

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

ROMANIA

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs

WAGL.

41^e ANNÉE. — 1912



PARIS (VI^e)

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

TOUS DROITS RÉSERVÉS

128477
3/7 113.

A NOS LECTEURS

En 1891 la *Romania* achevait sa vingtième année. Sa position était faite depuis longtemps. Nous avons obtenu, G. Paris et moi, le succès que nous espérions. Nous n'avions pas épargné notre peine. Autour de nous s'était formé un groupe de collaborateurs expérimentés, les uns français, les autres, et non des moindres, allemands, italiens, suisses. Nous-même nous avons rédigé personnellement un bon quart de nos vingt volumes. Chaque année nous mettions au jour des mémoires d'une certaine importance et des documents inédits, souvent jusque là inconnus. L'analyse critique des livres nouveaux et des périodiques était, non pas complète, assurément, mais du moins suffisante. A cette date, en 1891, il nous parut que nous avions fait notre œuvre et qu'il nous était permis de confier la direction de la *Romania* à des collaborateurs plus jeunes et moins absorbés par les occupations variées qui, peu à peu, nous avaient pris le meilleur de notre temps. Ce fut du moins le sentiment de G. Paris, qui me dit un jour : « Notre fille a maintenant vingt ans : il faut la marier. Cherchons-lui un époux qui la fera vivre et continuera notre œuvre. Nous, cependant, ne l'abandonnerons pas. Notre écriture se montrera de temps à autre chez elle, mais du moins nous ne serons pas obligés de nous fatiguer à lire et à corriger les articles des collaborateurs, à rédiger les analyses des périodiques. Nous pourrons alors nous réserver plus de loisirs pour des travaux plus importants. »

J'acquiesçai à cette proposition. Moi-même j'avais entrepris des recherches de longue haleine que je ne terminerai jamais, et dont l'achèvement ne pouvait se combiner avec la rédaction de la *Romania*, sans parler de mes occupations officielles. Malheureusement l'époux désiré ne se présenta pas. Nous gardâmes notre fille que nous ne voulions pas laisser mourir, et nous commençâmes le tome XXI. J'écrivis, en tête de ce tome, une sorte d'avant-propos dans lequel, rappelant comment nous avions conçu, dès l'origine, notre recueil, nous annoncions les modifications que nous nous proposons d'y apporter. Il s'agissait surtout de restreindre notre champ d'études. C'est qu'en effet d'autres recueils périodiques s'étaient créés, en France, et plus encore à l'étranger, notamment en Allemagne et en Italie, auxquels il était juste d'abandonner une partie du domaine que nous avons, à l'origine, occupé. Nous résolûmes de nous réduire de plus en plus à la période ancienne de la philologie romane et spécialement à la philologie française du moyen âge. C'est du reste le sujet que nous avons surtout étudié dès les premières années de la *Romania*. C'était déjà, il y a vingt ans, une tâche bien lourde, et qui devait le devenir de plus en plus, à mesure que les publications relatives aux langues et aux littératures romanes augmentaient. Il fallait accorder toujours une place plus grande aux comptes rendus critiques et par suite le travail de la rédaction de la *Romania* devint plus pénible, car, chez nous du moins, le nombre des collaborateurs disposés à rédiger des comptes rendus n'augmente pas en proportion des livres ou mémoires publiés. G. Paris s'est épuisé à cette besogne, qu'il considérait comme essentielle, et à laquelle, grâce à la vaste étendue de ses connaissances, il était plus propre que personne. Et cependant on regrettait souvent de le voir consacrer à de simples comptes rendus le temps qu'il aurait plus utilement employé à tant de travaux originaux qu'il avait préparés depuis longtemps.

Vers 1900, G. Paris, déjà souffrant, songea de nouveau à se retirer de la *Romania*. Sur mes instances, il voulut bien laisser son nom sur le titre. Bien plus, il continua avec la même activité que par le passé l'examen des livres nouveaux et des périodiques, travail que personne, à vrai dire, ne pouvait faire avec la même autorité, mais il lui devint bien difficile de rédiger certains mémoires qu'il avait commencés depuis longtemps, consacrant tout ce qu'il avait de forces à ses cours qu'il poursuivit jusqu'aux derniers temps.

Depuis 1903, il m'a fallu continuer la *Romania* en des conditions difficiles et qui m'étaient douloureuses. Pour certaines parties, notamment pour les articles de fonds, il ne semble pas qu'elle ait beaucoup perdu, mais, pour la critique des ouvrages nouveaux la perte de G. Paris ne pouvait être compensée. Et si j'ai pu faire vivre la *Romania*, ç'a été dans une grande mesure grâce à mon cher ami M. A. Thomas, qui lui-même surchargé d'occupations et obligé de prendre soin de sa santé, ne peut indéfiniment donner à notre recueil le travail excessif qu'il lui a fourni depuis quelques années.

Quant à moi, mes forces ont beaucoup diminué. Ma mémoire et mes yeux sont très affaiblis. La correction des épreuves est pour moi très pénible. Je ne puis me tenir au courant de toutes les publications qui se rapportent à mes études. Je suis fatigué de lire les articles manuscrits qui me sont proposés et que bien souvent il me faut décliner « with thanks ». Il est temps de me démettre de la direction de la Revue à laquelle j'ai donné le meilleur de mon temps pendant quarante ans. Elle ne peut que gagner à passer en des mains plus jeunes et plus vaillantes, et puisse mon successeur, dont nos lecteurs ont apprécié depuis longtemps les mérites, conserver heureusement la *Romania* pendant autant d'années !

PAUL MEYER.

DE LA

FORMATION DES CHANSONS DE GESTE

I

Si l'on veut expliquer les légendes des chansons de geste, et spécialement celles qui ont quelque fondement historique, il est bon d'essayer de les « localiser », c'est-à-dire de chercher en quels lieux quels hommes pouvaient avoir, au temps de ces romans, donc du XI^e au XIII^e siècle, des raisons d'imaginer ces légendes ou de les répéter, et de les propager. C'est pourquoi nous voudrions d'abord faire un recensement des lieux que hantèrent les héros et les fables des chansons de geste.

Ce ne sera pas recueillir indistinctement toutes les données géographiques de nos romans : beaucoup sont des plus indifférentes. Berthe aux grands pieds mène sa vie misérable dans la forêt du Mans. Pourquoi dans cette forêt plutôt que dans telle autre ? Peut-être le premier conteur de ses aventures le savait-il, mais peut-être aussi n'eut-il aucun motif de choisir cette région, et ne s'est-il pas seulement informé s'il y avait une forêt près du Mans. L'auteur de *Garin le Lorrain*, décrivant les chevauchées de ses héros à travers la France, se plaît à leur faire suivre des itinéraires bien dessinés : on peut en induire qu'il avait lui-même beaucoup voyagé et qu'il avait l'imagination précise, mais rien de plus ; ses itinéraires n'ont d'intérêt que pour les géographes. Autre exemple. Un jeune héros tire vengeance de l'homme qui a trahi son père et épousé sa mère, et reprend le domaine usurpé par son parâtre : c'est le sujet de trois chansons de geste, *Bovon de Hanstone* (où la mère est la complice du traître), *Daurel et Beton*, *Orson de Beauvais* (où elle

est sa victime)¹. Parce qu'il faut bien que les choses qui arrivent arrivent quelque part, l'action de *Boxon de Hanstone* se déroule en un vague pays d'Empire, celle de *Daurel et Beton* dans la région de Poitiers, celle d'*Orson de Beauvais* à Beauvais. Mais si, inversement, *Orson* était localisé à Poitiers, *Daurel* à Beauvais, *Boxon* en Lombardie par exemple ou en Hongrie, ces trois romans n'en seraient pas moins ce qu'ils sont² : de simples récits d'aventures dont la topographie importe aussi peu que celle du *Grand Cyrus* ou de *Zadig*.

Nous recueillerons ici des faits d'un autre ordre, et, croyons-nous, d'une autre portée.

D'abord, il a existé, à notre connaissance, en vingt-neuf églises, trente-six tombes ou chasses, réelles ou fictives, de personnages qui furent des héros de chansons de geste. Savoir :

1. A Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, la tombe de Charlemagne³.

2. En l'église Saint-Romain, à Blaye, la tombe, authentique ou fictive, de Roland, et les tombes supposées d'Olivier et de Belle Aude⁴.

1. Voyez l'introduction de G. Paris à son édition d'*Orson de Beauvais*, 1899, p. LV.

2. Il est bien vrai d'ailleurs que si l'auteur d'*Orson* a choisi comme théâtre de son roman le Beauvaisis et le comté de Clermont, et l'auteur de *Daurel* « les confins des pays de langue d'oc et de langue d'oïl » (voyez P. Meyer, introduction à *Daurel*, p. xxx), c'est qu'ils étaient eux-mêmes de ces pays et qu'ils y avaient leurs auditeurs. A cet égard, mais seulement à cet égard, la géographie de leurs poèmes offre de l'intérêt.

3. Nous nous dispensons de donner des références, ici et plus loin, lorsqu'il s'agit soit de faits très généralement connus, soit de faits déjà analysés dans les tomes I et II de nos *Légendes épiques, recherches sur la formation des romans de geste*, Paris, 1908, ouvrage auquel nous prenons la liberté de renvoyer le lecteur.

4. Dans les trois « blancs sarcous » de Blaye, que tant d'hommes ont vénérés depuis le XII^e siècle au plus tard jusqu'au règne de François I^{er}, le poète de la *Chanson de Roland* (v. 3689-3693) en-evélit, comme on sait, Roland, Olivier et Turpin. Mais Turpin est remplacé en d'autres textes par saint Romain, et, dans la version rimée de la *Chanson de Roland*, par la belle Aude. On serait tenté de croire que c'est là une simple fantaisie de l'auteur de la version rimée, et que rien n'y a jamais correspondu dans la réalité. On

3. En l'abbaye de Gellone, la tombe de Guillaume.

4. En la Reinholdskirche, à Dortmund en Westphalie, la chässe de Renaud, l'un des quatre fils Aymon¹.

5. A Cologne, une chapelle, bâtie sur l'emplacement supposé du martyr dudit Renaud, et qui posséda, elle aussi, une partie de ses reliques².

6. En l'église de Berthem, près de Louvain, les reliques de saint Aalard, identifié légendairement à l'un des quatre fils Aymon³.

7. En l'abbaye de Saint-Faron, à Meaux, la tombe du chevalier *Othgerius* et celle de son compagnon *Benedictus*, l'Ogier et le Benoit des chansons de geste.

8. En l'abbaye de Pothières en Bourgogne, les tombes de Girard de Roussillon et de sa femme Berthe.

9. En l'église Saint-Albin, près de Mortara en Lombardie, les tombes du chevalier Ami et d'Amile, son compagnon.

10. En l'église de Roye en Picardie, les reliques de saint Florent, identifié légendairement au Sarrasin converti Fierabras⁴.

le croirait à tort. L'interpolateur saintongeais de la *Chronique de Turpin* (éd. Auracher, *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. I, p. 68 du tirage à part) nous est témoin que l'on voyait à Saint-Romain de Blaye, au XIII^e siècle, la tombe de Belle Aude : *Auda, qui est joste son seignor*. Si l'on récuse ce témoin (malgré son exactitude ordinaire, quand il décrit des églises), voici un seigneur de Bohême, Léon de Rozmital, à qui l'on montra à Blaye, en 1466, le *sepulchrum sanctae Belaudae* (le texte porte *sepulchrum s. Belandae*; voyez *Die des böhmischen Herrn Leo's von Rozmital Ritter- Hof- und Pilgerreise*, dans la *Bibliothek des literarischen Vereins in Stuttgart*, t. VII, p. 61). Et la *Gallia christiana* (t. II, col. 883), se fondant sur un ancien bréviaire, malheureusement perdu aujourd'hui, atteste à son tour que Saint-Romain de Blaye possédait ces reliques, les *ossa Rollandi et Bellandae*.

1. Voyez surtout Fridrich Pfaff, *Das deutsche Volksbuch von den Heymons-kindern*, Fribourg en Brisgau, 1887, p. LVIII-LXIV.

2. Sur cette chapelle, dont l'existence est attestée déjà en 1205, voyez Pfaff, *ouvr. cité*, p. LVIII, etc.

3. Pfaff, *ouvr. cité*, p. LXV.

4. *Fierabras*, v. 1850. Il s'agit de saint Florent, prêtre au Mont Glonne au commencement du ve siècle. C'est en 1135 que ses reliques furent transférées de Saumur à Roye. En 1152 eut lieu à Roye une nouvelle élévation et une déposition du corps (*Acta sanctorum* des Bollandistes, t. VI de septembre, p. 423).

11. En l'église Saint-Ayoul, à Provins, les reliques de saint Ayoul, identifiées à Aioul, héros d'une chanson de geste ¹.

12. En l'église paroissiale de Pithiviers, les reliques de saint Salomon de Bretagne, devenu dans les chansons de geste l'un des compagnons de Charlemagne ².

13. En l'abbaye de Saint-Riquier en Ponthieu, la tombe d'Angilbert, devenu légendairement l'un des compagnons de Charlemagne en ses guerres contre les Sarrasins d'Espagne ³.

Aux portes de la même abbaye de Saint-Riquier, la tombe d'Embard, héros d'une chanson de geste ⁴.

14. A Fecamp, en l'abbaye de la Sainte-Trinité, la tombe du duc Richard de Normandie, devenue légendairement l'un des barons de Charlemagne ⁵.

15. En la collégiale de Saint-Géry, à Cambrai, la tombe de Raoul de Cambrai.

1. *Aiol*, v. 73.

2. Sur son culte à Pithiviers, voyez J. Devaux, *Essai sur les premiers seigneurs de Pithiviers*, dans les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, t. III et IV (1885 et 1886), et Dom Plaine, *Saint Salomon, roi de Bretagne et martyr*, Vannes, 1895, p. 57-60. La principale église de Pithiviers avait reçu les reliques de Salomon peu après 960; elle était déjà sous son vocable peu après l'an mil, ainsi qu'on voit par la *Vie* de saint Grégoire de Nicopolis (*Acta sanctorum* des Bollandistes, t. II de mars, p. 46, écrite après l'an mil, avant 1050).

3. Dans *Asiès de Carthage*, l'un des principaux conseillers du roi Anseïs est un « riche clerc lettré », « Danz Englebers, qui fu de Saint Richier » (éd. Alton, v. 8471, cf. v. 6893). On n'a pas encore remarqué, mais il est clair que ce personnage est identique à Angilbert, abbé de Saint-Riquier, l'ami de Charlemagne. Il « Homère » de son Académie du palais. Au XII^e siècle comme aujourd'hui, on ne pouvait entrer dans l'église de Saint-Riquier sans y trouver vivants le souvenir de Charlemagne et de son favori. Aujourd'hui le chef de saint Angilbert se voit sur le maître-autel, dans un reliquaire de verre; au XII^e siècle, sa tombe était à l'entrée du chœur et faisait des miracles (voyez les deux *Vita S. Angilberti*, celle d'Hariulf et celle d'Anschet, notamment éd. Mabillon, *Acta s. ord. Ben.*, IV, I, p. 120; éd. F. Lot, p. 100, p. 78, etc.).

4. Sur la *Tombe Embard*, qui subsiste encore, voyez Henocque, *Histoire de l'abbaye de Saint-Riquier*, t. I, p. 271, et F. Lot, *Normand et Embard*, dans *la Revue*, t. XXVII, p. 101 et suiv.

5. Voyez notre étude sur *Richard de Normandie dans les chansons de geste*, sur t. I (1911) de la *Romanic Review*, p. 113-124.

16. En l'abbaye de Waulsort, sur la Meuse, les tombes de saint Ybert et de Bernier, son fils, personnages de la chanson de *Raoul de Cambrai* ¹.

17. En l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoite, en Vermandois, la tombe de l'abbesse Marsent, mère de Bernier.

18. En l'abbaye d'Andenne, sur la Meuse, près de Namur, la tombe de Berthe aux grands pieds, mère de Charlemagne ².

19. En l'abbaye Saint-Martial, à Limoges, un monument commémoratif de Gaifier d'Aquitaine, devenu dans les romans l'un des vassaux de Charlemagne ³.

20. En l'église Saint-Pierre, à Gand, la tombe du Flamand Bauce, meurtrier du duc Guillaume Longue-Épée, et son épitaphe est le résumé d'une chanson de geste ⁴.

21. En une église de Vienne, une tombe, fictive, de l'archevêque Turpin ⁵.

22. En l'église abbatiale de Saint-Jean de Sorde, dans les Landes, une autre tombe, supposée, elle aussi, du même Turpin ⁶.

1. Voyez Jean Acher, *Notes sur Raoul de Cambrai*, dans la *Revue des langues romanes*, 1910, p. 140 et p. 145.

2. Voyez Misson, *Le chapitre noble de sainte Begge à Andenne*, 2^e éd., Bruxelles, 1889.

3. Sur ce monument, voyez Baurein, *Variétés bordelaises*, t. III (1784), p. 305 ; cf. Dom Devienne, *Histoire de la ville de Bordeaux*, éd. de 1862, p. 316. — Adhémar de Chabannes rapporte que l'on conservait au XI^e siècle à Saint-Martial une bannière enlevée à Gaifier par Pépin dans une bataille. On voit par un inventaire, dressé entre 1226 et 1245, qu'on gardait dans le trésor de l'abbaye *quinque bans Gaifier*, et Geoffroi de Vigeois témoigne que les moines de Saint-Martial portaient en procession, le jour des Rameaux, *quinque vexilla pretiosa, quae appellantur bannum Gaiferi* (voyez les *Chroniques de Saint-Martial de Limoges*, p. p. Duplès-Agier, dans les *Publications de la Société de l'histoire de France*, p. 314). Cf. Du Cange, au mot GAIFERUS.

4. Voyez Jacobus Meyer, *Commentarii... rerum Flandricarum* (1^{re} éd., 1561), 2^e éd., 1580, f^o 20 r^o. Je publierai bientôt des recherches sur ce sujet.

5. Celle dont il est question dans l'épilogue de la *Chronique de Turpin*. Sans compter sa tombe réelle, qui était à Reims.

6. Voyez un prétendu diplôme de Charlemagne, fabriqué dans la première moitié du XII^e siècle et publié au tome I, p. 567 des *Diplomata Karolinorum*. On trouvait une autre mention de cette tombe dans un second pré-

23. A Nesle-la-Reposte, en Champagne, la tombe où les membres déchirés de Ganelon avaient été recueillis après son supplice ¹.

24. En l'église abbatiale de Saint-Arnould, à Metz, la tombe d'Hervi de Metz ².

25. En l'église cathédrale de Metz, la tombe du fils d'Hervi, Garin le Lorrain ³.

26. En l'église Notre-Dame de Martres-Tolosanes, les reliques de saint Vidian, identifié au héros de chansons de geste, Vivien.

27. En l'église Saint-Honorat des Aliscamps, une autre tombe du même Vivien.

Aux abords de Saint-Honorat et des six autres églises construites dans la plaine des Aliscamps, les tombes des compagnons de Vivien ⁴ et des morts de Roncevaux.

tendu diplôme de Charlemagne, aujourd'hui perdu, mais qu'a analysé Jean de La Haye, baron des Coutaulx, en ses *Mémoires et recherches de France et de la Grande-Aquitaine*, 1581, p. 40.

1. Voyez Aubert de Trois-Fontaines, dans les *Monumenta Germaniae historica. Scriptores*, t. XXIII, p. 725.

2. Le petit cartulaire de Saint-Arnould (art. IX) donne cette indication : « In veteri monasterio S. Arnulphi, in loco qui nunc dicitur parvisius, a latere sinistro, in parte aquilonari, in angulo, sub arcu lapideo, sepultus est Hervinus, dux Menensis. » (Voyez Aug. Prost, *Études sur l'histoire de Metz, Les légendes*, Metz et Paris, 1865, p. 343.)

3. Voyez Aug. Prost, *ouvr. cité*, p. 109 et p. 343 : « Philippe de Vigneulles connaissait encore ces sépultures, car, en nommant Hervi, il ajoute : « dont le corps git au portail de l'abbaye de saint Arnould devant Metz » et il dit du Lorrain Garin : « lequel est tout entier, en chair et en os, au grand mouster. »

4. Sur ces sépultures merveilleux, dont Dieu lui-même fut le maçon, on peut ajouter, aux témoignages rapportés au t. I de nos *Légendes épiques*, celui-ci, que fournit le manuscrit E (Berne) de la *Chevalerie Vivien* (éd. A.-L. Terraclier, 1909, p. 191). Parlant des morts de la bataille de Larchant, le poète dit :

Les armes sont el ciel o Dameldé,
Li cor remesent gisant en mi les prés.
En biaux sarcus de fin marbre plané
Fu cescuns d'au estroitement tieré.
Onques n'i ot maçon, fors Dameldé,
Dont nus sarcus fu fès ne esquarés.

28. Dans le cimetière de l'église Saint-Seurin à Bordeaux, d'autres tombes des morts de Roncevaux.

A ces vingt-huit églises qui gardaient des sépultures de héros de chansons de geste, il convient d'en ajouter plus de vingt autres, qui gardaient ou aidaient à propager des légendes sur des personnages de chansons de geste. Savoir :

29. L'abbaye de Saint-Denis que l'on rangerait aussi bien dans la liste précédente, car elle possédait, elle aussi, des tombes épiques (Pépin, Berthe, etc.), et elle était pleine de légendes sur Charlemagne et ses pairs ¹.

30. L'abbaye de Saint-Corneille, à Compiègne, qui employa, comme Saint-Denis, Charlemagne et les douze pairs à lui conquérir les reliques dont elle se glorifiait ².

31. L'église de Saint-Gilles de Provence. Le Charlemagne épique vient visiter dans son ermitage ce saint, à qui Dieu a révélé les exploits des preux de Roncevaux. Il est l'un des patrons célestes des Narbonnais.

32. L'abbaye d'Aniane, mêlée presque autant que celle de Gellone à l'histoire poétique de Guillaume.

33. L'église Saint-Pierre, à Cologne, mêlée autant que celle de Dortmund à l'histoire de Renaud de Montaüban, et qui célébrait son culte.

34. L'église de Vézelay, mêlée, autant et plus que celle de Pothières, à l'histoire légendaire de Girard de Roussillon, et la Madeleine de Vézelay est la patronne céleste de Girard.

35. L'église Saint-Pierre de Rome, que vint maintes fois secourir le Charlemagne des chansons de geste.

36. L'église de saint Jacques, à Compostelle, dont le Charlemagne des chansons de geste fut le premier pèlerin, et l'apôtre galicien est un des patrons des preux légendaires.

37. L'abbaye de Cluny, qui a tant exploité, pour le bien des pèlerinages qu'elle organisait vers la Galice, les légendes des chansons de geste ³.

1. Nous publierons bientôt, au t. III de nos *Légendes épiques*, une étude sur *L'abbaye de Saint-Denis et les chansons de geste*.

2. Comme on voit par un récit bien connu de la *Karlsmagnussaga*.

3. C'est ce que nous essayons de montrer dans deux articles que viennent de publier les *Annales du Midi* (nos d'octobre 1911 et janvier 1912), sous ce titre : *La Chronique de Turpin et le pèlerinage de Compostelle*.

38. L'église Saint-Sauveur d'Ibañeta, l'un des plus anciens sanctuaires de Charlemagne et de Roland ¹.

39. L'abbaye de Roncevaux.

40. L'abbaye de Conques en Rouergue, et son prieuré de Roncevaux ².

41. L'abbaye de Stavelot, qui, mêlant à ses légendes hagiographiques des légendes sur Charles Martel, Chilpéric et Raginfréd, a fourni l'« élément historique » de *Mainet*, de *Berthe* et de *Basin* ³.

42 et 43. L'église de Tortone, et l'abbaye de Precipiano, riches en fables sur une expédition de Charlemagne dans le Montferrat, et ces fables provoquèrent la chanson de geste d'*Oïnel*.

44 et 45. L'abbaye de la Novalesa, et les églises de Pavie, qui abondaient en légendes, érudites ou semi-populaires, sur les luttes de Charlemagne contre Didier, roi des Lombards.

46. L'église Saint-Samson, à Dol, d'où sortit la légende des guerres de Charlemagne en Bretagne, et saint Samson est le héros céleste de la chanson d'*Aiquin*.

47. L'abbaye de Montmajour, qui rivalisa avec les sept églises des Aliscamps pour célébrer des luttes légendaires de Charlemagne contre les Sarrasins.

48. Le prieuré de Saint-Remy, en Provence, qui fut probablement le foyer de la légende de Girard de Fraite.

49, 50 et 51. L'abbaye de La Grasse, et celle de Lérins, et

1. Cette église est appelée *Capella s. Salvatoris quae dicitur Caroli Magni* dans une chartre qui date peut-être du XI^e siècle. La *Capella Rollandi* ou *l'Hospitale quod dicitur sancti Salvatoris et Capella Rollandi*, que mentionnent plusieurs documents des XIV^e et XIII^e siècles, devait être une dépendance de cette maison, qui appartenait aux moines de Saint-Sauveur de Leyre.

2. Nous aurons prochainement l'occasion d'en parler dans une étude sur *la Chanson de Roland*.

3. Nous croyons avoir récemment démontré que le Heldri et le Rainfroi de ces romans ne proviennent pas, comme on l'a cru, d'hypothétiques poèmes de l'époque mérovingienne, mais simplement des légendes savantes de cette abbaye (*La légende des « enfants » de Charlemagne et l'histoire de Charles Martel*, dans les *Studies in Honor of A. Mitchell Elliott*, Baltimore, t. I, 1911, p. 87).

celle de Saint-Victor, à Marseille, qui associèrent aux légendes sur leurs saints ou à l'histoire de leurs origines des fables inspirées des chansons de geste.

52. L'église Saint-Julien, à Brioude, où Guillaume et Bertrand « le palazin » déposèrent leurs armes en ex-voto, où Rainoart fit son « moniage » ; et saint Julien de Brioude est aussi l'un des patrons des Narbonnais.

Les légendes des chansons de geste ne sont pas attachées seulement à ces cinquante églises, mais à maints lieux profanes, forêts, monts, grottes, vieux édifices.

C'est le château de Montmélian, en Savoie, où, dit une légende épique, Charlemagne fut emprisonné : les douze pairs, cachant leurs armes sous des frocs de moines, vinrent à sa rescousse. C'est la vallée de Maurienne, où un ange vint mander à Charlemagne de donner Durendal à un de ses meilleurs comtes, et Charlemagne choisit Roland. C'est le pont, jeté sur un gouffre de l'Hérault, où le vieux comte Guillaume, devenu moine, combattit le démon. Près de Saintes et près de Sahagun, en Vieille-Castille, des bois de frênes : ces frênes sont les lances des barons de Charlemagne. C'est la grotte de Sutri, où Roland a vécu son enfance persécutée ; — la Houppe Auberon, la Tour Auberon, à Mons, résidences du « petit roi sauvage »¹ ; — le château de Termes-en-Termenès, où Guillaume arma Vivien chevalier ; — la tour du château de Carcassonne, qui, s'étant inclinée pour saluer Charlemagne, n'a plus voulu se redresser² ; — sur la Meuse, le mont qui porta tour à tour les châteaux de Renaud de Montauban, de Lambert l'enchanteur et d'Aupais la Rousse³ ; — à Belin, dans les Landes, le tumulus où reposaient

1. Voyez G. Paris, dans la *Romania*, t. XXIX, p. 212 et suiv.

2. Cette légende est attestée, dès le XIII^e siècle, comme on sait : « La tradition, écrit Viollet-le-Duc (*Annales archéologiques*, t. I, p. 451), prétend que le château existait au temps de Charlemagne et que la tour carrée qui la dominait du côté de l'Aude s'est inclinée devant le grand empereur. La tour s'est inclinée, il est vrai ; mais elle ne me paraît pas avoir été construite antérieurement au XII^e siècle. »

3. Cette triple localisation se présente en des conditions assez curieuses. Une montagne qui domine Monthermé, au confluent de la Meuse et de la Semois, est dite aujourd'hui Montagne des Quatre fils Aymon. On pourrait

plusieurs des martyrs de Roncevaux, et d'où s'échappait une odeur de sainteté.

Mais, les abris préférés de nos légendes furent les ruines romaines.

Ce sont les théâtres ou les arènes de Nîmes, d'Arles, devenus dans les romans des châteaux sarrasins; — l'amphithéâtre d'Orange, où la pauvre Orable fit ses enchantements, où la chrétienne Guibourc aima le marquis Guillaume; — les arènes de Bordeaux et celles de Poitiers, résidences de Galienne, la belle Sarrasine qu'épousa Charlemagne; — les arènes d'Autun :

soit pour cette dénomination d'être moderne; en effet, pour autant que nous sachions, toutes les versions, anciennes et récentes, de *Quatre fils Aymon* se bornent à dire que le château de Renaud s'appelle Montessor et qu'il se trouve quelque part en Ardennes, sur la Meuse. Mais un manuscrit précise, le manuscrit, encore inédit, de l' Arsenal (passage correspondant au v. 2151 de l'éd. Caumont, éd. Michelant, p. 17) :

D'une part il portoit Muere, qui moult a gent gravier,
Et d'autre part Comoy, qui de la roche chiet.

Comme le prouve ce vers du texte de l' Arsenal, on est donc en présence d'une tradition fixée en ce lieu depuis au moins six siècles, et la localisation perdue sans le secours d'aucun livre. D'autre part, on se rappelle dans *Guise de Rouillon* (traduction P. Meyer, § 521 et suiv.) le joli fabliau épique de cette Aupar la Roisse, qui garde son cher prouonnier, Fouque, chargé de cleues d'argent; elle habite un château des Ardennes nommé Oridon. Le poème ne permet pas de déterminer la position d'Oridon. Mais il est facile de le faire, si l'on se reporte à une autre chanson de geste, *Auberi le Bourgeois* (éd. Turpin, p. 164), où le brigand Lambert habite dans les Ardennes un château du même nom. Or cet Oridon est ainsi décrit :

Au bois d'Ardesse un receipt molt bon,
Sale perron, laire tour et doujon,
Entre deux cues dont je bien sai les noms,
Ce est Semoy et l'autre « non Folon »;
Un Muere chient de merveilleux randon.

Les deux Oridon n'en font donc qu'un, et Oridon et Montessor sont situés pareillement au confluent de la Meuse et de la Semoy, sur la montagne appelée de nos jours encore la Montagne des Quatre fils Aymon.

— Chacun sait que les crédits depuis le xv^e siècle, Gabriel de Lurbe, Bellecour, etc., se sont employés et ont réussi à faire appeler « Palais Galien » les arènes romaines de Bordeaux, plus anciennement dénommées

les Sarrasins y avaient enfoui des trésors; Girard de Roussillon, averti par une vision, y deterra quinze cent mille marcs d'or et tant d'argent qu'il n'en savait pas le compte.

Ce sont les arcs de triomphe : la Porte Martre, à Reims, où le bon Turpin hébergea courtoisement son prisonnier Ogier; — à Borgo san Donnino, sur l'emplacement de l'ancienne Julia Fidentia, la porte de pierre que Charlemagne avait construite, disait la légende, et qu'il forçait les Lombards à baiser en signe de vasselage; — à Saint-Remy, l'arc de triomphe et le mausolée des Jules, où campa le Charlemagne du roman de *Tersin*.

Ce sont les aqueducs romains, celui des paluds de Mollèges, que Charlemagne détourna pour réduire les Sarrasins dans Arles; — celui d'Aigoulènes, à Limoges, œuvre de son ennemi légendaire, le roi païen Agoland¹.

Ce sont les sépultures et les nécropoles gallo-romaines : la Tombe Isoré, à Paris, où la légende enferme le géant que tua Guillaume d'Orange; — les dépôts de sarcophages de Foissy, de Quarré-les-Tombes, où elle ensevelit les morts des batailles de Girard de Roussillon.

Ce sont les *viae publicae romanae*, devenues « chemins de Charlemagne », celle de Corseuil à Carhaix, celle de Pampelune à Astorga, celle de Pontremoli à Sienne. Charlemagne les parcourt, poursuivant Aiquin, Agoland ou Ogier, tantôt sur son cheval de guerre, tantôt, vieux, trainé dans son char d'ébène

« Palais Galienne », et où Rodrigue de Tolède logeait déjà l'héroïne de la chanson de *Mainet*. Ce qui est moins connu, c'est qu'à Poitiers on trouve un autre « Palais Galien ». « La commune renommée de Poitiers, écrit Jean Bouchet (*Les Annales d'Aquitaine*, Poitiers, 1644, p. 16) fait mention d'un palais, lequel y fut autres fois édifié, appelé le Palais Galien et des Arennes, dont on peut conjecturer, par les vestiges qui encores apparoissent, que ce fut un palais somptueux et de grand structure. » *Palais Galien*, dit Jean Bouchet; mais, à la Table des matières de son livre, on lit : « Du *Palais Galienne* de Poitiers », ce qui prouve que c'était là, encore de son temps, la dénomination vulgaire. A Poitiers comme à Bordeaux, on voit donc les vieux érudits travailler à bannir des ruines romaines Charlemagne et sa belle Sarrasine.

1. Voyez A. Leroux, *La légende du roi Agolant et les origines de Limoges*, dans le *Bulletin du comité des travaux historiques, histoire et philologie*, 1902, p. 606-619.

et d'argent; les fers de Veillantif, de Broiefort, de Baucent, de Passecert sonnent sur les vieilles dalles romaines.

Ce sont les cites bâties par les Césars, les *castra*, les *oppida* : *Bergidum*, devenu Luiserne, que Charlemagne assiégea durant sept ans¹; — Pampelune, dont les murs s'écroulèrent à sa prière; — l'*oppidum* du Mont d'Enserune, près de Béziers, d'où tira son surnom Garin d'Anseüne, fils d'Aymeri de Narbonne²; — Aleth et la tour d'Oreigle, repaires du Sarrasin Aiquin; — Vienne, repaire du rebelle Girard de Fraite; — l'*oppidum* du Mont-Aymé, repaire de Grifon de Hautefeuille et de Ganelon³; — l'*oppidum* de *Latisco*, repaire de Girard de Roussillon.

*
* *

Au terme de ce relevé, nous ferons une seconde remarque : cette distribution géographique, ou plutôt ce désordre géographique, qui semble à première vue inextricable, inexplicable, s'ordonne et s'éclaircit aisément, si l'on considère que ces lieux, qui forment le paysage des chansons de geste, bordent pour la plupart des routes qui menaient aux sanctuaires les plus célèbres du moyen âge.

Pour avoir l'idée de repérer ces routes sur la carte, il n'y a qu'à écouter le conseil de nos vieux poètes, qui si souvent ont écrit des vers tels que ceux-ci :

A propos des tombes des saints Ami et Amile :

Li pelerin qui vont par mi l'estree,
Cil serent bien ou lor tombe est posee⁴.

A propos de l'olifant de Roland à Saint-Seurin :

Li pejerin le veient qui la vunt⁵.

1. Voyez notre mémoire intitulé *La ville légendaire de Luiserne*, dans les *Studi letterari e linguistici dedicati a Pio Rajna*, Florence, 1911, p. 29-40.

2. Voyez une note de M. P. Meyer, dans la *Romania*, t. IV, p. 191, et Noguet, *Faustons et Menades, stations gauloises, gallo-romaines, château féodal*, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 2^e série, VII, p. 235-252. Après examen, cette identification nous semble plus probable que celle que nous avons proposée au t. I de nos *Légendes épiques*, p. 389.

3. Voyez Oulbe François, *Etude historique et archéologique sur le Mont-Aymé*, Chalmes-sur-Martin, 1906, p. 22 et suiv.

4. *Ami et Amile*, ed. C. Hofmann, v. 3497.

5. *Chanson de Roland*, v. 3687.

A propos des fleurs vermeilles nées du sang de Vivien :

Encor le voient li pelerin assez
Qui a Saint Gile ont lor chemins tornez ¹.

A propos des aubépins merveilleux de Roncevaux :

Encor le voient li gentil pelerin
Qui a Saint Jaque en vont le droit chemin ².

A propos du Pont-du-Diable sur l'Hérault :

La se voldront pelerin adrechier,
Quant il iront a Saint Gille proier ;
Par la iront Rochemadoul poier,
A Nostre Dame qui en la roche siet ³.

Pour tracer ces routes, on peut s'adresser aux vieux itinéraires, comme l'*Itinerarium Ricardi* ou comme le Guide des pèlerins du *Codex Calixtinus*; mais aussi bien aux chansons de geste elles-mêmes, qui ont parfois autant de précision que des Guides : à la *Chevalerie Ogier* pour la route du Monte Bardone vers Rome ; au *Charroi de Nîmes* pour la route de Clermont-Ferrand à Saint-Gilles ; à *Anseïs de Carthage*, pour la route de Blaye à Compostelle.

Alors, si l'on suit sur la carte le tracé de ces routes ⁴, on y retrouve bien des noms énumérés ci-dessus. Ce sont :

Sur la « Voie Regordane », qui allait à Saint-Gilles : l'église Saint-Julien de Brioude, Nîmes, Arles ;

Sur son prolongement vers Saint-Jacques : les abbayes d'Aniane et de Gellone, le Mont d'Enserune, Narbonne, Lézi-gnan et l'abbaye de La Grasse, Termes, Carcassonne, Martres-Tolosanes ;

Sur la route de Saint-Gilles par la vallée du Rhône : Vienne, Orange, l'abbaye de Montmajour ;

1. *La Chevalerie Vivien*, éd. Terracher, v. 1789. Variante : « Qui a saint Jaque ont les chemins voés. »

2. *Chanson de Roland*, texte du manuscrit de Châteauroux, éd. Foerster, p. 300.

3. *Moniage Guillaume*, éd. Cloetta, t. I, p. 364, v. 6560.

4. En tenant compte de quelques *diverticula*, indiqués par les itinéraires anciens, et provoqués par la célébrité de certains sanctuaires.

Sur la route qui menait à Gènes, port d'embarquement pour la Terre-Sainte : Tortone et l'abbaye de Precipiano ;

Sur la principale des routes qui menaient à Saint-Pierre de Rome : Montmélian, le Val de Maurienne, La Novalèse, Mortara, Pavie, Borgo San Donnino, Sutri ;

Sur deux des routes que le vieux *Guide des pèlerins de saint Jacques* trace vers Compostelle : ici l'abbaye de Vézelay, là celle de Conques ;

Sur la troisième : Poitiers, Saintes, Saint-Romain de Blaye, Saint-Seurin de Bordeaux, Saint-Jean de Sorde ; Roncevaux, Pampelune, Sahagun, Luïserne (près de Ponferrada).

Et ces tracés de routes seraient autrement détaillés, si au lieu d'y employer seulement les noms des lieux où nous trouvons des monuments de pierre pour abriter nos légendes, nous avions utilisé aussi les noms des lieux où les auteurs des chansons de geste ont placé telle et telle scène de leurs récits. Voici, par exemple, le tracé de la route de Blaye à Compostelle ainsi complété (tous les noms de cet itinéraire étant pris à des chansons de geste) : Blaye — Bordeaux — Dax — Sorde — Saint-Jean-Pied-de-Port — le Val-Carlos — le Port de Cize et Roncevaux — Pampelune — Estella — Montjardin — Logroño — Najera — Burgos — Hornillos del Camino — Castrojeriz — Carrion — Sahagun — Mansilla — Leon — Astorga — Rabanal del Camino — Luïserne — Santiago — El Padron.

D'autres lieux, surtout au nord de la France, figurent dans nos listes précédentes comme ayant abrité des légendes, et ceux-là, nous ne les relierons pas entre eux par des routes. C'est qu'il serait arbitraire d'en tracer : on y venait par trop de routes. Mais n'étaient-ce pas les plus célèbres et les plus recherchés des sanctuaires, la Sainte-Trinité de Fécamp, avec sa relique du saint sang, — Saint-Denis, où l'on vénérât la couronne d'épines, — Saint-Corneille de Compiègne, qu'illustrait le saint suaire, — Saint-Riquier, qui montrait des reliques sans nombre données par Charlemagne, — Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, qui gardait les « grandes reliques », — Saint-Pierre de Cologne, asile des rois Mages ?

En troisième lieu, nous remarquerons que pour les auteurs des chansons de geste, hors de la route de Compostelle, le reste

de l'Espagne n'est guère qu'une *terra incognita*, une sorte d'hinterland vague. De même l'Allemagne, au delà de Cologne et de Dortmund. De même l'Italie, hors des routes des pèlerins de Rome et du Saint-Sépulcre.

*
* *

Nous remarquerons en quatrième lieu que les jongleurs furent liés par des rapports parfois étroits avec les clercs de plusieurs églises : fief de la « jouglerie » de Saint-Pierre de Beauvais; charte par laquelle les moines de la Sainte-Trinité de Fécamp forment avec les jongleurs un pacte de fraternité; *festa joculatorum* attestée à l'église Saint-Géry de Cambrai; *festa joculatorum* à Saint-Mathurin de Larchant¹. C'est à Saint-Mathurin de Larchant, siège d'une foire illustre, que, dans la *Chanson des Saxons*, les « barons Herupés » s'assemblent et attachent à leurs lances les deniers de fer. C'est sur le parvis de Saint-Géry de Cambrai, siège d'une autre foire célèbre, que la mère de Raoul, la vieille comtesse Aalais tient ses plaids. C'est sur les champs de foire de Lagny et de Provins que commence la vie aventureuse d'Hervi de Metz.

*
* *

Nous remarquerons en cinquième lieu qu'un certain nombre de livres latins, écrits de clercs, célèbrent les mêmes héros que les chansons de geste. Savoir :

1° le *Chronicon Novaliciense*, composé vers 1050, qui donne des légendes sur Charlemagne et Didier, sans qu'il paraisse d'ailleurs qu'elles soient inspirées de légendes françaises ;

2° la *Conversio Othgerii militis*, écrite à Meaux dans la seconde moitié du XI^e siècle, dont le héros fut par la suite célébré en des poèmes français ;

3° le *Chronicon Centulense*, écrit à Saint-Riquier en 1088, et qui résume la légende de Gormond et Isembard ;

4° la *Descriptio qualiter Carolus Magnus clavum et coronam Domini ad sanctum Dionysium attulerit*, écrite à Saint-Denis

1. Voyez un mémoire d'Eug. Thoison dans les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, t. IV, 1886, p. 267. Cf. Eug. Thoison, *Saint-Mathurin de Larchant, légendes, reliques, pèlerinages, iconographie*, 1887.

dans les premières années du XII^e siècle, et qui est un double de la *Chanson du Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem* ;

5^e la *Vita sancti Wilhelmi*, écrite à Gellone vers 1122, et qui se réfère aux chansons de geste, comme les chansons de geste se réfèrent à elle ;

6^e les *Gesta Gerardi comitis*, composés à l'abbaye de Pothières au commencement du XII^e siècle, qui sont un double de la chanson de *Girard de Roussillon* ;

7^e la *Turpini Histori Caroli Magni et Rotholandi*, composée vers 1150 ;

8^e l'*Historia Caroli Magni*, émanée d'Aix-la-Chapelle en 1166 ;

9^e l'*Historia Walciodorensis monasterii*, écrite peu après 1152, et qui est un double de *Raoul de Cambrai* ;

10^e la *Vita sanctorum Amici et Amelii carissimorum*, émanée de l'église de Mortara au XII^e siècle, et qui est un double de la chanson d'*Ami et Amile* ;

11^e les *Gesta Caroli Magni ad Carcassonam et Narbonam*, composés à l'abbaye de La Grasse dans la seconde moitié du XII^e siècle, et qui sont pleins de légendes de chansons de geste ;

12^e la *Vita sancti Reinholdi*, émanée de Cologne ou de Dortmund au XIII^e siècle, et qui est un résumé de la chanson de *Renaud de Montauban*.

*
* *

Sixièmement, nous remarquerons que plusieurs églises, outre ces documents narratifs, en ont produit d'autres, documents liturgiques, documents diplomatiques, qui intéressent aussi l'histoire des chansons de geste. Analysons par exemple à cet égard, ce qui n'a pas encore été fait, au tome I des *Diplomata Karolinorum*¹, les faux diplômes de Charlemagne. Il en est où figurent comme témoins des héros de nos romans, et d'autres où l'on rapporte, comme si c'étaient des événements historiques, des fables de nos romans. En voici le relevé :

1^{er} Un diplôme, fabriqué sans doute dans la première moitié du XII^e siècle². Charlemagne, partant en guerre contre les Sar-

1. Publiés par Mühlbacher, dans les *Monumenta Germaniae historica*, série in-4^e, 1906

2. *Diplomata Karolinorum*, n^o 230, p. 314.

rasins d'Espagne, fonde l'abbaye de Saint-Jean de Sorde, assisté de l'archevêque Turpin.

2° Un autre diplôme, de la même date et de la même provenance¹ : Charlemagne, revenant de guerre, confie aux moines de Saint-Jean de Sorde les restes du bon archevêque.

3° et 4° Deux diplômes en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, composés après 1165². Turpin y intervient comme témoin : *Signum Turpini Rhemensis archiepiscopi* (n° 282), *Signum Turpini Remensis archipraesulis* (n° 286). Dans le diplôme n° 286, qui est visiblement fondé sur la chronique du faux Turpin et sur l'*Historia Karoli magni*, Charlemagne parle de son pèlerinage imaginaire en Terre-Sainte³ et octroie à Saint-Denis d'immenses prérogatives.

5° Un diplôme, que l'on peut attribuer au début du XIII^e siècle⁴, où Charlemagne accorde à l'abbaye de Saint-Valéry (Somme) des terres et des privilèges, témoins *Rolandus* et *Oliverius*.

6° Un diplôme, fabriqué au XII^e siècle, semble-t-il, et peut-être dans la première moitié de ce siècle⁵. Charlemagne donne Caumont (Aisne) à l'abbaye de Saint-Bertin. Ici encore il est assisté par Roland et par Olivier⁶.

7° Un titre de l'église de Toul, que cite le P. Benoit (*Histoire de Toul*, p. 281)⁷. Charlemagne donne à cette église les

1. *Diplomata Karolinorum*, p. 567.

2. *Ibid.*, n° 282, p. 420, et n° 286, p. 428.

3. C'est comme une allusion à la légende de ce pèlerinage que M. Mühlbacher interprète, avec toute raison, cette phrase : « A vobis exeundi copiam peto regnumque Franciae relinquo » (p. 430).

4. *Dipl. Karolinorum*, n° 278, p. 413. Cf. C. Brunel, dans la revue *Le Moyen âge*, 1909, p. 104.

5. *Ibid.*, n° 296, p. 443.

6. Du moins Jean d'Ypres, en sa *Chronique de saint Bertin* (Martène, *Thesaurus*, t. III, p. 492), ayant eu occasion de parler de Roland, dit : « Hic est Rollandus, quem Carolus testem nominat in quodam privilegio quod huic ecclesiae concessit, quod de verbo ad verbum sequitur in gallico, sic : *Au palais de Carisi donna Charles a saint Bertin Caumont et ses appartenances, present Roulant et Olivier. Hoc privilegium literis exaratum est in marmore in palatio Narbonensi.* »

7. Voyez Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I, p. 555. note.

terres de Voids et de Vicherey et veut qu'elle les possède depuis le ciel jusqu'à l'abîme, « présents Roland et Olivier ».

8° Un diplôme fabriqué dans la seconde moitié du XII^e siècle, un peu plus récemment peut-être¹. Charlemagne confirme au monastère de saint Pierre *in monte Piciaculi* (près d'Arezzo) ses privilèges d'immunité. D'étranges témoins l'assistent : « *Scripta ac fidelius notario tradita per manus Turpini archiepiscopi... Rolandus, Decimi, Oliveri, Zesfyr comes, Techfyr dux, Eulaph dux et marchio.* »

9° Un diplôme, relatif à Saint-Yrieix-de-la-Perche (Haute-Vienne), le plus ancien et le plus curieux de tous². Charles part pour l'Espagne avec son armée — c'est en 794, et il est déjà empereur! — et s'arrête quelques jours à *Athannum*, c'est-à-dire à l'abbaye de Saint-Yrieix. L'abbé lui présente des actes de ses glorieux prédécesseurs, le roi Sigebert et la reine Brunehaut, Childebert, etc., et un diplôme de son père Pépin. Charlemagne lui délivre à son tour un diplôme où il confirme les privilèges jadis accordés à l'abbaye. On peut fixer avec une précision suffisante la date de ce faux document : il dut être composé aux alentours de 1090³. Or Charlemagne y est entouré d'illustres héros :

Ego Karolus, gratia Dei rex, hoc testamentum relegi ac subscribere jussi sub die kalendarum maiarum luna septima, indictione VIII, principibus nostris adtestantibus, scilicet domno Turpione, Otgerio palatino ac Guillelmo Curbinaso, Bertranno validissimo, Rolgerio (ou Rotgerio) Cornualto.

C'est, comme on voit, une vraie cour de chanson de geste, en un document sans doute plus ancien que la *Chanson de Roland*. Auprès de l'archevêque Turpin, Ogier « le palazin », et Bertrand, inséparable, ici comme dans les romans, de Guil-

1. *Diplomata Karolinorum*, n° 264, p. 383.

2. *Ibid.*, n° 251, p. 355.

3. Voyez le commentaire de M. Mühlbacher, p. 356. Charlemagne décide que le diplôme par lui délivré sera conservé dans les archives de Saint-Martin de Tours, vu que Saint-Yrieix est une dépendance de Saint-Martin (*nam cura istius loci attinet ad locum beati Martini*). « C'est en 1090, écrit M. Mühlbacher, que les moines de Saint-Yrieix se soumirent à la juridiction de Saint-Martin, et il y a sans doute un lien entre ce fait et la fabrication du diplôme, puisque celui-ci insiste sur cette relation de dépendance. »

laume. Et Guillaume porte ici son antique surnom ¹, celui que G. Paris avait deviné : *Guillaume au courb nez* ².

*
* *

Septièmement, nous remarquerons que tous les faits ci-dessus relevés se produisent, les plus anciens au XI^e siècle, les plus récents au XIII^e, non pas avant, ni après. Pour les faits de localisation de légendes, nous n'avons invoqué que des textes

1. Dans une brochure intitulée *Trouvaille ou pastiche? Doutes exprimés au sujet de la Chançon de Willame* (Bari, 1909, p. 8), M. Émile Tron s'est étonné que la *Chanson de Guillaume*, seule entre tous les textes connus, appelât Guillaume « le marchis od le curb nés », comme si son auteur n'avait eu d'autre dessein que de justifier une hypothèse en l'air de G. Paris et par là de le mystifier. De tous les « doutes » proposés, d'ailleurs avec esprit, par M. Tron en sa brochure, c'était le seul qui eût quelque apparence de fondement. Le diplôme de Saint-Yrieix vient aujourd'hui lui retirer jusqu'à cette apparence.

2. Nous avons cru devoir laisser de côté les deux faux diplômes que voici. Dans l'un (*Diplomata Karolinorum*, n^o 284, p. 424), qui fut composé au XII^e siècle et plutôt vers la fin de ce siècle, Charlemagne fait à l'abbaye de saint Remy à Reims certaines donations *ad petitionem domni et patris nostri Thilpini, Remorum archiepiscopi et abbatis*. Dans l'autre (*ibid.*, n^o 303, p. 455), qui, selon M. Mühlbacher, date probablement du XI^e siècle et peut-être du X^e, Charlemagne charge l'abbé Corbilan de reconstruire l'abbaye de Psalmodi (Gard), détruite par les Sarrasins, et parmi les signatures on trouve *S. Guillelmi ducis*. On est tenté de reconnaître ici le Turpin, là le Guillaume des chansons de geste. Mais peut-être ne s'agit-il que de traditions purement ecclésiastiques : il est naturel que Turpin, l'archevêque authentique de Reims, figure dans un diplôme fabriqué à Reims, et que Guillaume, le saint authentique de Gellone et d'Aniane, ait été connu dans les abbayes de la région, et jusqu'à Psalmodi. C'est même ainsi, croyons-nous, que la fortune légendaire et poétique de Guillaume a commencé : par des anecdotes racontées sur lui à Aniane et à Gellone, et qui se sont répandues dans les églises voisines. — Il n'y a pas lieu non plus, croyons-nous, de retenir le Testament de Fulrad, faux de la fin du IX^e ou du commencement du X^e (voyez sur ce faux document un mémoire de M. Tangl, dans le *Neues Archiv*, t. XXXII, 1906, p. 169 et suiv.). Dans une des copies que nous en avons, on lit *S. Rotlani comitis* et l'on a voulu voir là un témoignage sur le Roland tué en 778. Mais c'est simplement que le copiste, qui avait à écrire *S. Raulcone com.*, et que ce nom embarrassait, pour quelque raison que ce soit, y a substitué le nom plus usuel de *Rotlannus*.

compris entre ces dates, faute d'en avoir rencontré de plus anciens¹. Pour les faits d'invention et d'exploitation de légendes épiques par des clercs, de même. Par exemple, nous venons d'analyser neuf faux diplômes de Charlemagne où des légendes épiques furent exploitées, et le plus ancien datait de 1090 environ. Pourquoi les faux diplômes antérieurs à cette date² ne nous offrent-ils rien de pareil ? Cherchant des noms de compagnons de Charlemagne pour donner de l'autorité à leurs fabrications, si les clercs du XII^e siècle ont employé Roland, Turpin, Olivier, Guillaume et les autres, pourquoi les clercs du X^e siècle, dans le même besoin, ne les ont-ils pas employés aussi ? Plusieurs théories supposent que, du VIII^e siècle au XI^e, des poèmes en langue vulgaire, chants lyrico-épiques ou longs poèmes narratifs, auraient couru sur ces personnages, par toute la France, innombrables. Voici pourtant la liste des plus anciens témoignages³ que nous possédions sur l'existence de tels poèmes :

1. Il va sans dire que les tombes authentiques de personnages carolingiens, Guillaume, Ogier, Girard, etc., sont connues par des textes plus anciens. Mais — c'est ici le point — nous ne trouvons avant le XI^e siècle aucun texte qui mentionne à leur propos des légendes épiques.

2. Tels sont, dans les *Diplomata Karolinorum*, les nos 228, 233, 238, 253, 263, 265, 275, 297, 301, 302, 304, 305, etc.

3. Les seuls textes plus anciens qui ne soient pas encore abandonnés de tous sont :

1^o Le passage d'Eginhard sur les *barbara et antiquissima carmina* que fit recueillir Charlemagne, et la glose de ce passage par le Poète saxon (textes qui, à notre sens, concernent l'histoire de la seule littérature allemande) :

2^o et 3^o Le texte d'Ermold le Noir sur Guillaume et le passage de *Rioul de Cambrai* qui met en scène Bertolai (nous nous en sommes expliqué ailleurs) :

4^o Le texte de l'Astronome limousin, relatif à de prétendues « cantilènes rolandiennes » : (nous aurons bientôt l'occasion de nous en expliquer).

5^o La Cantilène de saint Faron ou Chant de Clotaire, dont L. Traube (*Zeitschrift für deutsches Alterthum*, 1892, p. 210), M. H. Bresslau (*Neues Archiv*, 1896, p. 318), M. Bruno Krusch (*Neues Archiv*, 1894, p. 250, 1895, p. 240, et au t. V, p. 175-7, cf. p. 788, des *Scriptores rerum merovingicarum*) ont proclamé l'inanité. (Nous publierons bientôt nos raisons de nous ranger à l'opinion de ces historiens.)

1° Le Fragment de La Haye, que l'on date aujourd'hui de 1040 au plus tôt.

2° Une phrase d'un manuscrit (Bibl. nat., latin 5354) de la *Vita Caroli* d'Eginhard, que l'on fait remonter au XI^e siècle : « Reliqua actuum ejus (*sc.* Caroli) gesta, *seu ea quae in carminibus vulgo canuntur de eo*, non hic pleniter descripta; sed require in Vita quam Alcuinus de eo scribit. »

3° En 1088, le passage de la *Chronique de Saint-Riquier*, par Hariulf, où il est question de poèmes en langue vulgaire sur Gormond et Isembard.

4° Vers 1090, le faux diplôme de Saint-Yrieix, ci-dessus analysé.

5° Entre 1090 et 1100, le poème latin où Raoul Le Tourtier, moine de Fleury-sur-Loire, résume une chanson d'*Ami et Amile*, et décrit ainsi l'épée de Roland :

Rutlandi fuit iste viri virtute potentis
 Quem patruus Magnus Karolus huic dederat,
 Et Rutlandus eo semper pugnare solebat,
 Millia pagani multa necans populi¹.

Jusque là, jusqu'à l'an 1040 environ, rien, que le silence. Certes, dès la mort de Charlemagne, et déjà de son vivant même, puis au IX^e siècle, puis au X^e, les clercs de France ont raconté de lui des histoires légendaires sans nombre, l'ont mêlé, à tort ou à droit, à l'histoire de tel saint, de telle église; mais jamais à ces hautes époques ils n'ont introduit en leurs récits aucune des légendes héroïques qui plus tard rempliront les chansons de geste, jamais ils n'ont fait allusion aux poèmes en langue vulgaire qui, dit-on, le célébraient alors. Fait que Darmesteter, entre bien d'autres critiques, constate en ces termes : « La formation de notre épopée nationale suppose une suite de chanteurs et d'écoles poétiques qui se sont succédé pendant des siècles. Il est curieux qu'on n'en trouve aucune trace dans les documents historiques du haut moyen âge². » Et ce fait « curieux », il l'explique — c'est la seule réponse qu'on ait jamais proposée — par le mépris des clercs pour tout ce qui

1. *Amis et Amiles*, éd. K. Hofmann, p. xxvii.

2. A. Darmesteter. *Reliques scientifiques*, t. II. p. 52.

n'était pas écrit en latin. Par malheur, à partir du XI^e siècle, ce mépris supposé des clercs pour des poèmes supposés fait brusquement place à l'estime réelle des clercs pour des poèmes réels. Voici que les clercs, à partir du XI^e siècle, se mettent à nommer Roland, Olivier, Turpin et les autres ; de Raoul le Tourtier à Aubri de Trois-Fontaines, du Moine de Silos à Gilles de Paris et à Gui de Bazoches, ils ne se laisseront pas d'en parler. Pourquoi tant de mépris de la poésie en langue vulgaire tant qu'elle n'est que représentée que par les hypothèses des érudits modernes, et tant d'attention à cette poésie, dès que nous avons des textes ? Pourquoi les clercs nous apportent-ils, nombreux, leur témoignage au moment précis où nous n'en avons plus que faire ? De quelque façon qu'on se retourne, la réponse s'impose : si les clercs du IX^e et du X^e siècle ne parlent pas des chansons de geste, ce n'est pas qu'ils les méprisent, c'est qu'ils les ignorent ; c'est qu'elles n'existent pas encore.

II

Nous avons groupé des faits, soigneusement vérifiés, pour la plupart incontestables, rien que des faits. Il convient d'en marquer l'importance, mais plus encore de ne pas l'exagérer.

On peut reprocher à ces faits trois choses : qu'ils sont de valeur inégale ; — qu'ils sont moins nombreux qu'on pourrait le souhaiter : — et qu'ils sont impropres à expliquer, à eux seuls, la formation des chansons de geste.

D'abord, il est bien vrai qu'ils sont de valeur inégale. Par exemple, un roman célébrait un chevalier aventureux et galant, Aiol, personnage de pure invention. S'il plut un jour à un jongleur d'identifier ce chevalier à un vieil abbé mérovingien, saint Ayoul de Provins, qui n'en pouvait mais, ce fut peut-être une fantaisie tout individuelle, et l'on ne voit pas qu'elle ait influé en rien sur le culte de saint Ayoul. De même — c'est le phénomène inverse et parallèle — l'église de Berthem entretenait le culte d'un antique abbé de Corbie, saint Aalard. S'il plut un jour aux clercs de cette église d'identifier ce saint authentique, qui n'en pouvait mais, au fabuleux Aalard, l'ainé des quatre fils Aymon, ce fut peut-être une fantaisie toute locale, et l'on ne

voit pas qu'elle ait trouvé d'écho dans les chansons de geste. De même pour les tombes de Berthe aux grands pieds à Andenne, de l'abbesse Marsent à Origny; de même pour plusieurs autres.

Si nous avons recueilli pourtant ces faits, minuscules par eux-mêmes, et qui ne représentent que des cas d'imitation, et d'imitation arbitraire, c'est qu'ils procèdent de précédents autorisés. Certaines légendes épiques ont cherché sur le tard dans les sanctuaires un asile, parce que d'autres, avant elles, avaient eu dans les sanctuaires leur berceau.

Celles qui naquirent en des sanctuaires, ce sont les plus anciennes et les plus belles, la légende de Guillaume, celle de Girard, celle de Gormond, celle de Roland, entre autres, et c'est là ce qui importe. Laïcs et clercs ont travaillé à les constituer, chevaliers, marchands, bourgeois, poètes de métier, gens du peuple et gens d'église, dans l'église, autour de l'église, sans qu'il soit à l'ordinaire possible de discerner l'apport de chacun. Que de fois, par des analyses aussi minutieuses que nous avons pu, avons-nous essayé, dans la *Chronique de Turpin* par exemple ou dans la *Vita Gerardi comitis*, de discerner l'œuvre propre des clercs, l'œuvre propre des laïcs! Ces documents d'église et les poèmes en français sont contemporains et solidaires, voilà tout ce qu'on peut dire au terme de ces analyses; ils sont inséparables, indiscernables.

Ces foyers de nos plus grandes légendes furent les plus grandes églises de la chrétienté : Saint-Denis, Aix-la-Chapelle, Gellone, Vézelay, Saint-Jacques de Compostelle, Saint-Gilles de Provence, Saint-Pierre de Rome : et c'est ici notre réponse à ceux qui trouveraient trop courte notre liste des localisations. De plus, cette liste, si l'on veut bien y prendre garde, comprend à peu près toutes celles de nos légendes épiques qui ont quelque historicité ou quelque valeur d'ancienneté. Quelles sont les chansons de geste qu'on puisse regretter de ne savoir pas rattacher à telle église, à telle étape de pèlerinage, à tel champ de foire? Est-ce *Gaydon*? ou *Parise la duchesse*? ou *Aye d'Avignon*? Simples romans romanesques, sans rien de traditionnel, ni d'épique, ni d'historique. C'est *Macaire* ou l'histoire du chien fidèle, c'est *Orson de Beauvais* ou le thème de folk-lore de la femme persécutée par un traître, c'est *Galien* ou les aventures

merveilleuses d'un fils en quête de son père. Certes, nous ne voudrions pas déprécier de tels poèmes, par égard pour le charmant Huon de Bordeaux et pour la charmante Florence de Rome. Mais enfin, si elles étaient seulement écrites en vers de huit syllabes et placées aux temps de Constantin ou d'Artur, que manquerait-il à ces « épopées », à la *Mort Maugis* ou à *Esclarmonde*, que leur manquerait-il pour ressembler tout à fait à des romans d'aventures. à *Fergus*, ou à l'*Escoufle*, ou à *Partenopeus de Blois*? Ce n'est point pour les expliquer que furent bâties les théories qui font remonter l'origine des chansons de geste jusqu'aux temps mérovingiens : si les personnages des chansons de geste ne portaient que des noms de fantaisie, tels que Gaufrei ou Gui de Nanteuil, personne n'eût jamais songé à de telles hypothèses.

Mais ils s'appellent Girard, et Girard était le *genius loci* de Poitiers et de Vézelay; Guillaume, et Guillaume était le *genius loci* d'Aniane et de Gellone; Roland, et Roland était le *genius loci* de Blaye et de Saint-Sauveur d'Ibañeta : par là s'explique l'élément historique de ces légendes. Et c'est ici notre réponse à cette troisième objection possible, que de tels faits ne sauraient suffire à expliquer la formation des chansons de geste : ce n'en est pas non plus la formation qu'ils prétendent expliquer, c'en est seulement l'« élément historique ».

Expliquer par des raisons vivantes au temps de chansons de geste leur élément historique, c'est beaucoup, car c'est rendre inutiles maintes hypothèses moins prochaines : c'est peu de chose pourtant, car l'histoire y tient peu de place, et l'essentiel de ces poèmes, c'en est encore la poésie. Précisément parce qu'ils furent composés à une très longue distance des événements qu'ils retracent, leurs auteurs furent presque tout à fait indifférents à la vérité historique. A Saint-Riquier, ils auraient pu apprendre des clercs instruits de l'abbaye à peu près autant de renseignements sur l'invasion normande de 881 qu'en savent les historiens d'aujourd'hui; ils se sont contentés de ces deux noms, Gormond, le roi Louis; si c'était Louis III, ou Louis II, ou un autre, ils n'en eurent aucun souci. De même à Gellone : ils auraient pu s'y renseigner très amplement sur Guillaume, sur son lignage, sur ses tenants et aboutissants; Guillaume et Guibourc leur ont suffi. De même à Vézelay : ils font guerroyer

vingt ans et plus Girard contre un roi Charles ; était-ce Charles Martel ? ou Charles le Chauve ? ils disent tantôt l'un et tantôt l'autre, et, au fait, pour ce qu'ils en disent, ce pourrait être l'un aussi bien que l'autre. Ils n'ont pas pris la peine de se renseigner auprès des clercs instruits : ils se sont contentés de ce que disaient le frère hôtelier, le sacristain, les gens du pays. Ainsi le rôle des clercs dans la constitution de nos légendes est à la fois primordial et médiocre : primordial, puisque c'est d'eux en dernière analyse que procèdent les données historiques des chansons de geste ; médiocre, en ce sens que les poètes leur ont peu demandé. Ces poètes sont restés « peuple » : ils se sont intéressés aux traditions des églises dans la mesure où s'y intéressaient autour d'eux les marchands, les chevaliers, les bourgeois, les pèlerins qui venaient vers ces églises.

Tous ces faits, toutes les pensées qu'ils inspirent ne sauraient s'organiser en un système rigide et que quelques bouts de phrases puissent contenir, quelques formules.

Dira-t-on, par exemple, que ces faits suggèrent d'expliquer la naissance des chansons de geste par l'influence des grands pèlerinages ? Certes, en un sens. Certes la recherche de leurs origines se ramène pour une part à l'étude des routes et des « croisées » de l'ancienne France, de ses marchés, de ses pèlerinages, des lieux où les hommes se rencontraient et où, de leur contact, naquirent tant de formes imprévues de la pensée, de l'art et de la poésie. Et pourtant une telle formule n'exprimerait qu'une faible part de la vérité. Il ne faut pas abuser des pèlerinages ; et si quelqu'un était tenté d'expliquer par eux principalement la formation des chansons de geste, nous serions des premiers à lui rappeler l'hypothèse de Voltaire, qui, lui, avait une théorie des pèlerinages : pourquoi trouve-t-on des coquillages dans les terrains de montagne ? C'est, disait-il, que des pèlerins y ont laissé tomber les coquillages de leurs bourdons.

Ou bien, dira-t-on que ces faits suggèrent d'expliquer les chansons de geste par l'influence des clercs alliés aux jongleurs ? Certes une telle formule conviendrait en partie. Au rebours de ce qu'on a trop souvent dit, les clercs n'ont pas cessé de favoriser les chansons de geste et de les patronner. Mais

ici encore, il ne faut rien outrer, et, non plus qu'il ne faut abuser des pèlerins, il ne faut abuser des clercs. Expliquer les chansons de geste par la piété intéressée des gens d'église, regarder ces poèmes comme les instruments d'une propagande organisée à frais communs par les moines et les jongleurs pour capter des foules crédules, quelle vue incomplète des choses ce serait, et combien fausse!

Ou encore, dira-t-on que ces faits suggèrent de considérer les versions que nous avons des chansons de geste comme leurs formes primitives? Oui, pour une part. Tous les textes, français ou latins, poétiques ou hagiographiques, apparaissent presque en même temps, au XII^e siècle, dans la seconde moitié du XI^e au plus tôt, et jamais il ne semble utile de leur supposer une préhistoire de plusieurs siècles. Et pourtant, c'est, croyons-nous, dans une période un peu antérieure à ces textes qu'il en faut chercher les sources d'inspiration, les germes, les premiers modèles, tout au long des cent années de ce XI^e siècle, qui, dans tous les domaines de l'action et de la pensée, fut si fécond, si puissamment créateur, si grand.

Puisque ces faits, dira-t-on, et puisque ces observations ne peuvent se réduire ni à une théorie du rôle des pèlerinages, ni à une théorie de l'influence des clercs, ni à une théorie des origines toutes récentes des chansons de geste, qu'enseignent-ils donc? S'il nous fallait faire tenir notre réponse en une seule phrase, nous répondrions : ils enseignent que les romans du XII^e siècle sont des romans du XIII^e siècle, et qu'il faut les expliquer par cela que nous savons du XII^e siècle, du XI^e au plus tôt, et non point par cela que nous ignorons du siècle de Charlemagne ou du siècle de Clovis.

Au lieu de s'épuiser à la recherche des hypothétiques modèles perdus des chansons de geste, il faut les accepter telles qu'elles sont, dans les textes que nous avons (car leurs modèles perdus, s'il y en eut, durent en être très voisins), il faut les aimer et tâcher de les comprendre pour ce qu'elles sont. Jusqu'ici nous n'en avons pas le droit. Toutes les fois que nous rencontrons dans un roman de chevalerie un personnage historique, un événement historique de l'époque carolingienne ou mérovingienne, nous étions obligés d'admettre que ce roman était un remaniement de chants lyrico-épiques ou de poèmes épiques

de l'époque carolingienne ou mérovingienne. En montrant qu'au XII^e siècle tels hommes avaient telles raisons actuelles de s'intéresser à tel personnage, à tel événement du passé, on aura débarrassé la critique de cette obligation, on aura rendu à ces romans du XII^e siècle leur droit d'avoir été imaginés au XII^e siècle. C'est par là que le recours aux pèlerinages, aux foires, aux églises, a de l'intérêt. Il permet à ces poèmes de reprendre le contact des temps, des lieux. Mais, pour les expliquer, les pèlerinages ne suffisent pas ; il y faut les croisades, croisades d'Espagne au XI^e siècle, croisades de Terre-Sainte au XII^e, et le concours des idées et des sentiments qui formèrent l'armature de la société féodale et chevaleresque ; il y faut toute la vie du temps. Il y faut le pèlerin et le clerc, sans doute, mais aussi le chevalier, le bourgeois, le vilain ; il y faut le poète surtout, non pas celui qui, au VII^e siècle ou au X^e, composait, dit-on, ses chants en pleine bataille, mais le poète du XII^e siècle, celui qui a rimé le roman que nous avons, qui a peiné à le rimer comme ferait un écrivain d'aujourd'hui, et qui, pour plaire aux hommes de son temps, a su se plier à leurs goûts, participer à leurs pensées, à leurs passions, à leur esprit. Les auteurs des chansons de geste ou leurs propagateurs étaient des nomades ; leurs publics étaient souvent forains ; ces forains et ces nomades se rencontraient autour des abbayes, et sur des champs de foire, à de certains jours marqués par certaines fêtes religieuses : de là la considération légitime des fêtes, des foires, des pèlerinages. Mais ce n'est là qu'un fragment de la vérité. Pour rendre compte de ces romans, il faut les traiter comme on traite ceux d'une époque quelconque : dans leurs relations avec toutes les conditions sociales, religieuses, morales, imaginatives de l'époque qui les a produits : et cette époque commence au XI^e siècle.

Joseph BÉDIER.

LE POÈME DE PIRAMUS ET TISBÉ
ET QUELQUES CONTES OU ROMANS FRANÇAIS
DU XII^e SIÈCLE

I

On sait que le poète latin Ovide a été abondamment exploité par les auteurs de romans du moyen âge et que les premiers d'entre eux notamment, en écrivant *Thèbes* ou *Énéas*, ne se sont pas fait faute de le piller¹. Mais tandis que ceux-là adaptaient leurs emprunts à des compositions dont le sujet principal était pris ailleurs, dans Stace ou dans Virgile, d'autres, sans chercher plus loin, ont repris les récits même d'Ovide, et ils ont traité à leur tour, en suivant leur modèle de plus ou moins près, les légendes fameuses des *Métamorphoses*. Ainsi sont nés les contes de *Piramus et Tisbé*²,

1. Voy. *Romania*, XL (1911), p. 161 ss.

2. *De Piramus et de Tisbé* (*Fabliaux et contes*, publiés par Barbazan, nouv. éd. par Méon, t. IV, p. 326 ss.), Méon n'a connu que les manuscrits de la Bibliothèque nationale fr. 837 et 19152. G. Paris a montré qu'il y aurait lieu d'utiliser, pour une édition critique du poème, toute la série des manuscrits qui contiennent l'*Ovide moralisé*. Voy. *Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, p. 498. C'est sur tous ces mss. réunis et en outre sur celui de Berlin (König. Bibl., 257) que M. C. De Boer a établi la sienne, parue tout récemment dans les *Dissertations de l'Académie des sciences d'Amsterdam*, trop tard pour que j'aie pu en tirer parti, étant donné que le présent article était déjà à l'impression. Tout ce que je pourrai faire sera de renvoyer, en notes, à l'édition de M. De Boer, chaque fois qu'il y aura lieu. Je n'ai donc rien changé à mon travail et je n'ai même pas touché aux citations que j'ai faites du poème, et pour lesquelles je me suis servi du texte de Méon, en le corrigeant parfois, quand je l'ai indiqué, et forcément un peu au hasard,

de *Philomena*¹, de *Narcisus*², et probablement d'autres encore que nous avons perdus³.

C'est de *Piramus* que nous devons ici nous occuper.

Résumons d'abord le contenu de ce poème.

Deux habitants de Babylone, deux « riches hommes », ont deux enfants, Piramus et Tisbé, qui, avant d'avoir sept ans, ont été atteints par les traits de l'Amour, et qui, dans la suite, ne se sont plus oubliés (Méon, v. 1-26; De Boer, v. 1-22) : telle est la puissance d'Amour (M., v. 27-44; De B., v. 23-42)! Tout jeunes, ils trouvaient déjà leur joie aux passe-temps communs et n'avaient de tristesse qu'à se séparer (M., v. 45-64; De B., v. 43-62). Ils étaient, d'ailleurs, merveilleusement beaux, vrais chefs-d'œuvre de Nature (M., v. 65-82; De B., v. 63-76). — Mais un jour, un serf surprend leur secret et le révèle à la mère de Tisbé, qui confie sa fille à une chambrière et la fait enfermer (M., v. 83-106; De B., v. 77-100). Une grande brouille s'en suit entre les pères des deux enfants (M., v. 107-110; De B., v. 101-104). — Toutefois, Piramus et Tisbé ne sauraient s'oublier. Ils grandissent, et quand ils ont atteint quinze ans, ils connaissent toutes les ardeurs de l'amour (M., v. 111-150; De B., v. 105-144). Piramus se lamente (M., v. 151-196; De B., v. 145-203), et va prier Vénus dans son temple (M., v. 197-208; De B., v. 204-215). Tisbé se lamente de son côté, et adresse sa prière à Dieu (M., v. 286-291; De B., v. 216-312). — Or il se trouve qu'une seule muraille sépare les palais où demeurent les enfants (M., v. 292-295; De B., v. 313-316), et qu'elle porte précisément une fissure à l'endroit qui touche la chambre de Tisbé (M., v. 296-304; De B., v. 317-325). Celle-ci la première aperçoit la fente (M., v. 305-307; De B., v. 326-328). Elle y fait passer le pendant de sa ceinture (M., v. 308-311; De B., v. 329-332), que Piramus

d'après les mss. 837 et 373 de la Bibliothèque nationale. Le texte de ces citations diffère souvent du texte critique de M. De Boer; mais celui-ci ne m'oblige, en aucun passage, à modifier mes observations.

1. *Philomena*, publié par C. De Boer, Paris, 1909.

2. *De Narcisus*, publié par Méon, *ouvr. cité*, t. IV, p. 143 ss.

3. C'est ce qu'il faut conclure de certaines mentions qu'on trouve dans des écrits du XII^e et du XIII^e siècle, provençaux et français.

remarque en entrant dans sa chambre (M., v. 312-317; De B., v. 333-338). Piramus prend le pendant et, entrant en conversation avec Tisbé, il la supplie d'inventer un moyen de le venir voir (M., v. 318-335; De B., v. 339-357). Tisbé regarde par la fente; la vue de son ami la trouble, au point que d'abord elle ne peut parler; mais enfin elle met sa bouche près de la faille (M., v. 336-355; De B., v. 358-377) : elle reproche à Piramus son inaction et le réconforte; puis, comme les larmes lui ôtent la vue et la parole, elle se retire (M., v. 356-379; De B., v. 378-401). Les amants se séparent donc, et se retrouvent la nuit suivante (M., v. 380-383; De B., v. 402-406). Piramus se lamente (M., v. 384-473; De B., v. 407-498). Tisbé se lamente (M., v. 474-550; De B., v. 499-574). Ils décident qu'ils se retrouveront dehors, le soir, près d'une fontaine, sous un mûrier (M., v. 551-570; De B., v. 575-589). Leur impatience, en attendant la nuit, est grande (M., v. 571-600; De B., v. 590-623). Enfin Tisbé s'enfuit de chez elle (M., v. 601-618; De B., v. 624-642). Une « gaité » l'aperçoit aux rayons de la lune, mais n'ose pas l'arrêter, la prenant pour une déesse (M., v. 619-628; De B., v. 642-651). — Or, comme elle est déjà au rendez-vous, un lion la met en fuite, et elle lui abandonne son voile, que celui-ci déchire et souille de ses mâchoires sanglantes (M., v. 629-656; De B., v. 652-679). Le lion parti, Piramus arrive, et croit que Tisbé a été mise en pièces (M., v. 657-688; De B., v. 680-707). Il s'en désespère (M., v. 689-740; De B., v. 708-776) et se perce de son épée (M., v. 741-757; De B., v. 777-792). Tisbé, sur ces entrefaites, revient et voit Piramus étendu à terre (M., v. 758-793; De B., v. 793-830). Elle gémit longuement (M., v. 794-855; De B., v. 891-893), et à son tour se tue avec l'épée (M., v. 856-885; De B., v. 894-939).

Tel est le sujet du conte français de *Piramus*, qui tire une certaine valeur de son ancienneté même. Il est probable, en effet, qu'il a été composé dans le troisième quart du XII^e siècle. G. Paris, dans le tableau chronologique de son *Manuel*, le range parmi les œuvres du troisième tiers de ce siècle, sans préciser autrement; et dans l'*Histoire littéraire de la France*¹, il semble

1. Voy. t. XXIX, p. 490 et p. 498.

incliner à lui assigner une date assez reculée, si tant est qu'il le considère comme antérieur à *Philomena*¹ et que la mention de Piramus dans le *Conte de la Charrette* prouve l'existence à cette date² d'un poème français adapté d'Ovide³.

Piramus a dû être composé par un trouveur de la région normande, comme semblent le prouver plusieurs particularités, telles que, à la tonique, la distinction ordinaire des sons *en* et *an* devant une consonne, la confusion des sons issus de *ō* libre et de *ō* entravé, la confusion des sons *u* et *ui*, et peut-être quelques autres traits suffisamment caractéristiques⁴. Or, si l'œuvre est normande, et s'il est vrai que, en Normandie, le système morphologique primitif s'est très vite décomposé, il faut noter que la langue de *Piramus* est d'une correction remarquable et que la morphologie s'y présente dans un état d'assez bonne conservation. On doit donc admettre que le poème appartient à une époque relativement ancienne, et rien n'empêche que ce ne soit le troisième quart du XII^e siècle.

Quant aux allusions qui s'y rapportent et qu'on trouve dans les écrits du XII^e siècle, que nous apprennent-elles ?

Un certain nombre d'entre elles viennent de la littérature provençale. Giraut de Cabreira, invectivant son jongleur Cabra et lui reprochant son ignorance, lui énumère toutes sortes d'œuvres qu'il devrait connaître; et après avoir nommé une longue suite de chansons de geste, il ajoute :

Ni sabs d'Ytis
Ni de Biblis
Ni de Caumus ⁊ nuilla faisson;

1. M. De Boer, dans son édition de ce poème, Introduction, p. CIX, considère qu'il a dû être composé aux environs de l'année 1168. G. Paris le plaçait vers 1160. Voy. *Mélanges de littérature française du moyen âge*, p. 265.

2. C'est-à-dire vers 1172. Voy. G. Paris, *Mélanges*, p. 262.

3. M. Foerster considère, lui aussi, que *Piramus* est antérieur aux poèmes de Chrétien. Voy. le *Conte de la Charrette*, note au vers 3821.

4. J'avais dressé de ces faits, d'après les mss. de la Bibl. nat. fr. 837 et 373, une liste qui devient inutile après le travail beaucoup plus poussé, plus complet et plus sûr que M. De Boer a pu fonder sur un texte solidement établi. Je la supprime et me contente de renvoyer à l'étude du nouvel éditeur, p. 7 ss.

5. C'est-à-dire de Caunus. Voy. Ovide, *Métamorphoses*, IX, VIII.

De Piramus
 Qui for lo[s] murs
 Sofri por Tibes passion :
 Ni de Paris
 Ni de Floris... 1

C'est là le texte qui témoigne le plus clairement de l'existence à la fin du XII^e siècle d'un poème sur Pyrame et Thisbé. D'autres sont moins probants. Ainsi, Arnaut de Mareuil, exprimant à sa dame la force de son amour, lui dit :

E Rodocesta ni Biblis,
 Blancaflors ni Semiramis,
 Tibes, ni Leyda, ni Elena,
 Ni Antigona, ni Esmena,
 Ni'l bel Ysseulz ab lo pel bloy,
 Non agro la meitat de joy
 Ni d'alegrier ab lurs amis
 Cum ieu ab vos, so m'es avis 2.

Et Rambaut de Vaqueiras, chantant aussi son amour, écrit :

Anc non amet tant aut com ieu negus,
 Ni tan pros domna, e quar no i truep parelh,
 M'enten en lieys, e l'am al sieu cosselh
 Mais que Tysbe non amet Piramus...
 Anc Persavals, quant en la cort d'Artus
 Tole las armas al cavalier vermelh,
 Non ac tal gaug cum ieu del sieu cosselh ;
 Et fa'm murir si cum mor Tautalus 3.

1. *Denkmäler der prov. Literatur*, hgg. von K. Bartsch (*Bibliothek des literarischen Vereins*, t. XXXIX), p. 39.

2. Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. III, p. 204. Voy. encore du même poète *Tan m'abellis* (*Revue des langues romanes*, 1881, t. XX, p. 57)

146 Qu'anc, Domna, ço sapchaz,
 Non fo neguns amans
 Que tant be ses engans
 Ames com eu am vos.
 150 Neih Leander Eros,
 Ni Paris Elenan,
 Ni Pirramus Tisban...

3. Raynouard, *ouvr. cité*, t. III, p. 258.

Arnaut et Rambaut nomment donc Pyrame et Thisbé ; mais il n'apparaît pas que leur désignation se rapporte nécessairement à une œuvre littéraire : ils pouvaient les citer comme des exemples d'amants parfaits, sans avoir puisé ailleurs que dans une tradition antique, et qui vivait encore, grâce à Ovide, sans avoir repris corps dans un poème roman. D'autant que, si nous avons des œuvres du XII^e siècle où il s'agit de Blanche fleur, d'Hélène, d'Antigone, d'Ismène, d'Iseut, nous n'en avons pas conservé qui traitent de Tantale, de Rodoceste, de Biblis, de Sémiramis, ni de Lédà. Et il se peut fort bien, à juger nos deux textes isolément, que leurs auteurs aient songé à des noms d'amants illustres, sans avoir eu en vue des poèmes très définis en telle ou telle langue. Beaucoup plus probants sont les vers de Giraut. Car tous les noms cités par ce troubadour dans son sirventés se réfèrent à des personnages d'œuvres romanes qu'on peut aisément identifier ; et il serait bien étrange que, faisant exception précisément pour le passage qui nous occupe, il y eût introduit des héros connus seulement par la littérature latine. Sans doute, la plaisanterie tient, dans le sirventés en question, une place assez large, et il est vrai que l'auteur se plaît à écraser son jongleur par la description d'un savoir fabuleusement vaste, où il aurait pu, par malice, ranger des œuvres inexistantes. Mais il n'emploie pas ailleurs ce dernier procédé, et pourquoi admettre qu'il en ait usé seulement ici ? Sans doute aussi, nous n'avons pas conservé de poèmes relatifs à Biblis et à Caurus ; mais n'avait-on pas cru perdu, jusqu'à ces dernières années, le *Philomena* de Chrétien de Troyes, conservé seulement dans les manuscrits de l'*Ovide moralisé*, et où il s'agit précisément de l'Itis nommé par Giraut ? Et n'avons-nous pas perdu encore les autres traductions que Chrétien avait faites d'Ovide ? Il y a donc vraiment lieu de penser que la mention de Giraut vise un poème roman (français ou provençal, c'est à débattre) de *Pyrame et Tishé*¹.

1. Les textes provençaux relatifs à la fable de Pyrame et Thisbé ont été réunis par Birch-Hirschfeld dans sa dissertation intitulée *Ueber die den provenzalischen Troubadours des XII. und XIII. Jahrhunderts bekannten epischen Stoffe*, Leipzig, 1878, p. 12 ss. Sur ce travail, voy. P. Meyer et G. Paris (*Romania*, 1878, t. VII, p. 448 ss.).

Sur la façon dont il convient d'interpréter les mentions de héros de romans

Dans la littérature française, les allusions à Pyrame et Thisbé ne font pas plus défaut. Celle qu'on cite comme la plus ancienne se trouve dans le *Conte de la Charrette*, où Chrétien dit :

3820 Donc le dut Lancelot bien feire,
 Qui plus ama que Piramus,
 S'onques nus hon pot amer plus.

Allusion brève, à la vérité, peu significative en elle-même, mais qui, étant donné les habitudes du poète, ne peut guère se rapporter qu'à un récit en langue française : car nulle part ailleurs, dans les œuvres du même auteur, on ne trouve la mention de héros que la littérature vulgaire n'avait pas encore popularisés. L'indication s'accorderait assez bien avec une autre qui est précieuse, s'il est vrai que le « lai de Pirame » a été mentionné par Thomas dans son *Tristan*, c'est-à-dire vers 1170¹. Et ainsi les témoignages français confirmeraient et préciseraient les témoignages provençaux². Ils prouvent, semble-t-il, qu'il a existé vers 1170 un poème de *Pyrame et Thisbé*, probablement le nôtre³.

dans la littérature provençale, voy. les pages judicieuses mises par M. Keller en introduction au texte du *Fadet joglar* (*Romanische Forschungen*, 1905, t. XXII, p. 124 ss.).

1. Sur les autres allusions relatives à Pyrame et Thisbé que contient la littérature française, voy. Darnedde, *Ueber die den altfranzösischen Dichtern bekannten epischen Stoffe aus dem Altertum*, Göttingen, 1887, p. 113.

On trouvera une bibliographie utile des études relatives à l'histoire de Pyrame et Thisbé dans l'article de C. Friesland intitulé *Handschriftliches von der Göttinger Universitätsbibliothek* (*Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, 1908, t. XXXII, p. 332 ss.).

2. Hartmann von Aue, dans son *Erec*, composé peu après 1191, décrit, en suivant son modèle Chrétien de Troyes, la selle du cheval sur lequel est montée Énide. Mais il ajoute aux scènes représentées sur cette selle la mort de Pyrame et Thisbé (v. 7706 ss.), attestant ainsi la popularité de la légende à cette date.

3. Telle est l'opinion admise par M. Bédier dans son édition du *Tristan* (*Société des anciens textes français*), t. I, p. 52, n. 2. M. Bédier lui-même a bien voulu me signaler que l'opinion contraire avait été soutenue depuis par M. Hoffa, dans un article intitulé *Antike Elemente bei Gottfried von Strassburg* (*Zeitschrift für deutsches Altertum*, 1910, t. LII, p. 339 ss.).

II

Si *Piramus* a paru à une date aussi ancienne, il importe d'observer que ce poème présente avec plusieurs autres œuvres du XII^e siècle des rapports assez étroits et qu'il y a lieu d'examiner d'un peu près.

I. *Piramus* ET *Thèbes*. — Il est vraisemblable (je l'ai déjà dit ailleurs ¹) que l'auteur du roman de *Thèbes*, à l'endroit où il raconte la mort d'Aton, s'est souvenu de la fable de Pyrame et Thisbé. Qu'il ait eu en mémoire le texte français de *Piramus*, il semble qu'on ait des raisons d'en douter; et on croirait plutôt qu'il a pensé au texte latin des *Métamorphoses* d'Ovide, avec lequel le sien présente, à certains égards, plus d'analogies et de ressemblances qu'avec celui de la traduction. Voici les passages en question :

Métam., IV, 133 Dum dubitat², tremebunda videt pulsare cruentum
Membra solum retroque pedem tulit; oraque buxo
135 Pallidiora gerens, exhorruit aequoris instar
Quod fremit, exigua cum summum stringitur aura.
Sed postquam remorata suos cognovit amores,
Percutit indignos claro plangore lacertos,
Et laniata comas amplexaque corpus amatum,
140 Vulnera supplevit lacrimis fletumque amanti
Miscuit, et gelidis in vultibus oscula figens :
« Pyrame, clamavit, quis te mihi casus ademit ?
Pyrame, responde : tua te carissima Tisbe
Nominat : exaudi vultusque attolle jacentes. »
145 Ad nomen Thisbes oculos in morte gravatos
Pyramus crexit visaque recondidit illa.

<i>Tb.</i> Il demande sovent Ysmeine,	<i>Pir.</i> Quant Pyrramus vit de s'amie
Et Jocaste la li ameine :	Que ele estoit ainsi fenie,
« Amis », fait ele, « vei t'espose,	Plus devint vert que fueille d'ierre

1. Voy. *Romania*, 1911, t. XL, p. 192, note, 5^o.

2. Il s'agit de Thisbé qui retrouve le corps inanimé de Pyrame.

3. Il s'agit d'Aton mourant.

La chaitive, la dolorose ! »
 Uevre les ueuz, si l'a veüe,
 A tant l'anme est del cors eis-
 [sue 1...]

[Et Ismène]

...ne se muet mais que la pierre ;
 Vert esteit come fueille d'ierre :
 Point de color n'ot en sa face ;
 Plus esteit freide que n'est gla-
 [ce 2...]

Par la chière l'ève li cole,
 Del peliçon moille la gole,
 Cent feiz li baise de randon
 Les teuz, la face et le menton :
 Al cors pivement se complaint
 Et son grant duel iluec refraint :
 « Ates, beaus sire, tu ne m'oz ?
 Uevre tes ueuz, por quoi les cloz ?
 Ço est Ysmeine que parole 3... »

Et refroidist comme une pier-
 [re 4...]

Adont s'encline la pucelle,
 Baise sa bouche, si l'appelle :
 « Piramus, vecy vostre amie,
 Car esgardez, si est perie. »
 Li jouvenceaux, la ou mouroit,
 Entre euvre les yeux et si voit
 Que c[e] estoit Tisbé s'amie
 Qui l'appelloit toute esmarie.
 Parler [li] vuel, mais il ne puet,
 Car la mort qui le tient ne vuel ;
 Mais tant a dit : « Tisbé amie,
 Pour Dieu, qui vous remist en
 [vye ? »

A tant se taist, ne puet plus dire,
 Puis la regarde, si souspire :
 Le cuer lui part, si part la vie 6.

La mort silencieuse d'Aton, qui rend le dernier soupir, sans une parole, aussitôt qu'il a vu Ismène, rappelle plutôt celle du Pyrame latin que celle du Pyrame français. Pourtant, il ne doit pas échapper que les textes français ont tous deux substitué un même terme de comparaison à celui qu'offrait le latin, lorsque de la « pâleur de buis » ils ont fait une « pâleur de lierre » 7 ; sans compter que le couple de vers qu'ils portent en cet endroit fournit à la fois une idée analogue et la même rime. L'un des deux auteurs a-t-il donc connu l'œuvre de l'autre ?

1. V. 6245 ss.

2. V. 6261 ss.

3. V. 6375 ss.

4. Méon, v. 677 ss. ; De Boer, v. 700 ss.

5. Entendez : au moment où Thisbé découvre le corps de Pyrame.

6. Le texte du ms. 837 s'arrête au vers 842. Le feuillet qui contenait la fin du poème a été perdu. C'est d'après le ms. 19152 que Méon a imprimé les vers 843-885. Nous avons préféré donner le passage qu'on vient de lire d'après le ms. 373, qui paraît plus concis, en cet endroit particulièrement : il correspond aux vers 852 ss. du texte de Méon, édit. de Boer, v. 890 ss.

7. Voy. *Metam.*, v. 134 ; *Thibet*, v. 6262 ; et *Piramus*, M., v. 679, De B., v. 702.

Ou bien auraient-ils lu, entendu un même commentaire de ce passage fameux des *Métamorphoses*? Je ne sais. Toujours est-il qu'un fait paraît bien attesté : c'est, dès le temps où *Thèbes* fut composé, la popularité, au moins dans le public des écoles, de l'histoire de Pyrame.

2. *Piramus* ET *Énéas*. — Il y a entre les poèmes de *Piramus* et d'*Énéas* des rapports qui tiennent au fond et à la forme, à l'expression de certaines idées et à l'emploi de certains procédés littéraires. On en peut aisément, et sans la faire complète, dresser une liste assez longue.

Ce sont, dans les deux œuvres, les mêmes termes pour décrire la toute-puissance d'Amour, la force irrésistible de ses flèches :

<i>Pir.</i> Contre ton dart n'a nus pooir, Ne contre li n'a nul' essoingne Doubles haubers ne double broin- [gne. Ta saiete ne puet faillir, Vallés ne puet nis uns gaudir ¹ .	<i>Én.</i> Quel deffense ai encontre amors? N'i valt neient chastels ne tors, Ne halz paliz ne granz fossé ; Soz ciel n'a cele fermeté Ki se puisse vers lui tenir, Ne son asalt longues sofrir. Parmi set murs traireit son dart Et naverreit de l'autre part ² .
--	--

C'est la même façon de décrire l'opération des flèches :

<i>Pir.</i> Li fer navrē en l'esgarder La fleche cele de pensser ³ .	<i>Én.</i> Il me navra en un esguart, En l'oïl me feri de son dart, De celui d'or, ki fait amer ; Tot le me fist el cuer coler ⁴ .
--	--

C'est la même façon de jouer sur l'antique image de l'Amour qui blesse :

<i>Pir.</i> Ele ⁵ fet plaie sanz pertus, Vers qui ne puet erbe ne jus.	<i>Én.</i> La saiete ki traite fu M'a malement el cuer feru.
--	---

1. M., v. 28 ss. ; De B., v. 25 ss.

2. V. 8633 ss.

3. M., v. 41 s. Le ms. 373 porte :

Li fers navre du regarder,
Et la fleiche coule en penser,

qui est à peu près le texte de l'édition critique, v. 39-40.

4. V. 8159 ss.

5. Il s'agit de la flèche de l'Amour.

Sanz dolor fet trere souspir,
Et sanz sanc esandre palir ¹.

— Tu menz, molt chaï loing de
[te].

-- Ele aporta ma mort o sei,
Angoissement me navra.

— Ne sez que diz, ne te tocha.

— Non veir. — Cols ne plaie n'i
[pert.

— Mais li brievez ki entor ert
M'a molt navré dedenz le cors ².

C'est la même description des effets de l'amour : pâmoison des amants après qu'ils ont prononcé leurs plaintes (*Piramus*, v. 197 ss., 286 ss.; *Énéas*, v. 8339 ss., 8660 ss., 9100 ss., etc.); incohérence de leurs attitudes :

Pir. Or sui haitiez, or vueil trambler ³... *Én.* Or est mes cuers por lui destreiz,
Ore panteise et or tressalt,
En poi d'ore ai et freit et chalt ⁴...

signes divers de la passion :

Pir. Sovent remembre ses amors,
Sovent mue le jor colors;
Sovent se plaint et sovent pleu-
[re ⁵...
Fremist et souspire asprement,
Toute se tressaut et tressue,
En poi de tens sa color mue :
Porpense soi qu'ele li die,
De soi meisme s'entroublie ⁶...

Voyez l'indication des très nombreux passages parallèles d'« Énéas » dans la « Romania », 1911, t. XL, p. 214 ss.

1. M., v. 33 ss. : De B., v. 31 ss.

2. V. 8965 ss. Voy. encore dans le même roman les vers où la mère de Lavinie découvre l'amour de sa fille pour Énée. « Je le reconnais, dit-elle,

8507 A ce que tu pale es et vaine,
Que tu te muers et si es saine. »

3. M., v. 196. Le ms. 373 donne ici :

Or sui haitiez, or vueil plourer,
Or ay grant chault, or vueil trambler,

leçon qu'admet l'édition critique, v. 202-3.

4. V. 8124 ss.

5. M., v. 211 ss. ; De B., v. 218 ss.

6. M., v. 345 ss. : De B., v. 367 ss.

« Or pens, or souspir et or plor.
 Toute ai perdue la color.
 Dormir,
 Boivre et mengier m'estuet guer-
 [pir 1... »

illusions des songes :

Pir. « La nuit,
 Quant je me gis enz en mon lit,
 Cuidiez que souef me delit ?
 Dont sui en paine et en effroi,
 Et dont m'es[t] vi[s] que je vous
 [voi,
 Que ne poez touchier a moi :
 Lors si m'effroi et si tressail,
 Trestranble de joie et travail ;
 Lors get les mains que je vous
 [bail,
 Et quant vous cuit prendre, si
 [fail.
 Amis,
 Quant me rendorm, dont m'est
 [a vis
 Que vous estes devant mon
 [vis 2... »

Én. Asez aveit mal en dormant,
 N'aveit mie mielz en veillant.
 Quant li tressailleient li oil,
 Ki toz tens erent en remoil,
 Donc li ert vis que le teneit ;
 De la joie qu'ele en aveit
 Tornot sei en cele freor,
 Si acolot son covertor ;
 Et quant ele se porpensot
 Qu'il n'i ert pas, si se pasmot 3.

Ce sont les mêmes images pour peindre les gestes du dieu d'amour :

Pir. Amors m'a souspris a son aim 4. *Én.* Ja m'a Amors pris a son aim 5.
 Lacié somes en une roi 6. Or est chaeite es laz d'amors 7.

Ce sont les mêmes métaphores pour exprimer les jeux du sentiment :

1. M., v. 412 ss. ; De B., v. 439 ss.
 2. M., v. 515 ss. ; De B., v. 547 ss.
 3. V. 8409 ss. Voy. aussi v. 1219 ss.
 4. M., v. 389 ; De B., v. 413.
 5. V. 8948.
 6. M., v. 395 ; De B., v. 421.
 7. V. 8060.

Pir. ... celui qui le cors de moi
Et le corage a tret o soi ¹.

En. mon cuer en porte.
Il le m'a de mon sein enblé ².

Enfin et surtout, c'est l'emploi des mêmes procédés littéraires. A cet égard, rien n'est plus instructif que la comparaison du premier monologue de Thisbé avec ceux que prononce Lavinie en différentes occasions. On y retrouve les mêmes idées, et aussi le même artifice de style du dialogue fictif d'un personnage s'entretenant avec lui-même :

Pir. • Ha! Dieus, com male destinee,
Come male vie m'as donee!
Aiaz mes ne fu nule esgaree,
Que ja ³, par sens ou par folie,
Par grant douçor, non felonie,
Ne seüst ⁴ engingnier boisdie,
Fors moi.
Mes com plus plaing, et plus
[m'esmai
En quel guise prendrai conroi,
Amis doulz, de parler a toi ⁵.
— Tysbé, fole, veus tu desver?
Veus tu chasteé violer
Et ton lignage vergonder?
Ne faire!
Garde reson, que t'est contraire.
Ne te chaut d'entor toi atraire
Chose par qoi tu faces rage:
Quar ainc fame de ton lignage
Ne fu reprise de putage:
Reprise

En. « A mon oes est male l'atente,
Ne puis mie tant endurer,
Ne mal sofrir ne doloser.
Si longuement ne voil mal traire.
— Coment le voldras tu donc
[faire?
— Et ja li voil faire saveir.
— Quel mesage porras avoir?
— Ge ne quier nul altre que mei.
— Iras i tu? — Oïl, par fei.
— A grant honte t'iert atorné.
— Cui chalt? se faz ma volenté,
Molt m'en iert poi que l'en en die.
— Tol. ne dire tel vilenie,
Que ja femme de ton parage
Empreigne a faire tel viltage
Qu'a home estrange aille par-
[ler ⁶... »

1. M., v. 458 s. : De B., v. 485.

2. V. 8350 s.

3. Le ms. 837 porte : *je*.

4. Le ms. 837 porte : *Ne pot mes eng*. Nous avons adopté la leçon du ms. 373. Le procédé n'a rien de critique, mais il a paru nécessaire d'y recourir pour donner un sens au passage. L'observation vaut aussi pour les quelques corrections qui seront faites ci-dessous.

5. Le ms. 837 porte : *Amis, je dueil d'a toi parler*. C'est ici la leçon du ms. 373, qui répète ensuite *parler* pour en faire un de ces vers de deux syllabes, fréquents dans la pièce, sur lesquels rebondit le développement.

6. V. 8708 ss.

Ne sera[s] ja en nule guise.
Mieus vausist c'on t'eüst ocise.

— Tysbè,

Ou as tu pris icest penssé ?

Tost as Pyrramus oublié.

— Lasse, por quoi l'avez nommé ?

Amis.

Onques a certes ne ver dis.

Or pues dire, ce m'est a vis,

A droit

Que amours en femme n'a foit :

Mes sire ber, jel di por moi.

Le gage

Tenez, sire, de cest outrage.

Ici vous ai dite folage... ³

— Desvee

Tysbè, fole desvergondee.

..... ⁴

Que corage vous a muee.

— Je sai

Tout icel fol penssé que j'ai.

Par le conseil mon pere avrai

Autressi gent ami, bien sai.

— Si gent ?

Mal vueil se Pyrramus l'entent.

Oii, je tranble, bien le sent ⁵...

... Molt ai mal espleitiè.

Trop ai parlé come desvee :

Ge cuit qu'amors m'a encusee

De ce que tant en ai mesdit :

Or m'en repent, trop l'ai sordit.

Bels dolz amis, tenez mon gage :

Molt par vos ai dit grant oltrage ⁶.

Ge mesparlai par grant folor

Ge vos blasmai a molt grant

tort ⁷.

Ces rapprochements n'ont pas besoin d'être commentés.

1. Ms. 837 : *ai*.

2. Ces deux vers viennent du ms. 373.

3. L'ensemble de tout le passage qu'on vient de lire représente les vers 216 ss. de l'édition Méon. Il correspond aux vers 223 ss. de l'édition De Boer.

4. Un vers que je ne sais comment interpréter.

5. M., v. 252 ss. ; De B., v. 266 ss. On pourra se rendre compte, en lisant le passage qui vient d'être cité, qu'on a eu tort de critiquer l'obscurité d'un poème, dont quelques corrections suffisent à rendre le texte très satisfaisant.

6. V. 9212 ss.

7. V. 9224 s. Je ne cite de l'*Évius* que quelques passages caractéristiques. Il en existe bien d'autres.

Mais, au total, que prouve le parallèle qui vient d'être esquissé ? Lequel des deux poètes a imité l'autre ? Ou bien quel modèle commun ont-ils suivi ? A la vérité, pour ce qui est des deux monologues, il est remarquable qu'ils ont l'un et l'autre des affinités avec celui qu'Ovide a prêté à Médée au livre VII de ses *Métamorphoses* : ce dernier a pu leur fournir à la fois quelques traits intéressant l'invention, et l'idée du dialogue fictif. On tiendrait donc là une source qui pourrait être commune aux deux poèmes. Mais y ont-ils recouru tous deux directement ? Et puis l'imitation d'Ovide suffit-elle à expliquer toutes les autres ressemblances des deux textes ? Ce n'est pas le cas. Où donc alors est le modèle ? Faut-il se fier à l'impression que les parties d'*Énéas* qui correspondent à celles de *Piramus* ont l'air d'amplifications ? Faut-il attacher de l'importance au fait que, dans *Piramus*, les plaintes des deux personnages ont leur origine dans le texte d'Ovide, tandis que l'épisode des amours d'Énée et de Lavinie a été ajouté par l'auteur d'*Énéas* à un modèle qui n'en portait aucune trace ? Il faut avouer que la question est difficile et qu'on ne sait guère à quelle solution s'arrêter.

3. *Piramus* ET LES ROMANS DE CHRÉTIEN DE TROYES. — Chrétien de Troyes a été fréquemment influencé par les souvenirs qu'il avait du roman d'*Énéas*, et, si plusieurs des traits communs relevés précédemment entre *Piramus* et *Énéas* se retrouvent dans telle ou telle de ses œuvres, il faut l'attribuer à la lecture qu'il avait faite du second de ces poèmes. Le fait n'a donc rien qui mérite ici de nous retenir.

Un autre, en revanche, s'impose à l'attention : c'est une particularité de style qui reparait à plusieurs reprises, et même d'une façon fatigante, dans le poème de *Piramus*. Il consiste, à propos d'un mot qu'on vient de prononcer, à introduire une interrogation fictive, et à repartir là-dessus pour un nouveau développement. En voici quelques exemples :

- 261 (De B., 275) Par le conseil mon pere avrai
 Autressi *gent* ami, bien sai.
 Si *gent* ?
 Mal vueil se Pyrramus l'entent...
- 421 (De B., 448) Ja ne garrai se ne m'en fui.
 Fuir ?
 Amurs ne me veut pas guerpir..

- 425 (De B., 451) Por amors m'estovra *morir*
Morir?
 Se Dieu plaist, mie ne morrai...
- 731 (De B., 768) Or pri ma destre que bien fiere :
Vengera vous en tel maniere.
Vengier?
 Or primes vueil les dieus prier...
- 826 (De B., 862) Ja ne vous faut ne leu ne aise,
 Tant seulement *morir* vous plaise.
Morir?
 Nule chose tant ne desir...
- 831 (De B., 867) *A tort* demeure de ferir.
A tort?
 Amors me fet ma main si fort...

Or, on sait que ce procédé a été employé constamment et sans mesure par Chrétien de Troyes ; et on s'étonne qu'en étudiant le style de *Philomena*, l'éditeur de ce poème n'en ait point signalé les exemples nombreux qui s'y trouvent¹. Est-ce

-
1. 308 *A quoi* le savez vos ? — *A quoi?*
 A ce qu'il ne vos viaut respondre.
- 419 Por ce qu'Amors *ne set* eslire
 Qui est li miaudre ne li pire.
 — *Ne set?*...
- 480 Car trop iert durement *destroiz*.
 — *Destroiz?* de quoi? — De plus qu'amer,
 Qu'*amors* ne doit nus ce clamer.
 — *Amors?* — Non voir...
- 490 Que nule *reïsons* le consoille.
 — *Reïsons?* comant? ... etc.

Le même procédé est employé dans le dialogue réel :

- 769 Et ceste chose soit *celee*
 Se vos volez qu'ele et duree.
 — *Celee*, biaux sire?...
- 788 Ne *ferai* riens qui li *dessiee*.
 — *Ne feroiz?* — Non...
- 794 Tot *ferai* quanque mes cuers panse.
 — *Feroiz?* — Oïl...

Voy. sur ce sujet A. Hilka, *Die direkte Rede als stilistisches Kunstmittel in den Romanen des Kristian von Troyes*, p. 102-105.

donc un hasard s'il abonde à la fois dans *Piramus* et dans les œuvres de Chrétien en général ? Et au cas où il prouverait quelque relation de parenté entre ces poèmes, où serait le modèle, où l'imitation ? ou bien, où serait le modèle commun ? Ici encore les raisons contraires se distribuent et s'équilibrent en groupes équivalents.

Il est vrai, en effet, que des imitateurs de Chrétien lui ont emprunté souvent ses procédés de style, et notamment celui qui nous occupe. Ainsi, dans un salut d'amour du XIII^e siècle, l'auteur débute de la manière suivante :

J'ai appris a bien amer,
Dieus m'en laist joïr !
Joïr ? Dieus ! je comment porroie 1...

et quelques vers plus loin il revient au même tour :

... ele me fist bele chiere
60 Que j'ai puis achatee *chiere*.
Chiere por quoi ? et qu'en ot ele
De la chiere qu'el me fist bele ?...

Mais d'autre part, il existe des exemples de ce procédé antérieurs aux écrits de Chrétien, ou contemporains, et principalement dans des poésies d'école telles que la suivante :

Sed quis sum qui ausim loqui
Coram papa ?...
Vox clamantis in *deserto* :
Rectas facite vias.
Quid *desertum* mihi ? *Mundus*.
Mundus quidem, sed *immundus*...
Germen profert non virtutum
Sed *spinas et tribulos*.
Qui sunt *spinae tribulique* ?
Qui ? Pastores praelatique...
Nam, si pauper sit sophia,
Vilis erit. *Quare* ? Quia
Pauper ubique jacet 2...

1. Publié par M. P. Meyer (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 1867, t. XXVIII, p. 150).

2. Ce sont là des vers d'un poème satirique contre le pape, attribué par les uns à Gautier de Châtillon (deuxième moitié du XIII^e siècle, et florissant déjà

On ne saurait donc fonder de conclusion solide sur la parti-

dans le troisième quart), par les autres à Gautier Map. L'attribution à l'un ou l'autre de ces écrivains a été contestée, sans arguments bien forts, par Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, t. VI, p. 229 ss. C'est au même endroit que Hauréau a donné le texte de l'œuvre.

Pour le procédé en question, voy. encore *Carmina burana*, éd. Schmeller, n° XVIII, strophe 18, p. 17 :

Tunc concurrunt *cautes*...
Qui sunt *cautes* ? Janitores...

J'ai cherché en vain dans les traités de rhétorique antérieurs au XII^e siècle l'indication de cette figure. On voit, en effet, qu'elle est distincte de la *βραχυλογία* (« Quæres a me *quo jure* obtinere possim ? *Quo jure* ? Mihi Polyænus reliquit. »), dont nous n'avons un cas pur que dans les vers cités,

Qui sunt *spinæ tribulique* ?
Qui ? Pastores *prælatique*...

Sur cette figure, voy. Rutilius Lupus, *Schemata lexeos*, II, 8 (Halm, *Rhetores latini minores*, p. 17). — Elle est distincte aussi de ce qu'Isidore appelle l'« *enthymema ostentabile* » (« *Hic vivit ; vivit ? immo etiam in senatum venit.* ») Voy. le passage d'Isidore, *Origines*, II, IX, 11, dans Halm, *ouvr. cité*, p. 512. La même figure est citée par le même auteur, au chapitre XXI, sous le nom d'« *anadiplosis* ». — Elle est distincte enfin de l'ἐπιτέμνησις (« *Nam tarde tandem — tarde dico ? — immo hodie, inquam.* »). Voy. le *Carmen de figuris*, v. 151, dans Halm, *ouvr. cité*, p. 69. — Elle paraît se rapprocher surtout de celle qu'Isidore définit, sans d'ailleurs en donner d'exemple, sous le nom de « *peusis* » : « *Soliloquium, cum ad interrogata ipsi nobis respondemus.* » Voy. *Origines*, II, XXI, 27.

Il est très instructif d'examiner les analogies de style qui existent entre poèmes français et poèmes latins d'une même époque. La comparaison révèle la très grande influence exercée par l'enseignement de l'école sur la composition en langue française. Par exemple, on a remarqué que l'auteur de *Thèbes* se plaît aux répétitions du genre de celles-ci (ordre renversé des termes) :

1837 Sa femme, eschevelee et pale,
Vint acorant par mé la sale :
Par mé la sale, eschevelec,
Acort come femme desvee.
1919 Le pont vers terre en apoia,
Par mé le cors se tresperça ;

cularité de style qu'on a relevée à la fois dans *Piramus* et dans les œuvres de Chrétien¹.

4. *Piramus et Aucassin et Nicolette*. — Beaucoup plus que les précédents, les rapports de *Piramus* avec le poème d'*Aucassin et Nicolette* sont susceptibles d'être déterminés avec quelque précision et certitude. Ces deux œuvres présentent, dans la première de leurs deux parties (*Piramus*, vers 1-628 ; éd. De Boer,

Tresperce sui sui me le cors,
Li fers en pert demé pié fors, etc.

Sur ces traits de style, voy. Warren, *Some features of style in early French narrative poetry* (1150-1270) (*Modern Philology*, 1905, t. III, p. 179 ss. et p. 313 ss.). — Or le procédé se trouve employé à de très fréquentes reprises dans le poème de Primat sur sa disgrâce :

Sum depulsus in momento,
Rorî datus atque vento.
Vento datus atque rorî...
Incessanter enim fleo,
Pro peccato gemens meo.
Fleo gemens pro peccatis...
Vestris tamen fidens datis
Ferro pondus paupertatis.
Paupertatis fero pondus...
Quondam primus, nunc secundus,
Victum quaero terecundus.
Terecundus victum quaero...
Jam in brevi, quod despero,
Oneratus vobis ero.
Oneratus et quo ibo?...
Est in luto procolutus.
Procolutus est in luto... etc.

Ed. Hauriant, *Notices et extraits de quelques mss. latins*, t. VI, p. 129 ss. On remarquera que ce poème de Primat présente un exemple curieux de laisses octosyllabiques rimées, qui sont en quelque sorte intermédiaires entre la laisse épique décasyllabique et le distique octosyllabique employé par l'auteur de *Troïlus*.

1. On se rappellera utilement ici que G. Paris et M. Foerster, comme nous l'avons dit plus haut, ont considéré *Piramus* comme antérieur aux œuvres de Chrétien.

1-651; *Aucassin*, § 1-18), des analogies qu'il est impossible de méconnaître. Outre la donnée fondamentale des deux enfants séparés par la volonté de leurs parents et qui persistent néanmoins dans leur dessein de se réunir¹, on y trouve dans l'invention des détails, de singulières ressemblances qui ressortiront dans le parallèle suivant :

Piramus.

Deux jeunes enfants se prennent
d'amour l'un pour l'autre dès avant
d'avoir sept ans.

Leur amour demeure après qu'ils
ont grandi (M., v. 111-150; De B.,
v. 117).

Nature les a pourvus de toute la
beauté imaginable (M., v. 69 ss.; De
B., v. 67 ss.).

Aucassin.

Le trouveur annonce l'histoire

De deus biaux enfans petis,
qui s'aiment,

et qui, après avoir grandi, continuent
de s'aimer².

Tous deux étaient charmants³.

1. C'est, en effet, en ces termes que le sujet peut être défini dans un cas et dans l'autre. Il faut seulement tenir compte de la différence du dénouement : tandis que l'histoire de *Piramus* finit mal, celle d'*Aucassin* finit bien.

2. Car au § II, Aucassin est devenu un « bachelier ».

3. Au § II, il n'est question que de la beauté d'Aucassin. Le portrait de Nicolette viendra au § XII. Il n'est pas inutile de remarquer que ces descriptions sont faites à la manière de celles qu'on trouve dans tous les autres romans. Elles observent l'ordre traditionnel dans l'énumération des détails et emploient des expressions également traditionnelles. Aucassin (II, 12) « avoit les caviaus blons et menus recercelés et les eus vairs et rians et le face clere et traitice et le nés haut et bien assis, et si estoit enteciés de bones teces, qu'en lui n'en avoit nule mauvaise, se bone non. » Nicolette (XII, 19) « avoit les caviaus blons et menus recercelés et les eus vairs et rians et le face traitice et le nés haut et bien assis et les levretes vremelletes, plus que n'est cerisse ne rose el tans d'esté, et les dens blans et menus et aveit les mameletes dures... » Les ressemblances que ces deux passages ont entre eux, celles qu'ils ont avec tels passages d'autres œuvres, prouvent que l'auteur avait de la lecture et qu'il était très au fait des règles du genre auquel il s'appliquait. Sur ces règles, notamment sur l'ordre et les formules en usage dans la fabrication des portraits, voy. *Romania*, 1911, t. XL, p. 183 ss. On conçoit qu'il n'est pas sans intérêt pour notre thèse de montrer par un détail de cette sorte que l'auteur d'*Aucassin* était un lettré averti et informé : cette circonstance explique et rend vraisemblable qu'il ait connu *Piramus*.

Un serf denonce a la mère de
Thisbé l'amour des deux enfants.

107 Entretans ot mautalens grant
Entre les peres aus enfant :
Une tençon et une envie
Qui pais dura tote leur vie.

Thisbé est enfermée par une cham-
brière sur l'ordre de sa mère (M., v.
103 ss. ; De B., v. 97 ss.).

Piramus exprime son deuil dans
une longue plainte (M., v. 151 ss. ; De
B., v. 145 ss.).

Les chambres où couchent Piramus
et Thisbé ne sont séparées que par
une muraille.

Le père et la mère d'Aucassin
apprennent la passion de leur fils.

Ils essaient de l'en détourner ; mais,
quand ils voient qu'ils n'y parvien-
dront pas ¹, le père, comte de Beau-
caire, avise son vassal, le vicomte de
la ville, qu'il ait à faire disparaître sa
filleule Nicolette, ajoutant cette me-
nace (IV, 7) : « saciés bien que, se je
le ² puis avoir, que je l'arderaï en un
fu, et vous meismes porés avoir de
vos tote peor. »

Alors le vicomte (IV, 21) « en
une cambre la fist metre Nicolete en
un haut estage et une vielle avec li
por compaignie et por soïsté tenir ».

Aucassin s'afflige et se plaint (VII).
Puis, enfermé à son tour, il s'aban-
donne à de nouvelles lamentations
(XI).

Or Nicolette s'enfuit, une nuit ³, de
sa chambre, et elle arrive à la tour où
est son ami.

1. L'auteur a dit (II, 15) qu'Aucassin « estoit surpris d'amor qui tout
twint ». Comp. *Piramus* :

350 (De B., 373) En tantes guises la destraint
Amors douces qui trestout vaint.

2. C'est-à-dire Nicolette.

3. Le récit de la fuite de Nicolette offre des analogies assez grandes avec
celui de la fuite de Thisbé. On remarquera, il est vrai, qu'ils se placent à des
moments différents de l'histoire ; mais les détails de l'invention sont, de part
et d'autre, assez semblables :

Piramus.

Il fait clair de lune.

Thisbé profite de ce que tout le
monde est endormi pour se lever.

Thisbé
610 Contre un grant tertre s'adevale.

Thisbé
619 Ja estoit dusqu'au mur venue

Aucassin.

Il fait clair de lune.

Nicolette profite de ce que la vieille
dort pour se lever.

Nicolette « s'avale contrevale le gar-
din » (XII, 15).

Au moment où Nicolette est mena-
cée par la ronde de nuit, la « gaite »

Cette muraille se trouve fendue.

La muraille de la tour se trouve fendue ¹.

Thisbé la première découvre la fente.

Nicolette découvre la fente.

Elle y fait passer le pendant de sa ceinture ².

Piramus l'aperçoit, le reconnaît, se lamente, et Thisbé l'entend (M., v. 309 ss. ; De B., v. 330 ss.).

Elle entend Aucassin qui se lamente de l'autre côté (XII, 36 ss.).

Thisbé « met sa bouche endroit la fraiture » (M., v. 354 ; De B., v. 376) et répond à Piramus.

Nicolette « met son chief parmi la creveüre » (XII, 35) et répond à Aucassin (XIII, 5 ss.).

Thisbé va dans la forêt où Piramus doit la rejoindre (M., v. 601 ss. ; De B., v. 624 ss.).

Nicolette se réfugie dans la forêt où Aucassin finit par la rejoindre.

Telles sont les ressemblances de fond et d'invention qu'on peut relever entre les deux récits, au moins pour leurs premières parties. Mais il y a encore, entre les deux poèmes considérés dans leur ensemble, d'importantes ressemblances extérieures : elles consistent dans un mélange curieux d'éléments narratifs et d'éléments lyriques. On sait qu'*Aucassin* se compose de parties de prose alternant avec des parties versifiées. D'une façon très semblable, l'auteur de *Piramus* emploie alternativement les octosyllabes à rimes plates et diverses combinaisons métriques de caractère lyrique. Il se sert de l'octosyllabe à rimes plates pour les passages narratifs, et des autres combi-

Quant une gaite l'a veüe ;
 Por ce qu'estroite la vëoit,
 Cuide qu'une deesse soit,
 Tret soi arriere, ne l'apele,
 Lessa aler la damoisele.

de la tour, touchée par sa gentillesse,
 l'avertit et la sauve (XIV, 23 ss. ;
 XV, XVI).

1. *Piramus.*

Aucassin.

299 Fu la maisiere un poi *crevee*.

« parmi une *creveüre* de la tor »

326 Que ne trovai la *creveüre*.

(XII, 35).

2. Le détail manque dans Aucassin ; mais, un peu plus loin, Nicolette fait passer par la fente des boucles de ses cheveux, que son ami reçoit et baise avec ferveur (XIII, 15 ss.).

naisons pour les passages où il fait parler ses héros ¹. Constatons d'abord des différences : sans doute, là où l'auteur de *Piramus* a employé l'octosyllabe à rimes plates, celui d'*Aucassin* emploie la simple prose ; sans doute, là où le premier a employé des formes lyriques assez irrégulières, le second n'emploie que la laisse assonancée heptasyllabique ; sans doute enfin, le principe même de l'emploi du récit et du chant varie d'une pièce à l'autre ². Mais, ces points une fois marqués, il reste entre les deux poèmes une ressemblance considérable, qui consiste dans la distribution de l'œuvre en parties narratives et parties lyriques et l'usage, très rare ailleurs, de la laisse assonancée ou rimée de sept ou huit syllabes.

1. Ces combinaisons sont tantôt d'assez longues tirades d'octosyllabes monorimes, tantôt des groupes variables d'octosyllabes monorimes amorcés par un vers de deux syllabes. Voici, d'ailleurs, l'analyse métrique du poème d'après le ms. 837 :

- 1-114 octosyl. à rimes plates (récit).
 - 115-196 combinaisons diverses (monologue de Piramus).
 - 197-211 octosyl. à rimes plates (récit).
 - 212-285 combinaisons diverses (monologue de Thisbé).
 - 286-319 octosyl. à rimes plates (récit).
 - 320-331 laisse octosyl. monorime (monologue de Piramus).
 - 332-355 octosyl. à rimes plates (récit).
 - 356-379 laisse octosyl. monorime (monologue de Thisbé).
 - 380-386 octosyl. à rimes plates (récit).
 - 387-473 combinaisons diverses (monologue de Pirame).
 - 474-477 octosyl. à rimes plates (récit).
 - 478-566 combinaisons diverses (monologue de Thisbé).
 - 567-573 1 disosyl. + 2 octosyl. (récit : forme une exception facile à corriger)
 - 574-681 octosyl. à rimes plates (récit)
 - 682-689 (texte altéré.)
 - 690-739 combinaisons diverses (monologue de Piramus).
 - 740-792 octosyl. à rimes plates (récit).
 - 793-811 combinaisons diverses (monologue de Thisbé).
- (J'ai arrêté le texte du ms. 837.)

Voy. l'analyse métrique du texte critique par M. De Boer, p. 15 de son édition.

2. Voy. pourtant ce qu'a écrit là-dessus M. Söderhjelm dans son livre *Le roman français au XI^e siècle*, p. 8 et.

S'il en est bien ainsi, et s'il est vrai qu'*Aucassin* a des rapports réels avec *Piramus*, il convient de s'y arrêter et de chercher à les expliquer. Ces rapports ne sauraient être accidentels, et il faut ou que l'une des deux œuvres ait exercé une influence sur l'autre, ou que toutes les deux aient subi une influence commune. De ces trois hypothèses, la dernière doit être immédiatement exclue, comme le prouve un simple raisonnement. Car l'auteur de *Piramus* imite Ovide ; si celui d'*Aucassin* avait également recouru à Ovide, on ne s'expliquerait pas que les deux poètes français se fussent rencontrés sur des idées qui n'étaient pas fournies par leur modèle, telle que celle, par exemple, de faire alterner les développements narratifs et lyriques. Seules donc les deux premières hypothèses restent en cause.

La première est que *Piramus* doit quelque chose à *Aucassin*. Elle n'apparaît pas dès l'abord comme absurde. L'auteur de *Piramus* indique l'origine de son sujet, et nous pouvons vérifier qu'il a suivi Ovide de fort près, tout en amplifiant la donnée un peu brève des *Métamorphoses*. Mais, même dans ces conditions, il est très concevable qu'il se soit laissé influencer par une œuvre qui présentait des analogies de fond assez marquées avec le conte qu'il avait entrepris de faire. Toutefois, il faudrait admettre que l'auteur d'*Aucassin* connaissait Ovide ; car on ne saurait expliquer d'une autre façon certaines rencontres des deux œuvres françaises, telles que l'idée de la conversation à travers le mur crevassé, et plusieurs autres encore. Or c'est là, si on considère la nature du roman d'*Aucassin*, une supposition bien peu vraisemblable ; et d'autre part, il paraît à peu près certain qu'on doit admettre l'antériorité de *Piramus* par rapport à *Aucassin*.

Il n'y a plus alors qu'à accueillir la seconde hypothèse, que l'auteur d'*Aucassin* a connu *Piramus*, hypothèse qui semble présenter tous les caractères de la probabilité. Il devient aussitôt tout naturel qu'on retrouve dans *Aucassin* plusieurs inventions qui sont à la fois dans *Piramus* et dans les *Métamorphoses*, et voici de quelle façon on peut imaginer que les choses se sont passées. L'auteur d'*Aucassin* était peut-être un jongleur¹. Il a

1. Voy. G. Paris, *Poèmes et légendes du moyen âge*, p. 101 ss., et Hugo Brunner, *Ueber Aucassin und Nicolette*, p. 1 ss.

recueilli, sans doute sous une forme assez générale et imprécise, un thème, que certains indices ont fait considérer à quelques-uns comme d'origine orientale¹. Ce thème, il l'a traité par endroits avec une spontanéité, avec une fraîcheur de talent tout à fait exquises. Mais, en même temps qu'il s'abandonnait, et avec bonheur, à sa fantaisie personnelle, cet homme, dont c'était le métier de connaître des contes et des romans, n'a pas pu se soustraire à l'empire de ses souvenirs. Il s'est donc laissé

1. Voy. G. Paris (*Romans*, 1879, t. VIII, p. 293, et 1900, t. XXIX, p. 291). C'est une question difficile que celle de cette origine du thème. Du Ménil avait déjà reconnu les rapports d'*Aucassin* avec *Floire et Blancheflor*. Certains critiques, comme M. Suchier et M. Brunner, pensent qu'il a connu ce dernier poème. G. Paris considérait, en 1879, « qu'il ne connaissait le sujet de *Floire* que vaguement » (*Rom.*, t. VIII, p. 291); en 1900, il lui semblait qu'il avait dû avoir pour modèle une autre forme d'un conte arabe qui aurait servi aussi à l'auteur de *Floire* (*Rom.*, t. XXIX, p. 291). Le fait que nous voyons une source certaine d'*Aucassin* apporte-t-il des éléments nouveaux au problème? Il n'est pas possible de croire qu'*Aucassin* a servi de modèle à *Floire*; il y a à cela de graves difficultés chronologiques. Pourrait-on considérer que les ressemblances des deux poèmes tiennent à l'imitation de *Piramus*? Il semble bien que l'auteur de *Floire* l'ait connu: c'est ce qu'indiquerait la peinture qu'il fait de la vie commune des enfants (v. 191-268; comp. *Pir.*, M., v. 13-82, De B., v. 13-76) et aussi la tentative de suicide de Floire accompagnée d'une apostrophe à son « grafe » (v. 785-798) qui peut passer pour une parodie gracieuse de la mort de Pyrame (voy. son apostrophe à l'épée, M., v. 721; De B., v. 738; comp. M., v. 798; De B., v. 833). Mais ces indices ne sont pas tout à fait certains, et d'autre part *Piramus* n'offrait de modèle que pour la première partie de l'histoire qui fait le fond de *Floire* et d'*Aucassin*. Il est douteux que soit venue séparément à l'esprit des deux auteurs l'idée de modifier de la même manière la seconde partie de l'aventure racontée par Ovide. C'est pourquoi je pense que, si l'un des deux auteurs n'a pas connu l'autre, il faut supposer l'existence d'un thème autre que le poème ovidien. Au reste, que ce thème ait été de provenance orientale, rien n'est moins sûr. En tous les cas, qu'il ait connu *Floire* ou qu'il ait connu un thème d'où *Floire* aurait pris naissance par ailleurs, il apparaît qu'*Aucassin* n'a pas *Piramus* pour source essentielle. — Sur les rapports d'*Aucassin* et de *Floire et Blancheflor* voy. encore l'étude récente de M. Johnston (*Matzke memorial volume*, p. 125 ss.). L'auteur considère les deux poèmes comme deux dérivés d'une même source, à laquelle l'auteur de *Floire* aurait mêlé des éléments orientaux.

aller à conter des aventures et de beaux exploits ¹, bien qu'il n'y excellât point et parce que « c'était le goût de son temps » : on l'a déjà remarqué ². Plus précisément encore, G. Paris a fait observer ³ qu'il a emprunté son dénouement au poème de *Boron d'Hanstone* ; et la fameuse tirade d'Aucassin sur l'enfer a ses origines ailleurs ⁴. C'est de la même manière qu'il a dû connaître et imiter plus ou moins consciemment *Piramus* : imitation loitaine, à la vérité, mais appréciable, et qui atteste une fois de plus au XII^e siècle le prestige et l'influence des récits antiques.

Edmond FARAL.

1. Voy., dès le début, le § X.

2. Voy. G. Paris, *Poèmes et légendes du moyen âge*, p. 103.

3. *Ibid.*, p. 105, et *Romania*, 1879, t. VIII, p. 294, et 1900, t. XXIX, p. 291 s.

4. Voy. G. Paris, *ouvr. cité*, p. 109 s. ; Hertz, *Spielmannsbuch*, p. 438 ; et Suchier, notes de la 6^e édition d'*Aucassin* (trad. Counson), p. 50.

ÉTIMOLOGIES

PROVANÇALES ET FRANÇAISES

ANC. PROV. *AZAURA*

Raynouard a relevé deux exemples du subst. fém. *azaura* dans la *Vie de saint Honorat* de Raimon Féraut¹ ; il le traduit par « tartane, barque sarrasine », sans donner aucune étimologie ou rapprochement quelconque. En réalité, le second de ces exemples est le seul qui figure dans la *Vie de saint Honorat* (éd. Sardou, p. 161) :

Cant per la proa a pres l'*azaura*.

Le premier vient de la *Vie de saint Porcaire* (éd. Sardou, p. 194) :

C'apareyllan *azauras* e galeyas e naus.

Et dans ce même texte se trouvent encore les deux exemples suivants :

Sarrazin,
Turc, Vandales e Marroquin
Vengron am lentz e amb *azauras*.

(Éd. Sardou, p. 200.)

Can los an gitatz de l'*azaura*,
Mantenent fuion per la Maura.

(Éd. Sardou, p. 205.)

Partout il s'agit d'un bateau des Sarasins.

Le prov. *azaura* correspond à l'espagn. *zabra* (rarement *azabra*)

1. *Lex. rom.*, II, 161. L'exemple du diminutif *azauron* qui figure dans Raynouard, *Lex. rom.*, VI, 3, provient d'une bévue ; voir E. Levy, *Prov. Suppl.-W.*, I, 116.

et au portug. *zavra*. Le *Gloss. naut.* de Jal signale au outre le plur. *zabre* dans un texte italien, mais qui concerne la marine espagnole. Il est assez bien fourni d'exemples pour l'espagnol et le portugais, mais il ignore l'ancien provençal et ne donne aucune étimologie, quoiqu'il enregistre, à l'ordre alphabétique, le turc *zévraq* « petit canot, petite embarcation, nacelle ».

M. Eguilaz y Yanguas, dans son *Glosario etimologico de las palabras españolas de origen oriental* (Grenade, 1886), a mis au lumière l'origine arabe de ce terme de marine, auquel il consacre un article ainsi conçu :

AZABRA, *zabra* cast. y basc. Fragata pequeña. V. *Fuero de Guipuzcoa* y el *Dic. y marítimo esp.* De *azawrac*, *azawra*, suprimida la letra final, « navis, barca » y en la glosa « zaura » en R. Martin, « barca » en P. de Alcalá, « navis parva, cymba » en Freytag.

Il ignore donc le portugais et l'anc. provençal. Quant à l'attribution à la langue basque de notre mot, il ne faut l'accepter qu'avec réserve. Le *Dict. basque-français* de Van Eys n'enregistre pas ce terme ; mais il est certain que le bateau appelé en espagnol *zabra* a été et est probablement encore en usage sur les côtes de la Biscaye et du Guipuzcoa avec le même nom ; par suite, le mot peut jusqu'à un certain point être considéré comme un emprunt fait par le basque à l'espagnol.

Les dictionnaires espagnols actuels qui se piquent d'être complets n'enregistrent pas seulement *zabra*, mais *galizabra* et *zambra*. Eguilaz ne mentionne pas *galizabra*. Pour *zambra*, il propose une étimologie arabe (*samariya*) qui paraît sujete à caution ; *zambra* n'est-il pas simplement une forme nasalisée de *zabra* ?

Étant donnée la forme du provençal *azaura* et sa présence dans les poèmes de Raimon Féraut (le dernier achevé en l'an 1300), on peut affirmer que le provençal a reçu directement le mot des Arabes d'Afrique, et non des Espagnols.

M. Clément Huart, professeur à l'École des Langues orientales, a bien voulu m'écrire à ce sujet : « L'anc. prov. *azaura* est visiblement l'arabe classique *zai'raq* », avec l'article *al-zai'raqi*, prononcé *az-zai'raq* par assimilation de l'*l* de l'article devant la lettre *z*, dite *solaire* (sifflante sonore) et par chute de la voyelle finale. La gutturale forte *q* a disparu parce qu'elle se trouvait à la fin d'une syllabe fermée atone. Ce mot arabe est visiblement un mot d'emprunt, car il n'a pas l'apparence sémitique, et les

lexicographes arabes l'ont eux-mêmes reconnu ; mais à quelle langue a-t-il été emprunté ? Je crois qu'on n'en sait rien jusqu'ici. »

FRANC. BIVEAU

Dans une brochure que je viens de recevoir, M. Kr. Nyrop conte l'anecdote suivante : « Dans l'argot de l'X [École polytechnique] un professeur de géométrie descriptive portait le surnom de *Beuveau*. Ce mot tire son origine de la prononciation défectueuse dudit professeur : il disait *beuveau* pour *biveau* quand il voulait parler de l'équerre dont se servent les tailleurs de pierre. » (*Études sur quelques métonymies*, p. 428 ; *Acad. roy. des sc. et lettres de Danemark*, extrait du *Bulletin* de l'année 1911, n° 5).

Pour ce curieux terme technique, que le *Dictionnaire de l'Académie française* n'a pas daigné recueillir, le *Dict. général* enregistre les formes concurrentes *beuveau*, *beuveau*, *bëveau*, *biveau* et *biveau*. On n'a pas encore signalé le mot dans les textes du moyen âge. Godefroy avait noté *buveau* dans un texte de 1568, qu'il a communiqué aux auteurs du *Dict. général*, sans en préciser la nature, et qu'il a omis de reproduire dans son *Supplément*.

Cotgrave (1611) ne donne que la forme *buveau*, que connaît aussi Furetière (1690). Le *Dict. du Commerce* de Savary des Bruslons (1723) a deux articles qui font double emploi : d'une part BEUVEAU OU BEVEAU, de l'autre BUVEAU OU BEVEAU. Dans la dernière édition du *Dictionnaire de Trévoux* (1771), il y a de simples renvois, sous BIVEAU et BUVEAU, à l'article BEVEAU, dont la vedète donne seulement les variantes BEUVEAU et BUVEAU, mais dont le texte contient cette curieuse remarque : « Les ouvriers qui disent *biviau* ou *biveau* conservent mieux l'étymologie du mot *bivium*, chemin fourchu ». Cette étimologie injéneuse ne peut être prise au sérieux¹ : elle aurait plu à Ménage, mais ni Ménage, ni Diez, ni Scheler, ni Brachet n'ont parlé de notre mot. Littré fait cette déclaration dans son *Supplément* : « ÉTYM. Par analogie à *niveau*, et comme pour dire *double niveau*,

¹ Cf. Meyer-Jülicher, *Rom. Etym. W.*, n° 1139.

instrument pour prendre le niveau de deux plans, le rapport de deux plans. » Ce n'êt pas un progrès sur les Pères de Trévoux, ou je me tronpe beaucoup. Le *Dict. gén.* ratache *biveau* à l'anc. fr. *bever* « biaiser » et signale le passage du mot an anglais (*bevel*) : il aurait pu noter aussi qe l'espagnol possède *baivel* au même sans qe le mot français ¹.

L'anc. fr. *bever* êt doné par Godefroy d'après un texte unique, celui de l'*Album* de Villard de Honnecourt, p. 163 de l'éd. Lassus : « Par chu *beuum* erracement jagiis, sens molle, par on membre. » C'êt Jules Quicherat qi a proposé de reconaitre dans *beuum* (c'est-à-dire *bev'um*) un verbe *bever*, non rancontré ailleurs, qe l'existence même de *biveau* lui a paru sufisant caucioner². On avouera qe ce verbe *bever* « biaiser » reste très problématique.

Malgré le silance des textes avant 1568, l'esp. *baivel* et l'angl. *bevel* autorisent à admète an ancien français l'existence des deus formes *baivel* et *bevel*. Voyons maintenant la figure de l'instrument an qestion, dit souvant *fausse ègère*. Sans nous anbarasser d'un dessin (on an peut voir dans la *Grande Encyclopédie*, VI, 968, et dans le *Nouveau Larousse illustré*, II, 98), nous somes sûr de ne pas traïr la vérité an disant qe c'êt un V plus ou moins ouvert, plus ou moins béant. N'êt il pas indiqué d'idantifier notre mot à *baïvel*, diminutif de l'adj. *baïf* < **bativum* « qi tient la bouche ouverte » ? Le processus sémantique êt des plus simples et n'a pas besoin de ce comantaire « admirable » (le mot êt de G. Paris³) par leqel Tobler a établi le raport de *baïvel* « baliveau » au même adjectif. Au point de vue fonétique, l'évolution de *baïvel*, se scindant an *biveau* et *biveau*, rapèle cèle de **recadivare* ou de **radicare* dont

1. Le mot êt dans le Dictionnaire de l'Académie espagnole (1726) qi l'anprunte, ainsi qe sa définition, au *Compendio mathematico* de Tomas Vicente Tosca, écrivain né an 1651 et mort an 1723. On remarquera, à ce propos, qe le mot espagnol qi désigne la coupe ou le plan d'un bâtiment êt *montea*, anprunté au français *montée*, qe Coigrave done dans le même sans.

2. Voir la note qi suit le texte dans l'édition de Lassus.

3. *Romania*, XXV, 622. Come l'admiration n'êt pas toujours exante de scepticisme, je signale le fait concordant qe « baliveau » se dit an provençal moderne *agacho*, du verbe *agacha* « guéter » et aussi « badauder ».

j'ai parlé ici même¹. Quant aux formes avec voyèle labialisée, *brouau* ou *broueu*, elles n'arrêteront personne, et il est inutile de perdre du temps à les justifier.

FRANÇ. DIAL. DROUE

Littre ne donne pas d'étimologie pour le subst. fém. *droue*², qu'il définit d'une manière très vague : « nom vulgaire de diverses graminées qui fournissent un fourrage de mauvaise qualité. » Le *Dict. général* enregistre *droue* come un nom dialectal de l'ivraie, avec la mention : « origine inconnue ». M. Behrens rapproche le mot français de l'alem. *drot*, *dort*, *dorten*, etc., qui désigne concurrant l'ivraie et le brome, mais il laisse indécise la question de savoir si le français vient de l'alemand ou si l'un et l'autre remontent indépendamment à une même étimologie³. M. Meyer-Lübke tire *droue* du moyen breton *dreang* « ivraie », avec cete remarque : « Les rapports fonétiques ne sont pas très clairs, mais l'alem. *drot*, invoqué par Behrens, est encore plus éloigné puisque l'ancienne forme du mot alemand est *durt* »⁴.

Le rapprochement avec l'anc. haut alem. *turd*, anc. bas saxon *durth*, a été déjà fait par Grandgagnage, qui a en outre mis en cause, et avec plus de raison, le néerl. *dravik* « coquiole, folle avoine »⁵. A ce propos, je ne saurais mieus faire que de citer, en le traduisant, l'article qui figure dans la septième édition de l'*Étym. Wörterb. der deutschen Sprache* de M. Fr. Kluge, au mot TRÈSPE :

1. *Revue*, XXXVIII, 372 (art. RECHIVER) et 375 (art. RIGER).

2. Mot provincial qui est devenu familier aus botanistes depuis que Lamarck (Picard de naissance, come on sait, puisque né à Bazentin, près de Péronne) en est servi pour désigner le brome (cf. *Encycl. méth., Botan.*, t. I, 1783, p. 481 : « BROUÉ, ou BROUÉ, *Bromus* »). A. L. de Jussieu fait come Lamarck (*Genus plantarum*, Paris, 1789, p. 33). — Communication de M. le Dr P. DORTCH.

3. *Beiträge zur franz. Wort- und Grammatik*, p. 353.

4. *Rom. etym. W.*, n° 276b. A vrai dire, *dreang*, *dreung* (la forme *dreang*, produite par M. Meyer-Lübke, doit être une faute d'impression) est du moyen breton postulé, car il est donné pour la première fois par le Père Grégoire de Rosezenn, au dix-huitième siècle (1732).

5. *Dict. étym. de la langue wallonne*, art. DRÀWE.

TRESPE, fém., mot saxon-silésien, du moyen-(haut-)alem. *tresp* « ivraie », avec les formes parallèles (pur haut-alem.) *trejs*, *trejse*, masc. (pour *sp*, de *fs*, voir *knospe*, *lefze* et *raüsporn*). Les dialectes modernes de l'alemand (par ex. an Thuringe) ont *treff*, qui s'accorde avec le néerl. (dial.) *drep*, auquel s'ajoute le néerl. moyen et moderne *dravik* = l'angl. (depuis le XIV^e siècle) *drawk* (forme anglo-saxonne primitive **drafoe*.) Si la base germanique suppose une forme indo-germanique *dlrepo-* : *dlropo-*, et si une parenté originiaire existe avec le breton *draok*, *draok*, qui a le même sens, la chose est incertaine.

On voit combien ce coup d'œil de M. Kluge élargit le champ de la recherche ¹. Faisons maintenant l'inventaire de ce que fournit le domaine français propre ; ce n'est pas peu de chose, et je ne me flatte point d'être absolument complet. Il est bon de commencer par les patois pour arriver ensuite aux textes du moyen âge, car la lumière du présent se projettera utilement sur le passé.

A l'appui du témoignage de Grandgagnage pour le wallon (à Liège *drâwe*, à Namur *drauwe*), j'ai noté par surcrois *drôw* à Saint-Hubert, dans le Luxembourg belge, avec le même sens ².

L'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont a une carte IVRAIE (n^o 706), de laquelle il résulte que notre mot (avec de légères variantes) n'a été rencontré que dans la région wallonne, à savoir aux cinq points suivants : 176 (Chiny, dans le Luxembourg belge) *drôy*, 183 (Saint-Pierre, *ibid.*) *drâw*, 188 (Haybes, dép. des Ardennes) *drôw*, 193 (Dolhain, com. de Limbourg, prov. de Liège) *drâw*, et 199 (Wavre, prov. de Brabant).

M. Charles Bruneau, au cours de son enquête linguistique dans les Ardennes, a recueilli *drôw* à Landrichamps, canton de Givet, et *drauwe* à Ham-les-Moines, même canton, au sens d'« ivraie » ; à Neufize, canton de Juniville, on lui a signalé *drau* au sens de « graminée nuisible dans les prairies artificielles » (probablement le *Bromus arvensis*) ; je le remercie de son obligeante communication.

Notre mot est très répandu en Lorraine, spécialement dans le département des Vosges, sous les formes *drage*, *drauge*, *drège*, *dreuge*, *droe*, *droge*, *droye*, et il y désigne, selon les localités, tan-

1. Cf. l'art. DRAWK du *New Engl. Dictionary* de sir James Murray.

2. *Rev. de philol. fr. et prov.*, IV, 205 (P. Marchot).

tôt l'ivraie, tantôt le brome ¹ ; la dernière forme, écrite abusivement *drouille*, a été signalée à Mirecourt, dès 1796, par Tessier ². On le trouve aussi dans la partie septentrionale de la Franche-Comté, province limitrophe des Vosges, notamment à Plancher-les-Mines (Haute-Saône), sous la forme *droe*, appliqué au brome stérile ³.

En Champagne, en Picardie, dans la Flandre française et en Artois, notre mot paraît inconnu ; mais peut-être faut-il voir son radical dans *dravle*, *dravie*, *dravière*, noms sous lesquels on désigne un mélange de plantes fourragères (en français courant *draille* ⁴) destiné à être consommé au vert par les herbivores domestiques : le mélange varie selon les lieux, et les plantes qui y entrent sont surtout l'avoine, la vèce, l'orje, la fèverole, la lantille et le trèfle. Notons d'ailleurs l'existence, en ancien lillois, de *drave*, terme que Rolland applique, à tort ou à raison, à une variété de vèce, la *Vicia sativa hiemalis* ⁵.

En Normandie, les frères É. et A. Duméril ont enregistré *droue* « espèce d'avoine » ⁶. Moisy fait de même, mais définit plus strictement : « espèce d'avoine de qualité inférieure ⁷ ». Avec plus de précision encore, M. Ch. Joret, dans sa *Flore populaire de Normandie*, nous apprend que *droe* ou *droue* désigne couramment le brome et la fétuque, et que *drouille*, plus rare, se trouve comme nom de l'ivraie.

1. Haillant, *Flore pop. des Vosges*, p. 190 (art. BROMUS et SERRAFALCUS) et 194 (art. LOLIUM).

2. *Encycl. méthodique, Agriculture*, t. IV : « DROUILLE. Nom que l'on donne à Mirecourt en Lorraine à la Droue, plante qui croît dans les blés. ».

3. De Poulet, *Essai d'un vocab. étym. du patois de Plancher-les-Mines*, p. 113. L'auteur rapproche le mot de l'alem. *trespe*.

4. Primitivement *dragice*, d'où *dragie* (Crétien de Troyes, *Perceval*, dans Godefroy, *Compl.*, IX, 413, etc.), qui peut représenter un type *dravicata.

5. *Flore pop.*, IV, 227.

6. Ils invoquent justement l'anc. fr. *droe* d'après *Courtois d'Arras*, dont il sera question ci-dessous.

7. Il cite fort à propos (p. 216) un passage de l'*Oraison sur la calomnie de Vauquelin de la Fresnaye*, p. 231 : « separer avec le crible la droue et l'y-troye d'avecques le froment. » Il est moins bien avisé, dans son *Supplément*, p. 706, quand il fait complaisamment la remarque suivante : « L'on a dit que la droue était la *dura* ou *dharra* des Arabes. » Bien entendu, l'arabe *durra*, qui désigne le sorgho, n'a rien à voir dans l'affaire.

Au sud-ouest de la Normandie, le *Glossaire des parlers du Bas-Maine* de M. Dottin nous fournit *drá*, appliqué au *Bromus arvensis*.

Dans la Bretagne française, à Saint-Donan, près de Saint-Brieuc, M. Ernault signale *drèn* « sorte de mauvaise herbe »¹.

Enfin, dans le Poitou, l'abbé Lalanne signale *droue*, come nom de l'*Agrostis stolonifera* L. (graminée voisine du brome), à Moncontour et à l'Isle-Jourdain (Vienne), et *droye*, come nom du ray-grass, à Celles (Deux-Sèvres); j'ignore s'il s'agit du ray-grass de France, variété d'avoine, ou du ray-grass d'Angleterre, variété d'ivraie, mais peu importe. Dans la Basse-Gâtine (environs de Parthenay, Deux-Sèvres), C. Puichaud a relevé le subst. fém. *drée*, qu'il traduit par « ivraie »².

Remontons maintenant aux anciens textes français. L'article DROE de Godefroy contient six exemples, qui vont du commencement du XIII^e siècle au commencement du XVI^e, avec cette définition mal venue : « sorte d'ivraie, espèce de brome, *bromus asper*, droc³, qui gâte les blés. »

Le premier vient du *Dit du besant* :

Desus le biau furment sema
Garzerie e droe e neele.

La présence de la *garzerie*, mot qui désigne presque invariablement l'ivraie, au moins au moyen âge, assigne à *droe* le sens de « brome ».

Le deuxième est tiré de *Courtois d'Arras* : il en a été question ici même (*Romania*, XXXV, 494). Dans la réédition de ce petit poème, que vient de donner M. Faral dans *Les Classiques français du moyen âge* (Paris, Champion, 1911), au glossaire, *drave* est

1. *Rev. celt.*, V, 218; cf. le *Gloss. moy.-breton*, du même, p. 197. L'auteur rattache au breton *dréok* « le français droc ». J'ai peur que ce prétendu mot, enregistré pour la première fois, sans indication de provenance, par Tessier (*Encycl. méthodique, Agriculture*, t. IV, publié en 1796), come un « nom qu'on donne à l'ivraie », ne soit une simple coquille typographique pour *droe*; aussi je le laisse de côté, bien qu'il traîne dans beaucoup de dictionnaires français.

2. *Rev. de phil. franç. et prov.*, VII, 42.

3. Sur *droc*, voir la remarque faite ci-dessus, n. 1.

traduit par « droe, sorte d'ivraie » ; il s'agit plutôt, come je l'ai dit, *loc. laud.*, du *Bromus secalinus*¹.

Le troisième est emprunté à l'*Orloge de Sapience*, ouvrage mystique écrit en latin par Henri Suso, traduit en français, en 1389, par un maître en théologie de Lorraine. Le traducteur écrit « la neelle ou la droe² » là où l'auteur n'a que le mot latin *zizania* ; par *droe* il entend probablement l'ivraie plutôt que le brome. Il est à remarquer que dans l'édition parisienne publiée par Anthoine Verard (10 mars 1493, anc. stile ; Bibl. nat. Rés. D. 2526) on ne trouve que « la nyelle » (fol. e iii r^o) : cete proscription peut être considérée come due au caractère provincial de notre mot.

Le quatrième provient de l'édition de 1516 des *Proufitz champastors* de Pierre des Crescens, où on lit, fol. 28 r^o : « Et la droe empesche le bled. » On sait que l'auteur, citoyen de Bologne, a composé en latin et terminé en 1304-06 ses *Ruralia commoda*, lesquels ont été traduits en français, en 1373, par ordre de Charles V ; malheureusement, le traducteur a tenu à garder l'anonyme³. Le passage cité par Godefroy est tiré du chapitre 14 du livre XI, où *droe* correspond au latin *lolium*. Ayant consulté un manuscrit du xv^e siècle (Bibl. nat. fr. 12330), j'i ai relevé la variante *droue* pour ce même passage (fol. 305^a). C'est un détail insignifiant ; mais ce qui est plus intéressant, c'est qu'au chapitre 12 du livre III, le manuscrit offre la rubrique suivante (fol. 64^c) : « Cy parle de l'ivroye, q'on appelle *draue*⁴, autrement *besaing*, qui enyvre et fait douloir la teste. » Le mot *besaing* manque dans Godefroy ; on peut constater qu'il est encore usité, come nom de l'ivraie, dans les départemants de Saône-et-Loire, Allier, Ain, Loire et Puy-de-Dôme⁵. L'étimologie m'en est inconnue. La rubrique en question, particulière à ce manuscrit, n'a pas passé dans les éditions, lesquelles donnent généralement *droe* dans ce passage⁶.

1. Godefroy enregistre *droe*, d'après un des manuscrits de *Courtois d'Arrau*, et traduit par « fourrage de grains mêlés ».

2. Bibl. nat. fr. 457, fol. 23 v^o, 11^e col.

3. Cf. L. Delisle, *Rech. sur la librairie de Charles V*, I, 115.

4. Le rubricateur a écrit *draue* ; mais, à la suite de la rubrique, on lit : « *Draue*, que l'en appelle yvroie, si croist entre les fromens. »

5. Voir la carte 706 de l'*Atlas linguistique*.

6. M. le Dr P. Dorveaux me signale l'altération de *droe* en *dire* dans l'édition d'Anthoine Verard (Paris, 1486), fol. 44 v^o, col. 2.

Le cinquième vient du *Catholicon* de Jehan Lagadeuc, compilation rédigée en 1464. Malheureusement, Godefroy a omis le mot latin glossé par Lagadeuc, ce qui nuit à la pleine intelligence de la glose, et il a omis aussi d'indiquer l'article sous lequel se trouve cette glose. J'ai réussi, à force de recherches, à combler cette double lacune, et je donne l'article complet, non d'après la réimpression abrégée de R. F. Le Men (Lorient, etc., sans date), mais d'après l'édition originale (Tréguier, 1499) :

SAEREGUËN, g[allice] gliceron ¹, [latine] hec lapa, e, gleton ou droye qui se hert a la robe.

Il est manifeste que Lagadeuc a voulu distinguer deux plantes auxquelles s'applique le mot breton, la bardane commune (*Arctium* L.) et le rièble (*Galium* L.), comme l'a fait, par exemple, Le Gonidec dans son *Dict. celto-breton* (Angoulême, 1821), où on lit l'article suivant :

SÉRÉGEN, s. f. Nom de plante, dont il y a deux espèces, que l'on distingue en *sérégen vraz*, qui est la bardane ou le glouteron, et en *sérégen vihan*, qui est le gratteron.

On sait que la bardane et le rièble, malgré la botanique, sont généralement confondus sous le même nom (*gleton*, *glouton*, *graton*, *grateron*, etc.) dans les parlers populaires français aussi bien qu'en breton ². Toujours est-il que c'est le rièble, et non la bardane, auquel, à tort ou à raison, Lagadeuc applique le mot français *droye* comme synonyme de *gleton* ³. Nous voilà loin, à ce qu'il semble, des graminées, l'ivraie, la fétuque ou le brome, avec le témoignage de Lagadeuc. Je termine d'abord la critique de l'article de Godefroy, avant de m'étendre sur la question que soulève le cinquième exemple.

Le sixième et dernier exemple de Godefroy vient de Du Wez et est emprunté à la grammaire que cet auteur a dédiée, en 1532, à Marie, fille d'Henri VIII : Du Wez emploie concurremment

1. Sic; faute probable pour *gliteron*.

2. Voir Rolland, *Flore pop.*, VI, 240 et s. (*grateron* = *rièble*) et VII, 125 et s. (*bardane*).

3. Ce qui n'empêche pas Godefroy (art. GLETON) et, après lui, Rolland (*Flore pop.*, VII, 137) d'appliquer uniquement à la bardane le témoignage de Lagadeuc.

ivraie, *jargerie* et *droe* pour traduire les deus mots anglais *darnell* (lire *darnell*) et *zizany*, qi sont sinonimes et s'apliquent à l'ivraie proprement dite ¹.

Godefroy n'a pas connu l'exanple de Vauquelin de la Fresnaye dont j'ai parlé ci-dessus ², mais cela inporte peu. Ce qui est plus étonant, c'êt q'il ait oublié de citer un autre exanple, probablement le plus ancien de tous, leqel figure pourtant dans son Dictionnaire sous l'article CRINCIER ³. Il êt tiré du poème de la *Genèse* d'Évrat, achevé à la fin du XII^e siècle ⁴, leqel an contient un segond, que ne mancione pas Godefroy ⁴. Voici les deus passajes d'Évrat, qui sont relatifs au sonje de Josef et à son interprétacion allégorique, d'après le ms. Bibl. nat. fr. 12456, non utilisé par Godefroy :

Ge vi que nos .xij. astiens
En un champ : iqui fasiens
Jarbes et senz vece et senz *droue* ;
Chacuns de nos lioit la sowe (fol. 111 r^o, col. 1).

Lo *warge* et la *droue* et la *vece*
Ne remant por nule perece :
Si l'en gete on al creincier,
Que puis n'i puet on rien pincier (fol. 113 r^o, col. 2).

Pour le deusième extrait, le ms. fr. 12457, fol. 82 r^o, col. 2, done :

La *garie* (= *garje*), la *droe*, la *vece*.

Le ms. fr. 900, fol. 90 v^o, col, 1, done de son côté :

La *garge*, la *droe* et la *vece*.

Il n'êt pas douteus qe la leçon *lo warge* de fr. 12456 doive être corijée et lue : *la warge*. Le mot manque dans Godefroy, et c'êt domaje. Je n'an sais pas l'étimolojie, mais il êt certain qe *warge* êt le nom de l'ivraie dans une réjion étendue dont l'*At-*

1. Voir la réimpression de Génin dans son édition de Palsgrave, p. 915.

2. P. 64. n. 7.

3. Sur l'œuvre et l'auteur, voir J. Bonnard, *Trad. de la Bible en vers franç.*, p. 105 et s.

4. C'êt à mon confrère et ami M. L. Auvray qe je dois l'indication de cet exanple inédit.

las linguistique de MM. Gilliéron et Edmont nous permet de nous faire une idée : nous i trouvons, en éfet, à profusion *varj*, *varj*, *vorj*, *vèrj*, etc., dans quatre départemants (Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Vosges), avec une pointe dans la Haute-Alsace, à la Poutroye ¹. Donc, ici encore, il convient d'apliquer *drouve*, *droe* au brome, la conaissance du mot *warge* confirmant, par surcrois, l'orijine chanpenoise du poète Évrat.

Reprenons maintenant le témoignaje, jusq'ici isolé, de Lagadeuc sur *droye* « rièble », et voyons ce q'il vaut. Sinon au sans de « rièble », au moins au sans de « bardane » (et j'ai dit que la confusion des noms des deus plantes êt un fait indéniabile), l'étude des patois vivants justifie Lagadeuc. Rolland a groupé les indications suivantes pour la bardane ² :

droye, f., anc. fr., GODEFR. 3 ; *drouzè*, i., vaudois, *Parterre de médecine*, Genève, 1745 ; *druive*, f., dauphinois, CHARBOT ; *dreu*, f., *dreü*, f., Ruffey-l.-B. (C.-d'Or), JOIGN ⁴. — Broye-l.-P. (H^{te}-Saône), PERR ⁵.

Il aurait dû i joindre la mancion suivante, qi se trouve isolée à la p. 131 :

draouvio, f., Luc-en-Diois (Drôme), c. p. m. Ed. EDMONT.

C'êt le point 857 de la carte 112 (*bardane*) de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont, où je cueille an outre l'indication complémantaire suivante. Aus points 101 (Flavigny, Cher) et 102 (Parigny-les-Vaus, Nièvre), c'êt-à-dire sur les confins du Berri et du Bourbonnais, la bardane êt désignée par l'expression *feuilles de droue*, an grafie strictemant fonétique : *fáy' de drū*. D'autre part, pour la réjion franco-provançale, le doyen Bridel ⁶ ofre l'article suivant :

DROUTZCHE, DRUTCHE, s. f. La patience des Alpes, *Rumex Alpinum*, plante

1. Carte 706 (*ivraie*). Notons que l'on trouve *vorge* come nom vulgaire de l'ivraie (*Lolium temulentum* L.) dans E. A. Duchesne, *Répert. des plantes utiles et des plantes vénéneuses* (Paris, 1836), p. 15.

2. *Flore pop.*, VII, 137.

3. C'êt le témoignaje même de Lagadeuc mal interprété.

4. Joigneaux, *Monogr. de Ruffey-lès-Beaune*, avec un glossaire, 1888.

5. Perron, *Broye-lès-Pesmes, hist.*, etc. (avec un glossaire), Besançon, 1889.

6. *Gloss. du batois de la Suisse romande*, p. 121.

qui croit autour des chalets et qui est employée pour engraisser les porcs. On donne le même nom aux diverses espèces de bardane (Alpes).

An ce qi concerne la bardane, au moins, Bridel èt bien informé. La *Flore populaire de la Savoie* de Constantin et Gave¹ a recueilli *dravasse*, come nom de la bardane à grosse tête (*Lappa major*) dans la vallée de Boège (Haute-Savoie) et *dourjbe*, *drûjbe*, come nom de la bardane cotoneuse (*Lappa tomentosa*) dans trois comunes du canton de Thonon-les-Bains (même dép.). Je note, an outre, dans le *Dict. du patois des environs de Grenoble* de Ravanat², les deus articles suivants, dont le dernier, anprunté à Charbot, fait double anploi avec une citacion de Rolland, mais permet d'afirmer qe le premier vise bien la bardane :

DRIVA. s. f. — Plante commune dont les feuilles sont larges et épaisses.

DRUIVE. s. f. — On nomme vulgairement de ce nom le fruit du *lappa major* (Charbot).

Qel qe soit l'étonemant que nous an éprouvons, il paraît évidant qe le même vocable a désigné, d'une part, des graminées (l'ivraie, le brome, la fétuqe), d'autre part, une flosculeuse (la bardane), voire, par extansion, une rubiacée (le rièble) et une poligonée (la paciance). Or ce nom, à qele époque apparaît il dans les textes de l'Occidant? L'incomparable *Corpus glossariorum latinorum* va nous ranseigner. Dans le ms. Vatic. Regin. 1260, du x^e siècle, se trouve une *Interpretatio herbarum vel pimentorum*, reproduite dans des manuscrits plus réçants (notamant Bern. 337 et Vatic. 4417), où se lit la glose suivante : « *lappa drauoca* »³. Ce terme barbare ainsi latinisé, et qi se retrouve plus tard, qoique raremant, contracté an *drauca*,

1. Cf. *Romania*, XXXVIII, 476.

2. Cf. *Romania*, XL, 479-80.

3. *Corpus* cité, III, 592, 30; cf. *ibid.*, 613, 61 et 626, 7. Ce texte n'avait pas échappé à Rolland, mais l'infatigable compilateur n'a pas su an tirer parti; cf. *Flore pop.*, VI, 240 et VII, 125. Dans le Vatic. 4417, on a ajouté : *amara folium* (sic). Cete glose suplémentaire explique la traduction française qi se lit dans le *Glossaire de Tours*, réimprimé par W. Foerster et E. Koschwitz, *Allfranz. Übungsbuch* (4^e éd., 1911), col. 211, n^o 151 : « Glis, lappa vel bardana. ro[manice] amers fuez. »

voire masculinisé an *draucus* ¹, correspond si exactement à la forme anglo-saxone **drafoç*, postulée par l'anglais *drawk*, et au néerl. *dravik*, q'on ne peut hésiter à lui assigner une origine germanique (sans rapport, bien entendu, avec *durt*), et à rattacher à cette même origine le français *droue*, dont le sans primitif serait celui de « bardane ² ». Comment s'est faite l'évolution de « bardane » à « brome, fétuque, ivraie », je l'ignore. Mais il semble que le latin *lappa* lui-même ait participé, au moyen âge, si l'on en juge par des gloses où il est employé pour expliquer *aparine* (grec ἀπαρίνη, proprement le rièble) : *lappa que in frumentis crescit* ³. Si la bardane ne pousse pas dans les blés, une variété de rièble, le *Galium tricorné*, y tient compagnie aux graminées telles que le brome, l'ivraie, etc. On peut donc supposer que c'est le rièble des blés qui a contribué à faire passer notre *drauoca* du sans de « bardane » à celui de « brome », etc.

FRANÇ. ÉCOBUER

La notice étimologique consacrée par Littré au terme agricole *écobuer*, dont la notoriété est relativement récente ⁴, est absolument sans consistance. Il cite l'anc. franç. *escobatre*, sans remarquer qu'il faut lire *escombatre* ⁵; il se demande ensuite s'il faut rattacher *écobuer* à *escoube*, balai, ou s'il faut y voir un mot composé dont le premier élément serait *écot*, bâton, sans indiquer l'impossibilité absolue d'accepter l'une ou l'autre de ces deux manières de voir; il termine en donnant l'étimologie de ... *écopisse* « action de cracher ». C'est un pot-pouri, comme on voit. Le *Dict. général* propose (j'en fais mon *mêa culpâ*) un apparemment inadmissible entre le verbe français et le verbe provençal *esboçigar* « défri-

1. Diefenbach, *Glossarium latino-germanicum*, s. v.

2. Peut-être aussi le breton *dréok*, *draok*, *dréaucq*, etc., dont le rapport avec l'adj. *dréo* « gai, un peu ivre », proposé par M. Ernault, dans son *Gloss. moyen-breton*, et accepté par V. Henry, dans son *Lex. étym. du breton mod.*, ne serait alors qu'une reformation à l'imitation du franç. *ivraie*, *ivre*.

3. *Corpus gloss. lat.*, III, 535, 37; 549, 45, etc. Cf. l'article *Galium aparine* dans Rolland, *Flore pop.*; VI, 240.

4. Le *Dict.* de l'Académie ne l'a admis qu'en 1878.

5. Voir Godefroy, ESCOMBATRE.

cher ». Il donne au moins deux notions exactes, à savoir 1° que le mot vient des dialectes de l'Ouest, 2° qu'il offre, dans ces dialectes, les variantes *cobuer*, *gobuer*, *égobuer*. Sans être au état de résoudre à fond le problème que pose ce singulier mot, je crois utile de dire ce que j'en sais aujourd'hui, ne fût-ce que par manière d'*écobuage* étimologique superficiel.

On trouve dans Godefroy (et déjà, quel que vint ans auparavant, dans le *Glossaire du patois poitevin* de l'abbé Lalanne) un texte poitevin de 1519, où figurent et le verbe *gobuer* et le subst. *gobuis*, ce dernier au sens de « terrain écobué ». Cela paraît être le plus ancien exemple qu'on ait cité jusqu'ici, car la partie de la *Coutume de Bretagne*, d'où Littré a tiré le verbe *égobuer*¹, n'a été rédigée qu'en 1539². Godefroy déclare que cet ancien verbe *gobuer* « vient par aphérèse » de *égobuer*. C'est une étrange conception, digne du temps où l'Académie française proclamait que le latin *temnere* venait par aphérèse de *contemnere*. Un heureux hasard m'a fait rencontrer au xv^e siècle le substantif apparenté aux verbes *gobuer* et *égobuer*, ce dernier ayant manifestement été d'abord **esgobuer*. Ce mot précieux, sur l'étimologie duquel je ne sais malheureusement rien, se trouve dans l'article suivant du *Catholicon* de Jean Lagadeuc, rédigé, comme on sait, en 1464 :

SAEGAL. *gallice* saigle ou segourgon, *latine* hoc sigillum, sigali. Unde sigaliceus, sigalicea, sigaliceum. *gallice* de saigle, ut panis sigaliceus, *h[retonice]* bara segal. *Item* hec sigalonia, e, *g[allice]* gaubu, *h[retonice]* douar marr³.

Le *Catholicon* de Jean de Gênes, que Lagadeuc devait avoir sous les yeux, après avoir mentionné l'adj. *sigalonijs*, *a*, *um*, ajoute : « Unde terra que tali annona abundat dicta est *Sigalonia*⁴ ». Le

1. Dans le corps de son Dictionnaire, III, 15, Godefroy a donné un extrait plus étendu avec la définition erronée « lier les gerbes », en ajoutant, je ne sais sur quel fondement : « Les paysans lyonnais emploient encore *égobuer* dans le même sens. » Dans son Complément, IX, 423, le même extrait reparait comme représentant historique du verbe français actuel *écobuer* avec la définition du *Dict. général* maladroitement copiée.

2. Cf. le *Dict. général*, art. *ÉCOBUER*.

3. Je ne cite pas la réimpression abrégée publiée à Lorient (sans date) par F. Le Men. mais l'édition originale (Tréguier, 1499).

4. Édition J. Petit (Paris, 1506), art. *SIGALUM*. C'est probablement le pays de Solesme (dans la Vie de saint Avit *Secalaunni*) que l'auteur a en vue.

Gonidec traduit *marr* (mot anprunté au français, come on sait) par « marre, espèce de grande houe, servant particulièrement à écroûter la terre pour en brûler les mottes ». Il èt impossible de mieus définir l'écobuaje, et cète définition — si l'on tient compte d'une observacion du comte de Montesson¹ — établit solidemant la forme primitive du radical du verbe provincial q'on a francisé au petit boneur an *écobuer*. Pour Lagadeuc, *gaubu* équivaut donc à l'expression bretone *douar marr* « tère travaillée avec la grande houe », c'èt à dire *écobuée*. S'il a u la pansée bizarre de ratacher l'idée de « *gaubu* » à cèle de « seigle », c'èt q'an Bretagne l'écobuaje ne se pratique guère q'an vue de la culture de cète céréale. Maleureusement, ce *gaubu*, qi doit être un masculin, fait plutôt l'èfet d'être un substantif verbal tiré de *gaubuer* qe la base même du verbe.

ANC. FRANÇ. GANGE

Ce mot, dont Godefroy n'a qu'un exanple, èt anployé à plusieurs reprises par Desdier Cristol, prieur de Saint-Maurice, médecin de Montpellier, dans sa traduction française du *De honesta voluptate* de Platina, laqèle a joui d'une certaine vogue au xvi^e siècle². Le traducteur aplique le pluriel *ganges* aus ouïes des poissons, apelées *branchiae* par son modèle. Voici les exanples qi m'ont frapé, d'après l'édition princeps, finie d'inprimer à Lyon, par François Fradin, le 18 avril 1505 :

(fol. 87^d). A tous leveras l'escaille, et leur arracheras les *ganges* ou oreilles qui sont rouges..., excepté la salpe et [la]lassye, desquelz l'en tire les entrailles par les oreilles ou *ganges*.

(fol. 93). *Du loup de mer et de l'alose*. Or dit Platine que le loup de mer se

1. *Vocab. du Haut-Maine*, 3^e éd. (1899), p. 217 : « ECAUBUAIGE, s. m. ECAUBUE, s. f. ... La manière dont nous prononçons ces mots et le sens que nous leur donnons semblent les rapprocher de *échaubouiller*, soit dit sans aucune intention d'étymologie, et pour faire remarquer, au contraire, que ce serait un non-sens. »

2. J'ai déjà u l'ocasion de citer plusieurs fois cet opusculè, dépouillé par Godefroy d'une façon assés superficièle: voir notamant *Romania*, XXXIII, 181 (art. ENTREVENIEUX), et mes *Nouv. Essais*, p. 319, n. 1, et 365, note compl. sur l'art. ESPERBO.

doit rostir sur le gril, s'il est cellux que vulgairement on appelle *alose*, levees les oreilles ou *ganges* et par icelle part tirees dehors les entrailles.

(fol. 93^v). Le lus ou bechet... devoure les petis poissons, auquel la perche, armee de son escaille et aureilles ou *ganches* tres aspres, resiste.

Je ne trouve rien, ni dans le provençal ancien ni dans les patois méridionaux actuels, qui corresponde à ce *gange* ou *ganche* de Desdier Cristol. Les textes du moyen âge n'ont que *galanga*¹ ou *gaunba*² ; Mistral n'anregistre que *garausso*, *gaufello* et *gaugno*. Mais *gange* fait invinciblement penser à l'allemand *wange* « joue ». Le développant sémantique « joue » < « ouïe de poisson » est confirmé non seulement par l'emploi dans les deux sans que fait le provençal moderne de *gaufello* et de *gaugno*, mais par celui de l'alem. *kiefer* et *kinn*, que différents dialectes appliquent aussi aux ouïes des poissons³. On sait que l'ital. *guancia* « joue » se rattache à l'alem. *wange* par un tipe **wankja*⁴.

Peut-être faut-il aussi reconnaître le mot allemand dans le béarn. *gangue* « arête, ligne de jonction de deux versants de montagnes »⁵, en supposant que le mot béarnais s'est d'abord appliqué au versant et non à l'arête : en fait, Mistral anregistre *gautia* « joue » au sens de « flanc d'une montagne, versant d'une colline ».

ANC. FRANÇ. GLESTE

Gleste est un substantif féminin dont Godefroy a recueilli un exemple, mais qu'il ne définit pas. Cet exemple unique est ainsi rapporté dans le *Dict. de l'anc. langue franç.*, IV, 289, col. 2 :

Une *gleste* pour soi mouvoir
Sans mouveeur.

(*Fab. d'Or.*, Ars. 5069, fo 225^e.)

1. Voir *Romania*, XXXIV, 201. Il est peu probable que cet énigmatique *galanga* se rattache au lat. *galla*, comme l'espagn. *agalla*, lequel désigne aussi les ouïes des poissons.

2. Raynouard, *Lex. rom.*, 111, 446.

3. Voir Kluge, *Etym. W. der deutschen Spr.*, 7^e éd., art. KIEME.

4. A noter, dans les *Rech. ital. et franç.* d'Antoine Oudin (2^e éd., 1653), « *gange*, la joue », de l'alem. *wange*, et « *gangale*, dents œillières ».

5. Lespy et Raymond, *Dict. béarnais*, s. v. Les auteurs ont pensé à l'alem. *gang*, qui ne paraît pas admissible.

Cet extrait èt tiré d'un passage de l'*Ovide moralisé* an vers, euvre anonime, atribué, par suite d'une erreur dont j'ai expliqé l'orijine¹, au chimérique Chrétien Legouais de Sainte-More. Le passage an qestion contient deus exanples pour un. An le rapprochant du texte d'Ovide, on se conveint facilemant qe le mot *gleste* signifie « mote de tère », puisq'il traduit le latin *gleba*. Voici d'abord le texte d'Ovide (*Métam.*, XV, 552 et s.) :

Amazone natus :

Haud aliter stupuit quam quum Tyrrhenus arator
Fatalem *glebam* mediis aspexit in arvis
Sponte sua primum nulloque agitante moveri.

Le manuscrit de l'*Ovide moralisé* dépouillé par Godefroy devrait ètre comparé aus nonbreus autres manuscrits qi nous ont conservé ce poème², si l'on voulait avoir un texte absolu-
mant critique. Mais l'examen des set copies qe possède la Biblio-
tèqe nacionale sufit à la rigueur pour nous instruire de ce qe nous avons besoin de savoir ici. Le texte du ms. fr. 373, fol. 343^a, qe voici, èt indubitablemant le meilleur :

Virbius plus s'en esbay
Que li Tirenïens agrestes
3 Ne fist, quant vit entre les *glestes*
Une *gleste* par soy mouvoir
Sans mouveeur⁴.

Un troisième exanple de *gleste* se trouve un peu plus loin,

1. *Romania*, XXII, 271.

2. Le célèbre héros qe la lèjande grèqe apèle Ἴριόλαος; et la latine *Virbius* : c'èt ce dernier nom qi figure an tête du passage français cité plus loin.

3. M. C. de Boer, réçant éditeur de *Philomena* (Paris, Geuthner, 1909), n'an énumère pas moins de dis-neuf.

4. Voici toutes les variantes, abstraccion faite des particularités grafiques (*A* = ms. Arsenal 5069, fol. 225^e; *B* = B. N. fr. 384, fol. 310^b; *C* = B. N. fr. 870, fol. 270^d; *D* = B. N. fr. 871, fol. 318^b; *E* = B. N. fr. 872, fol. 318^d; *F* = B. N. fr. 19121, fol. 282^e; *G* = B. N. fr. 24306, fol. 436^e) : 1 mlt sen esbay *A*; forment sesbahi *DE* — 2 tireueaux *A*, tureniaus *G*, que les (li) saturiaux *BCF*, Trop plus q. li tireaut *DE* — 3 Ne sist q. vint *A*, qui vid (vi, vit) *B C F*, entre les bestes *G*. — 4 pour soi *B C D F* — 5 mouueoir *G*, meneur *B C F*.

dans le poème français, pour traduire le latin *respes* employé par Ovide (*Métam.*, XV, 573) :

viridique e respite factas
Placat odoratis herbosas ignibus aras.

La leçon de B. N. fr. 373 et la suivante (fol. 343^b) :

Lors sacreie sans arreste
Sur un autel fait de vert *gleste*.

Même leçon dans G ; A écrit au un seul mot *verglestre*, ce qui a fourni malencontreusement à Godefroy l'occasion de croire à l'existence réelle d'un substantif ainsi fait, qu'il traduit par « garçon » avec un point interrogatif ; CF écrivent par erreur *geste* ; DE suppriment *fait* et donnent *verte* (*verte*) *gleste* ; B modifie les trois derniers mots en *deuers dextre*. Le texte original est certainement *de vert gleste*.

Enfin, dans la « moralisation » qui fait suite aux récits, l'auteur de l'*Ovide moralisé* repart à trois reprises le même mot *gleste* :

Il s'esbaissent voirement
Ainsi com anciennement
Fist li Terrenians agrestes
Quant vit en terre entre les *glestes*
Une *gleste* par soy mouvoir...
Li agrestes Terremans
Note les pastours ancians
Qui Dieux fist revelacion
De sa sainte incarnation,
Quant il daigna naistre de celle
Qui fut vierge mere et pucelle,
C'est la vert *gleste* voirement
Qui par charnel atouchement
Ne fu meide ne touchie...
Ce fu la *gleste* verdoiable,
Ce fu la haulte florissable
En qui Diex se volt aombrer
Pour tout le monde descombrer¹.

Ces divers exanples établissent solidement que notre auteur

¹. Je suis le texte de fr. 872, fol. 338^a, plus correct que celui de fr. 373, lequel donne notamment *Terrenians* et *Tyrrenians* au lieu de *Terrenians*.

emploie *gleste* à la fois au sans de « mote de tère » et au sans de « toufe de gazon ».

Et maintenant, d'où vient ce mot *gleste*, qi ne parait pas se trouver chés d'autres écrivains ? Je ne vois q'une ipotèse capable d'an randre raison. On sait qe le *Glossaire de Reichenau* contient une glose ainsi conçue : « gleba blista¹ ». Nous avons dans ce blista, dont il apartient aus jermanistes de débrouiller l'orijine², le tipe étimolojique de l'anc. franç. *bleste* q'ont conservé certains patois³. Il faut admètre, il me sanble, q'une forme ibride *glista èt issue de gleba + blista.

Le témoignaje du *Glossaire de Reichenau* prouve qe le lat. gleba comançait à sortir de l'usage courant. An fait, il n'èt pas représanté an français (il èt clair qe *glèbe* èt un mot savant). Mais le mot vit encore aujourdui dans le domaine provançal, particulièremant an Limousin (*glevo*, mote de gazon, avec *gl* prononcé come *l* mouillée), où blista èt aussi très vivant (*bleito*, toufe de cheveus). Il n'i a rien d'invraisanblable à ce qe dans le sud du Poitou (et j'ai des raisons sérieuses de croire qe l'*Ovide moralisé* apartient à cète réjion), aient existé très anciènemant et concurrant *bleste* et **gleve*. Le lat. gleba a été aussi contaminé dans l'Albijois : an éfet, Mistral anrejistre dans le patois du Tarn la forme singulière *glespo* « mote de tère ou de gazon ». Faut il voir là encore l'action de blista ? On pourrait panser aussi à cespes, si la vitalité de ce mot latin était établie an Gaule autremant qe par l'anc. franç. *cester* **cespitare*⁴.

1. N° 150 de Diez (*Anc. gloss. rom.*, p. 8), 931 de Foerster et Koschwitz *Altfr. Übungsb.*, 4^e éd., col. 22). La leçon *blista*, patronée par Diez, èt à rejeter.

2. L'ipotèse de Diez (*op. laud.*, p. 39), qi part du grec βῶλος, n'èt pas moins extravagante qe cèle de Ménaje, qi part du lat. gleba. Cf. W. Meyer-Lübke, *Rom. etym. W.*, nos 1116 (**blesta* : pourquoi pas *blista* ?) et 1170 (*blister*), et surtout l'art. *BLISTER* du *New English Dictionary* de sir James Murray. L'angl. *blister* parait anprunté à l'ancien français.

3. Voir Godefroy, *BLESTER*, *BLOSTE*, *ESBLESTER* ; au premier de ces articles il faut ajouter la glose « *CESPES. blete vel gazon* » du gloss. Bibl. nat. lat. 7692 (n° 268 de l'éd. Hofmann). Le mot èt particulièrement usité aujourdui an Normandie ; voir l'art. *BLETTE* de Moisy. Dans le Boulonais et dans la Flandre, l'anc. forme *blostre* èt représantée par *bloutre* ; Cotgrave done à la fois *bloutre* et *ploustre*.

4. Cf. Meyer-Lübke, *Rom. etym. W.*, nos 1476, 1477, et *Romania*, XXXVI,

MANCEAU JOINTRE

Il i a des étimologies (et ce sont les meilleures) q'il s'ufit d'énoncer. Je lis l'article suivant dans le *Glossaire du Bas-Maine* de M. Dottin, p. 270 :

jointre, charpentier ou menuisier s'occupant des travaux que nécessitent les moulins (Pail) 1.

Le lecteur ira tout seul au nominatif latin *junctor*², dont la survivance ét aussi naturele et aussi légitime qe cèle de *cantor*, *chantre*, de *pastor*, *pâtre*, de **pinctor* (class. *pictor*), *peintre*, de *sutor*, anc. fr. *sure*, etc. Si je ne suis pas le premier à faire cete simple remarque, je m'an excuse ; mais come le *Lat.-roman. Wörterbuch* de M. Körting n'a pas d'article *junctor*, je m'an voudrais si, par mon silance, j'étais cause qe le *Roman. etymol. Wörterbuch* de M. Meyer-Lübke ofrit la même lacune.

Dans le Haut-Maine, *jointre* s'ét altéré an *joindre*, sous l'influence de l'infinitif du verbe issu du lat. *jungere*. Roquefort prêtant, dans son article *joindre*³, qe « dans quelques Coutumes c'étoit un charpentier qui faisoit des bâtimens à moulins ». Possible, mais aucun ancien texte n'ét cité à l'apui. An tout cas, le comte de Montesson, dans son *Vocabulaire du Haut-Maine*⁴, anrejistre *juindre* (sic) avec cète définition : « Expert chargé d'estimer et de visiter les moulins. » Il remarque, an outre : * On entend encore aussi, dans le Maine, par *joindre* (sic) celui qui assortit et lie ensemble les pierres qui composent les meules de moulin. » Cète acception ét manifestement la plus conforme à l'étimologie ; cèle d'expert ét une extension postérieure.

L'anc. franç. *jointour*, *jointteur*⁵ « instrument q' sert à relier

190. Ce verbe *rester* ét anployé a plusieurs reprises par frere Angier : voir le glossaire de miss Pope, *Étude sur la langue de frere Angier*, Paris, 1903.

1. Pré-en-pail, ch.-l. de canton, ar. de Mayenne.

2. Digeste, 50, 16, 203, mais, a ce q'il semble, au sans de « celui q' atèle ».

3. *Gloss. de la langue rom.*, t. II, p. 30.

4. Troisième édition, 1899, p. 338.

5. Voir De Cange, *JUNCTOR*, et Godefroy, *JOINTEUR*.

les toneaus » n'êt pas le cas régime de *jointre* : il représente un tipe lat. vulg. **junctorium*.

Du verbe *joindre* l'ancien français a tiré le subst. **joigniere*, **joigneur*, dont on a un exanple unique, écrit *joignour*, dans la *Maniere de langage*, texte rédjé an Angleterre¹, au sans de « menuisier ». De là l'angl. actuel *joiner*, anciènemant *joinour*, dont la désinance a fini par s'angliciser. Les textes d'Angleterre rédjés an latin le randent exactemant par *junctor*².

ANC. FRANÇ. LIEVREPOIS

On lit dans la *Bataille de Karesme et de Charnage*, publiée, an 1808, au t. IV, p. 80 et s., des *Fabliaux et contes* de Barbazan-Méon, les deus vers suivants, qi font partie d'une énuméracion de poissons (v. 165-6) :

Et as saumons et as craspois.
As mulès et as *heurespois*.

L'éditeur ne s'êt pas soucié d'expliquer au lecteur ce singulier substantif pluriel de *heurespois*, q'on chercherait an vain dans le glossaire qi termine le volume, et qi manque aussi dans Godefroy. J'ai u la curiosité de consulter trois manuscrits de cet intéressant petit poème et j'i ai lu, sans l'onbre d'un doute (Bibl. nat. fr. 837, fol. 21 v^o, col. 2) :

Aus mulès et aus *lievrespois*.

Ou bien (Bibl. nat. fr. 1593, fol. 121 v^o, col. 1) :

Au mulès et au *lievrepois*.

Ou encore (Bibl. nat. fr. 19152, fol. 91 r^o, col. 2) :

Au mulez et au *lievrespois*.

Dans fr. 1593, le passage manque; dans fr. 2168 et 25545, notre mot êt ranplacé par *esturjons*, le *craspois* du vers précédant étant transformé an *fres poissons*.

1. Voir Godefroy, JOIGNEOR.

2. Voir dans Du Cange, JUNCTOR, un texte de 1476 signalé par les Bénédictins.

Lievrepois n'êt pas inconu à Godefroy, qi an a relevé un exanple unique dans une *Déclaration des droits de travers perçus à Amiens*, où le *lievrepois* êt ranjé parmi les « menus poissons » ; aussi définit il prudament par « sorte de petit poisson ». La formation du mot êt claire : *pois* représtante le lat. *piscis*, come dans *craspois* et *pourpois*, noms du marsouin (ou d'animaus analogues) si fréqants dans nos anciens textes. *Lievrepois* revient donc à « lièvre poisson » ou « lièvre de mer ». Les Anciens apliquaient ce nom au molusqe qe les naturalistes de nos jours noment *Aplysia depilans* L : c'êt le *chat de mer* des pêcheurs de La Rochelle. On désigne encore sous le même nom une variété de blennie propre à la Méditerranée et une variété de cicloptère ; anfin la sèche êt aussi pour les Bretons un « lièvre de mer » (*morgat*). Mais, selon toute vraisemblance, le *lievrepois* du moyen âge doit être le *Trigla gurnardus* L., vulgairement *gournaud* ou *grandin*¹. Ce qi me porte à le croire, c'êt qe, dans un curieus répertoire ictiolojique du XIII^e siècle, je trouve la glose suivante : « *gournax*, id est *lievre de mer*². »

FR. MICMAC 3

Antoine Oudin paraît être le premier lexicographe qi ait recueilli ce mot. Dans la *Seconde partie des Recherches italiennes et françoises* (Paris, 1642), p. 369, on lit cette brève indicacion : « * du Mic mac, *imbroglio*. »

Avec une ortographe flotante et un janre indécis, le mot a joui d'une véritable vogue à l'époque de la Fronde, come an témoignent les exanples suivants :

Il vend l'épiscopat et des mitres fait troc,
Car il n'en donne point sans quelque *miguemac*.

(*Mazarinade* de l'abé J. Carpentier de Marigny, Bibl. de l'Université, H. J r 9).

1. Cf. ma notice sur *grenaud* dans *Romania*, XXXVII, 125.

2. Bibl. nat. fr. 25545, fol. 19^{re} : « Ce sont les menieres des poissons que on prend en la mer ». Ce texte a été conu de Leprand d'Aussy (*Hist. de la vie privée des François*, 2^e éd., 1815, t. II, p. 81) et de Crapelet (*Remarq. sur qqs locutions*, 1831, p. 115); j'an donerai prochainement une édition.

3. Une analyse de cet article a paru dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Beles-Létres*, anée 1911, p. 495, séance du 11 oût.

Un long manteau se fait casaque;
C'est une horrible *micque macque*.

(BERTHOD, *La ville de Paris en vers burlesques, la Friperie* (1652), dans P.-L. Jacob, *Paris ridicule et burlesque au XVII^e siècle* (Bibliothèque gauloise, Paris, 1878), p. 186.

Les Troyens ab hoc et ab hac
Faire du palais un *mic mac*.

(SCARRON, *Virgile travesti*, chant XI).

Il suffit de renvoyer à Littré pour les exemples de la fin du XVII^e siècle ou du XVIII^e (Hauteroche, Regnard, Voltaire). Mais il est intéressant de reproduire les définitions de Richelet, de Furetière et du Dictionnaire de l'Académie :

MIQUEMAC, MICMAC. S. m. L'un et l'autre se dit, mais on croit que *micmac* est plus de la prose et *miquemac* plus de la poésie. Le *micmac* signifie sorte de tracas, intelligence vile et basse entre des personnes, je ne sais quelle action mystérieuse (RICHELET, 1680).

MICMAC. Subst. masc. Quelques-uns disent *miquemac*. Terme populaire. Intrigue, négociation secrète et embrouillée que font quelques petites gens, qui sert d'ordinaire à tromper quelqu'un, et qu'on a peine de découvrir (FURETIÈRE, 1690).

MICMAC OU MIQUEMAC, s. m. Manigance, intrigue, pratique secrète pour mesnager quelque interest illicite (ACAD., 1694) ¹.

Quelle est l'étimologie de ce mot singulier ? Ménage ne s'en est pas occupé. Huet en parle en ces termes : « L'on appelle *Micmac* dans le Pérou, les colonies envoyées d'une province dans une autre. Cela s'apprend de plusieurs endroits de l'Histoire des Yncas de Garcilasso de la Véga. Ce mot semble avoir passé en Espagne, et de là être venu jusqu'à nous ² ». L'idée du savant évêque d'Avranches ne peut guère être prise au sérieux, non plus que celle qui voudrait voir dans notre mot le nom propre

1. L'édition de 1718 supprime la forme *miquemac* et intervertit les deux premiers mots; celle de 1740 remplace les quatre derniers mots par « quelque mauvaise vue »; celle de 1762 écrit *secrette*, qui devient *secrète* en 1798; enfin en 1835 et 1878, « pour quelque mauvaise vue » cède la place à « dont le but est blâmable ».

2. *Dict. étym. de la langue franç.*, par M. Ménage, Paris, 1750, II, 207.

d'une tribu de Peaus-Roujes, du groupe des Algonquins, les *Micmacs*¹.

Tous les étimologistes de marque du XIX^e siècle tirent sans hésiter le français *micmac* de l'allemand *mischmasch*², mais j'ai peine à me ranger à leur manière de voir. Le mot allemand apparaît au XVI^e siècle, et on le trouve, an 1571, sous la forme *mischmesch*. M. Kluge, qui signale cette forme, se demande si l'on n'a pas affaire à une création de Paracelse³. Je l'ignore. J'incline à croire pourtant que *mischmasch* ou *mischmesch*, où le verbe *mischen* « mêler » entre certainement, pourrait bien être une imitation artificielle de l'ancien français *meslemesle* ; mais, à vrai dire, la question n'est pas là. Sans insister sur la convenance sémantique, laquelle est médiocre aux yeux de qui considère les premiers exemples et les premières définitions du mot français, j'attire l'attention sur l'obstacle qu'oppose la phonétique à ce rapprochement : il est impossible que le *sch* allemand ait été rendu par le *c* (= *k*) français. Le danois *miskmask* est une forme artificielle calquée sur l'allemand à une époque récente, par application instinctive de la correspondance observée dans les mots héréditaires entre le *sk* danois et le *sch* allemand : on ne saurait en tenir compte dans l'espèce. Il faut chercher autre chose. Scrutons donc les replis les plus secrets de l'histoire de France.

Pierre Cocquault, chanoine de Reims, mort le 11 janvier 1645, a écrit sur sa vile natale de volumineuses mémoires conservées aujourd'hui au manuscrit dans la bibliothèque publique de Reims. Après avoir raconté (et il n'est pas le premier à faire ce récit) l'émeute populaire qui éclata dans cette vile an 1461, il ajoute ce curieux détail : « A Reims cela est appelé la *Micmaque*⁴. » Il y a là une tradition dont il est facile, grâce aux docu-

1. Cf. l'art. *MICMACS* de la *Grande Encyclopédie*, XXIII, 931. — Une lettre d'un de mes anciens élèves, M. Félix Weill, professeur à New-York (28 décembre 1904), a attiré mon attention sur les Micmacs, sans me convaincre le moins du monde.

2. Notons cependant que M. K. Nyrop classe *micmac* parmi « les formations qui sans être proprement des onomatopées sont créées à leur modèle » (*Gramm. hist. de la lang. franç.*, III, 21)

3. *Etym. Wörterb. der deutschen Spr.*, 7^e éd., 1910.

4. *Mémoires* cités, t. III (= ms. n^o 1609 de Reims), fol. 722 v^o (communication de M. L. Demaison, correspondant de l'Institut). Ce terme est devenu

mants conservés, de retrouver la source. Ce qu'on apelait, à Reims, dans la première moitié du xvii^e siècle, *miquemaque*, c'êt ce qu'on apelait, dans la seconde moitié du xv^e, *mutemaque*; et par là on antandait simplement une émeute. Le mot était venu des Pays-Bas flamands, où les émeutes étaient fréquentes et retantissantes. Au moment où furent rédigées les *Cent Nouvelles nouvelles* (vers la fin du règne de Charles VII), c'était déjà un article d'exportacion, puisque, dans le dernier récit du recueil, le chevalier Filipe de Loan ne se fait pas scrupule de l'employer en parlant d'une émeute ayant Bologne pour théâtre, et qu'il met ces paroles dans la bouche de son héros : « Ou temps que j'estoye a l'estude a l'Université de Boulongne la Grasse, le peuple de la cité fut seduit et meu tellement que par *mutemacque* se leva contre le seigneur¹. »

Louis XI lui-même s'en était angoué, et ce n'êt pas merveille si l'on veut bien se rapeler qu'il avait passé les années qui précéderent son avènement au trône de France à la cour du duc de Bourgogne, souverain des Pays-Bas. L'émeute de 1461 paraît lui être restée longtanps sur le cœur, ce dont nous avons une preuve éclatante. Le 6 juillet 1477, pendant qu'il séjournait à Arras, il aprit que les habitants de Reims s'ajitaient de nouveau. Aussitôt, il manda l'un de ses secrétaires, et lui dicta une lettre foudroyante à l'adrèce des mécontants. J'en extrais la phrase suivante, qui peut se passer de commentaire : « et vous debvoit suffire de la *mutemacque* que vous fistes quand nous vinsmes à la couronne, sans en faire maintenant une aultre². » Les bourgeois de Reims courbèrent la tête et se tinrent tranquiles; mais leurs descendants n'avaient pas encore oublié, près de deux siècles plus tard, le mot rancuneus de Louis XI, bien qu'ils

une formule consacrée pour les istoriens ; cf. Petit-Dutaillis dans l'*Histoire de France* de M. Lavissee, t. IV, 2^e partie, p. 336 : « Lorsque les gens de métier de Reims et d'Angers, trop confiants dans la parole du roi (Louis XI), prétendirent, le bâton haut, empêcher les officiers d'affermir les aides et les gabelles, ils payèrent cette naïveté de leur tête (*Tricoterie* d'Angers, 19-31 août 1461; *Miquemaque* de Reims, 2 octobre) ».

1. Éd. Th. Wright, II, 245.

2. *Lettres de Louis XI*, p. p. J. Vaesen et E. Charavay, t. VI (1898), p. 202.

l'eussent altéré au *micmaque*¹. En somme, ce despote fantasque et sanguinaire est le véritable lanceur du terme flamboyant. Mais pourquoi, après un sommeil plus que séculaire, ce mot se réveille-t-il sur les bords de la Seine, l'année même où Richelieu fait place à Mazarin, c'est à dire au moment où les événements politiques préparent un admirable terrain de culture pour le *micmac* succédant aux complots et à la grande intrigue qui avaient fleuri sous Louis XIII ?

Revenons à notre point de départ. On sait que le flamand possède le mot *muitmaker* « faiseur d'émeute », lequel a passé au français, au xv^e siècle, sous la forme *mutemacre*, et dont le premier élément n'est autre que l'anc. franç. *muete* « émeute » (cf. *mutin*). À côté de ce terme concret, le français a donc intronisé le terme abstrait *mutemaque*, qui paraît reposer sur la locution verbale flamande *muitmaken* « faire une émeute² », sans préjudice du dérivé *mutemacrie*, qui a été de peu d'usage. Les articles MUTHEMATHE 1, MUTHEMATHE 2 et MUTHEMATHERIE du Dictionnaire de Godefroy sont intéressants, mais demanderaient une élaboration critique que je n'ai pas le loisir d'entreprendre ici. Comme dit Berthod, « c'est une horrible *micque macque* », dont la responsabilité remonte partie à l'infirmité du langage umain, partie à l'étourderie des scribes ou des imprimeurs, partie à l'inexpérience du lexicographe.

ANC. FRANÇ. NOEE

Le subst. lat. *nugae* (inusité au sing.) ne paraît pas avoir survécu dans les langues romanes, mais son dérivé *nugalis*,

1. Le passage de *mutemaque* à **muquemaque*, s'explique facilement par une assimilation de la première moitié du mot à la seconde. Le changement de l'*u* en *i* est plus surprenant : il faut probablement l'attribuer à la prédilection pour l'alternance des voyelles *i* et *u* qu'on remarque dans des mots populaires comme *bi-quel-que* (cf. *Romania*, XXXVIII, 182, n. 5), *ti-tac*, *tri-trac*, *zigzag* (écrit *zi-zac* dans Acad. 1691), etc.

2. Les dictionnaires ne donnent pas *muitmaken* à son ordre alphabétique, mais je remarque que dans le *Dictionnaire flamand et françois* de François Halma (Amsterdam, 1717), le verbe *muiten* « être séditieux » est expliqué par *muitmaaken*.

par le pluriel neutre *nugalia* et par les formes comparatives **nugaliior*, **nugalius*, et abondamment représenté (comme Diez paraît l'avoir reconnu le premier) en ancien provençal et en ancien français¹. On n'a pas remarqué encore, il me semble, que le verbe *nugari* s'était prolongé par un substantif participial **nugata* en ancien français. On lit, en effet, dans la *Branche des royaux lignages* de Guillaume Guiart :

Bien sont de mentir a meïsmes
Cil qui vont contant *siex noes*,
Si sont eles souvent louees².

Godefroy, qui n'a que cet exemple, traduit par « badinage » ; j'aimerais mieux, tout crûment, « mansonje ». En tout cas, l'étimologie de ce rare mot *noe* ne me paraît pas contestable. Bien que l'*u* de *nuga* soit long en latin classique, on sait que l'ancien provençal hésite entre *nu-* et *no-*, et que l'ancien français ne paraît connaître que *no-*.

ANC. FRANÇ. TAISERON

Ce mot n'a été signalé que dans le fabliau d'*Aloul*, au v. 925 (Montaiglon et Raynaud, *Rec. gén. des fabliaux*, I, 287). Voici le contexte nécessaire pour qu'on en puisse saisir le sens :

Il ont aporté le rasoir ;
Le prestre enversent et abatent,
Moult le laidengent et debatent
Ainz qu'il le puissent enverser ;
.i. *taiseron* font apporter
Por les jambes miex eslaisier.

Dans le Glossaire-index, les éditeurs traduisent *taiseron* par

1. *Nugalia* a donné le prov. *nualba* (d'où les dérivés *nualbeza*, *nualbos*, *nualbar* et *annualbar*) ; *nugaliior*, l'anc. fr. *noandre* (cas réj. *noailor*, *noelor*) et le prov. **nualher* (cas réj. *nualhor*) ; *nugalius*, l'anc. fr. *noalz*, *noauz*. Quant à l'anc. fr. *nueillos*, invoqué par Raynouard et par Diez comme correspondant au prov. *nualbos*, il représente **nodelliosus* et signifie « noueus » ; voir l'art. *noellos* de Godefroy.

2. Prologue, v. 88-90, éd. Buchon.

« morceau de bois » ; Godefroy préfère « bûche ». Sans être absolument mauvaises, ces traductions manquent de précision et ne laissent pas transparaître l'étimologie et le sens propre. *Taiseron* est pour *teseron*, et il vient du verbe *teser* « tandre », c'est-à-dire « écarter » ou, comme dit l'auteur d'*Aloul*, « eslaisier ». Il doit être considéré comme synonyme de *tesillon* (tiré de *tesillier*, pour *tesiller*, diminutif de *teser*), qui se lit dans *Modus* : « puis y mettre *tesillon* qui luy tiengne la gueule ouverte ». Godefroy, à qui j'ai emprunté cette citation, a cru devoir la placer sous **TRESILLON**, comme si l'*r* du mot actuel *trésillon* était étimologique : c'est la doctrine de Scheler, lequel propose de reconnaître le latin *trabs* comme base de *trésaille*, *trésillon*, *étrésillon*, etc. Je m'antienne à ce qui est dit dans le *Dict. général*, sous **ÉTRÉSILLON**, en remarquant simplement que l'existence de *taiseron* vient à l'appui de l'étimologie par *tesiller*¹.

FORÉZIEN *VIAILLE*

« Joue », partie du visage, se dit *viaille* dans le patois forézien. L'aire de ce mot, avec les variantes *viailli*, *vioilli*, *vieilli*, s'étant aussi sur le département du Rhône et sur la partie septentrionale du département de l'Isère. L'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont² le signale en trois points seulement : 808, *vyayî*, à Sail-sous-Couzan, cant. de Saint-Georges-en-Couzan, ar. de Montbrison (Loire); 829, *vyayè*, à Clonas, cant. de Roussillon, ar. de Vienne (Isère); 931, *vyalè*, à Charavines, cant. de Virieu, ar. de La Tour-du-Pin (Isère). M. Ad. Zauner, dans son mémoire sur les noms romans des parties du corps³, a reçu d'un correspondant la forme *viaily* (pron. *vyali*, à ce qu'il semble), usitée à Comelle, cant. de La Côte-Saint-André, ar. de Vienne (Isère).

Les rapprochements étimologiques faits par L.-Pierre Gras ne

1. Deux exemples seulement de ce verbe sont donnés par Godefroy, qui le définit mal, faute d'en voir l'étimologie : on peut ajouter Crétien de Troyes, *Châtie*, 2151, et Étienne de Fougères, *Livre des manières*, 1100.

2. Carte 724. JOUE.

3. *Roman. Forschungen*, t. XIV, p. 403.

méritent pas d'être discutés¹. N. du Puitspelu propose un tipe lat. vulg. * visacula, an justifiant la chute de l's intervocalique par l'exemple de *biassi* < * bisaccia². Mais la disparicion de l's dans * bisaccia paraît due à un phénomène de dissimilacion³, lequel n'aurait pu se produire dans * visacula. M. Zauner sonje à un dérivé de *videre*, mais il se hâte d'ajouter que la formacion n'êt pas claire. Je crois depuis longtanps que ce nom particulier de la joue, qui ne se retrouve nule part ailleurs, représante le pluriel neutre *vitalia*. J'avais fait part de mon idée au regrété chanoine A. Devaux, si compétant pour tout ce qui touche au franco-provançal, et j'espérais qu'il rédijerait à ce sujet une note pour la *Romania*. Il êt mort sans avoir pu le faire. Aussi crois je devoir publier et commanter aujourd'hui la carte suivante de lui, que je retrouve dans mes papiers :

Monsieur et cher maître,

Je me souviens qu'il y a trois ou quatre ans, l'étymologie de *viaille* « joue » vous préoccupait, et qu'à ce propos je vous avais signalé un texte de Pline l'ancien où *vitalia* désigne le cerveau⁴. Voici qui est plus décisif. Par hasard, en cherchant un renseignement dans les *Œuvres de Marguerite d'Oingt*, éditées par M. Philipon, j'ai rencontré, à la p. 14, dans les *Meditationes*, ce membre de phrase : « posuerunt in tuo tenero capite quamdam coronam de spinis que perforabant tibi *vitalia* et oculos. » N'estimez-vous pas que ce latin lyonnais des environs de 1300 est décisif pour l'étymologie ?

La trouvaille de Devaux me paraît, an éfet, extrêmement précieuse. Dans ce texte latin, *vitalia* désigne plutôt le front ou les tanpes que les joues proprement dites⁵, mais on sait avec quelle facilité les parties du corps voisines les unes des autres con-

1. *Dict. du patois forézien*, p. 112 : « C. bi, double; aille, contour du visage. Ir. *Giall*, joue ».

2. *Dict. étym. du patois lyonnais*, p. 428.

3. Voir *Romania*, XXVIII, 119.

4. *Hist. nat.*, XVII, 42, 1 : « Pilum sub oculo adactum in *vitalia* capitis venerat. »

5. « Cerveau » se dit pour « front » an Franche-Comté, dans l'extrême-nord de la Suisse romande et dans le nord-ouest du Dauphiné (voir l'*Atlas linguistique*, carte 612; Zauner, *op. cit.*, p. 357).

fondent leurs dénominacions propres. Si l'on ne trouve pas de trace de l'emploi de « front » au sans de « joue », quatre exanples de « tanpe » pour « joue » sont relevés (points 31, 41, 964 et 965) par l'*Atlas linguistique*, et les deus derniers apartiènent précisèmant à la Savoie, réjion qi n'èt pas très éloignée de cèle où l'on trouve notre mot *viaille*; les deus autres sont dans le Doubs méridional, toujours dans le domaine franco-provançal.

L'évolucion fonétique de *vitalia* an *viaille* ne soulève aucune dificulté¹. N. du Puitspelu prétand, il èt vrai, qe dans le patois lyonais l'*a* tonique du suffixe *-alia* se conserve, tandis qe dans le suffixe *-acula*, l'*a* passe à *ò*; mais c'èt une erreur sur laqèle il n'i a pas lieu d'insister².

Il me reste anfin à signaler et à commanter un texte trouvé par Carpentier et inséré par lui dans le Glossaire de Du Cange, à l'article *VISERIA*, d'où il a passé dans Godefroy, sous les articles 2 *HUISSE* et *VIDAILLE*, avec la traduction erronée q'a imaginée Carpentier. Voici la note de Carpentier :

Vidaille, in Lit. remiss. ann. 1455, ex Reg. 187. Chartoph. reg. ch. 255 :
Le suppliant haussa son baston... et d'icellui donna audit Valette ung cop sur
Fuisse ou vidaille.

Dans le Glossaire français annexé à Du Cange, le mot *uisse* èt traduit par « l'ouverture d'un casque, par où l'on peut voir, *visière* ». C'èt une erreur manifeste. J'ai lu la lètre de rémission dont il s'ajit : èle concerne des faits qi se sont passés à Droux, dans le diocèse de Limoges (aujourd'hui comune du canton de Magnac-Laval, ar. de Bellac, Haute-Vienne). Nous somes là sur le tèrain de la langue d'oc, où *uisse* ne peut signifier autre chose qe « sourci³ », come le languedocien *usso*, come le français dia-

1. On a un exanple isolé an ancien français de *viailles* < *vitalia*, mais au sans classique du latin, « organes vitaus ». Voir Godefroy, *VIAILLES*.

2. An ancien français, *vitalia* aurait pu aboutir à une forme demi-savante **viaire* (cf. *navire* < **navilia*, etc.), et l'on pourrait ètre tanté de rater a *vitalia* l'énigmatique *viaire* « visage », si fréqant dans nos anciens extes; mais le janre fait dificulté, pour ne rien dire de plus.

3. Voir Zauner, *op. cit.*, p. 371, et l'*Atlas ling.*, carte 1257, *SOURCILS*.

lectal *usse*, lequel étand son domaine sur le Berri, l'Angoumois, la Saintonge, le Poitou et même la partie de la Bretagne qui ét au sud de la Loire. Il faut donc, d'après notre texte, attribuer le même sans à *vidaille* et reconnaître dans *vidaille* un autre représentant du lat. *vitalia*. A Droux, come dans toute l'étendue de l'ancien diocèse de Limoges, le *t* intervocalique a passé régulièrement à *d*, et le *d* se maintient encore dans le patois. J'ignore d'ailleurs si *vidaille* ét encore vivant aus environs de Droux, mais c'ét peu probable, maleureusement.

A. THOMAS.

MÉLANGES

LE DIT DU HARDI CHEVAL

La *Romania* a publié en 1895 (XXIV, 449-451) un petit poème, un *dit*, en vers octosyllabiques, précédé de cette rubrique : *Dou cheval que li marcheans vendi*. M. G. Raynaud, qui l'a tiré d'un manuscrit acquis par le duc d'Aumale (Musée Condé¹), considère cette pièce comme « une sorte de *bourde* faisant partie du bagage ordinaire des jongleurs, dont ils amusaient leurs auditeurs ». La plaisanterie consiste en ce que l'auteur anonyme, tandis qu'il annonce la vente de son cheval, fait tout ce qu'il peut pour écarter les acheteurs, en énumérant toutes les tares de l'animal; après quoi il termine par ces mots : « Si vous en voulez, achetez-le : il est vendu si vous ne vous hâtez, et achetez-le avec la selle². » En somme, l'objet de cette pièce est d'indiquer tous les vices d'un cheval. C'est, en un certain sens, un de ces petits poèmes ayant pour objet d'exposer, parfois les mérites, plus souvent les défauts, d'une personne ou d'une chose, qu'on connaissait au xv^e siècle et au xvi^e sous le nom de *blasons*³.

L'intérêt de ce dit consiste en ce que l'auteur a employé plusieurs termes techniques qui sont assez rares : ce sont des mots de médecine vétérinaire que nos dictionnaires n'interprètent pas d'une façon très claire. Depuis, en 1903 (*Romania*, XXXII, 586), M. Raynaud a publié une nouvelle copie de la même

1. Chantilly, *Le cabinet des livres*, t. II (1900), p. 55, article 80 du manuscrit 475.

2. Je crois que c'est bien la fin du poème. Raynaud (XXIV, 449) dit que la pièce est incomplète. Mais il me semble bien qu'il n'y manque rien.

3. Voir, par ex., les *Blasons des fautes d'amours* de Guillaume Alexis (t. I, p. 157, de l'éd. de la Soc. des Anc. textes), les *Blasons domestiques* de Corrozet (Montaiglon, *Rec. de Poésies françoises*, VI, 223).

pièce qu'il a rencontrée dans le ms. B. N. fr. 24432 (anc. N. D. 198). C'est un manuscrit du milieu ou de la seconde moitié du XIV^e siècle, qui contient un très grand nombre de pièces diverses en vers et en prose, notamment des fableaux et des dits composés par Jean de Condé et par Watriquet de Couvin. Il a été utilisé en maintes occasions¹, et décrit en détail dans le *Catalogue général des manuscrits français* (1902), où notre « cheval à vendre » est mentionné (fol. 316 v^o) sous ce titre *Le dit du hardi cheval*, avec renvoi à l'édition donnée par M. Raynaud d'après le manuscrit du Musée Condé. Ce nouveau texte n'est pas toujours correct ; cependant il présente parfois des variantes utiles. M. Raynaud l'a imprimé en le combinant d'une façon parfois contestable, avec la leçon de l'autre manuscrit. D'autre part il est évident que certains passages restent encore très obscurs, malgré les efforts de M. Raynaud. Il y a donc matière à de nouvelles recherches qui toutefois ne seront pas encore définitives. Comme les deux textes sont assez courts, je crois commode d'imprimer de nouveau le second, celui du manuscrit de Paris, indiquant entre parenthèses les numéros des vers du texte du Musée et reproduisant, en note, lorsqu'il y a lieu, les variantes. — Je désigne par *M* le ms. du Musée Condé, par *P* le ms. de Paris.

<i>Le dit du hardi cheval.</i>	
Un cheval ay qui est a vendre (1)	4 Que moult petit i gaignera. (4)
(Fol. 316 d)	C'est ore voir il est ferans (5)
Pour avoir argent a despendre : (2)	Et est mauvesement errans, (6)
Je croi cil qui l'achatera (3)	Et a .iiij. felons reneus,
	8 Et a soz la gorge .ij. neus, (12)

1. Par ex. dans la *Romania* (V, 455 ; VI, 12, 27 ; VIII, 31 ; IX, 335 ; XV, 494 ; XL, 28). Ce ms. n'a pas été utilisé par Scheler.

5 *Ferans*, gris de fer, paraît désigner une couleur qui n'était pas recherchée, probablement mélangée de blanc.

7 Ce vers manque dans *M*. ; *felons* désigne probablement les chevilles du pied (God., FELLON), mais *reneus* est obscur, peut-être incorrect. Est-ce *rogneus* ?

8 « Le nœud de la gorge, la partie de la gorge qui fait saillie à la partie antérieure du cou » (Littré, *Dict.*).

Et est sor la queue tigneus,	Riens ne li demeure ens cel cors,
Et est pousis et est morveus. (13)	[(22)
Et si dient la gent entr'eus (14)	Et si mort et regibe et grate (23)
12 Que il voit moult petit des ieus. (15)	20 Et si fiert derrier de la pate, (24)
Et si sai bien que il n'oit gouste (17)	Et si menjut mauvesement, (25)
Ne li ventres ne li tient gouste. (18)	Mès il en gist plus netement. (26)
Foi que je doi sainte Pecine. (19)	Maingres est et roides et lons. (29)
16 Il n'a mestier de medecine. (20)	24 Hauz est et si est trop felons : (30)
Car. se verté est en recors. (21)	Il n'emble ne passe ne trote : (32)
(Fol. 317)	Il ne vaut pas une viez bote, (31)

9 Tigneus. Ce mot est placé autrement dans *M.* : *Et si est tigneus seur le des.* v. 10.

10 *Pousis* : *M. poucieus*, voir *God.*, X, 397, *POUSSIF*.

15 Raynaud a lu *Perine*, et dit que cette leçon est meilleure que *Pecine* du Musée Condé ; mais les deux mss. portent *Pecine* et cette leçon est très bonne. *Pecine* ou *Pezaine*, dont la légende — très fabuleuse — est publiée par les Bollandistes (25 juin), paraît avoir vécu au VIII^e siècle, en Poitou. Il y a une Sainte-Pazanne, Loire-Inférieure (arr. Paimbœuf), une Sainte-Pezenne, Deux-Sèvres (cant. Niort), une Sainte-Pecine, Vendée (arr. La Roche-sur-Yon). Faut-il croire que cette sainte était peu connue hors de la région ? On n'oserait cependant supposer que notre dit avait été composé dans ce pays, car ce nom se rencontre ailleurs. Il y a, à Saint-Quentin, une chapelle de Sainte-Pecine ou Sainte-Pechine (Matton, *Dict. topogr. de l'Aisne*; cf. *Arch. anciennes de la ville de Saint-Quentin*, p. p. Lemaire, II, 129), et *Pechine* est un nom de femme dans la même ville, en 1342 (Lemaire, *ibid.*, II, 182). Remarquons que la même sainte est invoquée, comme ici, dans *Anseïs de Cartage* :

Morans et Hugues jurent sainte Pechine

(Éd. Alton, v. 7416.)

J'ai consulté sur cette sainte un opuscule (27 pages) de l'abbé Largeault, intitulé *Hagiographie poitevine. Légende populaire de sainte Pezenne et sainte Macrine recueillie sur les bords de la Sèvre Niortaise* (Melle, 1896). C'est un travail dépourvu de toute valeur ; notamment, il n'y a rien de populaire.

17 Il faudrait plutôt *recort*. Peut-être doit-on préférer la leçon de *M.* : *Car se verté est en recors ?*

23 *M. Maingres et vieus, r. et l.*

24 *M. Haus engenouillés* ; selon Raynaud : « arqué des genoux ou couronné ». Laquelle de ces interprétations doit-on préférer ? Les exemples cités dans Godefroy ne justifient ni la première ni la seconde.

25 Raynaud traduit *passer* par « marcher au pas, expression conservée dans le terme de blason *passant* ». En terme de blason on représente le cheval qui marche à droite, trois pieds à terre et le quatrième en l'air.

26 Leçon de *M.* : *Il ne vaut pas une melote* ; Raynaud traduit *meslote* par

Et quant on fiert et il trebuce	Mauveisement va trot et pas. (36)
28 Il chiet c'une pourie huice,	Je croi qu'il fu nez en enfer ;
Et si ne sai que ce puet estre.	36 En pié ne li demeure fer,
Il mengüe tout son chevestre	Et si a derriere une courbe
Et si est de mauveise loi, (33)	Qui a l'aler moult li destourbe,
32 Car il a le mal saint Eloi ; (34)	Et s'a ferine et s'a molete.
Les barbes a et le lenpas ; (35)	40 Il est chetive bestelete ;

« petite nêfle », mais il ne justifie pas cette forme, que je ne trouve nulle part ; voir par ex. la *Flore populaire* de Rolland, V, 133 et suiv., ou Joret, *Flore populaire de la Normandie* ; la leçon de *P.* est plus probable.

27-30 Manquent dans *M.* ; *pourie huice* est bien obscur.

32 *Le mal saint Eloi*, la gangrène (Godefroy, d'après un exemple de 1376). Il y en a un exemple plus ancien dans la *Chirurgie* de Henri de Mondeville, éd. Bos, §§ 1987, 1989. Le Dr Bos (au glossaire) explique ce terme par « fistule ». On sait d'ailleurs que l'on recommandait les chevaux malades à saint Éloi ; voir par ex. Gaidoz, *Mélusine*, VII, 85 ; Sébillot, *Le Folk-Lore de France*, II, 190, 381 ; IV, 136.

33 *La Chirurgie des chevaux* (B. N. fr. 2001, fol. 5 b, xiv^e siècle) : « Barbeles croissent ou palais de la bouche dessous la langue du cheval en manieres de petites testes ou de petites mamelettes. » Richelet, éd. de 1680 : « Barbe, excroissance de chair qui vient dans le canal et sous la langue du cheval, et qui empêche le cheval de boire. » Il renvoie, à ce propos, à Solleysel, *Parfait Maréchal*, dont la première édition est de 1664. Cf. en provençal *barbels*, *Romania*, XL, 367. — Le lampas est une tumeur qui survient au palais, derrière les pinces de la mâchoire supérieure. On a de nombreux exemples de ce mot depuis le xiii^e siècle (voir Littré et Godefroy), mais on n'en connaît pas l'étymologie. Les hypothèses présentées par le *New English Dictionary* sont bien douteuses.

34 *Trot*, ms. *trop*.

35-40 Ces vers ne se trouvent pas dans *M.*

37 *Courbe*, « tumeur osseuse de la partie interne du jarret du cheval », Godefroy, avec un exemple de la seconde moitié du xv^e siècle ; autres exemples du même temps dans Littré. Le même mot est encore enregistré dans le Dict. de l'Académie française. Dans Cotgrave, il est traduit par « the curb, in a horses hinder legs ». Voici la définition donnée par la *Cirurgie des chevaux* : « Corbe est une enfleüre plus longue que lée en la jambe desniere du genoul, et si croist a la fors dessous la jointure. Elle vient de bleccüre et de coup de pierre... ».

39 *Ferine* ne m'est pas connu ; Raynaud lit *ferme* et corrige *forme* que je ne comprends pas. — Richelet : « *Molette*, tumeur tendre, mole et grosse comme une noisette, sans douleur, située entre le nerf et l'os au côté

- Encordes est devant derriere, (39) 52 Onques mes ch[e]vaus ne fu tiex :
 Oreilles pendant, mate chiere, (40) [(48)
 Farsilleus est, sales, relens : (43) Des plus le tens de Perceval
 44 Il est mauvais et si est lens. (44) Ne veïstes si fier cheval :
 Encore plus i meturons : (45) Lons est d'eschine, ses piez neus,
 Il est trop durs a esperons : (46) (b)
 Et si vous di, se Diex m'avoie. (41) 56 Courbatus, enfosset et creus :
 48 Il chiet en rue et [chiet] en voie (42) Il sera moult bons a vous tieus.
 Foi que je doi a mes .ij. mains Or l'achatés se vous volés. (49)
 Des mechains n'i a mie mains : Vendus est se ne vous hastés. (50)
 Pacureux, onbrageus, rest[i]jeus :
 [(47) *Explicit du hardi cheval.*

P. MEYER.

CHRÉTIEN DE TROYES AUTEUR DE *PHILOMENA*

On sait qu'en 1884 G. Paris découvrit dans l'*Ovide moralisé* une traduction de la fable ovidienne de Philomèle, Progné et

du boulet sous le cuir » (Richelet, 1680). Ce mot est enregistré dans tous les dictionnaires. Toutefois ni Littré ni Godefroy n'en citent aucun exemple ancien.

41-4 M. *Eetroit devant, estroit deriere*, leçon qui paraît plus claire, mais elle se rattache au vers précédent (qui manque dans P) : *Car de l'un piè seur l'autre fiert.*

43-4 M. *Farsineus est, s'a le relais* : *Il est m. et plus est lais.* Raynaud entend [*avoie le*] *relais* dans le sens de « marcher lentement », mais il faudrait au moins supposer *relai*, et même *relai*, qui est impossible à cause de la rime, serait bien peu probable ; les exemples cités par Godefroy, X, 329, sont au régime pluriel. *Relens*, adjectif, ayant une mauvaise odeur, donne un sens acceptable.

48 M. *Ch. en yave.*

49-50 Manquent dans M.

53-6 Manquent dans M.

55 Ms. *deschinés es* ; Raynaud lit *deschinés es* que je ne comprends pas ; la difficulté est de trouver le sens de *neus*, qui est peut-être corrompu. Il faut un mot venant d'un *o* latin bref, et *novus* n'a pas de sens.

56 Les plus anciens exemples de *courbatu* qui aient été cités jusqu'à présent ne sont pas antérieurs au x^e siècle (Littré et Godefroy). *Enfosset* pour *enfoss-*

57 *Tieus* : *aisis*. Il manque un vers.

Térée, où il crut reconnaître le poème perdu de Chrétien de Troyes *la Muance de la Hupe et de l'Aronde et del Rossignol* (*Cligès* 6-7) : l'auteur de l'*Ovide moralisé* déclare lui-même qu'il a inséré cette traduction dans sa grande compilation « si com Crestiens le conte » ; G. Paris faisait remarquer en outre que « le petit poème intercalé dans le grand s'en distingue tout à fait par son style et ressemble au contraire de fort près à ceux de Chrétien de Troyes ». D'autres savants se rallièrent à cette opinion, et M. Foerster s'exprime ainsi au tome IV (1899) de sa célèbre édition des œuvres du grand poète champenois : « Die Wahrscheinlichkeit, dass die Episode unserm Kristian gehört, muss unbedingt zugegeben werden. Einmal ist die Sprache, zumal die Reime in den a. a. O. veröffentlichten Bruchstücken echt kristianisch, anderseits hat derselbe Le Gouais¹ in gleicher Weise ein anderes, ebenfalls selbständiges Gedicht (Piramus und Thisbe) ebenso in seine endlose Reimerei unverändert aufgenommen. Die kritische Ausgabe dieses Stückes . . . muss ich ändern überlassen » (p. CLXXXIII).

En 1909, j'entrepris la publication de cette édition critique, où j'arrivais aux conclusions suivantes :

1. Le *Philomena* ne peut être que l'œuvre dont Chrétien de Troyes se dit l'auteur dans l'introduction de *Cligès* (p. cvii).

2. Le *Philomena* est la première en date des œuvres connues de Chrétien de Troyes . . . (p. cix).

Ces conclusions, basées sur une série de preuves que je ne peux reproduire ici, furent généralement acceptées.

En 1910 paraît la troisième *editio minor* de *Cligès* : dans une longue note à la page vii de l'Introduction, M. Foerster refuse de reconnaître Chrétien de Troyes comme l'auteur de *Philomena*. Cette opinion risque d'avoir des conséquences graves². M. Foerster annonce la publication d'un Glossaire de toutes les œuvres de Chrétien, y compris *Guillaume d'Angleterre* et *Per-*

1. On croyait encore à cette époque que l'auteur de l'*Ovide moralisé* s'appelait ainsi ; cf. mon édition critique de *Philomena*, Introd. v-xvii. Je renvoie également à cette Introduction pour tout ce qui concerne les premières phases de la question de l'auteur de *Philomena*.

2. « Un poème nouveau de Chrétien de Troyes n'est pas une chose indifférente. » (G. Paris, *Chrétien Legouais*... [Hist. litt. de la Fr., XXIX], p. 39 du tir. à part).

ceval, et une monographie sur la vie, l'œuvre et la langue du poète. Il est évident que dans cette importante publication l'auteur n'accordera aucune place à *Philomena*, de même qu'il ne lui en a accordé aucune dans l'introduction et dans les notes de la dernière édition de *Cligès*. Il est permis d'exiger des arguments convaincants avant de rayer ainsi de la liste des œuvres de Chrétien de Troyes un poème que tout invitait à y ranger. Examinons les arguments de M. Foerster.

1. Il est inadmissible, dit M. F., que la forme *peüst* (1071) se rencontre dans une œuvre de Chrétien, puisque celui-ci se sert toujours des formes avec *oi* (*poïsse, poïst*)¹. La forme *fel* (631) pour *felon* serait, pour le même motif, inadmissible dans une œuvre de Chrétien.

Mettons que Chrétien ait employé dans *Cligès* aussi exclusivement *poïst*, il n'en reste pas moins qu'aucune des deux formes ne se rencontre dans *Erec*, et que cette œuvre reste nécessairement en dehors de l'argumentation. C'est d'ailleurs un fait secondaire : l'essentiel pour M. F. est l'impossibilité d'admettre que Chrétien ait employé d'abord, dans *Philomena*, la forme *peüst*, puis, à partir au moins de *Cligès*, la forme *poïst*. M. F. appelle *peüst* « *franzisch und fest gemeinfranzösisch* », *poïst* « *mundartlich* ». Or, M. F. oublie que *peüst* est la forme qu'on rencontre *toujours* dans presque toutes les œuvres qui constituent la littérature du temps de la jeunesse de Chrétien : *peüst* est francien-normand. Est-il maintenant impossible que Chrétien se soit servi de cette forme dans *Philomena* (le mot s'y trouve 1 fois à la rime, 1071) et que plus tard, « *formvollendet* », déjà célèbre et par conséquent plus indépendant, il se soit servi de la forme qui était la forme régulière dans son entourage, à Troyes ? La chose devient plus vraisemblable encore quand on croit, avec G. Paris, que Chrétien a passé une partie de sa jeunesse en Angleterre-Normandie. Mais nous n'avons pas même besoin de cet argument, et l'exposé de cette opinion nous mènerait trop loin ; je n'insiste pas et je fais remarquer tout de suite que pour l'emploi de *fel* au cas régime

1. La forme verbale manque dans *Erec*. Au vers 908 de *Cligès* je corrige *poïst* en *peüst*, correction que M. F. rejette.

(1 fois) nous avons un cas à peu près analogue. *Fel* c. rég. est également assez fréquent déjà dans la littérature (normande) du temps, mais considéré à Troyes et à Paris, et aussi p. e. en Picardie, comme incorrect dans une œuvre littéraire : Chrétien a donc évité plus tard l'emploi de cette forme. M. F. oublie-t-il le grand nombre des « incorrections » dans *Erec*? Elles se retrouvent aussi presque toutes dans la littérature à la mode du milieu du XII^e siècle, et Chrétien a su les éviter plus tard¹. Cette explication des faits exposés n'a rien d'impossible ; elle me semble même assez probable. Il suffit d'ailleurs dans notre cas qu'elle soit possible. On peut encore comparer l'emploi de *peüst* et l'emploi de *fel* c. rég. à l'emploi assez fréquent de *el*, là où Chrétien emploie plus tard exclusivement la forme *ele* : les

1. M. F. regarde toutes ces formes comme appartenant à la partie orientale de la Champagne (cf. Intr. *Cligès* 3, LXIX sq.); j'y vois bien plutôt des influences « littéraires » dans ce sens que leur emploi s'explique par l'emploi de ces mêmes formes dans la littérature (anglo-franco-normande) du temps, exactement comme c'est le cas pour l'emploi de *fel*, *peüst*, *el* dans notre texte. On trouve des exemples de toutes les particularités de la langue d'*Erec* dans les auteurs du temps; dès lors il n'y a aucune nécessité, et c'est l'essentiel ici, d'y voir des formes champenoises de l'Est. En voici des exemples, dont il serait très facile d'augmenter le nombre : pour *st* : *t* cf. Bérout, *Tristan* 2267, *Thèbes* 4027 (la même rime que *Erec* 6807), Benoit, *Chron.* 10965 — pour *message* : *sache* cf. *Thèbes* 1277 — pour *rane* : *femme* cf. *Eneas* 3, *Thèbes* 413 — pour *coreü* cf. *Saint Alexis* 82^d — pour *l* : *l̄*, cf. Thomas, *Tristan* passim — pour *deus* : *vos* cf. *Thèbes* 9173 — pour *ceinturs* : *Arturs* cf. Bérout, *Tristan* 3277 — *glas* : *glais* = assonance qu'on peut comparer à *mare* : *affaire* dans Bérout, *Tristan* 3619 — *s* : *z* est assuré sporadiquement pour tous les poèmes de Chrétien, y compris *Philomena* (cf. Introd. *Phil.* XXVIII) — pour *mule* : *cure* cf. *Lancelot* — les formes *feüssiënt* : *alissiënt* représentent un procédé qui a commencé dans l'Est (cf. M. L., II, 273) et dont on trouve des exemples p. e. chez Benoit (voir la longue note de M. F. *Erec* 1449) — *visde* : *Enide* ; on sait que devant les sonores *s* tombe de bonne heure (cf. *Rom.*, XV, 614 sq.), aussi dans Chrétien (cf. Introd. *Cligès*, LXXX). [M. G. Cohn, *Zeitschr. f. fr. Spr. u. Litt.*, XXXVIII, 95 sq., croit voir dans toutes ces formes, en y joignant le subj. *doit* au vers 11, des traces d'un remanieur hypothétique du commencement du XIII^e siècle, qui serait en même temps l'auteur des vers 8-26 d'*Erec*. L'hypothèse de cette interpolation me semble discutable, l'explication des particularités de langue me semble inadmissible.]

auteurs de l'Ouest se servent souvent des deux formes l'une à côté de l'autre, ce que les auteurs du Nord et ceux de l'Est ne feront que beaucoup plus tard.

2. L'absence de la forme *neïs* et de la désinence *-omes* (1^{re} pers. plur.) dans une des premières œuvres de Chrétien serait inexplicable.

Pour *neïs*, le mot se rencontre une fois dans le poème, sous sa forme monosyllabique, et dans un vers où nous pourrions au besoin introduire la forme *neïs* en supprimant l'hiatus : « Nes la mesniee Hellequin » (192). La correction d'ailleurs ne me semble pas nécessaire.

Quant à *-omes*, nous trouvons dans notre texte les formes suivantes : *avons* (1464), *devons* (956), *somes* (318), *serons* (1358, 1361), *savons* (958). C'est tout. Aucune de ces formes ne se trouve à la rime, mais on peut les admettre toutes : Chrétien se sert aussi bien de *-ons* que de *-omes*, comme c'est l'usage d'ailleurs en général dans tous les textes champenois (cf. *Cligès*, Introd. LXXV; *Cligès*, v. 27. où M. F. admet *avons*; M.-L., II, 137; etc.). On sait que la littérature normande ne connaît pas *-omes*; on pourrait donc voir ici un cas analogue à l'emploi de *peüst*, *fel* et *el*, mais il faut avouer que ce rapprochement ne s'impose pas. Pour une autre explication possible, cf. *Rom. Forsch.*, XXIII, p. 114.

3. Chrétien se sert presque toujours encore de l'ancienne forme *iere* (imparfait), rarement de *iert*, forme régulière dans *Philomena* à l'intérieur des vers. « On ne peut pas admettre ici que les copistes aient fait disparaître partout *iere*, car les 18 manuscrits de *Philomena* — chose surprenante — ne présentent que quelques variantes, au lieu qu'elles abondent dans les manuscrits des autres œuvres de Chrétien. »

Pour ce qui concerne cette dernière phrase, je renvoie le lecteur au chapitre sur les manuscrits, et aux variantes de mon édition. Il n'y a dans tout cela rien de « surprenant ». M. F. sait bien qu'on ne peut pas comparer la façon très spéciale dont *Philomena* nous a été conservé, avec la tradition très défectueuse des autres œuvres de Chrétien, et que par conséquent le nombre des manuscrits n'a absolument rien à faire ici. M. F. sait aussi que quatre de nos mss. sont pleins de fautes, que les mss. de la famille *y* diffèrent sensiblement de ceux de *x*, et que ces

derniers mss. offrent évidemment assez de variantes pour qu'on puisse — au besoin — supposer quelques cas de substitution de *iere* à *iert* à l'intérieur d'un vers¹, p. e. aux vers 474, 1026, 1066, 1165. Dans ce cas nous aurions dans notre texte 4 fois *iert* contre 5 fois *iere*. Est-ce assez normal dans l'œuvre d'un poète dont M. F. dit (Introd. *Cligès*, 3^e éd., LXXIX) : « Impf. und Fut. von *estre* haben beide stets *ie-*, also *iere* Impf. (s. zu 72) gegen *iert* Fut., welche Formen jedoch paarmal durcheinander geworfen werden » ?

La question d'ailleurs se pose tout autrement, comme il résulte de l'étude de Cornu sur la « chute de la voyelle finale » (*Rom. Forsch.*, XXIII, 110). Dans les textes anciens, l'emploi de l'une ou de l'autre forme dépend de leur place dans la phrase, et dans *Philomena*, comme dans les autres œuvres de Chrétien, *iert* est employé en général dans le discours soutenu, *iere* à la rime ou à la césure (il n'y a que les textes anglo-normands qui, de bonne heure, ne savaient plus distinguer l'emploi de *ert* et de *ere*). M. Cornu change pour cette raison *Erec* 6513 *iert* en *iere*. D'après le même principe, on pourrait changer *Cligès* 2413, 2448 e. a. *iere* en *iert*, trop heureux de la découverte d'un critérium pour l'emploi de ces formes nécessairement flottantes dans la tradition des manuscrits.

Quoi qu'il en soit, il est clair que la remarque de M. F. sur l'absence de *iere* dans *Philomena* ne saurait constituer un argument sérieux pour la thèse qu'il défend : tous les textes de Chrétien sont à revoir sur ce point².

4. M. F. termine en disant qu'il est peu probable(?) que le même auteur se soit appelé d'abord Crestiens li Gois et, plus tard, Crestiens de Troyes, et que l'étude du poème ne permet que cette conclusion : « *Philomena* appartient aux textes de l'Est, comme *S. Paule*, *Eruclavit*, etc. »

Voilà donc *Philomena* rayé par M. Foerster de la liste des œuvres de Chrétien : on a vu en vertu de quelles considérations. Mais ce sont des arguments autrement forts qu'il faudrait, me semble-t-il, pour que M. F. ait le droit de ne pas tenir compte

1. A plus forte raison peut-on supposer — au besoin — quelques cas du contraire dans la tradition des œuvres de Chrétien.

2. *Iere* se trouve à la rime au vers 1168.

de notre poème dans le travail qu'il est sur le point de publier sur la vie, l'œuvre, la langue, le vocabulaire de l'auteur d'*Erec* et de *Perceval*. Il serait fâcheux aussi que notre texte ne profitât pas ainsi de la revision à laquelle l'homme le plus compétent dans la matière serait alors obligé de le soumettre.

C. DE BOER.

LE RÉCIT DU JUGEMENT DE PARIS DANS L'ÉNÉAS ET SES SOURCES

L'histoire du jugement de Paris a été racontée à plusieurs reprises par les auteurs de romans français du XII^e siècle, notamment dans *Troie*, dans *Floire et Blancheflor*, et pour la première fois dans l'*Énéas*. Virgile, dans l'*Énéide*, ne fait qu'une brève mention de la légende ; son imitateur en fait un long récit (v. 99-182). Quelles sont les sources de ce récit, c'est une question qui, jusqu'ici, est restée sans réponse ¹.

Rappelons-en les termes. Les traits qui caractérisent la narration de l'*Énéas* sont les suivants : la Discorde jette aux trois déesses Junon, Pallas et Vénus, une pomme sur laquelle est écrit en grec qu'elle « en fait don à la plus belle ». Il en résulte une querelle que les concurrentes viennent soumettre au jugement de Paris. En secret, elles lui promettent, pour gagner sa faveur, Junon la richesse, Pallas « le prix de chevalerie », Vénus la plus belle femme du monde. Il donne la pomme à Vénus.

Je relève, parmi les remarques de M. de Grave, celles-ci : que ce récit ne peut avoir été pris dans Ovide, qui ne fait pas mention de la pomme (ni, il faut l'ajouter, de la Discorde) ; — qu'Apulée, qui parle de la pomme, ne dit rien ni de la Discorde, ni de l'inscription ; — que dans Hygin, où il est question de la Discorde et de la pomme, il n'est pas parlé de l'inscription ; — que dans Lucien, enfin, on trouve tout à la fois la Discorde, la pomme et l'inscription.

Le poète français n'a pas connu Lucien : on peut l'affirmer

1. Voy. *Énéas*, texte critique p. p. J. Salverda de Grave, Introduction, p. LXIV s., et A. Dressler, *Der Einfluss des altfr. Eneas-Romanes auf die altfr. Litteratur*, p. 47 ss.

sans crainte. Et s'il s'en est tenu aux autres sources, il n'a pu y prendre d'indications que touchant la Discorde et la pomme.

La difficulté est de dire où il a trouvé le détail de l'inscription. Or, on lit dans les *Interpretationes* de Donat aux vers 25 ss. du livre I de l'*Énéide* les lignes que voici :

... nam cum Juno in judicio Paridis offensa sit, quod in malo aureo minorem praetulit deam, quaesivit ingenium dicentis aliam, cum dicit judicium Paridis spretaeque injuria formae, ut iniquum non suffecerit judicium Paridis, qui potiori, hoc est reginae deorum omnium praetulit inferiorem, accesserit et formae injuria. Malum quippe aureum dicitur inscriptum fuisse « hoc munus formosior habeto ». Cum ergo datum fuisset Veneri, dupliciter offensa est Juno... etc. ¹.

Nous savons donc maintenant où le traducteur a puisé : il s'est servi d'un commentaire de l'*Énéide*. Ce commentaire est-il celui de Donat lui-même ? Je n'oserais le dire. En ce cas, il en aurait combiné les renseignements avec la tradition dont le récit d'Hygin est le représentant. Mais il est bien possible qu'il ait utilisé un commentaire, soit écrit soit oral, où la combinaison se trouvait déjà faite. Une chose reste sûre : c'est Donat qui a fait connaître au XII^e siècle la tradition à laquelle se rattache le récit de Lucien, et la forme sous laquelle l'histoire du jugement de Paris a été racontée dans les poèmes français de cette époque, tous imitateurs de l'*Énéas* sur ce point ², a été déterminée en partie par sa note ³. Nous avons là un exemple entre

1. Édit. Henricus Georgii (*Bibliotheca teubneriana*), t. I, p. 14.

2. Le fait que le détail de l'inscription a été introduit dans les récits français par le commentaire de Donat est, pour qui en douterait, une preuve de plus, outre tant de nouvelles qu'on en pourrait donner, que le roman de *Troie* est postérieur à celui d'*Énéas*. Le trait se trouve, en effet, dans les deux récits du jugement que donnent ces deux œuvres : or, s'il est naturel que l'*Énéas* ait utilisé un commentaire de l'*Énéide*, il serait bien invraisemblable que *Troie* l'eût fait et eût été ensuite imité par l'*Énéas*.

3. L'inscription de la pomme, d'après Lucien, était ἡ καλλὴ λαβείτω. Selon Donat, elle était : « hoc munus formosior habeto », à quoi répondent exactement les termes de l'*Énéas* :

108 Qu'a la plus bele d'eles treis
Faiseit de la pome le don.

Troie porte simplement

3884 Qu'a la plus bele d'eles treis
Sera la pome quitement.

cent du rôle qu'a eu la culture scolaire dans la formation des œuvres françaises du moyen âge.

Edmond FARAL.

DURESTÉ, DURESTER, DURESTANT

Dans un certain nombre de chansons de geste, mention est faite d'une localité nommée *Duresté*. Le plus souvent, ce nom désigne une localité très éloignée, dont le poète, évidemment, ne se fait aucune idée nette. C'est ainsi que, dans un passage touchant d'*Ami et Amile*, quand Amile est sur le point d'égorger ses enfants, la chanson dit (édit. K. Hofmann, v. 2965):

Dormans les treuve bras a bras acolez,
N'ot dous si biax descî en *Duresté*.

On trouvera d'autres passages réunis dans la *Table des noms propres* de M. E. Langlois, au mot *Duresté*. Ce nom de *Duresté* est très ancien dans les chansons de geste ; dans la *Chanson de Guillaume* (dans la seconde partie, il est vrai, qui, d'après M. Suchier, serait d'un autre auteur que la première et de date postérieure, mais qui est en tout cas d'une antiquité respectable), on trouve le même nom, sous la forme légèrement modifiée, de *Durester* : v. 3365, 3389, *tres qu'en Durester* (à l'assonance ; édition de Londres, 1903).

Mais nous pouvons remonter encore plus haut : dans la *Chanson de Roland*, là où plusieurs personnages de l'entourage de Marsile se livrent à des vantardises, le propre neveu de Marsile dit qu'il délivrera à lui tout seul une grande partie de l'Espagne (édit. Stengel, v. 869-870) :

J'aquiterai d'Espagne une part grant,
Des les porz d'Aspre entresqu'a *Durestant*.

Il est évident que « *Durestant* » est une transformation de *Duresté*, faite sous l'influence de l'assonance ¹.

1. L'identité de *Durestant* et de *Duresté* avait été d'abord mise en doute par Léon Gautier ; il finit par l'admettre définitivement, sur l'autorité de M. W. Foerster, dans le *Glossaire du Roland*, à partir du septième tirage de son édition classique. — On sait que ces transformations des syllabes finales de

Le premier philologue qui ait vu nettement ce que c'était que ce *Duresté*, parfois qualifié *Durester* ou *Durestant*, fut, semble-t-il, K. Hofmann : dès 1874 il signala à M. Andresen que *Duresté* était l'ancien *Dorestad* ou *Dorestat*, important centre commercial des Pays-Bas septentrionaux, fréquemment mentionné par les annalistes du IX^e siècle (voir Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français*, 10^e édition par M. Wiese, Table des noms propres, au mot *Duresté*).

Si je reviens aujourd'hui sur cette question, c'est pour fixer l'attention sur un problème curieux. *Dorestad*, localité située sur le Rhin, près de l'endroit où s'élève aujourd'hui la petite ville de Wijk by Duurstede, fut en effet un centre extrêmement important sous les règnes de Charlemagne et de Louis le Pieux : sa situation, là où le Rhin se partage en deux branches, le Lek et le « Rhin recourbé » (*Kromme Rijn*)¹, en faisait un entrepôt capital à une époque où le commerce avait l'habitude de remonter les fleuves et où les véritables ports de mer avaient moins d'importance que les ports situés sur des rivières. Mais *Dorestad* ne se releva pas d'une série de pillages par les Danois, allant de 834 à 863² ; l'occupation de la ville, ou plutôt du district, par le Danois Heriold, à qui il avait été donné en fief, effraya définitivement les commerçants ; au X^e siècle, *Dorestad* n'est plus qu'un souvenir ; on lit dans un

noms propres, faites pour obéir aux exigences de l'assonance ou de la rime, sont assez fréquentes dans les chansons de geste : c'est ainsi que, dans *Gaufréi*, le personnage appelé d'ordinaire dans le roman *Macabré* ou *Machabré*, s'appelle *Machabrant* dans une laisse en *ant* (éd. Guessard, p. 261, v. 8694) et que, dans le *Roland* même, nous avons la double forme *Malpreis* (v. 3285, asson. en *ei*) et *Malprose* (v. 3253, asson. en *ó-e*). Voir pour d'autres exemples, Rajna, *Origini dell' epopea francese*, p. 152, note 1.

1. Le paradoxe d'un savant du XVIII^e siècle, B. Huydecoper, qui, dans son édition de *Melis Stoke* (t. I, p. 192-204), voulait placer *Dorestad* sur l'Elbe, n'a plus aujourd'hui de défenseurs parmi les historiens.

2. Voir H.-A. Poelman, *Geschiedenis van den handel van Noord-Nederland gedurende het Merovingisch in Karolingisch tijdvak* (La Haye, Nijhoff, 1908), p. 112, 113. A propos de la publication de ce livre, on a émis en Hollande l'hypothèse qu'en dehors des invasions danoises, une diminution de la navigabilité de certains embranchements du Rhin peut, dès la seconde moitié du IX^e siècle, avoir contribué à la décadence, puis à l'abandon de *Dorestad*.

diplôme de 948 : *in villa quae quondam Dorstadt, nunc autem Wijck nominata*¹. Le commerce se déplacé : au XI^e siècle, ce n'est plus Dorestad sur le Lek, mais Tiel sur le Waal, qui est l'entrepôt commercial des Pays-Bas septentrionaux. — Il est vrai que le nom de Dorestad survécut dans le nom de Wijk « bij Duurstede », et que les évêques d'Utrecht firent bâtir plus tard un château fortifié sur l'emplacement présumé de l'ancienne ville² ; mais ce Duurstede postérieur, localité insignifiante, a difficilement pu être connu en France : c'est la grande ville commerçante du IX^e siècle dont la mention a dû se perpétuer, vague et incomprise, il est vrai, dans les chansons de geste.

Comment ce nom a-t-il pu survivre si loin de la Hollande, à la ruine de la ville ? On songe d'abord à quelque locution proverbiale, comme notre « tout chemin mène à Rome ». Des locutions de ce genre, se rattachant à des noms de villes connues, existent dans d'autres langues. Mais on se demande si un proverbe de ce genre pouvait survivre longtemps à la disparition de la ville à laquelle il s'applique.

Une autre supposition semble possible : c'est que la mention de Duresté, vague parce que traditionnelle, véritable cliché, a été un cliché déjà avant le XI^e siècle, qu'elle remonte par une tradition épique ininterrompue, à l'époque où le souvenir de l'importance et de la richesse de Dorestad pouvait être encore vivant dans la mémoire populaire, au X^e siècle au moins.

Il y a cependant une difficulté : les documents latins du IX^e siècle portent toujours *Dorestadus*, *Dorstatus*, *Dorestadius*, etc., jamais *Durestadius* ; d'autre part, les chansons de geste ont constamment *u* dans la première syllabe du nom ; les variantes que nous avons relevées ne portent que sur la syllabe finale. *Duresté* rappelle d'une façon suspecte la forme moderne *Duurstede*. Mais il est possible que, dans la langue parlée, l'*o* de la première syllabe se soit prononcé déjà très anciennement *ü* ou *ö*, pendant qu'on continuait à écrire la forme traditionnelle du nom, que *Dorestadus* cache par conséquent un *Dürestadus* prononcé. Un spécialiste des Pays-Bas, à la fois romaniste et ger-

1. Poelman, *l. l.*, p. 118, note 1.

2. Rietstap, *Beknopt aardrijkskundig woordenboek*, in voce *Wijk bij Duurstede*.

maniste, que j'ai consulté sur ce point, m'écrit que, par suite d'un *umlaut*, la prononciation *Dürestad* au lieu de *Dorestad* peut être ancienne. Mais la doctrine des germanistes place la *verumlautung* d'o en *ü* ou *ö* au x^e siècle, tandis que notre hypothèse, pour être absolument sûre, demande que la prononciation *Dürestad* remonte au ix^e siècle. Il reste donc une difficulté, que je dois reconnaître ¹; je crois néanmoins que le *Duresté* des chansons de geste mérite plus d'attention qu'on ne lui en a jusqu'ici accordé et qu'il a même une certaine importance dans le débat sur l'antiquité de l'épopée française, débat remis à l'ordre du jour par les travaux de M. Ph. A. Becker et surtout de M. Bédier.

G. HUET.

SUR QUELQUES TEXTES PROVENÇAUX RÉCEMMENT PUBLIÉS

I

Notre excellent collaborateur M. Bertoni, qui a déjà tiré un si bon parti de son heureuse découverte du manuscrit Campori ², continue à montrer que la leçon conservée par ce manuscrit peut servir à compléter ou à améliorer grandement le texte d'intéressantes poésies provençales. Il s'est occupé récemment de celui d'un des sirventés de G. Figueira et de deux chansons de Jaufré Rudel ³. Commençons par le premier.

Ce sirventés n'était connu que par les mss. *C R*, où il était incomplet de deux strophes (II et V), que nous fournit le nou-

1. Il est aussi possible que le nom ait été modifié *en France* sous une influence analogique; cependant on ne voit pas bien quel pourrait être le point de départ de cette influence. — [Après avoir rédigé cet article, j'ai trouvé une mention curieuse de Duresté dans le *Jeu du Pèlerin* (*Œuvres d'Adam de la Hale*, éd. Coussemaker, p. 415) : *Duresté* y est nommé en même temps que l'*Arbre Sec*. On voit que la localité est devenue de plus en plus fabuleuse.]

2. On sait que M. Bertoni vient d'en publier le texte (*Collectanea Friburgensia*, fasc. XI et XII, Fribourg, 1911).

3. *Un serventese di Guilhem Figueira* et *Due poesie di Jaufré Rudel* dans *Zeitschrift für rom. Philologie*, XXXV (1911), p. 489-91 et 533-42.

veau ms. (*a'*). Dans une des strophes antérieurement connues, un vers restait inintelligible. Le ms. *a'* permet d'en restituer le texte, mais non comme le croit M. Bertoni. Figueira, dans cette pièce (éd. Levy, n° III), exhorte Frédéric II à réduire les « Lombards », c.-à-d. les Milanais, à l'obéissance et à se montrer libéral envers ceux qui lui prêtent leur concours. « Si l'empereur, dit-il, renonce à réclamer ce qu'on lui enlève, sa réputation en souffrira. » Suit le vers corrompu, dont les trois mss. nous fournissent les leçons suivantes :

R : e donc clas estic son lassol

C : donc clars — — lansol

a' : don a larcson estreg lacol.

M. Bertoni, modifiant légèrement cette dernière leçon, propose de lire :

donc a l'arcson estreng l'acol.

L'*arcson*, dit-il, serait « l'arçon », *estreng* la 3^e pers. sing. du subj. prés. de *estrenher*, *acol* un déverbal (inconnu) de *acolar* « embrasser » ; mais il omet de nous dire quel sens il tire de tout cela. Je n'en vois pas de satisfaisant et remarque en outre que le subj. de *estrenher* est nécessairement *estrenha*. La solution est beaucoup plus simple : il suffit de supposer que *lacol* doit être lu *laçol* (cf. *lassol* dans *R*) et de couper les mots autrement : si nous lisons : *donc alarc son estreg laçol*, nous aurons un sens excellent : « qu'il élargisse son cordon [trop] étroit ». De quel cordon s'agit-il ? De celui de la bourse évidemment : le poète revient ici sur le conseil déjà donné aux v. 19 ss.

Le début de la strophe V (uniquement dans *a'*) est mutilé par suite de l'omission de quelques mots, mais le sens général en est clair¹. La fin est ainsi conçue : *qe sabers e thezours rescos — a cel qo res con non es hos*. M. Bertoni corrige avec raison, *e* en *es*, et à tort *qo* (*que o*) *rescon* en *qe rescos*. Le sens est très clair : « le savoir est un trésor caché ; à celui qui le cache (mot à mot qui cache cela) il ne sert de rien. » C'est une pensée souvent

1. Je proposerais plutôt de la compléter ainsi : *lai on [son dreit]* (et non *per d.*) *deu perchassar*. — *sos pros [e sos pretz]* *al sol* — *leu pot [cazer e] trachlor*.

exprimée au moyen âge et qui est, dit M. de Lollis, « presque obligatoire dans l'introduction de poèmes didactiques ou moraux »¹.

II

L'une des chansons de Rudel que M. Bertoni réimprime ici était inconnue jusqu'à ces derniers temps, puisqu'elle est conservée uniquement dans *a'*. Elle est fort obscure. MM. de Lollis et Savj-Lopez avaient essayé, sans grand succès, d'en donner un texte intelligible. Là où ils avaient échoué, M. Bertoni a brillamment réussi : c'est grâce à lui que nous pouvons apprécier un nouvel aspect du talent du gracieux poète de Blaye, qui s'était essayé, lui aussi, aux artifices de versification les plus raffinés.

Quelques détails seulement de cette ingénieuse restitution laissent à désirer. V. 3-9. Ms. : *de quant aug. louuer sonar clar. e son per tot mei clat prat. al rozat del matin sespan. lan sobre lerba jostal sauza* (il s'agit, comme on le voit, d'une description de printemps). M. B. lit : *quant aug lo vivier sonar — clar — e quan son per tot mesclat — prat — el rozat del matin s'espan — lan*, etc. — Au v. 3, à *vivier*, je préférerais *vergier* et au singulier le pluriel (ce serait une allusion au chant des oiseaux, qui est de style dans ces sortes de descriptions). Au v. 8 *lan* serait, selon M. B., une autre forme de *lai*, *la*, ce qui est naturellement impossible ; la rime exige au reste une *n* stable (de *n* + consonne). Je propose *blan* (blande) ; il se pourrait que ce soit le *b* initial, omis ici, qui ait été transporté, par un accident singulier, au v. 2 (*blaire* pour *laire*). — V. 19-20. Ms. : *non es reis ni emperaire gaire qe lam el mantel drechar*. M. B. corrige très heureusement *lam* en *l'aus*, mais il conserve *drechar*, qui ne donne vraiment pas de sens ; le mot requis me paraît être *tochar*, qui, paléographiquement, ne s'en écarte pas beaucoup.

La seconde chanson dont il est ici question est l'une des plus originales du poète : c'est celle que G. Paris avait choisie pour en donner un texte critique (*No sap chantar*, éd. Stimming, n° VI ;

1. *Vita e poesie di Sordello di Goito*, p. 295.

éd. Monaci, n° 1). Le ms. Campori donne en quelques passages une leçon meilleure et nous apporte une strophe nouvelle. Le premier vers (13) en est malheureusement altéré, et M. B. ne nous dit pas exactement comment il l'entend. C'est *devis*, non *devi*, qui signifie « souhait » (déverbal de *devisar*) et ce mot ne donnerait pas ici de sens satisfaisant. *Devi* ne peut guère être qu'une forme de *devinar*. Je propose de lire : *E si tan fai qe* (au lieu de *de*) *zo* (ou mieux *s'o*) *devi* — *Ma donna*, c'est-à-dire « Même si ma dame arrive à deviner mon amour . . . ». — Au v. 9 il vaut mieux lire, comme M. B. l'a soupçonné, *qe'l cors*. — Au v. 20 pour éviter l'élision *n(i)*, je lirais : *ni ella de mi jausira*.

III

M. B. vient enfin de publier, toujours d'après le manuscrit *a'*, un « planh » tout à fait inconnu sur la mort d'un comte de Provence¹. La pièce est, littérairement, fort médiocre, mais elle est intéressante par les difficultés de diverse sorte qu'elle soulève.

Le texte du ms., fort défectueux, a déjà été très heureusement corrigé, en plusieurs endroits, par l'éditeur. Mais la matière n'est pas épuisée. Voici deux corrections, par exemple, qui me paraissent s'imposer.

Dans la première tornade, l'auteur s'adresse à une « comtesse de Provence », fille du défunt :

54 E membre vos del comte, vostre paire,
E castiatz los grans faitz els menutz
Quen los autres per veritat saubutz.

Le vers 56 est manifestement corrompu. M. B. propose *qu'an li autre*, mais il déclare lui-même que cette correction ne le satisfait pas.

Je lis simplement : *quan los aures* et comprends : « Châtiez, punissez les fautes, grandes et petites, quand vous les aurez sûrement connues. » *Fait* dans le sens particulier de « faute », ne fait pas difficulté et *castiar* a ici son acception ordinaire : celle de « apprécier, juger sainement », que voudrait lui donner

1. *Studi letterari e linguistici dedicati a P. Rajna*, p. 593-604.

M. B., ne résulte pas des exemples qu'il allègue. *Aures* pour *aurelz* est parfaitement naturel, surtout dans cette région où *tz* final a été de bonne heure réduit à *s* simple ¹.

La seconde tornade ne se présente pas non plus sous une forme satisfaisante dans le ms. :

57 Ben fai cel qi ben comenza,
Mas ieu aug dir en Proenza
Que bos coms non pot profechar gaire
Ses bona fin . . .

M. B. complète le v. 59 par l'adjonction, après *que*, de *nuls*. Mais que signifierait ce « dicton », populaire en Provence, que « nul bon comte ne peut profiter sans bonne fin » ? Il est clair que *coms* est une mauvaise lecture de *comens* (subst. verb. de *comensar*) écrit en abrégé, avec un tilde que le scribe aura négligé (ce qui lui est arrivé plusieurs fois). C'est en effet un proverbe connu qu'un bon commencement n'est rien sans une bonne fin. Raimon Vidal fait dire à un « joglaret » :

Sil bos faitz a la fi non paret
Tot cant a fag lo senhor es mens :
Segon fi val comensamens ²

et le dernier vers, cité par Serveri de Girone dans un poème didactique, est introduit par les mots : *nostra* (= *nostre*) *savis dis...*

M. Peretz cite de ce proverbe deux exemples, altérés l'un et l'autre ³ : *Qui ben vol comensar bons fail* (corr. *bon fait* ou *bons faitz*), *si li* (corr. *lo* ou *los*) *deu acabar*. Et : *Re no pren* (corr. *pretz* ?) *comensar, si non a bona fin*. On trouvera de nombreuses variantes de ce proverbe dans le recueil de Cnyrim (*Ausgaben*, LXXI), nos 322, 326-31, 335, 339-44, etc.

Je ne suis pas non plus toujours d'accord avec M. B. sur l'interprétation.

Dans les premiers vers l'auteur se lamente sur le triste sort de la Provence,

qe mortz es lo meiller dels tres
qu'el mond pogues nuls hom chausir.

1. Même réduction dans *pregues*, *degnes* (v. 33, 43).

2. *So fo el tems*, éd. Cornicelius, v. 977 ss. ; cf. la note de l'éditeur, p. 87.

3. *Allprov. Sprichwarter* dans *Rom. Forsch.*, II, 415 ss., nos 83-4.

M. B. trouvant le sens littéral peu satisfaisant, traduit, fort librement, *lo meiller dels tres* par « la migliore delle cose », et voit dans *tres* le substantif *trens*, que M. Levy traduit par « morceau, parcelle »¹. Mais la forme *tres* ne se rencontre pas, et pour cause : ce mot, qui me paraît se rattacher à la même racine que *trencar*, sans doute par une forme *trensar*, a une *n* stable. Le sens au reste est difficilement acceptable. M. B. n'arrive à celui de « morceau » que par l'intermédiaire d'une métaphore : le sens propre serait « piccolo boccone ». Cette métaphore serait, il faut l'avouer, bien bizarre : vivant ou mort, le meilleur des princes peut-il être qualifié de « friandise » ? — On peut, ce me semble, conserver le texte : le comte mort était l'une des trois meilleures personnes qui fussent au monde, quels que pussent être, au reste, ces trois parangons de vertu.

La strophe II, la plus importante au point de vue historique, ne me paraît pas non plus exactement interprétée.

Bel segnor Dieu[s], per maintenir
 12 Los vostre[s], s'er'encontra mes
 Cels qi s'eran per forç' empres
 Del vostre dreg a retenir.
 Mas era sai, ses failenza,
 16 Pos lo pros coms de Provenza
 Es mortz, que vos en seretz demandaire...

M. B. traduit : « Seigneur Dieu, pour soutenir vos partisans, il s'était mis contre ceux qui employaient la force pour éloigner (les autres) de votre droit. Mais je vois sûrement que, maintenant que le comte de Provence est mort, vous demanderez de ses nouvelles (vous éprouverez le besoin de lui) », etc. — Je traduirais, en rapportant *en* à *dreg* (v. 16-7), non à *coms* : « il s'était mis à dos, s'était aliéné, ceux qui avaient entrepris par la force d'usurper vos droits... Et je sais que, maintenant qu'il est mort, vous revendiquerez (en vain) ces droits »

1. *Petit Dict. prov.-fr.* s. v. *trens* et *trensot*. — M. B. renvoie aussi à Lespy et Raymond. *Dict. béarnais*, s. v. *trens*. Comme veut bien me le faire savoir M. Levy, les formes *trens*, *trensot* n'ont été relevées par lui que dans des textes gascons et bordelais. *Trenson*, il est vrai (cf. fr. *tronçon*), a une aire plus étendue : il se trouve dans la *Chanson de la Croisade* et la « lettre » de R. de Vaqueiras.

(idée développée dans les v. 18-20). Au v. 27 *ses mal faire* signifie, selon moi, non « sans mal faire », mais « sans qu'on leur fit du mal ». Il y a là un emploi de l'infinitif absolu qui n'est pas rare : *amic ses pro tener* (= *que no ten pro*) dans B. de Born (éd. Thomas, VIII, 31); *que son tondut et an paor de raire* (= *d'esser ras*) dans E. Cairel, *Pos chai*, v. 22 (*Annales du Midi*, XVI, 469); cf. en espagnol, *libro sin cortar, huevos sin cocer*.

Au v. 38, je lirais (en supprimant *a*): *Pos nos l'a tout, cui er' en luec de paire*, ce qui donne un meilleur sens et une coupe plus correcte. La phrase s'arrête à la fin de ce vers et *ensemble vos* se rattache à ce qui suit : « Combien il était d'accord avec vous contre... ».

Je regrette d'avoir à combattre encore M. B. au sujet de la date du « planh » et de l'identification du comte de Provence qui y est célébré. M. B. ne doute pas que celui-ci ne soit Alfonse II (mort en février 1209). Il me paraît au contraire qu'il y a non seulement une grande vraisemblance, mais une quasi certitude pour qu'il s'agisse de Raimon-Bérenger (mort en 1245). « Le prince est loué, dit M. B., pour l'appui qu'il prêta au pape durant la lutte contre les Albigeois. On sait que les États du comte de Provence n'eurent que peu à souffrir dans cette période agitée. » Mais ce sont précisément ces expressions qui doivent faire pencher la balance en faveur de Raimon; quand mourut Alfonse, l'orage grondait sourdement, mais il n'avait pas éclaté : ce n'est que quatre mois plus tard (juin) que Raimon VI, après l'humiliation subie à St-Gilles, dut se joindre aux Croisés qui venaient ravager les terres de ses vassaux.

Toutes les autres allusions, rendues claires par mon hypothèse, restent inexplicables si on la repousse. Le comte de Provence qui fut le soutien de l'Église, ce fut Raimon et non Alfonse; celui-ci, tout occupé à maintenir son autorité dans ses États, n'eut à prendre parti ni pour ni contre l'Église; Raimon au contraire fut entraîné, non seulement par sa piété, mais par le souci de ses intérêts bien entendus, à lutter presque constamment, aux côtés de Louis IX, contre Raimon VII de Toulouse et Frédéric II, ces deux redoutables ennemis de l'Église, dont il devint ainsi le « bouclier », selon l'énergique et exacte expression du poète.

A Raimon et non à Alfonse s'appliquent également bien les autres passages où ce rôle est mis en relief avec une singulière insistance ¹.

Mais ce qui me paraît mettre hors de doute mon hypothèse, c'est la tornade adressée à une « pros comtessa », qui apparaît comme chargée de la direction des affaires. Cette comtesse ne peut être Garsende, veuve d'Alfonse, qui n'exerça la tutelle de son fils que plusieurs années après la mort de son mari ². La mention du père de celle-ci serait particulièrement inexplicable, car ce père était mort très jeune, peut-être sans avoir pu gouverner ³.

Tout s'explique au contraire si la « pros comtessa » est, comme je le pense, Béatrice, quatrième fille de Raimon : celle-ci fut mise en possession, en vertu du testament de son père, de tous les domaines qui avaient appartenu à celui-ci et exerça l'autorité souveraine, avec l'aide d'un conseil de régence, jusqu'à son mariage avec Charles d'Anjou, qui n'eut lieu que six mois plus tard (janvier 1246). Il était tout naturel d'exhorter cette princesse à suivre les exemples de son père, à l'éloge duquel la pièce est consacrée ; naturel aussi de souhaiter à la Provence, en la personne de son futur mari, encore inconnu, un *señor leial, franc e de paz amaire*, ami de Dieu et de l'Église, capable de conserver à la Provence la paix dont elle avait joui jusque là ⁴.

1. Cf. 37-40. C'est vraisemblablement à Frédéric II et à Raimon VI qu'il était fait allusion dans la strophe II, dont on voit maintenant l'importance.

2. « Jusqu'à la mort de Pierre II (1213), ou plutôt jusqu'au retour de Raimon-Bérenger (1216), elle est toute seule à la cour d'Aix, sans aucun titre et sans aucune autorité officielle, car ceux-ci étaient usurpés par le roi Pierre (II) et ensuite le comte Sanche. » (Stronski dans *Revue des langues romanes*, L, 23.) Cf. Papon, *Histoire générale de Provence*, II, 279.

3. *Art de vérifier les dates* (éd. de 1818), X, 431 ; Papon, *op. cit.*, II, 561. Il ne peut naturellement être question non plus de Garsende, fille d'Alfonse, qui, à la mort de son père, ne pouvait avoir plus de quinze ans et ne prit jamais aucune part à l'administration des affaires.

4. On sait que la main de la jeune comtesse était brigüée par trois princes au moins, Raimon VII, qui avait divorcé tout exprès pour en avoir le droit, Charles d'Anjou et un prince d'Aragon.

Si M. B. s'est décidé à soutenir l'hypothèse que je combats, c'est évidemment qu'il y a été entraîné par l'attribution de la pièce à Rigaut de Barbezieux¹. Mais la pièce n'est pas, dans le ms., placée « parmi » celles de ce poète ; elle est placée à leur suite et en est même séparée par un *planb* d'attribution douteuse (cf. *Ann. du Midi*, XXIII, 204). Ce prétendu témoignage n'a donc aucune valeur.

A. JEANROY.

« LETRE » DANS UNE CHANSON FRANÇAISE²

En s'appuyant sur deux passages des *Gesta Romanorum* qui m'étaient restés inconnus, M. E. Faral a brillamment restitué un vers altéré d'une très curieuse chanson dévote dont l'auteur, en dépit de son inculture visible et de l'extrême gaucherie de son style, s'élève, par endroits, sur les ailes d'un ardent mysticisme, à une réelle éloquence³. De ces deux passages, il résulte qu'il faut bien conserver dans le texte le mot « letre », et que les trois « lettres » mentionnées au vers 15 symbolisent par leur couleur la noirceur du péché, la sanglante Passion du Sauveur, et les joies du ciel (rappelées ici en termes très vagues et presque inintelligibles). A ce rapprochement il n'eût pas été inutile d'en ajouter un autre, que j'ai indiqué trop tard à M. Faral : le célèbre traité de Bonvesin de la Riva⁴ est divisé en trois livres,

1. Rigaut a chanté une comtesse de Champagne (Rayn., III, 455) qui ne peut guère être que Marie, fille d'Éléonore d'Aquitaine, qui florissait dans les vingt dernières années du XII^e siècle (p. 594, n. 5). Qu'on me permette de rappeler que j'avais fait cette identification (*De nostratibus*, etc., p. 13) longtemps avant M. Anglade.

2. *Voy. Romania*, XXXIX, 582.

3. Je fais allusion aux strophes VI-IX, d'un mouvement si naturel et si pathétique.

4. *Il libro delle tre scritture*, etc., a cura di Leandro Biadene, Pise, 1902. J'ai consulté aussi l'édition de M. de Bartholomaeis (*Società filologica romana*, Rome, 1901). Voici la partie du prologue où Bonvesin explique les divisions de son livre :

9 In questo nostro libro de tre guixe è scriptura :
la prima si è negra e de grande pagura,

Romania, XLI.

intitulés *Scriptura negra, rossa, dorata*, et qui traitent respectivement de la naissance, vie et mort de l'homme, de la Passion de Jésus-Christ, et des gloires du paradis. La « signifiante » des trois « écritures » de l'auteur lombard est donc, à très peu de chose près, la même que celle de nos trois « lettres ». Mais cela ne nous renseigne pas sur la nature propre de ces lettres, que nous devons apprendre et nous « recorder »¹. Le mot ne peut désigner manifestement un traité en forme, comme celui de Bonvesin, qu'on ne peut demander à un laïque ignorant d'apprendre par cœur, mais tout au plus des mots, dont chacun résumerait l'objet d'une pieuse méditation : et l'expression, dans ce cas, serait encore fort inexacte. Je crois qu'il faut, au contraire, la prendre au pied « de la lettre », si je puis ainsi dire, dans son sens de « caractère », et qu'on aura la clef de l'énigme si l'on observe que les trois mots *Péché, Passion, Paradis*, ont précisément la même initiale. Je suppose que certains prédicateurs avaient imaginé de résumer ainsi, de la façon la plus propre à frapper l'imagination et à soulager la mémoire, le thème d'un sermon sur ces trois sujets, qui se présentent ici dans leur ordre logique : le Péché a eu pour conséquence la Passion et celle-ci nous ouvre l'entrée du Paradis. Ce thème a été légèrement modifié par Bonvesin, qui aura trouvé plus naturel d'opposer au paradis, l'enfer. Notons toutefois que dans son premier traité, la vie de l'homme (vouée au péché) occupe encore une place importante².

la seconda è rossa, e la terza è bella e pura,
pur lavorata a oro, che dixè de grande dolzura.

De la scriptura negra de dire si vene la sorte :
de la nassione de l'omo, de la vita e de la morte,
de le dodexe pene de lo inferno, onde è grameza forte.
Dio faza che nuy non intramo dentro da quelle porte !

La rossa si determina de la passione divina,
de la morte de Yesu Cristo fiolo de la regina ;
la lettera dorata si dixè de la corte divina,
zoè de le dodexe glorie de quella terra fina.

1. Voyez le passage des *Gesta*, cité par M. Faral (*loc. cit.*).

2. M. Faral me fait remarquer que ce symbolisme, fondé sur les lettres de l'alphabet, n'a pu être inventé, primitivement, pour des laïques. Mais il a vite passé du cloître dans l'église. M. Faral, en effet, me signale lui-même un

Encore un mot sur le texte. M. Faral est arrivé à restituer sûrement, au vers 19, le mot *vermeille*; mais il n'a pas réussi (lui-même s'en rend bien compte) à réintégrer, au vers 17, la mention de la couleur noire. Je crois que nous obtiendrons le résultat souhaité par une correction qui altère à peine le texte. Je lirais :

La première est *d'enque [et] nos tret* (ms. : de quenoistre)
Nos péchiés...

c'est-à-dire nous « retrace », nous « rappelle » nos péchés. La rime est pauvre, certes, mais beaucoup d'autres ne le sont pas moins.

A. JEANROY.

LE NOM DE LIEU MONTMIRAIL ET SON ÉTYMOLOGIE

On a cru pendant longtemps et l'on répète encore aujourd'hui que le nom primitif de *Montmirail* (Marne) était en latin *Mons Mirabilis* et qu'on doit l'interpréter conséquemment par « montagne admirable ». Mais c'est là une opinion que le progrès des études philologiques ne permet plus d'admettre, car si *Montmirail* avait tout d'abord été appelé *Mons Mirabilis*, ce nom fût devenu *Montmirable* en français.

Il est néanmoins avéré que *Mons Mirabilis* est la plus ancienne forme latine que l'on connaisse du nom de *Montmirail*, qu'on la rencontre dès l'an 1100¹, et qu'elle figure en de fort

texte très curieux, où nous voyons un prédicateur de la fin du XIII^e siècle, Albert de Paris, comparer les plaies des mains de Jésus-Christ à une lettre peinte en rouge, dont la connaissance peut remplacer, pour le fidèle, celle de tout l'alphabet :

« Nota : Solent homines, ob memoriam alicujus, facere nodum in zona in signum amoris, et Christus in propriis manibus habuit scriptum sanguine memoriale amoris erga nos... Hoc memoriale nullo modo potest deleri, nec aqua, nec igne, nec alio modo, ita fortiter imprimitur littera « a force de cisel, euluminee de vermeillon », proprii sanguinis. Hoc est alphabetum omnium laicorum. Nullus potest se excusare de ignorantia istius alphabeti. Videat quilibet crucifixum in cruce! » (Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, t. IV, p. 23).

1. Gaucher de Montmirail, l'un des témoins d'une charte d'Étienne,

nombreux documents du XII^e siècle et des siècles suivants. Ce n'est là toutefois qu'une forme imaginée par les clercs du moyen âge. Il semble d'ailleurs qu'au temps même où apparaît le nom latin *Mons Mirabilis*, le nom vulgaire se prononçât d'ordinaire *Montmirel* : on peut du moins l'induire d'une charte, en date de 1123, où l'un des plus anciens seigneurs du lieu, Élie, est appelé en latin *Helias, dominus de Montemirello*¹, et d'un autre acte, de l'an 1125, désignant notre petite ville par les mots *castellum quod dicitur Mons Mirellus*². Ainsi, la prononciation traditionnelle et populaire du nom de *Montmirail* remonterait au moins à huit siècles, et l'on sait d'autre part qu'elle était la seule en usage à la veille de la Révolution³.

On ne saurait méconnaître néanmoins qu'au XII^e siècle on prononçât également *Montmiral* ou *Montmirail*, en mouillant la dernière syllabe du nom. Ne rencontre-t-on pas, en effet, *Montmirail* en 1147, *Mons Miralli* en 1148, *Monmiral* en 1182, *Montmiral* en 1190⁴? Mais la prononciation *Montmiral* ou *Montmirail* tomba certainement de bonne heure en désuétude, et la notation *Montmirail* sur laquelle se fondent les primaires pour substituer la prononciation *Montmirail*, avec mouillure, au traditionnel *Montmirel*, cette notation ne fut le plus souvent qu'une simple variante graphique d'un nom que chacun prononçait *Montmirel*. A l'appui de cette opinion, on peut invoquer d'autres exemples de la graphie *ail* pour noter le son *el* :

comte de Chartres et de Meaux, rédigée en 1100 ou 1101, y est appelé *Galcherius de Monte Mirabili* (*Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, édition Lépinois et Merlet, t. I, p. 106).

1. *Gallia christiana*, t. X, instrumenta, col. 110.

2. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes (ms. latin 11004 de la Bibliothèque nationale). fo 26 v^o.

3. Ce qui le montre bien clairement, c'est que les descriptions et les dictionnaires géographiques de la France publiés vers la fin de l'ancien régime s'accordent pour écrire *Montmirel* pour la ville de Brie, alors qu'ils emploient la graphie *Montmirail* pour la ville du Perche. Voir, par exemple, le *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, de l'abbé Expilly, in-folio, tome IV (1766), p. 869 et 870, et le *Dictionnaire universel de la France*, de Robert de Hesseln, in-8^o (1771), tome IV, p. 544.

4. A. Longnon, *Dictionnaire topographique du dép. de la Marne*, p. 176.

je rappellerai par exemple que le nom *Vailly* d'une bourgade du département de l'Aisne se prononçait jadis et se prononce encore communément *Vély*¹, et que les noms *Domptail* et *Saint-Ail* de plusieurs localités lorraines se disent traditionnellement encore *Dontel* et *Saintel*². On est donc en droit d'affirmer que les scribes du xvii^e et du xviii^e siècle pouvaient écrire *Montmirail*, tout en prononçant *Montmirel*.

Il me reste maintenant à déterminer l'origine du nom lui-même et le sens qu'il convient de lui attribuer. Dans l'introduction du *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, publié en 1891, j'ai dit que *Montmirail* était pour un bas-latin Mons Miraculi ou Mons *Miriculi, qu'on doit interpréter « montagne de la guette³, de la vedette » : la ville ainsi désignée devrait cette appellation à un poste d'observation qui ne serait pas antérieur, peut-être, au x^e siècle⁴. Admise tout récemment par le conservateur de la bibliothèque de Reims, M. Henry Jadart, en un travail publié dans un annuaire local⁵, cette étymologie a été combattue en un autre article du même recueil par M. le chanoine Ledouble⁶. Je crois donc nécessaire d'indiquer ici les raisons qui me portent à maintenir mon opinion.

Le bas-latin Mons Miraculi expliquerait à la fois les prononciations *Montmirail* et *Montmiral*, attestées dès le xii^e siècle : la seconde de ces formes serait une altération de la première, de même que *Montmirel* semble être une forme altérée d'un

1. Citons, parmi les formes médiévales de ce nom, *Veisli* (1138), *Vesli* (1143), *Vaisli* (1154), *Velli* (1177), *Vesly* (1276) qui ne laissent aucun doute sur la prononciation vulgaire (Matton, *Dictionn. top. du dép. de l'Aisne*, p. 278).

2. Les formes originelles de ces noms, en roman, devaient être *Donstene*, *Saint-Stene*, pour *Domnus Stephanus* et *Sanctus Stephanus*.

3. A. Longnon, *Dictionnaire topographique du dép. de la Marne*, introduction, p. xvii.

4. *Ibidem*, p. xi.

5. A. Longnon, *Almanach-annuaire historique, admin. et commercial de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, année 1908, p. 131 (article intitulé : *Excursion de Reims à Montmirail en automobile*).

6. Le travail de M. Ledouble a été publié sous le titre *Montmirel, Montmirail* dans l'*Almanach-annuaire* précité (p. 185-192).

plus ancien *Montmireil*¹ qui se rattacherait directement à un bas-latin Mons *Miriculi. A la vérité, ni l'une ni l'autre de ces formes latines n'a encore été relevée en ce qui touche *Montmirail* (Marne), mais Mons Miraculi est employé pour désigner *Montmirail* (Sarthe) dans une continuation, écrite vers les dernières années du XII^e siècle, des Annales de Saint-Aubin d'Angers². L'étymologie Mons Miraculi > *Montmirail*, satisfaisante au point de vue philologique, est donc appuyée d'autre part par un document historique d'âge fort respectable.

Passons maintenant au sens précis qu'offre, en ce nom de lieu bas-latin Mons Miraculi, le second des termes qui le composent, le substantif latin miraculum, apparenté au verbe latin *mirari*, source du français *mirer*. Si l'on ne doit pas l'entendre au sens classique de « prodige », de « merveille », de « chose extraordinaire », il me semble impossible de ne point l'interpréter par « guette », « vedette », sens qu'a dû prendre, dans la langue vulgaire de diverses parties de la France actuelle, le terme *mirail* qui servait aussi à désigner un miroir³. A défaut de témoignages relatifs à *mirail* même, j'invoquerai deux exemples d'un doublet de forme savante, *miracle*, lequel figure par deux fois en un poème du XIII^e siècle, la chanson de la croisade contre les Albigeois, et que le dernier éditeur de ce monument littéraire, mon confrère M. Paul Meyer, explique de la façon suivante : « guette, tourelle placée au haut d'un donjon et servant à l'observation⁴ ».

Le sens indiqué par M. P. Meyer n'est point douteux en ce qui touche le premier des passages du poème où figure le terme méridional « miracle » :

1. *Montmireil* est évidemment une prononciation vicieuse de *Montmireil*, tout comme *groiselle* ou *grouselle* et *boutelle* se disent pour *groseille* et *bouteille* en certains parlars ruraux.

2. L. Halphen, *Recueil d'annales angevines et vendômoises*, p. 27. Dans le manuscrit, le nom de *Montmirail* est écrit à l'accusatif latin *Montem miraculi*.

3. Fréd. Mistral, *Lou tresor d'ou felibrige*, t. II, p. 344, col. 2 (au mot MIRAU).

4. *La chanson de la croisade contre les Albigeois*, édition de la Société de l'histoire de France, t. I^{er}, p. 425.

Pero ilh de la vila lor an tals gens tendutz
 Quel capdolh el miracle son aisi combatutz
 Que lo fust e la peira e lo ploms n'es fondutz ¹.

ce que le savant éditeur traduit ainsi : « Cependant ceux de la ville leur opposent de tels engins, et combattent le donjon et la guette de telle sorte que le bois, la pierre et le plomb en sont consumés ². »

Le sens de « miracle » n'est pas moins assuré dans l'autre passage :

. E fassam los peiriers els calabres entorn
 El trabuquet que brize lo mur Sarrazinor
 El castel Narbones el miracle e la tor ³.

« Faisons des pierriers et des calabres tout à l'entour des remparts, et que le trébuchet brise le mur sarrazin, le château Narbonnais, la guette et la tour ⁴. »

C'est donc à un poste d'observation militaire, remarquablement situé pour dominer la vallée supérieure et inférieure du Petit-Morin, que la ville de Montmirail devrait son origine et son nom.

Auguste LONGNON.

HAPPELOURDE

Happelourde est essentiellement un mot du xvi^e siècle. Il n'est pas attesté avant 1532, et son déclin se manifeste déjà au xvii^e siècle. Le premier exemple que nous en connaissions se trouve dans l'un des deux plaidoyers incohérents du livre II de *Pantagruel* ; mais nous savons heureusement par d'autres textes plus limpides ce qu'il signifiait.

L'étymologie de *happelourde* n'est pas présentée dans les dictionnaires d'une façon satisfaisante. Littré et le *Dictionnaire général* l'expliquent ainsi : « Composé de *happe* (du verbe *happer*) et *lourd*, proprement : attrape-nigaud. » Nous savons en

1. *Ibidem*, vers 4484 à 4486 (tome I^{er}, p. 425).

2. *Ibidem*, t. II, p. 239.

3. *Ibidem*, vers 6834 à 6836 (tome I^{er}, p. 284).

4. *Ibidem*, t. II, p. 346-347.

effet que *happer* veut dire prendre, saisir, attraper, et que *lourd* était synonyme d'imbécile. Mais nous nous demandons ce que vient faire ici le féminin de l'adjectif et pourquoi nous avons *happelourde* au lieu de *happelourd*. La comparaison avec « atrape-nigaud » est boiteuse.

On chercherait en vain la solution du problème dans le traité bien connu d'Arsène Darmesteter sur la formation des mots composés en français. A plusieurs reprises il y classe *happelourde* parmi les « dérivés de composés » et cela sans discussion ; seule une courte note nous prévient que ce mot, d'après l'auteur, dérive de *happelourd*¹ ; mais ce masculin semble avoir été créé de toutes pièces par Darmesteter.

Étudiant de nouveau et avec plus de détails la question des dérivés de composés, M. Antoine Thomas est resté perplexe en présence de *happelourde*. Tout en conservant ce mot dans la liste dressée par Darmesteter, il ne cache pas qu'il lui inspire des doutes, ainsi que quatre autres « qu'il ne voudrait pas cautionner »². Mais il passe outre.

Pour faire apparaître clairement l'origine du composé *happelourde*, — car c'est un composé, — il me suffira d'en classer comme il faut les significations diverses. Comme on va le voir, mon classement coïncide en somme avec celui de Littré, sauf que je donne du sens n° 2 une interprétation qui diffère assez de la sienne. Je juge inutile de reproduire les exemples que tout le monde peut trouver dans Littré et dans le *Complément* de Godefroy.

HAPPELOURDE signifie :

1° Pierre fausse.

« Il m'a voulu engeoller d'une *happelourde* qu'il me vouloit faire croire estre un ruby de trente escus » (Larivey, *Les Esprits* ; *Ancien théâtre françois*, t. V, p. 252)³.

1. Arsène Darmesteter, *De la formation des mots composés en français*, 2^e éd. (1894), p. 232, n. 3.

2. A. Thomas, *Les noms composés et la dérivation en français et en provençal* (*Romania*, XXIV, 1895, p. 341).

3. M. Lintilhac a cité ce passage des *Esprits* dans son estimable ouvrage sur *La Comédie, Moyen âge et Renaissance* (*Hist. gén. du théâtre en France*, II, Paris, 1905), p. 357. Le mot *happelourde*, dans cette citation, est glosé par

« Je luy fis paroître comme il s'estoit trompé prenant botte de foin pour filet, renard pour marte, et *hape lourde* pour rubis » (*Satyre Menippée*, éd. Charpentier, p. 310).

2° Pour le sens n° 2, Littré donne cette formule : « Personne d'un extérieur agréable, mais dépourvue d'esprit. » La première partie de cette définition est exacte, mais la seconde partie ne l'est pas, du moins en ce qui concerne le xvi^e siècle ; elle est trop restreinte, car « la happelourde » ne trompe pas seulement sur la qualité de son esprit. Le *Dictionnaire général* définit plus justement : « Personne qui n'a que l'apparence. »

Mais un homme qui a de belles apparences, — et dans tous les exemples du xvi^e siècle que j'ai eus sous les yeux le mot « happelourde » s'appliquait à des hommes, — est exposé à tromper principalement les femmes à qui il propose le mariage. Il est curieux que cet emploi spécial, qui concorde si bien avec l'acceptation n° 1, puisque les pierres fausses trompent aussi les pauvres filles à qui on les offre, n'ait pas été noté par les lexicographes. Il n'en est pas moins fréquent au xvi^e siècle. Ainsi dans un chapitre des *Contes et discours d'Eutrapel* où il est question de marier le héros, celui-ci vient de déclarer qu'il ne fera pas d'efforts pour trouver une femme ; que sa future vienne le chercher, si elle le veut ! A quoi Lupolde, l'un des interlocuteurs, réplique ironiquement : « A bon vin il ne faut point d'enseigne ; fay seulement bonne trongne, car tu es une assez belle *happelourde*, et capable d'en tromper une bien affettée : ne te soucie, Robin trouvera toujours Marion ¹. » De même dans la comédie des *Contens* par Odet de Turnèbe, le jeune Basile, parlant de Rodomont qui brigue la main de Geneviève, s'écrie : « Vrayement, elle seroit pourveue d'une belle *happelourde* ²! »

bourde, entre parenthèses. La *bourde* est de M. Lintilhac. Il aura confondu les deux articles HAPPELOURDE du lexique qui forme le tome X de *l'Ancien théâtre françois* publié par Viollet-le-Duc. En effet ce lexique glose fort pertinemment par « fausse pierre précieuse » la *happelourde* du texte de Larivey ; mais il traduit bien à tort par « bourde, tromperie » l'autre *happelourde* des *Contens* que je cite à mon tour au n° 2.

1. *Eutrapel*, chap. xxx (*Œuvres facétieuses de Noël du Fail*, éd. Assézat, t. II, p. 251).

2. *Ancien théâtre françois*, t. VII, 127.

3° Sous le n° 3 je rangerais toutes les autres acceptions dérivées : personne mâle ou femelle, qui a plus de mine que de fond, qui a belle apparence mais peu d'esprit ; « cheval sans vigueur qu'on achète » (sens n° 2 du *Dictionnaire général*), etc., etc.

Résumons-nous : le masculin *happelourd* ne paraît pas avoir existé. La femme a été la principale victime et à l'origine la seule victime des « happelourdes », soit que celles-ci se présentassent à elle sous la forme d'un bijou faux ou sous la forme d'un prétendant tout en apparences. Celles qui s'y laissaient prendre étaient qualifiées de « lourdes », c'est-à-dire de sottés¹. La happelourde est donc un « attrape-nigaude » et non un « attrape-nigaud ». L'adjectif a été féminin dès l'origine, et par suite l'expression totale *happelourde* n'est pas un « dérivé de composé »².

Quant à la question du genre, qui paraît avoir embarrassé Darmesteter, elle se résout aussi très simplement. *Happelourde* a subi dès le début l'influence du mot féminin « pierre » ; après

1. On connaît ce sens ancien de l'adjectif *lourd* : « sa *lourde* aymée », chez l'interpolateur de du Fail (éd. Assézat, I, p. 129), veut dire « sa sottte maîtresse » : dans son premier *Dialogue* (éd. F. Conscience, p. 26), Tahureau, parlant de « ces dames *lourdes* ruzées de Genève », crée un composé à deux termes antithétiques du type de *doux-amer*, *aigre-doux*, etc...

2. L'évolution sémantique de *happelourde* mérite encore une mention. Comme on peut s'en rendre compte par l'exemple de Hauteroche que cite Littré, notre mot a pu devenir au xvii^e siècle purement et simplement synonyme « d'imbécile ». Pour un mot qui a signifié « trompeur », c'est là un développement paradoxal, du moins à première vue. En réalité la happelourde n'avait jamais travaillé activement à faire des dupes ; *il* ne mettait pas plus de malice dans ses tromperies que la pierre fausse dont il avait hérité le genre grammatical.

3. M. Mario Roques a eu l'obligeance de me signaler dans les dissertations inédites de Claude Fauchet, publiées en 1891 par M. E. Langlois (*Études romanes dédiées à Gaston Paris*, p. 111), une note sur le mot *happelourde* qui m'avait complètement échappé. Cette note m'a montré que le vieil érudit se représentait les choses à peu près comme je l'ai indiqué ci-dessus. Sur un seul point, elle semble me contredire : on y trouve en effet par deux fois la forme masculine *happelourd* : mais : 1° une création accidentelle et tardive de forme masculine a pu avoir lieu, et je me suis placé avant tout à

quoi il a conservé le genre féminin, même en s'appliquant à des individus du sexe mâle, ce qui est le cas, je le répète, dans tous les exemples du xvi^e siècle où ce mot désigne un être humain. Ce fait de conservation est bien connu : nous le retrouvons dans *sentinelle*, *ordonnance*, *dupe*, et dans plusieurs autres mots.

Emmanuel PHILIPOT.

l'origine du mot ; 2^o si l'on veut bien examiner de près la note un peu confuse de Claude Fauchet, on s'apercevra que *happelourd* n'y figure qu'à titre hypothétique : « nous appellerons happe-lourdz... » (au futur) ; « ... Quant à moi *je croi* qu'on peult nommer Happe-lourdz... » Nulle part l'existence de ce masculin n'est affirmée par Claude Fauchet.

COMPTES RENDUS

M. Barbi. **Per la storia della poesia popolare in Italia.** in *Studi letterari e linguistici dedicati a Pio Rajna*, Firenze, Tip. E. Ariani, 1911, p. 57-117.

Le pagine del Barbi vanno fra le non meno interessanti della ricca miscelanea offerta a P. Rajna per celebrare il 40° anno del suo insegnamento. Tra le molte utili osservazioni, alcune riguardano l'uso di inserire entro poesie, che spesso si fecero comuni in varie regioni, qualche resto o frammento di più antichi canti popolari. Il B. ha trovato che la così detta canzone del *Falco pellicano*, che vive ancor oggi nelle campagne dell'Italia settentrionale e centrale, doveva essere già molto nota nella prima metà del sec. XVI, perchè alcuni versi di essa figurano entro una lirica del Castellino, detto il varoter veneziano, edita nel 1541. D'altro canto, sapevasi già che una sorte analoga toccò ad altre poesie, come, a ragion d'esempio, a quella della *Girometta* :

Chi t'ha fatto le belle scarpe
che ti stan sì ben
che ti stan sì ben, Girometta?

(Nigra, *Canti pop.*, p. 489.)

di cui si giovarono alcuni compositori, i quali non si fecero scrupolo di inserirla, quasi per intero, entro canzonette di vario argomento (si cfr. D'Annunzio, *La poesia popolare ital.*, Livorno, 1906, p. 117). Sia che cedesti componimenti, messi insieme quasi a mosaico, si sian fatti popolari, sia invece ch'essi non abbian trovato favore presso la plebe, è certo che meritano tutta l'attenzione degli studiosi, come quelli che custodiscono alcune parcelle dell'antica lirica popolare. Convien dunque raccoglierli e industriarsi di strar dalle loro viscere tutto ciò che contengono di vetusto e di prezioso. Mi sia lecito cogliere quest'occasione per portare, a mia volta, un piccolo contributo di fatti, lasciando da banda altre questioni, pure importanti, di cui il B. si occupa nel suo studio. Mi limiterò a constatare in altre diverse canzoni alcune parcelle di vecchia poesia. E per cominciare dalla citata *Girometta*, dirò che di essa si giovò l'anonimo autore della seguente composizione musicale, che ho trovata in un ms. Campori (L. 11, 8) del sec. XVI, c. 56 v. :

Un cavalier d'amore
per la dolce matina

cavalea per vedere
 la sua dolce fantina.
 La bella vendramina
 col suo dolce parlare
 e per suo amor va cantare (iè)
 queste dolce parolette :
chi l' à fatto quelle scarpette
che stanno tanto ben ? falilela,
 falilun, falilela,
 falilun.

Nello stesso ms. Campori si hanno altre canzoncine musicate, in cui si rinvengono alcune vestigia di antica lirica popolare. Stampo in corsivo ciò che a me pare sicuramente derivato da un componimento plebeo purtroppo, se non m'inganno, perduto (c. 58 v.) :

Se trovasse una donna
 che me volesse amare
 e poi volesse fare
 cum mi la pavanella,
 allhor per mia patrona
 jo la vorrei chiamare
 e poi cum lei cantare :
De, tocha la canella
o dolce farfarella ;
Oimè che l'è pur bella
de far ballaridon
 longedon, dongedon.

Anche per un altro componimento del medesimo ms., si può ripetere il ragionamento fatto per i due canti precedenti. Il ritornello è sicuramente desunto da una lirica popolare, se anche esso non è costituito da tutta intera la lirica (c. 62) :

E se per bizaria
 che regna tuttavia
 in te, signora mia,
 non stessi in fantasia
 ch'ognhor non fusse to
 Do barba Nicolò
 Do barba Nicolò
 presteme la vostra puta
 doman ve la renderò¹.

1. È una canzone popolare dell' Italia settentrionale, come è mostrato da *barba* (zio) e dalla forma *Nicolò*, invece di *Nicola*, oltre che da *do* (*de lo, del*).

In un ms. Laurenziano del sec. XVI (Ashb. 732) e in una postilla cinquecentesca della famosa edizione ventisettana del *Decameron*, si trova ricordata e citata la così detta canzone (tanto diffusa ancor oggi) di *Madonna pollaiola* (cfr. Novati, *Attraverso il medio evo*, Bari, 1905, p. 381). L'anonimo postillatore, a proposito della celebre canzone a ballo *L'acqua corre alla berrana*¹, afferma che essa si canta « nel tuono di quella... che douete hauer sentita : *Quanti polli è in sul pollajo.* » Ora, non è senza importanza avvertire che alcuni di codesti preziosi resti di poesia popolare appartenevano ad antichi canti di danza. Si può affermare, con certezza, che anche la *Girometta* era una canzone da ballo, la quale doveva servire per una « ronda », entro cui stava la fanciulla, detta Girometta, mentre il coro, o un solista per il coro, cantava : *Chi t' la fatto*, ecc. È cosa ormai notissima che era danzata la canzonetta *L'acqua corre alla berrana*, dopo la quale, in un ms. Riccardiano, si legge :

Danza chi danza
che fai una bella danza
.....
Per amor facci un salto
per gentilezza un altro,
con una riverenza...

(Novati, *op. cit.*, p. 396.)

Questi versi risuonano ancor oggi sulla bocca dei fanciulli, ed è curioso notare che parecchi antichi canti di danza, dopo molteplici modificazioni, sono passati, come uno trastullo, ai ragazzi, che li ripetono danzando, alla meglio, ancora. In gran parte d'Italia, durante le ronde fanciullesche, sono cantati versetti di questo tenore : *È arrivato l'ambasciatore — Per prendere la più bella!* Si tratta, probabilmente, di ronde, che ritraggono una scena di matrimonio medievale, quando un messaggero, amico dello sposo (cioè l'ambasciatore) recavasi in casa della promessa il giorno delle nozze, per condurla alla casa del marito². Accanto a ronde di « maritaggio » i ragazzi hanno nel loro repertorio altre ronde, come quella del « falcone » che vuol fuggire, quella del « castello » chiuso, ecc. ecc. Codesti canti si riattaccano, direttamente o indirettamente, ad antiche danze figurate, di cui è ricordo anche negli antichi testi. Così, nella celebre ballatetta, attribuita a Dante, *Per uno ghialandetta* e nel componimento *Mia nova danza* (Monaci, *Crest. dei primi sec.*, II, 288, vv. 11-12) :

1. Su questa canzone, vedasi Jeanroy, *Origines de la poésie lyrique en France*², Paris, 1904, p. 408.

2. Nei vari paesi, la scena si svolgeva in modo diverso. Ne restano tracce anche oggi. Per la Francia, cfr. *Romania*, IX, 547 sgg.

Donagli da mia parte esta girlanda
che de le treze mie l'agio levata

si ha un' allusione a qualche ballo di primavera o della regina di primavera, alcun che di analogo alla « balerie » della *Regina avrilloza* illustrata dal Bédier, *Les plus anciennes danses françaises*, in *Rev. d. deux mondes*, 1906, p. 406. In un componimento di Giacomino pugliese (*Ispendiente*, Monaci, I, 90) :

già mai non entro in *gioco* nè in *danza*

si allude non soltanto alla danza in genere, ma pure a un ballo figurato (*gioco*), chè tale era anche il senso di *jeu*, applicato alla danza, in ant. francese (« ces jeux » dice Jacques Bretel nel suo *Tournoi de Chauvenci*) e, per finire, nel celebre componimento di Giovanni di Gerusalemme o di Brienne, si invitano coloro che non amano di fino amore ad uscire della ronda : *vada fore — chi non ama di bono core — a piacere*. Ricorrono alla mente certi antichi « refrains » francesi : *Vous qui amez traiez en ça ; En là, qui n'amez mie*, ecc.

Il soggetto, come si vede, è tale da dar materia a troppo lunghe digressioni. Mi basterà aver insistito sopra un punto speciale della memoria del B., la quale si aggira anche prudentemente intorno ad altri importanti problemi, ed è un pregevole contributo alla miglior conoscenza della poesia popolare italiana.

Giulio BERTONI.

V. CHICHMAREF, **Lirika i liriki pozdniago sredneviekovia.**

Otcherki po istorii poezii Frantsii i Provansa. La Lyrique et les lyriques du bas moyen âge. Études sur l'histoire de la poésie française et provençale. Paris, imprimerie Danzig, 1911; VIII-565 p. in-8°.

L'auteur de ce beau livre est connu des lecteurs de la *Romania* par son édition des poésies lyriques de Guillaume de Machaut, couronnée récemment par l'Académie française.

Le présent ouvrage ne porte pas seulement sur une des époques littéraires du moyen âge laissées le plus dans l'ombre; il constitue une étude d'ensemble sur l'histoire de la poésie lyrique médiévale. Beaucoup regretteront qu'il ait été publié en russe; en attendant une traduction française (au moins partielle) qui est souhaitable, nous indiquerons ici le contenu du livre.

Le plan général, très simple et très clair, est le suivant : Livre I, *Les formes*; livre II : *Le contenu*; livre III, *L'acte créateur*; livre IV, *L'aspect social du poète*.

Le premier livre est divisé en deux parties : 1) *Les formes lyriques* et 2) *Le style*. 1. Dans le premier chapitre, l'auteur étudie l'un après l'autre tous les genres de la poésie lyrique française et provençale : *pastourelle, aube, débats, sirventès, rondel, virelai et ballade, lais et descorts, rotrouenge-retroencha,*

estampida-estampel, breu-doble, canso-redonda, planb-complainte, salut d'amour, complainte, motel.

Non content de suivre l'évolution d'un genre lyrique depuis ses débuts jusqu'à la fin du xv^e siècle, l'auteur pose aussi la question des origines. Tout en adoptant dans ses grandes lignes la théorie Jeanroy-Paris, il se tient au courant des derniers travaux parus, les discute et propose quelquefois des solutions nouvelles. Ainsi M. Ch. repousse, après l'avoir exposée, l'hypothèse récente de l'influence de la poésie bucolique antique sur la pastourelle, et il cherche ailleurs, notamment dans les usages anciens du rapt de la fiancée, dans les jeux et les chants populaires qui s'y mêlèrent, le germe de certaines catégories « typiques » de la pastourelle. Remarquons seulement que si curieux que soit cet essai d'explication, il n'est fondé sur aucun fait précis.

De même, pour trouver les origines de l'*aube* M. Ch. se laisse entraîner encore à une petite excursion sociologique. Il nous parle du *killgang*, vieil usage germanique, d'après lequel le garçon qui fait sa cour à une fille a le droit de passer une nuit chez elle. Cet usage, qui d'ailleurs n'a jamais été attesté pour la France, est mis en rapport avec les coutumes du mariage par enlèvement dont le souvenir se retrouve dans la poésie de différents peuples. Après force exemples allemands et slaves de l'usage de veiller les jeunes mariés et de les réveiller au matin, M. Ch. arrive à la conclusion que telle devait être la source populaire et lointaine de l'*aube*, remaniée plus tard selon les exigences de la nouvelle conception courtoise. Malheureusement, ici encore, manquent les preuves à l'appui de cette hypothèse ingénieuse. Quoi qu'on pense de ces constructions, l'étude des diverses formes lyriques est en général excellente ; c'est toujours au moins une mise au point heureuse du problème.

2. Dans son chapitre du *style* M. Ch. fait quelques fines remarques sur les procédés poétiques ou plutôt sur les défauts de cette poésie lyrique : pauvreté des images, idéal féminin conventionnel, sentiment faiblement développé de la nature, qui se retrouvent d'un bout à l'autre du moyen âge.

Le livre II comprend quatre parties : 1) *L'Amour* ; 2) *Morale et religion* ; 3) *L'École et la tradition classique* ; 4) *La chanson populaire*.

1. Le premier chapitre, qui avait paru dans le *Journal du Ministère russe de l'Instruction publique* (nov. et déc. 1909), est de beaucoup le plus important des trois. C'est un effort sérieux pour pénétrer la nature de l'amour courtois. L'auteur s'essaie d'abord à retracer le tableau complet du « domnei » provençal depuis le service féodal du poète, attaché à sa dame, jusqu'à l'épanouissement du sentiment idéal, précurseur du « dolce stil nuovo ». Arrivé à ce point culminant, — nous dit M. Ch., — l'adoration de l'amant tend à transformer le culte de la femme devenue un être abstrait, tout de lumière, en culte « de la dame la plus parfaite que l'humanité ait connue, la Vierge Marie ». Mais cette dernière et suprême transformation ne s'accomplit qu'au prix d'une lutte profonde entre l'amour divin et l'amour profane. Selon M. Ch., c'est le mysticisme franciscain du xiii^e siècle, et non la philosophie scolastique, qui

a eu une influence décisive « sur la création poétique des épigones de la littérature provençale et sur la nouvelle appréciation de l'amour ».

Parallèlement à ce mouvement spiritualiste et d'accord avec les changements qui commencent à se produire dans la construction même de la société, l'ancien idéal courtois perd peu à peu son caractère aristocratique, il devient plus humain. Mais, comme ce phénomène n'a été réalisé pleinement que dans l'Italie de Dante, M. Ch. n'en parle presque pas.

Passant à l'esquisse des idées courtoises dans la poésie française, l'auteur met en lumière la période du bas-moyen âge et résume ainsi les résultats de sa recherche. « L'idéalisation du vieux type ne meurt pas, mais, à côté d'elle, dès le x^ve siècle, la femme commence à être appréciée comme elle est, car elle n'est pas seulement une dame, elle est un être humain. L'idéalisme sentimental, qui avait été une fuite loin de la vie, prend maintenant, dans l'esprit des meilleurs représentants de l'époque, une base réelle. L'image artificielle, tout en gardant les attributs traditionnels, prend corps. Une voie nouvelle s'ouvrait donc devant la lyrique : elle pouvait s'élever au-dessus de la vie sans pour cela rompre avec elle » (p. 360).

Toute cette étude synthétique sur l'amour courtois, si riche en aperçus nouveaux, si intéressante, aurait gagné à être menée suivant une autre méthode, moins abstraite, plus psychologique que métaphysique. D'ailleurs nous croyons que si l'auteur avait élargi son plan primitif en y faisant entrer d'autres formes poétiques — par exemple le roman courtois — il aurait senti lui-même l'insuffisance de son schéma, trop éloigné de la réalité vivante et complexe. Et il aurait mieux distingué sans doute les nuances très différentes d'une même conception sentimentale.

Ce regret est d'autant plus justifié que M. Ch. brise lui-même sans scrupule son cadre, dès qu'il lui paraît trop étroit : dans ses chapitres *Morale et religion* et *L'École et la tradition classique*, il fait place aux œuvres non lyriques. Pourtant il approfondit beaucoup moins ces questions que le problème de l'amour.

2. *Morale et religion*. La littérature, et même la poésie lyrique, à partir du xiii^e s., a des tendances moralisatrices de plus en plus accentuées. Le thème sentimental s'affaiblit peu à peu, remplacé par les motifs religieux. Mais, tandis que les écrivains moralistes et les prédicateurs critiquent âprement la réalité, les poètes essaient de construire l'idéal de la vie terrestre, malgré le pessimisme qui pousse de profondes racines dans leur âme : la Destinée et la Mort, voilà les deux images dominantes de la poésie lyrique depuis Machaut jusqu'aux rhétoriciens et Villon. M. Ch. note aussi avec soin l'évolution de la morale courtoise, qui perd son caractère aristocratique exclusif. L'éducation du *noble cuer* reste cependant la condition indispensable de toute vertu.

3. *L'École et la tradition classique*. L'auteur fait ici le bilan de tout ce que l'antiquité classique avait pu transmettre au moyen âge et de son influence possible ou probable sur l'esprit des poètes. Cette influence d'ailleurs se mani-

feste surtout en dehors de la lyrique à proprement parler. Le résultat immédiat de la connaissance du monde antique, vu à travers les livres, était la transformation de la poésie « vulgaire » en littérature. Elle cessait d'être un amusement et devenait une chose sérieuse qui exigeait une préparation spéciale. Le talent seul ne suffisait donc plus; il fallait y joindre le travail, et l'acte créateur acquérait ainsi une valeur plus grande aux yeux de la société même.

4. *La chanson populaire*. C'est à partir du x^v^e s. que s'éveille en France le goût de l'idylle, l'antithèse du salon et de la vie villageoise. M. Ch. s'arrête un instant au recueil des chansons populaires du x^v^e s. publié par Gaston Paris. Il souligne la traicheur d'inspiration qui règne dans ces œuvres par opposition à l'esprit raffiné et artificiel de la lyrique contemporaine, et note que le charme particulier de cette poésie aux motifs souvent courtois consiste dans leur interprétation musicale : toutes ses chansons, vraiment populaires ou courtoises, étaient chantées et non récitées. Notre critique attribue aux mêmes tendances de cette époque, fatiguée de sa propre subtilité, la vogue, bien courte, il est vrai, des *Vaus de Vire*.

Livre III. — 1. *Le « moi » du poète*. L'auteur étudie dans ce chapitre la conscience, de plus en plus claire, de la vocation littéraire chez les poètes du xiv^e et xv^e s. C'est le développement du type nouveau de l'homme de lettres et son opposition au jongleur.

2. *La Poétique*. M. Ch. nous avoue qu'il n'a presque rien trouvé sur ce sujet dans les vieux traités français et provençaux. Il ne s'agit toujours que de l'art de la rhétorique; l'art poétique à proprement parler ne date que de l'époque de la Renaissance.

Le livre IV nous donne deux études intéressantes : 1) *La poésie et la classe noble*; 2) *Les cercles littéraires urbains (les puy)*.

1. Retenons dans la première l'observation suivante : à côté des poètes *chevaliers-clercs* appartenant à la classe aristocratique, nous trouvons le *clerc-chevalier*, c'est-à-dire le poète clerc imbu de l'esprit chevaleresque, et c'est de l'union étroite de ces deux groupes qu'est sortie la lyrique du xiv^e et du xv^e s., et non pas, comme on l'a souvent dit, de l'activité littéraire des milieux bourgeois.

2. En ce qui concerne les puy, M. Ch. y reconnaît les représentants des intérêts locaux, provinciaux. A l'origine la *cort del Pui* était, selon lui, une fête chevaleresque, une fête de calendrier où l'on exécutait les jeux rituels (le *tir*) au printemps. Plus tard, cette fête a revêtu un caractère de concours littéraire et a été imitée par les citoyens d'Arras et d'autres villes de France : elle s'est démocratisée. Suit l'histoire de l'organisation et de l'activité des principaux puy jusqu'à la seconde moitié du xv^e s.

Enfin, dans sa conclusion, l'auteur résume les idées directrices de son sujet. Il proteste contre le dénigrement injuste dont est l'objet la poésie médiévale à son déclin. Le développement de la lyrique des xiv^e et xv^e s. est un déve-

loppement continu et forme une chaîne dont les derniers anneaux se relient à la Renaissance française. Cette poésie est plus moderne que celle du haut moyen âge, autant dans ses motifs que dans ses moyens d'expression : les formes objectives sont peu à peu éliminées et remplacées par des thèmes plus individuels. L'influence du *livre* devient prépondérante et le poète se transforme en *homme de lettres*. L'art lyrique n'est plus social, mais humain et personnel. La longue série des poètes de cette époque aboutit sans interruption à Clément Marot. Ainsi la Renaissance ne fait que consolider les conquêtes poétiques de l'âge précédent.

Tel est, sommairement résumé, ce livre aux idées originales et sans doute fécondes, véritable profession de foi d'un savant ardemment attaché à l'étude du bas moyen âge.

Myrrha BORODINE.

Li abecés par ekivoche et li significations des lettres

par HUON LE ROI DE CAMBRAI. Édition critique par Artur LÅNGFORS (*Annales Academiae scientiarum fennicae*, ser. B, tom. IV, n° 3). Helsinki, 1911, in-8° de 31 p.

M. Långfors nous donne la première édition critique du poème de Huon le Roi intitulé *Li abecés par ekivoche et li significations des lettres*.

Il a fait précéder le texte de ce poème d'une introduction, où il s'attache d'abord à en marquer la situation parmi les œuvres analogues de la littérature latine et de la littérature française du moyen âge. À ses indications, malgré son dessein évident d'être bref, peut-être y avait-il lieu d'en ajouter quelques autres. Ainsi il ne faut pas laisser croire que les *Versus cujusdam Scothi de Abecedario* ne se trouvent que dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale : il en existe d'autres manuscrits nombreux ; il y en a même diverses éditions : on place ordinairement cette composition dans la première moitié du VII^e siècle¹. D'autre part, on ne doit pas négliger de dire que, à côté des œuvres françaises des XII^e et XIII^e siècles, c'est-à-dire à une époque beaucoup plus tardive que celle à laquelle appartient le plus récent des textes latins cités par M. L. (X^e siècle), il y a encore des œuvres latines où se retrouvent des jeux du même ordre. Hauréau, le premier, a expliqué deux vers difficiles d'un poème où Mathieu de Vendôme tire une plaisante comparaison du signe \tilde{g} (= *ergo*)² ; et, sans vouloir multiplier les exemples, il est surtout notable ici que le texte du manuscrit de Modène sur l'interprétation des songes par les lettres de l'alphabet, dont M. L. cite le début, a un corres-

1. Voy. *Poetae latini minores*, éd. Baehrens, t. V, p. 375, et Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, t. I, p. 190 ss.

2. *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 397.

pondant exact dans un écrit latin que nous a conservé un manuscrit du XIII^e siècle (Bibl. nat., nouv. acq. 873, f^o 200 v^o), et qui commence par ces lignes :

« Querat librum quemcumque voluerit, et ita dicendo illum aperiat : « In nomine patris, et filii, et spiritus sancti. Amen. » Et primam literam quam, invenerit scriptam in pagina teneat, et per eam significationem sompni inveniet. *A* significat prosperum iter et vitam felicem. *B* significat dominationem in plebe. *C* significat cecitatem cordis.. etc. »

Voilà pour les textes latins¹. D'un autre côté, parallèlement à beaucoup de poèmes qui jouent d'une façon ou de l'autre sur les lettres de l'alphabet, il est peut-être à propos de signaler certaines œuvres qui définissent la « signifiante », non plus des lettres elles-mêmes, mais de la couleur de ces lettres selon qu'elles sont écrites d'une encre ou de l'autre. J'ai déjà relevé à cette occasion un passage des *Gesta Romanorum*, et tâché d'expliquer par là deux strophes d'une chanson religieuse du XIII^e s.² Depuis, M. Jeanroy m'a signalé un texte de Bonvesin de la Riva relatif au même sujet³, auquel on peut ajouter un passage d'un sermon du frère mineur Albert, qui se rattache à cette habitude d'interpréter moralement certaines lettres⁴.

Le texte critique du poème a été établi par M. Langfors d'après deux manuscrits, le ms. fr. 12471 de la Bibliothèque nationale en fournissant la base. Il semble que, dans un cas comme celui-là, si l'on ne veut pas risquer de créer soi-même une troisième tradition, il faille s'en tenir le plus possible à reproduire le texte du manuscrit qu'on a reconnu le meilleur et n'adopter les leçons de l'autre qu'à l'extrême nécessité : il suffit que le lecteur trouve les variantes du second manuscrit en notes. Peut-être M. L. a-t-il trop souvent renoncé à imprimer les leçons du ms. 12471, et il me paraît qu'il aurait pu garder dans son texte un bon nombre de celles qu'il a rejetées au bas de la page : ainsi pour les vers 15, 35, 57, 58, etc.

1. Il faut cependant rappeler aussi l'existence d'une quantité d'« alphabets » qui intéressent de plus ou moins loin le genre en question. Voy. les *Monumenta Germaniae historica, Poetae lat. aevi carol.*, t. I, p. 79 et 81 ; t. II, p. 24, 142, 147, 625 ; t. III, p. 698 ; etc.

2. Voy. *Romania*, 1910, t. XXXIX, p. 582.

3. Voy. ci-dessus, p. 113.

4. Voy. Hauréau, *ouvr. cité*, t. IV, p. 23. Il faut dire, d'ailleurs, que les lettres ne sont jamais que noires, rouges et blanches (ou dorées) et interprétées d'une façon mystique, toujours la même. Le noir est le signe du péché, le rouge celui de la rédemption, le blanc celui du bonheur céleste. Il est curieux de voir comment, par respect pour cette hiérarchie des couleurs, le poème anglais de *Sir Gawayne* représente le héros montant successivement, dans un combat d'où il sort vainqueur, des chevaux noir, rouge et blanc, tandis que le récit traditionnel d'où il dérive fait se succéder des chevaux rouge, blanc et noir. Voy. G. Paris, *Mélanges de littérature française du moyen âge*, p.p. Mario Roques, p. 297, n. 1.

La lecture du poème n'est pas extrêmement aisée. Non pas que le texte ait été mal conservé : les manuscrits donnent le plus souvent des leçons satisfaisantes. Mais les idées, indépendamment du style, sont recherchées, subtiles, alambiquées, et, au total, parfois rien moins que claires. M. Langfors a fait un effort heureux pour débrouiller, grâce à des notes et un glossaire, un certain nombre de difficultés ; mais il est naturel qu'on puisse apporter à ce qu'il dit quelques additions et corrections.

Ce qu'on regrette, d'abord, c'est qu'il n'ait pas jugé à propos d'expliquer tels passages, dont l'interprétation ne va pas de soi. Ainsi on eût été bien aise de savoir comment il comprenait le paragraphe consacré à l'*F*. Les vers 83-92 sont loin d'être clairs. On entend assez que l'*F* signifie le Fils : encore n'est-ce point explicitement exprimé. Mais pourquoi le trait du milieu de l'*F* désigne-t-il le Saint-Esprit ? Peut-être parce que, venant se placer au milieu de l'*S* (*f*), lettre sainte (voy. v. 253-90), il ne l'a pas avilie, donnant ainsi naissance à *F* (*f*), lettre noble, initiale de Fils. C'est de même que le Saint-Esprit

...de riens nule ne malmist
92 Le saint vaissel u il se mist.

Ailleurs encore, le paragraphe consacré à l'*N* n'est pas très facilement intelligible. Il n'eût pas été superflu de dire que l'*une* (v. 185) désigne la Vierge. Et quant au texte, l'expression *Fors exemples* (v. 184) me paraît peu acceptable. Je lirais plutôt *Par s'exemple*, qui donne un sens plus limpide et une construction plus rigoureuse, le sujet de *retrait* étant *N*, initiale de *noupers*.

Ce regret une fois exprimé, et venant à l'interprétation que M. Langfors donne de certains passages, on verra qu'elle ne s'impose pas dans tous les cas et que parfois même il faut la corriger.

Voici quelques-uns des vers relatifs à l'*I* :

123 Ne seroit pas si tost desfais
Li I come cil (*l'homme*) est des fais
125 Jus craventés et depechiés ;
Tost est ses orguels despeciés.
I met pour G quant bien est pris
Et s'a Diu perdu et son pris ;
Il avra .I. et .II. et fer :
130 Çou est li propres nons d'infer.

Pour ce qui est du mot *fais* (v. 124), que M. Langfors traduit au glossaire par « ce qu'on fait », je me demande s'il ne faudrait pas l'entendre comme « faite, sonnet ». En ce cas nous aurions ici le plus ancien exemple de la confusion entre les formes *fest* et *fais* (*farleau*). — D'autre part, M. L. avoue son embarras pour l'interprétation des vers 127-8. Il proposerait de corriger *met* en *vient*, déclarant obscure l'expression *quant*

pondant exact dans un exemplaire que nous a conservé un manuscrit du XIII^e siècle (Bibl. nat., 1000 acq. 873, fr 200 v^o), et qui commence par ces lignes :

« Querat librum quicumque voluerit, et ita dicendo illum aperiat : « In nomine patris, et filii, et spiritus sancti. Amen. » Et primam literam quam invenerit scriptam in p[er]p[etuum] teneat, et per eam significationem sompni inveniet. *A* significat prosperam viam et vitam felicem. *B* significat dominationem in plebe. *C* significat insipientiam cordis... etc. »

Voilà pour les textes (1). D'un autre côté, parallèlement à beaucoup de poèmes qui jouent de la façon ou de l'autre sur les lettres de l'alphabet, il est peut-être à propos de signaler certaines œuvres qui définissent la « signifiante », non plus les lettres elles-mêmes, mais de la couleur de ces lettres selon qu'elles sont écrites d'une encre ou de l'autre. J'ai déjà relevé à cette occasion un passage des *Gesta Romanorum*, et tâché d'expliquer par là deux strophes d'une chanson religieuse du XIII^e s. Depuis, M. Jeanroy m'a signalé un texte de Boccaccio de la Riva relatif au même sujet¹, auquel on peut ajouter un passage en sermon du frère mineur Albert, qui se rattache à cette habitude d'interposer moralement certaines lettres :

Le texte critique du vers a été établi par M. Langfors d'après deux manuscrits, le ms. B. 1771 de la Bibliothèque nationale en fournissant la base. Il semble que, dans ce cas comme celui-là, si l'on ne veut pas risquer de créer soi-même une troisième tradition, il faille s'en tenir le plus possible à reproduire le texte du manuscrit qu'on a reconnu le meilleur et à adopter les leçons de l'autre qu'à l'extrême nécessité il suffit que le lecteur trouve les variantes du second manuscrit en notes. Peut-être M. L. n'est-il trop souvent retenu à imprimer les leçons du ms. 12471, et il ne paraît qu'il aurait pu oser dans son texte un bon nombre de celles qu'il a rejetées au bas de la page : ainsi pour les vers 15, 35, 57, 58, etc.

1. Il faut cependant signaler aussi l'existence d'une quantité d'« alphabets » qui intéressent de plus ou moins loin le genre en question. Voy. les *Monumenta Germaniae Historica, Poetae lat. aevi Carol.*, t. I, p. 79 et 81 ; t. II, p. 24, 142, 147, 625 ; III, p. 698 ; etc.

2. Voy. *Romania*, t. I, XXXIX, p. 382.

3. Voy. ci-dessus, 1013.

4. Voy. Haureau, *op. cit.*, t. IV, p. 23. Il faut dire, d'ailleurs, que les lettres ne sont jamais de noires, rouges et blanches (ou dorées) et interverties d'une façon quelconque, toujours la même. Le noir est le signe du malheur, le rouge celui de la rédemption, le blanc celui du bonheur céleste. Il est curieux de voir comment, par respect pour cette hiérarchie des couleurs, le poème anglais *Sir Gawayne* représente le héros montant successivement, dans un combat d'où il sort vainqueur, des chevaux noir, rouge et blanc, tandis que le jeu traditionnel d'où il dérive fait se succéder des chevaux rouge, blanc et noir. Voy. G. Paris, *Mélanges de littérature française du moyen âge*, p.p. Mario Lagues, p. 297, n. 1.

La lecture du poème n'est pas extrêmement aisée. Non pas que le texte ait été mal conservé : les manuscrits donnent le plus souvent des leçons satisfaisantes. Mais les idées, indépendamment du style, sont recherchées, subtiles, alambiquées, et, au total, parfois rien moins que claires. M. Långfors a fait un effort heureux pour débrouiller, grâce à des notes et un glossaire, un certain nombre de difficultés : mais il est naturel qu'on puisse apporter à ce qu'il dit quelques additions et corrections.

Ce qu'on regrette, d'abord, c'est qu'il n'ait pas jugé à propos d'expliquer tels passages, dont l'interprétation ne va pas de soi. Ainsi on eût été bien aise de savoir comment il comprenait le paragraphe consacré à l'*F*. Les vers 83-92 sont loin d'être clairs. On entend assez que l'*F* signifie le Fils : encore n'est-ce point explicitement exprimé. Mais pourquoi le trait du milieu de l'*F* désigne-t-il le Saint-Esprit ? Peut-être parce qu'en venant se placer au milieu de l'*S* (*f*), lettre sainte (voy. v. 253-90), il ne s'est pas avilie, donnant ainsi naissance à *F* (*f*), lettre noble, initiale de Fils. C'est de même que le Saint-Esprit

...de riens nule ne malmist

92 Le saint vaissel u il se mist

Ailleurs encore, le paragraphe consacré à l'*N* n'est pas très facilement intelligible. Il n'eût pas été superflu de dire que l'*Vir* (v. 185) désigne la Vierge. Et quant au texte, l'expression *Fors exemple* (v. 184) me paraît peu acceptable. Je lirais plutôt *Par s'exemple*, qui donne un sens plus limpide et une construction plus rigoureuse, le sujet de *son* étant *N*, initiale de *nonpers*.

Ce regret une fois exprimé, et venant à l'interprétation que M. Långfors donne de certains passages, on verra qu'elle ne s'impose pas dans tous les cas et que parfois même il faut la corriger.

Voici quelques-uns des vers relatifs à l'*I* :

- 123 Ne seroit pas si tost desfais
Li I come cil (*l'homme*) est des C
125 Jus craventés et depechiés :
Tost est ses orguels despeciés.
I met pour G quant bien est pro
Et s'a Diu perdu et son pris ;
Il avra .I. et .II. et fer :
130 Çou est li propres nons d'infet.

Pour ce qui est du mot *fais* (v. 124), que M. Långfors traduit au glossaire par « ce qu'on fait », je me demande s'il ne faudrait pas l'entendre comme « faite, sommet ». En ce cas nous aurions un plus ancien exemple de la confusion entre les formes *fest* et *fais* (*faist*). — D'autre part, M. L. avoue son embarras pour l'interprétation des vers 127-8. Il proposerait de corriger *met* en *vient*, déclarant obscure l'expression *quant*

Charles OULMONT, **Les débats du clerc et du chevalier dans la littérature poétique du moyen âge**. Étude historique et littéraire suivie de l'édition critique des textes et ornée d'un fac-similé. Paris, Champion, 1911 ; in-8°, XVI-257 p.

Il y a deux choses dans le livre de M. Oulmont : un recueil de textes, une étude sur ces textes.

Les textes sont le *Concile de Remiremont*, *Phyllis et Flora*, *Florence et Blanchefleur*, *Huelles et Aiglantine*, *Blanchefleur et Florence* (poème anglo-normand), *Melus et Yvain*, le *Fabli* *don dieu d'amors*, suivi d'une analyse du poème *De Kous, la dieu d'amour*. — L'édition du *Concile* est sensiblement inférieure à celle qu'a donnée Waitz (ponctuation contraire au sens : v. 17, 17, 33, etc. ; dialogue mal indiqué, et pour lequel les corrections de l'*Erratum* restent insuffisantes ; voy. v. 133-134 ; vers faux : 67, 79, 131, 142, etc.). — Le texte de *Phyllis et Flora*, intitulé « critique », n'est qu'une combinaison, sans recours aux mss., des éditions antérieures d'Hauréau et de Schmeller et des corrections proposées par Schreiber. Il est inexact, notons-le en passant, que Denis donne, comme le dit M. O., la liste des mss. qui contiennent la pièce. — La chanson 55 des *Carmina burana* aurait dû figurer parmi les textes : elle est imprimée en note dans l'Introduction (p. 49, n. 3), d'après Schmeller, avec des erreurs (voy. II, 3 ; IV, 4 ; VI, 6 ; VII, 4, 5, où la ponctuation est fautive ; faute de lecture : V, 6). — Le texte de *Florence et Blanchefleur* est présenté comme fondé sur quatre mss. Mais, d'abord, M. O. ne dit pas s'il a connu le ms. de Vienne autrement que par la collation de Wolf, qui n'a pas « publié » ce ms., comme il est dit p. XI, mais en a seulement relevé les « principales différences » par rapport au texte de Meon. De plus, M. O. n'est pas arrivé à classer les mss. (voy. p. 64-68), bien que la tâche fût possible. Il a établi son texte en suivant ordinairement le ms. fr. 817 de la Bibliothèque nationale, sans que les relations de ce ms. avec les autres aient été suffisamment définies. Or, la bonne leçon est souvent dans ces derniers (voy. v. 14, 68, 71, après 76, etc.). Tel qu'il s'offre, le texte est souvent fautif (lecture inexacte du ms. : 26 *roier* pour *rose* ; 91 *S'ele* pour *Cele* ; 138 *Si pour Li* ; etc.) ; — ponctuation incorrecte aux v. 73, 96, 98, 115, 140, 152, etc. ; — variantes relevées d'une façon très infidèle, notamment sur v. 167 ss.). La même observation vaut pour le texte du ms. D (p. 142 ss. : mauvaise ponctuation aux vers 2, 28, 46, 67, 76, 155, 162, 168, 242, 284, 285, 291, 334, etc. ; — mauvaises corrections aux vers 26 (lire *Chevalier ne en d'autre faor*), 211 (*Utre por tra lire*, etc.) ; — fausses interprétations : v. 69 *Ne n'i pour Nen i* ; v. 223 *si pour si* ; v. 420 *dementer* pour *dementer* ; etc.). Elle vaut aussi pour le texte d'*Huelles*. — Le texte de *Blanchefleur*, qui est donné comme une reproduction de celui de M. P. Meyer, est accompagné d'une partie des notes de ce dernier éditeur : celles que M. O. y a ajoutées (l'exception faite pour la note au vers 276) sont insignifiantes ou contiennent

de graves erreurs (voy. aux v. 32, 181, etc.). — La nouvelle édition de *Melior*, également faite d'après celle de M. P. Meyer, ne dispense pas de recourir à cette dernière. — Le texte du *Fabliau* (dont l'insertion dans le recueil est, d'ailleurs, peu justifiable) laisse beaucoup à désirer : les fautes de ponctuation ne s'y comptent pas : voy. v. 75, 83, etc., ni les fautes de texte : voy. v. 58, où *Et ce fust cose* n'a pas de sens (lire *Et se fust s'os* ou *Se fust i es*) ; v. 94, où on lit *sa mie* au lieu de *s'amie* ; etc. — On ne peut songer, pour ces différents textes, à proposer utilement des corrections : outre celles que contient l'*Erratum*, outre les quelques-unes que nous venons d'y ajouter un peu au hasard, on en pourrait faire encore nombre d'autres.

L'Introduction manque de clarté. Il y a, par exemple, aux pages 5-10, une dissertation sur le « thème du verger », qui porte, sans distinctions chronologiques, sur tous les poèmes à la fois et dont on a souvent peine à dire quel texte elle vise. Il est de même presque impossible de suivre la discussion relative aux mss. de *Florence* (p. 65-68). — Beaucoup d'éléments ont été mal subordonnés au sujet traité : ainsi, de ce qui est dit des clercs, aux pages 21-36, il n'y a que fort peu de choses utiles à l'intelligence historique des textes : il suffisait d'expliquer comment les clercs pouvaient se mêler d'amour et quelle était, à cet égard, leur situation par rapport aux chevaliers. Sous le titre « Quelques prolongements du débat » (p. 42 s.), on trouve mention de plusieurs textes, dont les rapports, très divers, avec le thème du débat en question sont mal définis. Il y a là, par exemple, étudiées sur le même plan, la pièce intitulée : *Il contrasto della bianca et della bruna*, qui n'intéresse en rien le sujet, et la chanson 55 des *Carmina burana*, qui est un écho immédiat des poèmes publiés par l'auteur. En étudiant ces « prolongements » du débat, M. O. s'est laissé visiblement égarer par l'ouvrage de Neilson, qui a réuni les textes relatifs à l'histoire, non pas du débat, mais du thème de la cour d'Amour. — Enfin les erreurs sont fréquentes. De l'étude sur la chanson des *Carmina burana* (p. 48-52) rien ne subsiste : l'interprétation proposée de cette pièce est insoutenable ; d'ailleurs, c'est, contrairement à ce que dit M. O., un poème parfaitement correct et pas du tout altéré. Le texte imprimé de la bulle d'Eugène III (p. 56 ss.) n'est pas conforme au ms. et provoque de celle-ci une interprétation erronée. A la page 62, M. O. attribue à tort à M. Schreiber le premier emploi de certaines appellations pour lesquelles ce critique se réfère expressément aux travaux de M. W. Meyer de Spire : de même qu'à la page 8, n. 1, il attribue à M. Neilson un rapprochement fait d'abord par M. E. Langlois, à qui M. Neilson renvoie. Il donne, à la même p. 62, un exemple de « Taktwechsel » qui n'en est pas un. Il dit, à la page suivante, qu'une argumentation d'Hauréau a été reprise par M. Ch.-V. Langlois : cela est inexact. Etc.

Une chose était intéressante dans le travail engagé par M. O. : c'était de déterminer, aussi rigoureusement que possible, l'ordre chronologique dans lequel les différents poèmes relatifs au débat du clerc et du chevalier ont

apparu et d'étudier, une fois cet ordre établi, l'évolution du thème. Je compte reprendre cette question dans un prochain article.

Edmond FARAL.

A. PARDUCCI. **Raimon de Tors. trovatore marsigliere del sec. XIII.**

V. DE BARTHOLOMÆIS. **Il sirventese di Aimeric de Pégulhan**
 « Li fol eil put eil filhol » : dans *Studj romanzi*, t. VII (Bologne, 1911), p. 1-59 et 287-342.

Nous ne savons de Raimon de Tors que ce que ses œuvres nous apprennent de lui, ce qui est fort peu de chose. Son bagage poétique est maigre (six pièces) et d'une très mince valeur : mais il a du moins le mérite de la variété, puisqu'on y trouve, outre trois sirventés historiques, une amusante boutade contre les belles-mères et une figure de duelliste vaniteux et poltron qu'on croirait empruntée à un vaudeville contemporain.

Le texte, conservé dans un ms. unique, était vraiment difficile¹ et si M. P. s'est tiré honorablement d'une tâche ardue, on ne saurait dire qu'il ait pleinement réussi. Grâce à de sûres corrections ou à une plus juste interprétation du texte, M. Biadene a déjà éclairci un grand nombre de passages obscurs². Mais il en reste, et c'est de ceux-ci que je voudrais surtout m'occuper ici, sans prétendre jeter sur tous une lumière définitive.

I. Il est trop évident, comme l'a déjà dit M. Biadene, que le *Tedals* nommé au v. 21 ne saurait être Thibaut de Champagne ; outre que les deux noms sont très différents, il s'agit ici d'un pauvre diable de jongleur qui avait eu à se louer du Mécène florentin dont ces vers nous révèlent l'existence. Dans cette pièce, d'un rythme compliqué (qui n'a rien à voir avec celui de la pièce 2 de Cardinal) plusieurs vers n'ont pas leur juste mesure : 20, 29, 35 sont trop longs d'une syllabe. Des corrections se présenteraient aisément, mais seraient assez arbitraires. Il paraît toutefois évident que le *a* de 35 est de trop. Les vers 34-39

Qar el mon non reinha
 35 Uns (a) cui mais deveinha
 Que de tan lueinh vieinha
 A penre joi e chan,
 Ben i fos entreseinha
 De valen cor(s) presan.

1. Ce ms. a été du moins reproduit, dans le texte ou les notes, avec une fidélité irréprochable : la soigneuse collation que j'en ai faite a été sans résultats appréciables : le ms. porte III, 21 *sejornz*, v. 9, *uiuat*, non *vivaut*, 17. *guzis*, 23 *rigau*. Cf. plus loin à II, 2, et III, 40.

2. *Rassegna bibliografica della letter. ital.*, dec. 1911. p. 4.

avaient été mal compris par l'éditeur ; l'interprétation de M. Biadene n'est pas encore tout à fait satisfaisante : l'idée exprimée (34-7) est qu'on vient de très loin apprendre la courtoisie chez Barnabò : il suffit pour obtenir ce sens, de corriger (36) *qe* en *q'om*. — MM. Parducci et Biadene comprennent le *ben* de 38 au sens de *benché* et font de *fos* un imp. du subjonctif. Il faut lire *ben i fo s'e*. et remplacer le point après 39 par une virgule. — Au v. 19 supprimer *l'*, qui fausse la syntaxe.

La pièce II n'a pas paru des plus claires à M. P. (« on n'y trouve, dit-il, aucune aspiration politique précise ») ni à son critique. Elle le devient si l'on comprend comme il est juste un vers sur lequel je reviendrai : le poète, qui est un partisan déterminé de Manfred (st. IV-V), constate que le royaume de Naples est déjà disputé à celui-ci par un compétiteur redoutable et il dissuade Charles d'Anjou de se lancer, lui troisième, dans cette aventure, vers laquelle le poussent les clercs. Mais pour ne pas froisser le prince, il attribue à un louable désir de gloire, à une excessive fidélité envers « Amour », cette soif de conquêtes. Les v. 17-18, quel que soit le sens précis du premier *l'*, signifient certainement : « il y a déjà deux concurrents puissants qui se disputent la proie, et voilà pourquoi j'ai peur pour le (et non du) troisième », et cette idée est si bien le fond même de la pièce qu'elle revient, dans les mêmes termes, au v. 50. — v. 21 : le *armars* du ms. remplacé par *amar*, était à conserver : si les clercs veulent faire des conquêtes, qu'ils endossent eux-mêmes la cuirasse. — v. 34 et 41 : remplacer les points par des virgules.

III, 23 : *estol* est traduit par « flotte » : le sens est plus général : « cortège » vaudrait mieux. — 27 : corr. *coronera*[1]. — 34-6 : la même idée est exprimée, sous une forme analogue, dans un sirventès de B. d'Alamanon, qui doit être de la même époque (éd. S. de Grave, n° VIII, st. IV). — 40 : le vers est trop court d'une syllabe, mais il y a, dans le ms., en tête de la ligne, une lettre à peu près distincte, qu'il faut lire *e*.

IV, 37, 8 : *car averir* — *deu om ver e mençonia delir*. Cette « reconstruction », due à M. Crescini, ne donne pas un sens des plus clairs ; le v. 38 a une syllabe de trop ; enfin elle est bien éloignée du texte (*uençom uer e menconiaualir*) ; il fallait, en tout cas, conserver le verbe *avalir*, très vivant dans les patois, au sens de « détruire », qui va très bien ici.

VI, 6, virgule au lieu de point. — *veili* ne donne pas de sens. — 46 et 48 : au lieu de *c'on* lire *com* (« comment »).

II. L'article de M. de Bartholomæis est uniquement relatif au célèbre sirventès d'Aimeric de Pegulhan contre les jongleurs qui, aux environs de 1220, infestaient les cours de l'Italie du Nord, où Pegulhan avait lui-même trouvé un abri. Le mérite de M. de B. est d'avoir écarté quelques interprétations arbitraires et

1. Ms. *tan fag dui valen lo pers*, qui ne donne pas de sens. Peut-être : *tan fan d. v. los fers*.

d'avoir jeté sur la pièce une lumière toute nouvelle en la replaçant dans les conditions où elle est née et en identifiant quelques-uns des personnages qui y sont nommés. Il montre que rien, dans le texte, ne nous permet d'affirmer que Sordel était, au moment où elle fut écrite, à la cour de Saluces et qu'il faut renoncer à y chercher quelque indication sur la date de la fameuse fugue qui suivit le rapt de Cunizza. Il montre également bien qu'il n'y a aucune vraisemblance à identifier le « Persaval » et le *tirador de Luserna* nommés à la strophe III avec le gros personnage qu'était Perceval Doria et le pauvre jongleur que paraît avoir été Peire Guilhem de Luserna. Des recherches approfondies sur l'histoire des petits États de l'Italie du Nord, faites en partie sur des documents récemment publiés, l'ont amené à constater que les deux cours de Saluces et de Monferrat, dont s'occupe le troubadour, se trouvaient, en 1220, dans des conditions très analogues, expliquant parfaitement les allusions du troubadour. En ce qui concerne la seconde, la démonstration est un peu vague¹, mais, en ce qui touche la première, elle est vraiment probante : le marquis de Saluces était alors Manfred III, qui en 1215, âgé d'une dizaine d'années², avait succédé à son grand-père, sous la tutelle d'une vieille femme : le terrain avait donc été propice pour les exploiters de tout acabit, et quand vint sa majorité, il était tout naturel de l'exhorter à se débarrasser d'eux. Les sarcasmes de Pegulhan ne s'adressent pas seulement, en effet — et c'est une des nouveautés de cet article que de l'avoir montré, — à la tourbe famélique des jongleurs, mais à une camarilla de petits gentilshommes ou hommes de loi (*cavalier doctor*) qui grugent le jeune prince dont ils ont la direction. Parmi les conseillers du jeune Manfred, parmi les hommes importants de sa cour, dont les signatures figurent le plus souvent au bas de ses actes, M. de B. en a retrouvé un qui portait certainement le surnom de *Persaval*³, un autre dont le nom est souvent suivi de la mention de *Luserna*. Il y a donc toute vraisemblance à les identifier, l'un avec le *Persaval que sap d'enfan* — *Esser maestre e tutor*, l'autre avec le *tirador de Luserna*⁴.

A ces recherches profondes et minutieuses, M. de B. aurait-il consacré tout le temps dont il disposait ? ... Toujours est-il qu'il s'est acquitté de la

1. Azzo VI, dont Pegulhan avait vivement déploré la perte, était mort depuis 1212. Il est assez peu naturel de prêter au troubadour, huit ans après, les sentiments qu'il dut éprouver au lendemain de cette mort.

2. Il n'avait pas alors « plus de dix ans », dit M. de B. (p. 323) et un peu plus loin « il atteignit la majorité en 1220, âgé de quatorze ans ». Alors la première des indications pouvait être plus précise.

3. Ce surnom est porté par un membre de la famille « de Plozasco » et c'en est un autre, le frère de celui-là probablement, qui était tuteur du jeune prince (p. 325-6). L'identification n'est donc pas absolument sûre.

4. Sur le mot *tirador*, que M. de B. voudrait écarter, voy. plus loin. Je me suis naturellement, dans ce résumé, borné à l'essentiel ; il y a, dans le travail de M. de B., beaucoup de remarques de détail dont l'historien de la poésie provençale en Italie devra faire son profit.

seconde partie de sa tâche, l'établissement et l'interprétation du texte, d'une façon assez médiocre. La *varia lectio* n'est pas absolument complète, quoique les mss. aient été soigneusement revus, et il sera toujours utile de puiser un complément d'information dans l'édition Witthœft¹; certains passages, relativement faciles, ont été mal compris; d'autres, qui devaient être corrigés (car l'original de tous les mss. était déjà fautif) l'ont été avec une décevante ingéniosité. Je présente dans l'ordre même du texte les observations diverses qui justifient ces critiques.

V. 1 : *filhol* est interprété par « favoris » (de cour); *put*, par « fetidi » et « puzzolenti » (p. 321); je traduirais hardiment le second mot par « débauché »; il est tout naturel d'attribuer au subst. masculin le sens conservé partout par le féminin (cf. Mistral, s. v. *putan* et *putanié*). Quant au premier, il doit avoir un sens très analogue : l'auteur aura attribué à ces deux masculins l'acceptation des féminins correspondants (voy. Levy, *filhola*, 2).

V. 9 : l'éditeur lit, comme déjà Witthœft, *lor acol* et traduit « li accolga »; mais il faudrait évidemment *los*; de plus, le *en* du vers suivant resterait en l'air; *acol* enfin n'est la leçon que de DIK (ce qui serait du reste à vérifier). Il faut certainement lire, avec ACR² en deux mots, *lor o col*, c'est-à-dire « leur permet cela », et le *en* du v. 10 se rapporte précisément à ce *o*; pour *colre*, « permettre », voyez Levy *S. W.*, I. 287, *colre*, 23.— Les vers 15-6 sont particulièrement obscurs : *faillon*, admis par M. de B. comme par Witthœft, n'est que dans A, comme nous l'apprenons par l'éd. Witthœft : il faut lire *faillol*, qui est dans tous les autres mss. et qu'exige le sens : c'est à Sordel que font défaut les prêteurs. Au v. 16 l'original de tous les mss. avait une faute, portant, comme l'a lumineusement démontré M. de B. (p. 316), sur le mot qui précède *terna* : l'auteur de l'archétype a introduit là un adjectif numéral, devenu *cinc* (en lettres ou en chiffre) dans ACDIK, *sieis* (en chiffre) dans R. M. de B. rejette un peu trop vite, et sans se préoccuper de la bien comprendre, je crois, une intéressante conjecture de M. Torraca⁴. Lui-même propose, à la suite d'un raisonnement compliqué, *nil eis*, et entend : « Si les prêteurs font défaut à Sordel, Sordel ne peut faire cinq, ni ceux-ci eux-mêmes terne. » Mais si les prêt-

1. *Ausgaben und Abhandlungen*, n° 88, p. 69.

2. Les mss. se divisent pour cette pièce, comme pour tant d'autres, en deux groupes : ADIK d'une part, CR de l'autre (avec des leçons très particulières dans C).

3. Comme le remarque M. de B., après Witthœft, la pièce est imitée d'un sirventés de B. de Born, imité lui-même d'une chanson de Peire Vidal (éd. Bartsch, n° XI); or dans cette chanson et à la même place (str. II, v. 1) le mot *col* est employé précisément dans ce même sens.

4. Celui-ci propose *ni s'ieis*, c'est-à-dire « il ne peut pas faire cinq, même si un terne sort, s'il amène un terne ». Mais, outre que *ni* n'a pas le sens de « même », il est trop évident qu'un coup inférieur (terne) ne peut se transformer en un coup supérieur (cinq).

teurs refusent à Sordel leur argent, ils ne peuvent faire ni un coup ni l'autre; et en admettant que leur abstention même fût une bonne affaire, il serait plus naturel de la symboliser par « cinq » que par « terne »¹. L'explication me paraît beaucoup plus simple : si les prêteurs manquent à Sordel, il ne peut jouer, donc il ne peut faire ni cinq ni même terne : et c'est dans ce sens que je corrige, en lisant *ni neis*. Cette correction, au point de vue paléographique, est très simple : *neis* a pu se transformer très facilement en *sieis*, qui a été altéré lui-même en *cin* dans la plupart des mss. sous l'influence du mot précédent. La locution *ni neis* se trouve, notamment, Appel, *Chr*², 119, 65.

Comme on l'a vu plus haut, l'un des deux compères qui dirigent, pour leur plus grand bénéfice, l'éducation du prince enfant, est qualifié de *tirador de Laterna*. Cette leçon, commune aux mss. du premier groupe (ADIK) a satisfait la plupart des éditeurs : R a *tuor*, C *tuador*, que M. de B., à l'exemple de Raynouard, introduit dans le texte et traduit par « tuteur ». L'idée me paraît malheureuse : pourquoi « tuteur » serait-il rendu dans ces deux vers consécutifs par deux mots différents ? Et ce ne serait pas seulement une maladresse de style, mais une lamentable platitude : l'auteur, qui cherche une grosse injure, ne pouvait se contenter de ce vocable anodin³. Le texte des meilleurs mss. est à conserver et me paraît très clair : un *tirador* est celui qui « tire » à soi l'argent, les faveurs, etc. L'adj. *tiran* a le sens de « avide, chiche » dans l'ancienne langue, au Midi comme au Nord⁴. Notre mot même existe encore dans le Midi (voy. Mistral, *tiradou*) et le français populaire a des expressions très analogues, comme « tirer la couverture à soi ».

Voici comment M. C. établit le texte de la strophe suivante (il est nécessaire, pour la clarté, de le reproduire tout entier) :

25 Aitals los a cum los vol
Lo marques : en Cantarel,
Nicholet eil trufarel
Que venon ab lui e van,
E non del tot pel lor dan ;

1. M. de B. admet sans discussion que *nil* peut signifier « ni eux ». Mais il faudrait *ni ill*.

2. Voy. p. 322 les différents sens proposés.

3. *Tuatre* paraît au reste assez rare : les seuls ex. relevés par Raynouard (V, 443) se trouvent dans un texte tardif.

4. Il me paraît au reste évident que *tuador* est une mauvaise lecture de *tirador* : le scribe de R, comprenant le mot comme M. de B., l'aura remplacé par un synonyme plus usité ; ce *tuor* est employé deux fois par Uc de Saint-Circ (n^o 30, v. 11 et 23).

5. Le mot est confondu dans Raynouard (V, 363) avec le dérivé de *tyranus* : il y a au moins un passage où il est synonyme de *escars*. Pour l'anc. fr., voy. Godefroy, *Compl.* s. v. TYRAN.

30 Beis son trobat d'un color ;
 Aitals vassals tal seignor !
 Dieus lor don vita eterna !

Au v. 26 tous les mss. ont *de c.*, ou *denc*. C'est avec raison que l'éditeur écarte la préposition *de*, qui rend impossible toute construction. Mais celle qu'il propose (*lo marques*, sujet ; *en Cantarel* rég. dir.) serait bien maladroite et bien obscure ; le v. 30 s'expliquerait mal : il est naturel que ces trois personnages soient de même acabit. Tout s'éclaircit dès que l'on met un point à la fin du v. 25 et si on fait des quatre subst. des v. 26-7 les sujets de *son trobat*. Le *a* de 25 a lui-même pour sujet les mots *lo marques* du v. 17, et *lor* se rapporte aux deux personnages mentionnés dans la strophe IV. La reprise de ce sujet, placée assez loin, est toute naturelle en tête d'une phrase qui constitue une nouvelle attaque. Le sens est donc : « Le marquis, Enchantarel 1, Nicolet et les petits coquins qui vont et viennent avec lui (et non pour leur dommage) sont bien de même sorte : tels vassaux, tel seigneur », etc. — Au v. 30 il faut préférer à *beis* (uniquement dans A) *ben*, qui donne au reste un sens meilleur ; v. 29, *pel* est une faute d'impression pour *per*.

La strophe V est vraiment difficile :

Ar veiretz venir l'estol
 Vas Malespin'el tropel,
 35 Donan la carn e la pel ;
 Et ades on pieitz lor fan
 E mens de merce lor an ;
 Trop son li combatedor
 E pauc li defendedor ?
 40 Mort son, si Dieus nols governa.

Donan la carn e la pel est traduit par « à corps perdu », ce qui est bien bizarre ; il faudrait au moins *de c. e de p.* ; 36-7 sont traduits littéralement, sans commentaire, et restent inintelligibles. Il est évident enfin que 38-9 forment des propositions affirmatives. — Je lis *don an*, c'est-à-dire *deunde habent*. Je reconnais que l'emploi de ce temps et de ce verbe même ne sont pas des plus naturels ; on attendrait plutôt ou le futur de « avoir » ou le présent d'un verbe comme « convoiter, attaquer » ; mais ce *an* s'explique si on le rapproche du *mordedor* du v. 4 et des deux vers suivants.

Ceux-ci s'expliquent si on donne aux deux verbes deux sujets différents, impliqués par le contexte : « plus on (les « défenseurs » du v. 39) les maltraite (les assaillants) moins ils (ceux-ci) épargnent leurs ennemis », c.-à-d. plus leurs attaques sont furieuses.

A. JEANROY.

1. *Enchantarel* est le nom d'un jongleur connu d'ailleurs, comme vient de le montrer M. Bertoni (*Annales du Midi*, janvier 1912, aux « Mélanges »).

La mule sanz frain. an arthurian romance by PAIENS DE MAISIÈRES, edited with introduction, notes and glossary by Raymond Thompson HILL; Baltimore, Furst Company, 1911 : 71 p. in-8 (thèse de Yale University).

La Damoisele a la mule (La mule sanz frain), *conte en vers du cycle arthurien* par PAIENS DE MAISIÈRES, nouvelle édition critique par Boleslas ORLOWSKI; Paris, Champion, 1911 : XI-224 p. in-8 (thèse pour le doctorat d'Université de Paris).

Le petit poème de Paien de Maisières n'avait pas trouvé d'éditeur depuis Méon : un projet d'édition par G. Paris et M. Foerster (avec *Gliglois* et le *Chevalier a l'espee*) n'avait pas abouti ; voici que deux étudiants l'ont choisi en même temps pour thème de leur travail de début. Je regrette en général ces concurrences ou ces coïncidences ; il serait bon, je crois, que les romancistes qui entreprennent l'édition d'un texte prissent la peine de faire connaître leur projet, et la *Romania* accueillera volontiers les indications de ce genre, étant bien entendu qu'elles n'ont qu'une valeur de renseignement et ne sauraient conférer de privilège à qui que ce soit. Dans le cas présent, la concurrence a été particulièrement vaine et nous devons encore attendre l'édition définitive de la *Damoisele a la mule* ou *a la mure* (c'est là le véritable titre du poème).

L'édition de M. Hill a paru la première. Elle est d'ailleurs la plus modeste : elle consiste en l'impression de la copie du ms. (Berne 354), avec un minimum de corrections indispensables, précédée d'une étude assez brève sur la langue de l'auteur et celle du copiste et suivie de quatre pages de notes d'intérêt inégal et d'un glossaire sans traduction ni explication d'aucune sorte, mais non sans quelques erreurs de forme ou de classement. Le texte imprimé par M. Hill a le double mérite de la fidélité au ms. et d'une ponctuation en général exacte et intelligente, sinon aussi nuancée qu'on le souhaiterait. Toutefois le respect du ms. n'exigeait pas le maintien sans correction de vers trop longs (178, 713, 1126), de rimes inadmissibles (185-6) ou de passages incompréhensibles (375-6, 515 sq., 518, etc.)¹. En somme réimpression sincère et prudente et qui pourra rendre service, mais travail d'édition trop peu poussé.

L'ouvrage de M. Orłowski a été conçu plus largement et il représente un effort plus considérable ; les résultats n'ont pas malheureusement toujours correspondu à cet effort. La partie la plus originale de ce travail est une étude comparative des thèmes et motifs romanesques que Paien de Maisières a mis en œuvre. M. O. montre que le thème essentiel de la *Damoisele a la mule*,

1. M. Hill résout les abréviations du ms., exception faite pour les nombres, ce qui est discutable, et pour les noms propres, ce qui, malgré des exemples illustres, est inadmissible.

bien que présenté assez peu clairement par Paien, est sans nul doute le thème de la Sœur déshéritée, tel qu'il apparaît dans *Ivain* et dans la *Krone* de Heinrich von dem Tūrlin. Quant aux autres motifs : château fée et tournant, palissade ornée de têtes humaines, jeu-parti du coup de hache, etc., ils se rencontrent dans d'autres œuvres médiévales et M. O. a pu rassembler, pour chacun, des analogues qui éclairent parfois utilement le conte toujours un peu bref de Paien. Les autres parties de l'ouvrage trahissent plus d'inexpérience. L'étude sur la langue du poème qui ouvre le volume est sans valeur aucune et fourmille d'erreurs graves; il n'y a même pas à tenir compte des statistiques qu'a tentées M. O., par exemple dans son étude de la versification de Paien : celles que nous avons essayé de vérifier (ainsi celle des *enjambements*) n'ont aucun rapport avec la réalité.

L'on conçoit que cette étude linguistique n'ait pas permis à M. O. d'arriver à des conclusions très assurées sur le pays d'origine de Paien de Maisières et sur la date à laquelle il écrivait : comme M. Gröber, comme M. Hill, M. O. conclut que Paien était un Champenois du sud et qu'il écrivait vers 1200, ou plutôt peut-être dans le premier tiers du XIII^e siècle. En effet M. O. ne trouve plus, comme ses prédécesseurs, dans la *Krone* de Heinrich von dem Tūrlin composée vers 1215-1220 un terme avant lequel il faille nécessairement placer l'œuvre de Paien. Pour lui, Heinrich, en insérant dans son poème un conte très semblable à celui de la *Damoisele a la mule*, ne s'est pas inspiré du roman de Paien, mais d'une œuvre plus ancienne, qui a été la source commune de Paien et de Chrétien de Troyes pour son *Ivain*. Par malheur cette opinion, qui devrait se fonder sur une comparaison minutieuse du roman français et du poème allemand, paraît tenir surtout à des considérations assez vagues sur les facultés d'imagination de Heinrich, et l'on ne saurait s'y arrêter pour l'instant : la comparaison de Paien et de Heinrich est à reprendre. — M. O. termine son introduction par un essai d'appréciation littéraire qui manque de précision ; d'une façon générale, je crois que M. O. juge trop sévèrement Paien, dont le récit et le style n'ont pas toutes les obscurités que l'éditeur y a découvertes ou introduites.

Le texte même de Paien a en effet été singulièrement maltraité par M. O., qui a pu rectifier quelques erreurs de M. Hill, non les plus graves, mais qui, par un scrupule vraiment inadmissible, n'a pas cru devoir profiter de ce que son prédécesseur lui apportait de coupes raisonnables et de ponctuation exacte. Rien de plus étrange que la ponctuation de M. O., si ce n'est sa façon de scander les octosyllabes médiévaux, auxquels il accorde de temps à autre sept ou neuf syllabes, ou ses idées sur la morphologie de l'ancien français, en particulier pour les formes verbales. Voici un essai, encore incomplet, d'erratum : il pourra servir aux travailleurs qui n'auront à leur disposition que l'édition de M. Orłowski. V. 10-11, virgule après 10, point après 11; — v. 28, vers faux (exact dans le ms. et chez M. Hill.), lisez : *dont*

il l'at; — v. 76-7, virgule après 76; — v. 120, pas de points de suspension, simple virgule; — v. 123-5, je ne modifierais pas la leçon du ms. qui est un peu embarrassée, mais se comprend fort bien : la pucele voit

que de son frainc ne ravra mie
a ceste tou, que que il (*c.-à-d.* Keus) die
qui a l'aler desor la mure
qui s'en va

— v. 133-4, la leçon du ms. ne donne pas de sens, il faut corriger au moins le v. 133 en *quant les bestes qui laienz sont*; — v. 159, virgule; — v. 162-3, virgule après 162 et ouvrir la parenthèse avant 163; — v. 178, le vers est faux dans le ms., *suppr. il*; — v. 326-9, la ponctuation fausse complètement le sens, et pourtant ces vers avaient été correctement imprimés par Méon et par M. Hill : *suppr. le point après 326 et le placer après 327, suppr. le point après 328*; — v. 332, effacer les deux points; — v. 340, point au milieu du vers, après *ostroint*, et pas de point à la fin; — v. 342, point et virgule; — v. 360-363, remplacer par virgule le point après 360 et le reporter après 361, au v. 362 *et a* pour sujet *la mule* comme l'avait bien vu Méon (non suivi par M. Hill), point et virgule après 363 et remplacer par virgule le point après 364; — v. 375, sans doute *quant i* (et non *il*) *passa Keus*; — v. 382-3, remplacer par virgule le point après 382 et le reporter après 383; — v. 473-4, pas de virgule après 473, *cele* du v. 474 a été à tort remplacé par *celui*, il faut entendre : « le château de celle qui eut joie à le voir » (cf. v. 921, 930); — v. 495, le point d'interrogation ne donne aucun sens; — v. 505, supprimer les virgules; — v. 513-18 n'offrent pas de sens dans le texte de M. O., et ne sont pas très clairs dans celui de M. Hill; je les lirais ainsi avec de très légères corrections :

Mes mout se meruelle Gauvains
de ce que il vit. Li vilains (*ms.* lo vilain)
515 (Mor resamble de Moretaigne
ou de ces vilains de Champaigne
que li solaus a toz tanez)
devant Gauvain s'est apressez (*ms.* aprestez).

M. O. a mis devant 515 un *qui*, faussant ainsi le vers et le sens; — v. 522-5, encore un passage complètement faussé par la ponctuation de M. O., tandis que Méon et M. Hill l'avaient bien compris, lisez :

« Et tu aies boné aventure,
les Gauvains, se por bien lo diz. »

v. 528, *et* et non *i a*; — v. 570, je ne comprends pas le point d'interrogation; — v. 577, M. O. suppose une lacune, elle n'est pas certaine; le *vilain* « part au jeu » a Gauvain et lui laisse choisir le parti qu'il voudra, puis il lui expose le jeu : « Tranche-moi la tête aujourd'hui, à condition que

je tranche la tienne demain » ; il est bien évident que l'autre parti possible est que : « Je te tranche la tête ce soir, tu trancheras la mienne demain », et il n'était pas strictement indispensable de l'exprimer ; — v. 648, le point est une ponctuation trop forte ; — v. 655-6, le ms. a une rime fautive *nule maniere* : *armeüre*, la corr. de M. O. *nule maniere* : *arme chiere* est moins probable que celle de M. Hill *maniere nule* : *armeüre* avec une rime imparfaite dont Paien présente d'autres exemples ; — v. 660, *s'i* et non *si* ; — v. 676, il est je crois, nécessaire de transcrire en lettres les chiffres des mss., mais il faut les transcrire suivant la graphie médiévale, lisez *set* et non *sept* ; — v. 700, *que il* et non *qu'il*, qui fausse le vers ; — v. 713, le vers est faux dans le ms. et chez les éditeurs : *si que do .III. n'en a il mes*, il fallait transcrire le chiffre, en le lisant *quart* et non *quatre* ; — v. 815, lisez *les pièces en abatent* avec Méon et M. Hill ; — v. 823, vers faux chez M. Hill et O., lisez *le biauime* ; — v. 851-5, bien ponctués par M. Hill, inintelligibles chez M. O., mettre un point d'interrogation après 851 et une virgule après 854 ; — 856, *saches* et non *sachés* ; — v. 858-9, M. O. ne les a pas compris, malgré l'édition de M. Hill, et il a imaginé pour leur trouver un sens d'y découvrir une forme *re* du présent de *aler* : *Un autre re l'aparellier etc.*, lisez *vet uparellier*, 3^e pers. ayant pour sujet *li vilains* ; nous avons là deux vers narratifs coupant un discours direct : — v. 1010, la leçon du ms. *n'i eüst il* est bonne, la tournure est impersonnelle ; — v. 1028, M. O. décompose *ses aloient toz depecier* qui est excellent en *s'esaloient t. d.*, et enregistre au Glossaire le verbe *esaler* qu'il traduit par « sortir » sans plus ample explication, mais non sans désinvolture ; — v. 1100, vers faux, lisez : *et de la bataille au serpent* ; — v. 1126, vers faux dans le ms. et les éditions, lisez *sa mule quiert* (et non *demande*), *ou li amainne*.

L'on m'excusera de ne pas tenter un erratum semblable pour le glossaire qui termine l'édition de M. O. ; ce que j'ai dit plus haut de l'article *esaler* (!) peut donner quelque idée de la légèreté avec laquelle il a été rédigé : l'on y voit encore *crueus* séparé de *cruel* et traduit par « creux », la 3^e pers. *encline* prise pour un substantif et les conditionnels en *oie* traités de futurs, etc. ; je ne parle pas des traductions inexactes. Tout au plus pourra-t-on, avec précaution, user de ce glossaire comme d'une table des formes du poème de Paien de Maisières.

Mario ROQUES.

PÉRIODIQUES

BULLETIN HISTORIQUE ET PHILOGIQUE (Comité des travaux historiques), année 1906. — P. 133-7, A. Lesort, *Notes biographiques sur le chroniqueur Espagnol de Montreuil*. D'après des documents inédits des Archives de Cambrai. Sa naissance, placée ordinairement vers 1390, paraît se rapporter aux environs de 1400. Sur sa vie M. Lesort a recueilli aussi quelques faits positifs. — P. 179-216, l'abbé Meister, *La confrérie de Saint-Jean-l'Évangéliste établie en l'église Saint-Pierre de Bourvail*. A signaler quelques documents en français du pays, de la première moitié du XIV^e siècle. — P. 404-414, *Inventaire d'un Joyeroiu de Calvisson* (Gard), 1442; *texte en langue d'oc*; communication de M. Bligny-Bondurand, précédée d'un rapport par M. P. Meyer. Il y a, dans cet inventaire, un assez bon nombre de termes techniques dont certains ne se rencontrent nulle part ailleurs. Dans mon rapport j'en ai fait un petit glossaire. — P. 415-421, *Notre-Dame-du-montement, à Rabastens* (Tarn). *Projet pour la construction d'un appareil destiné à figurer l'Assomption*. Communication de M. Vidal. Ce projet, daté de 1501, est en provençal et contient quelques mots intéressants.

Année 1909. — P. 10-24, *Sentences de l'échiquier d'Eu*, tirées du Livre rouge (1271-1335); communication de M. Alcuis Ledieu. Le Livre rouge d'Eu est bien connu. Il est fort intéressant au point de vue de l'histoire du pays et surtout des institutions, mais en outre il a une certaine valeur comme document de langue. A cet égard les fragments mis au jour par M. Ledieu sont les bienvenus. Mais on ne voit pas pourquoi l'éditeur a choisi ces morceaux plutôt que d'autres; pourquoi, notamment, il ne nous a pas donné une courte notice sur ce manuscrit qui a été souvent consulté, mais qui n'a jamais été décrit en détail.

Année 1910. — P. 413-488, *De l'introduction du français en Limousin, du XIII^e au XVI^e siècle. Notes et documents*. Communication de M. Alfred Leroux. On sait que le Comité des travaux historiques a proposé aux Sociétés savantes, il y a une quinzaine d'années, l'étude de la substitution du français propre à l'idiome local en divers pays de la France. Ce sujet a été accepté par plusieurs érudits, principalement dans le midi de la France, et le *Bulletin historique et philologique* a reçu plusieurs mémoires d'un véritable intérêt. L'un notamment, par M. Alfred Leroux, archiviste de la Haute-Vienne, sur le progrès du français à Limoges. Cette fois M. Leroux reprend, ou plutôt com-

plete le même sujet, non plus à Limoges, mais dans le Limousin. Il cite et publie en grande partie beaucoup de documents en français, écrits dans cette province à partir du XIV^e siècle; ce sont généralement des pièces administratives; çà et là cependant, vers le XV^e siècle, et surtout au XVI^e, se rencontrent quelques morceaux en vers, qui du reste sont à peu près sans valeur.

P. M.

STUDI GLOTTOLOGICI ITALIANI, V (1910). — P. 1-37, Br. Guyon, *L'elemento slavo nell'albanese e della Calabria citeriore*. Indications brèves, mais intéressantes sur l'origine, le nombre et la répartition des Albanais dans le sud de l'Italie, la Sicile et surtout la Calabre; l'élément slave dans l'albanais de Calabre est assez important pour que l'origine des immigrants albanais en Italie doive être cherchée dans les régions de l'Albanie proches des territoires serbo-bulgares. — P. 52-3, R. Sabbadini, *Sull'accento parossitono di fecerimus, feceritis*. Témoignages grammaticaux du V^e au IX^e siècle. — P. 54-125, G. De Gregorio, *Il dialetto sanfratellano ha elementi speciali accanto agli elementi (piemontesi e lombardi) che ha in comune col nicosiano e col piazzese. Nessuno di questi dialetti è novarese*. Je ne donne pas tout au long le titre mis par M. De G. en tête de son mémoire, c'est un véritable sommaire. Le mémoire lui-même nous fournit une mise au point de la question de l'origine du dialecte de San Fratello qui est claire et qui sera très utile. L'auteur maintient sa conclusion sur l'origine diverse des éléments linguistiques venus du nord de l'Italie et combinés à des doses variables dans les parlers de San Fratello, Nicosia, Novara, etc. (cf. *Romania*, XXVIII, 70 sq.; XXXII, 165) et critique les travaux où MM. von Ettmayer et Salvioni ont traité de cette question. Un point à retenir est l'indication que le nom de Novara de Sicile n'a vraisemblablement rien de commun historiquement avec son homonyme de l'Italie septentrionale. Enfin M. De G. rappelle et complète les documents historiques qui attestent la multiplicité et la diversité d'origine des immigrations « lombardes » en Sicile. — P. 126-150, G. B. Grassi, *Il dettato del siciliano antico, la sua trascrizione e gli studi glottologici e fonologici*. M. G. pose le problème très important de la valeur phonétique des graphies dans les transcriptions des manuscrits siciliens anciens et il n'a pas de peine à établir qu'elles sont faussées par les habitudes d'écriture latine et d'écriture italienne, mais dans un travail de ce genre l'on souhaiterait moins d'éloquence et plus de précision. — P. 151-2, G. B. Grassi, *Ancora di dagala e di attassari*. Exemples nouveaux, recueillis par l'auteur, de ces deux mots; sur le second, cf. *Romania*, XXXVII, 177. — P. 153-173, G. De Gregorio, *Il Libro dei vizii e delle virtù, testo siciliano del secolo XIV*. Sur ce texte, cf. dans la *Romania*, XXII, 314, une note où G. Paris indique que le texte sicilien est une traduction (d'après la traduction italienne) de la *Somme le Roi* de Frère Laurent. M. De G. montre que le traducteur sicilien a utilisé plusieurs manuscrits de la traduction italienne de Zucchero Bencivenni, plus complets

que celui qui a été publié (il faudrait, pour établir définitivement ce point, une étude de tous les mss. de la traduction italienne que M. De G. n'a pas pu entreprendre), et que la valeur linguistique du texte sicilien est diminuée du fait de l'influence, facilement reconnaissable, du texte italien et des nombreux francismes transmis de traduction en traduction. — P. 174-194, E. Campailla, *Risonanza caratteristica delle vocali nel dialetto di Palazzolo-Acreide*. — P. 195-203, P. Rolla, *Nota di flora popolare calabrese*. La note pourrait être plus brève, elle aboutit à expliquer le calabrais (Cosenza) *agromètru*, qui désigne le *chionium alaternum*, par ἀγρός + μέτρος.

Mario ROQUES.

ZEITSCHRIFT FÜR FRANZÖSISCHE SPRACHE UND LITTERATUR, t. XXXVI (1910). Première partie, *Abhandlungen*. P. 1-70, A. Tanneberger, *Sprachliche Untersuchung der französischen Werke Jehu Gowers*. Étude phonétique et morphologique aboutissant à cette conclusion que J. G. écrit en anglo-normand. — P. 71-102, Wilhelm Tavernier, *Beiträge zur Rolandsforschung : I. Aeneide, Pharsalia und Rolandsepos*. Se propose de montrer ce que la *Chanson de Roland* doit à l'*Énéide* et à la *Pharsale*. — P. 103-115, A. L. Stielzel, *Die Chastelaine de Fergy bei Margarete von Navarra und bei Matteo Bandello*. Soutient, contre M. Lorenz, l'opinion que la nouvelle de Marguerite est antérieure à celle de Bandello et que c'est elle qui en a été la source. — P. 170-171, C. Salvioni, *Wortgeschichtliches : 1. « souris », 2. « étriquer »*. — P. 274-293, Wolfram von Zingerle, *Zum altfranzösischen Artusromane « Liatre perillos »*. Publie un épisode de ce roman qui ne se trouve que dans le ms. de la Bibl. nat. fr. 1433 (à la suite du vers 3002 de l'édition Schirmer parue dans l'*Archiv* de Herrig, t. XLII, d'après le ms. de la Bibl. nat. fr. 2168), et montre que c'est une interpolation. Suivent des remarques critiques sur le texte du poème d'après les deux mss. cités et celui de Chanally. — P. 294-299, F. Rechnitz, *Bemerkungen zum Texte des « Tristan » von Thomas und der beiden « Folies Tristan »*. — P. 300-310, Rudolf Haberl, *Langgeschichtliches : fr. Marbeuf, Elbeuf, Tubeuf, Suhomme ; dissimilation von a-â > o-á ; fr. ainsi ; afr. el, al, aprv. al ; afr. ainz, puis, chez, souvre, aprv. aus, puois ; asp. en cas ; afr. chaitif, aprv. caitiu ; afr. acheter, aprv. acaprar ; afr. ferai, lerai ; fr. nacelle : fr. rouil, rouille, aprv. rozilh-z, ruyllha ; fr. pâle : afr. iluec, aluec, luec, lues*. — P. 310-320, G. Manz, *Nachträge zu Thurn, « De la prononciation française »*. Témoignages nouveaux de grammairiens, avec index des mots visés.

Deuxième partie, *Referate und Rezensionen*. P. 1-3, Carl C. Rice, *The phonology of Gallie clerical latin after the sixth century* (J. Pirson). — P. 3-6, Emil Levy, *Petit dictionnaire provençal-français* (C. Appel : manuel excellent, progrès considérable sur la partie du Lexique de Raynouard qui n'est pas encore complétée par le *Supplementwörterbuch* et sur ce supplément lui-même. Quelques doutes et corrections). — P. 7-71, *Neue Arbeiten über den*

sog. Didot-Perceval : 1. H. Oskar Sommer, *Messire Robert de Borron und der Verfasser des Didot-Perceval*; 2. Jessie L. Weston, *The legend of Sir Perceval*. Vol. II : *The Prose Perceval according to the Modena Ms.* (É. Brugger : sur la place tenue par le « Didot-Perceval » dans l'histoire littéraire du Graal, les deux auteurs apportent des opinions différentes, le premier le tenant pour une suite ajoutée après coup par un inconnu au roman de Merlin, la seconde pour une transcription en prose de la fin du poème cyclique de Robert sur le Graal. Les arguments ni de l'un, ni de l'autre, ne résistent à la critique. — Sur le second de ces ouvrages, voy. *Romania*, 1910, t. XXXIX, p. 99). — P. 71-74, William A. Nitze, *The Fisher King in the Grail romances* (É. Brugger : la tentative de Nitze pour expliquer la nature du Roi-pêcheur par les mystères de l'antiquité orientale mérite considération, bien que ses arguments ne forcent pas la conviction. — Voy. *Romania*, 1911, t. XL, p. 346). — P. 74-77, Ludwig Emil Iselin, *Der morgenländische Ursprung der Grallegende* (É. Brugger : ouvrage d'un orientaliste qui n'est pas un romaniste; peu de nouveau, des ignorances et des erreurs). — P. 78-84, Lage F. W. Staël von Holstein, *Le roman d'Athis et Propylas* (Alfons Hilka. Compte rendu intéressant, parce que M. H. prépare, depuis 1907, l'édition critique du poème. — Voy. *Romania*, 1910, t. XXXIX, p. 388). — [Miscellen. P. 114-116, W. Förster, *Zu v. 5518 des Folque de Candie*. A propos de l'expression *destre comé*, et diverses remarques relatives à plusieurs autres passages du poème. — P. 120, C. Salvioni, *Postilla a Zs. XXXV (Ref. u. Rez.) 141*. — P. 120-121, P. Barbier, B. Schädcl, *Chronique étymologique des langues romanes*.] — P. 145-154, *Mélanges de philologie romane et d'histoire littéraire offerts à M. Maurice Wilmotte* (Leo Jordan. — Voy. *Romania*, 1910, t. XXXIX, p. 588). — P. 180-184, Jean Beck, *La musique des troubadours* (F. Rechnitz. — Voy. *Romania*, 1911, t. XL, p. 119). — P. 184-186, Frederick Bliss Luquiens, *The reconstruction of the original Chanson de Roland* (Wilhelm Tavernier). — P. 187-190, Arthur C. Brown, *The bleeding Lance* (É. Brugger : l'origine de l'aventure du Graal peut n'être pas chrétienne, mais, dès les monuments les plus anciens, l'épisode est en rapport avec la légende chrétienne. M. Brown tombe dans le défaut des critiques anglais et américains en général, qui veulent rattacher tous les épisodes des romans arturiens français à des traditions celtiques : l'histoire du Graal n'a rien à faire, à l'origine, avec celle d'Artur. Critique de l'étude relative au roman de Balaain. — Voy. *Romania*, 1911, t. XL, p. 333). — P. 190-204, *The vulgate version of the Arthurian romances*, ed. by H. Oskar Sommer (É. Brugger. Nombreuses et utiles remarques au sujet de cette publication, dont les deux premiers volumes ont paru, et notamment sur la formation du cycle du Graal). — P. 204-208, *Mort Artu*, ed. by J. Douglas Bruce (É. Brugger. Discussion sur la place du poème dans le cycle et sur sa date. — Voy. *Romania*, 1911, t. XL, p. 133). — P. 209-212, Kristian von Troyes, *Cligès*, hrg. von Wendelin Förster, dritte Aufl. (Wolfgang Golther). — P. 213-215, *Le miroir aux dames* (É. Herzog. Précision nouvelle sur le lieu d'origine du

poème. Remarques sur la constitution du texte). — P. 216-217, Wilibald Schröter, *Orid und die Troubadours* (E. Stemplinger). — [*Miszellen*. P. 310, Wolfram v. Zingerle, *Zu Zeitschrift XXXVI¹*, S. 274].

T. XXXVII [1911]. Première partie, *Abhandlungen*. P. 83-124, Wilhelm Tavernier, *Beiträge zur Rolandsforschung* (cf. t. XXXVI, p. 71 ss.) : II, *Carmen de predicione Guenonis und Rolandsepos*. Reprenant la thèse qu'il a soutenue dans sa dissertation intitulée *Vorgeschichte des altfr. Rolandsliedes*, M. T. soutient que la *Chanson de Roland* est postérieure au *Carmen* et que Turolodus, en l'écrivant, a utilisé comme source un ms. de ce dernier poème. Il le soutient contre MM. Foerster, Baist et Ph. Aug. Becker, tâchant de réfuter et, à l'occasion, d'utiliser leurs arguments. III, *Turoldus*. Compléments à la thèse déjà soutenue par M. T. que l'auteur de la *Chanson de Roland* est l'évêque Turoldus de Bayeux. — P. 125-137, E. Herzog, *Aus dem Atlas linguistique* (suite ; cf. t. XXXIV, p. 301) : 4. gasc. madût « mur » ; 5. toile, étoile ; 6. soif. — P. 270-272, C. Salvioni, *Wortgeschichtliches* ; 1. apostume ; 2. ancora opinâtre ; 3. avachir. — P. 272, Wilhelm Tavernier, *Zu Roland 3995* : tere d'Ebire.

Deuxième partie, *Referate und Rezensionen*. P. 1-6, Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*. III, *La conquête romaine et les premières invasions germaniques* (Max L. Strack). — P. 6-9, Karl Vossler, *Die Kunst des ältesten Trobadors* (Jean Acher). — P. 9-13, *Deux anciens poèmes inédits sur saint Simon de Crépy*, p. p. E. Walberg (Jean Acher ; avec, p. 12-13, une note de E. Stengel sur la rime de l'un des deux poèmes). — P. 13-18, Edw. Järnström, *Recueil de chansons pieuses du XIII^e siècle* (Jean Acher. — *Voy. Romania*, 1911, t. XL, p. 124). — P. 109-110, A. Chr. Thorn, *Les verbes parasynthétiques en français* (Elise Richter). — P. 110-115, Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, t. III, Quatrième partie, Formation des mots (Karl Ettmayer : l'auteur abandonne ici le point de vue de l'histoire pour celui de la sémantique, il traite les suffixes comme des existences irréductibles à partir desquelles il disserte, au lieu de prendre pour point de départ leur racine étymologique afin d'en suivre ensuite le développement). — P. 115-116, Kurt Glaser, *Le sens péjoratif du suffixe -ard en français* (Karl Ettmayer). — P. 163-167, Leopold v. Schroeder, *Die Wurzeln der Sage vom heiligen Gral* (E. Brugger : travail d'un sanskritiste et mythologue peu au courant de la littérature romane ; effort peu convaincant et soutenu d'une faible argumentation pour rattacher le Graal à des traditions haut-ariennes). — P. 167-176, Wolfgang Golther, *Tristan und Isolde in den Dichtungen des Mittelalters und der neueren Zeit* (Ernest Muret. Le critique insiste principalement sur la question du « *Tristan primitif* » et croit que la matière principale de ce poème, mêlé d'éléments divers et qui n'ont pu tous sortir d'une seule et même imagination, est d'origine celtique). — P. 176-203, Eduard Wechsler, *Das Kulturproblem des Minnesangs* (Walther Kückler : l'auteur tient trop peu de compte de la personnalité des poètes ; il attribue à tort aux femmes elles-mêmes un rôle d'initiative prépondérant dans la création d'un esprit

nouveau ; on doit contester que la poésie des troubadours ait été, non l'œuvre de chevaliers amoureux, mais celle de poètes savants, — que la forme particulière revêtue par elle ait été antérieure à la matière vivante qu'elle contient, c'est-à-dire à l'amour, — qu'il faille attribuer aux chanteurs la place que leur réserve M. W. ; il n'y a point, dans la poésie des troubadours, la conception d'une humanité supérieure dont parle M. W., mais la simple marque d'une culture plus poussée, et cette poésie a, avec l'esprit de l'Église, des rapports très différents de ceux qu'indique l'auteur. — Voy. *Annales du Midi*, 1911, t. XXIII, p. 218 ; *Romania*, 1910, t. XXXIX, p. 386). — P. 203-205, *Kleine Texte zum Alexanderroman*, hrsg. von Friedrich Pfister (Alfons Hilka : publication utile et méritoire). — P. 205-207, Alfons Hilka, *Das Leben und die Sentenzen des Philosophen Secundus des Schweigsamen in der altfranzösischen Literatur nebst kritischer Ausgabe der lateinischen Uebersetzung des Willelmus Medicus, Abtes von Saint-Denis* (F. Rechnitz : travail intéressant. Quelques corrections de texte). — P. 207-214, *La noble leçon des Vaudois du Piémont*, p. p. Antonino de Stefano (E. Stengel. Observations sur les principes de l'établissement du texte). — P. 214-215, L. Le Pileur, *Les maladies de Vénus dans l'œuvre de François Villon* (Wolfgang von Wurzbach. — Voy. *Romania*, 1910, t. XXXIX, p. 631). — P. 228-230, Ludwig Traube, *Vorlesungen und Abhandlungen*, Bd. II, *Einleitung in die lateinische Philologie des Mittelalters* (Jean Acher). — P. 230-239, Maurice Prou, *Manuel de paléographie latine et française* (Jean Acher). — P. 239-258, E. Bourciez, *Éléments de linguistique romane* (C. Salvioni. Nombreuses observations faites au cours de la lecture du livre. — Voy. *Revue critique*, 1910, t. LXXXVIII², p. 430). — P. 258-260, Paul Meyer, *Documents linguistiques du midi de la France recueillis et publiés avec glossaires et cartes* (Emil Levy. Éloge de la publication ; remarques de détail). — P. 260-264, Georges Millardet, *Recueil de textes des anciens dialectes landais* (Emil Levy. Nombreuses observations particulières. — Voy. *Romania*, 1910, t. XXXIX, p. 395, et *Modern Language Notes*, 1911). — P. 264-280, E. Löseth, *Notes de syntaxe française* (Theodor Kalepky). — P. 280-282, Louise Odin,¹ *Glossaire du patois de Blonay* ; F. Boillot, *Le patois de la commune de La Grand'Combe* ; Ch. Lecomte, *Le parler dolois* ; Albert Ravanat, *Dictionnaire du patois des environs de Grenoble* ; le P. Daire, *Dictionnaire picard gaulois et français* (D. Behrens. — Pour les deux premiers et le quatrième, voy. *Romania*, 1911, t. XL, p. 478 ; pour le troisième, voy. ci-dessous, p. 158).

Edmond FARAL.

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXXIV (1910), fasc. 2. — P. 129. R. Haberl, *Beiträge zur romanischen Linguistik*, II. Je me borne à donner les titres de ces notes où s'enchaînent en un ordre surprenant les solutions des problèmes phonétiques les plus divers et les plus difficiles : 7, *Die suffixe -ariu und -eriu im Fr.* ; 8, *Nachtonigen a in Proparoxytonis in den roman. Sprachen* ; 9, *Der Abfall des nachtonigen e in der 3. pers. sg. im Fr.* ; 10, *Die 3.*

prs. sing. des passé def. der Verba auf -er im Fr.; 11, *Fr.*, *prv. aise*; 12, Fälle, wo im *Rom. und Germ.* offenes e und o an Stelle der geschlossenen Vokale im *Lt.* angetroffen wird; 13, *Vortoniges u* aus o und e im *It.*; 14, *Vortoniges u* an Stelle von o im *Fr. und Sp.*; 15, *Metathese von r* im *Fr.*; 16, *Fr. fournir*; 17, *Fr. troupe*; 18, *Fr. trouver*; 19, *Die nebentonigen offenen Vokale im Roman.*; 20, *Afr. li und il*; 21, *Das frz. Suffix -ange*. — P. 162, A. Horning, *Zum Glossar von Belmont. Nouveau recueil alphabétique de mots, fruit d'une nouvelle enquête: la dispersion de ce Glossaire n'en rendra pas l'usage bien facile*. — P. 182, E. Sicardi, *Di e per nell'italiano arcaico. Exemples d'ellipse de di et de per et d'emploi de di avec valeur de in*. — P. 191, A. Sepulcri, *Note sulle di filologia dantesca. Sur le sens de barba, disfamare, attendere promessa et sur la forme offerere*. — P. 196, A. Unterforcher, *For -are, rupes (rupa) in Wörtern und Ortsnamen. L'it. frana* est expliqué par *foragina* et de même, ou bien par *foratus* ou *foramen*, quelques noms de lieux ladins, tyroliens ou frioulans: à *ru pa*, mot peut-être apparenté à *rupes*, *rupina*, se rattacherait une assez importante famille de mots et noms de lieux de la même région. — P. 203, G. Bertoni, *Note etimologiche e lessicali emiliane. Notes trop brèves pour qu'il y ait possibilité de les résumer ici*.

MELANGES. — P. 211, J. Acher, *Sur un calembour méconnu de Simund de Freine. Correction ingénieuse au v. 66 du Roman de Philosophie* (éd. Matzke). — P. 212, H. Schuchardt, 1. *Surd. cugurra; anna e mele. Cugurra* « perce-oreilles », est rattaché à *cochlea* « colimaçon »; *anna e mele* « belette » est expliqué comme une altération de *domna de mele*, nom donné à la belette à cause de son goût pour le miel; — 2. *Pistoj. farfecchie* « moustache » ne remonte pas, comme le pense M. Meyer-Lübke, à un italique *farfa*, c'est une altération d'un dérivé de *barba* sous l'influence des doubles séries verbales parallèles en *barb-* et *farf-*; — 3. *Hiacynthus*, exemples grecs de la métathèse de *y-i* à *i-y*; — 4. *Port. chold(r)abold(r)a* « tintamarre », variante de l'all. *Halter pelter*, à rapprocher du turc *paldyr küldür*, de même sens.

COMPTES RENDUS. — P. 219, W. Meyer-Lübke, *Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft*, 2^e édition (K. von Ettmayer). — P. 224, *Rambertino Buzalelli, trovatore bolognese e le sue rime provenzali* per G. Bertoni (A. Stimming). — P. 229, G. Doutrepont, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne* (W. von Wurzbach). — P. 232, E. Sicardi, *Dante ad un funerale* (Fr. Beck). — P. 234, M. Scherillo, *La prima visione di Dante* (Fr. Beck). — P. 234, A. Corsio, *Sulla Vita nuova di Dante* (Fr. Beck). — P. 257, C. Trabalza, *Storia della grammatica italiana* (K. Vossler). — P. 239, *Giornale Storico della Letteratura italiana*, LIV, 1-2 (B. Wiese). — P. 242, *Studi di Filologia moderna*, I, 3-4 (W. von Wurzbach). — P. 242, *Revue et Bulletin de Dialectologie romane*, I (B. Schädcl). — P. 251, *Revue de philologie française et de littérature*, XXII (E. Herzog : il n'est pas certain que M. H. entende toujours exactement les métaphores qui le scandalisent).

Mario ROQUES.

CHRONIQUE

Miss Lucy Toulmin SMITH, l'une des plus fidèles amies de la Société des anciens textes français, est morte le 18 décembre 1911, âgée de 73 ans. Je la connaissais depuis environ quarante ans. Elle avait d'abord publié divers travaux concernant l'histoire et la littérature de l'Angleterre. En 1870, elle avait achevé et imprimé un important recueil de textes préparés par son père (*English Gilds*, dans la *Early English Text Society*). L'une de ses plus utiles publications est son édition des Mystères d'York (*York plays*, Oxford, 1885), d'après un manuscrit ayant appartenu au comte d'Ashburnham. En 1889, elle publia avec moi, pour la Société des anciens textes français, les *Contes de Nicole Bozon*. Elle avait préparé d'autres travaux pour la Société, notamment elle avait copié, pour G. Paris, la Chanson d'*Orson de Beauvais* (Paris, 1899), d'après un manuscrit de Sir Th. Phillipps, et le roman d'*Yder* (voir *Hist. litt. de la Fr.*, XXX, 199) que G. Paris avait l'intention d'éditer. Depuis 1894 elle était bibliothécaire du Collège Manchester, à Oxford. Son dernier ouvrage est la publication, en cinq volumes de l'*Itinerary* de John Leland, d'après le manuscrit de la Bodléienne, pour l'*English Historical Society*. Miss Toulmin Smith était une femme très savante, très laborieuse et très modeste. — P. M.

— M. Lucien BESZARD, docteur ès lettres (France) et docteur en philosophie (Allemagne), ancien professeur suppléant à l'Université de Budapest, est décédé à Nancy le 17 janvier 1912, à l'âge de trente ans. La *Romania* a eu l'occasion de parler (XXXIII, 131, et XXXVII, 629) de ce jeune travailleur, à propos d'un article de début, pour lequel il avait sans doute été mal conseillé, et d'une bonne étude de toponymie. Mais M. B. avait depuis publié ses thèses, *Étude sur l'origine des noms de lieux habités du Maine* et *Le latin des formules de Sens*, qui sont des travaux méritoires et dont nous regrettons vivement de n'avoir pas rendu compte ici. L'on trouvera dans la *Revue de philologie française*, XXV (1911), p. 221-222, un compte rendu de M. Anglade qui donne à ces travaux de justes éloges. C'est à M. B. qu'est dû le *Register* des tomes I-XXX de la *Zeitschrift für romanische Philologie*. — M. R.

— M. Marcel de FRÉVILLE DE LORME, conseiller maître à la Cour des Comptes, est décédé à Paris, le 13 février, à l'âge de 61 ans. Ancien élève de l'École des chartes, il n'avait pas cessé de s'intéresser à l'étude du moyen âge français. La Société des anciens textes français, dont il a été le président en 1908, lui doit la publication des *Quatre tenz d'auge d'ome* de Philippe de Novare (1888). — M. R.

— Le 4 février a été fêté à Graz le 70^e anniversaire de M. Hugo Schuchardt. L'Université de Graz a fait remettre solennellement à l'illustre linguiste une *tabula gratulatoria* exécutée par un artiste en renom, M. A. de Schroeter ; les savants, les Académies, les Universités de toutes les parties du monde ont tenu à s'associer à cette fête par lettre ou télégramme ; enfin divers travaux scientifiques ont été, à cette occasion, présentés ou dédiés à M. Schuchardt ; nous en donnerons ultérieurement la liste, car tous ne sont pas encore publiés. La collaboration de M. Schuchardt à notre revue a commencé en 1873, il n'est pas sans doute un de nos volumes où ses travaux n'aient tenu leur place sous une forme ou une autre, et il a bien voulu nous dire qu'il ne considérerait pas sa collaboration personnelle comme close. La direction et les collaborateurs de la *Romania* le prient de trouver ici, avec tous leurs vœux, l'hommage de leur admiration et de leur respect.

— M. K. von Ettmayer, professeur ordinaire de philologie romane à l'Université de Fribourg (Suisse) passe avec le même titre à Innsbruck.

— Un Institut de philologie roumaine a été fondé auprès de la Faculté des lettres de l'Université de Paris par les soins du gouvernement roumain ; la direction en a été confiée à M. Mario Roques.

Publications annoncées.

L'*Atlas linguistique de la France* à peine achevé (les *tables* sont en cours d'impression), MM. J. Gilliéron et E. Edmont se sont proposé de le compléter par un *Atlas linguistique de la Corse* ; l'entreprise est dès maintenant assez avancée pour que nous puissions en entretenir nos lecteurs. L'enquête portera sur environ 45 points, elle est déjà achevée pour 35 parlars ; commencée au printemps de 1911, elle sera complètement terminée en juillet 1912, et le travail de dépouillement des cahiers est poussé assez activement pour que le manuscrit du premier fascicule puisse être envoyé à l'imprimeur quelques jours après la réception du dernier cahier. Le questionnaire qui sert de base à l'enquête pour la Corse renferme plus du double des mots du questionnaire employé pour l'*Atlas* de la France ; de plus, sur chaque point est recueilli au moins un petit texte donné librement par le sujet ; l'enquête pour chaque parler nécessite un minimum de huit jours. Cette fois encore le travail de collection sur place a été confié à M. Edmont seul, la direction de l'enquête, le choix des points à étudier, l'établissement du questionnaire et le dépouillement des cahiers étant réservés à M. J. Gilliéron.

— M. John Orr achève une édition de la *Bible* de Guiot de Provins.

— M. R. Thomson Hill annonce une édition du roman de *Gunbaut*.

Collections et publications en cours.

De la collection des *Classiques français du moyen âge* publiée sous la direction de Mario Roques ont déjà paru six volumes : 1. *La Chastelaine de Vergi*, éditée par Gaston RAYNAUD, réduction de l'édition publiée par notre regretté collaborateur au t. XXI de la *Romania* ; une nouvelle édition de ce

volume presque complètement épuisé est en préparation. — 2. François Villon, *Œuvres*, éditées par un ANCIEN ARCHIVISTE; il n'y a plus de raison malheureusement de taire le nom de l'éditeur, Auguste Longnon, qui, pour cette édition nouvelle, avait revu avec un soin extrême ou plutôt repris de fond en comble son édition de 1892, et en particulier rédigé une *Introduction* et un *Index des noms propres* où se trouve résumé tout ce que l'on sait jusqu'à ce jour sur Villon, sa vie et ses compagnons. — 3. *Courtois d'Arras*, édité par Edmond FARAL : l'édition de cette intéressante composition qu'avait donnée en 1905 M. Faral (cf. *Romania*, XXXV, 494) était restée peu accessible aux travailleurs; elle est ici refondue et sensiblement améliorée. — 4. *La Vie de saint Alexis*, texte critique de Gaston PARIS; ce n'est qu'une réimpression, soigneusement revue une fois de plus, de l'*editio minor* donnée par G. Paris en 1903 et déjà réimprimée en 1908. — 5. Adam le Bossu, *Le Jeu de la Feuillée*, édité par Ernest LANGLOIS; cette petite édition est en fait la première édition scientifique que nous ayons de ce texte difficile, aussi y a-t-on fait une place plus grande que dans les autres volumes de la collection au commentaire sous ses diverses formes : notes explicatives, index des noms propres, glossaire; une erreur de correction typographique a fait placer à la suite de la note au v. 1025 une transcription de mélodie qui correspond en réalité aux vers 874-75. — 6. *Le Garçon et l'Aveugle*, édité par Mario ROQUES; cette curieuse petite pièce n'avait eu qu'une édition due à M. Paul Meyer (*Jahrbuch*, 1865); dans la présente édition le texte a pu être amélioré sur plusieurs points, mais il reste encore bien des difficultés; un accident de tirage a fait tomber dans une partie des exemplaires quelques signes aux p. 3 et 5; rétablir une virgule à la fin du v. 59, et les initiales des v. 88 et 89 qui doivent commencer par *remandee* et *tout*.

— La *Gesellschaft für romanische Literatur* vient de distribuer, pour compléter les publications de son neuvième exercice (1910), deux forts volumes qui portent les nos 26 et 27 de sa collection : *Li Quatre livre des Reis*, édition critique par E. Robert Curtius d'après le ms. de la Bibliothèque Mazarine, qui était la base unique de l'édition de Leroux de Lincy, corrigé à l'aide des autres mss.; *Sieben spanische dramatische Eklogen*, éd. par E. Kohler.

Comptes rendus sommaires.

Arthur C. L. BROWN, *Chrétien's « Yvain »*. Reprinted from *Modern Philology*, vol. IX, n° 1, July 1911. — Préoccupé d'en marquer les rapports avec les théories de M. Nitze et d'en éclaircir certains points particuliers, M. Brown reprend la thèse qu'il a déjà soutenue touchant les origines de l'*Yvain* de Chrétien de Troyes. L'existence des anciennes « sagas » irlandaises de la *Serglige Conculaind*, de la *Echtra Lóegaire*, de la *Tochmarc Emere*, prouve, selon lui, que Chrétien a dû utiliser dans son poème un récit féerique organisé. Il ne nie d'ailleurs pas que Chrétien ait introduit dans ce roman des éléments « néo-classiques », en particulier à propos de l'invention du lion.

Il admet aussi que Chrétien a légèrement modifié le dénouement de l'histoire et qu'il y a inséré tels incidents qui n'étaient pas dans sa source. Et il ne discute pas, enfin, sur l'ultime origine du conte. Mais ce qu'il tient pour certain, c'est que Chrétien s'est inspiré d'un récit celtique et que la donnée d'*Yvain*, considérée en bloc, a été empruntée par lui à une tradition irlandaise. — E. FARAL.

HERMANN FRIEDENHAGEN, *Sur l'emploi des temps et des modes dans la prose française du XIII^e siècle* ; 1^{re} partie : les temps. In-8, 40 pages. (Programme de Hambourg, 1910.) — Ce travail, fait sous l'inspiration directe de M. Gröber, est principalement un recueil d'exemples empruntés à Villehardouin, à Henri de Valenciennes, à Robert de Clari, au Ménéstrel de Reims et à Joinville. Ce qu'il offre de plus intéressant, c'est le principe d'après lequel les exemples ont été classés : s'affranchissant de toute influence de la grammaire latine, M. F. ne relève que les formes verbales simples et rejette « je suis aimé, j'ai aimé » dans les périphrases avec « je vais partir, je dois partir, j'ai peur », etc. Pour une raison analogue, il affirme que le français n'a pas de futur : « j'aimerai » est un mode qui exprime la possibilité dans le présent, comme « j'aimerais » l'exprime dans le passé. Les grammairiens français auraient un grand profit à tirer de ces indications. — H. YVON.

MATTHIAS FRIEDWAGNER, *Ueber die Volksdichtung der Bukowiner Rumänen* ; Czernowitz, 1911. 33 p. in-8. — Traduction allemande d'assez nombreuses pièces bien choisies, avec une courte introduction. — M. R.

Contribution à l'étude des littératures orales. Tome I^{er}. Le parler dolois. Étude et glossaire des patois comparés de l'arrondissement de Saint-Malo, suivi d'un relevé des locutions et des dictons populaires, par Ch. LECOMTE. Paris, Champion, 1910. In-8, vi-242 pages. — C'est un livre à l'ancienne mode, dont l'auteur a beaucoup de lecture et une connaissance directe du patois de Dol et des environs immédiats de cete petite vile de la Bretagne française située sur les limites de la Normandie. Il pourra rendre des services, mais il va sans dire qu'il aurait beaucoup gagné si l'auteur avait été au courant de la dialectologie. Les étimologies sont bien rarement satisfaisantes, et les définitions laissent trop souvent à désirer. Les rapprochements avec les patois voisins sont généralement judicieux, mais de temps en temps l'auteur va courir à l'autre bout de la France ou puiser dans les livres généraux, come le *Glossaire de la langue d'oïl* de M. le Dr Bos, sans se rendre compte des vrais rapports qui unissent les patois entre eux et les parlers actuels au langage du moyen âge. — A. TH.

Matzke Memorial Volume containing two unpublished papers by John E. Matzke and contributions in his memory by his colleagues (with portrait); Stanford University, California, 1911; 162 pages in-8°. — Cet élégant volume, pieux hommage rendu à la mémoire du bon travailleur et de l'homme excellent que fut notre regretté ami J. E. Matzke, contient,

outre un bon portrait, une courte notice biographique et une bibliographie sommaire des travaux de Matzke, deux « lectures » inédites : p. 13, sur *Gaston Paris* (1903) et p. 21, sur *le développement et l'état présent de la dialectologie romane* (1909). Les collègues de Matzke à Leland Stanford junior University y ont ajouté quelques contributions dont un petit nombre seulement nous intéresse ici. P. 49-56, C.-G. Allen, *The relation of the german Gregorius auf dem Stein to the old french poem La Vie de saint Grégoire*. M. A. montre que le *Volksbuch* allemand qui raconte l'histoire de Grégoire (Simrock, XII, 85) dérive du récit correspondant des *Gesta Romanorum* ; ce travail se rattache à un groupe de recherches entreprises il y a quelques années à l'École des Hautes Études sous ma direction et dont j'espère ne plus tarder beaucoup à publier les résultats. — P. 76-93, A. M. Espinosa, *Old french ne... se... non in other romance languages*. Exemples de la séparation entre *se* et *non* pour l'ancien provençal et l'ancien portugais, comme pour l'ancien français. — P. 125-138, O. M. Johnston, *Origin of the legend of Floire and Blancheflor*. M. J. conclut que, dans la première partie de l'histoire de Fl. et Bl., nous avons un développement du thème qui se rencontre d'autre part dans *Aucassin et Nicolette*, et que l'auteur de *Floire* a utilisé pour la fin de son histoire un récit d'origine arabe ; l'article n'ajoute guère sur ce dernier point à ce qu'ont dit déjà MM. Huet et Reinhold (cf. *Romania*, XXVIII, 348 sq., XXXV, 95 sq. et 335). — M. R.

- A. RATTI, *Un trattatello di ascetica in volgare alto-italiano*, estr. dagli *Studi lett. e linguistici* dedicati a P. Rajna, Firenze, 1911, pp. 300-311. — Il Ratti riproduce qui un trattatello ascetico, che si legge nello stesso ms. riccardiano, dal quale egli ha tratto l'importante *Vita* di Bonacosa da Beccaloe (*Romania*, XXXVIII, 459). Anche questo testo è scritto in una lingua « illustre », priva quasi del tutto di caratteristiche dialettali regionali o municipali, come avviene di tanti altri antichi monumenti volgari dell'alta Italia. Tuttavia, ad attestare la pavesità del documento (*Rom. cit.* 460), sia qui ricordata nel nuovo trattatello la forma *sebbe* (sete) a p. 304, l. 36, che ha il *g* duro, proprio in tali condizioni di Pavia, com'è fatto chiaro dagli antichi testi. L'edizione del Ratti è diligente. Tuttavia, una mia collazione con il ms. mi ha permesso di correggerla in qualche punto. Si tratta di divergenze in parte leggere, ma non inutili per lo studioso : p. 304, l. 2, *simigliante* ; 7 *medesimo* (non *medesimo*) ; 11 *infidelitae* ; *superbia* senza l'articolo ; 16 *uezudo* (non *uezuo*) ; 17 *la soa* (non *le soe*) ; 21 *la qual* ; 33 *uesuno* ; p. 305, l. 43 *conseglero* ; 44 *lo so pouolo* ; 50 *imperio* ; 70 *ni compire* ; 73 *perche* ; p. 306, l. 98 *chi andano* ; 102 *de mezo* ; p. 307, l. 128 *peccati* ; 129 *uirtre* ; p. 308 l. 164 *ment* ; p. 309, l. 193 *quelo che la m.*, 217 *amor* ; 222 *zuscaduna* ; 224 *amore* ; p. 310, l. 242 *laxa* ; 245 *pocho*. È da augurarsi che il Ratti dia alla luce la restante parte del ms. Con la *vita* di Bonacosa e con il presente trattatello ascetico, di cui ha diligentemente indicate le fonti, egli ha già reso un segnalato servizio al pubblico erudito. — G. BERTONI.

Giorgio Rossi. *I sonetti attribuiti ad Angelo Poliziano*. Bologna, Zanichelli, 1912: 43 pages in-16. — L'édition des *Rime* de Politien donnée en 1863, par Carducci, que M. Rossi vient de réimprimer¹, ne contenait pas un seul sonnet. Depuis on avait signalé dans divers manuscrits l'existence de dix-sept sonnets, attribués, plus ou moins explicitement, à Politien². De longues discussions s'étaient élevées sur leur authenticité et presque tous avaient été plusieurs fois publiés. M. R. résume toutes ces discussions et conclut en retenant trois seulement de ces sonnets comme authentiques; six lui paraissent apocryphes et les autres d'origine incertaine. Il les réimprime tous, après avoir collationné les mss., avec les leçons des diverses éditions. Il sera commode de trouver réuni en ces quelques pages tout le dossier de l'affaire. — Les notes sur les mots rares ou difficiles seront les bien venues; mais parfois le sens général de la pièce eût dû être indiqué, au moins dans un titre. Pour comprendre le n° II il faut admettre que la dame de Laurent de Médicis avait quitté des vêtements de deuil pour une parure blanche et que Politien en tire un motif d'espoir pour son ami. M. R. l'entend-il ainsi? Je ne sais: en tout cas les v. 3-4 (*nè più l'abito nero — A sospirar il trullo un disfida*) ne donnent pas de sens. Je corrigerais le dernier mot en *il sfida*, ce qui, paléographiquement, ne fait aucune difficulté³. — III. Il n'y a vraiment aucune raison de transposer les v. 9-10. — A. JEANROY.

1. *Le Stanze, l'Orfeo e le Rime di Messer A. Ambrogini Poliziano, etc.* Bologna, 1912: xxxi-830 p. in-16. Cette édition, dont la présente plaquette forme le complément, contient, outre les notes de Carducci, celles de Nannucci (1812 et 1814) « ritoccate ed accresciute »; la plus utile des additions eût été celle de références précises pour les citations d'auteurs anciens. En tête du volume, une brillante et précise Introduction de G. Mazzoni où il est montré entre autres choses que Carducci s'est inspiré du modèle d'édition commentée que venait de donner Becq de Fouquières dans son *André Chénier* (1862).

2. Plusieurs portent simplement l'initiale P.

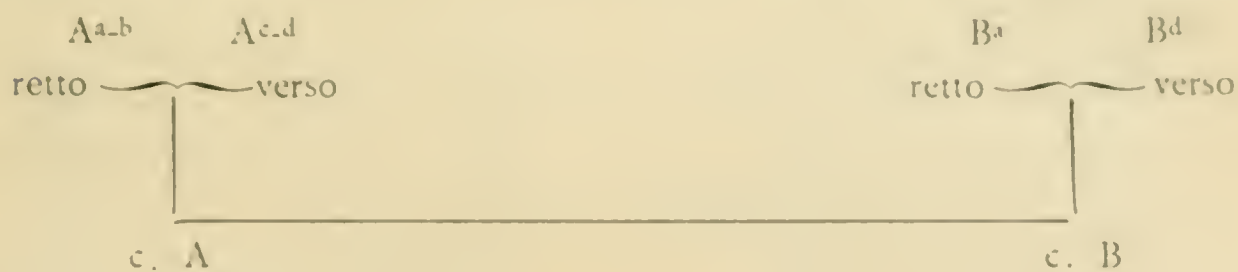
3. Le sens de « inciter » serait une simple extension du sens propre. M. Rossi, à qui j'avais communiqué cette conjecture, me propose *disfida*, quoiqu'on n'ait pas d'exemple de *disfi lare* au sens ici requis.

Le Propriétaire-Gérant, H. CHAMPION.

101

UN FRAMMENTO DI UNA RACCOLTA DI MIRACOLI E ODILONE DI CLUNY

Il frammento, di cui intendo parlare, proviene da una vecchia legatura e mi fu messo tra le mani dal dr. W. J. Meyer, che vivamente ringrazio¹. Lo stato della pergamena è assai infelice. Tagliata nella parte superiore, per accomodarla alla meglio alle assi, a cui fu incollata, essa consta di tre quarti di un foglio : cioè, di una carta (il cui « retto » era adagiato sull'asse, mentre il « verso » si poteva facilmente leggere, perchè non era ricoperto da nessun involucri) e di una metà della carta corrispondente. Essendo il testo disposto a due colonne per pagina, abbiamo, in conseguenza di ciò :



Il nostro frammento ci ha tramandato, adunque, sei colonne del testo conservato nel disgraziato manoscritto², che fu vittima

1. La legatura è del sec. xvi ex. o forse del sec. xvii. Il volume, che risulta della *Postilla super epistolis et evangelis* di Guillelmus [Durandus], edita da Giovanni Crognet s. d. (Gebennis) e di una Bibbia edita da Marco Reinhard e Nicolò Filippi a Lione nel 1482, appartiene alla Biblioteca cantonale di Friburgo (Svizzera) e ha la segnatura : Z. 49. Sulla seconda di queste opere, vedasi Hain-Copinger, Suppl. 3085, Pellechet 2311, Proctor 8531.

2. Sei colonne incomplete, perchè la parte superiore, come ho detto, fu tagliata dal rilegatore, che incollò la pergamena sull'asse.

dell' incuria degli uomini : manoscritto senza dubbio prezioso, nel quale dovevano essere raccolti, l'uno dopo l'altro, molti o pochi miracoli francesi in versi. Due di essi sono giunti, in istato frammentario, sino a noi, grazie alla pergamena che descriviamo, e che ci permette di asserire (riserbandoci di precisare meglio, tra poco, le nostre idee) che il copista del codice perduto appartenne alla fine del sec. XIII o al principio del sec. XIV. Dei due frammenti di miracoli darò prima, per maggiore chiarezza, come si vedrà, quello contenuto nella c. B^{ad}, cioè nella carta tagliata a mezzo per il lungo :

[c. B ^a]	[c. B ^d]
Molt por estoit biaux <i>et</i> bien fais Sages en dis <i>et</i> plus en fais : A toutes gens estoit seans, Mais en ce estoit (trop) messe- [hans 5	[P]roier l'en dont <i>par</i> la merci. [B]ien doit avoir le cuer norci [L]a dolente, <i>qui</i> tant mesfist [Qu'a] l'anemi(s) si biau don fist. [L]i patriarces se <i>por</i> pense [M]olt longement, tant <i>qu'il</i> s'a- [pense,
5 Q'a l'enemi promis estoit. Sa mere, <i>qui</i> sovent lavoit, De caudes larmes sen cler vis, Qar il li ert adès avis Que li anemis li toloit,	[S]i <i>com</i> Diex vaut, d'un saint [ermite [Qui] menoit vie si <i>par</i> site [Que] li angles li menistroit
10 <i>Por</i> ce <i>que</i> promis li avoit, Ensi sen cuer lons tans cela C'onces nului nel revela. Mais cil <i>qui</i> nul pecié n'oublie Sa promesse n'oublia mie.	10 [È]t bouce a bouce a li <i>par</i> loit. [T]ot en plou(ra)rant l'enfant [apele, [Qui] plus est dos c'une pucele : « [B]jax fiex, fait il, a .i. ermite [E]n cui sains esperis abite
15 A la dame vint li diables. Molt lait <i>et</i> molt espoventables. Au jour del sisimen tot droit : « Dame, fait il, faites me droit, Terés me bien ma couvenance.	15 [P]or] men <i>consel</i> tost t'en iras ; [C]este mervele li diras. [I]l par est tant de haute vie, [S]e Diex <i>por</i> toi de bon cuer prie, [J]e sai certainement <i>et</i> croi
20 Ne l'ai pas mise en oubliance. D'ui en .iij. ans le voel avoir, Nel lairoie por nul avoir. » Li diables a tant s'en part. <i>Por</i> .i. petit d'ire ne part	20 [Qu]e] Diex ara merci de toi. [M]ais la voie est forment dou- [teuse,
25 La dame, quant ot ces noveles, Sen pis debat <i>et</i> ses mancles, <i>Et</i> a tel duel <i>et</i> tel contraire Que grans anuis eut del retraire.	25 [L]onge, (gre)vaine <i>et</i> perileuse. [I]l est manans en un boscage [S]i perilleus <i>et</i> si sauvage [Qu'a] .iij. jorne[es] en tos sens

	Cascune nuit, <i>quant des</i> (es)es-	[N]i a maison en nul asens. —
	[coles	— [L]as, fait li enfes, <i>que</i> ferai ?
30	Vient li cle[r]çons, plourant l'a-	[J]amais nului ne trouverai
	[cole	[Qui] me consaut a men voloir.
	<i>Et</i> tot le molle de ses larmes. 30	[B]ien doit celi li cuers doloir
	<i>Quant</i> tost s'aproce ¹ <i>et</i> vient li	[Qui] en si <i>grant</i> paine m'a mis.
	[termes	— [C]onfortés moi, biaux dos
	<i>Qu'il</i> iert perdus <i>par</i> sen mesfait.	[amis
	Se Diex <i>et</i> sa mere nel fait,	[F]ait li preudons : Diex, <i>qui</i> avoie
35	Tel duel en a <i>et</i> tel anui,	[L]es desvoies <i>et</i> met a voie,
	Ne puet oïr <i>par</i> ler de lui 35	[B]on <i>conseil</i> <i>et</i> tel vos envoit
	<i>Qu'ele</i> ne pleurt isnelement,	[Q]au ² saint houme tost vos
	<i>Et</i> sospire si tenrement	[avoit.]»
	<i>Que</i> li enfes(fes) s'en est prist	[U]nes letres li bale <i>et</i> livre
	[garde.	[E]n tel maniere s'en delivre.
40	En sospirant souvent l'esgarde...	[A] tant li enfes s'en depart,
		40 [P]or] peu <i>que</i> li cuers ne li part...

Non è certamente difficile identificare il miracolo narrato nei versi qui sopra riferiti. Si tratta, come il lettore esperto avrà già supposto, d'una redazione dell' *Enfant voué au diable*³ e precisamente della redazione dovuta a Gautier de Coincy⁴, il celebre autore dei *Miracles de la Vierge*, morto nel 1236⁵. Nell' ediz. Poquet (Paris, 1857, p. 441) il nostro miracolo s'intitola *De l'enfant que le Deables vouloit enporter* e comincia :

En escrit truis qu'il fu uns hons
De grant afaire et de grant noms...

La col. B^a del nuovo frammento comprende i vv. 73-114 dell' edizione e la col. B^d i vv. 193-232 della medesima edi-

1. Ms. *laproce*.

2. Ms. *uu*.

3. Sulle varie redazioni dell' *Enfant*, si veda P. Meyer, *Romania*, XXXIII, 164. Cinque sono le redazioni francesi; una portoghese (*Cantigas de Santa Maria*, CXV); due italiane, Monaci, *Rend. d. R. Accad. dei Lincei*, s. V (1896), 502, e Novati, nella *Racc. di St.* in onore di A. D'Ancona, cfr. *Romania*, XXX, 596.

4. Sulla fonte di questa redazione, è da consultarsi Mussafia, *Ueber die von G. de C. benützten Quellen* (*Denkschriften* della Accad. di Vienna, XLIV), p. 17.

5. Mussafia, *op. cit.*, p. 1.

zione. La lezione del frammento è qua e là migliore di quella data dal Poquet. Per es., mentre nell' ediz. si legge :

A la dame vint le Deables
Moult lait et moult espoentables,
Au jour del deuxieme au tout droit,

nel nuovo testo si ha : *Au jor del sisimen tot droit* (17), che è, a quanto penso, la buona lezione¹. Talvolta, le divergenze sono tali, da non potersi stabilire quale variante sia da preferirsi (p. es. Poquet, 209 : *Il parest* (leggi : *par est*) *tant de sainte vie*; frammm., 57 : *de haute vie*), ma, in generale, il testo del frammento è buono e degno perciò di considerazione.

Identificato questo miracolo, verrebbe fatto di pensare che la nostra pergamena altro non fosse che un resto di un codice dei miracoli di Gautier di Coincy e che l'altra parte del testo, conservata nelle quattro colonne della c. A, fosse da considerarsi come un brano di un altro miracolo di Gautier. Ma l'esame della c. A ci riserba una sorpresa. Il miracolo quivi narrato non si rinviene nell' ediz. del Poquet e non è neppure fra quelli tralasciati dall' editore e attribuiti dai mss. a Gautier². Come alcuni miracoli di Gautier passarono in qualche altra raccolta (p. es. nella raccolta Steiger-Mai³ e anche in certi mss. delle *Vies des Pères*⁴), si potrebbe credere che il nuovo frammento derivasse da una silloge più o meno somigliante alle raccolte sin qui conosciute. Ora, le cose non istanno propriamente così, perchè il miracolo, narrato in A, è del tutto ignoto ed ha un suo valore speciale, come vedremo, per la leggenda concernente Odilone di Cluny e l'istituzione della Festa dei Morti, dopo quella dei Santi, il 2 Novembre.

Oltre a ciò, per quanto spetta ancora al miracolo dell' *Enfant voué au Diable*, dobbiam fare un' osservazione, che nasce dall' esame paleografico del frammento. Il quale è il resto di un manoscritto, che fu vergato nella Francia settentrionale (e gli

1. *Sisimen* significa, parmi, « saisie » (prov. ant. *sesimen*); *le jor del sisimen* sarebbe, se ben mi appongo, il giorno in cui il Diavolo s'impadronirà del fanciullo.

2. Ulrich, *Zeitschrift f. roman. Philol.*, VI, 325, e *Romania*, VIII, 12.

3. Descritta da A. Tobler, in *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, VII, 401-436.

4. Gröber, *Grundriss*, II, 1, 651.

argomenti linguistici, che tra poco produrremo, fissano come luogo d'origine del codice la Piccardia) e non può essere ascritto, se non alla seconda metà del sec. XIII, o tutt' al più al principio del secolo seguente, senza discendere troppo giù, chè il lacerto ci mostra ancora parecchi *s* lunghi finali (p. es. *acesmes* A^b 27 ; *Euzebees* A^a 38 e qualche *les*) e ha abbondanza di *a* aperti (rarisimi sono gli *a* chiusi così comuni nel sec. XIV) e ha, infine, l'aspetto estetico delle scritture della seconda metà del duecento o dei primi decenni del trecento, sopra tutto quando si tratta del Nord della Francia, regione avanzata, non v'ha dubbio, nella storia degli sviluppi calligrafici. Ne viene che il lacerto ci conserva una lezione del miracolo di Gautier che non è troppo lontana, cronologicamente parlando, dalla composizione dell'originale. E come il codice smembrato non era nè una copia dei miracoli di Gautier, nè una copia delle *Vie des Pères*, così è lecito affermare che il nostro frammento serve, anch'esso, a darci una nuova prova della varia fortuna che ebbe nel medio evo l'opera del poeta di Coincy.

Passiamo ad esaminare la c. A. Le condizioni della pergamena sono così infelici, che la lettura riesce quanto mai ardua e in taluni punti congetturale.

[A ^a]	[A ^b]
“	“
Trestout vostre plaisir ferai ;	Ostorges est a moi venus
Hautement [jou] amenderai	Et s'est mes amis devenus
Le mesproison <i>et</i> le torture	Si m'a rendue ma cité,
Que jou ai fait <i>contre</i> droiture.	Toute a faite ma volenté.
5 En pleges vos en dong mes omes. 5	Onces ne l'osa <i>contredire</i> .
— Sire, font il, trestot plegomes	Or puis jou bien <i>par</i> verté dire
Que fera vo <i>commandement</i> . »	Que cil est sages qui Dié sert
Euzebees l'espee prent,	Et qui la soie amor desert
Puis le fist <i>contremont</i> monter :	Cui il aime mar ara soing
10 Nel velt <i>confondre</i> ne gaster 10	Secourus ier a son besoing.
N'empirier sa gent ¹ ne son cors,	Ou soit en tere ou soit en mer
Car plus iert <i>et</i> mesericors.	Lui doit on servir <i>et</i> amer
Acolé se sont <i>et</i> baisié	Et faire son <i>commandement</i> . »
Et quant il furent apaisié,	Et il li respondent briement :
15 Alé en sont a le : <i>compaigne</i> 15	« Puis que tu as fait ton voloir,

1. Ms. *gneut*.

2. L' non è chiaro nel ms. ; pare un *s*.

- Des blaus qui sont en mi le plane.
 L'at garnement terent bien gent.
 Ains hom ne vitsi faite gent.
 Euzebes li gentiex rois
 20 Les salue coume cortois
 Et il son salu li rendirent :
 Mult beloment le respondirent,
 Doucement¹ au miex que il
 [sorent.
 Li uns parla li autre terent :
 25 « Euzebes, li rois Clerus²
 Te demande. C. mille salus ;
 Si facel bel (secor) secors tramis,
 Car tu es ses loiaus amis.
 Or nos di ton commandement
 30 Et nos li ferons bonement.
 Doanes nos congié d'assembler.
 Mar s'entremist onces d'enbler
 Ostorges ta tere et t'onor.
 Mult en poise nostre senor.
 35 Venu soumes venjance prendre ;
 Ne se pora vés nos deffendre.
 Il e(s)t li sien sont confondu. »
 (E) Euzebes a respondu,
 Qui ne se voit mie taisir :
 40 « Segnor, j'ai fait a mon plaisir...
 Le congié voloumes avoir
 Et si nos en irons, dos frere.
 — Segnor, par Diex e par sa
 [mere,
 Vos n'arés³ ja de moi congié,
 20 Si m'arés dit et ensegnié
 Qui m'a envoie cest barnaje.
 — Rois, et nos t'en feroumes saje,
 Tres puis que tu l'as commandé,
 Certes, et s'as bien demandé.
 25 Vois tu (tu) trestoute ceste gent,
 Qui sont [et] bel et cler et gent
 Et acesmés de bons conrois ?
 Trestos nos a sauvés, bon rois,
 Et des tormens d'infer trais hors.
 30 Trestot soumes ames sans cors.
 Nos cors sont en tere pouri.
 Danné, estieré⁴ et peri,
 Et mis es paines infernaus,
 Tos nos a fais mondes et saus
 35 Par les veus et par les prou-
 [meses
 Et par les glorieuses meses
 Que on cantoit en la cité
 Dont Ostorges tant ot geté.
 Les prestres osta li maust[r]estre ;
 40 Bons rois, or les i fai remetre...

Poco si ricava da questi frammenti. Ma intanto si può dire che in essi si discorre di un « re » (*li gentiex rois*) chiamato « Euzebes » (chi era costui?)⁶ e di un certo « Ostorges »

1. Ms. *-moment* con il primo *me* espunto.

2. Nel ms. si ha *parmi, d'ui*, ovvero *ch'rs* (*chevaliers* guasterebbe il metro e la rima) ovvero anche *d'irs* (?). Non si riesce a leggere distintamente.

3. Ms. *Cl*.

4. Ms. *mairei*.

5. Ms. *elles*. Propongo *estieré*, come congettura, che sacrificerei volentieri dinanzi a una proposta migliore. Il v. *estierer* significa veramente « rovesciare per terra ». Ovvero, trattasi dell'agg. *estrier* « abandonné, errant, solitaire » (Godofroy, III, 537)?

6. Che si tratti dell'appellativo greco, col senso di « pio », passato ad indicare il nome di un re? Non saprei dire sicuramente.

anch' esso sconosciuto. Non si riesce a comprendere bene la parte di questi due personaggi; pare che Ostorgio abbia tolto al primo i suoi domini, ma è certo, per lo meno (ed è ciò che a noi più importa), che « Euzeebes », a un dato momento, si trova ricordato nel frammento con le anime salvate (A^b vv. 25-31) :

Vois-tu (tu) trestoute ceste gent
 Qui sont [et] bel et cler et gent
 Et acesmés de bon conrois ?
 Trestos nos a sauvés, bon rois,
 Et des tormens d'infer trais hors.
 Trestot soumes ames sans cors.
 Nos cors sont en tere pouri...

Le colonne *c* e *d*, occupate dalla continuazione di questo racconto, sono anch' esse qui sotto trascritte per intero, affinché lo studioso abbia sotto gli occhi tutto ciò che si trova nel frammento :

	[c. A ^c]		[c. A ^d]
	"
	Sire commence...		Et l'aumosne li abandonne
	Des fiex Diex en sainte glise		Qui a lui meisme(s) le done
	Ensi com eüs encarcié,		Sor les povres [d]oucement 1 :
	Dont n'astu fait molt bon marcié,		... tot li reprovemnt
5	Quant tant a gaaniés d'amis.	5	Qui les secort i fait savoir.
	Com Jhesus t'a du ciel tramis		« Rois, ton congïé volons avoir
	Por faire ton commandement.		Si nos en riroumes ariere.
	Se tu maintiens le sacrement,		Segnor, a Diex soit no baniere.
	Saches que molt bien o[vr]eras :		Proiés qu'en vo compaigne soie. »
10	De mil ames recouveras	10	A tant se sont mis a la voie
	L'amor que feras desloier,		Si belement que il covient.
	Et s'en recevras tel loier		Or vos dirai que il avient :
	Que couronés ieres en glore,		Uns abes de Cluni erroit
	Wers tos felons aras vitore,		Par ses maisons que il visetoit.
15	L'aie Diex et de ses sains. »	15	Cel jor que li estor dut estre
	Vers le ciel a tendu ses mains		Ert el pais icil bons mestre ;
	Car molt fu liés de la nouvele.		Si vit et oï l'aventure ;
	Au fil de la roine 1 pucele,		Metre le fist en escriture.
	En cui de verai cuer se fie,		Por le miracle presious
20	Voe et pramet, jure et asie,	20	Qui tant est biaux et glorios,

1. Nel ms. sta chiaramente *uaine*.

2. Lettura incerta : la pergamena è guasta.

- Se il a bien fait duse 'a ore,
 Il le fera mek miex encore.
 * Au primes... Jou mis a voie
 Devant cest fait pas ne savoie
 25 *Que niese fist si tres saintisme* 25 *Par les messes, par les services*
 Ne tant pleüst au roi au(s)isme.
 Haute cose a en sacrement.
 Quant ane nret en sauvement ¹ [toire,
 (E)traist de l'infernal batalle.
 30 — Certes, bons rois, c'est voirs
 [sans falle : 30 *Et le miracle qui avint*
 En Dïex servir et aouer
 Et en sainte glise honorer
 C'est li plus souverains degrès,
 Et si rent Diex mercis et gres.
 35 *Ceos qui les povres font repaistre* 35 *Et sen corrone plus fermement.*
 Peceors fait en bien renaistre ;
 Qui les herberge et vest et pait
 En vie flourist et renaist.
 Diex dist en divine escriture : pere
 40 *Qui au pouvre livre peuture...* Si con lor cuer sont en un moi
 40 *Que ele li deu s... por moi. . .*

In questo brano abbiamo, per nostra fortuna, un nome, che non è senza interesse per gli studiosi medievalisti : *Huidles*. Siamo dinanzi al nom. *Odilo*, (-*onem*), foderato dell' -s della 2^a declinazione. Già nel latino dei secc. XI-XII, compaiono accanto a *Odilo*, le forme *Oydelo* e *Oydelius*⁶ rifatte sulla forma volgare, ad indicare il celebre Odilone di Cluny⁷, al quale veramente spetta di aver fissato, dopo la festa dei Santi, la commemorazione dei Morti⁸. Il nostro frammento dice (v. 22):

La feste des Mors establi

1. Ms. *sacrement*; l'emendato è dovuto al prof. Roques.

2. Forse *mainte enesté* (*onesté*).

3. Ms. *rom...*; e vi ha un guasto nella pergamena. Il Roques mi propone: *En latin a maint an c'té; Par ce l'rom[an] tranlaté.*

4. C'è nel ms. il posto per l'e, che è nelle abitudini del copista.

5. Nel ms. forse *dourist*, ma non è neppure lettura sicura, in ogni caso.

6. *Migne. Patr. lat.*, 142, col. 892 e 893.

7. Naquet c. 952.

8. La data dell'istituzione della festa dei Morti è il 968. Cf. O. Ringholz,

e si accorda, per tal modo, con ciò che ci dicono di Odilone i biografi, i panegiristi e i cronisti¹. Soltanto, codesta commemorazione, in tutti gli antichi racconti, si riallaccia con una leggenda, narrata anche da Pietro Damiano, e così resa brevemente da Frate Andrea (Bouquet, X, 290): « Reclusus in
« olla Vulcani in Sicilia manebat et audivit Demones sepi-
« sime conquerentes, quod animas damnatorum eripiebant
« Monachi Cluniacenses per suas orationes: hoc idem Reclu-
« sus Abbatì Odiloni mandavit; Abbas autem in Monasterio
« Cluniacensi et in omnibus appendicis hanc generalem com-
« memorationem sollemnizari fecit². » D'altro canto, altri cronisti o biografi ci fanno sapere chi fosse colui, di cui si servì il « recluso » per comunicare la notizia all' abate di Cluny. Ci dicono, cioè, che un pellegrino, venendo da Gerusalemme sostò in Sicilia e quivi ebbe contezza delle miracolose grida dei dannati. Recatosi poi in Francia, raccontò il fatto ad Odilone, il quale subito istituì la festa dei Morti.

Il lacerto francese ci conserva, invece, le vestigie di una leggenda sull' origine del giorno dei Morti, che nessun biografo o cronista di Odilone conosce. Di qui proviene, per massima parte, l'importanza del frammento, il quale ci permette adunque di stabilire che un' altra leggenda dovè esistere (forse meno antica della precedente) sulla commemorazione dei Morti e su Odilone e che in codesta leggenda l'istituzione della festa era allacciata a un miracolo, che purtroppo, per mancanza di dati più precisi di quelli forniti dal lacerto, non sappiamo quale fosse.

Il manoscritto, a cui appartenne il povero e maltrattato foglio pergamenaceo giunto sino a noi, fu scritto in Piccardia, come è mostrato dai seguenti tratti linguistici, i quali si possono raccogliere in mezzo alle forme, diciam così, letterarie, in

Die Einführung des Allerseelentages durch den heil. Odilo von Cluny, in Wissenschaftliche Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner-Orden, II, p. 242.

1. Jotsald, amico di Odilone, e Pier Damiano (*Op.* II, 410). — Intorno a un miracolo della Vergine, concernente un Odilone, che potrebbe essere il nostro, cfr. Mussafia, *Studien zu den mittelalterlichen Marienlegenden (Sitzungsberichte d. phil.-hist. Cl. der Wiss., Wien, CXIII)*, I, 991.

2. Questa leggenda è narrata, con tutti i particolari, dal Ringholz, *Der heilige Abt Odilo von Cluny*, Brünn, 1885, p. 63, e dal Jarret, *Odilon de Cluny*, Lyon, 1898, p. 295.

quanto il testo è scritto nella solita lingua comune. Il *ca-* è conservato in *canteit* A^b 37, *cascune* B^a 29, *caudes* B^a 7. Abbiamo *onces* (onques) A^a 32 e B^a 12. Si ha sviluppo di *e* in *-iu* : *fiex* A^a 2, *gentiex* A^a 19¹. L'è resta generalmente intatto : *belement* A^a 22, *gent* A^b 25-26, *tormens* A^b 29, ecc. ecc. Troviamo però, (oltre a *sans* A^b 30), *tans* B^a 11 e *asanbler* A^a 31, che non sono sconosciuti, come si sa, ai testi piccardi. La *-s* rappresenta *-t* (*d*) $\frac{+}{\vdash}$ *s* : *ares* A^b 20, *tos* A^d 23, ecc., ecc. E poi ci imbattiamo nel diffuso *biaus* A^a 20, B^a 1. Se è dubbia la forma femm. del pron. *li* A^a 9, abbiamo per contro tre casi certi d'art. in A^a 3, A^a 16, e per il possessivo : *men* B^d 29, *ses* A^a 28, *sen* B^a 7, 11, 26, accanto a diversi *ten*. Sono anche da notarsi in oltre *iou* A^a 4, A^b 6, le forme accorciate dell'agg. possessivo, come *vo* A^a 7 e *no* A^d 8. Dobbiamo, infine, registrare la finale *-omes* (*-oumes*) per la 1^a pers. plur. : *voloumes* A^b 16, (*r*)*iroumes* A^d 7, ecc.

Vorrei fare qualche passo avanti, per meglio localizzare il frammento, ma temo troppo di mettere il piede nella rete fatata delle dolci illusioni. Invero, le forme, già ricordate, *fiex* (A^a 2 e anche A^a 40) e *gentiex*, cioè *fius* e *gentius* con isviluppo di *e*, non sono state proprie, a giudicare dagli antichi testi e dallo stato attuale dei dialetti, di tutto il dominio così detto piccardo. Oggigiorno, esse ci condurrebbero al Nord, mentre *glore* : *victore* A^c 13-14 trovansi tanto in testi della Piccardia, quanto in testi della Normandia, e un *a* (= *ai*) A^d 32 e un *osa* A^b 5 (= *osai*) ci portano invece verso l'Est². Si tratta, parmi, di forme, sulle quali non occorre fare troppo assegnamento, quando siasi riconosciuto che il fondo della lingua è quello letterario, su cui galleggiano sopra tutto i tratti piccardi. Ma se il lettore non si accontentasse d'essere abbandonato così malamente in Piccardia e amasse fissarsi in qualche luogo o cercare, per lo meno, una direzione per rintracciare con maggior precisione l'origine del frammento, io non potrei, a dire la verità, che piantarlo in asso, augurandogli una guida migliore, a condurlo a spasso per le terre piccarde.

Giulio BERTONI.

1. Cfr. Suchier, *Auc. et Nic.* 3, p. 74 (trad. A. Counson).

2. Cfr. A. Stimming, *Der festländische Bueve de Hantone*, Dresden, 1911, (p. xx : *rautai* = *rautai*). Questo *-ai* si trova nel Nord-Est e anche nell'Est (Lorena). Vedansi : M. Kesselring, *Die betonten Vocale im Allthöhringischen*, Halle, 1890, p. 36, e Apfelstedt, *Lothr. Psalter*, Heilbronn, 1881, p. xvi.

ÉTYMOLOGIES

FRANC-COMTOISES ET LORRAINES

ANCIEN BISONNIN *BAY, BAYE, BAIE* « GUETTEUR »

Les Comptes de la ville de Besançon¹, de la fin du XIV^e siècle et du début du XV^e, emploient fréquemment ce mot sous ces trois formes au sens de « guetteur » :

a) pour une journ[ee] qui est estez *bay* sur la porte de Baptens (Comptes 1397, 55 r^o).

Cf. encore *ib.*, 63 r^o, 64 r^o, 64 v^o, 82 r^o, 105 r^o, 122 r^o, etc.

b) avec e féminin : at estez *baye* pour gaitier en ladicte porte (C 1405, 161 r^o).

Cf. encore C 1394, 13 r^o; C 1397, 111 v^o.

c) une fois au moins avec l'article féminin : pour la *baie* de Charmont (C 1394, 13 r^o).

Ce dernier exemple, encore qu'on n'y voie pas si le mot est abstrait ou concret, est important pour l'appréciation de l'ensemble de ces formes. Ce mot, en effet, n'est pas autre chose que le substantif postverbal féminin du verbe *beer*, qu'on peut comparer au français moderne *garde* et au français archaïque *gaile*².

CESTRE, MOT A SUPPRIMER

Priorat de Besançon aux vers 5399-400 écrit la phrase suivante :

Li centurion en lor estre
De dix piés mesurent un *cestre*.

1. Tous ces comptes sont inédits ; mes indications renvoient aux manuscrits conservés à la Bibliothèque de la ville de Besançon. Il en est de même des *Délibérations*.

2. Cf. le prov. *bada*. Le mot est donc différent du français moderne *baie*, voy. *Dict. général*, *baie* 3, *bée* 2 ; Godefroy confond à tort en un seul article *bee*, et *baee*, *beee*.

M. U. Robert, au lexique de l'édition de la Société des Anciens Textes, se contente de noter le mot avec un point d'interrogation. M. Wendelborn¹ se demande si ce mot ne serait pas une forme de *castra*. La comparaison du vers de Priorat avec le passage correspondant du texte de Jean de Meung² fait voir que *castre* vient d'une lecture inintelligente de ce texte (il s'agit de la construction des fortifications d'un camp) : « dressent le terrail et font dessus assemblée de mur et deffenses et barbacanes et mesurent li centurion ceste oeuvre de x piés. » Peut-être Priorat avait-il sous les yeux un texte où « oeuvre » était oublié³.

ANCIEN BISONNIN ET LORRAIN MODERNE CHANNETTE « CHÉNEAU »

Les Comptes de Besançon présentent ce mot assez souvent, par exemple :

une journ[ee] qui havoient fait sur la nove aule (= halle) du mazel pour mett[re] trois *cha[n]netes* noves...

viii cent d'asselles a clavins⁴ pour manteller les dictes *cha[n]netes* (C 1397, 90 r^o).

six *channettes* de sapin... Lesquelles asselles et *channette* furent pour recovriz la maison du bourdel (C 1405, 177 r^o).

une *cha[n]nette* pour faire 6 *cha[n]netons* (C 1404, 89 r^o).

Dans tous ces exemples, le sens de « chéneau » paraît vraisemblable, bien que « chanlatte » soit possible.

1. *Sprachliche Untersuchung der Reime der Vegece-versification der P. v. B.*, In. Diss., Bonn, 1887, § 24.

2. *L'art de chevalerie*, éd. U. Robert, p. 94.

3. Au reste il est sujet à des étourderies de ce genre. Que l'on compare Jean de Meung, p. 153 : « estraignent de cordes coutes (= lat. *culcita*) et materas », et les vers de Priorat 9677-78 :

Materaz et coutres et cotes

Prant l'on...

Dans le texte de Priorat, *coutes* de Jean de Meung est représenté deux fois, d'abord par *coutres*, puis par *cotes*, qui n'a donc aucun sens.

4. Espèce de bardeau, cf. infra, p. 175.

Quelle est l'étymologie de ce mot ? S'il a bien le sens de « chéneau », c'est, je pense, un dérivé du mot *channe*, ancienne mesure de capacité, qui était très usitée autrefois ¹. Ce dérivé est indiqué dans le *Dictionnaire général* à l'historique du mot *cannelle*, mais avec un autre sens. C'est sans doute par une comparaison plaisante que l'on a passé du sens de « mesure de capacité » à celui de « gouttière » pour le dérivé ; on trouve de même dans Littré deux dérivés de *channe* usités dans des langues techniques : *chanée* « cannelure du métier à tisser la soie ; gouttière qui conduit l'eau sur la roue du moulin à papier » ; — *chanelette* « terme de papeterie ; petite chanée ² ».

Il est assez curieux que *channette* ne survive guère dans les parlers de la Franche-Comté ³, et qu'au contraire il soit encore très vivant dans la Lorraine. Adam ⁴ donne *chânette* « gouttière d'un toit », pour Lay-Saint-Remy ⁵. Dans le département des Vosges, M. Haillant le note pour Uriménil (cant. de Xertigny), s. v. *chanotte* (*chânôt*), « rigole de fer blanc posée à l'extrémité du toit ». J'en ai recueilli personnellement beaucoup de formes dans l'arrondissement de Remiremont : *ĉânĉt* à Saint-Maurice-sur-Moselle, le Ménil, Saulxures, Cornimont ⁶, *ĉânĉt* à Rupt, Vagney, Thiefosse ⁷, *ĉânôt* à Remiremont, Saint-Nabord,

1. Cf. Godefroy, CHANNE, dans les Comptes de la ville de Besançon : C 1397, 28 v^o, 31 v^o, 1404, 61 v^o, etc. — Le mot est encore usuel dans la région de Montbéliard ; cf. Contejean, *Mém. Soc. Émul. Montbéliard*, 1899, s. v. TCHANNE, et Vautherin, *Patois de Châtenois* (près de Belfort), s. v. TCHANNE.

2. *Chenette* « t. d'imprimerie, petite gouttière autour d'une presse », également dans Littré, peut aussi être issu de *channe*.

3. Je ne l'ai trouvé que dans un village de la Haute-Saône voisin du département des Vosges, à Mielin (cant. de Melizey, arr. de Lure), au pied du Ballon de Servance, sous la forme demi-française *ĉânĉt*, au sens de « chéneau ».

4. *Les Patois Lorrains*, p. 238.

5. Lay-Saint-Remy (cant. de Toul), M.-et-M. M. Moselly, qui est originaire des environs de Toul, dit dans un roman, *Le Rouet d'Ivoire*, p. 29 : « quand les chânettes des toits fouettent le pavé de leurs trombes ».

6. Saint-Maurice-sur-Moselle et Le Ménil (cant. du Thillot), Saulxures et Cornimont (cant. de Saulxures), le premier canton étant dans la vallée de la Moselle, le deuxième dans celle de la Moselotte.

7. Rupt (cant. du Thillot), Vagney et Thiéfosse (cant. de Saulxures).

Bellefontaine ¹, *canât* à Val d'Ajol, Saint-Amé ², tous au sens de « chéneau ».

On remarquera que dans la plupart des villages le suffixe est en *-êt* au lieu d'être en *-ôt* ou en *-at* suivant les villages : ce qui prouve que le mot s'est assez récemment introduit dans nos parlers par l'intermédiaire du français populaire, ou a subi l'influence du représentant de *chanlatte* qui existe avec le même sens dans nos parlers ; c'est le mot qu'emploient sous la forme *çâlêt* les deux villages extrêmes de la vallée de la Moselotte ³, Ventron et La Bresse.

Dans le mot *canna*, étymon du v. fr. *channe*, M. Meyer-Lübke hésite à reconnaître le latin *canna* (*Rom. et. W.*, n^{os} 1596 et 1597). Bien qu'il ne dise pas pour quelles raisons, c'est sans doute pour des raisons d'ordre sémantique, qui ne me semblent pas invincibles. Il est vrai qu'on ne peut plus en ce cas invoquer le français *cannette*, pour lequel M. M.-L. renverse sans doute l'ordre de filiation des sens donné par le *Dictionnaire général*. Mais il ne paraît pas plus difficile de passer du sens de « tuyau » au sens de « mesure » que d'admettre la filiation inverse ; et il n'est pas non plus inadmissible que *canna* ait passé, en latin vulgaire, du sens de « tuyau » à celui de « mesure », et qu'en anc. fr. son représentant au sens de « mesure » ait inversement engendré des dérivés ayant le sens de « gouttière ».

BISONTIN CHAPPELOTE « ESPÈCE DE CLOU »

Ce mot se trouve au sens de « clou » dans les Comptes de Besançon. J'en ai relevé ce seul exemple :

Ung cent de *chappelotes* pour reclouher les tablons des franchizes (C 1404. 80 v^o).

1. Bellefontaine (cant. de Plombières), Saint-Nabord (cant. de Remiremont).
 2. Val d'Ajol (cant. de Plombières), Saint-Amé (cant. de Remiremont).
 3. Cant. de Saulxures. — Adam donne aussi pour Domgermain (arr. de Toul, M.-et-M.) *chenlotte* qui est expliqué par *cheual*, explication qui semble prouver que *cheual* vit dans le parler populaire de cette région avec le sens de *chéneau*. Cf. aussi Ménage, *Dict. Étym.*, s. v. CHÉNEAU où il est dit que

L'étymologie du mot est fort claire et a d'ailleurs été indiquée par MM. Contejean et Grammont dans leurs lexiques. C'est un dérivé féminin de *chapeau*, les clous dont il s'agit étant vraisemblablement des clous à grosse tête. Si le mot mérite d'être relevé, c'est qu'il a survécu dans les parlers de la Franche-Comté.

Je l'ai relevé dans un Noël ¹ :

Pou poutha ças chaipelottes
Chue ce matre saivetie.

L'éditeur met en note : « clous pour les semelles de souliers. » Le mot vit encore actuellement dans la région de Montbéliard et de Belfort; à Besançon, Dartois note en 1850 ² : *chapelote*, *chaipelote*, « petit clou ».

M. Contejean à Montbéliard, M. Grammont à Damprichard, M. Vautherin à Châtenois, donnent *tchaipelotte*, *èèplòt*, *tchaipelute*, les deux premiers avec la même définition « clou à tête ronde qu'on met sous les semelles », M. Vautherin avec une explication tout à fait analogue. Je ne connais pas le mot dans les parlers de la Lorraine. Mais d'après les données de Godefroy, on a désigné, dans le Nivernais, une espèce sans doute semblable de clous avec un mot de même filiation. Cf. *clo chappeles*, dans un texte originaire de Nevers (1407), s. v^o CHAPPELLET. Quant à *cloz appelez chappelluz* dans un document de 1379, s. v^o CHAPPELLU, je n'en sais pas le lieu d'origine.

FRANC-COMTOIS *CLAVIN* « BARDEAU »

Godefroy ne donne qu'un seul exemple, originaire de Dijon et de l'année 1478, avec un point d'interrogation : « Flèche couverte en *clavin*. »

« les Messins écrivent *chenau* et font ce mot féminin ». — Il n'est pas étonnant que *chanlatte* ait pris le sens de « chéneau »; de là des croisements possibles des deux types *channette* et *chanlatte*.

1. *Rec. de Noël anciens*, Besançon, 1842, p. 320.

2. Dartois, *Acad. de Besançon*, 1850, p. 204.

Les Comptes de Besançon en offrent par contre de nombreux exemples :

douze cent d'euselles a *clavins* (C. 1397, 33 v°).

24 cens de clax de *clavins* (*id.* 44 v°).

ung millier d'euselles de *clavin* pour recouvrir le toy de la tour (*ibid.*).

Cf. en outre supra s. v. *channette*, et dans les mêmes Comptes de 1397, 45 r°, 71 v°, 81 v°, etc.

Les parlers modernes de la Franche-Comté possèdent encore quelques représentants de ce mot. M. Grammont a relevé à Damprichard un mot *èsèr̄*, qu'il définit « bardeaux pour couvrir les maisons du côté du vent », et qu'il déclare d'origine inconnue. J'ai recueilli dans deux villages du département de la Haute-Saône, Château-Lambert et Miélin¹, la forme *tyèr̄* qui ne laisse pas de doute sur l'origine de la forme de Damprichard. En outre le témoin de Miélin m'a fourni l'explication même que donne M. Grammont au sujet de l'usage de ces bardeaux. Pour établir définitivement l'identité de *tyèr̄* et de *èsèr̄*, notons qu'à Damprichard le groupe primitif *cl-* devient régulièrement *s*². Quant à l'*è* initial, il provient du croisement du mot « clavin » avec un autre mot, *èsôn*, signifiant « bardeau ou planchette pour couvrir les toits » que donne également M. Grammont³.

Le mot paraît, du moins à en juger par les données des lexiques, ne plus exister que dans la région nord du département de la Haute-Saône. Il est en tout cas certain qu'il ne pénètre pas dans la partie limitrophe du département des Vosges, où le mot correspondant procède d'un dérivé de *asse*, **assianu*.

1. Tous deux dans le canton de Melizey, arrondissement de Lure, à une cinquantaine de kilomètres de Damprichard.

2. Cf. Grammont, *op. laud.*, p. 3.

3. Ce mot, que M. G. se contente au lexique de rapprocher du vfr. *essone* (p. 102, il le rattache à *scindula*) est dû lui-même au croisement du représentant de *scindula* (à Montbéliard *channe* : cf. Contejean s. v°), et du mot régional *esole* (cf. Darbois, *Acad. de Bes.*, 1850, p. 133) issu de l'ancien *aselle* > lat. **asvilla*. Sur le même phénomène de croisement de mots dans un autre vocable signifiant également bardeau, cf. infra s. v. *lavillon*. Je me propose d'étudier toute la série très riche des mots qui servent à désigner le « bardeau ».

Le type étymologique de *clavin*, exigé par l'état phonétique des différentes formes de ce mot, est *clavinu, dérivé de clavu « clou ». Tandis que Damprichard représente $\bar{i} + n$ par *i* nasal, cf. v_i^n (vin), les deux villages qui ont fourni *tyèrè* disent *vè*. Quant à la valeur sémantique de la formation *clavinu, les explications, qui m'ont été données dans l'arrondissement de Remiremont (Vosges) sur les procédés pratiqués pour la pose des deux espèces de bardeaux qu'on y emploie, sont de nature à nous la faire comprendre. En effet, plusieurs des personnes que j'ai interrogées m'ont indiqué que seuls les petits bardeaux dont le nom patois, issu de *assianu, correspond pour l'usage aux « clavins » de la Franche-Comté, se clouent, tandis que les grands bardeaux, qui servent à recouvrir les toits, sont simplement imbriqués, et maintenus parfois au moyen de pierres posées dessus. De tels procédés de construction ne peuvent être que fort anciens, et expliquent qu'on ait formé le type *clavinu. Le genre masculin, de son côté, s'explique probablement par le genre du mot de sens plus général *asse*, qui a en outre engendré plusieurs dérivés.

ANCIEN BISONTIN EMPRESTER « EMPRUNTER »

Le verbe *emprester* n'a pas été relevé par Godefroy, qui a cependant recueilli trois substantifs du même type. Ce sont les mots *emprest*, *emprestor*, *emprestance*, tous trois pris dans les *Assises de Jérusalem*¹.

Il est donc intéressant de signaler le verbe, qui se trouve dans les Comptes de Besançon.

Le prest de cent francs que lidiz Gauthiez a *emprestez* de la feme... (C 1397, 50 v.).

Il importe de ne pas confondre ce mot avec l'espagnol *emprestar* (moins usuel, semble-t-il, que *prestar*) et l'italien *imprestare*, qui ont le sens de « prêter »², sont des dérivés du simple (esp. *prestar*, ital. *prestare*), et peuvent avoir été formés indépendamment dans les deux langues.

1. Éd. Beugnot, *Hist. des Croisades*, 1841-43 (série *Lois*).

2. Cf. aussi Du Cange, EMPRESTARE et PRAESTARE.

Au contraire, *emprêter*, avec son sens de « emprunter », ne peut pas être rattaché directement au simple *prester*, mais doit être attribué à un croisement entre *emprunter* et *prester*¹. Le petit nombre d'exemples anciens que nous possédons montre que la forme issue de ce croisement n'avait pas au moyen âge une grande extension. Il faut même ajouter que seul le texte des Comptes de Besançon est probant, et que les trois formes fournies par Godefroy sont des plus suspectes au point de vue de leur vitalité en français. En effet *emprêter* provient de la partie des *Assises* qui a été rédigée par Philippe de Novare, qui est d'origine italienne². Quant à *emprest*, il est dans la partie rédigée par Jean d'Ibelin³, mais un seul manuscrit, le ms. de Venise (*A* de Beugnot)⁴ le donne ; deux autres *B*, et *C*, donnent *en prest* : *emprest* paraît bien être un italianisme. Enfin *enprestance*, emprunté à la partie intitulée *Assises de la Cour des Bourgeois*⁵, n'est qu'une correction de Beugnot d'après la leçon *enpruns* du ms. *A* et *prestance* du ms. *B*. Ce *prestance* n'est lui-même attesté par aucun texte français et rappelle l'italien *prestanza*.

Par contre, dans les parlers modernes de la France le type *emprêter* a eu un grand succès : il se rencontre en Franche-Comté, dans toute la Lorraine, et je l'ai noté en outre dans deux glossaires du centre de la France. Le comte Jaubert⁶ nous signale *empreiter* et *empréter*, et la première forme est également donnée par Thibault⁷. Il est très probable qu'on retrouverait ailleurs encore quelque forme de même origine ;

1. C'est ce que M. Grammont a bien vu ; cf. *Patois de Damprichard* au lex., s. v. *apréta*.

2. Cf. *Assises*, I, p. 550.

3. Cf. *Assises*, I, p. 193.

4. Sur ce ms. cf. Beugnot, *op. laud.*, préface, et *Bibl. Écol. Chartes*, II, pp. 18-19. — Je ne suis pas renseigné sur les caractères linguistiques des mss. *B* (ms. Saint-Germain de la Bibl. Nationale 430) et *C* (*id.* 426) ; mais on sait l'origine de ce recueil des *Assises de Jérusalem*, rédigées à Chypre, plus tard possédées par les Vénitiens, qui firent même constituer le ms. appelé ms. de Venise.

5. *Assises*, II, p. 42.

6. *Glossaire du Centre de la France*, s. v.

7. *Glossaire du pays blaisois*, s. v., p. 136.

toutefois il est curieux de constater que le seul exemple ancien provienne de la région orientale de la France, où cette formation populaire a eu le plus d'extension ¹.

Elle est en effet actuellement très vivante en Franche-Comté. Dans le Doubs, Roussey a noté à Bournois *âprétâ*, Conté-jean à Montbéliard *empretu* « emprunteur », M. Grammont à Damprichard *ôpréta*; dans les environs de Belfort, M. Vautherin a noté à Châtenois *ouprétai*; dans la Haute-Saône, le Dr Poulet à Plancher-les-Mines *empréta*; moi-même j'ai recueilli à Coravillers (canton de Faucogney, arrondissement de Lure) *âpréta*, à Miélin (canton de Melizey, arrondissement de Lure) *ôprétâ*.

En Lorraine c'est également le type prédominant. Dans Adam ² le type *emprêter* est représenté par vingt et une formes sur vingt-huit données, six seulement répondant au type du franç. *emprunter* ³. Pour Uriménil (Vosges), M. Haillant donne *eproté*, et moi-même, dans une enquête faite dans l'arrondissement de Remiremont (Vosges), j'ai recueilli des formes certaines de *emprêter* dans dix-sept villages et une seule forme de *emprunter* (*âprûté*), à Remiremont même, forme clairement récente et simple adaptation du français, comme le sont très probablement les six formes correspondantes données par Adam.

ANCIEN BISONNIN *PATUZ*, *REPATUCIER*, *PATUCEOR*

Les Comptes de Besançon donnent de nombreux exemples de cette famille de mots.

a) *patuz* : pour l'autre fils Gurnel qui fit le *patuz* pour *patucier* en la d(i)te porte (C. 1397, 38 r^o).

1. Je n'ose cependant pas aller jusqu'à dire qu'elle est née dans cette région, d'où elle se serait ensuite répandue, avant d'avoir examiné son extension dans le reste de la France.

2. *Op. land.*, p. 321, s. v. *EMPRUNTER*. Il faut toutefois ajouter que, sur quelques formes, il peut y avoir doute, en raison de la déféctuosité de la graphie. La vingt-huitième forme est si bizarre que je la laisse de côté. — Dans une charte de Metz de 1212, citée par M. Behrens (*Gramm. d. Altfr.*, 9^e éd., 1911, p. 265), on trouve *emprunter* pris au sens de « prêter ». Si la lecture est certaine le fait est notable.

3. J'ai noté aussi une forme *platusseur* dans un compte de 1491, sans indication du folio.

un les: d'estraing (ou -amg) achetez p[ai] le p[or]tiez pour f[er]e le diz
patuz (*id.*, etc.).

f) *patucier* : Aymond Gurnel *patucier* pour *patucier* le chauffaul (*id.*).

havoit fait le mourtiez au *patucier* es chambres (C 1397, 74 v°).

patucier, blanchiz et plaetritz (C 1405, 137).

repatiser la paroy (C 1394, 28 v°, etc.).

i) *patucier* : *patucier* (*Delib.* 1291, 12 v°).

P[er]tra le *patucier*, *patucier*, *patucier* (C 1388, 6 v°).

patucier (C 1394, 6 r°).

les *patuciers* qui ont platritz la maison (*id.* 36, r° etc.).

De cet ensemble de textes, il résulte que le mot appartient à la langue technique du bâtiment et que *patuz* désigne une espèce de mortier où, d'après le deuxième texte cité, il pouvait entrer de la paille¹.

Cette famille de mots n'est pas complètement inconnue. Godefroy donne deux exemples de *patucier*, tous deux extraits des comptes du domaine de Mahaut d'Artois (1310), qu'il interprète inexactement et avec hésitation par « garnir de pattes » :

pour clore le molin de Vavre et *patucier* les paroiz et lou toit.

pour clore lou molin, *patucier* et covrir en tesche.

Le mot générique de cette famille est sans doute *patuz*; étymologiquement il représente un type latin **pastuciu*, dérivé de *pasta*. Il a à son tour engendré le verbe **pastuciare*, qui doit remonter assez haut, étant donné les textes fournis par Godefroy, et d'où le substantif en *-ior* est issu postérieurement.

Si cette étymologie est exacte, elle est intéressante à un double titre, car elle atteste à une date très reculée un emploi figuré d'un dérivé de *pasta*. D'autre part, elle nous permet d'ajouter un nouvel exemple à la petite série des mots du latin vulgaire pourvus du suffixe *-uciu*².

Les différents faits phonétiques, attestés par cette série de formes, ne doivent pas nous arrêter :

1. Dans un autre passage, nous voyons employer de la tuile écrasée dans un but analogue : « stuelle molue pour plaictir les murs » (C 1397, 162 v°).

2. Cf. Meyer-Lübke, *Gramm. des l. rom.*, t. II, § 418; *Dictionnaire général. Traité de la form. de la l. fr.*, § 84; Darmesteter, *Cours de gr. hist.*, § 316, 8

1° L'hésitation entre *au* et *a* est fréquente dans les textes de Besançon et de la région pour cette époque, surtout, il est vrai, dans le groupe *al* devant voy. ou consonne. Mais on remarquera, dans le troisième ex., *au* = la préposition *a*, phénomène qui est très fréquent. Plus tard, dans les textes modernes de Besançon, se manifeste la tendance à labialiser *a* en *ô* dans le voisinage d'une labiale ; mais on ne peut pas affirmer que cette tendance soit déjà attestée par la famille de mots que nous étudions ¹.

2° La chute de *s* devant consonne est attestée, à la même époque, par de nombreux exemples : rimes de Priorat *blasme* : *fame* 7761-2, *vites* : *trites* 919-20, *menitres* : *vites* 1881-2 ; graphies telles que *amoneté* (*Testament* ² 12, 1296), *satisfiez* (T. 67, 1353), *transport* (T. 124, 1395) ; *apace* (espace) (Priorat 120), *app(a)res* (esparres) (C 1397, 38 v°), *achiffes* (eschiffes) (C 1304, 22 r°, etc.), *acquarer* (équarrir) (C. 1397, 104 v°, etc.) ; une graphie inverse : *esplaiier* (atteler) (C 1374, 30 r° et v°) ³.

3° L'affaiblissement d'*u* en *e* dans la syllabe protonique est attesté également par des textes contemporains de nos mots : *quemin* « cumin » (C 1397, 3 a v°, C 1405, 110 v°), *excumenie-ment* (T. 30, 1320), *exco[m]meniez* (C. 1394, 13 r°), *sepelture* (T. 4, 1311).

Les parlars actuels ne paraissent plus posséder de représentants de cette famille ⁴, sauf peut-être un mot de Damprichard que M. Grammont déclare d'origine inconnue *pôtišnâ* « manier salement, patauger », qui pourrait être dérivé du verbe avec

1. Nous n'en avons noté qu'un seul autre exemple, qui n'est pas assez probant : « ga[r]der en vost[r]e hostel en poture deux chevalx » (C 1404, 59 v°)

2. U. Robert, *Testaments de l'officialité de Besançon*, t. I, 1901.

3. Cf. Meyer-Lübke, *Rom. etym. W.*, n° 548, *APPLICARE*.

4. Il n'y a pas lieu de rapprocher *platusseur* (ci-dessus, p. 179, note 3) de *piatrisu* « platreur » (*sic*), Montbéliard (Contejean), qui est dérivé du régional « platir », *piatri* à Montbéliard. — Il n'y a pas lieu non plus de rapprocher une série de mots de cette région, à savoir Bournois *pâtô* « battoir servant à unir, en la battant, la marne pour faire l'aire d'une grange », Montbéliard *patot* « gros pilon à écraser le raisin », Châtenois *pâtot* « espèce de pilon ou de masse de fer, emmanché, propre à écraser la *pâtâte* » (à Montbéliard *patole* « calcaire crayeux de l'étage corallien, que l'on pile grossièrement pour le réduire en gravier, pour récurer les planchers, les tables etc. ») ou les fruits pour faire le cidre » ; verbe correspondant Bournois *pâtâ*, Montbéliard *patai*,

un nouveau suffixe *-na'*, et en subissant l'influence de mots voisins de sens ou de forme.

ANCIEN BISONNIN *TAVILLON* « BARDEAU »

Le mot nous est fourni par plusieurs passages des Comptes de Besançon :

cinq milliers de *tavillon* (C. 1405, 123 v°).
trois milliers de *tavillon* (C. 1397, 148 r°).
ung milliers de clox pour lesdiz *tavoillon* (*id.*).
ma[r]teller d'essoles q[ui]me de *tavoillon* la chambre (C. 1404, 59 r°).

On notera spécialement la forme suivante :

pour[er] tavillon jour[n]ees de toitaz (C. 1405, 11 r°)².

Quelle est la valeur sémantique exacte de ce mot par rapport aux autres espèces de bardeaux, *clavin* et *essole*? Nos textes ne le disent pas; mais les parlers actuels nous fournissent la réponse. M. Grammont, sous le mot *tôvuaïⁿ*, qu'il considère comme d'origine inconnue, dit : « bardeau plus fort que les *èsv̄ⁿ* et moins que les *èsòn* ».

Le mot a en effet survécu dans les parlers de la région franc-comtoise. Dans un Noël de Besançon³, à propos du vers

Et voici des assoles

l'éditeur dit en note : « bardeaux (que l'on appelle vulgairement *tavillon* dans notre pays) ». En dehors de Damprichard, il existe encore à Montbéliard sous la forme *tavoillon*, à Châtenois

Châtenois *pâté*. Besançon *panta*, dans un texte du XVIII^e siècle, *Arrivée d'une dame en l'autre monde habillée en panier* (Besançon, 1735, publié par Rossat, *Archives des Trad. Pop. de la Suisse*, 1904, v. 318). Ces mots me paraissent en effet être récemment dérivés de la forme régionale de *pien*, le substantif ayant sans doute précédé le verbe.

1. Quant à la curieuse expression, notée par M. Grammont, *di pôté* « paroi en planches ou en lattes recouvertes de chaux », l'ò fermé (au lieu de ò) fait difficulté pour qu'on puisse la rattacher aux mots de la note précédente.

2. Nous avons affaire à un croisement de *tavoillon* avec *essoles*. Cf. supra p. 176, n. 2.

3. *Rec. de Noël Anciens*, p. 112.

et à Plancher-les-Mines sous la forme *tavaillon*¹. Littré lui-même a enregistré dans son Dictionnaire : *tavaillon* « terme de construction, morceau de sapin refendu, pour couvrir les toits », sans indication étymologique et sans localisation, et dans son Supplément : *tavillon* « nom, dans le pays romand, des ais, des bardeaux », avec un exemple pris dans R. Töppfer².

L'étymologie du mot a échappé à tous les auteurs chez qui je l'ai relevé. Il est inutile de rectifier leurs erreurs ; je me contenterai de rappeler que Littré s'est arrêté à *tavelle* « barre qui sert à manœuvrer le tour d'une charrette » d'après un texte normand, en se demandant d'où vient ce dernier mot, qui représente évidemment *tabella*³. Quant au type étymologique, il est clairement **tabellione*⁴, qu'il est, je pense, inutile de justifier.

O. BLOCH.

1. Cf. les lexiques déjà cités de Vautherin et Poulet.

2. Il donne même les dérivés *tavillonage*, — *eur*, — *er*.

3. Cf. Körtling, 3^e éd., n^o 9320. Parmi les mots dérivés de *tavelle*, notons *tavelotte*, « espèce d'ardoise (?) », tiré par Godefroy d'un texte liégeois de 1567.

4. Je mets un astérisque, car *tabellio* ne nous est attesté qu'au sens de « tabellion ».

LA 39^e NOUVELLE DU DÉCAMÉRON ET LA LÉGENDE DU « CŒUR MANGÉ ».

Dans son étude sur le roman du Châtelain de Couci et de la dame de Faiel, G. Paris a fait connaître les principaux aspects de la légende du « Cœur mangé » dans les littératures européennes¹. Même après les publications qui ont suivi celle du maître², quelques points restent encore à éclaircir : non seulement il est permis de discuter la nature des rapports qui existent entre les versions occidentales de cette légende et la tradition indienne, mais la place exacte qu'occupe le conte du *Décameron* dans le groupe européen demande à être précisée. C'est sur ce point que mon attention a été d'abord attirée.

I

Boccace déclare avoir puisé à une source provençale ; mais, pour G. Paris, il ne se serait pas inspiré de la biographie du troubadour Guilhem de Cabestaing, car son personnage s'appelle Guglielmo Guardastagno et n'est pas présenté comme un poète : « il serait bien surprenant que Boccace n'eût mentionné en aucune manière le talent poétique du héros, ni parlé des chansons imprudentes qui causèrent sa perte », s'il avait connu, comme Pétrarque³, la légende de ce troubadour. Certains traits du conte florentin s'écartent des biographies provençales et « quelques-uns

1. *Romania*, VIII (1879), 343-74 et *Histoire litt. de la France*, XXVIII (1881), 352-90 ; voir aussi *Romania*, XII (1883), 359-63.

2. J'ai surtout en vue l'article de M. G. Cecioni, *Il cuore mangiato* (*Rivista contemp.*, I, sept. 1886), et la dissert. de M. H. Patzig, *Zur Geschichte der Herzmaße* (progg.), Berlin, 1891.

3. *Trionfo d'Am.*, IV, 34.

paraissent plus anciens : ainsi le mari, qui, de ses propres mains, a ouvert la poitrine de Guardastagno et lui a arraché le cœur, le donne à apprêter à son cuisinier comme un cœur de sanglier ; il ne s'agit pas de la tête ». D'autre part, les paroles de la dame, lorsqu'elle apprend quelle horrible nourriture lui a été servie, coïncident « à peu près textuellement » avec celles de la dame de Faiel dans le roman du Châtelain de Couci ; « elles doivent donc provenir d'une source commune à lui et à Boccace, et elles ne sont pas à beaucoup près aussi semblables dans la biographie provençale ». Il y a donc lieu de penser que « l'aventure du cœur mangé, attribuée d'abord à un chevalier nommé Gardastaing, a été mise plus tard, à cause de la ressemblance des noms, sur le compte du troubadour Guilhem de Cabestaing, et que Boccace a suivi le récit plus ancien ». Incidemment, G. Paris observait que « le ton simple et la brève allure du conte de Boccace montrent qu'il a dû suivre de près son original ¹ ».

Cette dernière remarque a une importance particulière ; car c'est une question fort obscure que celle de savoir si Boccace a puisé simplement dans la tradition orale ou s'il a suivi, quand il en avait l'occasion, des récits déjà rédigés. Un jeune critique aussi ingénieux que bien informé, M. Letterio di Francia, a réagi contre la théorie de la tradition orale et s'est appliqué à retrouver les modèles écrits que Boccace aurait eus sous les yeux ; mais les résultats de son enquête publiés jusqu'à ce jour ne portent que sur une quinzaine de nouvelles du *Décameron* ², et sa démonstration n'est pas également décisive sur tous les points. La trente-neuvième nouvelle apporterait-elle un argument de plus en faveur de sa thèse ? La phrase de G. Paris se prête à cette interprétation. Pour n'avoir qu'une importance secondaire, ce problème n'en mérite pas moins d'être examiné d'un peu près.

La biographie de Guilhem de Cabestaing nous est parvenue dans différentes rédactions, qui toutes se ramènent à un type unique ;

1. *Hist. litt. de la France*, XXVIII, 378 sq. — Avant G. Paris, en 1879, V. A. Canello avait exprimé une opinion très semblable (*Giorn. di Filologia romanza*, II, 78).

2. *Giornale storico della Letter. ital.*, XLIV (1904), XLIX (1907) et dans le volume collectif *A Vittorio Cian i suoi scolari*, Pise, 1909.

mais à ce fond primitif la préoccupation de citer certaines poésies du troubadour, et d'expliquer dans quelles circonstances celles-ci furent composées, a fait ajouter après coup des épisodes parasites, plus ou moins romanesques, et qui demeurent étrangers à l'épisode capital, c'est-à-dire au supplice infligé par le mari à l'amant et à la femme. La version où ces interpolations sont les plus longues, les moins significatives pour notre étude, est celle qui se lit dans un manuscrit de la bibliothèque Laurentienne¹, dont la dernière partie est d'ailleurs très voisine des autres rédactions. Faisons donc abstraction de ces morceaux rapportés, et aussi du nom de la dame (ici Sermonda, là Sormonda², ou encore Margarida, à moins qu'elle ne soit même pas nommée). Voici comment apparaît le schéma de la légende, en tenant compte des seules variantes qui intéressent la partie essentielle du drame³.

Guilhem de Cabestaing, noble chevalier (ou châtelain) du Roussillon, beau, aimable, vaillant et courtois, s'éprit d'une dame de ces parages, dont le mari, Raimon de Castel-Roussillon, était un riche seigneur de haute naissance, mais dur, méchant et orgueilleux. L'amoureux Guilhem célébra sa dame dans ses vers, et elle répondit à son amour. On le redit à Raimon; dans sa jalousie, celui-ci fit garder étroitement sa femme, et rencontrant un jour son rival avec une escorte peu nombreuse, il le tua (ou bien : il le fit appeler hors de son château, se posta en embuscade, et le tua). Il lui arracha le cœur (ou : il lui fit arracher le cœur et couper la tête) qu'il

1. Cette rédaction a été publiée par D. M. Manni, *Istoria del Decamerone* (Florence, 1732, p. 308). Raynouard, *Choix*, V, 189, et Mahn, *Biogr. des Troub.*, 5-9.

2. L'héroïne de Boccace ne porte aucun nom. Notons en passant que le florentin Bartolommeo Tanni, qui tira de ce conte une tragédie (publiée à Venise en 1569), a dû consulter la biographie provençale, car il a nommé la dame *Sormonda*, et tel est aussi le titre de sa tragédie, exactement modelée par ailleurs sur la nouvelle de Boccace (cf. F. Neri, *La tragedia italiana del Cinquecento*, Florence, 1904, p. 103).

3. Le dépouillement des manuscrits fait par M. E. Beschnidt (*Die Biographie des Troubadours G. de Cabestaing*, dissertation inaug. Marburg, 1879) facilite ici grandement la tâche; il faut pourtant tenir compte de la publication de V. A. Canello, *Guern. di filol. romanca*, n° 4 (1879), p. 75-79.

rapporta chez lui, et le fit rôtir, puis servir à sa femme (divers manuscrits précisent : sans qu'elle s'en doutât, ou bien : car elle aimait le gibier, et encore : et lui, il fit semblant d'en manger). Quand elle eut fini, il lui demanda : Savez-vous ce que vous avez mangé ? — Non, dit-elle, mais jamais je n'avais goûté de viande plus savoureuse. — C'est le cœur de Guilhem (quelques manuscrits disent simplement : Quand elle eut fini, il lui dit qu'elle avait mangé le cœur de Guilhem ; et d'autres ajoutent : pour qu'elle le crût, il lui fit voir la tête coupée). La dame s'évanouit, et lorsqu'elle reprit ses sens, elle dit : Seigneur, vous m'avez donné un si bon aliment que je ne veux plus en manger jamais d'autre. Alors il s'élança vers elle, l'épée haute, mais elle se réfugia sur un balcon d'où elle se précipita dans le vide. La nouvelle de cet horrible forfait se répandit dans tout le pays d'alentour, et aussitôt les amis et les parents de Guilhem, et ceux de la dame, s'armèrent contre Raimon ; le roi Alphonse d'Aragon fit comparaître le coupable devant lui et le mit pour le reste de ses jours en prison, après quoi il ordonna que les corps des deux amants fussent déposés ensemble dans un magnifique tombeau, qui se dressa devant l'église de Perpignan ; et chaque année, cette sépulture fut pieusement visitée par tous les amoureux de la région.

A cette tradition provençale se rattache très directement une rédaction française, assez postérieure, mais qu'il faut mentionner ici : c'est le septième des *Comptes amoureux de Madame Jeanne Flore*, dont la plus ancienne édition connue parut à Lyon (à la marque d'Icarus), sans date, mais vraisemblablement en 1540, ou peu auparavant. Quel que fût le nom réel de cette mystérieuse Jeanne Flore, il est presque certain qu'il faut voir en elle un des plus curieux témoins de la société galante, un peu précieuse déjà, fort païenne et très italianisée, qui vivait à Lyon dans le second tiers du xvi^e siècle. Son livre, à cet égard, mériterait d'être mieux connu¹. On y lit, outre l'histoire de Nastagio degli Onesti traduite du *Décameron* (V, 8)², celle

1. M. Giuseppe Rua en a étudié les sources italiennes (*Biblioteca delle scuole italiane*, octobre 1892, p. 6-10), et M. G. Reynier lui donne place dans son histoire du *Roman sentimental avant l'Astrée* (Paris, 1908, p. 123 et suiv.).

2. Voir mon étude sur *Les plus anciennes trad. franc. de Boccace*, ch. VIII, § 7 (*Bulletin italien*, 1909, p. 14 et suiv.).

du troubadour « Guillien de Campestaing », empruntée directement aux biographies provençales.

Le début du récit est assez développé : l'auteur insiste longuement sur les mérites et les attraits de l'irrésistible chevalier, dans les œuvres duquel « la perle des Italiens poètes, messire François Pétrarque, a espuisé subtilement plusieurs sonnetz », et dont les chants égalent ceux d'Orphée et de Linus. Quant à Raymon de Castel, il « n'estoit de beaucoup si gentil en toutes façons ». Aussi, après moins d'une demi-année de mariage, la femme de ce dernier, « la duchesse de Roussillon », n'hésita-t-elle pas à préférer à son mari le beau troubadour : mais, trop éprise, « elle s'entroublia au dissimuler ». Alors Raymon furieux la menaça de mort ; puis comme elle ne tenait aucun compte de cet avertissement, il changea d'idée, et tua le beau Guillien, un jour qu'il le rencontra suivi d'un seul page ; mais le vaillant chevalier se défendit avec ardeur et ne succomba que sous le nombre. — A partir de cet endroit, les choses se passent exactement comme dans la biographie : Raymon arrache lui-même le cœur de sa victime, sans lui couper la tête, « l'emporte avec soy, le fait mettre après en potaige et manger à sa femme ». La question du mari, la réponse de la dame sont exactement celles qu'on a déjà vues. Mais ensuite une grave omission est à relever : « A cette parole, devint la dame toute pleine de douleur, [tant] qu'elle ressembla le petit enfant qu'on ne oyt au commencer de ses pleurs ; après s'esclata en tant amère lamentation que quiconque fut là présent en eut pitié : Hai meschant et cruel homme, tu m'as présentement faict manger une si délicieuse viande que je n'en gousteray jamais de plus savoureuse. Ce dit, se serrant le cœur par incroyable détresse, cheut sur le pavement et l'esprit d'elle, qui ne pouvoit rester seul sans l'âme de Guillien, s'envola vers le ciel abandonnant son corps froit et sans couleur. » L'épilogue — intervention du roi d'Aragon, emprisonnement et mort de Raymon, sépulture des deux amants — reproduit fidèlement la biographie.

Retenons le fait que cette adaptation des textes provençaux, qui a des caractères si manifestement littéraires, s'en écarte pourtant sur un point essentiel — la façon dont meurt la dame ; en outre le Roussillon y est pris pour une localité : « Guillien s'en revenoit à Roussillon tout joyeux... », et la « châsse » qui

contient les corps des amants est placée « tout au devant du grand temple de Roussillon ».

La parenté du conte de Boccace avec tous ces récits saute aux yeux : ne parlons ni de l'omission de la tête coupée, puisque ce détail manque dans plusieurs rédactions, ni du « cœur de sanglier », puisqu'un manuscrit au moins dit que le « cor de salvaizina » était le morceau préféré de la dame. Les seules différences réelles sont donc : 1^o que le héros n'est pas donné pour un poète ; 2^o que le mari vengé prend la fuite, pour échapper à la colère des gens du pays et au châtement que lui prépare « le comte de Provence » ; 3^o que les noms des personnages — Guglielmo Guardastagno, Guglielmo Rossiglione — sont altérés.

Pour trouver dans ces variantes la preuve que Boccace a connu une autre rédaction de la légende, il faudrait être bien sûr qu'il avait l'habitude de suivre de très près les textes dont il s'inspirait. Or, où put-il avoir connaissance des sources provençales auxquelles il se réfère ? A l'inverse de Pétrarque, il ne vécut jamais en Provence ; ses ambassades à Avignon (en 1354 et en 1365) sont postérieures à l'achèvement du *Décameron* ; ce fut donc apparemment à Naples, où il passa douze ans de sa jeunesse, à la cour de Robert d'Anjou, qu'il vécut en contact avec maints seigneurs et maintes dames de noblesse provençale, et c'est là qu'il put le mieux recueillir cette légende. Mon impression très nette est que, lorsqu'il rédigea plus tard sa 39^e nouvelle, à Florence, il ne fit appel qu'à sa mémoire. Cela me paraît ressortir clairement des confusions de noms qu'il a commises : au roi d'Aragon il a substitué le comte de Provence, parce qu'il se rendait mal compte de la situation géographique et politique du Roussillon ; si Jeanne Flore devait prendre cette province pour une localité, Boccace, encore moins bien renseigné, en a fait un nom de famille ; il avait retenu la désinence du nom du héros, mais il en a estropié le commencement, et ayant oublié le prénom de Raimon, il l'a baptisé Guglielmo, comme sa victime. — Est-il surprenant qu'il ait ignoré que l'amant fût un poète, si la version qu'il avait entendu conter — ou lue — ne citait aucun de ses vers ? Le dénouement même qu'il a donné à la nouvelle prouve qu'il avait gardé le souvenir d'une intervention vengeresse dirigée contre l'impi-

royable mari, et il n'a pas omis le détail caractéristique de la sépulture des deux amants; cependant, comme le nom de Perpignan lui échappait, il a dit : « nella chiesa del castello medesimo della donna », ce qui est d'une grande invraisemblance.

A ces considérations s'ajoutent quelques similitudes frappantes de son récit avec les diverses rédactions de la vie de Guilihem sur des points accessoires : le jaloux invite traîtreusement Guglielmo à sortir de chez lui (biogr. : « Sil fetz venir a parlamen ab si for del castel de Cabestaing »); il se met en embuscade avec plusieurs de ses hommes, tandis que sa victime n'est accompagnée que d'un page (« ses gran compagnia »); en remettant le cœur à son cuisinier, il lui recommande de l'accommoder de façon à en faire un bon petit plat (« una vivandetta ») et le maître-queux n'y manque pas : « minuz-zatolo e messevi di buone spezie assai, ne fece un manicaretto troppo buono »; or plusieurs de nos textes provençaux, avec moins de détails, parlent aussi d'une sauce fort épicée : « Lo cor fet raustir e far a pebrada... » — Pour confirmer l'atroce vérité qu'il révèle à sa femme, le sire de Roussillon ne peut montrer la tête, qu'il n'a pas coupée, mais il a le même souci que Raimon d'authentifier son dire : « io, con queste mani, glielo strappai dal petto. » — En tombant de la fenêtre, le Florentin affirme que non seulement la dame mourut, mais « quasi tutta si disfece » (biogr. : « esmodeget se el col »). Peut-être ne verra-t-on là que des coïncidences sans portée; cependant ces détails étaient bien de nature à frapper l'imagination très vive de Boccace, et, par suite, à se graver profondément dans sa mémoire.

Aussi ne doit-on pas hésiter à rapprocher la nouvelle italienne de la biographie du troubadour, au même titre que le conte de Jeanné Flore, avec cette remarque que les variantes, peu significatives, du texte italien paraissent attribuables à une certaine imprécision de souvenirs. Au reste, l'auteur du *Décameron* a donné à ses personnages, en quelques traits qui lui appartiennent en propre, un relief que l'on chercherait en vain dans les textes provençaux : le jaloux qui refoule sa haine dans son cœur pour préparer longuement sa vengeance, et qui assiste, sans toucher à rien, au repas de sa femme, est une figure sinistre; le geste de la femme qui se laisse choir de

la fenêtre, à la renverse, non pas pour échapper à son mari, mais pour accomplir froidement une résolution subite¹, est aussi fort impressionnant. Ces détails ne relèvent que de l'art de Boccace ; ils ne peuvent cependant empêcher de considérer sa nouvelle comme étroitement liée aux textes provençaux.

Ce groupe de rédactions de la légende est donc caractérisé par trois éléments essentiels : 1^o l'amant est tué par le mari qui lui arrache le cœur ; 2^o le cœur est servi à la dame qui le mange et le trouve bon ; 3^o informée de ce qu'elle vient de manger, elle se tue en se jetant par la fenêtre. Ce dernier élément fait défaut seulement dans le conte de Jeanne Flore.

G. Paris trouvait que la nouvelle du *Décameron*, dans la scène du repas et dans le dialogue qui s'engage à ce moment, ressemblait moins à la biographie de Guilhem de Cabestaing qu'au roman du Châtelain de Couci ; mais dans ce poème les éléments 1 et 3 ne se retrouvent pas. Au contraire, les deux premiers tout au moins figurent dans le lai de Guiron, du XII^e siècle au plus tard, dont le poème de *Tristan* par Thomas nous a conservé un précieux mais trop bref résumé, car on y apprend :

- 1^o Coment dan Guirun fu surpris,
Pur l'amur de la dame ocis,
Que il sur tute rien ama.
- 2^o Et coment li cuns puis dona
Le cuer Guirun a sa moillier
Par engin un jor a mangier,
- 3^o Et la dolur que la dame out
Quant la mort de sun ami sout².

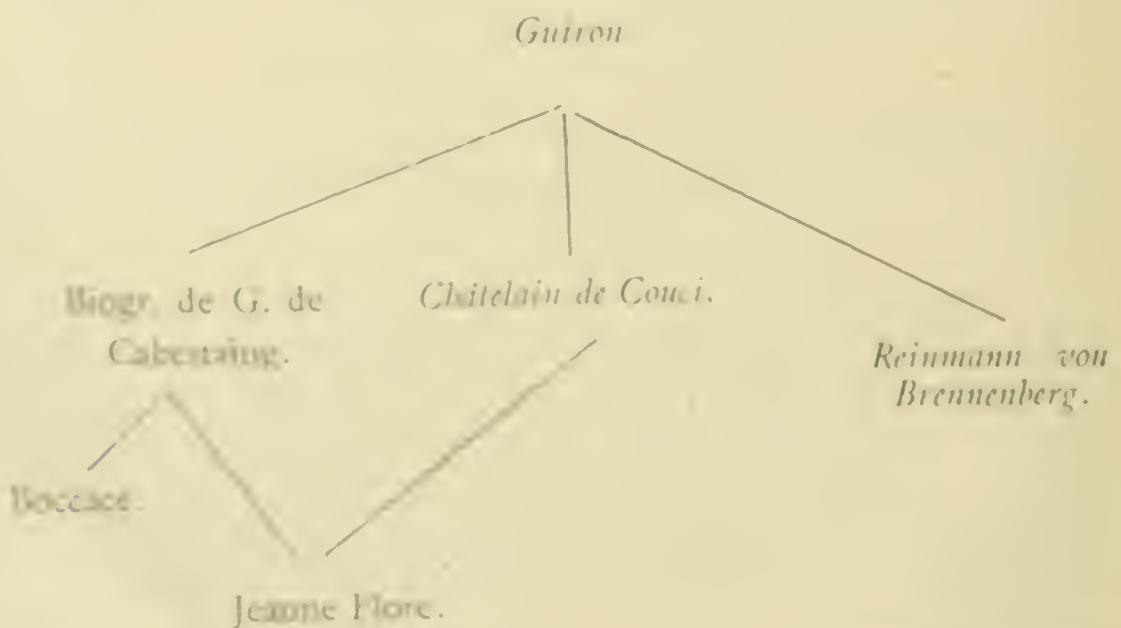
A l'extrême rigueur, ce texte ne suffit pas à prouver que, là aussi, la dame ne se soit pas jetée par la fenêtre ; cependant,

1. On peut dire cependant, avec M. H. Patzig (*loc. cit.*, p. 12), que ce geste paraît être un souvenir de la version provençale : si la dame « se laisse tomber « à la renverse », c'est-à-dire sans cesser de faire face à son mari, c'est assez probablement parce que, dans le récit primitif, elle avait à se défendre contre sa poursuite. De ce détail, Boccace n'a retenu qu'une attitude de défi, bien saisissante. G. Paris supposait que ce geste était « la forme première, malencontreusement altérée dans la biographie provençale » (*Romania*, XII, 363).

2. Thomas, *Tristan*, éd. Bédier, 835-42, cf. *Hist. litt. de la France*, XXVIII, 375.

à voir que l'héroïne meurt de douleur dans le roman du Châtelain de Couci, et d'inanition dans un poème allemand sur le « minnesinger » Reinmann von Brennenberg¹, il est prudent de supposer que le détail caractéristique de la « défénéstration » ne se trouvait pas dans le lai de Guiron, car il est naturel de mettre les deux versions française et allemande en relation avec cette légende bretonne. Mais il y a plus : le héros allemand étant un poète d'amour, comme le provençal et le français, il y a lieu de se demander si ces personnalités, parfaitement historiques, n'ont pas été choisies pour jouer le rôle que l'on sait, dans les différents pays où l'aventure fut racontée, justement parce que, dans le lai breton, Guiron était déjà quelque gentil chanteur ; l'accord en effet a quelque chose de frappant sur ce point. Dans ce cas, Boccace seul aurait négligé ce détail. D'autre part, le suicide de la dame qui se jette par la fenêtre semble avoir été une invention du biographe provençal ; et si la lyonnaise Jeanne Flore n'adopta pas ce dénouement, ce fut peut-être sous l'influence de l'aventure du Châtelain de Couci, qu'elle pouvait facilement connaître. Cette contamination n'aurait rien de surprenant sous sa plume : étant donné le caractère littéraire de son œuvre, elle aura choisi, entre diverses versions, celle qui répondait le mieux à son goût personnel.

En vertu de ces hypothèses — car je ne les donne pas pour autre chose — je me représenté ainsi la filiation des divers récits que je viens de rappeler :



¹ *Hist. litt.*, XXVIII, 379.

II

La légende du Cœur mangé se retrouve ailleurs encore, mêlée à d'autres aventures assez différentes, qu'a rappelées G. Paris, et d'où ressort avec évidence la grande diffusion de ce conte au XII^e et au XIII^e siècle. Parmi ces remaniements, un des plus curieux sans doute se lit sous le n^o 62 des *Cento Novelle Antiche*, où notre thème se greffe sur celui qui a fourni à Boccace le conte de Masetto et des nonnes (*Décam.*, III, 1) : un rustre simple d'esprit (*un portiere melenso*) que certains textes nomment Baligante¹, d'ailleurs beau garçon et mâle infatigable, se prête aux ébats amoureux des chambrières d'une comtesse, à « Remiremont en Bourgogne »², puis à ceux de la comtesse elle-même. Le comte Robert, informé de l'inconduite de sa femme et de tout le gynécée, fait tuer le gaillard dont le cœur est servi aux femmes ; celles-ci trouvent le mets succulent. Mais au lieu d'avoir un dénouement tragique, la nouvelle finit en vaudeville : les femmes prennent le voile et fondent un monastère dont la spécialité est d'offrir aux passants la plus galante des hospitalités. Ainsi la sinistre légende s'encadre entre deux épisodes égrillards, qui en changent radicalement le caractère.

Le trait d'union entre cette version et l'histoire de Guiron est encore fourni par un lai breton, contenant l'histoire du chevalier Ignaure qui servit à la fois douze dames, et dont le cœur — avec encore autre chose que son cœur — fut offert en pâture à ses belles : elles déclarèrent cette viande exquisite ; puis mises au courant de sa provenance, elles se laissèrent mourir de faim³. Cette étrange version nous est connue par une

1. On remarquera que c'est le nom de l'émir de Babylone dans la Chanson de Roland, v. 2609 et suiv.

2. « Arimini monte si è in Borgogna » ; quelques manuscrits portent « in Brettagna ».

3. *Hist. litt. de la France*, XVIII, 774-76. Je ne serais pas éloigné de penser que ce menu composé du cœur et des « genétaires » représente une forme plus primitive de la légende ; l'esprit chevaleresque en aura par la suite atténué la barbarie choquante.

rédaction du XII^e siècle, ce qui permet de reporter à une époque antérieure la source commune d'où dérivent les deux lais d'Ignaure et de Guiron. G. Paris a cité de cette déformation de la légende une imitation allemande et une provençale¹, en sorte que, sans pousser plus loin cette enquête, il apparaît avec évidence que du XII^e au XIV^e siècle, la légende du Cœur mangé s'était largement répandue dans les pays de langue française, allemande, provençale et italienne.

Avant de tourner nos regards vers une tradition orale de l'Inde, signalée tardivement à l'attention des savants, considérons d'un peu plus près, en lui-même, l'épisode central, essentiel, de la tragique aventure. Le caractère le plus frappant en est le raffinement dans la vengeance : le mari jaloux pourrait s'en tenir à supprimer l'amant de sa femme. Tancrède, prince de Salerne, dans un des contes les plus célèbres de Boccace (IV, 1), va déjà plus loin : après avoir fait tuer l'amant de sa fille, il envoie à celle-ci, dans une coupe d'or, le cœur de son bien-aimé. Le sire de Roussillon ne se contente pas de représailles aussi simples ; il est vrai que certaines héroïnes de la mythologie grecque lui avaient frayé la voie : Médée se bornait à désespérer Jason en tuant ses enfants, en même temps qu'elle empoisonnait sa rivale ; mais Progné, plus subtile, fit manger à Térée le fils qu'elle lui avait donné, pour châtier l'époux infidèle d'avoir violenté Philomèle, sa belle-sœur ; et de même Atrée, feignant de se réconcilier avec son frère Thyeste, lui servit, en un festin solennel, les membres des fils que celui-ci avait eus d'Erope, ci-devant femme d'Atrée. La vengeance raffinée dont usèrent les meurtriers de Guiron, de Guilhem de Cabestaing, du Châtelain de Couci et de quelques autres amoureux, avait donc d'illustres précédents.

Cependant cette histoire sinistre de vengeance et d'anthropophagie, qui nous ramène aux instincts les plus sanguinaires de la brute primitive, n'offrirait pas un très vif intérêt par elle-même si l'on ne pouvait y discerner, à côté de détails horribles, quelque chose de plus propre à exciter une certaine émotion, et qui d'ailleurs fait défaut dans le repas de Térée et dans celui d'Atrée. Dans nos légendes médiévales, on doit remarquer l'u-

¹ *Rec. lit. de la France*, XXVIII, 383-4.

nanimité avec laquelle les dames savourent l'abominable nourriture qui leur est servie, et qu'elles mangent sans défiance. L'héroïne de Boccace ne laisse rien sur le plat; la dame de Faiel se plaint que le cuisinier « ne atourne plus souvent telle viande »; et lorsqu'elles savent ce qu'en effet cet aliment avait d'exceptionnel, toutes déclarent que jamais plus elles ne mangeront ni ne boiront « desure si gentil viande »; car « l'era estatz si bons e si saboros que jamais autre manjars ni autre beures nol tolria la sabor de la boca quel cor d'en Guillem li avia laissada ». Cette unanimité peut paraître assez logique, comme le remarque sarcastiquement le sire de Roussillon, chez Boccace : il est naturel qu'elles aiment morte cette chair qu'elles ont tant aimée vivante. Mais on doit songer à une autre explication, tirée de la croyance que le cœur mangé est capable de communiquer à autrui les qualités morales et les généreux sentiments qui l'ont fait battre pendant sa vie. Que le cœur d'un si vaillant chevalier, et si aimant, soit la nourriture la plus appropriée à des dames amoureuses, dont elle exalte ainsi la passion, il n'y a pas à s'en montrer bien surpris.

La croyance aux vertus du cœur mangé est attestée, à l'époque même qui nous occupe, par quelques textes célèbres; c'est avant tout le beau sirventès du troubadour mantouan Sordel : la mort d'un parfait chevalier, Blacatz, et le spectacle de la décadence universelle de la chevalerie lui inspirent l'idée qu'un seul remède pourrait réussir à rendre au monde un peu de vertu :

Qu'om li tragua lo cor e qu'en manjol baro
Que vivon descorat : pois auran de cor pro.

Et l'on sait comment Sordel, immortalisé par Dante dans une attitude très semblable à celle que le troubadour a prise ici lui-même, convie à ce banquet l'empereur, les rois de France, d'Angleterre, de Castille, d'Aragon, de Navarre, les comtes de Toulouse et de Provence.

Cette image d'une rudesse un peu sauvage, mais qui donne à la satire politique des accents d'une vigueur inaccoutumée, n'était pas étrangère à la poésie amoureuse; le même Sordel dit que le regard de sa dame lui a arraché le cœur :

Ab selh esguar m'intret en aisselh dia
 Amors pels huelhs al cor d'aital semblan
 Quel cor en trays e mes l'a son coman...¹.

Bertrand d'Alamanon refaisait le partage du cœur de Blacatz au profit des dames de Provence², et ce fut un lieu commun chez les premiers poètes italiens, de Guido Cavalcanti jusqu'à Pétrarque, de dire que la dame aimée avait ouvert la poitrine de son amant pour emporter son cœur³. Mais à cet égard, le texte le plus intéressant à rappeler est, sans conteste, le premier sonnet de Dante dans la *Vita Nuova* (ch. III); il roule, comme on sait, sur une étrange vision : l'Amour portant Béatrice endormie dans un de ses bras, tient de l'autre main le cœur ardent du poète; il éveille la jeune femme et l'oblige à manger le cœur, ce qu'elle ne fait qu'avec répugnance. Quel que soit le sens, très obscur, que Dante a voulu donner à cette allégorie⁴, il est clair qu'il en a emprunté le motif à une tradition déjà établie, dont l'interprétation générale est fort simple : faire manger le cœur de l'amant à la femme aimée, c'est l'amener à partager l'amour qu'elle inspire. Chez Dante, Béatrice résiste; ailleurs les femmes trouvent cette nourriture exquise. En dépit de cette variante, l'idée fondamentale reste la même⁵.

Cette idée se retrouve encore, mais avec une interversion de rôles qui n'en altère pas profondément le sens, dans une des œuvres de jeunesse de Boccace, le *Filostrato* : Troïle, inquiet de l'absence prolongée de Criseïda, et peu sûr de sa fidélité, a un songe qui lui révèle la trahison de sa dame; il voit un san-

1. C. de Lollis, *Sordello di Goito* (Halle, 1896), p. 182, et p. 81, note 4.

2. Raynaud, *Choix*, IV, 69; cf. *Hist. litt. de la France*, XIX, 464-5.

3. De nombreuses citations relatives à ce détail d'expression se trouvent dans le livre de M. Scherillo, *Alcuni capitoli della biografia di Dante* (Turin, 1896), p. 230-31.

4. Parmi les commentaires de la *Vita Nuova*, on consultera surtout, pour ce point particulier, celui de M. A. d'Ancona (2^e éd., Pise, 1884), où se lit, sur le Cœur mangé, une note à laquelle, en revenant sur ce sujet, on ne peut que faire de larges emprunts. Voir aussi l'édition de M. G. Melodia (Milan, 1901).

5. J. Grimm (*Deutsche Mythol.*, 1034), a signalé cette croyance que la femme qui mangerait le cœur d'un homme vivant gagnerait son amour.

glier, qui figure Diomède, renverser Criseïda et la piétiner, puis lui ouvrir la poitrine et manger son cœur ; mais loin de se débattre et de crier, elle ne manifeste que de la joie (Parte VII, st. 24). Il est naturel en effet que la femme aimante donne volontiers son cœur en pâture à qui l'aime, pour la même raison que le cœur de son amant lui paraît, à elle, exceptionnellement savoureux. Mais je ne pense pas qu'il faille rapprocher de nos légendes, comme on l'a fait trop souvent, des cas de « cardiophagie » qui n'ont rien à voir ici : toutes les histoires de serments faits après immolation d'une victime, dont on se partage quelque organe pour le manger, souvent le cœur¹, ou dont on boit le sang, s'inspirent d'une superstition fort différente.

Dans les légendes relatives aux vies antérieures du Bouddha, on peut lire l'histoire d'une reine, Vimalâ, qui menace de mourir si on ne lui apporte pas le cœur de Vidhurapaṇḍita ; mais ce n'est qu'une façon de dire qu'elle veut entendre ce sage lui expliquer sa doctrine ; elle en vient à ses fins, et le dénouement du conte n'a rien de sanglant². La croyance, très barbare, d'après laquelle science et vertu peuvent s'acquérir sous forme d'aliments est d'autre part indiquée très nettement dans les écrits bibliques : Ezéchiel (c. III, 1-3) et l'auteur de l'Apocalypse (ch. X, 9-10) parlent de manger « un rouleau » ou « un petit livre », qui « dans la bouche était doux comme du miel », et d'où l'on tirait une vertu prophétique. Il est assez naturel que,

1. E. Sidney Hartland, *The legend of Perseus*, II, 250-51.

2. *Jātaka*, n° 545 (t. VI, p. 130 et suiv., de la traduction Cowell, Cambridge, 1897). Dans le *Pantchatantra*, IV, 1 (trad. Lancereau), l'histoire du singe et du crocodile offre quelque analogie avec celle de Vidhurapaṇḍita, car la femme du crocodile désire manger le cœur du singe, parce qu'elle s' imagine que, nourri comme il l'est de fruits exquis, il doit être très savoureux et capable de donner l'immortalité ; mais sur le refus du crocodile de le lui procurer, elle devient jalouse, se figure que ce singe est une guenon, et insiste d'autant plus. — M. Emil Beschnidt (*Die Biogr. des Trob. G. de Capestaing*, Marbourg, 1879, p. 19) a soutenu que toutes nos légendes dérivent d'une autre fable indienne ; mais il n'a convaincu personne (voir U. A. Canello dans le *Giorn. stor. di filol. rom.*, n° 4, 1879), et les citations qu'il a tirées de l'épopée scandinave et germanique n'ont aucun rapport avec la psychologie spéciale de nos héros.

dans des intelligences épaisses, les paroles symboliques de Jésus à la dernière Cène : « Mangez, ceci est mon corps; buvez, ceci est mon sang », aient perdu le sens d'une allusion aux vertus du sacrifice, pour éveiller principalement l'idée d'une nourriture miraculeuse; et c'est bien cette même idée que traduit sous une forme matérielle l'allégorie du pélican, qui donne son cœur en pâture à ses enfants. L'historien de la Sicile sous les Normands, Godefroy surnommé Malaterra, attribue aux Sarrasins une pratique qui nous intéresse davantage : on les aurait vus arracher et dévorer le cœur d'un de leurs plus redoutables adversaires, qu'ils avaient enfin terrassé, dans l'espoir de s'approprier son audace¹.

Il faut se retenir sur la pente qui nous entraînerait à recueillir des variantes trop diverses de cette curieuse superstition, évidemment fréquente dans toutes les sociétés primitives, qu'il soit question du cœur d'un maître et d'un modèle, auquel il s'agit de ressembler, ou au contraire d'un ennemi détesté, auquel on désire infliger la plus sanglante des injures. Rappelons-nous seulement, pour ne pas nous écarter de notre point de départ, que Boccace raconte, au dernier chapitre de son traité *De casibus illustrium virorum*, à quelles scènes de sauvagerie donna lieu à Naples, en 1345, l'exécution de Filippa de Catane et de ses enfants, jetés en pâture aux fureurs populaires, après l'assassinat d'André de Hongrie : le conteur affirme que les entrailles des victimes furent arrachées et dévorées par une populace ivre de sang². Deux ans plus tôt, à Florence, lors de l'expulsion du duc d'Athènes, des scènes toutes pareilles s'étaient produites : l'âme damnée du duc, l'exécuteur de ses hautes et basses œuvres, Guglielmo d'Assise et son jeune fils, tenus pour responsables de nombreux assassinats judiciaires, furent démembrés, scalpés, désossés par le peuple déchainé; tous les parents et amis de leurs victimes voulurent en avoir un mor-

1. Muratori, *Rerum Ital. Scriptores*, V, 575 : « Serlone exenterato, Saraceni cor estrahunt; ut audaciam ejus, quae multa fuerat, conciperent, comedisse dicuntur. »

2. « Somniosa cadavera flammis crepta, praecordiis e pectoribus exsertis et fecali ritu à nonnullis comestis... per omnem denuo civitatem tracta coeno... » (*De Casibus ill. vir.*, l. IX, dernier chap.).

ceau ; on les débita comme de la viande que l'on vendrait au marché ; quelques-uns la firent cuire pour la manger ; d'autres, affirme Villani, la portèrent toute crue à leur bouche ¹.

Ces abominables représailles ne peuvent avoir eu qu'un sens, outre une soif de vengeance féroce : celui de déshonorer les gens qui en étaient victimes ² ; et telle était bien l'intention du mari outragé qui, après avoir tué son heureux rival, en faisait manger le cœur à sa femme. Mais la dame l'entendit autrement, car il n'était pas à ses yeux de plus noble nourriture que le cœur d'un si aimant et si courtois chevalier ; une fois imprégnée de cette exquise saveur, elle ne veut pas commettre le sacrilège d'y mêler jamais d'autre aliment ; elle doit mourir. Le caractère propre de notre légende me paraît résulter du rapprochement inattendu de ces deux interprétations auxquelles se prêtait le hideux repas offert à une épouse coupable ; là était l'originalité du conte et sans doute, aux yeux des contemporains, son piquant, que nous ne sommes plus guère à même de goûter.

III

Il n'était pas inutile de nous assurer que la civilisation chevaleresque et chrétienne de l'occident latin, avec son fonds et son tréfonds de barbarie, ses réminiscences classiques et ses traditions bibliques, avait à sa disposition, dès le début du XII^e siècle, et sans doute plus tôt encore, tous les éléments essentiels qui constituent la légende du Cœur mangé. Tournons à présent nos regards vers les pays d'orient.

Ce fut en mai 1883 que parut, dans le *Folk-lore Journal* de Londres, l'article du Rev. Ch. Swynnerton, à la suite duquel G. Paris abandonna l'hypothèse de l'origine celtique du conte, pour adopter sans réserves la théorie de sa migration d'orient en occident ³. Depuis lors, l'auteur anglais a publié une rédac-

1. G. Villani, l. XII, c. 17.

2. C'est ainsi que, dans la nouvelle de Nastagio degli Onesti (*Décam.*, V, 8), le châtement d'une femme insensible à l'amour est d'avoir le cœur dévoré par des chiens.

3. *Romania*, XII, 359. — Dans l'*Esquisse historique de la litt. franç. du moyen âge*, imprimée après la mort du maître, on lit, p. 175, à propos du

tion à peine différente de l'épisode, dans un recueil plus complet de légendes indiennes, intitulé *Romantic Tales from the Panjâb* (Westminster, 1903). En réalité, une version indienne de la légende du Cœur mangé avait été imprimée dès 1851 à Calcutta par James Abbott, et c'est d'après ce texte que l'a rapportée W.-A. Clouston¹, en renvoyant encore à une autre publication, due à R. C. Temple (Bombay, 1884). Il est très important de remarquer que tous ces récits sont empruntés à des traditions orales et non à la littérature, et qu'ils ont été recueillis dans l'extrême nord-ouest du Pandjâb.

Plus récemment, mon cher et savant ami A. Foucher, passant à Attock, en novembre 1896, y trouvait localisée, attachée à la colline qui domine la rive droite de l'Indus, la légende du Cœur mangé; il convoqua « les vieilles barbes » du pays et se fit conter l'aventure : « L'histoire est celle des coupables amours du rājā Hodi et de la rānī Kokilā, femme de Rasālou; l'indiscrétion d'un perroquet révéla tout le mystère... Non content de venger son honneur par le meurtre du roi Hodi, Rasālou poussa le raffinement jusqu'à faire servir à sa femme le cœur rôti de son amant. On assure qu'elle déclara le mets excellent; mais quand elle en connut la provenance, sans mot dire elle se leva et se précipita du sommet des tours sur la roche². »

Abstraction faite du rôle accessoire prêté à un perroquet, qui remplace les indiscrétions, ou les imprudences commises par

Châtelain de Couci : « Un vieux conte oriental sur l'atroce vengeance d'un mari... y est appliqué au Châtelain de Couci. »

1. *Popular Tales and Fictions*, Edimbourg, 1887, II, 187 et suiv.

2. A. Foucher, *Sur la frontière indo-afghane*, Paris, 1901, p. 5. Ce court résumé donne tout l'essentiel de l'épisode; les narrateurs anglais fournissent de très longs détails, pour nous insignifiants, sur le rôle de deux oiseaux parlants, un perroquet et une « maina » (sorte de merle), sur l'origine des amours de Hodi et de la rānī, et sur quelques autres incidents accessoires, mais fort développés. En ce qui concerne l'objet particulier de notre enquête, il suffit de signaler deux ou trois variantes : dans la version Abbott (Clouston, II, 192), Rasālou, après avoir tué Hodi, lui arrache le cœur et le foie — le cœur seulement dans la 2^e version Swynnerton (*Romantic Tales*, p. 300), mais il lui coupe aussi la tête, tandis que dans la 1^{re} version Swynnerton (*Folk-Lore Journal*, I, 141 suiv.), Rasālou, après avoir coupé la tête du roi Hodi, détachait un peu de chair de son corps, parce que, ce jour-là,

les amoureux, dans nos contes, il faut avouer que l'on ne peut qu'être frappé par l'identité de ce récit avec la biographie provençale de Guilhem de Cabestaing, et peut-être plus encore avec la nouvelle du *Décameron*. Car nous avons ici l'épisode caractéristique de la défénéstration; l'amoureux, comme chez Boccace, est un prince et non un poète, et la rani Kokilâ se jette du haut du palais avec la même soudaineté de résolution — et d'ailleurs moins de vraisemblance¹ — que l'héroïne du *Décameron*. Une similitude aussi parfaite ne laisse pas d'être fort embarrassante; comment les deux rameaux extrêmes, issus d'une même souche, peuvent-ils présenter entre eux plus de ressemblances qu'ils n'en ont avec les rameaux intermédiaires, plus voisins? Admettons que la tradition aujourd'hui conservée à Attock n'ait en rien altéré la physionomie primitive du récit indien; il reste à expliquer ce prodige: le biographe provençal et Boccace, au XIII^e et au XIV^e siècle, se seraient rapprochés de la version authentique beaucoup plus que les auteurs des versions européennes indubitablement rédigées au XII^e siècle. Admettra-t-on, avec M. Hermann Patzig, que la légende indienne aborda en Europe sur les confins de la France et de l'Espagne, et qu'elle choisit tout exprès cette région afin que le nom de « Rasâlou » pût être conservé dans celui du sire de « Roussillon »²? Mais alors comment s'expliqueraient les versions, plus primitives à coup sûr, contenues dans les lais d'Ignaure et de Guiron?

Au reste voici des difficultés d'un autre ordre. Il est impossible de dire à quelle époque remonte la tradition recueillie dans le Pandjâb³, puisque jusqu'ici on n'en a retrouvé ni

il n'avait pas d'autre venaison à rapporter à sa femme. Les frères de Hodi s'arment ensuite contre Rasâlou pour le châtier, et c'est dans cette guerre qu'il succombe: les vainqueurs lui coupent la tête à son tour. Je reviendrai un peu plus loin sur le dénouement tout différent que contient la version Abbott.

1. En effet, dans le *Décameron*, la fenêtre d'où la dame se laisse tomber est située à quelques pas de la table où elle a mangé; la rani Kokilâ au contraire doit commencer par grimper jusqu'au sommet des tours (Swynnerton, *Romantic Tales*, p. 307).

2. H. Patzig, *Zur Geschichte der Herzmäre*, progr. Berlin, 1891, p. 10.

3. Ne parlons pas de l'opinion d'après laquelle Rasâlou aurait vécu vers l'an 78 de notre ère (W.-A. Clouston, *Popular Tales*, II, 192). Le Rev.

signale aucune rédaction ancienne. Son cas est bien différent de celui des contes indiens dont la transmission vers l'occident, à travers la Perse, s'est faite au moyen de textes successivement traduits ou adaptés. En outre, le nord du Pandjâb, où l'on répète encore ces légendes, est le pays le moins indien de l'Inde : en franchissant l'Indus à Attock, on pénètre dans le district de Peshawer, sur les confins de l'Afghanistan ; cette région est occupée depuis plus de huit siècles par des populations musulmanes. On a vite fait de dire : c'est une vieille légende indienne ; il faudrait en confirmer le caractère indien. Peut-être aurait-on quelque peine pour celle-ci.

Mais quoi ? Le sanglant épisode du Cœur mangé aurait-il voyagé de l'ouest à l'est, au rebours du courant qui amena en Europe tant de traditions orientales ? — Peut-être est-il téméraire de formuler seulement une hypothèse qui heurte de front une doctrine aussi solidement établie ; ce n'est pourtant pas l'attaquer dans ses parties saines que de signaler un cas particulier où elle ne trouve pas nécessairement son application, où elle n'interdit pas, avec la tyrannie d'un dogme, d'envisager une autre solution. On fera donc bien de se souvenir que le monde musulman est un merveilleux instrument de transmission orale, et que, depuis l'époque des Croisades, il n'a pas cessé de vivre en contact étroit avec la chrétienté sur les côtes de la Méditerranée. Si d'abord ces relations furent surtout guerrières, elles ne tardèrent pourtant pas à donner naissance à des échanges commerciaux fort actifs. En dépit des foudres dont les papes menacèrent, au XIV^e siècle, ceux qui trafiquaient avec les infidèles, les marchands provençaux, catalans, génois, pisans, florentins et vénitiens, étaient nombreux dans tout le Levant, d'Alexandrie aux rivages de la mer Noire. Là, grâce aux mar-

Ch. Swynerton, après avoir loyalement déclaré que l'on ignore absolument où était situé le royaume de Rasalou, quand ce monarque régna et quels furent ses contemporains, a esquissé une série d'hypothèses, dont il est le premier à reconnaître qu'elles sont « purement conjecturales » et dépourvues de tout caractère scientifique : elles reviennent à fixer au VIII^e siècle l'époque approximative la plus lointaine à laquelle on puisse se reporter, c'est-à-dire « au moment où les envahisseurs musulmans parcouraient toute l'Asie Centrale » (*Romanic Tales*, p. XL-XLII). M. H. Patzig pense que la légende se forma au X^e siècle, et qu'elle émigra vers l'Europe au XI^e (*loc. cit.*).

chés et aux voies qu'ouvrirent les empereurs tatars, Trébizonde devint la porte qui conduisit au cœur du continent asiatique : dès la fin du XIII^e siècle, Génois et Vénitiens pénétraient et s'établissaient en Perse, à Tabriz, à Yezd, et jusqu'à l'île d'Ormuz, qui constitua, à l'entrée du golfe Persique, un entrepôt commercial de premier ordre, la dernière étape d'où l'on atteignait aisément l'embouchure de l'Indus¹.

Pourquoi s'obstiner à croire que ces grandes routes commerciales, qui mirent l'Europe en contact avec la civilisation d'orient, déversèrent uniformément vers l'occident les trésors et la sagesse de l'Asie ? A la fin des temps antiques, jusqu'au IV^e siècle de notre ère environ, ce fut la civilisation méditerranéenne qui reflua vers l'Orient : sur les frontières de l'Inde et de l'Afghanistan, dans le Gandhâra, M. A. Foucher a retrouvé le berceau d'un art gréco-bouddhique, devenu ensuite l'art bouddhique de toute l'Asie, et qui est né le jour où des artistes formés à l'école des Grecs, et parvenus jusqu'au cœur de l'Asie à la faveur du royaume de Bactriane, se mirent à représenter la légende du Bouddha². Après le IV^e siècle, il est peu contestable que l'Europe reçut de ces pays beaucoup plus qu'elle ne leur donna ; mais les circonstances qui ouvrirent la Perse aux marchands italiens, de la fin du XIII^e siècle au milieu du XV^e, et leur permirent de gagner de là soit la Chine, par l'Asie Centrale, soit l'Inde, par le golfe Persique, favorisèrent sans aucun doute l'introduction d'industries et d'idées occidentales en ces pays : un Niccolò Conti y passait vingt-cinq ans de sa vie, avant 1440, poussant jusqu'en Indochine, visitant Sumatra et Java ; un Giosafat Barbaro faisait deux voyages (1436-1452 et 1472-1479) en Perse et dans l'Inde, bientôt suivi par Bonaiuto Albani ; tous trois étaient vénitiens ; mais on nomme aussi un florentin, Bartolommeo, qui séjourna dans l'Inde de 1400 à 1424³. Et à côté de ceux que l'on cite, combien y en

1. Je me reporte ici à W. Heyd, *Histoire du commerce du Levant au moyen âge*, II, 95, 122, 132-3 (de l'édition française, Leipzig, 1886).

2. A. Foucher, *L'Art gréco-bouddhique du Gandhâra*, Paris, 1905. Je tiens à remercier mon excellent collègue et ami d'avoir bien voulu m'éclairer de ses conseils pour ce qui concerne les problèmes relatifs à l'influence orientale que j'ai dû effleurer ici.

3. W. Heyd, *op. cit.*, p. 502-3. Voir aussi P. Amat di San Filippo, *Bibliografia dei viaggiatori italiani*, 1874.

a-t-il dont tout souvenir a péri ? Il est certain qu'au xv^e siècle les Italiens parcoururent en grand nombre ces lointaines régions; serait-il très surprenant qu'ils y eussent porté, outre leurs marchandises, quelque anecdote piquante ou un conte terrible comme celui qui nous occupe ? Parvenue jusqu'aux bords de l'Indus, notre légende se serait amalgamée avec des traditions locales antérieures, de façon à former un chapitre des merveilleuses aventures de Rasâlou.

Plusieurs indices permettent en effet de supposer que l'épisode du Cœur mangé ne fait pas partie du plus vieux fonds de ces légendes. Ainsi dans une des versions recueillies, il est dit que Rasâlou attacha les corps des deux amants sur le coursier de Hodi, après quoi le cheval fut lancé au galop à travers la jungle, sans personne pour le diriger : il arriva ainsi jusqu'à un pays lointain, où on le déchargea de son sinistre fardeau ; mais alors on s'aperçut que la femme respirait encore. Rappelée à la vie, elle éblouit par sa beauté le roi qui régnait en ce lieu : il l'épousa, et de leur union naquit une nouvelle race ¹. N'aurions-nous pas dans ce dénouement un écho d'une version antérieure à la contamination que j'imagine ? Rasâlou aurait tué Hodi ; il aurait chassé Kokilâ, ou bien aurait cru la tuer aussi, mais celle-ci, après des incidents qui peuvent varier à l'infini ², recommence une vie nouvelle loin de son premier foyer. Pour cela, il n'est pas du tout nécessaire qu'elle ait mangé le cœur de son amant !

D'ailleurs, dans la légende de Rasâlou, on doit remarquer que l'épisode du Cœur mangé tient une place restreinte, plus restreinte notamment que celui des oiseaux parleurs. Le conteur indien paraît s'intéresser beaucoup plus aux incidents qui révèlent graduellement au roi son infortune, et qui provoquent l'inquiétude croissante de Kokilâ ³ ; cette progression dans les soupçons de Rasâlou, et dans le trouble de la râni, est étrangère

1. Version publiée par J. Abbott (Calcutta, 1851) : voir W.-A. Clouston, *Popular Tales*, II, 192 et suiv. — Un dénouement tout pareil est rappelé aussi par Ch. Swynnerton, en appendice à ses *Romantic Tales*, p. 475.

2. Par exemple, elle pourrait avoir été jetée dans l'Indus, comme l'est son cadavre dans la version Swynnerton, et emportée très loin par le courant, mais seulement évanouie comme dans la version Abbott.

3. *Ind.*, p. 305.

aux versions occidentales, où tout est combiné pour tromper l'épouse infidèle, endormir sa méfiance et préparer un coup de théâtre d'autant plus brusque ; il ne semble pas que cette gradation d'effets ait pu être conçue en vue de l'horrible festin. Enfin Rasâlou, après avoir très fidèlement récité la réplique de Guglielmo Rossiglione : « Vivant, il languissait à tes pieds ; mort, il te plait encore ! », ajoute : « Celle dont le cœur est infidèle doit périr à son tour¹ » ; et Kokilâ réplique : « Si je m'assieds, vous me raillez cruellement ; si je me lève, vous vous moquez plus encore ; aussi puisque ma souffrance ne trouve ni secours ni espoir, Râdja, je veux mourir avec celui qui m'attire vos reproches ! » C'est alors qu'elle gagne en courant une des tours du palais, se précipite et vient tomber à côté du corps décapité de Hodi. Comme on le voit, la fin de ce dialogue ne contient aucune allusion au « cœur mangé » qui occupe, dans tout ce dénouement, une place purement accessoire. L'enchaînement rigoureux des incidents ne souffrirait en rien de la suppression de l'épisode du repas ; or, dans les versions occidentales, celui-ci est tout l'essentiel.

Le propre des légendes orales n'est-il pas justement de s'enrichir de nouvelles scènes au hasard des rencontres, de s'allonger et de se compliquer par une série d'acquisitions successives ? Il est au moins imprudent de les considérer comme des blocs compacts, dont la haute antiquité doive être admise sans discussion.

Henri HAUVETTE.

1. Ch. Swynnerton, *Romantic Tales*, p. 303-5.

NOTICE DU MANUSCRIT FRANÇAIS 24436

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

J'ai déjà indiqué en 1907, dans l'introduction à mon édition du *Regret Notre Dame* (p. xxxiv), que le manuscrit français 24436 contenait un certain nombre de poésies pieuses et satiriques qui n'avaient pas encore été signalées. J'ai été amené à examiner de nouveau ce manuscrit, qui contient une copie du *Roman de Fancel*; et j'ai pu constater que l'article qui lui est consacré dans le catalogue de la Bibliothèque nationale¹ était assez inexact et incomplet pour qu'une description nouvelle fût nécessaire.

L'histoire du manuscrit français 24436 — coté jadis Saint-Victor 890 — est peu compliquée. Relié en parchemin blanc aux armes de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, il provient de cette fameuse bibliothèque qui a fourni à la Bibliothèque nationale 1268 manuscrits². On lit au fol. 62 cette note :

Hunc librum acquisivit monasterio Sancti Victoris prope Parisius frater Johannes la Masse, dum esset prior ejusdem ecclesie. Scriptum anno Domini 1424.

C'est sans doute la même main qui a tracé à la marge inférieure du fol. 2 ces mots :

Hic liber est Sancti Victoris Parisiensis. Inveniens quis ei reddat amore Dei.

¹ *Catalogue général des manuscrits français*, par H. Omont. *Anciens petits fonds français*, II, n^{os} 22885-23696 du fonds français, par C. Coudere et Ch. de La Roncière, 1912, p. 373-6.

² Je trouve ce chiffre dans M. Prou, *Manuel de paléographie*, 3^e éd., 1910, p. 211.

On compte dans l'ancien fonds de Saint-Victor de la Bibliothèque nationale plus de cent manuscrits¹ copiés ou acquis par les soins de Jehan la Masse, prieur de la maison, qui devint abbé en 1448 et mourut le 31 mai 1458. M. Franklin a donné le fac-similé d'une note de Jehan la Masse, d'une teneur presque identique à la première citée ci-dessus². Au fol. 2 sont peintes les armoiries de l'abbaye de Saint-Victor, disposées d'une manière qui permet de supposer qu'elles n'ont pas été ajoutées après coup, mais que le volume (ou au moins la première partie) a été exécuté pour cette abbaye même.

La table inscrite, aux premières années du xvi^e siècle, au verso du premier feuillet du volume, est de la main de Claude de Grandrue, bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Victor³.

De cette table il ressort que la lacune actuelle de cinq feuillets entre les feuillets numérotés 75 et 81 n'existait pas encore quand le volume se trouvait entre les mains de Claude de Grandrue. Mais le feuillet dont on voit les traces entre les feuillets 105 et 106 a dû être enlevé avant les premières années du xvi^e siècle, car, d'après la numérotation de Claude de Grandrue, il n'y a pas de lacune à cet endroit.

Dans son état actuel, le volume (qui mesure 260 sur 205 millimètres) se compose de 161 feuillets, à savoir : en tête, trois feuillets de garde, non numérotés, 155 feuillets numérotés de 1 à 75 et de 81 à 160, plus trois feuillets de garde, non numérotés, à la fin. Le fol. 63 est partiellement déchiré et ne contient que des exercices de plume. La plupart des feuillets sont en papier⁴. Sont en parchemin les quatre feuillets sui-

1. Aux manuscrits énumérés par Léopold Delisle, *Cabinet des manuscrits*, II, 217, il faut ajouter le nôtre, ainsi que le manuscrit franç. 24839.

2. Franklin, *Histoire de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor à Paris* (Paris, 1865), réimprimée en 1867 dans *Les anciennes bibliothèques de Paris*, I, 135-85. Le fac-similé se trouve à la page 146 de cette seconde édition.

3. Voir L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, II, 229.

4. Les feuillets de papier offrent sept filigranes différents, dont la plupart toutefois sont de type si fréquent qu'ils ne permettent pas de déterminer d'une manière précise la provenance du papier : la lettre P surmontée d'une croix (fol. 5, 6, 10-12, 15-17, 19-21, 26-29, 33, 65), soleil (Briquet, *Les filigranes*, 1907, n^o 13906 : apparaît à Paris en 1394 : fol. 34, 36, 37, 39, 42, 43,

vants : le premier, dont le verso porte la table de Claude de Grandrue; le fol. 64, où commence le premier poème en l'honneur de la Vierge (n° 2); le cahier de deux feuillets (f. 72 et 73) qui contient les parodies du *Pater* et de l'*Ave Maria*, ainsi que les vers latins sur le plaisir de boire (nos 6-8).

Le manuscrit 24436 a été « écrit à diverses époques du xiv^e et du xv^e siècle », dit M. Paul Meyer, dans un article sur *Deux nouveaux manuscrits de l'Évangile des femmes*, en ajoutant que l'écriture de l'*Évangile des femmes*, qui occupe la plus grande partie du fol. 154, est du xv^e siècle¹. Or, cette main commence au fol. 115 et va jusqu'à la fin du volume. Cette partie du volume est entièrement exécutée à deux colonnes par page, à raison de trente-cinq lignes par colonne, tandis que dans le reste du volume le nombre des lignes varie. D'autre part, le *Voyage* de Jehan de Mandeville est également l'œuvre d'un seul copiste, qui se désigne ainsi à l'explicit (fol. 62) :

Explicit le premier livre des cinq livres messire Jehan de Mandeville, chevalier, qui est faisant mention des parties d'oultre mer et des diversitez qui y sont. Escript par moy Ogier de Caumont en la cité de Liege et finy le penultieme jour de juillet l'an mil .ccc. iiij^{xx} et .xvj.

Pour ce qui est des feuillets 64-114, ils ont été écrits par plusieurs copistes de la première partie du xv^e siècle, dont il n'est pas aisé de déterminer le nombre. Si nous écartons d'abord les documents d'intérêt théologique tracés aux fol. 70 v^o, 71, 74 et 75 par une main du début du xvi^e siècle, ainsi que le cahier de deux feuillets de parchemin (fol. 72 et 73) écrit par une main qui, si je ne me trompe, n'apparaît pas ailleurs dans le volume, je crois que le reste se partage entre cinq copistes de la manière suivante : le premier copiste a écrit les fol. 64-70, le deuxième les fol. 81-93, le troisième les fol. 94-99 v^o, le quatrième les fol. 99 v^o-113, et le cinquième le fol. 114 seul.

45, 48, 53, 56, 58, 59, 61-63), ancre (fol. 66, 67, 69, 71, 75), arbalète (fol. 84-86, 90, 91, 93, 96, 97, 123, 139), deux cercles l'un au-dessus de l'autre traversés par un trait qui se termine en croix latine (fol. 99, 150, 153, 155, 157, 158, 160), coupe (Briquet, n° 4582; apparaît à Paris 1396-1403; fol. 101, 102, 104, 105, 107, 110, 113), la lettre A surmontée d'une croix (fol. 119, 121, 141, 143).

1. *Romania*, XXXVI, 3.

1. — *Le liere des parties d'outremer*, de JEHAN DE MANDEVILLE (fol. 2-62). — Une liste de vingt-trois manuscrits de cet ouvrage, y compris le nôtre, a été donnée par G. Gröber ¹. On peut ajouter à cette liste le ms. Bibl. nat., nouv. acq. fr. 10723 ². Pour ce qui a été écrit sur le *Voyage* de Mandeville depuis l'apparition de l'ouvrage de Gröber, on peut consulter le *Bulletin d'histoire littéraire française des Pays-Bas* publié par G. Doutrepoint et le baron François Béthune ³.

2. — *Paraphrase de l'Ave Maria* (fol. 64). — Les paraphrases de la salutation angélique sont fréquentes dans l'ancienne poésie française ⁴. Celle-ci, qui n'a pas encore été signalée, se compose de 27 couplets de huit vers rimant *abababab*. En voici quelques échantillons :

<p>1 [G]lorieuse vierge Marie, [L]assus ou ciel hault couronnee, D'anges et d'archanges servie, Par tout le monde reclamee, De bonté, de beauté garnie, Et de tous biens enluminee, De fin cuer humblement te prie Que m'ame ne soit condampnee Quant partira de ceste vie Comme dolente et esgaree.</p> <p>.....</p> <p>XXVII C'est donc la vraye conclu- [sion</p>	<p>Que tout le monde ainsy s'en [passe ; Pour ce en la fin de m'oroison Te pri que mes pechés efface Et m'empestre absolucion De tous meffais, que que je face, Et a la mort confession Ansoiz que m'ame s'en trespasse, Et que j'aye la vision De Dieu et de toy face a face.</p> <p>[Fol. 66]</p> <p>Amen.</p>
--	---

3. — *Le Dit de la Rose* (fol. 66). — Poème en quatorze douzains, en l'honneur de la Vierge. Ce poème a ceci de particulier que le dernier vers de chaque douzain est formé par le début d'une hymne latine.

1. *Grundriss der roman. Philologie*, II, 1, p. 1086, note.

2. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1911, p. 27.

3. *Années 1902-1903*, Bruges, 1906, p. 118.

4. La liste en a été dressée par M. Paul Meyer (*Bull. de la Soc. des anciens textes*, 1901, p. 53), par moi (*Mém. de la Soc. néo-philologique de Helsingfors*, IV, 1906, p. 344) et par M. J. Priebisch (*Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, 1908, p. 206). J'ajoute ici que la paraphrase anonyme (début : *En l'onneur de la droituriere*) que j'ai publiée (*l. c.*) à la suite de celle de

- C'EST LE DIT DE LA ROSE
- I Quant Dieu le monde composa
En paradis Adam posa,
Puis fut banis par sa folie,
Adam de ce nous phalosa¹,
Mais après Dieux nous talosa,
Quant il nous vint rendre la vie :
Char prist en la vierge Marie,
Bien devins servir telle amie
En qui le corps Dieu reposa ;
De toutes vertus est florie
Fleur de vierge, rose espannie :
Salve virgo, cubent rosa.
- II De ce mot *rosa* parleron
.....
Conditor alme siderum.
- III Quant Dieu toutes les flours crea
.....
Beata nobis gaudia.
- IV Or est le Juif decœulx
.....
Mater me Deus.
- V La rose a cinq barbeaus dely
.....
Confiteor Deo celi.
- VI Quant ces .v. barbeaus prendra
..... (sic)
..... [Fol. 66^{rs}]
Eterna Christi munera.
- VII Dieux qui en terre s'enclina
.....
O gloriosa Domina.
- VIII Qui la rose regarde en parfont
(sic)
.....
Vexilla regis prodeunt. [Fol. 66^{vsb}]
- IX En la rose suys entendus
.....
Veni creator spiritus.
- X La rose a tout enluminé
.....
Gloria tibi, Domine.
- XI Jhesucrist vout sa char mater
..... [Fol. 67]
Alma redemptoris mater.
- XII Dieu nous doit tel(le) rose au
[retour
.....
Eterne rerum conditor.
- XIII Rose cuellie de saison,
.....
Ave regina celorum. [Fol. 67^b]
- XIV Nous qui avons entencion,
De cuer la rose deprion
Qui porta le beau fruit de vie,
Combien que courroucié l'ayon
Par vaine cogitacion,
Qu'elle nous pardoint no folie,
Si nous fera grant courtoisie.
Dieu en fist sa mere et s'amie,
Si com c'est voir, si li prion,
Quant partirons de ceste vie
Du ciel ayens la compaignie :
Veni, redemptor gentium.
Amen.

Le reste de la colonne est en blanc.

4. — *Devante de saint Paul en enfer*, version en quatrains de

Huon le Roi de Cambrai, se retrouve dans les manuscrits français 24953 (fol. 4) et latin 4641 B (fol. 123). Je dois la connaissance de ce dernier manuscrit à une obligeante communication de M. G. Naetebus.

1. Voir Godefroy, *l. c.* LANGFORS « duper, tromper ».

vers alexandrins (fol. 67 v^o-70 v^o). C'est la septième copie d'un texte bien connu, dont M. Paul Meyer a signalé six autres¹. Il a été imprimé récemment² d'après le manuscrit le plus incorrect, Mus. Brit. Addit. 15606. M. Paul Meyer a publié quinze strophes de ce poème, d'après un autre manuscrit (Bibl. nat. fr. 24429) dans sa notice sur la *Bible* de Geufroi de Paris³. Le cent trente-cinquième et dernier quatrain du ms. 24436 correspond à la strophe CIX du manuscrit de Londres. Les str. IX, L et LV de ce dernier manuscrit manquent dans le ms. 24436. A la place du passage en vers octosyllabiques du ms. de Londres, il y a dans le ms. 24436 neuf quatrains qui manquent dans celui-là. Voici le début du texte dans le ms. 24436 :

1 [B]eau seigneur et vous dames, faites que l'en vous oye,
Dieu dome (*corr.* donne) a voz amez de paradiz la joye;
Se je scé de vous bien que je dire vous doye,
A vous ne touche mie quel pecherre je soye.

Fin (fol. 70 v^o) :

CXXXV Cil qui en la froideur sunt crucié forment
Sont qui aus orfelins e vuevez ensement
Nuissent et font grant tort par leur faus jugement;
Poené sont en enfer en cel apre tourment.

5. — Note en latin sur le supplice de quatre hérétiques brûlés à Berne, en 1509 (fol. 70 v^o). — Cette affaire a été racontée en résumé, au xviii^e siècle, par Ch. Du Plessis d'Argentré, d'après Jean Trithème, Surius et d'autres écrivains anciens⁴. Du Boulay en fait aussi mention dans son *Histoire*

1. *Notices et extraits*, XXXV, 1^{re} partie, p. 155. — Le manuscrit de Londres dont parle Hippeau dans les *Archives des missions scientifiques*, t. V, 1856, p. 133, et d'après lui M. Stengel (*Zeitschrift für französische Sprache*, XIV, 2^e partie, p. 169) doit être le même que le ms. Addit. 15606; c'est à tort que Hippeau le qualifie de manuscrit Harléien.

2. *Revue des langues romanes*, XLIX, 427-50.

3. *Notices et extraits*, XXXIX, 1^{re} partie, p. 305-7.

4. *Collectio judiciorum de novis erroribus qui ab initio duodevimi seculi... in Ecclesia proscripti sunt et notati* : opera et studio Caroli Du Plessis d'Argentré, Sorbonici doctoris... 1728, I, II, p. 348 (je dois la connaissance de ce livre à l'obligeance de mon maître M. Émile Picot).

de l'Université de Paris¹. On rencontrera un peu plus loin deux autres textes d'ordre théologique. L'écriture en est contemporaine, mais le premier texte est écrit en caractères plus grands; je ne saurais dire si tous ces textes latins sont de la même main.

6. — Parodie du *Pater* (fol. 72) :

PATER NOSTER, tu n'es pas fols
QUI ES IN CELIS, pour les coups...

Fin (fol. 72 v^o) :

Et deffendés NOS A MALO.
AMEN, je t'en requier et lo.
Amen. Amen.

Les parodies du *Pater* sont nombreuses². La présente pièce a déjà été publiée, en 1896, par M. E.-G. Ledos³, d'après le manuscrit 792 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève⁴. Les deux manuscrits — M. Ledos n'a pas connu le nôtre — diffèrent beaucoup entre eux : aux 91 vers du ms. Sainte-Geneviève correspondent 85 vers dans le ms. 24436. Le texte imprimé par M. Ledos, bien que un peu meilleur que le nôtre, se laisse à maints endroits corriger à l'aide du ms. 24436. Ce qu'il y a de plus intéressant dans le ms. de Sainte-Geneviève, c'est le titre et la date se trouvant à la fin : *Explicit la Patrenostre de Lombardie. Ce fut fait en l'an mil .ccc.lxxix., le vij^e jour de decembre, a Paris.*

7. — Parodie de l'*Ave Maria* (fol. 72 v^o). Il a précédemment été question des paraphrases sérieuses de l'*Ave Maria* (p. 209). Celle-ci est la seule parodie que je connaisse. Elle est peut-être due au même auteur que la pièce précédente. Le texte est évidemment très corrompu, et je n'essayerai pas une restitution.

1. *Historia Universitatis Parisiensis*, VI (1673), 45.

2. M. E. Ilvonen prépare une étude sur la parodie des sujets sacrés dans l'ancienne poésie française.

3. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LVII, 427-30.

4. Voir sur ce manuscrit *Romania*, XXIII, 497, et XL, 76.

- AVE MARIA, douce mere,
 Fille ton fil, mere ton pere,
 O ly te tien en sa maison
 4 Sans toy mettre en sugecion
 Des gens d'armes ne des pillars,
 Car ilz usent de malvais ars :
 Ilz pillent quant qu'il a de ça
 8 Sans mercy et sans GRACIA
 Avoir de ce pueple commun.
 Orendroit n'en parverrés un
 Qui ne soit pillart ou larron
 12 A prendre ce que nous avon.
 Certes, quant ilz vont en pillage
 Et ilz entrent en un village,
 Rien qu'ilz truissent n'y demorra,
 16 Tant que leur bourse soit PLENA.
 He las, se tu viens de la sus
 [Fol. 72 10 b]
 Tes drapiaus, et n'en eusses plus,
 Te seront pilliés et ostés,
 20 Et si te batront les costés
 Sans avoir ja de toy mercy.
 Garde toy bien de venir cy,
 Qu'ilz te feroient aler piés nus
 24 Et l'eust juré (?) ton DOMINUS
 Celuy qui est le roy des cielx
 Pillars et gens d'armes sont tielx
 ent
 28 [ent]
 Sans avoir mercy ne pardon.
 Et fust ore ton fil TECUM
 Et se ilz estoient Engleis
 32 Qui pilliés te croient tes manoirs,
 Pour voir tout te seroit osté;
 De tout mal faire ont volenté,
 Mès il leur sera chier vendus,
 36 Si plest au benoist roy Jhesus :
 Ja en terre BENEDICTA
 Nul se [ne li] plest n'entrera :
 Dieu le voudra, si vouldras tu,
 40 Qu'il soit ainsy par sa vertu.
 Car il n'est pas mere ne fille
 Qu'ilz espargnent tout et depille,
 Ennuit l'une et demain l'autre :
 44 Les suers prennent de fois a aultre.
 Ilz se vont tel fois esbatre,
 Puis l'endemain se vont combatre,
 Tuer les gens, rompre les huis
 48 Et mal faire IN MULIERIBUS.
 Et sans bien faire nuit et jour
 S'esbaudissent cil malfaiteur ;
 Le diable si les a temptés.
 52 Ilz ont malvaise volenté,
 A tous maulz faire sunt tendus :
 Nul n'en y a BENEDICTUS [Fol. 73]
 Ne qui vuille orendroit penser
 56 A sa povre ame conforter,
 Mais fere com il ont amors,
 C'est prendre le delit du corps
 Et estre en pechié et en vice,
 60 Sans creindre ne Dieu ne justice.
 Ainsy chevaucent le païs
 Et pensent de FRUCTUS VENTRIS —
 Tui non pas, mès(t) c'est du leur.
 64 De toy ne leur souvient nul jour,
 Dont je suy marri et dolent
 Si pri(e) le roy omnipotent
 Qu'il nous vuille fere tel grace
 68 Que nul d'eulz plus ne nous
 [mefface.
 AMEN.

8. — Quinze vers latins sur le plaisir de boire (fol. 73^a).

18 *Corr.* dras et lire eusses ? — 23 *Vers trop long.*
 27-28 *Deux vers grattés* — 45 *Vers trop court* — 47 *Rime imparfaite* — 57
Ms. f^e 9. Le sens n'est pas clair.

Quelques-uns de ces vers ont déjà été imprimés par M. F. Novati dans *Carmina medii aevi* (Florence, 1883, p. 67), d'après le ms. de Venise, S. Marc, Cl. XI, LXVI (xvi^e siècle), qui offre un texte notablement différent (communication de M. E. Faral).

Ad primum morsum nisi potavero, mort sum.
 Gaudia sunt nobis sollempnia, quum bibo bis.
 Et ter dum poto, sum letus corpore toto.
 Ad quartum potum mihi prodest sumere totum.
 In quinta poto sunt mihi gaudia sine motu.
 Et si sint bis ter, sum qualis arte magister.
 Et si sint septies, est mihi bona quies.
 Et tum octava non est potatio prava.
 Et si sit nona, dicitur esse nona (corr. bona).
 Ut non egrotas, decies tibi consulo potes.
 Numerus undenus est dulci carmine plenus,
 Atque duodenus non est sermonis egenus.
 Terdecimus potus est (satis) sociis bene notus.
 Quinque bis atque quater nutrit tamquam pia mater,
 Et prosunt plures multiplicare vices.

La seconde colonne du recto est en blanc, et le verso est occupé par une sorte de tableau climatologique qui consiste en plusieurs cercles tracés l'un dans l'autre.

9. — Deux documents latins relatifs à l'immaculée conception (fol. 74); à la fin (fol. 75), note explicative, tracée par une main du xviii^e siècle, entièrement erronée. Le commentateur, trompé par la table de Claude de Grandrue, a confondu les présents documents, imprimés au xviii^e siècle par Du Plessis d'Argentré dans l'ouvrage précité¹, avec certains autres documents qui avaient disparu avec les feuillets 76-80. Les controverses théologiques auxquelles se rapportent ces documents ont été exposées par l'abbé P. Feret dans son ouvrage sur *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*².

10 — Paraphrase en français de l'hymne *Ave maris stella* (fol. 81). Le poème est incomplet du début. La table placée en tête du volume nous apprend que la lacune n'existait pas encore au temps de Claude de Grandrue. Comme à chaque vers de l'hymne latine³ correspond un quatrain français, on

1. Tome I, II, p. 333.

2. *Moyen âge*, IV, 137-9.

3. Le texte latin se trouve dans Dreves, *Analecta hymnica*, II (1888), p. 39.

peut conclure du texte latin que la lacune est de onze couplets.

XII Empetre nous au tres haut sire Tout bien, quar sans nul contre- dire Peulz commander, donner, eslire U pardurable et noble empire.	XXVIII	<i>Trinus honor unus.</i> Un honneur a pluralité En treble personnalité Qui fist de double extremité En Marie noble unité. Amen.
-----	--	--------	---

XIII *Monstra te esse matrem.*
.....

Il existe une autre paraphrase de la même hymne dans les manuscrits 12467 (fol. 54 v^o) de la Bibliothèque nationale et 3142 (fol. 285) de la Bibliothèque de l' Arsenal (on sait que ces deux manuscrits proviennent d'un modèle commun). J'en cite ici le début d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale :

AVE MARIS STELLA EN FRANÇOIS

<i>Ave maris stello,</i>	Dieus te saut, estoile de mer.
<i>Dei mater alma</i>	Tous li mondes te doit amer,
<i>Atque semper virgo,</i>	Car tu es mere Jhesucrist,
<i>Felix celi porta.</i>	Le roi de gloire, qui nous fist. . .

11. — *Dictamen beati Bernardi* (fol. 81 v^o). Cette poésie bien connue se compose de 34 strophes de six vers et commence ainsi :

Si vis esse cenobita,
Hujus vite vi(t)am vitta...

Les vers sont écrits sur trois colonnes à la page. C'est la pièce n^o 18905 du *Repertorium hymnologicum* de U. Chevalier. Les manuscrits qui la contiennent sont énumérés par le même savant, et par B. Hauréau dans le *Journal des Savants*, année 1882, p. 288¹, mais le ms. 24436 n'a pas encore été signalé. Dans certains manuscrits elle est faussement attribuée à saint Bernard.

12. — *Clericus sic ethimologizatur* :

Per *c* intelligitur quod sit clarus in intentione : per *l*, quod sit lux in conversatione : per *e*, quod sit elevatus in contemplatione : per *r*, quod sit regu-

1. Dans un article *Sur les poèmes latins attribués à saint Bernard*.

laris in omni bona operatione; per *i*, quod sit intendens in oratione; per *c*, quod sit castus in carnis mortificatione; per *v*, quod sit valens ad pugnandum in omni temptatione; per *s*, quod sit suavis in locutione.

Cette « étymologie » est tracée, après le poème mentionné en dernier lieu, au verso du fol. 82. Le reste de la page est occupé par un tableau de solmisation, qui, comme veut bien me dire M. A. Pirro, ne présente aucun intérêt.

13. — *Almalarius* (fol. 83-87 v^o). Cette composition est évidemment un extrait d'un manuel d'église.

Incipit Almalarius, qui loquitur de duobus ebdomadis passionis Christi. Due ebdomade passionis Christi significant duo tempora ante legem et sub lege...

14. — Explications, en latin, du *Pater*¹ et du *Credo*² (sans titre, fol. 87 v^o)³.

Elegit Dominus Deus noster Jhesus Christus septem apostolos et docuit illos multa bona et multam sapientiam. Inter cetera autem bona que docuit illos, unam orationem...

15. — *Tabula fidei christiane* (fol. 89). C'est encore un chapitre de quelque traité dévot.

Septem virtutes principales: fides, spes, caritas, justitia, prudentia, fortitudo et temperantia...

16. — Notes de Comput (fol. 90). Il y en a divers autres manuscrits: Berne 476, Bruges 528, Paris, Bibl. nat. lat. 1093, etc. (communication de M. E. Faral)⁴.

1. Dans les œuvres de Hugues de Saint-Victor (*Patrologie* de Migne, t. CLXXV, col. 767 et 774) il y a deux commentaires de l'oraison dominicale. Notre texte n'est ni l'un ni l'autre.

2. Sur quelques paraphrases du *Credo*, voir P. Meyer, *Jahrbuch für romanische und englische Lit.*, VII (1866), 53.

3. C'est à tort que Claude de Grandrue, dans sa table, parle d'un commentaire de l'Acte Maria à cet endroit.

4. Sur divers traités français sur le calendrier, on peut consulter A. de Montaignon, *Annuaire de la Société des Antiquaires de France*, 1853, p. 178-83; P. Meyer, *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1883, p. 80-84 et Appendice, et *Romania*, XXVI, 229, et XXXVI, 492; et F. Ed. Schneegans, *Milano: Il Mulino*, p. 622.

Ad habendum ciclum solarem, secundum Gallandum, sive litteram dominicalem, quod idem est in proposito, ut patebit inferius, sumatur iste versus :
Filius esto Dei celum bonus accipe grati.

17. — *La prière de Nostre Dame*, par THIBAUT D'AMIENS (fol. 94) :

J'ay un cuer si lent,
Qui souvent mesprent.

Cette poésie bien connue, qui a été trois fois imprimée¹, se compose de quinze strophes, dont la forme est celle de la strophe couée double (*aab aab ccb ccb*)². Ces quinze strophes sont les mêmes que dans la copie du ms. Digby, imprimée par M. Stengel; pour les strophes I-VII et XIII-XV l'ordre est le même dans les deux manuscrits, mais le ms. Digby donne nos strophes VIII-XII dans l'ordre XII, XI, VIII, X, IX. Dans notre manuscrit la pièce n'a ni titre ni explicit. L'auteur ne se nomme que dans quatre manuscrits; le ms. 24436 n'en est pas. Une liste de quatorze manuscrits de ce texte a été dressée par M. Paul Meyer³.

18. — *Visio Philiberti*, en vers français :

CI S'ENSUIT LA DEPUTAISON DU CORPS ET DE L'AME [Fol. 94 v°]

I Une grant vision est en ce livre escripte, [Fol. 95]
Jadis fu revelee a dam Phil(e)bert l'ermite
Qui fu si saint preudom et de si grant merite
Qu'oncques ne fut par ly faulce parole dicte.

Fin (fol. 99 v°) :

LXXVI Pour ce je pri celuy qui tous justement livre
Qu'il me doint en cest siecle en tel(le) maniere vivre

1. Par M. E. Stengel, *Codex manu scriptus Digby 86*, 1871, p. 30-35, et *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, XIV, 2 (1892), p. 138-140, et par M. P. Meyer, *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, XXVII (1901), p. 82.

2. M. Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, II, 1, p. 686, dit que cette poésie est composée « in der Reimstellung der Helinandstrophe ». Il n'en est rien, mais il est bien possible que les strophes de Thibaut d'Amiens aient servi de modèle à celui qui le premier employa la forme strophique dont on attribue l'invention à Hélinant.

3. *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, XXVII (1901), p. 73, et XXX (1904), p. 90. M. Holger Petersen a cité la première strophe du ms. de

Que m'ame soit a la mort de tous mauls delivre.
Dietez tous amen, si finera mon livre.

Amen.

Explicit le mireur du corps et de l'ame.

On connaît dix-sept manuscrits de cette composition. A la liste des manuscrits dressée par G. Gröber¹ il faut ajouter le ms. de Chantilly. Musée Condé, n° 1920, le ms. de Lille 139 (fol. 14), le nôtre et les mss. fr. 17068 (fol. 192-196) et 24865 (fol. 178-185 v°) de la Bibliothèque nationale. Par contre, il faut en écarter le manuscrit d'Arras 897 (anc. 587) : M. E. Langlois² a récemment démontré que le texte de ce dernier manuscrit (début : *Un homme avoit esté hermite longuement*) représente une toute autre version.

19. — Suivent dans le manuscrit trois poèmes pieux.

O tres benoite et enterine, (*F. 99 v°*)
Tous jours durant virge tres digne,
Marie, mere singuliere. . .

Fin (fol. 100 v°) :

Et me lait tel penance faire
136 Que a luy et a toy puisse plaire
Sy que je viengne en l'autre vie
Lassus avec ta compaignie.

Amen.

20. — Prière, par BARTÉLEMI ARNAUT.

Roygne des sains ciels couronnee, [*F. 100 v° b*]
De toute grace enluminee,
Enluminee fus de (toute) grace
Quant celuy qui pechiés efface. . .

Fin (fol. 102) :

En la chartre d'enfer orrible,
Qui tant est hydeuse et penible,

Dublin (*Deux chansons pieuses inconnues*, dans *Neuphilologische Mitteilungen*, Helsingfors, 1911, p. 13).

1. *Grundriss*, II, 1, p. 871, note 1. — Comp. Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen*, n° VIII, 76, p. 82, et L. Delisle, *Hist. litt.*, XXX, 1888, p. 333. Pour le manuscrit de Chantilly, voir *Le musée Condé, Le Cabinet des livres*, t. II (1900), Manuscrits, p. 98.

2. *Les Manuscrits du Roman de la Rose*, p. 111.

Mais qu'avec toy puissions aler (*corr.* manoir)

Lassus en ton tres biau manoir.

Amen.

Après ce texte se trouve un A majuscule, initiale d'un texte qui n'a pas été copié. Le reste du feuillet est en blanc.

Le poème précité est anonyme dans le manuscrit, mais voici comment on a pu en connaître l'auteur. Le manuscrit français 2439 de la Bibliothèque nationale (du XIV^e siècle) est un petit recueil de prières, toutes en prose, à l'exception des deux dernières. Le premier de ces deux poèmes est le nôtre; il est anonyme également dans le manuscrit 2439. Mais aux premiers vers du poème qui le suit dans ce dernier manuscrit, l'auteur a mis son nom en acrostiche, et à la fin du même poème, il dit qu'il a aussi composé le poème précédent. Le rédacteur du Catalogue des manuscrits (de 1868) avait déjà vu l'acrostiche. J'imprime ici les deux passages en question :

Belle douce vierge Marie,
 A jointes mains merci te crie :
 Remembre toy de moi pecheur.
 Trop me doute que le tricheur
 Envieux et plain de grant rage
 Lier ne me veulle en servage
 Et me destruire et metre a mort.
 Ma conscience me remort :
 J'ai fait pechié a desmesure. (*F. 161 v^o*)
 A! glorieuse vierge pure,
 Retrai mon ame de ses las ;
 N'en puis eschaper par nul cas
 Au derrain se tu ne m'en ostes.
 Vierge, deffent moy de telz ostes ;
 Trop sont perilleux et mauvais. . .

Fin (fol. 162 v^o) :

Et si te pri, royne de gloire,
 Qu'a tous ceulz qui en ta memoire
 Et en l'onneur de ton saint non
 Diront ce dicté de cuer bon (*ms.* de bon cuer)
 Leur en veulle rendre merite (*F. 163*)
 Es sains cieus la ou tu habites.
 Et quiconques cest dit lira
 Et Ave Maria dira

Pour cil qui l'a voulu dieter,
 Ou ciel li faites profiter.
 Es quinze vers tous premerains
 Trouveroit on, ne plus ne mains,
 En ceste oroison derreniere
 Escript par belle maniere (*sic*)
 Le non et seurnon sanz doubter
 De cil qui a voulu dieter
 Ces deulz oroisons proprement :
 En prennent le commencement
 Des quinze vers, si com moi semble,
 Et puis les adjoustés ensemble,
 Vous trouverés sanz contredit
 Celui qui a fet tout ce dit. (*Fin du ms.* 2439)

21. — Poème pieux en 41 couplets, plus un couplet isolé. La forme strophique employée dans ce poème (*aabaabbaab*) n'est guère attestée antérieurement.

I Ou principe <i>erat verbum</i> , [F. 103]	Que tout en soit mis a effait,
Et sans parole n'est sermon,	Et tout ce qui est fait deffait
Et par parole est tout fait	En ce monde, tant que vivon,
En ce siecle, donc par rayson	Ce qui sera deffait, faisons
Convient il que nous accordon	Qu'en paradis nous soit refait.

Fin (fol. 105 v° b) :

XLI [D]ame, vous pry qu'il vous [souviene Que vostre tres(i) doulx filz main- [tienne Le royaume le roy des Frans Qui pour droicure a bargaigne Aus Engles, au mains d'Alemai- [gne, Qui d'envie sont contraitans Et en couvoitise manans, Et appert que par eulx remaigne Le service et la bonne ouvraigne De Dieu, dont il est desirans. Explicit.	[H]e, roys de France droituriers, Or soies dont bon voituriers De puis que tu la prins en cure. Mauvais chemins et mols sentiers As trouvé et plusieurs rotiers Qui n'ont que faire de mesure ; Et se tu as bonne voiture Encontre orgueilleux soies fiers, Va oultre et si t'assëure En Dieu qui rent les grans loyers. Explicit.
---	--

22. — Note relative à Jehan Le Mire, jadis trésorier des guerres (1339). — Au fol. 105 v° b, tout en bas, on lit ces

lignes, les seules qui restent d'une composition qui était transcrite sur un feuillet enlevé entre les fol. 105 et 106 actuels :

En l'an .m.ccc.xxxix., ou temps des enfermetés et griefs passions que Jehan Le Mire, jadis tresorier des guerres, souffroit, tant pour deffaulte de la veue de son chief, qui perdue estoit, comme pour les tresgrans douleurs, angoisses et tourmens que il souffroit, par quoy il avoit tout repos perdu, icelui Jehan, toutevoies veans des yeus du cuer, soubs la doubte de Dieu en soy confortant en la...

Jehan Le Mire (*Medici*) figure dans la Chronologie des trésoriers des guerres récemment publiée par le colonel Borrelli de Serres¹ comme ayant été en fonction de 1327 au 21 novembre 1338.

23. — *La Maison de Sapience* (fol. 106). Dans le Catalogue de 1902 la pièce est appelée ainsi, mais dans le manuscrit elle n'a point de titre ni d'explicit. Elle consiste en 21 quatrains d'alexandrins monorimes² dont j'ai imprimé les deux premiers et le dernier dans l'introduction du *Regret Notre Dame*, p. xxxiv.

- I Uns livres est escript, or oez qu'il y a,
Que bien vous doit a tous ly Dieus qui vous cria.
Il dit que Sapïence un temple edifia
4 Et de sept grans pilliers par dedens l'apoya.
- II Gardons premierement quelle est Sapïence
Qui telle maison fait comme je vous commence :
Je di que ce est celle, itieus est ma sentence,
8 Qui scet toute nature de tout sens et semence.
- III Cuidiès soit sapïence que de tel sens avoir
Par cui ses gens conquirrent (*sic*) richece et autre avoir ?
Qui tel sens veult conquerre folie veult savoir.
12 Mès n'entendès vous mie de terrien savoir.
- IV Mès sens est de savoir au ciel la droite sente :
Cil le scet vraiment qui a Dieu a s'entente,

1. *Recherches sur divers services publics du XIII^e au XVII^e siècle*, III, 225 (Paris, 1909). Je dois cette référence à l'obligeance de M. Ch.-V. Langlois.

2. Les vers 9 et 10 sont intervertis dans le manuscrit, et le vers 13 est placé entre les vers 8 et 10. Les vers 15 et 16 sont également intervertis.

- Qui Dieu aime et Dieu croit et en Dieu se demente ;
 16 Toute autre sapience allebit et amente.
- V Dieus est la sapience qui le temple edifie :
 Ici le vous respont la divine clergie.
 Or vous diray quel chose la maison signifie
 20 Et le vous moustreray par droite allegorie.
- VI La maison signifie homme v[e]raiment.
 Dieus fist homme et en home fist son herbergement :
 Oncore chascun jour, s'escripture ne ment,
 24 Voulz (sic) descendre en home esperitablement.
- VII Le cuer au crestien est l'ostel nostre sire :
 C'est la maison que Dieus daigna o soy eslire, [F. 106 b]
 Que elle est bonne et belle se pechié ne l'empire
 28
- VIII La maison seroit feble se(n) ne ly donnoit force
 Un biau rain de pillier qui par dedens l'enforce.
 Autrement ne vauroit li ostielz une beloce, (sic)
 32 Ains seroit sans pillier semblant a une escorce.
- IX Li pilliers qui le temple appoient et soutiennent,
 Qui si bien le soutiennent et si bien y aviennent,
 Ce s[on]t les sept vertus qui l'omme en force tiennent
 36 Et forment le delivrent des assaus qui li viennent.
- X Li premerains pilliers est de ferme Creance.
 Hom qui forment le croit ne doit avoir doubtaunce
 De dars qu'idolatrie li traie ne ne lance ;
 40 Cil premerain pilliers tient l'ostel en estance.
- XI Creance fist jadis maint glorieux martir :
 Quant li saint pre[s]choient par Sidoine et par Tir,
 Ly tirans leur fesoient [les] cuers par mi partir
 44 Pour ce qu'ilz ne vouloient de la foy departir.
- XII Chasteés pure et nete est la vertus seconde :
 C'est li secons pilliers, mez peu en a ou monde ;
 Luxure embrace tout, Damedieu la confonde,
 48 Et saiche tout a lui en la broie parfonde.
- XIII Jadis ot en ce viecle mainte virge enterine,
 Si comme nous lisons de sainte Katerine :
 Pour ce qu'elle haioit luxure et sa saine,
 52 Martiree (sic) fu et fina comme fine.

- XIV Signeurs, par Paciēce avōns le tiers pillier.
 Onquez tant ne se vout jadiz Job avillier
 Que il se courouçast, ce dit on sans gaber
 56
- XV Ce dit qu'Umilités est la quarte coulombe,
 Celle qui maint (*corr.* vaint) orgueil qui tout le mont estonne.
 Mout i a grant vertu, et saciés que Dieus donne
 60 A ceulz qui s'umelient pardurable couronne.
- XVI Qu'iroi[e] ge querant tesmoing d'umelité ?
 Li sire qui tout puet, qui maint en trinité,
 S'umelia pour nous rai e]mbre de vilté [F. 106 r°]
 64 Et print forme de char a tout sa deité.
- XVII Astinence est la quinte, car bien en doit estre une
 La courtoise, qui n'est ne gloute ne enfrune,
 Qui de petit se pest et qui tout(e) jour j[e]une.
 68
- XVIII l'esperance est la sixte, ainsy le devons croire,
 Qui contre desespoir est medecine voire ;
 A bien ne puet tourner hom qui se desespoire,
 72 Chevaliers ne bourgeois ne hons qui se desespoire (*sic*).
- XIX Charités, qui est tous jours contraire(s) a tous vices,
 Est le pilliers vije, celle sainte nourrice
 Qui les povres nourrist et ja si delite (*sic*)
 76 Entre ly et la Grace confudent Avarice.
- XX Signours, pour l'amour Dieu, entendés ma raison,
 Peust chascuns avoir une telle maison,
 Chascuns puet osteler nostre sire Jhesum,
 80 S'il ne deffaut en li ny ama achoison.
- XXI Mès qui la maison veult a droit edifier
 Des pilliers que j'ai dit li convient apoier.
 Il n'y a doncques plus, pensez de Dieu prier
 84 Que il nous vuille tous sa maison ottoier.
 Amen.

24. — *Li Regrès Nostre Dame*, par HUON LE ROI DE CAMBRAI.
 Le poème commence, sans titre, au fol. 106 v°, mais la strophe où commence la parabole de la pauvre femme charitable (c'est la strophe 238 de l'édition critique) est précédée de cette rubrique : *De ceulz qui ne voudrent Dieu herbergier* — ce qui a induit en erreur les rédacteurs du Catalogue, qui ont compté

pour deux poèmes ce qui n'en fait qu'un. J'ai utilisé ce manuscrit (désigné par *H*) pour l'édition critique que j'ai donnée du poème de Huon le Roi ¹.

25. — Poésie pieuse en sixains de vers octosyllabiques (fol. 112-113 v^o). Les manuscrits du *Regret Notre Dame* appartenant au groupe *HK*, selon mon classement, donnent ce poème dans cette disposition particulière que la parabole de la pauvre femme charitable (strophes 238-267) se trouve être la dernière partie de ce poème. Après la strophe 267 vient l'interpolation des 12 vers que voici (je cite notre manuscrit, fol. 112 v^o) :

Ceste fame oncor signifie	De ceulz que dyables tente
Les gens de vraie compaignie,	Et qui pour aus ne s'eschangent,
Ceulz qui les saintes eglises aiment,	Prendra Dieu hebergerie,
Qui cure n'ont de felonnie,	Cil qui pour vanité se vantent
De couvoitise ne d'envie,	Fors de paradis se souplantent ;
Ne en usure ne se plantes,	Ja n'i sera lor vois oïe.

En 1907, au moment où je publiais mon édition du *Regret Notre Dame*, je croyais que ce qui suit dans les manuscrits *HK* était dû au même interpolateur qui avait composé péniblement les vers qu'on lit ci-dessus : j'ai dit ² que ce qui venait après la parabole de la pauvre femme charitable était « un fatras d'environ 180 vers dû sans doute à quelque copiste pieux, qui a essayé de faire des strophes de six vers rimant par *aab aab* ». A la même époque ³, M. Paul Meyer publiait une *Poésie pieuse en sixains de vers octosyllabiques* ³, transcrite, peut-être au milieu du XIII^e siècle, sur le premier feuillet de garde du manuscrit 470 de la bibliothèque de Laon. M. P. Meyer croit qu'il n'en existe pas d'autre copie. Mais c'est justement cette pièce qui, dans les manuscrits *HK*, vient, sans aucun titre, après l'interpolation précitée :

I Cil qui pour nous print char humaine,
 Qui nous gita d(e l)'infernai paine,
 Voas gart si dedens et defors
 Que de la joie souveraine

1. Paris, H. Champion, 1907. Voir notamment p. xxxiii et suiv.

2. *Li Regret Notre Dame*, p. xxx.

3. *Bull. de la Soc. des anc. textes*, XXXIII (1907), 44-53.

Soit vostre ame toute certaine
Quant elle (de)partira du corps.

Dans tous les manuscrits, la pièce est de 28 sixains, dont voici le dernier (fol. 113 v^o) :

XXVIII Sains Esperis qui enlumine
Les bons cuers de l'amor(t) divine
Vous otroit s'amour et sa grace,
Si qu'e[n] la joye qui ne fine
Puissiés o la douce royne
Son doulz fil v[e]oir face a face.
Amen.

J'ai peut-être eu tort de traiter ce poème de « fatras » : les copies très corrompues contenues dans les manuscrits *HK* ne m'ont pas donné une idée très exacte de ce qu'était ce poème. Par contre, le texte imprimé par M. P. Meyer est excellent. « Pour le fond, c'est une exhortation à l'amour de Jésus, en forme d'oraison jaculatoire, qui s'inspire des idées mises à la mode par les Franciscains. Quand on aura dit que le style de cette poésie est aisé, que la rime est obtenue sans renfort de chevilles, qu'on n'y trouve pas ces recherches de mauvais goût qui sont si fréquentes chez Gautier de Coinsy et chez d'autres écrivains du même temps, on aura fait de cette composition anonyme tout l'éloge qu'elle comporte ¹. »

Un des manuscrits — Ars. 5204 (*K*₃) — étant mutilé, cette poésie se trouve donc dans les quatre manuscrits suivants :

Bruxelles, Bibl. royale, 9229-9230, fol. 74 v^o b-75 b.

La Haye, Bibl. royale, Y 389 (anc. 265), fol. 75.

Laon, Bibliothèque municipale, n^o 470.

Paris, Bibl. nat. fr. 24436, fol. 112-113 v^o.

26. — Six quatrains monorimes en l'honneur de saint Jean-Baptiste (fol. 113 v^o b) :

Salve, sancte Johannes Baptista reverende,
Inter sanctos ceteros merito preferende...

Fin :

Fac me penitere victando que victasti.

1. P. Meyer, *ib.*, p. 45.

27. — Poème abécédaire (fol. 113 v^o b, en bas) où les mots commencent successivement par les lettres de l'alphabet, les deux derniers par les abréviations de *et* et de *con*. Comp. J.-J. Stürzinger, *Le Pèlerinage de l'âme* de Guillaume de Deguileville, 1895, Appendix II, p. 384.

Ave bissus castitatis, ducatus errantium,
Flos germinans honestatis, ingens kalendarium,
Lux micans novitatis, orbis patrocinium,
Queso. rosa sanitatis, tribue vincentium
Xpi yehinis (? *surcharge*) zelatis &ernum 9sortium.
Amen.

28. — (Fol. 114).

Missa pro evitanda mortalitate, quam dominus papa Clemens sextus constituit et fecit cum dominis cardinalibus et concessit omnibus audientibus ducentos XLIIII dies de indulgentia, et quilibet audiens missam debet in manu sua tenere unam candellam donec missa fuerit completa, et per quinque dies continuare dictam missam, et illa mors eis nocere non valebit.

Fin au fol. 114 v^o a. La colonne *b* du verso ne contient que des exercices de plume.

29. — *Le Testament* de JEHAN DE MEUN (fol. 115-130 v^o). — On trouve dans le *Grundriss der romanischen Philologie* de M. Gröber¹ des références bibliographiques qui permettent de dresser une liste de plus de quatre-vingts manuscrits de ce texte. On sait que le *Roman de la Rose* et le *Testament* se rencontrent souvent dans les mêmes manuscrits. En dépouillant le récent livre de M. Ernest Langlois sur *Les Manuscrits du Roman de la Rose*², on peut augmenter cette liste d'une quinzaine de numéros.

30. — *Le Roman de Fauvel*. Au verso du fol. 130, tout au bas de la première colonne, on lit la rubrique : *Icy comence le premier livre de Fauvel*. Au fol. 154 on lit : *Explicit le second livre de Fauvel*. C'est un des douze manuscrits connus de ce poème satirique, dont je prépare une édition critique.

31. — *L'Évangile des femmes*. — Tout au bas de la première

1. T. II, 1, p. 741, note 1. Dans le *Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg*, par M. Bernard, on trouve la mention (p. 175) d'un manuscrit du *Testament* qui n'a pas été signalé ailleurs. Mais je n'ai pas vu ce manuscrit.

2. *Travaux et mémoires de l'Université de Lille*, nouvelle série, I, Droit-Lettres, vol. VII, 1910.

colonne du fol. 154, où finit le second livre du *Roman de l'aucel*, se lit la rubrique : *Cy s'ensuit l'Évangille des fames*. Cette copie, avec une autre copie inconnue, a été récemment publiée par M. P. Meyer dans la *Romania*, 1907, p. 1 et suiv. Au même endroit on trouvera toutes les références bibliographiques nécessaires¹.

32. — Série de dictons latins contre les femmes (fol. 154 v^o b) :

Genus mulieris inconstantissimum in nature temptatione, superbissimum in materie elatione, effrontissimum in mali aggresione, efficacissimum in alterius subversione, impiissimum in injurie rogatione, perversissimum in dampni reputatione, complacentissimum in mala conversatione.

Adam primus homo femina fallitur, [Fol. 155]
 David et Salomon et Samson jungitur,
 Magnus Olofernes vita destruitur,
 Esau Rebeca turpiter fallitur,
 Puer Ypolitus in morte traditur,
 Johannes Baptista capite plectitur.

De amore mulierum.

Amor mulieris execat videntes,
 Potentes deponit, fallit sapientes,
 Divites pauperat et reddit egentes,
 Fortes debilitat et deviat mentes.

Amor mulieris lanbit hominem ut scorpius, pungit animam ut serpens impius, destruit virtutes que sunt interius, ducit ad Tartara que sunt deterius.

Mulier inflammat dum aspicitur, illaquerat dum alloquitur, polluit dum tangitur, interfecit dum concupiscitur.

33. — *Versus de feminarum conditionibus*, par ADAM [de Barking?]. — Au fol. 155 se lisent vingt-huit vers contre les femmes dont voici le premier :

Femina vicit Adam : victus fuit arbore quadam.

La plupart de ces vers ont été imprimés, par M. Carlo Pascal², d'après le manuscrit 3718, fonds latin, de la Bibliothèque

1. J'ajouterai seulement que c'est M. Georg Cohn qui, en rendant compte de l'édition de M. George C. Keidel, a en dernier lieu essayé de classer les manuscrits de l'*Évangile des femmes* (*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, XCVIII, 1897, p. 182-201).

2. *Letteratura latina medievale. Nuovi saggi e note critiche*, Catane, 1909, p. 107-110.

nationale (fol. 18 r^o)¹, où ils sont précédés de la rubrique *De proprietate feminarum*. Mais les deux copies ne sont pas pareilles : aux quarante-huit vers du texte de M. Pascal ne correspondent que vingt-huit dans le ms. 24436 ; dans ce dernier manuscrit, par contre, il y a quatre vers qui ne se retrouvent pas dans l'autre. Il est utile de citer ici les deux premiers vers du ms. 3718, parce qu'ils forment le point de départ d'une hypothèse de M. Pascal concernant l'auteur de la composition :

Arbore sub quadam dictavi clericus ADAM
Quomodo primus Adam peccavit in arbore quadam².

M. Pascal croit en effet qu'il s'agit de Adam de Barking, religieux à Sherbonne au XIII^e siècle.

34. — Poème français contre les femmes, dix douzains à deux rimes entrelacées (fol. 155b-156). — On sait qu'il existe une *Epystle des femes* composée de huit strophes pareilles à celles-ci et imprimée par Jubinal³. Mais ces deux compositions n'ont pas de rapport direct entre elles. Le poème imprimé ci-dessous contient les lieux communs de la littérature misogyne, notamment ceux qu'on retrouve dans un *Blasme des fames* qui a été maintes fois imprimé⁴.

1 (Cy) voulez oïr un petit compte,	Il dit c'on doit homme noyer —
Le quel un clerc dit et raconte	Avoir ne doit aultre loyer —
3 Et pour voir le veult apoier ?	9 Ou pendre, pour plus faire honte,
Maint dit on fait de conte :	Qu'a fame lait son cuer loier,
De ce qu'a pluseurs amans monte	Qu'a paine se puest ravoier
6 Veult il sa langue desploier.	12 Cuers d'omme que fame surmon-
	[te.

1. Le ms. latin 3718 (anc. Ashburnham-Barrois 270) a été décrit par L. Delisle, *Catologue des fonds Libri-Barrois*, p. 190.

2. Ces deux vers se retrouvent, mais dans un autre contexte, dans le ms. Oxford, Digby 53, fol. 20. Voir P. Meyer, *Documents manuscrits de l'ancienne littérature de la France conservés dans les bibliothèques de la Grande-Bretagne*, Paris, 1871, p. 179.

3. *Jongleurs et trouvères*, Paris, 1835, p. 21-25. Comp. Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen der Altfranzösischen*, p. 118 (n^o xxxvi, 29).

4. Sur les pièces contre les femmes, voir *Romania*, VI, p. 499 ; XV, p. 315, 339 ; XVI, p. 389 ; XVIII, p. 319.

14 *Curr.* Maint dit a il fait et maint conte (?)

- II Fame surmonte mainte gent,
 Donc il ne m'est ne bel ne gent
 15 Qu'ilz ensiuent le surmontage.
 Je le dy pour moy plainement
 Qui suy surpris parfaitement.
 18 Trop envis homs a cuer ombrage,
 Mez la fame l'a si volage :
 (Fol. 155 r^o)
 Huy va par terre, demain nage.
 21 Je ne voy pour quoy ne comment
 Cuers de fame soit heritage :
 Il est trop fol qui s'i engage
 24 Que fame l'aime loialment.
- III Loialment? C'est folle vantance.
 Fame n'aime que [par] semblance :
 27 Trop bien dira qu'elle est amie.
 Loyal amant sont en balence
 Qui en leur parole ont fiance :
 30 De loialté n'i a de mie.
 Fame jure et se crucifie :
 « Mon cuer, m'amour, je vous
 [affie
 33 Que je vous aimg sans decevance. »
 Ainssi cuer d'omme prent et lie :
 Il est trop folz cilz qui s'i fie,
 36 Puis qu'elle quiert d'autry pitance.
- IV Puis que fame quiert le soulas
 D'autre tenir entre ses bras
 39 Que celui dont elle est acointe,
 Soit ses maris ou ne soit pas,
 Je dy qu'il est chetis et las
 42 Quant il la tient mignote et cointe
 Puis que de ly amer est fainte
 Et elle s'est a autry jointe.
 45 Je dy qu'elle ne l'aime pas.
 Elle est du feu d'amours espointe :
 Qui mielx la paume ly a ointe
- 48 C'est cilz qui mains en a de cras.
 V Fame si est de tel maniere :
 Plus l'amerés et tenrés chiere
 51 Plus vous fera de fausseté.
 Par nature fame est doubliere,
 Cuer et pensee a trop ligiere.
 54 En fame n'a point d'amitié :
 Puis qu'elle n'a d'omme pitié
 (Fol. 155 r^o b)
 Qui elle a prins et enchanté
 57 Son cuer, et puis le giete arriere,
 Je dy par m'ame en verité :
 Il n'i a fors iniquité ;
 60 Fame est dou monde la hachi[er]e.
- VI Fame, se je l'osoie dire,
 De toutes bestes est la pierre (*sic*),
 63 La plus fausse et la plus amere.
 (Qui) Plus a s'amour, plus a mar-
 [tire
 Qui nuit et jour ploure et soup-
 [pire :
 66 Cil ne l'a pas qui le compere.
 Fame si est nourrice et mere
 De fausseté, c'est chose clere :
 69 Qui plus y met (et) plus en em-
 [pire.
 Fame deçoit et filz et pere
 Et leur avoir prent et appelle,
 72 Puis leur donne congié d'elire.
- VII Cilz qui [ce] dit il dit trop
 [bien :
 « Ris de fame c'est ris de chien »,
 75 Quar premier rit et après mort.
 Trop belle chiere pour le mien
 Me fera, mez se je n'ay rien
 78 En elle aroy petit deport ;

II 15 Qn't ilz.

V 56 Qui = Cui ; le ms. a l'abréviation de que.

VI 69 empe — 71 rime fausse.

- Le feble lesse pour le fort.
 En fame a peu de reconfort
 81
 Et si a trop apre l[i]ien :
 Il est trop folz qui s'i amort
 84 Se tous jours ne puet dire « tien ».
- VIII Fame est trop perilleuse beste :
 Le serpent qui a double teste.
 87 Qui mouk fait de detraction,
 N'est de mal fere si engreste
 Comme est la fame ne si preste.
 90 Fame est de male attraction :
 Fame a grant cuer come lion.
 He las, fame que ne li'on? [F. 156]
 93 C'est la foudre, c'est la tampeste.
 Qui fame croit il n'est mie hom.
 Fame par sa deception
 96 Maint cuer a fait triste et moleste.
- IX Fame art et point come estencelle.
 He las, fame, dont n'est ce celle
 99 Par qui li mondez fu dampnés?
 Se ne fust la Virge pucelle,
- Marie, mere (de) Dieu, ancelle,
 102 Mal [fust] li mondes d'Adam nés.
 Fame est deable couronnés,
 Fame est enfer abandonnés,
 105 Par traïson prent et appelle
 Les plus sages, les plus senés.
 Il puet bien dire mal fu nés
 108 Qui fame tient a sa cordelle.
- X J'aing miels sur moy que sur
 [autry
 Parler (que) puis que surprins en
 [suy.
 111 Si sourprint fame Salemon
 Et Aristote, or sunt ja duy
 Qui par fame orent maint ennuy.
 114 Je ne suy pas sans compaignon :
 Virgiles, qui fu sages hom,
 Adam, David et puis Sanson,
 (Maint autre dont ne say le nom)
 117 Je ne me merveil pas d'autry.
 Qui fame tient en sa prison,
 Tant soit sages, ne le pris'on
 120 Plus c'on fait mon signeur Nully.

35. — Fragment du *Roman de la Rose* (fol. 156), 54 vers qui correspondent à peu près aux vers 4911 et suiv. de l'édition de Fr. Michel :

LA DIFFINITION D'AMOURS SELONC CE QUE RAISON DIT A L'AMANT

Amours ce est pais haïneuse,
 Amours c(e)'est haïne amoureuse...

Fin (fol. 156 v^o) :

Se tu le sius, il te siura ;
 Se tu le fuis, il te fuira.
 Explicite la diffinition d'Amours.

Ce fragment n'est pas mentionné dans le récent livre de

IX 108 Qui = Cui.

X 120 mon signeur Nully est peut-être une désignation plaisante pour « un personnage quelconque, sans importance ».

M. Ernest Langlois sur *Les Manuscrits du Roman de la Rose*.

36. — Pièce contre les femmes. — Le bas de la première colonne du verso du fol. 156 est occupé par un petit poème satirique contre les femmes où chaque vers finit par le mot *point* avec sens différent. Les vers 6 et 7 sont biffés dans le manuscrit, et je ne suis pas sûr de les avoir bien lus.

Se j'avoie une fame qui ' ne me mentist	}	point
Et s'elle me tenchoit autrement que a		
Que deables l'em portas(cen)t et ne revenist		
Et s'eusse une robe bien tallie a mon		
Et forgasse monnoye c'on ne refusast		
Et s'eusse oie qui ne me fausist		
Et (si) foutisse par tout et on n'en parlast		
Et vesquisse tous diz et ne mourusse		
Je feroie tel chose que je ne feray		

37. — Prière en quatrains, attribuée à JEHAN DE MEUN (fol. 156 v°). J'ai d'abord pensé que ce poème pourrait être un fragment du *Testament*, qui est, comme on sait, composé dans la même forme strophique et qui finit par une sorte d'invocation à la Vierge. Pourtant l'examen de l'édition du *Testament* et de quelques manuscrits inédits n'a pas confirmé cette supposition. Mais l'attribution à Jehan de Meun de la médiocre prière que l'on va lire s'explique suffisamment par le fait que, dans le manuscrit français 2140 (fol. 74 v°) de la Bibliothèque nationale, elle fait suite, sans nom d'auteur, au *Testament* de ce poète. Un scribe qui aura copié les deux poèmes, aura attribué, sans raison suffisante, la petite prière aussi au célèbre continuateur du *Roman de la Rose*. M. P. Meyer veut bien me dire qu'une troisième copie, sans titre ni explicit ni nom d'auteur, se trouve dans le manuscrit fr. 1807 (fol. 131).

CY S'ENSUIT L'OROISON QUE MAISTRE JEHAN DE MEUN FIST [Fol. 156 v°]

I Roy des roys, Dieux des dieus, qui de ta deitez [Fol. 156 v° b]
 Descendis en la Virge pour prene humanitez,
 Si voir con tu es Dieus et roy de verités,
 Daigne oir ma proi[e]re plaine d'umilitez.

1. Le manuscrit a ici l'abréviation de que.

- II Dieu, si voir con tu es verite, vie et voye,
 Desfent moy du deable, qui souvent me desvoye,
 Et par ta grant douceur a tel chemin m'avoye
 Que m'ame en paradis ta clere face voye.
- III Pere Dieu, qui pour homme daignas mourir en croiz,
 Desfent moy du deable, qui tant est tel et froiz,
 Dieu qui es de douceur fontaine, fluers ¹ et doiz,
 De t'oreille piteuse daigne oïr ² ma voiz.
- IV Dieu, qui tous repentans piteusement escoutes,
 A moy taurne mon cuer et mes pensees toutes,
 Doulx Dieus qui de douceur sourdoies ³ et degoutez,
 Sur mon dur cuer degoute de ta douceur deux goutez.
- V Dieu, qui ne vult que nuire pecherres, tant mefface,
 Mes qu'il se convertisse et qu'il vive ⁴ et bien face,
 Ains que mort me surprenne, piteux rois, par ta grace,
 De ma vie amender temps me donne et espasse.
- VI Peres Dieu, qui pour homme prains ⁵ fourme humaine,
 Et ⁶ conseil en ma vie, qui tant est vuide et vaine,
 Sire, qui conseillas Marie Magdalaine,
 Par ta misericorde a bonne fin m'amaine.
- VII Piteux Dieus, piteux roys, piteux homs, piteux sire,
 Piteux en toutez choses plus que nul ne puet dire,
 Par ta sainte pitié mon doulx ⁷ cuer si m'espire
 Que toute humaine cure puist haïr et mespire.
- VIII Glorieux roy de gloire, hault sire glorieulx,
 Qui pour nous respandis ton saint sanc precieulx,
 Par ta pitié de moy daigne estre si piteulx
 Qu'entrer puisse en ton regne, qui tant est deliteulx.
 Amen.

38. — Prière à Dieu, par GAUTIER DE COINCI (fol. 157),

-
1. Ms. 2140 flueve, ms. 1807 fluns.
 2. Ms. 1807 et 2140 entendre.
 3. Ms. 1807 seurondes, ms. 2140 sourondoies.
 4. Ms. 2140 c. en sa vie et b. f.
 5. Ms. 1807 preïs, ms. 2140 pris.
 6. Ms. 1807 mest, ms. 2140 meci.
 7. Ms. 1807 et 2140 dur.

25 alexandrins monorimes ¹, dont voici le premier et le dernier :

Doux Dieus qui es sans fin et sans *iniciu*

.....

Ubi erit flectus et stridor dentium ². Amen.

Cette pièce se trouve dans huit manuscrits :

Paris, Bibl. de l'Arsenal 650, f. 166 (xv^e siècle).

— Bibl. nat. f. franç. 837, fol. 222 v^o.

— — — 1533, fol. 263 b.

— — — 2163, fol. 226 v^o.

— — — 23111, fol. 332.

— — — 24436, fol. 157.

— — N. acq. fr. 4510, fol. 77 v^o b.

Soissons, Grand Séminaire, 246.

Elle a été imprimée, d'après ce dernier manuscrit, par l'abbé Poquet ³. Elle y est, de même que dans les mss. 1533 et 2163, la dernière pièce du recueil ; dans le ms. 23111 c'est l'avant-dernière. Dans les mss. 1533, 24436 et 4510, de Paris, ainsi que dans celui de Soissons, elle n'a ni titre ni explicit. Dans le ms. 23111 on lit en rubrique : *Ditit G[autier] a Nostre Seigneur* ; et dans le ms. 2163, en titre : *Item [= Oracio] Galterus ad Dominum*, et à la fin : *Explicit liber domni Galteri prioris de Vi, scriptus per manus Guilb[elmi] monachi Maurigniacensis* ⁴. Anno

1. La comparaison avec les autres manuscrits permet de constater que dans le ms. 24436 il y a une lacune d'un vers après le cinquième.

2. Gautier de Coinci a encore utilisé ce passage biblique dans le cinquième et dernier couplet d'une chanson pieuse (éd. Poquet, p. 389-90 ; Raynaud, *Bibliographie des chansonniers français*, n^o 1546) :

Pucele, en qui Jhesus	De nous touz ne(n) voist nus
Prit incarnation,	En la grant arsion
Envoie nous ça jus	N'en la dampnation
Vraie confession,	<i>Ubi erit fletus</i>
Et se fai(t) tant lassus,	<i>Et stridor dentium.</i>
Par intercession,	

3. L'abbé Poquet, *Les Miracles de la sainte Vierge*, par Gautier de Coincy, 1857, p. 763. — On sait que depuis la loi sur la séparation des églises et de l'État (1905), le manuscrit de Soissons a disparu (*Romania*, XXXIX, p. 269, note 3).

4. Il s'agit de l'abbaye de Morigny, diocèse de Sens (L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 385).

Domini M^oCC^oLX^o sexto. Dans le ms. 837 le poème est appelé *L'oroison de la letanie*. Ce titre s'explique par le fait qu'il fait suite à un autre poème intitulé *La letanie en françois* (140 vers, inédit). La leçon du ms. 837 est d'ailleurs très différente de celle des autres manuscrits, et probablement corrompue. — La majorité des manuscrits s'accordent pour donner une leçon presque identique à celle qu'a jadis imprimée l'abbé Poquet. Il y a seulement à noter qu'entre ces deux vers de l'édition Poquet :

Par la tres grant pitié, par la compassion,
Que m'envoie a la fin vraie confession,

les mss. 1533, 2163, 23111 et 4510 ajoutent ce vers :

Que de ta mere eüs quant soufris passion ¹.

Je ne suis pas en mesure de décider si ce vers a appartenu au texte primitif.

39. — *Les Heures de la Croix*, en vers français (fol. 157-159 b) ². — *Les Heures de la Croix* ont souvent été mises en vers français. En 1880, M. P. Meyer en a cité deux versions en français ³ — dont l'une est celle qui se retrouve dans notre manuscrit — et en 1901 il en a signalé trois autres ⁴. A cette liste il convient d'ajouter un petit poème mentionné par M. Naetebus sous le n^o L, 1 (début : *A matines voleit Jhesu orer*), ainsi qu'un texte du XIII^e ou du XIV^e siècle, en anglo-normand, qu'on lit sur un fragment de parchemin se trouvant jadis à la Tour de Londres, et actuellement au Public Record Office. J'en cite le début et la fin, d'après l'édition qu'en a donnée, en 1831, Samuel Bentley ⁵.

1. Dans le ms. 24436 le vers est corrompu : *Que de ta mere eulx que la grant mencion.*

2. On peut lire dans Mone, *Lateinische Hymnen des Mittelalters*, t. I (1853), p. 106-110, les huit quatrains latins que paraphrase le poème français du ms. 24436.

3. Et une en ancien provençal (*Daurel et Beton*, p. cix et suiv.).

4. *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1901, p. 64 et suiv. Comp. E. Langlois, *Les Manuscrits du Roman de la Rose*, p. 122.

5. *Excerpta Historica or Illustrations of English History*, p. 407-409.

Sire Jhesu, ky par toun doux playser
A heure de matynes voylez suffrer...

Fin :

Qui ces matines sovent dirra
Ja malement ne finira.
Hee, ky les dyt e ben creyt
Centz jours de pardon il reseyt,
Hee, checun jour de an en an
De l'apostoyle Urban. Amen.

Voici maintenant quelques lignes du texte donné par le manuscrit 24436 (fol. 157) :

Cy commencent les Heures de la croiz aus quellez le pape Jehan XXII^e donna .j. an et .xl. jours de vray pardon a quelconquez persone qui par devotion dira ceste office du mistere de la passion Jhesucrist.

Patris sapientia veritas divina [F. 157 b]

Jhesus, qui es la sapience
De Dieu le pere glorieux...

Fin (fol. 159 b) :

Fay moy telle consolation
Qu'en la fin m'ame soit sauvee.
Amen. Amen.

M. Paul Meyer a connu ce texte par le manuscrit français 5661 de la Bibliothèque nationale¹. Ce manuscrit donne à peu près le même texte que le nôtre. Il faut pourtant noter que la rubrique initiale du ms. 24436 manque au ms. 5661, et que dans ce dernier manuscrit il n'y a pas de vers latins cités, et que toutes les rubriques qui introduisent les différentes parties du poème sont en français. Le passage final que je viens de citer d'après le ms. 24436 se retrouve dans le ms. 5661 au fol. 7 r^o. Suit dans ce dernier manuscrit, aux fol. 7 v^o et 8 r^o, une prière en cinq sixains rimant *aabaab* et très mal versifiée (début : *Jhesus, ton incarnation*), à la fin de laquelle on lit ceci :

Vostre humble serviteur Robert du Herlin. Fait a Tours 1493.

RONDEAU [F. 8 v^o]

O glorieuse Vierge benigne,
Mere de Jhesus, fleur de noblesse,

1. J'apprends par une note manuscrite que M. P. Meyer a bien voulu me communiquer que le même texte se trouve encore dans le ms. d'Amiens 201 (f. 3-14).

Garde le roy et la royne
 Et monseigneur le daulphin
 En paix, en joye et en lyesse
 Et en ta grace sans fin.

Amen. Pater noster. Ave Maria.

On voit par le passage cité, que le manuscrit actuel 5661 (jadis déposé au musée du Louvre) a été offert, en 1493, à Charles VIII, à Tours, par Robert du Herlin, personnage souvent mentionné à la fin du xv^e siècle. En 1470, Marie de Clèves, duchesse d'Orléans, le récompense de lui avoir présenté un recueil de ballades et de rondeaux. En 1481, il offre à Louis XI un petit poème religieux intitulé *Le Pommier de douleur* (B. N. fr. 2252) et il s'y intitule « secrétaire du roi nostre sire et du roi de Jerusalem, d'Aragon et de Sicile ». Il signe une poésie à la louange de la Sainte Vierge — dont un fragment se trouve dans une collection privée — « pour tres haulte, tres excellente, tres puissante et tres vertueuse princesse et dame Anne, duchesse de Bretagne et royne de ce noble et tres excellent royaume de France, faicte par tres humble et tres obeissant serviteur soy indigne, Robert du Herlin, secretaire dalphinal de feu de bonne, tres honnorable et louable memoire le roy Loys, qu'en gloire soit son ame, et depuis pou de temps, ains que la dicte louenge ait esté achevee, secretaire du tres crestien roy Charles, et de tres excellent bon et vertueux et charitable prince monseigneur le duc de Bourbon et d'Auvergne, et d'autres princes defuncts. » Enfin, il fait pour Louis, duc d'Orléans — qui fut, à partir de 1498, Louis XII — une traduction du traité intitulé *Influencia celi* (ms. fr. 2080)¹. On a vu plus haut que Robert du Herlin ne dit pas expressément qu'il soit l'auteur des *Heures de la Croix* en français, qui forment le principal contenu du ms. 5661, mais sans doute il voulait bien qu'on le crût : on sait combien était fréquent au moyen âge le cas de ces prétendus versificateurs, s'appropriant, pour le dédier à quelque haut personnage, un ouvrage antérieur.

¹. Comp. pour ce qui précède, L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, I, 96, 120-21; III, 317-18, 343; et A. Piaget, *Martin Le Franc*, p. 150.

40. — *ABC* PLANTEFOLIE (fol. 159 b-160 v^o b)¹. C'est la dernière composition que contienne notre volume. A la fin il y a trois feuillets de garde en papier. — Cette poésie se rencontre dans six manuscrits :

*P*₁ = Bibl. de l' Arsenal, 3142, fol. 291 v^o-292 c.

A = Bibl. nat., f. fr. 837, fol. 186-187.

*P*₂ = — — 12467, fol. 63 v^oc-64.

B = — — 12483, fol. 51-52 v^o.

X = — — 12581, fol. 311.

H = — — 24436, fol. 159 b-160 v^o b.

De ces six manuscrits, *A*, *X* et *P*₁ et, à un autre endroit, comme s'il contenait une composition différente, *B*, ont été signalés par M. Naetebus². Le rédacteur de ce dernier manuscrit a en effet supprimé le nom de l'auteur aux deux endroits où il se trouve et l'a remplacé au vers 219 par celui de *Gautier de Romme*. Je me demande si ce nom ne désigne pas l'homme qui a compilé le curieux recueil contenu dans le ms. 12483³. Déjà Jubinal⁴ a vu que les mss. *P*₁ et *P*₂ étaient étroitement apparentés; j'ai indiqué brièvement

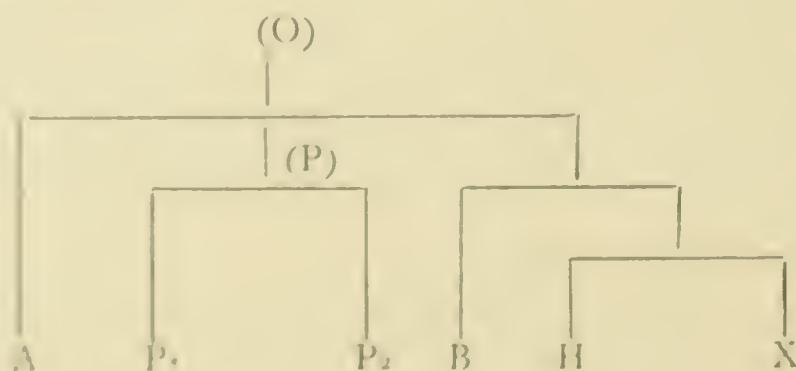
1. J'ai traité de poèmes abécédaires dans l'introduction à mon édition de l'*ABC* de Huon le Roi de Cambrai (*Annales Academiae scientiarum Fennicae*, 1911). On peut ajouter que Guillaume de Deguileville a inséré dans son *Pèlerinage de vie humaine* (publié pour le Roxburghe Club par J.-J. Stürzinger, 1893, v. 10893-11192) vingt-cinq douzains qui commencent successivement par les lettres de l'alphabet; les deux derniers couplets commencent par les abréviations de *Et* et de *Com* — ce que ni l'éditeur ni M. J. E. Hultman (*G. de Deguileville, en studie i fransk litteraturhistoria*, Upsal, 1902, p. 177) n'ont compris. — M. Roques me signale que dans le ms. B. N. fr. 1593 des *Trois aveugles de Compiègne*, par Courtebarbe, au v. 156, l'un des aveugles porte le nom de *Robert Plantefolie* (*Barbeflorie* dans les trois autres mss.; la var. *Planteflorie* indiquée dans Bartsch-Horning, *L. et litt. fr.*, 633, est inexacte).

2. *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*, p. 164, n^o LXXIII, 7, et p. 184, n^o LXXXVII, 26.

3. Sur ce ms. voir p. ex. mon édition du *Regret Notre Dame*, p. xii et suiv., et, en dernier lieu, A. Jeanroy dans les *Mélanges Wilmotte*, 1910, p. 245 et suiv. (*Les Chansons pieuses du ms. fr. 12483 de la Bibl. nationale*).

4. *Nouveau recueil*, II, p. 297, à propos d'une pièce imprimée d'après le ms. 428, supplément français [= fr. 12467] : « La même pièce se retrouve à la Bibliothèque de l' Arsenal, ms. 175 B. L. F. [= 3142], fol. 284; la miniature y est reproduite dans le *C* initiale. »

le rapport de ces deux manuscrits¹. Les manuscrits *H* et *X* remontent indubitablement à un modèle déjà très corrompu. Voir les variantes des vers 8, 14, 54 (déplacé), 67, 86, 89, 109, 162 et 164 (intervertis), etc. *B* s'accorde souvent avec *HX* là où *A* et *P* (c'est-à-dire *P*₁ et *P*₂) ont la bonne leçon : p. ex. aux vers 9, 92, 94, 104, 145. Il est plus difficile de dire si *A* doit être considéré comme donnant une leçon plus correcte qu'aucun autre manuscrit. Il donne souvent une leçon qui est différente de celle des autres manuscrits (p. ex. aux v. 2, 41, 75, 128, 135, 193), mais il n'y a qu'un seul cas où on soit forcé d'accepter la leçon de *A* contre celle des autres manuscrits : c'est le vers 209 (*Comment que j'aie en ma jouvence Ma vie folement mené*) où tous les autres mss. omettent *en*, faute qui peut pourtant s'expliquer comme une faute commise indépendamment par plusieurs copistes, quand on voit le contexte. Pour savoir si *A* doit être considéré comme supérieur à tous les autres manuscrits, il faudrait décider s'il vaut mieux lire, aux vers 41-2, avec *A* : *Dame, en qui granz bontez abonde, En vous se doit on deporter*, que de lire, avec *PX* : *Dame, dou grant bien qui abonde En vous se doit on deporter*, ou bien, si, au vers 193, il faut lire, avec *A* : *Zacharies sot de clergie*, et non pas avec *PX* : *Zoroas sot d'astro- nomie* (*H* a *Zozoas*; il s'agit sans doute de *Zoroastre*). Mais il est difficile d'en savoir rien de certain. J'introduis à ces endroits les leçons de *PX* au texte critique et je considère que *P* et *BHX* sont deux groupes indépendants entre eux et par conséquent d'égale valeur. La filiation des manuscrits peut être représentée par le schéma que voici :



La graphie du texte critique donné ci-dessous est celle du ms. *P*₁.

1. *Neophilologische Mitteilungen*, 1905, p. 119.

LI ABC PLANTEFOLIE

- | | |
|---|--|
| <p>I Ce dist uns clers PLANTFOLIE
 Qui mout a lone tans folié :
 Dès ore a bien faire colie,
 4 Et si i a tant colié
 Que la Virge nete et polie
 L'a si oint et enolié
 Qu'il a trouvé rime jolie ;
 8 Son cuer en a amolié.</p> <p>II Amolis doit bien li cuers estre
 De celui qui le dit savra,
 Que ja de vanité terrestre
 12 Un seul mot parlé n'i avra,
 Mais de la mere au roi celestre
 Qui pour nous la mort endura :
 Percié en ot le costé destre.
 16 La rime commence par A.</p> | <p>III A si est li commencement
 De la rime que je vueil faire.
 Ne sai quels est li finemens :
 20 Tant qu'il iert fais m'en covient
 [taire.
 Mais trestous mes proposemens
 Est en proier la debonaire
 Que seur chascun des elemens
 24 Me laisse quatre vers retraire.</p> <p>IV Bonement vous vueil de-
 [proier,
 Dame, que vous vueilliez recevoir
 Ma proiere et moi ravoier
 28 K'anemis ne me puist deçoivre :
 Meugier m'a fait por desvoier</p> |
|---|--|

Titre. Dans *A* on a inscrit au XIV^e siècle, d'après l'explicit : L'ABC Plantefolie. *Les mss.* *P* commencent par C'est l'ABC Plantefolie. Dans *X* on lit : Ja finent les Évangiles saint Jehan. Ci après est une priere de nostre Dame. Dans *B* la pièce est intitulée (fol. 47 b) : Un ditié de nostre Dame. Dans *H* il n'y a pas d'incipit.

1 Ja dit *H* — Deguerpir vient melancolie *B* — 2 Q. m. sovent a foloie *A* ; .j. clerc qui ml't a colie *B* ; Q. a ml't lone temps folie *H* ; Q. ml't lone tens a folie *X* ; foloie *P* — 3 estudie *H* — Des or vuet amander sa vie *X* — 4 coloie *AP* — Et si a ja tant colie (coloie *X*) *BX* ; Si a tant merencolie *H* — 5 et manque *B* — 6 enoint et oloie *A* ; oint et en oliie *P* ; oint et en oloie *P*₂ ; oint et ennolie *B* ; oint et enoillie *H* ; oint et humilie *X* — 7 polie *P* — Trouve en a rime j. *B* — 8 amoloie *AP* — Tant a s. c. a *HX*.

9 Amolie d. le cuer e. *B* ; Amolliez d. li cuers e. *HX* — 10 le dit trouva *P* ; cest dist saura *B* ; ce dit saura *H* ; ce dit dira *X* — 11 Quar *BHX* — 12 parler ni orra *A* — 13 Mes de la virge au *A* — Fors de *BH* — 14 la manque *H* — compera *HX* — 15 costel *X* — 16 r. en c. *H*.

17 A ce est *P* — lancommancemens *X* — 18 fere *A* — 19 ert *P*₂ ; iert *P* est manque *H* — 20 Quant il ert fez me c. tere *A* — soit *HX* — 21 tous (ver. faux) *H* — 22 Met en la virge d. *B* — en deprier (v. faux) *H* — 23 Q. deseur chascun element *B* — elimenz *A* — 24 Men *P* ; Mes *H* — quatre mos *B* ; chascun ver *X*.

26 que me v. *X* — veillies r. *B* ; vuelles recepuoir *H* — 28 decevoir *H* — 29 Pechiez ma fait ml't d. *X*

- Pechies amers, noirs comme poi-
[vre.
Dame, ne me puis ravoier
32 Se de vo grace n'ai a boivre.
- V **C**ourtoise, debonaire et franche
Plus que nus hom dire ne sache,
Envoies moi ferme creanche,
36 Que li anemis ne menache :
En mon cuer a planté tel branche
De pechie qui mon cuer enlache,
Se je n'ai de vous secoranche,
40 Bien sai que en enfer me sache.
- VI **D**ame, dou grant bien qui abon-
[de
En vous se doit on deporter.
Pour ce vous pri, pucele monde,
44 Que vous me vueilliez conforter,
- Que l'anemis ne me confonde,
Qui ne me cesse d'enorter
Les ordures qui sont el monde ;
48 Tant en ai fait nes puis porter.
- VII **E**, Dieus, comment les porterai ?
Qui m'en dira la verité
Des pechiez que fais averai
52 Par orgueil, par iniquité ?
Obedience prendrai,
Patience et humilité ;
Ces trois en mon cuer planterai,
56 Si avra Dieus de moi pité.
- VIII **F**ille a ton fill, mere a ton pere,
Qui portas la sainte porture,
Ne suefre pas que je compere
60 Les pechiez que m'aprist nature
Ne que ja en mon cuer n'apere
Maus ne mauvaise norreture :

30 Pechie amer noir *B* — *P*. plus a. que n'est p. *P* ; Pechie qui plus est noirs que p. *H* ; Qui est a. et n. com p. *X* — 31 men p. *P* — 32 Se de vostre gr. ne aboivre *H*.

35 Donne (Donnez *H*) moy faire penitance *BH* ; E. moi ferme esperance *X* — 36 Car *PX* — Car lanemis trop me m. *H* — 37 ai *X* — cuer a ferme tel *B* ; corp. a ferme celle *H* — 38 Dun p. *A* — qui mon corps e. *H* ; qui le cuer me lache (manlache *X*) *BX* — 39 de toy *B* — 40 quen e. est (iert *H*) ma place *HX* — *B*. cruy quen e. iert ma place *B*.

41 D. en qui grantz bontez ab. *A* ; D. ou tous grans bien habunde *H* ; D. en qui trestous biens habunde *B* — 42 conforter *X* — 43 proi *A* ; prie *H* — Car vos bestes pure et m. *X* — 44 Q. vos nos v. *X* — 45 Q. li venins ne *A* — ne nous c. *X* — 46 ne nos c. *X* — de noter *B* — 47 Des *HX* — au *P* ; *X* ou *H* ; u *B* — 48 no *B* — fait que ne les p. p. *H*.

49 E c. men deporterai *A* ; Et c. vrai dieu fineray *B* ; Et vray dieu comment portiray *H* ; E vrais diex comment porterai *X* — 51 Des p. q. je fait aroi (?) *B* ; Des on p. que je fait ay *H* ; Tous les p. q. faiz aurai *X* — 52 P. orgueil et p. vanne *BH* — 53 O. je prendrai *B* ; La douce dame serviray *HX* — 54 Qui plainc est de nobilité *HX* — 55 Grant (Et *X*) obedience prendrai *HX* — 56 Et d. a. de m. p. *P* ; Patience et humilite *HX*.

58 porteur *X* — 59 souffrir *X* ; veulle *B* — 60 Le pechie *P* — 61 Ne ja mes en *A* — mon corps (cuer *B*) a. *BHX* — 62 Mal *PH* — De pechie lorde pourreture *B*.

- Espurge moi si que n'i pere
 64 Ne la plaie ne la cousture.
- IX **G**lorieuse virge pucele,
 Qui par ta grace tant fesis
 Que la lumiere et l'estincelle
 68 De tout le mont en toi mesis,
 Douce dame, ja ies tu cele
 Qui par humilité desis
 Que tu estoies Dieu ancele ;
 72 Onques de riens n'i mespresis.
- X **H**aute roïne chastelaine,
 En cui li sains Espirs prist ombre,
 De tantes bontez estes plaine
 76 Que nus hom n'en set dire nom-
 [bre.
 En mon cuer a mis une alaine
 Anemis qui mon cuer encombre.
- He, dame, qui n'ies pas vilaine,
 80 Gete l'en fors, si m'en descombre.
- XI **J**e ne sai que je dire puisse
 Ne en quel lieu je soie aillans.
 Pechiez me destraint et anguisse,
 84 Qui vaut pis c'uns rasoirs taillans.
 Pour ce est drois que je vous ruisse
 Merci, debonaire, vaillans,
 Car je ne sai ou je la truisse
 88 S'a cest besoing m'estes faillans.
- XII **K**i porroit ore trouver mire
 Au monde qui saner peust
 L'ame qui sa santé desire ?
 92 Ja nus ne s'en amenteust :
 Se ce n'estoit li souverains sire
 N'est nus qui faire le seüst,
 Ou sa mere, qui est sans ire.

63 E. men si *P* — Ains mespurge *H* ; Ainz me purge *X* — Mes purge moi si qui ni *p*. *B*.

66 tans *H* — feis *ABH* — 67 la clarte *HX* — 68 meis *ABHX* ; cuis *P* — 69 D. d. nes tu pas *c*. *B* ; D. d. tu es icelle *H* — 70 par thumilite *A* — deis *ABHX* — 71 e. de dieu *a*. *H* — 72 rien *A* — ne m. *P* — mespreis *ABHX*.

73 Ha douce dame ch. *A* ; — 75 tantes vertuz *A* ; tant douceur *B* ; tant de priere (?) *H* — 76 puet *P* — ni set metre *n*. *A* — nus nen set (puet *X*) d. le *n*. *BX* — 77 corps *HX* — ai *X* — cuer afferme une *a*. *B* — 78 Le (De *X*) pechie qui le *c*. mencombre *BX* — 80 le hors *B* — fuer *X* ; si len d. *AH*.

81 que je doie dire *B* — 83 Quar douleur me destraint et ire *B* — 84 Q. *p*. v. que raseur *t*. *B* ; Q. est plus euns *r*. *t*. *P* ; Q. plus art que *r*. tranchans *X* ; Q. est plus aigres que rasour (?) *t*. *H* — 85 ruise *A* — Pour ce vous pri que je vous puisse *B* ; *P*. ce e. raison que jevous truisse *H* — 86 Trouver d. *B* — Franche damoiselle (debonere *X*) et v. *HX* — 87 le truisse *AH* ; vos tr. *X* — ou grace tr. *B*.

89 Li *A* — Kui (Ki *X*) *p*. dont trouver .j. (nul *X*) *m*. (miere *H*) *HX* ; Keray (?) ou trouveroit on *m*. *B* — 90 savoir *A* — En tout le monde qui seust *B* ; Ou *m*. qui sauver sen seust *H* ; El *m*. qui sauver seust *X* — 91 sa manque *BH* — sa merci d. *X* — 92 Nest nul qui faire le seust (peust *X*) *HX* ; Ne qui faire le peust *B* — 93 Se nestoit le souverain mire *B* ; Se ce nest li souverains sires *X* — 94 Qui pitie et (ou *H*) merci en (en manque *B*) eust *BHX* — 95 Des pecheours et sans *i*. *B* — Ou sauveur qui *H*.

- 96 Qui de par lui grace en eust.
 XIII Las, quant li jugemens verra
 Que Dieu monsterra sa samblan.
 Que chascun de nous couvenra
 100 Regarder le coup de la lancee,
 Las, pechieuses que deventra
 Qui iert peses en la balance ?
 Ja mais d'enfer ne reverra
 104 Ne trouvera ne pont ne planche.
 XIV **M**ar acointames l'esbanoi
 De cest monde ne le depart,
 Car, a ce que je dire en oi,
 108 Il n'y a fons, rive ne port :
 En pechie, dame, pieça noi.
 Prie a ton fill qu'il m'en deport
 Que si anemis plains d'anoi
 112 En enfer o soi ne m'en port.
 XV **N**e m'en portera mie ainsi
- Anemis, qui est plains d'envie,
 Car la virge au cors agensi
 116 Si a m'ame en sa main ravie,
 Achete m'a et acensi,
 Dont mes cuers a joie et envie :
 Servir la doit de cuer pensi
 120 Ma charstant com ele iert en vie.
 XVI **O**r ne argent ne doi doner
 A cele qui acensi m'a,
 Et si me doi tous jours pener
 124 De li servir, car le don a
 De tous les pechiez pardonner ;
 Ce dist cil qui le dit rima :
 Je doi bien joie demener
 128 Pour la dame qui gari m'a.
 XVII **P**ucele digne, gloriouse,
 Qui as piez Dieu volsis plorer,
 Tes fieus reçut mort dolerouse
 132 Pour la pomme que devorer

96 ly *H* — li gr. eust *X* — Par toy de gr. les peust *B*.
 99 Et ch. *B* — 101 Ly *H* ; Le *BX* — 102 Q. p. ert en *A* — est *HX* — 103
 tornera *A* ; riviera *X* — 104 Quil ne (ni *X*) trouvera p. ne pl. *BHX*.
 105. Mal *BH* — acointasmes *P₁H* — le dosnoi *P₂X* ; le tornoy *B* — 106 ce *B*
 — De ce monde (mont *H*) et le grant d. *P* — En ce m. *X* — 107 Quar en ce
H — je maigue *B* — 108 fons ne r. *H* — 109 Ma priere dame quar ennoy
 (or en oi *X*) *HX* — 110 me d. *B* — tresport *H* — 111 desmoy *H* — 112 o
 lui *B* — O l. en e. ne *X* — En e. avecques soi *H*.
 113 par ainsi *BHX* — 114 Lanemi *BX* — 115 la bele *B* ; la dame *X* —
 agenci *P* ; rageni *B* — 116 A pris mame en sa main brunie *A* ; A mame de sa
 main (mon cors *X*) ravie *BHX* — 117 Rachete *BX* — rasasi *B* — 118 Dont
 (Tous *X*) m. e. en j. ravie *BHX* — 119 len d. *P* — doi *X* — c. joly *H* —
 120 en *H* — Mon cor t. c. il *B* — Tant com mes cors sera en v. *X*.
 121 donner *PBH* — Or et a. doit on d. *B* — 122 A celi *A* ; Por cele *X* —
 acense *A* ; avesi *B* ; rachete *X* — 123 touz dis *P* — Mes tous j. me doy mes
 p. *B* ; Mais je me doy forment p. *H* ; Ainz me doi ml't forment p. *X* — 124 la
BH ; lui s. *P₂* — que le don a *P₂* ; quelle dit ma *H* ; qualegie ma *X* — 125
 mes pechiez *H* — pardonner *PBH* — Mes p. ma fait p. *X* — 126 ce dit r.
BHX — trova *AX* — 127 P. la virge *P* ; P. la bele *BH* — qui mon cuer a *A*.
 129 P. douce g. *A* . P. virge precieuse *B* ; P. virge g. *H* ; P. d. precieuse
X — 130 Q. a piez d. v. curer *B* — 131 vos s. *P* — souffri *A* — Ou diex r.
 ma precieuse *X*.

Fist dyable Adam et s'espouse;
Si con c'est voirs vous vueil orer
Que m'ame soit tous dis jalouse
136 De toi servir et honorer.

XVIII **Q**uel loier et quele merite
Avront cil qui vous serviront?
Avoec le saintisme Esperite
140 En pardurable joie iront;
Mais li bougre et li herite
Et cil qui vous deguerpiront
En porteront lor chartre escrite
144 En enfer quant departiront.

XIX **R**oïne, dame, flor de lis,
Bien sai qui cele chartre avra
Repos iert sus enflammés lis;

148 Autre repos l'ame n'avra.
Mais li cors qui s'iert humelis
Et de cuer servie l'avra
Ara joie, feste et delis;
152 Ainsi toz tans l'ame vivra.

XX **S**e j'ai ton chier fill corroucié,
Dame de trestous biens garnie,
Et deables a en pechié
156 Ma char et lavee et baignie,
Pour ce s'il a le cors blecié
N'a il pas l'ame gaaignie,
Car tu m'avras tost adrecié
160 Et mené en ta compaignie.

XXI **T**u es roïne et prioresse
Dou bien ensaignier et aprendre,
Tu es la souveraine leesse

133 F. deables adam sespouse *A*; F. adam que son espouse *H*; F. deables adam a sespouse *X* — 134 voirs vueil aorer *A*; voir te veul ourer *B*; voirs te vueil rouver *X* — Si come cest voir vuil prier *H* — ourer *P*, — 135 toz dis joieuse *A*; ades jalouse *P*; bien desireuse *B*; tous jours jalouse *HX* — 136 vous *PHX*.

137 l. ne *A* — 138 te *B* — 139 la *P* — Aveques le saint e. *B*; Avecques la sainte e. *H* — 141 Mes tuit li *A* — 142 te *B* — 143 Lor ch. en p. e. *PHX*.

145 R. rose *BHX* — 146 que *H* — 147 R. ert feus et flambe lis *A*, El feu denfer sera ses lis *B*; R. en feu et flambe enlis *H*; Feu liert repos et flamme et lis *X* — 148 A. r. ame *A*; A. r. same *B*; A. deduit soname *H* — 149 Mes se li c. sest h. *A*; Mes celi qui est h. *B*; — M. li cuer *X* — qui est h. *HX* — 150 s. vous a *A*; — Et qui de cuer servie taura *H*; Et qui bien servi vos aura *X* — 151 et manque *P* — Joie solaz f. et d. *A*; Sera en j. et en d. *X* — 152 A. lame se dedura *P*; Ja tant souhaidier neu sara *B*; Aultre deduit same naura *H*; Con sarme dou cors partira *X*.

153 douz filz *B*; filz chier *H* — 154 D. d. tous grans b. g. *H* — 155 Et dyable ont empeechie *P*; En folie ne en pechie *B*; En malvaistie et em pechie *H*; Et en ordure et en p. *X* — 156 est *H* — *Le premier* et manque *X* — Ma ch. me fai nete et b. *B* — 157 Sanemi ma le (a mon *X*) cors bl. *BX* — 158 Pour ce na (nest *X*) pas lame g. *BX* — 159 Que *A* — tu laras *B* — redrecie *H* — C. tost me rauras a. *X* — 160 sa *A*.

161 et manque *B* — princesse *X* — 162 Des biens *A*; Du mont *B* — Du monde (mont *X*) ce Devon nous entendre *HX* — 163 as *H* — Tu es souveraine deesse *P*; Tu ies souveraine l. *X*.

- 164 Dou monde, ce devons nos enten-
[dre.
Pour ce vous pri, sainte duchesse,
Que vous m'ame vueilliez deffen-
[dre
Contre l'anemi qui ne cesse
168 Dou cors gantier por l'ame pren-
[dre.
XXII **V**ous estes la mers qui avez
Del mont et le port et la rive,
Vous estes cele qui n'avez
172 En despit povere ne chaitive,
Puis que tant soustenu m'avez
Et vous voules que je plus vive,
Si m'espurgiez et me lavez
176 Dou pechie qui en moi estrive.
XXIII **X**piementez s'esbahist toute
De la grant clarté k'en vous a,
Car onques n'avoit veü goutte
180 Quant Dieus en vous se reposa.
Pour ce vous pri, dame, sans
[doute,
S'onques nus prier vous osa,
Que vous nous getez de la route
184 L'anemi qui surpris nous a.
XXIV **Y**sayes prophetisa,
Dame, le saint avenement
De celui qui nous baptisa,
188 Et après le baptesment,
Si com c'est voirs k'enfer brisa,
Nous faciez vous delivrement
De l'anemi qui souzpris a
192 Le mont par son enchantement.
XXV **Z**oroas sot d'astronomie
Et des set sciences la fonde
A son tans, et je n'en dout mie
196 Que ja nus de ce me confonde.
Mais je ne cuit qu'il pēust mie
Ne trestout cil qui sont au monde
Dire la moitié ne demie

164 Du monde ce devon nous aprendre *H*; De nos ansaignier et apr. *X* —
165 te proi s. ducesse *A* — 166 Q. tu mame vueilles d. *A*; Q. v. veulliez
mame d. *B*; Q. mame vous vuilliez d. *H*; Q. noz ames vueilliez d. *X* — 167
Enverz *H* — De lannemi qui ne nos c. *X* — 168 De moi g. *A*; De nos g. *X*.

Les vers 169-70 manquent à *X*. Dans *H*, l'ordre des vers est celui-ci : 171
172, 169, 170, 173, etc. — 169 V. e. cele q. a. *BH* — 172 En vilte *X* —
chaitif ne ch. *H* — 174 Se vous *A* — vous veilliez *B*; vous vuilles *H* — 175
me purgies *BX* — 176 De p. *AB*; De lannemi *X* — q. vers moi *A*; q. o
moy *B*; qui a moy *H*; qua moi *X*.

178 traute *A* — 179 C. picca *A* — 181 proi s. nule d. *A*; p. plaisans s. d.
P — 182 liom pr. *B* — proier *A* — 183 vous me *P*.

Les v. 191-2 manquent à *H* — 186 le douz a. *A* — 187 vous *APX* — 190
Me s. *P* — Si nus f. d. *X* —

191 Zoroas *H* — Zacharies sot de clergie *A*; Zorobabel dastronomie *B* —
194 Dou .vij. sc. auz la fonde *H* — 195 t. mes je *A* — Sut grant clerc fu je
nen d. m. *B*; Mais a son t. je nen d. m. *H*. A s. t. quil estoit envie *X* — 196
Quar *B* — ja mais de *P* — Q. ja de ce nulz ne me c. *H*; Not meillor clerc en
tout le monde *X* — 197 Et si ne croi quil seust m. *B*; Que de son sens y p
ru. *H*. Mais sachiez que je ne dout m. *X* — 198 Ne tout cil *H*; et *A*; ou *B*
u *H* — Que il ne tr. cil dou m. *X* — 199 Puissent la *X* — m. non de mie *B*;
m. non la demie *H*.

- 200 De la bonté qu'en vous abonde. 212 Et pour ce m'ai je tant pene
 XXVI \bar{C} por ce que tant en i a
 Des biens en vous, pucele sage,
 Si com l'angele senefia
 204 Qui vous aporta le message
 Quant il dist : « *Ave Maria*,
 Li sains Espirs en ton cors nage »,
 Pour ce li miens cors s'otria
 208 A vous servir et faire homage.
 XXVII \mathcal{Q} ment que j'aie en ma jou-
 [vente
 Ma vie folement mené,
 Bien est drois que je m'en repen- 221 Nous vueille vrai pardon trame-
 [te, [tre.
 Explicit li ABC PLANTIFOLIE.

200 Des grans biens qui en *B* ; Dire dou bien quan *X*.
 202 De bien *A* — v. courtoise et s. *B* — Du bien en v. courtoise et s. *H* ;
 En vos dame cortoise et s. *X* — 203 Ce que l'angele *A* ; Quant li angles *X* —
 Sy con langel le segnefia *H* — 206 en vo c. *X* — 207 sotroia *P*, *B* — *P*. ce
 mes c. si otroia *X* — 208 A toy *B* ; En vous *H* — s. por f. *X*.
 209 Combien *H* — en *manque* *PBH* — joenece *P* — 210 Et mon
 temps f. m. *H* ; Au siecle f. m. *X* — 211 me r. *AHX* — 212 Et p. ce me
 sui t. p. *BH* ; Et que tant me soie penez *X* — 213 Car *X* — Que je me sui
 mis en *B* — 214 amene *A* — *Q*. t. mara bien assene (assente *H*) *BH* ; *Q*. t.
 me raura assene *X* — 215 Cest la v. *X* — 216 tuit b. s. assene *A* — est *B* —
Suit dans B cette strophe interpolée :

Point fu ton cuer amerement	Titre apres son trespasement
Quant tu veïs que ton chier filz	Escrist Pilate le chetis
Point fu si angoisseusement	Ou virent tous communement :
4 En la crois ou pour nous fu mis.	8 Ici est Jhesus roys des Juis.

La dernière strophe manque à X — 217 Titre p. *H* — Et por ce q. tele
 forme a *A* ; Et pour ce q. plus en y a *B* — 218 En c. plus quen l. *B* — lettre
APH — 219 Gautier de Romme r. a *B* (*en marge, note de Achille Jubinal :*
 Nom de l'auteur) — 220 Quen *BH* — vient *B* — 221 C. d. (Jhesucrist *B*) q.
 pouoir a *BH* — 222 De toz les p. en pes m. *A* ; Tous noz p. a n. m. *H* ; *vers*
presque entièrement coupé dans B par le relieur — 223 A l. *B* ; Et a l. *H* —
 pardonna *PBH*.

B et H finissent par Amen. Dans les ms. P il n'y a pas d'explicit. Dans X

INDEX

- Abécédaire (Poème — latin), 226.
ABC Plantefolie, 237.
 ADAM [de Barking], 227.
Almatarum, 216.
 ARNAUT (Bartelemy), 218.
Ave Maria, paraphrase en vers français, 209.
 — parodie en vers français, 212.
Ave sancte stella, paraphrase en vers français, 214.
 BARTHELEMY ARNAUT, 218.
 CAUMONT (Ogier de), 208.
 Claude de GRANDRUE, 207, 216.
Clericus (« Étymologie » de), 215.
Coospul, en latin, 216.
Credo, explication en latin, 216.
Définition d'Amours (La), fragment du *Roman de la Rose*, 230.
Descente de saint Paul en enfer, en vers français, 210.
Dictamen beati Bernardi, 215.
Évangile des femmes (L'), 226.
Fauzel (Roman de), 226.
Feminarum conditionibus (Di), 227.
 Femmes (Pièces contre les —), 226-31.
 GAUTHIER DE COINGY, 232.
 GAUTHIER DE ROME, prétendu auteur de *l'ABC Plantefolie*, 237.
 Hérésiques brûlés à Berne (Documents concernant quatre), 211.
Heures de la Croix (Les —) en vers français, 214.
 HUON LE ROI de Cambrai, 223.
 Immaculée Conception (Documents concernant l'—), 214.
 Jean-Baptiste (Vers latins en l'honneur de —), 225.
 JEHAN DE MANDEVILLE, 209.
 JEHAN DE MEUN, auteur du *Testament*, 226.
 — auteur du *Roman de la Rose*, 230.
 — prétendu auteur d'une prière en quatrains, 231.
 JEHAN LA MASSE, 206.
 JEHAN LE MIRE (Note sur —), 220.
 GRANDRUE (Claude de), 207, 216.
Maison de Sapience (La —), en vers, 221.
Missa pro evitanda mortalitate, 226.
 OGIER DE CAUMONT, copiste, 208.
Parties d'outre mer (Le Livre des —), par JEHAN DE MANDEVILLE, 209.
Pater, commentaire en latin, 216.
 — parodie en vers français, 212.
 Paul (Saint), v. *Descente*.
Philiberti (V'isio), en français, 217.
 Plaisir de boire (Vers latin sur le —), 213.
 PLANTEFOLIE, 237.
 Prières à Dieu, 231, 232.
 ROBERT DU HERLIN, 235.
Rose, Dit de la —, 209.
 — *Roman de la —*, 230.
Regrès Nostre Dame (Li), par HUON LE ROI de Cambrai, 223.
 Sainte Vierge (Prières à la), 209, 214, 217-20, 226, 235, 237.
 Sixains (Poésie pieuse en —), 224.
Talula fidei christiane, 216.
Testament (Le), par JEHAN DE MEUN, 226.
 THIBAUT D'AMIENS, 217.
V'isio Philiberti, en français, 217.

A. LANGFORS.

on lit : Explicite la priere que Plantefolie fist. Et ci commence la devisions des soires de Champagne. C'est la même liste qu'a publiée, d'après un calendrier se trouvant en sa possession, M. F. Ed. Schneegans dans les *Mélanges Wilmore*, 1910, p. 641. Comp. aussi le ms. B. N. fr. 412.

SUR LE TRAITEMENT DE *A* + *YOD* EN VIEIL ESPAGNOL

A première vue, le double traitement de *a* + *yod* en castillan n'est pas absolument clair. Le dernier ouvrage où cette question de phonétique ait été soulevée est le récent manuel de M. J. D. M. Ford¹. Selon M. Ford (pp. x-xi et xxii) lorsqu'un *a* a été immédiatement suivi d'un *yod*, attiré ou non de la syllabe suivante, « il a pu » se fermer en *e*, et la diphtongue *aj* ainsi produite s'est réduite à *e* en castillan : *laicum lego*, *basium beso*, *sarta(g)inem sartén*. — Une consonne palatale, vocalisée en *i* après un *a*, aboutit au même résultat : *factum fecho*, *axem exe*. — Au contraire un simple *yod* latin ou les groupes *dj*, *gi*, réduits à *i* en latin vulgaire, laissent subsister sans changement la voyelle *a* qui les précède, et « peuvent » demeurer eux-mêmes sous forme de *y* : *Maium Mayo*, *radium rayo*, **plagia playa*. — En syllabe protonique initiale, le traitement est analogue : **masionem mesón*, **variolam v. esp. veruela*, *maxillam mexilla*, *jactare echar*, etc.

Je ferai à ces formules un double reproche : d'abord elles négligent des cas importants tels que **aio he*, **plattea plaça*, *stagnum*, *estaño*, etc., ensuite elles laissent trop de vague et trop d'arbitraire dans les définitions. Les expressions « *could close* », « *might remain* », « *may vocalize* » sont beaucoup trop imprécises en l'espèce, puisqu'aussi bien tout se passe ici d'une manière régulière et constante, comme je me propose de le démontrer.

L'incertitude où nous laisse M. Ford s'explique en partie par le silence de ses précédents. Ni la *Spanische Grammatik* de

1. *Old spanish readings*, Boston, Ginn, 1911, 2^e édit.

M. F. Haussen (Halle, 1910, §§ 8, 4; 9, 1, 3, 4, 7; 10, 1, 2 etc.), ni l'*Altspanisches Elementarbuch* de M. A. Zauner (Heidelberg, 1908, § 9 b, 64 B), ni le *Manual* de M. Menéndez Pidal (2^e ed., Madrid 1905, §§ 9, 2; 17, 2; 43), pour ne parler que des grammaires les plus récentes, ne nous invitent à poser la question dans son ensemble et d'une manière précise.

Toutefois, dans le premier volume de sa magnifique publication, *Cantar de Mio Cid* (Madrid, 1908-1911, p. 139), M. Menéndez Pidal fait une remarque importante. Selon lui, *a* devient *e* lorsqu'il est suivi d'un élément palatal, immédiat (**ato be*) ou attiré (-*arium -ero*). Mais, si cet élément palatal « modifie la consonne qui le précède », il n'influe pas sur l'*a* (**platteam plaza, montaneam montaña*, etc.).

Cette observation est nouvelle; elle complète et rectifie dans une certaine mesure la théorie indiquée jadis avec concision par M. Baist¹, qui s'était borné à signaler le maintien de « *ai* + voyelle » (*Mayo, rayo*), sans préciser davantage. L'observation de M. Pidal marque certainement un progrès non seulement sur les formules de M. Baist, mais encore sur celles de M. Meyer-Lübke² qui ne rend pas compte, au moins d'une manière explicite, des cas où *a* suivi de *j* est resté intact. Mais la remarque de M. Pidal reste tout empirique. Elle néglige une bonne partie de la question; et surtout elle n'apporte aucune explication rationnelle ni du double traitement de l'*a*, ni de la persistance ou de l'effacement de l'élément palatal *j*.

Toute indécision disparaît si l'on fait intervenir la notion de syllabation.

Dans tous les cas où le *yod*, quelle qu'en soit la source étymologique, est venu en contact avec l'*a* et a fait partie de la syllabe dont cette voyelle était le centre, il s'est combiné avec celle-ci, faisant passer *a* à *e* par assimilation. La diphtongue *ei* ainsi produite, qui subsiste en léonais occidental et en portugais, s'est d'autant plus aisément réduite à *e* en castillan que ce dialecte était assez réfractaire à la combinaison *ei* quelles qu'en fussent la source et la nature exacte (cf. *integrum *enteiro* > *entero*, *pigrítiam perezá*, *vigilare zelar*, etc.; cf. encore *peiozem*

1. *Grundriss de Gröber*, I^{er}, 886.

2. *Grundr. d. I. rom.*, I, §§ 230-9.

peor, *meiare mear* ; cf. aussi la scansion dissyllabique de *rey*, *ley*, *grey* etc. chez Berceo et son école).

Passons en revue les cas où le *yod* a fait ainsi partie de la syllabe *a*, tonique ou atone, et s'est combiné avec cette voyelle. Tel est d'abord indubitablement le cas de la flexion du parfait latin -ai (cl. -avi) esp. *torn-é*, *cant-é*, etc. — De même les formes *tes*, *te* qui correspondent à l'asturien *beis*, *bei*, et qui existent à côté de *vas*, *va* reposent bien sur des formes latines monosyllabiques **vajs*, **vajt* (cf. afr. *vait*). —

Quant à *laicum*, il a été naturellement coupé *lajcu*, d'où *lego*, et tel aussi a été le cas de *majorinum*, qui, par chute de la voyelle protonique non-initiale, est devenu **majrinu* **mairinu merino*. — De même, tandis que *magis* donnait en latin vulgaire d'une part **mais*, coupé en deux syllabes (*mais*, c'est-à-dire *ma es*) d'où *mas* en position atone, il aboutissait d'autre part à *mag(i)s* > *mais* > *mes*. — Quelle que soit la manière dont on explique l'évolution du suffixe -aginem, que ce soit par un effacement ancien du *g* (-aine), ou par le passage de *g* à *y* avec chute de la voyelle pénultième atone (-ay(i)ne), ou enfin par une chute de cette pénultième atone antérieurement à la palatalisation définitive du *g* (-agne) — ce qui est moins vraisemblable d'après ce qui est exposé plus loin, p. 253 —, il y a eu un moment où le suffixe a été coupé en deux syllabes -ajne, et c'est à ce moment que *aj* est devenu *ej*. A son tour, *ej* s'est réduit normalement à *e* : *sartaginem sartén*, *plantaginem llantén*, *farraginem herrén*, etc.

L'histoire du groupe -ct- offre une évolution analogue. Dans ses *Remarques sur la phonétique romane*¹, V. Thomsen s'est lourdement trompé en supposant que l'*e* du v. esp. *fecho factum* est provenu de l'*a* par suite d'un « Umlaut partiel » sous l'influence de la consonne mouillée : *factum* > **fato* > **fel'o* > *fecho*. M. Meyer-Lübke (*op. cit.*, I, pp. 223-4 de la trad. fr.) n'a pas eu de peine à réfuter cette opinion. Depuis lors, la plupart des hispanistes s'accordent à reconnaître que le groupe -ct- est passé à -it-, étape qui est encore celle du portugais et du léonais occidental, de l'aragonais et du catalan. En castillan et dans le léonais oriental, le *j* du groupe -it-, tout en mouillant le *t*, est entré dans la syllabe pré-

1. *Mém. Soc. Ling.*, III, p. 112. note.

cédente, et s'est combiné avec l'*a* pour aboutir à *e* selon la règle ordinaire. Les étapes intermédiaires ont été **fai|t'o* > **fei|t'o* > *fei|cho*, *fe|cho*.

Si l'on considère que, physiologiquement, le *t'* (*t* mouillé) est en somme la continuation de l'articulation palatale (*i*) combinée avec l'articulation de l'occlusive alvéolaire (*t*), il faut admettre que cet élément palatal *i* s'est en réalité partagé entre deux syllabes. Ce fait n'offre rien d'in vraisemblable, si l'on se rappelle qu'il y a, en latin vulgaire, plus d'un exemple de la gémination d'un *yod* intervocalique (cf. les inscriptions *Aiiax*, *aiius*, *aiiuo*, *aiius*, *maiiozem* : voir Grandgent, *Vulgar Latin*, 73), et qu'en général la gémination d'une consonne quelconque est la division de cette consonne en deux éléments, dont chacun, au point de vue expiratoire, appartient à une syllabe différente. Il est vrai, comme on le verra plus loin, que l'espagnol a été plutôt réfractaire à la gémination des consonnes intervocaliques. Mais il s'agit ici d'un groupe consonantique, et il semble que la gémination ait été relativement favorisée dans les groupes où entrait un *yod*. Bien qu'ils soient un peu différents du phénomène qui nous occupe, nous rapprocherons les cas de **badiu* > *bayo*, **rubbeu* > *rubio* etc., qu'il faut admettre à côté de *badiu* > *bayo*, *rubbeu* > *royo* etc. On est donc sans doute fondé à supposer, pour toute la série des mots analogues à *factum*, une coupe de syllabes identique : **lacte* > **lai|t'e* > *lecho*, *tractum* > **trai|t'o* > *trecho*, *vervactum* > **varvactu* > **barbai|t'o*, *barbecho*, *lactucam* > **lai|t'uga* > *lebuga*, etc.

Ce qui vient d'être exposé à propos du groupe -ct- s'applique exactement au groupe -x- = -ks-, avec cette différence que c'est une *s* qui a été mouillée par le *yod*, et que cette *s* mouillée (*s'*) a dû passer très rapidement à la prépalatale sourde *i* : *axem* > **ai|c'e* (cf. des graphies telles que *eissen* encore dans les chartes de Silos) > **ai|s'e* > *exe*, *eje*, *mataxam* > **mada|s'a* > *malexa*, *madeja*, *taxum* > **tai|s'o* > *texo*, *tejo*, *taxonem* > **tai|s'one* > *texon*, *tejon*, *maxillam* > **mai|s'illa* > *mejilla*, etc.

Si l'équation *agrūm ero*, posée par M. Cornu (*Romania*, XI, 81) est juste, le traitement du groupe -gr- dans ce mot est analogue à celui des groupes précédents.

De même, dans tous les cas où un *yod* s'est transposé par devant une des consonnes *p*, *r*, *s* (*sapiam*, *capio*, *varium*) le mode de syllabation ne fait aucun doute. Que cette métathèse se soit produite « à travers » le *p*, l'*r* ou l'*s*, c'est-à-dire à la suite d'une palatalisation de la consonne, comme cela a eu lieu en portugais, ainsi que l'atteste le *j* de *beijo* < *basium*, ou bien que la métathèse ait eu lieu « par dessus » le *p*, l'*r* ou l'*s*, sans mouillure de la consonne, comme semble l'indiquer entre autres choses le maintien de *p* à l'état d'occlusive non mouillée, dans *sapiam* > *sepa*, il n'en est pas moins vrai que le principe même de la métathèse a été un changement de syllabe : cf. gr. com. -*xiv-*, *xip-*, -*xiv-*, -*xip-* de -*xiv-*, *xp-*, -*xiv-* *xpi-*, ex. : *ῥάχιον* (--) de **ῥάχιον* (-). Les groupes romans -*pi-*, -*ri-*, -*si-* sont devenus en espagnol -*j|p-*, -*j|r-*, -*j|s*, comme on avait -*i|t-*, -*i|s-*, et l'évolution a été la suivante : *sapiam* > **sai|pa* > *sepa*, *capio* > **cai|po* > *quepo*; -*arium* > **-ai|ro* > *-ero*, *varium* > **vai|ro* > *vero*, *aream* > **ai|ra* > *era*, *glaream* > **glaj|ra* > v. esp. *glera* > *variola* > **vai|ruela* > *veruela* > *viruela*; -*basium* > **baj|so* > *beso*, *caseum* > **cai|so* > *queso* etc.

Dans tous les cas qui viennent d'être examinés, le *yod* s'est, au moins partiellement, combiné avec *a*, et, s'il a parfois mouillé une consonne voisine, il s'est toujours effacé en tant que *yod* proprement dit (fricative palatale sonore jouant le rôle de sonante-consonne ou de sonante-voyelle). Dans les exemples qui vont être maintenant passés en revue, il n'y a eu, en aucun cas, combinaison de l'élément palatal avec l'*a*, et le *yod* s'est en principe² maintenu soit à l'état de consonne indépendante en position intervocalique, soit comme élément palatal d'une consonne mouillée. Le second de ces faits est la conséquence du premier : c'est parce qu'il ne s'est pas combiné avec l'*a* que le *yod* a été maintenu. Quant à la raison qui a fait qu'ici le *yod* ne

1. Cf. M. Grammont, *La métathèse à Pléchéitel*, *Mél. Chabanois*, 520.

2. Dans *maestro*, *sueta*, v. esp. *cinquenta*, *leer*, *scello*, *quina*, *reina*, *buir* et mots analogues, il y a eu chute de l'élément palatal devant *e*, *i* accentués.

s'est pas combiné avec l'*a* précédent, c'est encore dans la syllabation qu'il faut la chercher.

Lorsque l'*a* était suivi d'un *wd* latin + voyelle, la coupe des syllabes tombait d'une manière régulière immédiatement après l'*a*, et le *wd* était uniformément rattaché à la syllabe suivante : *Majum* > *Ma|ya*, *raja* > *ra|ya*. C'est sans doute aussi le cas du suffixe *-aya* dans *Minaya*, *Salaya*, *Osnaya* etc., de *Calatayut* (*Cantar de Mio Çid.*, passim), etc.

A première vue, la forme **ai o* (cl. *habe o*) > *be* fait difficulté, car on ne voit pas pourquoi ce mot n'a pas été coupé selon le type général : **ai o*. Mais en réalité ce n'est pas sur **ai o* que repose le *be* espagnol, mais bien sur **ai(o)*, et l'absence de *o* final en castillan moderne en fournirait à elle seule la preuve. La forme *beo*, *eo* qui a été relevée par M. Menéndez Pidal (*Cantar de Mio Çid.*, I, p. 271) dans des documents de 1198 provenant du fonds de Aguilar de Campóo de l'*Archivo Histórico* doit être expliquée comme une reformation analogique d'après les premières personnes *dexo*, *prendo*, *adugo*, etc. Cette forme analogique est restée isolée et la forme phonétique a prévalu. L'extension considérable de *be* < *bei* (attesté en léonais occidental et en portugais) < **ai(o)* a provoqué, par analogie, la naissance de *se* < *sei*, à moins que cette dernière forme ne remonte à lvg. **sai(o)* traité comme **ai(o)*. Mais, d'aucune manière, quoi qu'en pense M. Cornu¹, *se* ne peut représenter *sapio*, pas plus que **sai pio*. — Quant au subjonctif *aya* < **aiam* cl. *habeam*, il a suivi un traitement normal, puisqu'ici l'*a* final a persisté.

Si la chute ancienne et pan-romane de lat. *b + i* est exceptionnelle et limitée à peu près aux seuls cas de *habe o* **ai o*, *habeam* **aiam*, au contraire la réduction des groupes *-di-* à *-i-* est intervenue de très bonne heure, en particulier sur le territoire hispanique². Aussi les syllabes offrent-elles ici la même coupe que pour le cas de *-i-* latin : *radium* > *ra|yo*, *badium* > *ba|yo*, **cadeo* > v. esp. *cayo* (puis, par analogie, *caigo*), **cadeam* > v. esp. *caya* etc. — Il en a été de même pour le groupe latin *-gi-* : *exagium* > *ensa|yo*, *fageam* > v. esp. *fa|ya* (= *haya* « hêtre »), etc.

1. *Grundriss*, I², 958. § 109.

2. V. *Crosby*, *Latin d'Espagne*, pp. 161-2.

Bien qu'on ne puisse donner du fait une preuve matérielle, tout le monde admet que les groupes $n + i$, $l + i$ s'étaient de très bonne heure réduits à n' , l' en latin vulgaire : *extraneum* > *extrañno*, *araneam* > *araña*, *Hispaniam* > *España*; — *paleam* > **pa|la* > *paža* > *paja*, *-alia* > **-a|la* > *-aža* > *-aja* etc. Dans tous ces mots, la coupe des syllabes ne fait aucune difficulté, et il en a été de même pour les cas où le *yod* est sorti du groupe latin *-ng-* : *frangis* > *frañes*, *tan-gis* > *tañes*, etc.

Mais lorsque le \tilde{n} ou le l' proviennent des groupes latins *-gn-*, *-gl-*, *-cl-*, nous pourrions attendre une coupe analogue à celle qui a prévalu pour les groupes *-ct-*, *-x-* > *-j|t'-s*, *-i|l'-*. Il n'en a rien été. Les groupes *-jl-*, *-jn-* ont de très bonne heure abouti à *-l'-*, *-n'-*, en particulier sur le territoire espagnol.

On connaît l'observation de Priscien, ou de l'interpolateur de Priscien¹, qui signale l'allongement des voyelles devant *-gn-*. Cet allongement, postérieur au passage de *i* à *j*², me paraît pouvoir s'expliquer par une réduction du groupe consonantique, car c'est une loi de phonétique générale qu'une voyelle s'allonge lorsqu'elle est suivie d'un groupe de consonnes dont l'une, en particulier la première, s'est réduite ou a complètement disparu³. De même que *γῆρρρρρρρρ* est devenu en attique postérieur *γῆρρρρρρρρ*, ou que **equons*, *consul*, *infero* sont devenus *equos*, *cōsul*, *īfero*, de même *dignu* est devenu **dijnū* (ou même **dijn'u*), parce que la réduction de *-gn-* à *-jn-* (ou *-n'-*) a entraîné l'allongement de la voyelle précédente.

Quoi qu'il en soit, la réduction du groupe *-gn-* à *-ñ-* s'est opérée d'assez bonne heure en Espagne pour que des coupes syllabiques telles que **mai|no* < *magnum*, *(*e*)*stai|no* < *stagnum*, qui sont théoriquement possibles, puissent être considérées comme ayant déjà fait place à **mañno*, (*e*)*stañno*, à l'époque où *ai* est passé à *ei*, *e* : ex. *tam magnum* > *tamaño*, *stagnum* > *estaño*. Dans les formes comme *reyno*, *reygno*, *reynado*, *rreygnado*, qu'on rencontre souvent au XIII^e siècle, par exemple dans le *Libro de Alexandre* ou le *Poema de Fernán*

1. V. Grandgent, *Vulg. Lat.*, § 172.

2. V. Meyer-Lübke, *Einf.*, § 93.

3. V. Brugmann *Abr. de gr. comp.*, p. 228 et suiv.

Gouz̄il̄z̄, les groupes *yn* et *yn* sont de pures graphies destinées à représenter le phonème *ñ* (comparer en ancien provençal les graphies *inh*, *ign*, *in*, etc. : *painh*, *seignor*, *soin*, etc.).

De même que *-gn-* est passé à *-ñ-*, de même *-cl-*, *-gl-*, devenus *-il-*, se sont transformés en *l* avant que *ai* ait évolué vers *-aj-*, *-e-*. L'alternance des graphies *-il-* et *-li-*, attestées dès le VIII^e siècle (Schuchardt, II, 488), prouve l'ancienneté de la réduction. En Castille, la coupe des syllabes est donc tombée immédiatement après l'*a* : *mac'la* > **ma|la* > *maža* > *maja*, *-ac lu* > **-a|lo* > *-ažo* > *-ajo*, *coag'lu* > **cua|lo* > *cuazo* > *cuajo*, etc.

A plus forte raison, lorsque le *yod* s'est trouvé en latin vulgaire séparé de l'*a* par une des consonnes *-t-*, *-k-* (*-tt-*, *-kk-*), le *yod* est-il resté hors de la syllabe *a*, laissant à cette voyelle son timbre primitif : *rationem* > *razon*, *faciem* > *haz*, *Mattiana* > v. esp. *macana*, *plattea* > *placa*, *bracchium* > *bravo* etc. — Il en a été de même pour les groupes *-stj-*, *-scj-*, *-netj-* (*fasciam* > *faja*, *Sanctium* > *Sancho*) et pour les cas où le *yod* est sorti d'un *k* palatalisé devant *e*, *i* (*facere* > *fazer*, *pacem* > *paž*), ainsi d'ailleurs que pour tous les mots où les consonnes géminées *-ll-*, *-mm-* ont été mouillées (*vallem* > *valle*, *caballum* > *caballo*, *cannam* > *caña*, *pannum* > *pañno*, *scamnum* > *escaño*, *damnum* > *daño* etc.) — Pour les mêmes causes, l'élément palatal n'a pas davantage eu d'influence sur la voyelle lorsqu'il s'est développé dans les groupes *-ss-* : **passarum* > *páxaro*, *pájaro*, *bassum* > *baxo*, *bajo*; *-ps-* : *capsam* > *caxa*, *caja*, etc.

Cette dernière série d'exemples nous amène à nous demander quelle a été la date relative où s'est accompli le changement de *aj* en *ej*.

Nous avons établi plus haut que ce changement est postérieur à la réduction — d'ailleurs très ancienne¹ — des groupes *-gn-* > *-jn-* à *-ñ-* et *-cl-*, *-gl-* > *-il-* à *-l-*. Elle était déjà un fait accompli à l'époque où apparaissent les premiers monu-

1. Toutefois cette réduction est postérieure à la chute de la pénultième atone comme le montre l'identité du traitement de *magnum*, *stagnum* d'une part et de *-aculum*, *coagula* d'autre part.

ments écrits, comme en témoigne la graphie *-e-* au lieu de *-ai-*. A cet égard, l'état du vieil espagnol a été bien différent de celui du vieux français.

D'autre part la transformation de *ai* en *ej* ne s'opérait plus à l'époque où *habet* et *ibi* se sont combinés pour aboutir au monosyllabe *ay* (cf. Meyer-Lübke, *Gr.* II, § 242). Si cette forme est attestée comme dissyllabique encore au xv^e siècle, dans certaines conditions, par exemple chez Guillén de Segovia, c'est sans doute par une diérèse postérieure, comparable à celles que ce poète a l'habitude de pratiquer, surtout à la pause, dans des mots tels que *fray*, *guay*, *lay*, *oy*, *muy*, etc. Mais *ay* a été compté comme un monosyllabe avant cette époque. Sans doute il est difficile de déterminer sûrement sa valeur dans des œuvres telles que le *Poème du Cid* en raison de l'irrégularité syllabique du mètre. Toutefois je ferai observer que le manuscrit de Per Abbat porte d'ordinaire *ay* en un seul mot¹. Le savant éditeur moderne semble considérer *ay* comme un monosyllabe². Quoi qu'il en soit, il n'y a pas trace, dans la langue littéraire, d'une forme *ey*.

L'interjection *ay* appelle des observations analogues. Elle ne se lit qu'une fois dans le *Poème du Cid* (v. 3253; cf. Pidal, *op. cit.*, p. 298, 16), et l'on a proposé, sans doute avec raison, de la corriger en *ya*, qui est conforme à la langue ordinaire du poème. Berceo la compte pour deux syllabes à différentes reprises (cf. *ibid.*). Mais c'est peut-être aussi par une diérèse postérieure.

L'on ne peut non plus déterminer exactement la valeur syl-

1. Voir l'édition paléographique de M. Menéndez Pidal, vv. 674, 2224, 3455.

2. C'est du moins ce qui ressort de l'exemple que donne M. Menéndez Pidal, p. 210, l. 4. — Toutefois sur les trois cas de *ay* relevés, j'en trouve deux qui formeraient, si *ay* est compté comme monosyllabe, des hémistiches de six pieds, et un qui formerait un hémistiche de sept pieds. Or la proportion des hémistiches de sept pieds est de 39,4 %, contre 24 % pour les hémistiches de huit pieds, et 18 % seulement pour ceux de six pieds (voir les statistiques, *op. cit.*, p. 99 suiv.). La scansion de *ay* comme dissyllabe semblerait donc plus conforme aux habitudes métriques du poème. Il est en l'espèce difficile de rien affirmer de définitif.

labique de *ay* à l'initiale dans *aviádo*, *ayrólo* et mots analogues fournis par le *Poème du Cid*. M. Menéndez Pidal (*op. cit.*, p. 210) y voit une diphtongue descendante, mais ne semble pas avoir appuyé cette opinion sur quelque preuve décisive. L'indécision est la même à l'intérieur du mot. Dans le *Libro de Alexandre*, l'on a encore *pa|ra|y|so* (1536^a, cité par M. Pidal), mais *pa|ray|so* est attesté plus d'une fois (1332^c, *ib.*). De même *tra|idor* est compté comme dissyllabe dans les *Milagros* (202, 815 etc., cité par Hanssen, *Sp. gr.*, 9, 11).

Il résulte de ces exemples qu'au XIII^e siècle pour le moins, et sans doute avant, le groupe *ai* avait dans ces mots, du moins dans la langue courante, la valeur d'un monosyllabe, et qu'à cette époque la loi phonétique en vertu de laquelle *ai* est devenu *ei*, *e*, avait cessé d'agir. Cette opinion est corroborée par l'existence de certains mots empruntés à l'ancien provençal ou à l'ancien français et qui ont gardé la diphtongue originaire : *fraire*, *fraile*, *repaire*, etc.

Bien plus, nous pouvons reculer de plusieurs siècles le *terminus ad quem* de notre loi, si nous admettons que *guaita*, *laido*, *airon* ont été empruntés directement au germanique, à une époque ancienne. Or je ne vois point de bonne raison pour ne pas l'admettre. Et ce qui confirmerait encore cette interprétation, c'est le traitement de *aere m* > *aire*, où l'*i*, représentant l'*e* latin, fermé par l'hiatus, est ancien dans la langue, puisqu'on le retrouve en vieil italien, en français, en provençal, etc. Ce serait donc en plein cœur de ce qu'on a appelé « l'époque romane primitive »¹ que s'est opéré en Espagne le passage de *ai* à *ei*.

J'espère avoir montré que toute la question du traitement de *a + yod* en castillan a pour clé la coupe des syllabes. Les exemples allégués dans ce qui précède apportent par eux-mêmes de précieuses indications sur la question plus générale, et jusqu'ici peu étudiée, de la syllabation en espagnol. Il serait intéressant de rechercher si, en dehors de ces exemples, il n'y a pas certains éléments d'appréciation susceptibles de jeter quelque lumière sur ce problème délicat, et capables de confirmer les règles que nous avons établies ci-dessus. Existe-t-il quelque

1. V. E. Bourciez, *Elém. de ling. rom.*, 1910, p. III.

ordre de phénomènes, autres que le traitement de *a + yod*, permettant d'affirmer que la coupe des syllabes a bien été *Ma|yo* d'une part, et d'autre part *fai|to* ?

Assurément on peut alléguer le traitement en partie parallèle de *a + u > o* : 1° *au|rum > oro*, *cau|sam > cosa*, *-au(i)t > -o*, *au|cam > oca*. — 2° **al|tarium > otero*. — 3° *Sapui > *sau|pi > sope*, **cau|pi > cope*, etc. Mais le cas correspondant à *Ma|yo* fait ici défaut. Et puis il est préférable de chercher des preuves dans des ordres de faits différents de celui qui en est question.

La coupe *Ma|yo* n'a rien que de très naturel, surtout si l'on songe aux habitudes orthographiques et typographiques de l'espagnol moderne. Selon l'orthographe officielle, il ne reste en espagnol que deux consonnes doubles *cc* et *mm*. Les deux *ll* et les deux *rr* « no son consonantes duplicadas, sino unos signos, ó caracteres dobles en la figura, y sencillos en el valor »¹. Aussi les imprimeurs coupent-ils *senci-lla*, *pe-llejo*, etc., et si on coupe *bar-ro*, *par-roquia*, c'est, dit l'ouvrage cité (p. 131-2), une inconséquence due à la tradition latine.

Mais ces habitudes graphiques ne sont qu'en partie conformes à la réalité de la prononciation actuelle². Et, comme d'autre part la manière de couper les syllabes dans une langue déterminée peut être sujette à l'évolution comme tous les autres phénomènes linguistiques, il y a lieu de faire porter nos investigations sur l'époque préhistorique, qui est essentiellement en jeu, ainsi que nous l'avons montré.

Le traitement ancien des consonnes géminées nous fournit l'élément de comparaison cherché. La gémination des consonnes simples et la simplification des consonnes doubles sont des phénomènes étroitement liés à la syllabation³. Si la limite de la pression expiratoire tombe à l'intérieur d'une consonne intervocalique, cette consonne se trouve partagée en deux éléments, l'un implusif, l'autre explosif, et produit sur l'oreille une impression double : telle est l'origine de la géminée. Le

1. *Ortografia de la lengua castellana por la Real Academia española*, 9^e éd., Madrid, 1754, p. 91.

2. Voir F. M. Josselyn, *Ét. de phon. esp.*, Paris, 1907, p. 187.

3. Voir Brugmann, *Abr. de gram. comp.*, p. 37.

fait est fréquent en latin après voyelle longue, et alors il se produit un abrègement compensatoire, car la durée du premier élément géméné est prise sur la voyelle précédente (*cūpa* > *cuppa*, *lūera* > *lūtera*, etc.¹). En latin vulgaire les exemples abondent *aqua* > *acqua*, *faciam* > g. rom. **fakkyā* etc. — Inversement, si la coupe syllabique cesse de tomber entre les deux consonnes (*bel|lua*, *pau|llum*), et se trouve transportée devant le groupe (*be|llua*, *pau|llum*), celui-ci ne tarde pas à se simplifier (*belua*, *paulum*), parce que ni l'oreille ni le sens articulatoire n'ont plus cette impression double de la tension de la consonne suivie de la détente, et que l'implosion se trouve réduite à son minimum, tandis que l'explosion prédomine.

La simplification des occlusives géménées intervocaliques s'est produite, dans le domaine roman, à une époque très ancienne, puisqu'elle est attestée dans l'ensemble des dialectes sauf dans une partie de l'Italie. L'espagnol n'a pas fait exception à la règle et de très bonne heure *cip|pu*, *mit|tere*, *be|cu* sont devenus *ci|ppu*, *mi|ttere*, *be|ccu* > *ce|po*, *me|ter*, *be|co*. — Le sort des continues est, en Espagne, un peu moins net à première vue : -mm- se réduit normalement à -m- : *sumum* > *somo*, mais -rr- et -ss- semblent persister : v. esp. *fierro*, *tierra* ; *gruesso*, *passar*. Seulement il faut observer qu'on trouve parfois -r- pour -ss- dès les premiers textes : *parar*, *mallo* dans le *Poème du Cid*². Il faut croire que -r- est une graphie pour -s- sourde. D'autre part le maintien de l'-rr- double s'explique par le fait que la graphie -rr- désigne en réalité un phénomène spécial, distinct de -r-, et bien différent d'une géminée³ (cf. Josselyn, *op. cit.*, pp. 109-20). Quant à -nn- et -ll-, elles ont perdu leur valeur de géménées en se

1. Voir sur ce point M. Grammont, *Mém. Soc. Ling.*, VIII, p. 319 : « loi de l'équilibre ».

2. Voir d'autres exemples dans M. Pidal, *op. cit.*, 180, et rectifier ce qui est dit par Zauner, *Allsp. Elementarbuch*, § 56.

3. L'-rr- de *fierro*, enregistrée à l'inscripteur de la parole par M. Josselyn (p. 115, fig. 112 ; cf. p. 117, fig. 113) accuse une augmentation de l'intensité jusqu'au milieu du phonème, puis une diminution équivalente : <>. Or c'est tout l'inverse qui se produit dans une consonne géminée : >< v). Jaspersen, *Labok. d. Pomm.*, § 204 ; Sievers, *Grundz. d. Phon.*, § 521-2).

palatalisant. Ce phénomène est vraisemblablement postérieur à la diphtongaison de ϵ, φ , comme le montrent *sellam* > v. esp. *siella*, *collum* > *cuello*.

Des cas de simplification analogues sont attestés à une époque beaucoup plus récente pour les groupes syntactiques *ll*, *ss*, *mm*. On trouve dans le *Poème du Cid* : *pora leon* = *poral leon*, *coio' Salon aïuso* = *coios Salon*, *Juero' notados*, etc., etc. (v. Pidal, *op. cit.*, 201).

Il faut conclure que toutes les géménées se sont simplifiées en espagnol au cours de la période romane primitive, et que cette tendance se manifestait encore au XII^e siècle. La coupe des syllabes est donc tombée immédiatement avant chaque consonne intervocalique (*Ma yo*), et cette manière de couper est demeurée la même durant une période qui englobe celle où *fai* est devenu *ei*.

Quant à la coupe *fai|to*, qui semble *a priori* toute naturelle, il est plus difficile d'en démontrer l'existence en espagnol préhistorique. Outre le cas de **sau pi* > *sope* cité précédemment, j'invoquerai celui de *frigidu* > *frio*. Si l'on admet l'opinion de M. Meyer-Lübke (*Einf.*¹, 109), *frigidu* serait devenu *frigdu* **frijdu*. De **frijdu*, les autres langues romanes ont fait *frijdu* par différenciation, tandis qu'en espagnol le *y* s'est fondu avec l'*i*, qui l'a attiré à lui complètement : **frijdu* > **fri|du* > *frio*. Si l'on n'accepte pas cette explication, où la chute du *d* soulève malgré tout certaines difficultés, j'alléguerai ce qui s'est passé plus tard pour \bar{i} < et. Entre *fictu*, *victu*, *frictu* d'une part, et *fito*, *vito*, *frito* d'autre part, il faut nécessairement admettre une étape **fi|to*, **vi|to*, **fri|to* (*dicho* est analogique : v. Zauner, *Elem.*, § 69 B Anm.; Hanssen, *Sp. Gr.*, 19, 6). À la faveur de cette étape, le *yod*, faisant partie de la même syllabe que *i*, a été absorbé en entier par cette voyelle avant d'avoir eu le temps de mouiller le *t*. Au contraire, après *a*, *e*, *o*, *u*, il a mouillé le *t*, tout en étant partiellement compris dans la syllabe précédente (**fai|to* > **fei|to*, **estrei|to*, **lei|to*, **oi|to*, **dui|to*, **lui|ta*), puis il s'est effacé en tant que *i*, entraînant ainsi la monophthongaison de l'élément vocalique : (*secho*, *estricho*, *lecho*, *ocho*, *ducho*, *lucha*). La concordance de ces faits suffit à établir l'existence des coupes **vai|ro*, **bai|so*, **cai|po*, etc.

Georges MILLARDET.

MÉLANGES

MAIMON

Dans l'étude qu'il a consacrée aux mots *maimon* et *maimonet* en ancien français, M. Thomas a constaté que *maimon* est d'origine arabe¹. L'objet de la présente note est de jeter un peu plus de lumière sur l'histoire du mot arabe.

M. Thomas² rapporte une hypothèse de M. Barthélémy, d'après laquelle l'arabe vulgaire *maïmoun* « singe » ne représenterait qu'un usage métaphorique de l'arabe littéral *maïmoun* « heureux ». Les faits suivants m'ont amené à ne pas partager cet avis entièrement.

La plus ancienne source arabe de *maïmoun* qui me soit connue³ est le dictionnaire arabe-espagnol de Bernardino González, franciscain espagnol qui a vécu au commencement du XVIII^e siècle. D'après Eguilaz y Yanguas, qui s'est sans doute servi du manuscrit décrit par Simonet⁴, González explique

1. *Romania*, XXXVIII, 556-63.

2. *L. L.*, p. 162.

3. La plus ancienne source orientale accessible est le dictionnaire turc de Menâfeli (*Thesaurus linguarum orientalium, turcicae, arabicae, persicae...*, Vienne, 1680, col. 3079), qui traduit *maïmoun* par : « Cercopithecus, simius, simia », en indiquant que le mot est usité dans ce sens en turc, et qu'il en existe un dérivé *maïmounji* (c'est-à-dire *maimounlji*), « Simiarum rector. *Chitima e ja gnosset (gitti maimouni* ».

4. Simonet (*Glossario de voces ibéricas...*, Madrid, 1888, p. ccxx), parle de « Fray Bernardino Gonzalez, misionero Franciscano y lector de Árabe en Damasco », comme auteur d'un « Intérprete Árabe-Castellano, escrito á fin del siglo XVII ó principios del XVIII. cod. ms. n. Cañes (*Diccionario Español Latino-Arábigo*, Madrid, 1787), qui pendant son séjour à Jérusalem en

maïmoun par « gato paus¹ ó maimon ». Or Pedro de Alcalá² traduit *gato paus* par « quérd al yemén, curúid al yemén³ », de même que⁴ *mona con cola* « quérd yemén (*sic*), curúid al yemén », et⁵ *mono con cola* « quérd al yemén, curud al yemén ». Les Arabes espagnols ont donc désigné une espèce de singe semblable à celle qu'on appelait *maimôn* par le nom de « singe de l'Yémen⁶ », l'Yémen étant, naturellement, l'Arabie du sud, ἡ εὐδαίμων Ἀραβία, l'*Arabia felix* des anciens. On sait que les singes se trouvent en Arabie presque exclusivement dans l'Yémen⁷,

1735-57 (*op. cit.*, vol. I, p. III), paraît avoir vu le manuscrit dans « la procuracion del convento de S. Salvador de Jerusalem », nous dit que le dictionnaire de González a été fini à Jérusalem en 1709; sa composition a été commencée à Séville et continuée à Damas (*Ibid.*, pp. XVIII-XIX). Des communications obligeantes de M. F. Guillén Robles, bibliothécaire de l'Université de Grenade, de M. Antonio Paz y Melia, de la Bibliothèque nationale de Madrid, et du R. P. Pedro Blanco, de l'Escorial, me font savoir que le ms. ne se trouve à présent ni à Grenade, ni à Madrid, ni à l'Escorial. Gallardo (*Ensayo*, III, col. 82, n° 2373) enregistre comme se trouvant en manuscrit à l'Escorial un *Epitome de la Gramatica Arabiga* de 1719 de González, à cette époque-là « Lector de Lenguas en el Real Convento de Segovia ».

1. Covarrubias (1611, 1674) dit que *Gatopaus* signifie « una especie de mona con cola ». L'Académie espagnole (1734) ne donne que la forme *Gato paul*; ce mot, donné dans les éditions successives du dictionnaire jusqu'à 1803, a été omis depuis 1817.

2. Éd. Lagarde (Goettingue, 1883), p. 261.

3. Le texte original dont s'est servi Lagarde porte dans ce passage « al emén » et « allemén », variantes purement orthographiques de « al yemén ». « Al Iemén », est une correction de Lagarde, plus ingénieuse que solide.

4. *Ibid.*, p. 314.

5. *Ibid.*

6. Dozy (*Supplément aux dictionnaires arabes*, I, p. 325, col. 2) transcrit correctement les termes arabes dont se sert Pedro de Alcalá, sans faire de remarque sur la relation entre le singe en question et l'Yémen. Pour ceux qui sont accoutumés à l'accentuation *Yémen* il est peut-être bon de noter que le dialecte transcrit par Pedro de Alcalá, de même que celui des Bédouins modernes (v. *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, XII, 671) met l'accent sur la dernière syllabe des mots du type en question.

7. V. Hommel, *Die Namen der Säugethiere bei den südemittlichen Völkern* (Leipzig, 1879), pp. 329, 354, et Jacob, *Altarabisches Beduinenleben* (Berlin, 1897), p. 16. M. le Prof. Paul Haupt, de l'Université Johns Hopkins, a bien voulu me communiquer ces livres. Le dictionnaire hébreu de Gesenius-Buhl (Leipzig, 1910), à l'art. *qof*, cite Jacob, qui renvoie à son tour à Hommel. Voyez aussi Brehm, *Thierleben*, tome I (Leipzig, 1876), p. 148.

et un proverbe arabe nous dit : « *Donum regionis Jemen simiae sunt* »¹. Hommel² ne connaît d'autre espèce de singe se rencontrant dans l'Yémen que le *Cynocephalus bamadryas*, qui a une queue assez respectable, comme on peut le voir d'après la figure donnée dans la *Grande encyclopédie*, à l'art. CYNOCÉPHALE.

Ces faits paraissent indiquer une relation intime entre *maïmoun* et l'Yémen. *Maïmoun* et *Yémen* viennent tous les deux du même radical *yim*. Cependant, comme il ne paraît pas possible, d'après les règles de la grammaire arabe, que *maïmoun* ait eu à l'origine le sens de Yémenite, il semblerait que les Arabes aient appelé [*simius*] *felix* le singe de l'*Arabia felix*.

Bien qu'il soit difficile pour nous de déterminer avec précision l'espèce de singe que désignait à l'origine le mot *maïmoun*, et de vérifier si *maïmoun* a toujours eu le même sens, on peut noter que Newman, qui a cherché à distinguer les synonymes arabes avec exactitude, a l'article suivant³ : « Ape, qird.. Baboon, maimaun (*sic*)⁴. Monkey, sa'dân. Satyr, nishês. » De même Badger⁵ donne *maïmoun* seulement dans le sens de « baboon », pendant que Steingass, qui traduit « ape »⁶ par *qird*, *maimûn*, *sa'dân*, et « monkey » par *qird*, *maimûn*, *sa'dân*, *hijris*, traduit « baboon » seulement par *maimûn*. Berggren⁷ ne se sert de *maïmoun* (imprimé à tort *saïmoun*) que pour traduire « guenon,

1. Freytag, *Arabum proverbia*, tome III, première partie (Bonn, 1843), n° 3160, cité dans Gesenius-Buhl, *l. l.* La date de ce proverbe est incertaine. Freytag dit d'une façon vague que les proverbes de la collection en question sont « récents » (*l. l.*, p. xv). Le manuscrit duquel on a tiré le proverbe a été donné à la Bibliothèque de l'Université de Berlin en 1817; un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris renfermant la même collection de proverbes et sans doute le même proverbe date du xv^e siècle (De Slane, *Cat. des ms. arabes*, Paris, 1883-95, n° 3970).

2. *Op. cit.*, p. 354.

3. *Dictionary of Modern Arabic*, London, 1871, vol. I, v^o ape.

4. Dans le même ouvrage, à l'art. *baboon*, il donne les formes *maimaun* et *maïmoun*, pendant que dans la partie arabe-anglais il ne donne que la forme *maïmoun*.

5. *An English-Arabic Lexicon* (Londres, 1881).

6. *English-Arabic Dictionary* (Londres, 1882).

7. *Guide français-arabe vulgaire* (Upsal, 1884).

guenuche ». Les autres dictionnaires qui me sont accessibles¹ omettent *maimoun*, ou ne cherchent pas à déterminer exactement l'espèce de singe désignée. On voit que les témoignages allégués appuyent en général l'idée que *maimoun* s'applique proprement à une espèce de babouin.

La situation est moins claire pour ce qui est des passages tirés par M. Thomas de textes européens. Toutefois on peut noter que Guillaume de Baldensel² dit avoir vu au Caire « plures babuinos » et « *catos maymones* » dressés, ce qui s'accorde très bien avec le fait³ qu'on exhibe encore dans les rues du Caire et le *Cynocephalus babuin*, le babouin, et le *Cynocephalus hamadryas*. On peut tirer parti aussi de la distinction apparente que fait Marco Polo entre « gat pauls » et « gat maimon »⁴, si on la met en rapport avec une citation de la *Descripcion de Africa* (1573) de Luis del Marmol Carvajal, donnée dans le *Diccionario de autoridades*, à l'art. GATO PAUL : « Las Monas ó Simias son de diversas suertes, unas son pardas de color de gatos salvages, y tienen las colas muy largas y las caras blancas, y otras las tienen negras, y estas comunmente se llaman en España *Gatos Paulles*. » On peut croire alors que le voyageur vénitien a désigné les babouins à figure noirâtre⁵ par « gat pauls », et le *Cynocephalus hamadryas*, à figure de couleur moins foncée, par « gat maimon ». Il est difficile d'interpréter les descriptions plus ou moins exactes du *mammonetus* citées par M. Thomas⁶, d'après Thomas de Cantimpré, Vincent de Beauvais, et Albert le Grand. La queue est commune à tous les animaux en question, et la figure noire rappelle *Cynocephalus babuin*⁷. Les applications du nom *maimon* par Linné et Buffon

1. Catafago, Wahrmond, Boethor-Perceval, le dictionnaire de Beyrouth.

2. *Romania*, XXXVIII, 557, et Du Cange, à l'art. MAMMONIS.

3. Cf. Brehm, *op. cit.*, p. 157.

4. *Romania*, XXXVIII, 557.

5. Brehm, *op. cit.*, p. 151, dit qu'ils ont la figure « schwarzlich bleigrau ».

6. *Romania*, XXXVIII, 558.

7. La remarque d'Albert que les Italiens appellent l'animal *spingua*, et la forme *spingues* (donnée par Carpentier dans Du Cange), qui se trouve dans le ms. d'un bestiaire dans un passage imité de Solin (27, 59, éd. Mommsen), où ce dernier écrit *sphinges*, nous rappelle qu'Ehrenberg (*Abhand-*

n'ont pas grande importance. Il est intéressant de considérer la description donnée par Scaliger ¹, qui dit : « Caudatorum species multas novimus. Unam canino item capite ac dentibus : insidiosum : cauda valde proluxa : colore admodum croceo. *Catum Maimonum* vocabant me puero. Et puto Rhaetos nostros appellesse *Merkaṣ*, tanta pertinacia ad maleficium : ut ne extirpatis quidem dentibus tuti essemus. » Cette description ne jure pas trop avec ce que nous savons du *Cynocephalus hamadryas*, dont le corps paraît être de couleur jaune ou jaunâtre², et dont la férocité est célèbre³.

Comme supplément à l'article de M. Thomas, on peut noter que la dernière édition (1899) du dictionnaire de l'Académie espagnole donne *maimón* dans le sens de « singe », et que Eguilaz y Yanguas cite le mot dans le *Libro del Caballero y del Escudero* (entre 1320 et 1335) de D. Juan Manuel. Covarrubias (1611, 1674) donne *maimoneta* comme terme de marine ayant le sens de « estaca donde atan las velas », pendant que le *Diccionario de autoridades* explique *maimonetes* comme « unos curvátiones ó palos de pié derecho, que están en la cubierta superior, cerco del palo mayor y trinquete, y tienen sus roldanas para laborear por ellas las brazas del trinquete y velacho y otros diversos cabos de labor. . . » Les éditions successives du dictionnaire jusqu'à celle de 1791 continuent de donner *may-*

Engen d. k. Akad. d. Wiss. zu Berlin, 1833, *Phys. Klasse*, p. 340) a tenté d'identifier avec *Cynocephalus hamadryas* la *Simia Sphinx* des anciens, qu'on prend à l'ordinaire pour le chimpanzé ou la diane. Plusieurs glossaires expliquera par le vieux haut-allemand *merkaṣa*, *mercaṣa*, une forme *spinga* (cf. Diefenbach, *Glossarium latino-germanicum*, v. SPINGA).

1. In *Aristotelis Hist. de Animalibus*, l. II, c. 13 (Toulouse, 1619, p. 197). Scaliger est cité par M. Thomas (*l. l.*, p. 558, n. 1).

2. Brehm (*l. l.*, p. 159) dit que « . . . jedes einzelne Haar abwechselnd grünlich braun und gelblich geringelt ist, wodurch eine sehr schwer zu beschreibende, dort gewordenem Grase am meisten ahnelnde Gesamtfärbung des Pelzes entsteht ».

3. Brehm, p. 164 : « Sogar in Egypten dürfen sie nicht ohne Beisskorb ausgeführt werden ». Ensuite il raconte comment il a été mordu lui-même par un singe muselé de cette espèce.

monetes ; on l'a omis depuis 1803. M. le Dr Attilio F. Sbedico, de l'Université de Washington, me fait savoir que dans le dialecte des Abruzzes (province de Chieti) *ghat mamò* (*gh* ayant le son du *g* hollandais ou du *ghain* arabe) veut dire *spauracchio*, « épouvantail », en parlant d'une personne laide. M. Baist¹ a émis l'hypothèse que le français *marmot* a un rapport intime avec notre groupe, et il a appelé l'attention² sur l'ancien français *mainmonet*.

D. S. BLONDHEIM.

JUDÉO-ESPAGNOL *ABEDIGUAR*

J'ai eu tort de supposer (*Romania*, XXXIX, 139, n. 3) que c'était par erreur que M. Subak avait écrit le verbe judéo-espagnol *abedignar*, « rendre la vie », avec un *d*. La forme avec *d* se présente, par exemple, dans la Bible judéo-espagnole imprimée à Smyrne en 1833, qui porte (*Exode*, I, 17) *abedignavan*, et (*Exode*, I, 18) *abediguastes*. *Abedignar* est probablement sorti de l'ancienne forme *abevignar*, par une espèce de dissimilation.

D. S. BLONDHEIM.

UNE CHANSON FRANÇAISE INÉDITE

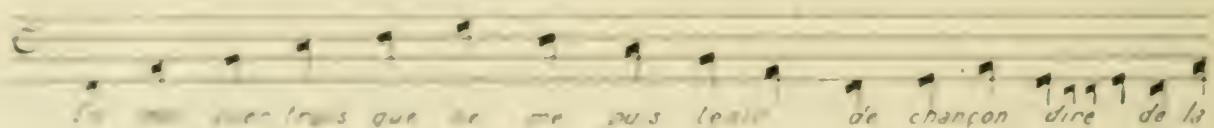
La chanson dont nous donnons ici le texte est inédite. Elle se trouve dans un manuscrit du fonds latin de la Bibliothèque nationale (11412, f° 103 v°), où il semble bien que les romanistes aient ignoré son existence. Elle n'y a été signalée, à mon su, que par L. Delisle dans son *Inventaire des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale* (nos 8823-18613) et par Hauréau, qui la mentionne en quatre mots dans ses *Notices et extraits*, t. II, p. 48. M. Jeanroy, à qui j'en ai soumis une copie, a bien voulu me dire qu'il ne connaissait pas d'autre exemple de sa forme.

C'est bien par l'effet du hasard qu'elle s'est fourvoyée dans le recueil où elle figure. Le ms. 11412 se compose de pièces de

1. *Revue hispanique*, IX, 18.

2. *Jahresbericht über die Fortschritte der rom. Phil.*, VIII (1904), I, 202.

nature très différente, poèmes d'école, traités divers, et elle y est insérée entre des définitions philosophiques en vers latins et des fables latines en prose. Elle occupe environ les deux tiers inférieurs du f° 103 v^o et le premier tiers du f° 104. Le reste de ce dernier folio est occupé par des comptes. Les vers sont écrits bout à bout, sans aucun signe extérieur qui permette de les distinguer les uns des autres. L'écriture, qui est très négligée, paraît être du xiv^e siècle. Cinq portées musicales ont été tracées au-dessus des cinq lignes du texte qui correspondent à la première strophe ; mais on n'a placé de notes que sur la première de ces portées ; la voici :



Concernant les scribes par la plume desquels la chanson a passé, nous pouvons dire qu'à un moment donné elle a dû être écrite de mémoire par quelqu'un qui en a toujours conservé le rythme, mais pas toujours la rime (voy. I, 11-12 ; II, 11-12 ; III, 11-12). Mais celui qui l'a écrite dans notre manuscrit a dû la copier : ainsi s'explique que la graphie n'en soit pas uniforme. Les particularités qu'on peut relever dans sa façon d'écrire sont les suivantes :

Traitement des voyelles : 1. *au* devant consonne, est écrit *a* (*biates* I 9 ; *espales* IV 3 ; *chasant* IV 4). Exception : *vall* II 11.

2. *en* est écrit *an* (*manton* IV 11 ; *dans* IV 13 ; *inellemant* V 2). Exceptions : *En* I 1 ; *empire* I 10 ; *argent* II 12 ; *mensonge* III 5 ; *en* V 1.

3. *en* atone (< *homo*) est écrit *an* (I 6).

4. *ai* est écrit *oi* dans *poinne* (II 7).

5. *al* étym., devant consonne, est écrit *ou* (I 8) et *o* (*chevos* IV 3).

6. *ø* est écrit *o* (*boche* IV 5) et *ou* (*loue* V 12).

o protonique est écrit *o* (*coronne* V 10).

ou (= *ol*) est écrit *o* dans *votis* (IV, 11).

Traitement des consonnes : 7. La gutturale explosive est notée *g* (I 6 ; III 1, 6 ; V 3, 7, 13). Exceptions : I 2 ; III 10 ; IV 8.

8. La sifflante dure est notée *s* entre deux voyelles (*basetes* IV 1 ; *chantant* IV 4), ou *ç* dans le mot *chançon* (I 3 ; V 1).

9. *s* semble s'être amuï dans les formes *chabi* (II 1 ; V, 5) et *inellemant* (V 2).

Morphologie : 10. La troisième personne du sg. de *avoir* est écrite *ait* (I 13 ; IV 1).

De ces traits, plusieurs, ceux qui sont rangés sous les n^{os} 1, 3, 4, 5, 9, 10, n'ont pas une simple valeur graphique, mais impliquent que le scribe prononçait les formes ainsi notées d'une façon particulière. Plus spécialement ceux des n^{os} 1, 4, et 10 sont propres au bourguignon-lorrain et se trouvent fréquemment dans le chansonnier de Berne.

Pour ce qui est de la langue de l'auteur, on notera :

1. Le maintien de l'*e* intérieur en hiatus devant la tonique (*esgardeüre* II 10 ; *peüst* I 8 ; *feïst* II 9).

2. La forme *mont* I 8.

3. La forme *hom* (cas sujet) I 8.

4. Les féminins *grans* I 9 ; *grant* II 7 ; V 8.

5. Les premières personnes de la conjugaison en *er* : *ravis* II 2 ; *pris* V 12 ; mais *loue* V 12.

Ces traits indiquent que la pièce n'a pas été composée plus tard que le XIII^e siècle. Mais on ne saurait préciser autrement. Et quant à sa patrie, ils n'apprennent rien. C'est la mention de Provins seule (V 8) qui peut nous renseigner sur la région où elle fut composée.

La forme métrique sous laquelle se présente cette chanson est isolée et je n'en puis citer d'autre exemple. En voici l'analyse :

aa b cc b b dd b ee b
44 6 44 6 6 88 6 44 6

L'auteur paraît avoir été gêné par cette disposition singulière. Il rime pauvrement et même, en un endroit (IV 10), incorrectement.

Au reste, son inspiration était quelconque. Ni ses idées n'ont beaucoup d'ingéniosité, ni ses sentiments beaucoup de profondeur. Il chante la beauté de sa dame en termes d'une banalité qui n'a d'égale que celle de tant d'autres chansons, de tant d'épîtres d'amour, saluts, requêtes, etc. qui ont fleuri au XIII^e siècle. Une chose du moins est curieuse : c'est de voir que toutes ces œuvres se sont alimentées aux romans courtois

de l'époque, d'où les auteurs tiraient substance et ornements ; et s'il est vrai qu'elles étaient composées pour servir les desseins de conquête amoureuse de ceux qui les faisaient, nous avons la l'occasion de relever un exemple précis de l'influence exercée par la littérature sur les mœurs, par les œuvres d'imagination sur la vie réelle. Les monologues prêtés par Chrétien de Troyes à ses héros ont été pillés avec impudence ; et notre chanson elle-même le prouve. La strophe IV est une de ces innombrables descriptions qui ressemblent à tout et à rien, qui en rappellent cent autres, sans qu'elle soit l'imitation d'aucune en particulier ; mais les strophes II et III me paraissent bien avoir un rapport plus qu'accidentel avec ce passage d'*Yvain* :

1492 Onques mes si desmesurer
 An biauté ne se pot Nature ;
 Que trespasé i a mesure,
 Ou ele espoir n'i ovra onques.
 Comant poist avenir donques ?
 Don fust si granz biautez venue ?
 Ja la fist Deus de sa main nue
 Por Nature faire muser.

Voici enfin le texte lui-même. Je mets entre crochets les passages altérés, et j'imprime en italiques ceux qui ont été corrigés.

I	II
En mon cuer truis	Mout m'ebahis
Que ne me puis	Quant je ravis
3 Tenir de chanson dire.	3 De son cors l'estature,
De la meillor	Son tres douz vis
Vuel la valor	Et son cler vis,
6 K'an puist trover descrire.	6 Et sa bele faiture.
Mais je ne cuic que dire	Grant poinne mist Nature,
Peüst nus hom qui soit oumont	Se m'est avis, en li former.
9 Les granz biaitez qui en li sont.	9 N'est nus que ne feïst amer.
Qui cecherroit l'empire,	Sa simple esgardeüre
[Ne portoit l'an	Valt un tresor
Sa per trover] 1.	<i>D'argent et d'or</i> 2.
13 En li trait que redire.	13 Bele est a desmesure.

1. Ces deux vers sont dépourvus de rime. Je n'y vois pas de correction certaine. M. Jeanroy penserait à lire : *Ne peüst per Onques trover.*

2. Le ms. donne *deor et d'argent.*

III

- Et je *ke dis* ¹ ?
 Nature fist
 3 Si tres bele faiture ?
 Se je le dis,
 Mensonge fiz ;
 6 Kar onques creature
 Ne fist fors par mesure :
 Onques Nature ne forma
 9 Si bele forme com ele a,
 Qu'ele est sans mesproisure.
 [Deus la fist por
 Faire musier] ²
 13 Et ravisier Nature.

IV

- Ele ait gent cors,
 Les chevos sors,
 3 Les espales basetes,
 Piés bien chasant,
 Boche riant,
 6 Mameletes duretes,

- Les levres vermeillettes
 Plus que la rose n'est en mai,
 9 Gorge polie et le cuer gai,
 Cler vis, chiere simplete,
 Manton votis,
 Sorcis traitis,
 13 Blanches dans menuetes.

V

- Chançon, va t'en
 Inellemant.
 3 Fai ke soies chantee
 Par le país.
 Ne t'ebahis :
 6 Bien seras escoutée.
 Di ke tu fuz *trovée* ³
 A la grant feste, a Provins ⁴
 9 Ou *vi l'ot* ⁵ dames .x. ou .xx.
 La *gente* ⁷ coronee.
 Bien l'ai a pris
 Et loue et pris,
 13 K'il n'est si bele nee ⁸.
 Edmond FARAL.

SUR LA DATE ET QUELQUES SOURCES DU *THEZAUUR*
DE PEIRE DE CORBIAN

L'édition du *Thezaur* de Peire de Corbian due aux soins de MM. Jeanroy et Bertoni ⁹ ne donne lieu qu'à bien peu de

-
1. Le ms. donne *Et je dis ke*. La correction est de M. Jeanroy.
 2. Ces deux vers ne riment pas ; je ne sais comment les rétablir.
 3. Le ms. donne *a*.
 4. Le ms. donne *tuee*.
 5. Le vers est faux, à moins d'admettre un hiatus après *feste*.
 6. Le ms. donne *Ou ill ot dames*. La correction est de M. Jeanroy.
 7. Le ms. porte *gène*. — Le sens des vers 7-10 est : « Dis que tu fus composée à la grande fête de Provins, où j'ai vu, avec dix ou vingt dames, la belle couronnée. »
 8. *Ke* a le sens de *car*.
 9. *Annales du Midi*, XXIII, 289, 451.

critiques : il ne reste qu'à préciser la date de l'ouvrage et à indiquer la source de certains passages, dont quelques-uns recevront de cette indication une lumière nouvelle.

Les éditeurs ont bien fait de placer la composition plus près de 1250 que de 1200, l'auteur s'étant servi de l'*Algorismus vulgaris* de Jean de Holywood (Sacrobosco), composé probablement à Paris vers le milieu du XIII^e siècle¹. Tout le passage où le poète provençal se vante de sa connaissance de l'arithmétique est dérivé de cet ouvrage du savant anglais. S'il écrit :

D'arismetca sai touz los acointamens
 Creïser, multipliar e mermar dividens (262-3).

c'est qu'on trouve dans l'*Algorismus* des chapitres sur l'*additio* (ii), et sur la *duplatio*, des calculs dont l'un et l'autre montrent « ut videatur summa excedens (excrecens)² », un chapitre sur la *multiplicatio* (vi), et un autre enfin sur la *divisio* (vii). S'il écrit « l'algorisme apris ieu a Orlens » (264), c'est qu'il a trouvé dans l'introduction du même livre, que la « scientiam numerandi... Algorismus nuncupatur »³.

La source des vers 265-6,

E sai de las figuras c'al comte son rendens,
 (C'al comte representa chascuna simplamens)

se trouve dans la phrase qui commence le premier chapitre :

1. M. P. Meyer dit (*Romana*, XXVI, 252 ; cf. XXXII, 111) : « Cet algorisme se rencontre en d'assez nombreux mss., mais, à ma connaissance, toujours sans nom d'auteur ». Cependant il est attribué à Jean dans plusieurs mss., notamment Londres, Mus. Brit. Addition. 26770; Munich, Bibl. roy. lat. 353, 5963, 7650, 11067, 14622, 14684, 14770; Vienne, Bibl. imp. 588; Bâle, Bibl. Univ. F. VIII, 16. De plus, Pierre Philomène de Dacie a écrit en 1291 un commentaire sur le livre, en l'attribuant à Jean (*Petri Philomeni de Dacia in Algorismum Vulgarem Johannis de Sacrobosco commentarius, una cum Algorismo ipso*, éd. M. Curtze (21), et les quatre maîtres de l'histoire des mathématiques au moyen âge, Curtze, Cantor (*Zeit. f. Math. u. Physik*, XLIV; *Hist. III. Abt.*, 8-9), Einsiedeln (*Bibliotheca Mathematica*, 3^e sér., t. VIII, 151; IX, 272) et P. Tannery (*Bull. des sciences math.*, XXXII, 1^{re} partie, 227) ont accepté cette attribution.

2. Ed. Curtze, p. 34, 7.

3. Ed. cit., 1.

Est autem numerato cujuslibet numeri per figura competentes artificiali representatio ¹ :

celle du vers 267,

O dos, o tres o quatre tot essembladamens,

dans les quelques phrases suivantes :

Omnis vero numerus a decem usque ad centum, ut centarius excludatur, scribatur duabus figuris... Item omnis numerus, qui est a centum usque ad mille, ut millenarius excludatur, per tres cyfras vel figuras habet scribi... Item omnis numerus a mille usque ad decem milia per quatuor, et ita deinceps ².

Enfin, et surtout, la source des vers 268-9,

(È sai be que deliura figura de niens
Quant ella vai primera e quant ell'es siguen).

se trouve dans des phrases latines (ch. 1), dont l'écrivain n'a pas tout à fait compris la signification :

Decima vero O dicitur teca, circulus, vel cyfra, vel *figura nihili*, quoniam nichil significat : ipsa tamen locum tenens dat aliis significare, nam sine cyfra vel cyfris purus articulus non potest scribi... omnis vero articulus per cyfram < primo loco positam > et digitum, a quo denominatur ille articulus, habet representari, quoniam quilibet articulus ab aliquo digito denominatur ³.

Quoique on ait introduit les chiffres indo-arabes dans l'Europe occidentale dès le commencement du XII^e siècle ⁴, le synonyme du zéro, utilisé par Peire, se trouve pour la première fois ⁵ dans

1. *Éd. cit.*, 2.

2. *Éd. cit.*, 2.

3. Sur l'usage des termes *digiti* et *articuli* chez les abacistes et dans les algorismes, v. Eneström, *Bibl. Math.*, 3^e sér., t. VIII, 149-51, IX, 350.

4. D. E. Smith and L. C. Karpinski, *The Hindu-Arabic Numerals*, Boston and London, 1911, 123 sq.

5. Cantor (*Vorlesungen üb. d. Gesch. d. Mathematik*, II, 2^e éd., 64, cf. 613) cite la phrase « cifra circulus et figura nihili » de l'*Algoritmus demonstratus*, attribué à Jordanus Nemorarius, qu'il a identifié avec Jordanus de Saxonia, mort en 1237 : mais on a démontré que ce traité est l'ouvrage d'un certain Ger-nadus, écrit dans la deuxième moitié du XIII^e siècle (P. Duhem, *Bibl. math.*, 3^e sér., t. VI, 6-15 ; Eneström, VIII, 147, 216).

l'ouvrage très répandu de Jean, d'où il est passé dans toute une série de traités sur l'arithmétique¹. Mais, si Peire savait les règles du calcul d'après l'algorithme, c'est-à-dire avec les chiffres modernes, il ne pouvait peut-être pas faire le calcul la plume à la main. Pour le faire il avait dû apprendre, aussi à Orléans, l'emploi de l'abaque, qui était à cette époque une forme quelconque de la tablette, empruntée aux Arabes « où l'on traçait les chiffres dans le plus petit espace possible, en les effaçant et en les remplaçant par d'autres au fur et à mesure des opérations »².

Peire ayant connu les nombres indo-arabes, on se demande pourquoi il s'est servi aussi de la pratique, presque primitive, indiquée dans les vers 270-1,

Per las onsas dels detz tot abrivadamens
Sai ben comtar d'un rei tot sos despessamens (270-1).

Il ne faut pas en chercher bien loin la raison. Peire a pris ses renseignements dans un ouvrage des plus répandus au moyen âge³, le *De temporum ratione* de Bède. Le premier chapitre de cet ouvrage, qui se trouve isolé dans quelques manuscrits⁴, s'intitule *De computo vel loquela digitorum*, et enseigne comment on peut compter jusqu'à n'importe quel nombre, et se servir de l'articulation des phalanges pour exprimer quelques-uns des nombres, comme dans les cas suivants :

Cum ergo dicis Unum, minimum in laeva digitorum inflectens, in medium palmae artum inflexis... Cum dicis Octoginta, indicem... circumflexum, pollice in longum tenso implebis, ungue videlicet illius in medium indicis artum infixa⁵.

Le même ouvrage est la source des renseignements de Peire

1. Smith and Karpinski, *ouvr. cit.*, 58, 59, n. 2; 61, n. 2; 62, notes.

2. Tannery, *ouvr. cit.*, 278. Sur les formes européennes de l'abaque, v. Smith and Karpinski, *ouvr. cit.*, 121-8.

3. M. Manitius, *Neues Archiv der Gesellschaft f. ältere deutsche Geschichtskunde*, XXXVI, 762-4.

4. Migne, *Patr. lat.*, XC, 685; Manitius, *Gesch. d. Lateinischen Lit. des Mittelalters*, I, 81.

5. *Patr. lat.* XC, 296, 297 et voir aussi ch. IX, *De reditu et computu articulorum utrumque epactarum*, 505-6.

sur le cours de la lune et sur le calendrier. On voit de suite que les vers 359-63,

Tan cor (la lune) bas que son cors a fach perfechamens
En .xxx. jorns totz sols, doze oras en son mens.
De leis sai ieu per sert totz los acointamens,
Indicios, epactas e claus e concurrens
Comuns et enbolismes, ses libre coralmens,

sont dérivés de certaines phrases du deuxième chapitre, *De trimoda temporum ratione* :

Consuetudine vero humana firmatum est, ut mensis xxx diebus computaretur, cum hoc nec solis, nec lunae cursui conveniat. Siquidem lunam duodecim horis minus, salva ratione saltus... qui solertius exquisiere testantur.. Lunae vero annum, si communis sit, cccliv. Si embolismus, cccclxxxiv diebus terminari totumque lunae cursum decemnoventali circulo comprehendi¹.

On trouve plus bas un chapitre xlv, *De embolismis et comuni-bus annis*, un autre (xlviii) *De indictionibus*, et encore un autre (L), *De epactis lunaribus*. Dans le chapitre (Lii), *Argumentum quot sint epactae lunares*, on apprend que

Tres sunt epactae, id est, adjectiones lunares.

tandis que dans le chapitre qui suit, *De epactis solis*, on trouve que Quarto decemnoventalis circuli tramite designantur epactae solis, id est, concurrentes septimanae dies unius semper ternos per annos, etc².

Faut-il chercher une autre source pour le mot *claus* dans le vers 362 :

Indicios, epactas e claus e concurrens³,

ou peut-on corriger en

Indicios, epactas de luna e concurrens?

1. *Ouvr. cit.*, 300-1.

2. *Ouvr. cit.*, 302.

3. Cf. Brunetto Latino, *Li Tresors*, éd. Chabaille, 143 : « Au premier an dou siecle, que les planètes commencerent lor cours a un meisme jor, il n'ot nul remanant des ans de la lune ou dou soleil. Et por ce dient que li premiers ans des .xix. devant diz, les epactes. » Le mot *claus* est-il ici un synonyme de *nules* ?

Les vers 364-5,

E la tabla Daunisi, que es demostramens
Cant leua nī cant bassa la caresma prendens,

contiennent une allusion à un autre livre très connu au moyen âge¹, et cité plusieurs fois par Bède, le *De Paschate* de Denys le Petit², où on trouve une table d'après laquelle on peut fixer les dates du Carême et de Pâques. Mais, contrairement à ce qu'ont cru les éditeurs, on n'y rencontre rien du calcul indiqué dans les vers suivants, dont la source est presque toujours le traité de Bède ; on y trouve les termes techniques, sauf un, du vers 367,

Los menuti els atomus³, las onsas els momens,

dans certaines phrases du troisième chapitre, *De minutissimis temporum spatiis* :

Recipit autem hora iv punctos, x minuta... xl momenta. ... Minimum autem omnium et quod nulla ratione dividi queat tempus, atomum Graece, hoc est, indivisibile sive insectabile, nominant⁴ ;

et le sens général du mot *onsa* paraît dans le chapitre *De ratione unciarum* :

Sive igitur horam unam, sive diem integrum, sive mensem, sive annum, sive certe aliud aliquod majus minusve temporis spatium in duodecim partibus vis, ipsa duodecima pars uncia est⁵.

La signification des mots *uncia* et *atomus* s'est précisée après

1. Manitius, *Neues Archiv*, XXXVI, 758-9 ; L. Maitre, *Les écoles épiscopales et monastiques*, 215. Philippe de Thaon a fait allusion à cet ouvrage dans son *Comptois*, 209-10 : « De la table raisun Dionisie verrum ». Mann n'a pas relevé le passage (*Anglia*, VII, 421), et n'a pas fait de recherches pour savoir si Philippe avait vraiment utilisé l'ouvrage ; cf. P. Meyer, *Romania*, XL, 72.

2. *Patr. lat.*, LXVII, 383-308.

3. Les éditeurs ont rejeté les leçons *atom* (R) et *autumes* (D) pour les corriger en *azmut* = *azimut*, qui n'est pas en cause ici. On ne peut pas accepter non plus la conjecture (p. 479) que la leçon *salton* (L) soit une faute de copie pour *secundis* « les secondes », car il n'était guère question des secondes dans la division de l'heure au moyen âge. Mais cf. *Patr. lat.*, XC, 306, C et D.

4. *Patr. lat.*, XC, 303-5.

5. *Patr. lat.*, 307.

Bède, et dans le commentaire du *De temporum ratione* dû à Brightefertus de Ramsay (vers 1000)¹, l'un signifie la douzième partie d'un moment, et l'autre la quarante-huitième partie d'une *uncia* :

Quae vero quinque minuta faciunt medietatem unius horae, id est viginti momenta. Partire unumquodque momentum per duodecim uncias, et inuenies CCXL uncias. . . Siquidem momentum quingentis et sexaginta quatuor atomis constat. . . Recipit autem hora . . . momenta quadraginta. . . vel, secundum mathematicos atomos XXIIII, DLX².

Dans un autre traité provençal, presque contemporain³, le *Breviari d'Amor* de Matfré Ermengau de Béziers (1288), on trouve une table complète de la division de l'heure :

La dezena part es momens,
Momens en .XII. partz partitz,
Quascuna partz onsa se ditz,
Et ato[m]us .XLVII.
Quascuna de las onsas ret,
Lo qual temps nomnat atomus
No pot hom per re partir plus⁴.

Enfin Peire a utilisé le texte et le commentaire du chapitre (XLII) *De saltu lunae*. Bède demande :

Nam quo modo fieri posset ut per annos denos et novenos unum necesse esset solito dierum lunae numero auferri⁵,

1. Manitius, *Gesch.*, 80.

2. *Patr. lat.*, XC, 472 D. Le passage se trouve dans le commentaire sur le chapitre *De saltu lunae*, dont il est question plus bas.

3. Cf. P. Meyer, *Hist. litt. de la France*, XXXII, 16-18.

4. Éd. Azaïs, v. 6310-16. Les diverses leçons pour le vers 6315 sont *atomus*, *atomus*, *athomus*. Il y a une faute de copie sans doute dans la phrase de l'*Elucidari de las proprietatz*, citée par Raynouard (s. v. *atomi*), « athomi es la XLVI (sic) partida de la unsa », comme on pourrait le voir sans doute en consultant l'ouvrage latin original de Barthélemy l'Anglais. Sur la valeur de l'*uncia*, v. aussi Benvenuto da Imola, *Commentum super Dantis Aligherij Comodiam*, II, 435 ; et sur celle de l'*atomus*, v. Honorius Augustodunensis, *De imagine mundi*, II, ch. iv et x (*Patr. lat.*, CLXXII, 147) et Philippe de Thaon (*Comput*, 2388-9).

5. *Ouvr. cit.*, 472-3.

et son commentateur, tout en expliquant que :

in decem et novem annis ccxxxv lunationes sunt ¹,

dit encore :

unus dies propter velocitatem lunae praemittitur, quem saltum lunae calculatores vocant ².

Nous avons là la source assurée des vers 368-70,

De .cc. e de .xxx. e de .v. lunamens,
Per qu'en .x. et .ix. ans n'es us jorns desperdens,
C'om clama saut de luna, car la lun'es salhens.

Mais dans le vers 371,

De .xxviii. es prima pel jorn qu'es soffranhens,

l'écrivain provençal a mal traduit son auteur :

Diversis autem locis circuli decennovalis diversi quique calculatores hunc eundem lunae saltum interponendum, id est, mensem lunarem, qui caeteris annis tricenos dies habere consueverat, unde triginta dierum esse faciendum putavere. . . Porro Aegyptii, in quorum sententiam Catholica nunc consentit Ecclesia, eandem mutationem primo anno circuli decennovalis adfigunt ³.

Pour lui, la première lunaison du cycle lunaire avait un jour de moins que les autres, tandis que l'auteur qu'il suit a voulu dire que c'est dans la première année du cycle qu'une lunaison avait un jour de moins. Pour l'un et l'autre la lunaison était d'ordinaire de vingt-neuf jours, et c'est à cause du « saut » de la lune que la lunaison exceptionnelle n'avait que vingt-huit jours.

L'histoire des apôtres, telle que la présente l'interpolateur, a beaucoup d'intérêt sous plusieurs rapports. La légende d'après laquelle saint Jacques aurait traversé la mer, transporté sur un bloc ou dans une auge de pierre :

Sant Jaemes passet mar, ses totz navejamens
C'us peiros l'en portet per l'aigua drechamens,
Mentre qu'el se dormia mot suavetamens,
C'anc no si reconoc tro pres arribamens [497-500],

1. *Ouvr. cit.*, 472 D.

2. *Ouvr. cit.*, 472 C.

3. *Ouvr. cit.*, 474-5.

existait sans doute de bonne heure ; ce qui est certain, c'est que parmi les reliques que possédait la cathédrale de Saint-Omer d'après un inventaire du mois de mars 1346, était « la pierre sur laquelle saint Jacques traversa la mer »¹. D'après la légende connue, le bateau qui contenait le corps du saint passa de Syrie en Espagne en une nuit, tandis que ses disciples dormaient, et le bateau avait abordé en Espagne sans voile ni rames². Sous l'influence d'autres histoires hagiographiques, où les corps de certains saints flottaient sur l'eau dans un lourd sarcophage³, la légende se développa et nous affirma que le corps de saint Jacques avait abordé en Espagne sur un bloc de pierre, qu'on montrait aux pèlerins à El Padrón⁴, ou dans une auge de pierre, comme dans une légende bretonne contemporaine⁵. La croyance à l'évangélisation de l'Espagne par saint Jacques l'a modifiée encore une fois en attribuant à l'apôtre le miracle tel qu'il paraît dans notre poème provençal, et qui se trouve tant de fois répété dans les vies des saints celtiques⁶.

Mais il semble que la modification de la légende de saint Marc qui paraît dans le vers [496],

E Sant Marc a Venecia pres sos arribamens,

soit de l'invention de Peire. Le corps de saint Marc fut apporté d'Alexandrie à Venise par des marchands de cette ville en

1. Vallet de Viriville, *Essai sur les archives historiques du chapitre de l'église cathédrale de N.-D. à Saint-Omer* dans *Mém. de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, VI, 2, p. XI., cité par P. Saintyves, *Les Saints successeurs des Dieux*, 47.

2. Lipsius, *Die apokr. Apostelgeschichten*, II, 2, p. 223. Pour des analogues, v. H. Delehaye, *Les légendes hagiographiques*, 34-6 ; R. Ford, *A Handbook for Travellers in Spain*, 3^e éd., II, 603 ; R. Heinzel, *Ueber die französischen Galro-mane* (*Denkschr. d. Wien. Ak.*, XL, III), 37 ss., 110, 135, 144 ; Hogarth, *A Wandering Scholar*, 179. Dans le *Livre de S. Jacques* (cf. Bédier, *Ann. du Midi*, XXIV, 18), qui fut si répandu (cf. *Romania*, XXXI, 254), le miracle est moindre : le bateau n'arrive qu'au bout de sept jours (*Romania*, XXXI, 258, 269-70).

3. Delehaye, *ouvr. cit.*, 58-9 ; *Analecta Boll.*, XXIX, 140-44.

4. Ford, *ouvr. cit.*, 603. On montre aujourd'hui le bateau de pierre dans lequel un saint mahométan a passé l'Indus (A. O'Brien, *The Mahomedan Saints of the Western Punjab*, dans *Journ. of the Roy. Anthropol. Institute*, XLI, 512).

5. A. Le Braz, *Les saints bretons d'après la tradition populaire* (*Annales de Bretagne*, XI, 181).

6. *Vitae Sanct. Hiberniae*, éd. C. Plummer, p. CLV.

827-8¹. Nous avons la preuve que ce saint était vénéré dans le midi de la France dès le commencement du XIII^e siècle, peut-être grâce à l'influence des pèlerins et des croisés qui s'embarquaient à Venise². Néanmoins, ce culte ne fut jamais populaire en France³. Il est vrai que Raimon VI, comte de Toulouse, revenant de Rome, fit en 1215 un détour pour faire ses dévotions aux reliques du saint⁴. Mais on ne trouve nulle part, même dans les traditions vénitiennes⁵, que l'apôtre soit allé de son vivant à Venise, qui du reste n'existait pas encore. L'interpolateur, sachant que le sanctuaire de saint Marc était à Venise comme celui de saint Jacques à Santiago, a cru que l'un et l'autre saint était enterré dans le lieu même de son apostolat.

L'histoire la plus intéressante est celle de saint Jean-Baptiste, que l'auteur raconte ainsi qu'il suit :

De San Johan Baptista vos dirai veramens,
 Co malamens n'obret Hero le descreezens,
 C'asegurat l'avia que nol fes dampnamens
 Pueys fetz l'aucir sa filha, que era de mal sens ;
 Fetz le tolre la testa sobraseguramens
 Car non poc en sa vida faire totz sos talens.
 Cant ela tenc la testa, son sos cors mot gauzens ;
 « Joan, so li dis ela, mot me yest bels e gens,

1. *M. G. H.*, XIV, 22.

2. Voir Bédier, *Les légendes épiques*, II, 147-9, 252-71.

3. Par exemple il n'est pas question de saint Marc dans l'article de J. Schärer, *Herkunft und Gestaltung der französischen Heiligennamen* (*Rom. Forsch.*, XXII, 1-26). Ce n'est que dans une des plus jeunes chansons de geste, *Aliscans* (4174, 4920), qu'on trouve une allusion énigmatique à « saint Marc de Venise ». Cf. R. Weeks, *Publ. Mod. Lang. Ass.*, XVII, 473-5 ; *Romania*, XXXVIII, 24 ; E. Langlois, *Romania*, XXXII, 456-7.

4. *Chanson de la Croisade*, éd. P. Meyer, 3663 ; cf. t. II, p. 196, n.

5. Saint Marc a été le premier évêque d'Aquilée, et son corps a protégé Venise quand Charlemagne l'a attaquée d'après le *Chronicon Venetum* (Alliati) (*M. G. H.*, XIV, 37, 49, 55), compilation du XIII^e siècle. Dans le récit de la translation de son corps, l'historien vénitien Coccio Sabellico (*Degli storici della citta Veneziana*, 1818, I, 48) rapporte que l'ancienne légende, connue de tout le monde, disait que saint Marc, durant sa vie, ayant navigué sur la mer d'Aquilée et ayant touché ces îles, avait eu une vision céleste qui lui avait prédit que ses os reposeraient un jour sur cette terre alors inhabitée.

Mot planhi la tua mort, car anc non fust crezens
 Que baizesses ma boca, que tant iest covinens.
 Anc not puec baizar vieu, de qu'es mon cors dolens :
 Ar te baizarai mort, car no i yest defendens.
 E cujet li baizar la boca solamens,
 Et el la issotlet, segon mos essiens,
 E ela avalic, anc pueys no fon parvens [475-89].

Nous avons ici le seul témoignage français relatif à l'existence de la légende d'Hérodiade ou Salomé au moyen âge. Les autres témoignages¹ se trouvent dans une homélie anglo-saxonne de Aelfric († 1098), et dans l'*Isengrimus* de Nivard de Gand (1151-2)². L'un est très court :

Certains hérétiques disent que la tête du saint souffla sur la femme du roi, Hérodiade, pour laquelle il avait été mis à mort, de sorte qu'elle est passée avec les vents au-dessus de la terre entière³,

l'autre assez long :

Hac famosus erat felixque fuisset Herodes
 Prole, sed infelix hanc quoque lesit amor,
 Hec virgo thalamos Baptiste solius ardens
 Voverat hoc dempto nullius esse viri.
 Offensus genitor comperto prolis amore
 Insontem sanctum decapitavit atrox ;
 Postulat afferri virgo sibi tristis, et affert
 Regius in disco tempora trunca cliens ;
 Mollibus allatum stringens caput illa lacertis,
 Perfundit lacrimis osculaque addere avet,
 Oscula captantem caput aufugit atque resufflat,
 Olla per impluvium turbine flantis abit.
 Ex illo nimium memor ira Iohannis eandem
 Per vacuum celi stabilis urget iter ;
 Mortuus infestat miseram nec vivus amarat,
 Non tamen hanc penitus fata perisse sinunt :

1. Grimm les a remarqués il y a longtemps, v. *Deutsche Mythologie*, IV, éd. I, 235-6.

2. Sur le nom du livre et sur sa date, v. Sudre. *Romania*, XXIV, 603 ; G. Paris, *Romania*, XXV, 628 ; Voretzsch. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XX, 414-16.

3. *The Homilies of Aelfric*, éd. Thorpe, I, 486.

Lenit honor luctum, minuit reverentia penam,
 Pars hominum meste tertia servit here,
 Quercubus et corilis a noctis parte secunda
 Usque nigri ad galli carmina prima sedet.
 Nunc ea nomen habet Pharaïldis, Herodias ante,
 Saltria nec subiens nec subeunda pari¹.

Si dans la narration biblique² et dans la tradition ecclésiastique³, c'est la mère d'Hérodiade qui est la vraie coupable, notre légende exige que ce soit la fille qui soit punie, comme dans les récits de Nivard et de Peire, et dans une autre légende d'après laquelle, un jour qu'elle se promenait sur une rivière gelée, la glace s'entr'ouvrit et, l'engloutissant, lui coupa la tête. D'après une autre version, cette tête demeura au-dessus de la glace qui emprisonnait le corps⁴. Peire, suivant le récit biblique, dit que c'est la fille d'Hérode qui demande la mort du prophète, tandis que, d'après Nivard, c'est le roi, irrité de l'amour de sa fille pour Jean⁵, qui le met à mort, ce qui est, sans doute, la forme originale de la légende, dont la source reste toujours à trouver⁶.

Peire ne dit rien non plus du sort de la fille d'Hérode, condamnée à être ballottée par les vents, dont il est question chez Nivard et Aelfric. Ce détail est dérivé d'une tradition très répandue dans les pays allemands, où Hérodiade forme la contrepartie féminine de Herlequin dans la « mesnie furieuse », et a été substituée aux déesses Holda et Parahta⁷. Mais on trouve

1. *Yvesgrimmus*, éd. Voigt, lib. II, 73-94.

2. Math., XIV, 6-11 ; Marc, vi, 21-8.

3. *Acta SS.*, t. V, 546 et suiv.

4. A. Weselofsky, *Garn. stor. d. Lett. Ital.*, VI, 326 ; Reimarus Secundus, *Gesch. der Salome von Catala bis Oscar Wilde*, III, 34 ss. ; Dieterich, *Zeit. f. Volkskunde*, XV, 385-6 ; *Early South English Legendary*, éd. C. Horstmann, p. 33 ; *Rev. archéol.*, 1911, II, 387.

5. Cf. Weselofsky, *op. cit.*, 328 : « L'amor di Erodiade per Giovanni è un tratto inmolto, e, a quanto pare, sconosciuto fuor del Reinardus. »

6. Si une des sources de Thomélie d'Aelfric est une homélie de Bède (*Homélies*, II, 201 ; Migne, XCIV, 242), comme l'a fait observer M. M. Foerster (*Anglia*, XVI, 19 ss.), la légende n'est pas du moins chez Bède.

7. Grimm, *op. cit.*, I, 234-9, 526 ; II, 735, 778, 882 ; III, 282 ; E. H. Meyer, *Germanische Mythologie*, 21, 273, 281 ; F. Lot, *Romania*, XXXII, 440, J. Hansen, *Zauberwäbe, Inquiritio und Hexenproceß im Mittelalter*, 133, n. 1.

d'autre part la mention d'un chasseur nocturne sans tête, Hans ou Hans Jagenteufel, qu'on a identifié avec saint Jean¹, et, dans une légende alsacienne du XIX^e siècle, c'est Jean qui, géant sans tête, poursuit Hérodiade, fuyant devant sa meute².

George L. HAMILTON.

FRANÇ. AMEÇON

Dans sa *Gram. des l. rom.*, II, § 413 (cf. § 459), M. Meyer-Lübke considèrait le franç. *ameçon* (ortogr. acadèm. *hameçon*) come le reprèstantant d'un tipe lat. vulg. *hamicione, et il le rapprochait de l'anc. franç. *oresson*, q'il ratachait de même à un tipe *oricione, le latin vulgaire ayant pu avoir, à côté de hamus et ora, des doublets *hamex et *orex. « Avant le fonctionnement de la loi de syncope, disait-il, les mots nouveaux amets-one, orets-one paraissent avoir été formés avec la finale thématique palatale; on en fit ensuite *hameçon*, *oresson* comme *irèsson* de *eritsone*. » Mais il èt impossible de voir un développemant fonétique pur dans *ericionem > *ireçon* (micus vaut écrire ç que ss) ou dans *ericiare > *irecier*, puisque *cominitiare aboutit à *comencier* et *peritiare à *percier*. Je crois qe *ireçon* départ de *irecier*, et qe *irecier* èt refait d'après les formes où l'i latin èt tonique : *ericiat > *irece*.

Dans son *Rom. etym. Wörterb.*, n° 4018, il considère maintenant *ameçon* come pouvant se ratacher au tipe lat. vulg. *hamiceolus par chanjemant de suffixe, bien q'il n'i ait pas trace an ancien français d'une forme *ameçuel. Mais la même difficulté subsiste an ce qi concerne le maintien de la voyèle protonique.

Pour bien conprandre la formacion de *ameçon* et de *oreçon* (tèle èt, manifestemant, la grafie primitive de *oresson*), il ne faut pas isoler ces deux mots de la série des diminutifs an -eçon à laqèle ils apartiènent, et à laqèle on n'a pas prêté jusqu'ici une atancion sùfisante.

1. Grimm, *ouvr. cit.*, II, 766 n., 776, 779 n. 4, 787-8; Wolf, *Beiträge zur deutschen Myth.*, II, 140-1 n.; Wesselofsky, *ouvr. cit.*, 328.

2. Ch. Braun, *Légendes du Florival*, p. 34 et suiv. (1866), cité dans *La Tradition*, IV, 69.

Voici les mots de même frappe que j'ai rencontrés (et ma liste n'est probablement pas complète) ¹ :

angloçon, diminutif de *angle* (Godefroy).

canôçon, diminutif de *canif* (Godefroy).

clouçon (pic. *cloucheon*), diminutif de *clou* ².

**carboçon* (écrit *carbesson* au 1451), diminutif de *carb* « courbe » (Godefroy).

**feuçon*, diminutif de *feu*, qui peut s'induire de l'existence du sursuffixe *feuçonnet*, par lequel Gautier de Coinci traduit le lat. *igniculus* (Godefroy, FEUCIONNET).

neveçon, diminutif de *nieu*, *neveu* (Godefroy).

sommeçon, diminutif de *som* « sommet » (Godefroy, SOMMEÇON).

terreçon, diminutif de *terre* (Godefroy).

traveçon, diminutif de *trave* « poutre » (Villard de Honne-court, *Album*, éd. Lassus, p. 233).

Voici comment je me représente la genèse de notre suffixe. On sait que le latin vulgaire a appliqué de bonne cure *-ionem*, avec la valeur d'un diminutif, aux mots dont le radical se termine par un *t* : **infantionem* > *enfantçon*, **plantonem* > *plantçon*, **punctionem* > *pointçon*, etc. De là beaucoup de formes diminutives en *-çon* que possède l'ancien français pour les mots terminés par un *t* (*litçon*, de *lit*, *poçon*, de *pot*, etc.) à côté de celles qui dépendent de mots terminés par un *c* (*arçon*, *clerçon*, etc.). Je suppose que le suffixe diminutif *-et* a servi de point de départ à un nouveau diminutif composé *-çon*. Il serait imprudent de faire

1. Peut-être faut-il rattacher à la même série, au les supposant d'origine normanno-picarde, *alichon* (et *aluchon*), *vinichon* (cf. Godefroy, *vinichon*), *cornichon*, *folichon*, voire *Berrichon* (et par imitation récente *Bourbonichon* et *Nivernichon*). Au éler, le nom propre *Corbichon*, porté par le traducteur du *De proprietatibus rerum* de Bartélémy l'Anglais sous Charles V, et souvent écrit *Corbichon*; *Baudichon* (pour *Baudichon*, *Baudichon*), *Colichon* (pour *Colechon*, *Coleçon*), *Perrichon* (pour *Perrichon*, *Perrichon*), *Robichon* (pour *Robichon*, *Robichon*), sont des noms très usités. P. Borel, dans son *Trois*, donne *roberbon* « petite robe » ; j'ignore d'après quelle source.

2. Voir *Romania*, XXXIV, 96, où M. P. Meyer fait l'éccelante observation que «*ici*» + Le mot est d'une formation singulière. On en peut rapprocher *houçon*, les noms propres *Berchion*, *Huguesion*, *Robiam*, etc. C'est surtout *houçon*, ou plutôt *houçon*, qui fournit un rapprochement approprié : *houçon* est dérivé de *hou*, comme *clouçon* de *clou*. »

remonter cet *-eçon* à un tipe du latin vulgaire **-ittionem*, car aucun exanple ne sanble assez ancien pour cela. Ayant *poçon* à côté de *pot*, la langue inclinait à dire *caniveçon* à côté de *canivet*, *someçon* à côté de *somet*, et l'existence concurrante de *canif*, *som* à côté de *canivet*, *somet* a fait croire au rapòrt direct de *caniveçon*, *someçon* à *canif*, *som*¹. C'èt de la même façon qe sont nés, à une époque relativemant réçante, le suffixe *-erie*, et, dès une époque très ancienne, le suffixe *-aricius*².

A. THOMAS.

1. Godefroy ne done *amet*, diminutif de *aim*, q'au xv^e siècle (*Passim* de Gréban), avec le sans figuré de « pieje », mais rien ne s'opose à ce qe le mot ait existé très ancienemant au français.

2. Voir mes *Nouve. Essais*, p. 62 et s.

COMPTES RENDUS

D^r Arnold Aron, **Das hebräisch-altfranzösische Glossar der Leipziger Universitäts-Bibliothek (ms. 102)** zum ersten Male ausführlich besprochen, Erlangen, Junge, 1907: in-8, 55 p.

William Aldis Wright, **French glosses in the Leipsic ms. no. 102** (13th cent.) from the commentary on Job (*Journal of Philology*, vol. XXXI, 299-317).

Il serait bien tard pour reparler du travail de M. Arnold Aron déjà annoncé dans la *Romania* (XL, 147), si M. W. Aldis Wright n'avait, en publiant une autre partie du glossaire hébreu-français de Leipzig, n^o 102, donné un regain d'actualité aux questions soulevées par ce manuscrit. Les deux publications sont d'ailleurs faites de façon toute différente.

M. Aron donne le texte des folios 128 a à 132 a du ms. de Leipzig avec la transcription des *leazim* qui se trouvent dans les vingt premiers psaumes, contenus dans lesdits folios, et les fait précéder d'une introduction, où il donne l'histoire et la description du manuscrit, l'étude de son contenu, de ses sources, de sa date, de son dialecte, une discussion sur les auteurs auxquels on l'a attribué (discussion qui n'aboutit d'ailleurs qu'à un résultat négatif) et où il indique la méthode qu'il a suivie dans la transcription des *leazim*. Il dispose le texte des folios 128 a à 132 a en sept colonnes contenant de droite à gauche, 1^o le n^o du *leaz*, 2^o la transcription en caractères latins, 3^o la traduction en allemand, 4^o le renvoi au verset du psaume, 5^o le mot hébreu glossé, 6^o le *leaz* en caractères hébreux, 7^o les passages de la Bible ou les commentaires hébraïques contenus dans le ms. et servant à illustrer le sens de chaque mot glossé.

M. W. Aldis Wright s'est attaché au commentaire de Job dont il donne en quatre colonnes (allant de droite à gauche) 1^o le mot hébreu, 2^o la transcription du *leaz* en français, 3^o le *leaz* en caractères hébreux, 4^o l'indication du chapitre et du verset du livre de Job dont est tiré le mot hébreu. Enfin, il renvoie de temps à autre au *leaz* correspondant du *Gloss. hébreu-français du XIII^e s.* (Bibl. Nat., 302) publié par Mayer Lambert et Louis Brandin.

Quant à la transcription, elle est aussi faite dans les deux opuscules de

façon entièrement différente. Celle de M. Aron a l'avantage d'être rigoureusement mécanique, mais les signes correspondant aux caractères hébreux ont été choisis avec bien peu de goût; l'idée de noter le ש par *ss*, le ט par *s*, et le ז par *z* est particulièrement malheureuse et une fois transcrits les *leazim* présentent un aspect rébarbatif et déroutant.

M. W. Aldis Wright, au contraire, se rapproche le plus possible dans sa transcription des habitudes graphiques de l'ancien français, ainsi que nous l'avons fait dans le *Gl. heb.-fr. du XIII^e s.*, malheureusement il n'a pas transcrit les caractères hébreux de façon suffisamment uniforme: il marque — tantôt par *e*, tantôt par *é*; il ne fait pas de différence entre ז et ט, qu'il transcrit par *z*, bien que le premier représente *t + s*, et une fois par *ts* (פִּרְזֵי qu'il eût mieux valu transcrire *forz*, XVII, 16); קִנְיָנִים est transcrit par *changemant* (XVII, 2) et par *changement* (XX, 18) et cependant les formes ponctuées en מִנְיָנִים ne laissent aucun doute sur la prononciation du groupe final de ces mots qui était *mant* et non *ment* (cf. אִיִּבְמִנְיָנִים = *émouvemant* VII, 4, et tous les autres exemples VII, 5, 15; XV, 29; XVI, 5; XVIII, 11, 16; XIX, 29, etc.). Malgré sa ponctuation très nette, מִיִּזְמִינִים (XX, 2) est transcrit aussi par *mon taizement* au lieu de *mon taizemant* ou mieux *mon layzemant*.

M. W. Aldis Wright a eu la bonne idée de comparer quelques-uns des *leazim* des deux glossaires de Leipzig et de Paris. Il est regrettable qu'il n'ait pas établi méthodiquement cette comparaison et il est encore plus regrettable que M. Aron l'ait complètement négligée. Il a ainsi perdu l'occasion de faire des remarques intéressantes sur les rapports de ces deux recueils. Si l'on étudie les deux mss. à cet égard, on voit que les *leazim* des psaumes I-XX se correspondent dans les deux glossaires de façon presque absolue. On peut en avoir une idée en comparant les deux colonnes ci-dessous: la première donne les *leazim* du glossaire de Paris, B. N. 302 (P), la seconde ceux du ms. de Leipzig 102 (L) en ce qui concerne les deux premiers psaumes.

P (éd. p. 166, 39-82, ms. f. 131 a)	L (éd. 33-35, ms. f. 128 a et b) ¹	
<i>lès benuremonz de le ome</i>	<i>les benoremanz</i>	1
<i>pechors</i>	<i>de péchors</i>	2
<i>dès gabors</i>	<i>de gabors</i>	3
<i>ponsera</i>	<i>pansera</i>	4
<i>plonté</i>	<i>planté</i>	5
<i>rivajes</i>	<i>rivéjés</i>	6
<i>ruyséys</i>	<i>roysiras</i>	7

1. Les *leazim* de L sont donnés, non pas d'après la transcription de M. Aron, mais d'après le système du *Gl. heb.-français*, que j'ai publié avec M. Mayer Lambert.

<i>é sa foyle</i>	<i>é sa folye</i>	8
<i>l kome baie</i>	<i>l kome payle</i>	10
<i>l kome payle</i>		
<i>flatiira</i>	<i>flatiira</i>	9
<i>anpâyndra loy</i>	<i>anpâyndra lui</i>	11
<i>dépâydra</i>	<i>dépâydra</i>	12
<i>é râyames</i>	<i>e rayame</i>	17
<i>bruyîrî</i>	<i>broyirênt</i>	13
<i>parlêrî</i>	<i>parlirênt</i>	14
<i>pousêrî</i>	<i>pensirênt</i>	15
<i>evydêrî</i>	<i>evydêrî</i>	16
<i>senors</i>	<i>é siniors</i>	18
<i>fure konsiliêz</i>	<i>furent konséliês</i>	19
<i>dêronpromis</i>	<i>deronpromês</i>	20
<i>lor koryngles</i>	<i>lor kordês ou lor korjês</i>	21, 22
<i>lor kordês</i>	<i>lor kordês</i>	23
<i>galera</i>	<i>gaabera</i>	24
<i>é barnira</i>	<i>é barnira</i>	25
<i>a os</i>	<i>a os (a)</i>	26
<i>ababira (cf. p. 222)</i>	<i>i ababira</i>	27
<i>asenori</i>	<i>ansiniori</i>	28
<i>l auparturi toy</i>	<i>} fi naytre toy</i>	29
<i>(fis nître toy</i>		
<i>é la porprinze</i>	<i>a la porprinze</i>	30
<i>lès senories</i>	<i>les siniors</i>	31
<i>les fins</i>	<i>les fins</i>	32
<i>dêbrize us</i>	<i>debriyza us ou défroysa us</i>	33, 34
<i>potêyr</i>	<i>de potêyr</i>	35
<i>despêteras us</i>	<i>depêzêras us</i>	36
<i>ansijicêz</i>	<i>ansiliês ou ansijicêz</i>	37, 38
<i>sêyéyêz chaliêz</i>	<i>soyês chaliês</i>	39
<i>é haligrêz</i>	<i>i haligrês</i>	40
<i>garnisêz</i>	<i>garnisêz</i>	41
<i>de nêtetê</i>	<i>de nêtetê</i>	42
<i>koruzera</i>	<i>korozera</i>	43
<i>epranra</i>	<i>êprandra</i>	44
<i>lès abriônêz</i>	<i>lès abriemanêz</i>	45

Abstraction faite des questions de graphie, de dialecte, de formes verbales, on voit qu'il y a bien peu de différence entre P et L dans les *leazim* des deux premiers psaumes. P en a deux pour L 10, deux pour L 29; P a un loaz pour L 21-22, un pour L 33-34, un pour L 37-38. En outre les *leazim* 9, 10 et 17 ne se trouvent pas à la même place dans les deux manuscrits.

L'examen des psaumes 3 à 20 nous conduit à une conclusion analogue. 25 leazim de L ne se trouvent pas dans P. Ce sont les suivants :

- 49 *é dormi* (et il s'endormit)
 50 *anvolié* (je m'éveillai), lire : אַנְבּוֹלִיָּהּ au lieu de אַנְבּוֹלִיָּהּ
 53 *vènkant* (vainquant)
 105 *mon lit*
 106 *denis* (je fis fondre)
 109 *urè* (heure)
 137 *o fosse* (dans la fosse)
 138 *son žérvéž* (son cerveau)
 192 *séremant* (serment)
 205 *poèrès* (le pauvre), lire : פּוֹבְרִישׁ au lieu de פּוֹבְרִישׁ
 215 *votre mont* (votre montagne)
 241 *és dèkoveréyt* (à découvert)
 262 *son prochyn* (son prochain)
 284 *se puyant* (appuyant)
 308 *piteray toy* (je te plaindrai)
 364 *kolorjirènt* (ils chancelèrent)
 370 *ke pésiènt us* (de sorte qu'ils tombèrent), lire : פּוֹשִׁיאוֹנֵט au lieu de

פּוֹשִׁיאוֹנֵט

- 371 *playai us* (je les frappai)
 372a *poyiyènt* (ils pouvaient)
 378 *prient*
 379 *torneront* (se tourneront)
 382 *an mortèyr* (dans le mortier), numéroté 482¹
 384 *anvuydy us* (je les vidai)
 388 *é klocheront* (et ils boiteront)
 405 *fo* (foyer)

Les leazim 61, 90 de P (*Gl. h.-fr.*, p. 167) *abrièy*, *fondemontas* seuls ne se trouvent pas dans L. Enfin les 6 suivants, dont on pourrait à la rigueur laisser de côté le premier, le deuxième et le quatrième, sont différents dans les deux manuscrits.

	P		L
p. 167, 28	<i>a derèynemont</i>	76	<i>adrèžemant</i>
	35 <i>fey ankorpèr os</i>	83	<i>fuy copèyr us</i>
	41 <i>i aguyèront</i>	89	<i>i baligront</i>
p. 168, 60	<i>ton ol</i>	209	<i>son ol</i>
p. 169, 40	<i>kome lu nor</i>	289	<i>kome prunèyle</i>
	77 <i>é tormonta as</i>	327	<i>é trematit us.</i>

1. Le suivant est aussi numéroté par erreur 483 ; lire 383.

Les différences au point de vue du fond se réduisent donc à 25 + 3, ce qui est bien peu pour 400 *leazim* environ. Il est évident que pour cette partie les auteurs des deux glossaires ont utilisé un travail commun, dont le compilateur de P et celui de L. ont chacun transcrit les *leazim* dans le dialecte qui leur était familier.

Ce qui frappe au contraire dans le commentaire de Job, c'est que le nombre des *leazim* est bien plus considérable dans P que dans L. : pour le livre de Job P en a 1668 et L. n'en a environ que 500. De plus, en examinant seulement les chap. I-XVI (790 dans P et 44 seulement dans L) on n'en trouve que 16 de communs ; L. en a 18 qui ne sont pas dans P : 7 traduisent de façon différente les mêmes mots hébreux : la conclusion qui s'impose est donc qu'ici les deux glossaires remontent à des sources différentes.

Il y aurait bien des remarques à faire sur la question du dialecte du ms. L. ; mais elles ne présenteront d'intérêt que lorsqu'on aura en main une partie plus considérable de ce curieux glossaire. Si M. Aron en donne la publication complète, et il semble bien qualifié pour le faire, espérons qu'il s'arrêtera à un système de transcription plus simple que celui du présent opuscule et qu'il ajoutera un index des *leazim* rangés en ordre alphabétique et accompagnés de leur traduction en allemand et en français.

LOUIS BRANDIN.

Le Lai du Conseil. *Ein altfranzösisches Minnegedicht.* Kritischer Text, mit Einleitung und Anmerkungen herausg. von Albert BARTH. Erlangen, 1911 (Thèse de Zurich) : in-8. 74 p.

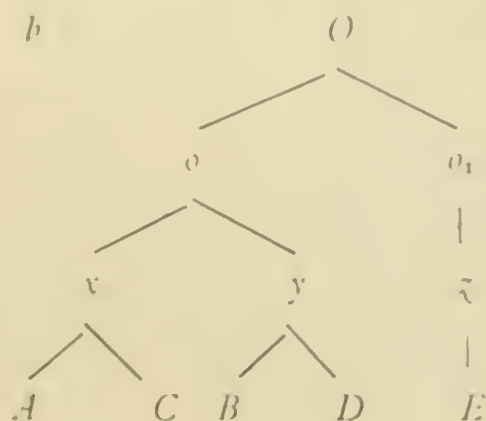
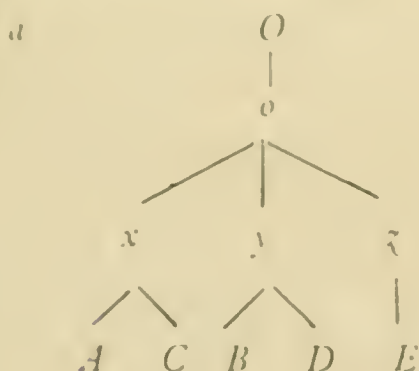
La belle édition du *Lai de l'Ombre* par M. J. Bédier a inspiré à M. Barth l'idée de donner une édition critique du *Lai du Conseil*, qui, dans sa conception, sa composition et son sujet, montre bien des ressemblances avec le premier poème. Le travail de M. B., dédié à ses maîtres MM. Bovet, Gauchois et Tappolet, est très soigné et, dans l'ensemble, assez bon.

Le *Lai du Conseil* conte qu'une dame rencontra dans une fête un chevalier pauvre, mais vaillant et sage. Elle lui demande lequel des trois chevaliers qui briguent son amour elle doit choisir pour amant : l'un est riche, mais *mal après*, le second beau et puissant, mais vaniteux et lâche, le troisième enfin est *sage et aparous* et possède toutes les qualités que le temps demandait d'un amant, mais il est pauvre. Sans lui donner un conseil formel, le chevalier fait valoir tous les mérites du dernier. Fixée désormais sur le choix qu'elle fera, la dame le prie maintenant de lui *apprendre* l'amour. Le chevalier s'en acquitte par une description détaillée et enthousiaste ; cet enseignement, tout à fait conçu dans la manière des poètes courtois, forme presque les deux tiers du lai : il en est naturellement la partie principale. Les belles paroles du chevalier gagnent le cœur de la dame ; elle ne pense plus qu'à l'avoir lui-même pour amant. Et elle trouve pour cela un moyen délicat. Elle remet au che-

valier sa ceinture et le prie de la donner à celui qu'il lui choisira pour amant : elle acceptera son choix. Le chevalier, qui comprend bien le sens de ces paroles, prend la ceinture, mais la garde pour lui-même ; la dame y consent. Leur amour dura de longues années et finit par un mariage, après la mort du vieil époux de la dame. Ce lai nous montre donc comment *biau parler* et *cortoisie* trouvent leur récompense ; au fond il sert seulement de cadre à un enseignement de l'amour, mais il est si ingénieusement composé que G. Paris le tient pour un des « plus agréables spécimens de ce qu'on pourrait appeler la poésie du salon du XIII^e siècle ».

Les rimes permettent d'assigner ce poème à la Picardie et au début du XIII^e siècle.

M. Barth a connu du *Lai du Conseil* quatre mss. qu'il a classés en deux familles, chacune de deux manuscrits. Une cinquième copie, qui ne contenait que 335 vers, a échappé aux recherches de M. Barth. Elle se trouvait dans le ms. L. V. 32 (fol. 233-4) de la Bibliothèque de l'Université de Turin. Celui-ci a péri dans l'incendie de 1905, mais A. Scheler en parle dans sa *Notice de deux ms. français de la Bibliothèque de Turin* (*Le Bibliophile Belge*, nouv. série, t. II, p. 67) et il en donne quelques extraits (v. 1-4, 12-14, 333-335¹). Comme ces vers le montrent, le ms. de Turin (*E*) représente une famille indépendante. Nous avons donc la filiation figurée ci-dessous à gauche (*a*). Mais il n'est pas impossible, que ζ dérive d'un ms. o_1 qui serait une copie directe de *O*, car *E* s'éloigne considérablement des autres mss. ; nous aurions alors le classement *b* :



Ce qui a aussi échappé à M. B., et cela est plus fâcheux, c'est que le manuscrit *D*, qu'il croit disparu, existe encore : c'est le ms. 2800 de la Bibl. James de Rothschild, à Paris. Notre lai s'y trouve (fol. 165 a-170 c) sous le titre de *Le lai des .III. chevaliers*. *D* est le meilleur manuscrit de la famille *y*, et assez souvent *A* et *D* donnent ensemble la bonne leçon, là où M. B.

1. Scheler donne à ces vers, qui sont la fin du fragment, les numéros 323-5, ce qui est inexact, car ces vers correspondent aux vers 333-5 de l'édition de M. B. et dans le ms. notre lai se trouve sur huit colonnes à 42 vers chacune : donc le titre et 335 vers.

adopté : celle de *B* ou de *C*. Une cinquantaine de passages peuvent être ainsi modifiés ; je les indiquerai plus loin ¹.

L'établissement du texte n'est pas toujours irréprochable : *M. B.* conserve souvent sans raison et sans règle la graphie des manuscrits : on ne voit pas pourquoi il écrit *chevalier*, mais *aveu*, ou bien tantôt *une* et tantôt *ene*, etc. ; on est surpris de lire souvent *qui* (p. ex. v. 732) à côté de *quor* (v. 420) ; l'ancien ζ final est écrit tantôt ζ , tantôt s (comp. v. 101 *soluz*, v. 153 *solus*) ; aux vers 206, 207 et ailleurs la 3^e pers. du prés. de *dire* est *dit*, au vers 209 et ailleurs *dit* (les bons manuscrits donnent toujours *dit*). *M. B.* maintient constamment, mais, je crois, à tort, la graphie *x* pour *us*. Enfin, dans une dizaine de passages, la leçon adoptée paraît mauvaise, elle aurait pu être corrigée par la comparaison des trois mss. qui étaient seuls à la disposition de *M. B.* Je joins ces passages aux corrections que m'a fournies le ms. *D.*

Vers 34. *ma verité (AD)* au lieu de *ma volenté...* *je vous dirai : verité* convient mieux à la situation, puisque la dame n'a pas encore pris de résolution, mais qu'elle veut raconter au chevalier tout ce qui lui est arrivé ; le pronom possessif *ma* va très bien avec *verité*, puisqu'elle parle de ce qui la concerne personnellement (cf. Barth, p. 11). — 65. *AC : riches est de terre et d'avoir ; BD : mes riches est de grant poir* ; il faut lire *mes riches est de grant avoir* ; le sens exige ce *mes*, car autrement on passe trop brusquement d'un contraire à l'autre : *avoir* signifie souvent les biens meubles, le scribe de *x* aura changé la leçon pour compléter *avoir* par *terre*. — 77. lisez : *Que ce resamble une merveille CD : A et B* donnent des leçons différentes. — 136. *car (CD)* au lieu de *mes*. — 139. *et (AD)* et non *a*. — 155. *parmi (BCD)* au lieu de *entre*. — 202. *de pour quant (BCD)* au lieu de *nequedant*. — 269. *le mieus (CD)* au lieu de *un miex*. — 279-80 se suivent dans l'ordre inverse dans *A* et *D*, les deux meilleurs manuscrits. — 292. *proiant (AD)* au lieu de *querant*. — 304. *que (AC)* au lieu de *me (B)*. — 310. *mes (AC)* au lieu de *que (B)*. — 317. *est tuit (BCD)* au lieu de *ont tuit (A)* : après les vers précédents on attend ou la première personne du pluriel, ou la troisième du singulier, mais non la troisième du pluriel. — 349. *fame (AD)* au lieu de *fames (BC)*. — 394. *parou (AD)* au lieu de *lache (BC)*. — 395-6. *Car li mesdisant sont ades, Dame, de lor meidre pres* : cette leçon de *AC* est excellente. On ne voit pas pourquoi *M. B.* adopte la leçon de *B* ; celle de *D* est, sinon identique, du moins assez proche de celle de *AC*. — 403. *En (AD)* au lieu de *Que*. — 435. *Qui ja n'en vorrait deluit (AD)* ; les leçons de *B* et de *C* sont différentes l'une de l'autre. —

1. *M. A. Langlois*, à qui je dois la connaissance du ms. *D*, a eu la grande obligation de le copier tout entier pour moi ; je l'en remercie très vivement. Pour ce ms. voir aussi *E. Langlois, Les manuscrits du Roman de la Rose*, 1910, p. 87, où l'on trouve une description détaillée et des extraits.

438. *Le faucon resamble ramage* (AD); B et C ont changé l'ordre des mots pour avoir la construction régulière. — 450. *Cai passee est a m. decine* (ACD). — 493. *Ainsi se complaint et demente* (BD, A manque). — 498. *Se l'escripture ne noument* (AD). — 507. *pooir* (ACD) au lieu de *voloir*. — 538. *generaument* (CD) au lieu de *toutvraiment*. — 540. *Qui dignes est et droituriers* (ACD)¹. — 543. *erraument* (CD) au lieu de *maintenant* (A et B différent entre eux). — 573. *a* (ACD) au lieu de *en*. — 575. *la prenderoit a gré* (ACD). — 577. *tante terre* (ACD) au lieu de *tant roiaume*. — 578. *Si cou nommer ot les ai* (AD). — 589-90 doivent se suivre dans l'ordre inverse (ACD), ce qui ne fait point de difficulté. — 598. *Ou il a tant bisches et pores* (ACD)². — 599. *France que j'ai avironnee* (ACD). — 618. *et ausi* (AD) au lieu de *autresi*. — 633. *puis* (AD) au lieu de *sai*: notre texte a toujours *pourvoir* la où le franç. moderne traduit l'allemand *können* par *savoir*. — 635. *avec t. homme* (ACD) au lieu de *a .t. seul homme*. — 637-8. Dans les quatre manuscrits les deux vers se suivent dans l'ordre inverse, et je ne vois aucune raison de changer³. — 643. *Ains* (BCD) au lieu de *Se*. — 649. *parlant* (AD) au lieu de *pleant*. — 652. *tere* (AD) au lieu de *tresor*. — 654. *puis* (CD) au lieu de *os*. — 655. *fine* (AD) au lieu de *boue*. — 663. *n'en* (AD) au lieu de *ne*. — 673. *issi tres grant* (ACD) au lieu de *si pleniere*. — 685. *Le* (AD) au lieu de *sel*. — 686-7. *Dame, s'uns sages chevaliers A bone amor en vaillant liu* (ACD). — 702. *s'en* (AD) au lieu de *se*. — 770. *Je la pren, jet il, a l'estrine* (AD). — 807. *Li* (AD) au lieu de *ses*. — 808. *montez* (ACD) au lieu de *armez*. — 833. *mist* (AD) au lieu de *tint*. — 838. *maint* (AD) au lieu de *tient*. — 840. *Il n'est ce dont mauves maistires* (ACD)⁴. — 841. *lais* (AD) au lieu de *fau*. — 843. *li pris* (ACD) au lieu de *la flor*. — 844. *Mout li aida sa courtoisie* (ACD).

Les notes de M. B. (p. 63-74) sont intéressantes. La traduction du v. fr. *esche* (v. 136) par « Köder » (= fr. *appât*) est inexacte: *esche* a les deux significations de « appât » et de « amadou » (= all. *Zunder*), et le contexte nous montre qu'il est employé ici dans la seconde acception; c'est donc à tort que M. B. appelle la comparaison de l'amour celé avec l'*esche* un manque de goût (p. 33).

W. v. WARTBURG.

1. La rime *-ieꝛ: -iers*, qui résulte de cette correction et qui se retrouve au vers 198, est assez fréquente depuis le XIII^e siècle (cf. Barth, p. 24).

2. M. B. n'adopte pas la leçon de AC, parce que, selon lui, ce serait un manque de goût que de parler de biches et de pores au milieu d'un beau discours sur l'amour; M. B. n'a pas pensé sans doute à la chasse aux *porcs*.

3. M. B. parle longuement de ce passage (p. 15); c'est le seul qui, selon lui, prouve l'existence de *o*; celle-ci est donc très peu sûre.

4. Dans le texte de M. B. le vers est trop court d'une syllabe.

Carlo BATTISTI, *Zur Sulzberger Mundart. Ein Reisebericht.*

Aus dem Anzeiger der philosophisch-historischen Klasse der kais. Akademie der Wissenschaften vom 28. Juni 1911, n° XVI).

L'auteur, à qui nous devons déjà une excellente phonétique des patois de la vallée de Non (*Sitzungsberichte der Wiener Akademie*, CLX) continue à élargir et à approfondir les chapitres nécessairement fragmentaires dans lesquels Ascoli nous avait, le premier, révélé les traits caractéristiques des parlers ladins du Tyrol (*Archiv für die Ethnologie*, I, 332 ss.). L'étude présente nous fait mieux connaître les dialectes du *Val di Sole* (Sulzberg) qui forme la partie supérieure du bassin de la Noce. Dans une introduction nourrie de faits, M. Battisti nous expose les conditions linguistiques de la contrée dont les parlers ont subi partiellement l'influence des parlers voisins de la Lombardie; il soumet à une critique judicieuse les travaux de ses prédécesseurs, Ascoli, Gartner et von Ettmayer. Une collection de 400 mots, que l'auteur a recueillis sur place, témoigne de la richesse du vocabulaire de la vallée; enfin un relevé soigneux des principaux traits phonétiques nous permet de nous rendre compte des différences qui existent entre les parlers du Val de Sole et ceux du Val de Non. Comme M. B. se propose sans doute de revenir plus tard sur les problèmes lexicologiques qu'offre ce petit vocabulaire, je me borne à relever quelques mots particulièrement frappants. Le nom de la myrtille rouge, *ambroine*, rappelle le nom à peu près identique de l'airelle myrtille, *ambrazali*, *amborzali*, *ambourzali*, etc., de la Savoie et de la Suisse romande (cf. Constantin et Gave, *Flore populaire de la Savoie*, p. 4, et Savoy, *Essai de Flore romande*, p. 94)¹. Mais il est évident que la « parenté lexicologique » se fait surtout sentir entre la vallée de Sole et le rétoroman des Grisons. En voici quelques exemples : *bojn*, *bojn* « agneau » qui se rattache évidemment au haut engad. *beltz* « mouton, brebis », répandu d'ailleurs dans une large zone rétoromane et lombarde (cf. en dernier lieu Gartner, *Z. f. rom. Phil.*, XVI, 312; Schuchardt, *Schweizerdeutsches*, 78; von Ettmayer, *R. Forsch.*, XIII, 488), mais il y aurait de nouvelles recherches à faire pour déterminer si vraiment

1. *pojn*, « acqua che rifolle, vorrice, gorgo » semble se rattacher à la base *guilpi* qui jouit d'une vitalité extraordinaire non seulement dans la Suisse romande (*golya* « flaque d'eau »), la Savoie (*golia*, cf. *Atlas linguistique*, MARE), le Val d'Aoste (*gouille*, Cerlogne), mais aussi au centre de la France (*gouille* « fontaine, mare d'eau », Jaubert); en Italie, il est attesté dans le Piémont *pozi* « pozza, buco pieno d'acqua ferma, pozzanghera », tandis qu'il n'est pas certain qu'il faille rapprocher le valtell. *goi* « golfo, seno di fiume » de la série que nous venons de citer (cf. Meyer-Lübke, *Z. f. rom. Phil.*, XIX, 279, et Kluge, *Et. W. II*, 7, 2. *Galle*). Les mots *duzil* « frondi di conifere » (p. 213), *dažin*, « circolo di picci » (p. 212), *dažin* « cascami delle conifere » (p. 216), se ramènent à la base qui est examinée dans le *Bulletin de dial. rom.*, III, 63-64, de même *uicr* « vitello di due anni » (v. *ibid.*, p. 16) et, en ce qui concerne *stròè* « sentiero », je sais l'occasion de signaler l'existence du même mot dans les patois rougiens : *tròè* masc. « escalier dans un ravin, entrée du ravin », sur lequel M. Hording a bien voulu attirer mon attention.

toutes ces formes remontent directement au latin *bestia*. — Le radical d'*arza-rollo* « heracleum sphondylium » doit être le même que celui du haut engad. *bazavenna*, *arzavenna*; bas engad. *razvenna*, *giarsvenna*, *razvenna*; poschiav. *ardavenna*, bergell. *ardzavenna* (Soglio), Muntogna (Heinzenberg) *arziavenna*, Bergün *razavenna*, *darsavenna*¹. — *daracar* « diluviare » se retrouve dans le bas engad. *rachar*, sopraselv. *draccar* « pleuvoir à verse ». — *fluo* « semi del fieno » doit être rapproché du haut engad. *flüja* « épi sur pied, moisson », *flüjer* « préparer la terre pour la semence ». En acceptant l'étymologie généralement admise de fruges, on est surpris de constater l'existence du groupe initial roman *fl-* (au lieu de *fr-*) dans une zone assez étendue qui embrasse le Val de Non (*fluo*, Battisti, 98), le Val di Sole et la Haute Engadine. — *mosna* « tas de pierres dans les prés », cf. grison *mubna* (*Bulletin de dialectologie romane*, III, 71) pour lequel l'étymologie *machina*, proposée et défendue par M. Salvioni (*Rendiconti dell' Istituto lombardo*, XLV, 276) me paraît toujours inadmissible. — *pampuch* « *rumex acetosa* » semble s'expliquer par l'assimilation syllabique en partant de la forme bien plus répandue *pancuc*, pour laquelle il faut consulter Guarnerio, *Rendiconti dell' Istituto lombardo*, XLII, 980². — *plomba* « tas » se rencontre aussi dans le Val di Non : *plämä* (Battisti, 55), dans le Val de Fassa : *piöma* « tas de foin » (Ascoli, *A. Gl. It.*, I, 349), à Greden : *plömia* « tas de troncs d'arbres » (Gartner, *Gredner Mundart*, 142); le mot s'est conservé jusqu'aujourd'hui dans les parlers allemands du Tyrol qui ont suivi le ladin disparu : *blumm*, *holzblumm* (Schueller, *Rom. Volk-mid.*, 255, et Schöpf, *Tirol. Idiot.*, 511); il reparait dans les Grisons : haut engad. *pruna* (pour *pr-* en regard de *pl-*, cf. *flüja* et *früja* que nous venons de citer), bas engad. *pluna*, sopraselv. *plunna* (et les verbes respectifs : *pruner*, *plunar*, *amplunar*) « tas de bois » et il pourrait bien se continuer dans le poschiav. *pronda*, *prondella* « grande masse, grand nombre », qui présente peut-être le résultat d'un croisement entre *abunda* (engad. *avuonda*) et *pruna* « tas ». — *sbrinzar* « zampillare » paraît se rattacher au haut engad. *zbrintsla* « étincelle », *zbrintslär* « étinceler » (cf. *Bulletin de dialectol. rom.*, III, 5). — Je ne veux pas terminer ces brèves notes sans dire encore une fois que le travail de M. B. rend un véritable service aux études dialectologiques et qu'il fait bien augurer du grand *Vocabolario del Trentino* que l'auteur se propose d'établir sur le modèle de ceux de la Suisse romande.

J. JUD.

1. Cf. Pallioppi s. *arzavenna*; Brunies, *Flora des Ofengebietes*, 1906, p. 144; Grisch, *Beiträge zur Kenntnis der pflanzengeographischen Verhältnisse der Berggänerstöcke*, 1907, p. 43; Brockmann, *Die Flora des Puchlars*, 1907, p. 401. La forme de Soglio a été relevée sur place.

2. Aux formes citées par M. Guarnerio, il conviendra d'ajouter : bergün *pancucu* (Grisch., *op. cit.*, 42), bas engad. *pan e cuc* (Brunies, *op. cit.*, 77) et les forme relevées par M. Schuchardt, *Z. f. rom. Phil.*, XXVIII, 329; cf. aussi *Guggelibrot* (*Schweiz. Idiot.*, V, 959), bavar. *Gugkubrod* (Schmeller, s. v.; Grimm, V, c. 2528, s. *kuckucksbrot*; et peut-être Björkman, *Z. für deutsche Wortforsch.*, III, 269).

Pyrame et Thisbé, texte normand du XII^e siècle. Édition critique avec Introduction, Notes et Index de toutes les formes, par C. DE BOER... (Verhandelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam, Afdeling Letterkunde, Nieuwe Reeks, Deel XII, no 3); in-4, 104 p.

M. C. De Boer, à qui on devait une édition de *Philomena*, en donne aujourd'hui une de *Pyrame et Thisbé*. Ce nouveau travail a été conduit avec prudence, rigueur et précision : il porte des marques non douteuses de probité, de finesse, et surtout, de la part de son auteur, une connaissance poussée de l'ancien français. Le texte en question était particulièrement difficile : M. De Boer le remarque avec raison. Il n'est pas étonnant que, sur la façon de l'établir et celle de l'interpréter, on puisse n'être pas toujours de l'avis de l'éditeur, et voici un certain nombre de remarques qu'appelle sa publication.

I

Maisieu premier..., M. De Boer, en un passage que je ne comprends pas bien, écrit (p. 37) : « Dans la reconstitution du texte, j'ai suivi en général l'orthographe du ms. de Rouen 1044, le meilleur ms. de l'*Ovide moralisé*. . . Si je me suis permis de temps en temps de le moderniser légèrement, c'est que je considère la question de l'orthographe comme n'ayant aucune importance. » Pourtant il faut bien maintenir une certaine unité dans le système graphique qu'on adopte. Ne parlons pas ici de quelques inconséquences typographiques purement accidentelles (par ex., v. 7, *valles* au lieu de *vallés* ou *vallez*; v. 326, *né* au lieu de *ne*; v. 706, *Après* au lieu de *Aprés*) ; mais, puisque M. De Boer adopte, en principe, l'orthographe du ms. O, il faut ou bien la respecter en tout endroit, ou bien la corriger selon des règles fixes ; et il faut aussi, toutes les fois qu'on rejette la leçon de ce ms. pour admettre celle d'un autre, appliquer au passage emprunté les procédés graphiques ordinaires du ms. pris pour base. En fait, on peut constater que M. De Boer ne s'est pas intéressé à ce point : au v. 18, on lit dans le texte *biautez*, tandis que O, cité en note, porte *biauté* ; au v. 70, on lit *Merveillose*, tandis que O porte *Merveillous* ; au v. 75, on lit *ensamble*, tandis que O porte *ensemble*, forme qu'on trouve partout dans le reste du poème et qui figure au glossaire (d'ailleurs classée, non pas à sa place, mais à celle de *ensamble*) ; au v. 107, inversement, on lit *assembler*, tandis que O porte *asambler* ; au v. 144, on lit *toute*, alors qu'il semble bien dans les habitudes de O d'écrire *toute* ; au v. 165, l'orthographe particulière *prachein* provient d'un emprunt au ms. C ; au v. 241, on lit *outrape*, emprunté à C, tandis que O donne, au v. 258, *outrage* ; aux vv. 28, 263, 313, on lit *Amor*, forme empruntée à C, tandis que O écrit partout ailleurs *Amour* ; au v. 438, on lit *tretuet*, forme empruntée à C, tandis que partout ailleurs O écrit *truit* ; au v. 548, on lit *dedenz*, tandis que O, là et partout ailleurs, écrit *deden* (sauf 137, *dedans*) ; au v. 403 on lit *Eins*, au v. 551 *Eins*, formes empruntées à C, tandis que O écrit toujours *ains* ; au v. 566, on lit *voit*, tandis que le ms. écrit *voiz* ; au v. 635, on lit *dessus*, tandis

que *O*, là où il emploie ce mot (v. 913), l'écrit *dessus* ; au v. 683, on lit *dole-rose*, tandis que *O* écrit les finales de ce genre *-ouse* ou *-eur* ; etc. Il ne convient pas d'attacher à ces détails autrement d'importance ; mais autant vaut conserver à la graphie une unité aussi grande que possible, dans la mesure où le ms. choisi pour base le permet. — Ajoutons ici que l'emploi du signe *x*, que M. De Boer maintient partout au lieu de recourir aux lettres *us*, est illogique dans un texte où toutes les abréviations du ms. ont été résolues. — Enfin, pour en rester aux remarques extérieures, on eût souhaité que les différentes parties du poème fussent marquées au moyen d'alinéas.

Venons en au texte lui-même. Il a été établi grâce à la comparaison de mss. qui se répartissent ainsi : *OB* — *A* — *C*¹, et c'est le ms. *O* qui a fourni la base de l'édition. Ce classement et ce choix paraissent s'imposer, et, partant de là, lisons le texte qu'offre M. De Boer. Il provoque un certain nombre de remarques, que voici.

Li fers de <i>la sajete</i> est feu,	33	Li fers de <i>ton dart</i> porte feu,
Souspir la fleche dou milieu,		Souspir la fleche dou milieu,
Li penon engiens et <i>perriere</i> ,		Li penon engiens et <i>priere</i> ,
Douce <i>Amors</i> la coche d'arriere.		Douce <i>amors</i> la coche d'arriere.
Li fers navre de l'esgarder,		Li fers navre de l'esgarder,
La fleche coule el penser,	40	La fleche coulè el penser,
Li penon <i>sont</i> les aparealz,		Li penon <i>fout</i> les apareulz,
La coche ajoste les conseulz.		La coche ajoste les conseulz.

Le texte de gauche est celui de M. De Boer ; celui que je propose est à droite. Le premier n'est pas intelligible. On ne comprend pas que le fer de la flèche soit feu, ni que le pennon soit « perriere » (entendu, aux notes, comme « une sorte de machine de guerre ») : bref, les quatre premiers vers sont d'une obscurité extrême. De même, il apparaît que, dans les quatre suivants, l'auteur a voulu décrire les effets de la flèche : on ne s'explique donc pas le *sont* du vers 41. Aussi admettra-t-on, pour le vers 35, la leçon de *OB* contre celle de *A* (*C* omet le passage). La raison invoquée par M. De Boer pour préférer *sajete* à *dart* est faible : il renvoie aux vers 29 et 43 ; mais on peut aussi renvoyer aux vers 26 et 27. Il trouve, d'autre part, que la leçon *porte* ne va pas, « si on compare le v. 35 au vers 36 ». Le sens paraît pourtant satisfaisant : « Le fer fait naître le feu (de l'amour), la flèche du milieu le soupire (des amants), etc. » La vraie difficulté commence aux deux vers qui suivent si l'on écrit *perriere* et *Amors* ; mais la correction *priere* est tout indiquée : *perriere* est pris au seul ms. *A*, qui, comme l'a fort bien remarqué M. De

1. *O* = *Ovide moralisé*, représenté essentiellement par le ms. de Rouen, 1044 ; — *B* = ms. de Paris, Bibl. nat., fr. 19152 ; — *C* = ms. de Berlin, Königl. Bibl., 257 ; — *A* = ms. de Paris, Bibl. nat., fr. 837.

Boer dans sa note aux vers 23 ss., commet à chaque instant des confusions du genre de *priere*—*perrière*. Quant à *Amors*, il dépend de l'éditeur de l'imprimer *amors*. Et alors, on obtient le sens excellent : « le fer fait naître le feu de l'amour, la flèche du milieu les soupirs, le pennon les ruses et les supplications (des amants), la coche d'arrière le doux amour. » Les quatre vers suivants expliquent à nouveau les effets des différentes parties du trait : il est donc évident qu'au vers 41 il faut lire *font* au lieu de *sont*, qui est la leçon du seul *O*, contre lequel s'accordent *AB* (*C* manque). Aux notes, *couler* est traduit timidement par « se plonger dans » : c'est assurément le sens (voy. la même idée et la même expression dans *Énéas*, 8160-62)¹. *Apareulz* est traduit par « instruments », qui est inadmissible : j'entends quelque chose comme « plan, combinaison », et le sens est d'accord avec celui du vers correspondant (37) du premier groupe de quatre (35-38), dont M. De Boer a justement remarqué le parallélisme avec les vers 39-42. Le vers 42 est bien expliqué.

Le serf qui a découvert l'amour de Pyrame et de Thisbé se dit que :

... se il fussent auques grant	86 ... se il fussent auques grant
<i>Grief chose fust dou departir,</i>	<i>Et il eüssent tel loisir,</i>
<i>Et se il fussent a loisir</i>	<i>Griez chose fust dou departir :</i>
<i>Veoir feïssent un tel plet</i>	<i>Veoir feïssent un tel plait</i>
<i>Dont il avroient mal estret.</i>	90 <i>Ou il avroit grant mal estrait.</i>

A gauche, le texte de M. De Boer. Il faut écrire *plait* et *estrait* (au lieu de *plet* et *estret*), conformément à l'habitude de *O*. Les vers 87-8 peuvent fort bien être conservés tels qu'ils se présentent dans *OB*, à qui, *C* manquant, on n'a que *A* à opposer. Quant au vers 90, nous n'avons, pour l'établir, que les mss. *C* et *A*, qui donnent, l'un *Ou il aur... I. ma ... estret*, l'autre *Ou grant mervoille eüst estret*. Ces leçons imposent *Ou* et *avroit* (*eüst* dans *A*, et sans doute *avroit* dans *C*, si l'on veut que le vers mutilé ait été juste). La conjecture la plus hardie consiste à prendre le mot *grant* dans *A*. Au total, quel sens résulte de là? J'entends : « s'ils étaient grands et qu'ils eussent [encore] la même liberté, il leur serait extrêmement pénible de se séparer : ils montreraient [alors] telles dispositions d'où il résulterait un grand malheur. » La pensée, dans l'ensemble du passage, est beaucoup moins claire si on admet le texte de M. De Boer.

1. La même idée encore de la flèche, qui frappe l'œil et glisse au fond du cœur, est développée dans *Cligès*, v. 692-715. Dans un passage de ce roman, Chrétien décrit longuement la flèche d'Amour que, par un symbolisme pénible, il assimile à l'objet aimé lui-même (voy. v. 770-860) : il semble qu'il ait voulu renouveler le thème de description que nous trouvons dans le passage en question de *Pyrame*.

101 Adont sourt uns grans maltalans...

Les mss. donnent : *OB Adont (B Atant) leva uns m., A Entretens ot m. gr., C* le texte même. *Grant* étant dans deux mss. doit être conservé, comme le remarque M. De Boer. La conséquence en est qu'il faut rejeter *leva* et le remplacer par le monosyllabe qu'offre *C*; mais, *OB.A* mettant le verbe au passé, je lirais *sourst*, plutôt que *sourt*. —

125 [Dès que...] ... lor aëz s'aërt el cours
 Ou nature conceit amours,
 Lores nes lesse plus garir
 Li lonc penser, li grief sospir,
 Les grans dolours, li fort complaint,
 130 Li durs tourmens *qu'es cuers* lor maint.

M. De Boer traduit les vers 125-6 de la manière suivante : « (leur âge) entreprit la course par laquelle Nature atteint l'amour ». J'entends plutôt : « entra dans la période où Nature (= où il est naturel que l'on) découvre l'amour ». Pour le vers 130, les mss. *OB* donnent *Li durs tormens el cuer lor maint*; M. De Boer adopte la leçon de *A* (*C* manque), trouvant que *OB*, contrairement à la règle du poème, brise le couplet. Le fait est inexact si l'on admet qu'il y ait ici un exemple de construction ἀπό νοῦνοῦ du genre de celles que Tobler a étudiées (*Vermischte Beiträge, Erste Reihe*, n° 21). En ce cas, rien n'empêche de conserver la leçon de *OB*.

V. 139. Je ne vois aucune raison pour remplacer par *Qui* (emprunté au seul ms. *C*) l'excellente leçon *Ainz* de *OB*. — V. 141. Supprimer la virgule après *sole*. — V. 142. Virgule après *noient*.

148 Demente soi en tel mesure
 Sovent :
 « Las, cheitif, tristes et dolent,
 Soufferrai longues cest tourment ?

Le passage paraît suspect. C'est le seul endroit du poème où un vers dissyllabique appartienne à une partie narrative. En outre, la juxtaposition de la forme nominative *tristes* et de la forme régime *dolent* est surprenante. Enfin, *Sovent* convient mal à *Demente*. On mettrait volontiers un point après *mesure*, pour lire ensuite quelque chose comme

« Sovent,
 Hé las ! tristes es et dolent...

Cheitif se trouve bien à la fois dans *OB* et dans *C*; mais c'est un de ces mots passe-partout qui a pu venir à la pensée de deux copistes séparément. *Hé las* (*OB*) se retrouve dans *A* sous la forme *est lus*. Remarquer, enfin, qu'au vers 151 *C* donne *Soufferrés*, qui est comme le souvenir de l'apostrophe de Pyrame à lui-même. On s'explique mieux ici que *tristes* et *dolent* soient traités différemment, l'un étant avant, l'autre après le verbe.

V. 153. On peut conserver un texte plus proche de *O* en lisant *Et plus me dueil*. M. De Boer a préféré *Et plus ai dueil* (donné par *A*) afin d'obtenir une correspondance mieux marquée avec l'expression *Tous tens ai dueil* du vers précédent, c'est céder à des considérations de style dont il faut se défier. — V. 172. Un simple point suffit après *mort*. — V. 179. *N'eüssons mie tant d'agaiz*. M. De Boer entend *avoir agaiz* comme « être sur ses gardes ». Le sens du passage serait de beaucoup meilleur si on pouvait interpréter « être épie ».

- 181 Ja ne puis je tant exploitier,
 Por promesse ne por loïier,
 Que je trouvasse un messagier
 Que li peüsse envoïier ?
 185 Cui chaut,
 Quant je plus plaing et meins me vaut ?

Il est douteux que les vers 181-4 soient interrogatifs. L'inversion après *Ja* est normale même dans une proposition affirmative. D'autre part, la pensée des vers 185-6, si on ponctue comme M. De Boer, est bien embarrassée; sans compter que la construction de *Cui chaut* avec une circonstancielle sujet du genre de celle que nous avons ici n'est pas d'un type connu. On mettrait volontiers un point d'interrogation après *Cui chaut* et un simple point après *vaut*. Si le ms. *O* fournit une autre leçon pour le vers 186, c'est du moins ainsi qu'il coupait. Notons que la leçon de ce ms. fournit une suite d'idée très satisfaisante (*Cui chaut ? Ne monte riens se Dieux me sault !*); pourtant, on peut se fonder pour l'écarter sur le fait qu'elle semble venir des v. 290-91, où elle est assurée par l'accord *OC*. On accueille alors, comme le fait M. De Boer, la leçon de *C*. En ponctuant comme nous l'avons proposé on comprend : « A quoi bon (sous-entendu : ces regrets, ces plaintes auxquelles je m'abandonne) ? [En effet], plus je me plains, moins je me tire d'affaire ». En maintenant le point d'interrogation après *envoïier*, et en remplaçant *plaign* par *pens* (emprunté à *A*) ou en empruntant le vers 186 tout entier à *A*, on obtient aussi un sens satisfaisant : « Ne pourrais-je pas bien arriver à trouver un messenger ?... A quoi bon (sous-entendu : m'en préoccuper) ? [En effet], plus je réfléchis, moins je me tire d'affaire. »

V. 199. Point d'exclamation après *dolour*. — V. 230. Virgule après *pens*. — V. 235. *Thi bé* entame ici un véritable dialogue avec elle-même. Il eût été bon de le marquer au moyen de signes extérieurs, comme M. de Grave l'a fait dans son édition d'*Énéas*. Dans sa note aux vers 247 ss., M. De Boer passe un peu rapidement sur l'examen de ce procédé.

- 234 Thi bé, fole, veulz tu desver ?...
 237 Non faire !
 Garde raison qui t'est contreire !

M. De Boer interprète ce vers de la manière suivante : « Garde-toi d'un raisonnement qui t'est contraire » (c.-à-d. « qui est contre toi, qui ne t'autorise pas à faire cela »). On écrirait volontiers *Raison*, avec une majuscule, et on entendrait : « Prends garde à Raison, qui te conseille le contraire ». On aurait là le thème du débat de Raison et d'Amour, si complaisamment traité par Chrétien de Troyes.

263 Mout avroie le blasme chier,
Se m'en ooie chalengier.
Contraire ?
Si con moi semble et m'est viaire,
Ne m'en devroit nus hons retraire...

Malgré les explications que fournit M. De Boer, cette construction absolue de *Contraire* est inadmissible. Lorsque le personnage « se reprend », comme dit l'éditeur, au moyen d'une brusque interrogation de ce genre, c'est toujours en répétant un mot précédemment exprimé. Ce n'est pas ici le cas. Il faut donc, ou prendre *Contraire* pour une simple exclamation, ou le faire dépendre de quelque chose. Cette seconde solution paraît la seule bonne, et on est bien tenté de construire *Contraire* comme le complément de *retraire*. Le sens de l'expression serait « faire un reproche ». *Contraire*, en effet, ne signifie pas ici « chose contraire » ou « mauvaise », comme l'explique M. De Boer, mais « reproche »; voy. ce sens du mot dans *Troie*, 15088.

V. 286. *Noirci* est traduit par « pervers ». Ce dernier mot trahit la pensée de M. De Boer, qui voulait dire sans doute « gâté, corrompu ».

291 Cui chaut ?
Ne monte riens. Se Diex me saut,
A poi ferai por vos .i. saut.

Il faut mettre une virgule après *riens* et un point après *saut*. C'est ainsi que construisent *OBC*, comme il est facile de le voir en lisant chacun d'eux. Le sens reste fort bon et la suite des idées très nette. — V. 319. *est*, par erreur ; lire *ert*.

343 Par l'enseigne de la ceinture
Sui ci venus offrir droiture
Que ne trouvai la creveüre.

On lit, aux notes, l'explication suivante : « Par le signe de la ceinture je vous présente mes excuses (litt. : réparation) de ne pas avoir trouvé la *creveüre*. C'est à vous que revient l'honneur de cette trouvaille. » Ce qui n'est guère clair. Il y a, en réalité, dans le texte, deux idées fondues en une seule proposition : « Attiré par l'indication de votre ceinture, je suis venu ici, et je vous fais mes excuses... etc. » — V. 367. Point d'exclamation après *endure*.

• Amis, ainsi vos os nomer :	378	• Amis (ainsi vos os nomer :
Ce ne me pueent <i>par</i> veer		Ce ne me pueent <i>pas</i> veer
Cil qui por vos me font garder.	380	Cil qui por vos me font garder),
Ne me puis mais vers vos celer.		Ne me puis mais vers vos celer :
Vostre paresce vueil gaber.		Vostre paresce vueil gaber.
Premiere soi conseil trover		Premiere soi conseil trover
Con peüssons ci assambler,		Con peüssons ci assambler,
Car qui plus aime plus voit cler.	385	Car qui plus aime plus voit cler.
Griefment vos oi desconforter,		Griefment vos oi desconforter,
Mes poi savez que est amer !		Mes poi savez que est amer :
<i>Amis, leviēz le dolouser.</i>		<i>Encor vos en poēz joēr :</i>
<i>Fuor vos en poēz loēr.</i>		<i>A moi lessiez le dolouser,</i>
Que riens ne puet confort doner.	390	Que riens ne puet confort doner.

- Au vers 379, *par* est évidemment une faute d'impression pour *pas*. En ponctuant les vers 378-80 comme le fait M. De Boer, la suite des idées est bien heurtée. En employant la parenthèse, tout est clair : après la première réflexion que lui suggère, accessoirement, l'appellation dont elle s'est servie, Thisbé en vient à son propos principal : « Il faut que je blâme votre mollesse : j'ai été plus ingénieuse que vous, parce que je vous aime davantage et que je suis plus malheureuse. » C'est toujours la même idée qui se poursuit dans les vers 388-90. M. De Boer traduit ainsi les vers 386-90 : « Je vous entends vous lamenter fort, et pourtant vous savez à peine ce que c'est que l'amour. Ne vous plaignez plus tant, mais félicitez-vous plutôt de ne pas le savoir (= *en*), car rien ne peut donner « confort » [à celui qui aime comme moi], dont la joie s'est changée en douleur, etc. » Cette traduction a l'inconvénient de donner, par force, aux vers 389-90 une précision qu'ils n'ont pas. Aussi bien la faute en est-elle au texte lui-même, qu'on peut rétablir autrement que ne l'a fait M. De Boer. En effet : 1° pour ce qui est de l'ordre de 378-9, on peut garder celui qu'offrent *OB* (contre qui il n'y a que *A*); 2° la même raison (*A* isolé contre *OB*) impose *joēr* au lieu de *loēr* ; 3° au vers 388, *A* et *C* donnent bien *amis* (d'ailleurs, chacun d'une façon un peu différente), mais cette leçon peut provenir d'une mauvaise interprétation de *a mi* (voy. v. 399, où *C* donne *amis* dans des circonstances analogues). On obtient alors un sens très satisfaisant. Blâmant toujours l'inaction de Pyrame, Thisbé dit : « Vous vous plaignez, mais vous ne savez pas ce que c'est qu'aimer : vous trouvez encore moyen de vous distraire (allusion aux vers 333-4), et vous me laissez l'affliction, à moi que rien ne peut soulager. » Je trouve que cette lecture, fondée sur le respect aussi grand que possible du ms. base, donne au développement de l'idée plus d'unité et de logique. Notons que le *soi* du v. 383 a été classé au glossaire comme pronom : il est trop évident que c'est la 1^{re} pers. du prétérit de *avoir*.

V. 399. *Pensez demain del retourner*. La leçon des mss. est *Pensez de moi del*

retorner, qu'il faudrait peut-être garder. — V. 402. *Puet* : il n'y a pas de raison suffisante pour écarter *pot* donné par *OBC*. — V. 410. Puisque M. De Boer a tenté de restaurer les vers 176 et 180 qui manquaient dans les mss., on pourrait songer à lire ici *Que j'ain*, qui fournirait une rime et un sens acceptables. — V. 445-6 :

Deduit
Et quanques je desir me fuit.

M. De Boer considère *Deduit* comme une forme régime faisant fonction de sujet. On pourrait, à la rigueur, considérer le mot comme un nominatif pluriel parfaitement régulier : le singulier du verbe *fuit* n'y fait pas difficulté (voy. Tobler, *ouvr. cité, Erste Reihe*, n° 34, 2^e éd., p. 235. Voy., ici même, des exemples voisins aux v. 127 et 707). — V. 454. Remplacer le point par une virgule. Simple erreur d'impression : la construction est bien expliquée en note. — V. 461. Point d'exclamation après *durs* (voy. v. 469 et 488).

485 De cele qui le cuer de moi
Et le corage a tret a soi.
Masiere,
Tant par estes cruels et fiere !
Que n'aovrez par ma proiiere,
490 Tant que besier puisse la chiere,
La bouche,
La cui douceurs au cuer me touche.
Hé, gente,
Itant me feites sans atente.
495 Ne plus.

Au vers 486, il faut lire *o soi*, puisque *o* est donné par *OAC*. Le sens n'est pas, en effet, « tirer à soi » ; il est plus riche, et on doit entendre « tirer et emporter avec soi ». Nous avons ici une indication de la théorie selon laquelle l'objet aimé emporte avec lui, vole, dérobe le cœur de qui l'aime (voy. l'idée dans *Énéas*, v. 8350-51. Comp. *Cligès*, v. 2805-54). Le *Que* du vers 489 est classé au glossaire sous l'étiquette « conjonction ». En réalité, il est probable que c'est ici un adverbe interrogatif et qu'il faut mettre un point d'interrogation après *touche* (v. 492) : « Que ne vous ouvrez-vous?... etc. » ; comp. le *Que* du v. 697, qui a le même sens, et qui est aussi considéré à tort comme une conjonction. Au vers 495, M. De Boer construit *Ne plus* absolument, dans le sens de « Je n'en dis pas plus ». On comprendrait plutôt : « Faites-moi cette grâce sans attente et sans plus », c'est-à-dire « sans plus attendre ». En d'autres termes, *sans* retombe à la fois sur *attente* et sur *plus*. Pour l'expression *sans plus*, encore vivante en français, voy. l'exemple du *Miserere* cité par Godefroy, X, 361^a.

529 Veez d'amour con me demeine.

Le verbe *demeter*, dans ce vers, est donné au glossaire comme réfléchi. On ne voit pas comment il pourrait être construit. Il faut écrire *Amour* avec une majuscule, et entendre : « Voyez comme Amour me traite ». Pour la construction, c'est celle que Tobler a étudiée, *ouvr. cité, Erste Reihe*, n° 2, 2^e éd., p. 17. — V. 595. Virgule après *soi*. — V. 637. On éviterait l'hiatus au prix d'une faible correction, en lisant *Et si vit*.

640 A quel fin qu'ele doie traire,

Aux notes, *traire a* est traduit par « tourner à ». C'est plutôt « aboutir ». — V. 643. Point et virgule après *venue*. — V. 644. Virgule après *voit*. — V. 640. Plutôt que *devaloit*, lire *devale* ou *devala*. — V. 661. Il n'est pas tellement sûr qu'il faille rejeter la leçon *envelopez* de *OB* pour lui préférer celle de *C*. — V. 680. Supprimer la virgule après *issuz*. — V. 708. Ouvrir les guillemets avant 708. — V. 742. La phrase 741-5 est embarrassée, si on ponctue comme M. De Boer. Il est préférable de mettre un point d'exclamation après 741 : « Malheureux ! Elle est morte et je vis encore ! ». Comp. v. 737-8.

754 Morz, que demores? Qar me prens!

He, mors,

Por quoi demore cest grans torz,

Que je ne sui or endroit morz?

Mis à part le cas du vers 756, *demorer* n'est jamais employé dans le poème qu'au sens de « tarder ». D'un autre côté, la reprise de ce mot au vers 754 dans un sens différent de celui qu'il a dans le vers 756 est peu naturelle. C'est pourquoi on pourrait lire, au v. 759 : *Por quoi demores? c'est grans torz*, correction paléographiquement bien permise, d'autant que la leçon est seulement dans *O*. Pour la répétition d'idée qu'on trouve alors aux v. 754 et 755-56, comparez les passages 737-8 et 740-41 qui offrent la même particularité; et pour appuyer l'expression *c'est torz*, voy. v. 737. — V. 760. *piec'a*; lire *pie'a*. — V. 797. Au lieu de *Cuide acomplir*, on serait tenté de lire *Cuidu iemplir*. On en verra les raisons dans ce que nous dirons plus loin de l'hiatus.

799 Or aproce le terme brief

M. De Boer considère *terme brief* comme le sujet. Mais il n'est pas bien sûr qu'on ne pourrait pas considérer Tisbé comme le sujet de *aproce* et *terme brief* comme le complément de ce verbe. Le sens ne serait pas tellement mauvais (pour l'expression, comp. v. 767), et on éviterait un emploi irrégulier de la forme complément dans la fonction sujet. — V. 844. Supprimer la virgule après *La*. Lire *que il*. — V. 856. *Cui*, erreur manifeste pour *Qui* (voy. notes).

Preuant à temoin lunc, fontaine, près, mûriers, etc., Tisbé leur dit :

858 Oiez!

Pri vos qui ma mort tesmoigniez.

Tisbé, mauvaise, que targiez?

Ces vers sont obscurs. Au v. 859, *qui* est évidemment une faute d'impression pour *que*, seul admissible. Mais, cette correction faite, le reproche de lenteur que Thisbé s'adresse à elle-même ne s'explique pas. Elle a déclaré son intention de mourir (v. 847-50). Si elle se contentait ensuite de prendre les choses qui l'environnent à témoins de sa mort, il n'y aurait pas lieu qu'elle s'accusât de tarder. En réalité, à partir du vers 851, elle ne pense plus à son projet de mort, mais elle s'abandonne aux regrets. Aussi, au vers 859, serait-on tenté de corriger *ma mort* en *m'amor*. Après quoi, il est tout naturel que, ses plaintes se prolongeant, elle se reproche d'oublier son dessein de mourir. En admettant cette interprétation, le vers ajouté par OB après 859 (*Dieus! de mon cuer come est iriez!*), et que M. De Boer rejette, est excellent et digne d'être conservé. — V. 875. Virgule après *tis*.

II

M. De Boer a fait précéder le texte de *Pyrame* d'une intéressante introduction. Son étude sur la langue du poème est sobre et solide. Toutefois, les observations qu'il a consacrées à la morphologie sont, dans une certaine mesure, sujettes à révision. C'est par simple inadvertance que *pechierre* a été classé parmi les exemples de forme du cas régime au lieu du cas sujet : l'erreur est de faible conséquence. Il est plus digne de remarque que les passages allégués par M. De Boer sont parfois bien douteux. Ainsi, notre correction au v. 35 et notre interprétation des vers 446 et 799 réduisent de dix à sept les cas où la forme du cas régime est employée pour le cas sujet. En outre, dans les sept cas restant, il s'agit de prédicats ; et les deux cas où, au sens de M. De Boer, il s'agissait d'un sujet (446, 799), s'évanouissent¹. Pour ce qui est de l'emploi de la forme du cas sujet au lieu du cas régime, M. De Boer ne cite que *plor* (v. 196), où, à la rigueur, on peut bien voir un régime singulier. Il conviendrait d'y ajouter le cas de *pechierre*, qui, toutefois, n'est pas tant une apposition à *moi* qu'une sorte d'exclamation indépendante ou convient le cas sujet. Au total, le système morphologique semble mieux conservé encore que ne le dit M. De Boer.

La question de l'hiatus relève autant de l'étude de la langue que de celle de la versification. M. De Boer a raison de se montrer très prudent dans ce qu'il en dit (p. 17-18). Mais l'attention doit être attirée sur le fait que l'hiatus se produit à plusieurs reprises après la 3^e pers. sg. de l'indicatif des verbes en *-er*. Mis à part les cas où il porte sur *ce*, *je* et *que*, on en remarque trois

1. Il faudrait ajouter ici l'exemple de *dolent* (au v. 150), que M. De Boer n'a pas relevé. Si on admet qu'il faille corriger ce passage aussi dans le sens que nous avons indiqué, le cas est encore celui du cas régime servant au prédicat. Le cas de *Amour* et de *ardour* aux v. 154-5, que M. De Boer ne relève pas non plus, paraît mal attesté.

exemples après *tendre* (v. 282), *lune* (v. 637), *eue* (663). Au vers 282 (*Rose tendre et lis nouveaux*), on l'évite aisément en lisant *Rose tendrete et lis nouveaux* : au vers 637, une légère correction (voy. plus haut) peut aussi suffire ; et au v. 663 il est beaucoup moins certain (donné seulement par C) que ne l'affirme M. De Boer (p. 18). Restent les 3^e pers. sg. des verbes en *-er*. Or, il est bien vrai qu'en aucun endroit l'hiatus n'est assuré, pour ce dernier cas, par l'accord unanime de tous les mss. (voy. v. 40, 62, 600, 793, 807) ; mais, inversement, dans la quinzaine de cas où l'élision se produit, il suffit de très peu de choses pour rétablir l'hiatus. On peut alors se demander si la dentale finale (*t*), tombée, comme l'attestent les rimes, dans la prononciation isolée du mot, ne reprenait pas une certaine force devant les initiales vocales. J'ajoute que la question paraît ici insoluble¹.

La forme métrique de *Pyrame* est singulière. Les parties narratives, écrites en octosyllabes à rimes plates, n'ont rien de très particulier. Mais une première curiosité se trouve dans l'emploi, en deux passages correspondants, de deux séries d'octosyllabes monorimes (v. 341-57 et 378-401). M. De Boer serait tenté (p. 17) de l'expliquer par une « irrégularité qui n'est pas sans exemple dans l'ancienne poésie normande et qui est devenue assez fréquente dans la poésie anglo-normande »², à savoir la présence de la même rime à plusieurs paires de vers consécutives. On pourrait songer aussi à une adaptation de la laisse épique³. La seconde particularité rythmique du poème est l'emploi du vers disyllabique amorçant une série variable d'octosyllabes construits sur la même rime. M. De Boer rapproche justement cette forme de celle du fableau de *Richent* ; mais elle se retrouve encore dans nombre d'autres poèmes dont Naetebus a fait le relevé (*Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*, p. 36-9 et p. 185-92). Il faut, d'ailleurs, remarquer que, dans tous ces poèmes, le petit vers est de quatre syllabes, au lieu que dans *Pyrame* il est de deux. Un seul fait exception : c'est le dit de *Dan Denier*, où le petit vers est de deux syllabes, parfois même de une, avec la particularité que le mot qui le constitue est assez souvent la répétition d'un mot du vers précédent : par quoi le poème offre d'étroites analogies avec *Pyrame*. Au reste, dans les poèmes ainsi bâtis, le nombre des vers de huit syllabes compris entre deux petits vers est variable, excepté dans les poèmes de Rutebeuf qui observe le plus souvent une succession régulière. — M. De

1. Comp. la façon dont elle se pose pour *Énéas*. Voy. édit. Salverda de Grave, p. xviii-xix, et p. lxxix (note de M. Suchier). Sur la question en général, voy. Suchier, *Reimpredigten*, p. 33 et 39, A. Tobler, *Versbau*, p. 69 ; et Rydberg, *Zur Geschichte der altfranzösischen* 2, p. 145 ss.

2. Les termes sont empruntés par l'auteur à M. P. Meyer.

3. Le même exemple de laisses octosyllabiques rimées se trouve dans le poème latin de Primat sur sa disgrâce (éd. Hauréau, *Not. et extr. de quelques mss. littéraires de la Bibl. nat.*, VI, 129 ss. Voy. aussi *Romania*, XLI, 50. note).

Boer écrit (p. 17) que le mot *sole* (v. 728) présente un cas de vers disyllabique où la finale féminine compte, à la rime, pour une syllabe. L'exemple du dit de *Dan Denier* rend douteuse cette affirmation, et il est bien possible qu'on doive considérer le vers en question comme monosyllabique.

L'opinion de M. De Boer que *Pyrame* est d'origine anglo-normande est fortement appuyée. Ce qu'il dit de la date du poème, qu'il tient pour ancien (troisième quart du XII^e siècle), semble également assez sûr. Toutefois, sur ce dernier point, son argumentation, convaincante au total, peut être discutée dans le détail. Il nous a paru que le système morphologique du texte était mieux conservé encore que ne le disait l'éditeur, et la preuve de l'antiquité du poème, tirée à la page 22 de l'examen de la langue, peut y gagner en vigueur. En revanche, les considérations littéraires sur lesquelles se fonde l'opinion que *Pyrame* a dû précéder *Énéas* (p. 20-21) sont peu décisives, bien que, au fond, j'incline à adopter la thèse. Nous avons vu aussi que la forme métrique, bien plus répandue dans la littérature que ne le dit M. De Boer (p. 21-2), n'est pas un signe tellement manifeste d'antiquité. Restent, au service de l'éditeur, d'autres arguments, et de bons : ainsi ceux qui reposent sur l'état de la langue, sur la conservation rigoureuse du couplet, et même ce qu'il dit très justement (p. 23) de la date où se sont produites avec la plus grande intensité les traductions et adaptations d'œuvres antiques. Mais, comme il ne faut négliger aucun moyen de faire la lumière, il n'eût peut-être pas été superflu, s'en tenant au strict point de vue de la chronologie, de suivre l'histoire du poème dans la littérature.

Cette étude, M. De Boer l'a écartée, délibérément. J'ai relevé, pour ma part, quelques mentions de *Pyrame* dans des textes du XII^e siècle, qui semblent confirmer l'opinion de M. De Boer sur sa date¹. L'usage que M. De Boer lui-même fait du texte de *Tristan* reconstitué par M. Bédier (voy. p. 24) pourra être discuté, puisque c'est une question de savoir si la mention du lai de *Thisbé* doit être attribuée à Thomas ou à Gottfried².

Pour ce qui est des destinées du poème et de son influence sur la littérature, je me permets de renvoyer à l'article dont je viens de faire deux fois mention. Il y aurait lieu, en outre, d'étudier, non plus l'histoire du poème lui-même, mais celle du thème. Parmi les œuvres les plus anciennes où il a été traité, il faut citer le poème de Malkaraume publié par M. Bonnard³ et le fragment d'un roman en prose (XV^e s.) signalé naguère par C. Friesland⁴. Il n'est pas sans intérêt de signaler aussi deux poèmes latins sur le même sujet, qui se trouvent dans un manuscrit de Wolfenbüttel, et que je me propose de publier.

M. De Boer ne tardera pas à donner une nouvelle édition de *Pyrame* dans la collection des *Classiques français du moyen âge* : il sera précieux, pour les travailleurs, d'avoir un accès plus facile à son utile publication.

Edmond FARAL.

1. Voir *Romania*, XLI (1912), 35 ss.

2. Voir *ibid.*, p. 38, n. 3.

3. *La légende de Pyrame et Thisbé en vers français du XIII^e siècle*, p. p. Bonnard, Lausanne, 1892.

4. *Handschriftliches von der Göttinger Universitätsbibliothek (Zeitschrift für fr. Sprache XXXII (1908) 222 s.)*

PÉRIODIQUES

REVUE DE PHILOGIE FRANÇAISE ET DE LITTÉRATURE, p. p. L. Clédat, t. XXIII (1900). — P. 1. J. P. Jacobsen, *La comédie en France au moyen âge*. L'auteur commence par exposer la décadence de la comédie antique et les erreurs commises à ce propos par les érudits du moyen âge, puis il étudie les comédies élégiaques des XI^e et XII^e siècles. — P. 23. C. Juret, *Étude phonétique et géographique sur la prononciation du patois de Pierrecourt*, 2^e partie, étude géographique. — P. 61. Comptes rendus et publications adressées à la Revue. — P. 81. J. P. Jacobsen, *La comédie en France au moyen âge* (suite). L'auteur étudie les rapports des comédies élégiaques avec le théâtre populaire du moyen âge et conteste les opinions de Petit de Julleville et Cloetta qui pensent que la représentation de ces comédies aurait été impossible. Il étudie ensuite le milieu où elles ont été écrites, clercs errants peu à peu exclus de l'église et devenus jongleurs, et donne de longs renseignements sur les jongleurs et les monologues dramatiques. — P. 107. Albert Dauzat, *La langue des sports*. — P. 120. Paul Barbier fils, *Notes étymologiques sur des noms de poissons : congre, espingolo, lendole, loche, rascasse*. — P. 132. Comptes rendus. — P. 154. Chronique : M. E. Bordas propose une étimologie du verbe *aller* : il part d'un subjonctif *inde eamus* d'où serait venu un infinitif **indare*, d'où **enaner*, et **enaler* par dissimilation. — P. 161. J. P. Jacobsen, *La comédie en France au moyen âge* (suite). L'auteur montre comment les monologues dramatiques deviennent des farces, et expose les rapports étroits qui unissent ces monologues avec les farces et les sermons joyeux : intéressante étude des mœurs cléricales, et du rôle de la parodie dans les sermons farcis et les fêtes des fous. — P. 197. C. Juret, *Étude sur le patois de Pierrecourt* (suite et fin). Rectifie et contredit, en conclusion, certaines des formes données par l'*Atlas linguistique*. — P. 214. M. Roques, *Lyonnais « Académie », français provincial « artisse »*. — P. 218. F. Baldensperger, *Notes lexicologiques* (suite). — P. 225. J. Buckeley, *Étude sur les noms de lieu français*. M. B. étudie la survivance dans la toponomastique de mots latins qui n'ont pas survécu à l'époque classique : *lucus*, *amnīs*, *pabulum*, *civus*, *compendium*, *fanum*, *alpes*. — P. 229. Comptes rendus. — P. 239. Chronique : *Maurice Donnay et l'orthographe*. — P. 243. A. Guériot, *Notes sur le parler de Meisson (Aube)* : phonétique, morphologie, dérivation, syntaxe. — P. 276. J. Buckeley, *Étude sur des noms de lieux français*

(suite), 1° noms représentant des substantifs latins : *silva, saltus, comba, ramus, fagus, hortus, palus, rivus, castrum, castra, firmitas, maceria, potestas, mutatio, forum, colonia, casa, casalis, cella, oratorium, atrium, strata, monasteriolum, palatiolum, dea, puella, gallus*; — 2° représentant le génitif; — 3° représentant des adjectifs : *celsus, albus, magnus, parvus, dominicus, vetus, latus, aureus, tenebricus, eremus, urbanus, suavis*; — 4° représentant des comparatifs : *acutior, superior, subterior, ulterior, major*, et un superlatif *summus*; — 5° représentant des participes : *fictus, fractus, tortus, plexus, saeptus*. — P. 303. Comptes rendus. — P. 316. Chronique : sur l'étimologie du verbe *aller*. Notes complémentaires de M. E. Bordas et lettre de M. Bourciez rappelant qu'il a proposé, il y a vingt ans, une étimologie analogue partant d'un infinitif **indare*, à laquelle il ne tient plus beaucoup.

— XXIV (1910). — P. 1. J. P. Jacobsen, *La comédie en France au moyen âge* (suite). M. J. étudie le développement de l'élément comique dans le drame religieux, en particulier dans un *Ludus scenicus de nativitate* qui fait partie des *Carmina burana*. Certains mystères du xv^e et du xvi^e siècles contiennent des farces intercalées. Ces idées ne sont pas absolument originales; elles sont très analogues en particulier à celles que soutient M. Wilmotte dans un chapitre de ses *Études critiques sur la tradition littéraire en France*. M. J. indique l'antériorité de ses études sur ce point. — P. 18. Guérinot, *Notes sur le parler de Messon*. Vocabulaire avec quelques étimologies hasardeuses. — P. 39. J. Gilliéron et Roques, *Études de géographie linguistique*, XI. *Di, jour et leurs composés; di et jour; semper, toudis, toujours*, ce dernier coïncidant avec *jour*; *midi-mijour*, celui-ci, rare dans le nord, se rencontre au sud hors de la zone de *di*; influence de *minuit*. — P. 51. M. Clair, *Particularités de la langue de Montaigne*. Comparaison, portant sur le livre I, entre l'exemplaire de 1588 annoté par Montaigne, et l'édition de 1595 donnée par M^{lle} de Gournay : celle-ci a corrigé ce qui lui a paru trop particulier. Des renseignements intéressants, mais de la confusion. — P. 61. Comptes rendus, livres et articles signalés; nécrologie. — P. 81. J. P. Jacobsen, *La comédie en France au moyen âge* (suite et fin). L'intéressant travail de M. J. se termine, d'une façon un peu brusque, par une étude des rapports entre la fête de mai et le théâtre populaire, particulièrement les œuvres d'Adam de la Halle, et par des détails, qui ne sont pas tous nouveaux, sur les sociétés mi-laïques, mi-religieuses qui jouent les pièces comiques. — P. 98. P. Porteau, *Mais*. Discussion des pages que M^{lle} Richter a consacrées dans la *Zeitschrift f. rom. Phil.* de 1908 (XXXII, 656) à *magis*. M. P. conteste surtout la synonymie *magis*-*valde*. Il conclut que les sens de *magis* en français supposent une évolution de plusieurs siècles à étudier en latin vulgaire. — P. 106. F. Baldensperger, *Notes lexicologiques*. — P. 118. Ed. Hrkal, *Grammaire historique du patois picard de Dénain*. Cet ouvrage doit être le complément historique de la Grammaire de A. Ledieu :

fonétique des voyelles, qui n'a du reste à peu près rien d'historique. — P. 141. L. Clédât, *Futur dans le passé et conditionnel*. — P. 150. L. Davillé, *Notes sur le mot « patriote »*. Relève le sens de « dévoué à sa patrie » dans un pamphlet publié à Mons en 1579 contre la domination espagnole, et intitulé : « le Vray Patriote, aux bons Patriotes ». — P. 154. Comptes rendus, nécrologie, publications adressées à la revue. — P. 161. A. Guérinot, *Notes sur le parler de Messon*. Vocabulaire, fin. — P. 175. Ed. Hrkal, *Grammaire historique du patois picard de Dèmuin* ; suite de la phonétique. — P. 205. Ernst G. Wahlgren, *Quelques remarques sur la forme « creinent » dans l'Épître de saint Étienne*. Il s'agit de la forme *creinent* du vers 7, pour laquelle G. Paris, Foerster et Bartsch ont proposé de lire *crecient*, ou *creivent* ; M. W. propose de lire *creient* par une substitution de *r* à *n* que le manuscrit autorise, dit-il, et qui n'a en effet rien d'impossible. M. W. montre que le passé simple est possible à cette place et que la forme en *i* est la plus ancienne, comme représentant *credidi* : mais il n'indique pas comment sa conjecture se concilie avec le sens. — P. 210. J. Désormaux, *Mélanges savoisiens, VII. Discours de deux Savoyards, 1604*. — P. 226. Comptes rendus (à noter, à propos de A. Darmesteter, *Les gloses de Raschi dans la Bible*, quelques remarques et corrections de G. Marinet). — P. 234. Livres et articles signalés. — P. 238. Chronique de L. Clédât sur l'hiatus, et la suppression de l'*e* final dans la déclamation et la versification modernes. — P. 241. Ed. Hrkal, *Grammaire historique du patois picard de Dèmuin* (suite). Fonétique syntaxique et morphologie. — P. 280. J. Gilliéron et M. Roques, *Études de géographie linguistique ; mots en collision ; XII, le coq et le chat ; XIII, épi et épine*. A relever le § 6, sur l'influence perturbatrice exercée dans les patois par les rencontres d'homonymes. — P. 308. L. Clédât, *L'imparfait du subjonctif, verbe défectif*. — P. 311. Comptes rendus, chronique, publications adressées à la revue.

H. YVON.

REVUE DE PHONÉTIQUE publiée par l'abbé ROUSSELOT et Hubert PERNOT ; tome I (4 fascicules trimestriels), Paris, 1911. — Nous souhaitons plein succès à cette nouvelle tentative pour donner aux phonéticiens une revue qui leur manque ; le programme de la *Revue de Phonétique* est très large et très éclectique et débordé infiniment les cadres de la *Romania*, nous ne signalerons que les articles les plus directement intéressants pour les romanistes. — P. 17-32. Rousselot, *Classification des voyelles orales*. — P. 79-92. Rousselot, *Dictionnaire de la prononciation française*. — P. 114-37. G. Lote, *Le silence et la ponctuation dans l'alexandrin français*. — P. 169-80. Rousselot, *Dictionnaire de la prononciation française* (suite). — P. 232-59. G. Lote, *Le silence et la ponctuation dans l'alexandrin français*, deuxième partie. — P. 260-292. A. Grégoire, *Influence des consonnes occlusives sur la durée des syllabes précédentes*. — P. 3-296 et 357-70. Rousselot, *Dictionnaire de la pronon-*

ciation française (suite); ce dictionnaire suit l'ordre alphabétique et il est arrivé, à la fin de cette première année, au mot *abc*; je n'ose pas calculer le nombre d'années, qui nous sépare de la lettre Z, mais M. R. a rempli ses premiers articles de tant d'indications de valeur générale, fondées sur des observations multiples, que nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre.

M. R.

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXXIV (1910), 3. — P. 257. H. Schuchardt, *Sachwortgeschichtliches über den Dreschflegel*. Complément très important à la contribution de M. Meyer-Lübke, *Zur Geschichte der Dreschgeräte* (*Wörter und Sachen*, I, 211-44); nous aurons à revenir prochainement sur la question et sur ces deux travaux. — P. 295. L. Karl, *Vie de sainte Élisabeth de Hongrie*, par Nicolas Bozon, d'après le ms. du British Museum avec les variantes du ms. de Welbeck Abbey (cf. *Romania*, XXXVIII, 418). — P. 315. A. Ive, *Le « Sante Parole » traite da un codice fiorentino del sec. XV*. Curieuse litanie géographique où sont invoqués successivement tous les saints dont les marchands florentins pouvaient rencontrer sur leur route les sanctuaires depuis sainte Catherine du Sinai jusqu'à sainte Marie de Middelbourg en Zélande; voir p. 384 quelques corrections utiles; un fac-similé accompagne l'édition de ce petit texte; M. Ive indique en note (et dans des additions, p. 384) pour presque tous les cas des identifications géographiques satisfaisantes; cf. p. 476 et 575, quelques remarques de M. Salvioni et de M. B. Wiese. — P. 331. H. Schuchardt, *Span. ladilla; sard. gintilla; surzaga*. Il est à peine besoin de dire que ces trois mots qui figurent au titre ne sont pas seuls en cause dans cet article difficilement résumable, qui tend à rectifier ou à contredire diverses assertions de M. Salvioni. — P. 343. H. Suchier, *Nochmals die Vivenschlacht*. Cette note, due en partie à la collaboration juridique de M. Jean Acher, répond à la dernière note de M. Lot sur la question (*Romania*, XXXVIII, 600) et à une indication subsidiaire du même auteur dans son premier article (*Romania*, XXXV, 265, n. 4). — P. 349. E. Langlois, *Une mélodie de chanson de geste*. C'est une courte phrase mélodique placée à la suite du dernier vers d'une petite pièce parodique de 50 alexandrins, œuvre de Thomas de Bailleul (cf. Ward, *Catalogue of Romances*, I, 882). — P. 352. E. Lommatzsch, *Eine Episode des « Baudoin de Sebourg » und ihre Quelle*. Rapprochement entre la légende judaïque de l'épreuve de Moïse, qu'a connue le moyen âge français, et l'épisode où, le petit Baudoin ayant arraché la couronne de la tête de son criminel parâtre, on le met, pour éprouver l'innocence de son esprit, entre un bassin rempli de pommes et un autre rempli de florins; il s'apprête à prendre les florins, lorsqu'un ange détourne sa petite main sur les pommes et le sauve ainsi de la mort qui lui était réservée s'il avait montré des goûts moins enfantins. — P. 358. K. Christ, *Bruchstücke der « Estoire de Troie » von Beneit de Sainte More*. Retrouvés dans la reliure d'un livre de la Bibliothèque de l'Université de Munster, ces fragments correspondent

AGREV. 10331-73 et 10376-115 de l'édition Constans; ils ne sont pas de nature à en modifier le texte. — P. 362, L. Karl, *Die Epistel aus der Vie de Madeleine*. Il s'agit du miracle opéré en faveur du roi de Marseille (cf. *Romania*, XXII, 1841); M. K. nous donne avec une liste des versions de cet épisode, qui sont donc à exécuter indépendamment de la vie de la sainte, l'indication et le début d'un texte latin qui paraît être la source de la version de Guillaume le Clerc, et, pour cette dernière version, la collation du ms. de Welbeck Abbey avec le ms. fr. 19323 de la Bibliothèque Nationale.

MILANNAIS. — P. 368, G. Bertoni, *Dei costumi del secolo*. Ce prétendu *libretto*, publié comme tel par Montaiglon et Raynaud au t. II du *Recueil gothique*, et qui serait plutôt un *dit*, n'est en fait qu'un extrait de la traduction de la *Consolation* de Boèce par Renaut de Louhans. — P. 369, J. Acher, *Remarques sur le texte d'Agaric et Nicolette*. Ces remarques portent sur les passages suivants : 3, 3; 6, 21 sq.; 10, 26 sq.; 10, 52; 10, 60; 15, 1 sq.; 15, 18; 16, 18; et sur la transcription de la mélodie des couplets due à MM. Albert et Saran et publiée par M. Suchier dans sa dernière édition de la *Contefable* : sur plusieurs points M. A. est plus conservateur que les éditeurs. — P. 371, H. Schumann, *Zu Yvain*, v. 304 (100). Il est question au v. 304 du vilain qui a *Danz de sangler aguz et ros; ros = roux ou jaune* → a embarrassé M. Foerster, qui trouve l'épithète peu applicable aux dents aiguës d'un sanglier ou d'un rustique. M. Sch. rapproche du vers d'*Yvain* un passage de *Peregrin* (éd. Privat, 6007) où il est dit d'une femme que *Si dent sambloient mesel d'oeuf De color, tant estoient ros*; le rapprochement est utile, mais, à tout prendre, il ne suffirait pas à faire disparaître l'embarras, peut-être excessif, de M. Foerster. — P. 373, G. de Gregorio, *a. fr. pulcèlla, it. letter. pulcella*. Appuie l'étymologie *puel(li)cella et nous donne, pour expliquer l'a roman qui ferait difficulté, le choix entre des hypothèses ingénieuses, mais aussi incertaines que diverses. — P. 375, O. Schultz-Gora, *Zur Bedeutung von afez, tramel und extrumelè*. Le sens de « jambe, gras de la jambe » ne serait pas le sens exact au moins à l'origine : *tramel* a désigné d'abord le « bas de la jambe ». — P. 377, H. Schuchardt, *Zu Zeitschr.* 1910, 132 f. Rectification de M. Sch. à une assertion de M. Haberl relative au *terme trunor*.

COMPTES RENDUS. — P. 379, R. Eklöm, *Etude sur l'extinction des verbes au présent en -si et en -ai en français* (E. Richter). — P. 381, L. Constans, *Les chapitres de poés et le statut maritime de Marseille* (C. Appel). — P. 383, G. Laverigne, *Le parler bouchonnais aux XIII^e et XIV^e siècles* (D. Behrens; cf. *Romania*, XXXIX, 106).

— XXXIV, 4. — P. 385, G. Salvioni, *Appunti vari sui dialetti ladini*. Soixante-cinq notes brèves. — P. 405, G. Ziccardi, *Il dialetto di Aprano* (Molise). Phonétique et morphologie, avec deux petits textes. — P. 437, M. Morganti, *Frammenti di canti popolari negli scrittori napoletani dei secoli XVII e XVIII*. Cent cinquante-huit fragments souvent réduits à

quelques mots. — P. 458. O. Schultz-Gora, *Ueber einige Stellen bei Rambaut de Vaqueiras*. Notes qui répondent aux *Neuvelles observations* de M. Crescini sur Rambaut de Vaqueiras (*Ann. de Mili*, 1898-1900); à suivre.

MELANGES. — P. 474. G. Bertoni, *Sulla lettera di Zara del 1397*. Corrections aux lectures et interprétations de M. Bartoli (*Da Dalmatiache*, II, 261).

— P. 476. C. Salvioni, *A proposito della litania « Sante parola », etc.* — P. 477. M. L. Wagner, *Altard. bortlie, porze; neuarlich-femenisch nembrope, enombrope*. Se rallie à l'étymologie proposée par M. Meyer-Lübke, *bortlie* < potior, et explique *nembrope* comme représentant *nec potior*. — P. 479. J. Huber, *Zu pos-bay. bagiocuna « Saubolme » (= bagiana « leve de marais »)*. Sur la présence de *ea*, anormal dans cette forme, et qui pourrait provenir du parler voisin de Tirano ou il représente normalement *a* devant nasale.

COMPTES RENDUS. — P. 210. E. Wechssler, *Das Kulturproblem der Minnesangs* (P. Savj-Lopez; cf. *Romania*, XXXIX, 386). — P. 491. *La noble leçon des Vaudois du Piémont*, éd. p. A. de Stefano (A. Stimming). — P. 499. E. Levy, *Petit dictionnaire provençal-français* (A. Kolsen). — P. 502. *Giornale storico della Letteratura Italiana*, LIV, 3; LV, 1 (B. Wiese).

— XXXIV, 5. — P. 513. W. Meyer-Lübke, *Aucassin und Nicolette*. M. M.-L. s'est proposé de rendre compte du mélange des vers et de la prose dans la *cantefable*, et il en propose une explication originale fondée, semble-t-il, surtout sur la différence de nombre qui apparaît entre les formules *Or le conte*, précédant le vers, et *Or dient et content et fabloient*, précédant les morceaux en prose : ces formules seraient des indications scéniques, et la seconde (au pluriel) s'appliquerait aux personnages même mis en scène et qui dialoguent. M. M.-L. tient en effet la *cantefable* pour un essai de forme dramatique ou le dialogue serait tout à la fois mêlé d'indications à la 3^e personne, comme dans d'autres compositions de date voisine, p. ex. *Courtois d'Arras*, et coupé de chants. — P. 523. Th. Kalepky, *Zur französischen Syntax*, XI-XVII. Polémique avec M. Porteau à propos d'un compte rendu d'une précédente note de M. K. publié dans la *Revue de philologie française* (XXIII, 310) : M. K. paraît à la fois s'être ému à l'excès de la forme un peu vive des observations de M. Porteau et faire trop bon marché des observations même ; remarques sur l'emploi irrationnel de *avoir à* et de *à ce que*. — P. 529. E. Sicardi, *Per due luoghi della « Vita nuova »* : XXV, 1-2 (lire avec les mss. : *sustanzia intelligente*, au lieu du *sust. intelligente* des éditions) et XXXVII, 2 (*avere restate* ne doit pas s'entendre comme un infinitif passé, mais se décomposer en *avere plus restate*, pluriel du substantif *restata* « cesse, fin »). — P. 538. E. Quaresima, *Zu Carlo Battisti's, Die Nouberger Mundart* (Lautlebre). — P. 560. A. A. Fokker, *Quelques mots espagnols et portugais d'origine orientale dont l'étymologie ne se trouve pas ou est insuffisamment expliquée dans les dictionnaires*. M. F. traite dans ce premier article, en un français qui aurait besoin de retouches, des mots *aciage*, *alargo*, *almana*, *alayata*, *alfa-*

vero, allaya, arancel, araque, azaguan, azahar, bada, badulaque, bada, bagaje, baldé, baliosa, bambu, biombo, borracho, benjuí, cachar, cacbo, caimán, calabozo, amail, sanfor, curajo, chicol; tout ce qu'il en dit n'est pas neuf et son information romane n'est pas toujours suffisante; certains rapprochements paraissent d'autre part bien aventureux ou du moins bien rapides: l'on voudrait plus de renseignements sur l'histoire des mots hispano-portugais.

MILANGES. — P. 569. G. Bertoni, *Intorno a una canzone di Bonagiunta Orlandino*. — P. 571. G. L. Hamilton, *Sur la locution « sa main a sa maïssele »*; cf. *Romania*, XXXIX, 606: M. H. apporte un exemple de cette expression pour désigner un geste d'« ire ». — P. 572. W. Meyer-Lübke, *Galló, gallaise « francoiseler Bretonne »*. Gallo n'est pas une adaptation bretonne d'un fr. *gallois*, mais une forme purement bretonne de *gall* (du lat. *gallus*); *gallaise* et *gallote* sont des formations récentes du français de Bretagne sur le modèle de *français* et de *sotte*. — P. 575. B. Wiese, *Santa Maria di Filermo und San Nicola di Riarederi*. Notes sur le *Sante Parole*, cf. ci-dessus, p. 309.

COMPTES RENDUS. — P. 578. S. Satta, *Annolazioni fonetiche ai « Condaghe » di S. Pietro di Silki* (M. L. Wagner). — P. 579. C. Salvioni, *Note di lingua sarda: Brucche Sarda* (M. L. Wagner). — P. 588. M. Vattasso, *I Codici Patriarcheschi della Biblioteca Vaticana* (Pio Rajna). — P. 604. C. R. Tobar, *Consulta al Diccionario de la Lengua*, 2^a ed. (P. de Mugica). — P. 607. C. Battisti, *Lingua e dialetti nel Trentino* (E. Quaresima). — P. 615. P. Aubry, *Trouvères et troubadours* (J. Acher). — P. 619. *Le Moyen-Age*, janvier-juin 1909 (F. Ed. Schneegans). — P. 621. *Romanische Forschungen*, XXIII-XXIV (E. Herzog). — P. 634. *Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache zu Leipzig* (Kr. Sandfeld Jensen). — P. 636. *Studi medievali*, II, 1907 (P. Savj-Lopez).

— XXXIV, 6. — P. 641. K. Pietsch, *Zur spanischen Grammatik*. Notes sur l'origine et le traitement de -y final et des toniques auxquelles il est joint (*buoy, joy, nuei*, etc.); l'article n'est qu'un recueil d'exemples classés. — P. 651. L. Wiener, *Byzantinisches*, I. Premier article d'une série d'études que l'abondante information de M. W. sur l'histoire de la civilisation européenne rendra très-attractives, plus peut-être que convaincantes. La première est consacrée à l'ital. *regattiere*, fr. *regrettier*, prov. *arcandiè*, bas-latin *regatarinus*, et à l'ital. *fizzicario* qui sont expliqués par *ergasterium* et *apothicarius*: l'on conçoit que le bas-lat. *regatarinus* joue un grand rôle dans cette dérivation, mais M. W. omet d'indiquer comment il se représente les rapports et la succession chronologique de cette forme et du fr. *regrettier*, p. ex.: tout est là cependant. Dans la seconde étude l'esp. *sacar* est rattaché au byzantin *σακκ* qui paraît désigner des pillards et reste d'ailleurs fort obscur. Enfin M. W. traite du fr. *loucher*, ital. *lucajo*, etc., pour lesquels il fournit des textes intéressants et des indications à retenir sur le véritable caractère de la *locaria* (où se vendaient les viandes « non marchandes »); mais il veut que ces mots se rattachent au byz. *ζόβηρος* « inspecteur de la boucherie »,

qui serait l'arabe *baṣīr* « vétérinaire », et le lien paraît mal établi. — P. 675. R. Gatti, *Il dialetto di Jesi*. Brève description, qui aurait besoin d'un commentaire et de quelques éclaircissements sur l'état de ce parler. — P. 701. G. Bertoni, *Il sirventese di Ricaut Bonomei (1265)*. [Grâce au ms. a, M. B. a pu améliorer notablement le texte de cette belle pièce, qui en avait grand besoin : il a heureusement restitué l'ordre logique des strophes et l'a pourvue d'un commentaire historique sobre et précis. Je crois néanmoins qu'il s'exagère la valeur du nouveau ms. et que quelques leçons de C doivent être conservées. Au v. 5 par exemple *segon qu'hom pot vezer* vaut mieux que *en so c'om* ; v. 15 *n'a tant* mieux que *a t.* (*nē* se rapporte a *cavalier*, etc.) ; v. 34 *Alamans* mieux que *Lombartz*, puisque c'est contre des Allemands que Charles d'Anjou luttait alors ; v. 35 *mostran* (c.-à-d. *mostra ne*) *gran cobeza* mieux que *en m. g. cobeza*, cette dernière forme, avec synérèse, étant trop tardive. — Le v. 36 : *que nostras crotz perdona per tornes* me paraît mal interprété : il faut certainement comprendre : « le pape dispense pour de l'argent des expéditions que l'on avait promis de faire en notre faveur » (avec jeu de mots sur *crotz* et *tornes*). — V. 37, *Romania* ne donne aucun sens, et M. B. est obligé de traduire bizarrement par « Jérusalem » : il suffit de lire *romavia*, « pèlerinage » (en Terre Sainte) ; il n'y a aucun doute que ce mot ait aussi désigné les expéditions d'outre-mer : voyez A. de Pegulhan, *Ara parra*, v. 4 R(av. IV, 102). — V. 41-4, il est question là non des excursions de Bibars en Égypte, mais du désastre que les Français y avaient subi quinze ans auparavant et qui devait être encore présent à toutes les mémoires. A. JEANROY.] — P. 708. L. Karl, *Vie de sainte Élisabeth de Hongrie*. Version anonyme conservée en entier dans le manuscrit de Bruxelles, Bibl. roy., 10295-304 (cf. *Romania*, XXX, 310) et fortement plagiée par Robert de Cambignuel, auteur d'une autre version. M. K. publie le texte du ms. de Bruxelles, avec les variantes de la version de Robert, et une brève étude sur la langue du poème où les traits purement graphiques ne sont pas assez nettement séparés des véritables faits dialectaux.

MÉLANGES. — P. 734. H. Schuchardt, *Volantino* (cf. *Romania*, XXX, 604) ; maintient l'explication de ce mot par *volare* et examine l'extension et la propagation des formes analogues dans le sud de l'Europe.

COMPTES RENDUS. — P. 738. P. Aubry et A. Jeanroy, *Le Chansonnier de l' Arsenal* (J. B. Beck). — P. 746. *Libros de caballerias...* por A. Bonilla y San Martin (A. L. Stiefel).

M. R.

CHRONIQUE

Une longue maladie, stoïquement supportée, a enlevé le 26 mars, à l'âge de 38 ans, Mathieu AUGÉ-CHIQUET, qui s'était joint, ces temps derniers, à nos collaborateurs : on n'a pas oublié sans doute les deux comptes rendus qu'il nous avait donnés (XXXIX, 430 et XL, 466). Venu tard aux études médiévales, vers lesquelles l'avaient orienté sa familiarité avec le XVII^e siècle et les nécessités de l'enseignement, il y avait pris goût et s'y serait certainement distingué : c'était en effet un esprit d'une vigueur et d'une souplesse rares, associant le souci de la précision à celui de l'élégance, imprégné de culture classique et rompu aux méthodes de la critique moderne. Outre une excellente thèse sur Baïf (Paris et Toulouse, 1909) il avait publié sur les poèmes de Pomano et l'école des Rhétoriciens (sous le titre de *De Villon à Marot*), dans la *Revue des Pyrénées* (1909, 1911-2), des études qui mériteraient d'être recueillies. Augé-Chiquet avait enseigné plusieurs années aux lycées de Foix et de Toulouse : il était, depuis le 9 mai 1910, maître de conférences de littérature française à l'Université de Clermont-Ferrand. — A. JEANROY.

— Le 10 avril, après de longs mois de souffrances, est décédé Gabriel Monod, professeur d'histoire générale et de méthode historique au Collège de France et président de la section des sciences historiques et philologiques à l'École pratique des Hautes Études. Il était né le 7 mars 1844 : il enseignait à l'École des Hautes Études depuis 1868 : il avait été maître de conférences d'histoire à l'École normale de 1880 à 1903. Dans ces deux écoles il forma de nombreux disciples qui, en 1896, lui dédièrent, en reconnaissant hommage, un important volume d'*Études d'histoire du moyen âge* (cf. *Romania*, XXVI, 603). Gabriel Monod n'a publié qu'une faible partie des études critiques sur l'histoire mérovingienne et carolingienne préparées dans ses conférences de l'École des Hautes Études, mais son action comme directeur d'études a été considérable : par son enseignement, par ses comptes rendus de la *Revue critique* dont il devint co-directeur en 1873, par la *Revue historique* qu'il fonda en 1875 et qu'il n'a jamais cessé de diriger, il a été, comme Gaston Paris et avec lui, un des principaux ouvriers du progrès des études historiques en France. Il était, lui aussi, un homme excellent et courageux et une grande âme. — M. R.

— Notre collaborateur M. Louis Havet a été élu, en remplacement de Gabriel Monod, président de la section des sciences historiques et philologiques à l'École pratique des Hautes Études.

Publications annoncées.

MM. O. M. Johnston, de Stanford University, et M. J. Reinhold, de Cracovie, ont décidé de publier en collaboration l'édition critique de *Floire et Blancheflor* qu'ils avaient entreprise tous deux indépendamment.

— M. E. Faral se propose de publier une édition critique du *Proteilaus* de Huon de Rotelande.

— Miss Mary Williams a entrepris pour la collection des *Classiques français du moyen âge*, une édition complète de *Perceval le Gallois* ; paraîtra d'abord la continuation de Gerbert de Montreuil d'après les mss. fr. 12576 et nouv. acq. fr. 6614 de la Bibliothèque Nationale.

Collections et publications en cours.

Au besoin, qui se fait sentir un peu partout, d'éditions correctes, sinon rigoureusement critiques, commodes, dégagées d'*impedimenta*, a répondu la création presque simultanée de trois nouvelles collections, celles des *Classiques français du moyen âge*, des *Classiques castillans* publiés par la « Lectura » et des *Scrittori d'Italia*, publiés à Bari, chez G. Laterza, en vol. pet. in-8 d'environ 400 pages. Celle-ci se distingue des deux autres en ce que, à côté des classiques proprement dits, interprètes géniaux de leur race, elle fera une assez large place aux œuvres historiques, critiques et biographiques, aux curiosités et aux raretés. Il n'y aura ni notes, ni commentaires, mais des appendices « qui rendront compte sommairement du système suivi dans l'édition, et donneront l'essentiel de la bibliographie, des Index des noms, et, quand il y aura lieu, des glossaires ». La liste des œuvres à publier, dressée par MM. B. Croce et A. Pellizzari, assistés de divers collègues, est close dès à présent : elle comprend environ 600 ouvrages (22 appartiennent aux origines et au XIII^e siècle, 29 au XIV^e, 51 au XV^e). La direction est confiée à M. Pellizzari dont la compétence et le zèle sont bien connus et donnent à l'entreprise une rapide impulsion : la collection, inaugurée depuis deux ans à peine, compte déjà une vingtaine de volumes. Aucun de ces ouvrages ne rentre strictement dans notre cadre. Ceux qui s'en écartent le moins sont les *Commedie del Cinquecento* (p. p. M. I. Sanesi, en 1 vol.), les *Nouvelles* de Bandello (p. p. G. Brognolego, en 5 vol.) et les *Maccheronee* de Folengo, publiées par M. A. Luzio (2 vol. de 373 et 352 p.). Cette dernière publication que nous avons sous les yeux, paraît excellente : au texte le plus complet (celui qui fut publié en 1552 sous le pseudonyme de Vignaso Cocchio) fait suite un choix de variantes empruntées aux deux principales éditions. Une substantielle notice bibliographique est suivie d'un copieux lexique, compilé d'après bon nombre de dictionnaires spéciaux et les gloses marginales de l'édition dite « toscolana » (1521). — A. JEANROY.

— De la collection des *Classiques français du moyen âge* : 7. *Les chansons de Colin Muset* éditées par Joseph BÉDIER, avec la transcription des mélodies

par Jean BECK : M. Bédier avait déjà donné, en 1893, une édition de Colin Muset : celle-ci est le fruit d'une revision minutieuse et elle est accrue des deux chansons attribuées au trouvère de Choiseul, qui est sans doute Colin Muset lui-même (la démonstration de ce point par M. B. est un intéressant exemple de méthode critique) et d'une troisième chanson, d'inspiration, analogue, qui complète « le corpus de toutes les pièces lyriques où un poète se met lui-même en scène en sa qualité de ménestrel ». Les mélodies n'ont pas fait l'objet d'une édition critique, mais M. Beck en a donné une transcription moderne fondée sur l'examen de tous les mss. : les principales variantes des mélodies sont relevées dans un *commentaire musical* à la suite des variantes de texte.

— La *Romania* a signalé en 1904 (XXXIII, 316) les deux premières plaquettes d'une série de reproductions en fac-similé entreprise par M. N. Varnhagen et qui est destinée à faire connaître une collection d'impressions populaires italiennes, de l'année 1500 ou environ, actuellement conservées dans la bibliothèque de l'Université d'Erlangen. Depuis 1904 ont paru (chez Mencke, à Erlangen) : *La historia di Otinello e Julia* ; *La historia de Fiorindo e Chiarestella* ; *Novella di Paganino e di messer Ricciardo* ; *La novella della figliuola del mercatante*. En 1911 M. Varnhagen a ainsi publié, toujours avec courtes notices bibliographiques : *El Bolognese ovvero Masetto da Lampoleccio ortolano*, mise en octaves de la nouvelle du *Décameron*, III, 1 ; et *La novella di Gualtieri e Griselda*, transformation semblable de la célèbre *Griselidis* de Boccace.

— L'Académie roumaine a commencé depuis 1907 la publication d'un *Dictionarul limbii române* dont la rédaction a été confiée à M. Sextil Pușcariu, aidé de plusieurs collaborateurs : nous aurons l'occasion de reparler de cette importante publication, nous nous contenterons d'indiquer à quel point elle est parvenue. Le *Dictionnaire*, qui doit former au moins 3 volumes d'environ 800 pages chacun, paraît par fascicules de 80 pages double in-8° à 2 colonnes ; les deux premiers volumes sont commencés : du premier ont paru, de 1907 à 1911, sept fascicules (A — BINE), du second, en 1910 et 1911, deux fascicules (F — FOROSTOI).

Comptes rendus sommaires.

Ch. BALLY, *Traité de stylistique française* ; Heidelberg, Carl Winter ; Paris, Klincksieck, 1909 : 2 vol. in-8, xx-331 et vi-264 pages. — La Société de linguistique de Paris vient de décerner le pris Bibesco à M. Bally, privat-docent à l'Université de Genève pour son *Traité de stylistique française* ; cette récompense nous fournit l'occasion de parler de cet ouvrage, vieux bientôt de trois ans. Le *Traité de stylistique* se compose de deux volumes d'inégale importance. Le second est un livre d'exercices, parfois puérils, — et l'auteur ne le dissimule pas — le plus souvent fort ingénieux et originaux, grâce auxquels les étrangers, et particulièrement les Allemands,

doivent acquérir une connaissance approfondie et sûre de la langue française actuelle. Ces exercices peuvent en outre rendre de grands services pour l'étude de la langue maternelle. Ce volume se termine (p. 223-64) par un tableau sinoptique qui est la clé des exercices et qui constitue en outre un dictionnaire idéologique très intéressant.

Le premier volume, dans lequel M. B. expose sa méthode, est d'une portée beaucoup plus générale. La stylistique est pour M. B. l'étude des faits d'expression d'une langue au point de vue de la valeur affective. Le sujet parlant sa propre langue n'a pas absolument besoin d'étudier la stylistique, puisqu'il la porte en lui; mais l'étranger a besoin d'apprendre d'abord à délimiter les faits d'expression, en luttant contre l'instinct analogique et étimologique, puis à les identifier à un modèle abstrait et logique, opération qui permet enfin de mesurer la valeur affective du fait de langage considéré, valeur naturelle ou directe ou valeur d'évocation. Il lui reste ensuite à étudier les moyens indirects d'expression (intonation et ellipse). Une telle méthode, soigneusement appliquée doit donner à l'étudiant une connaissance aussi complète que possible de toutes les nuances de la langue française, et, de ce point de vue, la valeur de l'ouvrage de M. B. est très grande.

Mais son livre nous intéresse surtout par l'importance qu'il donne à la langue parlée et à la valeur affective du langage: M. B. rompt d'une façon éclatante avec l'étude scolastique des langues, avec la grammaire toute logique conçue par les philosophes du XVIII^e siècle, et, chemin faisant, il fournit aux filologues nombre d'indications curieuses et utiles pour l'étude et la pleine intelligence des formes passées du langage. A son avis, en effet, la seule langue réelle, c'est la langue parlée; elle est constituée, non comme le fait croire la disposition habituelle des grammaires, par des mots que relie des rapports intellectuels, mais par des faits ou moyens d'expression qui ne coïncident que par accident avec les mots. Elle est faite avant tout pour exprimer des sentiments; l'expression des idées pures dans le langage est l'exception; la syntaxe intellectuelle, enseignée dans toutes les grammaires, loin d'être la forme normale de la langue n'en est qu'une forme exceptionnelle. Il est nécessaire et possible d'établir une syntaxe affective. Ces idées ne sont peut-être pas absolument originales: elles étaient dans l'air, si l'on peut dire. Mais M. B. a le grand mérite de les avoir groupées en système, de les avoir illustrées d'exemples nombreux et convaincants, et, ce qui ne gâte rien, de les avoir présentées dans un style net, vigoureux et élégant.— H. YVON.

*Bases para a unificação da ortografia que deve ser adoptada nas escolas e publicações oficiais; relatório da comissão; Lisboa, 1911; in-8, 49 pages. — La commission chargée de préparer cette unification de l'orthographe portugaise était présidée par M. A. Coelho; le rapport est l'œuvre de M. Gonçalves Viana, il marque un progrès très net vers la simplification graphique: c'est ainsi que disparaissent les *ch* (= *k*), *ph*, *rh*, *th*, et *y*, auxquels on reste ailleurs si fidèle, et que sont abolis les inutiles redoublements*

de consonnes intérieures ou les consonnes étymologiques non prononcées devant d'autres consonnes (*ct, pt, ca, pc*). — M. R.

Régression linguistique par L. GAUCHAR (Sonderabdruck aus der Festschrift zum XIV. allgemeinen deutschen Neuphilologentage in Zürich, 1910); Zürich, 1910; in-8, [26 pages] p. 335-60. — Nous avons tenu à signaler ici cet article, déjà un peu ancien, pour les exemples nouveaux et pour la nette adhésion qu'il apporte aux opinions présentées, depuis quelques années déjà, par J. Gillieron et moi-même, sur la discontinuité des traditions phonétiques (et autres) et sur les perpétuelles retouches que subissent les parlers. Les exemples de M. G. sont empruntés aux représentations diverses de *l* initiale ou intérieure dans le bagnard : la tradition phonétique la plus ancienne fait tomber *l*, que le contact avec d'autres parlers plus ou moins rapprochés du français fait restituer, dans des conditions et à des degrés variables suivant les villages, suivant les mots, suivant les individus et les circonstances. — M. R.

« *Edmond* », *essai sur les transformations d'un prénom d'enfant*, par Antoine GREGOIRE; Bruxelles et Paris, Champion, 1911; 45 p. in-8 (extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique, Lettres*, n° 6, 1911). — Excellente étude sur un sujet encore nouveau : M. Gr. a noté, de 1905 à la fin de 1910, toutes les modifications que le prénom d'Edmond subissait de jour en jour dans l'entourage de l'enfant ainsi nommé et qui vont de *Monmon* à *Chonchimchouet* ; il a tenté d'expliquer pour chacune l'occasion et les conditions psychologiques où elle était née, il l'a fait toujours avec finesse et avec la plus grande vraisemblance. — M. R.

Una antiga traducció catalana dels quatre evangelis (codex del Palau), transcripció precedida d'una introducció per mossen Joseph GUDIOL y CUVILL, pbr, Vich, Fulla Dominical, 1910; XII-243 p. in-8 (avec deux fac-similés). — Impression page pour page et ligne pour ligne d'un manuscrit des Archives du *Palau* de Barcelone, propriété du comte de Sobradiel, manuscrit de la première moitié du xv^e siècle, sur lequel cf. S. Berger, *Romania*, XIX, 335-8. A relever, dans la courte introduction de ce volume, l'indication que cette version des évangiles est d'origine valencienne et n'est sans doute qu'une partie de la traduction catalane de la Bible de fra Bonifaci Ferrer (cf. *Romania*, XIX, 329-30). — M. R.

La Piemonteyza, poème en dialecte bressan par Bernardin Uchard de Pont-de-Veyre, édition critique, avec notes et glossaire, par Edouard PHILIPON; Paris, Champion, 1911; 60 p. in-8. — Ce petit poème qui raconte une courte, mais victorieuse expédition du maréchal de Lesdiguières en Piémont en 1617, a été publié pour la première fois en 1619; M. Ph. réimprime cette édition devenue introuvable en corrigeant les fautes et les inconséquences graphiques; il y a joint des notes historiques et un glossaire qui complète utilement la trop brève explication des mots bressans les moins intelligibles que Uchard avait cru suffisante. — M. R.

Salomon REINACH, *La tête magique des Templiers* (*Revue de l'histoire des religions*, LXIII (1911), p. 25-9). — Les Templiers ont été accusés, au cours du procès qui les perdit, d'adorer des idoles et, en particulier, une tête. Voici comment M. R. explique l'origine de cette accusation. La légende de Persée et de Méduse a survécu en Orient, où elle est devenue l'histoire d'un chevalier qui, entré d'une façon macabre en possession d'une tête, en acquiert une puissance invincible. M. R. pense que, dans un pays où le Templier était le chevalier par excellence, il n'est pas étonnant que la légende ait été racontée de l'un ou de plusieurs d'entre eux. Telle serait la racine de l'accusation. De plus, comme le bruit courait qu'ils étaient secrètement convertis à l'islamisme, on soupçonna que cette tête était non seulement un talisman, mais une idole. Par opposition avec l'image du Christ, on l'appela « Mahomet » : de là les termes de « baphomet », « magomet », employés au cours du procès. — Ainsi il y aurait là, d'une part, une survivance intéressante d'une légende antique dans la croyance du moyen âge, et d'autre part, un fait curieux dans l'histoire des rapports de l'Orient avec l'Occident et de la transmission des thèmes d'une région à l'autre. — E. FARAL.

Luigi SORRENTO, *Introduzione allo studio dell' antico siciliano con un saggio sulla sintassi del pronome, parte prima* ; Milan, Albrighi, 1911 ; 39 p. in-8. — Liste des plus anciens textes siciliens et exposé critique sommaire des opinions qui ont été soutenues sur leur chronologie et sur leur caractère plus ou moins dialectal. — M. R.

Luigi SORRENTO, *Il libro delle lodi e commendazione delle donne di Vespasiano da Bisticci* ; Milano, Società editrice « Dante Alighieri », Albrighi, Segati, 1911 ; in-4° de 50 p., avec un fac-simile. — Ce petit traité, conservé dans un manuscrit unique, paraît être une des dernières productions du prolix « cartolaio » de Florence, qui y retrace, dans un style « lourd et enveloppé », où abondent « les tournures propres à la langue populaire » (ainsi s'exprime son éditeur lui-même) la vie édifiante d'un certain nombre de femmes, mariées ou veuves, de l'ancien Testament, du nouveau, de l'antiquité païenne et de dix Italiennes (dont sept Florentines) de son siècle. Des trois premières parties, M. S. ne publie que de brefs extraits. Il donne au contraire in extenso la dernière, ainsi que les deux prologues, c'est-à-dire les parties mêmes qui avaient été publiées par MM. Polidori et Frati. Le nouvel éditeur note avec grand soin les menues inexactitudes de ces deux éditions et borne son ambition à reproduire plus exactement le manuscrit, sans prétendre en corriger toutes les fautes. L'édition est précédée d'une longue description du manuscrit et d'un avant-propos, où quelques renseignements et jugements sur l'auteur, au reste sans grande nouveauté, sont noyés dans la phraséologie émue qui paraît de style dans les publications *per nozze* (celle-ci en est une) et à laquelle on se résigne, à condition qu'elle ne s'étale pas trop indiscretement. — A. JEANROY.

WESSELOFSKY (A. N.), *Sobranje Sočinenij*, izdanie Otdielenia Rousskago jazyka i Slovesnosti imperatorskoj Akademii Nauk; in-8°, t. III (1908), ix-368 p.; t. IV, fasc. I (1909), v-604 p.; fasc. 2 (1911), vi-336 p. — L'Académie des Sciences de Saint-Petersbourg a entrepris de réimprimer l'ensemble des mémoires, articles et comptes rendus du regretté Alexandre Wesselofsky, l'éminent fondateur des études romanes en Russie. L'œuvre de Wesselofsky, fruit d'un labeur immense et d'un esprit vraiment encyclopédique, embrasse les branches les plus variées de l'histoire littéraire comparée. Elle ne comprendra pas moins de 26 volumes in-8°. Les romanistes s'intéresseront surtout aux parties suivantes de cette publication : *L'Italie et la Renaissance*, 7 volumes, dont 3 parus (t. III et t. IV, en deux volumes de la collection) sous la surveillance de M. Petrof, professeur de philologie romane à l'Université de Saint-Petersbourg ; *Le Roman*, 4 vol. ; *Légende, folk-lore, mythologie*, 5 vol. ; *La Poétique* (sous presse) formera les tomes I et II de la collection.

Voici maintenant le contenu des trois volumes publiés : le tome III renferme quatre articles sur Dante, dont l'un tout à fait remarquable : *Dante et le symbolisme catholique*, une étude sur *Machiavelli et la Nouvelle italienne* et la thèse de doctorat de Wesselofsky : *La Villa Alberti*. Cette thèse, d'abord rédigée en italien (1870), a été traduite par l'auteur lui-même dans sa langue maternelle. Le tome IV est en 2 vol., le premier forme d'une série d'articles de vulgarisation dispersés dans différentes revues russes et réunis dans l'ordre de leur apparition. Ce sont de courtes études sur Giordano Bruno, Rabelais, R. Green, le *Décameron*, Boccace et Ovide, et un article de fond : *Pétrarque et son « Canzoniere »*. Le second est consacré presque entièrement aux questions historiques et aux souvenirs personnels de l'auteur sur l'Italie, où il avait passé de longues années et qu'il connaissait admirablement. — Myrrha BORDOISE.

Carl VORETZSCH, *Introduction à l'étude de l'ancienne langue française*, 4^e édition; Halle, Niemeyer, 1911; xvi-336 p. in-8. — La quatrième édition de ce manuel commode suit de près la troisième, publiée en 1907. Elle ne comporte pas de changements considérables dans le corps de l'ouvrage où l'auteur a fait seulement des corrections de détail. Elle est grossie cependant de 30 pages nouvelles, consacrées les unes à la mise à jour de la bibliographie (278-98), les autres à un choix des plus anciens textes, emprunté par M. V. à son introduction à l'étude de l'ancienne littérature française, et les quatre dernières à un index des matières, qui ne concerne que les questions générales, mais qui facilite beaucoup le maniement de l'ouvrage. — H. YVES.

Le Propriétaire-Gérant, H. CHAMPION.

NOSTRADAMICA

I

ENCORE LE MOINE DES ILES D'OR

Dans son remarquable article sur le Moine des Iles d'Or (cf. *Annales du Midi*, 1907, p. 364-372), Chabaneau faisait allusion à la liste des poètes provençaux dressée par Jules-Raymond de Soliers dans sa *Chronographia Provinciae* : la liste des troubadours forme le 23^e et dernier chapitre du livre cinquième et dernier de cet ouvrage, resté manuscrit. Chabaneau espérait faire de cette liste l'objet d'une étude particulière. Nous allons la publier, d'après sa copie : elle n'est pas sans intérêt pour la critique des *Vies* de Jean de Nostredame.

Voici d'abord quelques renseignements sur les manuscrits de Soliers. Ils sont empruntés en partie à une communication¹ faite au *Congrès archéologique de France* (50^e session, 1884) et à des notes de Chabaneau que nous avons complétées.

La communication faite au *Congrès archéologique* se trouve, dans le volume imprimé à l'occasion de ce Congrès, aux pages 206-216 sous le titre : *Notice sur les mss. de Solier* (sic). Chabaneau, dans une note, donne ainsi son opinion sur ce travail : « Rien à y prendre pour mon sujet. Ne connaît que quatre mss. de Soliers, les deux d'Aix, celui de Rouard, aujourd'hui à la bibliothèque de Marseille ; un autre (fragment d'une ancienne copie du xvi^e siècle) dont le propriétaire n'est pas désigné. Il ne connaît ni [le ms. d'] Arles ni [celui de] Carpentras.

« Le 2^e de la Méjanès n'est pas la copie de l'original, qui est dans la même bibliothèque ; il y a de grandes différences. »

Voici d'autres renseignements sur les manuscrits de Soliers.

1. Elle se trouve à la suite d'un article de MM. Héron de Villefosse et Thédenat sur les *Inscriptions romaines de Fréjus* ; J. R. de Soliers nous a conservé un grand nombre de ces inscriptions.

Aix, Bibl. Méjanès, n° 758 (797-R. 830). *Rerum antiquarum et nobiliorum Provinciae libri V*. « Manuscrit autographe de Raymond de Solliers, premier historien général de Provence. » Note de la main de Fauris de Saint-Vincens. Le rédacteur du catalogue du manuscrit ajoute : « En somme le ms. est autographe ; mais il ne peut être qu'un brouillon ou plutôt une première rédaction non définitive, modifiée, remaniée dans le texte... Les marges sont surchargées d'additions : il est très curieux pour suivre le travail de Solliers et les changements introduits dans son œuvre. »

Aix, Bibl. Méjanès, n° 759. C'est une copie faite tout entière de la main du marquis de Méjanès. Ce n'est pas une copie du manuscrit précédent. Il a donc été recopié sur la rédaction remaniée par Raymond de Solliers, que l'on peut appeler sa seconde édition¹. Il existe au moins deux autres manuscrits de l'ouvrage de Solliers, l'un à Arles, l'autre à Carpentras.

Le ms. de la Bibliothèque d'Arles est décrit sommairement ainsi par Chabaneau dans une de ses notes : « Bibliothèque d'Arles, 192. *Chorographia Provinciae Julii Raimondi Solerii*, manuscriptum. Adjuncta est *Cosmographia et Historia Naturalis*, et *Index provincialium poetarum*. xviii^e s. Papier. Le 1^{er} livre manque. Au bas du titre : « Ex libris Laurentii Bonnemant, presbyteri Arelatensis, die 10 martii 1775. » Ce manuscrit ne contient que soixante-quatorze pages et commence par le livre second². »

Le manuscrit de Carpentras ne contient qu'un livre en 75 chapitres³. Il y a enfin une copie à la Bibliothèque de Marseille, ms. n° 1356.

Chabaneau avait pris sa copie sur le ms. d'Aix n° 759. M. Ed. Aude avait bien voulu comparer ce texte avec celui du ms. 758 de la même bibliothèque et nous avons pu, lors d'un récent voyage à Aix, collationner le tout : les différences entre les deux manuscrits, en ce qui concerne la liste des poètes, ne sont pas assez importantes pour que nous les relevions.

1. *Cat. des ms. des Bibl. de France, Départements [Aix], t. XVI.*

2. *Cat. des ms. des Bibl. de France, Départements, XX, p. 435.*

3. *Cat. des ms. des Bibl. de France, Départements, t. XXXVI [Carpentras, III^e] n° 1855, fo 236.*

LIBER QUINTUS

- Cap. i. De ubertate, amoenitate et salubritate Provinciae.
 Cap. ii. De praestantia hominum provincialium.
 Cap. iii. De quorundam robore et dexteritate.
 Cap. iv. De tritico.
 Cap. v. De volucris.
 Cap. vi. De stipitibus.
 Cap. vii. De piscibus.
 Cap. viii. De monstro marino et tritonibus.
 Cap. ix. De animalibus terrestribus et primo de domesticis.
 Cap. x. De animalibus noxiis et primo de lupis.
 Cap. xi. De colubris.
 Cap. xii. De salamandra.
 Cap. xiii. De basilico et aliis serpentibus.
 Cap. xiv. De insectis et primo de cicadis.
 Cap. xv. De scorpionibus.
 Cap. xvi. De tarenta sive...

CAP. XXII. *De provincialis sermonis commendatione* ; dit les mêmes choses que Jean de Nostredame dans l'introduction des Vies des poètes provençaux. Ce chapitre se termine ainsi :

Legi ego plerosque e nostris [poetis], quorum volumina manuscripta apud Joannem Nostradamum extant, quibus, si Dantem et Petrarcham conferamus, non solum voces sed et cantuum integrorum contextus decerptos nemo est qui non deprehenderit.

CAP. XXIII. *De poetis qui provinciali sermone scripserunt* ¹.

Ostendendum restat ex diversis populis multos poetas provincialem sermonem excoluisse : in quo praestando eorum omnium quorum monumenta ad manus nostras pervenerunt nomina non aliis inscriptionibus quam quae libris praeponuntur recensebo.

Americus de Bellovederio.

Rambaudus Arausionensis.

Arnaudus (*sic*) de Vacheriis.

Geraldus Boniellus vel de Bonillis. — Horum meminerunt Petrarcha *Triumpho Amoris*, capite quarto, Bembus *Prosa*, libro primo, et Equicola, libro quinto.

1. Cette liste commence à la page 339, dans le ms. n° 759, et au folio 177 r° dans le ms. n° 758.

[5] Fulco de Massilia, Tornetensis monasterii primarius, deinde Massiliensis episcopus et posterius Tholosensis. Floruit anno Christi 1180. Dantes cantu nono sui *Paradisi*. Item

Americi de Pingulano.

Gaufredi Rudelli de Bellojoco faciunt mentionem Petrarcha, Bem-
bus et Dantes.

Hugonis de Bauciis.

Guillelmi de Bauciis.

[10] Petri Vitalis Tholosatis meminit Equicola.

Sordelli Mantuani Dantes cantu sexto sui *Purgatorii* et Equicola,
libro quinto.

Lanfranci Cigallae,

Bonifaci Calvi, Genuensis,

Bartholomaei Georgii,

[15] Alberti marchionis Florentinorum Bembus in *Prosa* meminit.

Petri Arverni de Claromonte,

Arnaudi Danielis et

Arnaudi de Merulio, provincialium, Petrarca et Equicola.

Petri Rogerii Claromontani,

[20] Anselmi Fayditi,

Arnaudi de Ventadoro, Lemovicensis, Equicola.

Hugonis de Pena, Genuensis

Guillelmi Cabestani Ruscinionensis, Petrarcha et Scholiastes Velu-
tellus.

Quorum autem nomina illi reticuerunt aut non viderunt, praeter Bembum, eorum tamen vidimus monumenta et ab aliis italis poetis frustatim per centones ad eorum usum lacerata. Hi sunt :

Rostagnus Berengarius, Massiliensis ;

[25] Carbonellus, Massiliensis ;

Guillelmus Figuiera. Hic intrepide romanorum pontificem taxat.,

Helias de Barjolis ;

Richardus de Novis ;

Helias Carulius ;

[30] Hugo Uticensis ;

Bertrandus de Allamanono, Arelatensis ;

Americus de Rupefissa ;

Guillelmus Ademarus, dominus de Griniano ;

Petrus de Cadeneto, miles et dominus dicti castri ;

[35] Rostagnus de Sancto Caesario ;

Marcabruscus ;

Cercamontius ;

Bertrandus de Bornio et ejus filius ;

[40] Bernardus Marquisius ;

Guillelmus de Tarascone;
 F. Raimundus Feraudus, Lirinensis monachus;
 Fulco Romolensis;
 Anselmus de Munsteriis;

[45] Gasbertus;

Monachus Insularum Aurearum scripsit sequentem catalogum poetarum
 sui temporis :

Petrus Valeriensis;
 Petrus Bonifacius;
 Ozilis de Cadartiis, dominus Tori;
 Ludovicus Americus;

[50] Petrus Dugo;

Guillelmus de Monte agellio;
 Guillelmus de Torre;
 Giraudonus Ruffus;
 Petrus Raymundus, Tholosanus;

[55] Petrus Trebastallus;

Guillelmus de Bergedano;
 Bernardus Rascassius, Avenionensis;
 Albertus Sistariensis;

[60] Robertus de Blacassio, dominus oppiduli quod de Alpibus dicitur,
 et Blacassolus, filius ejus;

Arnaudus de Cotignaco;
 Reforciatus de Trittis;
 Durandus sartor Carpentoractensis;
 Raymundus de Castro Novo;

[65] Richardus, frater templarius;

Lucas Gattellucius;
 Percevallus de Auria, potestas Avenionensis;
 Dominus Baussiorum;
 Montagutus;

[70] Faber Uticensis;

Berengarius Tropellus;
 Jacobus Mota Arelatensis;
 Guillelmus de Sancto Desiderio;
 Raymundus de Miravalle;

[75] Petrus Arvernus, miles;

Richardus de Barbesio;
 Petrus Milo, Burdegalensis;
 Pontius de Capdueil;
 Albertus de Persiboto;

[80] Gerardus de Chalensono;

Hugo de Moensaco;

- Reginaldus de Tressalicibus ;
 Bertrandus Astorgatius et
 Diaspolus, Hispani ;
 [85] Poma Jordanus ;
 Comes Pictaviensis ;
 Americus de Sarlaco ;
 Hugo Bonetus, Ruthenus ;
 Raymundus Jordanus, vicecomes Sancti Antonii, Albiensis ;
 [90] Pistoleta ;
 B. de Parasolis ;
 Josseranus de Sancto Desiderio ;
 Monachus Montis Majoris, dictus Flagellum poetarum ;
 Perdigo ;
 [95] Dante, de Paradiso ;
 Petrus Cardinalis, Andegavensis ;
 Petrus de Castronovo, Burdegalensis ;
 Guido de Campanis ;
 Fridericus imperator nomine secundus ;
 [100] Richardus, rex Angliae ;
 Petrus de Casallis, Massiliensis ;
 Lucas Gatellusius ;
 Caleca Pansanus, qui romanum pontificem non agnovit .

Horum quidem omnium poemata Petrum Bembum verisimile est legisse, ut ipse libro primo allegato affirmare videtur. Plurimum ex his, quorum septuaginta volumina, sed manca et mutila videre licuit, vitas laboriose collegit Johannes Nostredamus, itidem poeta egregius, typis propediem mandaturus.

Egregiarum quoque et nobilium foeminarum nomina, quae, horum poetarum et regionum archiviorum apud Aquas Sextas testimonio, claruerunt, haec sunt :

- B. de Pontevesio ;
 Illustrissima comes Diensis ;
 Rostania de Villanova ;
 Dulcia de Munsteriis, domina Clumantii ;
 [5] Beatrix de Cadeneto, domina Lambisci ;
 Anna, vicecomes Tallardensis ;
 Roxenda de Podio Viridi, quae fuit uxor Arnaudi de Villanova, domini de Arcubus ;
 Isoarda de Rupefolie, Podii Luparii et Ansoysii domina ;
 Joanna Balba, domina Modii ;
 [10] Beatrix de Saltu ;
 Brianda de Agolto, comes Lunae ;
 Hugueta de Forcalquerio, domina Trittarum ;
 Faneta, domina de Romanino ;
 Laura Avenionensis, ex gente Sedescli, secundum Petrarquam.

Hodiernos quoque viros provinciales poemate claros celebrat idem Nostradamus :

- Andream Penam cujus in Munsteriis memini ;
 Joannem de Daurono, Massiliensem ;
 Andream Simeonem, Corrediensem ;
 Henricum Seguiranum et
 [5] Bertrandum Maurum, Aquenses ;
 Albertum de Albania ;
 Castilionem Brinonensem ;
 Demandolanum, dominum de Demandolis ;
 Joannem Emericum, Lucensem ;
 [10] Rodiliatum Tolonensem ;
 Bosquetum Olbiensem.

In hoc etiam praestiterunt Antonius Arena et Bertrandus Helitius, salibus nulli mortalium cedentes.

Auctoris epilodus.

Et haec quidem sunt, ut finem instituto praescribamus, quae de antiquis Provinciae tuae populis, o rex, virorum moribus... Quae vero ad historiam pertinent, quoniam a Joanne Nostradamo copiose et feliciter collecta sunt propediem publicaturo, et si multa conscripseramus, consulto praetermittimus¹.

*
 * *

Cette liste appelle plusieurs observations. Chabaneau avait déjà fait remarquer (*loc. laud.*, p. 370) que, parmi les cent trois poètes qu'elle renferme, une quinzaine environ n'ont obtenu dans les *Vies* ni un article ni une mention. Ce sont les suivants : Bartolomeo Zorzi (n° 14 de la liste), Albert, marquis de Florence (15), Guillem de Tarascon (41), Guiraut de Calanson (80), Huc de Maensac (81), Rainaut [Raimon] de Tres Sauses (82), Bertrand Astorgat (83), Poma(?) Jordan (85), Gui de Campans (98, sans doute Guigo de Cabanas, Bartsch, *Gr.* 197), Peire de Cazals (101), Calega Panza (103). On ne trouve pas non plus dans les *Vies* de Nostredame Rostagnus de Sancto Caesario (35), Durand Sartre de Carpentras (63), Guillelmus de Monte Agellio (51)².

1. Cet epilodus est barré dans le ms. n° 758.

2. Quel est ce personnage ? *Montagnagol* doit être *Montagutus* (69).

Au contraire, plusieurs y manquent, ajoutait Chabaneau, de ceux, authentiques ou supposés, auxquels Nostredame a donné place; par exemple, Savarie de Mauléon, Peirol (chez lui Peyre del Vernegue), Hugue de Saint-Cyr, Saint Cesari (le n° 35 Rostagnus de Sancto Caesario représente peut-être l'un ou l'autre de ces deux noms), Geoffroy du Luc, Taraudet de Flasans, Guilhem Boyer, Pierre de Saint-Remy, d'autres encore.

Les prénoms ne sont pas toujours les mêmes que chez Nostredame ou dans les manuscrits : *Arnaudus* de Vacheriis (3), *Arnaudus* de Ventadoro (21), *Robertus* de Blacassio (59), *Petrus* de Cadeneto (34), *Hugo* Uticensis (= Gui d'Usez de Nostredame, Gui d'Ussel des mss.), etc. ¹

Les déformations de noms sont également à relever : *A. de Bellowderio* (Nostredame : *de Belvezzer*), Giraut de Borneil devient *G. Boniellus vel de Bonillis* (4), rappelant ainsi la forme ordinaire sous laquelle le désignent Landino et Velutello, *A. de Pingulan* (6), comme dans Nostredame, *A. de Merulio* (18) (Nostredame : *de Meyruel*; le nom est ordinairement déformé par les commentateurs italiens), *Elias Carulius* (29), etc.

Les indications données par Soliers sur l'origine des troubadours qu'il cite sont quelquefois assez fantaisistes : Jaufre Rudel de *Blaye* est fait originaire de *Beaujeu*, en attendant que Nostredame l'annexe définitivement à la Provence en le rattachant à *Blicux*; Guillem Ademar (33) est *dominus de Grignano*, comme dans Nostredame; Peire Milon (77) est qualifié de *Burdigalensis*, ainsi que Peire de Castelnou (97). Bertrand Astorgat et Daspol (83-84) sont espagnols (*hispani*) d'après Soliers.

Enfin Chabaneau a relevé que dans cette liste ne manquaient ni le Moine des Iles d'Or, ni Ancelme de Mostiers, qui n'est autre que Michel de Nostredame. Chabaneau fait également observer, dans une note qui se trouve parmi ses papiers, que le Frédéric I des *Vies* de Nostredame, est ici dénommé *Fridericus imperator nomine secundus*.

1. Au n° 65 on lit *Richardus frater templarius*, qui ne peut être que *En Ricard Bonomei fratre del Temple*, dont le nom nous est donné par le ms. Campori (p. 516). Le nom et le prénom ne nous sont connus, sauf erreur, que par ce manuscrit.

Cette liste est plus complète que celle des troubadours auxquels Nostredame a consacré une notice dans ses vies imprimées, qui elles-mêmes sont plus nombreuses que les vies manuscrites qui se trouvent à la Bibliothèque de Carpentras; elle est même plus complète que la liste dressée par Jean de Nostredame dans sa *Chronique de Provence*, et que l'on trouvera à la p. 240 de l'édition Chabaneau (cette dernière comprend 89 noms). La liste de Jules-Raymond de Soliers a été dressée au moment où Nostredame se préparait à publier la sienne. Les relations qui existaient entre les deux amis, qui paraissent avoir été deux complices, nous autorisent à voir dans la liste de Soliers un état des vies antérieur aux vies imprimées de Nostredame, et peut-être même aux vies manuscrites. Nostredame, soit de son chef, soit avec la complicité de Soliers, aurait ainsi fait subir plusieurs remaniements à sa liste des troubadours : la liste de Soliers, celle que l'on peut donner d'après les vies manuscrites, une autre qu'on trouvera dans l'édition Chabaneau et qui est tirée d'un manuscrit d'Aix, la liste des vies imprimées, seraient autant d'états différents. Nous essayerons de marquer dans notre introduction à l'édition des *Vies* les rapports qu'on peut établir entre ces diverses rédactions.

Quant aux nobles dames de Provence citées par Soliers, les noms de la plupart d'entre elles se retrouvent dans Nostredame¹, par exemple Briande d'Agout, comtesse de Lune, Béatrice d'Agout, dame de Sault, Rixende de Puyverd, dame de Trans, « qui fut femme d'Arnaud de Villeneuve », dit Nostredame, dans un passage inédit (éd. Chabaneau, p. 132), etc.

Pour les poètes provençaux contemporains de Soliers cités par Nostredame, on en retrouve une partie dans l'ouvrage de ce dernier (éd. 1575, p. 218). Le *Castilio Brinonensis* de Soliers doit être le *Bertrand de Castillon* de Nostredame; Isnard de Demandolz, Rodilhat, sont aussi communs à Nostredame et à Soliers (éd. 1575, p. 218, 206); Andreas Pena doit être le « Bertrand de Pena, sieur de Romoles et de Mostier en partie » cité par Nostredame (éd. Chabaneau, p. 132). Mais tous les noms donnés par Soliers dans cette troisième et dernière partie de son chapitre ne se trouvent plus dans Nostredame.

1. Cf. p. 27, 131, 217 de l'édition de 1575.

Soliers a eu peut-être sous les yeux une rédaction différente de celle qui nous est parvenue ; ou bien la collaboration qui a dû s'établir entre le Moine des Isles d'Or et le Procureur d'Aix n'a pas été assez intime pour que toute la liste du premier passât dans l'œuvre du second : celui-ci a ajouté quelques noms de poètes contemporains et a rejeté quelques noms de la liste de Soliers. Il est bien difficile de dire quelles sont les raisons qui l'ont guidé dans ce choix ; mais cette dernière partie du travail de Soliers, de même que la liste des dames illustres et celle des troubadours, montrent combien Chabaneau avait raison de mettre au compte des deux complices une partie des falsifications et des supercheries dont Nostredame porte seul la responsabilité.

Voici pour terminer quelques extraits d'un des manuscrits de Soliers où il insiste sur l'amitié qui le lie à Jean de Nostredame. Ils ont été copiés par Chabaneau sur le manuscrit de la bibliothèque de Carpentras, reg. 79¹, f^o 241 v^o (épître dédicatoire à la reine).

Il est vrai que j'ay remis à la *Chronologie* de Jean de Nostredame, mon amy familier, tout ce qui appartient à la nue déclaration des choses depuis la réduction de Provence en titre de comté, non longtemps après la cession faicte du royaume de Bourgogne par Raoul second à Conrad second empereur et aux Annales de Bourgogne de Guillaume Paradin, homme très sçavant en histoire, tout ce qui pouvoit appartenir au royaume d'Arles.

Voici la dédicace à Charles IX : on y retrouve la même idée (f^o 247, v^o).

Attamen ea omnia quae ad nudam rerum a Comitatus Provincialis nomine paulo post cessum a Radulpho Burgundiae regnum Conrado II imperatori ad hucusque tempora narrationem pertinent ad Joannis Nostradamam, familiaris nostri, nuper vita functi Chronologiam remis...

Soliers avait vu enfin le célèbre manuscrit du comte de Sault, s'il ne nous trompe pas dans le passage suivant (f^o 317, v^o).

Ejus poemata (de Folquet) manuscripta in membrana vidimus manuscripta penes Joannem Nostradamam familiarem nostrum, qui ea ex scriniis domus Saluensis sive de Agolto eruta esse dixerat, in quibus inter coeteras illustres mulieres Adelasiae uxoris Berralli laudes decantavit.

J. ANGLADE.

1. C'est l'ancien numéro : aujourd'hui *Cat. des mss. des Bibl. de France, Départements*, XXXVI [Carpentras, III¹], n^o 1855.

DE L'AUTORITÉ DU MANUSCRIT D'OXFORD

POUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE
DE LA *CHANSON DE ROLAND*

Les éditions critiques de la *Chanson de Roland* que nous devons à Léon Gautier et à M. Stengel sont fondées l'une et l'autre sur l'idée que les diverses rédactions, françaises et étrangères, du poème se distribuent en trois, quatre ou cinq familles indépendantes entre elles : par exemple *O* (Oxford) et *V*⁴ (Venise, Saint-Marc, 4) formant une même famille, les versions rimées données par les manuscrits *P*, *L*, *T*, — *C*, *V*⁷, en forment une seconde, *n* (la *Karlamagnussaga*) en représente une troisième, *dR* (le *Ruolandes liet*) en représente une quatrième, etc. Si cette opinion est juste, toute leçon fournie par deux au moins de ces familles devait se trouver dans l'original. Par suite, Léon Gautier et M. Stengel¹ ont été tenus d'abandonner *O* en un grand nombre de passages, et d'introduire dans leur texte critique toute leçon de *V*⁴ appuyée par *C*, toute leçon de *C* appuyée par *n*, toute leçon de *C* appuyée par *dR*, etc. Il est facile de se rendre compte des changements que ces éditeurs ont ainsi fait subir au texte d'Oxford, car ils ont imprimé en italiques les passages modifiés.

La première en date des éditions critiques de la *Chanson de Roland*, celle de Theodor Müller, reposait sur un autre fondement : sur l'idée que tous les textes, français et étrangers, autres que *O*, procèdent d'un même remanieur ou reviseur, β . Si cette opinion est juste, *O* a autant d'autorité à lui seul que tous les autres textes réunis. Par suite, Theodor Müller n'était tenu d'abandonner une leçon d'*O* que lorsqu'elle lui semblait

1. M. Stengel s'est conformé à cette obligation avec plus de conséquence que son devancier.

insoutenable pour des raisons internes (*aus inneren Gründen*), et de la sorte il lui a été possible de donner une édition très respectueuse à l'égard du texte d'Oxford, très conservatrice.

Il était dans le vrai, croyons-nous, et nous voudrions fortifier son opinion de quelques arguments. Pour la fonder, il est nécessaire et suffisant de trouver un passage où tous les textes autres qu'*O* donnent une même leçon pareillement fautive, en sorte qu'on soit obligé d'attribuer cette leçon fautive à un seul auteur responsable, le remanieur β . Nous nous croyons en mesure de mettre en lumière non pas une faute de cet ordre, ce qui suffirait, mais plusieurs.

*
**

Soit d'abord la scène du Défi de Ganelon. Voici comment elle se déroule en *O*. Charlemagne ayant demandé à ses barons de lui désigner qui partirait en ambassade vers Marsile (v. 244), Naime, Roland, Olivier, Turpin se sont tour à tour offerts. Charlemagne les a rebutés. Il ne veut, dit-il, envoyer ni eux, ni aucun des douze pairs (v. 262). Il demande qu'on élise « un barun de sa marche » :

- XX « Francs chevalers », dist li emperere Carles,
 « Car m'eslisez un barun de ma marche, 275
 Qu'a Marsiliun me portast mun message. »
 Co dist Rollanz : « Ço ert Guenes, mis parastre. »
 Dient Franceis : « Car il le poet ben faire ;
 Se lui lessez, n'i trametrez plus saive. »
 Et li quens Guenes en fut mult anguisables ; 280
 De sun col getet ses grandes pels de martre
 Et est remés en sun blialt de palie :
 Vairs out [les oilz] et mult fier lu visage,
 Gent out le cors et les costez out larges,
 Tant par fut bels tuit si per l'en esguardent. 285
 Dist a Rollant : « Tut fol, pur quei t'esrages ?
 Ço set hom ben que jo sui tis parastres,
 Si as juget qu'a Marsiliun en alge.
 Se Deus ço dunet que jo de la repaire,
 Jo t'en muvra[i] un si [tres] grant contr[a]ire 290
 Ki durerat a trestut tun edage. »
 Respunt Rollanz : « Orgoill oi et folage.

- Ço set hom ben n'ai cure de manace ;
 Mai[s] saives hom, il deit faire message :
 Si li reis voelt, prez sui por vus le face. » Aoi. 295
- XXI Guenes respunt : « Pur mei n'iras tu mie.
 Tu n'ies mes hom ne jo ne sui tis sire.
 Carles comandet que face sun servise :
 En Sarraguce en irai a Marsilie ; 300
 Einz i f[e]rai un poi de [le]gerie
 Que jo n'esclair ceste meie grant ire. »
 Quant l'ot Rollanz, si cumençat a rire. Aoi.
- XXII Quant ço veit Guenes que ore s'en rit Rollanz,
 Dunc ad tel doel pur poi d'ire ne fent ;
 A ben petit que il ne pert le sens, 305
 E dit al cunte : « Jo ne vus aim nient.
 Sur mei avez turnet fals jugement.
 Dreiz emperere, vez me ci en present :
 Ademplir voeill vostre comandement. Aoi.
- XXIII « En Sarraguce sai ben qu'aler m'estoet ; 310
 Hom ki la vait repairer ne s'en poet.
 Ensurquetut si ai jo vostre soer,
 Sin ai un filz, ja plus bels nen estoet,
 Ço est Baldewin, se vit¹, ki ert prozdoem.
 A lui lais jo mes honors et mes sieus. 315
 Gardez le ben, ja nel verrai des oilz. »
 Carles respunt : « Tro[p] avez tendre coer ;
 Puis quel comant, aler vus en estoet. » Aoi.
- XXIV Co dist li reis : « Guenes, venez avant,
 Si recevez le bastun et lu quant. 320
 Oït l'avez, sur vos le jugent Franc.
 — Sire », dist Guenes, « ço ad tut fait Rollanz.
 Ne l'amerai a trestut muu vivant,
 Ne Oliver, por ço qu'(il) est si cumpainz,
 Li duze per, por [ço] qu'il l'aiment tant ; 325
 Desfi les en, sire, vostre veiant. »
 Co dist li reis : « Trop avez maltalant ;
 Or irez vos certes, quant jol cumant.
 — Jo i puis aler, mais n'i avrai guarant,
 Nul [n']out Basilies, ne sis freres Basant. » Aoi. 330

1. *Manuscrit* : ço dit.

XXV Li empereres li tent sun guant le destre,
 Mais li quens Guenes iloce ne volsist estre.
 Quant le dut prendre, si li caît a tere.
 Dient Franceis : « Deus, que purrat ço estre ?
 De cest message nos avendrat grant perte. 335
 — Seignurs, » dist Guenes, « vos en orrez noveles. »

Si le lecteur s'applique à découvrir dans ce texte quelque invraisemblance ou bizarrerie dont il puisse faire reproche au poète, il ne pourra guère trouver que ceci. Ganelon se fâche, semble-t-il, bien vite : il s'irrite du « comandement » de Charles dès le vers 298 (cf. le v. 309), avant que Charles lui ait rien commandé, puisque Charles ne prendra la parole qu'au vers 317. Ganelon, si on nous permet une expression familière, crie avant qu'on l'écorche. A cette critique, il est vrai, Ganelon pourrait répondre que Charles s'en est remis au vers 275 à ses chevaliers du soin d'« eslire un barun de sa marche », que les chevaliers l'ont élu, lui Ganelon, d'une voix unanime, aux vers 278-9, et que, par suite, il a tout droit de se fâcher sur l'heure, dès le vers 280, sachant bien que Charles ne fera que ratifier le « jugement » de ses chevaliers. Quoi qu'il en soit, et que la difficulté soit réelle ou seulement apparente, on ne peut la relever que dans le manuscrit *O*. Dans tous les autres textes — savoir *V*⁴, *CV*⁷, *n*, *dR*, — les mêmes personnages tiennent les mêmes propos, mais ces propos se présentent dans un ordre différent. Voici cette autre version, d'après l'édition Léon Gautier¹ :

XX « Franc chevalier », dit l'emperere Carles, 274-279
 « Kar m'eslisez un barun de ma marche,
 « Qu'a l' rei Marsilie me portet mun message,
 « *Se mestier est e bien poisset cumbatre.* »
 Ço dist Rollanz : « C'iert Guenes, mis parastre.
 « Se lui laissez, n'i trametrez plus saive. »
 Dient Franceis : « Kar il le poet bien faire ;
 « *Se li Reis wolt, bien est dreiz qu'il i alget.* » Aoi.

1. Il va sans dire que nous pourrions aussi bien transcrire, au lieu du texte de Gautier, le texte de M. Stengel, ou celui de *V*⁴, ou celui de *C*, etc. L'ordre des incidents et des répliques est ici tout ce qui nous intéresse, et il est le même dans tous les textes autres que *O*.

- XXI Ço dist li Reis : « Guenes, venez avant ; 319-330
 « Si recevez le bastun e le guant.
 « Oït l'avez, sur vus le jugent Franc.
 « — Sire, » dist Guenes, « ço ad tut fait Rollanz :
 « Ne l'amerai à trestut mun vivant,
 « Ne Olivier pur ço qu'est sis cumpainz,
 « Les duze Pers, pur ço qu'il l'aiment tant ;
 « Desfi les en, Sire, vostre veiant. »
 Ço dist li Reis : « Trop avez mal talant.
 « Or irez vus, certes, quant jo l'eumant.
 « — J'i puis aler ; mais n'i avrai guarant ;
 « Ne l'out Basilies ne sis frere Basanz. » Aoi.
- XXII « En Saraguce sai bien qu'aler m'estoet ; 310-318
 « Hum ki là vait repairier ne s'en poet.
 « Ensurquetut si ai jo vostre soer.
 « Si'n ai un filz, ja plus bels n'en estoet :
 « C'est Baldewins, *se vit*, ki ert prozdoem.
 « A lui lais-jo mes honors e mes fieus.
 « Gardez le bien, ja ne l'verrai des oilz. »
 Carles respunt : « Trop avez tendre coer.
 « Pois que l'eumant, aler vus en estoet. » Aoi.
- XXIII E li quens Guenes en fut mult anguisables : 280-309
 De sun col getet ses grandes pels de martre
 E est remés en sun blialt de palie.
 Vairs out *les oilz* e mult fier le visage,
 Gent out le cors e les costez out larges ;
 Tant par fut bels, tuit si per l'en esguardent.
 Dist à Rollant : « Tut fols, pur quei t'esrages ?
 « Ço set hum bien que jo sui tis parastre ;
 « Si as jugiet qu'à Marsilium alge.
 « Se Deus ço dunget que de là jo repaire,
 « Jo t'en muvrai si grant *doel e* cuntraire
 « Ki durerat à trestut tun edage. »
 Respunt Rollanz : « Orgoill oi e folage.
 « Ço set hum bien, n'ai cure de manace ;
 « Mais saives hum il deit faire message :
 « Se li Reis voelt, prez sui pur vus le face. » Aoi.
- XXIV Guenes respunt : « Pur mei n'iras tu mie.
 « Tu n'ies mis hum ne jo ne sui tis sire.
 « Carles cumandet que face sun servise :

« En Sarraguce en irai à Marsilie ;
 « Einz i ferai un poi de legerie
 « Que jo'n esclair ceste meie grant ire. »
 Quant l'ot Rollanz, si cumençat à rire. Aoi.

XXV Quant ço veit Guenes qu'ore s'en rit Rollanz,
 Dunc ad tel doel, pur poi d'ire ne fent,
 A bien petit que il ne pert le sens,
 E dit à l'Cuente : « Jo ne vus aim nient ;
 « Sur mei avez turnet fals jugement.
 « Dreiz Emperere, ci m'veez en present,
 « Ademplir vocill vostre cumandement. »¹ Aoi.

XXVII Li Emperere li tent sun guant, le destre ; 331-336
 Mais li quens Guenes iloc ne volsist estre ;
 Quant le dut prendre, si li caït à tere.
 Dient Franceis : « Deus ! que purrat ço estre ?
 « De cest message nus aviendrat grant perte.
 « — Seignurs », dist Guenes, « vus en orrez nuveles. » Aoi.

Le sage et prudent Theodor Müller a le premier préféré cette version (que, par convention, nous appellerons la version β), bien qu'il n'y fût pas obligé, comme L. Gautier et comme M. Stengel, par son classement général des textes. M. L. Clédât, en son édition de la *Chanson de Roland*, a, lui aussi, préféré la version β. La version β a en effet l'avantage qu'on n'y rencontre pas la difficulté remarquée tout à l'heure en O : ici, Ganelon attend pour parler que Charles en personne l'ait désigné. Mais la question est de savoir si, pour avoir écarté cette difficulté, la version β n'en fait pas surgir de bien plus graves. Elle n'est, croyons-nous, qu'un remaniement maladroit de la version O, provoqué précisément par le fait qu'un remanieur a été choqué, bien à tort, par l'intervention, prématurée à son gré, de Ganelon. Voici nos raisons :

1° En O, à l'instant où Ganelon est désigné par Roland et par les chevaliers, il rejette ses grandes fourrures de martre et se retourne, irrité, contre Roland. Ce geste est alors plein de

1. Ici L. Gautier introduit une laisse XXVI (quatorze vers), qui ne se trouve pas dans le manuscrit O ; Charles y précise ses instructions ; nous ne transcrivons pas ces vers, parce qu'ils n'importent pas à notre discussion.

sens, par sa soudaineté, et n'a de sens que par sa soudaineté : il marque de quelle colère brusque Ganelon est saisi : surpris, « tuit si pair l'en esguardent ». Il fait le même geste en β , mais bien plus tard, après avoir discuté son cas, après s'être attendri sur son fils Baldwin, etc. Alors on ne comprend plus pourquoi il rejette ses grandes fourrures de martre, ni pourquoi ses pairs, qui n'ont pas dû cesser de l'« esgarder » depuis si longtemps qu'il parle, « l'en esguardent » davantage, ni pourquoi le poète a attendu si longtemps avant de faire son portrait.

2° En *O*, Roland ayant désigné Ganelon en ces termes :

« C'ert Guenes, mis parastres »,

la première parole de Ganelon est pour riposter ainsi :

« Tut fel, pur quei t'esrages ?
Ço set hom ben que jo sui tis parastres. »

En β , Ganelon dit la même phrase ; mais, comme trente vers la séparent ici de la phrase dite par Roland, elle perd sa valeur de riposte.

3° En *O*, comme c'est Roland seul que Ganelon hait réellement, c'est à lui seul qu'il parle d'abord en sa colère, c'est lui seul qu'il menace ; plus tard seulement, il étendra ses menaces à Olivier, « parce qu'il est le compagnon de Roland », aux douze pairs, « parce qu'ils l'aiment tant ». En β , cette juste et belle progression est détruite. Dès la première phrase qu'il prononce, Ganelon défie tout de go Roland, Olivier et les douze pairs : ce qu'il dira par la suite contre le seul Roland en sera affaibli.

4° On lit dans le manuscrit *O* :

« Se lui lessez, n'i trametrez plus saive. » 279
Et li quens Guenes en fut mult anguisables.

Entre ces deux vers, vingt et un autres, sur d'autres assonances, se lisent en β . Selon l'hypothèse que nous combattons, ils auraient été mis là par le poète primitif, rejetés plus loin par un remanieur. En cette hypothèse, n'est-il pas surprenant que le poète primitif ait repris, à vingt et un vers de distance, précisément la même assonance en *-a...e*, comme s'il avait prévu

qu'un jour un remanieur déplacerait lesdits vingt et un vers ? (L'assonance en *-a...e* ne reparait qu'en 22 laisses de ce poème qui en compte 298).

5^e Le seul reproche que l'on puisse être tenté d'adresser à *O*, c'est, comme on a vu, que le Ganelon de cette version semble parler trop tôt, et qu'il parle à Roland, avant que Charles l'ait désigné. Mais il y a dans la *Chanson de Roland* une autre scène, calculée pour faire à la scène que nous étudions un pendant exact, celle où Charles, venu à Roncevaux, demande à ses barons de désigner qui restera à l'arrière-garde (vers 740 et suiv.) :

« Seignurs barons », dist l'emperere Carles, 740
 « Veez les Porz et les destreiz passages :
 « Kar me jugez ki ert en reregarde. »
 Guenes respunt : « Rollanz, cist miens fillastre. »

Roland se trouvant placé ici précisément dans la situation qui était tout à l'heure celle de Ganelon, que fera-t-il ? Se comportera-t-il comme le Ganelon de la version *O*, ou comme le Ganelon de la version β ? Voici la réponse :

Li quens Rollanz, quant il s'oït juger, 751
 Dunc ad parlet a lei de chevaler :
 « Sire parastre, mult vos dei aveir cher ;
 La reregarde avez sur mei jugiet.
 N'i perdra Carles, li reis ki France tient,
 Men escientre, palefreid ne destrere . . . »

Il se comporte donc tout comme le Ganelon de la version *O* : lui aussi, il parle d'abord à son ennemi, non pas à Charlemagne ; lui aussi, il parle « trop tôt », avant que Charlemagne l'ait désigné. Or, pour cette seconde scène, il n'y a pas de version *O*, de version β : tous les textes concordent.

Il apparait donc que l'ordre de la version *O* dans la scène du Défi est non seulement le plus cohérent, le plus logique et le plus beau, mais qu'on ne peut l'abandonner sans détruire certains des rapports de parallélisme et de symétrie que le poète a visiblement voulu établir entre la scène du Défi de Ganelon et la scène de Roncevaux. L'ordre primitif, respecté en *O*, a été gâché par un remanieur qui, en sa maladresse, n'avait pas remarqué ces rapports.

*
**

Voici une seconde remarque à l'appui du classement *O* contre β . On est au début de la seconde bataille. Les Français, déjà décimés, voient les champs se couvrir d'une nouvelle armée sarrasine :

« [Quant] Franceis veient que paiens i ad tant, 1467
De tutes parz en sunt cuvert li camp,
Suvent recleiment ¹ Oliver et Rollant,
Les doze pers qu'il lor seient guarant,
Et l'arcevesque lur dist de sun semblant :
« Seignors barons, nen alez mespensant.
Pur Deu vos pri que ne seiez fuiant,
Que nuls prozdom malveisement n'en chant.
Asez est mielz que moerium cumbatant.
Pramis nus est fin prendrum a itant,
Ultre cest jurn ne serum plus vivant ;
Mais d'une chose vos sui jo ben guarant :
Seint Pareis vos est abandonant ;
As Innocenz vos en serez seant. »
A icest mot si s'esbaldissent Franc
Cel nen i ad Munjoie ne demant. Aoi. 1482

Un Sarrazin i out de Sarraguce . . . 1483
Cil vait ferir Engeler de Guascoigne . . .

La bataille recommence aussitôt.

Entre le vers 1482 et le vers 1483, toutes les versions autres que *O* (savoir *V*⁴, *PLT*, *CV*⁷, *dR*, etc. ²) intercalent trois laisses, dont Léon Gautier établit ainsi le texte :

Cel n'en i ad Munjoie ne demant. Aoi.

*Li reis Marsilies mult par est malvais reis ;
Dit as paiens : « Or entendez à mei.
« Si est Rollanz de merveillus podeir :
« Ki le voelt veintre forment peiner s'en deit.
« Par dous batailles n'iert-il vencuz, ço crei :
« Se l'graantez, nus l'en liverrum treis.
« Les dis eschieles justerunt as Franceis,*

1. *Manuscrit* : regretent.

2. Seule la *Karlamagnussaga* (*n*) s'accorde ici avec *O*.

« Les altres dis remeindrunt ci od mei.
 « Encoi perdrat Carles de son poeir :
 « En grant viltet verrat France cadeir. »
 Dant à Grandonie une enseigne d'orfrei,
 Que ses eschieles il quit cunte Franceis :
 Il li otriet comandement de rei.

Aoi.

Li reis Marsilies est remès sur un munt :
 Fait c'en Grandonies, par mi un val de suz.
 A tres clous d'or fermet sun gunfaun ;
 A voz escriet : « Kar chevalchiez, baruns. »
 Mil graisle sunent, mult en sunt cler li sun.
 Dient Franceis : « Deus Pere, que ferum ?
 « Si mar veïsmes le cuute Guenelun ;
 « Venduz nus ad par male traisun.
 « Kar nus aidiez, li duze Cumpaignun. »
 Li Arcevesques tut premerains respunt :
 « Bons chevaliers, boi recevrez honur ;
 « Deus zus durrat e curunes e flurs
 « En Pareis, entre les glorius.
 « Mais li cuard mie n'i entrerunt. »
 Franceis respudent : « Cumunement ferum ;
 « Ja pur murir ne li serum felun. »
 Brochent avant des ories esperuns.
 Si cunt ferir cez encriesmes feluns.

Aoi.

Li reis Marsilies ad fait sa gent partir :
 Les dis eschieles od sei voelt retenir,
 E les dis altres chevalchent pur ferir.
 Dient Franceis : « Deus ! quel perte avrum ci !
 « Li duze Per que purrunt devenir ? »
 Premiers respunt l'arcevesques Turpins :
 « Bon chevalier, de Deu estes ami ;
 « Encoi serez curunet e flurit,
 « En veintes flurs gerrez el' Pareis ;
 « Mais li cuard jamais n'i serunt mis. »
 Franceis respudent : « Nus n'i devum faillir.
 « Se à Deu plait, n'en serat cuntredit.
 « Nus cumbatrum cunte noz enemis :
 « Poi de gent sumes, mais bien sumes hardit. »
 Brochent avant pur Paiens envair :
 Atant se meslent Franceis e Sarrazin.

Aoi.

Un Sarrazin i out de Sarraguce...

Turpin adresse donc en trois laisses trois discours aux chrétiens, comme ailleurs Roland refuse en trois laisses d'appeler Charlemagne, comme ailleurs il l'appelle en trois laisses, comme ailleurs il s'efforce en trois laisses de briser Durendal, etc. Mais en toutes ces autres scènes, ce que le poète décrit trois fois, c'est le même moment de l'action, ou plus exactement des moments successifs et semblables d'une situation qui se prolonge ; il n'a garde d'intercaler entre les laisses similaires d'autres épisodes, d'introduire d'autres acteurs, de changer le décor, et, par exemple, il n'a garde d'interrompre la querelle d'Olivier et de Roland, pour nous transporter dans le camp sarrasin : il sait bien que s'il le faisait, l'effet des laisses similaires serait brisé. C'est pourtant en cette faute piteuse qu'est tombé celui qui a imaginé d'intercaler ici trois laisses. Après le discours de Turpin, il se transporte au camp de Marsile, décrit un conseil de guerre, la formation de nouvelles « eschieles » sarrasines, leur marche à travers une vallée, etc. Bien du temps a coulé et bien des choses se sont passées quand Turpin adresse aux chrétiens son second, puis son troisième discours ; dits en ces conditions, ils sont oiseux, et même pénibles : Turpin est inexcusable, si nous ne sommes plus au même moment de l'action, de répéter aux combattants qu'il pourrait bien y avoir des couards parmi eux ; n'a-t-il pas déjà constaté le contraire ?

A icest mot si s'esbaldissent Franc,
Cel nen i ad Munjoie ne demant.

Nous sommes donc en présence d'un remanieur qui a voulu imiter le procédé délicat et puissant des laisses similaires, mais qui, faute d'avoir bien su observer la technique du poète, a imité à contre-sens.

*
* *

Au v. 1671, comme une nouvelle bataille vient de s'engager et que Turpin y est entré le premier, Roland invite Olivier à aller avec lui l'y rejoindre :

Li quens Rollanz apelet Olivier :
« Sire cumpaign, sel volez otrier,
Li arcevesque est mult bon chevaler,

Nen ad meillor en terre ne suz cel;
 Ben set ferir et de lance et d'espiet. » 1675
 Respunt li quens : « Kar li aluns aider. »
 A icest mot l'unt Francs recumencet.
 Dur sunt li colps et li caples est grefs;
 Mult grant dolor i ad de christiens.
 Ki puis veist Rollant et Oliver 1680
 De lur espees e ferir et capler!
 Li archevesque i fiert de sun espiet...

Entre le vers 1679 et le vers 1680, tous les textes autres qu'*O* (*F*, *CF*, *TP*, *n*, etc.) intercalent quatre laisses. Nous laisserons au lecteur le soin d'apprécier, en se reportant à l'édition Gautier ou à l'édition Stengel, à quel point les propos qu'y échangent Roland et Olivier compromettent l'effet des scènes ultérieures. Nous nous en tiendrons à remarquer qu'il y a bien longtemps que nous avons oublié l'archevêque quand Roland et Olivier, au bout de quatre laisses en *-u...e*, en *-a...e*, en *-é...e*, en *-a*, le rejoignent enfin au vers 1682. Nous remarquerons en outre qu'ils le rejoignent sur une assonance en *-ié*, c'est-à-dire, par un hasard étrange, précisément sur la même assonance qui servait au poète au moment où ils se sont mis en devoir d'aller rejoindre leur compagnon. L'assonance en *-ié* ne reparait qu'en dix-neuf autres laisses de la *Chanson* (sur 298).

*
* *

Aux vers 1851 et suiv., Roland adresse son adieu à ses compagnons morts :

Rollanz regardet es munz et es lariz.
 De cels de France i veit tanz morz gesir,
 E il les pluret cum chevaler gentill :
 « Seignors barons, de vos ait Deus mercit ! 1855
 Tutes vos anmes otreit il pareis !
 En saintes flurs il les facet gesir !...
 Barons Franceis, pur mei vos vei murir ;
 Jo ne vos pois tenses ne garantir :
 At vos Deus ki unkes ne mentit ! 1865
 Oliver frere, vos ne dei jo faillir.
 De doel murrat, l'autre ne m'i ocit.
 Sire cumpainz, alum i referir ! »

Il n'y a rien de si beau que cette fin de laisse, sinon le début de la laisse suivante :

Li quens Rollanz el champ est repairet,
Tient Durendal...

1870

Entre « Sire cumpainz, alum i referir ! » et « Li quens Rollanz el champ est repairet », que pourrait-on intercaler ? On trouve pourtant entre ces deux vers une laisse supplémentaire dans *n* (trois lignes), dans *V*⁴ (9 vers), dans *C* (11 vers), dans *V*⁷ (20 vers), dans *P* (34 vers), dans *T* (11 vers), dans *L* (14 vers), où Roland échange avec Olivier de vagues et inutiles propos, tue ici Blanzardin, là Justin de Valfondée, etc¹. Il est invraisemblable que cette laisse soit primitive et que ce soit un accident de copie, qui, la faisant tomber, a rapproché les vers 1868 et 1869, de manière à produire la reprise admirable : « Li quens Rollanz el champ est repairet ». Si une édition des *Horaces* donnait dix vers ou trente entre la question « Que vouliez-vous qu'il fit contre trois ? » et la réponse « Qu'il mourût ! » et si l'on supposait que c'est une distraction de copiste ou un caprice de remanieur qui les a fait tomber des autres éditions, une telle hypothèse serait-elle facilement acceptée ?

*
* *

Voici un cinquième indice, celui-ci déjà remarqué par Theodor Müller, de la validité du classement *O* contre *V*⁴ :

Au vers 725, Charlemagne a un songe :

Après iceste altre avisun sunjat :
Qu'il en France ert, a sa capele, a Ais ;
El destre braz li morst uns vers si mals ;
Devers Ardene vit venir un leupart ;
Sun cors demenie mult fierement asalt ;
De sun palais uns veltres avalat,
Que vint a Carle les galops et les salz ;
La destre oreille al premer ver trenchat ;
Ireement se cumbat al lepart.
Dient Franceis que grant bataille i ad ;

1. Si le lecteur se reporte à l'*Altfranzösisches Übungsbuch (Erstes Zusatzheft, Rolandmaterialien, zusammengestellt von W. Foerster)*, il aura sous les yeux tous les textes commodément disposés.

Mais il ne sevent li quels d'els la veintrat ;
 Carles se dort, mie ne s'esveillat.

Il est facile d'interpréter ce songe à la lumière des événements qui suivent : la bête monstrueuse qui mord Charles au bras est Ganelon ; le léopard est Pinabel, parent de Ganelon, qui soutiendra sa cause en combat judiciaire ; le vautre est Thierry, qui sera contre Pinabel le champion de Charlemagne.

O seul fait venir le léopard « devers *Ardene* ». Par contre, on lit en *V** : « Devers *Espagna* vid venir un liopart » ; — en *V⁷C*, « Devers *Espeigne* un liepart eschampa » ; — en *w* (version galloise) : « And then he saw a leopard coming from the direction of *Spain* » ; — en *dS* (version du Stricker) : « Dò quam ein liebarte von *Spanje* geloufen dar » ; — en *e* (version anglaise) : « He se a libard lep from low *Spain* ».

« Devers Espagne » ne représente rien, ni poétiquement, Pinabel n'ayant rien à voir avec l'Espagne, ni géographiquement, le dormeur étant à Aix-la-Chapelle. « Devers Ardenne » offre au moins un sens géographique. Il est donc vraisemblable que c'est la leçon primitive.

Mais voici que cette vraisemblance va se changer en certitude. Au vers 2555, Charlemagne a de nouveau un songe qui lui présage, avec plus de précision, les mêmes événements :

Après li vient une altre avisiun,	2555
Qu'il ert en France a Ais ad un perrun ;	
En dous chaeines s'i teneit un brohun ;	
Devers Ardene veeit venir trente urs,	
Chascun parolet altresi cume uns hum,	
Diseient li : « Sire, rendez le nus !	2560
Il nen est dreiz que il seit mais od vos ;	
Nostre parent devum estre a sucurs. »	
De sun paleis uns veltres ¹ i acurt,	
Entre les autres asaillit le greignur	
Sur l'erbe verte ultre ses cumpaignuns . . .	2565
Carles se dort tresqu'al main al cler jur.	

Ici, comme la première fois, la bête que combat le vautre Thierry vient « devers Ardenne », selon *O* ; mais ici, plusieurs

1. *Manuscrit* : De sun paleis vers les autres acurt.

textes concordent avec *O. V*⁴ a « Devers *Ardenne* se vit venir trente urson » ; — *L* a « Devers *Ardoine* per molt grant contencion Venoient vint ors » ; — *n* a : « und er sah dreizig Mann nach der Stadt ziehen, welche *Ardena* heisst » ; — et pas un texte ne donne la leçon « Devers Espagne ».

« Devers Ardene » était donc la leçon primitive dans les deux songes, et puisque, dans le premier, les remanieurs s'accordent pour l'écarter de la même façon, c'est qu'ils procèdent d'un même modèle, β , qui présentait cette faute.

*
**

Si ces cinq observations sont justes (Theodor Müller en a produit plusieurs autres, et on pourrait en allonger de beaucoup la liste), le classement de Theodor Müller est le bon. On doit traiter la *Chanson de Roland*, pour ce qui est de la constitution de son texte, comme si elle ne nous était connue que par deux manuscrits, fautifs l'un et l'autre, *O* d'une part, β d'autre part.

Joseph BÉDIER.

LA
SCÈNE DE L'AVEUGLE ET DE SON VALET
DANS LE THÉÂTRE FRANÇAIS DU MOYEN ÂGE

Celui qui veut essayer de retracer l'histoire de la scène de l'aveugle et de son valet dans la littérature médiévale, est forcé de se reposer à lui-même le difficile problème des origines de notre théâtre comique. Malgré les recherches récentes de M. Jacobsen¹ et de M. Faral², ces commencements restent toujours obscurs. La présente étude ne saurait prétendre à les éclairer, mais il est parfois utile d'exposer nettement ses incertitudes.

Considérons les faits avant les théories.

Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, entre 1266 et 1290, nous apparaît une petite farce que M. Paul Meyer a eu le mérite de découvrir et de publier, il y a longtemps déjà, et que M. Roques vient de rééditer, *le Garçon et l'Aveugle*³.

Diverses allusions permettent de la localiser très exactement à Tournai, c'est-à-dire dans le domaine picard. Cette circonstance la rend un peu moins isolée, puisqu'on songe aussitôt que *le Jeu de la Feuillée* et *le Jeu de Robin et de Marion* d'Adam de la Hale appartiennent à la même époque et à la même région. La petite pièce tournaisienne commence par les lamentations d'un aveugle qui n'a pas de valet pour le conduire. Bientôt un jeune garçon misérable en quête d'une position sociale le ren-

1. *Essai sur les origines de la Comédie en France* (extr. de la *Revue de Philologie française*), Paris, Champion, 1910.

2. *Les Jongleurs en France* (fascicule 187 de la Bibliothèque de l'École des Hautes Études), Paris, Champion, 1910 ; troisième partie, ch. II, pp. 231-251 : *Les Jongleurs, le mime et le théâtre régulier*.

3. *Le Garçon et l'Aveugle*, jeu du XIII^e siècle, Paris, Champion, 1911.

contre ; ils tombent vite d'accord : Jehannet conduira son nouveau maître

aval la cité de Tournay (v. 30) ;

l'un demandera l'aumône, l'autre chantera et ils auront pain et argent. Le valet, assez mal embouché, ne tarde pas à irriter son patron, puis ils se réconcilient. Les aumônes n'affluent point, mais l'aveugle a des économies : ils vont faire bombance. L'aveugle se répand à son tour en propos qui passent la décence. Alors le « garçon » venge la morale outragée en contrefaisant la voix de quelque sergent ou de quelque prud'homme et en rossant l'aveugle d'importance (v. 144-164) :

LI GARÇONS

Sire, atendé me en ceste plache :
Je vois faire un petit d'orine.

LI GARÇONS (*d'une voix contrefai'te*)

Truans, Dius vous doint male estrine,
quant si desordenement parlés ! 148
Mais chierement le comparrés :
(*il frappe l'aveugle*)
tenés pour çou !

LI AVEULES

Hannet, or me di se je ai plaie.

LI GARÇONS

Plaie ? mais dont venroit li plaie ? 152

LI AVEULES

Orendroit une tele paie
me donna ore ne sai cui.

LI GARÇONS

Pour le kul bieu, j'estoie enki,
et que ne me hucastes vous ? 156

LI AVEULES

A ! biaux Jehannet, amis dous,
se j'eüsse un seul mot groucié,
il m'eüst lues tel cop lancié
qu'il i parust toute ma vie. 160

Le valet le console de son mieux. Sur ces entrefaites, les

voilà arrivés à leur demeure. Sous prétexte d'aller chercher en même temps que la « mescine » du paillard, le vin et la « viande », l'honnête Jehannet s'enfuit emportant « monoie et houce » et crie à son maître en manière d'adieu :

S'il ne vous siet, si me sivés ! (v. 265)

Telle est cette petite « saynète » qui, si elle manque de délicatesse, ne manque pas de drôlerie et témoigne d'une verve comique déjà très en éveil.

Que le xiv^e siècle ne l'ait pas laissée se perdre, c'est ce qui paraît certain, puisque nous la retrouvons au xv^e siècle.

Dans la *Passion* d'Arras¹, qui appartient au premier quart de ce siècle, l'Aveugle-né est flanqué d'un valet fripon qui dérobe les deniers dans la sébile de son maître ; ces incidents n'occupent malheureusement qu'une quinzaine de vers.

Le *Miracle de Sainte Geneviève*² à la même époque montre l'esquisse d'une scène comique entre l'aveugle et son valet Hanequinet ; dans la *Passion* « de Semur », qu'a publiée M. Roy³ et qui est assez archaïque, Ganimesdes berne et injurie Longin, qu'il a charge de guider.

Par contre, au milieu du xv^e siècle, exactement en 1456, cette scène va prendre dans le *Mystère de la Résurrection* un développement tout à fait inattendu.

On ne m'en voudra pas d'en donner ici une analyse un peu longue, puisqu'il s'agit de textes inédits, ou dont on n'a publié jusqu'à présent que d'assez courts fragments.

Trois versions nous ont été transmises de cette *Résurrection* : la plus ancienne est celle du manuscrit 632 de Chantilly ; elle fut jouée à Angers en 1456 devant le roi René ; l'auteur, suppose M. Macon⁴, pourrait être Jehan du Périer dit le Prieur. C'est ce manuscrit de Chantilly qui sera cité ici et qui doit servir de base à l'édition que nous donnerons quelque jour de ce mystère, mais comme le ms. fr. 972 de la Bibliothèque Nationale, copié en 1491, présente quelques développements

1. Ed. Richard, v. 8431 à 8436.

2. Jubinal, *Mystères inédits du XV^e siècle*, t. I, p. 286-289.

3. *Le Mystère de la Passion en France*, t. I, v. 4569 et suiv.

4. *Note sur le Mystère de la Résurrection attribué à Jean Michel* (Extr. du *Bulletin du Bibliophile*, 1898).

intéressants¹, nous y recourrons à l'occasion. Quant à l'incunable de Vérard², qui attribue faussement l'œuvre à Jean Michel, il est la copie, un peu abrégée parfois, du manuscrit de Chantilly ou d'un de ses dérivés.

La première apparition des deux compères se place au milieu de la première journée, après l'arrestation de Joseph d'Arimate, dans le ms. 632 et un peu plus tôt, c'est-à-dire après la descente de Jésus aux Limbes, dans le ms. fr. 972.

Comme dans le jeu du XIII^e siècle, l'aveugle se plaint de sa misère et demande qu'on lui trouve un bon valet pour le mener. Aussitôt Saudret est là qui s'offre. Le marché est bien vite conclu. L'aveugle pourvoira à ses « vêtüre », chaussure et « dépend », et lui donnera « cent solz ».

CECUS

fo 68 ro Mays ce pendant, mon filz, j'entent
que tu escripras des chançons
qu'entre toy et moy chanterons...

Cependant la présentation n'est pas encore complète :

CECUS

fo 68 vo J'ay nom Galleboys, je t'affie,
et toy comment ?

SAUDRET

J'ay nom Saudret
qui fuz sevré ung poy tendret
du lait que me donna ma mere
[et en mon surnom Tout luy fault.

1. Ce manuscrit a été certainement fait en vue d'une représentation. Il développe le côté comique, enrichit souvent les indications scéniques et économise sur le nombre des personnages de la diablerie et des limbes. C'est l'unique raison des habiles coupures auxquelles il procède.

2. INC. : C'est le mistere de la resurreccion de Nostre seigneur Jesuchrist, imprimée à Paris. EXPL. : Cy finist le mistere de la Resurreccion de Nostre seigneur jhesucrist composé par maistre Jehan Michel et joué à Angiers triumpamment devant le roy de cecile. Imprimé à Paris pour Anthoine Verard, libraire demourant sur le pont Nostre Dame, etc. Antérieur à 1499. Cf. Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. II, p. 446. Je me suis servi de l'exemplaire de Chantilly. Il manque un feuillet à celui de Paris, précisément au milieu d'une des scènes qui nous occupent.

Mon pere avoit nom Rien ne vault
 et ma mere Mal assenee
 qui fut fille Lasche Journee
 et mon parrain sans contredit
 si avoit nom Gaingne-petit
 ainsi que le disoit ma mere.]¹

Ils s'effacent devant d'autres acteurs, le charpentier et le maçon, qui demandent aux Juifs leur salaire pour avoir construit la prison de Joseph d'Arimatee, mais bientôt ils reparaissent pour terminer sur un éclat de rire la première journée.

Leur accord a été de courte durée ; déjà comme aux v. 48 à 50 de la farce de Tournai, le valet dit des choses déplaisantes. Voici le début de cette nouvelle scène dans le ms. 632 :

fo 74 v°

CECUS

Saudret !

SAUDRET

Hau !

CECUS

Quel « hau » ! mais ung bel
 estront emmy vostre visaige !
 Tu deusses, se vous fussiez saige,
 respondre « monseigneur mon maistre ».

fo 75 r°

SAUDRET

Mais ung gibet et ung chevaistre
 a vous pendre ! et qui estes vous ?
 Ce n'est pas a ung tel poilloux
 que je doye « monseigneur » respondre.

L'impertinent valet fera des concessions :

fo 75 v°

A Dea ! « mon maistre » vueil je bien
 vous respondre et vous appeller,
 mais de [me] venir compeller
 par maistrise a vous seigneurir,
 j'ameroye mieulx vous veoir mourir,
 car il n'y a point de raison.

1. Le passage entre crochets est une addition du ms. fr. 972, fo 51. Il manque une rime à *que me donna ma mere*.

2. Correction, que je crois légitime, pour « et ».

La paix faite, Gallebois et Saudret chantent une chanson très divertissante et assez grivoise¹ « des biens qui sont en mariage » et qui conclut :

fo 77 v^o Mariez vous, grands et petis.

Il en vend des copies « un grant blanc l'une ». Le *nuncius* ou messenger lui en achète un cent à dix deniers la pièce. L'acheteur se propose d'en tirer de gros bénéfices en la revendant. L'aveugle recommande à son valet de se défier du drôle :

fo 78 v^o ... Vise bien la monnoye,
Saudret ! qu'il n'y ait rien mauvais.

En reconnaissance le messenger conseille à l'aveugle d'aller se faire « enluminer » au tombeau du Christ. Cecus dit aussitôt à son guide :

fo 79 r^o Saudret, je te prie
que tu me maines au tombeau
ou ce prophete saint et beau,
Jhesus, si est ensepvely.

Mais Saudret a de bonnes raisons de se défier. Il veut qu'on lui paye d'abord son arriéré, et non pas au retour ; car il se souvient de ce qui lui arriva avec son premier maître l'aveugle-né :

SAUDRET

fo 79 r^o Par ma loy vous me pardon(e)rez,
car bien me souvient que mon mestre
avecques qui je souloye estre,
l'aveugle-né, tant me cria
pour Dieu mercy et me pria
qu'a Jesus fust par moy mené ;
mais quant il l'ot enluminé
et que je voulu mon sallaire
de lui avoir, j'avoye beau braire

1. Est-ce que ce trait serait particulier aux chansons d'aveugle ? « Je me rappelais, écrit M. Berthault (*L'Abbaye de Chelles*, 1889, t. I, Introduction, p. vi), l'aveugle de Pomponne (Seine-et-Marne, canton de Lagny), sa chanson grivoise et le quatrain sentimental par lequel il invoquait la charité des voyageurs. »

et crier et subler a baude¹
 Dieu scet qu'il la me bailla chaude,
 car il ne me pris plus rien
 ne ne paya; pour ce vueil bien
 que vous saichez sans nulle faille
 qu'il ne s'en fauldra une maille
 du salaire que me devez.

Ce trait de l'« enluminé » qui, ayant recouvré la vue, refuse de payer son valet se retrouve chez l'auteur du *Mystère de Saint Bernard de Menthon* (éd. Lecoy de la Marche) qui l'a utilisé avec esprit en faisant dire par le miraculé à son serviteur (v. 4137-8) :

Mon amy jamais ne te vy
 jusques or, ne sçay qui tu es.

Ayant reçu ses quarante sous deux deniers, le jeune coquin consent à mener l'aveugle vers le tombeau, mais celui-ci est bien gardé par les chevaliers que les Juifs y ont appostés. Saudret en profite pour faire une belle peur à son maître et éviter le dangereux miracle qui le priverait de son seul moyen d'existence :

SAUDRET
 Maistre !
 CECUS
 Quoy ?
 SAUDRET
 Il nous convient rendre
 ou deffendre ou nous sommes mors !
 CECUS
 He las ! Pourquoi ?
 SAUDRET
 Autour du corps
 sont gens armez de pié en cappe.
 CECUS
 N'alons point en lieu ou l'en frappe,
 je te requier.

1. Le copiste du ms. fr. 972, f^o 93 r^o, qui n'a pas compris ces mots, les a remplacés par « siffler en paulme ». *Subler* c'est « siffler » ; *a baude* doit signifier « avec ardeur », cf. *de baulde voulenté* (Godefroy, v^o BALD).

SAUDRET

Fuyez, fuyez,
 et, se vous povez, vous sauvez
 ou certes vous estes perdu,
 car je suys si tres esperdu
 que je n'y sçay remede plus,
 sinon de faire *vidimus* ¹
 a la mort *benedicite*.
 Venez tost ou en verité
 je vous lestray en erramye ².

CECUS

Et, pour Dieu, ne me laisse mye,
 Saudret, je te requier mercy!

SAUDRET

Fuyon nous en tantost par cy l
 Courez tost sans faire delay
 ou certes je vous planteray,
 mais ce sera pour reverdir ³.

CECUS

Tu me fais tout le cuer fredir.
 Regarde s'ilz nous suivent point
 et se tu verras lieu ne point
 pour nous mucer ou nous ruser.

SAUDRET

Me cuidés vous cy amuser
 a regarder derriere moy?
 Trotez ou, foy que je vous doy,
 je vous lerray pour m'en courir!

CECUS

He! Dieu nous vueille secourir!
 Nous suivent ilz?

1. Cette phrase n'est pas très claire. Que signifie cette expression empruntée à la diplomatie? Faut-il entendre: « Nous avons vu la mort de près et il convient de réciter le *bénédicté*. »

2. Ms. fr. 972, *escremye*, f. 94. *Erramye* est certainement, selon la suggestion de M. Jeanroy, pour *esramie* ou *aramie* (voyez ce dernier mot dans Godefroy) « bataille ».

3. Saudret joue sur le mot *planter*. Peut-être est-ce une allusion comique au miracle de saint Martin endormi et près duquel verdissent les bâtons que saint Brice a piqués.

SAUDRET

Las ! je ne sçay.
 Venez tost ou je vous lestray,
 par la loy que je tien de Dieu.
 A dea ! il n'y a point de jeu
 d'estre icy tué maintenant.

CECUS

He las ! Saudret, mon doux enfant,
 et mon seigneur et mon amy,
 ne me laisse point, las ! hemy !
 et vous ne perdrez pas ta peine,
 car je suis a la grosse alayne
 et tout conchié de paour !

Il ne dit que trop vrai et Saudret le lui reproche sans ménagement :

CECUS

f. 81 v. Arrestons nous en ceste place
 pour savoir s'ilz viennent ou non.
 Tu ne vois rien ?

SAUDRET

Ce ne fais mon . . .

Ce dialogue a reçu dans le ms. 972, transcrit en 1491, donc trente-cinq ans après la composition du ms. 632 de Chantilly, un développement intéressant et qui en accentue, de la façon la plus heureuse, le caractère comique. Il s'agit visiblement d'une intercalation entre le vers

d'estre ycy tué maintenant

et

He las ! Saudret, mon doux enfant.

Au moment où les deux mendiants s'avancent vers le Sépulcre, Saudret contrefait sa voix et feint d'être un des chevaliers... anglais qui gardent le tombeau du Christ. L'anachronisme n'a jamais troublé nos auteurs de mystères qui vont jusqu'à attribuer à Nabuchodonosor, dans le *Viel Testament*, une artillerie supérieure à celle du roi de France et qui font accueillir Jésus en Enfer par des bordées de coups de canon.

L'imitation de l'anglais parlant français n'est pas nouvelle sur la scène médiévale, puisque le *Mystère de saint Louis*, un peu antérieur à 1472, et probablement donc à notre version de la *Résurrection*, en offre d'abondants exemples que M. Matzke¹ a étudiés. Les fautes caractéristiques volontairement introduites par les deux textes du xv^e siècle ne sont pas tout à fait les mêmes que dans les poésies du xiii^e siècle analysées par M. Faral². Les formes verbales en *y* dominent (*gardy ty* = gardez-vous, *mourity* = mourrez, *demourity* = demeurerez ou mourrez)³ à tous les temps et à toutes les personnes. *Futy*⁴, qu'il faut probablement prononcer *fouty*, semble presque l'unique forme du verbe *être* dans tous ses emplois et remplace le *fout* du roman de Renart. Il a survécu jusqu'à Rabelais dans l'interpellation ironique de Carpalin à l'adresse de Panurge : « Sainct Treignan fouty(s) vous d'Écoss », qu'on a si souvent mal interprétée⁵. *My* (moi) s'explique assez par l'anglais ; pas plus que *ty* il ne figure dans le *Mystère de saint Louis*⁶, qui pourtant a souvent *ly*. La confusion des personnes, les jurements par « saint George », « saint Trignan » et le « Bigot » achèvent de donner la couleur locale au langage du faux anglais. Au surplus voici cette intercalation :

Ms. fr. 972, f^o 94 v^o et 95 r^o :

1. *Some examples of french as spoken by englishmen in old french literature* (Extr. de *Modern Philologie*, vol. III, n^o 1, juin 1905).

2. *Mimes français du XIII^e siècle*, Paris, Champion, 1910. On y trouvera à la p. 35 et suivantes un tableau très complet des altérations voulues de ces textes comiques. Il faudra recourir aux notices de Fr. Michel dans le *Mystère de saint Louis*, imprimé pour le Roxburghe Club, 1875, p. 11 et 39 sqq., et dans l'appendice de son édition du *Prince Noir*, Londres, 1893, oubliée par M. Matzke.

3. A défaut de ces formes qui ne figurent pas dans le *Mystère de saint Louis*, on y en peut trouver d'analogues : « Je faity army tout mon gent, se nous dity », etc., etc., p. 56.

4. *Mystère de saint Louis*, p. 35 : « Bin futy vous venu », « Je croy bin vous futy harau (héraut) », etc.

5. *Pantagruel*, ch. IX ; cf. G. Cohen, *Rabelais et le théâtre* (*Revue des Études rabelaisiennes*, 1911, p. 42).

6. *Mi sert de sujet au lieu de je* dans le *Fabliau de deux Angloys et de l'anel* cité par Matzke, *op. cit.*, p. 11.

A dea ! Il n'y a point de jeu
d'estre cy tué maintenant
ce sont Anglois certainement,
qui nous tueront soit droit ou tort.

SAUDRET

mutet vocem et dicat adhuc

A mort ! A mort ! vous futy mort !
Saint George ! vous demourity cy ¹.

SAUDRET

loquatur suam primam vocem

Las ! Messcigneurs ! et qu'est cecy ?
Voulez vous tuer ce pouvre homme
qui s'en vient tout fin droit de Romme
pour impetret un grant pardon.

CECUS

Las ! Je vous requiers en pur don ²
que me laissez soit bel ou lait ³.

SAUDRET

mutet iterum vocem et dicat

Par saint Trignan ⁴, vostre varlet
et vous mourity sans delay.

Loquatur SAUDRET suam primam vocem

Las ! mon maistre ! deffendez moy
ou je mourray sans plus attendre.

1. Le *e* de George est une erreur du copiste : il y aurait une syllabe de trop. Les Anglais, depuis le XIII^e siècle, semblent, à cause de l'intensité de l'accent, avoir laissé tomber l'*e* muet. Toutes ces pièces comiques le retranchent systématiquement : *Mystère de saint Louis* : « l'arm de mon mer », p. 55 ; « Bi saint Gurg ! futy male guis », p. 56.

2. Cf. Villon, *Lair*, XVI, 121 : « Item laisse et donne en pur don. » Le sens est « comme simple don » ou plutôt c'est une de ces expressions clichées dont le sens est très affaibli et qui sont devenues formules banales.

3. « Soit bel ou lait » appartient à la série des couples comme « à droit ou tort », « à tort ou à raison » qui n'ont plus qu'un sens vague « de façon ou d'autre ».

4. *Saint Trignan* est pour *Saint Treignan* : le *i* pour le *e* est régulier dans nos textes de jargon : dans la citation du *Pantagruel* (ch. IX) que nous venons d'évoquer, *Saint Treignan*. Je renvoie à la note que l'on trouvera dans la grande édition de Rabelais de M. Abel LeFranc (Paris, Champion, 1912 et suiv.).

CECUS

Las! Monseigneur! vueillés nous prandre
 a rençon, je le vous requier.
 Je vous donray, sans varier,
 dyx beaux solz, je vous certiffy.

SAUDRET

mutet suam vocem

Donne dix solz et on ¹ futy
 monstre les my sans plus rasler ².

CECUS

Vez les la, sans plus habiller
 et vous suffise de les prandre.

SAUDRET

mutet vocem suam

Bien ³ gardy ty vous de mesprandre
 Bigot! [bur]lare! ⁴ Adieu vous dy.

CECUS

Sang bieu! Je sui tout estourdy!
 Le diable y ait part en la guerre
 et sont des archiers d'Angleterre
 qui nous ont ainsi ravallés.

Il ne faudrait pas attribuer au remanieur à qui nous devons le jargon des pseudo-archers d'Angleterre le mérite d'avoir

1. Obscurcissement de *en*; pour *futy*, voir plus haut. Ne faudrait-il pas corriger *enfuty* = enfuis-toi?

2. Marchander, barguigner, comme encore aujourd'hui en français populaire.

3. On s'attendait à *bin*. Remarquer le mélange du « vous » et du « tu » qui pourtant se trouve aussi dans les paroles de l'aveugle citées plus haut.

4. Ms. : *Bigot! lare!* Je crois pouvoir légitimement parfaire ainsi la mesure, l'expression étant bien connue. Cf. *Mystère de saint Louis* : Mil-lort, bigot! certes burlare, p. 57; bigot! burlare, p. 60. Cf. encore Villon, *Testament*, CXL, v. 1585 : Foy que doÿ brelare bigod, que M. Longnon interprète justement comme une corruption des jurons anglais : By'r lord, by god. Il cite à ce propos, d'après Godefroy (v^o FRELORE), le *Passetemps d'Oysiveté* de Robert Gaguin :

Jamais François bien ne saura
 Jurer[par] bi God ni brelare.

Bigot figure plusieurs fois dans le *Mystère de saint Louis*, p. 56 et suiv.

introduit ici le truc du changement de voix, il est probable qu'il ne l'aura que « corsé » un peu en l'appliquant à des Anglais, mais qu'il l'a pris dans les scènes suivantes que nous allons analyser maintenant et qui sont déjà dans le manuscrit de 1456.

C'est pour servir de divertissement à la fin de la seconde journée que nous retrouvons nos deux compères.

L'aveugle veut de nouveau que Saudret lui donne du « monseigneur », mais celui-ci s'y refuse avec la même obstination, si bien que, satire piquante des mœurs chevaleresques, une rencontre est jugée inévitable. La provocation a lieu suivant les règles et cela est du meilleur comique. Cecus jette un « gaige » ; Saudret le relève. Mais comment faire pour combattre à armes égales ? Cecus a trouvé une solution :

f° 223 r^o Je suy content en champ estroit
que l'on appelle broche-cul,
mais je ne sçay s'il a cy nul
homme qui bien nous abbilast
et lyast et aussi jugeast
de noz coups et de nostre guerre.

Patience ! Saudret y a pourvu et sera lui-même cet impartial arbitre.

SAUDRET

Taisies vous. Je vous en voys querre
ung qui bien nous habillera,
tout le premier qui passera
par icy et fera l'office.
Demourez cy tant que j'en puisse
en trouver ung. Hau(la) ! mon amy !

HICUS

Saudret mutet vocem.

Que vous plaist il ?

SAUDRET

[*en sa voix*]¹.

Venez, amy !

S'il vous plaist et je vous en pryé
par fleur de bonne compagnie.

vous me semblez hommes de bien.

1. Les mots entre crochets appartiennent au ms. fr. 972.

fo 223 v^o

CECUS

Voire pour Dieu !

FICTUS

Je le vueil bien.

Que voulez vous que je vous face ?

CECUS

Mon chier amy, sans point d'espace,
le vous diray, vecy le cas :

Nous avons eu aucuns debas,
mon varlet, qui cy est, et moy
et par oultraige en grant desroy
m'a dit injure et desmenti,
sans s'en estre oncques repenté,
et, qui pis est, m'a appellé
« villain », tant qu'il m'a compellé
gecter mon gaige a le combatre
affin de grant orgueil abatre
de quoy le ribault se vantoit
en luy responnant qu'il mentoit,
et lequel gaige il a levé,
sur quoy nous avons accepté
de combatre a ung jeu notable
de champ estroit sur une table,
mais qu'il y eust qui nous lyast
et jugeast et nous desliast,
sans fallace ne tromperie.
Pouvre chier amy, je vous pryé
que nous y gardez loyaulté.

fo 224 v^o

FICTUS

Je vous promect que feaulté
g'y garderay de tous costez
mais il faudra que vous ostez
le mantel et la symphonie.

CECUS

Je le vueil, se Dieu me beneye.

FICTUS

Or cza, varlet, est il ainsy
Comme cest homme a dit icy ?

SAUDRET

Il vous a bien compté son droit.

FICTUS

Comment avez vous nom ?

SAUDRET

Saudret.

FICTUS

Et vous mon amy ?

CECUS

Galleboys.

FICTUS

Or bien ! tantost a vous je voys
mais que j'aye lié ce varlet.

SAUDRET

f. 224 v^oAmy, je vous diray qu'il est.
Lyez moy tout courtoisement,
je vous en pry, ou autrement
vous orrez qu'il en ystra noyse.

CECUS

Lyez le bien comment qu'il voyse,
sans luy donner point d'avantaige

FICTUS

Certes, Galleboys, si feray ge¹.
Il n'y ara point de faveur.

Saudret qui, naturellement, est resté parfaitement libre, proteste que ses liens le serrent trop ; l'aveugle se plaint à son tour et avec plus de raison d'être lié trop fort, mais par une ironie suprême, Saudret-Fictus lui répond :

f. 225 v^oVous ne l'estes ne plus ne moins
qu'est Saudret, je le vous assure.

Après de grands défis, imités de la langue des tournois et comme ni l'un ni l'autre ne consentent à se rétracter, le combat inégal s'engage. Saudret pique son maître de sa « lancette », mais échappe facilement à ses coups. Dans la version du ms. fr.

1. Ms. 632, f. 224 v^o : que si feray je.

972 (f. 236 r^o), Fictus *leur* jette de l'eau pour les rafraîchir « comme il appartient » :

... Il fault qu'on arrouse
a ung chascun de vous le cul.

L'aveugle demande grâce, mais Saudret exige dix sous de rançon.

CECUS

f. 227 v^o Puis qu'ainsy est, or les prenez.

SAUDRET

En quel lieu?

CECUS

Vous les trouverez
En ma manche en ung drappelet.

SAUDRET

f. 228 r^o Y a il or?

CECUS

Pas ung pelet¹.
Je n'en ay point, mon amy fin.

Saudret est pris de scrupule. Il a quelque délicatesse : c'est Fictus qui doit prendre dans le sac le prix de la rançon.

SAUDRET

Touteffoiz, maistre, a celle fin
que l'en ne me puisse imposer
larrecin ou rien mal gloser
contre moy, cest homme de bien
les prendra, le voules vous bien?
Responnez franchement.

CECUS

Ouy!

car je me fye bien en luy,
pour ce qu'il me semble bonhomme.

FICTUS

J'amerioie plus chier estre a Romme
tout nu en ma propre chemise

1. Pas un poil.

que d'avoir une maille prise
du vostre sans vostre congïe
Veez les cy.

Capiat in manica.

Fictus voudrait aller diner. Mais où?

CICUS

Allons chez le premier
ou hostellier ou tavernier
ou aura de bon vin a vendre,
des povs, du lart, de bon pain tendre,
du rost, de la paticerie,
f. 228 v^o ou de quelque autre lecherie
et nous y disnons bien et fort.

SAUDRET

Par mon serment, j'en suy d'accort.
Or y alons noz troys ensemble,
car nous y berons, ce me semble,
du meilleur vin en paix faisant.

« Icy endroit fine le jeu du second jour », mais nos hommes sont encore à la taverne vers le début de la troisième journée du Mystère. Ils sont bien « refaits ». Fictus va devoir les quitter pour aller à son affaire ; dernière et inappréciable occasion pour Saudret de soutirer encore quelques sous à son maître. Ce pauvre homme a perdu son temps à leur servir d'arbitre ; il convient de le dédommager. « Combien ? » demande l'aveugle... « Cinq sous », répond le valet. Mais à trompeur, trompeur et demi.

f. 238 v^o Tu devroyes porter celle somme,
puis que tu as eu la victoire !

« Au contraire », réplique Saudret, « c'est vous qui êtes battu et qui donc devez payer. »

f. 239 r^o Ainsi le font ceulz qui se rendent
en bataille et (si) paient raison.

L'aveugle croit être très malin ; il va se faire prêter cette somme, à valoir sur la prochaine quête.

f. 239 r^o Je te pry donc, mon enfançon,
preste moy de cinq solz la somme
pour bailler a ce vaillant homme,
qui cy est, avant qu'il s'en aille,
car je n'ay plus denier ne maille.

Saudret fait le bon garçon et se laisse convaincre. Cela n'a du reste aucune importance puisqu'il rentrera bientôt dans ses fonds.

SAUDRET ¹

Tradat.

Veles cy donc en verité :
ung, deux, troys, quatre, cinq et six.

CECUS

Or venez a moy, beaux amys !
Vous me semblez bonne personne.
Vecy cinq solz que je vous donne
de monnoye en reconnoissance
de voz paines et sans doubtaunce.
Vous me semblez homme de bien !

Tradat.

FICTUS

Je vous mercye et s'il est rien
que vous me vueillés commander,
ne faictes sinon me mander
et vous m'arez, je vous affie.
A Dieu !

CECUS

A Dieu qui vous conduye !
Mais dictes moy, s'il vous agree,
vostre nom et en quel contree
demourez.

FICTUS

J'ay nom Chosefainte,
qui suys en Jherusalem painte.
La mercy de Dieu qui tout fist,
Vous ne trouverez si petit,
qui ne vous dye ou je demeure.
A Dieu vous dy.

1. S'adressant à l'aveugle.

f. 246 v^o

CECUS

En la bonne heure,
mon amy, puissez vous aller.

SAUDRET

Ouystes vous oncques parler,
maistre, plus gracieusement
ne plus melodieusement
que fait cest homme qui se part
d'avecques nous ; quant de ma part,
je m'en tien a tres bien content.

CECUS

Aussi l'ay ge payé content.
Il emporte cinq solz du mien.

SAUDRET

Certainement, je croy et tien
qu'ilz sont bien employés sans doubte.

Ici ils chantent tous deux les bienfaits et les méfaits de la « vinée » puis, pour mieux les éprouver, après avoir bien vendu des « rolets » de leur chanson, ils vont boire à l'hôtellerie d'Emmaüs. Le ms. fr. 972 est de nouveau plus riche ici que l'original ; il a un amusant dialogue entre les deux mendiants et l'insolent valet de l'hôte d'Emmaüs, mais je n'ai pas besoin d'y insister puisque je l'ai reproduit ailleurs en entier¹.

Ils « repaissent » et l'hôte est payé d'une chanson « plaisante et belle ». Dans le ms. 632, c'est un apothicaire charitable qui leur donne vin et viande (f. 259 r^o à 261 r^o). Puis ils font place à des personnages plus sérieux.

Il y a bien d'autres scènes d'aveugle et de valet dans le théâtre de la fin du xv^e et du commencement du xvi^e siècle. Il y en a dans le *Saint-Bernard de Menthon* (v. 4059-80) qui n'ont d'ailleurs de spirituel que les deux vers que j'ai cités. Il y en a d'un comique très atténué dans le *Mystère de saint Laurent*², entre l'aveugle Briet et son valet Lassot ; il y en a enfin de très drôles dans le *Mystère des Actes des Apôtres*³. L'aveugle de Jérusalem

1. *Melange Wilmotte*, t. I, pp. 125-8.

2. Ed. Wallensköld et Söderhjelm, pp. 66-8 et 89-90. Briet est guéri par Laurent, p. 98.

3. Ed. de 1537 (n. s., 1538), vol. I, f^o xxxii v^o. L'aveugle et son valet dans le *Mystère de saint Louis* de Gringore n'ont que quelques disputes plaisantes

salem s'y plaint de son valet Gobin qui est à la taverne ; mais celui-ci feint de ne pas entendre et dit en aparté :

Gobin faict le sourd
tant qu'il aura prins son repas

L'AVEUGLE

Hau ! mon mignon.

GOBIN [*à part*].

Il n'y est pas.
Il est allé chasser aux lievres.

L'AVEUGLE

Et venez ! que les fortes fievres
vous puissent guyterner ¹ les os.

GOBIN

Ha ! sang bieu ! que vous parlez gros,
maistre, vous m'avez resveillé !

L'AVEUGLE

Dont viens tu ?

GOBIN

J'ay cy sommeillé
bien ung quart d'heure ou peu s'en fault,
mais vous avez cryé si hault
que vous m'avez presque estonné
Qu'i a il ?

L'AVEUGLE

Tu as desjeuné !
Dieu te mette en malle sepmaine,
je le sentz bien a ton allaine
qui sent le vin a plein museau.

GOBIN

Le vin ?

L'AVEUGLE

Voire comme ung houzeau.

GOBIN

J'ay donc desjeuné en dormant.

(*La Vie Mgr Saint Louis*, par Pierre Gringore, éd. A. de Montaiglon ; premier livre, *passim*).

1. Torturer.

Gobin contrairement à Saudret engage son maître à aller à Jérusalem se faire miraculer ; ils y vont. Ce n'est pas la seule différence entre ce dernier texte, qui est assez tardif, et celui de 1456. Dans les *Actes des Apôtres*, comme dans le *Saint Bernard de Menthon* et le *Saint Laurent*, on remarque l'absence de la plaisanterie caractéristique du changement de voix.

Par contre celle-ci existe dans la *Farce de l'Aveugle et de son varlet tort* que Maître François Briand fit jouer par ses élèves à Angers, en 1512, et qu'il a intercalée dans sa « tierce histoire » de la Nativité dont les éléments au moins sont empruntés à des mystères antérieurs¹.

Jamet, prenant une voix de femme, feint d'être une bourgeoise qui asperge l'aveugle pour le chasser. Malgré la grossièreté de leurs mœurs, Jésus les prend en pitié et guérit l'un de sa cécité, l'autre de sa claudication.

Ce qui est curieux, c'est qu'aucun des grands recueils de farces qui nous ont été transmis, ne renferme de farce de l'aveugle et de son valet ressemblant à celle de Tournai ou à celle des mystères du xv^e. Même la *Farce d'un aveugle, son valet et la tripière*², en est très éloignée. L'élément essentiel, la feinte de voix, y manque, et d'ailleurs c'est surtout la rixe entre le valet et la tripière qui en est le thème. A l'aveugle et son valet est confié aussi un intermède à la fois comique et sérieux dans la *Moralité de la maladie de Chrestienté* (1533)³.

Tous les textes que nous venons de citer ont ceci de commun qu'ils présentent un dialogue à la fois grossier et plaisant entre un aveugle et son valet, mais, quant à la lettre de leur texte, aucun d'entre eux ne ressemble à l'autre.

On peut cependant les répartir en deux classes, suivant qu'ils présentent ou non la feinte du valet déguisant sa voix pour battre ou duper son maître.

Or cette feinte nous apparaît dans la farce de Tournai, au

1. *Quatre histoires par personnages...*, publiées par Henri Chardon, Paris, Champion, 1906. *Farce de l'Aveugle et de son varlet tort*, par le même éditeur, Paris, Champion, 1903.

2. *Clix de farces, sotties et moralités des XV^e et XVI^e siècles*, publiées par Emile Mabilly, Nice, 1872; t. I, p. 99 et suivantes.

3. Cf. Picot, *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, 1887, p. 346 et suiv.

xiii^e siècle, dans le *Mystère de la Résurrection*, en 1456, et dans la *Nativité par personnages* de François Briand.

Il me semble malaisé d'admettre que ce truc ait été réinventé. On ne réinvente guère ces choses-là, on se les transmet. Et il s'agit d'une tradition qui, jusqu'à plus ample informé, est uniquement française, car l'auteur inconnu du *Lazarille de Tormès* ne l'aurait pas laissé échapper et en aurait enrichi son plaisant récit¹. Il n'est pas impossible par contre que, comme le veut G. Paris², Molière en ait recueilli un écho dans les *Fourberies de Scapin*, où Silvestre, déguisé en spadassin, terrorise Argante qui ne le voit point.

Donc il n'y a pour nous aucun doute, les scènes d'aveugle et de valet du xv^e et même du xvi^e siècle, surtout celles qui présentent la feinte de voix, sont, directement ou indirectement, apparentées à la farce tournaisienne, mais c'est sur les modalités de ces liens qu'une discussion peut et doit surgir.

La farce du xiii^e siècle est isolée; elle a bien l'air de former un tout et de nous avoir été transmise intégralement.

Elle ne renferme aucune allusion à un drame religieux, mais par contre presque toutes les scènes d'aveugle et de valet du xv^e au xvi^e siècle appartiennent à des drames de cette catégorie.

Dès lors, cette pensée devait naturellement surgir que la farce du xiii^e siècle pouvait n'être qu'un fragment détaché d'un mystère. Cette théorie est due à M. Wilmotte. Elle a été exprimée par lui incidemment dans ses *Passions allemandes du Rhin*³, et

1. Il est certain que le *Lazarille* a eu recours à des sources populaires, farces ou récits, sans cela on ne s'expliquerait pas le truc du « mozo » buvant avec une paille le vin de son maître, trait qui se retrouve dans une miniature du Ms. du British Museum, 10 E. IV, f^o 217 b, reproduite à la p. 405 (cf. aussi p. 27-28) de Jusserand, *English wayfaring life in the middle-ages (XIVth century)*, translated by Lucy Toulmin Smith, 4th ed., London, T. Fisher Unwin, 1892, in-12. Je ne sais comment expliquer cette rencontre des traditions espagnole et anglaise. Cf. Foulché-Delbosc, *Remarques sur Lazarille de Tormès* (*Revue Hispanique*, t. VII, p. 81-97), et Morel-Fatio, *Études sur l'Espagne*, 1^{re} s., 2^e éd., p. 163.

2. *Esquisse historique de la littérature française au moyen âge*, Paris, Colin, 1907, § 156.

3. *Mémoires de l'Académie Royale de Belgique*, in-8^o, t. LV, 6^e fascicule (1898), p. 106.

elle est conforme à sa thèse sur *La naissance de l'élément comique dans le théâtre religieux*. Voici sa formule¹ :

« L'aveugle-né n'est nullement un mendiant dans la tradition évangélique ; mais la tentation d'en faire un loqueteux était trop forte ; et il est probable que, dès le XIII^e siècle, les auteurs dramatiques y succombèrent inévitablement. Ainsi s'explique la *farce* de Tournai, que je considère comme le *rifacimento* très profane d'un épisode détaché d'une passion en dialecte picard. »

Rectifions en passant cette assertion que l'aveugle-né ne serait pas un mendiant. C'en est bien un dans Marc (x, 46-52) comme dans Luc (xviii, 35-43) : « Caecus quidam sedebat secus viam, mendicans. »

Voici les arguments que l'on pourrait donner en faveur de cette séduisante hypothèse :

1) Il y a une tendance, dès le commencement du XIII^e siècle, à transformer, dans les mystères, les aveugles en mendiants. Dans le fragment de *Résurrection* découvert par Jubinal, « Longin le ciu » est devenu un miséreux :

Car del gainer grant mester ai ;
povre sui, despense me faut ;
asez demand, mes poi me vaut.

De même dans la *Passion* d'Autun qui est fort archaïque, Longin, « ancien chevalier et prudhomme », a perdu son avoir, et mendie en chantant sur la route (*cantat*, fol. 161 v^o). La *Passion* dite de Semur, qu'a publiée M. Roy, lui adjoint, nous l'avons vu, un insolent valet nommé Ganimesdes.

2) On a dû faire de même pour l'aveugle-né et lui adjoindre de bonne heure, dans des Passions que nous avons perdues, un valet. C'est en tous cas ce que l'on fit plus tard dans la *Passion* d'Arras (premier quart du XV^e siècle). Greban a dû connaître cette tradition et l'abandonner volontairement. Il semble en faire donner la raison par son aveugle-né :

Mauvais garçons me desvoiroient
plus tost qu'ilz ne me conduiroient.

¹ *Annales Internationales d'histoire* (Paris, 1900), p. 53 ; reproduit dans *Études critiques sur la Tradition littéraire en France*, Paris, Champion, 1909.

3) Dans le *Mystère de la Résurrection*, les scènes d'aveugle et de valet sont intimement liées au drame puisque l'aveugle va se faire enluminer au tombeau du Christ. Il est même probable qu'elles ont leur prototype dans quelque Passion, par exemple celle de 1446, à laquelle le Prologue du ms. 632¹ fait allusion.

On nous dit expressément que Saudret a servi de valet à

l'homme qui fut aveugle-né
que Jhesus a enluminé.

Le récit du refus de paiement après le miracle pourrait bien être une allusion à quelque scène connue des spectateurs.

4) Si la scène de l'aveugle et de son valet n'était pas issue originellement du drame religieux, on ne s'expliquerait pas qu'au xv^e siècle, elle fût si abondamment représentée dans les mystères et qu'elle nous apparût à peine sous forme de farce.

Je ne me dissimule pas que ces arguments sont très solides d'autant plus que, pour beaucoup de thèmes, par exemple dans le cas des Pèlerins d'Emmaüs, la théorie du développement interne de l'élément comique suffit à tout expliquer.

Cependant, s'il y a eu, dans une Passion picarde, une scène d'aveugle au moins aussi développée que celle de Tournai qui en dériverait, pourquoi la Passion, picarde aussi, conservée à Arras et qui devrait être, à quelque degré, apparentée à la dite Passion picarde, aurait-elle, dans sa courte scène comique entre l'aveugle et le valet, omis la feinte du changement de voix, qu'ont connue les drames ultérieurs ?

Pour expliquer cette identité de thème et de procédé comique, une autre théorie a été émise, celle de l'insertion des farces et monologues de jongleurs dans les pièces religieuses. Cette opinion est celle de M. Creizenach².

1. F^o 2 v^o et 3 r^o. Et noter, sans le dire plus,
que celluy qui joua Jhesus
a celle mesme Passion
dont l'en fist demonstracion
a Angiers dedens l'an precis
mil quatre cens quarante et six.

2. W. Creizenach, *Geschichte des neueren Dramas*, 2^e édition, Halle, Niemeyer, 1911, p. 409. Cf. aussi p. 399.

Voici comment il la formule : « De même que la farce du mendiant aveugle et de son conducteur peut nous amener à supposer que dans les mystères français ces personnages comiques traditionnels sont empruntés au drame profane, de même nous sommes fondés à formuler une semblable hypothèse en ce qui touche les types comiques les plus répandus dans les jeux religieux allemands, le médecin et son serviteur. »

S'il fallait justifier cette opinion¹, exactement opposée à celle de M. Wilmotte, on dirait à peu près ceci :

1) La farce de Tournai constitue un tout, a un commencement et une fin, et, comme elle ne renferme aucune allusion à des circonstances d'un mystère quelconque, de la Passion ou de la Résurrection, il n'y a aucune raison de supposer qu'elle en dérive.

2) L'auteur du *Mystère de la Résurrection* lui-même a bien l'air de ne considérer les scènes de l'aveugle et de son valet que comme un hors-d'œuvre, une farsiture destinée à amuser les spectateurs, semblable à cette ordurière *Farce du Meunier*, à qui personne n'attribuera une origine religieuse et qui fut jouée avant le *Mystère de saint Martin*, à Seurre, en 1496. On lit en effet dans un des Prologues du ms. 632 de Chantilly, f. 86 r^o et v^o :

Aussi y sont par intervalles
d'aucuns esbatemens et galles
d'un aveugle et de son varlet,
que gueres ne servent au fait,
si ce n'est pour vous resjouir
et pour vos esp(e)ris refreschir.

3) La farce de Tournai est bien une farce de jongleur car Jehannet sait « de geste chanter » (v. 121-2) et le valet

1. Pour M. Faral (*Mimes français du XIII^e siècle*, Paris, Champion, 1910, p. 215), la farce de Tournai est un mimo-drame ou monologue dramatique, mais cela me semble peu probable, parce qu'elle en perdrait toute sa saveur. Jehannet, déguisant sa voix, ne menacerait plus que lui-même et ne tattrait plus qu'une ombre. J'aimerais encore mieux supposer, comme me le suggérait un jour M. M. Roques, que cette farce était jouée par un vrai aveugle et son valet. Ils chantaient « de geste » pourquoi n'auraient-ils pas joué une pièce?

de l'aveugle dans les *Actes des Apôtres* (édition de 1537, vol. II, f. xxiii v^o) s'attarde aussi à conter « d'Artus et d'Oger ».

La théorie Wilmotte rend bien compte de la présence de la scène de l'aveugle et du valet dans les mystères, mais son point faible est qu'elle repose sur une double hypothèse en admettant l'existence de cette scène dans une Passion perdue du XIII^e siècle. La théorie de M. Creizenach au contraire, rend mal compte de la faveur qu'a rencontrée le plaisant dialogue chez les auteurs de mystères et de son absence presque totale chez les farceurs des XV^e et des XVI^e siècles.

Je penche donc pour la théorie Wilmotte de l'origine religieuse, sans oser cependant en affirmer catégoriquement l'exactitude.

Qu'il me suffise, à défaut d'apporter des solutions sûres, d'avoir fait mieux connaître une de ces scènes vivantes, spirituelles, alertes de style et d'allure, d'un comique si imprévu, si franc, si ingénieux et si plaisant, qui sont les parties les plus durables et les meilleures de nos mystères et qui montrent dans leurs auteurs de modestes mais dignes ancêtres d'un Molière.

J'ai dit « ingénieux et plaisant », et ceci soulève encore, pour finir, un petit problème de « Kulturgeschichte » qu'il est impossible de passer sous silence. Comment le moyen âge et même le XVI^e siècle ont-ils pu rire des aveugles et s'amuser des tours pendables qu'un coquin de garçon leur jouait ? Comment s'expliquer le fabliau des *Trois Aveugles de Compiègne* bernés par un clerc, comment concevoir la joie du public en voyant Saudret, dans le *Mystère de la Résurrection*, déguiser sa voix, se faire, sous le nom de Fictus, l'arbitre de sa querelle avec son maître, le lier et alors, lâchement, le faire trébucher en le lardant de coups de lancette, et *Lazarille de Tormès* n'est-il pas, pour nous, bien révoltant aussi ?

Il est très vrai que l'aveugle ne vaut pas mieux que son valet. A Tournai, il est paillard, cynique dans ses actes comme dans ses propos, ivrogne, et avare ; ainsi est le patron de Lazarille, « type de mendiant dépravé, de gueux retors, qui sait par toutes sortes d'ingénieuses pratiques solliciter la charité des petites gens¹, définition qui s'appliquerait aussi bien au personnage

1. Morel-Fatio, Préface à la *Vie de Lazarille de Tormès*, Paris, Lannette, 1886, p. vii.

français. Son premier acte est de cogner par ruse la tête de son « garçon » contre le taureau de pierre de Salamanque, et il accompagne cette rude leçon d'un petit sermon : « Niais, apprends que le garçon de l'aveugle doit savoir un brin de plus que le diable ». Aussi plus tard le garçon lui fit-il bien voir que la leçon avait porté ses fruits.

Ce fut sans doute le rôle de la science moderne, de nous faire prendre en pitié ces déshérités : c'est à Haüy que nous devons le respect de l'aveugle, comme c'est à nos aliénistes que nous devons le respect du fou. Par un étrange retour, l'aveugle, dans la littérature contemporaine, devait devenir non plus un objet de raillerie, mais un haut symbole des ténèbres où se meut notre esprit¹.

Gustave COHEN.

1. Je songe par exemple aux Aveugles de Baudelaire (*Fleurs du Mal*, p. 209) et à la pièce de Maeterlinck intitulée *Les Aveugles*.

NOTE ETIMOLOGICHE ITALIANE

1. IT. *DOVE*.

Non viene da *de ubi*, come alcuni¹ han creduto, perchè il *de* indicherebbe provenienza, mentre *dove* indica stato o moto verso luogo, e non si adopera mai per indicare provenienza. Il *d* iniziale è prostetico come nel tosc. *decco* ecco, e perciò la base della voce è *ubi*. Il fatto che *ubi* dette pure regolarmente *ove* non contrasta con questa etimologia, perchè può ben credersi che la epentesi del *d* si sia sviluppata quando *ove* era preceduto da vocale. Potrebbe anche ammettersi che il *d* di *dove* sia un rimasuglio della congiunzione *ed* (per *e da et*), aggregatosi a *ove*.

2. IT. *INDARNO*.

Premetto che questa voce, quasi speciale dei dialetti toscani e della lingua illustre, non ha riflessi negli altri dialetti italiani. Essa ha dato luogo alle più strane congetture etimologiche, delle quali nessuna sodisfa. Eppure se i linguisti invece di vangare nei profondi recessi dell' antichità o tra le voci peregrine dei lessici di lingue straniere, che non hanno avuto mai rapporti colla lingua italiana, si fossero circoscritti a indagini modeste nel terreno toscano, avrebbero subito trovato quanto loro bisognava. Diez nientemeno pensava allo slavo *darom*, pur notando la stranezza di una derivazione da un avverbio slavo nell' italiano, e io aggiungo: di significato assolutamente diverso, perchè la voce slava vale « gratuitamente, in dono ». Körting (n. 2752) suppone che possa esservi una relazione tra

1. Per es. Rigutini e Bulle', *Nuovo Dizionario italiano-tedesco e ted.-it.*, Milano, 1898, alla voce *dove*.

indarno e in dare, per via di un in dare non, una base immaginaria così strana e bizzarra da far sorridere. Perciò ha fatto bene Wilh. Meyer-Lübke a non tener conto di queste supposte basi nel suo recentissimo *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, 1911 ss. Artificiosa e stentata quanto mai è poi l'etimologia già proposta da Ascoli, il quale si provava di collegare il tosc. *indarno* con l'afir. *en dar*, *en dart*, e trarlo mentemeno da invano per la trafilata, se non erro, di un *invasino!

La origine di *indarno* va ricercata nel terreno speciale di questa voce, anzi, potrebbe scherzosamente aggiungersi, va cercata proprio « in Arno », e non indarno. Il dialetto fiorentino usa l'espressione *in Arno* quasi con senso identico a *indarno*, per es. quando dice: *tu lo cerchi in Arno*. È naturale che l'uso di *indarno* (da *in Arno*) da frasi cosiffatte si sia esteso ad altre, dove l'idea del fiume Arno non entra punto. Dal lato fonetico non vi è da notare che lo sviluppo epentetico (prostetico rispetto ad *Arno*) di *d*, che è un fatto normale. Cfr. i sopra citati *dove*, *dovo*, etc. Adunque *in Arno* divenne *in darno*, e poi, pronunziandosi insieme le due voci, *indarno*¹.

3. ROMAN. TOSC. IT. *GUITTO*.

Nel romano, o romanesco che dir si voglia, *guitto* significa « abbietto, vile, miserabile »; ne è derivato *guittaria* « miseria » (e così il famoso Belli intitola un suo sonetto). Il toscano ha pure *guitto*, nel senso di « sordido, abbietto, vile », che è stato anche adoperato dagli antichi scrittori, senza però essere entrato nella lingua comune. Nap. Caix (*Studi di etimol. it. e romanza*, n. 355) traeva la voce de *viētus*, ma *vie-* in *gui-* non può passare, e il *-ti-* da *-t-* è pure ingiustificato. Tanto meno può soddisfare l'idea di una origine dal basco *gait* (Körting, 4116), che soltanto forse spiegherà lo sp. *guit*, *guito*; ma questa voce significa « caparbio, testardo », e non può aver da fare col nostro *guitto* « miserabile »: se volessimo mettere ancora in ballo il basco nelle etimologie dei dialetti italiani, potremmo pure met-

1. A me verrebbe meno accettabile l'etimologia proposta da Schuchardt, in *Zeitsch. f. v. Philol.*, XXXI, 719, in base a *in vano* + *in dare = *in dono*.

tere in ballo le lingue bantu o le oceaniche! Tobler connetteva l'it. *guitto* con *gretto*, che traeva da una voce tedesca, di forma simile a *gretto*; ma *gui-* e *gre-* non si potranno mai considerare come tutt' uno. Col fr. *quitter* la nostra voce sembrerebbe avere una certa relazione di significato. Infatti *quitter* da « lasciar libero » venne poi a significare « abbandonare, trascurare ». Così si potrebbe pensare che *quittus* (Kört., 7684), che spiega bene il fr. *quitter* (*quitter*) e lo sp. e pig. *quito* (*quitar*), spieghi pure il roman. e tosc. *quitto*; ma la impossibilità di spiegare *g-* da *q-* distoglie da tale supposizione.

A me sembra che la base sia *victus*, e che questa voce non divenne **vitto* per non confondersi con *vitto* (sostantivo) « cibo, nutrimento ». Del resto in tutto il terreno romanzo non mancano esempi di *g* per *v* iniziale (cfr. W. Meyer-Lübke, *Gramm. rom.*, I, 416), e per l'it. ci bastino: *guastare* da *vastare*, *guado* da *vadus*, *guaina* da *vagina*. Senza una speciale ragione di differenziamento di significato, cioè per sola spinta fonetica, *victus* avrebbe dato certamente *vitto*, ma in contrasto un *vitto* sost. potè ben dare *guitto*. Il passaggio del senso, da « vinto » ad « abbietto, vile, miserabile », seppure passaggio potesse chiamarsi, è più che ovvio, evidente.

4. SIC. RRANTI RRANTI.

Questo modo avverbiale, raddoppiato, ha due significati alquanto distinti: « di qua e di là » e « rasente ». Nel secondo significato *rranti rranti* si adopera sempre coi verbi di moto: *jiri*, *caminari*, *pigghiari* (cioè prendere una via, avviarsi), nel primo si adopera anche coi verbi *essiri*, *trucarisi* e simili. Secondo me ci troviamo di fronte a un omeotrofo; la voce unica attuale discende da due voci diverse.

a) *Rranti rranti* « di qua e di là » sebbene faccia pensare all'it. *a randa*, che altri trae da un gotico **rando* (Kört., 7753), non può collegarsi con questa voce, ed ha l'etimo in errante. La caduta dell' *e* atona iniziale è un fenomeno tanto comune nel siciliano, che non ha bisogno di giustificazione alcuna; il senso coincide perfettamente. Da *rranti*, a mezzo del suffisso iterativo *-iari*, si fece il verbo *rrantiari*, in origine « andar di qua e di là per racimolare qualche cosa ». Così *rrantiari l'oliva* vuol

dire « andare di qua e di là sotto gli alberi degli ulivi per andare raccogliendo le ulive sparse, cadute dagli alberi naturalmente e poco alla volta ». Quando si tratti di raccogliere le olive state abbacchiate, e perciò cadute in gran copia e in zone più circoscritte e determinate, non si dice *rantiari*, ma *cògghiri*. L'idea del vagare di qua e di là, dell' « errare », traspare dunque anche dal verbo *rrantiari*. Con *rranti* e *rrantiari* è connesso *rantaria* (pronunz. *rrantaria*), di cui parlerò tosto.

b) *Rranti rranti* nel senso di « rasente » parrebbe connesso col venez. *rent*, piem. *arent*, ptg. *rente*, che W. Meyer-Lübke ha attribuito a *haerens* (Kört., 445.4). Ma *a* del sic. non può spiegarsi da *e* tonica lat., e sarebbe necessario di ammettere che il siciliano abbia avuto in prestito la voce da una lingua, per es. dal fr., in cui *en* suoni *an*.

A me sembra probabile che, invece, la base del sic. *rranti rranti* « rasente » sia *ra dente* (da *ra dere*) perchè questo verbo è molto popolare e ha anche il riflesso *radenti* e *rarenti* nel sic. Il fognamento della sillaba tonica potrebbe spiegarsi per l'influsso assimilativo, o per contaminazione esercitata da *rranti* nel senso di « errante ».

Chi non accettasse la omeotropia, dovrebbe spiegare come la voce *rranti* da « errante » sia passata a significare « rasente », il che non farà tanto di leggieri. Solo, un pò arzigogolando, potrebbe dir così : chi erra generalmente è un fuggitivo, che, per celarsi il più possibile, procura di svignarsela, rasentando quasi i muri, le siepi e in genere tutto ciò che possa da qualche lato tenerlo nascosto.

5. SIC. RRANTARIA, SIC. ERRAMITATI.

Chi volesse stabilire l'etimologia di *rrantaria* (scritto *rantaria*, *ranteria*, *rantiria*, e anche *arrenteria*) col semplice criterio delle leggi fonetiche prenderebbe facilmente una cantonata. I Dizionari siciliani registrano : « *rantaria*, bovine, parco, carcere degli animali altrui che danneggino » ; e registrano pure « *rantaru* e *ranteri*, custode degli animali sequestrati ». Del Bono e Pasqualino credettero la voce proveniente da *errante* (da *er-rare*), e a loro si sottoscrissero Mortillaro e Traina. Ma il più antico dei vocabolaristi siciliani, Cristoforo Scobar, dà alla voce *rantaria* tanto il significato di luogo destinato a « cosa errante »

(*rantaria*, di cosa arranti, loco, lat. *locarium*) che quello più generico di « reddito » (*la paya*, lat. *stabulatio*)¹.

Ora la voce è quasi scomparsa dall' uso, e solo qua e là si conserva come fossilizzata o con valore toponomastico. Nei pressi di Palermo, e precisamente alle falde della Montagna S. Salvatore nella borgata Villagrazia, accanto a giardini lussureggianti, chiusi de alte mura, vi ha ancora una stamberga, che i vecchi contadini designano col nome di *rrantaria*², di cui però non hanno presente il significato originario. Siccome non si può oggi pensare a animali *erranti*, là dove vi è coltivazione intensiva e recinti in muratura, chi si facesse a indagare l'origine di *rrantaria* coi soli lumi della fonetica potrebbe pensare a una connessione col fr. *rente*, tanto più che Du Cange registra « *rantaria, da *ranta*, redditus annuus » il *ranta* essendo collaterale a *renta*, fr. *rente* (da *rendita*).

Eppure la cosa non va così.

La voce *rrantaria*, che oggi nelle grosse città e dalla maggior parte della gente non si comprende più, è però comune negli atti pubblici di locazioni o di vendite di terre e anche nei testi delle consuetudini delle città siciliane dei secoli scorsi, ove spesso ha la forma *ranteria*, evidentemente più letteraria o italianizzata. La *ranteria* era una tassa municipale e un dritto dei feudatari, che entrava nelle istituzioni pubbliche. Ciò che ai giorni nostri sembra inverosimile era invece in Sicilia, e chi sa anche dove, più di una consuetudine, una istituzione, la quale durò secoli e secoli. Il glottologo che si propone d'indagare l'origine della parola *rrantaria*, non può dunque fare a meno d'indagare in che precisamente consistesse la istituzione significata de questa parola.

Gli Statuti, o, come allora si chiamavano, le *Assise* delle terre siciliane, hanno quasi tutte dei capitoli riguardanti il dritto di sequestrare gli animali randagi, o erranti, chiuderli in luoghi speciali, e percepire una tassa ad ogni capo di bestia

1. *Vocabularium nebrissense ex siciliensi sermone in latinum a Christophoro Scobare bethico traductum a. MDXVII.*

2. Sono riuscito anche a trovare la voce *ranteria* nell' atto di acquisto della Montagna S. Salvatore, stipulato dal Notar Terranova di Palermo, il 3 Gennaio 1855, e nella relazione dell' apprezzamento di questo stabile, nella quale il « prezzo della *ranteria* e casa della Montagna » figura per Onze 21.

sequestrata. Il luogo ove le bestie si rinchiudevano era detto *ranteria*, e alle volte più genericamente *maragma* (v. appresso). Parlano di questo dritto principalmente gli Statuti di Corleone, (pubbl. da R. Starrabba), quelli di Palermo e di Trapani. Nelle *Consuetudini di Palermo* pubblicate da Luigi Siciliano Villanueva¹ trovasi un capitolo, il xx, intitolato *De servis fugitivis et animalibus aberrantibus² et recuperatione ipsorum*; e il diligente editore non manca di ricordare il dritto dell' *arrenteria* esercitato dell' *arrentiere*, e il recinto detto pure *arranteria*.

Ma più particolarmente e diffusamente ne ha trattato Fedele Pollaci Nuccio negli *Atti della città di Palermo* dal 1311 al 1410³. Da quanto egli rileva in base ai documenti viene ad essere assodato che il significato originario della voce *rantaria* (in origine *erranteria*) era quella di dritto o tassa imposta ad ogni animale randagio, *errante*, che entrasse nelle altrui proprietà e le danneggiasse. Vale la pena di riferire, quasi testualmente, le notizie date dal Pollaci. Ed è bene avvertire che il quaderno delle *gabelle*, pubblicato da lui, appartiene al periodo dei tempi di Carlo d'Angiò (a. 1274) sino ai primi anni del regno di Federico II.

L'*arranteria* costituiva uno dei cespiti d'introito dello Stato, accanto alle altre cosiddette *gabelle*. *Erranti* si dicevano gli animali vagabondi, e come animali erano considerati i servi fuggitivi. Animali e servi raccolti in un luogo speciale vi restavano custoditi sinchè il proprietario li avesse reclamati. Allora, fattosi il conto dei danni da loro commessi, e riscosso il compenso dovuto ai proprietari danneggiati e il dritto spettante alla Regia Corte per la custodia, venivano restituiti al padrone, che ne avesse giustificato la proprietà. L'ufficiale incaricato della custodia e delle consegne, e che aveva in gabella la riscossione di tale dritto chiamossi prima *magister herrancium*; poi si disse *arrentiere* o *rantiere*; il dritto dovuto alla Regia Corte e per essa al *gabelliere* dicevasi di *arranteria*. Nel 1311-12 il recinto destinato a tale

1. Nel III vol. dei *Documenti per servire alla storia di Sicilia* (pubblic. dalla Società siciliana di storia patria *), Palermo, 1895.

2. In alcuni testi: *aberrantibus*.

3. Vol. I. Palermo, Virzi, 1892.

scopo era vicino il Regio Palazzo, e il *magister berrancium* era un certo Arnaldo da Castelliano. Dopo il 1481 vi furono 3 *arranterie* particolari, una presso il Monastero di S. Spirito, un'altra a S. Giovanni di Baida, una terza vicino la Chiesa della Magione. Eravi poi quella delle R. Corte, che si designava ogni volta dal *gabelliere* o dal *credenziere*. I cittadini di Palermo erano esenti dal pagamento di questo dritto alla R. Corte. Ecco il modo delle detenzione e consegna degli animali. Appena catturato l'animale *errante*, veniva chiuso nell'*arrentaria* privata; dopo tre giorni dovea essere trasferito a quella della R. Corte, ove l'*arrantiere* avea dritto di percepire *grana* dieci (= cent. 11) per ogni animale. Indi se ne dava notizia al pubblico con grida del banditore della città. Se infra tre giorni dal bando si fosse presentato il proprietario, gli si restituiva l'animale mediante pagamento al *gabelliere* di *tari* 3 (= L. 1, 27), se il proprietario era straniero, di *tari* 8. Se però dopo 3 giorni non si presentava alcuno, l'animale veniva affidato a qualche abitante del luogo, che lo tratteneva presso di sè per un anno, durante il quale il proprietario potea ripigliarlo, pagando i dritti sudetti, più le spese fatte nell'anno. Trascorso questo periodo, e non reclamato l'animale, l'*arrantiere* lo metteva in vendita. — Il sistema dell'*arrentaria* durò sino al principio del sec. XIX.

La voce *arrentaria* (*arranteria*, etc.) pare di origine semi-letteraria, e non ricorre nei documenti di periodo più antico a quelli indicati sopra. Così mi conferma l'illustre collega dell'Università di Palermo, il Prof. Garufi, che ha trovato la voce in vari documenti medievali, specie del comune di Riesi e nelle « licenze di popolare », che i sovrani accordavano ai feudatari, *iura gabellarum dohanae, baiulationis, arrantariae, zagatum*. Egli gentilmente mi fa noto che il dritto di *arranteria* variava da paese a paese, e da bestia a bestia sequestrata, cioè se si trattava di vacca, o giovenco, etc. Oltre questo dritto i comuni aveano quello della « presa », *ius presaliae* (*presalia* a Riesi, *presaglia* a Castiglione).

Dovrei infine dimostrare come da *errante* sia venuto *arrentaria* a mezzo del suffisso *-(e)ria*? Non ne varrà proprio la pena. Ma, pur limitandomi a voci siciliane analoghe, citerò: *massaria* fattoria, *rubittaria* (da *robba*) locale della *massaria*, ove si conservano gli effetti e gli attrezzi rurali dei *massari* e dei contadini,

bardaria (da *barda*, *varda*) che si trova nei Capitoli di Alcamo.

E giacchè parlo di derivati da errare, mi vien voglia d'indicare l'etimologia del sic. *erramitati*, che i Dizionari registrano come una esclamazione, nel senso di « accidenti! ». Aggiungo che tale voce si trova pure, con valore di sostantivo, e riporto, da una poesia¹ di G. Franco Braccianti, un passo che lo dimostra.

*Chi vali ca tu speri? Nun l'avanza
P' erramitati nuddu a un cori 'ngratu;
Scorda... pirchi cu campa di spiranza,
Lu muttu dici, mori dispiratu!*

Non può pensarsi a *erramu* « vagabondo, dappoco, tristo », che Traina dubita derivi dal gr. ἐρρωπιαι « sono triste ». Il senso di « cattiveria » conduce sicuramente a *erramen* (da *erro*); da questo il siciliano fece *erramitati* a mezzo del suff. *-itati*.

6. SIC. MARAMMA.

Nella nota precedente ho rilevato che il luogo ove si custodivano gli animali vaganti, stati catturati, si chiamava in certi luoghi *maramma*. Negli statuti di Corleone, testè citati, si dice che se il padrone degli animali sequestrati non avea come pagare il compenso (*si forte dictorum animalium patroni damnum non habeant unde solvere*), era lecito al fittuario di catturare gli animali, e tenerli in un recinto, detto *maragma* (*licitum sit gabelloto, auctoritate sua propria, ipsos capere de persona, et tenere eos ad maragmam moeniorum*). Anche nel testo delle consuetudini di Trapani² ricorre la stessa parola nello stesso caso, ma in senso un pò diverso, o più generale. Ivi si dice che della multa inflitta per ogni capo di animale metà dovea andare *operi maragmatis menium dicte terre*. Qui il *maragma* pare come una ripetizione di *menium*, e rivela un significato più generale, come di « fabbrica, muro ».

1. È pubblicato nel Giornale *L'Ora* di Palermo, il 24 Luglio 1911.

2. Sono pubblicate da Vito La Mantia, *Antiche consuetudini delle città di Sicilia*, Palermo, 1901.

Parmi dunque che in questi esempi si abbia una conferma della etimologia già da me data ¹ del sic. *maramma* da **mura-**men*. Ma una conferma anche migliore si ha nel fatto che talvolta invece di *maragmi* (pl. di *maragma*) si trova *murammi*, come avviene nei Documenti della città di Patti ². L'editore di tali Documenti rileva che se nel Medio evo *maramma* ebbe il significato di « fabbriceria » talvolta fu anche usata semplicemente come sinonimo di « muro, fortificazione ». — Il passaggio dalla 3^a alla 1^a declinazione è ovvio; il *-gm-* invece di *-mm-* sembra nato da falsa etimologia letteraria.

Giacomo DE GREGORIO.

1. *Studi glottologici italiani*, I, 3.

2. *Patti e l'amministrazione del Comune* del D. G. Crist. Sciacca, in *Documenti per servire alla storia di Sicilia*, ser. II, vol. VI, Palermo, 1907.

GUILLAUME DE MACHAUT

ET L'OVIDE MORALISÉ

A propos de l'épisode de « Leandus et Hero » dans le *Jugement dou roy de Navarre* de Guillaume de Machaut, M. Hœpffner a émis l'opinion¹ que l'*Ovide moralisé* n'était sans doute pas encore très répandu au moment où Machaut écrivit son *Jugement*, et que le célèbre poète champenois ne connaissait peut-être pas alors la vaste compilation attribuée naguère à un prétendu « Chrétien Legouais de Sainte-More » dont j'ai fait justice il y a près de vingt ans². M. Hœpffner peut avoir raison à la date de 1349, qui est celle du *Jugement dou roy de Navarre*. Toutefois il convient d'attirer l'attention sur un fait qui n'a pas été signalé jusqu'ici, malgré l'intérêt qu'il présente pour l'histoire littéraire du XIV^e siècle : quand Guillaume de Machaut composa le *Voir Dit*, c'est à dire entre 1363 et 1365, il s'était si bien familiarisé avec l'*Ovide moralisé* qu'il en transcrivit littéralement un assez long morceau dans sa nouvelle œuvre. M. Chichmaref, qui s'est occupé tout récemment du *Voir Dit*, a annoncé qu'il se proposait « de revenir prochainement sur ce curieux *documentum amoris* et de lui consacrer une étude spéciale³ », mais il m'informe qu'il a renoncé à son projet, et il me déclare en même temps qu'il ne connaît pas ce point de contact du *Voir Dit* et de l'*Ovide moralisé*. On sait, d'autre part, que le *Voir Dit* ne doit pas figurer dans l'édition en cours de M. Hœpffner.

Comme ce sont mes études lexicographiques qui m'ont conduit à cette petite découverte, j'en fais bien volontiers hommage à la mémoire de celui qui en a été l'instrument inconscient, l'infat-

1. *Œuvres de Guillaume de Machaut* (S. A. T. F.), t. I, p. LXXIX-LXXX.

2. *Romania*, XXII, 271.

3. *Guillaume de Machaut, Poésies lyriques*, t. I (Paris, 1909), p. LIV.

tigable lexicographe Frédéric Godefroy. On ne proclamera jamais assés tout ce que l'on peut apprendre au feuilletant, avec un esprit éveillé, le *Dictionnaire de l'ancienne langue française*¹. En revanche, je ne suis tenu de rien à l'éditeur du *Voir Dit*, Paulin Paris. Par une singulière fatalité, le morseau que Guillaume de Machaut a emprunté à l'*Ovide moralisé* manque dans l'édition de Paulin Paris, où il n'est représenté que par cette note, placée au pied du v. 7215 : « Ici Guillaume de Machaut avoit traduit assez exactement la longue chanson de Polyphème que, dans Ovide, Galatée vient répéter à Glaucus² (*Metam.*, lib. XIII, v. 790-870). Si la place ne nous fait pas défaut, nous la donnerons dans l'Appendice³. » La place a fait défaut, il faut croire, car l'Appendice (p. 401) se borne à corriger la faute typographique qui avait défiguré *Galatée* en *Galathée*.

Je suis donc obligé de m'acquiescer d'abord de la tâche que Paulin Paris a laissée de côté et de publier ici la chanson de Polyphème telle que Guillaume de Machaut l'a reproduite dans le *Voir Dit*. Je me sers, naturellement, des trois manuscrits que Paulin Paris a utilisés, à savoir B. N. fr. 1584, 6221 et 22546 ; je désigne le premier par *A*, le deuxième par *B*, le troisième par *C*. Pour la graphie, j'admets dans mon texte les formes les plus simples, qui sont généralement les plus archaïques, sans m'attacher exclusivement à l'un ou à l'autre des manuscrits⁴.

La « chanson » commence après le v. 7215, comme l'indique Paulin Paris, et c'est après ce vers que le texte de Machaut coïncide avec celui de l'*Ovide moralisé*. Toutefois il m'a paru nécessaire de remonter au v. 7200 du *Voir Dit*, car les vers 7200-15 de l'édition ne reproduisent pas intégralement les manuscrits, où ce préambule comprant 28 vers, que Paulin Paris a réduits à

1. Quelques mots rares, attribués simultanément à l'*Ovide moralisé* et à Guillaume de Machaut, ont provoqué mes recherches ; voir notamment les articles APERTETÉ, BESTIAGE, CHEVRELET et FLORISSABLE.

2. C'est à *Scylla*, et non à *Glaucus*, que Galatée fait ce récit.

3. *Le Livre du Voir-Dit* (Paris, pour la Soc. des Bibl. franç., 1875), p. 294.

4. M. A. Guesnon a découvert chez un particulier, au mars 1910, un quatrième manuscrit, dont personne n'avait encore parlé. Ce manuscrit vient d'être acquis par M. Pierpont Morgan ; voir à ce sujet, dans *Le Moyen Âge*, mars-avril 1912, p. 94, une notice de M. A. Guesnon.

16 sans prévenir le lecteur. Pour la même raison, j'ai dû aller un peu au delà de la fin de la chanson : Paulin Paris, au effet, a passé quatre vers et il a amalgamé en un (v. 7216) les trois vers suivants. Ce procédé expéditif doit se reproduire plus d'une fois chez lui, j'imagine. Par exemple, j'ai constaté qu'entre 7199 et 7200, il a omis un passage, relatif à Énée, qui ne comprant pas moins de 18 vers. Espérons que l'on nous donnera quelq. jour une édition du *Voir Dit*, sans coupures, qui fera oublier celle des « Bibliophiles français ».

I

FRAGMENT DU VOIR DIT DE GUILLAUME DE MACHAUT

Encor raconte Galatee,	Et ainçois qu'il fust dessinglez
Qui deu jaiant fu tant amee,	De son seul oeil et avuglez,
Que sa grant cruauté dontoit	Souventes fois estoit assis
4 Amours, pour ce qu'il la doub-	16 Sur un perron gros et massis ;
]toit.	Et, quant deduire se voloit,
Or regardez bien que ce monte :	De sa flahute flajoloit
Est il riens que feme ne doute ?	Et de ses .c. roseaus ensemble
Puis qu'Amours s'i vuelte consen-	20 Si que touz li pais en tremble :
]tir.	Ce sembloit a ceuls qui l'ooient
8 Trop peuent femes, sans mentir.	Que plus que foudre le doubtoient,
Mais trop me merveil qu'Amours	Si que li malfez chante et note
]pense,	24 En son flajol ne sai quel note .
Qui se met en si orde pense ;	Mais il fist le chant et le dit,
Je l'en blame et si l'en desprise.	Si com Galatee le dit ;
12 Qui qui l'en loe ou qui l'en prise.	Et vez ci comment trouvé l'ai

2 du BC — 3 doubtoit (b *expentue*) A ; doubtoit B ; doutoit C — 5 regardons A ; regardes C — 6 femme ne doute B ; rien q. fame C ; 7 vuet A ; veult B — 8 peuent A ; femmes sanz B ; fames C — 9 merueille quatorre B ; pense C — 10 pense B ; ce C — 12 Qui que A ; Que qui B — 13 einois A ; ensois, dessingles C — 14 oueil A ; avugles C — 15 Souuente C — 16 Sur AC ; penon C — 17 desduire se vouloit B — 18 flute B — 19 ensemble A — de .c. roiaux B ; roisiaus C — 20 tramble A ; tous AC ; pays C — 21 sembloit A ; ceulz BC ; qui aloient B — 23 mauffez A ; mauffes C — 24 say B ; scai C — 25 & et le dit B — 27 i. lay A ; ves C ; manque B

- 28 (Ne sai se c'est chanson ou lai) : Plus douce que roisin meür ;
 Dame debonnaire et benigne,
 « Galatee est plus blanche encors. 52 Plus blanche que plume de cigne
 Prez florissables et gent corps, Ou de caillé fres en foisselle ;
 Biaus et apers, lons et adrois, Dame plus plaisant et plus bele
 Que jardin moiste et arrousable,
 32 Plus que n'est aunes biaus et 56 Plein de fruit dous et delitable :
 [drois; Vien a ton ami qui t'apelle,
 Plus clere que voirres luisans, Si ne te repon ne ne celle
 Plus jolive et plus deduisans Vers moi, qui tant t'aim et desir ;
 Que chevriaus tendres et petis ; 60 Fai mon voloir, fai mon plaisir.
 36 Corps plus soués et plus traitis Et, se tu fais de moi refu,
 De coquilles qui sont en mer ; Onques plus crueuse ne fu ;
 Belle qui plus fais a amer, Se tu ne fais mes volentez,
 Plus agreable et plus plaisans 64 Onques toriaus qui n'est dentez
 40 Que solaus en yver luisans Ne fu de si grant cruauté,
 Et que n'est ombre en temps d'es- De tel orgueil, de tel mauté.
 [té; Plus es dure de chaisne vieil,
 Dame de grant aperteté, 68 Se tu ne fais ce que je vueil ;
 Plus que palmes haus et parans ; Plus es vaine et escolorjable
 44 Dame plus noble et mieus flairans, D'iaue courant, et flechissable
 Plus vermeille et mieus coulouree Que n'est verge d'osiere franche
 Que pomme douce et savouree ; 72 Ou que li vins de vigne blanche ;
 Ha! dame qui plus as la face Meins piteable, et sans merci
 48 Clere et resplendissant de glace : Plus que n'est ceste roche ci ;
 Vaillant dame et de bon eür, Plus crueuse et plus damageuse

28 say, lay *A* ; manque dans *B* — 29 en corps *ABC* ; galathee *C* — 30 flou-
 rissables *A* ; pres *BC* — 31 Beaux et appers longs et drois *B* ; appers *C* —
 32 beaux et droiz *B* — 33 luissans *A* ; voirre *BC* ; luisant *B* — 34 deduis-
 sans *A* ; iolis, desduisant *B* — 35 cheuriaux *B* — 36 souef *BC* ; traitif *C* —
 37 quoquilles *B* ; coquille *C* — 38 faiz *B* — 39 agreable *AC* — 40 solaux *B*
 — 41 ombre *AC* — 42 apperteté *BC* — 43 hauls & parens *B* — 44 plus
 flairans *B* — 45 mielx *B* — 46 douce — 47 Ha belle *BC* — 48 resplendis-
 sant *B* — 50 douce *B* — 52 cine *B* ; cysne *C* — 53 fuisseille *A* ; ou f. *B* —
 56 Plain, doulz *BC* — 57 amy, appelle *B* — 58 respon *B* — 59 moy *AB* ;
 taitant *B* — 60 say *AB* — 61 moy *AB* — 62 Vnques *C* — 63 volentes *A* ; me
 volentes *C* — 64 dantez *A* ; toriaux *B* ; Vnques, dantes *C* — 65 De tel orgueil
 de tel maute *B* — 66 te maiste *A* ; Ne fut onques tel cruaute *B* ; mante *C*
 — 67 chesne *A* ; que c. *B* ; viel *C* — 68 vieil *A* ; viel *C* — 69 escoriable
AB ; ers, estoriable *C* — 70 Dyaue *A* ; et plus flessissable *B* — 71 blanche
ABC — 72 vingne *A* — 73 Mais, sanz mercy *B* ; Mains *C* — 74 ronce *ABC* ;
 cy *BC*.

- 76 Dyaue parfonde, et orgueilleuse
Plus que paon quant on le leue,
Quant il va roant de sa queue ;
Plus damageuse et plus nuisant
80 Et plus aigre de tu cuisant
De seche buche et de lardons ;
Plus aspre de poignans chardons,
Plus creueux d'ourse faonnee,
84 Plus desloyal d'idre foulee
Et plus trouble de sourde mer,
Se tu ne me daignes amer ;
Plus fuyable et plus estraee
88 De cerf ou de biche bersee,
Et non pas de cerf seulement,
Mais plus fuyable vraiment
Que nulz vens ; mais, se je pooie,
92 Ceste isnellete te taudroie.
Mais, se tu bien me cognoissoies,
Je croi, tu te repentiroies
De ce que tu me vas fuyant,
96 Si t'iroit sans doute anoiant,
Si mettroies peine et travail
A mettre a fin ce que je vueil.
Si vendroies o moi manoir
100 En la cave ou j'ai mon manoir,
Avoise el pendant d'une roche,
En un grant mont qui pas ne
[hoche :
- Tant est le lieu et fier et fort
104 Tant qu'on n'i puet trouver
[effort
De soleil, tant comme esté dure,
Ne ne crient en yver froidure.
El jardin sont pommier planté
108 Qui pomes portent a planté
Plus que ne peuvent soustenir.
Se tu daignes a moy venir,
J'ay roisins meurs en mes vignes,
112 Que je te gart jusques tu vi-
[gnes,
Blans et noirs, si en mengeras
De ceus que tu mieus ameras,
Et de fresas, se tu les aimes,
116 Qui naissent au bois sur les rai-
[mes :
Cueillir en porras a loisir
Tant com te venra a plaisir ;
Et des cormes et des prunelles
120 Et des boutons et des cinelles
Et des prunes noires et blanches
Queudras a meismes les bran-
[ches.
Et s'a mari prendre me daignes,
124 Assez puez avoir de chastai-
[gnes,
Si puez avoir a grans boissiaus

76 Dyaue *A* ; orgueilleuse *B* — 78 rouant *BC* — 80 luisant *ABC* —
81 buche de lait douz *B* ; bouche *C* — 82 pongnaus *A* ; poignans *C* —
83 creueux *B* — 84 idre *AC* ; desloyal *B* — 85 trouble *B* ; sourdomer *AC* —
86 deingnes *A* ; daigner *C* — 87 fuyable *A* — 88 serf *AB* ; barbee *B* —
89 vraiment *A* — 91 nulz *BC* ; mes *C* — 92 Cest ynellete *C* ; condirioie *B*
— 93 cognoissoies *A* — 94 croy *AB* ; tu ten r. *B* — 96 sanz d. auoient *B*
— 97 peine *A* ; paine *C* ; meuroient *B* — 98 ad fin *A* — 99 moy *AB* —
100 ay *AB* — 101 Avoise, pendent *B* — 103 fier *A* ; lieu f. *B* — 104 Com
ny *B* — 105 com *B* — 109 puelent *A* ; puet *B* — 110 deingnes *A* —
111 vignes *A* — 112 vignes *A* ; viengnes *B* ; viegnes *C* ; garde *B* —
114 ocult *BC* ; mieuz *B* ; mieulz *C* — 116 reimmes *A* — 117 pourras *B* —
118 vendra *BC* — 120 cyneles *C* — 121 plunelles *B* — 122 meysme *C* —
123 deingnes *A* ; daingnes *B* — 124 puez *AC* ; chasteingnes *A* ; chas-
taingnes *B* ; chastagnes *C* — 125 puez *AC* ; buissiaus *A* ; boissiaulx *B* ;
boissiaus *C*.

- Tous fruis d'arbres et d'arbris-
[siaus.
Riche seras se tu es moie ;
128 Se ma feme ies, ja ne t'esmoie
Que tu n'aies avoir assez.
Cis bestiages amassez
Entour moi, contreval ces roches,
132 Et plus au bois et plus aus cro-
[ches,
En mes cages, sont miens sans
[faille.
Et se tu de la moie aumaille
Me requiers que je la te nombre,
136 J'en ai tant que n'en sai le nom-
[bre :
Povres est cils qui puet savoir
Tout le nombre de son avoir.
Se tu ne crois que ce soit voir
140 De mes bestes, de mon avoir,
Vien les veoir presentement,
Si savras plus certainemenn
Se c'est voirs : verras les femelles
144 Qui tant ont plaines les mamelles
Qu'a paines soustiennent le let.
D'autre part sont li aignelet
Et li chevrelet en maison.
148 J'ai dou let en toute saison
- Dont je mengue et fais potage
Et dont je fais faire fromage.
Assez te porras deliter
152 En ce que tu m'os reciter ;
Et non pas en ce seulement,
Mais en autres dons ensement
Dont tu pues faire tes aviaus
156 Et toi deduire, se tu viaus :
Je te donray dains et chevriiaus,
Des conninés et des levriiaus
Dont tu porras ton plaisir faire.
160 J'ai de columbiaus une paire
Qu'alai l'autrier d'un nit abatre :
Ceuls avras por ton corps esbatre.
S'ai .ij. oiselez d'un eage,
164 D'une façon et d'un corage
Qu'ai trouvez en une montaigue,
Si dis : « Jusque ma dame veigne
Seront gardé cil oiselet,
168 Car cest present vueil je qu'elle
[et. »
Belle, ne refuse ceste offre
De ces biaux presens que je t'of-
[fre ;
Mais vien, si trai hors de la mer
172 Ton biau chief, car dignes d'a-
[mer

126 arbrissiaux *B* ; aubres *C* — 127 Riches *B* — 128 femme ies *B* ; fame *C* ; es *A* ; esmaie *B* — 129 Que naies *C* — 130 Cilz *B* ; amasses *C* — 131 moy *AB* — 132 les quatre derniers mots manquent dans *B* — 133 mieus *AC* ; sanz *B* — 136 ay, say *AB* ; ie nen s. *B* — 137 cilz *BC* — 142 saras *B* ; certainement *A* ; certainement *C* — 143 fumelles *B* — 144 plainnes *A* ; memelles *C* — 145 peïnnes *A* ; lait *B* ; paine soubs tienent *C* — 146 aingnelet *A* ; angnelait *B* — 148 ay *AB* ; du *B* ; lait *C* — 149 fai *C* — 150 fois *B* ; fai f. fromage *C* — 151 pourras *B* — 152 ois *BC* — 154 M. en auras tout e. *B* — 155 auiaux *B* — 156 toy *A* ; vers sauté dans *B* — 157 cheu riaux *B* — 158 connins, leuriaux *B* ; Et de bons tendres lapperiaux *C* — 159 pourras *B* — 160 ay *AB* ; coulons biaux *B* — 161 alay *AB* ; denuit *B* ; ny *C* — 162 Ceulz pour *BC* ; aurras *B* — 163 ay *AB* ; oiseles *AC* ; aage *BC* ; Si *B* ; deulz *C* — 164 courage *B* — 165 ay *AB* ; trouues, montagne *C* — 166 vagne *C* — 168 Et cil p. v. quelle ait *B* ; veuil *C* — 169 Bele *A* ; cest *C* — 170 Des biaux *B* — 171 tray *AB* — 172 digne *A*.

- Sui je bien, je l'ai congneü :
 J'ai mon corps et mon vis veü
 En l'iaue ou je me sui mirez.
 176 Je sui biaux et bien aitez :
 Moult me plus, quant je me mi-
 [roie,
 La grandeur dou corps que j'a-
 [voie. 200
 Espar que je sui grans donseaus :
 180 Ne sai quel dieu qui est es ceaus
 (Ce dites vous entre vous gens)
 N'est pas ne si biaux ne si gens 204
 Ne si grans, ce m'est il a vis.
 184 J'ai grant come, qui tout le vis
 Avec les espaules me cuevre,
 Qui bien m'avient, car c'est laide 208
 [ouevre
 De cheval sans come et sans
 [crins.
 188 Les oiselez et les poucins
 Dait couvrir la plume sans faille : 212
 Lait sont puis que plume leur
 [faille.
 Bien avient aus brebis leur laine:
 192 Si est laide chose et vilaine 216
 Homme sans barbe. Bien m'a-
 [vient
- Le poil qui en mon cuir se tient,
 Qui est lone et bien redrecié,
 196 Ainsi com soies hericié.
 J'ai un seul oeil en my le vis,
 Mais bien m'avient, ce m'est a
 [vis,
 Car je l'ai grant et gros et large
 200 Ainsi comme reonde targe :
 Ainsi com je n'ai c'un seul oeil,
 N'a il en ciel qu'un seul soleil,
 Ou monde que une rondesse.
 204 Pour ce, se le poil me redresse,
 Ne me dois tu pas desprisier :
 Petit doit on l'arbre prisier
 Quant il a perdue sa fueille.
 208 Suer belle, vers moi ne t'orgueil-
 [le,
 Mais me reçoï par mariage,
 Car estrais sui de grant parage
 Et tels que bien me dois amer :
 212 Je sui filz au dieu de la mer ;
 En mon pere avras bon signour,
 Tu ne puez avoir nul grignour.
 Il n'i faut plus, ma dame chiere,
 216 Mais que tu faces ma proiere,
 Car je t'en pri devotement.
 Et certes a toy seulement

173 bien car *A* ; ay *B* — 174 ay *AB* — 175 mires *C* — 176 suis *A* ; biaux *B* ; aitez *C* — 177 plaist, mire *B* ; pleut *C* — 178 du *BC* — 179 donsiaux *B* ; donseaus *C* — 180 ay *AB* ; que dieux, ciaux *B* ; ciaus *C* — 181 dittes, gent *B* — 182 p. si biaux *B* — 183 grant *BC* — 184 ay *AB* ; cosme *B* ; que *C* — 185 cueuvre *B* ; Aucuc, coeuure *C* — 186 euure *B* — 187 cheuaulz sanz cosme et sanz *B* — 188 oiseles *A* ; oiselles *C* — 189 sanz *B* ; la plus *C* — 190 Let *C* — 191 laine *A* ; aux *B* — 192 vileinne *A* ; villaine *C* — 193 sanz *B* — 194 cuer *B* — 195 long *BC* — 196 Einsi, hirecie *A* — 197 ay *AB* ; oueil *A* — 198 aduis *B* — 199 ay *AB* — 200 Einsi *A* ; ronde *B* — 201 Einsi, ouei *A* ; ay *AB* ; comme nay *B* — 202 ou ciel *B* — 203 Au *BC* ; cune *B* — 204 doit *B* — 206 d. len barbe *B* ; voit len barbe — 208 bele *A* ; moy *AB* — 209 recoy *A* ; Mas *C* — 211 telz *BC* — 212 suis filz *A* — 213 Es, seigneur *B* — 214 puez *AB* ; grignour *A* ; greigueur *B* — 215 ny fault *A* — 216 priere *AB* — 217 pry *B*.

- Sui je subgiez et le vueil estre.
 220 Jovem (ne sai quel dieu celestre),
 Son ciel, sa foudre et sa vertu
 Ne pris le vaillant d'un festu.
 Toi seule appel, toy seule aeure,
 224 Toi seule criem, toi seule hon-
 [neure.
 Je ne criem pas la foudre tant
 Com je crien t'ire et ton content.
 Et certes se tu bien m'amasses
 228 Et tu touz autres refusasses
 Aussi com tu refuses moi,
 Mains en eüsse ire et esmoy,
 Si le souffrisse en pacience;
 232 Mais trop ai desdaing et pesance
 Que tu desprises moi jaiant
 Pour amer un chetif noiant
 Accin, de cui tu te solaces,
 236 Si le baises et si l'embraces,
 Et moi ne daignes embracier
 Ne deduire ne solacier.
 Mais certes, combien qu'il te
 [place,
 240 Se je le puis trouver en place,
 Ma grant force li monstrerai :
 Le cuer dou ventre li trairai,
 Cui qu'il plaise ou cui qu'il des-
 [siece,
 244 Si le desromprai piece a piece
 Et l'espandrai par mi les voies
 Et par les champs, si que tu voies
 Celui que tu puës tant amer.
 248 J'en espandrai par mi la mer,
 Si serez ambedeus ensemble,
 Car si vueil je qu'a toi s'assem-
 [ble.
 Je sui jalous et acoupis,
 252 S'ai l'angoisseuse flame ou pis,
 Qui autant m'art et grieve et cuit
 Que tous li feus d'Enfer, ce cuit.
 Je languis pour toie amistié,
 256 Et si n'en as nulle pitié. »
 C'est la complainte, la riote
 Que li maufez toudis riote.
 Ne tenez pas que ce soit fable,
 260 Ains est la chanson au dyable.
 Or avez oÿ la chanson
 Dou definement jusqu'en son
 Et d'en son jusques en la fin
 264 Comment li jaians de cuer fin
 Ama la belle Galatee...

219 Suis *AB* ; subges *AC* ; veuil *C* — — 220 Jovem ne say *A* ; Je ne say *B*
 — 221 fouldre *B* — 222 pris ie le *B* — 223 Toy s. appelle (*fin du vers en blanc*) *B* ; aoure *AC* — 224 crieng *C* ; Toys. aeure (*fin du vers en blanc*) *B* —
 225 crieng *BC* ; fouldre *B* — 226 cieng, contant *B* ; cieng te yre *C* —
 227 amasse *B* ; amaisses *C* — 228 tous *AC* — 229 moy *AB* — 231 paciance *C*
 — 232 ay *AB* ; hai *C* — 233 moy *AB* ; gaiant *C* — 234 noyant *B* — 235
 Actin *AC* ; soulaces *A* ; A celluy *B* — 236 Et si *B* — 237 moy *AB* ; deingnes
A — 238 soulacier *A* ; desduire *B* — 241 monstreray *A* ; monsterray *B* ;
 mousterai *C* — 242 du *BC* ; trairay *AB* — 243 Qui ou qui *AC* ; plaist *A* ;
 plait *C* — 244 piessse a piessse *A* ; desrompray *B* — 245 espandrai *A* ; espen-
 dra *B* — 247 Cellui que en puet *B* ; cellui *C* — 248 Je lespendrai p. my *B*
 — 249 ensamble *A* ; seres embedeux *B* ; seres *C* — 250 assamble *A* ; to y
B ; veuil *C* — 251 ialoux et accoupis *B* — 252 Say *A* ; Sen l. *B* — 253 Que
A — 254 tout li feu, se c. *B* — 255 ton a. *B* — 256 has *AC* — 257 et la r. *B*
 — 258 maufes tousdis *C* — 259 tenes *C* — 260 Eins *A* — 262 Du *BC* —
 263 Et du son iusques a la f. *B*. — 265 bele *A*.

II

FRAGMENT DE L'OVIDE MORALISÉ

An face du texte critique de la chançon de Polifème tèle que Guillaume de Machaut l'a insérée dans son *Voir Dit*, il ne m'êt pas possible de placer le texte critique du passage de l'*Ovide moralisé* où se trouve cète chançon, traduite directemant des *Métamorfoses* d'Ovide. Des 19 manuscrits utilisés par M. C. de Boer pour établir le texte du *Philomena* de Crestien, 9 seulement se trouvent à Paris; et même, en réalité, il n'i an a que 8, car le ms. B. N. fr. 24305 ne contient que les set premiers livres des *Métamorfoses*, et la chançon se trouve dans le livre XIII. Je dois donc me contanter de doner, à titre de documant, le texte que nous ofre le manuscrit le plus ancien, B. N. fr. 24306, an corijant les fautes matérièles du scribe à l'aide des set autres manuscrits, que j'ai u concurrant sous les ieus. Come j'ai u l'ocasion de le dire réçamant¹, l'auteur de l'*Ovide moralisé* doit être un Poitevin. Or le scribe du ms. 24306 était certainemant un Picard. Voilà, sans doute, une tâcheuse circonstance. Mais peu inporte, étant doné le but que je me propose. Rien ne prouve que le manuscrit utilisé par Machaut ait conservé fidèlemant les formes de langage propres à l'auteur de l'*Ovide moralisé*. Come je le montrerai an détail, Machaut a parfois suivi la mauvaise leçon; et il inporte moins d'avoir sous les ieus le texte orijinal de l'*Ovide moralisé* que de conaitre les variantes des manuscrits.

1. Jour fu assis sus la roce,	Je l'oÿ, qui trop me doutai;
S'ist .i. pin, dont les biestes toce,	En une roche me boutai
Plus grant d'un mast et plus	O mon ami, que moult amoie,
[massis, 12	Et sour son giron me clinoie.
4 Devant les piès a terre assis.	Le chant dou jaiant escoutai
En sa main tient une flehute	Et ses paroles bien notay,
De .x. musiaus, dont il flehute	Que pas trop n'estoie assœur :
Si hautement que tuit estoient :	
8 Li mont et le mer en ressonnent. 16	« Flors de ligustre ou de seür,

¹ Romania, XLI, 77.

- Galatee est plus blanche encors.
 Pres florissables, he ! gens corps,
 Biaux et appers, lons et adrois,
 20 Plus que n'est aunes biaux et drois;
 Plus clere que voirres luisans,
 Plus jolie et plus deduisans
 De cevrols tendres et petis ;
 24 Corps plus soués et plus traitis
 De coquilles qui sont en mer ;
 Bielle qui plus fais a amer,
 Plus agreable et plus plaisans
 28 Que solaus en yver luisans
 Et que n'est ombre en temps d'es-
 [té ;
 Dame de grant aperteté
 Plus que palmes haus et parens ;
 32 Dame plus noble et mielx flerens,
 Plus vermeille et mieulx couloree
 Que pume douce et savouree ;
 Ha ! bielle qui plus as la face
 36 Bielle et resplendissant de glace ;
 Vaillans dame et de boin eür,
 Plus douce de roisin meür ;
 Dame deboinaire et benigne,
 40 Plus blanche de plume de cigne
 Ou de caillé fres en fesselle ;
 Dame plus plaisans et plus bielle
 De jardin moiste et arrounable,
 44 Plein de fruit douch et delitable :
 Vieng a ton ami qui t'apielle,
 Si ne te repons ne ne cele
 Viers moi, qui tant t'aim et desir ;
 48 Fay mon voloir, fay mon plaisir.
 Et, se tu fais de moi refu,
 Onques plus crueuse ne fu.
 Se tu ne fais mes volentés,
 52 Onques toriaus qui n'est dontés
 Ne fu de si grant cruauté,
 De tel orgoel, de tel mauté.
 Plus es dure de kenne viel,
 56 Se tu ne fais ce que je voel.
 Plus es vaine et escolourjable
 D'eve courant, et flecissable
 Que n'est verge d'osiere france
 60 Ou que n'est vins de vigne blanche ;
 Mains piteable, et sans merchi
 Plus que n'est ceste roice chi ;
 Plus crueuse et plus damageuse
 64 D'eve profonde, et orgueilleuse
 Plus de poon quant l'en le loe
 Quant il vait roeuant de sa coe ;
 Plus damaigeuse et plus nuisent
 68 Et plus aigre de feu cuisent
 De sece busce et de lardons ;
 Plus aspre de poignans cardons,
 Plus cruel d'ourse faonee,
 72 Plus desloiaus d'idre soulee,
 Et plus trouble de sourde mer,
 Se tu ne me daignes amer ;
 Plus fuiable et plus effree[c]
 76 De chierf ou de bisse bersee,
 Et non pas de chierf solement,
 Mais plus fuiable voirement
 Que nuls vens ; mais, se je poeie,
 80 Ceste isnieleté te toldroie.
 Mes, se tu bien me congnoissoies,
 Je croy, tu te repentiroies
 De ce que tu te vais fuient.
 84 Si t'iroit sans doute enuient
 De ce que tu tant te demeures
 Et blasmeroies tes demeures,
 Si metroies paine et travail
 88 A metre a chief ce que je voel,
 Si venroies o moi manoir
 En la cave ou j'ai mon manoir,
 Assise ou pendent d'une roche,

36 resplesdissant — 41 et 42 sont intervertis — 43 De gardin douch — 57
 st v. et escolourable — 58 courans — 60 Ou que viens — 66 de manque —
 87 meteroies.

- 92 En un grant mont que pas ne ho-
[che,
Fait de roce vive et fort,
Tel c'om n'i puet sentir effort
De soleil, tant com est dure,
96 Ne n'i erient en ivier froidure.
Ou jardin sont pommier planté
Qui pommes chargent a plenté
Plus qu'il n'en peuent soustenir.
100 Se tu daignes a moi venir,
J'ai roisis meurs en mes vignes,
Que je te gars jusque tu vignes,
Blans et noirs, si en mengeras
104 De ceuls que tu mieus ameras,
Et des freses, se tu les aimes,
Qui naissent es bois souz les rai-
[mes :
Cuellir en poras a loisir
108 Tant com te vendra a plaisir ;
Et de cirmes et de prunieles
Et de boutons et de cinieles
Et de prunes noires et blanques
112 Cueudras a m[e]simes les bran-
[ces.
Et s'a mari prendre me daignes,
Asés poés avoir de castaignes,
Si pués avoir a grans moissons
116 Toz fruits d'arbres et de boissons.
Rice serras, se tu es moie ;
Se ma feme es, ja ne t'esmoie
Que tu n'aies avoir assés :
120 Ces bestiaiges amassés
Entour moi, contreval ces roices,
Et plus ou bois et plus au[s]
[croices,
En mes caves, sont mien sans
[faille.
124 Et, se tu de la moie aumaille
Me requier[s] que je le te nom-
[bre,
J'en ai tant que n'en sai le nom-
[bre :
Povres est cil qui puet savoir
128 Tout le nombre de son avoir.
Se tu ne crois que ce soit voirs,
De mes bestes, de mes avoires,
Vien le veoir presentement,
132 Si saras plus certainement
Se c'est voirs : verras les femeles
Qui tant ont plaines les mameles
Qu'a paine soustiennent le let.
136 D'autre part sont li aignelet
Et li cevrolet en maison.
J'ai dou let en toute saison
Dont je mignue et fai potaige
140 Et dont je fai faire fromaige.
Asés te poras deliter
En ce que tu m'os reciter ;
Et non pas en ce solement,
144 Mais en aultres dons ansement
Dont tu poés faire tes aviaus
E toi deduire, se tu viaus :
Je te donrai dains et cevriaus
148 De[s] conninès et des levriaus
Dont tu poras ton plaisir faire.
J'ai de coulombiaus une paire
Qu'alai l'autrier dou nit abatre :
152 Ceuls aras pour ton corps esba-
[tre.
S'ai .ij. orselès d'un eage,
D'une fachon et d'un corage,
Qu'ai trouvé en une montaigne,
156 Si dis : « Jusque ma dame vie-
[gne
Seront gardé cist orselet,
Car ce present voel je qu'elle
[ait. »
Bielle, ne refuse cest offre
160 Ne ce biel present que je t'offre,
Mais vieng, se trai fors de la mer

106 Sour les r. — 114 agus m. — 124 amaille — 151 lautre iour —
153 orzailles ou oizailles — 157 oiselet ou orselet.

- Ton biel chief, car digne d'amer 192 N'a il ou chiel q'un seul soiel,
Sui je bien, je l'ai conneū : N'ou monde ke une rondece.
164 J'ai mon corps et mon vis veū Pour ce, se li poils me redrece,
En l'iaue ou je me sui mirés. Ne me dois pour ce desprisier :
Je sui biaux et bien atirés ; 196 Petit doit l'en l'arbre prisier
Moult me plut, quant je me mi- Quant il a perdue sa fueille.
[roie, Suer bele, vers moi ne t'orguelle,
168 La grandeur dou corps que j'a- Mais rechoi moy par mariage,
[voie. 200 Car estrais sui de grant parage
Regars que je sui grans dansiaus : Et teuls que bien me dois amer :
Ne sai ques diex qui est au[s] Je sui fiuls au diu de la mer ;
[chiaus En mon pere aras bon signour,
(Ce dites vous entre vous gens) 204 Tu ne poès avoir nul grignour.
172 N'est pas ne si biaux ne si gens Il ne faut plus, ma dame chiere,
Ne si grans, ce m'est il a vis. Mais que tu faces ma proiere,
J'ai grant comme, qui tout le vis Car je t'en proi devotement.
Ovoec les espales me coevre, 208 Et certes a toi solement
176 Que bien m'avient, car c'est laide Sui je sougès et si voel estre.
[oeuvre Jovem (ne sai quel diu celestre),
De ceval sans comme et sans Son ciel, sa foudre et sa vertu
[crins. 212 Ne pris je vaillent un festu.
Les oiselès et les poucins Toi seule apel, toi seule aoure,
Doit couvrir la plume, et sans Toi seule criens, toi seule honore.
[faille Je ne criens pas la foudre tant
180 Lait sont puis que plume lor 216 Que je crieng t'ire et ton contant.
[faille. Et ciertes se tu ne m'amasses
Bien avient a brebis lor laine ; Et trestous aultres reffusaisses
Si est laide cose et vilaine Aussi com tu refuses moy,
Homme sans barbe. Bien m'a- 220 Mains en euisse ire et esmoy.
[vient Si le souffrisse en passience ;
184 Li poil qui en mon cuer se tient, Mais trop ai desdaing et pesence
Qui sont lonc et bien redrechié Que tu desprises moy jaiant
Aussi com soie hericié. 224 Pour amer un caitif noiant,
J'ai un seul oel en mii mon vis, Accin, de qui tu te solaces,
188 Mais bien m'avient, ce m'est a Si l'acoles et si l'embraces,
[vis, Et moi ne daignes embracier
Car je l'ai grant et gros et large 228 Ne deduire ne solacier.
Aussi comme une ronde targe : Mais ciertes, combien qu'il te
Ainsi que n'ai que un seul oel, [place,

<p>Se je le puis tenir en plache, Ma grant force li monsterrai : 232 Le coer dou ventre li trairai, Qui qu'il poist et qui qu'il des- [s]i]ece. Si le romperai piece a pieche Et l'espandrai par mi les voies 236 Et par les chans, si que tu voies Celui que tu poès tant amer. Je l'espandrai par mi la mer. Si serrois ambedeus ensamble, 240 Car si voel je qu'a toi s'asamble.</p>	<p>Je sui jalous et escoupis, S'ai l'angoisseuse flame ou pis Qui autant m'art et grieve et [quit 241 Com tous li feus d'Infer, ce quit. Je languis pour toie amistié, Et si n'en as nulle pitié. » Ensi se complaint et demente 248 Li jaians, et, que je ne mente, Je veoie quanqu'il faisoit Et ooie quanqu'il disoit...</p>
--	---

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

Les quelques remarques de détail que j'ai à présenter gagneront à être précédées du texte même d'Ovide, que l'auteur de l'*Ovide moralisé* s'est éforcé de traduire fidèlement (*Métam.*, XIII, 778 et s.). Voici ce texte, d'après le dernier tirage de l'édition R. Merkel (Leipzig, Teubner, 1909).

Prominet in pontum cuneatus acumine longo
 Collis : utrumque latus circumfluit aequoris unda.
 780 Huc ferus ascendit Cyclops, mediusque resedit ;
 Lanigeræ pecudes nullo ducente secutæ.
 Cui postquam pinus, baculi quæ præbuit usum,
 Ante pedes posita est, antennis apta ferendis,
 Sumptaque harundinibus compacta est fistula centum,
 785 Senserunt toti pastoria sibila montes,
 Senserunt undæ. Latitans ego rupe meique
 Acidia in gremio residens procul auribus hausi
 Talia dicta meis auditaque verba notavi :

* Candidior folio nivei, Galatea, ligustri,
 790 Floridior prati, longa procerior alno,
 Splendidior vitro, tenero lascivior hædo,
 Levior assiduo detritis aequore conchis,
 Solibus hibernis, æstiva gratior umbra,
 Nobilior forma ac platano conspectior alta,

231 Ma grant — 235 Et les pendrai — 236 et que — 238 Je vous pen-
 drai — 242 J'ai — 244 de quit — 248 quelle ne m.

- 795 Lucidior glacie, matura dulcior uva,
 Mollior et cygni plumis et lacte coacto,
 Et, si non fugias, riguo formosior horto :
 Saevior indomitis eadem Galatea iuvenis,
 Durior annosa quereu, fallacior undis,
- 800 Lentior et salicis virgis et vitibus albis,
 His immobilior scopulis, violentior anue,
 Laudato pavone superbior, acrior igni,
 Asperior tribulis, feta truculentior ursa,
 Surdior aequoribus, calcato inmitior hydro,
- 805 Et, quod praecipue vellem tibi demere possem,
 Non tantum cervo claris latratibus acto,
 Verum etiam ventis volucrique fugacior aura !
 At bene si noris, pigeat fugisse, morasque
 Ipsa tuas damnes et me retinere labores.
- 810 Sunt mihi, pars montis, vivo pendentia saxo
 Antra, quibus nec sol medio sentitur in aestu
 Nec sentitur hiems. Sunt poma gravantia ramos ;
 Sunt auro similes longis in vitibus uvae,
 Sunt et purpureae : tibi et has servamus et illas.
- 815 Ipsa tuis manibus silvestri nata sub umbra
 Mollia fraga leges, ipsa autumnalia corna
 Prunaque, non solum nigro liventia suco,
 Verum etiam generosa novasque imitantia ceras.
 Nec tibi castaneae me conjuge, nec tibi deerunt
- 820 Arbutei fetus. Omnis tibi serviet arbor.
 Hoc pecus omne meum est. Multae quoque vallibus errant,
 Multas silva tegit, multae stabulantur in antris.
 Nec, si forte roges, possim tibi dicere, quot sint.
 Pauperis est numerare pecus. De laudibus harum
- 825 Nil mihi credideris : praesens potes ipsa videre,
 Ut vix circumeant distentum cruribus uber.
 Sunt, fetura minor, tepidis in ovilibus agni ;
 Sunt quoque, par aetas, aliis in ovilibus haedi.
 Lac mihi semper adest niveum. Pars inde bibenda
- 830 Servatur, partem liquefacta coagula durant.
 Nec tibi deliciae faciles vulgataque tantum
 Munera contingent, dammae leporisque caperque,
 Parve columbarum, demptusve cacumine nidus :
 Inveni geminos, qui tecum ludere possint,
- 835 Inter se similes, vix ut dignoscere possis,
 Villosae catulos in summis montibus ursae :
 Inveni et dixi : « Dominae servabimus istos. »

- Iam modo caeruleo nitidum caput exime ponto,
 Iam, Galatea, veni, nec munera despice nostra.
 840 Certe ego me novi, liquidacque in imagine vidi
 Nuper aquae, placuitque mihi mea forma videnti.
 Aspice, sim quantus. Non est hoc corpore maior
 Iuppiter in caelo. Nam vos narrare soletis
 Nescio quem regnare Iovem. Coma plurima torvos
 844 Prominet in vultus,umerosque, ut lucus, obumbrat.
 Nec mea quod rigidis horrent densissima saetis
 Corpora, turpe puta. Turpis sine frondibus arbos :
 Turpis equus, nisi colla iubae flaventia velent ;
 Pluma tegit volucres ; ovibus sua lana decori est ¹.
 850 Barba viros hirtaeque decent in corpore saetae.
 Unum est in media lumen mihi fronte, sed instar
 Ingentis clipei. Quid ? Non haec omnia magno
 Sol videt e caelo ? Soli tamen unicus orbis.
 Adde, quod in vestro genitor meus aequore regnat.
 855 Hunc tibi do socerum. Tantum miserere, precesque
 Supplicis exaudi : tibi enim succumbimus uni.
 Quique Iovem et caelum sperno et penetrabile fulmen,
 Nerei, te vereor. Tua fulmine saevior ira est.
 Atque ego contemptus essem patientior huius,
 860 Si fugeres omnes. Sed cur Cyclope repulso
 Acin amas, praefersque meis amplexibus Acin ?
 Ille tamen placeatque sibi, placeatque licebit,
 Quod nollem. Galatea, tibi : modo copia detur !
 Sentiet esse mihi tanto pro corpore vires.
 865 Viscera viva traham, divulsaque membra per agros,
 Perque tuas spargam — sic se tibi misceat ! — undas.
 Uror enim, laesusque exaestuat acrius ignis,
 Cumque suis vidcor translata viribus Aetnam
 Pectore ferre meo. Nec tu, Galatea, moveris. »
 870 Talia nequiquam questus — nam cuncta videbam —
 Surgit...

Que Guillaume de Machaut ait copié la chanson de Poli-
 fême dans l'*Ovide moralisé*, au lieu de la traduire directe-
 ment d'Ovide, le fait saute aus ieus à la lecture. Il n'i a pas lieu
 de crier au plajiat, puisq'il l'avoue lui même. On peut an éfet
 considérer come un aveu la déclaracion, un peu anbiguë, il ét

1. Vers interpolé, que l'édition Merkel omet, mais que je rétablis, l'*Ovide moralisé* Payant conu et traduit.

vrai, et anpreinte de quelqe dédain, qi précède le « dit » du Ciclope (ci-dessus, v. 25-28) :

Mais il fist le chant et le dit,
Si com Galatee le dit ;
Et vez ci comment trouvé l'ai
(Ne sai se c'est chanson ou lai).

Ce qi èt étranje, c'èt q'il ait laissé de côté le premier vers :

Flors de ligustre ou de seür.

Par suite de cète mutilacion, due probablement au désir de ne pas avoir un vers sans rime, le deusième vers, par leqel débute le texte de la chançon dans Guillaume de Machaut, devient tout-à-fait inintelligible. On remarquera qe l'auteur de l'*Ovide moralisé* a été anbarassé par le *ligustrum* du poète latin : après avoir francisé le mot an *ligustre*¹, il a ajouté « ou de seür », ce qi n'èt pas trop mal rancontré, car si le lat. *ligustrum* désigne proprement le troène, le troène èt parfois apelé dans les canpagnes « sureau sauvage » ou simplement « sureau »².

Ovide mor. 18, *Voir Dit* 30. — Le latin *floridior pratis* a été mal saisi par le traducteur ; peut-être avait il un texte d'Ovide défectueux pour ce passage.

Ov. mor. 23, *Voir Dit* 35. — La leçon *cevrois* (dans le ms. de l' Arsenal *chevreus*, dans 373 *chevreaux*, etc.), c'èt-à-dire « chevreuil », èt inférieure à *chevriais* (dans 870 *chevreaux*), c'èt-à-dire « chevreau », puisque le poète latin anploie *hædus* ; cf. la remarque sur 137 = 147.

Ov. mor. 30, *Voir Dit* 42. — *Aperteté* èt un mot rare, dont Godefroy ne cite qe deus autres exanples ; il ne se trouve qe dans les mss. 373, 24306 et Ars. 5069. Les quatre autres donent *nobilité*, qi corespout bien au latin *nobilior*.

Ov. mor. 31, *Voir Dit* 43. — La leçon *palmes*, qe donent aussi 374 et 19121, èt manifestement fautive. Non seulement le latin anploie *platanus*, mais on lit *plennes* dans 373, *planes* dans 871, *plannes* dans 872, *plaines* dans Ars. 5069 : c'èt le mot actuel *plane*, doublet populaire de *platane*, ordinaire-

1. Ce mot a été une pière d'achopement pour plus d'un scribe : nous trouvons *liguste* dans 871, 872, *ligouste* dans 870, 19121, *lingouste* dans 374, *liglistre* dans le ms. de l' Arsenal.

2. Rolland, *Flore pop.*, VIII, 12.

mant appliqué à la variété d'érable dite *faus platane*. L'historique de Littré ne remonte qu'au XVI^e siècle et celui de Godefroy qu'au XV^e (d'après un glossaire latin-français).

Op. mor. 35-6, *Voix Dit* 47-8. — La répétition de *bielle* dans 24306 est manifestement fautive et ne se trouve dans aucun autre manuscrit. La plupart donnent *dame* pour le premier vers (374, 870, 871, 872, 19121) et *clere* pour le second (les mêmes, moins 374, plus 373 et Ars. 5069).

Op. mor. 52, *Voix dit* 64. — *Qui n'est dontés* correspond bien au latin et est certainement la bonne leçon ; pourtant cinq mss. donnent *qui est irés* (374, 870, 871, 872, 19121), sans parler de la faute *doubtez* (373).

Op. mor. 54, *Voix Dit* 66. — *Manté*, mot archaïque, mais employé ailleurs par l'*Ovide moralisé* (voir Godefroy) a été remplacé par *ferté* dans cinq mss. (870, 871, 872, 19121 et Ars. 5069).

Op. mor. 57, *Voix Dit* 69. — Tous les mss., sauf un, écrivent *escolourable* ; 872 a la forme correcte *escoulourgable*. La faute n'est pas rare dans les textes d'ancien français ; voir Godefroy, ESCOLORGEABLE.

Op. mor. 59, *Voix Dit* 71. — La faute *osiere blanche*, que je n'ai pas osé à corriger dans le texte du *Voix Dit*, est aussi dans Ars. 5069.

Op. mor. 60, *Voix Dit* 72. — La leçon *li vins* du *Voix Dit* ne se retrouve textuellement que dans Ars. 5069. On lit *li rains* (*rains*) dans 871 et 872, *Ou que n'est rains* dans 373, *Ne que n'est rains* dans 374 et 19121. Je crois que *li rains* doit remonter au texte original et, si je ne me trompe, nous avons là un très intéressant exemple de la forme populaire prise par le lat. *vimen* sur le territoire de la langue d'oïl. La forme *vim'*, encore usuelle dans une partie du Poitou pour désigner l'osier (voir la carte 955 de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont), représente un type masculinisé **vimine*, tandis que notre *rains* paraît se rattacher au neutre primitif, pourvu à une époque plus récente du signe du nominatif, comme il est arrivé aux mots *aignans*, *aluns*, etc.).

Op. mor. 62, *Voix Dit* 74. — J'ai corrigé *ronce au roche* dans le texte du *Voix Dit*, comme le demande le sans ; mais peut-être cette faute remonte-t-elle à Guillaume de Machaut lui-même et a-t-elle son point de départ dans une forme picarde écrite *roice*.

Op. mor. 66, *Voix Dit* 78. — Vers fréquemment modifié par les manuscrits en *Ouvris* (*Couvris*) *la beauté de sa roe* (870, 871, 872, 19121) ; dans 374 *Pour la grant beaulté de sa roe*.

Op. mor. 68, *Voix Dit* 80. — La faute manifeste *luisant* pour *cuisant*, dans le *Voix Dit*, ne se trouve dans aucun manuscrit de l'*Ovide moralisé*.

Op. mor. 71, *Voix Dit* 83. — Leçon absurde isolée dans Ars. 5069 : *Plus cruel douce serece*.

Op. mor. 73, *Voix Dit* 85. — La bonne leçon, appuyée par le latin, est probablement : *Et plus lourde de tourble mer*, mais aucun manuscrit ne la donne textuellement. Dans 373 on lit : *Et plus sourdre de sourdre mer* ; dans 374,

870, 871, 872, 19121 : *Et plus sourde de sourde mer* ; dans Ars. 5069 : *Et plus trouble de sourde mer*.

Ov. mor. 76, *Voir Dit* 88. — A noter *biche betee* dans 373.

Ov. mor. 85-6. — Ces deus vers manquent dans le *Voir Dit*, sans doute par une distraccion de Machaut.

Ov. mor. 93-4 ; *Voir Dit* 103-4. — Ces deus vers se présentent dans les mss. avec des leçons très diverjantes : *Ains est assez roistes et fort Tel c'on n'y puet trouver effort* (373) ; *Si (Tel) qu'on n'i puet trouver effort Ne trop grant ardour (chaleur) ne trop fort* (870, 871, 872) ; *Si que on n'y puet trouver destroit Ne trop grant chaleur ne trop froit* (374) ; *Si c'om n'i peut trouver effort Ne trop grant chaleur ne trop froit* (19121) ; *Tel qu'en n'i puet trouver effort, Ne si ne li puet faire tort Le soleil* (Ars. 5069).

Ov. mor. 106, *Voir Dit* 116. — La bone leçon èt manifestemant *soubz les raimes*, qi se lit dans 373, 374, 870, 871, 19121, Ars. 5069. La leçon fautive adoptée par Machaut èt dans 872 (*sur*) come dans 24306 (*sour*).

Ov. mor. 112, *Voir Dit* 122. — *Cueudras* ou *queudras* èt certainemant la bone leçon, bien qe 24306 et Ars. 5069 l'aient seuls conservée. Variantes : *Tendras tu* (373) ; *Et aviendras mesmes aux branches* (374) ; *Tu avenras m. a. b.* (871) ; *Tu avaindras m. a. b.* (872) ; *Tu avendras m. a. b.* (19121).

Ov. mor. 115-6, *Voir Dit* 125-6. — La leçon adoptée par le *Voir Dit* ne se retrouve pas dans les mss., qi donent tous *boissons* (*buissons*) pour le segond vers et èsitent, pour le premier, antre *moissons* (24306) ou *moisons* (Ars. 5069) et *foisons* (tous, sauf 871, qi repète *buissons*). A noter qe 872 a passé les vers 113-56.

Ov. mor. 120, *Voir Dit* 130. — *Bestiages*, mot qi ne se trouve qe dans l'*Ovide moralisé*, èt ranplacé par *bestial* dans 374, par *bestiaux* dans 870, par *bestaus* dans 871.

Ov. mor. 129-30, *Voir Dit* 139-40. — La leçon du *Voir Dit*, qi a l'inconvéniant de jéminer la rime an *-oir*, se retrouve dans 373, 870 et Ars. 5069.

Ov. mor. 137, *Voir Dit* 147. — *Chevrelet* se retrouve dans Ars. 5069 ; il i a *chevrel en ma maison* dans 373, 374, 870, *chevrot en ma m.* dans 871, 19121. Cf. la remarque faite ci-dessus sur *Ovide mor.* 23.

Ov. mor. 145-8, *Voir Dit* 155-8. — La jéminacion de la rime an *-iaus* paraît remonter à l'auteur. Au segond couplet, les mss. 374, 870, 871, 19121 donent : *Lievres te donrai bons et beaux Et des connins et des chevreaux*. Remarquons qe le diminutif *conninet* n'èt représenté dans Godefroy qe par un exanple de Jehan Bouchet (com. du xv^e s.).

Ov. mor. 151, *Voir Dit* 161. — La leçon fautive *de nuit* ne se retrouve qe dans Ars. 5069 sous la forme *de nuiç*.

Ov. mor. 153 et s., *Voir Dit* 163 et s. — La comparaison du latin (v. 836) montre q'il s'ajit de deus petits *ours* et non de deus petits *oiseaux*, mais presquetous nos scribes se sont m'épris : *oyseles*, *oyselet* (373), *oyselez*, *oyselet* (374), *oiselles*, *oisellet* (870), *oisselles*, *oisselet* (19121), *oiseles*, *oiselet* (Ars.

5069). Dans 871 il i a claiement *ourselles* au v. 151, mais *oiselet* au v. 155 ; d'ailleurs, au v. 152, le même scribe lit *plumage* au lieu de *corage*, faute qi se retrouve dans 374, 870 et 19121. Godefroy ne connaît *ourselet* qe par Ronsard, et il ét curieus de constater qe Ronsard s'èt rancontré avec l'*Ovide moralisé* pour traduire par le même mot le *catulos ursae* du poète latin dans son *Cyclepe amoureux*.

Or. mor. 174 et s., *Voir Dit* 184 et s. — *Come* ét ranplacé par *cheveux* dans 374, 870, 871, 872 et 19121, ce qi a antrainé un bizarre remaniement du passage. Je me contenterai de citer la leçon de 871 : *J'ai grans cheveux qui touz le vie Avec les espales me cuevrent Et, quant il vente, a tous les oeurent.*

Or. mor. 177, *Voir Dit* 187. — Var. de 870 et 19121 : *Que vaut cheval s'il n'a beaux crins ?*

Or. mor. 186, *Voir Dit* 196. — Var. de 374 et 870 : *Comme d'ung cenglier (sanglier) hericiez ; 871 et 872 : Aussi com s'estoie hericie.*

Or. mor. 200, *Voir Dit* 210. — *Parage* ét ranplacé par *lignage* (linage) dans 374, 870, 871, 872.

Or. mor. 203, *Voir Dit* 213. — *Signour* corespont au lat. *socerum* (v. 855), ce qi ét intéressant au point de vue sémantique. J'ai signalé, il i a quelqe sèze ans, dans les *Annales du Midi*, VII, 453, une charte de 1512 rédijée à Darnac (Haute Vienne), c'èt-à-dire sur les confins des diocèses de Limoges et de Poitiers, où l'idée de beau-père ét randue par un mot dont la lecture peut être *seyne* ou *seyue* (= *seve*). J'ai opté pour *seyue* < *socerum*, contre *seyne* < *senior* : je crois maintenant qe j'ai u tort, et je saisis l'ocasion de faire amande honorable, an rapelant qe j'assigne une oriijine poitevine à l'*Ovide moralisé*.

Or. mor. 210, *Voir Dit* 220. — *Jouis* 374, 870 ; *Je ne sai lequel* Ars. 5069.

Or. mor. 216, *Voir Dit* 226. — *T'ire et ton torment* 871, 872 ; *Comme je fois ton mältalent* 374, 870, 19121.

Or. mor. 217, *Voir Dit* 227. — Le *Voir Dit* a la mauvaise leçon qi se retrouve dans la plupart des mss., soit tèle qèle, soit sous la forme *se tu m'amasse* (373 et 374) ; Ars. 5069 a écrit *se tu ne mamasses* et exponctué l'm initiale de *mamasses*.

Or. mor. 220, *Voir Dit* 230. — *Ire et effroi* 871, 872 ; *Je cusse moins (mieulx) paine et emoi* 374, 870.

Or. mor. 222, *Voir Dit* 232. — *Enmuy et pesance* 374 ; *anui par pesance* 870 ; *de pit et pesance* 872 ; *dolour et pesance* Ars. 5069.

Or. mor. 225, *Voir Dit* 235. — *Actin* 373 ; *Accin* Ars. 5069 ; *Acis* 871 ; *Actin* 374, 870 ; *Albis* 872.

Antoine THOMAS.

MÉLANGES

NOTE AL TESTO DI *AIGAR E MAURIN*

A. Brossmer ha reso un servizio notevole agli studiosi, ripubblicando i frammenti della canzone provenzale di *Aigar e Maurin* conservati nel ms. 1597 della Bibl. universitaria di Gand. L'edizione datane nell' a. 1877 da A. Scheler è ormai irreperibile ed è tutt' altro che soddisfacente, sicchè non si può che accogliere con gioia la nuova stampa, condotta sul ms. e preceduta da uno studio filologico, dei lacerti del prezioso testo perduto (*Romanische Forschungen*, XIV, 1 sgg.).

I due lacerti, scritti in una regione settentrionale nel sec. XIII (forse nella seconda metà del secolo), sono in cattivo stato, per provenire da una vecchia legatura. Alcuni versi sono quasi illeggibili; di altri non si ha che il principio e di altri soltanto la fine, in causa di un barbaro colpo di forbici per il lungo. Il Brossmer ha fatto quanto ha potuto (e di ciò gli va data lode) per strappare ai lacerti il maggior numero di lettere e di parole laddove essi sono più danneggiati; ma io credo che con un pò più di pazienza egli avrebbe evitato qualche svista e letto qualcosa di più.

Per esempio, il v. 31 è così stampato dal Brossmer.

Aitant la force p...ms el gonfanon

con la nota: « Der Vers ist unverständlich. » Ora, in luogo di *p...ms*, si legga col ms. *pareis* (lettura sicura) e si avrà un senso.

I vv. 57-58 sono dati così:

Kel mes... mil... lo galei
E m... del .. as ab un gonfanon frei.

Ora, non ho nessun dubbio circa la lezione del ms., che è la seguente

K'el mes premer Milaves lo Galei
E mil des seus ab un gonfanon frei.

Il copista adopera generalmente la forma *premer* (p. es., v. 274) e di rado *primer*, e *Milaves lo Galei* compare al v. 72. Quanto a *des seus* nel nostro ms., si ricordi, se ce ne fosse bisogno, *as seus* al v. 115.

Il v. 116 è così stampato :

Perdut i ai, mais aque m'esteut gent ;

ma il codice ha *estait*, e la frase *estar gent* o *estar ben e gent* è troppo nota perchè sia necessario commentarla¹.

Il v. 922 è stato letto in tal modo :

Kar non arie torment ni destorber

con la nota che *-rie* e *torment* sono « fast unleserlich » ; ma io non intendo come si possa leggere *torment* dove il ms. ha abbastanza chiaramente *regart*. E anzi che *arie*, il cod. permette di leggere : *avie*. Dunque : *Kar non avie regart ni destorber*².

Per dare infine il risultato di una mia collazione, che migliora, si badi, o corregge in più punti il testo, noterò, prima di passare a qualche altra proposta, le seguenti cose :

V. 11 *k'anc plais non fo sobus*. Si corregga col ms. : *k'anc mais non fo sobus*. — 33 *el prat Frimon*. Corr. col ms. *Franon*. — 41 *u tote*, non *o tote*. — 50 *rason*. — 60 *cil lo persignent e cadus...* *co crei*. Anzi che *co*, il ms. ha *ca*. Si legga : *e cadus e catrei* (= *cada dui, cada trei*). — 74 Non già *trauquent* nel ms., ma *trauquant*. — 93 *lo cap* (non *le c.* nel ms.). — 105 *Se* (non *Si*). — 112 Il ms. ha *nicols* (non *incols*). — 366 Ms. *O tot*. — 367 Ms. *Fals* (non *Falc*). — 374 *Point lo cavau*. — 415 Andava notato che il ms. ha *comenchan*. — 428 Ms. *em*. — 475 *neus* (non *neuf*). — 633 Ms. *li scarboncle*. — 690 Ms. *ab escl*. — 691 Ms. *la* (non *lo*) *raube*. — 734 Il ms. ha *devisar* (non *deviar*). — 744 Ms.

1. *estait* trovasi anche al v. 1184.

2. È ben nota la frase *aver raport*, cioè : « avoir peur, avoir à craindre ». Si veda Levy, *Petit dict. prov.-français*, Heidelberg, 1909, p. 320.

achatar. — 774 Ms. *en* (non *on*) da conservarsi. — 834 *Ce*. — 909 Ms. *escuder* (non *escuier*). — 914 *los jors* ms. — 923 *tunt* è un errore di stampa. Corr. *sunt*. — 924 il ms. non ha *gorrin*, ma *gainig* o, come si deve in ogni caso correggere, *garaig*. Ne parlo più sotto¹. — 926 Il ms. ha *paiar*, anzi che *anar*. — 943 Non *Frais remasent li privat conseiller*, ma sì bene: *Lains remasent*, ecc. — 968 Il ms. non ha *valgut* e neppure *vaigut*, come lesse Scheler, ma sì bene *vengut*. — 974 Il ms. ha *Aiquest cons.* (non *Aiquel*). — 978 Ms. *ses gans* (non *ses g.*). — 985 Ms. *ab sos*. — 990 Ms. *taus*. — 992 Non già *ryc*, ma chiaramente *rix*. — 1024 Non *as dras*, ma nel ms. *olbras*. V. sotto. — 1033 Ms. *nitrem*. — 1063 Ms. *Asselin*. — 1082 *ni rendus*. — 1152 Ms. *patra* (corr. *partra*). — 1159 *en pas*. — 1190 *iors*. — 1192 *proiiar* (non *pregar*). — 1244 *Greisleis*. — 1256 Ms. *Monclaire* (non *Monchaire*). — 1264 Ms. *Si* (non *Sin*). — 1268 *bateillers*. — 1275 Ms. *parissent* (non *puissent*). — 1284 *n'at*. — 1293 *cornent* (non *sonnent*). — 1295 *el cap* (non *claire*). — 1362 *primers*. — 1391 Il ms. non ha *vente*, ma *uent^e* (cioè: *ventre*). — 1431 *lo* (non *le*).

In sèguito a questa collazione, la cui minuzia vien legittimata pienamente dalla preziosità del testo, si può intanto sopprimere l'art. *gorrin* nel *Suppl.-Wört.*, IV, 150 (e cfr. II, 323), del Levy, il quale deriva dal v. 925 di *Aigar*:

E cent *gorrin* trestuit salvage e fer.

Ho già detto che il ms. ha *gainig* o *garaig*. Il vocabolo è quasi scomparso, sicchè, paleograficamente parlando, non è possibile risolversi per l'una o l'altra lettura in modo sicuro; ma certo *gorrin* non si può accettare. Il *-g* è visibilissimo, e così il *ga-*. Dato poi che il cod. abbia *gainig*, bisognerà correggere in *garaig*, che sarà stata la lezione originale. Nel nostro ms. *-ig* sta a rappresentare *-ing* (cfr. *joig* 65, *poig* 1327, 1392, ecc.; Brossmer, p. 31), dunque avremo *garaing*, *garanb*, che è la base, donde proviene *garanbon* (Blacatz, Faure-Falconet, cfr. Levy, IV, 43), prov. mod. *guaranboun* « étalon, cheval entier » (Mistral)².

1. Qui dirò, tuttavia, che Scheler lesse *goerig*. Vide, cioè, (ed è visibilissimo) *-ig*.

2. Dato il *goerig* dello Scheler, che è una cattiva lettura (come ho detto sopra), il Tobler risalì a un ipotetico *gorris*. Cfr. Levy, *Suppl.-W.*, II,

I vv. 48-50 suonano nell' ediz. del Brossmer :

Perte avas fete e non sabes per kei :
 Ki fet bataille c'onsa force non vei
 Desconfis es per raison e per drei :

Dato che *avas* si debba conservare (corregerei volentieri *aves*), mi par quasi certo che *c'onsa* va corretto in *can sa*; tra due virgole : *can sa force non vei*. Invece, al v. 52 *moste*, senza *-r*, si può conservare (si tratta di un tratto dialettale, che ricorre altre volte nel nostro ms.).

Al v. 80, il Brossmer ha :

N'i ac *cagus* per veir LX e treis

Il ms. ha *ca-* addossati e credo che si tratti di un *c* corretto, in seguito a un pentimento, in *a*. In ogni modo, leggerei : *N'i ac agus* ecc.

Al v. 673 il ms. ha, come l'ediz. Brossmer, *E sans conjat coms lo rei non desfie*. Proporrèi *c'ans* (in luogo di *coms*).

Vv. 881-2 :

E rent bon grat, non i ai afolat
 Obedience *ni autre* a voluntat

ni autre non va. Bisognerà correggere *mautre* (*m'autre*), come mi pare abbia il ms. Ma è difficile decidere tra *m* e *ni*.

V. 901 : *consier* è da notare (Thomas, *Nouveaux Essais*, p. 222). Si trova anche una seconda volta nel nostro testo, v. 1101.

V. 907 :

E es grans dels d'aital gonfanoner

dels non è chiaro nel ms.; ma, in ogni modo, propongo *dols*, che è richiesto dal senso.

V. 931 : *Mais sol mon cors*. Anche questo *sol* è tutt' altro che chiaro. Si legga, forse, *les* (forma francese), cioè : « accanto a me. »

323 : *gorrin*. Il Brossmer lo ha accettato, dicendoci soltanto che la parola « in schwer leserlich ». Ma il senso rifiuta *gorrin*. Nel verso precedente c'è chiaramente un *egeter*, che non sarà altro che *equitarius* (Meyer-Lübke, *Rom. Et. W.*, n° 2885), come ha proposto il Thomas, *Nouv. Essais*, p. 254.

V. 1024 Il ms. *olbras* dovrà correggersi in *obras* (Brossmer, *as dras*).

V. 1040:

Ke sans bataille non *virame* conques.

virame non ha senso. Si legga e corregga : *vi raine* (« vidi regnum »).

V. 1193 :

Ke m'aiudes *ques* honte a venjar.

Corr. *qu'es*.

V. 1343 :

Espades chaintes a pons vermals *damas*.

Il Brossmer nota : « *damas* unverständlich. » Si corregga, a parer mio, in *dauras*¹.

V. 1369 Corr. *d'ans las* in *daus las*.

Giulio BERTONI.

FERRARINO DA FERRARA

Ferrarino da Ferrara è molto più noto come compilatore del non lungo florilegio di liriche occitaniche, conservato unicamente alla fine del ms. *D* (Bibl. est. R. 4, 4; c. 243^b sgg.)², che come poeta nella lingua provenzale. Benchè il tempo si sia mostrato implacabile con lui, sappiamo certamente che compose due canzoni e una retroensa e serventesi e cobbole³, ed abbiamo, per fortuna, una sua strofa scambiata con un trovatore sceso in Italia : Raimon Guillem⁴. Dai pochi versi sopra-

1. Forse questa è la forma che sta nel cod., ma è impossibile risolversi, dato lo stato del ms., per l'una o l'altra lettura. Ripeto che il ms. è, in più punti, molto danneggiato.

2. Il florilegio è stato edito diplomaticamente da H. Teulié e G. Rossi, *L'anthologie provençale de Maître Ferrari de Ferrare*, Toulouse, 1901 (estr. dalle *Annales du Midi*, XIII).

3. Ciò si impara dalla biografia provenzale (che sta in testa al florilegio), scritta in Italia.

4. Pubbl., per ultimo, dal Crescini, *Man. prov.*, 2^a ediz., p. 373. Il testo è in più punti astruso. La stampa del Crescini è diligente. Notisi, tuttavia, che

vissuti, si ricava ch'egli fu un abile conoscitore della lingua di Provenza e si piacque di schemi ingegnosi, propri al « trovar chiuso », senza escludere che nelle cobbole e nei sirventesi perduti si sia abbandonato a una più dolce e facile maniera di verseggiare, quale generalmente coltivavano i trovatori italiani. Dal florilegio, o meglio dalle preferenze accordate da Ferrarino nella scelta dei brani riportati, si desume un'altra sua caratteristica, direi quasi, morale. Amava la poesia didattico-insegnativa. E se penso che usava già vecchio, come insegna la sua biografia, frequentare la corte dei Da Camino in Treviso, dove ad accoglierlo con onore stavano Giraldo e i suoi figli, amanti delle lettere, mi si affaccia la congettura che per questi ultimi — Gaia, la celebre Gaia di Dante¹, Rizzardo e Guecellone — sia stata messa insieme la nostra breve e preziosa antologia. Congettura per congettura, può anche essere che il florilegio sia stato composto senza uno scopo così determinato, ed altro non sia che una silloge destinata a una lettura amena ed educativa in una lingua cara allora agli Italiani od anche una specie di manuale da servire, come una raccolta d'esercizi pratici, all'insegnamento. Insegnamento? Sicuro. Che vi fossero maestri di lingua provenzale in Italia, è cosa, per così dire, certa. Erano in fondo, insegnanti, se anche non ne fecero professione, il provenzale Uc Faidit e l'italiano Terramagnino, quando componevano l'uno il *Donat* e l'altro la sua *Doctrina*. E forse fu davvero un insegnante privato quel Tuisio, a cui fu giocato il bel tiro di fargli scrivere una supplica, nella quale le parole erano italiane, ma mascherate alla provenzale, per mezzo di desinenze in *-z*, *-tiz*, *-iz*². Era egli chiamato *doctor*

al v. 46 il ms. ha per errore due volte il sostantivo *pes*. Inoltre, al v. 26 bisognerebbe sopprimere il *l'd* (ms. *dels*) del Crescini, perchè falsa la misura del verso. Si legga: *wote criz* (ms. *triz*) *partraz*. Il Crescini accetta *triz* (p. 515), dubitando che in essa si nasconde un *tries*, ma *criz* s'accorda bene con *nosa*.

1. Per *Gaia*, rimando a R. Renier, in *Staghi critici*, Bari, 1910, p. 31 sgg. Quivi tutte le indicazioni indispensabili sulla complessa questione, che si aggira intorno a questa figlia di Gherardo.

2. V. Crescini, *Il provenzale in caricatura*, in *Atti e Mem. della R. Accademia di Scienze, Lett. e Arti in Padova*, XIII (1897), p. 123. Si tratta d'una richiesta di denaro che si suppone indirizzata da maestro Tuisio alla *fratella* dei notai di Vienna nell'a. 1302.

proençalium, e, in verità, non si vede perchè non abbia potuto essere realmente un maestro di cose provenzali. Così, potrebbe darsi che insegnante di provenzale, oltre che di latino (*sap molt be letras*), sia stato anche Ferrarino, del quale sino a questi ultimi anni nulla sapevasi, all'infuori di ciò che ci narra la biografia posta in testa al florilegio. In mezzo a tanta oscurità, gli studiosi si trovarono in balia dei dubbi. Si dubitò persino ch' egli si chiamasse « Ferrarino », volendosi da alcuni che il *Ferari* della biografia dovesse pronunciarsi all'italiana¹ e che nulla provasse l'accento sull' *-i*, necessario alla ritmica, nella tenzone scambiata con Raimon Guillem². Ora, se non m'inganno, siamo giunti, in mezzo a tante incertezze, a qualcosa di concreto e ci troviamo dinanzi alcuni documentini, nei quali dobbiam riconoscere, oso dire, sicuramente, il nostro Ferrarino.

V. Crescini, dopo aver fissato gli occhi su alcuni atti indicati dal Gloria (*Monum. della Università di Padova*, I, 381; II, 524; III, 24), nei quali è questione di certo Ferrarino, maestro di grammatica, del casato dei Trogni di Ferrara, vivo ancora nel 1330, non esitò a scrivere che questo maestro omonimo non fu certo « una sola persona » col poeta in provenzale³. E ad escludere questa identificazione, il Crescini fu condotto da ragioni cronologiche, perchè pensava egli con lo Schultz-Gora⁴ « il trovatore . . . non dovè campare oltre i primi anni del trecento ». Io credo invece che il nostro Ferrarino, noto compilatore della antologia del ms. *D* e meno noto verseggiatore, che si provò con Raimon Guillem, sia appunto il

1. Così comincia la biografia: « Maistre Ferari fo da Feirara e fo giullar et intendez meill de trobar proensal che negus hom che fos mai en Lombardia ».

2. Ecco il passo: *Amics Ferrairi — Del marqes d'Est van — Man — Dizen q'a cen fi*, ecc. (La tenzone è conservata nel ms. laurenz., Pl. XLI, n° 42, c. 52^d). Sono in rima: *Ferrari, fi*. Inutile dire che *cen* sta per *sen*. Il Casini, *Trov. nella Marca trivigiana*, p. 35, traduce « gente fida » e legge « gen », ma il codice ha sicuramente *cen*. Del testo e della traduzione del Casini non si può tener conto, perchè, in questo caso speciale, l'egregio studioso è caduto in troppi e troppo gravi errori.

3. Crescini, in *Atti e Mem. della R. Accad. di Scienze, Lett. e Arti in Padova*, cit., XIV (1898), p. 32.

4. *Zeitschr. f. roman. Philol.*, VII, 231.

Troggi, e spero di indurre anche i lettori in questa convinzione, che mi par riposare su solide basi. Al Crescini è sfuggito un documento assai importante, edito nel 1886 da B. Fontana. Si tratta di un plebiscito in Ferrara del sec. XIV e precisamente di un *Juramentum fidelitatis praestitum anno 1310 a populo ferrariense Clementi pp. V*¹. Ora, fra i cittadini dimoranti in Ferrara nel 1318 e precisamente nella « *contrata sexti Sancti Romani* », figurano le seguenti due persone :

Magister FERRARINUS doctor gramatice.

Guicardus (l. Guicardus), filius dicti magistri FERRARINI.

Quest'uomo, chiamato senz'altro *magister Ferrarinus*, doveva ben essere conosciuto in Ferrara e, dato l'anno del documento, non v'ha quasi nessun dubbio che vada identificato con *Maistre Ferari de Ferrara*, il compilatore del celebre florilegio. A convalidare quest'opinione, può valere l'osservazione che la biografia ci dice che maestro Ferrarino seppe *molt be lettras*, il che s'accorda colla sua qualità di *doctor gramatice*².

Se non v'ha quasi dubbio, come dico, che questo *magister Ferrarinus* sia *maistre Ferari*, è d'altro lato sicuro ch'egli fu una sola persona con Ferrarino dei Troggi citato nei documenti fatti conoscere del Gloria e abitante in Padova negli anni 1317 (*Monum.*, cit., II, 524), 1325 e 1330 (*ibid.*, I, 381; III, 14), figlio, come si impara dai medesimi documenti, di certo Bartolomeo. Per convincersi di ciò, basta osservare che Ferrarino fu padre di *Guicardus*, dimorante nella stessa « *contrata sexti Sancti Romani* » nell'a. 1310. Ferrarino dei Troggi ebbe appunto un figlio di nome *Guicardus*, com'è fatto chiaro da un rogito estense (Arch. di Stato estense, 1313 — Investiture —) in cui si legge : *Ego Guicardus filius magistri Ferarini de Trognis de Ferraria doctoris gramatice sacri palatij notarius* e da un altro atto, pure estense, che reca la stessa sottoscrizione con l'aggiunta *domini Marchionis (Bertoldo) notarius*. Infine, lo stesso Guizzardo figura, sempre come notaio, in un terzo

1. B. Fontana, *Plebiscito in Ferrara del sec. XIV*, in *Atti della ferrarese Deputazione di Storia Patria*, vol. I (Ferrara, 1886), p. 27.

2. Inutile è dire che *lettra* significò specialmente il « latino ».

documento del 1323, nel quale è questione di una rinunzia di certi terreni, posti in Villamana, fatta da Marano Marani in favore del Marchese d'Este ¹.

Il trovatore e compilatore della silloge di *D* fu dunque Ferrarino Trogni da Ferrara che viveva ancora in Padova nell'a. 1330 ². Questa data è assai preziosa per la storia della poesia occitanica in Italia, perchè ci mostra ch'essa era ancor coltivata in un tempo, in cui la lirica di Provenza pareva essere stata del tutto oscurata nel Veneto dalla curiosa poesia franco-italiana. È anche preziosa per la data dell'ultima sezione del ms. *D*, la quale viene ad essere alquanto più moderna di quanto paresse lecito pensare ³. Nella biografia provenzale è detto di Ferrarino che *qan ven ch'el fo veil... anava a Trevis a meser Guiraut da Chamini et a sos filz*. Gherardo III da Camino chiuse gli occhi per sempre il 26 Marzo 1307, sicchè Ferrarino, già vecchio allora, dovè morire vecchissimo (di non meno di ottant'anni, io penso) poco dopo il 1330.

È tempo, ora, di venire a discorrere della tenzone, alla quale già abbiamo accennato, fra il nostro Ferrarino e certo Raimon Guillem (*Grundr.*, 402, 1) ⁴, che il Bartsch ha tenuto distinto da un Guillem Raimon (*Grundr.*, 229, 2), il quale fu pure alla corte estense e scambiò versi con un Aimeric che non può essere altri che Aimeric de Peguilhan, il solo poeta di tal nome recatosi al castello dei Marchesi d'Este ⁵. Lo Cha-

1. Questi atti furono da me ricordati, quando ancora non conoscevo l'importante testimonianza del *Plébiscito* ferrarese, sfuggita a me, come già al Crescini, in *Giorn. stor. d. lett. ital.*, XLIV (1904), p. 267.

2. Nel documento del 1330, ricordato dal Gloria, figura come « ripetitore di grammatica e dottore ». Così in quello del 1325 pure addotto dal medesimo autore.

3. Ho già dimostrato altrove che il ms. estense (*D*) non fu messo insieme nella corte d'Este, come credevasi, e non risale, neppure nella parte più antica, oltre lo scorcio del sec. XIII. Nel suo complesso, sta a cavaliere dei secc. XIII-XIV. Cfr. Bertoni, *L'histoire du ms. prec. D*, in *Annales du Midi*, XIX, 241.

4. La tenzone non ha nessun titolo nell'unico ms. *P*, c. 55^b. Risulta di due strofe: la prima di Raimon Guillem, la seconda di Ferrarino.

5. Cfr. Bertoni, in *Giorn. stor. d. lett. ital.*, XXXVI, p. 460 n. Il testo, edito già da Gauchat e Kehrlé e dall'Appel, è stato pubblicato ultimamente da

baneau, invece, fece di Raimon Guillem et Guillem Raimon una sola persona (*Biogr.*, p. 358). A torto, a parer mio; perchè la necessità di tener distinti questi due trovatori è evidente, quando si consideri che Guillem Raimon poetò, come vedremo, agli albori del sec. XIII, mentre Raimon Guillem tenzonò con Ferrarino sul finire del medesimo secolo. Infatti, Guillem Raimon fu in relazione con Obizzo de' Bigoli o forse Bigolini¹, del quale lo stesso Guillem ci fa sapere (ms. *H*, n° 233, ediz. Gauchat-Kehrli, *Studj. di filol. rom.*, V, 537) che visse a tempo di Ezzelino da Romano (n° *Aicelis*), e del « rei », cioè di Federico II, già nominato « re d'Alamagna » (dunque non prima dell'a. 1220)². In un altro componimento (*H*, n° 224), Guillem si rivolge a Mola :

Mola, se fos l'autre balcos serratz,
Vos foratz plus gignos...

Ora, Mola (sia egli o no da identificarsi con Peire de la Mula³) fiori, a quanto pare, nella prima metà del sec. XIII. Un gran valore, per noi, ha la tenzone con Aimeric. In essa è questione di un giovane Marchese, cioè Azzo VII d'Este, succeduto nell'età di dieci anni, nel 1215, al fratello Aldobrandino. D'altronde, vi sono buone ragioni per credere che Aimeric de Peguilhan non abbia varcato il 1250. Sul finire del sec. XII, era stato in Catalogna; aveva soggiornato a lungo (*estec... lone temps*, Chabaneau, *Biogr.*, p. 282) alla corte di Alfonso VIII di Castiglia; aveva amato, come ci insegna Mario Equicolo⁴ nel

V. de Bartholomaeis, *Il sirventese di Aim. de Peg.* « Li fol eil put eil filol » estr. dagli *Study romanzi*, VII, p. 43. Per questo sirventese, sono da tenersi presenti le veramente magnifiche correzioni di A. Jeanroy in *Romania*, XLI, p. 141.

1. Bertonù. *Une conjecture sur un troubadour italien Obs de Biguli*, in *Annales du Midi*, XX, 223.

2. Schulte-Gura. *Ein Sirventes von Guilhem Figueira*, Halle a. S., 1903, p. 33.

3. Potrebbe essere, Mola, una forma dialettale di Mula; è improbabile, ma nulla può dirsi di sicuro.

4. *Equicolo*, o tutt'al più *Equicoli*, è la vera forma (non già, come si usa, *Equicola*). In tutte le lettere autografe, da me esaminate, egli si sottoscrive *Equicols*. La forma *Equicela* è un cattivo tentativo di latinizzare il nome; ed è tempo di abbandonarla, anche se il tentativo fosse dovuto, come pare, allo stesso Mario.

Libro di natura d'amore, attingendo a un manoscritto perduto, « dona Maria, moglier del re Pier d'Aragona », cioè Maria di Montpellier († 1213). Venuto in Italia, peregrinò alla corte dei Marchesi di Saluzzo, dei Malaspina e degli Estensi. Quivi pianse la morte di Azzo VI (1212), in un componimento ormai celebre e cantò Beatrice d'Este, certo prima che entrasse (1218) nel chiostro di Gemola e vi si spegnesse nell'a. 1226. Insomma, tutto porta a credere che Guillem Raimon e Aimeric da Peguillan abbiano scambiato la loro tenzone concernente Azzo VII, assai prima del 1250. Penso che ciò sia avvenuto verso il 1225.

Raimon Guillem, invece, che tenzonò con Ferrarino, fiorì sullo scorcio del sec. XIII. La biografia di Ferrarino, spia preziosa, ci dice che Gherardo da Camino e i figli suoi in Treviso lo accoglievano volentieri e gli facevan doni non soltanto per le sue qualità, ma anche per l'amore del Marchese d'Este. Ora, le relazioni fra i Caminesi e gli Estensi non si fecero vive che a tempo di Azzo VIII (1293-1308), successore di Obizzo II (1264-1293)¹. Gherardo nel 1294 ordinò cavaliere Azzo, il quale a sua volta rese il medesimo onore nello stesso anno a Guecellone e l'anno dopo a Rizzardo, figli del Caminese. D'altro canto, le date da noi poste in evidenza dagli antichi documenti rintracciati, ci obbligano a tenerci a cavaliere dei secc. XIII-XIV. Insomma, il Marchese d'Este vantato da Ferrarino, come uomo di sapere e d'onore, liberale e valente, non può essere che Azzo VIII, o tutt' al più, se si vuole, Obizzo II, non mai Azzo VII († 1264).

Dalle cose discorse risulta in modo, oserei dire, evidente e incontrovertibile che Guillem Raimon e Raimon Guillem furono due poeti diversi, venuti alla Corte d'Este l'uno alla distanza di quasi un secolo dall'altro. Anche se il nome fosse a dirittura il medesimo (poichè *Raimon*, nella riposta di Ferrarino, è in rima al v. 43, mentre *Guillem* sta al principio del verso seguente²),

1. Groeber, *Die Liedersammlungen der Troub.*, in *Rom. Studien*, II, 624; Casini, *I trov. nella Marca trivig.*, p. 40. La tenzone di Aimeric e R. Guillem non fu nota al Cavedoni, il primo che si occupò (e in modo raro, a quei tempi) delle relazioni dei trovatori con gli Estensi.

2. Intendo dire, insomma, che lo spostamento sarebbe stato imposto dalla rima.

due sarebbero stati, in ogni modo, i poeti provenzali accolti dagli Estensi. Bisognerebbe soltanto ammettere, per un caso singolare, che i due trovatori portassero (e chi potrebbe escluderlo?) il medesimo nome.

La risposta di Ferrarino a Raimon è abile. Non del tutto a torto, adunque, la biografia provenzale celebra i meriti del nostro autore. Dice, di più, che fu *cortes hom de la persona e bons hom a Deu*¹. È un fatto che intorno a lui dovettero raccogliersi presso i Marchesi d'Este alcuni dei trovatori scesi in Italia quando già declinava la poesia provenzale. Poi Ferrarino abbandonò, già vecchio, la corte, certo dopo la morte di Azzo VIII, e si allontanò da Ferrara, dove aveva cantato e amato una donna della casa dei Turchi (*madona Turcla*). Si spense in Padova, a quanto è lecito supporre, e con lui si estinse, per così dire, in Italia la fiamma della lirica occitanica, di cui egli era stato per lunghi anni un valoroso e dotto sacerdote.

Giulio BERTONI.

UNE CHANSON FRANÇAISE DU XIII^e SIÈCLE

(Cf. *Romania*, XLI, 265 ss.)

Comme me l'a fait remarquer M. Ernest Langlois (et je l'en remercie)², c'est par erreur que j'ai cru inédite la chanson du ms. de la Bibliothèque nationale lat. 11412, dont j'ai donné le texte aux pages 265-9 du présent recueil. Cette chanson a été publiée, en 1864, dans l'*Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, 2^e partie, p. 1 ss., par M. Paul Meyer, qui l'a réimprimée, en améliorant sa première édition, dans son *Recueil d'anciens textes*, p. 372.

Selon M. P. Meyer, elle a été composée en 1255, en l'honneur d'Isabelle, fille de Louis IX¹, à l'occasion de son mariage, qui

1. Nell'ediz. Teulière e Rossi, si legge *aleu*; ma il ms. D e la copia de Sainte-Palaye nell'Arsenale (n° 3096, f. 419), hanno, come avuto modo di vedere, *alre*. Vedasi, del resto, la mia collazione dell'edizione citata in *Giorn. stor. d. lett. ital.*, XLII, p. 378-89gg.

2. La *Bibliographie* de G. Raynaud (II, 221) aurait dû me l'apprendre.

1. [Il n'y a aucun doute sur ce point; cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, IV, 360. — P. M.]

fut célébré brillamment à Melun, après quoi la princesse, épouse de Thibaut V, comte de Champagne, fut reçue en grande pompe à Provins. Cette circonstance expliquerait les vers 7 ss. de la strophe V.

Quant à la forme métrique de la chanson, M. P. Meyer¹ la tient pour un exemple d'estampie. Il défend l'opinion qu'il ne faut voir qu'un seul vers là où, sous les nos 11 et 12 de chaque strophe, j'ai cru en voir deux. A vrai dire, il me semble que le doute est permis sur ce dernier point. Sans doute, pour ces vers 11 et 12, le manuscrit n'offre de rimes qu'aux strophes IV et V, et M. Langlois m'écrit justement que les épithètes *votis* et *tretis* sont presque inévitables quand il s'agit de menton et de sourcils, en sorte qu'elles ne fournissent qu'une rime accidentelle. Pourtant, je ne puis m'empêcher de remarquer qu'on obtient très facilement une rime à la strophe II et il n'y a de difficulté qu'aux strophes I et surtout III; d'autre part, il n'est pas négligeable que l'octosyllabe non rimé admis par M. P. Meyer se coupe toujours en 4 + 4. C'est pourquoi je ne sais à quelle opinion me ranger décidément². En tout cas, M. P. Meyer exprime la disposition des rimes de la chanson par la formule *a a b c c b b d d b c b*, qui ne convient qu'à la dernière strophe : il faut remplacer le dernier *c* par un *e*.

Je profiterai de l'occasion qui m'est offerte pour indiquer quelques corrections au texte tel que je l'ai imprimé, qui, à la suite de plusieurs transcriptions, s'est écarté de la lettre du manuscrit. Les voici : I 7 *Mais*] *Maix*; *cuit*] *quit*³; — II 4 *vis*] *ris*; 13 *desmesure*] *demesure*; — III 1 *dis*] *di*; 5 *Mensonge*] *Mençonge*; — IV 3 *espales*] *epales*; 7 *vermeilletes*] *vermoilletes*; 9 *que*] *ke*; 12 *traitis*] *tretis*; — V 9 *X ou XX*] *XVI*^{xx}. — Je crois qu'il vaut mieux ponctuer comme je l'ai fait les vers 1 ss. de la strophe III, pour lesquels M. P. Meyer n'emploie d'autres signes qu'une virgule après le vers 3. Mais M. Langlois donne raison

1. Voir *Les derniers troubadours de la Provence*, p. 84 (*Bibl. de l'Éc. des ch.*, 5^e série, V, p. 492).

2. [Je ne puis discuter ici la question, mais je reste convaincu que ma combinaison (douze vers par couplet) est plus probable que celle de M. Faral (treize vers). — P. M.].

3. Au vers 8, c'est naturellement *ou mont* qu'il faut lire (cf. p. 267, n^o 2).

à M. Meyer d'avoir conservé *A* au vers 13 de la même strophe. Il est certain que M. Meyer a bien fait de lire *genne* au lieu de *gente*, et la façon dont il interprète les vers 9 ss. de la strophe V, en corrigeant *et* en *ot* selon une correction que lui a, dit-il, suggérée M. de Wailly, est très bonne :

Ou ill ot dames .xviii.
 La genne coronée,
 Bien l'ai apris, ot lous et pris,
 K'il n'est si bele née.

Concernant le rapprochement que j'ai fait entre les vers 1492-9 d'*Ivain* et la strophe III de la chanson, M. E. Langlois a bien voulu m'écrire : « Dans ma note aux vers 2985-90 du *Roman de la Rose*¹, après avoir signalé l'indiscutable parenté qui existe entre les vers 19-36 de la chanson écrite à Provins et publiée par M. Paul Meyer, d'une part, et les vers 1492-9 d'*Ivain*, d'autre part, j'ai rapproché de ces deux textes les vers 2985-90 du *Roman* :

A son semblant e a son vis
 Pert qu'el fu faite en parevis,
 Car Nature ne seüst pas
 Uevre faire de tel compas.
 Sachiez, se la letre ne ment,
 Que Dieus la fist demainement.

Guillaume de Lorris connaissait *Ivain*. — La « lettre », bien entendu, ne peut faire allusion ni au poème de Chrétien ni à la chanson, puisqu'il s'agit dans le *Roman de la Rose* de la naissance de Raison. » Je me félicite d'obtenir cette approbation du rapprochement que j'ai hasardé et de pouvoir, grâce à l'obligeance de M. Langlois, en indiquer un nouveau.

Edmond FARAL.

1. Il s'agit de l'édition du *Roman* préparée par M. Langlois pour la Société des anciens textes français et actuellement en cours d'impression.

PROV. *ESCOLH*

Il ne s'agit pas ici du dérivé de *scopulus*, mais de son homonyme, que Raynouard (*Lexique*, VI, 11) traduit par « accueil, manière, conduite, genre, espèce » et M. Levy (*Petit dict. prov.-fr.*) par « sorte, espèce, manière d'agir, conduite ». Ces divers sens, si l'on met à part le premier, sont largement attestés, et il est inutile d'en apporter de nouveaux exemples ¹. En ancien français, *escole* présente les mêmes sens (voy. Godefroy, *s. v.*) et ne doit pas être séparé du mot provençal.

Dans celui-ci Raynouard voit manifestement le substantif verbal de *escolhir*. Koschwitz l'a suivi ², et de même M. Léo Spitzer ³, qui sans avoir connu, semble-t-il, ces devanciers, vient le premier d'apporter des arguments en faveur de cette thèse ⁴.

M. Spitzer propose la série « accueil, bon accueil (il faudrait dire évidemment bon ou mauvais), façon de se comporter, manières ». Cette extension de sens n'est pas très naturelle, — car elle suppose l'oubli total d'une étymologie pourtant transparente, — possible néanmoins. Mais il faudrait d'abord établir que *excolligere* avait pris dans la France du Nord et du Midi le sens de *adcolligere*. Or il est peu croyable *à priori* que le préfixe *ex* ait passé au sens de *ad*, et que la langue ait ainsi créé un doublet parfaitement inutile. En fait il n'y a aucun exemple du sens en question pour le verbe, ni en provençal ni en français ⁵, aucun exemple pour le substantif, en provençal ; il y en aurait un, selon Godefroy, en ancien français, mais il doit être rayé : dans le vers de *Maugis* :

Si feront as païens un doleros escueil,

escueil signifie : « élan impétueux », et nous avons là un nou-

1. M. L. Spitzer, dans l'article qui va être cité, a notablement enrichi les listes de Raynouard et de Levy.

2. Bartsch-Koschwitz, *Chrest. prov.*, au Glossaire.

3. *Archiv* de Herrig, CXXVII, p. 154.

4. Diez (*scoglio*) et Körting (2^e éd., 8499) ne connaissent que *escolh* de *scopulus*.

5. Voy. Levy, *s. v.*, et Godefroy à *escueillir*.

vel exemple du sens le plus fréquent, le seul connu pour un autre dérivé, *escueillie*.

M. Spitzer se fonde surtout sur des passages de poésies courtoises, où les deux sens « accueil » et « façon d'être » se confondent presque, la façon d'être d'une dame envers son adorateur se manifestant surtout par l'accueil qu'elle lui fait. Mais si nous sortons de ce domaine, ce sens devient très douteux, même pour quelques exemples cités par M. Spitzer (nos 2 et 6); il est inacceptable pour les exemples 2, 3, 5 de Raynouard et pour la plupart de ceux cités par Levy.

Je suis arrivé depuis longtemps à la persuasion qu'il faut partir du substantif, non du verbe, et que nous avons affaire à un dérivé de *schola*. Mais cela demande explication.

Nous savons par de nombreux textes, dont le plus ancien paraît être celui de Végèce (II, 21), qu'à partir du iv^e siècle au moins, les empereurs, à Rome d'abord, puis à Byzance, prirent l'habitude de s'entourer de jeunes hommes, formant une milice domestique, et que cet exemple fut bientôt suivi par les grands, désireux de pourvoir à leur sécurité personnelle¹. Ces troupes, d'où sortiront les *mesnies* du moyen âge, étaient qualifiées *scholae*, *σχολαι*, par restriction d'un emploi du mot antérieurement connu : il désignait depuis longtemps des collèges d'artisans (à l'origine sans doute d'apprentis), puis des confréries en général : on aura dit d'abord *schola militum*, puis *schola tout court*.

Le mot *schola* vécut longtemps, en Italie avec le sens général, en France et dans la péninsule ibérique avec le sens restreint. Des textes cités par Du Cange il résulte que *schola* avait encore, dans l'Italie du Nord (à Venise et Milan), au xii^e siècle, le sens de « *confratria, sodalitas* ». En France, « *schola et scholares* servent à désigner, dans un assez grand nombre de textes, la garde des rois mérovingiens et carolingiens² ». En Espagne enfin, le mot apparaît fréquemment, dans des textes latins, historiques et juridiques, d'une époque un

1. Voir les textes dans Du Cange et Forcellini-De Vit, *schola*, n^o 8. — Cf. Ch.-V. Langlois, dans *Revue de Paris*, 15 octobre 1902, p. 821.

2. Guilhaumez. *Essai sur l'origine de la noblesse en France*, p. 66. Cf. p. 50, note, les textes relatifs à l'époque de Charlemagne.

peu postérieure ¹, avec ce même sens, qui a passé dans les langues vulgaires de la Péninsule : *escuella* se trouve quatre fois dans le *Poème du Cid* et toujours comme synonyme de *mesnada* ou *cort* ² (v. 529, 1360, 1362, 2072); la forme portugaise *escol* (même sens) eut une vie plus longue : M. Pidal en cite un exemple du commencement du xiv^e siècle.

Cette acception a-t-elle dépassé en France les limites de l'époque carolingienne? Peut-être; car rien n'empêcherait de la retrouver dans des locutions comme *de bon* (ou *mal*) *escuelh* ³, appliquées à des personnes, ou des phrases comme celle-ci :

Li lausengier son d'un escuelh
Ab aquels que van devinan ⁴,

ou celle-ci :

Ne somes pas tuit d'une escole ».

Mais on peut aussi bien traduire par « mœurs, caractère, façon d'agir » : peut-être en effet la langue avait-elle franchi l'étape avant l'apparition des textes littéraires ⁶.

Les langues germaniques nous fournissent indirectement un renseignement précieux sur le sort du mot en Gaule : le groupe occidental de ces langues (anglo-saxon, anglais et néerlandais) a possédé au sens de « troupe, multitude », un mot *school* ⁷, ou il y a bien apparence qu'il faut reconnaître *schola* : si ce mot

1. Les exemples réunis par M. Pidal (*Cantar de Mio Cid*, p. 655), vont de 921 à 1136.

2. M. Pidal traduit par « sequito de un señor » (*loc. cit.*) et n'hésite pas, lui non plus, à rattacher le mot à *schola*.

3. Par exemple dans Raimon Vidal, *En aquel temps*, v. 3 (Bartsch-Koschwitz, col. 239).

4. B. de Palazol, *Plus ai*, c. 3.

5. *Florimont* dans Godefroy.

6. Il pourrait bien y avoir une trace du sens primitif dans ce passage d'Aimeric de Sarlat, que M. Levy renonce à traduire :

Ar fos el sobiran escuelh
D'amor, s'auzes clamar mercei.

Le poète souhaite de prendre place dans la phalange des élus d'Amour.

7. Ce mot s'est conservé en anglais moderne, comme me le fait remarquer M. Hartog, dans la locution maritime *a school of fish*, « banc de poissons » ; de même en néerlandais, comme me l'apprend mon ami Salverda de Grave.

leur est réellement venu, comme il est vraisemblable, par l'intermédiaire de la Gaule, il nous montre schola en train d'élargir, vers le v^e ou vi^e siècle, son sens primitif¹.

Il est remarquable que, dans les quatre langues où il apparaît, le mot que nous étudions se décèle comme une adaptation assez tardive : le français *escole* et le portugais *escol* ont tout le caractère de mots savants; l'espagnol *escuela* postule soit un *scholla peu vraisemblable (où serait la base de l'analogie?), soit plutôt un *scholia, qui ne saurait être bien ancien, car il aurait donné *escoia* (cf. *foia* de *folia*). Le provençal *escolh* suppose un *scolium qui n'a rien de bien étonnant : M. Thomas n'a-t-il pas constaté la singulière fécondité en provençal du suffixe -ium²? Qu'y aurait-il au reste d'étrange à ce que la langue vulgaire, sur les deux versants des Pyrénées, eût éprouvé le besoin de distinguer les scholares guerriers de leurs homonymes universitaires³?

A. JEANROY.

BORTHOLMIEU MARC

COLLABORATEUR DE GUILHEM MOLINIER

Dans son livre réçant sur Auzias March⁴, M. Amédée Pagès a consacré quelques lignes à Bortholmieu Marc, chargé d'aider Guilhem Molinier dans la rédaction des *Leys d'Amors*. Voici ce

1. Je dois dire que les germanistes diffèrent d'opinion sur ce point : Skeat et Verdam identifient à schola les mots anglais et néerlandais, tandis que Murray et Van Vijk (*Dict. étym. du néerlandais*, 2^e éd. du *Dict. étym. de Franck*), voient dans *school* « foule » (à cause de la forme concurrente *shoal*) un radical purement germanique.

2. *Essais de philologie française*, p. 86.

3. Le provençal paraît bien avoir continué à employer aussi schola au sens restreint (« troupe ») puis métaphorique (« façon de faire ») : c'est ce dernier, ce me semble, que nous avons dans les vers de Jaufré Rudel (éd. Stimming, I, 55-6) :

Cel cui Dieus ensenha
Segur' escola pot tener.

Selon M. Thomas (*Journal des Savants*, juin 1901, p. 367), le mystérieux *escola de Flamenca* (v. 6598) serait aussi un représentant de schola.

4. *Auzias March et ses précepteurs*, Paris, Champion, 1912; cf. ci-dessous, p. 126.

q'il dit de ce personaje, sur lequel on ne possédait jusqu'ici aucune notion précise : « Nous savons, par la rédaction la plus longue qui en a été faite, que Molinier avait été aidé ou plutôt conseillé par un certain Bortholmieu Marc... On peut supposer que ce Bortholmieu Marc est un Catalan qui a concouru à ce travail de copie ou d'abréviation, ou tout au moins qu'il a été fait à sa demande ou sur ses conseils pour servir aux Catalans. Si nous ajoutons, d'autre part, que le prénom de Bartholomeu a été usité dans la famille des Marchs et que, comme nous l'a appris A. Paz y Mélia, le poète Pere March lui-même a eu un frère ainsi appelé, on admettra comme possible qu'un membre de la famille March soit venu en France, dès le milieu du xiv^e siècle, pour y chercher les recettes poétiques de l'École Toulousaine. Remarquons aussi que Bortholmieu Marc ne se trouve mentionné ni parmi les mainteneurs, ni parmi les *honorabbles senhors de capitol de Tholosa*, ni enfin parmi les bourgeois, licenciés, docteurs ou marchands qui les accompagnent ¹. »

L'ipotèse de M. A. Pagès n'êt pas conforme à la réalité istorique. Le volumineus recueil des *Lettres communes de Benoit XII*, dont M. l'abé J.-M. Vidal vient d'achever la publicacion ², nous aporte sur le collaborateur de Guilhem Molinier une lumière inatandue et définitive. Sous le n^o 1201, à la date du 7 février 1335, M. Vidal done l'analyse d'une grâce expectative « pro Bartholomæo Marchi, clerico Caturcensis diocesis, L. D., leges in studio Tolosano legente », et sous le n^o 4141, à la date du 5 mars 1337, il anrejistre un autre acte pontifical par lequel « Bartholomæo Marchi, canonico Baiocensi, juris civilis professori, confertur præbenda ejusdem ecclesiæ per obitum Lucae de Cunheriis..., cum cassatione gratiæ expectativæ Caturcensis ».

Donc, Bortholmieu Marc, docteur en lois, professeur à l'Université de Toulouse, chanoine de Baieus, était orijinaire du diocèse de Caors, et il n'a rien à voir avec la Catalogne.

Antoine THOMAS.

1. *Op. cit.*, p. 130-1.

2. Ce recueil forme trois volumes de la *Bibl. des Ecoles franç. de Rome et d'Athènes*, 3^e série, in-4^o; cf. le conte randu de M. Prou dans *Le Moyen Age*, anée 1912, pp. 166-70.

COMPTES RENDUS

Adolf BERNHARDT, **Die altfranzösische Helinandstrophe**. Dissertation de Münster en Westphalie, 1912 : in-8°, 151 pages.

Les romanistes allemands appellent, d'un nom court et expressif, *Helinandstrophe* le douzain d'octosyllabes à deux rimes entrelacées disposées selon la formule *aab aab bba bba*, forme dont les célèbres *Vers de la mort* du moine de Froidmont nous offrent le plus ancien échantillon. Je crains qu'il ne soit en général assez vain de théorétiser sur la dérivation de différentes formes strophiques les unes des autres. Toutefois il doit être permis de supposer que le douzain du type précité est né du redoublement d'un sixain ; mais il est naturellement impossible de savoir exactement quelles ont été les étapes intermédiaires. On sait que les sixains de différents types sont, dès le XII^e siècle au moins, d'un emploi très commun dans la poésie française, lyrique ou non lyrique. Pour les chansons, le couplet rimant *aab aab* est fréquent et ancien. Le *Sermon rimé*, publié par M. Suchier, est versifié sur le schéma *aab acb*. M. Suchier (*Reimpredigt*, p. XLIV), a rendu vraisemblable que ce sixain doit être mis en rapport avec un type extrêmement fréquent dans la poésie latine dès le XI^e siècle, à savoir l'hexamètre à rime intérieure, *versus dactylicus tripartitus caudatus*. Par la tripartition d'hexamètres ainsi construits on obtient exactement la strophe du *Sermon rimé* :

<i>O miseratrix,</i>	<i>ne devastemur</i>
<i>a deminatric,</i>	<i>ne lapidemur</i>
<i>praecepe dictu,</i>	<i>grandinis ictu.</i>

Chez l'auteur du *Sermon rimé*, les rimes *a* et *c* sont quelquefois identiques, ce qui produit un couplet *aab aab*. Par le redoublement de ces sixains, on a obtenu des douzains de différents types, dont un apparaît dans un poème qui, à peu près contemporain des *Vers de la mort* d'Hélinant, en a presque égalé la popularité, la prière de Thibaut d'Amiens (*J'ai un cuer trop let*). Ce poème est probablement un peu antérieur aux *Vers de la mort*. J'ai récemment (ci-dessus, p. 217, note 2) émis l'hypothèse que la strophe de

La prière de Thibaut d'Amiens (*aab aab ccb ccb*) a pu servir de modèle à Hélinant pour la forme qu'il a employée dans les *Vers de la mort*. Il va de soi que les vers de cinq syllabes du poème lyrique ont été remplacés par des octosyllabes, vers « non lyrique » par excellence.

La forme qu'Hélinant avait si brillamment inaugurée a joui d'une vogue extraordinaire jusqu'à la fin du xv^e siècle. Nous connaissons environ quatre-vingts poèmes composés selon ce schéma, sans compter les mystères, où la « strophe d'Hélinant » apparaît occasionnellement. Dans la liste des auteurs de ces poèmes, des noms d'inconnus se mêlent aux noms les plus célèbres de la littérature française du moyen âge : Jehan Bodel, le Reclus de Moiliens, Huon de Saint-Quentin, Rutebeuf, Adam le Bossu, le Clerc de Voudai, Baude Fastoul, Robert le Clerc, Névelon Amion, Guillaume d'Amiens, dit le peintre, Perrin La Tour, Baudouin et Jehan de Condé, Jaquet Bruiant Clerc, Brisebarre, etc. Le principal mérite de M. Bernhardt est d'avoir soigneusement recueilli tout ce qui a été écrit sur les poèmes de ce type depuis 1891, date de l'apparition du précieux livre de M. Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*. Un appendice donne des renseignements utiles sur les raffinements et variations que surtout les poètes du xv^e siècle ont apportés à la forme primitive. Ce n'est pas ici le lieu d'augmenter la liste de M. B. par l'indication de poèmes inédits ; je ne reprocherai point au très jeune auteur de la présente dissertation de ne pas les avoir connus. Voici pour finir quelques observations de détail qui corrigent des erreurs commises par M. Bernhardt et par d'autres. — P. 29. *Li Mireois de l'ame* (début : *Benedicite Dominus*) n'est point de Durand de Champagne. Léopold Delisle avait mentionné ce petit poème à la suite de son mémoire sur Durand de Champagne (*Hist. litt.*, XXX, 332), ce qui a fait dire au rédacteur du *Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque nationale* (1896 ; au n^o 12594) que le poème était de ce Franciscain. De là, l'erreur est passée dans le *Grundriss* de Gröber, II, 1 (1902), p. 864, où M. Bernhardt est allé la prendre. — P. 43. Le n^o 2 est à supprimer : la *Complainte d'Acre* du ms. 9416 de la Bibl. Royale de Bruxelles (fol. 33) est le poème bien connu de Rutebeuf (comp. Gröber, *Grundr.*, p. 824). Je ne comprends pas pour quelle raison M. Stengel l'a signalée dans la *Zeitschrift für französische Sprache*, XIV, 2, p. 169. — P. 72. Le n^o 11 (*O dame de grasse divine*) est à supprimer : c'est un extrait du *Miserere* du Reclus de Moiliens. La première et la dernière strophe, qui correspondent aux str. 259 et 258 de l'édition de Van Hamel, ont été citées par M. Stengel (*ib.*) sans qu'il ait su les identifier. — P. 79. Le n^o 5 est à supprimer : c'est un extrait du *Regret Nostre Dame*, de Huon le Roi de Cambrai.

Artur LÅNGFORS.

Ernest LANGLOIS, **Les manuscrits du Roman de la Rose, description et classement** (Travaux et mémoires de l'Université de Lille. Nouvelle série, I, Droit-Lettres, volume VII). Lille, Tallandier; Paris, Honoré Champion, 1910; in-8°, 548 pages.

Le volume se divise en trois parties : 1° Description des manuscrits ; 2° Classement des manuscrits du poème de Guillaume de Lorris ; 3° Classement des manuscrits du poème de Jean de Meun. Les deux dernières, surtout tant que la nouvelle édition, impatiemment attendue, du *Roman de la Rose* n'a pas paru, ne sont guère de nature à être analysées en détail. Mais il importe d'attirer l'attention sur la première partie qui forme un instrument de travail de tout premier ordre pour tous ceux qui se livrent à l'étude des manuscrits français. On sait que les copies du *Roman de la Rose* abondent : Barbaran pouvait écrire, il y a cent ans, que « de tous les ouvrages de nos anciens auteurs, il n'y en a point dont il nous reste un aussi grand nombre d'exemplaires que celui de ce roman ; tout le monde le vouloit avoir et j'en connois à Paris 209 exemplaires en différentes bibliothèques et cabinets ». Aux manuscrits catalogués par M. Langlois, je ne saurais guère ajouter que le fragment transcrit dans le ms. fr. 24436 de la Bibliothèque Nationale et que j'ai signalé ci-dessus (XLI, 230)¹. Parmi les « manuscrits dont le domicile actuel est inconnu », M. L. mentionne (p. 206) le manuscrit qui avait servi, en 1835, à Mme de Saint-Surin pour son livre, *L'Hôtel de Cluny au moyen âge, suivi des Contenances de tables et autres poésies*. Or ce manuscrit est identique au manuscrit Barrois 99, naguère à Ashburnham, comme le prouve la présence, sur le plat intérieur de la couverture, du nom du bibliophile de Bourges, bien connu, Tassot (que Barrois a du reste mal déchiffré : « Hassot ou Gassot »). Ce manuscrit, qui figure sous le n° 183 dans le catalogue de la vente Ashburnham-Barrois de 1901, a été acheté par le libraire B. Quaritch à Londres.

Vuici maintenant quelques menues contributions à la bibliographie des manuscrits décrits par M. Langlois. — P. 4. De la *Comparaison dou pré* j'ai signalé trois manuscrits ici-même (XL, 559). — P. 69. M. L. signale dans le ms. fr. 25525 de la Bibliothèque Nationale une prière en latin à saint Jean-Baptiste qu'un examen rapide du manuscrit ne m'a pas permis de retrouver. C'est peut-être un lapsus : il y a, en effet, au fol. 421 v°, une prière en vers latins à saint Antoine. — P. 111. La prière, en quatre douzains, commençant par *Filz de Dieu paint*

1. M. Langlois ne mentionne des bibliothèques privées que les manuscrits sur lesquels on a des indications précises. J'apprends par M. Paul Meyer que Mr. J. H. Gurney, à Keswick Hall, près Norwich (Angleterre), possède un manuscrit, exécuté au début du xiv^e siècle, du *Roman de la Rose*. Le même volume contient la *Chastelaine de Vergi*.

(corr. *pens*) en *crucefis*, se retrouve dans le ms. fr. 17068 (fol. 186 v^o) de la Bibliothèque Nationale, bien que le catalogue officiel n'en dise rien. — P. 115. M. L. signale dans le ms. d'Arras 897 une copie du *Jugement du roi de Belaigne* qui (de même que l'édition de Caron faite d'après ce même manuscrit) a échappé à l'attention du dernier éditeur de Guillaume de Machaut, M. Hoepffner. Aux douze manuscrits de M. Hoepffner, on peut ajouter, outre le ms. d'Arras, les trois suivants : Cheltenham, Bibl. Phillipps 6740 ; Paris, B. N. fr. 1149 (f. 167) ; 1595 (fol. 36^b-37^a ; fragment). Pour ce dernier manuscrit, voir Hervieux, *Fabulistes latins*, I (1884), p. 490¹. — P. 122. Les *Heures de la Croix* (début : *Sire Dieus qui pour mort souffrir*) ont été signalées par M. P. Meyer dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1901, p. 64. — P. 124. L'*Épître des femmes* du ms. 525 de Dijon n'a pas été imprimée par Méon, mais par Jubinal, *Nouv. Rec.*, II, 170, d'après les mss. franç. 1593 et 12483 de la Bibliothèque nationale. Elle se trouve encore dans le ms. de Besançon 592, f. 17 v^o-20 (ms. du xv^e siècle). — P. 166. Ce que M. Langlois appelle « un petit poème dévot » (début : *De par la mere Dieu cent mile foiz salu*) est le prologue des *Salus Nostre Dame*, de Gautier de Coinci, qui se retrouve, outre les manuscrits énumérés par M. G. Naetebus : (n^o XLII, 2), au moins dans trois manuscrits français de la Bibliothèque Nationale : 2193 (f. 1), 23111 (f. 321) et 25532 (f. 221). Voir P. Meyer, *Rom.*, XXXIX, 269. — P. 169. La parodie du *Pater* (début : *Pater noster qui es bien sages*) est identique³ au poème fragmentaire enregistré par M. Naetebus sous le n^o LXX, 3. Aux indications de M. Naetebus il faut ajouter que le fragment de Genève a été imprimé par M. E. Ritter dans *Poésies inédites des XIV^e et XV^e siècles* (Genève, 1880), p. 39-43.

Les index qui complètent cette première partie du livre de M. Langlois sont des plus utiles. Ce sont : une liste des compositions jointes dans les manuscrits au *Roman de la Rose* ; une liste des copistes ; une liste alphabétique des possesseurs de manuscrits⁴ ; une liste des devises non identifiées ; un index des incipits des seconds feuillets. Le beau livre de M. Langlois témoigne

1. Pour cette addition, et quelques autres, j'utilise des notes que M. Paul Meyer a bien voulu me confier.

2. *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*, Leipzig, 1891, p. 140.

3. M. A. Bayot a bien voulu faire pour moi cette vérification sur le manuscrit de Bruxelles.

4. [Le « moine Castel », qui a graté un ancien *explicit* pour y substituer une apologie de 16 vers rimés au *ose* (p. 211), est le petit-fils de Cristine de Pisan, Jehan Castel, poète et chroniqueur, dont il a été question ici, il y a vingt ans (XXI, 271) ; sur Robert du Val (p. 158), cf. *Romania*, XXXVI, 159 ; au lieu de *Noubec* (p. 169), lire *Voukec*, auj. *Voubet*, com. de Dunet (Indre), Georges de Vouhet étant connu comme seigneur du Fief, com. de Lussacelles-Églises (Haute-Vienne), voir *Bull. Soc. arch. et hist. du Limousin*, LVI (1906), 339. — Ant. THOMAS.]

d'un immense effort et d'un rare dévouement pour lesquels le prix Lagrange, que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui a récemment décerné, n'est qu'une faible récompense.

Artur LÄNGFORS.

Das altfranzösische Eustachiusleben (*L'Estoire d'Eustachius*) der Pariser Handschrift Nat. Bibl. fr. 1374, zum ersten Male mit Einleitung, den lateinischen Texten der *Acta Sanctorum* und der *Bibliotheca Carnensis*, Anmerkungen und Glossar herausgegeben von Andreas C. OTT; Erlangen, 1912 (*Romanische Forschungen*, XXXII, 2); in-8°, XXXIX-97 pages.

C'est peut-être la plus intéressante des onze rédactions en vers français de la vie du saint apocryphe Eustache ou Placidus. Elle consiste en 393 quatrains monorimes de décasyllabes, forme strophique relativement rare¹. Cette version n'a été conservée que par un seul manuscrit de la fin du XIII^e siècle. Mais M. Ott a appris par l'importante étude de M. Angelo Monteverdi² qu'un texte très analogue avait servi de modèle pour un remaniement en vers vénitiens, fait en 1321 par Franceschino Grioni. Aux notes, M. Ott donne, d'après une copie de M. Monteverdi, des extraits du remaniement vénitien, qui éclairent utilement les nombreux passages corrompus du texte français.

En général, M. Ott a bien déchiffré le manuscrit. Au v. 104, qu'il n'a pas su lire, le manuscrit porte : *Lor cerf estoient*. Au v. 11, M. Ott lit *dureste*, qu'il corrige en *duresse* ; il faut naturellement imprimer *duresce*. Le v. 354 doit être lu, avec le manuscrit :

En quelque guise que sa char ne destraigne ;

le ms. porte l'abréviation de *que*, que M. Ott a mal interprété par *qui*. L'abréviation habituelle *ml't* a été résolue en *moult* ; comme le copiste n'écrit jamais l'élision, il aurait mieux valu imprimer *mout* ou *molt*. L'abréviation *g est* résolue tantôt en *con*, tantôt en *com*, dans les mêmes mots : *conforter* 1425 et (à tort) *comforter* 426.

Voici maintenant quelques endroits où l'éditeur n'a pas compris la leçon correcte du manuscrit. D'abord, les vers 313, 373, 1401 et 1477 sont parfaitement réguliers et il est inutile de parler de « césure lyrique » : il est connu que les deux premières lettres d'*Eustache* forment en ancien français ordinairement

1. Naebius, *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen* (Leipzig, 1891), forme VII.

2. *I testi della leggenda di santo Eustachio*, dans *Studi Medievali*, III, 458 et suiv.

rement (mais pas toujours) deux syllabes¹, ainsi que dans d'autres noms du même type, p. ex. *Eūsebe*². De même au v. 1570 :

Ci est l'estoire d'Eūtache (*ms.* deutachi) faillie.

Le titre du poème est donc *L'Estoire d'Eutache* et non *L'Estoire d'Eustachius*. — Puisque la réduction de *-iee* en *-ie* est assurée pour le poète, M. Ott a tort de « corriger » *essaie* (= *essate*) en *essaiee* 1073 et *foies* (= *foies*) en *foiees* 823 et 1095. Il a également tort de moderniser l'ancienne forme correcte *s'estanoui* en *s'estanoui* 295. Il est nuisible de changer, au v. 130, *cler* en *clere* :

Li dui enfant estoient molt semblable
Et de biauté cler et replandisable.

Aux endroits suivants je voudrais remplacer les corrections de M. Ott par d'autres. Je lirais ainsi les v. 5-6 :

Qui vult el ciel entrer, Fois (*ms.* forz) est la porte
Et bones ovres, mais autrement est morte.

« Pour celui qui veut entrer au ciel, c'est la Foi qui en est la porte, et les bonnes œuvres, mais sans celles-ci la Foi est morte. » Je ne comprends pas M. Ott qui lit : *force est l'aporte* et traduit au glossaire *force* par « Notwendigkeit ». — Aux vers 65-6 je lirais :

Il nel (*M. Ott corrige* : ne) laissast por crieme de seignor
Droit a (*ms.* au) juger, ne por autre paor...

— Au v. 284 c'est sans doute l'impératif qu'il faut rétablir :

Si me fai (*ms.* fait) droit com a ton creator,

M. Ott imprime *fais*. — Au v. 744 M. Ott imprime : *Et se ieu vois*; ne faut-il pas imprimer *Et se j'en vois*? — La strophe CLXXXIX devient correcte si on place le v. 753 après le v. 755. — Au v. 919 il faut remplacer *treues* du manuscrit, qui détruit la mesure et ne donne pas de sens, par *treüs* :

Et ses treüs li randront et s'anor.

— Le v. 1008, tel que l'imprime M. Ott sans commentaire, n'a pas de sens dans le contexte où il se trouve :

Ou puis ou ainz eūtes vos anfanz.

Il faut sans doute lire *afanz* (ou *ahanz*) ; comp. v. 1010-2 :

Cist ostoior ne s'atarderont mie,
Vos i seroiz assez tost covoitie,
De vostre cors vos requeront folie.

— Le v. 1390 devient intelligible si, au lieu de *aliure* du manuscrit, on lit *et liere* :

Vien t'en a moi et si te ren et livre.

1. P. Meyer, *Romania*, XXXVI, 22, note.

2. A. Långfors et W. Söderhjelm, *La Vie de saint Quentin*, par Huon le Roi de Cambrai, p. 61, note du v. 2085.

M. Ou lit *ren arite*, ce qui détruit la rime et le sens. — Il faut supprimer le point à la fin du v. 1090. La ponctuation de M. Ou est encore ailleurs défectueuse, p. ex. aux str. CCCLXXXVI et suiv. Enfin, son texte présente quelques bizarreries typographiques : il imprime la préposition *apres* 291 sans aucun signe diacritique, mais *poèrte* (*sic*) 803 avec un accent sur la seconde syllabe. Il imprime *jamaïs* et *enporte* tandis qu'il est généralement admis qu'il est préférable d'imprimer *ja mais* et *en porte*. Il est également établi qu'il ne faut pas imprimer *aiue* avec un tréma sur l'*i*¹.

Le poème, qui est peut-être d'origine picarde, a été fortement altéré par un copiste provençal. L'éditeur affirme qu'il reproduit le texte du manuscrit aussi fidèlement que possible en n'en écartant que ce qui peut être attribué avec certitude au copiste provençal. Mais ce principe, énoncé dans l'introduction, n'a pas été mis en pratique avec une rigueur suffisante. On ne voit guère pourquoi l'éditeur remplace *nuns* par *nuls* 20, *por negune amor* par *por nului amor* 67, *planiere* par *plenièrre* 109, *crestiane* par *crestièrre* 304, puisqu'il conserve des graphies comme *revenent* (« reviennent ») 211, *seve* (*sequat) 260, *ovar* 400, *trovadas* 432, ni quelle utilité il y a à lire, au v. 149, *Oeꝛ quels genꝛ*, au lieu de la leçon du manuscrit *Oeꝛ quel gent*.

Enfin, quant au mot énigmatique *varain* « loup » 1186, il fait penser au mot scandinave *varg* : « loup », qui est de la même origine que le verbe allemand *würgen* : « étrangler ». Mais le rapport du mot français avec ce radical germanique est loin d'être clair, et je ne fais ce rapprochement que sous toutes réserves. Le modèle du manuscrit 1374 a peut-être eu une forme avec *va* initial.

Artur LÅNGFORS.

A. PAGÈS, **Auzias March et ses prédécesseurs**. *Essai sur la poésie amoureuse et philosophique en Catalogne aux XIV^e et XV^e siècles*. Paris, Champion, 1912 ; in-8°, XIX-469 pages.

Ce travail excellent mériterait mieux que la brève analyse dont nous sommes obligés de nous contenter. Il se divise en trois parties, dont chacune apporte des résultats importants et nouveaux. Dans la première, *Auzias March et sa famille*, M. Pagès, utilisant des documents dont la plupart ont été découverts ou étudiés par lui pour la première fois¹, fait l'histoire des ascendants paternels du poète, dont deux au moins sont bien connus, son père et son oncle, auteurs l'un et l'autre de diverses poésies. Dans cette généalogie compliquée il y a bien quelques points douteux, signalés par M. P. lui-même, mais que le tableau de la page 52 aurait dû mettre en

1. W. Foerster dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXVIII, 495.

2. Falk et Torp, *Etymologisk Ordbog over det norske og det danske Sprog*, s. v.

3. Kluge, *Deutsches etymologisches Wörterbuch*, s. v.

4. Les plus importants ont été présentés aux lecteurs de cette revue (XVII, 186).

relief. La biographie d'Auzias, telle qu'elle résulte des documents utilisés, et par la nature même de ces documents, reste très fragmentaire ; en dehors des solides jalons que M. P. y a plantés, tout le reste demeure dans l'ombre, notamment le caractère du poète. Aussi est-il permis de trouver téméraire la tentative, à laquelle M. P. revient à plusieurs reprises, mais sans jamais y insister, d'expliquer l'œuvre par la vie¹.

La deuxième partie, *L'Œuvre littéraire des prédécesseurs d'Auzias March*, est une véritable histoire de la poésie catalane depuis ses premiers balbutiements jusqu'au jour où elle rompt le lien qui l'avait si longtemps unie à la poésie provençale. Il nous manquait vraiment un exposé du sujet à la fois précis et abondant comme celui-ci, d'autant plus intéressant qu'il est fondé en partie sur un recueil de poésies inédites de Pere et de Jaume March, découvert par M. P., et dont il nous fait espérer la prochaine publication.

La troisième partie, *Les Œuvres d'Auzias March*, est encore plus intéressante et nouvelle que les deux premières : l'auteur y détermine, avec toute la précision désirable, la part d'influence exercée sur Auzias par les troubadours², Dante et Pétrarque ; il montre celle que le poète exerça à son tour sur les littératures castillane et catalane³ ; enfin il recherche les sources philosophiques d'Auzias et de ses prédécesseurs. Auzias lui-même a largement puisé dans saint Thomas, dont il reproduit la théorie sur l'amour et les passions ; quant à la conception même de l'amour courtois, qui avait déjà à son époque, une longue histoire, M. P. est d'avis qu'elle a été formée ou du moins élaborée à l'image de la théorie aristotélicienne de l'amitié. Il y a là des vues tout à fait intéressantes et propres à renouveler la critique de ce sujet délicat entre tous. Quelques points de détail ne sont pas définitivement élucidés : selon un des membres du jury chargé de l'examen de la thèse, Auzias aurait ignoré Aristote lui-même, et puisé toute la connaissance qu'il en a eue

1. Pour suivre l'évolution morale d'Auzias, M. P. se fonde sur la chronologie des poésies telle qu'il l'a établie ici même (XXXVI, 203 ss.) : il conserve ici le principe de son système, à savoir que l'ordre des meilleurs manuscrits est chronologique ; mais il en modifie quelque peu le détail (p. 107), sans toutefois arriver à nous convaincre que cet ordre est rigoureux : il serait singulier qu'Auzias eût beaucoup moins écrit dans sa solitaire et méditative vieillesse que dans ses années de jeunesse et d'âge mûr (il n'aurait écrit en effet que trente-sept poésies dans ses treize dernières années contre quatre-vingt-onze dans les quinze années précédentes). Mais il faut attendre, pour discuter utilement, que l'édition d'Auzias, mise sous presse par M. P., ait paru.

2. Cette influence aurait pu être quelque peu précisée par l'étude des lieux communs et du vocabulaire technique de la poésie courtoise. Les imitations littérales sont naturellement très rares. Il y en a une fort curieuse, signalée p. 236, mais elle se borne aux premiers vers ; il était tout à fait inutile d'insérer in-extenso cette pièce de P. Raimon, dont le texte est au reste très altéré.

3. J'aurais aimé que M. P. cherchât, par l'étude des formes strophiques, à préciser les rapports entre Auzias et les lyriques castillans ses contemporains.

dans les scolastiques, saint Thomas, saint Bonaventure et Albert le Grand. c'est un point qu'il nous faut abandonner aux historiens de la philosophie.

Dans un tout autre domaine, M. P. me paraît avoir été trop affirmatif sur la réalité de la dame chantée par Auzias¹, réalité qui me paraît mal se concilier avec le caractère contradictoire des traits dont il compose son image : elle nous apparaît en effet tantôt comme inaccessible à l'amour humain qu'éprouve le poète, tantôt comme brûlant d'une ardeur sensuelle qu'elle lui reproche de ne point partager (voyez p. 196-204 et 212-8) : la contradiction ne peut s'expliquer, à mon avis, que par des réminiscences littéraires ou philosophiques de sources diverses : la première femme est celle dont il trouvait l'idéale image chez les troubadours ; la seconde celle que les scolastiques et les mystiques lui avaient appris à connaître et à redouter.

Voici quelques remarques sur les textes cités ou les interprétations qui en sont données. P. 60, seconde citation, v. 3 : je corrigerais *recont* en *recort*, qui me paraît le mot propre dans ce passage et qui est plusieurs fois employé par Auzias. — P. 138, 1^{re} citation, v. 9 : lire *asetgat*, l'épithète se rapportant à *Murriedro* : au v. suivant, corr. *atendats* en *atendat* ; l'auteur emploie encore, pour la rime, les cas sujets pluriels sans *s* (cf. p. 144, 2^e cit.), qui déconcertent le copiste ; de là les deux fautes. — *Ibid.*, 2^e cit., v. 4 : correction arbitraire et inutile, le texte étant parfaitement clair ; lire (en un mot) *enill*, « hennissement » ; cf. le mod. *renill*. — P. 144, 2^e cit., v. 4 : *a marits*, lire *amarits*, « amantes », exigé par le sens.

P. 70, l. 11 : le mot *costellum* est traduit par « carcan », mais c'est une transcription évidente du cat. *costell* ; la traduction est donc « pilori ». — P. 93, l. 5 : *vidaure* est traduit très vaguement par « feuilles » ; il s'agit de la clématite sauvage dont le nom latin (*vitis alba*) a été altéré de tant de façons². — P. 123 : en appelant le catalan « nostre lati », Jacme I^{er} n'entendait nullement lui délivrer des lettres de noblesse : on sait que le mot a souvent signifié « langue » en général, et parfois « jargon inintelligible » (car il s'applique souvent au ramage des oiseaux).

A. JEANROY.

Introducció a l'edició crítica de les obres de Auzias

March... par Amadeu PAGÈS : Barcelona, Institut d'estudis catalans, 1912 : in-4^o, 193 pages.

De l'édition critique des œuvres d'Auzias March qu'il a préparée pour l'Institut d'études catalanes de Barcelone, M. Pagès a détaché l'importante introduction qui résume et justifie son travail d'éditeur, et il l'a présentée à l'Uni-

1. Cette réalité est nettement affirmée, p. 208 et 212 ; cependant M. P. semble admettre ailleurs (p. 218) que les deux pseudonymes se réfèrent à des femmes différentes.

2. Voy. Mistral, s. v. *vidaulo* ; Rolland, *Flore populaire*, t. I, p. 1 ss. ; sur les formes gasconnes, *Revue de Gascogne*, 1875, p. 526.

versité de Paris, comme thèse complémentaire pour le doctorat ès lettres. C'est dans la langue même d'Auzias March que M. P. a tenu à écrire, ou au moins à traduire son Introduction aux œuvres du poète; à la vérité ce catalan, d'ailleurs fort net et précis, a peut-être une saveur un peu « philologique ». Dans son Introduction M. P. étudie successivement les treize manuscrits, les éditions, les traductions et les commentaires des œuvres d'A. March; il propose un classement des manuscrits et des éditions et essaye de fixer les principes de l'établissement du texte, puis il étudie la graphie et la versification de March, enfin il examine les différentes classifications des poésies données par les manuscrits et par les éditions: il conclut que la classification des poésies dans les manuscrits est chronologique et il part de là pour établir une chronologie des œuvres d'A. March. Tout le travail est conduit avec beaucoup de soin et de méthode. Le classement obtenu par M. P. pour les manuscrits et éditions paraît sûr, d'une façon générale, toutefois il convient d'attendre la publication des variantes pour pouvoir le vérifier; dès maintenant il semble que M. P. n'ait pas fixé avec une entière précision les rapports des ms. FG, d'une part, et H, de l'autre. — M. P. a reproduit dans son premier chapitre les filigranes des papiers des mss. d'A. March, et l'on ne peut que lui en être reconnaissant, mais les conclusions à tirer de ces filigranes pour fixer l'origine des divers mss. sont sujettes à réserves, étant donné surtout qu'il s'agit de papiers de provenance étrangère. — Un lapsus a fait attribuer à Tournai l'impression d'une traduction latine de March qui provient de Tournon (p. 190).

Mario ROQUES.

A. TERRACHER, **Le pluriel du démonstratif dans les parlers populaires de l'Angoumois** (avec carte). [Reprinted from *Studies in Honor of A. Marshall Elliott*, vol. I, pp. 275-80.]

M. Terracher propose une nouvelle explication des formes plurielles du démonstratif dans une région de l'Angoumois qu'il a explorée lui-même, et qui s'étend approximativement à l'intérieur d'un rectangle dont les quatre côtés passent, au sud par Angoulême, à l'ouest par Aigre, au nord par Bayers, près Mansle, à l'est par La Rochefoucauld.

D'une manière générale, dans cette région, comme dans le reste de l'Angoumois et dans la Saintonge, eccu-ille offre au pluriel, pour les deux genres, une forme oxytone avec -é long: *k(e)lé* devant consonne: *k(e)léz* devant voyelle.

Pour ces formes, deux explications avaient été proposées jusqu'ici. M. l'abbé Rousselot, s'appuyant sur le traitement de la finale -as à Cellefrouin (*vaccas* > *vašè*, *bonas* > *buné*, etc.), voyait dans l'-é de *k(e)lé* et aussi de *notré*, *votré*, dont les formes sont parallèles, une extension analo-

gique : des finales féminines en -as : *eccu-illas*, *nostras*, *vostras*. Cette explication soulève, me semble-t-il, au moins une objection : *k(e)lè*, *notré*, *votré* ont un *é* long ; au contraire : *vás*, *buné* ont un *é* bref. L'emploi d'un mot comme proclitique a d'ordinaire pour effet d'en abrégier la ou les voyelles plutôt que de les allonger. Il est vrai que le mot a pu être affecté d'un accent secondaire qui, par déplacement, a été transporté sur *é*. Mais un accent secondaire a-t-il le pouvoir d'allonger une voyelle, et dans quelle mesure cet allongement, s'il se produit, peut-il devenir sensible ? La question est douteuse.

M. Bourciez a donné depuis une autre explication (*Le démonstratif dans la Petite Garacherie*, extrait des *Mélanges Wilmotte*, 1909). Selon lui, les formes *kelé*, etc., sont dues à l'influence analogique de l'article défini : ou bien *lā(s)* a changé le fém. plur. *kélā(s)* en *kelé(s)*, et cette forme a été transportée plus tard au masculin ; ou bien il y a eu analogie proportionnelle : *l om* : *léz om* a entraîné *kel om* : *keléz om*.

S'appuyant sur la répartition géographique des formes, M. Terracher s'attache à montrer que, dans toute une région du domaine considéré, les terminaisons en -*é* long (*kelè*, *notré*, etc.) ne peuvent reposer sur l'article pluriel pour la bonne raison que celui-ci y est représenté par *lū* au masculin et *lā* au féminin.

D'autre part, dans une autre zone, les formes en -*é* ne peuvent, selon M. Terracher, s'expliquer par une extension de la finale -*as*, car là les pluriels *bunāy* ou *buná* < *bonas*, *nostrāy* ou *nostrá* < *nostras* diffèrent des pluriels masculins *notrē*, *nuotrē*, seuls usités pour ces possessifs.

Qu'est-ce donc que cet -*é* flexionnel ? M. Terracher pense que cette voyelle est sortie d'un « *a* de soutien » après le groupe *str* dans les adjectifs possessifs. Par suite, l'*é* long de *kelè*, *notré*, *votré* dans la Saintonge et dans l'ouest de l'Angoumois serait issu lui aussi d'un *a* de soutien. M. Terracher suppose quatre stades successifs :

1^o **eccu-illos cabállos*, **eccu-illas váccas*, *nóstrós cabállos*, *nóstras váccas*.

2^o à la suite d'« un déplacement d'accent » : **eccu-illós cabállos*, **eccu-illás váccas*, **nostrós cabállos*, **nostrás váccas*.

3^o **kelā(s) vās*, *notrā(s) vās*, etc.

4^o *kelé(ā) vās*, *notré(ā) vās*, etc. avec allongement de *é* « sous l'accent ».

Je ne reviens pas sur l'objection que soulève l'allongement de la voyelle dans un mot atone ou à demi atone. Deux autres points me semblent faire difficulté dans l'explication de M. Terracher. Puisque, au stade 2, on suppose un déplacement d'accent, pourquoi parler d'un *a* de soutien ? Une voyelle de soutien se développe essentiellement en position atone.

1. M. Terracher présente à tort (p. 276) l'explication de l'abbé Rousselot comme purement phonétique.

En second lieu, est-il bien nécessaire de supposer que l'*e* de soutien actuel, si soutien il y a, soit sorti d'un *a* primitif? Pourquoi la voyelle de soutien n'aurait-elle pas été un *e* dès l'origine?

Le passage de *a* à *e* est, du moins en ce qui concerne la phonétique gallo-romane, moins normal que le passage inverse de *e* à *a*. D'autre part, la voyelle de soutien, qui n'est en réalité qu'une voyelle anaptyctique, est généralement la voyelle indifférente de l'idiome. En Saintonge et en Angoumois, l'*e* n'a-t-il pas été à un moment donné la voyelle indifférente, comme il l'a été, ou l'est encore, dans certaines régions de la Gaule, en ancien provençal et dans certains dialectes modernes du territoire provençal (p. ex. dans une bonne partie du domaine gascon de l'Est)? Ce qui me ferait incliner vers cette hypothèse, c'est qu'o, dans plusieurs chartes de l'Angoumois, la graphie *a*, introduite à la place de *e* pour représenter la voyelle de soutien, semble manquer à l'origine et ne se répandre qu'à une époque un peu plus récente. Ainsi, des trois chartes étudiées par Cloetta (*Le Mystère de l'Époux, Romania*, XXII, p. 177 suiv.), ce sont les moins anciennes, B et surtout N (*ib.*, p. 181), qui fournissent des exemples de cette graphie : *Peyra Petru, nostra nostru*, etc. Cet *a* ne représente-t-il pas le son *a*, ou un son voisin, que les scribes nouveaux cherchent à distinguer d'un *e* ancien (cf. *sendra, medra*, etc., dans les *Serments de 842*, dans le *Saint Alexis*, etc.)? Je me contente de poser la question. M. Terracher est bien mieux que moi qualifié pour la résoudre.

G. MILLARDET.

EUGÈNE VEÏ, **Le dialecte de Saint-Étienne au XVII^e siècle ; in-8^o, XXI-579 p. avec deux cartes ; Le Ballet foresien de 1605 en dialecte de Saint-Étienne, suivi d'extraits en prose de la Gazette françoise ; in-8^o, 113 p. ; Paris, Honoré Champion, 1911.**

Deux thèses de doctorat présentant le fruit d'un travail considérable.

La thèse complémentaire donne *in extenso* le texte du *Ballet foresien*, le plus ancien texte connu en parler de Saint-Étienne, avec traduction française, et quelques autres échantillons du même parler, le tout suivi d'un *Glossaire-Index* peu développé. Les textes paraissent correctement édités. Le *Ballet* abonde en détails malpropres, mais certains passages ont de la verve.

La thèse principale (p. 1-315, fonétique, morphologie, vocabulaire et conclusion ; p. 316-521, lexique étimologique ; p. 523-79, *index, errata* et tables) repose sur un dépouillement consciencieux de textes, mais l'auteur, faute d'éducation linguistique profonde, ne réussit pas à donner une description fidèle et complète du parler qu'il étudie. Les lacunes de sa formation scientifique se traïssent non seulement par des erreurs de terminologie comme *entravé* pour *appuyé* (v. notamment p. 81 § 339, 109 § 434, 117 § 465), par des

formules defectueuses comme p. 51 § 241 (rédaction anacronique), 64 § 287 (→ de *horologio* « adouci en *e* » dans *relogeu*, il faudrait « dissimilé »), 95 § 388 (« affaiblissement » de *t* appuyé, pour « sonorisation »), 121 § 481 (le *d* savoyard qualifié de « consonne chuintante »), mais, ce qui est plus grave, par une confusion à peu près constante entre les sonèmes et leurs représentations graphiques: ex. p. 78 § 331 « *e* et *g*. — Le traitement de ces deux lettres «...» p. 127 § 502 « Saint-Bonnet-le-Château : *chapé, mourcé, nouvé*, tandis qu'au moyen âge on i disait *chastel, saiel* », en réalité nous savons seulement qu'on écrivait *-l*, mais la consonne pouvait être tombée dans le langage parlé alors que sa notation se maintenait par tradition graphique, on écrit p. ex. *français, petit*, etc... des siècles après la chute française de *-s, -t*, etc... : p. 139 § 548 il est question de « lettres » qui jouent un rôle dans les épenthèses, métatèses, etc... : ce défaut fondamental de méthode amène encore M. Veÿ (p. 151, n. 1) à proposer au choix l'un des deux barbarismes *vingta* paroxiton et *buect* disyllabique pour gagner une syllabe dans le vers

Din l'an milla cé cen quatrou vingt dix buect,

au lieu de supposer sous la grafie *dix buect* le composé trisyllabique *dixivet* ou *dixivet* < *decem* + *et* + *octo* qui est attesté d'autre part (v. ce mot au *Lexique*). P. 2, 27, 349 il est question d'un *t* final roman qui abrègerait et ouvrirait une diftongue (plutôt « voyelle ») précédente, et tout le raisonnement est fondé sur la présence d'un *-t* dans *-et* < *-ittu* et *-ellu*, *-at* < *-accu*, *et* < *siccu*, etc..., c'est-à-dire qu'en réalité on se sert de *-et*, *-at* pour noter *-e*, *-a* ouverts parce que c'est la grafie abitudinaire en français, ex. des mots très usuels comme *met*, *chat*, etc.

Inversement il est dit p. 5 qu'un ancien *-ya* tonique était déjà *-i*, malgré les grafies *-ie*, *-ier*, *-iez*. Aucun argument n'est apporté; tout au contraire est noté le fait que « toujours *-ie* rime avec lui-même, jamais avec *-i* ou *-it* » : or il me semble en ressortir assez évidemment qu'on prononçait encore quelque chose comme soit *-ie* ou *-i²*, soit plus probablement *-yé* (cf. la grafie *-i²* chez Chapelon): *-i* est une réduction sûrement récente partout, et *-yé* est conservé encore aujourd'hui p. ex. dans la campagne grenobloise.

M. Veÿ ne fait pas ce rapprochement utile et en fait beaucoup d'inutiles ou indus, ex. p. 11 § 113, observation comparative dénuée de force probante. Il connaît d'ailleurs mal la plupart des parlers qu'il cite à côté de celui de Saint-Etienne et interprète souvent mal les faits stéfanais eux-mêmes. P. 16 il dit que le suffixe de *pataire* « chiffonnier » est le prov. *-aire* < *-ator* emprunté; il s'agit d'une grafie imitée du français pour *-ère* qui représente lat. *-ariu* dans les mots de la seconde couche du langage, et dont les exemples abondent dans tout le domaine franco-provençal. P. 19 il confond le cas de *revendyre*, ancien direct refait sur un oblique **revendeor* < *-itor*, avec celui de *scalary* < **scalarium*. P. 108 n. 2 « gascon *prat, blat, rat, nat*... je suppose qu'en gascon *t* final s'est prononcé »; il eût été facile à M. Veÿ d'apprendre

qu'il se prononce encore. P. 127 n. 1 met en doute le passage de *-l* à *-u* en vieux franco-provençal : des grafies grenobloises comme direct *Michenz*, oblique *Michel* sont pourtant assez claires. P. 215, 223 : *-a* posttonique serait aujourd'hui *-e* à Saint-Bonnet-le-Château ; erreur, fondée sur des textes grafés à l'instar du français, qu'une recherche de dix minutes dans l'*Atlas linguistique de la France* ou une brève excursion à Saint-Bonnet aurait suffi à dissiper.

Le travail de M. Veï est en somme surtout — et ce n'est pas un mince mérite — une collection abondante et bien ordonnée de matériaux, qui rendra de précieux services aux linguistes avertis.

Le *Lexique* appellerait de nombreuses rectifications. Je me bornerai à en reprendre quelques articles.

Il n'i a aucune raison pour voir dans *beyziquo* « croupière » un « mot méridional » ; c'est le représentant parfaitement régulier de *basia culu* à Saint-Étienne.

Rien n'autorise à dire que *cossion* continue *co(n)sules* accentué sur *-u* : l'ex. cité s'accommode tout aussi bien d'un paroxiton, ipotèse appuyée par l'accord d'une masse de parlars romans où *consul* est continué en formation populaire ou mi-populaire.

Gin ou *gins* < *genus* « avec réduction de *-ie-* à *-i-* devant *s* finale » ; dire : « avec fermeture *-ie-* > *-i-* devant nasale » (cf. *-in(s)* < *-e(b)amus*).

Niô « (pas) même » ne peut pas sortir de *ipsu* ; c'est ou le moyen-prov. **niu* < *nil* (prov. moderne *nièu*, daupinois *nièu*) emprunté, ou bien un mot stéfanois continuant **nulu* pour *nullu* (cf. **uila* pour *uilla*, etc... comme *quid* continue *cūlu*).

Varcheiri « dot », ne peut être séparé de prov. *verquiero* ~ *verchiero* et de vfr. *verchiere*. Ni **berb(i)caria* ni **uir(i)dicaria* ne rendent compte de ces mots. Il semble bien qu'il faille poser **ueru(e)-* ou **ueru(i)caria* ; voir A. Thomas, *Romania*, 1900, p. 167-70, et 1908, p. 117, *Annales du Midi*, 1908, p. 185, art. 12, et Du Cange aux mots *VERCHERIA*, *VERCHERIUM*, *VERQUERIA*, *VERCARIA*, *VIRCARIA*, *BERBICARIUS*, *BERGARIUS*, *BERQUARIUS*, *BERCARIA*, *BERGUARIA*, *VERCHIERE*.

Jules RONJAT.

PÉRIODIQUES

ANUARI DE L'INSTITUT D'ESTUDIS CATALANS, I (1907); Barcelona, gr. in-4°. — L'Institut d'Etudes catalanes, fondé en 1907, avec le concours de la *Diputació provincial*, est destiné à susciter et à favoriser le développement intellectuel de la Catalogne. Il comprend trois sections. La section historico-archéologique a pour objet la publication de textes, de documents ou de travaux personnels en langue catalane sur la littérature ou l'histoire de la Catalogne. La section philologique est chargée « d'étudier scientifiquement la langue, d'en inventorier le lexique, d'en faire le dictionnaire et d'en propager l'usage et la domination dans le pays et au dehors ». La section scientifique doit diriger les recherches, installer des laboratoires et représenter dans les Congrès la science catalane.

A côté de l'Institut a été ouverte une Bibliothèque où sont centralisés tous les manuscrits et imprimés intéressant l'histoire et la littérature de la Catalogne.

La section historico-archéologique a commencé depuis 1907 à réaliser son vaste programme. Elle a publié des ouvrages sur les monnaies, les fresques médiévales et l'architecture romane en Catalogne, et surtout, les *Documents per l'història de la cultura mig-eva*¹ de D. Ant. Rubió y Lluch, président de l'Institut. C'est un recueil de 512 documents, pour la plupart inédits, qui nous font connaître l'activité artistique et intellectuelle des Catalans au XIV^e siècle. On y voit les rois d'Aragon demandant des livres, fondant des Universités, faisant des commandes aux artistes ou pensionnant des étudiants à Paris, Avignon, Montpellier, Toulouse et Bologne. Il renouvelle toute la partie de l'histoire littéraire de la Catalogne qui va de Jacques II à Martin I^{er}.

L'Annuaire, que fait paraître l'Institut, est divisé, comme la section historico-archéologique, en quatre sections : Archéologie, Histoire, Droit et Littérature. Nous n'analyserons que les articles susceptibles d'intéresser plus particulièrement les lecteurs de la *Romania*.

P. 148. Ed. González Hurtebise, *Inventario de los bienes muebles de Alfonso*

1. 1908, in-4° de 522 pp.

V de Aragón como Infante y como Rey (1412-1424). Publié d'après un ms. des Archives de la Bailia del Real Patrimonio, cet inventaire n'est pas seulement très important pour l'histoire de l'ameublement et de l'armement au xv^e siècle, il s'y rencontre encore un grand nombre de termes techniques peu connus ou dont la forme et quelquefois le sens ne sont plus les mêmes. Malheureusement rien ne les signale à l'attention. — P. 266. *Ordinacions fetes en cort per tota Catalunya y les illes de Mallorca, Ibiça y Menorca*. Ces ordonnances en catalan, qui datent de la fin du xiii^e siècle ou du début du xiv^e, sont d'une langue déjà bien constituée. Elles offrent un réel intérêt pour l'étude du vocabulaire juridique. — P. 285. Joseph Gudiol, *Traducció dels Usatges, les més antigues constitucions de Catalunya y les Costumes de Pere Albert*. Textes extraits d'un ms. du Musée Épiscopal de Vich que M. G. fait remonter au milieu du xiii^e siècle. Ils sont, comme le précédent, aussi utiles pour les études de philologie que pour celles de l'ancienne législation catalane. L'éditeur a eu soin de rapprocher sa rédaction du texte latin des *Usatges*. — P. 345. E. Moliné y Brasés, *La « Letra de reynals custums » del Petrarca*. Cette lettre latine de Pétrarque à Nicolai Acciaiuoli, sénéchal du roi Louis de Naples, est un résumé de tout ce que les écrivains de l'antiquité et du moyen âge avaient dit sur l'éducation du prince. On en connaissait déjà une version castillane (Gallardo, *Ensayo*, II, app. p. 128). La version catalane qu'en publie M. M., d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'Institut d'Études catalanes (Bib. Nationale catalane), date du xv^e siècle et est anonyme. — P. 352. Pompeu Fabra, *Sobre diferents problemes pendents en l'actual català literari*. M. F. montre quelles sont les divergences des écrivains catalans sur une multitude de questions d'orthographe, de morphologie et de syntaxe. Il est à souhaiter que cette anarchie prenne fin. Mais tout dépend de la solution qu'on donnera au problème des rapports de la langue littéraire et de la langue parlée. Si l'on adopte une langue purement littéraire, archaïque, immobilisée, comme celle qu'ont écrite les auteurs des xiv^e et xv^e siècles, l'uniformité sera réalisée, mais la langue familière, de la conversation usuelle, sera condamnée à une irrémédiable décadence. Si, au contraire, on tend à rapprocher les deux langues, on risque de donner la prééminence au catalan de Barcelone qui est « le pire de tous ». L'auteur penche vers cette deuxième solution, mais à condition que chaque écrivain emploie le langage des hommes les plus cultivés de sa région. Le dialecte de Barcelone l'emportera, mais il se sera débarrassé de tous ses castillanismes et enrichi et raffiné au contact des autres parlers catalans. — P. 370. Joseph Pijoan, *Un nou viatge a Terra Santa en Català (1323)*. Texte du xiv^e siècle publié d'après le ms. 167 de Ripoll conservé aux Archives de la Couronne d'Aragon. C'est la relation d'un voyage que firent en Terre Sainte, en 1323, quelques pèlerins catalans sous la direction de G. de Treps ou plutôt Tremps, forme que présente le manuscrit au début et à la fin. Cet itinéraire aux lieux saints a été publié avec un bon commentaire. Voici quelques cor-

rections qui s'imposent : P. 374, ligne 9 du texte, *e ay xvij. iornades* ; ligne 10, *sault* au lieu de *salus*. Je lis dans le fac-similé du fol. 82 v^o : *En aqel loc; endarrechada; non igla; non pedra; peccat; laugerament; Johan; en aqest loc; en aqelo igla; vllj colones*. M. P. imprimé : *e aqest miracle proçaren e vegeren aqests pelagians d una pelagiana englesa que era ab els que si la tirasen ab. M. pereyls de camels no pogra passar*. Le texte porte : *que si la tirasen*. M. *pereyls de camels*, et la phrase est parfaitement correcte. A noter encore, p. 382, note 3, *Veragine*, pour *Veragine* (Jacques de Voragine). — P. 385. Jordi Rubió, Ramon d'Als y Francisco Martorell, *Inventaris inèdits de l'orde del Temple a Catalunya*. Ces documents extraits des Archives de la Couronne d'Aragon et qui vont de 1308 à 1326 nous renseignent sur les livres que possédaient les Templiers catalans. On y remarque à peine deux livres catalans : les *Costums de la ciutat de Lleyda* et une version du *Secretum Secretorum*. A côté d'innombrables ouvrages de liturgie et de théologie figure un fragment de l'*Épître ad Pisones* d'Horace. — P. 408. Felip Pedrell, *Dos Músichs cinch-centistes catalans, cantors d'Ausias March*. Ces deux maestri du xv^e siècle qui ont mis en musique quelques strophes du poète catalan sont Pere Albert Vila et Joan Brudieu : cf. Am. Pagès, *Auzias March et ses prédécesseurs*, pp. 251, 407. — P. 414. J. Massó Torrents, *Riambau de Vaqueres en els Cançoners catalans*. Désireux de montrer l'influence que les troubadours ont exercée sur la littérature catalane, M. M. publie toutes les poésies de Raimbaut de Vaqueiras qu'il a rencontrées dans trois chansonniers catalans, dans le chansonnier de Saragosse ou de Gil y Gil décrit par Milà y Fontanals et par moi-même (*Rev. des lang. rom.*, 1876 ; *Annales du Midi*, 1890), et dans les chansonniers Aguiló respectivement désignés par B et C dans un autre article de Milà (*R. d. l. r.*, XIII, 53). Ces trois manuscrits auxquels M. M. assigne les lettres AHK ont été récemment acquis par l'Institut de Barcelone. Ils renferment trois poésies inédites de Raimbaut de Vaqueiras, un *planh* : *Ar pren cançal per tot temps de xantar* (5 str. de 7 v. *abbaacc* et 1 tornada de 2 vs), une *alba* : *Gaita ben, gaiteta del chastel* (4 str. de 6 v.), et une autre poésie : *Alla undas que venez sur la mar* (3 str. de 4 vers indépendants + un refrain de 2 vers). Viennent ensuite les poésies attribuées à Raimbaut par les chansonniers catalans AHK, puis ses poésies incontestées, enfin l'épître au marquis Boniface de Montserrat, *Valen Marques, seynor de Montserrat*. Plusieurs de ces compositions, publiées d'après un manuscrit, sont accompagnées des variantes des autres. C'est un travail soigné et qui a le mérite de mieux nous faire connaître un troubadour jusqu'ici négligé. Il aurait pu être complété par les allusions à Raimbaut de Vaqueiras ou les imitations qui en ont été faites dans la littérature catalane. Je rappellerai simplement ce qu'en dit fra Rocaberti dans sa *Gloria d'amor* :

Abant los ulls io viu quasi torrat
 D'amor estar Riambau de Vaqueres,
 E Beatriu nobla de Montserrat.

(Paris, Bibl. Nat. Esp. 225. Cf. Cambouliu, *Essai sur l'hist. de la litt. cat.*, 2^e éd. p. 170). A corriger : p. 422, v. 15 : *lan ar* au lieu de *lanar* ; p. 449, v. 15, *foe* au lieu de *for*. — P. 503. *Manuscrits catalans en les biblioteques d'Italia*. Notice sommaire sur quelques manuscrits de la Bibliothèque Ambrosienne de Milan et des bibliothèques de Palerme et de Catane. L'Ambrosienne renferme un assez grand nombre de copies de Ramon Lull et le seul fragment important qui soit resté de la version catalane du Lancelot (cf. *Revista de bibliografia Catalana*, III, 1). Signalons à l'Université de Catane un manuscrit de la Chronique de Ramon Muntaner (xiv^e siècle) suivi des prophéties de Turmeda, de l'épître de Raimbaut de Vaqueiras et du *Debat entre honor e delit* de Jacme March (cf. notre *Auzias March et ses prédécesseurs*, p. 138).

II (1908). — P. 429. Guillem M^a de Brocà, *Juristes y juriconsults catalans dels segles XI, XII y XIII, fonts dels seus coneiximents y transcendencia que exerciren*. Quelques renseignements intéressants sur la traduction en catalan du texte provençal connu sous le nom de *Lo Codi* ; cf. H. Suchier, *Lo Codi, eine Summa Codicis in provenzalischer Sprache aus der Mitte des XII Jahrhunderts*, Halle a. S., 1906. — P. 443. Joseph M. March, S. J., *En Ramon Martí y la seva « Explanatio simboli Apostolorum »*. — P. 497. P. E. Guarnerio, *Contributo agli studi lulliani*. M. G. prouve, par un examen littéraire et linguistique approfondi, que la *Doctrina dels infans* que renferme le ms. O 87 sup. de l'Ambrosienne, exécuté au xv^e siècle, ne saurait être identifiée avec la *Doctrina Pueril* de Ramon Lull. C'est un simple catéchisme rédigé par quelque clerc ; p. 509, *latronici* (latrocinium) est considéré comme suspect par M. G. qui y voit une influence du provençal, mais on trouve encore en catalan *servici* à côté de *servey* ; *serviy*, dans la *Doct. puer.*, est plus ancien ; p. 512, § 77, *fou* (fuit), qui figure une seule fois dans la *Doctrina dels infans*, paraît provenir d'une mauvaise lecture. La forme qui se rencontre toujours à la rime dans Auzias March est *fon* ; *fou* n'est connu qu'à partir du xv^e siècle. — P. 520. A. Jeanroy et P. Aubry, *Huit chansons de Bèrenger de Palazol*. Ces huit chansons ne sont pas toute l'œuvre du vieux troubadour catalan. Elles ont été choisies à cause des mélodies qui les accompagnent dans le manuscrit R, dont on nous donne à la fin la reproduction photographique. M. A. en a transcrit la musique en notation moderne. Le texte de ces chansons, presque toujours assuré, est fondé sur le manuscrit C, sauf pour quelques passages empruntés à E. Une traduction, précise et cependant élégante, suit chaque pièce. Le mot *blanc* (I, 43, III, 24) que M. J. interprète par « frais » méritait d'être conservé : la blancheur est un des traits de la beauté féminine au moyen âge. De même, je traduirais *amis-tat* (III, 50) et *amia* (VIII, 30) par leurs équivalents français. L'amour devait avoir, au moins sous sa forme la plus pure, les caractères mêmes de l'amitié. — P. 598. *Viatge d'investigació a les Biblioteques de Munich y Milà*. C'est, à défaut du mémoire que le regretté lulliste Mateu Obrador y Bennassar n'a

pas pu terminer, l'indication de tous les manuscrits des œuvres de Ramon Lull qu'il avait décrits, collationnés ou photographiés pour le compte de l'Institut d'Études catalanes ou du comité de publication des œuvres de R. Lull. Notons, p. 606, une série de proverbes rimés attribués au philosophe de Majorque. — P. 619. E. Moliné y Brasès, *Adicio a la « Letra de Reyals custums » del Petrarca*. M. M. a découvert que la version catalane de la lettre de Pétrarque, publiée par lui dans l'*Amari* de 1907 (cf. *supra*), a été transcrite à peu près textuellement dans le fameux *Tirant lo Blanch* de Joanot Martorell. Il en conclut que c'est à ce dernier qu'il faut en attribuer la paternité. Il lui reste à rechercher si Martorell n'a pas « plagié » Pétrarque dans d'autres endroits de son curieux roman.

Am. PAGÉS.

GIORNALE STORICO DELLA LETTERATURA ITALIANA, t. XXIX (1897, 1^{er} semestre), nos 85-87. P. 1. N. Scarano, *L'invidia nel Petrarca*. Étude minutieuse, dont la conclusion est que Pétrarque a connu Dante avant 1359 et qu'il s'est inspiré de la *Divina Commedia* dans ses *Canzoniere* et *Trionfi* malgré son affirmation contraire. — Comptes rendus : p. 123, Lubin, *Dante e gli astronomi italiani. Dante e la Donna Gentile* (Leynardi) ; — p. 134, H. Oelsner, *The influence of Dante on modern thought* (Farinelli) ; — p. 145, A. Scartazzini, *Enciclopedia Dantesca. Dizionario critico e ragionato di quanto concerne la vita et le opere di Dante Alighieri, I* (Renier). — P. 160. Bulletin bibliographique : note importante sur *il Tristano Riccardiano edito e illustrato da Parodi* ; cf. *Romania* XXV, 634. — P. 284. L. della Giovanna, *Ancora di san Francesco d'Assisi e delle Lande Creaturarum*. Analyse des œuvres de Sabatier et Mariano sur la vie et l'origine de Fr. d'Ass. et de l'article de Monsign. F. Puligiani, *Il cantico del uole, sua storia, sua autenticità*. — P. 318. M. Pelaez, *Bonifacio Calvo, Ircatore del secolo XIII*. Textes annotés dont l'introduction a été publiée dans le *Giorn. stor.*, XXVIII (1896), n^o 82. — Comptes rendus : p. 453. E. Keller, *Die Sprache der Raimpredigt des Pietro da Barsegape* (Salvioni ; cf. *Romania*, XXV, 352) ; — p. 462. G. Bertocchi, *Le rime di Dante da Maiano ristampate ed illustrate* (Pellegrini) ; — p. 469, G. Melodia, *Dante e Francesco da Barberino* (U. Renda).

T. XXX (1897, 2^e semestre), nos 88-90. — P. 1. G. Rossi, *Il codice Estense X. 2. 34*, édition annotée. — P. 125. G. de Lollis, *Pro Sordello de Godio, malite*. — P. 208. P. Marchot, *Sur le « Contrasto » de Cielo Dalcamo*. Nouvelles interprétations pour quelques passages obscurs de la célèbre poésie sicilienne. — P. 215. S. de Chiara, *Catona, noterella dantesca*. M. de Ch. pense, pour des raisons géographiques et historiques, critiques et philologiques, qu'il faut lire *Catona* et pas *Crotona* dans *Parad.* VIII, 61-63. — P. 227. E. Sicardi, *Del « angelico seno » e di altri luoghi nella canzone del Petrarca, « Chiare, fresche e dolci acque »*. — Comptes rendus : p. 271. G. B. Garini, *Gli scrittori pelizozici italiani del secolo decimo quinto* ;

Will. Harr. Woodward, *Vittorino da Feltre and other humanist educators : essays and versions* (Renier). — P. 299. Bulletin bibliographique : notes importantes sur Pio Rajna, *Dante Alighieri, il trattato de Vulgare eloquentia*, cf. *Romania*, XXI, 323, et XXV, 636; V. Crescini, *Di una data importante nella storia della epopea franco-veneta*, cf. *Romania*, XXVI, 159. — P. 369. G. Salvo-Cozzo, *Le « Rime sparse » e il « Trionfo dell' Eternità » di Fr. Petrarca nei codici vaticani latini 3195 e 3196*. — Comptes rendus : p. 437, M. Scherillo, *Alcuni capitoli della biographia di Dante* (Colagrosso).

T. XXXI (1898, 1^{er} semestre), nos 91-93. P. 1. A. Galletti, *Fra Giordano da Pisa, predicatore del secolo XIV*. Première partie : étude sur la vie de Fra Giordano que M. G. tient pour originaire de Pise et non de Rivalto, comme on le croyait à la fin du xv^e siècle, et sur la forme présente de ses sermons. — P. 49. V. Cian, *Per Bernardo Bembo, le relazioni letterarie, i codici e gli scritti*. — P. 88. Bassermann, *Catona o Crotona?* Très vive réponse à l'article de M. de Chiara (*Giorn. stor.*, XXX, 214). — Comptes rendus : p. 92, L. Biadene, *Indice delle canzoni italiane del secolo XIII* (A. Foresti); — p. 100, G. Melodia, *Difesa di Fr. Petrarca* (Scarano). — P. 193. A. Galletti, *Fra Giordano da Pisa, predicatore del secolo XIV* (suite). Étude sur la composition des sermons de Fra G. da Pisa et sur l'éloquence de la chaire en Italie au xiv^e siècle. — P. 244. A. Sabbadini, *Briciole umanistiche* (suite). — P. 291. G. Marpillero, *I « Suppositi » di L. Ariosto*. — P. 311. F. Pellegrini, *A proposito d'una tenzone poetica tra Dante e Cino da Pistoia*. — P. 320. I. Sanesi, *Ancora di Geri del Bello*. — P. 331. G. Boffito, *D'un imitatore del Cocai nel Seicento : Maestro Stopino* (Cesare Orsini).

T. XXXII (1898, 2^e semestre), nos 94-96. — P. 1. F. D'Ovidio, *Sull' origine dei versi italiani, a proposito d'alcune più o men recenti indagini*. Après avoir démontré la difficulté du problème de l'origine des vers italiens, M. D'O. admet la différence quantitative des voyelles latines, mais s'oppose à la théorie de la conservation du vers saturnien latin dans les langues romanes; il explique les diverses formes du vers roman comme des altérations rythmiques des diverses formes métriques latines. — P. 90. G. Rossi, *Il codice Estense X.*. 34*. Publication avec index alphabétique. — P. 109. S. de Chiara, *La luce dell' Inferno Dantesco*. M. de Ch. regarde les passages de l'Enfer où Dante, parlant de la grande obscurité, déclare pourtant pouvoir distinguer les choses qui l'entourent, comme des expressions hyperboliques, mais non contradictoires. — P. 121. G. Nicolussi, *Alcuni versi tedeschi nel « Dittamondo »*. — P. 139. L. Manzoni, *Tommaso Pontano ; spogli d'archivio*. — P. 148. F. P. Luiso, *Due omonimi di Leonardo Bruni nel sec. XV*. — Comptes rendus : p. 156, E. Moore, *Studies in Dante, first series : Scripture and classical authors in Dante* (Scherillo); — p. 167, E. Coli, *Il Paradiso terrestre Dantesco* (Cosmo); — p. 179, L. Volkmann, *Iconografia Dantesca*; F. X. Kraus, *Dante, sein Leben und sein Werk, sein Verhältniss zur Kunst und Politik* (Morel); — V. Cian, *Sulle orme del Veltro* (Renda); — p. 176, A. Moschetti, *Due cro-*

nahe veneziane rimato del principio del sec. XV in relazione colle altre cronache rimiate italiane (Flamini); — p. 206. A. Lazzari, Ugolino e Michele Verino (Rossi). — P. 327. Tocco-Bacci, Un trattatello mnemonico di Michele del Gigante. — P. 334. Gerola, Alcuni documenti inediti per la biografia del Beato. — P. 360. L. Dorez, La mort de Pic de la Mirandole et l'édition albino des œuvres d'Angé Politien (1494-1498). — P. 365. G. Volpi, Di morte delle Stanze per la Giostra di L. de' Medici. — Comptes rendus : p. 395. C. Ricci, La divina Commedia di Dante (Renier); — p. 403, H. Cochin, La chronologie du Canzoniere de Pétrarque (Cesareo).

T. XXXIII (1899, 1^{er} semestre), nos 97-99. — P. 63. L. Della Giovanna, *Intorno alla più antica leggenda di San Francesco d'Assisi*. L'auteur exprime des doutes sur la publication de Sabatier, *Speculum perfectionis, seu S. Francisci Assisienensis Legenda antiquissima auctore fratre Leone*. — Comptes rendus : p. 106. K. Borinski, *Ueber poetische Vision und Imagination* (Farinelli); — p. 119. A. Corbellini, *Cino da Pistoia* (Pellegrini); — p. 128. G. Volpi, *Il Trecento*. V. Rossi, *Il Quattrocento* (Renier). — P. 149. Bulletin bibliographique : nous y signalerons une note sur C. Baercker, *Die Impossibilia des Siger v. Brabant*, cf. *Romania*, XXVIII, 156. — P. 193. A. Galletti, *Fra Giordano da Pistoia, predicatore del secolo XIV* (suite). Importance et originalité des idées philosophiques et théologiques de F. G. da P. — P. 265. G. Rossi, *Il codice Estense N.º. 34* (suite). — P. 340. Savi-Lopez, *Un contributo meridionale alle storie di Cesare*. — P. 347. Zanelli, *Ancora di Tommaso Pontano e di Tommaso Smerca*. — Comptes rendus : p. 364. E. Pascoli, *Minerva oscura, Prolegomeni* (Traccaroli); — p. 376. A. Scartazzini, *Enciclopedia dantesca*; P. Toynbee, *A Dictionary of proper names and notable matters in the works of Dante* (Renier); — p. 390. G. Masetani, *La filosofia cabalistica di Gio. Pico della Mirandola* (L. Dorez).

T. XXXIV (1899, 2^e semestre), nos 100-102. — P. 98. R. Murari, *Il « De Causis » e la sua fortuna nel medio evo, contributo allo studio delle fonti Dantesche*. L'auteur cherche à démontrer que le livre médiéval *De causis* est d'origine arabe, qu'il fut traduit en latin par Gérard de Crémone, dans la première moitié du XIII^e siècle, sous le titre de *Liber de expositione bonitatis purae*; très connu, il a été plusieurs fois cité par Dante dans son *Convivio*. — P. 118. G. Bertoni, *Il complemento del canzoniere provenzale di Bernart Amoros*. — P. 354. I. Sanesi, *Il tonaneggiamento della poesia siciliana*. M. S. expose les diverses opinions sur l'influence de la langue toscane dans le dialecte sicilien, il croit que le point de départ de cette influence est la langue des poètes et des copistes, et conclut en distinguant quatre phases dans le développement de la langue littéraire sicilienne : influence du provençal, prédominance du sicilien ou en général des dialectes du Midi, influence de la langue toscane due aux poètes toscans de l'école sicilienne, triomphe définitif du vulgaire florentin. — P. 368. G. Biscaro, *Sordello e lo Statuto Trivigiano « De iis qui jurant mulieres in absconditis »*. Détail sur la vie privée de Sordello

de Goito. — P. 383. G. Arias, *Nuovi documenti su Giovanni Villani*. — Comptes rendus : p. 402, V. Vivaldi, *Storia delle controversie intorno alla nostra lingua dal 500 ai nostri giorni*, III (Foffano).

T. XXXV (1900, 1^{er} semestre), nos 103-105. — F. Fabbrini, *Indagini sul Polifilo*. L'auteur étudie la *Hypnerotomachia Poliphili* de Colonna et l'explique non comme une œuvre isolée inspirée du *Roman de la Rose*, mais comme une manifestation d'un genre littéraire en décadence qui a pourtant des points de contact avec les œuvres de Dante et de Boccace. — Comptes rendus : p. 94, A. Garnett, *A history of italian literature* (Galletti). — P. 127. Bulletin bibliographique : L. Grilli, *Le Egloghe pescherecce di Jacopo Sannazaro e altre poesie latine dei secoli XV et XVI recate in versi italiani*. — P. 258. A. Della Torre, *La prima ambasceria di B. Bembo a Firenze*. — P. 334. P. Toynebee, « *Seneca morale* » (*Inferno*, IV, 141). L'auteur ne regarde pas le *Seneca morale*, de Dante comme un *epitheton ornans*, mais comme une allusion à Sénèque auteur du *De quatuor virtutibus* et du *De remediis fortuitarum*. — P. 339. V. Labate, *La prima conoscenza della « Divina Commedia » in Sicilia*. L'auteur, après avoir soutenu le contraire dans son livre *Un precursore siciliano dell'Umanesimo*, admet ici que V. Speciale dans son *Historia Sicula*, écrite entre 1337 et 1342, s'est inspiré de la *Divina Commedia* de Dante. — Comptes rendus : p. 365, G. Melodia, *Studio su « I Trionfi »* ; N. Scarano, *Alcune fonti romanze dei « Trionfi »* (F. Pellegrini). — P. 450. Communications diverses : intéressante note de Sabbadini, *Dante scriveva « Virgilio » o « Vergilio » ?* et, p. 456, de P. Rajna et V. Cian, *Polemica intorno al testo critico del « Principe »*.

A. LINDEN.

JAHRESBERICHT DES INSTITUTS FÜR RUMÄNISCHE SPRACHE ZU LEIPZIG, XVII-XVIII (1911). — M. Weigand a réuni cette fois en un seul volume deux annuaires dont voici le contenu. P. 1. K. Löwe, *Die Adjektivsuffixe im Dakorumänischen*. Cette étude est essentiellement un catalogue alphabétique des suffixes adjectivaux, avec liste des principaux adjectifs où ils se rencontrent et indications étymologiques. — P. 111. G. Weigand, *Etymologien* : *diblă* « violon » de *δ:πλωζ*, comme l'ont déjà dit Cihac et Miklosich, mais le développement sémantique n'est pas clair : il faut comme intermédiaire le sens de « instrument double », tel que « flûte double, etc. » ; — *molid* « pin » et quelquefois « sapin », avec les variantes *molidv*, *molitf*, *molift*, du bulg. *molika* « genévrier », d'où *molikva* « baie de genièvre ». — P. 113. Chr. Geagea, *Erweichung und Verkärtung im Rumänischen*. Ces variations de sonorité des consonnes sont très importantes en roumain, en raison surtout, comme le remarque fort justement M. G., du grand nombre d'éléments étrangers introduits dans le vocabulaire ancien du roumain, qui ont toujours présenté une moins grande résistance aux altérations analogiques et aux assimilations, soit qu'ils eussent des groupes de

consonnes insolites, soit seulement qu'ils ne fussent pas soutenus par une famille lexicale nombreuse; M. G. a méthodiquement classé un grand nombre d'exemples de ces modifications. — P. 177. G. Weigand, *Der jugoslavische Dialekt von Borgo Friizo bei Zaca in Dalmatien*. Après avoir parcouru les diverses parties du domaine linguistique roumain, M. W. s'est résolu à étendre ses enquêtes au domaine albanais. Il nous donne ici les résultats d'une première enquête qui a porté sur un village occupé par des Albanais depuis le premier tiers du XVIII^e siècle. — P. 241. H. Petra-Petrescu, *Jos Lova Caragiales Leben und Werke*. Caragiale, le meilleur auteur roumain qu'ait eu jusqu'ici la Roumanie, est mort il y a à peine quelques semaines : une étude sur son œuvre ne rentre donc pas dans le cadre chronologique de la *Revue* : pourtant les comédies de Caragiale sont d'une importance telle pour l'histoire du roumain moderne, que nous aurions eu plaisir à en parler ici, si M. P. n'avait pas entièrement négligé ou manqué cette partie de son étude. — P. 360. *Die Terminologie des Maises im Bulgarischen, Rumänischen und Kleinasienischen*. L'introduction du maïs dans le sud de l'Europe n'étant pas antérieure au XVI^e siècle, les problèmes que posent la nomenclature paysanne relative à cette plante et les échanges lexicaux de pays à pays amenés par l'extension de la culture sont relativement simples; M. W. les a étudiés dans leurs grandes lignes sur un territoire étendu et varié, et il conclut que cette culture et la terminologie qui l'accompagne se sont propagées de Bulgarie en Roumanie, et de ces deux pays dans la Petite-Russie.

Mario ROQUES.

REVUE DE PHILOGIE FRANÇAISE ET DE LITTÉRATURE, t. XXV (1911). — P. 1. D. Zevaco, *L'honnête homme au XVII^e siècle*. Travail de sociologie linguistique d'après les dictionnaires et les auteurs. — P. 9. G. Gaillard, *Sur quelques formations néologiques récentes dans leurs rapports avec les modifications de la pensée et des mœurs*. — P. 31. A. Dérèsse, *Vocabulaire du patois de Villefranche-sur-Saône*. Fait suite à un dictionnaire étimologique publié dans le *Bulletin de la Société des sciences et arts du Beaujolais* (1907-8, Villefranche). — P. 50. Contes rendus. A noter, p. 58, Gerard Lavergne, *Le parler bourbonnais aux XIII^e et XIV^e siècles* : l'auteur du conte rendu précise qu'il ne peut s'agir de trouver dans ces textes la langue parlée, mais qu'ils montrent l'extension septentrionale extrême de phénomènes propres au domaine provençal et reculent les limites indiquées par Suchier. — P. 64, à propos de A. Speich, *L'adjectif verbal en français* (*Zeitschrift für romanische Philologie*, XXIII, 277-322) il faut se tenir constamment en garde contre les fautes d'impression et les lapsus de l'auteur. — P. 73. Annonces de livres. — P. 81. A. Dérèsse, *Vocabulaire du patois de Villefranche-sur-Saône* (suite et fin). — P. 102. G. Gaillard, *Sur quelques formations néologiques récentes* (suite et fin). — P. 132. Ch. Guerlin de Guer, *Matériaux pour un lexique du dialecte populaire de Mons-la-Tour, commune d'Ours-Mons (Haute-Loire)*. —

P. 145. Contes rendus, mélanges et annonces de livres. — P. 161. Ch. Guerlin de Guer, *Matériaux pour un lexique du parler populaire de Mons-la-Tour* (fin). — P. 181. A. Dauzat, *Les emprunts dans l'argot*. Corrections au livre de M. Sainéan sur l'argot ancien surtout en ce qui concerne les emprunts aux langues méridionales. — P. 198. A. Schinz, *Les accents dans l'écriture française*. L'auteur étudie pour commencer le rôle des accents comme signes d'abréviations ou comme signes diacritiques dans quelques éditions anciennes de textes latins et quelques manuscrits latins : étude méthodique et solide, mais de stîle parfois obscur. — P. 212. Contes rendus. A relever F. Mainone, *Laut- und Formenlehre in der Berliner frankovenetianischen Chanson de Geste von Ivon d'Avvergne*, Berlin, 1911 : la phonétique laisse à désirer. — P. 221. L. Beszard, *Étude sur les noms de lieux habités du Maine* et *Le latin dans les formules de Sens* : bonne monographie d'un monument intéressant pour la chronologie du latin vulgaire. — P. 238. Chronique. — P. 241. A. Schinz, *Les accents dans l'écriture française* (suite et à suivre). Étudie principalement l'emploi des accents sur *e*. — P. 84. A. Dauzat, *Les emprunts dans l'argot* (fin). — P. 309, Baldensperger, *Notes lexicologiques*. — P. 314. Contes rendus : Mario Schiff, *La fille d'alliance de Montaigne, Marie de Gournay* : réédition de vingt opuscules avec des variantes intéressantes pour l'histoire de la langue. — P. 317. Chronique et table.

H. YVON.

ROMANISCHE FORSCHUNGEN, XXV (1908). — P. 1-197. W. Benary, *Zwei altfranz. Friedensregister der Stadt Tournai (1273-1280); ein Beitrag zur Geschichte der Familienfehden*. Ces deux précieux registres de paix et trêves sont surtout intéressants pour les historiens du droit et les historiens du Tournaisis, mais les linguistes y trouveront aussi à glaner des noms propres et surnoms, des noms de métier et autres peu communs ; M. B. en a dressé des index très complets ; de plus ces textes ont l'avantage d'être localisés et datés très exactement ; il y aura lieu de recourir en les utilisant aux additions et corrections, p. 196 et p. 936 ss. — P. 286-320ⁿ. O. Boermann, *Das kurze Reimpaar bei Crestien von Troyes mit besonderer Berücksichtigung des « Wilhelm von England »*. Cf. *Romania*, XXXVII, 485. — P. 321-443. F. Werner, *Königtum und Lebenswesen im französischen Nationalepos*. Ample collection de fiches classées suivant un plan assez clair. — P. 564-640ⁿ. G. B. Festa, *Bibliografia delle più antiche rime volgari italiane*. L'auteur présente cet essai comme un fragment d'un travail bibliographique bien plus considérable : c'est un classement alphabétique, à partir de la rime, des premiers vers de près de 1600 pièces avec indication des manuscrits qui les contiennent et de l'auteur auquel chacune est attribuée. — P. 641-719. O. Nobiling, *As Cantigas de D. Joan Garcia de Guilhade, trovador do seculo XIII*. Édition annotée et précédée d'une brève introduction sur les manuscrits et éditions, et sur la langue et la versification de Guilhade.

Mario ROQUES.

ZEITSCHRIFT FÜR FRANZÖSISCHE SPRACHE UND LITTERATUR, t. XXXVIII (1911). Première partie, *Abhandlungen*. P. 47-94, Jean Acher, *Essai sur le poème « Quant li solleiz converset en Leon »*. Étude sur la nature de cette pièce, que le critique, contrairement à l'opinion de G. Paris, considère comme complète sous la forme où nous l'avons. La prose en question aurait formé « la préface de l'offertoire *Ave Maria* chanté en l'honneur de la Vierge lors de la commémoration de son assomption au ciel ». Suit une nouvelle édition du texte, accompagnée de remarques relatives au manuscrit, à la langue, à la versification et au sens. — P. 95-116, G. Cohn, *Zum Text des Érec*. Observations critiques sur le premier millier de vers environ du roman d'*Érec*, parmi lesquelles il faut signaler surtout celles qui concernent le prologue et où M. Cohn soutient que les vers 9-26 seraient l'œuvre, non de Chrétien, mais d'un remanieur du début du XIII^e siècle. — P. 117-35, Wilhelm Tavernier, *Beiträge zur Rolandsforschung, III : Tuoldus (Fortsetzung)*. Suite de la thèse soutenue par M. T. sur l'identité de Tuoldus (= Tuoldus, évêque de Bayeux). Cf. *Z. für fr. Spr.*, t. XXXVII, p. 83 ss., et ci-dessus, p. 152. — P. 149-95, W. Foerster, *Noch einmal die sogenannte Mabinogionfrage aus Anlass einer neuen Veröffentlichung*. Fait un historique rapide de la question, au cours duquel il rappelle les éléments essentiels de sa doctrine, que les trois Mabinogion dérivent de l'œuvre de Chrétien, peut-être, d'ailleurs, d'une tradition manuscrite un peu différente de celle que nous possédons. Critique ensuite, la considérant comme insoutenable, la thèse de M. Richard Edens (*Érec-Geraint : der Chrétien'sche Versroman und das wälsche Mabinogi*, diss. Rostock, 1910), selon laquelle il aurait existé un roman antérieur à l'œuvre de Chrétien et au Mabinogi et qui aurait été leur source commune. — P. 196-230, Willy Schulz, *Der Covenant Fician und der gegenwärtige Stand der Forschung*. Titre suffisamment explicite. Les conclusions de l'étude ne sauraient être résumées. — P. 231-73, K. Jaberg, *Sprachgeographisches : « Soif » und die sprachliche Expansion in Nordfrankreich*. Contre l'opinion de E. Herzog (*Z. für fr. Spr.*, t. XXVII, p. 134 ss.) soutient les propositions suivantes : 1^o Sur l'origine de la forme *soif* on ne peut, en l'état actuel de nos connaissances, rien dire de certain ; 2^o L'expansion actuelle de la forme *soif* n'est pas en relation directe avec le phénomène qui lui a donné naissance ; 3^o Le domaine actuel de la forme *soif* est un « domaine d'expansion moderne ». — *Miscellen* : p. 278-9, *Die Chastelaine de Vergy bei Margarete von Navarra und bei Matteo Bandello*. Deux mots de polémique entre MM. Emil Lorenz et Arthur Ludwig Stiefel au sujet des thèses qu'ils ont soutenues (cf. *Z. für fr. Spr.*, t. XXXVI, p. 103 ss., et ci-dessus, p. 150).

Deuxième partie, *Referate und Rezensionen*. P. 1-4, *Silviae vel potius Aethericæ peregrinationis ad loca sancta*, hgg. von W. Heraeus : Karl Meister, *De Itinerario Aethericæ abbatisæ perperam nomini S. Silviae addicto* (J. Anglade ; note complémentaire de J. Acher). — P. 5-10, *Facsimili di documenti per la storia della lingua et delle letterature romanze raccolti da E. Monaci* (J. Acher). —

P. 10-11. Alfred Pillet, *Beiträge zur Kritik der ältesten Troubadours* (J. Acher). — P. 11-18. *Les classiques français du moyen âge : La chastelaine de Vergi*, p. p. Gaston Raynaud (J. Acher). — P. 18-25, François Villon, *Oeuvres* éditées par un Ancien Archiviste (J. Acher : des remarques sur l'établissement du texte). — P. 25-7. K. Mildred Pope a. C. Eleanor Lodge, *Life of the Black Prince by the Herald of sir John Chandos* (F. Rechnitz : remarques sur l'étude linguistique et sur le texte). — P. 27-8. Aldebrandin de Sienne, *Le Régime du corps*, p. p. L. Landouzy et R. Pépin, avec prés. de A. Thomas (L. Jordan). — P. 28-9. Gabriel Pérouse, *Georges Chastellain* (G. Doutrepoint). — P. 28-31. Henry Guy, *Histoire de la poésie française au XVI^e siècle*, t. I : *L'École des Rhétoriciens* (G. Doutrepoint). — P. 31-3. S. Singer, *Mittelalter und Renaissance. Die Wiedergeburt des Epos und die Entstehung des neueren Romans* (Ph. Aug. Becker : le critique, louant le premier de ces exposés, précise, à propos du second, quelques points de sa propre opinion sur la formation des épopées). — P. 139-40. Max Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters, Erster Teil* (J. Acher). — P. 140-41. Michel Brenet, *Musique et musiciens de la vieille France* (J. Acher). — P. 141-2. Karl Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français*, 9^e et 10^e éd. revues et corr. par Leo Wiese (J.-B. Beck). — P. 143-4. *The oak book of Southampton*, ed. by P. Studer (E. Stengel : signale l'intérêt du texte pour les romanistes). — P. 144-6. Alfons Hilka, *Der Zauberer Neptanabus nach einem bisher unbekanntem Erfurter Text* (F. Pfister : éloge de la publication et remarques sur la situation littéraire de ce nouveau texte, considéré comme un complément à l'*Alexandrède* de Gautier de Châtillon). — P. 146-7. *Liber de monstruosis hominibus Orientis* (3^e livre du *De natura rerum* de Thomas de Cantimpré) p. p. A. Hilka (F. Pfister : travail utile et bienvenu). — P. 181-2. L. Beszard, *Étude sur l'origine des noms de lieux habités du Maine* (E. Gierach). — P. 182-3. Rudolf Reyelt, *Ueber den Gebrauch und die begriffliche Entwicklung der fr. Präpositionen vers, envers, devers, par devers..., contre, encontre und à l'encontre de* (J. Acher). — P. 184. August Schardt, *Die vollständigen hypothetischen Satzgefüge mit der Konjunktion si im Französischen* (J. Acher : catalogue d'exemples, sans doctrine). — P. 184-8. P. Schaechtelin, *Das Passé défini und Imperfait im Altfranzösischen* (J. Acher : conteste plusieurs affirmations de l'auteur, et leur en oppose d'autres dont plusieurs sont également contestables).

Edmond FARAL.

CHRONIQUE

Collections et publications en cours.

BYRN MAWR COLLEGE MONOGRAPHS (*Monograph Series*). — Cette collection, dont le premier volume a paru en 1904, comprend un certain nombre de travaux qui intéressent la philologie romane ou la littérature médiévale et dont voici la brève indication :

Vol. V (1906), in-8, 174 p. : *La Vie Saint Edmund Le Roi, an anglo-norman poem of the twelfth century by Denis Piramus*, edited, with Introduction and Critical notes, by Florence Laftwich Ravenel. — Cette édition vient à la suite de celle de M. Thomas Arnold, parue en 1892 dans la collection du Maître des Rôles, et qui était philologiquement fort imparfaite. Elle n'est pas elle-même impeccable. Outre que l'introduction en est un peu rapide et lâche, le texte se présente d'une manière assez surprenante. On comprendrait, par exemple, que les articles ou pronoms élidés n'eussent jamais été séparés du mot suivant (le texte donne *kensemble, mentente, lunt*, etc.), si toutes les particularités du manuscrit avaient été reproduites, s'il n'y avait pas de ponctuation, si les abréviations n'étaient pas résolues, etc. Mais ce n'est pas le cas, et le système adopté n'est pas logique. Surtout, il ne semble pas que le sens de ce texte ait été justement interprété. A ne considérer que la première page, il y a une virgule de trop au vers 1 et il en manque une au vers 7, après *rime*. A la même page, la correction *feseie* s'imposait pour le vers 6, et on ne voit pas pourquoi, au vers 20, la graphie *oure* du manuscrit a été relevée. Il n'y a ni glossaire, ni notes explicatives. Du moins nous avons ici, grâce à une lecture soigneuse, semble-t-il, du manuscrit, les éléments d'un texte que chacun pourra, pour son compte, élaborer et étudier.

Vol. VI (1907), 171 p. : *The four daughters of God, a study of the versions of this allegory, with special reference to those in latin, french and english*, by Hope Traver. — C'est, à la suite des travaux de Heinzel, de Raab et de Scherer, une étude sur le développement de l'allégorie des quatre filles de Dieu (Miséricorde, Vérité, Justice et Paix, *Psaume 74*, 11), avec égard exclusif, du moins pour l'instant, aux textes latins les plus anciens, et aux

textes français et anglais. Le sommaire des pages 7-8 et le schème synoptique inséré dans le volume permettent de prendre une rapide connaissance des conclusions de l'auteur.

Vol. VIII (1911), xi-79 p. : *The egyptian elements in the legend of the body and soul*, by Louise Dudley. — Il a paru sous la même signature, en avril 1908, dans le *Journal of english and germanic philology*, un article intitulé *An early homily on the « body and soul » theme* et relatif à un sermon apocryphe de saint Augustin. Ici, la question est élargie. Les chapitres II-V sont consacrés à l'examen des éléments essentiels de la légende primitive dans leur rapport avec les textes égyptiens et la religion de l'ancienne Égypte. Les suivants (VI-VIII) le sont aux versions les plus caractéristiques de la légende, savoir : quatre homélies (il y en a deux en anglais et deux en latin) considérées comme représentant la forme la plus ancienne (chap. VI); la *Visio Fulberti* et le poème français, qui représentent essentiellement la forme du débat (chap. VI); enfin les homélies irlandaises (chap. VIII). A l'étude de M. Batiouchkof sur le débat du corps et de l'âme (*Romania*, XX, 1, 513), M^{lle} Louise Dudley, qui en accepte, en général, les conclusions, ajoute principalement, outre certaines vues sur l'origine et le développement du discours de l'âme au corps, la thèse que la légende dérive de traditions populaires de l'Égypte.

Vol. IX (1911), vi-221 p. : *The legend of Longinus in ecclesiastical tradition and in english literature, and its connection with the Grail*, by Rose Jeffries Peebles. — Il y a, dans cet ouvrage, d'une part, une étude sur l'histoire de la légende de Longin dans la tradition ecclésiastique (exprimée non seulement par les textes littéraires, mais aussi par la liturgie et les monuments de l'art) et dans la littérature anglaise (chap. I-VI); d'autre part, une étude sur les rapports de la légende avec l'histoire de Baldr (chap. VII) et ceux de la lance de Longin avec la lance du *Graal*, avec disposition, sur ce dernier point, à souligner le rôle de l'influence chrétienne. — E. FARAL.

— Dans la collection des *Classiques français du moyen âge* : M. A. Långfors a réuni en un même volume trois fabliaux du XIII^e siècle, le *Vair Palefroi* de Huon le Roi, la *Male Honte* de Huon de Cambrai (ces deux attributions pouvant se rapporter au même auteur Huon le Roi de Cambrai), et une seconde version de la *Male Honte* par Guillaume.

— La *Gesellschaft für romanische Literatur* vient de distribuer ensemble les trois forts volumes afférents à son dixième exercice (1911) : 28. G. Bertoni, *Il canzoniere provenzale delle Biblioteca Ambrosiana R. 71. Sup.*, édition diplomatique du précieux chansonnier G, qui complète heureusement l'édition déjà donnée par M. B. du chansonnier Q (*Il Canzoniere provenzale della Riccardiana n° 2909*, t. VIII de la collection de la *Ges. f. rom. Lit.*); — 29. A.

Hilka, *Li romanx d'Atthis et Prophilius (L'estoire d'Athènes)*, premier volume de cette importante publication qui doit en avoir deux autres : celui-ci donne la première partie du texte (8990 vers sur plus de 20.000) avec une note introductive provisoire sur les manuscrits et leur classement et une analyse complète du poème : M. H. a pris pour base de son édition le ms. Bibl. Nat. fr. 794 (C), mais il donne les variantes de tous les autres mss. connus : pour le ms. 940 de Tours (T) qui contient une version partiellement très différente du roman, M. H. a jugé plus simple et plus utile de la reproduire intégralement en regard de la version principale représentée par C ; — 30. A. Skimming, *Der festländische Bueve de Hantone*, deuxième rédaction ; c'est encore un volume de texte de 19.127 vers ; pour compléter cette énorme publication, commencée avec le t. XXV de la collection par la première rédaction de *Bueve de Hantone*, M. St. annonce un volume contenant la troisième rédaction et deux volumes contenant les introductions, notes et glossaires pour les rédactions II et III.

— L'Académie roumaine a distribué deux nouveaux fascicules de son Dictionnaire : t. I, fasc. VIII (BINE-BRĂNI), et t. II, fasc. III (FOROSTROI-GAZDĂ).

— Le *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch* de M. Emil Levy est arrivé, avec le 30^e fascicule, au mot ROTIER.

— Le *Romanisches etymologisches Wörterbuch* de M. Meyer-Lübke paraît avec la célérité promise, et la 4^e livraison, réçamant distribuée, arive au mot infra (art. 4410). Cete célérité même, maleureusement, ét préjudiciable à la parfaite correccion de l'œuvre, car les fautes matérielles sont moins rares dans les livraisons 2-4^{qe} que dans la première. J'an ai relevé un bon nombre :

Art. 1137, lire 367 au lieu de 307 : art. 1260, lire *brayer* au lieu de *broyer* ; 1141, lire *cabine* au lieu de *cabin* ; art. 1517, lire *Seine-Inférieure* au lieu de *Seine inférieur* ; art. 1762, lire *cadastre* (pour le français) au lieu de *catastré* ; art. 1766, lire *cathartum* au lieu de *catarthum* ; art. 1785, le ranvoi à 2.102 porte à faus ; art. 2012, lire *tarrière* au lieu de *tarrière* ; art. 2231, lire *curien* au lieu de *curien* ; art. 2252, lire *corroyer* au lieu de *couroyer* ; art. 2350, lire *crestal* au lieu de *crestail* ; art. 2449, lire *chura* au lieu de *chura* ; art. 2641, lire *dignus* au lieu de *dignus* ; art. 2714, lire *dogat* (pour le provençal) au lieu de *dogal* ; art. 2979, lire 252 au lieu de 352 ; art. 3346, lire *fêlé*, *fêlure* au lieu de *frêlé*, *frêlure* ; art. 3340, lire *foirole* au lieu de *foriole* ; art. 3654, *GALLOS : cet article n'êt pas à son ordre alfabétique ; art. 3917, lire *condrede*, *contre* au lieu de *contrede*, *conter* ; art. 3934, lire 453 au lieu de 413 ; art. 4114, lire *eretier* au lieu de *eratier* ; art. 4115, lire *hira* et 220.4 au lieu de *heria* et 270.

Pour le fond, voici quelques remarques suggérées par une lecture rapide :

1137, *BITONSIARE. La conservacion du *t* dans le pr. *botoisar* impose le tipe *bistonsiare que j'ai proposé (*Romania*, XXXVIII, 367).

1169, BLI-ALT. On ne peut plus éserter aujourd'hui à reconstituer le tipe *bli-dal* : le provençal ne possède pas seulement *blialt*, seule forme citée par l'auteur, mais *blizaut* et *blidall* (réçamant signalé dans *Sainta Fides*, 101).

- 1234, *BOTICULA. Ce tipe, imaginé pour expliqer le fr. *brouilles*, n'a aucune vraisemblance ; il faut s'an tenir à l'opinion de G. Paris (*Romania*, V, 382 ; VI, 133) qi voit dans *brouilles* une grafie errouée (peut-être sous l'influence de *entrailles*), de *brueilles* < *botulas ; cf. 1241.
- 1255, BRACHIOLUM. Ajouter l'anc. fr. *braçuel* (Godefroy).
- 1492, CALCARIA. Ajouter le pr. mod. *cauquiero* (Mistral).
- 1494, CALCATRIPPA. L'anc. français a la forme correcte *chaucetrape*, aujourd'hui altérée an *chaucetrape* (ortogr. acad. *chausse-trape*). Il me parait évidant qe le tipe étimolojique ét un mot composé, sur le patron de *chantepleure*, avec le lat. *calcare* et le radical germanique du fr. *trépigner*, anc. ital. *treppare*, anc. fr. *treper*, etc. Le lexicografe Ugucio, mort an 1210, raisone sur cète conposicion come aurait pu faire Arsène Darmesteter, si le regrète maître i avait pris garde : « Saliunca, e, quedam herba spinosa, que facit salire calcantes, unde et vulgo dicitur *calcatrepa*, quia facit trepare calcantes » (B. N. lat. 7624, fol. 136^v). Ugucio a été plajié par Guillaume le Breton, et Du Cange n'a conu qe le plajiaire, q'il cite d'après un mauvais manuscrit où on lit *calcacrepa* et *crepare*.
- 1534, CALX. Ajouter le béarnais *caus* « tronc d'arbre », subst. fém.
- 1545, CAMERA. L'esp. et le portug. *cámara* suposent l'existence d'une forme lat. vulg. *camara, calquée exactemant sur le gr. *καμάρα* ; cf. pr. *camarier* < *camararius.
- 1565, CAMUS. La forme primitive du provençal n'èt pas *camalh*, mais *capmalh*, ce qi s'opose absolument à l'étimolojique par *camus* ; il faut sûremant découposer le mot an *cap* « tête » et *malh*, forme masculinisée de *malba*. Une masculinisation analogue se trouve dans les composés come *sobrecot*, de *sobre* et *cota* (cf. anc. fr. *sorcot*), anc. fr. *sorchaus*, de *sor* et *chauce*, etc. ; voir *Romania*, XXXVIII, 458.
- 1585, *CANICESCERE. Ce tipe ne répont à rien de réel : le fr. *chancier* représentant *canicire ; le pr. *canexir* ét une reformacion sur le modèle de *negrezir* < *nigricire.
- 1598, *CANNABIA. Pourquoi pas plutôt *cannapia ?
- 1657, CAPRUNUS. Ajouter l'anc. poitevin *chebrun* (Godefroy).
- 1699, CARMINARE. Ajouter le tipe secondaire *carminiare > anc. fr. *charmegner* (cf. *charmegneresse* dans Godefroy), altéré parfois an *charmogner*.
- 1744, CASTELLANUS. Le pr. *castella(n)* ét refait sur *castel* : la forme issue fonétiquement du tipe latin ét *casla(n)* : cf. *caslar* (et ses variantes), de *castellare*, très abondant dans la toponomastique, qe M. M.-L. aurait bien fait de mancioner.
- 1744, CAUDA. Mon ami A. Jeanroy me fait remarquer qe *hochequeue* n'èt pas une forme picarde de *haucequeue*, les deux verbes *hocher* « secouer » et *haucer* « lever » étant très distincts. Et, à ce propos, je m'aperçois que M. M.-L. ét bien bref sur *hocher* (art. 4203), pour leqel il sanble nécessaire

de créer un tipe *hoccare, avec *h* aspiré, qite à dire qe l'orijine de ce tipe reste à déterminer.

1785. CAVA. L'anc. fr. *choe* ne désigne pas ordinairement la chouète, mais le choucas : voir J. Cornu dans *Z. f. rom. Phil.*, XVI, 520, et cf. l'art. CAVA du *Prov. Suppl.-W.* de Levy. D'autre part, la chouète èt apelée an anc. français *cucte* (qe le *c* des manuscrits doive ètre interprété *ç*, cela résulte de la graie postérieure *sucte*), ce qi exclut toute paranté étimolojique iniciais avec *choe*, et etablit un lien antre le français actuel *chouète* et l'ital. *civetta*, etc. (dont M. M.-L. parlera sans doute plus tard). Les formes picardes de *choe* et *cucte* sont respectivement *coe* et *chuete*, ce qi brouille les cartes. Au v. 302 d'*Yvain*, on lit dans toutes les éditions données par M. Foerster :

lauz de *choete* et nes de chat.

- L'éditeur traduit par « Eule » [*chouète*], et il a raison ; mais Crestien de Troyes n'a certainement pas anployé la forme *choete*. Sur les set manuscrits utilisés, je constate (par les variantes de la grande édition, 1887) qe quatre donent *cucte*, un *sucte*, un autre *kieure* (leçon fautive qi témoigne néanmoins an faveur de *cucte* dans l'orijinal); le setième s'èt diverti à transformer « lauz de *cucte* » an « le coulle noire ». Donc il faut inprimer *cucte*, ce q'a fait M. Foerster dans une nouvelle édition qi èt sous presse. — Revenant à l'anc. fr. *choe*, je dois dire franchement qe M. M.-L. a tort de repousser le rapprochement proposé par Diez avec le h. alem. *karwa* « choucas », sous prétexte qe le sans ne s'an acomode pas. La confusion antre hibous, chouètes et corbeaus remonte loin, puisque déjà Aristote conait le mot $\chi\lambda\omega\sigma\alpha\varsigma$, et qe le célèbre manuscrit de l'Eptateuque de Lyon, publié en 1881-1900 par U. Robert, dans un passage (*Deuteron.* XIV, 15) où les Septante disent $\chi\lambda\omega\sigma\alpha$ et la Vulgate noctuam, nous ofre cau u a m (cf. *Romania*, XXX, 476), mot qe les Cinq Académies ausqeles nous devons le *Thesaurus linguae latinae* ont passé sous silance à son ordre alfabétique, l'ayant maqillé pour le faire antrer de force dans l'art. CAVANNUS. Ce cau u a, qui a échapé à M. M.-L., ou dont il n'a cure, èt clairement l'auteur de l'anc. fr. *choe*, an dépit du sans. Toutefois il ne faudrait pas an conclure avec intransijance q'au tans (cinquième siècle?) où le traducteur an question l'anployait, le mot cau u a fût pour tout le monde l'équivalent sémantique adéquat du grec $\chi\lambda\omega\sigma$: cet ome pieus n'était grand clerc ni an grec ni an ornitolojie, puisqu'il traduit $\epsilon\pi\omega\delta\epsilon\upsilon\sigma$ par falconem et $\epsilon\pi\sigma\tau\alpha$ par paonem (*Levitic.* XI, 19). Mais il i a des raisons de croire qe, même à cète époque reculée, le lat. vulg. cau u a désignait, selon les lieux, soit un oiseau de nuit proprement dit, soit un choucas ou autre espèce d'oiseau du janre *Corvus*.
1787. CAVANNUS. Il n'i a pas lieu de s'atacher exclusivement à la forme féminine *catani* de l'anc. provençal ; c'èt sans doute par hasard qe le masculin ne figure pas dans un texte médiéval.
1789. CAYEA. Pour les parlens de toute la Gaule, M. M.-L. se contante de

ces deux simples indications : « fr. *cage*, prov. *gabia* » ; c'êt un peu maigre. L'anc. fr. a *caïte*, positivement attesté (au sans de « fosse »), et **chaïte*, q'on peut sûrement reconstituer d'après les patois actuels (walon et lorrain : cf. notamment *chêf* « mue », à Rémilly, dans *Romania*, II, 441) ; le lyonnais dit *jaivi* (dans lequel N. du Puitspelu a le tort de voir un emprunt à l'italien), francisé en *geve* dès le xve siècle (lu à tort *gène* par quelques historiens, *Rev. hist.*, XLIV, 278) et enregistré par Cotgrave, probablement d'après Paradin (*Romania*, XXXI, 366, art. BUYDON, où on a imprimé *gene*). A noter aussi *chaye* à Soissons, dans le nom d'abbaye (auj. hameau) *Saint-Crépin-en-Chaye*. Le *c* (au lieu de *ch*) du français a été expliqué jadis par M. M.-L. lui-même (*Gr. des l. rom.*, I, § 410) d'une manière ingénieuse, mais sujète à condition, car l'existence de *chage* êt incontestable, bien que non remarquée jusqu'ici : je viens de trouver cete forme (déjà donnée come variante par Van Hamel, *Miserere* du Reclus de Moiliens, str. CXCVIII) dans un ms. de la traduction de la *Consolacion* de Boèce par Renaut de Louhans, B. N. fr. 24308, fol. 39^d : « Regardés aussy les oiseauls. . . Quant il sont enserrés en *chage* » ; d'ailleurs l'abbaye *S. Mariae in Cavea* de Meaus êt appelée couramment *Notre-Dame de Chage*, nom écrit souvent *Chauge* aus derniers siècles (voir *Gallia christiana*, VIII, 1716). La prétendue loi d'incompatibilité entre *ch* et *j* devrait (si êle existait réellement) être plus impérieuse encore pour *j* et *j* : rien ne s'êt opposé pourtant à la naissance d'une variante fonétique ainsi constituée, car je la trouve dans un autre manuscrit du même ouvrage de Renaut de Louhans, transcrit probablement par un scribe montois, où on lit *jayge* (B. N. fr. 1651, fol. 69^b). Donc le franç. *cage* doit être considéré come un emprunt au picard ou au normand.

1797, CAYEUX. Ce petit port n'êt pas en Normandie, mais en Picardie.

1843, CERVARIUS. A côté du fr. *loup-cervier*, on aurait pu mentionner la singulière formation régressive que présente le moyen franç. *louerve*, femelle du loup-cervier, encore usuel au xvi^e siècle.

1848, CERVIX. La forme du provençal êt *cervitz*, non *cerbitz*.

1850, CERVUS. La forme du provençal êt *cerf*, come en français, non *cer*.

1870, CHELIDONIA. Ajouter le savoyard *felougne*, déjà dans Cotgrave, que des botanistes ignorants altèrent communément en *felouque* ou *felongène* (Larousse).

1895-1896. Il aurait falu faire une place à CIBORIUM, qui ne manque pas d'intérêt : cf. limous. *civôri*, esp. *cimborio*, etc.

1930, *CINISIA. L'anc. fr. *cenis* ne doit pas entrer en ligne de compte : il se trouve uniquement dans le poème franco-italien intitulé *Hector et Hercule*, dont M. M.-L. lui-même a étudié la langue, il y a plus de vingt ans (*Z. f. rom. Phil.*, X, 363).

2012, COCHLEARIUM. Le genre fém. du fr. *cuiller* ne s'explique que par l'existence d'un type lat. vulg. *cochlearis*, du même genre ; il êt probable que le catal. *cullar*, l'esp. *cuchara* et l'anc. pg. *colhara* (où l'*a* doit être une addition postérieure) reposent sur le même type.

2015. *COCTARE. Il ne faut pas partir de *coctus*, partic. de *coquere*, mais de **coctus*, partic. refait, an lat. vulg., au lieu du classique *coctus*, de *cogere*. L'anc. fr. ne connaît pas de subst. *cuite* (sauf le cas de grafie anglo-normande, bien antandu); il n'a qe *coite*, où l'o èt fermé, come dans le prov. *coita* ou *coïta*.
2018. COCTIO. Le franç. *coïson* èt influencé dans sa forme par *cuire*; la forme normale serait *coïon*; cf. *façon* < *factionem*, *leçon* < *lectionem*, etc.
2022. COULX. D'après Mistral (dont j'ignore la source), le patois bas limousin possède le subst. masc. *couse* « cep, pied de vigne »; si c'èt exact, il i a là un précieux témoin de la vitalité romane de *codex*, pour *caudex*.
2027. COGITARE. Je ne cesserai de répéter qe le franç. *cuidier* (jamais *coïdier*) et le prov. *cuidar*, *cujar* suposent incontestablement un tipe lat. vulg. **cugitare*, q'il faut expliqer et non escamoter.
2034. COLATHUS. Ajouter le franç. dialect. *coube* et le prov. *colbe*.
2042. COLLARE. Le malmédien *gorlet* n'a rien à faire ici; c'èt un diminutif de l'anc. walon *goberiel*; cf. l'art. *GOHEREL* de Godefroy.
2067. COLUMELLA. Le nom de champignon *coulemèle*, etc. (franz. dialectal) repose sur un tipe lat. vulg. **columnella* et non sur la forme classique *columella*.
2079. *COMINITIARE. Je ne comprands pas la remarque, q'an ancien français on atandrait **comincier*, puisque l'i de la syllabe -mi- èt bref.
2088. COMMORDERE. Ajouter l'anc. pr. *comordre* et *acomordre* (ce dernier d'existence problématique), qe Raynouard anrejistre à tort sous *mover*.
2097. COMPENSARE. Ajouter le subst. verbal prov. *compés*, francisé an *compois*, *compoix*, *compoids*.
2158. CONSEQUERE. Ajouter l'anc. pr. *aconsegre*, l'anc. fr. *aconsivre* et le walon mod. *acûire* et *ascûire* (cf. *Z. f. rom. Phil.*, XX, 526).
2159. CONSERVIENS. Il èt fâcheus qe l'auteur accepte, pour l'étimolojic de *concierje*, l'idée de M. Baist (*Rom. Forsch.*, XVI, 404) laqèle n'èt q'un rabibochage inutile de cele de Ménage qi, dès 1650, a proposé **conservius*, car il èt tout ce q'il i a de plus certain qe *concierje* (pic. *conchierje*) postule une base avec *c* après *n*. Le texte latin de 1106 invoqué par M. Baist, et où on lit *Hugone contergio nostro*, èt un diplôme de Filipe I, roi de France, dont la grafie manque d'autorité, l'original étant perdu et le cartulaire de Saint-Cloud, où l'acte a été inséré au XIII^e siècle, ne nous étant parvenu qe dans deus copies du XVIII^e; voir M. Prou, *Rec. des actes de Philippe I* (Paris, 1905), n^o CLV.
2171. CONSTIARE. L'anc. franç. possède le verbe *costiver*, *costuver* (Godefroy), et l'on ne comprant pas pourquoi le part. passé *costivel* (*sic*) èt seul cité.
2184. CONSUERE. Le rattachement du berrichon *acouzander* « découdre » à *consuere*, accepté sur l'autorité de M. Schuchardt, ne me parait pas admissible si l'on ne part pas d'abord de *conscindere*.

- 2177, CONSUL. Du momant q'on anrejistre le daufinois *kwosyo*, dont la désin-
 nance ét obscure, il faut mancioner l'anc. prov. *cosol*, mot demi-savant, il
 ét vrai, mais au même titre qe le mot daufinois.
- 2181, CONTENTE. Malgré ce qi ét dit à l'apui de cète opinion, l'explicacion
 de la locucion *payer comptant* par l'adv. *contente* ét bien invraisan-
 blable.
- 2203, COOPERCULUM. Il convient d'instituer un art. **coopercellum* pour
 randre raison du prov. *cobercel* et du franç. technique *couverceau* (voir les art.
 CURBECÈU de Mistral et COVERCFL de Godefroy).
- 2206, COOFERTORIUM. On ne s'explique pas l'oubli de l'anc. prov. *cobertor* et
 de l'anc. fr. *covertor*.
- 2215, COQUISTRO. Ce tipe ét manifestemant insufisant pour expliquer *cuistre* ;
 mieus vaudrait créer de toutes pièces un tipe **cocitro*, dont on trouvera
 sans doute un jour la raison d'être.
- 2234, CORBIS. Ajouter l'auvergn. *gorbo*, et le bourbon. *gorbe*, meule de jerbes
 (d'abord an forme de corbeille); qe le patois de la Creuse a, avec le même
 sans, le dérivé *gourbiéro* (Chavanat, Saint-Yrieix-la-Montagne, etc.).
- 2230, CORDUBA. A citer, avant l'anc. prov. *cortves* et l'anc. fr. *cortois*, l'anc.
 it. *cordovese* ; cf. Ugucio, B. N. lat. 7625 A, fol. 40^a : « Aluta, pellis tanata
 que vulgariter dicitur *cordovese* ».
- 2250, CORRECTARIUS. Ce mot latin médiéval, qi ne figure qe dans un texte de
 Nîmes de 1454 (Du Cange), ét sans valeur pour l'étimolojje du pr. *corta-*
tier et du franç. *courtier*, lesquels doivent sûremant être ratachés au lat.
currere.
- 2255, CORROGATA. Ajouter l'anc. daufinois *coroua* (P. Meyer, *Recueil*, p. 159,
 n° 40, l. 7, 8, 10, etc.).
- 2260, *CORROTULARE. L'étimolojje de l'it. *crollare*, pr. *crotlar*, fr. *crouler*,
 etc., par ce tipe ipotétique soulève les plus fortes objeccions : cf. ce qi ét
 dit à l'art. CROULER du *Dict. général*, trop cavalièremant écarté sous le n°
 2339.
- 2337, CROCUS. Ajouter l'anc. pr. *croc*, *groc*, frégant come adjectif signifiant
 « jaune ».
- 2338, *CRŌDIUS. Le pr. *croi* à un *o* ouvert qi postule un tipe **crōdius*.
- 2354, CUBITUS. L'étimolojje de l'esp. *escodar* par **excubitare*, bien qe de
 Diez, n'ét pas acceptable; le catalan a le même verbe, et le prov. moderne
 conait le subst. *escoudo* « marteau de carier » ; cf. esp. *escoda*. Mistral indique
 le bas-lat. *scota*, dont la forme n'ét maleureusement pas sûre ni l'âge bien
 déterminé (voir Du Cange). On peut panser à un tipe lat. vulg. **excu-*
tare, de *ex* et de *cutis*.
- 2357, CUCULLIATA. Ajouter le pr. mod. *couqilhado* (influancé par *couqilho*
 « coquille »), et citer, à titre de rapprochemant sémantique, le latin tardif
cucuzata (tiré de *cu cutium*), glosé par l'anglo-saxon *laefivince*, c'êt-
 à-dire vaneau (oiseau hupé), dans un glossaire du viii^e siècle (*Thes. ling.*

- lat., s. v.; cf. J. H. Hessels, *A late eighth-century Latin-Anglo-saxon Glossary*, index).
2370. CUCUTIUM. Le pr. *agot* (jamais *agotz*) signifie « nuque », non « tête », et, malgré l'indication contraire donnée par le *Petit Dict. prov. franç.* de Lévy, il a un *o* ouvert : cf. la rime avec *desnot* dans Daudè de Pradas, *Angli cantabrigie*, v. 189-190. De là des doutes sur l'étimologie, dont on peut se libérer en admettant une substitution du suffixe *-ot* à la désinence primitive. D'autre part, *caguet*, *cacouet* « nuque » se trouve aussi dans le domaine de la langue d'oïl : cf. Zauner, *Namen der Körperteile*, p. 90. Enfin, au moyen français, on a *cabouet*, *cabuet* « capuchon » (cf. Du Cange, *CAHOETUS*; Godefroy, *CAHUIT*), ce qui coïncide singulièrement avec le sens du lat. *cucutium*.
2390. CUNA. Ajouter fr. *cunète*, terme militaire emprunté de l'it. *cunetta*, souvent confondu avec *cucète*; mais je me demande si *cunetta* est bien à sa place ici, plutôt qu' sous *lacuna*.
2395. CUNIFOLUS. Ajouter le rouergat *couniol* « pain de beure » (Vaysier).
2416. CURSORIUM. Ajouter l'anc. fr. *corsoir*, dans *laz corsoir* « neu coulant » et *escorsoier* « rigole d'écoulement », peut-être aussi *escourseuse* (pour **courseuse*) « dévidoir », tous mots qui sont dans Godefroy. Cotgrave donc concurremment *courseoir* et *escourseoir* « canal de pompe ».
2452. COC, CUC, onomatopée. Il me paraît déraisonnable de débouter le fr. *sucer* de son étimologie lumineuse, **suctiare*, pour le précipiter dans le goufre noir de l'onomatopée.
2458. *DACULUM, -A. Je crois (avec G. Paris, *Romania*, XXIII, 614) que le lorain *dayer* n'a rien à voir dans le groupe où M. M.-L. l'anregistre à la suite de M. Horning (*Z. f. r. Phil.*, XVIII, 217) et où sa signification jure vraiment par trop. Bien que le premier auteur qui, à ma connaissance, ait parlé de *professo* des célèbres *dayemants* ou *dayots* de Lorraine, à savoir J. Bourgoïn (*De origine... vulgariū vocum linguæ gallicæ, italicæ et hispanicæ...*, Paris, 1583, p. 27) écrive *dayer* (pour rattacher le mot au lat. *adagium*), et que dès le xv^e siècle on trouve *dayemant* dans un manuscrit de Metz (*Bull. Soc. anc. textes fr.*, 1876, p. 114), il est probable que la forme primitive comporte un *l* médial et est identique à l'anc. franç. *dalier* (voir le *Glossaire des Contes* de Nicole Bozon), attesté dès le xii^e siècle (par le composé *s'entredalier*, dans le *Livre des Rois*, p. 236, exemple déjà cité par Diez, mais oublié par Godefroy), et qui se retrouve dans l'angl. *dally*, l'allemand dialectal *dahlen*, etc. Chardri scande *entredalier*, ce qui exclut absolument la base **daculum*. D'autre part, le sans paraît indiquer un rapport avec l'anc. fr. *altier*, mot de Hainaut, d'Artois et de Picardie, attesté dès le xiii^e siècle (Godefroy).
2497. DEBITORUM. L'anc. fr. *detere* est refait sur *dete*; c'est *detre*, lorain *datre* qui représente le cas sujet de *bitor*, come *detor* le cas régime de *bitorem*.

- 2506, DECOLLARE. Il ne faut pas faire appel à *gula* pour rendre raison du pr. *degolar* (avec *o* ouvert), etc. *Degolar* ét à *decollare* come *dehmar* à *depanare*, *rebondre* à *reponere*, et tant d'autres.
- 2523, *DEGRADUS. La forme normale du provençal ét *degra*, non *degrat*.
- 2525, DEINDE. Le pr. *den*, qi manque dans Raynouard et dans Levy, et qi ne semble se trouver qe dans un passage très obscur de Giraut de Bornelh, doit être provisoirement tenu an quarantaine.
- 2578, DERAMARE. Ajouter l'anc. pr. *deramar* (et *desramar*) et l'anc. fr. *deramer* (et *desramer*), mots conservés par les patois actuels, notamant (pour ce qi concerne le domaine français) par le poitevin *dramer*.
- 2621, DEXTRANS. Le pr. *destre* ne peut pas remonter fonétiquement à **dextrans* qi donnerait **destras* : cf. *efus* < *infans*.
- 2672, DISLIGARE. Le pr. *deslegar* signifie « liqéfier » et non « délier », qi se dit *desliar*. Il ét difficile de méconaitre **disliquare* dans *deslegar*.
- 2686, *DISROTEOLARE. Ce tipe me paraît aussi inexplicable morfologiquement q'inpropre à fournir fonétiquement l'étimologie de l'it. *sdruciolare*.
- 2700, DIURNUM. De l'expression contractée *jouvrat* « jour ouvrable » de Bournois rapprocher celle de Limoges (*Poésies de Foucaud*, éd. Ruben, p. 36) *jourbran*, pour *jour oubran*.
- 2712, DOCTUS. Ajouter l'anc. fr. *duit*, encore qe l'art. 2709, consacré à *docere* > *duire*, puisse an tenir lieu ; mais alors pourquoi mancioner le pr. *duech* ?
- 2738, DOMINICUS. Ajouter l'anc. pr. *domenge* et l'anc. adj. fr. *domoine*, *demoine* (qi ét peut-être la source du subst. actuel *domaine*, qe j'ai quelqe peine à considérer, avec M. M.-L., come le représentant de *dominium*.)
- 2744, DOMITUS. Ajouter l'anc. fr. *donte*, qi ét dans Rutebeuf (Godefroy) et qi vit encore.
- 2754, *DORNA. Le tipe celtique, d'après V. Henry, ét *durno*, ce qi convient bien à la forme *dorn* (avec *o* fermé) du français et du provençal, et non **dorna*. D'autre part, la traduction « eine Hand voll » n'ét pas exacte : le *dorn* ét une mesure de longueur, non de capacité.
- 2755, DORSUM. Un renvoi à 2126 (*CONDORSUM) serait le bienvenu. Le rattachement à *dorsum* du terme d'architecture *doucine* ét bien peu vraisemblable ; on sonje plutôt à l'expression figurée *pante douce*.
- 2760, DRACUNCULUS. Avant l'anc. fr. *raoncle*, il convient de mancioner la forme initiale *draoncle*, plus d'une fois atestée, et le verbe dérivé *draoncler*, conservé dans le picard actuel *draoncler* (Godefroy, *DRAONCLE*, *DRAONCLER*).
- 2785, DUCERE. La forme primitive du français n'ét pas *desduire*, *deduit*, mais *deduire*, *deduit*.
- 2796, DUNGJO. Étimologie sans valeur du fr. *donjon* ; la forme concurrente *domnjon*, qe possède le provençal, assure **domnionem*, proposé par Diez.
- 2797, DUNU. On s'étonne de ne pas voir mancioner le fr. *édredon*.

2827. EDLING. Il aurait falu mencioner l'anc. pr. *adelenc*, puisque l'auteur a oublié d'insiruer an son lieu un art. *ADILING*.
2880. EPISCOPUS. Ajouter l'anc. pr. *bisle*.
2917. ESSE. L'explieacion du fr. *feu* « défunt » par un participe modelé sur lui ne saurait être prise au sérieux: les exemples de la grafie *fabu* abondent en anc. français et ne laissent aucun doute sur la formation d'un lat. vulg. **FABITUS*, tiré de *fatum*; et les composés *du feu* et *malseñ* (*malfedut* dans *Saint Alexis*).
2963. EXCEPTE. Ajouter l'anc. pr. *eitelz*.
2970. EXCLARIARE. Ajouter l'anc. pr. **eissedar*, écrit *esedar* dans *Girart de Rossillon*, 6263.
- 2972 et 2973. *EXCLARARE, EXCLARIARE. L'astérisque doit être placé devant *exclariare* et non devant *exclarare*. Le pr. *esclarzir* et le fr. *éclaircir* sont rattachés à **exclariare* par l'intermédiaire du subst. verbal *éclair*. C'èt une erreur qi, pour le provençal, èt criante; il faut absolument partir de **exclaricare*, tipe qe j'ai proposé il i a tout juste vint ans (*Romania*, XXI, 17, n.). An tout cas, le ravoï à Diez doit être placé après *éclair* pour qe le lecteur comprène bien qe c'èt lui qi a tiré *éclair* de *éclairer*, ce qi èt parfait, et qe c'èt M. M.-L. qui tire *éclaircir* de *éclair*.
3027. EXORTA. Ajouter **exortare* > picard mod. *échorter* « avorter », *éboitir* « avorton »; cf. *Compte rendu de l'Ac. des Inscriptions*, 1909, p. 445-7.
3046. EXPERTUS. Il sanble bien qe l'anc. fr. *apert*, distinct du mot savant *apert* calqué sur *apertus*, doive être rattaché à *expertus* par un changement de suffixe très ancien.
3055. EXPORRIGERE. L'anc. fr. *espuer* (aussi *esper*, *espoir* dans des textes de Tours) n'a certainement rien à faire avec l'ital. *sporto*: il n'èt pas possible qe le *t* étimolojique ait disparu dès le xii^e siècle. Il faut plutôt s'adrécer au germanique *spor-*, tiré de la racine verbale *sper-*, ce qi aparanterait le mot à *iperon*.
3088. EXTERGERE. Ajouter l'anc. fr. *esterdre* « balayer »; voir *Romania*, XXXVIII, 395.
3133. FACTIO. La forme normale du provençal èt *faisson*.
3158. FALCO. L'étimolojie germanique èt bien peu vraisemblable. Les passages de Firmicus Maternus (334-337, et non « vers 300 ») où figure *falco* sont d'ailleurs presque sûremant dus à des interpolacions relativemant réçantes.
3181. *FAMELIENTUS. Ajouter l'anc. pr. *famolén*.
3196. FARRIN. Il me paraît impossible de séparer l'anglo-norm. *farrin* (qi rime an *-ain* dans la *Vie de saint Giles*, texte cité par M. Baist) des nonbreus exemples de *ferain*, *farain* q'on peut voir dans Godefroy et qi remontent sûremant au lat. **feramen*, leqel a pu très anciénemant prandre, par assimilation, la forme parallèle **faramen*; qant à *ferin* dans la *Chanson de Dermot*, qe M. Baist apèle à la rescousse, c'èt tout simplemant *farine* < *farina*.

- 3220, FATIGA. On étone de ne pas voir inscrit à son ordre alfabétique le verbe fatigare, d'ou l'anc. pr. *fudiar*.
- 3230, FEBRIS. Ajouter le pr. mod. *febre-lent* « poitrinaire », qe Mistral décompose an *febre-lent*, mais qi représante plutôt, il me sanble, un tipe ancien **febrilentus* analogue à *febriculentus* anployé par Marcellus de Bordeaux.
- 3332, FISTULA. Ajouter l'anc. fr. *festre* « ulcère, etc. », norm. mod. *fêtre* « panaris ».
- 3346, FLAGELLARE. Bien séduisante ét l'idée d'expliquer *fêler* par *flagellare* « marquer de raies », d'autant plus qe l'on a *faieler* dans *Aucassin* ; mais je ne sais dans quel texte se trouve *fraclé* « fandu, fêlé ».
- 3347, FLAGELLUM. A noter une curieuse survivance du sans primitif « jeune pousse » dans l'anc. fr. *flael*, *frael de figues, de raisin*, qe Godefroy (art. FREEL.) traduit par « cabas, panier de jonc servant de mesure », mais qi doit signifier proprement « moissine, rameau chargé de fruits ». D'ailleurs le prov. mod. *flage*, qe M. M.-L. considère justemant come une formation régressive, n'a qe le sans de « jeune pousse », ce qi n'êt pas indiqué.
- 3357, FLATARE. Il ét imprudent de citer « prov. *flazar* » : ce mot n'existe pas, car dans le seul passage où il figure (Vie de Jaufré Rudel), il faut le rattachier à *flairar* de *fragrare* an corijant la leçon du manuscrit ; cf. E. Levy, *Prov. Suppl.-W.*, III, 499, art. FLAIRAR.
- 3397, FOCALÉ. M. M.-L. rattachie au lat. class. *focale* le mot *fouaille*, anployé par frère Angier dans la *Vie de saint Grégoire*. C'êt une opinion qi a été exprimée ici-même (*Romania*, XII, 206) et qi a fait son chemin, puisque Godefroy, M. Herzog (*Z. j. rom. Phil.*, XXVII, 124), Miss Pope (*Étude sur la langue de frère Angier*, p. 105), M. Körtling (*Lat.-rom.-W.*, 3867^a), avant M. M.-L., s'an sont faits les écos conplaisants. Ele ne saurait pourtant être acceptée : *fouaille*, chés frère Angier come ailleurs, signifie « bois de chauffaje » et vient de *focus* par **focalia*. Le logod. *fogale* « anjine » ét donc le seul représantant de *focale*, et il faut créer un art. **focale* où, avant l'anc. fr. *fouaille* (conservé par quelqes patois), on placera d'abord le prov. *fogal* « foyer ».
- 3368, FUMARIUM. Ajouter l'anc. fr. *fumier* et *fumiere* « fumée ».
- 3615, *FUSTICELLUS. L'anc. fr. *fuissel* pustule **fuscellus* (de *fusus*) et non **fusticellus* (de *fustis*) ; voir *Romania*, XXVIII, 186.
- 3638, GAIRO. L'anc. prov. *guiret*, qi ne figure qe dans la *Chanson d'Antiecke*, doit probablement être corijé an *guiret*, et rattaché à la même famille qe l'anc. fr. *guivre*, *wivre* « dard ».
- 3643, *GALATINA. Il ét probable qe ce mot provient du grec γαλακτινος, de γαλα « lait ». An tout cas, il vaut la peine de recueillir ce témoignaje d'Ugucio, qi ferait bien dans Du Cange : * *Gala* grece, latine dicitur *lac*. Unde *galactine*, arum, id est delicia et lacticia, scilicet cibi delicati, proprie ex lacte et intestinis facti. » (B. N. lat. 7622, fol. 55^a).

3652. *GALIRE. On ne devine pas facilement le rapport sémantique que M. M.-L. admet, sans l'expliquer, entre le verbe *jaillir* (primitivement *julir*) et le subst. *jahm*.
3700. GAVISUS. Ajouter l'anc. pr. *gavis* dans *Sainta Fides* 393, peut-être mot savant.
3782. GLIBA. Ajouter le pr. *gleca* (cf. *Romania*, XLII, 77) et le gasc. *glèu* (Mistral).
3816. GOMUS. Dans une partie de la Creuse, le goujon porte le nom de *guret*, forme tout-à-fait populaire qui mérite d'être signalée à côté de la forme savante *gobi* du provençal propre.
3825. GOSSYPIMUM. M. M.-L. paraît accepter l'idée que ce mot latin (qualifié à tort de « grec ») se serait déformé jusqu'à devenir *goupillon*, nom que porte, dit-on, le cotonier; c'est une fantaisie de novice qu'il fallait laisser à son auteur (K. Rockel, *Goupil*, Breslau, 1906, p. 47-8); il était plus utile de dire que la variante *gossimpinus* a donné naissance (par voie savante) au fr. *gossampin*, consacré par l'Académie, dans Rabelais *gossampine*. Il va de soi que *goupillon*, appliqué à l'arbuste en question, s'explique tout naturellement par l'aspect du fruit cotonneux au bout de la tige.
3834. GRAM. Il est difficile de ne pas rattacher à ce radical (sauf à admettre une contamination de *grinian*, art. 3870) l'anc. fr. *graignier*, distinct de *griguiet*, et le subst. verbal *graigne*.
3914. GULOSUS. Ajouter l'anc. pr. et anc. fr. *golos*, d'où le verbe anc. fr. *golover*, plus fréquent dans les textes que le nom lui-même.
3917. GUNDELREBE. Ce n'est pas un français, mais un frioulan que M. Schuchardt a signalé *contreve*, *condrede* (et non *contrede*) comme se rattachant à l'alem. *gundelrebe*; quant au pr. *contère* (et non *conter*), je renvoie à ce que j'ai dit ici-même, *Romania*, XXXVI, 620, note.
3925. GURTIL. Pourquoi citer une forme singulière de l'ancien français (*geurle*) de préférence à la forme normale *gorle*, *gourle*, qui est très fréquente?
3934. GWERBL. Il faut plutôt tirer le bret. *gwerbl* du franç. *verble*, que le français du breton. Comme *verble* se dit des vers du nés, on se demande s'il ne représenterait pas le tipe lat. vulg. **vermulus*, avec, pour l'initiale, une contamination germanique à déterminer.
4046. HARING. Le lat. *aringus* est médiéval et non du temps de l'Empire.
4087. HAVAN. Pourquoi ne pas mentionner le fr. *avanie*, emprunté de l'italien?
4180. HORDUUM. Il n'est pas possible de rattacher à *horduum* le frioulan *uarbit*, le vaudois et savoy. *orbi*, le vicentin *orbegolo* « orjelet »; il faut partir de *orbis*; cf. *orbicalus* (pour *orbiculus*) « panaris » dans la vieille traduction d'Oribase, et le franç. dial. *orbeillon* « orjelet » (*Mélanges Louis Havet*, p. 520).
4086. HORREUM. *Orgier* « granje » n'existe pas en anc. français, au moins à ma connaissance, mais l'anc. provençal possède effectivement *orgier* « marchand de grains », dont j'ai parlé ici-même (*Romania*, XXV, 447; cf. *Essai*, 341).

- 4200, HOSPITIUM. L'anc. fr. *ostise*, du jandre féminin, n'a rien à voir ici, mais doit être mancioné sous HOSTES, car il représtante téoriquement **hospititia*.
- 4276, IMAGO. Ajouter l'anc. franco-pr. *esmaina* qi figure trois fois (vv. 1120, 1137, 1157, éd. Talbert), dans la *Vie de sainte Caterine* de Tours, considérée à tort come poitevine.
- 4293, *IMPARARE. Le pr. *amparar* ét primitivemant *antparar* (cf. *Sainta Fides*, 129; *Aizar et Maurin*, 339), qi remonte nécessairemant à un tipe **ante-parare*.
- 4315, *IMPOSITUS. Le seul mot cité ét l'anc. pr. *empost*, qe Giraut de Bornelh opose à *benestan*; j'ai peine à croire q'il s'ajisse, come l'admet M. M.-L., d'une conposicion avec préfixe négatif, l'idée de « chose inposée » conduisant facilemant à cèle de « chose malséante ».
- 4334, INANIS. Pour expliqer la forme et le sans de l'esp. *emano* et du pg. *anão* il faut admètre la collaboracion de *nanus* + *inanis*.
- 4337, INAURIS « Ohrring ». Je ne trouve ni dans Godefroy ni ailleurs l'anc. fr. *anor*, seul représtantant cité; il faudrait doner une référance précise pour les mots aussi rares.
- 4359 a, *INCOARE. Pourquoi ne pas écrire, sans astérisque, *inchoare*? L'anc. provançal, qi représtante seul ce verbe, écrit *encar* (et non *encoar*), ranplaçant le *c* par *qu* devant *e* (prét. *enquet*). A signaler le verbe mod. *comença*, contamination de *encar* + *començar*; cf. Herzog dans *Z. f. neufr. Spr. u. Lit.*, XXXIV, 1, 304-5. Aus exanples fournis par l'*Atlas ling.* à M. Herzog et qi provièment de la Dordogne, de la Corrèze et du Puy-de-Dôme, j'ajoute qe *comença* existe aussi dans le sud de la Creuse (voir ma traduction de l'Enfant prodigue an patois de Saint-Yrieix-la-Montagne, *Arch. des missions*, 3^e sér., V, 458, art. 14; mon ami le Dr Louis Queyrat me signale aussi sa présance à Chavanat, à 9 kil. N.-O. de Saint-Yrieix).
- 4374, INDICTUM. Assurémant le prov. *endec*, mis an cause par Diez, n'a rien à voir ici; mais il faudrait le randre à sa famille léjitime, anc. prov. *dec*, *deca*, anc. fr. *teche* (auj. *tache*).
- 4396, *INFERNICOLA. Tipe invraisanblable de l'a. fr. *fernicle*, mot conservé par les patois, bien qe M. M.-L. ne le dise pas; cf. *Romania*, XXXIX, 231.
- A. THOMAS.
- Le t. II du *Rumänisch-deutsches Wörterbuch* de M. Tiktin s'achève avec le fasc. 18 et la lettre O; le fasc. 19 amène le t. III jusqu'au mot FODIDI.

Comptes rendus sommaires.

Giulio BERTONI, *Notice sur deux manuscrits d'une traduction française de la Consolation de Boèce conservés à la Bibliothèque cantonale de Fribourg (Suisse)*. Publié à l'occasion de l'inauguration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg; Fribourg, impr. Saint-Paul, in-8°, 64 pages, avec plusieurs facsimilés. — Cète brochure, luxueusemant éditée, mérite l'atancion à plu-

sieurs points de vue. On y trouvera des renseignements précieux sur la culture française dans le canton de Fribourg au moyen âge, sur les copistes et sur les patrons qui les faisaient travailler. A propos de Petermann Cudrefin (p. 25), l'auteur aurait pu renvoyer à la notice publiée ici même (*Romania*, XXI, 39) par M. P. Meyer sur maître Pierre Cudrifin. La traduction de Boèce qui se trouve dans ces deux manuscrits et celle de frère Renaut de Louhans, insuffisamment étudiée par M. Nagel, en 1891, d'après un manuscrit de Magdebourg (cf. *Romania*, XX, 329). On sait que les manuscrits en foisonnent. Une édicion critique serait laborieuse, mais paierait l'éditeur de sa peine, car Renaut de Louhans ne s'est pas contenté de traduire Boèce : il l'a abondamment glosé et interpolé, et parfois d'une façon assez intéressante, comme le prouvent les extraits copiés que donne M. Bertoni. Une jolie découverte, faite par ce dernier, au cours de route, est celle-ci : le soi-disant fabliau publié par Montaiglon sous le titre *Des États du siècle* (*Recueil*, t. II, p. 264, n° LIV) n'est autre chose qu'un fragment de l'œuvre de Renaut de Louhans. M. Bertoni s'est expliqué brièvement à ce sujet dans une note parue dans la *Z. f. rom. Phil.*, XXXIV, 368 ; mais il reste encore à dire, et je reviendrai sur ce curieux épisode d'histoire littéraire dans une note spéciale. Enfin M. Bertoni, désireux de faire mieux connaître certaines sources de son auteur, a examiné la version contenue dans le ms. 365 de Berne (dont il publie le début) et il a constaté que cette version (= III de Léopold Delfile) a été connue et pillée à l'occasion par Renaut de Louhans. Voilà qui est aisé. Ce qui ne l'est pas, c'est que cette version III soit antérieure à la version II, et que la version I soit vraiment celle que Jehan de Meun a dédiée au roi Filipe le Bel, comme M. Bertoni est porté à le croire. Espérons que notre éminent collaborateur aura bientôt l'occasion d'exposer, comme elles demandent à l'être, les conclusions nouvelles qu'il se borne à indiquer dans la brochure que nous avons sous les yeux et où, à vrai dire, il n'y avait pas place pour un exposé de ce genre. — A. THOMAS.

Les formes de la rupture de l'hommage dans l'ancien droit féodal, par Marc BLOCH (*Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1912, t. XXXVI, p. 141-77). — Cet article de M. Marc Bloch, qui est un historien, n'est pas sans intéresser les romanistes. L'auteur y montre que les expressions *foler* et *rompre le feidu* (lat. *vase tuare*) tirent leur origine de la cérémonie par laquelle s'accomplissait la rupture de l'hommage et ont d'abord désigné proprement une opération concrète, de signification juridique, avant d'en être réduites à la simple valeur de termes abstraits. En passant, il commente et précise d'une manière heureuse le sens de quelques textes français : ainsi les vers 2314 ss. de *Roual de Cambrai* (voir p. 158 ss. et n. 2), et les vers 7922 ss. de la *Chanson des Saisnes*, pour lesquels il propose au texte publié par M. Stengel une ingénieuse correction (voir p. 162, n. 1). A ceux qu'il a recueillis on en pourrait joindre quelques autres, qui,

d'ailleurs, pour la plupart, n'apportent pas de lumière nouvelle sur la question qui l'occupe : tels ceux de *Cligeis* (v. 862), de *Lancelot* (v. 6360), de *Galeran* (v. 6381), (ces derniers cités par M. Foerster, à l'index du tome IV des œuvres de Chrétien de Troyes, ainsi que le v. 1328 de la *Manekine*, que je n'ai pas réussi à retrouver), des *Miracles de Notre-Dame* (cité par M. Cohn), etc. Mais il y en a un au moins qui, du point de vue juridique même, qui est celui de M. Bloch, méritait d'être pris en considération : Godefroy en cite une paire de vers dans son *Complément* ; ils appartiennent à la *Vie de sainte Thana*, insérée dans le *Poème moral* (strophes 340-8) ; les strophes 346-9 offrent ici un intérêt tout particulier. M. Liber a bien voulu me communiquer sur ce sujet, la glose suivante de Bechor-Schor (éd. Jellinek, p. 41) relative à un passage de *La Genèse* (XXVII, 40 : « tu enleveras ton joug de dessus ton cou ») : « comme font encore maintenant les seigneurs : lorsque leur suzerain appesantit son joug outre mesure, ils lui disent : « Prends ta (ou ton) *ppje*, ton *omanje*, c'est-à-dire le pays que je tiens de toi : je ne veux plus te servir. » Je ne sais pas si dans la graphie *ppje* il ne faudrait pas voir la transcription du mot *pulle*. C'est, en tout cas, de la cérémonie de la rupture d'hommage qu'il est question. — E. FARAL.

A. COUNSON, *La Pensée romane, Essai sur l'esprit des littératures dans les nations latines* ; Louvain et Paris, 1911 : in-12, 371 p. (Bibliothèque de la Société d'études morales et juridiques). — Livre d'une lecture très attachante, issu sans doute d'un cours public, dont le seul défaut consiste en ce titre, d'une irréalisable ambition. Peut-on se flatter d'embrasser toute la « pensée romane », si l'on n'en cherche l'expression que chez les poètes, les romanciers, les artistes, à l'exclusion des philosophes et des savants ? Est-on bien sûr qu'on aura touché les points culminants de cette pensée quand on aura étudié la façon dont les nations romanes ont conçu ou modifié les lois, les arts, la religion hérités de Rome, la chevalerie française, la courtoisie, l'esprit franciscain, la littérature du principat (tels sont les objets des six chapitres de ce premier volume) et, dans un volume ultérieur (annoncé page 8) la *Reconquista*, du Cid à don Quichotte, (c'est-à-dire, je suppose, la littérature épique de l'Espagne), la fable de Don Juan, les conquêtes d'outre-mer (lesquelles ?), la querelle des Anciens et des Modernes, la légende napoléonienne, et certaines « fables de décadence » sur lesquelles l'auteur ne s'explique point du tout ? Mais ce qu'il y a d'un peu arbitraire dans le choix des matières est racheté par l'agrément et la solidité d'une exposition précise, abondante en détails bien choisis et en aperçus ingénieux, sinon en idées vraiment originales. A ceux qui voudraient être informés des aspects nouveaux qu'ont pris depuis une trentaine d'années certains problèmes d'histoire littéraire, ce livre est à recommander sans réserve. On peut se demander seulement si ces « contribu-

tions » à la culture générale du public, qui supposent d'immenses lectures et un subtil talent, valent tout le temps et la peine qu'elles exigent, et si ceux qui peuvent enrichir la science ne feraient pas mieux de laisser à d'autres le soin d'en propager les résultats. — A. JEANROY.

AUSTIN DE CROZÉ, *La chanson populaire de l'île de Corse*, avec conclusion de M. Paul Fontana; Paris, Champion, 1911; in-16, xv-188 p. — Jolie collection de chansons populaires et de mélodies, très agréablement présentées par un homme de goût qui écrit d'un joli style; mais si elle charme les amateurs, elle ne satisfera pas les folk-loristes, qui y chercheront en vain des renseignements précis sur la provenance des documents qu'on leur présente et y soupçonneront maints « arrangements ». Beaucoup de textes sont d'un tour très littéraire et paraissent d'origine toscane. A qui fera-t-on croire qu'elle est du xv^e siècle, cette Marseillaise (p. 59-61), au reste « rétablie » par le compilateur, où l'on voit « pjeni li cammini — Delli veri patriotti — E di buoni cittadini »? Les traductions sont en général élégantes et fidèles (sauf celle de la p. 64, au bas, qui n'est qu'un long contre-sens). Bibliographie abondante, mais où beaucoup d'articles manquent des indications indispensables. On y lit par exemple le nom de Fauriel, et rien du tout en face. — A. JEANROY.

SANTORRE DEBENEDETTI, *Nuovi Studi sulla Giuntina di Rime antiche*; Città di Castello, 1912; in-16, 92 p. — Dans ce fascicule (114-115) de la *Collezione di opuscoli Danteschi inediti o rari* publiée par G. L. Passerini, M. S. Debenedetti réimprime, avec quelques retouches de style et d'importantes additions, une étude insérée en 1907 dans le tome L du *Giorn. storico della lett. italiana*, p. 281 et suiv. Il s'agit de définir l'autorité du volume de *Sonetti e canzoni* publié à Florence, en 1527, par les Giunti, et où nous lisons bon nombre de pièces qui n'ont été conservées par aucun recueil manuscrit. L'authenticité de ces pièces a été très discutée, et certains critiques n'ont pas craint de mettre en doute la bonne foi de l'éditeur de 1527 dans la composition de son recueil. Comme l'indique M. D. dans sa courte préface, il aborde le problème sur trois points précis: il confirme l'authenticité de la tenzone de Dante da Maiano avec divers personnages jusqu'alors obscurs, et sur lesquels ses patients dépouillements d'archives lui ont permis de réunir des renseignements biographiques; par la comparaison du texte de deux sextines dans l'édition et dans un ms. (Laur. Pal. 119), il étudie « comment les Giunti publiaient les textes anciens »; et enfin il montre que si tous les sonnets attribués à Guittone, dans l'édition de 1527, ne peuvent être de lui, l'attribution est fort acceptable pour un certain nombre d'entre eux, et qu'en tout cas les Giunti ne sauraient être tenus pour responsables de l'attribution. En résumé, la « Giuntina » doit être consultée comme une source manuscrite, avec cette réserve qu'elle

a été compilée au moyen de matériaux d'âge, de provenance et de valeur variables. — Au service de ces questions ardues, M. S. D. apporte sa grande connaissance des recueils de *rime antiche*, et l'on ne peut reprocher à ses recherches d'être trop minutieuses, puisqu'elles aboutissent à des résultats positifs d'une réelle importance. Tout au plus sera-t-on tenté de le chicaner sur la composition de son volume : la tenzone de Dante da Maiano en constitue le centre ; pourquoi les deux autres points forment-ils des Appendices ? Ceci paraît d'autant plus fâcheux que sur le premier appendice (Come i Giunti pubblicavano i testi antichi) est venue se greffer une dissertation d'un intérêt capital, rejetant d'une façon définitive l'attribution à Dante des sextines *Amor mi mena* et *Gran nobiltà*. Ira-t-on chercher à cette place la précieuse et convaincante discussion de M. D. ? Elle mérite d'être signalée aux lecteurs, dont elle risque de ne pas attirer suffisamment l'attention. — H. HAUVERTE.

Karl v. ETTMAYER, *Vorträge zur Charakteristik des Altfranzösischen* ; Fribourg, 1910, chez l'auteur ; in-8°, 132 p. — A côté des grammaires faites généralement d'un autre point de vue, plus historique, M. E. se propose de donner à ceus qui commencent l'étude de l'ancien français un manuel qui leur en fasse connaître la constitution intime et le mécanisme. L'ouvrage complet doit contenir deux parties, une première pour le vocabulaire, les formes, les expressions ; une seconde pour les fonctions. M. E. publie d'abord une esquisse du premier chapitre de la première partie qui montre qu'il a la compétence nécessaire pour mener à bien son entreprise. — H. YVON.

Festschrift zum 15. Neuphilologentage in Frankfurt am Main, 1912 ; Frankfurt am Main, Knauer, 1912 ; in-8, 289 p. — Deux seulement des contributions réunies dans ce volume rentrent dans notre cadre : p. 79-91, W. Heraeus, *Zu den lexikalischen Quellen der Reichenauer Glossen* ; indication des éclaircissements qu'apporte au glossaire de Reichenau la comparaison des glossaires latins, en particulier de l'*Abacus* ; — p. 130-46, P. de la Juillièrre, *Du rôle de quelques animaux dans le langage* ; sans valeur, l'auteur est médiocrement informé et ne paraît pas même connaître les travaux de L. Sainéan sur la *Création métaphorique*. — M. R.

Alexis FRANÇOIS, *Les caractères distinctifs du français moderne* ; Genève, W. Kündig, 1908 ; in-8°, 23 p. — Leçon d'une belle éloquence par laquelle M. F. a inauguré, le 2 mai 1908, son enseignement d'histoire de la langue française moderne dans la chaire occupée précédemment par Eug. Ritter. Le français y est marqué de quatre caractères tout externes, en tant qu'il se différencie du latin, des autres langues romanes, des autres dialectes de la Gaule, et, point sur lequel l'auteur insiste, que depuis la Renaissance il a été travaillé comme une œuvre d'art par toute une lignée d'écrivains qui se sont proposés d'abord de le « défendre » puis de « l'illustrer ». — H. YVON.

Giuseppe GALLI, *Laudi inedite dei disciplinati umbri scelte di sui codici più antichi*; Bergamo, Ist. it. d'Arti grafiche, 1910; 8°, pp. XLII-227. — Questa opera, che porta sulla copertina la data 1910, è stata pubblicata, in realtà, un anno più tardi. Come a tutti i lavori destinati a gettare sia pure un piccolo lume sulle antiche laude italiane, si può fare anche a questa edizione di trenta nove componimenti (tratti dal cod. Vallicelliano A. 26, Perugino Giust. 5, Assisiano e altri) accoglienza abbastanza lieta. Tuttavia, l'edizione avrebbe dovuto essere condotta con molto miglior metodo e con maggiore diligenza. Il Monaci (*Rendic. della R. Acc. dei Lincei*, XX, 1911, fasc. 2^a) ha giudicato questo libro con molta severità, ed è certo che non gli si può dar torto. Ho voluto confrontare il principio della Lauda VI (p. 34) con il testo, che si legge nella c. 27^r del ms. perugino, nel fac-simile dato dall'autore, e v'ho trovato gravi divergenze: *Martam* (ms. *Marta*) nella didascalia, *dire* al v. 13, *doglo* al v. 24 e *nostro* abbr., non già *mie*, al v. 37, ecc. Inoltre, come appare da un fac-simile del ms. assisiano, nella Lauda XXXV abbiamo al v. 29 *aitare*, al v. 37 *Magdalena*, al v. 45 *piangeano* (non *piangono*, che falsa la rima), al 48 *adolorate*, al v. 50 *reuuolte*, al v. 52 *abunda*, ecc. Gli « Appunti sul dialetto » e il « Glossario » sono quanto mai insufficienti e ingombri d'errori. Basta osservare che (a p. XXI) il plur. *maiuri* è tenuto distinto, non si sa perchè, dagli altri plur. metafonetici ed è messo, come esempio di *u* da *ó*, con un *mu-stra*, che deve invece il suo *u* alle forme arizotoniche; a p. XX l'*e* di *benigno*, *malegno*, *lengua*, *consiglio* ecc. è spiegato come un riflesso dovuto unicamente alla posizione, e non già agli speciali suoni e gruppi di consonanti che dan luogo a questo fenomeno; a p. XXII, l. 3 si legge un *Galvano*, che non è poi altro che un *Galvario* (Calvario), ecc. ecc. Insomma, questa parte del lavoro del Galli è tutta da rifare con criteri più rigorosi e, naturalmente, con preparazione ben diversa. Il « Glossario » non vale di più. I meriti del G. consistono, invece, nell'aver ricercato e ritrovato materiali importanti per gli studi sulle antiche laude, e nell'aver fornito agli eruditi, qua e là, indicazioni rilevanti su mss. preziosi. Se l'autore riprenderà l'argomento, con maggiore preparazione paleografica e linguistica e con tutte le cautele necessarie, riuscirà certo a darci una raccolta ragguardevole di testi, della quale ognuno gli sarà grato. Egli verrà, per tal modo, a completare molto più degnamente una sua memoria d'insieme, edita nel 1906 e assai migliore di questo libro, sui *Disciplinati nell'Umbria e le loro laudi*, in *Giorn. stor. d. lett. ital.*, Suppl. n° 9. — G. BERTONI.

Henri HAUVETTE, *Dante : Introduction à l'étude de la « Divine Comédie »*; Paris, Hachette, 1911; in-12, pp. XII-396¹. — È un libro, a cui l'intento divulgativo non toglie una giusta compostezza nelle parti, un'interiore armo-

1. Troppo tardi, per tenerne conto, vengo a sapere che una 2^a edizione del volume ha visto la luce nel 1912.

nia nell'insieme e, direi quasi, un' elegante gravità nel contenuto e nella forma. Che l'esposizione ne è facile e, in pari tempo, severa, e tutto il volume appare pensato e scritto con una critica serena, chiara, persuasiva. Si sente che le pagine dell' H. sono state ricamate sopra un canovaccio fatto d'informazioni esatte, attinte alle migliori e più solide opere di dantologia, con un retto criterio di scernita entro la selva di libri, opuscoli e articoli ispirati dal divino poeta. La « *Commedia* » e anche gli altri scritti di Dante sono stati collocati dall' H. nella luce che loro spetta, in seguito alla valutazione dei molti e complessi elementi etici, in mezzo ai quali si formò e grandeggiò la figura dell' immortale esule fiorentino. Cosicché il volume è non soltanto un' introduzione alla *Divina Commedia*, ma anche un profilo, sobrio ed elegante, del Poeta. Che in un libro siffatto, in cui molte e dibattute questioni dovevano di necessità venir riassunte in pochi periodi, si trovino pagine discutibili e giudizi non sempre convincenti, è cosa naturale, poiché nell' apprezzamento di un' opera d'arte non si può mai prescindere appieno da elementi soggettivi o personali. Ma conviene riconoscere che è stata cura dell' autore di tenersi, entro i limiti del possibile, nel giusto mezzo, pur lasciando intravedere e, qua e là, manifestando le proprie opinioni. Così, vediamo l' H. aderire all' indirizzo che Beatrice sia stata realmente Bice Portinari, ma che la *Vita Nuova* sia da considerarsi più come opera d'arte, che come documento biografico. Fatte le giuste riserve sul primo di questi punti, è tempo di accettare pienamente il secondo. Intorno ai sonetti del *Fiore*, l' H. si mantiene prudente e non osa assegnarli a Dante. Ammette, con altri studiosi, che l'*Inferno* sia stato composto fra il 1304 e il 1308, il *Purgatorio* fra il 1308 e il 1313 e il *Paradiso* negli ultimi anni di vita del Poeta. Su tutto ciò, molto vi sarebbe, naturalmente, da discutere e obiettare; ma questa pare la sorte di Dante: di sottrarsi a computi troppo definiti e materiali, quando si tratta della grande sua opera, di cui infinita è la poesia e senza limiti sono le idealità. A proposito della *Quaestio*, si direbbe che l' H. non ha avuto conoscenza degli studi di V. Biagi. Sarà una svista (anzi, vi si nasconderebbe un errore di stampa) l'affermazione che le persecuzioni contro gli Albigesi abbiano soffocata la graziosa civiltà della Francia meridionale (p. 79) « au début du XIII^e siècle » (voleva dire: XIII^e s.). Non è esatto che i trovatori provenzali abbiano trovato « l'accueil le plus flatteur » dal Monferrato sino alla Sicilia. Si sa che poeti occitanici, come Ramb. de Vaqueiras, furono in Sicilia, ma vi furono di passaggio. Non esercitarono, come al Nord e in Toscana, alcuna efficacia diretta. L'influsso provenzale al Sud, si fece sentire, caso mai, attraverso la corte di Federico II, che pochi anni fu nell' isola (1212 per qualche mese, 1221, poi 1222, "23, "26 e "33). Parecchio avrei da ridire sul capitolo III dedicato al moto filosofico del sec. XIII. L' H. chiama « mistica » la corrente platonico-agostiniana. La direi soltanto

« idealista », mentre parlerei di misticismo per S. Bonaventura e i suoi seguaci. — G. BERTONI.

GIORGIO LA CORTI, *Nomi e paesi d'Italia, Ortografia e ortografia toponomastica*; Alconi, Libr. G. Fogola, 1911; in-12, VIII-168 p. — Réflexions à bâtons rompus sur l'imexactitude ou l'obscurité de la graphie officielle des noms de lieux italiens, sur les erreurs de prononciation qu'elle provoque, sur la nécessité de substituer aux errements empiriques quelques règles simples et logiques. Deux chapitres intéressants (v, vi) sur les noms où entre l'article, de plus en plus omis ou méconnu. Mais trop de « divagazioni » (le mot est de l'auteur), de « spiritosaggini », dont n'a que faire le lecteur qui cherche à s'instruire. Un auteur vraiment respectueux de la précision, de l'exactitude en toutes choses ne placerait pas Colocci au xiv^e siècle, la fondation d'Alexandrie au viii^e, n'écrirait pas *Corsen*, n'estropierait pas des vers d'Horace, ne parlerait pas d'un anc. fr. *coms* ou *combs* (= vallée). Et cela nous rend un peu sceptiques sur l'authenticité et l'interprétation des mots « bas-latins » cités p. 79 et sur bien d'autres allégations. — A. JEANROY.

Bibliographie albanaise, description raisonnée des ouvrages publiés en albanais ou relatifs à l'Albanie du xv^e siècle à l'année 1900, par Émile LEGRAND, œuvre posthume complétée et publiée par Henri GÜYS; Paris, Weher, 1912; in-8^o, VIII-228 p. — Le regretté Émile Legrand avait laissé ce travail manuscrit; M. Güys, élève diplômé de l'École des langues orientales, l'a augmenté, en le publiant de façon considérable: le nombre des articles a été porté par lui de 497 à 724. L'on regrettera que cette bibliographie, rédigée avec la science et la sûreté ordinaires à É. Legrand, ne dépasse pas l'année 1900; pour les publications postérieures à cette date l'on pourra utiliser l'*Allbanische Bibliographie* de Manek, Pekmezi et Sira (Vienne, 1909). — M. R.

G. MALACOLI, *Studi sui dialetti reggiani. Fonologia del dialetto di Novellara*, estr. dall'*Arch. glott. italiano*, vol. XVII (1911), pp. 118. — È la migliore e più compiuta fonetica, che noi si abbia, di un dialetto dell' Emilia. La descrizione dei suoni vi appare fatta con grande cura e prudenza e, si può dire, ogni parte della trattazione (sopra tutto l'esame della caduta delle posttoniche e lo studio delle nasali) è condotta con rigore e sobrietà. In genere, si può consentire con l'autore nella dichiarazione dei fenomeni, sia ch'egli esponga qualche sua veduta originale, sia che si tenga pago a interpretare, con esattezza, o a riferire le altrui opinioni. Qui mi limiterò, di proposito, a qualche cenno, che avrà più che altro il carattere di postilla o di aggiunta. E, prima di tutto, mi soffermerò sul volgere di lat. *a* libero in *ā* nell' Emilia, fenomeno certo antico (v. ora Goidanich, *Orig. d. dittong. rom.*,

p. 43), del quale non sono state trovate purtroppo tracce sicure nei documenti emiliani volgari anteriori al cinquecento (cfr. un mio articoletto in *Zeitschr. f. roman. Philol.*, XXXIII, 581). Ora, in un atto volgare dell' a. 1343 (Arch. Notarile in Modena, *Mem.* 1343, II, n° 137) abbiamo due volte, invece del comune *qualquale*, *quali*), la forma *que*, che risponderà bene alla pronuncia. Ecco i due passi : *legne le que de recevoir...*, *lo dito Jacome* e più sotto : *cosse et beni comuni de le dite parte e que¹ cosse e beni ano tenii e tenono a soa posta*. Nello stesso documento, si legge in fine : *u ni quistion e lite... la quale fosse tra l' une e l' altre de le dite parte e movere se possesse per casone di bene e de l' andeta e de la successione*, ecc. Che cosa sia questa *andeta*, non s'intende bene ; ma se essa è, come pare, l'*andata* in possesso, cioè la presa di possesso, abbiamo qui un magnifico caso di *á* in *ā*, da aggiungersi a ciò che precede. Il passaggio di *e* in *i* in sill. aperta dinanzi a *r* (p. 43) è attestato già, com' era facile supporre, nei più antichi documenti : *sira* nelle carte (sec. IX) edite dal Tiraboschi e *piro* anche in un inventario d'una farmacia modenese del sec. XIV (*Mem. cit.*, 1343, II, n° 234) insieme a *cira* (cera) : *una libra cire rubee et viridis e due libre cire pegolate*. Non è senza interesse raccogliere nei testi medievali codesti fenomeni, i quali però non sono, com' è noto, caratteristici dell' Emilia soltanto. A p. 42, è citato *fiorim* « seme del fieno con tutto lo spoglio e le parti stritolate del fieno stesso ». Colgo l'occasione per soggiungere alcuni altri vocaboli emiliani con suff. *-um* (e cioè : *dsnim*, mollezza, svenevolezza : *guajum*, guaime ; *latum*, lattime ; *mesum*, mistio ; *vanzum*, rimasuglio ; *zanzum*, ciancia), che non ho veduti ancora indicati. Ma finirò con queste poche postille, ripetendo ciò che ho già detto : che, cioè, il lavoro del M. è accurato, sobrio e, per molte ragioni, notevole. — G. BERTONI.

Documentos gallegos de los siglos XIII al XVI, transcriptos por Andrés MARTÍNEZ SALAZAR : La Coruña, 1911 : in-8°, VIII-170 p. — Ces documants sont au nombre de 72, et ils vont de 1254 environ à 1516. Presque tous sont publiés d'après les originaux, que l'éditeur a tenu à reproduire avec la plus grande fidélité. Au tête de chaque article, on trouve une cote précise, avec la date, si le documant an ét muni, ou, à défaut, des considérations sur l'époque q'il convient de lui atribuer. Aucune note d'ordre linguistique, ce qi tient (come l'éditeur l'explique dans une courte préface) à ce que ces documants doivent être l'objet d'un *Estudio gramatical*, rédigé par notre collaborateur M. J. Leite de Vasconcellos, et d'un *Glosario etimológico*, du a M. Lago González, qi paraîtront plus tard. Dans ces condicions, il n'i a q'a féliciter M. Martínez Salazar d'avoir aconpli de la manière la plus satis-

1. Si tratta, anche qui, certamente di un « quali », com' è mostrato da altri passi, quasi paralleli, in volgare, in parecchi atti del medesimo Archivio. Si può correggere : [*l*]e *que* *cosse*, ecc. ; ma non si potrebbe interpretare *que* per « quelle ».

faisante la tâche d'éditeur qu'il s'était modestement assignée, et à le remercier d'avoir pris les devants. Des textes d'abord ; pour le reste on peut voir venir, et il n'y a que profit en la demeure. — A. THOMAS.

PIU. MARTINON. *Les strophes, étude historique et critique sur les formes de la poésie lyrique en France depuis la Renaissance* ; Paris, Champion, 1911 ; grand in-8° de xx 523 p. — *Révision générale de la strophe française depuis la Renaissance* ; Paris, Champion, 1911, grand in-8° de 96 p. 1. — M. Martinon a réuni une masse énorme de faits, qu'il a embrassés d'un coup d'œil sûr et net, et ce livre restera longtemps le manuel indispensable de quiconque s'intéressera au sujet. L'étendue de l'information n'a nui en rien à la clarté et à l'agrément de l'exposition et s'associe à un goût très pondéré et très sûr. Les exemples, notamment, sont si bien choisis qu'ils constituent une véritable anthologie de notre poésie strophique depuis quatre siècles. Par un scrupule qui l'honore, mais qui n'était pas sans dangers, M. M. a tenu à rechercher les lointaines origines des formes qu'il étudie, et voilà pourquoi nous devons mentionner ce livre, qui ne rentre pas strictement dans notre cadre. Il faut avouer que, sur la littérature du moyen âge, M. M. ne fait pas toujours preuve de la compétence et de l'exactitude que nous venons de louer. Ce qu'il dit du tercet (p. 80) est insignifiant : il fallait partir de la paraphrase du *Cantique des Cantiques*, aller, en passant par *Pyrame et Thïsbe*, le *Saint Nicolas* de Bodel et *Comtois d'Artois*, jusqu'à Rutebeuf et aux *Mystères*, et montrer comment cette forme, d'abord très flottante, s'est régularisée. Il fallait rappeler que le tercet (sans liaison entre les strophes) se trouve déjà dans notre ancienne poésie lyrico-épique (romances), chez les troubadours (Guillaume IX) et dès le 11^e siècle dans la poésie latine rythmique. — Ce qui est dit de la « *terza rima* » (ibid.) est confus et inexact. Ce rythme aurait été, d'après Dante, « inventé par Brunetto Latini, et il est peut-être dû aux troubadours ». M. M. ne paraît pas se rendre compte que ces deux propositions, au reste énoncées l'une et l'autre, sont contradictoires. — Que signifie : « On en a trouvé à grand'peine dans le *Mariage de Rutebeuf* et le *Jeu de la Feuillée* » ? Il y en a ou il n'y en a pas ? — « On avait pourtant traduit la *Divine Comédie* en tercets d'alexandrins. » Cette phrase paraît faire d'une traduction, qui est tout au plus du 15^e siècle, une œuvre antérieure à Adam de la Halle. — « Comment se fait-il que la France n'ait pas adopté ce rythme au moyen âge ? car les exemples en sont infiniment rares. » La vérité est qu'il n'y en a pas du tout, et l'on ne voit pas en quoi ce rythme

1. Ces deux volumes, qui sont des thèses de doctorat, ne sont en somme qu'un ouvrage et se vendent réunis sous la même couverture.

2. L'auteur aurait traité ce sujet avec plus de précision et de compétence s'il avait lu d'abord l'article de M. Kastner, *A neglected French poetic Form* dans la *Zeitschrift für Fr. Sp. und Lit.*, XXXVIII, 1, 288.

« est manifestement du plus pur moyen âge ». Il y a dans la Bibliographie beaucoup d'imprécision (les dates manquent souvent), des lacunes¹ et des erreurs singulières : la plus bizarre de celles-ci (p. XIX, l. 12) consiste à mettre le trouvère Ernest (lire : Ernoul) Caupain au nombre des éditeurs d'anciens textes lyriques. — A. JEANROY.

S. G. MORLEY, *Spanish Ballads (romances escogidos) edited with Introduction, Notes and Vocabulary*; New-York, H. Holt, 1911; in-12, XIX-226 p. — Excellent petit recueil comprenant cinquante-huit textes, choisis parmi les caractéristiques, avec une introduction sobre et précise qui témoigne d'une parfaite connaissance du sujet, et un tableau des particularités grammaticales, qui est malheureusement un peu maigre. Les notes illustrent abondamment les textes au point de vue historique, géographique et folklorique, mais laissent vraiment trop dans l'ombre les faits linguistiques. Certaines indications étymologiques et surtout sémantiques y eussent été nécessaires : l'évolution qui a donné leur sens propre aux mots *reto*, *sobarbada* (« insulte » et non « reproche »), *cuila* (« détresse, péril », et non « affliction »), *mentir* (en parlant d'une arme qui ne rend pas les services qu'on en attend), des formules ou des mots d'importation étrangère (comme *uio*, *brida*, *jornada*) méritaient de brèves explications, qui pouvaient être données même aux élèves de culture non latine, auxquels paraît s'adresser l'auteur, et qui leur seraient même d'autant plus nécessaires qu'ils ne peuvent les trouver par eux-mêmes. — Je ne sais où l'auteur a pu voir (p. 155) que *Durandarte* devient un nom d'homme dans les Quatre fils Aymon. — A. JEANROY.

PACHINO (Rudolf), *Die Beinamen der Pariser Steuerrolle von 1292, unter Heranziehung der Steuerrolle von 1313 und zahlreicher Urkunden* (these de doctorat); Königsberg, 1909; in-8°, 82 p. — Sujet intéressant, dont les nombreux matériaux sont répartis en sections nettement établies, et où l'auteur fait preuve d'une préparation filologique sérieuse, malgré quelques défaillances excusables chez un débutant. Je me bornerai à noter, au cours d'une lecture rapide, les points sur lesquels il y a lieu de faire des réserves. — P. 8, *Aalis la Germainne* : on ne saurait voir là un surnom ethnique comme dans *Jehanne la Normande*, le latin *Germanus* ayant été remplacé, dans ce cas, par *Alemant* ou *Tiois* : cete *Aalis* était vraisemblablement la fame d'un nommé *Germain*. — P. 10, *Jehannot Labes* ne doit pas être lu *L'Abès*, mais *L'Abes*, cas sujet bien connu. — P. 11, *Robert Chief-de-*

1. On n'y trouve par exemple ni l'*Essai philologique sur le principe et les formes de la versification* de E. du Méril, ni l'*Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes*, de M. Kawczynski, qui contient pourtant un long chapitre sur l'origine des formes strophiques.

Ville ne vient pas de l'exercice d'une fonction, mais d'un nom de quartier. — P. 16, il n'y a pas lieu de corriger *Guillaume Chaut-Pas* an *Chaut-Pois* : l'interprétation littérale de *Chaut-Pas* (= pas rapide) est confirmée par le surnom *Petit Pas*. — P. 17, *Ranulphus Pauc Avene* ne peut pas s'interpréter par *Panem Avenae* : il faut comprendre « vole avoine ». — P. 19, *Guillaume Souplece* n'a rien à voir avec « souplece » : c'est le prénom *Sulpice*. — P. 31, il ne faut pas imprimer *Cul-d'Or*, mais *Cul-d'Or* (*ore*, auj. *oir*, du lat. *aurum*). — P. 38, il ne faut pas imprimer *Biau-Finç*, mais *Biau-Finç* ; de même, p. 66, corriger *Finç-Dieu* an *Finç-Dieu*. — La liste des « noms obscurs », qui est publiée p. 72, pourrait être facilement réduite par une critique plus pénétrante : *Bacelleu* est le nom de lieu *Barsfleu* ; *Bonin* est un diminutif de *Bon* ; *Calenmuller* est un nom de lieu, auj. *Calmontier* (Haute-Saône) ; *Godellece* est un nom de sainte, énoncé généralement aujourd'hui *Godelice*, etc. — A. THOMAS.

Laubenscheiterbuch der katalanischen und deutschen Sprache mit Angabe der Aussprache nach dem phonetischen System der Methode Toussaint-Langenscheidt. Ester Theil. Katalanisch-Deutsch, von Eberhard VOGEL: Berlin et Madrid, s. d. : in-16, 111-586 p. — Le petit volume que M. Vogel vient de publier, comble une lacune qui se faisait sentir de plus en plus, surtout depuis quelques années. L'auteur fait précéder le lexique d'un aperçu sur les sons du catalan qu'il reproduit, en partie d'après le principe de transcription « Langenscheidt », en partie d'après le *Manual de Fonètica catalana* de M. Schädel. Viennent ensuite des tableaux pour la flexion verbale. L'auteur se trouvait en face de difficultés réelles. Depuis quelque temps en effet des écrivains catalans chez qui le sentiment linguistique est souvent assez vague, exhument des formes anciennes ou en adoptent de dialectales qu'ils introduisent sans aucun scrupule dans leur vocabulaire et qui sont parfois fort embarrassantes : ajoutez à cela l'absence d'une graphie uniforme. M. V. semble avoir en général triomphé de ces difficultés : on ne saurait lui faire un reproche d'avoir rangé p. ex. sous la lettre *A* un certain nombre de mots commençant par le préfixe *a-* bien qu'on ne les prononce pas en général comme il le donne à croire ; ni même de ne pas indiquer avec précision le caractère dialectal de certaines formes qu'on trouve çà et là en doublet avec celles du catalan central. Ce sont de légers défauts, qu'il sera facile de faire disparaître dans une seconde édition, et qui sont largement compensés par la présence d'une foule de mots qui ne figuraient ni dans *Laberna* ni dans *Bulbena* et que l'auteur revendique comme des trouvailles personnelles : sous la lettre *C*, p. ex., nous pouvons en compter une centaine. Souhaitons que M. Vogel nous donne bientôt la deuxième partie de son dictionnaire, le lexique allemand-catalan. — P. BARNIS.

Charles Frederick WARD, *The Epistles on the Romance of the Rose and other documents in the debate* (thèse de l'université de Chicago, 1911) : in-8°,

117 p. — Dans sa courte introduction, l'auteur se rattache aux données chronologiques précises établies par M. A. Piaget (*Études romanes dédiées à Gaston Paris*, p. 113 et s.). Sur le fond même du débat, auquel prirent part, comme on sait, Christine de Pisan, Jehan de Monstereul, Gerson, Pierre et Gontier Col, et qui est fort intéressant pour l'évolution de la culture française au commencement du xv^e siècle, il est d'un laconisme qui fait honneur à sa modestie de débutant. Il a mis tous ses soins à constituer un dossier aussi complet que possible, et de cela on doit lui savoir bon gré. Voici l'indication des textes qui figurent *in extenso* dans ce dossier :

1^o Lettre de Christine à Jehan de Monstereul, sans date, mais probablement des premiers jours de septembre 1401.

2^o Lettre de Gontier Col à Christine pour lui réclamer le texte de sa lettre à Jehan de Monstereul, 13 septembre 1401.

3^o Lettre du même à la même, demandant une rétractation, 13 septembre 1401.

4^o Réponse de Christine à Gontier, l'informant qu'elle lui a adressé sa lettre à Jehan de Monstereul, et protestant qu'elle maintient tout ce qu'elle a dit dans cette lettre (sans date).

5^o Lettre de Christine à la reine Isabeau, en lui adressant les quatre documents précédents (1 février 1402).

6^o Lettre de la même au prévôt de Paris Guillaume de Tignonville, conçue en termes analogues, vraisemblablement de même date.

7^o Traité (latin) de Gerson contre le *Roman de la Rose*, rédigé sous forme de sonje et daté du 18 mai 1402.

8^o Apologie du *Roman de la Rose* par Pierre Col, sous forme de lettre à Christine, où l'auteur répond à la fois aux arguments de Christine et à ceux de Gerson (sans date).

9^o Réplique (en latin) de Gerson à Pierre Col, sous forme de lettre (sans date).

10^o Réplique de Christine à Pierre Col (2 octobre 1402).

11^o Nouvelle lettre de Pierre Col à Christine, sans date, et dont le début seul est conservé.

12^o Lettre (en latin) de Jehan de Monstereul à un anonyme, qu'il blâme d'avoir mal parlé de Jehan de Meun (sans date).

13^o Lettre (en latin) du même à un anonyme, qu'il exhorte à prandre la défense de Jehan de Meun (sans date).

14^o Lettre (en latin) du même à un anonyme, qu'il exhorte à faire amende honorable à Jehan de Meun (sans date).

Dans tout cela, il n'y a que trois articles inédits, les nos 8, 10 et 11 ; mais les nos 8 et 10 sont fort longs et fort intéressants. On regrettera que l'éditeur ait été par trop sobre d'annotations, et qu'il ait reproduit le plus souvent les manuscrits d'une manière servile qui nuit singulièrement à l'intelligence des textes qu'il a mis au jour. Il a corrigé de ci de là quelques leçons fautives, mais

combien en a-t-il laissé passer ou corrigées à rebours ! Si je prends par exemple le n^o 8, qui ne nous a été transmis que par un seul manuscrit (B. N. fr. 1563), voici ce que j'en relève : p. 56, l. 9, *tu commancé*, lire ou corriger : *se commance* ; *ib.*, l. 33-35, la parantèse rante le passage inintelligible, et le relatif *qui* est suppléé à tort par l'éditeur, qui imprime : *ses raisons [qui] doivent estre nommées*, au lieu de corriger simplement *ses* en *se*, come le demande le sans : p. 58, l. 94, *prometeur*, cor. *promoteur* ; *ib.*, l. 110, *contoit*, cor. *countat* ; *ib.*, l. 118, *aparent*, cor. *a present* ; p. 59, *l'a maigroic*, lire : *l'amai-greue* ; p. 60, l. 164, *rongier*, cor. *rongier* ; *ib.*, l. 167 *la oure*, lire : *l'oure* ; p. 63, l. 376 *font*, cor. *font* ; p. 66, l. 436, *surment*, lire : *survient* ; p. 72, l. 645, *peruel*, cor. *promet* ; p. 72, l. 671, *marrage*, lire : *marriage* ; 74, l. 747, *quil*, cor. *qui* et non *s'ilz*, come le propose l'éditeur ; p. 176, l. 810, [*sic*] *contempent* et inintelligible : il ne faut pas suppléer *ne*, mais lire ou corriger : *contempent*. — A. THOMAS.

Le Propriétaire-Gérant, H. CHAMPION.

LES
DÉBATS DU CLERC ET DU CHEVALIER
DANS
LA LITTÉRATURE DES XII^e ET XIII^e SIÈCLES

La littérature française ou latine des XII^e et XIII^e siècles offre un certain nombre de poèmes qui peuvent se grouper sous le titre commun de Débats du clerc et du chevalier. Ces œuvres nous présentent des femmes discutant la question de savoir lesquels il vaut mieux aimer des clercs ou des chevaliers, sujet central qui s'orne, selon les différents poèmes, d'inventions de détail variables. Ce sont : en latin *Phyllis et Flora*, le *Concile de Remiremont*, et la chanson 55 des *Carmina burana*, — en français *Florence et Blancheflor*, avec le remaniement de *Hueline et Aiglantine*, et les deux rédactions anglo-normandes de *Blancheflor et Florence* et *Melior et Ydoine*. Une question se pose au sujet de ces poèmes, celle des rapports chronologiques et littéraires qu'ils soutiennent entre eux. Nous voulons ici l'examiner, tâchant, d'une part, d'établir l'ordre dans lequel nos poèmes ont été composés, et, d'autre part, de suivre, à travers la série une fois établie, le développement du thème primitif.

I. — PHILLIS ET FLORA.

Il semble qu'on puisse tenir le poème de *Phyllis et Flora* pour plus ancien que tous ceux qui traitent le même sujet. Comme nous le montrerons plus loin, il y a des chances pour qu'il ait précédé le *Concile de Remiremont*, et on peut considérer comme certain qu'il a précédé les poèmes nombreux en langue vulgaire où sont débattus les mérites en amour des clercs et des

chevaliers. Il est, pour ces raisons, le premier qui s'impose à notre attention.

1. *Les sources du poème.* — De quoi est fait ce poème et quelles en sont les sources ? C'est ce que nous devons d'abord nous demander. Nous grouperons nos remarques sous trois titres : *la forme*, — *le débat*, — *les descriptions*.

a) *La forme du poème.* Il apparaît au premier coup d'œil que la forme de *Phyllis et Flora* ressemble beaucoup à celle de l'églogue antique. Déjà l'églogue virgilienne, comme l'églogue alexandrine, offrait l'exemple d'une discussion à deux personnages jugée par un troisième ¹, et il y a des églogues de ses imitateurs les plus anciens, de Calpurnius ², de Nemesianus ³, qui présentent les mêmes caractères. Cette forme a survécu, illustrée dans la suite par nombre d'œuvres ⁴, parmi lesquelles la fameuse Églogue de Théodule ⁵ qui était au XII^e siècle d'une lecture courante. De là ont pris naissance certains débats de l'époque carolingienne, tels que le *De rosae liliique certamine* de Sedulius Scottus ⁶ et le *Conflictus veris et hiemis* d'Alcuin ⁷, où abondent, dans l'un les souvenirs de Virgile et de Fortunat, dans l'autre

1. Voir les églogues III et VI.

2. Voir *Poetae latini minores*, ed. Baehrens, n° XX, t. III, p. 65 ss. Nous avons conservé sept églogues de ce poète. Celle qui porte le n° II est composée d'un prologue, d'une discussion en vers amœbées, et d'un jugement.

3. Voir le recueil cité, n° XXXIII, t. III, p. 176. — Voir encore, sous le n° XVIII, p. 61 et p. 63, deux églogues bucoliques d'un auteur inconnu. — Sur la destinée des poètes Calpurnius et Nemesianus au moyen âge, voir Manitius, dans *Philologus*, t. LVI (1897), p. 540.

4. Voir, par exemple, les *Monumenta Germaniae historica, Poetae lat. aevi carolingi*, t. II, p. 61, 370, 484. C'est à ce genre, semble-t-il, qu'il faut encore rattacher, bien que l'esprit et le ton en soient un peu particuliers, le *Judicium veri et pastoris judice Vultano* de Vespas (Poetae lat. min., t. III, p. 326).

5. Édité Oersbacher, 1902. Sur les sources de ce poème, ses manuscrits (innombrables), l'influence qu'il a exercée, voir Manitius, *Geschichte der lat. Literatur des Mittelalters*, t. I, p. 574 ss. C'était une des premières lectures qui se faisaient à l'école.

6. *Carmina*, II, 81, dans *M. G. h., Poetae aevi carol.*, t. III, p. 230.

7. *Carmina*, LVII, ibid., t. I, p. 270.

les souvenirs de Virgile et de Calpurnius. Le poème de *Phyllis* a avec ce genre de grandes analogies et des rapports étroits ¹.

b) *Le débat*. Le centre de l'œuvre est constitué par un débat ². Les circonstances qui en ont fourni l'occasion sont de deux sortes, les unes générales, les autres particulières.

Les circonstances générales sont la situation des clercs dans le monde à l'époque où le poème a été composé. Il est indifférent, ici, de rechercher quels étaient les règlements juridiques et canoniques qui régissaient leur état. Il nous suffit de savoir qu'il y avait deux sortes de clercs, parmi lesquels ceux qui n'avaient reçu que les ordres mineurs n'étaient pas astreints au célibat; et c'est de ceux-là qu'il est vraisemblablement question dans *Phyllis*. Ils vivaient de la vie du monde et formaient dans la société la classe des lettrés. Dès avant le XII^e siècle, et depuis longtemps déjà, occupés à diverses fonctions, ils s'étaient mis à fréquenter la cour des grands personnages. Secrétaires, lecteurs, historiens, juristes, ils avaient des talents qui les faisaient bien venir. Mais il semble que, vers 1150, leur nombre, grâce à la prospérité des écoles, crût considérablement. — En outre, il se peut que, à la même date, leur attitude dans les cours ait changé et qu'ils aient paru plus entichés de mondanité que leurs prédécesseurs. Le fait est qu'ils avaient reçu une éducation littéraire toute différente. Non seulement, en étudiant les poètes anciens, ils s'étaient pris d'un goût nouveau pour l'invention artistique (ce qui était déjà dépasser les clercs de l'époque précédente); mais de plus, choisissant parmi ces poètes anciens, ils s'étaient attachés à quelques-uns de ceux qui avaient obéi à l'inspiration la plus libre ou même la plus licencieuse : ils admi-

1. Il en a aussi, par son inspiration, par sa forme littéraire, et par les particularités de sa structure métrique (voir plus loin, p. 492 ss.), avec d'autres poèmes également du XII^e siècle : l'*Altercatio Ganymedis et Helenae* et la pièce *Jupiter et Danae*. Deux pièces, qui vont sous le titre *Altercatio Inemis et acutatis* et qu'on lit dans le ms. lat. 11412 de la Bibliothèque nationale, fol. 4 et 14, portent la trace d'une influence très marquée du débat de Ganymède et d'Hélène. Voir Hauréau (*Notices et Extraits*, t. XXIX, 2^e partie, p. 275 ss.).

2. Sur les origines du genre du débat, voir A. Jeanroy, *Origines de la poésie lyrique*, p. 45 ss. [Voir aussi J. H. Hanford, *Classical epilogue and mediæval debate* (*Romanic Review*, II, 1911, p. 1 et 229); ce dernier travail, venu tardivement à ma connaissance, développe une thèse avec laquelle je me réjouis que mes vues concordent.]

raient, louaient et imitaient Ovide, qui n'était rien moins qu'un maître d'austérité. Si leur manière de vivre s'en trouva modifiée, et de quelle façon, il est délicat de le dire avec précision ; mais il est certain du moins que leur production littéraire, devenue précisément alors plus féconde par l'effet d'un regain du zèle studieux, en prit un ton particulier : l'amour y occupa une place nouvelle.

Ce renouvellement de la littérature ne fut pas sans avoir de répercussion sur les mœurs. La conception de l'amour, sous l'influence de réflexions que stimulaient les lectures antiques, se modifia, se compliqua et, en un sens, se raffina. Les clercs pouvaient passer justement pour en avoir été les initiateurs, et c'est selon la vérité historique que Flora dit à Phillis :

161 Quidquid Dyone valeat et amoris deus
Primus novit clericus et instruxit meus :
Factus est per clericum miles cythereus.

Telles sont les circonstances générales au milieu desquelles le débat est né. Quant aux circonstances particulières, à l'occasion déterminée d'où le poème est issu, nous aurions confirmation de certaines idées du paragraphe précédent s'il fallait la voir dans Ovide. Il existe une élégie des *Amours* où ce poète se plaint que sa maîtresse lui ait préféré un chevalier et où il condamne l'amour des chevaliers en général ¹. Nous trouvons déjà là l'idée que l'amour des gens d'étude vaut mieux que celui des gens de guerre. Toutefois, ces derniers ne sont pas représentés de la même façon que dans le poème médiéval, et en particulier ils sont riches, tandis que dans *Phillis* l'homme opulent est le clerc. Ainsi les arguments ne sont pas les mêmes dans les deux cas, ou du moins ils ne sont pas employés dans le même sens ; et ce qui se retrouve de commun dans les deux poèmes, c'est surtout la distinction de deux catégories d'amants, les uns gens de savoir, les autres hommes de combat.

Que l'auteur de *Phillis* ait ou non songé à cette élégie d'Ovide, il est certain qu'il connaissait bien le poète. Les détails de son style le prouvent ². Il avait de la lecture. On voit

1. *Am.*, III, 7.

2. Voir la note 4 de la p. 477

à ses façons de s'exprimer qu'il avait un certain usage du style des livres religieux ¹; mais l'antiquité païenne lui était familière. Il donne au chevalier le nom de Paris, au clerc celui d'Aristote ²; il nomme Pégase, Bucéphale, Ganymède, et toutes sortes de divinités; il possède une certaine information philosophique ³; et surtout il est tout pénétré du souvenir des poètes ⁴.

c) *Les descriptions.* Il y a, dans *Phillis*, deux descriptions importantes, celle des jeunes filles et de leur équipement lorsqu'elles partent pour le paradis de l'Amour, et celle du séjour de ce Dieu.

Occupons-nous d'abord de la première.

Phillis chevauche un mulet dont on nous raconte l'origine et

1. Voir, au vers 132, l'expression figurée « per acum ligere camelum » et comp. *Vulg. interpret. Math.*, 16, 24; Paul de Nola, *Ep.*, 29, c. 2. Voir aussi les termes « tympanizare » (v. 273), « creatura » (v. 31), « indeficiens » (v. 96), praelectus (v. 101), etc., qui appartiennent à la latinité ecclésiastique.

2. Je crois, en effet, nécessaire la correction *Aristoteles* proposée par Schmeller, au lieu de *Alcibiades*. Cette dernière leçon a l'inconvénient d'être contraire au rythme (*-biades*) et, quant au sens, de manquer d'a-propos.

3. Il fait allusion à la doctrine d'Épicure (v. 59 ss.), cite la formule « cum causa deficit, deest et effectus » (v. 104), etc.

4. Voir les expressions : 3 « fugare sidera » (cp. Hor., *Olar*, III, 21; Ov., *Hér.*, XVIII, 111; Virg., *Én.*, III, 521; etc.); 6 « pectus sauciatum » (cp. Virg., *Én.*, IV, 1; Ov., *Hér.*, V, 151; etc.); 21 « susurrabat ventus » (cp. *Culex*, 153; Claud., *Nupt. Hon.*, II, 13); 24 « garrulus rivus » (cp. Ov., *Fastes*, II, 316); 24 « rivus vivus » (cp. Ov., *Fastes*, II, 250; IV, 778; etc.); 32-36, 40 (série d'images et d'expressions familières aux érotiques latins); 65 « castra Cupidinis » (cp. Ov., *Ars*, III, 559); 91 « Ceres » au sens de « pain » (l'expression est dans Virgile; mais le vers de Térence, *Eun.*, IV, v, 6 : « Sine Cerere et Libero friget Venus » était connu); 91 « Lyaeus » au sens de « vin » (cp. Hor., Virg., Stace, Tibulle et Ov., *Am.*, II, 11, 49); 95 « plaudere alis » (cp. Virg., *Én.*, V, 515; Ov., *Mét.*, VIII, 238); 97 « sentit tela Veneris et amoris ictus » (cp. Ov., *Ars*, I, 169; *Am.*, I, XI, 11; II, IX, 11); 100 « animus » au sens d'« ardeur amoureuse » (cp. Ov., *Am.*, I, IX, 5; II, XIX, 24; *Ars*, I, 115, 733; II, 250); 135 « facit amor militem strenuum » (cp. Ov., *passim*); 163 « miles cythereus » (cp. Ov., Tib., *passim*); 256 « tener amor » (cp. Ov., *passim*); etc. — Voir encore ce qui va être dit ci-dessous à propos de la description.

l'histoire. Sans qu'il soit possible de dire quel écrivain précisément le lui a révélé, il est sûr que l'auteur use ici d'un procédé emprunté aux poètes anciens, pour qui c'était un usage, dans la description des objets, d'expliquer d'où ils venaient et à qui ils avaient appartenu¹.

Pour ce qui est des détails qui entrent dans l'histoire, bien qu'on ne puisse pas, là non plus, déterminer d'où ils ont été tirés au juste, il est également sûr qu'ils proviennent d'une source antique. Le mulet, dit le texte, a été créé, nourri et dompté par Neptune (v. 178). Or, on lit dans un poème de Claudien :

VII, 197 Vobis Ionia virides Neptunus in alga
Nutrit equos, qui summa freti per caerula possint
Ferre viam segetemque levi percurrere motu,
200 Nesciat ut spumas nec proterat ungula culmos².

Est-ce là que l'auteur de *Phyllis* a pris connaissance de la tradition qui fait de Neptune un nourrisseur de chevaux ? Il ne l'a pas inventée, et il paraît avoir connu Claudien³. D'autre

1. Pour ne citer que l'un des principaux et des plus connus au moyen âge, voir Virgile. *Bucoliques*, III, 44 ss. ; *Énéide*, I, 648 ss. ; V, 250 ss. ; VII, 245 ; IX, 263 ss. ; XI, 72 ss. ; etc.

2. *De tertio consulatu Honorii Augusti panegyris*.

3. Les catalogues de bibliothèques du XII^e siècle mentionnent fréquemment Claudien. Voir Manitius, *Philologische aus alten Bibliothekskatalogen*, p. 103 s. Les mss. qui contiennent ses œuvres et que nous avons conservés datent tous (sauf un qui remonte au VII^e siècle) des XI^e, XII^e et XIII^e siècles. Voir aussi le relevé par Manitius des mentions de son œuvre dans les auteurs du moyen âge (*Philologus*, t. XLIX (1890), p. 554). Il est cité dans le *Labyrinthe* d'Érard de Béthune parmi les auteurs qui se lisaient ordinairement dans les écoles. Voici ce qui en est dit au livre III (Leyser, *Historia poematum mediæ ævæ*, p. 825) :

Tnesiphones raptum qui comtus carmine claudit
Arte nec ingenio claudicat ille suo...
Ruffini sordes et virtutes Stiliconis
Cui dant thema sapit hic Heliconis ope.

Pour ce qui concerne notre poème, on remarquera que l'expression « domites pegaeæis loris » (197), assez singulière, se trouve dans la pièce III, v. 161.

part, je n'ai pas trouvé ailleurs de source qui fournit aussi nette l'idée d'une monture merveilleuse créée par le dieu.

La mule a été donnée par Neptune à Vénus après la mort d'Adonis. Je ne connais rien dans la légende antique qui rappelle ce trait. Mais, dans un passage de Sidoine Apollinaire que l'auteur de *Phyllis* a dû connaître, il est question de dons faits à Vénus, pour orner son char, par des Fleuves d'orient ¹. Il n'est pas impossible que le poète médiéval se soit inspiré de ces vers.

Phyllis monte un cheval magnifique, qui est décrit en ces termes :

197 Equus ille, domitus pegasaeis loris,
Satis pulchritudinis habet et valoris,
Pictus artificio varii coloris,
Nam mixtus nigredini candor est oloris.

201 Loro fuit habilis, aetatis primaevae,
Et respexit paululum timide, non saeve.
Cervix fuit ardua, coma sparsa laeve,
Auris parva, prominens pectus, caput breve.

205 Dorso pando jacuit virgini sessurae
Spina, quae non senserat aliquid laesurae.
Pede cavo, tibia recta, largo ² crure,
Totus fuit sonipes studium naturae.

De cette description M. G. Huet ³ a rapproché celle du cheval de Turpin dans le *Carmen de prodicione Guenonis* ⁴ :

339 Horridus aspectus, auris brevis, ardua cervix,
Costaque proluxa, tibia recta sibi,
Crus perlargum, pes cavus, et pectus spatiosum.

M. Huet considère que les ressemblances de ces deux textes ne peuvent être fortuites. En quoi il a raison. D'autre part,

1. Voir plus loin, p. 483-4.

2. *Largo*, correction proposée par M. Huet, au lieu de *longo*.

3. Dans son article *Sur l'origine du poème De Phyllide et Flora* (*Romania*, XXII (1893), p. 336).

4. Édit. G. Paris, dans *Romania*, XI (1882), p. 470.

excluant l'idée qu'ils seraient, chacun de son côté, une traduction de la *Chanson de Roland*, et admettant qu'ils ne peuvent que dépendre l'un de l'autre, il pense que l'imitateur est l'auteur de *Phyllis*. Ici le raisonnement est peu concluant. Les deux poèmes peuvent très bien dépendre d'une source commune autre que la *Chanson de Roland*. Et je crois que c'est, en effet, le cas. Les deux auteurs du *Carmen* et de *Phyllis* ont utilisé certains écrits didactiques qui décrivaient les qualités du bon cheval et qui se lisaient de leur temps dans les écoles. Voici ce qu'écrit Isidore de Seville au sujet des chevaux ¹ :

45. In generosis equis, ut aiunt veteres, quattuor spectantur : forma, pulchritudo, merxum atque color. Forma, ut sit validum corpus et solidum, robori conveniens altitudo, latus longum, substrictus maxime et rotundi clunius, pectus late patens, corpus omne musculorum densitate nodosum, pes siccus et cornu concavo solidatus.

46. Pulchritudo, ut sit exiguum caput et siccum, pelle prope ossibus adhaerente, aures breves et argutae, oculi magni, nares patulae, erecta cervix, coma densa et cauda, unguularum soliditatis fixa rotunditas.

Suit l'examen des qualités de vie (*merita*) et de la couleur des chevaux.

Le même développement, à quelques détails près, se retrouve dans le *De bestiis et aliis rebus* qu'on a mis parfois à tort sous le nom de Hugues de Saint-Victor ².

Ces textes rendent compte tout ensemble des ressemblances et des différences des passages en question de la *Chanson de Roland* ³, du *Carmen de proclione Guenonis* et de *Phyllis et Flora* :

1^o Traits propres à la *Chanson* : 1654 « l'eschine ad ben halte » = Isidore 45 « robori conveniens altitudo ».

1. *Etymologiae*, édit. W. M. Lindsay (*Scriptorum class. bibliotheca oxoniensis*), XII, 1, 45.

2. III, 2211 (Migne, *Pat. lat.*, t. CLXXVII, col. 92).

3. Voici les vers visés de ce poème (ms. d'Oxford) :

1651 Li destriers est et curanz et aates ;
Piez ad copiez et les gambes ad plates,
Corte la quisie et la crupe bien large,
Longe les cottez et l'eschine ad ben halte,
Blanche li cue et la crignete jalne,
Peutes les oreilles, la teste tute falve.

2° Traits communs à la *Chanson* et au *Carmen*, à l'exclusion de *Phillis* : *Ch.* 1654 « Lungs les costez », *C.* 340 « Costaque proluxa » = Isidore 45 « latus longum ».

3° Traits communs à la *Chanson*, au *Carmen* et à *Phillis* : *Ch.* 1652 « Piez ad copiez », *C.* 341 « pes cavus », *Ph.* 207 « pede cavo » = Isidore 45 « pes siccus et cornu concavo solidatus » ; — *Ch.* 1653 « Curte la quisse e la crupe bien large », *C.* 341 « crus perlargum », *Ph.* 207 « largo crure » = Isidore 45 « substrictus maxime et rotundi clunis » ; — *Ch.* 1656 « Petites les oreilles », *C.* « auris brevis », *Ph.* « auris parva » = Isidore 46 « aures breves ».

4° Traits communs au *Carmen* et à *Phillis*, à l'exclusion de la *Chanson* : *C.* 341 « pectus spatiosum », *Ph.* 204 « promi-nens pectus » = Isidore 45 « pectus late patens » ; — *C.* 339 « ardua cervix », *Ph.* 204 « cervix fuit ardua » = Isidore 46 « erecta cervix ».

5° Traits propres à *Phillis* : 203 « coma sparsa laeve ». M. Huet a relevé cette expression, en avouant qu'il n'en retrouvait pas l'origine, comme pour les autres, dans les poèmes français de l'époque ¹. Or, Isidore parle de la crinière, « coma densa ». — *Ph.* 204 « caput breve » = Isidore 46 « caput exiguum » ².

Au total, la thèse soutenue par M. Huet que la description du cheval dans *Phillis* atteste de la part de l'auteur la connaissance de textes poétiques français, est bien douteuse. Il est probable que cette description a sa source dans un traité latin, non pas sans doute celui d'Isidore lui-même, mais à coup sûr un ouvrage dérivé du sien et qui se rattachait ainsi à des traditions anciennes ³.

1. Article cité, p. 540, n. 1.

2. Il est en outre question, dans *Phillis* comme chez Isidore, du regard du cheval, de sa couleur, et de sa docilité au frein (« loro habilis »).

3. Car Isidore écrit « ut aiunt veteres » et travaille sur des sources antiques. — On peut se rendre compte que toutes les descriptions de chevaux dans les chansons de geste se rattachent au même type et remontent à la même origine que celles du *Roland*, du *Carmen* et de *Phillis*. Voir le relevé de ces descriptions dans F. Bangert, *Die Tiere im altfr. Epos (Ausgaben und Abhandlungen, XXXIV)*, §§ 61 ss.

Une selle du plus haut prix est placée sur le cheval. Vulcain y a sculpté les noces de Mercure et a travaillé au harnais, employant la matière la plus précieuse et en particulier un tissu fabriqué par Minerve. Qu'en décrivant cette selle l'auteur s'est souvenu de modèles antiques, c'est ce que prouve le vers

221) Praeternisso clypeo Mulciber Achillis,

qui montre qu'il connaissait, d'une façon ou de l'autre, l'*Illiade*, et sans doute sous sa forme latine. Il est difficile de dire avec certitude comment lui est venue l'idée des noces de Mercure, mais on peut conjecturer que c'est sous l'influence du titre donné par Martianus Capella à son ouvrage *De nuptiis Mercurii et Philologiae*¹. — Enfin, la mention de Minerve comme tisserande semble prouver qu'il n'ignorait pas l'existence du livre des *Metamorphoses* où Ovide la présente dans ce rôle².

La seconde grande description de *Phyllis et Flora* est celle du paradis de l'Amour.

On y peut distinguer deux parties : l'une, qui porte sur le séjour proprement dit du dieu, l'autre sur son cortège.

Il est incontestable qu'en décrivant le séjour l'auteur a pensé au paradis terrestre³ : il l'appelle un paradis ; il le peint comme on peignait le paradis, comme un jardin de délices, plein de fruits, de fleurs, de parfums, de chants d'oiseaux, de symphonies musicales, et où

261) Immortalis fieret ibi manens homo⁴.

Il n'y a pas lieu d'insister sur cette description qui appartient à un type dont l'origine et l'histoire sont bien connues. Tout au

1. L'explication a été déjà adoptée par Schreiber, *Die Tuganten-Strophe*, p. 76.

2. VI, 1 98. D'ailleurs l'expression, en tout ce passage, rappelle fréquemment celle du poète latin.

3. M. E. Langlois, dans son livre intitulé *Les origines du roman de la Rose*, p. 103, note, a écrit au sujet du passage qui nous occupe : « C'est, sans doute, à Tibulle que le moyen âge doit l'idée première de ce paradis délicieux » ; et il cite l'épigramme I, III, v. 57-64. M. Oulmont, p. 8, a tort d'attribuer le rapprochement à M. Neilson. On voit, d'ailleurs, que je ne le crois pas fondé.

4. Sur l'immortalité au paradis terrestre, voir A. Graf, *Miti, leggende e superstizioni del medio evo*, t. I, p. 1 50 : *Il mito del paradiso terrestre*, p. 24.

plus remarquerons-nous qu'il y manque un des traits caractéristiques du paradis terrestre, qui est la mention des quatre fleuves, et que, d'autre part, il y est question d'instruments de musique, contrairement à ce qu'on voit ailleurs ¹. Cela n'empêche pas qu'elle soit, dans son fonds, de provenance biblique et que nous puissions constater ici l'existence d'une tradition lointaine, à laquelle par certains côtés notre poème se rattache.

La peinture du cortège de l'Amour a d'autres origines et nous ramène à la tradition païenne. Telle que cette peinture se présente dans son ensemble, nous ne croyons pas que l'auteur de *Phillis* en ait été l'inventeur ni qu'il en ait le premier composé ainsi les éléments. L'idée de combiner, comme il le fait, le mythe de l'Amour et celui de Bacchus ne peut lui être venue par hasard. En fait, la combinaison avait été opérée déjà dès l'antiquité : les représentations figurées le prouvent surabondamment ². Il y a donc toutes sortes de chances pour que le poète médiéval ait puisé dans un auteur antique la conception de son cortège. Mais laquelle ? Le choix est assez limité. Car, si les représentations figurées qui combinent les deux mythes sont, comme nous l'avons dit, nombreuses, il n'en est pas de même des textes littéraires. Tout considéré, il est certain que le passage de *Phillis* dont nous nous occupons est étroitement apparenté avec un poème de Sidoine Apollinaire qui fut fameux. Ce poème est un épithalame. Sidoine, en un endroit, y décrit le cortège de Vénus se rendant aux noces de Ruricius et Hiberia.

XI, 93

Dixit curruque poposcit.

Cui dederant crystallâ jugum, quae frigore primo
 Orbis adhuc teneri glacies ubi Caucason auget,
 Strinxit Hyperboreis Tanaitica crusta pruinis
 Naturam sumens gemmae, quia perdidit undae.
 Perforat hunc fulvo formatus temo metallo ;
 Miserat hoc Fluvius, cujus sub gurgite Nymphae
 100 Mygdonium fovere Midam, qui pauper in auro
 Ditavit versis Pactoli flumina votis.
 Splendet perspicuo radios rota margine cingens
 Marmaricae de fauce ferae, dum belua curvis

1. Voir Graf, *ouvr. cité*.

2. Voir Daremberg et Saglio. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, sous le mot *Cupido*, VI, t. I, p. 1604 ss.

- Dentibus excussis gemit exarmariet ora ;
 105 Misit et hoc munus tepidas qui nudus Erythras,
 Concolor Aethiopi vel crinem pinguis amomo,
 Fluxus odoratis vexat venatibus Indus...
 111 Ergo iter aggressi : pendens rota sulcat inanem
 Aera et in liquido non solvitur orbita tractu.
 Hic triplex unio comitatur Gratia nexu,
 Hic redolet patulo Fortunae Copia cornu,
 115 Hic spargit calathis, sed flores Flora perennes ..
 119 Hic distincta latus maculosa nebride Thyias
 Indica Echionio Bromii rotat orgia thyrso,
 Hic et Sigeis specubus qui Dindyma ludit
 Jam sectas recalet Corybas, cui gutture ravo
 Ignem per bifores regemunt cava buxa cavernas 1.

Nous avons été déjà conduits à penser que l'auteur de *Phillis* avait pu prendre dans les vers 99-101 et 105-7 l'idée d'un présent fait à Vénus par une divinité. Et voici que le même poème fournit les éléments essentiels de sa description du cortège de l'Amour : les Grâces et le groupe bachique. Ne faut-il pas penser qu'il a connu cette pièce et qu'il a attribué très naturellement à l'Amour la cour qui était, selon les anciens, celle de sa mère ? Les rapprochements précédents ont quelque valeur par eux-mêmes ; mais ils en prennent une singulière si on se rappelle ces vers de *Phillis* :

- 181 Pulchrae matri Phillidis et probae reginae
 Illum tandem praebuit Venus Hiberinae,
 Eo quod indulserat operae divinae.

Or, c'est Hiberia que s'appelle la princesse pour le mariage de qui a été composé l'épithalame de Sidoine, et à qui Vénus, selon la fiction du poète, vient de Cythère apporter ses souhaits 2.

1. Sidoine a été, dans le poème qui vient d'être cité, l'imitateur de Claudien, qui, dans son poème sur les noces d'Honorius et de Maria, décrit aussi le cortège de Vénus (*Carm.*, X, v. 49 ss.).

2. Sidoine a obtenu, au moyen âge, un grand succès. Pour la période qui précède le x^e siècle, voir Manitius, *Geich. der lat. Literatur des Mittelalters*, t. I, pp. 110, 128, 163, 164, 219, 220, 257, 332, 435, 472, 480, 635. Sa réputation subsiste pendant les siècles suivants. Les catalogues de biblio-

Nous tenons ainsi l'explication des trois vers de *Phillis* dans leur ensemble et dans leur détail ¹.

Remarquons, en passant, qu'aux vers 102-4 Sidoine parle de rayons de roues faits avec des dents de poissons : il n'est pas impossible que nous ayons ici la source de toutes ces descriptions du moyen âge où les dents de poissons figurent dans la fabrication d'objets divers ².

D'ailleurs, rien ne s'opposait à ce que l'auteur de *Phillis* complétât les données de Sidoine, de même qu'il les modifiait. C'est ainsi, en particulier, que Corybas est devenu Silène et que les attitudes de ce dernier ont été composées en tableau. Le souvenir d'Ovide en peut être une très bonne explication ³.

thèques du XII^e siècle le nomment souvent : voir Manitius, *Philologische aus allen Bibliothekskatalogen*, p. 119. Les manuscrits qui contiennent ses œuvres et que nous avons conservés datent des X^e, XI^e, XII^e et XIII^e siècles.

1. Il existe deux poèmes latins dont il faut ici faire mention. L'un est imprimé dans les *Poetae latini minores* de Baehrens, t. V, p. 422 (cp. *Anthologia latina*, édit. Riese, t. II, n^o 941). Nous ne le connaissons plus aujourd'hui que par l'édition de Barth donnée au début du XVII^e siècle d'après des manuscrits depuis perdus. Je n'en saurais dire la date. Barth le croyait ancien. Il est attribué à un certain Patricius ou Patritus. Aux vers 10 ss., l'auteur décrit le cortège de Vénus, s'inspirant visiblement de Claudien et de Sidoine. Il est remarquable qu'il mêle à ce cortège Bacchus et sa troupe, comme l'auteur de *Phillis*, et plus remarquable encore que parlant de Silène il écrit :

Ecce pater pando recubans Silenus asello,

inspiré certainement de ce même passage d'Ovide qui, nous le verrons (voir ci-dessous la note 3), a dû être connu de notre poète médiéval. — Le second poème est aussi imprimé dans le recueil de Baehrens, t. V, p. 112 (cp. Riese, t. II, n^o 808). Il est contenu dans un ms. du XV^e siècle. Selon Baehrens, il serait d'un poète à peu près contemporain de Dracontius : mais je me demande s'il ne pourrait pas être une imitation très postérieure. Toujours est-il qu'au vers 25 ss. se trouve décrit un bois charmant, où l'Amour est embusqué : ce passage, tant par l'idée générale que par le détail de la description, n'est pas sans analogies avec les vers 237 ss. de *Phillis*.

2. Voir *Eneïas*, v. 4427, 4507 : *Troie*, v. 16540, 29880 ; etc.

3. Voir la description que fait ce poète du cortège de Bacchus lorsqu'il se présente aux regards d'Ariane abandonnée :

Arts, I, 541 Ecce Mimallonides sparsis in terga capillis ;

Ecce leves Satyri praevia turba dei ;

En définitive, nous trouvons dans la description du paradis de l'Amour une contamination curieuse des traditions bibliques et mythologiques. Et quant à la partie descriptive de *Phillis* considérée dans son ensemble, il apparaît nettement qu'elle repose sur une connaissance variée et intéressante à noter de l'antiquité, des poèmes de Virgile, d'Ovide et de Sidoine, de traités théoriques comme celui d'Isidore de Séville, des saintes écritures et des légendes chrétiennes.

2. « *Phillis et Flora* » et le « *Roman de Thèbes* ». — Il n'est pas possible de traiter des sources de *Phillis* sans parler en même temps des rapports de ce poème avec le *Roman de Thèbes*. La description de Phillis et Flora partant pour le paradis de l'Amour et celle d'Ismène et Antigone se rendant de Thèbes au camp des Grecs offrent de remarquables analogies. En voici le parallèle :

<i>Phillis.</i>	<i>Thèbes.</i>
1. Mention de la beauté et du costume de Phillis et de Flora (v. 173-3) ¹ , suivie de la description de la monture de Phillis (v. 177-92) et de celle de Flora (v. 197-228).	Description de la beauté, du costume et des montures d'abord d'Antigone (v. 3801-42), puis d'Ismène (v. 3843-58).
2. « <i>Phillis veste candida</i> » (v. 175), « <i>Flora bicolor</i> » (v. 175).	Ismène porte une pelisse d'hermine (v. 3851), sans manteau, Antigone un b্লাiut de porpre inde (v. 3807) et un manteau vair (v. 3817).
3. Phillis monte un mulet qui a été donné par Neptune à Vénus, puis par Vénus à la mère de Phillis (v. 179-84).	Antigone 3825 « chevauchot un palefrei Qui fu l'autr' ier tramis le rei ».

Horius ecce senex pandit Silenus asello
 Vix sedet et pressas continet arte jubas
 Dum sequitur bacchas, bacchae fugiuntque petuntque
 Quadrupedem ferula dum malus urget eques :
 In caput auribus cecidit delapsus asello :
 Clamant Satyri : « Surge, age ! surge, pater ! »

¹ L'auteur revient sur ce point dans les vers 229-36 qui terminent la description.

- | | |
|---|---|
| 4. Qualités et valeur du cheval de Flora (v. 197). | Qualités et valeur du cheval d'Antigone. |
| 5. 199 « Pictus artificio varii coloris,
Nam mixtus nigredini can-
[lor est oloris ». | 3829 « Et fu toz <i>neus</i> , ne mais les
[hanches
Et les espauls, qu'il ot <i>blanches</i> ». |
| 6. 189 « Si qui... de <i>ferro</i> quaerunt,
Quod totum <i>argentum</i>
[dentes muli terunt ». | 3833 « Le <i>frein</i> ot precios et gent,
Les renes sont de fil <i>d'argent</i> ». |
| 7. 211 « Et, cum essent quatuor
[sellae capitella,
Venustavit singulum <i>gemma</i>
[quasi stella ». | 3836 « Les <i>pierrres</i> valent un ten <i>ore</i> ». |
| 8. 209 « Equo superposita radiabat
[iella;
<i>Ebur</i> enim medium claudit
[auri cella ». | 3837 « D'un blanc <i>reuer</i> fu la sele ». |
| 9. 225 « <i>Sellam</i> tegit <i>purpura</i> , sub-
[insuta bisso ». | 3838 « Et d'un brun <i>paile</i> la <i>sele</i> ». |
| 10. 236 « Fert Phillis ancipitrem
[manu, Flora nisum ». | Ismène
3857 « Sor son poign tint un espe-
[vier
Que pot de l'ele d'un plovier ». |

Non seulement il y a, dans l'ensemble des deux descriptions, des ressemblances assez marquées ; mais les détails même en coïncident curieusement. Sans doute, dans *Thèbes*, nous trouvons réunis sur le seul cheval d'Antigone (car il est à peine question de celui d'Ismène) des traits qui, dans *Phyllis*, appartiennent les uns au mulet de Phyllis, les autres au cheval de Flora ; mais la rencontre n'en est pas moins remarquable.

S'il y a eu imitation de l'un des deux poèmes par l'autre, lequel a été le modèle ? Les passages cités contiennent peut-être en eux-mêmes des indications. Si l'auteur de *Phyllis* avait imité *Thèbes*, on pourrait s'étonner qu'il n'eût pas insisté davantage, comme on le trouvera pour les versions françaises, sur le vêtement des deux jeunes filles. Les descriptions de personnes tiennent dans ce dernier roman une place importante et qui paraît

1. Il n'est pas dit au juste où ces pierres sont placées.

avoir été nouvelle alors dans la littérature. Il ne serait pas étonnant que *Phyllis* appartint à une époque antérieure, où la description portait surtout sur les objets et les animaux et négligeait les personnes. D'autre part, dans la description des chevaux et de leur harnachement, le poème de *Phyllis* offre, comparé à celui de *Thibet*, des traits d'une précision (voir nos 3, 7, 8) qui semblent convenir à une œuvre originale et qui sont tombés ensuite dans la banalité. Enfin, et surtout, il ne faut pas oublier que, dans *Thibet*, l'épisode auquel appartient cette description, loin d'être le développement naturel de la narration de Stace, arrive d'une façon très inopportune, scène galante intercalée au milieu d'un récit tragique et présentant tous les caractères d'une pièce rapportée. Aussi, quand l'auteur, en commençant le portrait d'Antigone, dit

3805 Ja en fable ne en chançon
N'orreiz femme de sa façon,

n'est-ce point qu'il pense précisément à tel modèle dont il s'inspire ? Il n'a pas dédaigné, pour orner Stace lui-même, de faire des emprunts à différents autres écrivains. Il s'est servi d'Ovide¹ ; il connaissait Maximien² ; il a puisé dans la poésie lyrique³ ; il s'est inspiré des récits de croisade⁴ ; pourquoi n'aurait-il pas imité *Phyllis* ?

1. Voir *Romania*, XL (1911), p. 189, note.

2. Voir la description de la fille de Daïre, v. 8426 ss., et comparer avec le passage de Maximien cité dans *Romania*, XL, p. 185.

3. Voir Salverda de Grave, *Recherches sur les sources du roman de Thibet* (Millet et Willmetts, p. 598 ss.).

4. Voir *ibid.*, p. 601 ss.

5. On peut faire encore d'autres rapprochements entre *Phyllis* et *Thibet*. Je pose les expressions « Totum fuit scripser studium naturae » (*Ph.* 208) et « Par esuide les fin nature » (*Th.* 3976), appliquées par l'un des poètes au cheval de Phyllis, par l'autre à Antigone et Imène. Mais il y a des rencontres plus singulières. L'auteur de *Thibet* dit à propos d'un cheval :

6007 Arahiz fu, d'outre le flun,
Engendrez d'ive et de neitun.

Les mss. B et C, v. 8971, donnent la même indication à propos du cheval de Caparde. Le « neitun » figure encore dans une quantité de poèmes postérieurs à *Thibet* (voir la note de M. Foerster au vers 5273 d'*Yvain*). Or,

J'incline donc à rejeter l'hypothèse que *Phyllis* aurait imité *Thèbes* et je me rangerais plutôt à l'avis contraire¹. Toutefois, je n'oserais pas affirmer que les deux poèmes n'aient pas suivi un modèle commun, et je réserve expressément mon opinion sur ce point.

II. — LE CONCILE DE REMIREMONT.

1. *Chronologie de « Phyllis et Flora » et du « Concile de Remiremont »*. — Il ne peut être question de déterminer la date de

si l'étymologie *Neptunum* proposée pour le mot par Boucherie est exacte, il est curieux de voir que, dans notre poème, *Neptunus*, créateur de chevaux (voir v. 178 ss.), reste un dieu, tandis que, dans les poèmes français, à partir de *Thèbes*, il devient un monstre marin. Serait-ce la preuve que *Thèbes* a suivi *Phyllis*? — Ailleurs (v. 203), l'auteur dit, en parlant du cheval de Flora :

Dorso pando jacuit virgini sessurae
Spina,...

On lit aussi, dans *Thèbes*, à propos de Blanchenne, la monture d'Éteocle :

6566 Et ot un poi combré le dos :
De tant i fait meillor secir.

S'il ne faut pas attribuer la ressemblance des deux passages à l'imitation d'une troisième description, mais à l'imitation de l'un par l'autre, il sera curieux de remarquer que l'auteur de *Phyllis* a pu emprunter le terme, relativement rare, de *pandus* à un passage d'Ovide qu'il nous a paru connaître (voir plus haut, p. 485 et note 3).

1. Ce thème de description d'une femme voyageant à cheval a été traité souvent dans la littérature du moyen âge. La description de *Thèbes* a été imitée par l'auteur d'*Encas*, v. 3987 ss. Elle a été reprise par Chrétien de Troyes, dans *Erec*, v. 5319 ss. La preuve que Chrétien connaissait bien le roman de *Thèbes*, et cette description en particulier, est fournie précisément par les vers d'*Erec* où il montre Enide

1307 Qui de l'aete d'un plovier
Peissoit sor son poing l'esprevier.

Ces vers ressemblent étonnamment à ceux de *Thèbes* :

3857 Sor son poign tint un espervier
Que pot de l'ele d'un plovier.

Le même passage d'*Erec* contient la description d'une histoire des aventures d'Énée sculptée sur l'arçon de la selle : cette partie du thème, traitée dans *Phyllis*, ne l'était ni dans *Thèbes*, ni dans *Encas*.

Phyllis et Flora d'une façon absolue. Tout ce qu'on peut espérer, c'est de déterminer sa situation chronologique par rapport à d'autres ouvrages ¹. Nous avons essayé de dire comment ce poème se présentait, de ce point de vue, par rapport à *Thèbes*. Nous nous demandons maintenant comment il se présente par rapport au *Concile de Remiremont*, et s'il l'a précédé ou suivi.

L'opinion la plus répandue est que le *Concile* a été composé avant *Phyllis*. M. P. Meyer écrivait en 1886 : « Le plus ancien des écrits que nous possédons sur ce sujet délicat [le débat du clerc et du chevalier] est probablement un poème latin des premières années du XII^e siècle au plus tard, où la scène du débat est placée à Remiremont. Un peu postérieure est l'*Altercatio Phyllidis et Florae*... » Et il indiquait en note que le *Concile* avait été publié d'après un manuscrit « qui serait du commencement du XII^e siècle ou même du XI^e » ². M. E. Langlois, en 1891, reconnaissait la force de l'argument et se rangeait à un avis voisin ³. Voisin aussi était celui que M. Ch.-V. Langlois exprimait en 1893, et qu'il fondait sur la remarque précise que l'œuvre se lisait « dans un manuscrit exécuté vers l'an 1100 » ⁴. Seul Hauréau considérait le *Concile* comme une imitation de *Phyllis* faite au XIV^e siècle ⁵.

1. Et non pas même par rapport à l'une quelconque, mais seulement par rapport à celles qui traitent le même sujet. Je ne m'avoue pas convaincu par ce que dit M. Schreiber, *Die Vaganten-Strophe*, p. 76 ss. M. Oulmont a eu raison d'observer que l'argument tiré du costume noir porté par les clercs selon le poème et qu'on ne pouvait plus mentionner comme noir à partir du moment où les Prémontrés, vêtus de blanc, devinrent nombreux, repose sur une confusion entre clercs et moines. D'autre part, il est bien risqué de se fonder sur l'esprit du poème pour déclarer l'auteur contemporain de Gautier de Chaillou, ce qui, par surcroît, est bien vague. Les particularités de style ne sont pas telles, non plus, qu'elles fournissent des indications bien certaines. Enfin, pour ce qui est de l'influence exercée par Ovide, elle était déjà grande dès 1150. Je crois que M. Schreiber rajeunit beaucoup le poème en le situant à la fin du XII^e siècle.

2. *Études*, XV (1886), p. 332 s.

3. *Les sources du roman de la Rose*, p. 8. Toutefois M. E. Langlois, tout en considérant que *Phyllis* a été composé après le *Concile*, pense qu'il a pu exister un original qui aurait servi de modèle commun aux deux poèmes (p. 10) et ne dit nulle part que *Phyllis* soit une imitation du *Concile*.

4. *La littérature médiévale* (*Revue bleue*, 1893, p. 175^a, note 1).

5. Dans la collection des *Notices et extraits*, t. XXIX, 2^e partie, p. 307.

C'est sur l'âge des manuscrits qu'on s'appuie pour déclarer le *Concile* plus ancien que *Phillis*. Mais il semble qu'on a tenu le manuscrit où se trouve la première de ces pièces pour beaucoup plus vieux qu'il n'est en réalité. On l'a dit du XI^e siècle ; mais le bibliothécaire de Trèves, procédant, sur la demande de M. Oulmont, à un examen direct nouveau — le premier, je crois, depuis celui de Waitz —, estime qu'il est des environs de 1150 : et voilà qui change l'aspect de la question. Il n'en reste pas moins qu'il n'y a pas de manuscrit de *Phillis* aussi ancien que celui du *Concile* ; mais cela n'empêche pas le poème lui-même de l'être ¹, et, s'il était difficile d'admettre qu'il eût été composé au début du XII^e siècle, rien ne prouve qu'il ne l'ait pas été vers 1150.

La structure métrique des deux poèmes ne nous apprend rien. Si, en y jetant un coup d'œil, M. Oulmont a cru pouvoir en tirer des arguments qui prouvent l'antériorité du *Concile*, c'est à la faveur de formules vagues et de plusieurs propositions inexactes. Quand on étudie la question avec un peu de rigueur, on fait les constatations suivantes.

Le *Concile* est composé d'heptasyllabes trochaïques (1 . 1 . 1 . 1) rimant deux à deux. Cette forme n'était pas inconnue au XI^e siècle ² ; mais elle devient beaucoup plus fréquente à partir du XII^e ³. — La manière dont l'auteur de notre poème s'en sert donne lieu à quelques remarques. Il use fréquemment du renversement de rythme ⁴, c'est-à-dire qu'il remplace le trochée initial par un iambe et le fait suivre d'un pyrrhique (. 1 . . 1 . 1). On en relève 97 exemples dans les 234 couples du poème. Ce renversement de rythme était fréquent avant le XII^e siècle ⁵ : il l'est resté au XII^e, et notamment dans les heptasyllabes trochaïques ⁶. Lorsque, dans notre pièce, il y a renversement de

1. C'est le cas de plus d'un poème de la même époque.

2. Voir W. Meyer, *Gesammelte Abhandlungen zur mittellateinischen Rhythmik*, t. I, p. 216.

3. Voir *ouvrage cité*, t. I, p. 303 ss.

4. C'est ce que M. W. Meyer a appelé *Taktwechsel*, d'un terme qui a été retenu par les critiques.

5. Voir W. Meyer, *ouvr. cité*, t. I, p. 186.

6. Voir *ibid.*, p. 262. Ce que dit sur ce point M. Schreiber, *Die Vaganten-Strophe*, p. 13, n'est pas tout à fait en accord avec les observations de

rythme, 1^o les finales de mots dactyliques sont toujours évitées, — 2^o le vers commence (80 fois sur 97) par un monosyllabe faible. — 3^o il arrive parfois (3 exemples) qu'un monosyllabe fort se trouve au deuxième temps faible (deuxième syllabe du second pied). — Le poète emploie la rime dissyllabique pure, qui apparaît à la fin du XI^e siècle, mais dont l'usage ne se répand qu'à partir du début du XII^e siècle ¹. — Enfin, notons qu'il admet fréquemment l'hiatus ². Les poètes du XII^e siècle l'évitent ³; mais de tous temps les poètes latins ont fait de même ⁴; et si on en relève plus d'exemples chez les auteurs de l'époque précédente que chez ceux du XII^e siècle, bien rares sont ceux qui en fournissent une proportion égale à celle du *Concile*. Aussi faut-il considérer que l'hiatus est, ici, un signe de négligence plutôt que d'archaïsme.

Phillis est écrit en strophes de vers goliardiques (heptasyllabe trochaïque + hexasyllabe trochaïque = ' . ' . ' . ' + ' . ' . ' .) rimant 4 à 4. Ce rythme date du début du XII^e siècle ⁵. Il est fréquemment employé par l'Archipoeta. — L'auteur use du renversement de rythme dans la proportion de 33/316 pour l'heptasyllabe trochaïque (. ' . . ' . ') et de 30/316 pour l'hexa-

M. W. Meyer. Il considère que l'usage du renversement de rythme dans l'heptasyllabe trochaïque a été beaucoup plus restreint au XII^e siècle qu'aux XI^e et XIII^e. Cependant il en relève lui-même 24 % dans Gautier de Châtillon, et 18 % dans Adam de Saint-Victor, ce qui est encore beaucoup. D'autre part, le résultat des statistiques, que M. Schreiber fait porter sur l'ensemble des œuvres d'un auteur, se présente sous un jour nouveau si on examine telle œuvre en particulier. On observe alors, par exemple, que, dans la pièce I de Gautier de Châtillon, les renversements de rythme se présentent à raison de 27/96, et dans la pièce II à raison de 20/78 (voir W. Meyer, p. 262), ce qui est une proportion beaucoup plus forte qu'on n'aurait pu l'attendre d'après le compte général de M. Schreiber. De même, si la pièce X de l'Archipoeta offre la proportion de 10 % que relève M. Schreiber, la pièce X offre la proportion beaucoup plus forte de 25 %.

1. Voir W. Meyer, *op. cit.*, t. I, p. 192 s., 278 s.

2. Voir *ibid.*, p. 278 s.

3. Voir *ibid.*, p. 275.

4. Voir *ibid.*, p. 189.

5. Voir *ibid.*, p. 308.

syllabe trochaïque (. ' . ' .) ¹. Il n'y a rien à remarquer pour le cas des heptasyllabes trochaïques ; mais, pour l'hexasyllabe, M. W. Meyer a noté que le renversement de rythme y est, chez les poètes du XII^e siècle, plus rare que dans l'heptasyllabe ². Cependant l'usage, sur ce point, varie beaucoup d'un auteur à l'autre, et sans qu'on puisse l'attribuer à des différences chronologiques. D'ailleurs, si cet emploi du renversement de rythme dans l'hexasyllabe semble attester de la négligence de la part de l'auteur de *Phyllis*, en revanche il s'applique à ne faire porter ce changement, au début du vers, que sur un monosyllabe faible ³. C'est là une règle que M. W. Meyer donne comme propre à un petit nombre de poèmes, notamment à l'*Altercatio Ganymedis et Helenae* et à la pièce *Jupiter et Danae* ⁴. Il n'admet point de finales de mots dactyliques, et il évite de mettre un monosyllabe fort au deuxième temps faible. — La rime qu'il emploie est la rime dissyllabique pure. — Il n'a laissé passer que 2 hiatus à l'intérieur du vers (après *de*), et 4 à la césure. Ailleurs, il les évite, même devant *b*.

Si on rapproche les observations comparables qui viennent d'être faites sur le *Concile* et sur *Phyllis*, on aboutit aux résultats suivants.

1. La forme métrique adoptée est différente dans les deux poèmes.

2. *a)* L'usage qui y est fait du renversement de rythme dans l'heptasyllabe trochaïque est le même, ou à peu près. — *b)* L'usage qui en est fait dans l'hexasyllabe par l'auteur de *Phyllis* doit être noté à part.

3. Le soin mis par ce dernier à commencer les vers où il renverse le rythme par un monosyllabe faible est sensible aussi dans le *Concile*.

1. Le texte, tel que le lit M. Schreiber, en présente 30 exemples dans l'heptasyllabe et 31 dans l'hexasyllabe. Voir *ouvr. cité*, p. 75.

2. Voir *ouvr. cité*, t. I, p. 262 et p. 308, et Schreiber, *ouvr. cit.*, p. 14.

3. Voir Schreiber, p. 75, et W. Meyer, p. 264, 309 s. Il n'y a, dans la pièce, que 6 exceptions à cette règle, aux vers 85 (*Dixisti*), 311 (*Secundum*), 188 (*Neptinos*), et 201 (*Aetâ is*), qui commencent par des mots trisyllabiques, et aux vers 65 et 236, qui commencent par des monosyllabes forts (*Cor*, *Fert*).

4. Voir W. Meyer, *ouvr. cité*, t. I, p. 264, 309.

4. Il arrive parfois, mais rarement, dans le *Concile*, qu'un monosyllabe fort se trouve au deuxième temps faible.

5. Touchant la rime, les deux poèmes se comportent de la même manière.

6. Les hiatus sont beaucoup plus nombreux dans le *Concile* que dans *Phélie*.

On ne peut tirer de là aucune conclusion relativement à l'âge respectif des deux poèmes. Le fait 1 ne fournit aucune indication précise à l'intérieur du XII^e siècle. Le fait 2 *b* ne semble pas être un indice chronologique. Les faits 4 et 5, ainsi que les exceptions du *Concile* à la règle 3, paraissent attester de la part de l'auteur plus de négligence ou moins d'habileté que de la part de l'autre poète. Il est impossible de rien dire de plus.

Les indices extérieurs faisant défaut, c'est le contenu des poèmes qu'il faut examiner.

Les nonnes de Remiremont, réunies en concile, expriment leur opinion sur l'amour des clercs comparé à celui des chevaliers. Deux jeunes filles, deux vierges, déclarent leur prédilection pour les premiers. La discussion s'engage là-dessus, jusqu'au moment où Ève de Deneuvre, experte en « tous les devoirs d'amour », vient apporter aux amies des clercs l'appui de son autorité. En fin de compte, l'assemblée décrète d'excommunication les rebelles qui préféreront encore les chevaliers aux clercs. Tel est le sujet du *Concile de Remiremont*.

Or, ce poème a des rapports avec certains faits historiques. Quand l'idée d'une assemblée de femmes est devenue dans l'esprit de l'auteur celle d'un concile de religieuses tenu à Remiremont, c'est sous l'influence de certaines circonstances, notamment l'état très relâché des mœurs du monastère. Une bulle du pape Eugène III, datée du 17 mars 1151, nous apprend que le péché de luxure y était florissant ¹, et rien ne dit qu'après cette date la règle, malgré les vagues souhaits exprimés par le

1. En *fac-simile* dans le livre de M. Oulmont, p. 56. M. Oulmont, p. 57 n., s'est efforcé de soutenir que la bulle n'accuse point les nonnes de luxure. C'est faute d'en avoir bien lu le texte. M. A. Thomas est parvenu à reconstituer quatre mots graves dans le manuscrit et négligés par M. Oulmont : ils nous permettent de rétablir cette phrase : « ... sacre religionis cultum in eodem loco credimus processu temporis reformandum et peccati [luciferi] in in [ar]dorem

pape, ait été rétablie à Remiremont; en sorte qu'il n'est pas impossible d'admettre que le *Concile* appartienne à une date postérieure¹.

A ne tenir compte que des caractères littéraires du poème, il paraît s'annoncer comme plus récent que *Phillis*. L'idée simple du débat à deux personnages y est remplacée par une fiction plus compliquée. Il se présente comme le renouvellement ingénieux d'un thème connu plutôt que comme une création originale qui aurait ensuite versé dans la forme traditionnelle du débat. Le fait que la discussion commence par la confession de deux vierges attesterait un souvenir du débat sous la forme où *Phillis* le donne, et le fait que l'avis des femmes d'âge et d'expérience vient renforcer celui des vierges marquerait l'intention de rendre plus probante l'argumentation de la querelle primitive. D'autre part, les vers du *Concile* relatifs à Sibilis,

18. Que ab annis teneris, miles facta Veneris,
Quidquid Amor jusserrat non invita fecerit.

rappellent à la fois l'expression « *fictus miles cythereus* » de *Phillis* (v. 163) et ce qui est dit, dans ce même poème, de Hiberina, chère à Venus

183. Eo quod indulgerat operae divinae

Or, dans *Phillis*, l'expression « *miles cythereus* » figure au milieu de nombreuses autres expressions ovidiennes, et nous avons dit que les vers 181 ss. semblaient s'expliquer par un souvenir de Sidoine Apollinaire; en sorte qu'on serait tenté de croire à une imitation de *Phillis* par le *Concile*. Mais ces raisons ne sont pas décisives². On peut donc aussi supposer qu'il a existé, sur le même sujet, un poème antérieur à *Phillis*, et qui

spiritibus rursus tendam... » On ne devra se fier qu'au *fa-tout* donné par M. Oulmont.

1. M. A. Thomas fait remarquer que le souvenir de ce dérèglement des religieuses a laissé une trace dans les *Contes nouvelles antiques*. Son observation trouve sa place ici comme à la p. 193 de l'article consacré par M. H. Hauvette à la 39^e nouvelle du *Duaméron* (ci-dessus, p. 184 ss.).

2. Elles le seraient, si au lieu de *Sibilis* il était permis de dire *Hiberia*, qui dénoncerait aussitôt un emprunt de la part du *Concile*.

aurait été le modèle commun de nos deux poèmes latins : c'est une des hypothèses formulées par M. E. Langlois. Bien qu'il faille éviter, en général, de recourir à ces suppositions de poèmes perdus (et ici il serait bien extraordinaire que le poème suppose, étant donné la fortune du thème, eût été complètement négligé, puis perdu, tandis que tout le zèle des copistes, imitateurs et traducteurs, se portait vers *Phyllis*), l'opinion se défend. Une chose, en tout cas, est sûre : c'est que le *Concile* ne peut pas être la forme originale du débat du clerc et du chevalier.

2. *Caractères littéraires du poème.* — L'hypothèse que l'assemblée décrite dans le *Concile* aurait été réellement tenue est d'une invraisemblance qui éclate aux premiers regards. Je ne dirai pas que le poème est une satire : il faudrait admettre de la part de l'auteur, un clerc certainement, une intention critique à l'égard des nonnes et qui irait à l'encontre de sa propre thèse. Nous avons bonnement affaire à une parodie. Cette parodie ne va pas, d'ailleurs, sans publier d'une façon indiscreète la trop grande expérience des religieuses de Remiremont ; mais la pensée ironique est secondaire : le poème n'a pas d'autre caractère que ces *Ave*, ces *Credo*, ces *Pater*, ces Évangiles des buveurs et des joueurs de dés, ces Évangiles selon Luxure ou Saint Marc d'Argent, ces Messes, Martyres et Passions, où les goliards exerçaient leur verve parodique et bouffonne. C'est à ce genre qu'on doit le rattacher, et ne pas chercher plus loin.

Quant aux remarques de détail qu'il appelle, il y en a peu. On a déjà signalé la connaissance que l'auteur avait de l'*Art d'aimer* d'Ovide, mentionné aux vers 25 et suivants. Pourtant il n'a pas utilisé ce poète. Les vers 17 ss., qui rappellent sa manière, ne portent peut-être pas la marque d'une influence directe.

III. — FLORENCE ET BLANCHEFLOR.

1. *Les manuscrits du poème.* — M. Oulmont a connu du poème de *Florence et Blancheflor* cinq manuscrits :

- A* = Bibl. nat., fr. 19152.
B = Bibl. nat., fr. 837.
C = Bibl. nat., fr. 1593.
D = Bibl. nat., fr. 795.
E = Bibl. de Vienne, 2621¹.

Ces manuscrits présentent entre eux des divergences très notables, non seulement par la nature des leçons, mais aussi par l'ampleur du développement qu'ils donnent à telle ou telle partie, et il est très important pour nous de déterminer les relations qu'ils ont entre eux.

Sans être arrivé à les classer rigoureusement, M. Oulmont déclare que le ms. *B* est le représentant de la tradition la plus ancienne et la meilleure, et il s'en tient à cette affirmation. Il est pourtant possible de préciser.

1^o Les mss. *AC* et *BE* forment deux groupes qui représentent deux traditions distinctes. C'est ce que prouvent : *a*) l'accord de *AC* contre *BE* aux vers 29 s., 47 ss., 71, 111 ss., 270 ss., 293 ss., 369 ss., 397 s., 403 s., tous passages où *AC* présentent un texte plus court que *BE* ; — *b*) le même accord aux vers 283 et 302, où les leçons de *AC* s'opposent à celles de *BE* ; — *c*) le même accord aux vers 157-8 et 375-6, où les vers des groupes *AC* et *BE* se présentent dans un ordre inverse.

1. M. Langfors m'a signalé, d'après les fiches de M. P. Meyer, l'existence d'un ms. de la Bibliothèque Laurentienne contenant notre poème. On peut consulter sur ce ms. le catalogue de la Bibliothèque (*Indici e cataloghi. I codici Arabo-antichi*, I, p. 71, n^o 30). J'en possède une copie que j'aurai prochainement l'occasion de publier. Il s'agit d'une rédaction franco-italienne du poème.

Il existe encore, à la Bibl. de Berlin (n^o 257, anc. Hamilton), un autre ms. de *Florence* (f^os 62 v^o-64 v^o), qui se classe tout près du ms. *E*, et dont je reparlerai ailleurs.

2° Le ms. *D* est apparenté au ms. *E*. C'est ce que prouvent les leçons des vers 70, 76, 78, 83, 85, 107-8, 368, 420, 423.

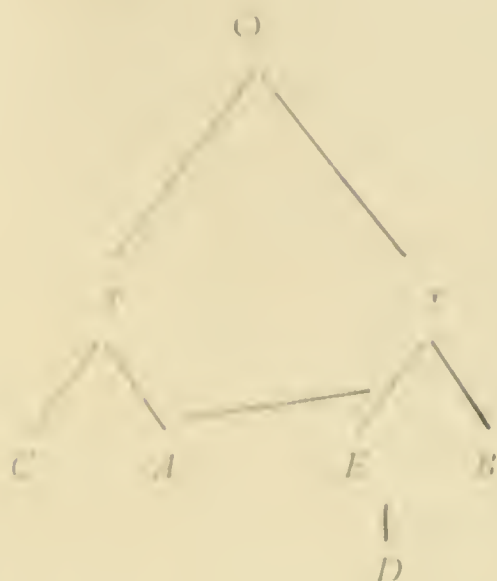
3° Les mss. *A* et *E* (ou leurs prototypes) se sont connus. En effet, on relève des exemples d'accord de *AE* contre *BC* aux vers 53, 108, 156, 196, 261, 361-2. Or, cela est contraire à la distribution déjà faite des mss. *AC* et *BE* en deux groupes distincts. Il faut, pour l'expliquer, ou que *B* et *C*, ou que *A* et *E* se soient connus. Mais les leçons communes à *AE* contre celles de *BC* sont fautives d'une façon évidente dans deux cas au moins (vers 156 et 196) : ce sont donc les mss. *A* et *E* qui se sont connus.

Il reste à dire lequel des deux a utilisé l'autre. Examinons les vers 284-348 du texte imprimé. A ne pas tenir compte des faits de détail, on peut exprimer les particularités des différents manuscrits en ce passage de la façon suivante : *A* et *B* font parler successivement le chardonneret, le loriot, le mauvis, l'étourneau et le rossignol ; *A* et *C*, dont le texte est plus court, ne font parler que le rossignol. Mais *A* et *C* ne sont pas d'accord sur le texte qui correspond, pour eux, aux vers 284-336 de la version *BE*. *A* donne dix vers, qui sont, à quelques détails près négligeables ici, les vers 328-36 de *BE* ; et *C* en donne neuf, qui sont, à quelques détails près négligeables aussi, les vers 284-92 de *BE*. Or, étant donné le groupement que nous avons établi, il est certain que la leçon de *C* était dans l'original, puisqu'elle est aussi dans *BE*. Si *A* en porte une autre, comme elle est aussi commune à *BE*, il n'y a que trois manières d'en rendre compte : *a*) Elle était dans *x* (modèle commun de *AC*) et dans *y* (modèle commun de *BE*). Mais cela serait contraire à ce que nous avons dit précédemment, savoir que *x* portait la leçon de *A*. — *b*) *E* l'a prise dans *A*. — Mais alors il faudrait, pour expliquer l'accord *ABE*, que *B* eût à son tour imité *E* : ce qui est démenti par les faits ¹. — *c*) *A* l'a prise dans *E*. Et cette explication ne rencontre aucune difficulté ².

1. Voir v. 194 et 227.

2. J'ai déjà signalé le même procédé de contamination de la part de *A* (O. N. fr. 19112) dans mon étude sur les manuscrits de *Courtois d'Arras* : voir *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris*, 1903, fasc. XX, p. 166.

Les relations que nous venons d'indiquer peuvent se représenter au moyen de la figure que voici :



Une question, on le voit, reste à résoudre : de x (représenté par AC) ou de y (représenté par BE) lequel est le plus voisin de l'original, et surtout faut-il considérer x comme un abrégé, ou y comme une amplification ? Le problème est particulièrement délicat du fait que les emprunts de A à E empêchent de reconstituer x avec certitude. Examinons d'abord les cas où seul le texte de C , puis ceux où le texte de A et celui de C ensemble sont plus courts que celui de y .

a) C présente un texte plus court que ABE . C'est le cas aux vers 28 ss., 94 ss., 139 ss., 164 ss., 200 ss., 228 ss., 240 ss. Faut-il croire que C a abrégé x , ou faut-il croire que A a amplifié x au moyen de E ? C'est cette seconde hypothèse qui paraît être la bonne. En effet, en chacun de ces passages, A suit de très près le texte de E et ne s'accorde jamais avec B contre lui, ou seulement en des cas peu nombreux qui prouvent qu'il n'a pas utilisé E lui-même, mais un type plus ancien. S'il en est ainsi, C représente bien x . Or, plusieurs des passages où ce manuscrit est plus court que y sont peu satisfaisants et portent des marques certaines d'altération¹. C'est pourquoi on est amené à considérer x comme un abrégé, et y comme la rédaction normale.

1. Voir vers 137 ss., 162 ss., 200 ss.

b) *AC* sont d'accord pour présenter un texte plus court que *BE*. Nous relèverons le cas des vers 16 ss., et 281 ss. — Les différences de texte, à partir du vers 281, dans les mss. *AC* et *BE*, aboutissent à ce résultat principal que, selon les derniers, il y a 11 oiseaux qui prennent part à la discussion, et que selon les autres il y en a seulement 7. Les onze oiseaux de *y* sont l'épervier, le roitelet ¹, le faucon, l'alouette, le geai, le chardonneret, le loriot, le mauvis, l'étourneau, le rossignol et le perroquet. Les sept oiseaux de *x* sont l'épervier, le roitelet ², le faucon, l'alouette, le geai, le rossignol et le perroquet. Tous ces oiseaux prennent à tour de rôle, à partir du premier, la défense du chevalier et du clerc. Or, il semble que *x* fasse parler à dessein de gros oiseaux en faveur du chevalier et de petits en faveur du clerc. Un accroec à cette disposition se produit dans *y* où l'étourneau se présente comme tenant du chevalier. Il paraîtrait donc que *x* offre la bonne leçon, s'il n'était pas facile d'admettre que *y* a commis une faute en nommant l'étourneau là où l'original mettait un autre oiseau ³. — Quant à la leçon donnée par *AC* pour les vers 16 ss., elle est franchement incorrecte et le texte court est très certainement fautif ⁴.

Nous tenons donc *x* pour un abrégé de l'original. Le texte critique doit être établi par la comparaison de *AC* d'une part et de *BE* de l'autre, en *y* insérant, comme appartenant à la rédaction primitive, les passages de *BE* qui manquent soit à *C*, soit à *AC*.

2. « *Phyllis et Flora* » et « *Florence et Blancheflor* ». — Nous avons dit que nous considérons le poème de *Phyllis et Flora*

1. Le ms. *B* remplace le roitelet par le rossignol, mais l'accord de *x* et *y* montre que c'est par erreur.

2. Le ms. *A* remplace le roitelet par la calandre, ici encore l'accord de *x* et de *y* montre que c'est par erreur.

3. Erreur d'autant plus naturelle que cet oiseau n'est nommé qu'une fois et que le rossignol, prenant la parole après lui, ne l'apostrophe point personnellement, mais répond collectivement à tous ceux qui ont déjà parlé. On pourrait très bien admettre que l'original eût porté quelque chose comme « Li ostor s'en est tost levez » (v. 317).

4. Il est évident qu'en ce passage, tel que l'offrent *AC*, il n'y a pas de suite dans les idées et que la construction grammaticale est incorrecte.

comme antérieur à tous les poèmes en langue vulgaire qui traitent le même sujet. C'est ici le lieu de montrer qu'il est plus ancien que celui de *Florence et Blancheflor*, le plus ancien lui-même des poèmes romans. De preuve décisive, de preuve qui force les convictions les plus rebelles, il n'est pas possible d'en donner ; mais du moins les présomptions abondent.

Une remarque s'impose d'abord. On relève dans *Florence* plusieurs traits d'origine antique, sans que l'auteur laisse jamais paraître une connaissance directe et personnelle de l'antiquité. Ces mêmes traits, dans *Phyllis*, attestent, par la forme qu'ils affectent, une connaissance certaine des sources antiques. Aussi est-il tout naturel d'admettre que *Phyllis* a été l'intermédiaire entre les œuvres antiques et celles du XII^e siècle.

Cette observation générale une fois faite, plusieurs autres viennent la fortifier. Dans *Phyllis*, la cause exposée par les jeunes filles est jugée par Usus et Natura, juges ordinaires de l'Amour ; dans *Florence*, elle est résolue par un combat d'oiseaux. Cette dernière fiction, largement développée, est plus gracieuse, plus poétique que la première, et il serait invraisemblable que l'auteur de *Phyllis*, qui avait le sens de la poésie, ne l'eût point reprise s'il l'avait connue. Au contraire, on conçoit très bien que l'auteur de *Florence* ait pu trouver le germe de son idée dans les deux avant-dernières strophes de *Phyllis*. Ajoutons, d'ailleurs, que l'idée d'instituer comme juge Usus et Natura, si elle est moins poétique que l'autre, est plus simple : elle revient à exprimer ceci que l'Amour, en donnant gain de cause à l'amie du clerc, se fonde sur des principes raisonnables ; tandis que, dans *Florence*, la victoire du rossignol ne peut avoir la valeur d'un argument et fait dépendre d'un hasard (ce qui est maladroit) le triomphe de Blancheflor. L'invention ingénieuse a eu pour effet de détruire la force démonstrative du récit primitif. Les chances d'antériorité semblent donc bien être ici en faveur du récit le moins orné et où l'idée est logiquement le mieux développée ¹.

1. Voir ce qu'écrit M. P. Meyer, *Romania*, XXXVIII (1908), p. 223, au sujet du rapport des poèmes français avec *Phyllis*. Je pense, du moins, qu'il veut parler de *Phyllis*, bien qu'il dise « les compositions latines » et « les textes latins ». Son observation ne vaudrait pas pour le *Concile*.

La nature des raisons invoquées par les contestants présente, dans l'un et l'autre poème, des différences notables et significatives. Ne tenons point compte que, dans *Phyllis*, elles sont infiniment plus vivantes : c'est seulement la preuve que l'auteur avait un sens plus aigu de la réalité, qu'il savait voir, et que, là où l'auteur de *Florence* emploie des formules vagues, abstraites, il a su mettre des détails, des gestes pittoresques. Mais cela n'importe pas ici. Ce qu'il est à propos de remarquer, c'est la grande place que tiennent dans les discussions de *Florence* les termes de « courtois » et de « courtoisie », notions mal définies dans le poème, mais dont le nom est invoqué à chaque instant, et qui répondaient assurément dans l'esprit des contemporains à des préoccupations ordinaires. Il n'en est pas encore de même dans *Phyllis*, où il ne s'agit guère que de force, de richesse et de beauté, et où la discussion porte seulement sur des points qui n'impliquent pas une conception très compliquée ni très raffinée de l'amour.

L'esprit de *Florence*, différent de celui de *Phyllis*, semble indiquer un âge plus récent. Il en est de même des procédés littéraires. On remarque dans *Florence* un goût prononcé de l'auteur pour la description allégorique, dont il n'y a aucune trace dans *Phyllis*. Fruit d'un art plus recherché, le poème français s'annonce comme plus récent que le poème latin.

Enfin, plus d'un détail du récit révèle en *Florence* une imitation. Ainsi, le dialogue préliminaire des jeunes filles qui dissertent sur la chasteté y fait hors-d'œuvre et n'a pas de correspondant dans *Phyllis* où la question centrale est abordée plus directement. Faut-il expliquer sa présence dans le poème par un simple besoin d'amplification ? Ou bien faut-il l'attribuer au désir de marquer nettement que la question de l'amour charnel sera exclue du débat ? En ce dernier cas, il y aurait là une critique implicite de *Phyllis*, où l'amour est plus sensuel, et ce trait serait à ajouter à ce que nous avons dit de l'esprit des deux œuvres.

Les deux poèmes présentent encore des différences importantes dans la façon de décrire les jeunes filles. Dans *Florence*, la même description vaut et sert pour les deux à la fois. Dans *Phyllis*, bien qu'elles soient déclarées égales par l'âge, la beauté, l'élégance et la richesse, l'auteur a pourtant pris la peine de

faire de chacune un portrait distinct. La description commune du poème français est banale et manque d'esprit : on voit que l'auteur a cédé ici à une mode, qu'il s'est plié à une exigence du genre et du thème, sans en avoir ni senti l'intérêt, ni, à plus forte raison, inventé l'idée.

Passons sur les détails : que l'Amour représenté dans *Florence* comme couché sur un lit est une conception unique, mal adaptée aux circonstances, et qui paraît avoir résulté d'un souvenir déformé du « thalamus Amoris » de *Phyllis* (v. 256) ; que les vers 76 ss., où les jeunes filles se brouillent, est d'une invention beaucoup moins délicate que l'égalité d'humeur et le gracieux enjouement dont elles ne se départent point dans *Phyllis* ; et tant d'autres traits qui donnent à *Florence* un air de réplique. Il me paraît difficile de douter plus longtemps que *Phyllis* ait été le poème original, heureux et tout charmant, duquel *Florence* a découlé, plus touffu, plus banal, et portant déjà la marque d'une formule.

3. *Caractères propres du poème.* — Examinons maintenant les caractères propres de *Florence* et recherchons les éléments nouveaux que ce poème a introduits dans l'histoire et l'évolution du thème.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit déjà du fond du débat et de la place qu'y tient l'argument de courtoisie. Il nous suffit de rappeler le rôle qu'y jouent les oiseaux, leur discussion, leur combat, et l'attitude du rossignol, conseiller d'Amour, inventions qui ne sont pas sans avoir de rapports avec certaines sources lyriques ¹.

1. C'est, en effet, une question de savoir comment l'auteur a été amené à faire ces scènes d'oiseaux. Il existe un poème de Théodulphe intitulé *De pugna avilon* (*Mon. Germ. Hist., Poetol.*, t. I, p. 567). Mais cette œuvre, qui paraît, d'ailleurs, être restée isolée, est d'une conception toute différente de celle de *Florence*.

Les oiseaux occupent dans la littérature lyrique du moyen âge une place considérable. Voir, à ce sujet, G. Paris (*Journal des Savants*, 1891, p. 686 s.), qui se proposait d'écrire une « épopée du rossignol ». Voir aussi le travail de Werner Hensel intitulé *Die Vogel in der frœ. und nordfranz. Lyrik der Mittelalters*. Bien qu'en aucun poème lyrique les oiseaux ne jouent exactement le

Pour ce qui est de la conduite du poème, on remarquera que le débat a été transporté de la première dans la seconde partie : la discussion entre les jeunes filles a été abrégée, et ce sont les oiseaux, réunis par l'Amour en conseil, qui traitent à fond la question posée.

Touchant le gros de l'invention, nous trouvons déjà réunis ici tout un ensemble de traits qui caractérisent les récits courtois du XIII^e siècle. L'auteur a introduit dans son histoire une séance de conseil et un duel, thèmes favoris des auteurs de romans à la même époque¹. Touchant les détails, on fera une observation analogue au sujet des vers 116-8 :

Quant il va au tomoïement
Et il abat un chevalier,
Il me presente le destrier. . .

geste noté vingt fois dans les romans depuis celui de *Thibés*².

Quant au style — j'entends, non point l'expression, mais les caractères généraux de l'œuvre, — il faut avoir égard principalement aux descriptions.

Les vers :

103 Il est molt biaux, mes sa bontez
Vaut mieus assez que sa biautez.

même rôle que dans *Florence*, il est remarquable qu'ils soient fréquemment présentes dans des attitudes humaines.

La poésie lyrique a-t-elle donc pu influencer notre poète? Il y a là une question générale, très complexe, des rapports du lyrisme avec le roman courtois qu'il est difficile de débrouiller en quelques mots; car les influences se sont exercées réciproquement d'un genre sur l'autre, et je ne sais pas dans quelle mesure il est permis par la chronologie, sur le point particulier qui nous occupe, d'admettre que *Florence* a eu un modèle lyrique. En tout cas, le poème offre avec certaines chansons des rapports incontestables. Outre l'idée de mettre des oiseaux en scène, voir les accoutrements allégoriques décrits dans les poèmes publiés par Bartsch, *Romanes et pastourelles*, n^o 28, p. 23, v. 6 ss., et n^o 30^b, p. 26 ss.

1. M. Oulmont a rapproché la scène du combat dans *Florence* de celle qu'on trouve dans *Erec*, v. 873 ss. Les rencontres d'expression sont nombreuses entre les deux textes.

2. Voir *Thibés*, v. 1363 ss., *Troie*, v. 14289. Le même trait se trouve aussi dans certaines chansons de geste, voir Bangert, *ouvr. cité*, 122, p. 97; mais on ne peut dire d'aucun des textes cités par ce critique qu'il soit antérieur à celui de *Thibés*.

nous ramènent au type traditionnel du portrait, divisé en deux parties, et peignant successivement les qualités physiques et les qualités morales du modèle.

Les costumes sont décrits sans précision et en une seule fois pour les deux jeunes filles ¹; mais ils sont merveilleux. Ils sont l'œuvre de deux fées (v. 22), comme les romans, depuis *Éneas* ², représentent les beaux vêtements, et ils sont formés de fleurs, d'amours, de baisers et de cris d'oiseaux ³. — Le harnachement des montures est à l'avenant. En particulier, elles portent des clochettes d'or et d'argent

184 Qui adés par enchantement
 Sonent d'amors un son novel :
 Ainz Dieus ne fist tel cri d'oïsel
 El mont tant com li solaus cuevre
 Qui aus clochetes feist oeuvre.
 N'est hom, tant eust maladie,
 190 S'il oïst cele melodie,
 Que il tantost haïtiez ne iust.

La même invention se retrouve dans plusieurs chansons de geste : mais les vers 189-91 rappellent un passage du roman de *Troie* où est décrite la Chambre de beautés : un concert d'instrument y

14793 Sone et note tant doucement,
 Ne trait dolor ne mal ne sent
 Qu'il puet oïr ne escouter ⁴.

Au reste, de cette description des montures ont disparu complètement les ornements mythologiques que présentait *Phillis*, et il n'est plus question ni de Neptune, ni d'Adonis, ni de Vénus, ni de Mercure, ni d'aucun trait antique. — C'est de même sans emprunt d'éléments antiques qu'est décrit le séjour

1. Voir v. 20 ss., 164 ss.

2. Voir *Éneas*, v. 4015, v. 6394; *Érec*, 1603 ss., 6736 ss. : etc.

3. Sur cet emploi de l'allégorie, voir plus haut, n. 1 de la p. 503. Comp. aussi Chrétien de Troyes, *Cligès*, v. 770 ss. (description allégorique de la flèche d'Amour).

4. Comparer les clochettes dont la musique calme la douleur dans le *Tristan* de Thomas (édit. J. Bédier, t. I, p. 219).

de l'Amour, devenu un palais, — vision d'une banalité incontestable, bien que la matière de la construction soit rare et merveilleuse.

Si nous résumons nos observations, il apparaît que *Florence* est une reprise de l'idée centrale de *Phyllis*, idée du débat et de la cour d'Amour, traitée (sauf le rôle attribué aux oiseaux et qui peut avoir son origine dans certains poèmes lyriques) conformément aux procédés ordinaires des contes et romans courtois du XII^e siècle. De ces procédés l'auteur de *Florence* n'est pas l'inventeur : ils se trouvaient dans d'autres œuvres qui avaient précédé la sienne et qui s'étaient alimentées à des sources antiques. Nous montrerons ailleurs que, relatifs principalement à la description, ils ont été mis à la mode par les romans dits antiques et sous l'inspiration de la poésie latine classique et post-classique. Et c'est ainsi que *Florence*, sans que pourtant le premier aspect le trahisse, est l'aboutissant de traditions qui, d'une façon ou de l'autre, par des voies diverses et plus ou moins directes, remontent à un passé lointain, jusqu'à l'antiquité gréco-latine.

IV. — HUELINE ET AIGLANTINE.

Il ne nous est parvenu d'*Hueline et Aiglantine* qu'un fragment de 330 vers, qui s'arrête au milieu de la description du palais de l'Amour.

Il n'est pas difficile de voir que cette pièce offre des rapports étroits avec *Florence et Blancheflor*. Les vers 53-108 correspondent aux vers 109-25 de ce dernier poème; les vers 112-73 aux vers 128-37; les vers 187-206 aux vers 146-58; les vers 294-330 aux vers 200-15. Et non seulement le thème, non seulement la conduite du récit sont les mêmes; mais en chacun des passages que nous rapprochons, les arguments employés sont parfaitement identiques. Il n'y a pas jusqu'aux rencontres d'expression qui ne soient fréquentes¹.

¹ Comp. *H.* 1-3, *Fl.* 16-17; *H.* 27-28, *Fl.* 263-4; *H.* 57, *Fl.* 116. Les rapprochements suivants indiqueraient que l'auteur connaissait la tradition *F.* *H.* 36-58, *Fl.* 112; *H.* 63, *Fl.* 114.

D'autre part, *Hueline* présente certaines analogies avec *Phyllis* et *Flora*. Les vers 176-85 correspondent aux vers 105-8 du poème latin. Et surtout, la description des montures rappelle avec précision celle de *Phyllis*. Églantine chevauche une mule blanche, comme *Phyllis*. Hueline monte un palefroi, comme *Flora* et, comme *Flora*, qui est vêtue de deux couleurs (v. 175),

272. Et or vestu un blanc chaînil
Et alublé noir osteynil.

La question de savoir si le poème d'*Hueline* a précédé ou suivi ceux dont il se rapproche, est aisée à trancher. Il est postérieur à *Florence* : outre qu'il en est une évidente amplification, les seuls noms d'Hueline et d'Aiglantine sont d'une invention où se manifeste le désir de trouver mieux et plus original que les noms usés de Florence et de Blancheflor. A plus forte raison est-il postérieur à *Phyllis*, qui a précédé *Florence*. Toutefois, nous ajouterons, comme complément de preuve, qu'on ne s'expliquerait pas, dans le cas où *Phyllis* serait une imitation de *Hueline*, que l'auteur eût emprunté à ce poème précisément les passages qui n'ont pas de correspondant dans *Florence*. Au contraire, cette rencontre est toute naturelle si on considère que l'auteur de *Hueline* a enrichi les données de *Florence* au moyen d'emprunts faits à *Phyllis*.

Nous n'insisterons pas autrement sur ce poème incomplet.

V. — BLANCHEFLOUR E FLORENCE, MELIOR ET YDOINE.

« *A priori*, écrit M. P. Meyer, on peut croire que les deux rédactions [du débat du clerc et du chevalier] que j'appellerai continentales sont antérieures aux deux poèmes composés en Angleterre ». Il est, en effet, naturel de l'admettre. Mais il y

1. *Romania*, XXXVII (1908), p. 223.

a une autre question plus délicate à résoudre : des deux poèmes composés en Angleterre lequel l'a été le premier ?

Il paraît bien que l'un des deux dépend de l'autre. Comparés aux rédactions continentales, ils offrent, en commun, certains traits particuliers. C'est ainsi qu'ils débutent par un récit où l'auteur se donne comme le spectateur de la scène qu'il va décrire. Cette forme personnelle donnée à la narration, cette façon dont le poète se met en scène, rappellent le procédé employé dans les pastourelles, et l'ensemble des deux poèmes présente des analogies sensibles avec certains débats lyriques dont M. Jeanroy a publié le texte ¹. De telles circonstances sont propres à faire considérer *Blancheflour* et *Melior* comme assez étroitement apparentés. Mais quelle est la plus ancienne des deux œuvres ? Les arguments se balancent ici avec un équilibre déconcertant.

En faveur de l'antériorité de *Blancheflour* on peut alléguer que l'auteur a certainement connu *Florence et Blancheflor*. Non seulement, en effet, il reprend avec exactitude le plan de ce dernier poème, ses idées, ses ornements ; mais l'expression semble même prouver, plus particulièrement, qu'il avait eu connaissance d'une rédaction voisine de celle que contient le manuscrit *B* ². On pourrait donc penser que *Blancheflour* a été l'intermédiaire entre *Florence* et *Melior*. Malheureusement, l'argument se retourne bientôt, du fait que l'auteur de *Melior*, de son côté, semble bien avoir connu un poème voisin d'*Hueline*. C'est ce qui est prouvé, autant que permet d'en juger le fragment trop court de cette dernière pièce, par la nature des raisons que développent les jeunes filles et par certaines rencontres d'expression ³.

Considérant que les deux poèmes, *Blancheflour* et *Melior*, puisent à deux sources différentes, *Florence* et *Hueline*, et que, d'autre part, ils se sont connus, on pourrait espérer y rencon-

1. *Origines de la poésie lyrique*, p. 462 ss.

2. Comp. *Bl.* 209, *Fl.* 53 ; *Bl.* 121, *Fl.* 59 ; *Bl.* 127, *Fl.* 63 ; *Bl.* 199, *Fl.* 118, etc. La leçon de *Bl.* au vers 187 est celle par laquelle *B*, au vers 115, se distingue de tous les autres mss.

3. Comp. *M.* 123 ss., *H.* 88 ss. ; *M.* 147 ss., *H.* 66 ss. ; *M.* 168, *H.* 177 ss.

trer tel passage où, à la faveur d'un trait commun qu'ils se devraient l'un à l'autre et qui aurait son origine dans telle ou telle des deux sources, on découvrirait facilement lequel a paru d'abord. Mais, au seul endroit où ils se rencontrent d'une façon vraiment remarquable¹, aucun des deux poèmes français, ni *Florence*, ni *Hucline*, ne peut être considéré comme source; et ainsi notre meilleure chance de découvrir les rapports des deux textes anglais s'évanouit.

On a dit que *Blancheflour*, qui, au terme de la discussion, donne l'avantage au chevalier, pourrait être considéré comme une réponse à *Melior*. Mais ce poème peut tout aussi bien passer pour une réponse à l'une des rédactions d'origine continentale, et avoir lui-même provoqué, après avoir été traduit en roman (car il avait été écrit d'abord en anglais), la réponse de *Melior*.

Enfin, il reste la ressource de considérer certaines particularités de structure des deux poèmes. La forme lyrique que présente *Blancheflour* semble être en accord avec le caractère littéraire du début, qui décèle une imitation du genre pastourelle. D'autre part, ce poème, qui attribue le beau rôle au chevalier, a, par le fond même, certains rapports avec les pastourelles où un chevalier se vante de quelque victoire amoureuse; et on s'expliquerait, étant donné l'esprit du morceau, que l'auteur eût abandonné le rythme traditionnel du débat pour adopter une forme lyrique. Les mêmes remarques ne vaudraient pas pour *Melior*, qui semblerait avoir suivi *Blancheflour*. Toutefois, on observera que, en se donnant pour spectateur de l'aventure, l'auteur de *Blancheflour* l'a rendue invraisemblable. Il ne parle, en effet, que de sa présence dans le jardin, au début de la discussion; et il oublie qu'à leur départ pour le palais de l'Amour, il doit perdre les jeunes filles de vue. Il n'en est pas de même de *Melior*, où l'aventure tout entière se passe dans le verger où se trouve le poète, et le récit s'y déroule de la sorte avec une logique qui semble appartenir plutôt à un original qu'à une imitation.

Ainsi, on ne saurait dire avec certitude lequel des deux, de *Blancheflour* ou de *Melior*, a précédé l'autre. Mais la question

1. *Bl.* 217 ss.; *M.* 199 ss.

n'a pas une importance extrême. Il nous suffira de pouvoir relever entre les deux poèmes un certain nombre de traits communs qui les caractérisent par rapport aux rédactions continentales.

Nous avons déjà observé l'influence exercée sur leur forme par le genre lyrique de la pastourelle.

Touchant le fond, il faut remarquer quelques-uns des arguments relevés contre les clercs. Tels donnent à la discussion une vraie brutalité (voir *Blanchefleur*, v. 181-6); mais surtout tels autres révèlent une condition des clercs qui n'est pas la même que dans les poèmes français : ce sont ceux qui consistent à dire que l'amour des clercs est scandaleux et déshonorant (voir *Blanchefleur*, v. 169-74; *Melior*, v. 217 ss.); d'où il apparaît que, contrairement aux versions antérieures, les auteurs pensaient aux prêtres, et non plus aux clercs mondains que ne régissait pas la loi de célibat.

L'attitude de ces poètes à l'égard des thèmes secondaires traités dans les poèmes français atteste la pauvreté de leur sens littéraire. Dans *Melior*, la fiction du dieu d'amour et de sa cour a été supprimée et le rôle des oiseaux a été réduit au combat du mauvis et du rossignol. Dans *Blanchefleur*, la discussion des oiseaux est écourtée, comme si l'auteur n'avait pas saisi l'ingéniosité de cette scène de conseil; d'autre part, celui-ci a eu la prudence de supprimer le rôle du rossignol, dont la défaite, du moment qu'il faisait du perroquet le tenant victorieux du chevalier, eût été maladroite, puisqu'il était l'oiseau de l'Amour. Mais le choix de l'adversaire donné au perroquet n'est pas pour cela très heureux : la victoire de ce gros oiseau sur le mauvis a quelque chose de brutal, et l'on voit disparaître le paradoxe gracieux des versions françaises, où il succombe, nouveau Goliath, aux coups du rossignol.

L'insensibilité des auteurs anglais à l'égard des ornements littéraires éclate dans les descriptions. Dans *Melior*, celles-ci ont été presque complètement supprimées et il n'y reste plus que celle qui présente l'équipement de combat des oiseaux. Cette description même manque dans *Blanchefleur* : en revanche, ce dernier poème contient un développement sur la beauté des jeunes filles (v. 247 ss.), mais de caractère plutôt affectif et exclamatif qu'analytique et expressif. Quant à la description du

verger, au début du poème, elle est faite d'une manière singulière et se compose d'une énumération pédantesque d'instruments de musique, de pierres précieuses, de plantes et d'oiseaux, comme si l'auteur y avait plaqué des bouts de vocabulaires scolaires.

En somme, on peut dire que les poèmes de *Blanchefleur* et de *Melior* présentent sous une forme dégénérée le débat primitif du clerc et du chevalier. L'art en est infiniment moins délicat et nuancé que celui de *Phyllis* ou même de *Florence*. Moins de force d'invention et moins d'originalité, de la maladresse dans le maniement des thèmes empruntés, moins de finesse dans la discussion, la faiblesse du sens poétique, l'indifférence au charme des ornements de style et en particulier à la description, tout cela caractérise le moment où l'œuvre se perd dans la banalité de répliques médiocres et qui doivent leur intérêt à leur valeur de document plutôt qu'à un mérite littéraire véritable.

VI. — CHANSON LATINE.

Il existe une chanson latine qu'on ne peut omettre de mentionner quand on parle du débat du clerc et du chevalier. Elle a été publiée par Schmeller. M. Oulmont l'a réimprimée, avec des fautes, dans l'introduction de son livre : c'était parmi les textes qu'elle devait figurer. Du commentaire dont il l'accompagne (p. 48-52) il n'y a rien à retenir : rien n'autorise à supposer que le texte ait été altéré et mutilé, ni la structure métrique, ni le sens.

Quoi qu'en dise M. Oulmont, la pièce est construite selon des règles bien définies. Elle est composée d'heptasyllabes trochaïques (21/42) et d'octosyllabes iambiques (21/42)¹. Étant donné que le refrain est fait uniquement d'heptasyllabes trochaïques, on peut dire que c'est là le rythme fondamental. L'emploi de l'octosyllabe iambique est-il donc un signe de corruption? Non, sans doute ; et on peut l'affirmer sur la simple

1. Dans l'établissement de ces proportions, il n'est pas tenu compte des vers du refrain.

constatation qu'il est le seul rythme employé en dehors de l'heptasyllabe trochaïque. Cet emploi, à la vérité, est pour moi difficile à expliquer. Selon M. W. Meyer ¹, il équivaut à l'addition d'une syllabe au début du vers. Nous aurions donc là quelque chose d'analogue à l'anacrusse de la métrique antique, avec cette différence qu'ici l'anacrusse ne rend pas le vers catalectique. Toutefois, je me demande si, dans notre poème, l'emploi de l'octosyllabe iambique ne devrait pas être mis en rapport avec celui du renversement de rythme. On fera, en effet, cette double remarque : 1^o) jamais la syllabe initiale de l'octosyllabe n'est suivie d'un iambe, mais toujours d'un trochée : en d'autres termes jamais, après cette syllabe, supposée prosthétique, le poète ne se permet de renversement de rythme ; 2^o) jamais dans les heptasyllabes trochaïques on ne relève un seul exemple de renversement de rythme. Le fait est digne d'attention : suffit-il de l'attribuer au hasard ? On pourrait penser que nous nous trouvons en présence d'un usage particulier du renversement de rythme. On sait que l'heptasyllabe trochaïque obéit, quand on renverse le rythme, à la formule : . ' | .. | ' . | ' . Mais, au lieu de la règle qui impose un deuxième pied formé de deux faibles afin d'éviter la rencontre de deux toniques, on peut admettre que ce second pied, afin de maintenir dans le vers une alternance régulière de tons faibles et forts, se présente sous forme d'iambe : après quoi il devient nécessaire d'intercaler une faible entre le deuxième et le troisième pied pour empêcher le heurt de deux toniques : . ' | . ' | . | ' | . | ' . Cela revient à dire que le renversement de rythme initial entraîne à sa suite le changement du rythme de tout le vers et transforme l'heptasyllabe trochaïque en octosyllabe iambique.

Mais quelle que soit l'explication du fait, il est certain qu'il y en a des exemples dans bien d'autres pièces que notre chanson ², et qu'on ne saurait tenir celle-ci pour corrompue.

Le sens, d'ailleurs, en est satisfaisant, à condition de la lire d'une certaine façon. Les trois premières strophes, qui décrivent

1. *Ouvr. cit.*, t. I, p. 250 ss.

2. Voir *ibid.*

le printemps, ne font pas difficulté ; voici comment il faut, je crois, imprimer les suivantes :

4	6
Ridet terrę facies.	— « Sed in cordibus milites
Nunc audite virgines	Depingunt nostras facies,
Colores per multiplices :	Cum serico in palliis,
Non amant recte milites ;	Colore et in clipeis. »
Miles caret viribus	— « Quid prosunt nobis talia
30 Naturę et virtutibus.	42 Cum forma perit propria ?
5	7
Thymus et Lapathium	Clerici in frigore
Inierunt consilium :	Observant nos in femine,
« Hoc, propter formam milites	Pannorum in velamine,
Nobis sunt amabiles. »	Deinde et in pyxide :
— « De quibus, stulta, ratio	Mox de omni clerico
36 Suspensa est solatio. »	48 Amoris fit conclusio. »

Il me paraît utile de donner de ces quatre strophes une traduction, qui diffère sensiblement de celle de M. Oulmont.

« Le visage de la terre est souriant. Entendez maintenant les jeunes filles au milieu des couleurs innombrables [des fleurs] ¹. Les chevaliers ne savent pas aimer [, concluent-elles] ; le chevalier manque de forces et de ressources. Thymus et Lapathium ont ouvert le débat ². « Oui, c'est à cause de leur beauté que les chevaliers nous plaisent. » — « Sur leur compte, sotté, c'est du plaisir [qu'ils donnent] que dépend l'opinion [à se faire ³]. » — « Oui, mais ⁴ les chevaliers portent notre por-

1. Ce début rappelle celui de *Phyllis* et de *Florence*, où la scène se trouve placée dans un jardin. Il est évident qu'il faut prendre *virgines* pour un complément de *audite*, comme le fait Schmeller, et non pour un vocatif, comme le fait M. Oulmont.

2. Thymus et Lapathium sont des noms de jeunes filles. M. Oulmont croit qu'il s'agit de fleurs ; mais il indique lui-même l'objection qui se dégage des vers 38 ss., où ce ne sont que des jeunes filles qui peuvent parler ; et quant à imaginer, comme il le fait, que les jeunes filles prennent part à la conversation des fleurs, c'est embrouiller les choses à plaisir.

3. Plus exactement : « l'argument sur lequel on doit régler son choix ».

4. M. Oulmont estime que *Sed* répond ici à un argument qu'il n'aperçoit pas. Il est facile de sous-entendre quelque chose comme : « Vous niez [que

trait ¹ sur leur poitrine, en soie sur leur vêtement, en peinture sur leur écu. » — « A quoi nous servent de pareilles choses, quand notre personne elle-même disparaît ? Les clercs, pendant l'hiver, promènent leurs regards sur notre jambe, dans le pli de nos manteaux, puis jusqu'à nos plus secrets trésors ² : bientôt le clerc arrive tout à fait ³ au terme de ses désirs. »

Quelle est la situation chronologique de cette chanson par rapport aux autres pièces qui traitent le débat du clerc et du chevalier ? Il est difficile de le dire. L'examen de la structure métrique (emploi mêlé de l'heptasyllabe trochaïque et de l'octosyllabe iambique) indique que l'auteur était allemand ⁴, et l'état des rimes prouve que le poème n'a pas été composé avant le XII^e siècle. Mais c'est tout ce qu'on peut affirmer en se fondant sur l'étude de la forme. En tout cas, il est vraisemblable que l'auteur écrivait à une époque où le thème était déjà très populaire. Le dialogue de sa chanson n'est pas d'une très grande clarté et la suite des idées n'y est pas très rigoureuse : c'est ce qui arrive dans les poèmes qui roulent sur des sujets

les chevaliers soient les meilleurs amants], mais... ». La discussion n'est pas rigoureusement enchaînée, mais elle est naturelle et se suit fort bien.

1. Un doute peut venir sur la façon de traduire *facies*. Ce mot ne serait-il pas employé ici pour *fascia*, dont Du Cange donne cette explication : « *Taeniola transversa scuti gentilitii* » ? On entendrait alors que les chevaliers portaient les « couleurs » des dames. En fait, un pareil emploi de *facies* pour *fascia* n'est pas sans exemple, et on le trouve dans un diplôme de Maximilien (*Neua Gall. christ.*, t. III, col. 8) ; mais c'est là, je crois, l'effet d'une confusion isolée et incorrecte. *Facies*, au sens de portrait, est fort acceptable dans notre texte. C'était un usage répandu d'emporter avec soi le portrait de sa dame, représenté parfois sur une manche (*Galeran*, v. 3137 ss.), parfois sur une ceinture (*Estoufle*, v. 2060 s.), parfois sur l'écu (*Perceval*, v. 35527). A cette coutume se rattache la plaisanterie faite par Étéocle (*Thibes*), qui, sur son bouclier, a fait « peindre les jambes de s'amie ».

2. C'est-à-dire de leur souvenir.

3. Il n'est pas douteux qu'il faille prendre *pyris* « coffret, tirelire » (voir Hauteau, *Notices et extraits*, t. IV, p. 16) dans un sens libertin.

4. *Femends omni* comme un ablatif dépendant de *de* (cp. anc. franç. *del tot* « complètement, tout à fait »), et *clerico* comme un datif dépendant de *de* *fit*.

5. Voir W. Meyer, *ouvr. cité*, t. I, p. 250 ss., et Schreiber, *ouvr. cité*, p. 35.

usés et où, selon une expression de M. Jeanroy, l'auteur se contente d'effleurer les sommets. D'autre part, il me semble voir dans les vers 25-7 un souvenir du jardin où se promènent les jeunes filles de *Phillis* et de *Florence*. Enfin, les noms de *Thymus* et de *Lapathium* paraissent d'une invention plus compliquée que ceux de *Flora*, de *Florence*, de *Blanchetlor*, et pourraient être le signe d'une époque plus récente.



Nous limiterons notre examen aux œuvres précédemment nommées : elles sont les seules qui intéressent directement l'histoire du débat du clerc et du chevalier.

Ce n'est pas à dire que l'écho de ce débat ne se soit pas répercuté au loin dans la littérature postérieure. Plusieurs des thèmes secondaires innovés par les auteurs de *Phillis* et de *Florence* ont été repris après eux : ainsi celui de la réunion d'oiseaux¹ et celui de la cour d'Amour², et il est intéressant d'en suivre l'évolution à travers des œuvres abondantes et variées. Mais, je le répète, cela n'a rien à faire avec le débat proprement dit du clerc et du chevalier. D'un autre côté, il ne manque pas de textes où apparaît la rivalité d'amour des clercs et des chevaliers³ ; mais ce n'est qu'accessoirement, en passant, et jamais sous forme de débat.

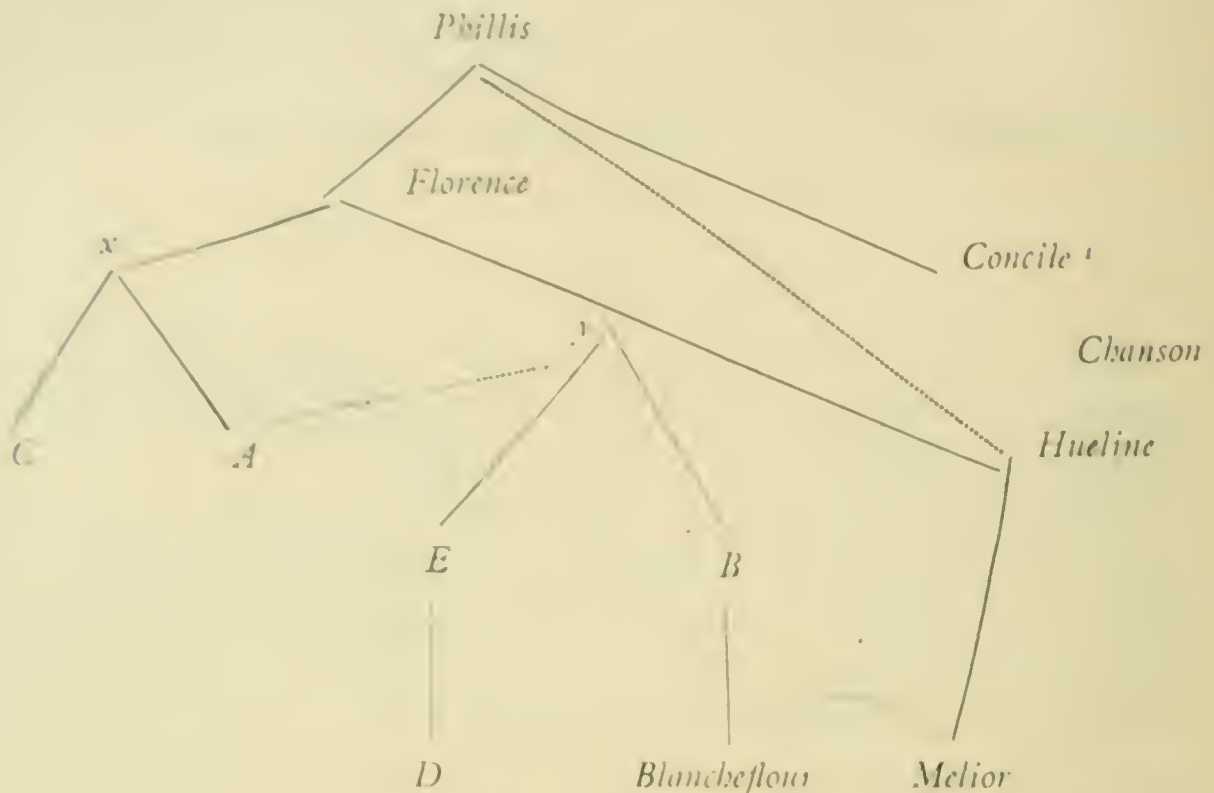
Nous en tenant donc aux poèmes que nous venons d'étudier, il nous suffira maintenant de recueillir les résultats principaux

1. Voir surtout la *Messe des oiseaux* de Jean de Condé.

2. Sur ce point, voir M. A. Neilson, *The origins and sources of the Court of love*.

3. Parmi les textes que cite M. Oulmont à ce propos (p. 44), il n'y a à retenir que les suivants : *La Clef d'amour* (xiv^e s.), v. 2925 ss., De Choilière, *8^e matinée* (*Œuvres*, éd. Tricotel et Lacroix, t. I, p. 275), et Estienne Pasquier, *Monophilie* (*Œuvres*, 1723, t. I, p. 771). — Il y faut ajouter celui qu'il a cité p. 32 : André Le Chapelain, éd. Trojel, p. 184. M. Jeanroy en a réuni plusieurs autres dans ses *Origines de la poésie lyrique*, p. 58, note. — Le catalogue de la bibliothèque de Bamberg (I, 681) indique un ms. du xv^e siècle qui contient un traité *De clerico et milite*. Je n'ai pas encore pu savoir ce qui fait le sujet de cet ouvrage.

de notre enquête. Et d'abord voici de quelle façon nous pouvons représenter la filiation des différentes versions ou rédactions du débat et des manuscrits qui les contiennent :



A ce tableau doivent s'ajouter quelques remarques d'ordre littéraire. Le poème latin de *Phyllis et Flora* nous offre un récit encore tout enveloppé de fictions et d'ornements mythologiques empruntés à la tradition antique. Le sujet qui en fait le fond, tiré de la réalité contemporaine, est traité dans l'esprit et selon la formule des poètes latins classiques et post-classiques. Mais cette œuvre, faite pour un public cultivé, fut ensuite portée, en langue vulgaire, sous le titre de *Florence et Blancheflor*, devant un public plus large. Force fut bien de l'adapter à sa nouvelle destination. Le poète qui l'entreprit laissa tomber tout le détail de l'ornementation mythologique pour ne conserver que l'idée importante de la cour du dieu d'amour, qui depuis fit fortune dans la littérature en langue vulgaire. D'autre part, s'inspirant de certains modèles lyriques, il imagina une scène gracieuse, où il établissait des oiseaux dans le rôle de barons

1. Il ne faut pourtant pas oublier ce que nous avons dit des relations possibles du *Concile* avec *Phyllis*, et que ces deux poèmes peuvent avoir eu un modèle commun.

tenant conseil et prenant les armes pour un duel judiciaire. Par là, la fiction primitive de la cour d'Amour prenait, malgré la fantaisie nouvelle de cette scène d'oiseaux, un caractère plus actuel, s'adaptant aux mœurs et aux goûts du grand public. De nouvelles rédactions du débat parurent en langue vulgaire, dont l'une, *Hueline et Aiglantine*, une amplification, ne nous est connue que par un fragment. Deux autres, composées en Angleterre, *Blancheflour e Florence* et *Melior et Ydoine*, n'ont qu'une faible valeur poétique ; nous y voyons le thème s'épuiser dans des répliques pauvres d'invention : la première, du moins, présente cet intérêt particulier qu'elle donne, à la fin du débat, l'avantage au chevalier. Au reste, les poèmes en langue vulgaire ne furent pas les seules suites de *Phyllis et Flora* : des poèmes latins en reprirent le sujet. Le plus important est le *Concile de Remiremont*, parodie ingénieuse et spirituelle. Une chanson, latine aussi, montre que le thème fut populaire jusqu'en Allemagne.

Nul conte du moyen âge ne permet mieux que le débat du clerc et du chevalier d'étudier les formes et de suivre l'évolution du goût public, à travers différents pays, pendant cette période de 1150 à 1250 environ qui fut littérairement si importante.

Edmond FARAL.

LE LANCELOT EN PROSE

ET

MÉRAUGIS DE PORTLESGUEZ

Sans avoir aucunement la prétention d'être le premier à découvrir des rapports entre *Lancelot du Lac* et le roman de Raoul de Houdenc — je parlerai dans la suite de ce travail de ceux qui ont traité cette question avant moi, — je crois cependant que nul, jusqu'ici, n'a signalé¹ la ressemblance frappante qui existe entre certaines aventures de Méraugis et une aventure d'Yvain, terminée par Bohort, dans le *Lancelot*. Comme cet épisode a été le point de départ de mes recherches, je commencerai par l'examiner en détail; je traiterai ensuite des autres analogies qu'on a signalées entre *Lancelot* et *Méraugis*.

I

L'épisode en question fait partie dans le *Lancelot* des aventures qui suivent l'épisode de la *Charrette* et qu'on désigne dans les manuscrits comme « le livre d'Agravain »; il se trouve peu après l'aventure de Lancelot avec la fille du roi Pelles et l'épisode de la carole dans la « forêt sans retour »². Il s'agit d'une série de rencontres d'Yvain.

1. [Voir le *post-scriptum* à la fin de l'article.]

2. Notre récit se trouve dans la partie du roman où l'analyse de P. Paris (*Des Romans de la Table Ronde*, t. V) devient tout à fait sommaire : il y est omis. La nouvelle édition complète du roman par M. O. Sommer n'est pas encore arrivée à notre épisode : j'ai consulté le manuscrit B. N. fr. 339 (XIII^e siècle), dont P. Paris et Jonckbloet se sont souvent servis. La traduction néerlandaise en vers du XIII^e siècle (édit. Jonckbloet, t. I, v. 16530 à 17464 et 21742 à 22501) est presque toujours d'accord avec ce texte.

(Ms. B. N. fr. 339, fol. 176, col. *d.*) Yvain chevauche jusqu'à ce qu'il rencontre une vieille femme (*une grant vielle*), assise sur un pauvre *roncin* ; elle tient par les cheveux un nain, qui va à pied et le frappe au visage. Sur ses cris, Yvain se hâta de venir à son secours ; il pria la dame de laisser aller le nain. La dame y consentit, sous condition qu'Y. ferait ce qu'elle exigerait. Y. le promit, la dame lâcha le nain et rappela à Y. sa promesse : elle exige qu'Y. l'embrasse une fois (*or me besiez, fet ele, une foiz*). Y. vit qu'elle était laide et ridée et hésita longtemps ; la dame se fâcha et lui rappela de nouveau sa promesse ; Y. la pria de lui demander autre chose ; mais la dame, se fâchant de plus en plus, déclara qu'Y. ; par sa conduite, déshonorait tous les chevaliers ; qu'il n'était qu'un espion (fol. 177 *a*) ; s'il avait été vraiment chevalier, il eût été fidèle à la parole donnée. Elle lui demanda son nom : Y. se nomma, ajoutant qu'il était cousin de Gauvain. La dame dit qu'elle irait à la cour d'Artur, pour se plaindre de lui, et fit mine de s'en aller. Y. se résigna à lui donner un baiser plutôt que de ne pas tenir sa promesse. Il la rappela, mais quand il voulut l'embrasser, elle refusa. « Je vois bien, dit-elle, que vous ne le ferez pas de bon cœur. Voyez-vous ces pavillons ? Je vous tiens quitte du reste, si vous me livrez un heaume et une épée qui s'y trouvent, et un écu suspendu devant un des pavillons. — Je le ferai volontiers, quoi qu'il m'en advienne. — Venez donc avec moi. — Allez en avant, je vous suis. »

A ce moment, le nain s'écria : « Cher sire, ne la croyez pas ; c'est la femme la plus perfide que vous verrez jamais. Ayez pitié des habitants de ce malheureux pays, qui seront ruinés si vous faites ce qu'elle vous demande ; de plus, vous en mourrez vous-même. » Y. ne répondit pas, mais suivit la dame vers les pavillons. Dans le premier pavillon, ils trouvèrent, sur un lit, un heaume et une épée. « Est-ce là ce que vous voulez ? » demanda-t-il. « Oui, je ne demande pas autre chose. » Il lui donna les armes et demanda s'il était quitte. « Non, tant que vous n'aurez pas abattu l'écu » [suspendu devant le pavillon]. Il le décrocha. « Suspendez maintenant votre écu à la place, autrement on dirait que celui qui a abattu l'écu s'est enfui. » Y. exécute cet ordre. La femme prit l'écu et l'épée et les

attacha à la queue de son « ronsin », en les traînant dans la boue.

Alors sortirent du pavillon, en faisant des gestes de détresse, douze demoiselles, pleurant et s'arrachant les cheveux, faisant le plus grand deuil du monde : « Hélas, que nous avons mal surveillé ce que nous devions garder ! Hé, chevalier qui emportez l'écu, quel honneur avez-vous gagné en nous déshonorant, en nous déshéritant et en nous réduisant en servitude ? Vous-même en mourrez et ceux de ce pays seront des misérables (*poere et essillié*) à jamais. » En entendant leurs plaintes, Y. en eut pitié et se repentit de ce qu'il avait fait ; il se dit qu'il avait mal agi, tout en ne comprenant pas en quoi. Il alla vers les demoiselles et leur dit qu'il réparerait ce qu'il avait fait. Une des demoiselles dit : « Vous ne le réparerez jamais ; vous avez péché *quand vous avez honniés [les] pucelles de ce pays* qui ne vous ont jamais fait de mal. Dieu vous donne la récompense que vous méritez ! » Y. pensa sortir du sens ; il resta là, les demoiselles toujours se lamentant ; après vêpres, il laça son heaume en tête et se mit à cheval, les demoiselles lui criant : « *A male honte puissiez vos aler.* » Il vint à un ermitage, où l'ermite le reçoit, le désarme et le conduit dans sa maison, appelée *li ermitages as errans*.

(Fol. 177 c.) Après diner, Y. se nomma. L'ermite lui dit qu'il connaissait la cour d'Artur ; qu'il avait été de la Table Ronde et raconta une aventure arrivée de son temps. Puis Y. lui raconte qu'il a vu les pavillons, avec les demoiselles qui se lamentaient. « Ce doit être, lui répond l'ermite, parce qu'on a outragé Malduit *le jaiant* (fol. 177 d). — Comment l'outrage-t-on ? — En abattant son écu et en enlevant son épée et son heaume. » Y. dit que c'est lui le coupable et raconte ce qui est arrivé. « Vous avez mal fait, dit l'ermite. Vous ferez sortir le géant, qui dévastera le pays. — Du temps d'Uterpandragon, poursuit-il, il n'y avait dans le pays que des géants (*n'avoit se jaenz non*, fol. 178 a), Artur les extermina. Il épargna une « damoisele, fille d'un jaiant » et un « petit jaiantel qui son fils estoit » ; un chevalier épousa la jeune femme. Devenu grand, cet enfant fut de telle force qu'il « ne trovast chevalier si poissant qu'il ne trousast sur son col, ainsi comme un enfant ». Il tua son beau-père et assomma

presque sa mère ; puis il tyrannisa le pays, violentant les demoiselles. Il y a un an, arriva une belle demoiselle, accompagnée d'un chevalier. Le géant tua le chevalier et emmena la demoiselle dans son château (*chastel del Tertre*¹). Elle consentit à l'aimer, sous condition qu'il changerait sa vie. Il jura de ne plus faire de mal à homme ni à femme ; elle lui ordonna de rester dans son château et de n'en sortir que pour venger sa honte. Il y resta pendant six mois (*de mi an*), puis il imagina une ruse pour sortir : il fit suspendre son écu à l'arbre et son heaume dans le pavillon, afin que, si quelqu'un abattait l'écu, il eût un prétexte pour sortir du château. Lorsque ceux du pays l'apprirent, ils placèrent là douze demoiselles, pour défendre aux chevaliers errants et aux étrangers de toucher à l'écu : ce sont ces demoiselles que vous avez vues. Maintenant que le géant se trouve dégagé (de sa promesse), il tuera tout. Vous comprenez à présent pourquoi les demoiselles pleuraient. »

Le lendemain matin, Yvain s'appréta à partir et suspendit l'écu du géant à son cou, malgré les avertissements de l'ermite, qui prédit que tous l'attaqueront. Il rencontra deux demoiselles qui, en voyant l'écu, prirent la fuite. Yvain poursuivit l'une des deux et lui demanda pourquoi elle fuyait ; elle répondit : « A cause de l'écu. » Puis, il arriva dans une belle vallée, près d'une fontaine. Il y trouva deux demoiselles et un écuyer, il mangea avec elles. Survint un chevalier qui l'injuria et lui reprocha d'avoir mis en liberté le diable (*li diables est ja desprisonez*), Yvain doit payer ce méfait de sa vie. Combat : le chevalier fut vaincu ; il demanda « merci » à Yvain et lui rendit son épée. Yvain le chargea d'aller trouver le géant dans son château et de lui dire que c'est lui, Yvain, qui a enlevé l'écu, qu'il ne doit pas se venger sur les gens du pays, mais venir le combattre, lui. Le chevalier refusa de se charger de cette mission, disant qu'il aime mieux mourir ; mais lorsqu'Yvain leva son épée pour lui couper la tête, il céda, ajoutant que, s'il lui arrivait malheur, la honte en retomberait sur Yvain (*la honte sera vostre, et li damages miens*). Le chevalier (il se nomme ici : il s'appelle Trudans al Plessois), arriva au « Chastel del tertre », y trouva le géant et lui fit son message. Le géant (qui n'avait

1. Dans la traduction néerlandaise : *casteel van den berge*.

pas encore entendu parler de son écu abattu) fut d'abord consterné, puis furieux ; il laissa au messager le choix d'avoir ou le poing coupé, ou la tête ¹. Après des supplications inutiles, le chevalier préféra sacrifier son poing ; ainsi mutilé (fol. 179 a), il s'en alla, disant qu'il souhaite vivre jusqu'à l'heure où il sera vengé. De son côté, le géant s'arma, prit une hache et une *mace de fer plomée* et se mit en route. Il tua un chevalier et une demoiselle qu'il trouva endormis sur son chemin, détruisit le pavillon où avait été suspendu l'écu, tua deux chevaliers et deux demoiselles qui se trouvaient dans un autre pavillon, dans la forêt. Il tua tout ce qu'il rencontra sur son chemin, jusqu'au moment où il s'endormit, épuisé, dans une vallée.

Quant à Yvain, après avoir quitté les demoiselles, il chevaucha toute une journée, jusqu'à ce qu'il fut arrivé à une tour *en une mareschiere*, où il demande à être admis. Le *vallez* qui gardait le pont demanda au seigneur s'il devait laisser entrer ; la réponse est : « Oui, pourvu que ce ne soit pas *li desloiax chevaliers* qui a ruiné le pays. » Le valet répond : « Il porte *un escu blanc gouté de noir* ². — Alors, c'est le mauvais chevalier. » Le seigneur s'arma, avec son fils, et jura de venger le pays. Il fit abaisser le pont-levis et dit à Yvain : « Voulez-vous passer la nuit ici ? — Oui. — C'est bien, vous resterez ici, mais prisonnier jusqu'à votre mort. » Yvain réussit à vaincre le père et le fils et chercha un logis ailleurs, mais fut partout

¹. C'est la version du ms. 339 (fol. 178 d) : « Je ne t'ocirrai mie, ainz te hirai vivre en tele maniere qu'il sera reprochié a celui qui ça t'envoia : ou tu perdras le poing en leu de mon escu qu'il emporte, ou tu perdras le chief en leu de mon heaume. » Ceci est contradictoire : après avoir promis la vie sauve à son adversaire, le géant ne peut raisonnablement lui laisser le choix entre le poing coupé et la tête tranchée. La leçon du néerlandais (v. 17195 et suiv.) est ici préférable : elle est conforme à celle du ms. 339, sauf en ceci que le géant laisse à Trudant le choix entre la perte d'une main et la perte d'un pied, pour compenser l'enlèvement de l'écu (*Du moets verliesen mi sijn Ocht men vint over minen wilt Dien hi wech droech*). Il est probable que le néerlandais, ici comme ailleurs, reproduit fidèlement son original et que la leçon du ms. 339 est une altération due à un scribe trop ingénieux, qui a trouvé raisonnable d'établir le rapport « écu-poing, heaume-chef », sans s'apercevoir que le récit, ainsi modifié, devenait absurde.

². En néerlandais : « *die met zwarte bedroeft es* » (v. 17330).

repoussé. Il se reposa dans une forêt : il vit passer le géant, qui faisait un bruit épouvantable. Yvain lui cria : « Je suis celui que vous cherchez » ; mais le géant ne se soucia pas de lui. Yvain alla plus loin, jusqu'à un petit château « que l'on apeloit le Chastel del Trepas ». Au moment où il s'approchait, cinq chevaliers l'attaquèrent, le blessèrent, tuèrent son cheval et le firent prisonnier, en disant qu'ils le garderont jusqu'à l'heure où « Mauduiz li jaianz » passera par là ; on le lui livrera, pour qu'il en fasse à sa volonté. Le troisième jour, la dame du château trouve moyen d'adresser la parole à Yvain dans sa prison ; apprenant qui il est, elle lui dit qu'elle ne permettra pas qu'on lui fasse honte ou dommage.

[*Suivent des aventures de Bohort, de Gauvain, de Lancelot.*]

(Fol. 193 v°, col. b) Lancelot, Bohort et d'autres chevaliers arrivent au château où Y. est prisonnier. Ils demandèrent à être admis, disant qu'ils sont des chevaliers de la cour d'Artur. Le seigneur du château refusa de les recevoir : « Je n'aime ni les chevaliers d'Artur, ni Artur lui-même. Je retiens prisonnier un de leurs compagnons, et ils peuvent être sûrs que, si je les tenais, ils ne sortiraient pas d'ici. » Lancelot répond que lui (et ses compagnons) ne veulent pas prendre logis où l'on le leur refuse ; mais le sire du château doit mettre en liberté leur compagnon, *s'il veut, ou s'il ne veut*. Gaheriet et Bohort attaquent le seigneur ; celui-ci, pour ne pas être tué, les conduit là où Y. est prisonnier ; celui-ci est mis en liberté et on lui rend ses armes.

Le soir, le seigneur raconte pourquoi on l'avait mis en prison ; il affirme que le géant, auquel on voulait livrer Y., se présentera le lendemain.

Lancelot (fol. 193 d, en haut) dit que, si l'arrivée du géant était certaine, il resterait pour le combattre. Bohort pria ses compagnons de lui accorder ce qu'il demanderait ; ils l'accordèrent, sur quoi il leur demanda le combat avec le géant. Il en fut décidé ainsi, malgré les regrets de Lancelot. Le lendemain matin, on arma Bohort ; Lancelot lui prêta son épée et son cheval. Lancelot, inquiet à cause de la jeunesse de Bohort, s'arma de son côté.

Le géant arriva ; Bohort s'avança contre lui. Le géant, le prenant pour Y., lui reprocha d'avoir abattu l'écu (fol. 194 a :

« *Que est-ce, sire vassal ? Este (sic) vos ce qui mon escu abatistes en despit de moi ? Par mon chief, mal le feistes, que vos en morroiz* ». Les deux combattants s'attaquèrent avec la lance : tous les deux tombèrent de cheval. Bohort frappa plusieurs fois son adversaire, puis lui arracha son heaume, qu'il rejeta au loin. Le géant porta avec son épée un grand coup sur le heaume de Bohort ; mais celui-ci d'un coup terrible lui enleva le nez et les lèvres, de sorte qu'on vit toutes ses dents, puis l'abattit d'un dernier coup (fol. 194 b, au milieu).

A ce récit, on peut comparer une série d'épisodes de *Mérougion de Portlesgues*¹ :

Mérougis, accompagné de son amie Lidoine, quitte la cour d'Arthur, à la suite d'un nain, pour aller à la recherche de Gauvain. Une vieille femme enlève au nain son cheval (v. 1447) et ne veut le rendre que si M. abat un écu, qui est suspendu devant un pavillon (ou *tréf*), au milieu d'une forêt. M. abat l'écu, et des lamentations éclatent aussitôt dans le pavillon (v. 1529). Le nain s'en va, sur le cheval que la « vieille » lui a laissé. M., retournant vers le pavillon, y trouve une demoiselle, assise sur un mulet (*mul*) et tenant une lance, et deux autres dames, qui font grand deuil. Lidoine, qui accompagne toujours M., joint ses larmes aux leurs. M. voulant, pour les apaiser, remettre l'écu en place, la demoiselle se moque de lui amèrement et s'enfuit sur son « mul », les autres continuent leurs lamentations. M. prie en vain les demoiselles de lui dire la cause de leur chagrin. Elles disent que le mal est irréparable : « Si la dame qui vous accompagne verse maintenant quelques larmes pour nous, une heure viendra où elle pleurera pour vous » (1621). M. demande la permission de passer la nuit dans le pavillon, ce qui lui est accordé. Le lendemain matin, il prend congé des demoiselles, après leur avoir demandé, de nouveau sans résultat, la cause de leur deuil.

1. En dehors de l'édition de M. Friedwagner (Halle, 1897), dont nous donnons de temps en temps la numérotation entre parenthèses, nous nous sommes servis de l'excellente analyse de G. Paris (*Hist. littér. de la France*, XXX, 224 et suiv.) que nous reproduisons en partie.

Il chevauche, toujours accompagné de Lidoine, à travers la forêt, jusqu'au moment où il rencontre un chevalier sans frein, « chevestre », éperon ou verge (pour conduire son cheval, 1699), qui le défie. Combat : le chevalier est vaincu. Il raconte son histoire : à la cour du roi Patris de Cabrahan des chevaliers firent des vœux absurdes¹ ; lui, fit le vœu de chevaucher pendant un an sans frein, etc., jusqu'à ce qu'il trouvât plus fort que lui. M. lui impose la pénitence d'aller trouver les deux dames qui sont dans le pavillon et de se mettre en leur prison. — « Vous avez donc été au pavillon ? — Oui. — Vous avez touché à l'écu ? — Oui, je l'ai abattu. — Vous avez mal fait. — En quoi ?

— Vos nel savez :
Li deables est eschapez
Qui devant estoit en prison (v. 185 et suiv.)

Je n'irai pas au pavillon et vous même n'êtes pas ici en sûreté. — Vous savez donc de qui est l'écu ? — Il appartient à l'Outredouté, personnage courageux, mais cruel. Il s'attaquerait au chevalier le plus preux du monde. Si le cas se présente de prendre part à une bataille, il se range de propos délibéré du côté de celui qui a tort. S'il rencontrait un chevalier conduisant son amie, il l'attaquerait de suite et, s'il était victorieux, il honnirait la demoiselle sous les yeux de son ami. Mais le Dieu d'amour (1908) qui assouplit les cœurs les plus durs, l'a rendu amoureux d'une dame et la dame n'a admis son amour qu'à condition qu'il jurerait *son sainz* (1921) qu'il ne tuerait ni ne maltraiterait personne, s'il n'était outragé le premier ; elle le fit rentrer dans sa terre et jurer qu'il n'en sortirait que pour venger sa honte, *s'en li avoit jete*. Mais l'Outredouté fit suspendre son écu dans la forêt, dans l'espoir secret qu'on l'outragerait. Tout le monde connaît *le roge escu au noir serpent*. Des trois dames, l'une, celle qui tient la lance, est celle qui servait d'écuyer à l'Outredouté (1954),

1. Nous reviendrons sur cet épisode, qui se retrouve ailleurs dans le *Lancelot*.

2. Comp. le passage cité du *Lancelot* (f. 178 r) : *Li diables est pu desprisonnez*.

avant qu'il n'eût suspendu son écu. Les deux autres dames sont bonnes et auraient voulu empêcher le dommage ; si elles pleurent, c'est parce qu'elles prévoient les maux dont souffrira le pays quand l'Outredouté aura un prétexte pour recommencer ses forfaits. *

Meraugis l'exhorte de nouveau à se rendre au pavillon (*tréf*, 1998) ; le chevalier refusant, M. lui laisse le choix : *morir ou lire mon message* (2003). Le chevalier finit par consentir : il se présentera aux dames comme vaincu par M. et en même temps il donne son nom, Laquis de Lampagrés. Il fera le message :

La honte, se l'en la me fet,
En sera vostre, et li maus miens¹. (v. 2020.)

M. le charge en outre de dire au chevalier, s'il le rencontre, que c'est lui, M., qui a jeté l'écu par terre et que, s'il veut en prendre vengeance, il n'a qu'à suivre Laquis. Pour retrouver M., Laquis n'aura qu'à prendre toujours la voie à droite (2045).

Laquis se rend au pavillon, où il trouve les deux dames, qui lui conseillent de s'en aller avant que l'Outredouté n'arrive. Mais Laquis reste ; l'Outredouté arrive furieux et voyant Laquis, il croit que c'est celui-ci qui a abattu son écu. Laquis lui raconte ce qui vient d'arriver et le message dont M. le chargea (2095). L'Outredouté défie Laquis et n'a pas de peine à le vaincre ; malgré les supplications des deux dames, il lui arrache un œil, puis il se met avec lui à la recherche de M. (2156).

Cependant M. a retrouvé le nain qu'il avait perdu de vue depuis l'aventure du pavillon. *Aventures de M. et du nain ; ce dernier disparaît de l'action.*

(V. 2520.) L'Outredouté et Laquis suivent en vain, depuis plusieurs jours, la direction indiquée ; enfin l'Outredouté se sépare de Laquis et ce ui-ci rencontre par hasard M. ; il lui raconte l'odieuse cruauté de l'Outredouté et M. jure de lui donner, en échange de son œil, la main qui le lui a crevé

1. Comp. *Lancelot*, fol. 178 d : *La honte sera vostre et li damages miens.*

(2604) ; Laquis s'éloigne, en souhaitant de voir aux prises les deux hommes qui ont causé ses malheurs (2632).

[*Aventures de M. à la Cité sans nom* ; — *la Carole magique* (3663-744 ; 4331-45). Dans cet épisode, il est encore question de l'Outredouté, mais d'une façon qui ne touche en rien à l'épisode actuel.]

(V. 4445.) « M. rencontre enfin l'Outredouté et, entre ces deux ennemis qui se sont cherchés depuis si longtemps, s'engage un combat furieux... Enfin, ne pouvant plus tenir ni écu, ni épée, ils s'étreignent, ou plutôt s'appuient l'un contre l'autre, si épuisés, que chacun tomberait si l'autre ne le soutenait. C'est l'âme de l'Outredouté qui « tient » le moins bien ; il meurt et entraîne M. dans sa chute. Dans un suprême effort, celui-ci, se rappelant le serment fait à Laquis, trouve encore assez de vigueur pour saisir une épée, en frapper le poignet de son ennemi et s'emparer de la main droite, qui a volé à quelques pas ; après quoi, la tenant fortement serrée, il s'étend sans connaissance sur l'herbe de la clairière » (v. 4644) (analyse de G. Paris).

La suite des aventures de M. n'a plus de rapport avec le *Lancelot*.

La ressemblance des deux récits est indéniable ; nous avons même noté, chemin faisant, des passages où les deux auteurs emploient les mêmes mots. Dans ces conditions, l'hypothèse d'une simple coïncidence serait inadmissible. Le tout est de savoir lequel des deux narrateurs a imité l'autre. Nous croyons que l'honneur de l'invention appartient à Raoul de Houdenc, dont le récit est le plus simple et le plus logique.

Le récit du *Lancelot* (*L*) paraît encombré de détails inutiles. Dans *Méraugis* (*M*), l'affront fait à l'Outredouté (= le géant Mauduit dans *L*) ne concerne que son écu ; dans *L*, il est question en outre de son heaume et de son épée. On ne voit pas à quoi sert ce supplément d'objets qui n'ajoute rien d'essentiel à l'outrage. — Dans *L*, la vieille femme prend l'écu et l'épée, les attache à la queue de son « ronsin » et les traîne dans la boue : brutalité inutile et qui est en contradiction avec l'esprit même du récit : plus l'outrage est insignifiant, plus la colère et les violences du personnage lésé paraîtront odieuses. — Dans *M*, il n'est question que d'un pavillon, dans *L*, de plusieurs ;

dans *M*, le héros du récit trouve dans le pavillon trois dames, dans *L*, elles sont au nombre de douze. Toujours le même système de multiplication, qui découvre la main du plagiaire, soucieux de renchérir sur le modèle qu'il imite de très près.

Mais ce qui semble décisif, c'est le fait que, dans *M*, c'est toujours le même chevalier qui agit, qui s'engage dans l'aventure et qui la conduit à bonne fin, tandis que dans *L* le héros primitif, Yvain, après avoir fait de son mieux, se trouve dépossédé de l'honneur de terminer l'aventure au profit d'un tiers qui n'y était pour rien. C'est ce changement subit de protagoniste qui donne au récit de *L* un air bizarre et incohérent¹. Il arrive, dans les romans de la Table Ronde, qu'un chevalier s'engage dans une aventure commencée par un autre, mais c'est dans le cas d'un échec immédiat et signalé de celui-ci (cas, par exemple, de Calogrenant dans le *Chevalier au Lion*, de Ké dans la *Mule sans frein*); notre épisode dans *L* présente un tout autre caractère.

S'il est évident que la forme primitive du récit est celle représentée par *M*, on peut se demander pourquoi l'auteur de *L*, une fois qu'il avait décidé de faire entrer l'aventure dans son cadre, l'a modifiée si singulièrement. Je crois que nous avons ici une conséquence, et une conséquence malheureuse, de la tendance générale de l'auteur de *L*. De même que, dans le grand roman en prose, Lancelot est constamment représenté, aux dépens de Gauvain, comme le premier chevalier de la cour d'Artur, de même des chevaliers anciennement célèbres sont fréquemment sacrifiés à des personnages, inventés par l'auteur du roman, ou en tout cas peu connus avant lui : Bohort, Lionel, Hestor et, dans la première partie du roman, Galehot². Dans notre épisode, Yvain est, à la fin, sacrifié à

1. C'est ainsi que, dans *L*, il est expressément dit que Mauduit croit avoir affaire, dans le combat final, à Yvain, tandis que son véritable adversaire est Bohort. Il est difficile d'imaginer une situation plus fautive, plus gauchement amenée. Pour ne pas la compliquer davantage, l'auteur oblige Bohort à garder le silence, pendant que son adversaire le menace et l'interroge directement.

2. Il est remarquable qu'aucun de ces personnages ne se trouve nommé dans l'*Érec* de Chrétien de Troyes, qui contient les noms de tant de chevaliers arturiens anciennement connus.

Bohort, de même que, dans l'épisode du *Val aux Jaux amants*, l'échec du même Yvain précède le succès de Lancelot ¹.

On pourrait citer quelques traits qui, dans *L*, semblent plus primitifs que le récit de *M*, mais ils perdent toute importance quand on les regarde de près. Dans *M*, l'Outredouté, bien que d'une valeur et d'une force peu communes, est un simple mortel, tandis que dans *L*, le personnage correspondant, Maudit, est un géant : ceci peut sembler plus primitif, plus près du fond ancien, mythologique ou folklorique, qu'on découvre de plus en plus, à mesure qu'on pénètre dans les fictions des romans arturiens. Mais justement parce qu'il est fait dans ces récits une si grande consommation de géants, il était facile à l'auteur de *L* d'en mettre un à la place d'un simple mortel, d'autant plus que ce changement était d'accord avec la tendance à l'enflure et à l'exagération que nous avons remarquée dans tout son récit ².

Je crois que nous pouvons aller plus loin et indiquer l'épisode qui a donné à Raoul de Houdenc l'idée de son Outredouté. Des critiques, et particulièrement M. Friedwagner ³, ont signalé les emprunts que l'auteur de *Méraigis* a faits à l'*Érec* de Chrétien de Troyes. Or, l'histoire de l'Outredouté semble une imitation en même temps qu'une contrepartie de l'histoire de

1. P. Paris, *Romans de la Table Ronde*, IV, 284.

2. On peut encore remarquer que la figure du géant, dans *L*, ne présente aucun détail spécialement celtique ; un trait semble même emprunté aux chansons de geste : il est dit qu'il « ne trovast chevalier si poisant qu'il ne trousast sur son col, ainsi comme un enfant ». Comp. *Octavian* (chanson de geste transformée en poème octosyllabique, v. 2004, édit. Vollmoller) : *Li mau iaiaus de mal' estrace De son cheval l'i treboucha Et desor son col le trouza. Aussi legierement l'emporte Com il feïst une peloute*. Comp. aussi le récit bien connu sur Ferragu dans le *Faux Turpin* ; voir G. Paris, *Hist. poet. de Charlem.*, p. 266 (1^{re} édit.).

3. Dans l'Introduction à son édition, p. LXXVII. À ce que dit M. F. on peut ajouter que le rôle de Lidoine, dans *Méraigis*, qui accompagne le héros dans ses aventures, semble une imitation malheureuse du rôle autrement bien conçu d'Énide dans *Érec*. — M. Friedwagner (*Méraigis*, Introd., p. LXXXI) voit dans l'Outredouté une imitation de l'*Orguellous de la Lanle* (*Percival*, 4991) et de l'*Orguellous de la Roche* (*Perc.*, 10015). Ces rapprochements peuvent être justes sans diminuer la valeur de celui avec l'épisode d'*Érec*.

Mabonagrain dans *Era* (v. 6052 et suiv., éd. Foerster). Mabonagrain institue la coutume impitoyable de la « Joie de la Cour » pour rester fidèle à une promesse inconsidérée qu'il a faite à une « pucele ». L'Outredouté, lui, est au contraire féroce de nature; c'est pour le calmer et le réduire à l'inaction que la dame qu'il aime lui arrache une promesse, sans cependant attendre son but¹. Les deux récits se font pendant.

Ceux qui pencheraient pour l'hypothèse de l'originalité du *Lancelot* pourraient, à première vue, trouver un argument dans l'histoire de la « vieille », au début de notre épisode, telle qu'elle est dans *L*; il se pourrait qu'il y eût là un trait très ancien, remontant à l'épopée celtique. Cet épisode donne lieu, en effet, à une discussion assez complexe, pour laquelle nous renvoyons à une note supplémentaire, à la fin de cette étude. Mais, même dans le cas où l'histoire de la « vieille », telle que *L* la donne, contiendrait un élément antique qui n'est pas dans *M*, cela ne prouverait rien pour le reste de l'épisode; ce détail, en effet, est sans importance pour l'ensemble, et l'auteur de *L* pourrait l'avoir pris ailleurs et inséré dans le récit qu'il empruntait à *M*.

II

L'épisode du géant n'est pas le seul qui soit commun au *Lancelot* et à *Méragis*; il y en a deux autres, dont l'examen nous fournira la contre-épreuve nécessaire du résultat obtenu pour le premier épisode. Il serait, en effet, absurde de supposer que *L* a emprunté à *M* l'histoire du géant et d'admettre la relation inverse pour les deux autres récits.

Le premier a été signalé par M. Brugger²: il se trouve placé dans le *Lancelot* avant l'épisode du géant (édit. de M. Sommer, *Livre de Lancelot del Lac*, t. II, p. 266; analyse de P. Paris,

1. L'autre trait de l'histoire de l'Outredouté, le détail de l'écu, est, d'après G. Paris (*His. Litt.*, XXX, 231) emprunté à un épisode du *Perceval*. Je dois avouer de ne pas avoir trouvé dans le *Perceval* d'épisode de ce genre. Du reste, l'écu suspendu rentre dans le thème du « défi », si fréquent dans les romans artois, et qui mériterait une étude spéciale.

2. *Zeitschrift für französische Sprache*, XXVIII, 58.

Romans de la Table Ronde, V, 155 et suiv. ; le passage a été imprimé par Jonckbloet, dans son Introduction au Lancelot néerlandais, *Roman von Lancelot*, t. II, p. CXXXIV-CXXXV, d'après le manuscrit B. N. fr. 339, fol. 121 v^o).

Dans ce récit, Bohort arrive à la cour du roi Brangoire ; il prend part à un tournoi ; les douze chevaliers qui s'y sont le plus distingués, y prononcent, en l'honneur de la fille du roi, des vœux absurdes, qu'on a justement rapprochés des « gabs » des chansons de geste. — Dans *Méraigis*, l'épisode fait partie du récit, fait par Laquis, l'infortuné chevalier, vaincu à la fois par Méraigis et l'Outredouté (v. 1769 et suiv.) : le roi Patris de Cabrahan a tenu, il y a un an, à Pâques, une cour magnifique. Avant que la cour ne se fût départie, « des meilleurs chevaliers bien vint » (v. 1776) firent des vœux. Six de ces vœux nous sont rapportés ; le sixième est celui de Laquis lui-même et le récit a pour but d'expliquer pourquoi Méraigis l'a rencontré en équipage si bizarre, sans frein, éperon ni verge, pour conduire son cheval.

Selon M. Brugger¹, l'honneur de l'invention de cet épisode et de l'épisode de la Carole, que nous examinerons en dernier lieu, revient à l'auteur de *L* et Raoul de Houdenc serait l'imitateur. Une comparaison détaillée des deux récits nous a conduit à un résultat opposé. Le fait seul que *L* rapporte douze vœux, tandis que *M* se contente d'en énumérer six, est une présomption en faveur de notre thèse : nous retrouvons ici, chez l'auteur de *L*, la méthode que nous avons déjà remarquée dans l'épisode du géant : il développe et surcharge, afin de surpasser son modèle. En comparant les douze vœux de *L* aux vœux de *M*, nous voyons que le sixième vœu de *L* est identique au douzième de *M*² et que le cinquième vœu de *M*, que prononce *li crueus Seguradés* (v. 1804), correspond au sixième vœu de *L*, que fait *Angaires li fel* ; en outre, le troisième vœu

1. *Zeitschrift für französische Sprache*, XXVIII, 58-59. J'ajoute que M. Brugger ne donne lui-même ce résultat que comme provisoire, en attendant un examen plus approfondi de la question.

2. Ce vœu, attribué à Laquis lui-même dans *M*, est dans *L* attribué à *li Lais hardiz*. Ce nom est le seul qui soit commun aux deux récits : dans *M*, *li Lez Hardiz de Cornouille* prononce le troisième vœu (v. 1790).

de *L* ressemble singulièrement au deuxième vœu de *M*. Ces rapprochements sont explicables dans l'hypothèse de M. Brugger comme dans la nôtre ; mais ce qui ne s'explique naturellement que dans notre hypothèse, c'est que les vœux 8 et 11, 5 et 17 de *L*. sont les dédoublements des vœux 4 et 1 de *M* : qu'on en juge.

Quatrième vœu de *M* (v. 1796 et suiv.) :

Gaheriēz lor fist entendre
 Que tot cel an chevaucheroit
 Einsi que ja n'encontreroit
 Chevalier nul, por qu'il menast
 S'amie, qu'il ne la besast
 En pes ou tant se combatroit
 A lui que li uns en seroit
 Si las qu'il en avroit adés.

Il est clair que nous retrouvons ce vœu dans le vœu du septième chevalier de *L* : « Après redist li setiesmes qu'il n'enconterra damoisele qui en conduit de chevalier soit, qu'il ne la best a force. ou il essera vaincuz¹. » La ressemblance est évidente, littérale. Mais il est également évident que le vœu du cinquième chevalier, dans *L*, est une simple variante du septième : « Lors dit li quinz que devant un an n'enconterra il chevalier, por ce qu'il n'ait demoisele avec lui, qu'il ne se combate a lui, tant qu'il conquerra la damoisele. ou il meïsmes sera conquis. » Ici encore, nous trouvons des consonnances littérales avec le quatrième vœu de *M* et les deux vœux de *L* ont tout l'air d'être des copies de ce seul et même vœu de *M*.

Dans *M* (v. 1781 et suiv.), le premier vœu est ainsi conçu :

... si dist
 Guivrez, qui le premier veu fist,
 Que tot l'an ne porteroit
 Hauberc ne heaume, ainz josteroit
 Toz desarmez, fors de l'escu.

Nous retrouvons ce vœu, sous une forme plus développée, dans le onzième de *L* : « Apres redist le unziesmes : « Damoi-

¹. Ici, comme plus loin, nous suivons le texte de Jonckbloet, en le rectifiant d'après le ms. 339.

sele », fet-il, « por vos ferai je tant que de totes robes ne vestirai ge fors ma chemise et la chemise m'amie ; et la guimple aurai ge atornée devant mon chief, au mielz que je porrai. Et avec ce ne porterai ge fors lance et escu, et chevaucheraï en tel maniere tant que ge aurai abatu .x. chevaliers, ou g'esserai vaincuz. »

Mais, parmi les vœux précédents, le huitième a tout l'air de n'être qu'une variante de celui qu'on vient de lire :

« Après redist li .viii. qu'il chevauchera un mois en chemise pure, le heaume en la teste, l'escu au col, la lance el poig, l'espée au costé. Ne ja », fet il, « n'enconterrai chevalier a qui ge ne joste ; et de ceux que ge abatrai », fet il, « vos envoie-raï les chevax ¹. »

Il est naturel de supposer que c'est l'auteur de *L* qui, pour remplir le cadre qu'il s'était tracé, a dédoublé deux épisodes qu'il avait trouvés tout faits dans *M*. L'hypothèse contraire, d'après laquelle Raoul de Houdenc aurait simplifié en ramenant à deux les quatre épisodes qu'il avait lus dans *L*, est par trop forcée. Et pourquoi l'auteur de *L* se serait-il copié lui-même, sans motif, et cela jusqu'à deux fois ?

Notre examen de cet épisode des Vœux nous conduit donc au même résultat que celui de l'épisode du Géant. Reste un troisième récit, commun à *L* et à *M*, celui de la Carole magique. Voici d'abord la version du *Lancelot* (ms. B. N. fr. 339, fol. 175 *c* ; comp. la traduction néerlandaise, v. 16010 et suiv.) :

« Lancelot voit, à l'entrée d'une forêt, une croix avec une inscription, qui avertit tous les chevaliers qui entreront dans la forêt qu'ils n'en sortiront jamais. Malgré cet avertissement et d'autres, Lancelot s'avance. « En une belle prairie devant une tor », il voit trente pavillons, au milieu desquels quatre grands pins ; au milieu du tout, un siège (*une chaere*) couvert

1. En somme, des 12 vœux de *L*, 7 sont empruntés, directement ou par dédoublement, à *M* : le 4^e vœu est, pour la forme, une imitation du 3^e, emprunté à *M* ; dans le 9^e, il est question de la reine Guenièvre, ce qui n'est pas étonnant, dans un roman consacré tout entier à la glorification de la reine. L'auteur de *L* n'a fait preuve de quelque originalité que dans l'invention des vœux 1, 2 et 10.

de samit vermeil et sur le samit, « une corone ¹ d'or grant et pesant ». Autour des pins, il voit « queroler » des chevaliers, les uns armés, les autres non, des dames et des demoiselles. Lancelot veut voir les danses de près : dès qu'il a franchi le premier pavillon, son cœur change, il oublie toute chevalerie et ne songe plus qu'à « queroler ». Il donne son cheval à garder à son valet, jette lance et écu; le heaume en tête, il saisit la main de la première « damoisele qu'il treuve » et se met à « chanter et à ferir del pié ausi come li autre ». Malgré les avertissements de son valet, il continue à danser; le valet le laisse et part, désespéré, croyant son maître enchanté à jamais.

(Fol. 182 *b.*) Lancelot reste là, chantant et dansant jusqu'à vèpres. « Et quant il fu tens de souper », une demoiselle vint vers lui et lui dit : « Sire, mettez vous *en cele chaere* ; nous vous mettrons la couronne d'or sur la tête ; nous saurons ainsi si nous serons délivrés par vous. » Lancelot consent à prendre place sur le siège ; il se pose la couronne sur la tête ; la demoiselle dit : « Sire, vous pouvez être assuré que c'est la couronne de votre père. » Il regarda en l'air et vit tomber « d'amont la tor » ² une image faite « semblance de roi » qui, en tombant, se brisa : l'enchantement cessa immédiatement (« et maintenant failli li enchantementz ») : tous reprirent leur bon sens. Un vieux chevalier ³ dit à Lancelot que c'est lui qui a fait cesser l'enchantement, il est à la fois le meilleur chevalier et le plus bel homme de son temps ; puis il raconta comment l'enchantement fut établi. Ce récit ne nous intéresse pas directement ; notons seulement que, dès le commencement, il fut établi que ceux qui entrent dans la carole danseront « jusqu'as vespres ; et lors enterront en celle tor por mengier e s'i reposeront totes les nuiz » (fol. 182 *d.*).

Tel est le récit du *Lancelot* ; voyons maintenant celui de *Meraugis*.

¹ C. « Trone », dans le néerlandais, v. 16178, est une faute pour « corone ».

² Ms. « d'amont la toe ». Correction de P. Paris, inscrite sur le ms. 1397 « la tor » ; comp. néerl. v. 18175 « van den torre ».

³ Le néerl. v. 18206 dit par erreur « een jonc ridder ».

(V. 3663, édit. Friedwagner.) Méraugis, dans sa poursuite de son ennemi, l'Outredouté¹, arrive devant un château de marbre; il jette un coup d'œil par la porte de clôture et voit, au milieu du *baille* (cour du château, v. 3670) un pin, vert comme en été et de la plus grande beauté. Autour du pin « carolent » et chantent des « puceles ». Parmi elles, un seul chevalier, qui « chante avant » : c'est l'Outredouté en personne. Quand M. le voit caroler, la tête armée, il court vers le chevalier, en s'écriant : « Maintenant Laquis de Lampagrés sera vengé. » Mais, quand il s'approche, il n'a plus d'autre désir que de caroler; il oublie même son amie; il carole et « chante avant », l'écu au cou. L'autre [dont il a pris la place] sort, reconnaît son ennemi à ses armes et se dit qu'il restera à la porte du château, jusqu'à ce qu'il soit sorti : il plante là sa tente (v. 3744.) — [*Suivent des aventures de l'héroïne, Lidoine.*]

(V. 4331.) Pendant ce temps, M. carolait, durant dix semaines, jusqu'au moment où arriva un autre chevalier, qui prit sa place. M. retrouva son cheval, qui n'avait eu faim depuis le moment où son maître avait franchi la porte. Son cheval l'emporte hors du château. Il voit la tente dressée devant la porte, il voit les prés et les bois verts et remplis de fleurs. Il s'étonne, puisque, au moment où il était entré dans la cour du château, il y avait partout de la neige. Il est perplexe et croit rêver. Il jette un coup d'œil dans la tente, qui est vide : en effet, l'Outredouté s'en était allé dans le bois. M. va plus loin « toz desvez », et trouve des hommes en train d'orner de buis une croix. Il comprend que c'est la Pâque fleurie (v. 4444) [*Suit la fin de l'aventure avec l'Outredouté.*]

Il est évident que les deux récits sont apparentés. Nous avons déjà vu que M. Brugger considère, ici encore, le récit de *L.* comme l'original. G. Paris, qui savait bien que l'aventure de la Carole se trouve ailleurs encore que dans *Méraugis*, dit, dans son étude sur ce roman, que ces autres récits « sont plutôt des imitations que des modèles » (*Hist. littér.*, XXX, 234)². Miss

1. Notons que la scène se passe en hiver : *les nois sont grans* (v. 3658).

2. Nous laissons de côté ici les versions de l'établissement de la Carole par Guinebaut (Guinebant) qui se trouvent dans les deux suites du *Merlin* ou *Livre d'Artur*, la vulgate (*Roman de Merlin*, édit. Sommer, Londres, 1894,

Paton¹, qui a également touché à cette question, tenant compte du fait que M. F. Lot a rapproché l'épisode de *M* d'un chapitre du récit épique irlandais, le *Voyage de Maëlduin*², et remarquant, très justement, que le récit irlandais est bien plus pieux de *M* que de *L*, classe les trois récits dans cet ordre : irlandais, *M*, *L*. Malheureusement, nous ne pouvons nous contenter d'une méthode aussi simple; comme beaucoup de savants repoussent à priori les rapprochements entre les récits irlandais et ceux des romans arturiens³, nous sommes obligés de considérer nos deux épisodes en eux-mêmes, sans nous préoccuper de leur parenté avec les récits irlandais.

On est d'abord frappé de la simplicité du récit de *M*, quand on le place à côté de *L*. Dans *M*, on danse autour d'un pin; dans *L*, il y en a quatre, et en outre trente pavillons : cette multiplicité d'objets ne contribue nullement à l'effet pittoresque, bien au contraire. Dans *L*, on voit plusieurs chevaliers qui

pp. 261) et la rédaction spéciale du ms. 337 de la Bibl. Nat. (analyse de M. Freymond, *Zeit. chr. für franz. Sprache*, t. XVII, § 21), ces deux versions étant dépendantes du *Lancelot* ou du moins profondément influencées par celui-ci et ne pouvant, par conséquent, prétendre qu'à une valeur secondaire.

1. *Studies in the fairy mythology of Arthurian romance* (Boston, 1903), p. 91, 92. — Miss Weston, dans son article *The Caroles in mediæval romance* (*revue The Queen*, avril 1911) n'a pas traité du classement des versions.

2. Un récit analogue se trouve également dans le *Voyage de Bran* (C, 61 de la traduction anglaise de K. Meyer et Nutt, Londres, 1895), mais il n'y est peut-être pas original (Meyer et Nutt, I, 171).

3. On pourrait, dans ce cas spécial, faire valoir l'objection que la *danse*, la *ronde* (*carole*) qui est le trait essentiel dans *L* comme dans *M*, manque dans les récits irlandais. Je crois cependant que cette objection ne serait pas valable contre le rapprochement ingénieux fait par M. Lot (*Romania*, XXIV, 325) : la *carole* pouvait facilement s'introduire dans un récit où il était question de fête et de joie en général. La cause de la popularité de ces sortes de danses dans le monde élégant des XII^e-XIII^e siècles. Miss Paton (*ouvr. cité*, p. 92, note 2) rappelle les récits gallois et écossais où un mortel est entraîné malgré lui dans une ronde de fées : des récits analogues peuvent, en effet, avoir influencé notre épisode. En revanche, je crois qu'elle rapproche à tort de notre épisode, le célèbre récit des « Danseurs de Kolbigk » : ce récit semble basé sur un fait réel, démesurément grossi par la renommée, à une époque de crédulité universelle, comme l'était le XI^e siècle.

font partie de la carole : dans *M*, il n'y en a qu'un, qui paraît par cela même plus frappant. Dans *M*, ceux qui font partie de la ronde dansent continuellement, sans avoir besoin de repos ni de nourriture (cela est même dit en toutes lettres à propos du cheval de Méraugis); dans *L*, il est dit expressément que les danseurs interrompent leurs danses à vêpres « pour mengier »; il est dit également que les danseurs se reposent la nuit et que les caroles ont lieu été et hiver, mais seulement quand il fait beau (ms. 339, fol. 182, col. *d*): tous ces détails positifs semblent déplacés dans un récit fantastique, quelle qu'en soit l'origine.

Un autre différence, qui tient de près à ce caractère « rationaliste » du récit dans *L*, est celle-ci : dans *M*, la carole continue, après le départ de Méraugis, comme avant; dans *L*, l'arrivée de Lancelot met fin à l'enchantement. L'aventure semble avoir été modifiée sous l'influence de la même préoccupation qui a inspiré à l'auteur de *L* l'épisode du *Val aux faux amants* et d'autres encore : il s'agissait de montrer encore une fois que Lancelot est le meilleur des chevaliers, celui qui rompt les enchantements devant lesquels les autres restent impuissants. Cette considération est peut-être la raison principale qui a amené l'auteur à sa singulière idée de l'interruption de la carole à l'heure de vêpres : pour qu'on pût mettre la vocation de Lancelot à l'épreuve au moyen du trône, de la couronne et de l'image, il fallait bien que la danse cessât momentanément.

Cette invention de la statue-talisman, dont la chute annonce la fin de l'enchantement, et qui ne se trouve pas dans *M*, est une nouvelle preuve du caractère peu primitif de *L* : cette image, qui rappelle les statues-talismans qui figurent dans la légende de Virgile, dans celle de Gerbert (chez Guillaume de Malmesbury), sans oublier certains récits des *Mille et une nuits*, est étrangère à l'esprit et au matériel primitifs des contes bretons. L'introduction de ce détail, dans *L*, est par conséquent loin d'être une preuve de la supériorité de ce récit sur *M*.

En revanche, nous ne trouvons pas dans *L* un détail important et évidemment antique de *M* : c'est celui d'après lequel le héros de l'aventure est retenu par l'enchantement pendant une période de dix semaines, sans s'en apercevoir, de sorte qu'entré dans la ronde à un moment de l'année où les champs

étaient encore couverts de neige, il constate avec stupéfaction, en la quittant, que tout est devenu vert et fleuri. Le détail est excellent et, sinon primitif, du moins ajouté anciennement ; il suffit à prouver, en dehors de toute comparaison avec les récits irlandais, que l'aventure se passe dans le monde surnaturel, féerique : dans ce monde, le temps passe sans qu'on s'en doute ; c'est ainsi que, dans le *lai de Guingamor*¹, le héros passe *trois siècles* près d'une fée sans s'en apercevoir. L'auteur du *Lancelot* a été obligé de sacrifier ce détail, Lancelot n'étant, chez lui, retenu par l'enchantement que pendant une seule journée.

La discussion de nos trois épisodes nous a donc amené à ce résultat que *M* les donne sous une forme simple et primitive, *L*, sous une forme compliquée et manifestement altérée. Avant de conclure je dois mentionner une opinion du très prudent M. Friedwagner. Celui-ci, revenant dans l'Introduction à son édition de la *Vengeance Ragnidel*² sur la question des rapports des romans de Raoul de Houdenc avec les romans en prose, mentionne la théorie de M. Brugger, avertit qu'on fera bien de se garder de tout jugement précipité et suggère la possibilité d'une source commune. Il serait, en effet, logiquement possible que *L* et *M* eussent puisé chacun de son côté à une source commune, actuellement perdue ou non retrouvée, *M* copiant fidèlement ce récit primitif, *L* faisant des changements.

Mais nous avons noté, dans le cas spécial de l'histoire de l'Outredouté, l'utilisation probable d'une donnée empruntée à l'*Érec* de Chrétien de Troyes, poème très familier à Raoul de Houdenc ; l'auteur de cette source commune serait donc un *alter ego* de Raoul de Houdenc lui-même, lisant les mêmes livres, ayant les mêmes prédilections littéraires. Dans ces conditions, l'hypothèse d'une œuvre perdue, modèle commun de *L* et de *M*, nous paraît assez peu vraisemblable. La conclusion pro-

1. *Poésies*, VIII, 58, v. 540. Voir, pour des récits celtiques apparentés, Arthur C.-L. Brown, dans *Studies and notes in philology and literature*, VIII, 19, note.

2. *La Vengeance Ragnidel (Raoul von Houdencs sämtliche Werke, II)* Einleitung, p. CLVVI.

bable, sans être certaine *absolument*, c'est que l'auteur de *Lancelot* a copié *Méraugis*¹.

Ce résultat est intéressant à plus d'un titre, mais surtout pour l'histoire de la genèse du *Lancelot*. Avant de décider ce qui, dans cette vaste composition, est, soit de l'invention de l'auteur (ou des auteurs), soit puisé à des sources réellement anciennes, il faut d'abord déterminer ce qui est emprunté aux romans de Chrétien de Troyes et de ses imitateurs immédiats. Ces pages ne prétendent être qu'une modeste contribution à la solution de ces problèmes.

Note supplémentaire. — L'épisode de la vieille, au début de l'histoire du géant Mauduit, contient en plus, quand on le compare au passage correspondant de *Méraugis*, le détail que la vieille femme veut absolument *baiser* Lancelot, et ne renonce à son idée que quand elle voit que le chevalier, qui a donné son consentement, ne se prêtera pas de bon cœur à cette fantaisie. Ce trait rappelle naturellement le thème fameux de la vieille femme hideuse qui offre son amour à un chevalier de la cour d'Artur, thème qui a été étudié dans une monographie excellente par Maynadier, *The Wife of Bath's tale* (Londres, 1901). M. M. a montré que ce thème est celtique et se retrouve en Irlande, et M. Kern, l'éminent linguiste néerlandais, a complété sa démonstration en traduisant le texte irlandais le plus ancien d'après le livre de Leinster (xii^e siècle ; voir *Verlagen en Mededeelingen* de l'Académie d'Amsterdam, 4^e série, t. IX, p. 358-361). Si ce rapprochement n'est pas illusoire et si nous ne sommes pas en présence d'une fantaisie individuelle de l'auteur du *Lancelot*, notre épisode serait important, vu qu'il serait le *missing link* entre les récits détaillés (dont le plus récent, mais en même temps le plus célèbre, est le *Conte de la femme de Bath*, dans les *Canterbury Tales* de Chaucer) et des récits épisodiques de plusieurs romans arturiens, où paraît une femme hideuse ou du moins grotesquement laide, mais qui ne fait que passer, sans

1. Notons que l'auteur du *Lancelot* n'est pas le seul romancier en prose qui ait copié *Méraugis*. L'épisode de l'île et du combat qu'il faut y livrer se retrouve dans le *Merlin-Huth* (éd. G. Paris et J. Ulrich, II, p. 44-57). Il est à peu près sûr que c'est l'auteur du *Merlin* qui est l'imitateur ; comp. G. Paris, *Hist. littér.*, XXX, 237.

être mêlée intime ment à l'action, surtout sans offrir son amour au héros du récit¹.

Mais même en admettant que le développement spécial donné à l'épisode de la « vieille » dans *L*, se rattache à un thème fort ancien, il est évident que cet épisode ne saurait avoir assez d'importance en lui-même pour nous amener à mettre en doute le résultat obtenu. Dans notre hypothèse, rien ne s'oppose à la supposition que l'auteur du *Lancelot*, ayant emprunté l'idée générale de l'épisode de la vieille à *Méraigis*, l'a développé en empruntant un détail supplémentaire à une autre source.

P. S. — Cet article était déjà à l'impression quand j'ai constaté que l'analogie entre l'épisode du géant dans *L* et celui de l'Outredouté dans *M* avait été signalée en quelques mots par Miss Weston, dans son excellent ouvrage *The Legend of Sir Lancelot* (London, 1901), p. 232, n. 1. Miss Weston croyait à l'antériorité de la version de *L*, « as, though L'Outredoutez is always spoken of as a knight simply, Meraugis once refers to him as a *giant*, which must have come from another version ». Le passage qu'elle avait en vue doit être *Méraigis* v. 1655, édit. Friedwagner : *Coment que li jaainz (ou jaians) ait non*. Mais l'éditeur a, après coup, abandonné cette leçon (voir dans l'édition p. 242, sa note sur ce passage) et lu, avec deux manuscrits : *Coment que li gaains ait non*, ce qui donne un meilleur sens. Cet argument disparaît donc.

G. HUET.

1. Aux exemples de ces récits épisodiques que cite M. Maynardier dans le chapitre IV de son livre, on peut maintenant ajouter le texte du manuscrit de Modène du *Perceval* en prose, publié par Miss Weston, *The Legend of Sir Perceval*, II, 44-49, et également le *Bél Inconnu*, éd. Hippeau, v. 1709-12. — En revanche, on peut se demander si la hideuse messagère du Graal, dans le *Conte du Graal* de Chrétien de Troyes (v. 5990 et suiv.) que cite M. Maynardier, appartient réellement à ce groupe de récits. Son rôle est très différent de celui des autres femmes laides et se rapproche davantage de celui de la femme fantastique, hideuse messagère de malheur, dont il est question dans la *Destruction du château de De Deiga* (*Revue Celtique*, XXII, 57).

LES PARLERS

DU DUCHÉ DE BOURGOGNE

AUX XIII^e ET XIV^e SIÈCLES¹

II

LA BOURGOGNE OCCIDENTALE

Sous les ducs de la race capétienne, la Bourgogne Occidentale comprenait le Châtillonnais ou pays de Montagne, le bailliage de Noyers, l'Avallonnais, l'Auxois, l'Autunois et le Brionnais dont le Charollais n'était qu'un démembrement². Le Châtillonnais dépendait du Lassois (*pagus Latiscensis*) et la seigneurie de Noyers, du Tonnerrois (*pagus Tornodurensis*)³. L'Auxois comprenait avec le *pagus Alesiensis* qui était redevable de son nom à l'*Alesia* de César, le *pagus Duismensis* qui avait emprunté le sien à *Duisma*, auj. Duesme⁴. L'Avallonnais

1. Voir *Romania*, XXXIX, 1910, p. 476 sq., pour la première partie de ce travail.

2. Sur les divisions administratives de la Bourgogne Occidentale, voy. Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, 2^e éd., t. III et IV ; Gareau, *Description du gouvernement de Bourgogne*, 2^e éd. Sur l'origine de ces divisions, on pourra consulter J. Garnier, *Chartes bourguignonnes inédites*, Introduction, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, 2^e série, t. II, et A. de Charmasse, *Cartulaire de l'évêché d'Autun*, p. xlv et suiv.

3. Le comté de Châtillon paraît avoir appartenu de tout temps au duché héréditaire, la seigneurie de Noyers n'y fut rattachée que sous le duc Robert II (Courtépée, *loc. cit.*, t. IV, p. 178 et III, p. 524).

4. Duesme, cant. d'Aignay-le-Duc, arr. de Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or. Le Duesmois était à cheval sur les diocèses d'Autun et de Langres : cf. A. Longnon, *Atlas historique de la France*, texte, p. 94. Au début du XI^e siècle, le Duesmois et l'Auxois étaient déjà réunis sous l'administration d'un comte qui prenait le titre de « *ammunistrator reipublicae comitatus Alsensis atque Dismensis* » (Du Chesne, *Hist. de la maison de Vergy*, pr., p. 45).

(*pagus Aballonensis*¹) dépendait de la cité des Edues dont l'ancien diocèse d'Autun nous a conservé les limites; il fut réuni au duché, sous Robert I^{er} (1031-1076), à peu près à la même époque que l'Auxois et le Duesmois². Apporté en dot au même Robert par Hélié, dame de Semur³, le Brionnais sortit du duché, on ne sait pour quelle cause. Toujours est-il qu'il appartenait au comté de Chalon, en 1237, époque à laquelle le duc Hugues IV fit l'acquisition de ce comté. En 1272, Hugues en démembra le Charollais (*pagus Cadrellensis*) qu'il légua à sa petite-fille Béatrice de Bourgogne, à charge de l'hommage; celle-ci le porta en mariage à Robert de France, fils de Louis IX, comte de Clermont en Beauvaisis et tige de la maison de Bourbon⁴.

DOCUMENTS LINGUISTIQUES

I. AUXOIS

1. 1251, septembre (Arch. dép. Côte-d'Or, H 1050: original).

Gie Marie, dame de Mont Saint Johan⁵, fais savoir a toz ces qui verront ces presentes lettres, que gie ai doné e quité e otrié an pure aumone a l'abaesse de Tart⁶ e au covant de cel meimes leu, por lou remide et por lou secors de l'ame mon seignor mo i mari Guillaume de bone remembrance, seignor de Mont Saint Johan çai en arriers, e por lou remede e por lou secors de la moie ame, que elles puissent venengier totes lor vignes et faire venef[n]gier quant que elles en ont, queque part qu'elles les aient, ou finaige de Merre, tant cum li bonidure de la dite ville, e quant que elles en i aquerront des or en avant,

1. La forme *Avallensis* adoptée par M. Longnon, n'est que l'abréviation purement graphique de *Avallonensis*; c'est le pendant du *Matiscensis* des chartes de Cluny.

2. Courtépée, *loc. cit.*, t. III, p. 464; E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. I, p. 166-167.

3. Courtépée, *loc. cit.*, t. III, p. 84; E. Petit, *loc. cit.*, t. I, p. 134-133, 185. La duchesse Hélié était issue des comtes de Chalon-sur-Saône.

4. Courtépée, *loc. cit.*, t. III, p. 3 et 84.

5. Mont-Saint-Jean, cant. de Pouilly-en-Montagne, arr. de Beaune, Côte-d'Or, ancien bourg de l'Auxois, au bailliage de Saulieu.

6. Fondée vers l'an 1135, sur les bords de l'Ouche, au canton actuel de Genlis, la célèbre abbaye de Tart fut transférée, en 1623, dans la ville de Dijon.

sanz comandement e sanz congie de seignor e de dame et de proost e de sergent e de totes genz, quant il lor plaira a venengier, devant banc ou apres ou dedanz lou banc, sanz totes acoisons, e mener e porter e charrier lai ou il lor plairai tot fraichement e quitement. E por cest don fait, elles doivent faire chacun an l'aniversaire dou dist Guillaume mon seignor e de moi apres mon decect, lou dimenge devant l'acension nostre seignor. E por ceu que ce soit fert e estable, gie en ai bailliés mes lettres a la dite abaesse et au covent saalées de mon saul. C'est fait an l'an de grace de mil e dous cenx e cinquante et un, ou mois de setembre.

II. 1258, mai (Arch. dép. Côte-d'Or, B 1323; original).

Gie Guiz sires de Saïres ¹, chevaliers, fais savoir a toz ces qui verront ces presentes loitres que gie a vendu a Hugou, duc de Borgoigne, mon seignor, tou ce que je avoie a Vevre ² et es appartenances, por chacune dis livrés cent livres de digenois; et devons penre et nomer dous prodomes, ge un et mey sire li dux un autre, qui doivent prisier et veor a bone foi la vailance des choses et por moi et por lui. Et a totes ces choses acomplir et assuir, ge li enloi totes mes choses et mobles et non mobles, en que leu qu'il soient; et les sui tenuz por mon sairement a esseuir que je ai baillié corporement. En tesmoignance de ceste chose, ge a mis en ces presentes loitres mon seel. Ce fu fet en l'an de grace mil et cc et lviij, ou mois de may.

III. 1259, avril (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10474; original).

Nos Jahanz, por la grace de deu humiles abbes de Flavingne ³, et nos Thiebauz, abbes de Fontenois ⁴, façons savoir a touz ces qui verrunt ces presentes lettres que en nostre presence estaubliz Renauz de Corceles ⁵ ai recognu por devant nos sa maisum de Corceles jurable et rendable a noble baron Hugue, duc de Borguoigne, et a ses hoirs, et que cil Renauz de Corceles et sui hoir lou sunt tenu jurer au devant dit Hugue, duc de Borguoigne, et a ses hoirs, a lor requeste. Ou tesmoignage de ceste chose et por la priere de celui Renaut, nos avons mis nos seaus en ces presentes lettres. En l'an de l'incarnation nostre seingnor mil et dus cenx et cinquante et neuf anz, ou mois d'avril.

1. Saïres, cant. de Vitteaux, arr. de Semur, Côte-d'Or, à l'ancien bailliage de Semur en Auxois.

2. Vesvres, cant. de Vitteaux, à l'ancien bailliage de Semur-en-Auxois.

3. Flavigny-sur-Ozerain, ch.-l. de canton, arr. de Semur-en-Auxois.

4. Fontenay, comm. de Marmagne, cant. de Montbard, arr. de Semur. L'abbaye de Fontenay avait été fondée, en 1119, par Rainard, seigneur de Montbard, oncle de saint Bernard; c'était la seconde fille de Clairvaux.

5. Courcelles-les-Semur, arr. et cant. de Semur.

IV. 1267, janvier (Arch. dép. Côte-d'Or, H 358 ; original).

Nos maîtres Gautiers, diens de la crestianté de Mostier Saint Janham ¹, fazons savoir a touz ces qui verront et oïront ces presantes lettres que Perrenelle qui fut fame Drouin de Vignes et Janhannoz ses fiz, por ce estaubli especiaument an nostre presance, ont requenu que il ont vandu lou pré de Poest qui part a monsignour l'abbé de Mostier Saint Janham, a telegious homme, a honeste, a l'abé de Mostier Saint Janham por dex lb. de viannois, les ques il ont quenau por devant nos qu'il ont receu en argent nombré. Et ont lou devant dit pré promis a garantir a toujorz mais audit abbé et a l'église de Mostier Saint Janham, por lor foiz donées corporemant an nostre main ; et an ont obligié aus et lor hoirs et lor chouses toutes, et ont ancor promis por la dite foi qu'il n'am iront gimaiz ancontre, ne par aus ne par autru. Ou resmoignaige de la quel chouse, a la requeste des devant diz Perrenelle et Janhannoz, sum fil, nos avuns saulées ces presantes lettres de nostre seul. Ce fut fait an l'an de grace nostre signour mil. cc. et LX et sait, ou mois de janvier.

V. 1272, septembre (Arch. dép. Côte-d'Or, H 379 ; original).

Nos Hugues d'Arci, bailliz d'Ausois par noble baron Hugue, duc de Bourgoinne, fazons savoir a touz cels qui verront ces presentes lettres que por cest especiaument [estaubliz] en nostre presance, Poinçoz de Grinon ², fiz Reguaudi lou fil dame Blanche de Grinon, a reconneu que il a baillié, quitié et delivré en perpetue herietaige, por raison de vendue, a l'abbé et au covent de Fontenoy ³, toutes les choses que il avoit ou pavoit ou devoit avoir en la ville et ou finaige de Marmainne ⁴, en touz profeiz, sanz riens retenir, c'est a savoir en deïsmes, en costumes, en censives, en homes, en seignorie, en justie, et en touz autres profeiz, por cent livres de dijenois ; de la quel monnaie li devant diz Poinçoz s'est tenuz por paieiz en pecune nonbrée par devant nous ; et a promis li devant diz Poinçoz par lou soiremant de son cors doné par devant nos sus saint euvangile, que il n'ira encontre la devant dite vendue, quitance et delivrance, por lui ne por autru, des or en avant, einz est tenuz

¹. Montiers-Saint-Jean, ancien bourg du baillage de Semur, est aujourd'hui une des communes du canton de Montbard. L'abbaye bénédictine de Montiers-Saint-Jean passait pour avoir été fondée, en 486, par le père de saint Jean de Reims qui en fut le premier abbé.

². Grignon, anc. paroisse du baillage de Semur-en-Auxois, aujourd'hui comm. du cant. de Montbard, arr. de Semur.

³. Fontenay, anc. abbaye de Bernardins, de la filiation de Clairvaux.

⁴. Marmagne, anc. paroisse du baillage de Semur-en-Auxois, aujourd'hui comm. du cant. de Montbard.

dou garentir au devant diz de Fontenoy contre touz chalongens, por lui et por ses hoirs, sus obligation de touz lor biens mobles et non mobles, aquis et a aquerre, ou que il soient atrové. Ou tesmoin de laquel chose, nos avons mis nostre seal en ces presentes lettres, a la priere et a la requeste dou devant dit Poinçoz. Ce fu fait en l'an de grace mil douscenz sexante et douze, ou mois de septembre.

VI. 1273, avril (Arch. dép. Côte-d'Or, H 380 ; original).

Nos maistres Gautiers, deyens de la crestienté de Mostier Saint Jehan, façons savoir a touz cels qui verront ces presentes lettres que Thiecelins, maires de Monbar¹, por ceste chose especialment estaubliz par devant nos, ha recogneü que il ha doné et delivré en herietaige perpetue a l'abbé et au covent de Fontenoy, un jornal de terre toute frainche assise de touz la vigne lou duc, antre Monbar et Marmainne, laquele il acquit dou maior de Corberon², si cum il dit, et dous deniers de cens a paier a la Marçoinche³ sus une piece de terre antre Monbar et Noigent⁴ que Bartholomez Beroingiers de Monbar tient, et cincdeniers de cens sus la terre et sus lou pré assis ou terreor de Montfort que Archambauz et Espiete de Villoignes⁵ tenent, a paier lou jor de la saint Martin. Item une emine de blé, mitié froment, mitié avoigne, sus lou champ qui est diz li champs de Chandoiseal que Perrins de Villoignes diz li Vigniers tient, a randre lou jor de la saint Martin d'iver, chascun an, ou celier de Fontenoy. Item a ce jor meimes, quatre deniers de cens assis sus la terre et sus lou pré que Perrins dou Ru de Villoignes, hons Gauteron de Monbar, escuier, tient ou terreor de Monfort. Item sus la maison qui fut Mathier Fuselier de Marmainne, et sur les apertenances, sex deniers de cens à la Marçoinche. Item dous deniers de cens a paier lou jor de la Marçoinche, sus la terre et sur lou saucy de la Plainchete que maistre Bernarz de Marmainne tient. Et ces choses desus dites li diz Thiecelins est tenuz de garentir por lui et por ses hoirs que il oblige a ceu faire et a garder, por son sairemant doné corporemant por devant nos. Ou tesmoin de la quel chose, a la requeste dou devant dit Thiecelin, avons nos mis nostre seal en ces presentes lettres. Ceu fu fait en l'an de grace mil. cc. sexante et treze, ou mois d'avri.

1. Montbard, ch. -l. de cant., arr. de Semur, Côte-d'Or.

2. Corberon, cant. de Seurre, arr. de Beaune, Côte-d'Or.

3. C'est le nom qu'on donnait en Bourgogne à la fête de l'Annonciation Notre-Dame : ce nom est formé au moyen du suffixe *-inca-*

4. Nogent-les-Montbard, cant. de Montbard.

5. Villaines-en-Duesmois, cant. de Baigneux-les-Juifs, arr. de Châtillon-sur-Seine, ou plutôt Villaines-les-Prévôtés, cant. de Montbard, arr. de Semur.

VII. 1273 février (Arch. dép. Côte-d'Or : H 567 : original).

A tous ceulx qui verront et oïront ces presentes lettres, nous Pierres d'Ostun, baillifs d'Auxois et de la Montaigne por noble baron Robert duc de Borgoigne, faisons assavoir que cum descorz fust por devant nous entre les religieux hommes l'abbé et le convent de la Ferté¹ d'une part et mon seignour Broignon de Saint, seignour dou Deffens, chevalier, d'autre part, sor ce fait assavoir que cum li dit religieux vouxessent edifier une maison en un lor pré assis a Thoreilles² qui est apalez li Closeaux, li diz sires dou Deffans mist avant aucunes raisons por quoi il entendoit que li dit religieux ne devient edifier la dite maison ou dit leu. E li dit religieux contre les raisons au dit chevalier mirent avant lor raisons por quoi il entendient que il deussent et peussent de droit edifier la dite maison ou dit leu. Les dites raisons proposées et baillies en jugement de cai et de lai et veues et entendues diligemment, l'aveille de la quinzaigne de la Chandelouse, liquelz jourz desirroït que nos dices arts droit es parties sus les di es raisons, celui jour le procureour es diz religieux et le dit chevalier présenz en jugement a Arne³, por devant nos, nous dou conseil de l'ostel mon seignour le duc et dou conseil de preudhommes et de saiges, en non dou pere et dou fil et dou saint esperit, prononcions et a droit que li dit religieux puent et doivent edifier la dite maison ou dit leu. En tesmoïn de laquel chose, a la priere et a la requeste des diz religieux, nous avons sacées ces lettres de nostrz seaul. Ce fu fait et doné la dite veille, en l'an de grace mil due cens septente et cinc.

VIII. 1273, juin (Arch. dép. Côte-d'Or, H 570 : original).

En non de nostre seignour, amen. En l'an de l'incarnacion d'iceluy mil deux cens septante et quinze, ou meis de juing, nos Perrins et Estevenins de Crye⁴ frere, filz au en arriers feu Blainchar de Crie, faisons savoir a touz ces qui verront et oïront ces presentes lettres que nos non mie esforciené de ceu, mas de certaine science et pour la pure verité, cognoissons et resgeissons estre homme valable et espleuable, au et bas, et de la mein morte a religious hommes, a l'abbé et au convent de l'glise Notre Dame de Fonteney⁵, de l'ordre de Citeaux, de la dyocèse de Ostun⁶, de totes les choses que nous avons et tenons et de quoi nous sumes en possession ne attendons a estre pour lou

1. La Ferté-sur-Grône, à l'ancien diocèse de Chalon.

2. Tonelle-le-Détayd, anc. village de la paroisse de Viévy, au bailliage d'Arnay-le-Duc, auj. Thoreille-le-Defend, comm. de Viévy, cant. d'Arnay-le-Duc, arr. de Beaune.

3. Arnay-le-Duc, ch.-l. de canton, arr. de Beaune, ancien chef-lieu d'un des baillages de l'Auxois.

4. Cry, cant. d'Avey-le-Franc, arr. de Tonnerre, Yonne.

5. Fontenay, près Montbard, anc. abbaye de l'ordre de Citeaux.

6. Auxois, ch.-l. d'arr. du départ. de Saône-et-Loire.

temps a avenir, qui nos sunt avenues ou sunt a avenir de par lou dit Blainchar nostre pere, en la dite ville de Crie ne es pertences, queque choses que ce soient. Et nos frere Renauz diz abbes de Fonteney de nostre volenté et de la volenté de nostre couvent desus dit, voluns que li dit frere Perrins et Estevenins pour lor et [pour les] propres hers de lor cors, soient tenu senz plus a nos et a nostre yglise pour raison de taille, uns chascuns des diz freres an vint souz de tornois chascun an; les ques vint souz il sunt tenu toz jours mais uns chascuns pour raison de taille et lors hers randre a nos ou a nostre commendement dedanz les oitaves de Touz Seinz, pour la raison desus dite. Et se il avenoit que il heusseint tant de hers que il se departisseint an plusors feus, tant de de feus comme il i auroit, uns chascuns feus paieroit a nos et a nostre yglise vint souz de tornois pour raison de taille, au termine desus dit. Et se il avenoit, que jai n'avigne, que nos Perrins et Estevenins desus diz moresseins senz hers de noz propres cors, totes les choses que nos tenons et tenrons au jor de nostre deces reviendroient es seignors de Fonteney pour raison de lor mein morte. Et prometons par noz sairementz donez sus seinz euvangiles de noz propres cors, nos li devant dit Perrins et Estevenins que nos les diz vint souz, chascun an, de la monnoie desus dite, paierons a noz diz seignors, senz nequin contredit, pour raison de taille, au termine desus dit. Et lor prometons tenir et garder bone feiauté des or en avant, et nos meintendrons vers auz comme loial homme se deivent meinttenir vers lors seignors terriens. Et pour ce que ce soit plus ferme chose et plus estauble, nos an obligeons nos et touz noz hers presentz et avenir et touz noz biens meubles et non meubles, presentz et avenir, queque part que il soient, ne an quecumque leu que l'on les pourra trouver. Et renonceons de certaine science pour noz et pour noz hers, a toutes les esceptions, les allegacions, les deffensions et les raisons de droit et de fait qui pouroent estre dites ne obiciés contre la tenor de ces presentes lettres, a tot benefice de droit de canon et de loy, et au droit qui dit que generaus renonciacions ne vaut. Et voluns et outreions que nos a ces choses desus dites totes tenir et garder seinz contreint, aussi comme de chose adjudgié par la cor mon seignour lou duc de Bergoigne, a cui juridicion quant a ce nos nos sousmetons et touz noz hers. En tesmoing de la quel chose no havons supplié et optenu que li seaus de la dite cort soit mis en ces presentes lettres. C'est fait en la presence Pierre de Dumigne, noteur de la dite cort, a Mombard¹, Raou lou Toutart de Crie et Berchiet de Scin Remy², tesmoinz a ce especialment appelez, en l'an et ou meis desus diz.

1. Montbard, anc. ville de l'Auxois, auj. ch.-l. de cant. de l'arr. de Semur.

2. Saint-Remy, cant. de Montbard.

IX. 1277, juillet (Arch. dép. Côte-d'Or, H 579; original).

En non de nostre seignor, amen. En l'an de l'incarnation d'iceluy mil deux centz sexante dix et sept, ou meis de juignoz, ge Nicholes de Mombar, chevaliers, fais savoit a touz ceus qui verrunt et ortunt ces presentes lettres, que cum descort fast antre moy d'une part et religious hommes, l'abbé et lou couvent de Fonteney pres de Mombar, d'autre part, sors ceu que li dit de Fonteney havoient acquis et achaté an aucuns leus, ou finaige de Marmaigne¹, aucunes choses an mes censives, an ma justise et an ma seigneurie, la quel chose ge disoit et affermoie que il ne povauent faire ne devoent; derechiet, sors ceu que li dit de Fonteney havoient destornée la riviere de Marmaigne de son premiers cors, au jugement de moy et de mes hers; derechief, sors ceu que je disoit que lor homme de la dite ville de Marmaigne ne havoient point de usaige de pauchier an la dite riviere de Marmaigne. A la perçu, dou devant dit descort antre moy et les diz seignors de Fonteney, por lor conseil de prodes hommes, havons acordé et pacifié an la forme et desous escripte: ce est asavoir que ge quite et outroie es diz religious de Fonteney, an non de lor et de lor moustier, tout quanque il i hont achaté et aquis an ma justise et an ma seigneurie et en mes censies, ou finaige et ou parrucelaige de Marmaigne, ville desus dite, et an la ville et as appartenances, an queque leu que ce soit et an queque maniere; et veuyl et outroy que la dite riviere demoroit ou cors por hont ele cort meintenant a touz jors mais, senz cotredit de moy ne de mes hers. Apres, je veuyl et outroy que lor homme de Marmaigne haïnt autel usaige de pauchier an la riviere de Marmaigne comme li mien homme li hont et hauront et a tes angins. Apres, la vendue de un pré que ge lor havoie vendu por certain pris qui siet vers lou gravier de Marmaigne, de quoi ge ha receu les deniers en pecune nombrée, ge confirme et outroie por moy et por mes hers, senz jamais rapaler ne venir ancontre, promettentz por moy et por mes hers que ge ancontre les convenences desus escriptes por mon sairement doné sus seinz euvangiles, ne viendra por moy ne por autruy, ne ne consentra que autres i veigne. Et quant a ces covences desus dites tenir et garder, ge oblige moy et mes hers et touz mes biens meubles et non meubles. Et renunce por moy et por mes hers, a toutes les choses de fait et de droit qui me porroient aydier et neuyre a ceus de Fonteney, a tout benefice de droit de canon et de loys et au droit qui dit que generalz renunciacions ne vaut. Et veuyl et outroy que ge et mi hers a tenir et garder les convenences desus dites seïns contreint, ausi comme de chose adjudié par la cort monseignor lou duc de Bergoigne, a cui juridicion quant a ce ge me sousmet et touz mes hers. Ou tesmoing de la quel chose, ge ha supplié et optenu que li ceus de la dite cort soit mis an ces presentes lettres,

¹ Marmagne, cant. de Montbard

an tel maniere que por raison des convenences desus dites outrever et confermer, ge ha haũ sexe livres de tornois des diz de Fontenez, an deniers nombréz, an recompensation des choses desus dites. C'est fait an la presence Pierre de Dumigne, noteor de la dite cort, Jaquet Brochart et Jaquim dit dou Bour, de Momban, tesmoingz a ce appalez, l'an et lou meis desus diz.

X. 1289, février (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10481; original).

Nos Alixandres, sires de Sombornom¹, chevaliers, façons savoir a touz ces qui verrunt ces lettres que nos de certain avisemant, senz force, senz paour et senz aucune impressiom, vendons, otrions et quittons a touz jors, por nos et por nos hoirs, a noble prince nostre chier et redoté soignor Robert, duc de Borgoingne, et a ses hoirs, le fie de la vile de Sautrone², de la maison fort, de la soignerie et des appartenences de la dite vile, et touz les droiz et totes les raisons que nos havons en la dite vile de Sautrone; li quex fiez estoit nostres, au temps que ces lettres furent faites; la quele vendue nos façons au dit nostre soignor le duc por le pris de dous cenx livres de viennois, des quels nos havons receũ nostre anterrin paemant en pecune nombree et nos en tenons por paiez; por quoi nos sumes tenuz et premotons en bone foi et sor l'obligacion de touz nos biens, le dit fie por nos et por nos hoirs, les quex nos oblijons quant a ce, a garantir au dit nostre soignor le duc et a ses hoirs paisiblement contre totes personnes, et auls garder de domaiges se aucuns chalongeours i apparissoient, la quel chose ne soit ja. En tesmonaige de la quel chose nos havons saelé ces lettres de nostre seaul; faites et donées l'an de grace M. CC. LXXX et neuf, ou mois de fevrier.

XI. 1302, juin (Arch. Côte-d'Or, B 10489; original).

Je Jehans sires de Charne³ fais savoir a touz com Emonins dou Mes, escuiers, deuit tenir de moi la maison d'Otricor⁴ por raison de la retraite de l'eritaige Guillemine de Venla et Guillemote, sa femme, je vuil et li commant qu'il an antroit an la foi et an l'onmaige de tres noble prince, mon chier signor, lou duc de Borgoinne. Et por ce que ce soit forme chose et estable, je ai mis mon seal an ces presentes lostres. Doné an l'an de grace mil trois cens et dous, ou mois de jun.

1. Sombornon, anc. bourg de l'Auxois, bailliage d'Arnay-le-Duc,auj. ch.-l. de cant. de l'arrond. de Dijon.

2. Localité détruite.

3. Charny, cant. de Vitteaux, arr. de Semur-en-Auxois, à l'ancien bailliage de la Montagne.

4. Autricourt, cant. de Montigny-sur-Aube, arr. de Châtillon-sur-Seine, à l'ancien bailliage de la Montagne.

XII. 1339 avril (Arch. dép. Côte-d'Or, H 574 ; original).

En nom de nostre soignour, amen. Pour cestui present publique instrument, saichint tuit que en l'an de grace mil trois cenx trante et nuef, le jeudi apres la feste Nostre Dame en mars, entre hore de tierce et hore de medi, a la grange de Planois, pres dou Nchusement, sur une suyche forchehue estant pres de la porte dou dit leu, pres de hug grosalier et de hug espoicher, en la presence de moy Johan Buyour de Monbar, jurey de la court monsoignour le duc et coadjutor Guillaume Blainche, tabellion de Monbar, et des personnes & desor nommées et escriptes, tint dan Guiz de Toillon ¹, granz celeriers de Fontenoy et procurour dou dit leu, en non de procurour des religions dou dit leu et per en . . . , ses jourz generaux, paisiblement et senz nul contredit, en ovent et saussent plusours causes, et condempnay les personnes cou-raubles et adjudgay les emandes et prit et fit pranre pour ses sergenz, en exerçant office de justice et tout ceu qui a veray juge povoit et devoit appartenir, tant de droit cum de costume, et condempnay por aucun delit les admanseneours de la dicte grange, hug chascun, en soixante et cinc soulz ; les quels soixante et cinc soulz de grace especial li diz juges admoderay a la some de vint soulz, et de la dicte emande recehut li diz juges, et dou demoirant se establissay ploiges et renderres li quarz celeriers. Et de ces chouses requist a moy jurey devant dit li diz dan Guyz, granz celeriers, que je li en feisse publique instrument soubz le seal de la dicte court mon soignour le duc. Et je jurez dessus diz, sur ces dictes chouses de moy vehues, oyes et entendues diligemment, hay fait au dit grand celerier de Fontenoy ce present publique instrument, ou quel je hay requis estre mis le seal de la dicte court, en tesmonnage de veritey des dictes chouses. C'est fait present Girert Broquart, Johan Coste, Blainche de Monbar, Jugnot de Sauvoisey ², Sabot de Villers ³, Symonin de , escuier, tesmoins a ceu appelléz, l'an, le mois, le jour, l'ore et ou leu dessus diz.

XIII. 1345, mars (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10505 ; original).

A touz ces qui verront et orront ces presentes lettres, li dyens de la Christianité de Moustier saint Jehan, salut. Saichint tuit que en la presence de Guiot de la chapelle de Senevoy ⁴, clerc notaire jurey de nostre court de Moustier Saint Jehan, auquel quant a ceu et a plus grant choses de par nous

1. Touillon, cant. de Montbard, arr. de Semur-en-Auxois.

2. Savoisny, cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine.

3. Peut-être Villiers, comm. de Pouillenay, cant. de Flavigny, arr. de Semur.

4. Senevoy, cant. de Cruzy, arr. de Tonnerre, Yonne.

et en leu de nous faire, oir, recevoir et a nous raporter, havons commis nous foyes et adjotons a luy foy pleniere, pour ce persone[1]ement et especiaulment estaublie, c'est asavoir damoisele Quenegon dou Fossev, femme fut Haymonnim de Sauvoisey 2, jadis escuier, cui dex perdoit, comme tuteurresse ou gouverneraousse de ses enfanz dou dit Haymonnim, et en nom de son douhaire qu'ele tient por cause de son dit mary, hav cognehu et confessé de sa pleingne voluntey, sanz autre force ne contrainte, que ele por cause de la tuterie ou gouvernement de ses diz enfanz et de son dit douhaire, tient en foy et de noble homme et puissant monsoignour Mile, chevalier, soignour de Noiers 3 et botoillier de France, les choses qui s'ansuignent : Premierement, c'est asavoir les maisons tenent au mouster de la ville de Bierry 4, ensamble les drois et appartenences de la dicte maison. Item la grainge ou li pressours est, ensamble lou dit pressour, assise devant les dictes maisons, et ensamble lou vergier tenent à la dicte grainge. Item, la grainge tenent es maisons Guiot de Bierry, escuier, ensamble lou curtil tenent a la dicte grainge. Item, la grainge qui est ou cloux vers la Chaume de la Croix clouse de mur, ensamble lou cloux environ la dicte grainge, ensine comme il se comporte, jusques es hayes dou vergier dou dit Guyot de Bierry. Item, une vigne que l'on dit la vigne Charyson partant a la vigne de la Croix, laquele est de la censive Saint Martin de Quehure. Item, l[es] hommes et les femmes, ensamble lour meix et lour maisons et lour autres hovaiges touz, qu'ele hay a Bierry, et ensamble tailles, yss[ues] et autres redevences qu'il doivent. Item, l'uisaige que la dicte damoisele et si dit homme et femmes hont ou bois comunaul de [Bierry], ensamble les redevences que li dit hommes et femmes endoivent. Item, les censives qui li sont dehues en la ville de Bierry et es apper[tenances]. Item, li sisoime qu'ele hay es tierces des bletz de Bierry. Item, li sisoime qu'ele hay ou molin de l'estan de Bierry et ou dit estan et ou co[urs] de l'yave et ou molin et ou bateour de Cheruot. Item, les terres gaignables qu'ele hay ou finaige de Bierry, territoire et appartenences. Item, . . . touz les prez qu'ele hay en la ville de Bierry et ou leu que l'on dit en la Gaigiere et ou finaige et es appartenences de Bierry, excepté lou [pré] de la ville de Bierry tenent au pré dou dit Guiot de Bierry, escuier, et au pré de la dicte damoisele, li quex près de la ville fut madame suz lequel prey la dicte damoisele doit ung denier de censive es hors de noble homme de feu mons. Mile de Bierry, jadis chevalier. Item, ung p[rey] que la dicte damoisele tient ou Vault de Fains 4 que l'on dit lou prey Poigne. Item, la moitie qu'ele ha ou bois de la Forecelle partant avec Guiot de Bierry. Item, tele part comme ele hay ou

-
1. Savoisy, cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine.
 2. Noyers-sur-Serein, ch.-l. cant., arr. de Tonnerre.
 3. Bierry-les-Belles-Fontaines, cant. de Guillon, arr. d'Avallon, ancienne paroisse du doyenné de Moutiers-Saint-Jean et du bailliage de Semur.
 4. Fain-les-Moutiers, cant. de Montbard, arr. de Semur.

tout Aviot avec les hommes de feu mons. Mile de Bierry et avec Emiot de Bierry, c'est a savoir les fornaiges de ses dits hommes et femmes. Item, tout lou fiev que nobles hommes Odoz Coppereaux, escuiers, tient de la dicté damoisele en la ville de Bierry, ou finaige et es appartenences. Et generaulment tout ceu que la dicté damoisele tient en la ville de Bierry, finaige, territoire et appartenences, sauf a la dicté damoisele et retenu les exceptions devant faites. Ou tesmoing de la quel chose, nous li dyens dessus diz, a la requeste de la dicté damoisele, a nous raportée de nostre devant dit jurey, lou seaul de nostre dovelingney havons mis en ceste presente declarac[i]on, faite et donnee l'an de grace mil trois cenx quarente et cinq, lou dizoyne jour de mars, c'est a savoir lou vendredi devant lai saint Gregoire; present Guiot de Bierry et Jehan son fil, escuyers, tesmoins a ces choses appelez. Guido de Capella Seneveti. Ita est.

II. AUTUNOIS

I. 1264, mai (Arch. dép. Côte-d'Or. B 1264; original).

Nos Girar, avesque de Ostum, por la grace de deu, façons savoir a toz ceaus qui verront ces presentes lestres que an nostre presence por ceu estables personnement, Guichar de Villenove et Johanz de Villenove, freres, ont recogneu por devant nos que il sont taillaubles et exploitaubles, aut et bas, a noble baron, a Hugom dux de Bergoine et a ses oirs, de tot lor heritaige que il ont ne puent avoir an la parroche de Senvignes ¹, an la parroche de Seint Berain ², an la parroche de Charmoy ³, an la parroche de Blanzy ⁴ et an la parroche de Seint Vailli ⁵, c'est assavoir de terres, de prez et de bois; et se il avient que ceu soit que li diz Guichar et li diz Johanz qui sont devant nommez ou lor oirs reclameint autre seignor ne autre jotise ou autre signorie, for que la dite Hugom dux de Bergoine devant nommé(z) ou de ses oirs, ou il se departeint de rere lui les dites terres, li diz prez et li diz bois qui sont es parroches devant nommées et totes les choses que il tienent an fie ou a servis d'autrui, es parroches devant dites, remandront quite au dit Hugom dux ou a ses oirs perdurablement, senz reclain d'aus ne des lor oirs. Et ces choses devant nommées ont juré por devant nos, sus seint avengille atener et agarder li dit Guichar et li dit Johanz, freres, ne que il ne vandront an contre por aus ne por autrui, ne ne consentiront qu'autres i veigne. An tesmoinz de la

1. Sanvignes, à l'ancien bailliage de Charolles.

2. Saint-Berain-sous-Sanvignes, anc. paroisse de l'archiprêtré de Blanzy et des baillages de Charolles et de Montcenis, Saône-et-Loire.

3. Charmoy, anc. paroisse de l'archiprêtré de Blanzy, au baillage de Montcenis.

4. Blanzy, aux anciens baillages de Charolles et de Montcenis.

5. Saint-Valier, à l'anc. bailliage de Charolles.

quel chose, nos a la requeste des diz Guichar et Johanz, freres, avons mis an ces presentes lestres nostre seel. Donées et faites an l'am de l'incarnacion nostre seignor, mil et cc. et sexante et quatre, ou mois de may.

II. 1288, avril (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10.484; original).

A touz cels qui verront et orront ces presentes lettres, ge Roberz Daumays, chevaliers, sires de Marcille ¹, fais savoir que comme ge teinne le chasteaul de Marcille et cent livrées de terre a la monoie de viennois, assises au plus pres du dit chasteaul de Marcille, en fye lige de noble prince mon soignour Robert duc de Borgoingnon, je en la croisance dou dit fye pran et tien en fye dou dit monsoignour le duc, la ville de Monestoy le Goitrenons ² et la maison de la Mote ³ et le marchié de la dite ville de Monestoy et totes les apandises de la dite ville en bois, estanz et en totes les autres choses que je ai en tout le parrochage de Monestoy; et promost garantir au dit mon soignour le duc perpetuellement le dit fye contre totes genz qui riens i voudront reclamer ne demander; et a ce faire je an obligois moi et mes hoirs et tous mes biens queque part que ils soient. Ou tesmoingnaige de la quel chose, je Roberz Daumays desus diz ai prié et requis a redoutable pere en Jhesu-Cript Hugue, par la grace de deu evesque d'Ostum, que mete son seel en ces presentes lettres, ensemble le mien seel. Et nos evesques d'Ostum desus diz, a la priere et à la requeste dou dit Robert, soignour de Marcille, havons mis nostre seel en ces presentes lettres, ensemble le sien seel. Et les quex choses ai li diz sires de Marcille coigneues par devant nos estre voires. C'est fait a Monceny ⁴, le juedi devant la saint Gorge, l'an de grace m. cc. quatre vinz et huit, ou mois de avril.

III. 1293, février 20 (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10.485; original).

A touz ceaus qui verront et orront ces presentes lettres, Jehanz sires de Chatelvillain, salut. Saichient tut que la garde que nous havons et en suemes saisi en l'abbaye de Safons ⁵ outre Loire, pour raison dou chatel de Borbon

1. Marcilly-les-Buxy, cant. de Buxy, arr. de Chalon-sur-Saône, Saône-et-Loire, à l'ancien bailliage de Montcenis.

2. Monnetoy, comm. d'Écuisses, cant. de Buxy, à l'ancien bailliage de Montcenis.

3. La Motte-Bouchot, comm. d'Écuisses, ancienne baronie du bailliage de Montcenis.

4. Montcenis, ch.-l. de bailliage de l'Autunois,auj. ch.-l. de cant. de l'arr. d'Autun.

5. Sept-Fonds, ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Fontenay, sur le territoire de la commune actuelle de Diou, cant. de Dompierre, arr. de Moulins, Allier.

Lanscia, nous baillons a tres noble prince Robert duc de Bourgoigne, la gaigere darant dou dit chatel de Borbon; et prions au dit duc que il gardoit la diete abais et face garder et reine la diete garde en nom de nous, tant cum il terna la diete gaigere dou chatel de Borbon; en tel menere que quant la diete gaigere sera reente par nous ou par nos heirs, la diete garde tornera arrier a nous ou a nos heirs paisiblement, et li diz dux ne sui heir n'i porront riens demander. Donné sou nostre seel, l'an de grace mil deuz cenz quatre vons et trate, le vendredi apres les Bordes.

IV. 1311, décembre (Arch. dép. Côte-d'Or. B 10.492; original).

A touz ces qui verront et ourront ces presentes lettres, je Phelippes de Loiges¹, chevaliers, fais savoir que je ha pris en fie lige et en [l. 2] chasement a tout jours mais, pour moy et pour mes heirs, de mon tres chier seigneur Hugon duc de Bourgoigne, pour luy et pour ses [l. 3] hers et pour ses successoars et pour ces qui de luy hauront cause, toutes les chouses ci apres contenues, les quelles sont de mon heritaige [l. 4] et estoient, avant ceste reprise, de mon franc alleuf, sanz ceu que nuls y haust ne fie, ne rerefie, ne servitude, c'est a savoir la tour, la maison, le [l. 5] porpris et la fourterece de la Palu², les fousséz et tout le porpris d'viron. Item, touz les hommes, lour mes et lour tenemanz, que je hay es [l. 6] villes de la Palu, de Croisey; et sont li diz hommes taillables et exploitables a moy, haut et bas et de main morte, et valent et poent valoir, [l. 7] chascun an, dix et huit livres tornois petiz de rante. Et doyvent li mes des diz hommes costume d'avoigne, chascun an, a moy et es miens; c'est [l. 8] a savoir, cilz de la Palu trante et sept bichoiz, a la mesure de Noulay, et cilz de Croisey vint et huit bichoiz, a la dite mesure. Item, touz les bois reve [l. 9] nanz, forez et autres boys quelque il soient a la Palu ou finaige et es appertenances. Item, touz les boys quelque il soient que je ha a Croysei, ou fi [l. 10] naige et es appertenances. Item, toute terre gaanable que je hav es dites viles, es finaiges et es appertenances d'yeles et y ha bien cent jor [l. 11] nauls de terre ou plus. Item, l'estan, le malin, et la colombiere dessouz la dite maison de la Palu, ensemble touz lour droiz et toutes lour [l. 12] appertenances. Item, touz les préz que je ha es dites villes, es finaiges et es appertenances; et y ha bien trante soictures de pré ou plus. Item [l. 13] la justice grant et petite des villes et de toutes les chouses dessus dites. Item, la blaierie, les corvées, les gelines, et la main morte des diz leus [l. 14] et dues pains es quels il doit havoir dues boisseauls a la mesure de Chaigney³, et un sextier de vin a la mesure de Couches⁴

1. Loge, village des paroisses de Saizy et Tintry, à l'ancien bailliage d'Autun. auj. au cant. d'Épinac.

2. La Palue, seigneurie de l'Autunois.

3. Chagny, ch.-l. de cant., arr. de Chalon-sur-Saône.

4. Couches-les-Miney, ch.-l. de cant., arr. d'Autun.

que l'on doit [l. 15] de rante a la nativité Nostre Seignour, chascun an. Item, le tierz dou disme que je ha a Viécourt¹ qui vault bien, a la mesure de Noulay², chascun an, [l. 16] quatre vinz bichoiz, c'est assavor le tierz fro nant, l'autre tierz orge et un grain et l'autre tierz avoyne. Item, sex bichoiz d'avoyne de costu[l. 17]me que je ha en la dicte ville de Viécourt. Item, sex bois-seuls de fromant de rante, a la mesure de Chaagnev, que je ha en la ville de Missegner³; [l. 18] ensamble, toutes les appartenances des villes et des lieux dessus diz, soient en maisons forz ou nom forz, granges, foussez, terres, préz, ab[l. 19]res, fiez, rerefiez, estangs, molins, justices, et main mortes, censsives, costumes et autres rantes quels qu'elles soient. Et ceste reprise je [l. 20] ha faite pour cenx livres de bons tornois petiz, les quelles je ha haues et recehues en pecune loialmant nombrée dou dit monseignour le duc [l. 21], des quelles cent livres je me tien pour paiéz et en quitte le dit duc. Et promet pour mon sairemant surs sains euvangiles et surs [l. 22] l'obligacion de moi et de mes hers et de touz mes biens toutes les choses dessus dictes tenir et garder fermement sanz venir encontre [l. 23] de fait ne de parole; et les promet surs l'obligacion dessus dicte a garentir au dit monseignour le duc et es suens contre touz, espici[l. 24]ulmant que les chouses dessus dites fussent de mon franc alleuf ou temps de ceste reprise, sans fiez, ne rerefie, ne servitude d'autruy. Et [l. 25] renonce en cest fait a toutes excepcions, fraudes, cavillacions et que je ne puisse dire ces chouses estre faites pour force ne por paour [l. 26] mas de mon gré, de ma volonté et pour mon profit, a excepcion de pecune nom paié a moy et nom loialmant nombrée et a toutes rai[l. 27]sons pour les quelles je pouroie dire ces chouses estre de nulle valour. Et vuil estre contrainz a observacion de toutes ces chouses pour la [l. 28] court de l'officiaul d'Ostun qui pour le temps serai ou pour autre court d'yglise ou seculer tel comme il plaira au dit monseignour le duc ou [l. 29] a ses heirs. En tesmoin de laquel chouse, je ha prié et requis a honorable homme et saige l'officiaul d'Ostun dessus dit que il mette [l. 30] le seaul de sa court en ces lettres, en tesmoin de verité. Et nous officiaul dessus diz, a la priere et a la requeste dou dit Phelippe, les quelles [l. 31] nous sont rappourtées pour Guiot Groignot d'Ostun clerc nostre juré a cuy nous havons donné povoir et commandement espiciaul [l. 32] de ces chouses oir et rappourter a nous, et liquels en la maniere que dessus est escrit les nous hav rappourtées, havons fait a [l. 33] mettre le seel de nostre court d'Ostun en ces lettres, en tesmoin de verité. Donné le diemoinge landemain de l'an nuef, l'an de grace mil trois [l. 34] cenx et unze⁴. Presenz maistre Demonge de Saint Johan de Loone.

1. Viécourt, comm. de Saint-Gervais-sur-Couches, cant. d'Épinac, arr. d'Autun.

2. Nolay, ch.-l. de cant., arr. de Beaune.

3. Messigny, arr. et de cant. de Dijon (?).

4. La Noël tomba un samedi, en 1311.

plisicien, et monseignour Jaque de Troicheres¹, curé de Mombur, preste, [l. 35] tesmoin a ceu espicialmant appalez.

III. PAYS DE LA MONTAGNE OU CHATILLONNAIS

I. 1267 janvier (Arch. dép. Côte-d'Or, H 1184; original).

Nos . . . dame de Chastoyllom sus Soygne : et nos freres Thiebauz, priours [dou Vaul des Choux, faisons savoir a] : toz ces qui verront et orront ces presantes lettres que por ce espécialmant esta[bliz Bartholomoz] maçons de Loeme² et Donate, sa femme, et Adeline, lor fille, ont recogneü de lor . . . que il ont vandu et quité et outroié an heritaige permenable a frere Martin d'Espaylle³ et [les freres dou] Temple an France, tout lor herietaige quan que il an avoent ou davoent avoir an queque . . . savoir es finaiges de Loeme, de Corboom⁴, de Byce⁵ et de Laye⁶, an maisons, an terres, . . . et an toz autres herietaiges, an queque leu que il soent ne puissent estre trové, por cinquante livres de bone menoe de viannois, les queles il ont haües et recehues dou devant dit frere Martin et des freres de la chevalerie dou Temple, an bone menoe bien numbrée, et s'an sunt tenu por paié par devant nos. Et ont promis li devant dit Bartholomoz et Donate, sa femme, et Adelyne, lor fille, par lor soiremanz donéz corporalment sus sainte evangile par devant nos, garantir la devant dite vandue es devant diz frere Martin et (es) freres dou Temple ancontre toutes ganz, par lor pooir et an totes cours, et que il ne iront gemais ancontre ne seront a aler par lor ne par autrui, an cort lae ne an cort de crestianté, ne an fait, ne an dit, ne an consantemant, arrenuncant an ceste vandue a toute exception de barat, de doaire, de pecuine nun mie habue ne bien numbrée. Ou tesmoignaige de la quel chose, nos avons mis nos seas an ces lettres, a la proiere et a la requeste des devant diz Bartholomoz et Donate, sa femme, et Adelyne, lor fille. Ce fu fait an l'an de grace qui corroit par mil et dous cenz et sexanté et set, ou moiz de janvier.

1. Troicheres, cant. de Mirebeau-sur-Bèze, arr. de Dijon.

2. Châtillon-sur-Seine, anc. ch.-l. du bailliage de la Montagne, auj. ch.-l. d'arr. du dép. de la Côte-d'Or.

3. Cette chartre a été rongée par les rats en divers endroits.

4. Louême, ancienne paroisse du bailliage de la Montagne, auj. Louesme, cant. de Montigny-sur-Aube, arr. de Châtillon-sur-Seine.

5. Epailly, ancienne commanderie du Grand Prieuré de Champagne et ancienne seigneurie du bailliage de la Montagne, auj. ham. de la comm. de Courban cant. de Montigny-sur-Aube. La maison d'Epailly appartenait primitivement aux Templiers.

6. Courban, ancienne paroisse du bailliage de la Montagne.

7. Bissey-la Côte, cant. de Montigny-sur-Aube.

8. Laye-sur-Roche, ham. de la comm. de Bissey-la-Côte.

II. 1269, avril (Arch. dép. Côte-d'Or, B 991 : original).

Nos Gauters, priors dou Val des Chous ¹, faisons savoir a touz ces qui sunt present et qui sunt avenir que en nostre présence por ce especialment estaubly, Jacoz diz de la Pierre de Vannex et li Bornes, ses serorges, hont recogneü *per* devant nos que il hont vandu et quité a touz jorz mais a noble baron Hugue, duc de Bergoïne, deme see de prey qui siet en la praerie de Vilex lou Duc ², ou pré que l'on appelle lou pré Roinaut, et part as préz noble baron Hugue du (*sic*) de Bergoïne desus dit, por sept lb. de la monoe de vianons que li devant dit Jacoz et li Bornes hont heues et receües en deners nombréz *per* la main Viardot de Vilex, serjant noble baron Hugue duc de Bergoïne desus dit, si com il hont cogneü *per* devant nos, et s'an sunt tenu por bien paié. Ou tesmoignaige de la quel chouse, a la requeste des devant diz Jacot et lou Borne, son serorge, nos havons mis nostre seaul en ces presenz lotres. faites en l'an de grace mil et dous cenz et sexante et nuef, ou moys de avril.

III. 1281 février (Arch. dép. Côte-d'Or, B 983 : original scellé).

Nous freres Loranz, humbles priours dou Vaul des Choux, faisons savor a touz ces qui verrunt ces lettres que com li religious homme, li priours et li frere de Vauces ³, nostre amé fil an Jhesu Crist, aient donné et otroié a tres noble homme Huguenin, fil dou noble baron Hugun, jadis duc de Borguoyne, trois manies de hommes que il avoient a Santyve, c'est a savor Milon dit Chalifart, Mariote sa serour et Obert le menetrier, an heritage perdurablement avoc tout le droit que li dit religious avoient et poient reclamer sus les diz hommes et sus lors hors, an recompensation des cressances a faire de praiz et de blef que li diz Huguenins ai donées et otroiées es diz religious, et de la confirmation des biens es diz religious que li diz Huguenins lour ai faite, si com li dit religious l'ont recogneü et affirmé *per* devant nos, et si com il est contenu es lettres es diz religious balliées et delivrées au dit Huguenin faites dou dit don et dou dit otroi, que nous le dit don et le dit otroi des diz hommes et de lors hors voluns, louns, otroiuns, agreuns et conformons an

1. Célèbre prieuré qui devint chef d'ordre : il avait été fondé, vers 1193, par le duc Eudes, sur le territoire de la commune actuelle de Vanvey, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine.

2. Villiers-le-Duc, ancienne paroisse de la châtellenie de Vanvey, au bailliage de Châtillon-sur-Seine.

3. Le prieuré de Vauce, de l'ordre du Val-des-Choux, était situé sur le territoire de la commune actuelle de Châtel-Gérard, cant. de Noyers, arr. de Tonnerre, Yonne.

la tenour de ces presantes lettres, et prometuns a tenir et a garder sanz corrompre, bien et leument. Ou tesmoiu et an confirmation de la quel chose et a la requeste des devant diz religieux, dou priour et des freres de Vauce dessus nomméz, nous freres Loranz, priours dou Vaul des Choux desus diz, avons mis nostre seaul an ces presantes lettres. Ce fut fait et doné l'an nostre seignour mil. cc. quatre vinz et un, ou mois de fevrier.

IV. 1288, juillet (Arch. dép. Côte-d'Or, B 1044 ; original).

Nos frere Huedes, humbles abbes de l'ygglise Nostre Dame d'Oingne ¹, et je Haynmez, curiéz de Quemigne ², faisons savoir a touz ces qui verront et ouront ces presentes lotres que en nostre presence estaubli especiaument por ceste chose, Harnous et Lamberz, ses freres, de Congnes hont requeneü por devant nous de leur bonne volunté sanz controindre que il hont vandu, quitié et outrié a touz jourz mais a mon soignour lou duc de Burgoinne et a ses hoirs un clous et une piece de terre arable, li quex clous syet ampres la maison maistre Gui lou chapuis, d'une part, et d'autre part, selonc la terre Renaudin lou Cloire ; et li piece de terre arable syet selonc la terre Taboureaul, d'une part, et d'autre part, selonc lou chemin qui va a Quemigne, c'est asavoir por lou pris de dyx livre de tournois, des ques dix livres de tournois li devant diz Harnous et li diz Lamberz, ses freres, se sunt bien tenu por payé, por devant nous, en pecune numbrée, et hont promis li devant diz Harnous et li devant diz Lamberz, ses freres, por leur foi(z) donée corporement en nos mains que il n'iront gimais en contre la dite vandue, ne feront aler ne par eaus ne por autrui, et que il porteront leaul garantie au dit mon soignour lou duc et a ses hoirs de la dite vandue vers toutes genz, se il avenoit chose por aventure que on lor an demandest riens. Et por ce que ceste chose soit bien forme et bien estauble, nous devant diz frere Huedes, humbles abbes, et je devant diz Haynmez, curiéz, a la requeste et a la priere des devant diz Harnou et Lambert, son frere, avons mis nos seaus en ces presentes lotres, en tesmoinnaige de verité. Ce fut [fait] an l'an nostre seignour mil. cc. et quatre vinz et huit, ou mois de jungnot.

V. 1331 février (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10502 ; original).

A touz ceaux qui verront et ourront ces presentes lettres, nous ly officiaux de la court de honorable persone, saige et discrete, mon soignour l'archidiacre de Flavigney, en l'eiglise d'Ostun, faceons savoir que par devant nous

1. Oigny, cant. de Baigneux-les-Juifs, arr. de Châtillon-sur-Seine. L'abbaye d'Oigny, de l'ordre de saint Augustin, avait été fondée en 1106.

2. Quemigny-sur-Seine, cant. d'Aignay-le-Duc, arr. de Châtillon-sur-Seine, à l'ancien bailliage de la Montagne.

est venuz en persone Guillaumes de Viloignes ¹, clerz jurez de la dite court, au quel quant es chouses cy desouz escriptes et a plus granz, nous adjoutons plenere foy, et auquel nous havons commis quant a ceuz noz foyes, et nous hay rapourtey par son soirement que l'an de grace mil trois cenx trante et ung, lou mardi devant les brandons, ou chasteaul de Villoignes, en la presence de luy et des tesmoins cy dessous escripz, coignust et confessay de son espoine grey et de sa bonne voluntey, nobles homs messires Perres de Dampierre ², chevaliers, luy tenir et devoir tenir en fief de tres haut, tres noble et puissant baron mon soignour Eude, duc de Bourgoigne, qui enqui estoit presenz, c'est a savoir lou chateaul de la Monte de Otoisey ³, ensamble les apertenances, jurauble et rendauble, et lou reprist de main et de boiche dou dit mon soignour lou duc, et en entray en sa foy et en son hommaige, et en promit pour luy et pour ses hoirs, les quex il obligeay a ceu faire et rendre au dit mon soignour lou duc et a ses hoirs lou servise que feaux et nobles doit faire et rendre a son soignour en tel cas, sur l'obligacion de touz ses biens. Et obligeay quant a ceu luy, ses hoirs et touz ses biens a la juridicion de la court dou dit mon soignour l'arcedeaicre. En tesmoin de laquel chouse, nous a la requeste et a la relacion dou dit nostre jurey, havons mis lou seaul de la dicte court en ces presentes lettres. C'est fait presenz religieuse persone l'abbey de Lure ⁴, de nobles hommes mon soignour Robert, soignour de Larrey ⁵, et mon soignour Herart, soignour de Jaucourt ⁶, chevaliers, tesmoins a ceu especialement appeléz et requis, en l'an et ou jour dessus diz.

G. DE VILLAINIS.

IV. AVALLONNAIS ET BAILLIAGE DE NOYERS

1. 1255, septembre (Arch. dép. Côte-d'Or, B 983; original).

Ge Anseriz, sire de Monreaul ⁷, fais savoir a touz cesqui ces letres verrunt que Hugues, dux de Bergoinne, m'a presté Chastelgirart ⁸ que il tenoit, tant cum lui plara, por moi et mes choses metre leanz; et se il avencit que sa velunté fust que il le vosist ravoir, il me suffreroit getier moi et les moies

1. Villaines-en-Duesmois, cant. de Baigneux-les-Juifs, arr. de Châtillon-sur-Seine.

2. Dampierre-en-Montagne, cant. de Vitteaux, arr. de Semur.

3. Localité détruite.

4. Lure, ch.-l. arr., Haute-Saône.

5. Larrey-Poinson, bourg du bailliage de Châtillon,auj. Larrey, cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine.

6. Jaucourt, arr. et cant. de Bar-sur-Aube, Aube.

7. Montréal, arr. d'Avallon, Yonne.

8. Châtel-Girard, cant. de Noyers, arr. de Tonnerre, Yonne.

choses de celu chastel Girart et conduroit sauvement moi et les moies choses. dues jornees ou trois; et je suis tenuz de yssir et de delivrer celu Chastelgirart dedent le mois que il le m'auroit fait savoir. En tesmoignaige de ces choses, je en a donces mes lettres seelées de mun seel. Ce fu fait en l'an de grace mil. cc. cinquante et cinc, ou mois de setembre.

II. 1256, juin (Arch. dép. Côte-d'Or, B 1272; original).

Gie Miles, sires de Noiers ¹, fais savoir a touz ces qui verront ces presentes lettres que Broccarz de Noiers *et* dame Guillaume, sa feme, établi en ma presence, hunt recogneu par devant moi qu'il hunt doné et otrié a touz jorz, por Deu, en pure aumone, por la santé de lor armes et por lor anniversaire chascun an affaire, a la maison des malades de Noiers, ces choses qui sunt nommées apres, c'est a savoir .ij. pieces de vigne, l'une blanche et l'autre rouge, assises en la cote des Forches; .j. jorné de terre assis desouz la vigne blanche, une soite de pré, .iiij. jornéz de terre qui sunt assis au marois de sus Montlai ², une soite de pré assise dariers lou molin de Montlai *et* .ij. soites de pré a Arton ³, par tel menere que li demorant et li tenant de la maison es malades de Noiers sunt tenu paier *et* rendre chascun an sanz contredit a Broccarz *et* a dame Guillaume, sa feme, tant cum il vivront *et* il seront, es us *et* es costumes es borgois de Noiers, ou a lor certain comandement a la Touz Sainz, .ij. muis de lor melor vin, .xx. bichez de froment *et* .xx. bichez d'orge de blé soisant a la mesure de Noiers. Apres s'il avient que dame Guillaume moire avant que Broccarz, Broccarz aura enterinement a sa vie lou devant dit vin *et* lou devant dit blé chascun an, au terme qu[e] est devant nomméz. Et se Broccarz moroit avant que dame Guillaume, dame Guillaume aura a sa vie, chascun an, tant cum elle sera de la borgoisie de Noiers, la metié tant solement dou dit vin *et* dou dit blé, au terme qu'est devant nomméz. Et a savoir est que eiz Broccarz *et* celle Guillaume hunt doné *et* otrié a touz jorz, ensinc cum il est devant devisié, a la dite maison des malades de Noiers, ces choses devant dites, sauf la jotise, sauf les rentes *et* sauf lou cens paiant qu'elles doivent. Et gie, sires de Noiers, qui sui sires deu leu, suis tenuz faire tenir ces devant dites convenences, s'il avoit discort entre les ij parties devant dites. Et en tesmoignaige de ceste chose, j'ai seelé ces presentes lettres de mun seel par la requeste des parties. Ce fu fait en l'an de grace mil. cc. l. et vi, ou mois de join.

¹. Noyers, ville de l'Auxois, ch.-l. du bailliage seigneurial de ce nom, auj. Noyers-sur-Serein, ch.-l. de cant. de l'arr. de Tonnerre, Yonne. Le bailliage de Noyers était confiné à l'orient par le Tonnerrois *et* l'Avallonnais, au couchant par l'Auxerrois *et* le Sénonnais, au midi par l'Avallonnais *et* au nord par le Sénonnais.

². Molay-la-Rivière, à l'ancien bailliage de Noyers, auj. comm. du cant. de Noyers.

³. Arton ou Artillon, comm. de Molay.

III. 1266, avril (Arch. dép. Côte-d'Or, B 1272; original).

Je Miles, sires de Noiers, fais savoir a touz ces qui verrunt ces presentes lotres que je hai doné et outroié am aumone au maitre et au[s] freres de la maison de la Meladiere de Noiers que il haient et puissent havoir, a toujourz mais, une boochie pour peechier a une naaise solemant, ou pourpris de leur maison; et voil et outroi que leur presour soit frans et quites a touz jourz mais de touz servaiges, a leur propres vins presourer; et se il avenoit par aventure que il presouresaint autre venainge que la leur de cele année que il la presereroient, il m'am devroient xxx. s., ausi cum li autres presours de Noiers me doivent. Et pour ce que ceste chouse soit ferme et estable, je hai baillié au diz maitre et au[s] freres de la devant dite maison mes lotres pandanz seelées de mon seal. Ce fu fait an l'an nostre senor mil. cc. et lxxvi. ou mois d'avril.

IV. 1286, avril (Arch. dép. Côte-d'Or, B 1261; original).

Nos Marguerite de Chalom, feme jadis de noble homme Hugue de Bergoigne, jadis segnor de Montreaul ¹, façons savor a touz ceaus qui verront et orront ces presentes lettres, que comme nostre chiers sires et nostre mariz Hugues dessus diz haüt saisi un molin qui est appaléz li molines Corberans, qui siet ou finaige de Noigent ², por raison de ceu qu'il disoit qu'il estoit de sum fye, en tout ou en partie, et nos apres lou deceps de nostre chier segnor dessus dit l'eusseins saisi, por la cause dessus dite, et haiens amquis dou droit que nos i antendiens a havor por raison dou fie, la quel chose nos havons trovée en doute, nos por la doute que nos havons trovée, havons acordé en tel maniere que nos volons que li dit Corberant teingnent a touz jours mais, il et lor her, de nos et de nos heirs, lou dit molin a censive, c'est assavor pour une livre de cire peant chacum an, a touz jours mais, a nos et a nos heyrz, lou jour de la Chamdeluese, a Mombar. Ou tesmoignaige de la quel chose, nos havons mis nostre seaul en ces presentes lettres, faites et donées lou lundi apres l'uitave de Païques charnaus, am l'am de grace mil dues cenz quatre vinz et siex, ou mois d'avril.

V. 1328, décembre (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10501; original).

A touz ces qui verront et horront ces presantes lettres, Jehans sires de Chateluz ³, chevaliers, fais a savor que je tiens en fie de tres aut et puissant

¹. Montréal, anc. bourg de l'Auxois, au bailliage d'Avallon, auj. comm. du cant. de Guillon, arr. d'Avallon, Yonne.

². Nogent-les-Montbard, cant. de Montbard, arr. de Semur-en-Auxois.

³. Chatelus, anc. paroisse du bailliage d'Avallon, auj. Chastellux-sur-Cure, cant. de Carré-les-Tombes, arr. d'Avallon.

prince, mon tres chier seignor, monseignor le duc de Bergoine, les chouses qui s'ansignent : premierement le chateaul de Chasteluz et la Rue de la Croiz¹ et la moitié de la vuille de Courotes² par Nondeins, soit en hommes et en femes, en préz, en terres, en cens et en coustumes et en queques chouses que eles soient nommées, et la justice, et la seignourie grant et petite de toutes ces chouses desus dites. Et en acrouisant le fie desus dit, je conçois a tenir en fie de mon dit chier seignor, le molin seant de souz le chasteaul de Chasteluz et l'estan seant devant le dit chasteaul, le vergier et le vivier, aveuques la garere tenanz ensamble, et la justice et la seignourie grant et petite de toutes ces chouses, les queles je tenoie de franc aleuf. Item, tout ce que je ha en la vuille de Planblom et dou Paquiz et ou finaige d'iceles, soit en hommes, en préz, en terres et en queque chouse que ceu soit, et tout ce que Simonne, ma seur, ha en la vuille d'Ennois et de Planblom, et tout ce que Jehans de Beaul Veoier tient es dites vuilles par cause de sa feme, les queles choses Simonne, ma seur, et li diz Jehans tene[n]t de fie de moi, et tout ce que Guillaume et Harviers de Sivri, eschuiers, tenent en la vuille de Planblom et dou Paquiz en fie de moi. Item, la vuiconté de Avalon³, aveuques tout les droiz de la dite vuiconté, en queques chouses que eles soient nommées ne apalées, et les deus parz de la tour de Avalon qui feut Regnaudin de Hostun, aveuque les deus parz de toutes les rantes, possessions et emonnumanz de iceli tour. Ou tesmoin de verité, je ha seaulé ces lettres de mon seaul de qui je huse : faites et données l'an de grace mil. ccc. xxviii, le jour de la saint Nicholas de iver.

V. CHAROLLAIS⁴

1. 1256, janvier (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10473 : original).

Ge Guillaume, sires de Digoynes⁵, chevaliers, fais savoir a toz ces qui sont et qui seront que ge mot en l'acrosissement do fie que ge teig do noble

1. La Rue de la Croix, ham. de la comm. de Chastellus.

2. Courotte, comm. de Marigny-l'Église, cant. de Lormes, arr. de Clamecy (Nièvre).

3. Avallon, ancienne ville de l'Auxois, ch.-l. du second bailliage de ce pays.

4. Le Charollais (pagus Kadrellensis), était au xiii^e siècle une baronnie du comté de Chalon. Le duc Hugues IV, ayant acquis ce comté, en 1237, en demembra le Charollais qu'il légua à sa nièce Beatrix. Celle-ci le porta en dot à Robert, comte de Clermont en Beauvaisis, fils de Louis IX et tige de la maison de Bourbon : cf. Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, 2^e éd., t. III, p. 3 et suiv.

5. Digoine, comm. de Palinges, ch.-l. de cant., arr. de Charolles.

baron Huguon, duc de Borgoine, mon seignor, la maison de Martinot ¹ que mes sire Guiz de Digoynes tient et tot ce que li diz Guiz tient de moi en la parroiche de Saint Romain de Vayssine ², et ma maison de Boyvin et tout ce que ge ai et tot ce que l'un tient de moi en la parroiche de Charmoy ³. Et en tesmoig de ceste chose, por ce que nus n'en puisse venir encontre, ge en ai baillié au dit Huguon, duc de Borgoine, mon seignor, mes loitres pendanz seellées de mon seaul. Ce fu fet en l'an de nostre seignor mil et do cenz et cinquante et sex, ou moys de genvier.

II. 1290, env. (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10385 ; original).

Ce sunt les choses que Agnes, dame de Dygoine et Ysabeaus, sa fille, por soi et por ses nevos les enfanz Guillermin, som frere, tenent en fie de noble baron Robert, conte de Clermont ⁴, seignor de Charrollois, ce est asavor premierement lu chastel de Digoine, exceptée la grant tour ; item, la franchise dou dit chastel et les appartinances de la dite franchise ; item, les fiez que doivent les estages dou dit chastel a la requeste dou dit seignor ; item, quanque Guiot de Codes porte a Martinot em rerefie, ce est asavor em la parroche de Saint Romain de Vassinie ; item, doivent prendre li hoir Symonim, seignor de Digoine, xl lbr. de terre a viannois an fie por raisom de la terre des Fogeres ⁵ qui estoit dou fie mon seignor lou duc mort qui vul que elle fut vendue franche et quitte por aseter les dites. xl. lb a viannois em la chastelerie ; et se ensinc estoit que plus em fut trové per leaul prove, nos les voudrient tenir em fie ansim comment les choses de sus dites, et esterient em la bone merci mon seignor et em la vostre, se nos n'estiem de riens em plus tenu. Et por ce que ce soit fert et estable, nos y avons mis nostre seaul.

III. 1314, sept. 26 (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10492 ; original).

A toux ceaux qui verront et orront cetes presentes lettres, nos Gerart de la Magdelene ⁶, garde de la terre de Charrollois pour tres haut home et noble monseignor Jeham de Clermont, chevalier, sire de la dite terre, tenant lou seaul commun estaublit em la ballie de Charroillois par lou dit monseignor, fassions asavoer que em la presance de Jeham de Pringues ⁷, clerc, notre juré,

1. Martenet, comm. de Saint-Romain-sous-Versigny.

2. Saint-Romain-sous-Versigny, cant. de Toulon-sur-Arroux, arr. de Charolles.

3. Charmoy, cant. de Montcenis, arr. d'Autun.

4. Clermont-en-Beauvoisis, Oise.

5. Fougères, comm. de Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne.

6. La Madeleine, comm. de Saint-Emiland, cant. de Couches, arr. d'Autun.

7. Pringues, comm. de Baron, arr. et cant. de Charolles.

li quel ha de nos especiaul comandement et planier poir de ce fare, per ce especiaument etaubliz Jehan de Hurigne¹, escuer, non mie per force, per barat ne per paour a ce fare amenés, mas saiges, sachant et bien consoliéz, de sa bone velunte, pure et franche, et por son evidant proffit, emsi come il a terme per devant lou dit notre juré, confesse publiement et reconnaît em verité luy tenir em fiez de tre noble home, dou segnor de Chaumont², les choses yci amotées et escriptes em la manere que se ensiet : premierement, c'est a savoer : une piece de terre asisse au quarruge de Cultinelle³, une pice de terre qui est appallée em Vignete, une pice de terre asisse de lez la grange dou dit segnor, une pice de terre asisse desouz la masion Guichart de Azief⁴, une piece de terre asise a la Masille, une piece de terre asisse a la Condemine des Ruails, une pice de terre asisse a la Croche appallée de Fontenoilles, une pice de terre asisse au Guachi dou Pontet, une pice de terre asisse a la Saigne, does pices de terre asisses a la Croche, de lez la masion Bonet, lou clous de Vaur, une toille de terre assise a la Gruns de Vaul, une verchere appallée li Verchere Chavauz, une pice de terre appallée la pice de Creve Sac, la motiéz de toillies de Aubont, lou bois de Vauriane⁵ et les essart, un préz li quel ha été fait es dit essart, lou préz dou Bruil, lou préz de la Bazole, les champs de Abon, une toillie de terre assise de lez les Ruees de Veceres⁶, lou préz de Chacechin, lou préz assis de lez Fontaine Giraut, dix sous clunesois les quez devant li hoers Brum et lour parier de servis paer, em la ville de saint Martin de Salenci⁷, un chacuns ant, une toillie de terre assise en la Verchere au Leurre, une toillie souz louz champ, la toille de Corbant, trois pices assises en la Condemine, le terres de Veceres apallées de la Fontaine, la piece dou Noyer a la Chollete, vne piece de terre appallée li pice dou Croux, a l'issir de la ville, une pice de préz assise au guéz de Babert, une pice de lez lou Vernoy a la Costaule, champ dit Renaume, une verchere appallée li Ouche Clunet, dix et huit deners clunissois que doyvent li Payenange de servis a la feste Saint Martin d'yver, chacum ant, une quartellée de terre appallée li terre de l'Eschaliér, lo molin et lo batour de Bertrer, la cinquayme partiee dou deme assis em la parroche de Joux⁸, et part li dit deme avec lo curér de Joux, de une part, et a mons. Jofroi dou Boix, de autre, une pice de terre assise pres des dit molin et batour, derechiez demie verchere assise au

1. Hurigny, arr. et cant. de Mâcon.

2. Chaumont, comm. de Saint-Bonnet-de-Joux, arr. de Charolles; ancienne seigneurie relevant du comté de Charollais.

3. Curtenelle, écart, comm. de Saint-Bonnet-de-Joux.

4. Probablement Azé, cant. de Lugny, arr. de Mâcon.

5. Vauvriène, bois, sur la comm. de La Guiche.

6. Vessière, ham. comm. de La Guiche.

7. Saint-Martin-de-Salencey, cant. de La Guiche, arr. de Charolles.

8. Saint-Bonnet-de-Joux, ch.-l. de cant., arr. de Charolles.

desos de la forge de Chaumont, et part avec la femme au Batart de Chaumont. Promet adecertes li dit Jeham qui fut fil çay em arrers Guillermin Cholet, escuer, par son saremant doné sus saint evangile corporement par devant lo dit notre jurér et sus l'obligacion de tox ses biens mobles et non mobles, present et a venir, queque part que il soent, les choses desus dites emsi come elles sunt desus expressées et devissées tenir et deservir bien et leaumant, et obeir audit segnor de Chaumont et a ses hoers, em la manere que li subget est tenuz de deservir et de obeir a son segnor, non mie gemas venir encontre ces choses desus dites ne consantir a aucuns qui vodrient venir encontre, mas totes les choses desus nommées promet, emsi come desus, li dit Jeham, escuer, tenir et garder sen corrompre : renonce adecertes li dit Jeham en ce fait de sa certain e science et em la vertu de son saremant doné comme desus a totes actions, exceptions de barat, de maul et de paour, a excepcion sen cause, a tox dret escript et non escript et a totes ces autres excepciones, dret et rasons, les quelles porrient etre opposées encontre ces presentes lettres, et moimement au dret qui dit generaul renonciacion ne vaut. Et se suppose li dit Jeham, soi et ses hoers et tox ses biens, por les choses desus dites tenir et amplir, a la juridicion et a la coercecion dou dit monseignor de Charrolois. Em tasmoint de la quel chose, es prieres et a l'instance dou dit Jeham, cum nos soens certain de choses desus dites par la relacion dou dit notre juré, havons mis lo seaul desus dit en cetes presentes lettres, saul totes voyes lo dret de monseignor et l'autrui. Doné et fait em l'am de grace mil trois cent et quatorze, lou jeudi devant la fete saint Ligiel ¹ : present Martin et Perret, fil Michiel de la Colbere, tasmoint a ce fare appellés.

IV. 1328. juillet 27 (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10501 : original).

A touz ceaulx qui verront et orront ces presentes lettres, je Guiot de Chaulmont, sires dou dit leu, damoiseaux, fais savoer que de noble et puissanz baron monseignor le conte d'Armignat ², seignor de Charrollois, je tienz en fiex lige le chasteaul de Chaulmont ³ et tout quanque puis avoer et doy et porray aquerre dedans les termes contenuz cy dessouz, en accroissance dou dit fiex, ensi comme li chemins qui vient de Saint Amdrer lou Desert ⁴ et vait a

1. Saint-Léger : sa fête le 2 octobre.

2. Jean, second fils de Robert de France, comte de Clermont en Beauvaisis, et de Béatrix de Bourgogne, avait eu en partage la baronnie de Charollais. Il mourut en 1316 ne laissant qu'une fille, Béatrix II, qui épousa Jean Ier, comte d'Armagnac et seigneur de Charollais du chef de sa femme.

3. Chaumont, comm. de Saint-Bonnet-de-Joux, ch.-l. de cant. de l'arr. de Charolles.

4. Saint-André-le-Désert, cant. de Cluny, arr. de Mâcon.

Availly¹ tient et porte jusque a mes forches², et ensicomme chemins qui est par devant les dites forches tient et porte a Saint Branchier³, et de Saint Branchier ensi comme il tient et porte au rousseauls qui est entre Plaine Chassoine⁴ et Glandom⁵; et do dit rousseaul ensi comme il tient et porte a la maison Guillemm Gasteaul de Ville Urbaine⁶, dedanz la rivere d'Arconce⁷, et dois la dite rivere d'Arconce ensi comme ele tient et porte de lonc en lonc la dicte rivere envers la maison monseigneur Guillaume de Ballorre⁸, chevalier, tanque a l'antrant dou bois de Maresis⁹, ansi [comme] il tient et porte par derrers Chaulmont et par derrers Chanvenet¹⁰, entre les bois de Marisis et de Chanvant¹¹ et Chanvenet, et ensi comme li chemins tient et porte qui vient de Chanvant et vat a la Guiche¹², et doudit chemin qui vient de la Guiche, ensi comme il tient et porte au grant chemin qui vient dou Mont Saint Vincenz¹³ tanque a la croiz des forches¹⁴, par l'abergement de Recoy¹⁵, et doudit chemin qui vient dou Mont Saint Vincenz ensi comme il tient et porte a Saint Amdrer lou Desert, feurs ce que je ay a Chevaigney¹⁶ et a Saint Martin selonc Chevaigney¹⁷, et es appartenances de celes viles que ne sont pais doudit fiex. En tesmoinz de la quel chose, j'ay mis mon seaul en ces presentes lettres, faites et donées le mescredi empres la Magdeloine, en l'an de nostre seignour mil trois cenz vint et huit.

1. Availly, comm. de Saint-Bonnet-de-Joux.

2. Probablement La Fourche, comm. de Vendennesse-lès-Charolles.

3. Saint-Brancher, comm. de Vendennesse-lès-Charolles.

4. Plain Chassagne, comm. de Vendennesse-lès-Charolles.

5. Les Glandons, comm. de Viry, arr. et cant. de Charolles.

6. Villorbaine, comm. de Mornay, cant. de Saint-Bonnet-de-Joux, arr. de Charolles.

7. L'Arconce naît dans les monts du Charollais, à Marizy, et va se jeter dans la Loire, en amont de Digoin, après avoir traversé Mornay, Viry, Charolles et Saint-Didier-en-Brionnais.

8. Ballorre, cant. de La Guiche, arr. de Charolles.

9. Le bois de Marizy, sur le territoire de la comm. de La Guiche.

10. Champvenot, comm. de La Guiche.

11. Champvent, comm. de La Guiche.

12. La Guiche, ch.-l. de cant. de l'arr. de Charolles.

13. Le Mont-Saint-Vincent, ancien bourg du Charollais, auj. ch.-l. de cant. de l'arr. de Charolles.

14. Probablement La Croix, comm. de Mornay.

15. Peut-être Labergemont, ham. à cheval sur les communes de La Guiche et de Saint-Martin-de-Salencey.

16. Chevaigny-sur-Guye, cant. de La Guiche.

17. Saint-Martin-de-Salencey, cant. de La Guiche.

TABLE DES DOCUMENTS PUBLIÉS OU ANALYSÉS¹

- I. AUXOIS
1. — 1251, juin. J. de la Roche-en-Brenil, B 10473.
- I. — 1251, sept. M. dame de Mont-Saint-Jean, H 1050.
2. — 1255. P. de Mont-Saint-Jean, B 10473.
3. — 1256. J. abbé de Flavigny, B 10473.
- II. — 1258. Gui de Saifre, B 1323.
- 3 bis. — 1258. Étienne de Mont-Saint-Jean, B 1323.
- III. — 1259. Abbés de Flavigny et de Fontenay, B 10474.
4. — 1259. Frère. G., de l'Hopital d'Étais, H 1247.
5. — 1260, mai. Abbés de Moutiers-Saint-Jean et de la Bussière, B 10474.
6. — 1260, août. Prieurs de N.-D. et de Saint-Jean de Semur, B 1287.
7. — 1261. Testament de la dame de Buffon, H 571.
- 7 bis. — 1261. E. de Mont-Saint-Jean, G 1016.
8. — 1264, janv. Abbés de Moutiers-Saint-Jean et de Régnv, B 484.
9. — 1264, févr. G. des Barres, B 1336.
10. — 1264, oct. J. d'Alligny, Cartul. év. Autun, p. 96.
11. — 1264, nov. G. de Chassev, bailli d'Auxois, H 536.
12. — 1265. Al. de Mâlain, H 526.
- IV. — 1267. G. doyen de Moutiers-Saint-Jean, H 358.
13. — 1268. A. mairesse de Saulieu, H 582.
14. — 1269, mai. H. de Saint-Beury, B 10478.
15. — 1269, août. H. d'Arcy, bailli d'Auxois, H 580.
16. — 1269, oct. R. abbé de Fontenay, B 1261.
17. — 1271, juin. E. abbé de Moutiers-Saint-Jean, H 579.
18. — 1271, août. E. dame de Sombernon, H 1247.
19. — 1271, oct. H. d'Arcy, bailli d'Auxois, H 15, fo 53 v^o.
20. — 1271. G. de la Motte de Grignon, H 15.
21. — 1272, janv. J. curé de Fresne, H 575.
22. — 1272, janv. A. prieur de N.-D. de Semur, H 1030.
23. — 1271, août. G. de la Roche, H 579.
- V. — 1272, sept. H. d'Arcy, bailli d'Auxois, H 579.
- VI. — 1273, avril. G. doyen de Moutiers-Saint-Jean, H 580.
24. — 1273, juin. G. Patru, doyen de Saulieu, Cart. év. Autun, p. 21.

1. Les numéros en chiffres romains se réfèrent aux pièces publiées, ceux en chiffres arabes aux pièces analysées. Les cotes renvoient aux Archives départementales de la Côte-d'Or.

- 24 *ib.* — 1274, avr. G. évêque d'Autun, B 1336 [Semur ou Flavigny].
- 25 — 1274, août. A. le Bourgoin, E. Petit, VI, 227.
- VII. — 1275, févr. P. bailli d'Auxois, H 567.
- VIII. — 1275, juin. P. et E. de Cry, H 570, [Montbard].
- 26 — 1275, juin. M. de Cry, H 570, [Montbard].
27. — 1275, nov. G. abbé d'Oigny et G. official de Flavigny, B 10480.
28. — 1276, févr. E. de Mont-Saint-Jean, B 10480.
29. — 1276, sept. G. prévôt de Thoisy-la-Berchère, Cartul. év. Autun, p. 45.
30. — 1276, oct. Abbé de Moutiers-Saint-Jean, B 10480.
31. — 1276, nov. Pélerin, curé de Marmagne, H 1247.
32. — 1276, déc. Gui de Montbart, B 10480.
33. — 1277, fév. Gui de Semur, B 10481.
34. — 1277, mai. Frère Simon, de l'Hôpital d'Étais, H 580.
- IX. — 1277, juill. Nicole de Montbart, H 579.
35. — 1278, J. Arragon, Cartul. év. Autun, p. 36 [Flavigny].
36. — 1281, avr. E. de Mont-Saint-Jean, B 10482.
37. — 1281, juil. H. de Wierry, B 10482.
38. — 1282, P. bailli d'Auxois, H 567.
39. — 1283, E. de Mont-Saint-Jean, Cartul. év. Autun, p. 48.
40. — 1285, mars. G. de Sauci, Cartul. év. Autun, p. 49.
41. — 1285, août. G. de Beauvoir, H 1050.
42. — 1287, E. de Mont-Saint-Jean, H 1050.
- X. — 1289, févr. A. de Sombernon, B 10484.
44. — 1280, août. J. de Nèle, H 580.
45. — 1291, Al. de Sombernon, H 526.
46. — 1291, E. de Mont-Saint-Jean, B 10485.
47. — 1292, R. abbé de Fontenay, B 1044.
48. — 1294, janv. H. évêque d'Autun, B 10486, Semur.
49. — 1294, déc. J. de Charny, B 10486.
50. — 1295, Pierre, bailli d'Auxois, H 558.
51. — 1297, M. dame des Laumes, B 10488.
- XI. — 1302, J. de Charny, B 10489.
52. — 1306, Millot, châtelain de Montbard, B 1261.
53. — 1307, E. de Mont-Saint-Jean, B 1323.
54. — 1313, G. d'Époisse, B 1273.
55. — 1316, sept. G. d'Époisse, B 1273.
56. — 1316, nov. H. des Granges, B 10494.
57. — 1317, janv. P. châtelain de Montbard, B 1261.
58. — 1317, févr. Eudes IV, Cartul. égl. Autun, III, 161, Corsain.
59. — 1322, G. de la Roche, B 10498.
60. — 1323, mai 13. Official de Flavigny, B 10499.
61. — 1323, mai 23. Official de Flavigny, B 10499.
62. — 1323, sept. Doyen de Moutiers-Saint-Jean, B 10499.
63. — 1324, juin. G. abbé de Fontenay, B 1261.

64. — 1324, sept. E. des Laumes, B 10499.
65. — 1325. E. de Mont-Saint-Jean, B 10500.
66. — 1325. Officiel de Flavigny, B 10500.
67. — 1327. E. de Mont-Saint-Jean, B 10501.
68. — 1328, janv. Abbé de Fontenay, H 574.
69. — 1328, févr. G. le Fort, bailli d'Auxois, Cartul. égl. Autun, III, 187.
70. — 1328, mai. G. le Fort, bailli d'Auxois, B 10501.
71. — 1330. P. de Saucy, B 10502.
72. — 1330 env. Agnès de Sauvignes, B 10502.
73. — 1330. J. de Cry sous Rougemont, H 570 [Montbard].
74. — 1331. E. de Mont-Saint-Jean, B 1323.
75. — 1333. Testament de R. d'Antigny, reçu G. Blaince, notaire à Montbard, Cartul. égl. Autun, III, 199.
76. — 1336. Officiel de Flavigny, B 1261.
77. — 1337. Testament d'Isabeau, dame d'Antigny, Cartul. égl. Autun, III, 222.
78. — 1337. Officiel de Flavigny, B 1261.
- XII. — 1339. J. Buyour de Montbard, H 574 [Montbard].
79. — 1341. Eudes IV, B 10504, Châteauneuf.
- XIII. 80. — 1345, mars. Doyen de Moutiers-Saint-Jean, B 10505.
80. — 1345, mai 14. Fornier, lieutenant du bailli d'Auxois, B 10505, Semur.
81. — 1345, mai 18. J. Monart, bailli d'Auxois, H 567.
82. — 1345, déc. Eudes IV, B 1380, Montbard.
83. — 1347. Perrenot de Rougemont, B 1261.
84. — 1348, mars. P. châtelain de Montbard, B 1261.
85. — 1348, déc. J. de Molinot, B 10505.
86. — 1358. Testament de Miles de Frolois, reçu Huot Galon de Flavigny, coadjuteur du tabellion ducal de cette ville, H 570.

II. AUTUNOIS

1. — 1260. H. de Gentes, Cartul. év. Autun, p. 191.
1. — 1264. Girard, évêque d'Autun, B 1264.
2. — 1265. Le même, B 10476.
3. — 1266, avril. Le même, G 812.
4. — 1266, juin. Le même, B 10477.
5. — 1267. Le même, B 10477.
6. — 1270. Ph. de Bourbon, Cartul. év. Autun, p. 189.
7. — 1270. Guill. de Givardé, *ibid.*, p. 190.
8. — 1271. J. de Roussillon, B 10478.
9. — 1271. Officiel d'Autun, B 10479.
10. — 1272. G. évêque d'Autun, H 575.
11. — 1273. Châtelain de Couches, Cartul. égl. Autun, I, 242.
12. — 1273. J. d'Aligny, Cartul. év. Autun, p. 95.
13. — 1275. G. évêque d'Autun, *ibid.*, p. 295.
14. — 1277. Prévôt d'Autun, B 10481.
15. — 1278. H. de Montperroux, Cartul. év. Autun, p. 300.

16. — 1279. J. de Roussillon, B 10481.
17. — 1285. Robert II, duc, H 526, Autun.
18. — 1287. Hugues, évêque d'Autun, B 10484.
19. — 1288. Le même, B 10484.
- II. — 1288. Robert Daumais, B 10484, Montcenis.
20. — 1292. H. évêque d'Autun, B 10485.
21. — 1292. Le même, B 10485.
- III. — 1293. J. de Châteauvillain, B 10485.
22. — 1293. H. évêque d'Autun, B 1261.
23. — 1294, janv. Officiel d'Autun, B 1376.
24. — 1294, mars. H. évêque d'Autun, B 10486.
25. — 1294, sept. Officiel d'Autun, G 751.
26. — 1294, oct. H. évêque d'Autun, B 10486.
27. — 1296. Miles de Noyers, B 10487, Autun.
28. — 1300. B. évêque d'Autun, B 1287.
29. — 1301. Chapitre d'Autun. Cartul. égl. Autun, III, 114.
30. — 1303. R. de Montbéliart, B 10490.
31. — 1303. Officiel d'Autun, B 10490.
32. — 1307. Jean de la Motte, B 10491.
33. — 1309. J. de Châteauvillain, B 10491.
- IV. — 1311. Ph. de Loges, B 10492.
34. — 1313. Arvier de Bourbon, B 10493.
35. — 1315. H. dame de Breuil, B 490.
36. — 1315. Officiel d'Autun, B 10494.
- 36 bis. — 1318. J. de Chatillon (Bulliot, Saint-Martin d'Autun, t. II, n° 103).
37. — 1322. G. de la Roche, B 10498.
38. — 1323. H. de Montperroux, B 10499.
39. — 1326. G. de Breuil, B 1264.
40. — 1327. Bailli d'Autun Cartul. égl. Autun, III, 185 et H 567.
41. — 1346. H. de Sommant (Bulliot, *l. c.*, n° 119).
42. — 1347. Officiel d'Autun, B 499.
43. — 1350-53. Comptes du bailli d'Auxois et de Montcenis, B 2278.

III. PAYS DE LA MONTAGNE OU CHATILLONNAIS

1. — 1253. B. prieur de Val-le-Duc, H 571.
- I. — 1267. Notre-Dame de Châtillon, H 1184.
2. — 1268. J. de Rochefort, B 290.
- II. — 1269, avr. G. prieur du Val-des-Choux, B 991.
3. — 1269, oct. G. évêque de Langres, B 1266, Châtillon.
4. — 1270. G. prieur du Val-des-Choux, B 1380.
5. — 1275. G. abbé d'Oigny, B 10420.
6. — 1277. J. de la Roche, B 10481, Villiers-le-Duc.
- III. — 1281. Le prieur du Val-des-Choux, B 983.
7. — 1284. Eudes, abbé d'Oigny, B 1044.
8. — 1285, mars. Jean de Maisy, H 1163.

9. — 1285, août. Jean de Maisy, H 1163.
10. — 1286. E. abbé d'Oigny, B 1044.
- IV. — 1288. E. abbé d'Oigny, B 1044.
11. — 1292. Jean de Duême, B 1044.
12. — 1294. H. de Paraut, H 1185.
13. — 1395. Jean d'Avellanges, B 10486.
14. — 1296. H. de Paraut, H 1156.
15. — 1296. J. de Choiseul, B 10487, Val-des-Choux.
16. — 1298, févr. N. abbé de N.-D. de Châtillon, H 1161.
17. — 1298, avr. Eudes de Frolois, B 10488.
18. — 1298, sept. Jean de Frolois, B 10488.
19. — 1298, oct. Jean de Frolois, B 1287.
20. — 1300. Robert de Rochefort, B 10488.
21. — 1300. Jean de Duême, B 1044.
22. — 1300. Joffroy d'Ancelle, B 10488.
23. — 1301. Gui de Châtillon, notaire, B 991.
24. — 1301. Estevenin dit Méot, H 1156.
25. — 1301. Jean de Marcenay, B 1380.
26. — 1302. R. bailli de la Montagne, H 574.
- 26 *bis*. — 1302. Alexandre de Blaisy, H 1186.
27. — 1304. Abbé de N.-D. de Châtillon, B 991.
28. — 1310. J. de Saint-Beury, B 10491.
29. — 1310. Le même, B 10491.
30. — 1311. Robert de Rochefort, B 10492.
31. — 1311. Duchesse Agnès, B 304, Villaines-en-Duesmois.
32. — 1311, oct. A. dame de Frolois, B 1287.
33. — 1311, nov. La même, B 1287.
34. — 1312. Hugues V, duc, H 572, Aignay-le-Duc.
35. — 1313, juill. G. de Blangey, B 10493, Châtillon.
36. — 1313, août. G. Barrot, B 524, Val-des-Choux.
37. — 1313, déc. D. abbé de N.-D. de Châtillon, B 10483.
38. — 1314. Robelot, tabellion de Châtillon, H 625.
- 38 *bis*. — 1314. G. le Fort, bailli de la Montagne, B 10493.
39. — 1317. Eudes IV, duc, B 1273, Aisey.
40. — 1317. Eudes IV, B 10496, Aisey.
41. — 1320. Eudes IV, H 580, Villaines-en-Duesmois.
42. — 1320-21. Censier de la châtellenie de Saumaise, B 1323.
43. — 1325. Eudes IV, B 478, Villaines-en-Duesmois.
44. — 1326. Colin de Villiers-le-Duc, B 1380.
45. — 1327. Prévôt de Villiers-le-Duc, B 1380.
46. — 1328. Alex. de Blaisy, B 10501.
47. — 1329. Noblot, tabellion de Châtillon, B 991.
- V. — 1331. G. de Vilaines, B 10502.
48. — 1331. Eudes IV, H 625, Aisey.
49. — 1332. Alex. de Blaisy, H 1186.
50. — 1348. Eudes IV, B 1323, Aignay-le-Duc.

50. — 1348. Eudes IV, H 623, Aisev.
51. — 1352-53. Comptes du châtelain d'Aisey, B 2079.
52. — 1358. Testament de Miles de Frolois, H 570.
- IV BAILLIAGES D'AVALLON
ET DE NOYERS
- I. — 1255. Anseri de Montréal, B 983.
1. — 1255. Le même, B 1266.
- II. — 1256, juin. Miles de Noyers, B 1272.
2. — 1256, déc. Miles de Frolois, B 10473 [Noyers].
3. — 1258. Miles de Noyers, B 10474.
4. — 1260. Henri, prieur de Noyers, B 1272.
5. — 1261. Guill. de Savigny, B 1266.
6. — 1263. Miles de Noyers, B 10475.
7. — 1263. Prieur de Noyers, B 1272.
8. — 1265. G. prieur de Vauce, B 1272.
- III. — 1266. Miles de Noyers, B 1272.
9. — 1267. Official d'Avallon, B 1272.
10. — 1271, févr. Miles de Noyers, B 1272.
11. — 1271, juin. E. du Vault-de-Lugny, B 10479.
12. — 1271, sept. Miles de Noyers, B 1272.
- 12 bis. — 1272. Official de Langres, B 1272, Fresnes.
13. — 1273. Miles de Noyers, B 1272.
14. — 1274. Miles de Noyers, B 499.
15. — 1274. Miles de Noyers, B 1272.
16. — 1275. Miles de Noyers, H 323.
- 16 bis. — 1276. G. prévôt de Thoisy-l'Évêque, Cartul. év. Autun, p. 45 [Avallon].
17. — 1279. Eudes du Vault-de-Lugny, H 570.
18. — 1280. H. de Montréal, B 1272.
19. — 1280. Miles de Noyers, B 1272.
20. — 1280. Vidimus de la charte de février 1271, (n° 10), B 1272.
21. — 1281. A. prieur de Vauce, B 983.
22. — 1285, mars. Jean de Noyers, H 1163.
23. — 1285, avr. H. de Montréal, B 290.
24. — 1285. H. de Montréal, B 304.
- IV. — 1286. Dame de Montréal, B 1261.
25. — 1287. Miles de Noyers, B 1272.
26. — 1290. Miles de Noyers, B 1272.
27. — 1290. Compte de la seigneurie de Noyers, B 1272.
28. — 1292, juill. Marie de Crécy, dame de Noyers, B 1273.
29. — 1292, juill. Miles et Gaucher de Noyers, B 1273.
30. — 1292, juill. A. de Marmeaux, B 1266.
31. — 1292, sept. G. de Noyers, B 1273.
32. — 1293. M. de Crécy et son fils Miles de Noyers, B 1273.

33. — 1295. Miles de Noyers, B 10486.
34. — 1295. Miles de Noyers, B 1273.
35. — 1296. Miles et Gaucher de Noyers, B 1273.
36. — 1298. Gaucher de Noyers, B 10488.
37. — 1303. J. du Vault-de-Lugny, B 1336.
38. — 1310, mars. J. bailli de Noyers, B 1273.
39. — 1310, sept. H. des Granges, B 10491, Avallon.
40. — 1310. J. du Vault-de-Lugny, B 1336, Vault-de-Lugny.
41. — 1312. G. de Chatelus, Cartul. égl. Autun, III, 145.
42. — 1312. J. de Seignelay, B 10493, Girolles.
43. — 1313. Marguerite de Dissangis, B 10493.
44. — 1315, avr. Official d'Avallon, B 499.
45. — 1315, oct. Official d'Avallon, B 10494.
46. — 1316. Miles de Noyers, B 1273.
- 46 *bis*. — 1317. Abbessse de Marcilly, B 1273.
47. — 1318. R. bailli de Noyers, B 1273.
48. — 1323, juin. Official d'Avallon, B 10499.
49. — 1323, juill. Official d'Avallon, B 10499.
50. — 1323, août. Official d'Avallon, B 10499.
51. — 1323, août. Jean de Blassy, B 10499.
52. — 1323, août. Gui de Villarnoux, B 10499.
53. — 1323, nov. Official d'Avallon, B 10499.
54. — 1323, nov. Le même, B 10499.
55. — 1327. J. de la Mote-d'Ilan, B 10501.
- V. — 1328. J. de Chatelus, B 10501.
56. — 1330. P. de Vehuissele, B 10502 [Noyers].
57. — 1330. J. Chiennes, B 10502 [Noyers].
58. — 1330. A. le Borgne, B 10502 [Noyers].
59. — 1332. H. châtelain de Montréal, B 1266.
60. — 1334. Official d'Avallon, B 10503.
61. — 1336. Official d'Avallon, B 10503.
62. — 1345. T. bailli de Noyers, B 10498.
63. — 1346, janv. G. du Vault-de-Lugny, B 10505.
64. — 1346, mars. Le même, B 10505.
65. — 1347, févr. Agnès de Villarnoux, B 499.
66. — 1347. Prisée de la terre du Vault-de-Lugny, B 10505.
67. — 1348. G. du Vault-de-Lugny, B 10505.
68. — 1348. M. dame du Vault-de-Lugny, B 10505.
69. — 1348. T. maître de la maison-dieu de Noyers, B 10505.

V. CHAROLLAIS.

- I. — 1256. Guill. de Digoine, B 10473.
1. — 1262. Etienne de Bonan, B 10475.
2. — 1268. Agnès de Fougères, B 10478.
3. — 1272. P. prieur de Perrecy, Canat, *Doc. inéd.*, I, 168.

7. — 1282. J. de Chateauvillain, B 10482.
11. — 1290 env. Agnès de Digoine, B 10485.
5. — 1300 env. Le seigneur de la Motte-Loisy, B 10488.
6. — 1308. Jean de Syon (Suin), B 10491.
7. — 1310. Jean de Digoine, B 10491.
8. — 1310. Raoul de Broches, B 10491.
9. — 1310. Agnès de Digoine, B 10491.
10. — 1310. Guill. de Digoine, B 10491.
11. — 1310. Isabeau de Tramoles, B 10492.
- III. — 1314. Gerard, garde de Charollais, B 10492.
12. — 1315. Jacques Dalmais, B 10494.
13. — 1315. Hugues de Souterrain, B 10494.
14. — 1316. Guill. de Commune, B 10494.
15. — 1316. Agnès de Clessy, B 10494.
16. — 1328. Guill. de Colonges, B 10501.
17. — 1328. Guionet de Marigny, B 10501.
18. — 1328. Colle de Marcheseul, B 10501.
19. — 1328. Official d'Autun, B 10501 [Charollais].
20. — 1328. Aulais de Bussière, B 10501.
21. — 1328. Jean des Auters, B 10501.
22. — 1328. J. Papillon de Communes, B 10501.
23. — 1328. Jean de Syun, B 10501.
24. — 1328. Gile, dame de Semiry, B 10501.
25. — 1328. Jean de Lespinasse, B 10501.
- IV. — 1328. Guiot de Chaumont, B 10501.
26. — 1328. Guill. de Martigny, B 10501.
27. — 1328. Guill. Pantin, B 10501.
28. — 1328. Huguenin de Tramoles, B 10501.
29. — 1328. Jean de Marrigny, B 10501.
30. — 1328. Jaquet Damays, B 10501.
31. — 1328. Philippe de Sommant, B 10501.
32. — 1328. Marguerite de Masoncle, B 10501.
33. — 1328. Jean de Digoine, B 10501.
34. — 1330. Béatrix, dame de Charollais, B 10503.
35. — 1343. Guill. et Girard de Semur, B 10504.
36. — 1347. Hugues de Joney, B 10505.
37. — 1358. Compte de Guill. de Martigny, receveur de Charollais.

ÉTUDE PHONÉTIQUE¹

VOYELLES TONIQUES

1. La représentation par *ey* de l'*a* pur libre paraît inconnue des documents sortis des chancelleries ou des tabellionnages de l'Autunois, du Charollais, de l'Avallonnais et du bailliage de Noyers. Il ne semble pas non plus qu'elle ait été en usage dans les bailliages d'Arnay-le-Duc et de Saulieu. Les exemples que j'en ai relevés appartiennent soit au Châtillonnais, soit au bailliage de Semur-en-Auxois, et, de même que dans la Bourgogne Orientale, c'est uniquement à la finale en roman que la diphthongue originaire s'est maintenue : *jurey* et *juréz* I XII, III v, *prey* et *préz* I XIII, III 52, *trovey* et *garder* I 68, *usey* et *acourdéz* I 81, *grey* I 77, III v et *nef* I 75, *donney* I 56 et *prover* I 50.

2. -ata- continue à donner -ee, jamais -eie : *raportée* I XIII, *nombrée* II 21, *donées* III IV, *années* IV 17.

3. -atr- aboutit à -er-, -err- : *pere*, *mere*, *procureres* I 50, III 26 ; — *comanderres* III 12, *peescherres* IV 17. Je n'ai relevé la forme -eir- que dans deux actes, l'un reçu à l'abbaye de Flavigny : *freire*, *meire* I 5, l'autre à celle de Moutiers-Saint-Jean : *freire* I 14, et il est possible que ces actes aient été expédiés par des religieux d'origine champenoise.

4 et 5. a + n : *ain* alterne avec *ein*, comme dans la plus grande partie du domaine français : *pain* I 31 et *mein* I VIII, *Senaayn* < *Sedenane* I 14 et *Senein*², auj. le Serein, rivière du département de l'Yonne ; *fontaine* II 34 et *fouteinne* I 40, *semeigne* (*semēine*) IV 3.

Dès la seconde moitié du XIII^e siècle, *ein* s'est réduit à *en* (*in* :) *peingnen* (*pēinen*), *Seignen* (*Sēignen*), < *Sequanane* III 3 ; *nonin* I 95, *Segnyn* « le Serein » IV 11.

1. Les chiffres I, II, III, IV et V renvoient respectivement à des actes écrits en Auxois, en Autunois, en Châtillonnais, en Avallonnais ou en Charollais ; les numéros en chiffres romains qui suivent se réfèrent aux pièces publiées, ceux en chiffres arabes, aux pièces analysées.

2. M. Quantin, *Dictionnaire topographique de l'Yonne*, s. v.

6. -al- et -al + cons. Même traitement que dans la Bourgogne Orientale : *leaul* I 34, II 21, III 29, *Montreaul* I 56, IV 1, *maul* < malu V 14; — *vaul* < valle, I 10, 39, II 8, III 15, IV 16, *vault* II IV, *chevaux* II 13, *saul* < salvu V 3. Les textes de l'Avalonnais présentent quelques cas d'élimination de l'l : *baut*, *charmaus* IV IV, à côté de *vault* < valet IV 43, *journauls* IV 66.

au s'est réduit à *a* dans *saves* < salvas II 8, *at* < altu et *atre* < alteru V 18. De même à la protonique : *generamant* II 5, *especiamant* II 4, *Damays* V 30.

7. a + labiale. Même observation que pour la région déjà étudiée : *jurauable* I 48, II 6, IV 11, *taillauble* II 10, V 32, *connestauable* III 15; *aubre* II IV s'explique par un plus ancien *abre* venu de *arbre*. Les *Laumes*, commune du canton de Flavigny, se nommaient au moyen âge *les Lammes* I 51.

8. Aux exemples déjà cités du développement de *u* devant une gutturale, je joindrai *contumaux* I 5, *contrant* I 69, et à la protonique *auction* I 18.

9. a + i : *aigue* < acqua I 10, II 18, III 19, IV 35, V 5, *traisne* IV, 28, *saige* < *sabiul et II, *gaige* I 10, III 36, *grace* II 7. *Saumaie* < Salmatia I 28, *montaingue* II 24, *grainge* I XIII, *eschainge* IV 3, *vaiche* I 22, *tesmoingnaige*.

La graphie *ae* apparaît dans *Dalmaes* < Dalmatius V 12, *laee* < laica II 2.

La notation par *ei*, *e* se relève bien plus souvent que dans les titres originaux de la partie orientale du duché : *feire* < facere IV 23, 28, *feites* IV 23, *Marmeigne* I 31 à côté de *Marmaigne* I IX, *seint*, I, II, IV, *escheinge* IV, *passaige* I 75; — *fe* I II; *bailliege* III VI, *paeye* IV 35.

10. Nous retrouvons dans la Bourgogne Occidentale le développement de *ai* en *oi* : *notoire* « notaire » I 40, *Chassoigne* < *Cassania V 36, *Villoignes* < *Villaneas, *enfroindre* I 53. *Verroinge* < Verrianicus II 24, *Boceloinges* < Buccilianicus II 24.

11. -aco-, -ago- : *veray* I XII, *Lucenay* < Lucienaco II 12, *ay* < ecce hac I 24, V 9. *lay* I 75; *La Fay* < fago II 32; — *Arney* < Arnaco,auj. Arnay.

12. -ario-, -jario-. L'une et l'autre de ces formes suffixales sont représentées indifféremment par *-er* ou par *-ier*, et il arrive souvent que *-er* et *-ier* se rencontrent dans le même

acte : *penester* et *penestier* III 52, *rivere* et *riviere*. C'est la première de ces formes qui domine dans l'onomastique.

I. -ario- : *janver* I IV, *celerer* III 26, *verrer* I 36, *deners* V 14, *escuer* I 75, III 30, V 14; *Chandeler* III 52, *Corder* V 7, *Chevaler*, *Boer*, *Chevrer* (Cartul. Egl. Autun I 275, 289), *Chivrer*, *Morer* (Cartul. Ev. Autun, p. 158, 175), noms d'hommes; *Souzer* II 12, *Seveler* II 6, *Soler*, *Rosers*, *Mont Coper* (Cartul. Ev. Autun, p. 177; 178, 371; 158), *Perer*, *Chatener* (Cartul. Egl. Autun, I 276, 287), noms de lieux.

-aria- : *menere* II 24, III 30, IV 11, *manere* III 28, V 14, 20, *rivere* II 2, V 29, 33, *plenere* III v, vii, *chaudere*; *li Fornere* IV 42, *li Boere* (Cartul. Egl. Autun, I 275), noms de femmes; *Charboneres* III 40, *Riveres* II 24, *Bretenere* I 77, *Peurere* V 12, *li Crotere* V 35, *Colbere* V 14, *Bufferes* V 23, *Asneres*, *Fautreres* (Cartul. Ev. Autun, p. 383, 371), *li Perrere* (Saint-Martin-d'Autun, n° 75), *li Verrere* (*ibid.*, n° 52), noms de lieux.

-iario-, -iaria : *Gaucher* IV 36; *gaigere* I 10, II III, V 2, 5, *verchere* < *vircaria* V 13, 14; *Li Bouchere* (Cartul. Egl. Autun I 241); *li Boissere* I 5, 11, II 28, *li Bussere* II 8, *Fougeres* IV 23, *Jonchere* I 40, *Troicheres* II IV, *Loichere* < **hiscaria* (Cartul. Ev. Autun, p. 384), noms de lieu.

L'ancienneté de *-er* < *-ario* est attestée par le nom d'homme *li Selers* que j'ai relevé dans un acte latin de 1194 (Cartul. Egl. Autun, I 114).

13. De même que dans la Bourgogne Orientale *-iata-* donne *-ié*, jamais *-iée* : *baillié* I 1, *otroïés et donées* III III.

14. *i* + *an-* *marrien* < *materiamen* I 22, *pruchien* II 10, *diién* > *decanu* à côté de *dayein* I 77, *Saint Aignien* I 13, *Burgoignnen* I IX, *Burgoingnen* III 3 < *Burgundiane*. En Charollais, sur les confins des parlers rhodaniens, *-ien-* s'est réduit à *-in-* : *chin* < *cane* V III, *Cretin* > *Christianu* V 19.

15. *i* + *a* + *i*. Le suffixe toponomastique *-iaco-* est représenté par *ey* et par *e* : *Flavigney* < *Flaviniaco* « *Flavigny* » I 58. III 34, *Poilleey* < *Pauliaco* « *Pouilly-en-Auxois* » III 32, *Blangeey* < *Blandiaco* « *Blangey* » III 55, *Aisey* < *Asiaco* « *Aizey-le-Duc* », III 30, *Darcey* < *Derciaco* « *Darcey* » III 32; — *Flavigne* I 14, III 5, *Marcille* « *Marcilly* » II 11, *Marcignie* « *Marcigny* » V 37, *Soce* < *Suciaco* « *Soussey* » I 11,

Chauce < Cassiaco « Chassey » I 11, *Byce* < Bissiaco « Bissey » III 1, *Gisse* < Gessiaco « Gissey » III 19.

On voit que dans la toponomastique moderne de l'Auxois et du Châtillonnais, *-cy* persiste, sauf après une consonne mouillée, auquel cas il se laisse remplacer par *-y* : *Flavigny*, *Pouilly*. Sur les confins occidentaux de la Bourgogne, au contraire, le passage à *-y* s'est produit dans tous les cas : *Cucei* « Cussy » dans l'Autunois II 8, *Joney* « Joncy » dans le Charollais V 36, *Crousey*, *Thorey*, *Gevey*, auj. *Cruzy*, *Thory*, *Givry*, dans l'Avallo-nnais¹.

Tandis que dans le reste de la Bourgogne, l'*i* du suffixe *-iaco-* a été en quelque sorte résorbé par la consonne précédente : *Gevey* < Gabriaco, *Chassey* < Cassiaco, etc., dans le Charollais au contraire, l'*i* avait réussi à se maintenir : *Oudrie* « Oudry », *Arce* « Arcy » V 32, 35 ; c'est cette diphtongue *ie* qui, dès la première moitié du xiv^e siècle, nous apparaît réduite à *i* : *Vitrie* et *Vitri* V 31, 15, *Prissie* et *Pressy* V 18, 20, *Arce* V 15.

16. On a d'assez nombreux exemples de *ai* = franç. *a* et de *a* = franç. *ai* dans l'Auxois et le Châtillonnais ; ces exemples sont moins fréquents dans l'Autunois et l'Avallo-nnais, ils manquent dans le Charollais : *bais* « bas » I 26, *oitaives* I 26, 41, *laissay* « laissa » I 75, *hai* < habet III 5, *plairay* « plaira » III 25, *Paiques* IV 33 ; — *ha* < habeo I 32, 33, 76, II 11, IV 16, *fare* « faire » I 75, *Lucena* « Lucenay » I 13, *mai* « mais » I 42, 75, II 15, *viendra* « viendrai » I 32.

17. *ē* (lat. *e*). Les formes qui ont échappé à la diphtongaison sont plus nombreuses dans l'Autunois et le Charollais qu'ailleurs : *Mathe* I 4, II 7, *Andrer* II 2, V 14, *Pere* IV 22, V 14, *peve* < petra I 13, *rere* < retro II 32, V 11, *derrers* V 14, *deu* II 10, 18, *fex* « fief », *dez* « dieu » V 18. De même devant *n* : *Estene* II 11, V 5, *tenent* II 4.

Aux exemples déjà cités du développement en *ei* de l'*e* venu de *ē*, on peut joindre *sey* « fief » V 10, 33, *fei* IV 11, *teig* < teireo V 1 ; cf. dans les poésies bourguignonnes des xvi^e et xvii^e siècles : *Peire*, *areire*, *pei* « pied », *dei* « dieu ».

¹ M. Quarrin, *Dictionnaire topographique de l'Yonne*, s. v.

18. $e + i$. Nous retrouvons les deux séries *ei*, *e* et *ie*, *i*, à peu de chose près aussi bien représentées l'une que l'autre dans nos textes.

1° *seix* IV 7, *deisme* < *decimu* I v, *profeiz* < *profectus* I v, *effeit* < *effectu* I x, *preis* < *pretium* I 75, *remeide* I 18.

2° *dex* I iv et I 75, *suspez* < *suspectus* I 51, *sex* V 1, *deme* < *decimu* V III, *medi* I XII, *pres* « *prix* » I 31, *remede* I 18, *segre* < *sequere* V 31.

$e + n + i$: *teigne* < *teneat* I 25, III 19, *teingnent* IV iv, *veigne* < *veniat* I 14, II 2.

Comme exemples de la série *ie*, *i*, je citerai :

1° *siex* IV iv, *liege* I 46, V 21, 22, 31 qui exclut l'étymologie **liticu*, *dieme* < *decimu* V 26, *engienz* < *ingenios* V 3, *biez* < *beciu* I 17. — 2° *lige* III 30, V 23, 25, *dyocise* > **diocësia* I 75, III 37, *Alise* < *Alesia* II, 13, *Decize* < *Decëtia*, *avigne* II 4.

Notons dans un titre écrit à Charolles, la réduction de *piece* à *pice* I III, et dans un autre titre du Charollais la forme *ville* « *vieille* ».

19. -erio- : *Maiseres* < *Macerias* I 7 bis, *Maseres* II 8, à côté des formes diphtonguées *Mostier* I 5, 8, 17, *Vaaillier* < *Valeriu* II 4. Il est intéressant d'observer qu'en Charollais, -erio- a abouti à -ir, ce que n'a jamais fait -ario- : *Seint Vailli* « *Saint-Valier* », à l'ancien bailliage de Charolles II 1; cf. *ador-tire* < *adultërium* (*Girart de Rossillon*, v. 2955).

20. -ello- et -illo- qui s'est confondu avec lui, ont passé successivement par -el et par-eal pour aboutir à -caul qui est de beaucoup la forme la plus souvent employée dans nos textes : *chastel* II 18, IV 6, V 7, *damoyse* V 1, 2; *seel* II 1, IV 8, *cels* I 3, 4, IV 3; — *chateal* I 75, V 4, *damoiseul* III v1, *apeal* « *appel* » II 24, *la Roiche dou Vanneal* I 35; *seals* I 4, *seal* IV 28, V 6, *ceals* V 19; — *boisseaul* I 61, II iv, *chasteaul* I 48, II 5, III 28, 30, V 3, 23; *rousseaul* « *ruisseau* » V iv.

-ella- : *Corceles* I III, *damoisele* I XIII, *Praeles* IV 9, *Corcelles* V 8. La forme -ale est tout à fait exceptionnelle : *chapalle* I 75; mais j'ai relevé sur les confins occidentaux du domaine bourguignon, deux exemples intéressants du passage de -ella- à

-ole, olle; c'est en premier lieu *Charrolles*, *Charrolles* V 8 que les titres latins du haut-moyen âge appellent Kadrellas pour un primitif Quadrellas, c'est ensuite *Girolles* qui est désigné sous le nom de Gerellas dans un acte de 924 et sous celui de Girellis dans un acte de 1199¹.

On peut observer ici que la préposition *per* au sens de « par » est rendue d'ordinaire par *por*, II 2, 4, 17.

21. *ē* (lat. *e*, *i*). Nos textes, comme ceux de la Bourgogne Orientale, ne font aucune différence entre l'*ē* libre et l'*ē* entravé : l'un et l'autre y sont représentés par *ei*, *ai* ou *oi*².

I. *ē* pur. Le degré *ei* est au moins aussi fréquent que dans la portion orientale du Duché : *quey* < *quid* V 7, *meis* I VIII 34, etc. *digeneis* I 34, *Auseis* < *Alesiensis* (Cartul. Ev. d'Autun, p. 30), *saveir* II 5, *deivent* I VIII, II 5, *Fonteney* I 26, *Pomey* II 8; — *deis* pour **deis* < *de ipso* I 75, II 18, V 4, *meisme* I 16, *ducheisme* I 51, *conteisse* IV 1, *meitent* < *mittant* I 25, *leitres*, *feirme* I 75, *Leingres* I 62, IV 8.

2° *po*rait à côté de *havoit* I 47, *savait* (Bulliot, *Saint-Martin-d'Autun*, t. II, n° 108), *Fontenay*; — *sairge* < *serica* I 77, *ençais* anc. franc. *aincois* III 9, *maïsmes* (Teulet II, n° 3382), *Molaismes*, *abbaisse* II 9 bis, *maraische* < **marisca*, *charrate* II (Bulliot, *ibid.*, n° 103), *laittres* qui se lit à deux reprises dans un acte donné par le duc Hugues IV dans l'Avallonnais³, *Laingres* III 20.

3° *moie* < *mia* IV 17, *Aussoys* I 11, *Rodois* adaptation du prov. *Rodes* V, etc. — *dois* « dés » I 50, 75, II 20, V iv, *meisme* II (Bulliot, n° 119), *moime* I 75, *quaroyme* V 3, cf. *caroisme* < *quadragēsima* P 1245 *sisoime* I XIII, *dizoyme* I XIII, *Moloïsmes* < *Molisāmas* III, *Looyme* < *Lodisāma* III 49. *Come Soiche* < *Cumba Sicca* II 8, *cloirc* < *clēricu* III iv, *somoit* < *submitto* I 44, *promoit* < *promitto* I 41, *loitres* < *litteras* II 11, V 1, *marois* < german. *marisk*,

1. J. Bulliot, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, t. II. Pièces justificatives, nos 10 et 27.

2. Sur la question de savoir si, en français, *ei* a passé par *ai* avant d'aboutir à *oi*, voy. Romania, VII, 136-7, XI, 606-9; cf. Devaux, *La langue vulgaire du Dauphiné septentrional*, p. 177.

3. *Recueil de pièces pour faire suite au Cartulaire général de l'Yonne*, n° 584.

loois < *laudo* + *esco* I 28, *renunsois* « je renonce » I 18 en regard de la forme primitive *obligeis* qui se lit par deux fois dans le Recueil de Pérard, n° XL, *Loingres* P. 406.

La notation par *œ* se relève dans des titres du Charollais : *arvoer*, *devoer*, *savoer* V III, 11, 14.

II. *ç* + *n* : *seinç* « sans » I VIII, *pleingne* < *plēna* I XIII, *Mazeleyne* II 14, *Magdelleyne* V 20, *quinzeinne* IV 17 : — *plainne* < *plēna* IV 43, *paigne* < *poena* II (Bulliot, n° 119), *Madgdalaine* I 77, *quinzaine* I VII 50, *praigne* II 4 ; — *ploin* III 39, *ploigne* I XIII, *poine* I 75, *quinzoine* II, *proigne* « qu'il prenne » I 14, *moine* < *minat* V 3, *arvoigne* I, 22, *Magdeloigne* I 42.

III. *e* + *j* : 1° *Froleis* < *Frolisiu* « Frolois » I 48, *Charmeil* II 8, *privileige* IV 24, *Borbon-Lanseiz* « Bourbon-Lancy » II III, *placeiz* « espace clos¹ » ; — *Seigne* < *Sēquāna* III 35, *contreint* I VIII, *Seint-Bereim* < *Benignu* II 1.

2° *privilaige* IV 22, *demaine* I 85 ; — *Saigne* « Seine » III (D. Plancher II, LXXIX), *Saint Berain*, II, *contraindre* I 18, *venainge* < *vindēmia* IV III.

3° *consoil* I 11, 22, III 26, *voille* I 24, *ploige* < **plevia* « caution » I 22, II 24, *soite* < *sēcta*² mesure de pré IV 11, *quaroige* < *quadriviu* (Cartul. Egl. d'Autun I 87³), *soille* < **sicla* III 52 ; — *demoigne* « domaine » II 8, *Soigne* I 62, III 5, *Soingne* III 37 < *Sēquāna*, *Demoinge* < *Dominicu* III 38, *diemoinge* « dimanche » II IV, III 49, *venoinges* II 10, *Saint-Beroin* II 4, *controindre* I 75, II 10, *pointe* < *pincta* III 36, *Marçoinche* < *Martiu-* + *-inca* I VI.

Ainsi qu'on devait s'y attendre, s'agissant d'un parler voisin du domaine rhodanien, le degré *ei* abonde dans les titres du Charollais : *Leyre* V 4, *freide* V 14, *seinç* < *signos* V 25, *demeine* V 3, *contreindre* V 4.

22. L'élimination du second élément de la diphtongue sortie de *ç*, affecte les trois degrés vocaliques *ei*, *ai*, *oi*.

1. Cf. Du Cange, s. v. PLEXITIUM.

2. Sur l'alternance *seq*, *sēq* (= **sēiq*) dans la racine du verbe *secare*, voy. Brugmann, *Grundriss*, I, 504, et A. Walde, *Lateinisches Etymol. Wörterb.*, p. 557.

3. Cf. *Carrege* pour un primitif **Carreige*, comm. de Saint-Pierre-la-Noaille, Loire. On sait que *quadrivium* a donné *Carrouge* dans la toponomastique française.

1^o : *tres* « trois » V 18, *bers* I 13, V 7, *dret* V III, *abaesse* I 42, *contesse* V 33 en regard de *conteisse* IV 1, *treze* III 36, IV 7, *seze* I IX, IV 9, *des* I 19 à côté de *deis*, *ducheme* III 30 à côté de *ducheisme*, *ferme* et *ferme* I 75, *cleic* I 13 en regard du lorrain *cleire*, *quinzene* I 75, *letres* à côté de *leitres* I-V, *promet* à côté de *promet*, *Jahannet* I 3 en regard du champenois *Jehanreit*.

2^o : *sat* < *sit*, *porat* « pourrait » V 18 à coté de *povait*, *sarait*, *darent* < *debent* I 75, *abbaasse* I 12 en regard d'*abbaisse* pour **abbaaisse* II 9, *contasse* V 34, *traze* I 54, II III, *avasque* I 35, II 12, *Langres* III 3 à côté de *Laingres* III 20, *Molasmes* à côté de *Molaismes*, *clarc* < *clericu* I 24, II 4 en regard de *sairge* < *serica* I 77, *latres* II 4, 21, V 18 à côté de *laittres*, *promat* < *promitto* III 7, *Bretenat* I 24, *Charboilat* V 22, *Coquillat* II 8 noms d'hommes formés au moyen du suffixe -itto-, *male* < *mittat* V 18, *Donate*, nom de femme III 1; cf. *charrate* D 41 à côté de *charrate* II 36 bis.

3^o : *savor*, et *hors* « hoirs » que l'on rencontre partout, *valor* I 50, 75, IV 21, *bavor*, *avor* IV IV et 21, *recevor* I 35, *asseor* IV 13, *voor* « voir » I II, *devoe* < *debēbam* IV 13; *Vandenosse* < *Vindonissa* (Cartul. Egl. Autun, I, 206), *ducbesse* III, *gouvernerausse* I XIII, *forteroce* II 27 en regard du champenois *forteroice* (Layettes, n^o 4190), *Molosmes*, *troze* I 75, II 22, IV 43, *soze* I 27, *mot* < *mitto* II 15, 24, IV 17, V 1 *motre* IV 17, *lotres* III II et IV, IV III, *lottres* III 26 à côté de *laittres* II II, V 1, *forme* < *firma* I XI, *venonges* C, *Demonge* II IV.

Le suffixe nominal -itto- est rendu le plus souvent par -ot : *bichot* I 22, II 8 en regard de *promot* venu de *promoit* < *promitto* II 24, *joingnot* IV 17, *jungnot* III IV « juillet » à côté de *juloit* qui se lit dans une charte de Langres (Layettes, n^o 4190), *le Crosot* I 40, *Montoillot* II 20, noms de lieux, et de très nombreux noms d'hommes tels que *Janhannot* I IV, II 4, *Bartholomot* III 1, *Bonnot* II 20, *Thevenot* IV 42, *Martinot* V 1 et II, *Michelot* III 26, *Milot* II 20. Au féminin, je citerai *maisonote* IV 42, *charrote* III 52, *Villote*, *Espoisote* I 36, IV 17, noms de lieu, *Mariote* IV 21, *Hugote*, *Guillemote* I 75, II 8, IV, 39, noms de femmes.

25. o (lat. ō). Nous retrouvons l'alternance o : ue : *volent* I 21 et *vuclent* I 17, *movent* II 4, V 1 et *muevent* I 24, II 24, *Ville Nue* II 1 et *mueve* II 4, *manovre* V 35 et *uevre* I 75, *alou* II 7 et

allue IV 28, *Ballorre* < *Ballo-dûru* V IV, II 2 et *Ysuerre* < *Isio-dûru* I 17, *somes* < **somus* IV 8 et *suemes*, *prove* V 11 et 9, *demore* « il demeure » I 17, II 4, III 14, V 3, *mobles* I 23, II 10, III 37, V 4. Je relève dans des actes donnés à Autun, au début du XIII^e siècle, les formes *Tuebof* et *Tueboef*¹, et je rapproche cette dernière de la forme *moeble* que nous a conservée un texte du Nuiton (N 3). Il convient d'observer que les diphthongues *ue* et *oe* sont rares dans les textes de l'Autunois et qu'elles n'apparaissent pas dans ceux du Charollais. Par contre, au nord-ouest du domaine bourguignon, dans les bailliages d'Avallon et de Noyers, les textes ne connaissent que la forme *ue*; c'est aussi la seule qui se lise dans les titres de l'Auxerrois et du Nivernais. Quant à l'atténuation de *ue* en *e* que M. Paul Meyer a relevée dans le ms. bourguignon (*Romania*, VI, 42) et dont le *Girart de Rossillon* en vers nous offre de très nombreux exemples (*pevent*, *velt*, *treve*²), je n'en ai pas trouvé trace dans les titres bourguignons.

Ainsi qu'on l'a déjà remarqué *o* venu de *o* se prononçait *ou* : *poent* I 17, D 21 et *pouent* D 41, *alou* « alleu » II 7.

26. *o* + *i* aboutit à un phonème rendu indifféremment par *ui*, *uoi*, *oui*, *oi* : *puisse* IV 6, *pouissent* I 18 et *poisse* V 5 ; *vuil* I 54, II 6, IV 22 et *vuoil* I 14, *uit* I 13 et *ouit* < *octo* (arch. Côte-d'Or, H 1176), *muis* < *modios* III 15, IV 11, *cuire* IV et *moire* < *moriat* IV 11, *oyle* I 75.

L'entrave ne fait pas obstacle au développement de *l'i* : *roiche* I 35, 40, II 14, III 52 ; cf. *vaiche* I 22. *l'i* a été éliminé dans *barroche* II 1, V passim., cf. *parroiche* V 1.

27. -*oc*- est représenté d'ordinaire par *eu* : *leu* I 16, II 18, III 1, *feu* I VIII, II 10, *aveuc* II 14, *ceu* « ce » I 51, II 10. Dans les textes de l'Auxois et surtout dans ceux de l'Autunois et du Charollais, nous trouvons *o*, *ou*, *eo* : *avoc* II 10, *avocques* I 39, *çou* « ce » II 18, V 18, *coz*, « yeux » I 50.

En Bourgogne, comme dans la Franche-Comté, *luec* alterne

1. A. de Charmasse, *Cartulaire de l'église d'Autun*, t. I, p. 123-132.

2. C'est cette réduction de *ue* à *e* qui explique les formes *Tommerre* pour un primitif *Tornuere* < *Turno-dûru*, *Auxerre* pour *Auçuerre*, en regard du bourguignon *Ysuerre* < *Isio-dûru*.

avec *leu* : *luec* IV 7, *lues* < *locos* I 75. C'est sans doute de *luec* qu'est sorti *lui* I 24 ; cf. *Saeluy* « *Saulieu* » I 24.

28. En Charollais, de même qu'en rhodanien, l'ø entravé est rendu par *ou*, noté indifféremment *o* et *ou* : *fort* et *fourt* V 29, 19.

29. ø (lat. *o*, *u*) donne *ou* écrit indifféremment *ou*, *o* et *u*, avec prédominance de la première graphie : *seignour*, *serour* IV 21, *paour* II 24, V III, *oure* < *hora* II 11, *nevon* II 14, *dous* I 36, 50 ; — *seignor*, *plusors* III 14, *hore* I XII, *nevos* V 11 ; — *seignur* II 18, *andui* I 10.

30. Pour l'ø venu de ø entravé nous retrouvons les graphies concurrentes *o* et *ou* : *cors* I IX et *cours* I 55, *desoz* I 17 et *desouz* IV 11, *forches* II 2, IV 11 et *fourme* III 29, *jor* et *jour*, *serorge* II 8 et *hourc* I 3.

31. ø suivi de *i*, qu'il fût libre ou entravé, aboutit à *oui* parfois noté *oi* ou *ui* : *pouiz* < *püteu* I 68 et *poiiz* I 22, *cognoitre* et *cognuitre* III 5, *croyz* II 1 et *crouiz* IV v, *roige* < *rubeu* I 61, IV 11, *Oyche* < *Oscara* « *l'Ouche* » rivière III 19, *suyche* « *souche* » I XII, cf. *houiche* < *bucca* dans le Girart en vers, v. 2677 ; — *la Coinche* II 30.

L'élimination du second élément de la diphtongue s'est produit dans les finales en *-atoriu* : *terraor* I 3, *bateour* I XIII, *prestor* pour un plus ancien *presscor* I 22, *pressour* I XIII. On a voulu éviter la triphthongue *oui*. Même phénomène en rhodanien et en provençal.

32. La notation par *un* de l'ø nasalisé est au moins aussi fréquente que dans la Bourgogne Orientale : *unze* I 17, IV 11, *Malmunt* I 1, *nun* < *nomen* I 17, III 11, *maisum* I III, *Hugun* I 17.

33. Dans les titres du Charollais nous trouvons la notation *-on* < *-ūnu* : *Oston*, *aucon*, *chascon* et *aucone*, dans une notification faite en 1266 par Girard évêque d'Autun, d'une reprise de fief relative à des biens situés aux anciens bailliages de Charolles et de Montcenis, notification dont l'acte, suivant l'usage, avait dû être dressé par le notaire dans la circonscription duquel se trouvaient situés les biens inféodés. La forme *Syon* < *Se dūnum* se lit dans un acte de l'an 1308, V 6 ; cette même localité est appelée *Seun* dans V 7, *Syun* et par métathèse *Suyn* dans V 23.

34. $\hat{u} + \hat{i}$: *pecuine* III 1, *juing* I 1, IV 11, mais *joing* I 26 et *join* III 11, IV 11. L'élimination de l'*i* se constate dans *autru* « autrui » I 14 et 9, *celu* « celui » I 50, III 3, *jun* I 21.

35. Par contre on trouve *iu* pour *u* : *dessuis* IV 16 *bis*, *iuije* « juge » II 31 ; — *Ostuyin*, *chascuin* I VIII, *aucuin* I IX, à côté de *chacun*, *Ostun* I 44, II, V 1.

36. *au* devient *ou* : *chouses* très fréquent, *cloux* < *clausu* I XIII, V III, *our* < *auru* III 53, I 75, *saint Poul* III 53. Cet *ou* est parfois noté *o* : *chose* I 1, *poeres* I 75 ; cf. *bot* « août » V 6 à côté de la forme primitive *habout* < *agustu* V 30.

$au + \hat{i}$: *oies* < *aucas* IV 43, *loige* < germ. *laubja* II 11 et 22.

VOYELLES PROTONIQUES.

37. A. Notons *abergement* II 2 qui remonte à la forme burgoonde *hari-berg-*

$a + \hat{i}$: *sairement* I 10, *saint Aignien* I 13, *gaigere* I 10, II III, *frainchise* III VI, *Blainchar* I VIII. Le développement en *oi* n'est pas rare : *soiremant* I V, II 4, III 1, *soichant* I 77 à côté de *saichiez* < *sapiatis* I VIII ; *ochoison* II III, *achoison* IV 23, *oraisons* I 77, *fenoissons* II, 10, *Pontoilier* I 75.

38. *a* devient *au* sous l'influence du phonème qui le suit dans *Sauvigni* < *Sabiniacu* IV 9, *estaubli* I 75, II 2, *Jahan Baptiste* I 24 ; — *Saulon* I 77, *Avolon* pour **Avaulon* « Avalon » IV 39 ; — *auction* I 18, 39, *aucion* V 31.

39. L'élément palatal a été éliminé dans *passon* « païsson » I 22, *maresse* I 13, *façons* « nous faisons », *sarement* V 1, pour un plus ancien *sairement*. — Par contre : *aissise* III 40 et *essise* I 28, *meladiere* IV III pour **mailadiere*.

39 bis. $\hat{i} + a$: *jaidis* III 40, *jemais* I 18, *gerdins* III 52 ; *chivalier* I 51, *gimais* I IV. Devant l'entrave : *Chesteillon* III 16 à côté de *Chastoillon* II 14, III 35.

40. E (lat. \hat{e} , \hat{e} , \hat{i}). Nous retrouvons la série *ei*, *ai*, *oi* et sa simplification en *e*, *a*, *o* :

I. *seignour*, *seixante* II 5, *feial* V 4, 28 ; *dameiselle* I 48, *outreyer* I VIII et 38, *appereiller* I 28, *Chesteillon* III 16, *Papeilon* V 22 ; *segnour* II 19, *sexante* I 10, 18, 23, 75, IV 6, V 1, *metié* IV II, V 25, *melor* IV II, *reaume* II *seals* ; *empeechier* I 22, *Chastellon* I 31.

II. *dàyein* > *decanu* I 58, *Chestaillon* III, *retrainchier* III 26; *daien* et *saiclées* dans des textes de l'Auxerrois (Cartul. de l'Yonne, III, n° 708 et arch. Côte-d'Or, B 1272). — *esplatier* V 34, *sacler* II 1, *empachement* V 34.

III. *soignour*, *noiant* I 10, *soixante* I 5, 14, *foiauté* I 14, *proiere* III 1, V 18, *voixeté* IV 43, *moillour* I 77, *loichere* < *lis-caria* « prairie marécageuse », *apperoilier* I 61, *botoiller* I XIII, *bontriller* II 13, 27, *consoillée* I 77, *Chastaillon* I 10, II 14, III 35, *Montaillot* II 20, *bernoichier* II 10, *ampoichier* II 11, *artoilerie* I 75, *venoingier* II 10, *Beroingier* < *Beringariu* I VI; — *soxtier* I 27, *poscherie* II 18, *proere* II 24, *outroer* II 5.

Dans quelques cas, d'ailleurs rares, on trouve la graphie *au* qui représente, j'imagine, un *a* troublé d'*o* : *pauchier* I IX, *paucherie* I 22, *ampauchier* II 11, *empauchement* I 68.

Le développement de *ei* en *i* se constate dans *sixante* IV 9, *signour* I IV et 55, *dien* I IV et 40, *mitié* IV 45, I VI, *millour* III 53, *iglise* II 4, III 26, à côté de *eiglise* III V, *recivront* I 18, *otriè* I X, IV II. Les textes de l'Autunois et du Charollais ne paraissent pas connaître ce processus linguistique.

41. *e* entravé par *r* + cons. : *verront*, *Somberton*; — *macredi. varrunt* « verront » I 35; — *conformer* « confirmer » I 75, III 3, *Vorroinges* < *Verrianicus* II 24, *Sombornon*, auj. *Somberton* par réaction étymologique, *Boroin* II 4; cf. *Romania*, VI, 42. De même devant *l* redoublée, *Charolois* < *Kadrellensis* V.

41 bis. *e* initial est représenté par *a* dans *avesque* I 10, 24, II 1, 6, 15, *avasque* I 35, II 12, *avangile* II 2 *davoent* < *debebant* III 1. De même *crabu* I 22; cf. *Romania*, VI, 42.

Suivi d'une labiale cet *e* est parfois rendu par *u* : *fuvrier* I 35, *abuvrier* III 26, cf. *euvangile* I 8, 13, 22, 23.

41 ter. *i* s'est atténué en *e* dans *reviere* II 2, *soffrera* IV 16 bis.

42. *O* (lat. *ö, ô, ū*). Nos textes, comme ceux de la Bourgogne Orientale, connaissent les trois graphies *o*, *ou* et *u* : *for-naige* I 4, *molin*, *demorer* I 8, *flories* I 50, *cortil* I 40; — *courtill* IV 6, *Courdeliers* I 77, *soulemant* IV 16 bis V 3; — *fluries* I 36, *Juban* I 2, *mulin* V 28, *frument* V 19, *Burgoinne* I 18, III 15, *curtil* II 20.

o + *i* : *poissant* V 12, *recoigneu* II 18, 21, *doinjom* II 24; — *nitave* IV IV.

o + n + cons. : *volunté* I 17, *voluntey* I XIII, III 53, III v ; — *volanté* III 1, *voulanté* IV 13.

43. L'affaiblissement en *e* est rare : *veluntey* I 75, *menoie* III 1, *melin* IV 28, *Bergoigne* I VIII ; *Perrenelle* I IV, *dijenois* I V.

44. Nous retrouvons la forme *joutise* I 1. Notons encore *pluisours* I 24 et *uisaige* I XIII. La graphie *leundi* qui nous apparaît dans un acte de l'Auxois (arch. Côte-d'Or, B 10501) doit être rapprochée de la graphie *Osteun* I 75.

CONSONNES

45. LABIALES. La réduction à *m* du groupe *mb* se constate dans *Come Soiche* II 8, *La Come* I 40.

46. Aux exemples cités, on peut joindre *gues* « gué » III 34 ; cf. l'anc. dauphinois *Def* « Dieu »¹.

47. Le *w* germanique est parfois représenté par *gu* devant *a* : *guaranz* I VII, *guarder* I X, à côté de *garantir* I 68, *garene* I 75.

48. C'est dans des lettres de Jean de Chastellux de l'année 1328, que j'ai relevé les formes *vuille* < villa et *vuiconté* IV VI.

49. DENTALES. Si l'on s'en rapporte aux indications fournies par les chartes de Cluny, l'amuissement du *d* intervocal a précédé, en bourguignon, celui du *t*, ce qui n'est pas sans aller à l'encontre de l'opinion généralement reçue d'après laquelle le passage des ténues aux moyennes remonterait au VII^e et peut-être même au VI^e siècle : *trao* dans deux chartes du *pagus* d'Autun datées l'une de 918 et l'autre de 936 (n^o 213, 444) et dans une charte du *pagus* de Mâcon de 961 (n^o 1107, original) ; *Raaldus* nom d'homme, du german. *brada*, v. h. a. *brad* « alerte, vif », dans un acte du *pagus* de Mâcon de 917 (n^o 210), à côté de *dadavit* < *datavit*.

Le *þ* germanique a suivi la destinée du *d* latin, sans doute parce que dès le VII^e siècle au plus tard, il était arrivé à l'étape *d*² : *Raulfo* dans des actes de 926 (n^o 255, 257), du thème

1. A. Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional*, Textes : II, 55, 54 (p. 55, 58).

2. Cf. la transcription grecque *ῥοδονλζοζ* dans Procope, *B. Goth.*, II, 14 ; sur la prononciation spirante du *z* grec, voy. Brugmann, *Grundriss*, I², 529.

brôþi qui est dans le got. *brôþeig* « victorieux » (Ulfilas, 2. Cor. 2. 14) et le v. sax. *brôð-*; *Aeltrut* dans un acte de 911 (n° 185), du thème german. *aþal-* v. nor. *adal-l*, v. h. a. *adal* « genus, indoles ».

On trouve encore, à la même époque, des vestiges de l'étape *d* : *Adro*, *Dozan* dans des chartes de 926 (n°s 274, 272), *Teutsa*, *Teuza* (n°s 208, 912), etc.

Le *d* de la combinaison *dr* paraît avoir eu la vie plus dure : *Kadrela* auj. Charolles se lit dans une charte de 924 (n° 244) et l'adjectif *Cadrelensis* dans un acte de 950 dont l'original nous a été conservé (n° 759), mais la copie de ce dernier acte, qui se trouve au Cartulaire A', porte *Carella* ; comme ce cartulaire a été commencé sur l'ordre de l'abbé Odilon qui gouverna l'abbaye de 994 à 1049, on peut dater de la fin du x^e siècle la réduction de *dr* à *r* ; cf. *Balorensis* de Balo-dürum, dans un acte de cette époque (n° 2097).

Dans son intéressante étude sur la date de la chute des dentales intervocales en français (*Romania*, XXX, 481-8), M. F. Lot n'a pas pu citer d'exemple certain de la chute du *t* intervocal dans les actes de Cluny du x^e siècle ; je n'y en ai pas trouvé non plus, mais par contre, les exemples de la représentation du *t* latin par *d* sont innombrables : *estrada* (n°s 10, 271), *prado* (n°s 27, 188, 211), *Salcedo* (n° 25), etc. Le son spirant que le *d* venu de *t* prit sans doute de très bonne heure y est noté par *ts* ou *z* : *Gautserio* (n° 212), *Gauzerius* (n° 309), *Lazemiaco* < *Latiniaaco* (n° 1272).

tr est encore rendu par *dr* dans des chartes de la seconde moitié du x^e siècle : *Pedrono*, *Pedroso* (n°s 1179, 1484).

51. LIQUIDES. Une *l* finale non étymologique apparaît dans *poul* > *paucu* III 52, *nevol* I 76 ; rapprochée de *Raou* I 31 et de *Michié* I 65, *curtis* II 20, *tes* I ix, cette forme nous montre que l'*l* finale en roman ne se faisait plus entendre dans la prononciation.

Il commençait à en être de même de l'*r* finale : *priours* pour *priours* III 8, *autey* > *altare* I 75, en regard du plus ancien *aalter* III 53, avec retour à la diphtongue primitive, sous l'in-

1. Sur ce cartulaire, voy. A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*. I, p. xiv et suiv.

fluence analogique des formations du type *amey* > *amatu*. Par contre : *nevours* I 77, *clers* > *claves* I 24, II 35, *religiors* I 13, *prer* > *pratu* V III, *Andrer* II 2, où l'*r* n'est qu'un procédé graphique.

Comme exemple de la chute de l'*r* devant consonne on a déjà cité *aubre* < *abre*, on peut y joindre *sacler* « sarcler » I 82, *macredi* I 35. De même après un groupe de consonnes : *prestes* pour *prestres* I 31.

52. NASALES. A la finale, *n* se laisse volontiers remplacer par *m*, de même que dans la Bourgogne Orientale : *maisum*, *incarnationm* I III, *Ostum* II II, *Jebam*, *Brum* V III, *dom* > *donu* I 58, *em* « en » II 31, V III.

n intervocale a passé à *r* dans *Seint Bereim* II 1, *Saint Beroin* II 4, en regard de la forme savante *Saint Benigne*.

53. L'*h* est souvent employé à rompre l'hiatus : *dehuz* I 77, *recehu* II 19, *bahues* I 58, *douhes* > *duas* I 62, *douhaire* I 82, *obehissent* V 4.

L'*s* purement graphique n'est pas rare : *mosnoie* I 23, II 10, *lestres* I 13, *lostres* I 61, *mestre* > *mittere* I 13, *mostre* IV 61 à côté de *motre* IV 17, *muest* > *movet* I 27, *fest* > *factu* II 19, *promost* > *promitto*, etc.

La représentation de *c* spirant par *ce* devant les voyelles vélaires paraît être un peu plus fréquente que dans les textes orientaux, mais elle n'est toujours qu'une exception : *faceons* II 21, IV 4, *ceai* « ça » I 48.

OBSERVATIONS MORPHOLOGIQUES

Les brèves observations qui vont suivre, se réfèrent à l'ensemble des parlers de l'ancien duché de Bourgogne.

DÉCLINAISON

Voici d'après nos textes, quelle était la flexion de l'article défini¹ :

Masc. sing. 1. *li*, *ly* III v, — 2. *dou*, — 3. *au*, *ou* D 1, B 1, — 4. *lou*, *lu* V II, *le*; — plur. 1. *li*, — 2. *des*, — 3. *es*, *as* B 1,

1. Les formes qui ne sont suivies d'aucune référence sont celles que l'on rencontre partout.

III 11, — 4. *les*. — Locatif sing. : *ou mois, ou finaige*; — plur. *es finaiges*.

Féminin sing. 1. *li* et plus rarement *la*, — 2. *de la, de li* B 1, — 3. *a la*, — 4. *la*; — plur. 1. *les*, — 2. *des*, — 3. *as* et *es*, — 4. *les*. — Locatif sing. : *en la*; — plur. *es*.

La déclinaison est très bien observée : *li molins*, cas suj. sing. IV 14; — *sui devancier* cas suj. plur. N 1; — *li devant dit Barthelmeoz et Donate sa femme* III 1.

Sur les confins des pays rhodaniens, à Cuisery, on trouve au féminin sing. les désinences *-e* ou *-i*, suivant que l'*a* originaire était pur ou au contraire précédé d'un son mouillé : *Annete, Crestine, feme* en regard de *filli, tailli, la Colungi*, mais au plur. *rantes* et *tailles*.

La flexion du possessif est à très peu près la même qu'en français; il me suffira de signaler le msc. plur. suj. *sui* D 95, C 1, 5, N 1, I 111, et le fém. sing. suj. *soe* C 1. A part deux ou trois exceptions, *lor* est toujours invariable. Il faut noter aussi l'emploi assez fréquent de l'adjectif-pronom possessif : *le mien seal* II 11, *lou suen seal* D 16, *les nostres seaus* D 46, *les lor seaus* D 46; — *la moie ame* I 1, *les moies choses* IV 1, *la soue intention* D 11*.

Je citerai encore le pronom poss. msc. plur. *les noz* C 111 et l'adj. démonstratif msc. sing. rég. *celui* D v, I VII, var. *celuy* D 1, 11. L'emploi de *cels* comme adj. démonstratif fém. plur. est fréquent, D iv, vi, B 11, etc.; cette forme ne peut guère s'expliquer que par *ecce illis*. Pour le pron. démonstr. msc. plur. rég. nos textes varient entre *cels*, *ces* et *ceauls*, *ceaus*. La forme habituelle du neutre est *ceu*; on trouve quelquefois *çon* C 111; cf. le rhodan. *çø*.

L'emploi de *cui* au cas régime n'est pas rare : *de cui* « de qui » C 43, 11*.

Les pronoms personnels sont les mêmes qu'en français; je remarquerai toutefois qu'on a *aus*, *caus* « eux », jamais *iaus*, et que la forme *eus* est inconnue de nos textes.

CONJUGAISON

Indicatif présent. — En dehors des cas où il intervient comme voyelle de soutien, l'*e* final est rare à la 1^{re} pers. sing. de I : *loue* I 14, *quitte* D 53, mais *lo* D 1, *quit* D 14, *mant* D 4, *don* D 14, *pri* I 25, *outroy* I 19. Dans les autres conjugaisons, l'*s* finale

non étymologique n'apparaît que très rarement : *tiens* IV 36, *dois* C 21, à côté des formes habituelles *tien*, *doi*; *vanz* C 15, *promois* I 41, mais *vant* D 53, *somoit* I 44. L'analogie a même amené parfois la chute de l's finale du radical : *recoigni* C 16 < *reco-gnoes-o, *outroy* I 1x, *delivroi* D 1v < *-ees-o, *guerpi* D, *establi* D 79.

A la 3^e pers. plur., on relève dans des textes écrits sur les confins occidentaux du duché, des formes qui impliquent rejet d'accent sur la désinence : *deyvant* V 32, *s'ansegant* V 31, *s'ansigant* IV 28, *s'ansigont* V 35. Dans le Roman en vers de *Girart de Rossillon* : *se merveillon* en rime avec *Rossillon* (v. 1394-1393)¹.

Imparfait et conditionnel. — En ce qui concerne les désinences, je n'ai rien de particulier à signaler pour le singulier. De même qu'en français, -ēbam a envahi les quatre conjugaisons : 1. *afferموie* I 1x, *demandوie* III 36, *tenoie* D 48, A 5, C 16, N 5, *harوie* D 53 III 36, IV 23, *façوie* D 119, *disoie* I 1x ; — *anpeوieroie* D, *deffauroye* D 122, *porوie*, *serوie*, *diروie*. Comme partout, l'e étymologique a disparu à la 3^e pers. sing. : *empéeschoit* D 54, *tenoit* D 12, I 14, II 10, *devoit*, *rendoit* I 75 ; — *retorneroit* II 10, *tenroit* I 22, *charroit* D 87, *feroit*.

A part un très petit nombre d'exceptions, le degré *oi* est le seul qui apparaisse dans les textes bourguignons des XIII^e et XIV^e siècles ; comme exemples des degrés antérieurs, je ne puis citer que *porreit* (D. Plancher, t. II, pr. LXII), *porrait* I 47, *sarait* (Bulliot, Saint-Martin d'Autun, pr. n^o 108).

Au pluriel, d'assez profondes divergences séparent la conjugaison bourguignonne de la française. C'est d'abord la 1^{re} pers. qui flotte entre -iens et -eiens, (-eins), -oiens, (-oins), avec prédominance marquée de la première forme, la seule que connaisse la 1^{re} conjugaison : *doniens* D 107, *demandiens* I 39, *brisiens* A 1 ; *partiens* D 40, *teniens* C 12, *haviens*, *deciens* D 34, C 5, *receviens* D 34, *estiens* D 1, *antendiens* IV 1v, *cogneissiens* V 3 ; — *terminiens* I 22 ; *porriens* D 76, B 17, I 50, *auriens* V 4 ; *seriens* B 17, *diriens* I 50, *controindriens* II 10. En regard de ces formes habituelles, je relève : *teneins* C 70, *entendeinz* II 19, pour de plus

1. Sur ce déplacement d'accent, voy. Meyer-Lübke, *Gramm.*, t. II, § 139, et Nyrop, *Gramm. histor. de la langue française*, t. II, § 61.

anciens **tauciens*, **entendeienz* (cf. dans les Chartes de Joinville, *poceiens* et *poceins*)¹ ; — *tenoiens* dans une charte de 1258-59 donnée par Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne², *barvoiens* IV 35 et *savoiens* dans le *Girart de Rossillon* en vers (p. 52 de l'éd. Mignard), *estoiens* dans un acte de 1296 émané de la chancellerie des évêques de Langres (arch. Côte-d'Or, B 10487), et au conditionnel *porroiens* dans un acte d'Eudes, comte de Nevers qui paraît avoir été donné à Molesmes (E. Petit, *loc. cit.*, V 197). De même en champenois : *cuidiens*, *aviens* en regard de *aleyens*, *requericiens*³, et en lorrain : *randriens* à côté de *randroiens*⁴.

Je n'ai que deux exemples à citer de la 2^e pers. plur. et tous deux sont en *-iez* : *deviez* D 4, *estiez* III 28, mais l'existence des formes concurrentes *-eiez* *-oiez* paraît attestée par le comtois *astuiez* (Cartul. de Hugues de Chalon, n^o 142).

Nous retrouvons à la 3^e pers plur. l'alternance *-ien-* : *-oien-* ; seulement les rôles sont renversés, c'est la forme *-oien-* qui l'emporte. Dans I, elle a presque complètement supplanté *-ien-*, à l'imparfait : *demandoient* D 4*, I 17, *reclamoient* II 10, *portoient* D 47, etc., à côté de la forme isolée *provient* I 69, II 29. Au conditionnel *-ien-* se défend mieux : *retorneroient* D 79, mais *troveroient* I 58, *trouveroient* D 65, *irient* I 50. Dans les conjugaisons II-IV, la balance est à peu près égale ; il semble cependant qu'elle penche légèrement vers *-oien-* : *tenoient* D 22, *moroient* D 79 ; *barvoient*, *devoient* ; *façoient*, *disoient*, en regard de *havient*, *devient* ; *entendient* I VII, *disient* D 84 ; — *viendroient* I VIII, *itroient* D 8, *porroient*, *devroient*, *rendroient* I 22, à côté de *partirient* D, *haurient* B 20, III 40, *porrient* D 31, B 17, IV 8, V III, *fariient* D 31, *serient* B 17, I 58.

De même que *-ciens* s'est simplifié en *-cins*, de même la finale *-oient* nous apparaît assez fréquemment réduite à *-oint*, ou comme on écrivait aussi *-oent* : *reclamoint*, *demandoint* D 31,

1. N. de Wailly, *Mémoire sur la langue de Joinville*, p. 337 et 333 du t. XXVI, 2^e partie, des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.

2. Prost et Bougenot, *Cartulaire de Hugues de Chalon*, n^o 241.

3. N. de Wailly, *loc. cit.*, p. 422.

4. N. de Wailly, *Notice sur les actes en langue vulgaire du XIII^e siècle contenus dans la Collection de Lorraine, à la Bibliothèque Nationale*, p. 72, n^o 87. Les formes citées sont empruntées à une charte de Guillaume, évêque de Metz, datée du 6 juin 1261.

tenoient V 36, *estoint* D 31, *vivoient* V 36 ; — *avoent* D 20, III 1, *devoent* I IX, *davoent* III 1, *estoent* I 50, *metoent* D 20 ; *pouroent* I VIII, *remandroent* II 4 ; cf. *devoe* < *debebam* IV 13, à côté de *devoie* D 53 et *monoe* à côté de *monoie*.

Comment expliquer le concours dans la même région et parfois dans les mêmes actes¹, des désinences *-ient* et *-oient* ? Si l'on considère tout d'abord la fréquence avec laquelle cette dernière apparaît dans nos textes et le rôle à peu près exclusif qu'elle joue dans I, on ne sera guère porté à y voir une forme d'importation française ; d'autant plus qu'en présence du caractère manifestement bourguignon des formations en *-oiens*, telles que *lenoiens*, *savoien*s, *porroien*s, on ne voit pas sur quoi l'on pourrait bien s'appuyer pour attribuer une origine étrangère aux formations en *-oient*. Je sais bien qu'on peut faire appel à l'analogie et expliquer *-ient* par *iens*, comme aussi *-oiens* par *-oient* ; mais par quelle influence analogique expliquera-t-on l'alternance *-ieꝛ* : *-oieꝛ*, à la 2^e pers. plur. ? Le mieux me paraît donc être de voir dans *-iens* et *oiens*, *-ieꝛ* et *-oieꝛ*, *-ient* et *-oient*, des formes concurrentes, appartenant à l'origine à des groupes de parlers divers et sorties les unes et les autres des formes primitives avec *ei*, comme *dien* D II est sorti de *deïien* B I, *deïien* D IV *octrier* D VIII de *octreïier* et *monoie* de *moneie*.

Parfait. — Dans I, le singulier est identique à celui du français, mais au plur. on trouve l'alternance *-ames*, *-asmes* : *-emes*, *-esmes* : *terminames* I 22, *asignames* D 54, *trovasmes* D 46 à côté de *ajornesmes*, *commandesmes* C 27, ce qui postule à la 2^e plur. l'alternance *-astes* : *-estes* ; cf. dans *Floovant* : *parlestes*, *aseurestes* à côté de *habergastes* (v. 515, 1082, 1081). Je dois observer toutefois que, sauf *otroiesmes* qui se lit dans un acte émané de la chancellerie ducal, lequel a pu être rédigé par un scribe originaire du sud-est du duché, les formes avec *e* qui rappellent les formes rhodaniennes en *-emos*, *-esmos*² et qui ont sans doute la même origine, ne se rencontrent que dans des textes du Chalonnais. C'est une raison de penser que la ligne séparative des parfaits en *-ei* et de ceux en *-ai* passait par le sud-est du duché de Bourgogne.

1. Voy. notamment *havient* et *avoient* dans D 65.

2. Voy. *Romania*, XXX, 272.

A la 3^e pers. du plur. nos textes ne connaissent que la désinence *-erent*, à la différence des textes comtois qui emploient la désinence *-arent* : *encontrarent*, *coronarent*, dans l'*Yzopet de Lyon*, *amenerent* dans un acte de la seigneurie de Grancey, sur les confins du Langoinne¹.

On voit apparaître, dès la fin du XIII^e siècle, dans I, les par-faits en *-i*, les seuls que connaissent les poésies bourguignonnes des XVI^e et XVII^e siècles : *entri(s)* dans une reprise du fief de Posanges en Auxois datée de 1291², *gastit* III 52, *commencit* dans un acte de 1338 publié par Rouvier dans son *Historia monasterii Romanensis* (Moutier Saint-Jean), p. 317 ; cf. *trovit*, *aperirent* dans Flovant (v. 5, 1228), *aresti(s)t* dans une des pièces du ms. bourguignon étudié par M. P. Meyer (*Romania*, VI, 16, v. 151), *fondit* dans une charte de Jean de Joinville de 1294 (*loc. cit.*, p. 363).

La désinence de IV s'est étendue au verbe *vouloir* : 4. *voussimo* I 70 ; 6. *vossirent* D 54, *volirent* C 22 ; cf. dans la langue du XVII^e siècle : 1. 3. *veli* ; 6. *velirent* (Mignard, p. 421, 411).

Futur — La désinence de la 2^e plur. modelée comme de raison sur celle de *habētis*, s'est développée en *-eiz* : *verreiz* II 33. Tandis qu'en bourguignon, le développement paraît s'être arrêté au degré *ei*, réduit à *é* dans la langue des XVII^e et XVIII^e siècle : *boiré*, *chanteré*, il a poussé jusqu'à *oi* dans la langue du ms. bourguignon *o* : *serois*, *vauroiz*, *orroiz* (*Romania*, t. VI, p. 51, v. 179, p. 33, v. 274, 306). De même dans *Flovant* : *parleroiiz*, *auroiz*, *poroiz*, *feroiz* (v. 1077, 1828, 1343, 1071), et avec réduction de *oi* à *o* : *antreroz*, *codroz* (v. 772, 632).

Subjonctif présent. — La désinence *-*iamus* (*-eamus*, *-iamus*) qui explique *veiens*, *baieus*, *puissiens*, *faciens*, a tout envahi : *arstfaiiens* D VIII, *contraigniens* C 9. Dès la fin du XIII^e siècle, cet *-ient* tend à se réduire à *-ins* : *puissins* I, *baieus* D 91, *reins* I IX.

1. Il n'est nullement certain que cet *a* soit un *a* primitif; cf. dans l'*Yzopet* les rimes : *assemblerent* : *amenderent* (v. 169-170), *tornarent* : *obligerent* (v. 1106-1107). Le retour de *e* à *a*, dans les parlers comtois, est d'ailleurs un fait bien connu.

2. Proc. et Boogant. Cartulaire de Hugues de Chalon, n° 152.

A la 2^e plur. de I, le class. -etis est rendu par -eiz̄, -eiz̄, -oiz̄ : *entrez* III 8, *looīz̄*, *confermoiz̄*, *baillioiz̄* I 28, *entroiz̄* V 7. Cette désinence s'est étendue à toutes les conjugaisons : *vuilleis* II 33, *receveiz̄* I 25, *saicheiz̄* I 25, *faccis* II 33 ; *devez̄*, *recevez̄*, *prenez̄* C 11, *faicez̄* D 4 ; *vulloiz̄* I 25, *voilloiz̄* C 18, *recevoiz̄* D, A 2, *façoiz̄* D 85, I 50, *metoiz̄* D 85, I 50, *randoiz̄* I, *praignoiz̄* C 18, *controignoiz̄* D 85.

A la 3^e plur. de I : *acordent*, *demorent* mais *laissent*. Dans les autres conjugaisons, la désinence est -ient qui représente le latin populaire *-iant : *veingnent*, *teingnent*, *puisient* D VIII, *ponissent* I 18, III 43, *recivient* D, *facient* I 77 et après réduction de -ien- à -in- : *puissent* D, *saichint* I XII, *baïnt* I IX à côté de *baient* I 36.

A la 3^e pers. du sing. on a très régulièrement *gart* IV 46, *doint* D 122, C 18, *perdoint* I XIII, *moint*.

Imparfait du subjonctif. — La voyelle caractéristique de I est e : 1. *entresse* III 30, *demandesse* III 36, *maingesse* dans le *Girart de Rossillon* en vers (v. 1247) ; — 2. *donesses* D ; — 3. *demandest* III IV, *enformest* C 27 ; — 4. *trespassessiens* D VIII, *baillessiens* III 9 ; — 6. *troblessest* D 54, *anpoichessest* D 19. Il se pourrait qu'il faille voir dans -es- la réduction d'un plus ancien -eis- ; c'est du moins ce que semblent indiquer les formes *doneissent* I 22, *destorbeissent* D 19. Les formes avec a sont très rares et probablement d'importation française : *entrast* D 95, *delivrast* II 24, *demorassent* III 14.

On rencontre quelques formes avec i qui font pendant aux parfaits en -i : *bailist* D, *prononcissiens* D 65, *copissient* D 65 ; cf. *chaingisse* aux trois personnes du singulier dans *La Monnoye* et *charchissein* à la 2^e plur. dans le *Rondeau* d' Aimé Piron (Mignard, p. 333).

Dans les autres conjugaisons -es- alterne avec -is- : 3. *venist* D VII, I 50 et *venest* III 14, *voussist* D 77 ; — 4. *temissiens* et *jouessiens* III 9, *defandissiens* D 65 et *veuillessins* (Pérard, n^o 62), *dixessens* I VII, *controignessens* D 11* ; — 6. *venissient* I 39 et *venessient* I 75, *vossissent* I 33 et *voussessent* I VII, *vallessient* II 29. Il est possible que comme dans I, -es- soit une réduction de -eis-, cf. *vendeissent* I 19, 22.

Les exemples qui précèdent nous montrent qu'à la désinence

de la 3^e plur. *-ient* alterne avec *-ent* et que par contre, à celle de la 1^{re} plur. *-ens* se rencontre à côté de *-iens*. Ce sont là sans doute des faits d'analogie réciproque.

L'accent s'est porté sur la désinence dans *debussant* D 122, *meissiant* I 33, *missiant* I 18, *retornessont* (D. Plancher, xv); cf. *perdesant*, *valesant* dans *Floovant* (v. 152, 164).

Il n'est peut-être pas sans intérêt d'observer qu'à l'imparfait du subj. plus encore qu'au parfait, la conjugaison bourguignonne s'éloigne de la française pour se rapprocher sensiblement de la rhodanienne. Comme dans cette dernière, nous trouvons l'alternance *-ess-* (*-eiss-*) : *-iss-*; cf. en rhodan. *pendest* et *pendist*, *tenquessant* et *perdisant*; de même dans I : *amesses* et *delivris-ses*, *amessant* et *gardissant* (*Romania*, XXX, 289).

FORMES VERBALES A THÈME DÉVELOPPÉ

L'un des traits caractéristiques de la conjugaison bourguignonne, celui par lequel elle se différencie le plus nettement de la conjugaison française, c'est l'emploi du suffixe verbal *-esc-* au développement des thèmes accentués de I¹.

Indicatif présent. — 1. *quittois* D VI, I 14, 75, en regard de *quit* D IV, *affermais* D, *aformois* B III à côté de *afferme* D 77, *canfermais* D 49, *ordenois*, *jurois* II 15, *loois* D 122, I 28 en regard de *lo* D 1. *approvois* D 122, *entrois* D 33, *confessois* D 119, C 3*, *delivrois* D: — *laissois* I 75, *renunsois* I 18, C 21, *renonçois* D 3*, III 37, *obligois* I 18, II 11, D 49, *enloiois* D VI, *outroiois* D VI, C 15, *outriois* B II, *baillois* B II et 7, I 28.

L'*s* finale étymologique a parfois disparu par analogie avec les formes à radical accentué : *delivroi* D IV, *oblijoi* D III, *arenunçoi* I 9, *assignoi* C 3*; cf. *reconnoi* D, C 16 à côté de la forme normale *reconnois*.

La forme primitive en *-eis* nous a été conservée par un titre du Beaunois où on lit, à deux reprises, *obligeis* (Pérard, XI).

1. On sait que ce pseudo-suffixe est sorti par analogie des formes où l'*ē* appartenait au thème : *rubē-sco*, d'où *cant-esco*. On trouvera dans Meyer-Lübke, *Gramm. des langues romanes*, t. II. p. 191, une autre explication des formes verbales en *-oit*.

Très fréquente dans les textes de la Bourgogne Orientale, notre formation se fait de plus en plus rare à mesure que l'on approche de la frontière occidentale du duché ; les titres de l'Auxois et de l'Autunois la connaissent à peine ; ceux du Charollais et de l'Avallonnais l'ignorent. Par contre, elle est extrêmement répandue dans les documents du comté de Bourgogne. Visiblement, nous avons affaire à l'un de ces caractères linguistiques qui suivent la direction est-ouest, comme il en existe plusieurs en bourguignon. Au nord, la formation inchoative n'a pas dépassé sensiblement les limites du duché de Bourgogne : on en trouve encore quelques traces dans les titres du Langoine et du Bassigny, mais je l'ai vainement cherchée dans le « ms. bourguignon » étudié par M. P. Meyer¹, dans *Floovant* et dans les chartes de Joinville.

Subjonctif présent. — A la 1^{re} pers. du sing. je signalerai *trespassois* I 77 qui postule un type en -escem modelé, quant à la désinence, sur amem, et les formes analogiques *trespassoie* D 122, I 75, *desarmoie* dans le *Girart de Rossillon* en vers (v. 4149), cf. dans l'*Yzopet de Lyon* : *amoie*, *passoie* (v. 2881, 2300). La 2^e pers. paraît avoir été tirée de la 1^{re} en -oie ; je relève *entroies* dans II 25 ; cf. dans l'*Yzopet* : *trovoies*, *tochoies* (v. 674, 1972). Les formes *confermoist*, *outraoist* pour un plus ancien **outraioist* qui se lisent dans les *Franchises et Coutumes de Besançon* de 1290² nous autorisent à supposer l'existence d'un type populaire en escet. De bonne heure, -oist s'est réduit à -oit : *chantoit* D 122, I 86, *demoroit* D 79. A 8, *retornoit* D 79, *gardoit* D 46. II 111, *loït* C 3*, *entroit* D ; *layssoit* I 69, *empeschoit* D à côté de *empeschait* C 25 ; cf. *cognoit* qui alterne dans nos textes avec *cognoist* < *cognoscit*.

La 3^e plur. en -oient paraît tirée de la 1^{re} sing. en -oie : *entroient* D 22. C 15, *demoroient* II 17, III 14, *usoient* D 46, *copoient* D 65, *juroient* C 1*, *ordenoient* II 22 ; *laissoient* D. Cette finale s'est simplifiée en -oint dans *enpachoint*, *trobloint* V 34.

1. *Romania*, t. VI, p. 25. v. 51.

2. Ce document conservé en original aux archives communales de Besançon, a été publié dans le *Musée des archives départementales*, pl. XXXIX, texte, p. 205.

Le subjonctif présent à thème développé se rencontre fréquemment dans la « Vie en prose de Girart de Rossillon » publiée par M. P. Meyer¹ : *orroit, entroit, laissoit* (§ 111, 162, 142) ; *empor-toient, chacoient* (§ 186, 59) ; il apparaît plus souvent encore dans les documents du comté de Bourgogne et dans l'*Yzopet de Lyon*. Le Cartulaire de Vignory-en-Bassigny, pièce XXXV, nous offre la forme intermédiaire *ostaient* et je relève *dreçoit* dans le « ms. bourguignon ». Enfin, j'ai noté dans *Floovant* la 3^e pers. sing. *amoit* (v. 67). Par contre, notre subjonctif est complètement inconnu des chartes de Joinville.

Nos textes nous ont conservé quelques vestiges des formes antérieures avec *ei* ou *ai* : *obligeis* (Pérard, XL) à la 1^{re} sing., qu'il faut rapprocher de *trespassois* I 77, *empeschait* C 25, cf. *esquemenvait* dans le testament de Jean comte de Bourgogne, de 1262 (arch. Côte-d'Or, B 308) et *payait* dans un document comtois².

A la 3^e plur. je citerai *demoreient* C 9 et les formes simplifiées *reclameint* II 1, *exployteint* I 66, *mostreint* D 91 ; — *ostaient* (Cartul. de Vignory) et *usaint* I 69, *distribuaint* D 122.

Ces finales simplifiées se sont étendues aux conjugaisons II à IV où elles alternent avec la finale atone *-ient, -ent* : *departeint* II 1, *vencint* D 79, *reteneint* (D. Plancher, t. II, n° CXLV) ; *puis-saint* D 91. IV 41, *sacheint* V 20 ; *faceint* II 22, *soieint* V 35, *met-teint* D 82, 122 ; — *saichaint* IV 44 ; cf. dans le ms. bourguignon : *soaint, movaint, respondaint*³ ; — *soffroint* V 38, *soint* pour **sooint* I 75, V 8, en regard du plus ancien *vendoient* (Garnier, CXLII).

A la 2^e plur. à côté des formes normales en *-iens*, on rencontre, de loin en loin, des formes en *-eins, -ains, -oins* qui tiennent sans doute lieu de formes plus anciennes en *-eiens, -aiens, -oiens* : *osteins* V 4, *doigeins* IV 41 ; *puissains, voians*⁴ ; *deffandains* postulé par *deffandissoins* D 4*.

Ces formations qui paraissent être sorties du thème développé

1 *Romania*, t. VII, p. 179 et suiv.

2 Chevalier, *Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny*, pièce XXXIX.

3 *Romania*, t. VI, p. 29 : *Dou pechie d'orgueil*, v. 18, 215, 444.

4 *Romania*, *ibid.*, v. 17 et B. v. 214.

du subj. prés. sont spéciales à nos textes ; je n'en ai trouvé aucun exemple dans les documents comtois ou champenois, non plus que dans *Floovant*.

Les finales dont il est ici question se sont étendues à l'imparfait du subjonctif où elles alternent avec les finales normales *-iens ; -ient, -ent* : 4. *demandisseins* (D. Plancher, LXXIV), *moresseins* I VIII, *eusseins* IV 14 ; — *prononcessains* I 58, *condampnessains* I 50, *esposesayns* (D. Plancher, XI) ; *meissains* C 22, *constroignesains*, *deissains* I 50 ; *demandessoins* (D. Plancher, XXXIV), *pacsoins* (Garnier, DLII) ; *dessandissoins* D 4*.

6. *cessesseint* D 54, *reclamesseint* II 4, *empeschesseint* D 54 ; *departisseint* I VIII, II 4, *moreusseint* D 79 ; *beusseint* I VIII ; *seisseint* C 22, *enqueresseint* C 27, *fuisseint* ; — *copessaint* D 64, *patures-saint* I 13, *presouresaint* IV III, *anvoïessaint* D 4* ; *sofreesaint* D 4* ; *puissaint* D 122, C 15, *debussaint* D 122, *beussaint* D 4* ; *volessaint* B 18 ; *rendissaint* D 4*, *priessaint* D 64 ; — *fussoient* (2 fois) C 1. Cette dernière forme nous autorise à voir dans les finales *-eint -aint* des simplifications de plus anciens *-eient, -aient* ; cf. au subj. prés. les alternances *demoreient* C 9 : *reclameint* II 1, *ostaient* : *usaint* I 69, *entroient* : *entroint*.

L'histoire du présent du subjonctif à thème développé n'est pas absolument claire. M. Meyer-Lübke qui ne connaissait que la forme secondaire en *-oie*, a imaginé pour en rendre compte une formation populaire en *-éa-* qui se serait étendue, à l'en croire, sur l'Est et le Sud-Est de la France. Mais rien ne me paraît moins assuré que cette formation dont je ne connais pas d'exemple en rhodanien et qui, eût-elle existé dans la région de l'Est, serait impuissante à expliquer les formations bourguignonnes du type *chantois* « que je chante », *chantoist* « qu'il chante »¹. Il me paraît préférable de voir dans *chantoie* une forme refaite sur le présent de l'indicatif *chantois* < *cantescō*, à l'époque où l'*s* finale avait cessé de se faire entendre, cf. *delivroi* D IV à côté de *recognoi* < *recognosco* D *passim* et C 16 : *chantoie* serait ainsi à *chantoi(s)* ce que le subj. prés. secondaire *chante* est à l'indic. prés. *chant* < *canto*. Dans un cas comme

1. Meyer-Lübke, *Gramm. des langues romanes*, t. II, § 147. Le type **cantēam* aurait donné en rhodanien **chanteia* ; pour ce qui est du valaisan *tsātaye*, voy. Gilliéron, *Patois de la commune de Vionnaz*, p. 86.

dans l'autre, on aura voulu faire cesser la confusion qui existait entre le présent de l'indicatif et celui du subjonctif, en ajoutant à la désinence de ce dernier la voyelle *e* considérée comme caractéristique du subjonctif présent, sur la foi des formes *vende*, *parle*, *florisse*.

E. PHILIPON.

MÉLANGES

UN MANUSCRIT PERDU DE L'HISTOIRE DE GUILLAUME LE MARÉCHAL

L'on ne connaît qu'un seul manuscrit de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, celui d'après lequel M. P. Meyer a fait son édition. M. Meyer n'a pu signaler, en outre, qu'une seule mention¹ de l'ouvrage dans un catalogue de la fin du xv^e siècle, celui de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Augustin-de-Canterbury, où on lit :

Liber de Guilelmo le March in gallico T. Arnold cum h 2 f^o vij anz².

D'après les indications de cette notice, ce manuscrit n'était pas celui que nous connaissons³ et dont le deuxième feuillet commence par le v. 153 :

Ne tot taire ne tot conter

ce qui suit une lacune⁴ correspondant à des vers, au nombre desquels celui qui contient les mots cités dans la notice.

1. Ed. cit., III, p. CXXI (1901).

2. M. R. James, *The Ancient Libraries of Canterbury and Dover* (1903) 374 ; cf. pp. LIX-LX, sur la méthode du rédacteur du catalogue, et p. LXXII, sur Thomas Arnold et son don.

3. M. Meyer a reproduit la notice telle qu'elle se lit dans l'édition très incomplète du catalogue, dans les *Memoirs of Libraries* (I, 104) de E. Edwards : « Liber Guill. le March. in gallico » ; aussi ajoute-t-il : « Je ne saurais dire si cette mention se rapporte à notre manuscrit ou à un autre. »

4. *Histoire*, v. 152, note. Sur la disposition des vers du manuscrit, voir t. III, p. CXXXIV.

On n'a pas jusqu'ici signalé¹ une mention qui peut s'appliquer au manuscrit original de l'ouvrage, bien qu'elle soit postérieure de deux siècles à la composition de celui-ci. Dans l'inventaire, dressé en 1397, des biens meubles de Thomas, duc de Gloucester, qui se trouvaient dans le château de Pleshey, comté d'Essex, nous relevons l'article suivant :

Item un veil livre fraunceis appellez William March p's xx d².

Il n'y a rien de surprenant à trouver ce livre dans la bibliothèque du château de Pleshey. Anselme († 1245), cinquième fils de Guillaume, et sixième comte de Pembroke², avec qui s'éteignit la descendance mâle de la famille, épousa Mathilde de Bohun, fille de Humfrey, deuxième comte de Hereford³.

Celle-ci a survécu à son mari⁴, et a pu naturellement porter, avec d'autres titres de la famille de Pembroke, au château de Pleshey, principale résidence des de Bohun, l'exemplaire original de la biographie de son beau-père, que son fils aîné avait fait faire⁵. Éléonore de Bohun, fille et héritière de Humfrey, septième comte de Hereford († 1372-3), et le dernier de la lignée masculine⁶, épousa Thomas de Gloucester qui succéda à son

1. Il faut se rappeler qu'un manuscrit de Westminster Abbey, écrit au *xv*^e siècle, contient une allusion à l'*Histoire* (J. A. Robinson and M. R. James, *The Manuscripts of Westminster Abbey*, 80), ce qu'a signalé M. L. Delisle (*Bibl. de l'École des Chartes*, LXX, 671).

2. Dillon and Hope, *Inventory of the Goods and Chattels Belonging to Thomas, Duke of Gloucester, and seized in his Castle at Pleshey, Co. Essex, 21 Richard II (1398) : With their Values as Shown in the Escheator's Accounts* (*Archæological Journal*, LIV, 1897, 301). La source est les « Escheator's Accounts Queen's Remembrances, Herts. and Essex, $\frac{27}{4}$, in the Public Record Office ». Est-ce seulement une copie d'une partie de ce document qui se trouve dans le Mus. Brit. Add. 25459, f^o 212-16 (v. E. A. Savage, *Old English Libraries*, 1911, 274) ?

3. *Histoire*, xv, 14899-904 ; cf. t. II, 206-7.

4. J. E. Doyle, *The Official Baronage of England* (1886), III, 7.

5. *Calendar of Documents, Ireland, 1171-1251*, p. 418, n^o 2804. Elle est morte en 1152-3 (*Excerpta e Rotulis finium in Turri Londiniensi asservatis Henrico Tertio Rege*, éd. C. Roberts, II, 143).

6. *Histoire*, xv, 19165 et suiv. ; cf. t. III, pp. III-VI.

7. Doyle, I, c. II, 165.

beau-père, comme connétable d'Angleterre, et reçut de son père, Édouard III, en 1376, le château de Pleshey et d'autres terres ¹.

Qu'est devenu cet exemplaire de l'*Histoire*, qui faisait partie d'une des plus importantes et des plus remarquables bibliothèques du moyen âge, car, des quatre-vingt-quatre livres qui la composaient, la plupart étaient écrits en français ?

Après la mort de Thomas, le château de Pleshey et ses autres terres furent rendues à sa veuve ². Mais l'*Histoire* ne paraît pas parmi les treize livres laissés par la comtesse Éléonore à ses enfants d'après un testament daté du 9 août 1379 ³, et qu'on peut identifier, sauf un, avec divers articles de l'inventaire de 1397 ⁴. Après la mort de la comtesse Éléonore, sa fille Anne hérite de ses terres, mais en 1421, à la suite d'une nouvelle répartition des biens de la famille, le château de Pleshey passe en la possession de Marie, cadette d'Éléonore, femme d'Henri de Bolingbroke et mère d'Henri V ⁵. C'est sans doute de cette manière que certains livres de la collection de Thomas de Gloucester sont passés dans la Bibliothèque royale, ou plutôt en ont formé le noyau. Nous savons que deux des manuscrits de cette bibliothèque, l'un du *Roman de la Rose* et l'autre de *Lancelot du Lac* ⁶, se trouvaient dans la bibliothèque d'Édouard IV au château de Richmond ⁷, et qu'ils sont aujourd'hui dans l'ancien fonds royal du Musée Britannique ⁸, où il y en a sans doute encore d'autres que je n'ai pu identifier,

1. *Calendar of Patent Rolls, Richard II*, t. I, 66.

2. E. W. Brayley, J. Britton, *Beauties of England and Wales*, V (1810) 421; E. Stokes et J. H. Round, *Victoria History of the County of Essex*, II, 216.

3. J. H. Nicolas, *Testamenta Vetusta*, 148-9.

4. *L. c.*, pp. 298-9, 300-303.

5. Stokes et Round, *ouvr. cit.*, 216-17.

6. « Item un livre de mesne volum de la Rimance de lo rose pis, vj. 5. viij. d. ». « Item un large livre en fraunceis appellez le Romance de Launcelot pis xiiij 5. iiij d. ». *L. c.*, 300, 301.

7. H. Omont, *Les manuscrits français des rois d'Angleterre au château de Richmond*, dans les *Études romanes dédiées à Gaston Paris*, p. 10 : n° 91, *Le Romant de la Roze*; n° 99, *Lancelot du Lac*.

8. Royal ms. 19. B. XIII : sur le deuxième feuillet on lit : « Ceste livre est à Thomas, siz au roy, duc de Glouc.. achatés dez executeurs mons. Ric.

faute de renseignements suffisants ¹. D'autres manuscrits se sont égarés pour ne reparaitre qu'après quelques siècles, comme celui de la traduction de la *Bible* de Wycliffe, qui est aussi dans le Musée Britannique, mais non pas dans le fonds royal ².

Le manuscrit de l'*Histoire*, comme beaucoup d'autres, n'a pas reparu ; ce n'est certainement pas celui qui nous est par-

Stary »; cf. Ward, *Catalogue of Romances*, I, 874; Langlois, *Les manuscrits du Roman de la Rose*, 141. H. Omont a tort d'identifier le n° 91 avec Royal ms. 20. A. XVII. Royal ms. 20. D. IV : sur le premier feuillet on trouve les armes d'Angleterre et de la famille de Bohun (Ward, I, 351).

1. Tout porte à croire que dans l'inventaire publié par H. Omont, les nos 18, 19, 23, 25, 44, 54, 67, 78 (ou 130), 83, 92, 101, 118, 126, étaient autrefois dans la bibliothèque du duc de Gloucester. De plus, la mention « of a booke of the Holy Trinitee », dans le compte, daté de 1480, d'un relieur (Omont, p. 3) se rapporte encore à un autre livre mentionné dans l'inventaire des biens du duc de Gloucester : « Item un quayer de saint Augstyn de Divinitee del Trinite p's iij s. iiij d » (*l. c.*, 301). On trouve aussi dans le testament de la comtesse Éléonore la mention de deux manuscrits (nos 18, 119) : « La Vye des Peres », et « La legende doree ». De plus, il se peut que les « Croniques de France » mentionnées dans le testament de la comtesse et dont il n'y a pas de trace dans l'inventaire de 1317, soient aussi dans le ms. Mus. Brit., du Cotton. Nero E II (L. Delisle, *Mém. de la Société de l'Histoire de Paris*, IV, 213-14).

2. Egerton 316-317. Il est divisé en deux tomes (*Wycliffite Versions of the Holy Bible*, éd. Forshall and Madden, I, xliii), conformément aux indications de l'inventaire : « Item un bibl. en Engleis en ij gantz livres covgrez de rouge quyr p's xl. s ». Il n'a pas appartenu à Humfrey de Gloucester, comme on l'a dit souvent (c. g. Forshall and Madden, *l. c.* ; P. Meyer, *Romania*, XV, 264, n. 2). Gasquet a déjà fait l'identification du ms. avec la mention de l'inventaire de Thomas qu'il a connu en manuscrit (*The Old English Bible and other Essays*, 1897, 141). Comme « The Bible, in englissh » (Omont, n° 19) était en un seul manuscrit, ce n'était pas celui du duc de Gloucester. Ou bien le relieur royal l'a-t-il relié en un volume, qu'on a dépecé plus tard ? (cf. Forshall and Madden, *l. c.*). Le manuscrit de Cambridge, Magdelene Coll. (collection S. Pepys, n° 1938), de la traduction de Végèce par Jean de Vignai, a sur le premier feuillet des armes qu'on pourrait peut-être identifier à celles de Thomas, duc de Gloucester, si les deux quartiers de l'écu, les plus importants pour l'identification, n'étaient pas effacés (P. Meyer, *Rom.* XXV, 414). Dans ce cas ce serait le ms. qui figurait dans l'inventaire comme « Item un livre covges de blanc quyr appelez vagesse (*sic*) de Chivalerie avec claspes d'argent p's iij s. iiij d » (*l. c.*, 301).

venu. Celui-ci est une copie médiocre, tandis que l'exemplaire conservé parmi les titres de la famille du Maréchal, devait représenter un bon texte. S'il était estimé de peu de valeur dans l'inventaire, c'est qu'il était « un veif libre », et sans ornementation. C'est pour la même cause, sans doute, que la comtesse Eléonore n'en a pas fait mention dans son testament, qu'il n'est pas passé dans la bibliothèque royale, et peut-être même qu'il n'a pas été conservé, comme des livres luxueusement ornés, que leur « magnificence . . . a protégés, sinon contre les injures du temps, au moins contre l'indifférence des hommes ».

George L. HAMILTON.

I < K APRES O, AU

M. Josef Brüch a publié dans la *Z. f. r. Ph.*, XXXVI, 312-331, une étude sur un sujet intéressant : *Ueber die Entstehung von i aus k' nach o, au im Französischen*. Mon intention n'est pas d'examiner ici en détail son mémoire, mais uniquement de montrer combien sont peu solides les arguments sur lesquels il s'appuie pour marquer les limites orientales du phonème qu'il étudie. Peut-être mes remarques, bien qu'elles ne portent que sur une dizaine de lignes de M. B., projetteront-elles quelque suspicion sur d'autres parties de l'article : j'en accepte toute responsabilité.

« Sprach man unser *i* im Orléanais ? se demande M. B. Der Rosenroman kann, da in ihm Reime wie *monjoe* : *boe*, *encloé* : *loé* « gebunden » vorkommen, leider nicht entscheiden. Wohl aber wird die Entwicklung von *i* in diesen Gegenden dadurch, man darf sagen, erwiesen, dass der aus Chartres, das ja an der Grenze des Orléanais liegt, oder dessen Umgebung stammende *Jehan le Marchant* sicher unser *i* sprach² » (p. 318).

Le *Roman de la Rose* est composé de deux parties, écrites à près d'un demi-siècle d'intervalle, avec des différences dialectales.

1. L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, I, 65.

2. Ce raisonnement n'est pas très scientifique : s'il est permis d'affirmer qu'un phonème, parce qu'il est constaté à Chartres, doit se retrouver à Lorris, on pourra prétendre aussi que s'il existe à Lorris, il doit exister de même à Sens, et ainsi indéfiniment.

tales importantes et relativement nombreuses. Auquel des deux auteurs appartiennent les rimes citées par M. B., sans indication de vers ? A aucun. Ni *montjoe* ni *montjoie* ne figurent dans le roman, pas plus à l'intérieur qu'à la fin d'un vers¹; et *boe* ne rime qu'avec *roe* dans le poème de Guillaume de Lorris, avec *roe, loe* < *laudat*, *moe* (*boes* avec *moes, roes*) dans le poème de Jean de Meun. La rime *enclœ* : *loé* existe bien (v. 3113)², mais *loé* n'y représente pas *ligatum*, comme le croit M. B., qui le traduit par « gebunden », mais *laudatum* = conseillé. Les raisons invoquées par M. B. pour se justifier de n'avoir pas étendu son examen aux rimes du *Roman de la Rose* n'existent donc pas.

En réalité, dans la première partie du roman (v. 1-4058), on ne trouve aucune trace de *i* < *k* après *o*, *au*; dans la seconde partie, les rimes qui attestent la chute du *k*, sans *i*, sont nombreuses, *s'encroent* : *descloent* 6263; *joer* : *loer* < *laudare* 9487, *embœer* 12415, *noer* 13333, 18373, *miroer* 9273, *tro(v)er* 7747; *joé* : *loé* < *laudatum* 19891; *joerz* : *poerz* 20641; *joail* : *poail* 6673, 12201; *enroerz* : *oerz* 15089³. La rime *loier* < *locarium* : *loier* < *locare* 7625 est la seule qui pourrait être invoquée en faveur de *k* > *i*, mais M. B. déclare lui-même (p. 321) que l'*i* de *loier* < *locare* n'est pas étymologique⁴.

Donc l'*i* cherché ne se trouve pas dans le *Roman de la Rose*. Existe-t-il davantage dans les vers de Jean le Marchant ? Voici ce qu'en dit M. B. ; je reprends ma citation au point où je l'ai arrêtée : « Dies lehrt der Reim *vuie* « leer » : *ennuie* 131, 21, während allerdings *voie* « geleert » : *ennoyé* 76, 29 : *envoie* 79, 8; *zwier* « leeren » : *ennoier* 115, 10 sowie *joer* : *ovroer*

1. Tout au moins pas dans les éditions de Méon, de F. Michel, de P. Marreau, les seules qu'on puisse consulter pour une étude linguistique, en attendant une édition critique.

2. Mes chiffres se réfèrent à ma future édition, en cours d'impression.

3. J'ai laissé de côté dans la première partie du roman *poi* < *paucum* et *joail* : dans la seconde *poi*, *joiaus* (à côté de *joel*), *noiaus* : ces mots ne rentrent pas dans le cas étudié par M. Bruch.

4. Dans le livre inédit des *Rentes d'Orléans* (1325 environ), on trouve *loier* < *locare*, *loient* < *locant*, *lieue* < *locat*; dans le *Livre de Joutise et de Plei*, *loier* < *locare*, mais aussi *loer* < *locarium*. Dans cet ouvrage, M. B. aurait eu souvent le plaisir de rencontrer *avoie* < *advocatum*.

« Arbeitszimmer » 55, 24 nicht beweisend sind, da ja auch *voie* « sehe » : *loie* « lobe » 48, 11 vorkommt. »

Ainsi, c'est d'après l'unique rime *vuie* : *emvue* que M. B. conclut à l'existence de *i* < *k* après *o*, *au* dans les *Miracles de Chartres*. En réalité, les rimes de ce recueil fournissent d'autres renseignements : d'abord le groupe *vuie* : *emvue* s'y retrouve une seconde fois (p. 43, l. 19); d'autre part la rime *voie* : *loie* n'autorise nullement à tenir *voié*, *voier*, *joer* pour « nicht beweisend », car *loie* ne représente pas *laudet*, mais doit être lu *l'oié* < *audiat*; enfin, à la rime *joer* : *ovroer*, il faut ajouter *joant* : *voant* 56, 5¹. Donc, avec *i* : *vuie*, *voié*, *voier*; sans *i* : *joer*, *joant*. Quand, dans un texte où il croit que *k* doit donner *i*, M. B. rencontre *joer*, il y voit une analogie à *loer*, *noer*, *voer* (p. 313); s'il veut appliquer ici ce procédé commode, il ne restera plus que *vuie*, *voié*, *voier*; mais pour que ces formes appuient sa thèse, il faudra tout au moins prouver qu'elles n'ont subi, à aucun moment, l'influence de *vuidier*, et aussi, et surtout, montrer les formes équivalentes sans *i* dans les textes où *k* disparaît entièrement².

On peut donc considérer comme non avenue cette conclusion : « Dass der Dichter des Roman des sept sages, der höchstwahrscheinlich aus dem Dép. Eure et Loir (s. Anm. 1)³ stammte, *louer*, Jehan le Marchant dagegen *loier* sprach⁴, zeigt dass sich das Gebiet unseres *i* von der Touraine aus in einem Zipfel über das Orléanais bis nach Chartres erstreckte, den westlichen Teil des Dép. Eure et Loir und schon gar das Dép. Sarthe unberührt lassend » (p. 318).

Ernest LANGLOIS.

1. Je laisse de côté *Johan* : *oan* < *hoc annum*.

2. M. Brück fait venir *voier* de *vocare* et *vuie* (adj.) de *voca*, je suppose : il explique l'*i* du masculin *vui* par une influence du féminin *vuie*. Au contraire, il rend compte de l'*i* du féminin *poie* < *paucum* par l'influence du masculin *poi* < *paucum*.

3. Les seuls arguments donnés dans cette note pour déterminer le dialecte du *Roman des Sept Sages* sont le maintien de *ou* dans *errour*, *sauveour*, *honour*, etc. et l'*i* de *lit*, *respit*, *pris*.

4. C'est naturellement une supposition : M. B. n'a cité aucun exemple de ce *loier* dans le poème de Jean le Marchant.

ANC. FR. *ESTUPER*, A *ESTUPONS*

Fr. Godefroy a réuni (III. 629 *b*) de nombreux exemples du verbe *estouper* « boucher (avec de l'étoupe) » : quelques-uns présentent la graphie *estuper* qui ne fait pas, en général, difficulté, d'autres ont des sens qui s'éloignent un peu de la signification première, mais s'y laissent facilement rattacher. Un seul nous arrêtera ici ; je reproduis le paragraphe que lui consacre Godefroy.

— En style grivois, jouit d'une femme :

Quant dan Costanz l'o bien corbee

Et retornee et *estubee*.

A l'uis li enseigne la voie.

(*Dame qui coucha le prestre*, ms. Berne 354, fo 88^a.)

Var., *estopee*. (Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 319).

A cet exemple de *Constant du Hamel*¹ il en aurait fallu joindre au moins un second, que Godefroy a imprimé seulement au t. VI, col. 356 *a*, comme unique témoignage de l'existence du verbe *pourqueler* ; il nous est fourni par *Le Garçon et l'Aveugle*, v. 135-140 (c'est l'aveugle qui parle) :

Je ne veull pas que tu me dis

D'avoir garce, que bele l'ai :

Et, quant je le pourquelerai,

Tu le me venras *estuper*

Con li porra tresbien jeter

Seur les plantes des piés trois des.

On peut hésiter sur le sens de *estuper* dans ce second exemple, mais il paraît impossible d'accepter ici la traduction proposée pour le premier : l'aveugle ne doit pas vouloir dire qu'il aura recours aux bons offices de son « garçon » jusqu'à se faire entièrement suppléer par lui auprès de son amie. Il est cependant difficile de séparer les deux exemples ; dès lors, même pour le premier, la traduction de Godefroy devient douteuse,

¹ Il y a d'autres variantes que celle indiquée par Godefroy ; le mot paraît avoir embarrassé les copistes ; cf. le *Recueil général des fabliaux*, IV, aux *Variantes*.

et le rapport avec *estouper* « boucher » incertain. Dans le fabliau de *Bérangier* (*Rec. gén. des fabl.*, III, 260), nous trouvons au v. 270 un autre emploi de *estuper*, auquel ne convient ni le sens général de *estouper* « boucher », ni le sens particulier indiqué par Godefroy pour *Constant du Hamel* :

254 Ou ge descendrai jus a pié
Si me prendrai a abaissier
Vos me venroiz el cul baisier... »

En effet, un peu plus tard, *Bérangier* :

268 Sa robe prist a sozlever
Devant lui prist a *estuper* :
« Sire, metez ça vostre face ».

Dans ces trois cas les manuscrits nous offrent la forme *estuper* (ou *estuber*) ; étant donnée leur provenance ou celle des textes qu'ils nous ont conservés, il est peu probable que nous ayons affaire à une simple graphie de *estouper*.

Nous examinerons plus loin un quatrième exemple tiré du fabliau d'*Aloul* et qui présente les mêmes difficultés de forme et, je crois, aussi de sens ¹.

L'article consacré par Godefroy à l'expression adverbiale *a estupons* n'est pas plus satisfaisant ; il débute ainsi (III, 630 *b*) :

ESTOUPONS, *estopons*, *estupons*, *estepons* (a), locut., en étant accroupi.

Suivent trois exemples de *Richeut*, du *Débat du c. et du c.* et du fabliau du *Maignien*, mais ils ne présentent que les formes *estupons* et *estepons* : *estopons* est une mauvaise lecture de Méon pour *estepons* ; quant à *estoupons*, c'est une forme imaginée par Godefroy, évidemment pour rattacher à *estouper* cette locution adverbiale, sans que l'on puisse d'ailleurs deviner quel rapport sémantique le lexicographe établissait entre les deux termes. *A estoupons* se rencontre, il est vrai, dans un petit texte du XIV^e siècle récemment imprimé ² par M. P. Meyer, le *Dit du boudin* (v. 85) :

1. Les traductions données par le glossaire du *Recueil général des fabliaux* pour tous ces exemples de *estuper* sont également mauvaises.

2. *Romania*, XL (1911), p. 76 et ss.

Ces trépières, quant il les font,
 Ont teste et cul tout en un mont :
 Les unes sont *a estoupens*
 Et les autres a croupetons.

Mais cet exemple, qui paraît donner raison à Godefroy pour la forme, nous oblige par contre à rejeter la traduction proposée¹ : « en étant accroupi », puisque *a estoupens* y est opposé à *a croupetons*. Cette traduction n'est d'ailleurs pas satisfaisante pour l'exemple tiré de *Richent* (v. 950) :

Plus set Sansons
 Car il les croist (les femmes) *a estoupens*.

Elle est inacceptable pour le passage du *Maignien* (*Rec. gén. des fabl.*, V, 180) :

La dame par devant s'esjoint
 Si s'est *as estepens* tournée, etc.².

Des divers exemples cités jusqu'ici ressort l'idée non d'un accroupissement (avec double flexion des jambes et du buste), mais d'une simple inclination profonde du corps, d'une flexion plus ou moins complète du buste sur les cuisses. Cela n'est pas douteux pour le *Dit du boudin*, pour le *Maignien*, pour *Béringier*. Le passage du *Debat du c. et du c.* comporte la même interprétation (*Rec. gén. des fabl.*, II, 135) :

Les évesques et les abez
 Si sont maintes fois aclinez :
 Je les faz metre *a estupens*.

L'exemple d'*Aloul* pourra sembler plus douteux et Godefroy y aurait sans doute traduit *estuper* par « s'enfermer » ou « se

1. Traduction semblable et aussi peu acceptable dans le glossaire du *Rec. gén. des fabl.* : « dans une position accroupie, »

2. Il faut naturellement corriger la dernière syllabe du quatrième vers cité par Godefroy et lui rendre sa grossière précision : la correction doit être faite aussi dans le *Rec. gén. des fabl.* et elle est assurée par la variante du ms. *A*. La correction une fois faite, l'on ne peut songer à conserver la traduction de Godefroy.

« cacher », mais je crois nécessaire de comprendre tout autrement (*Rec. gen. des fabl.*, I, 266) : le prêtre, surpris, s'est réfugié dans l'étable des moutons et cherche à se dissimuler parmi ceux-ci et à se confondre avec eux, si bien que la vieille Hersent, qui

Les brebis eschace et esveille
Et va querant et assentant
Ou li prestres est *estupant*,

y est un moment trompée ; c'est que le prêtre s'était fortement courbé vers le sol : la suite du texte ne laisse guère de doute à cet égard.

L'exemple de *Richent* s'expliquera de la même manière.

Pour le *Garçon et l'Aveugle* et sans doute aussi pour *Constant du Hamel*, il faut admettre que *estuper* ne s'applique plus à un individu debout et fléchissant le buste sur les cuisses, mais à un individu couché et fléchissant (ou dont on fait fléchir) les cuisses sur le buste, ce qui, pour la courbure du corps, revient exactement au même.

Je ne vois pas en français moderne de mot qui puisse servir à traduire dans tous les cas ci-dessus *estuper* et *a estupons* : il nous faudra recourir à « (se) courber, (s')incliner, (se) plier en deux, etc. ». Mais il est bien clair qu'ainsi interprétés ces mots se rattacheront difficilement à *estouper* « boucher ».

Renonçons donc à ce rapprochement. Rien dès lors ne nous empêche de tenir pour primitif le vocalisme le plus fréquemment attesté, *estup-*, et cela nous amène bien près, pour la forme comme pour le sens, du germanique *stūpōn, d'où le v. anglais *stūpian*, mod. *to stoop*, le moyen néerlandais *stūpen*, mod. *stūpen*, le v. danois *stube*, suédois *stupa*, « (se) courber, pencher en avant, s'abattre » (norv. *stupe*, « tomber la tête la première »).

Il est probable que cet emprunt germanique n'est pas des plus anciens : l'explosive intervocalique sourde *y* est conservée, et l'extension territoriale du mot paraît médiocre ; peut-être nous vient-il des Flandres. Il semble en tout cas ne pas s'être répandu beaucoup en dehors de la langue familière (et même grossière), et cela a pu contribuer à le faire disparaître assez rapidement. Les copistes de *Constant du Hamel* paraissent en avoir été embarrassés et la forme *estoupons* du *Dit du boudin* permet

de croire qu'à la fin du XIV^e siècle l'individualité du mot n'était plus très apparente¹.

Je n'ai pas tenu compte d'un exemple de *(e)stuper* signalé ici même (XL, 617, n. 2) par M. Walberg, et qui provient d'une traduction anglo-normande (XIII^e siècle) d'un commentaire des *Proverbes* de Salomon (B. N. fr. 24.862) : *Ne stuperas pas, ce est ne defauderas mie en tes temptaciuns*; le latin dit : *Pes tuus non impinget offendiculo, id est in temptationibus non deficies*, ce qui permet de traduire ici *(e)stuper* par « trébucher ». C'est là un sens conforme à l'étymologie, mais non pas, semble-t-il, à l'usage ancien français, si bien que nous avons affaire sans doute dans ce texte à un pur anglicisme, sans valeur pour l'histoire du mot français.

Il est possible que nous ayons un dérivé de *estuper* dans Gautier de Coinci : il paraît employer (v. Godefroy, III, 663 c) *estupage*, avec le sens de « humiliation », ce qui ne s'éloignerait pas beaucoup du sens primitif de « inclination profonde du corps »².

Mario ROQUES.

UN MANUSCRIT PROVANÇAL RETROUVÉ

Le manuscrit de Jean-Charles Vacher de Tournemire de Bourg-l'Ange, dont j'ai eu récemment l'occasion de parler (*Romania*, XL, 353 et ss.) vient de passer au vente publique, à l'hôtel Drouot, dans les premiers jours de juin³, et il a été acquis par le Département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, où il a reçu la cote : Fr. nouv. acq. 11143. Cette heureuse circonstance me permet de revenir sur quelques détails des deux textes que j'ai publiés d'après le seul manuscrit des archives communales d'Aurillac, à savoir la traduction de la *Mulomedicina* de Teodorico Borgognoni et la *Recepta del vi*. Mais, auparavant, le lecteur sera

1. *Estupons* est une variante phonique normale de *estupons*.

2. Cf. les divers sens de l'anglais *to stoop*.

3. *Catalogue des livres anciens, rares et précieux, manuscrits et imprimés, composant la bibliothèque de M. E. M.* (Paris. Ém. Paul et fils et Guillemin, 1912), art. 430 (pp. 122-3). La vente de la collection a eu lieu du 6 au 8 juin.

sans doute eurus qe je lui done *de visu* quelqs ranseignemants sur le manuscrit si inopinémant retrouvé.

An lui assignant 31 feuillets, J.-Ch. Vacher laissait de côté une garde antérieure et un feuillet postérieur, réglé d'avance, an même tanps qe les feuillets précédants, mais qi n'a pas été anployé come eus. La numérotacion actuèle va de 1 (feuillet de garde) à 33 (feuillet blanc). Au fol. 1 r^o, on lit, d'une écriture du xvii^e siècle, le titre suivant, dont je respecte la grafie avec ses majuscules prodiguées au hasard : *Liure Concernant La Police d'Orlbac | Contenant Trante-deux fueilhetz | De parchemin Escriptz & Les Ordonnan̄ | faictes sur Ladictte police Escript En Auvernhiac par Articles separes*. An haut du fol. 33 r^o, une main du xv^e siècle a écrit à pleines lignes l'élucubracion poétique suivante :

Cheval que antrepasse ¹
Et vin que si passe
Et clerc que si enten,
Sces tu que je y note?
Que le cheval trote
Et le vin ne vaut rien
Et le clerc ne sct rien.

Notre manuscrit a 0^m 24 de haut sur 0^m 15 de larje; il èt écrit à pleine page, come le manuscrit d'Aurillac, et chaque page compte de 31 à 34 lignes. La traduction de la *Mulomedicina* débute, sans titre, an haut du fol. 29 r^o, et la *Recepta del vi*, sans titre èle aussi, an haut du fol. 32 r^o. Dans les deus manuscrits, la grafie et les caractères linguistiques ne concordent pas complètemant : Aurillac écrit *uelhs* (T 1) ou *buelhs* (T 9), Vacher toujours *olhs*; Aurillac *nou* (T 5) et *nous* (T 4), Vacher *ou*; Aurillac *prumieiras* (T 2), Vacher *prumeiras*; Aurillac *teala* (T 9), Vacher *tela*; Aurillac *punb* (R 1 etc.), Vacher *punch*; Aurillac *luox* (T 13), Vacher *lox*. L'y èt plus fréqant dans Vacher qe dans Aurillac : *costreytz* (T 2), *pieytz* (T 4), etc. Le nominatif pluriel asimétrique *tornah* (T 2) èt ranplacé par *tornatz*, mais on trouve aussi d'assés nombreuses formes asimétriques dans Vacher pour les textes législatifs précédants.

1. Godefroy done quelqs exanples du verbe *entrepasser*, mais pas au sans « aler l'anble » q'il parait avoir ici.

Il serait sans intérêt de relever toutes les variantes. An voici un échantillon pour les premiers paragraphes de la *Mulomedicina* ; je désigne le manuscrit d'Aurillac par A et le manuscrit Vacher par V :

A 1 *tholopis*, V *tholopis* — A 1 *hendemoni*, V *hendemon* — A 1 *estrenber*, V *estrenber* — A 2 *thendi*, V *thendi* — A 3 *colectura*, A *colectura* — A 5 *glaras*, V *galaras* — A 8 *epipolien* *u*, V *epipolien* *tes* — A 9 *cuebas*, V *cuebas* — A 9 *gathura*, V *gathura* — A 13 *apureria*, V *apurearia* (pour *apurearia*) — A 16 *u*, V *u* — A 19 *recomador*, V *recomador*.

Ce qui est plus important, c'est que dans deux passages le manuscrit Vacher donne la bonne leçon, altérée par le manuscrit d'Aurillac et que je n'ai pas su restituer¹. Dans T 4, j'ai imprimé *per amor de Fucu*, que je comprenais « à cause de l'œuf » ; il faut lire, avec le manuscrit Vacher, *per amor del vent* « à cause du vent ». Dans R 7, j'ai imprimé *glena*, que j'ai traduit au Glossaire par « glane » ; le manuscrit Vacher porte clairement *glenu*, c'est-à-dire *glenu* « glèbe », qui est certainement plus satisfaisant.

An some, il est très heureux que le manuscrit Vacher ait été retrouvé, et la Bibliothèque nationale a été bien inspirée an lui donant sur ses rayons un asile qu'on peut espérer désormais inviolable. J'ajoute que je puis affirmer d'une manière très catégorique ce que j'avais déjà entrevu (cf. *Romania*, XL, 356), à savoir que la copie exécutée par Delalo an 1837 et conservée à la Bibliothèque de Clermont-Ferrand a été exécutée d'après le manuscrit d'Aurillac et non d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale.

A. THOMAS.

NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR LES MANUSCRITS DES DUCS DE MILAN

A propos du n° 36 (*Genesis*) de la *Consignatio* de 1426, aujourd'hui Ars. 5056 (*Romania*, XL, 584), un *lapsus calami* m'a fait écrire « Carmes déchaussés de Lyon » ; au lieu de « Carmes », il faut entendre « Augustins ».

1. Dans T 5 la leçon *la corn* est une faute typographique qui m'a échappé pour *la corn*. De même dans R 10, il faut corriger *an* an *an*.

Dans le n° 42 (*ibid.*, 585) *navayre* est une faute typographique pour *navayre*.

N° 66 (*ibid.*, 591). Une obligeante communication de M. Hermann Suchier m'a mis à même d'identifier le contenu de ce manuscrit : l'*incipit* et le *finitur* appartiennent à l'*Ordre de chevalerie* au prose, traduit de Raimond Lull, dont d'autres copies ont été signalées par Gaston Paris dans la *Romania*, XXIII, 483. Aux copies indiquées on peut ajouter celle qui se trouve à la Bibliothèque royale de Dresde sous la cote Oc 61 : voir *Katalog d. Handschr. d. K. off. Bibl. zu Dresden...* von Schmidt, t. III (1906), p. 124. Comme cet ouvrage de Raimond Lull a pour cadre l'entretien d'un chevalier devenu ermite avec un écuyer aspirant à la chevalerie, il est possible que notre ms. C 66 soit identique à celui qui figure dans l'inventaire de 1459 sous ce titre un peu altéré (O 53) : *Consolatio militis ad heremitam militem*; mais on peut penser aussi à O 56 : *Libro del ordine di cavalieri*.

N° 73 (*ibid.* 593). L'*incipit* est identique à celui du *Dit du Lion* de Guillaume de Machaut (édit. Hoepffner, II, 159), mais le *finitur* ne se retrouve pas dans ce poème; il y avait donc une autre ou plusieurs autres œuvres au vers dans le manuscrit de Pavie à la suite du *Dit du Lion*.

A. THOMAS.

BONAVENTURE DE DEMENA

TRADUCTEUR DU *DE CONSOLATIONE* DE BOECE

On a signalé depuis longtemps la traduction au prose française du *De Consolatione Philosophiae* qui se trouve dans le manuscrit Bibl. Nat. fr. 821, et dont l'auteur déclare avoir d'abord *mis en vulgare latin* le livre de Boèce avant de le traduire *en vulgare françois*¹. Cet auteur est manifestement un Italien, et c'est la langue italienne qu'il faut entendre par le « vulgare latin » du traducteur : personne ne peut avoir de doute à ce sujet. M. Meyer-Lübke, qui a étudié sommairement cette traduction au point de vue linguistique, a noté que l'italianisme y éclate plus encore peut-être dans le lexique que dans la phonétique et la morphologie. Il n'a

1. Cf. *Romania*, XL, 590, note à l'art. 60; le renvoi aux *Manuscrits françois* de Paulin Paris doit être corrigé en « VI, 343-6 ».

pas été non plus sans remarquer (et Paulin Paris l'avait fait avant lui) que le traducteur en use très librement avec le texte de Boèce, et il a reproduit *in extenso* l'aveu consigné dans l'œuvre même : « Por aventure je t'ai dit ici et en plusors leus de ceste translations plusors paroules les queles ne sont en (*sic*) livre de Bo[eces], et por aventure auchunes n'ai je laisies que sus le livres (*sic*) de Bo[eces] sont : mais ce ai je fait en poi leus et non mutant la sentence dou livre¹. » Mais pas plus que ses devanciers M. Meyer-Lübke ne s'est cru obligé de lire d'un bout à l'autre la traduction qu'il avait sous les yeux. J'ai vu ce courage, le 25 mai dernier, et j'en ai été reconquis par la découverte d'un passage où notre Italien est sorti à l'improviste de l'anonymie que tous ceux qui ont parlé de lui s'accordent à lui attribuer. Voici ce passage, qui se lit en rubrique au fol. 48^b :

Coment Bo[eces] demande la dame se ce que les gens apeloient aventure estoit noient ou se il estoit auchune chose. et quel chose ce estoit. Et coment la dame respondi a ce et lui moustra quel chose estoit aventure et por quoi se regioit et guioit l'aventure, la quele ge Bonaventure, qi né sun de Demena, translation dou Bo[eces] de letre en volgar fra[n]cois, pri Diex qi (*sic*) nos doint bone et parfaite aventure. selonc ce que il sa qi (*sic*) n'a mestier por les meilleurs de nos a bien vivre et a nostre saluz.

Le lecteur est donc édifié sur le nom du traducteur : il s'appelle *Bonaventure* et déclare être né à *Demena*. Maleureusement, je n'ai pas réussi à identifier cette localité de *Demena*, qu'il faut vraisemblablement chercher dans le nord de l'Italie. Je laisse aux savants de la péninsule le soin de pousser la recherche plus à fond, comme aussi celui de retrouver, si faire se peut, la traduction *en vulgar latin* qui est aussi sortie de la plume du même auteur, voire les manuscrits perdus de sa traduction *en vulgar françois* dont j'ai signalé récemment l'existence².

A. THOMAS.

1. Fr. 821, fol. 52^r : cf. *Z. f. rom. Phil.*, X, 374.

2. Deux chés les Gonzague, deux chés les Visconti (*Romania*, XL, 590, note à l'art. 60).

COMPTES RENDUS

ERNESTO MONACI, *Crestomazia italiana dei primi secoli con prospetto grammaticale e glossario*, fasc. III. Città di Castello, 1912; gr. in-8°, pp. 521-704.

Il terzo ed ultimo fascicolo dell' ormai celebre *Crestomazia* del M., lungamente aspettato e desiderato, è ora comparso con grande soddisfazione dei cultori dell' antica lingua e letteratura d'Italia. Contiene : un' appendice di testi, un prospetto grammaticale, un glossario e alcune giunte alle notizie dei testi, oltre a parecchie correzioni ai brani editi nei fascicoli precedenti.

Ognun sa quanti servigi abbia già resi nelle scuole superiori questa *Crestomazia*, dovuta alla grande perizia e alle ammirevoli cure di uno dei maggiori maestri della filologia romanza in Italia. Con il prezioso complemento, che il M. ora ci ha dato, il libro diverrà indispensabile ai nostri studi e segnerà un progresso notevole nella nostra disciplina. Che un' opera varia e complessa, come questa, sia riuscita in ogni parte perfetta, non si può affermare; chè se la perfezione non è delle cose umane, tanto meno essa è delle crestomazie, le quali si fanno, si può dire, esenti da mende e da errori attraverso a successive edizioni, dopo nuove e ripetute collazioni e dopo più minute e complete analisi. La storia delle cospicue Crestomazie del Bartsch informi! Ma è certo che l'opera del Monaci, magistralmente pensata e ordinata e ricchissima di testi d'ogni parte d'Italia, compresa la Sardegna, lascia indietro di assai, nell' ordine del metodo, le utili raccolte del Bartsch, sia per completezza di ragguagli, sia per l'esteso glossario, sia infine per l'eccellente prospetto grammaticale, abbondante e accurato, di che va adorna. Reso omaggio alla nobile fatica dell' insigne studioso, per la quale l' Italia può oggi vantare una bella e buona raccolta di antichi testi, ci permettiamo di far seguire alcune note e osservazioni.

La carta capuana dell' a. 960 avrebbe dovuto essere collazionata prima di venir sottoposta a un esame linguistico. Io posseggo una fotografia delle ll. 27-62 (ediz. Monaci) e vi noto, oltre ad alcune altre leggere discrepanze : l. 33 *abbreviatura* (e così anche alla l. 46, dove si ha *abbreviatulam*) e non

abbreviatura; l. 35 *secundum lege* (e non *legem*); l. 36 *poterent* (e non già *poterent*); l. 39 *lege* (e non *legem*) e *terris* (non *terre*). Così, alla l. 54 si ha *operabilem*, alla l. 57 *Tendendum* e alla l. 59 *Rodelgrini* (e non *Rud*) e *prodota* abbe. (e non *prodotala*). Se tutto ciò non ha dato luogo a inconvenienti nel prospetto grammaticale, non altrettanto è accaduto per la forma *gualiare*, che si legge alla l. 42 e che deve essere certamente un errore di stampa, perché *gualiare* nella mia fotografia è chiarissimo (e *gualiare* trovo anche nella « Crestomazia » del Bartoli e del Savj-Lopez). Il M. ha registrato questo errato *gualiare* nel gloss. p. 654 e nel prospetto grammat. § 267 (p. 580) in cui si legge, a proposito di germ. *g-* : « si muta in *gau* nel camp. *gualiare* l. 42. nap. *Gaudo* L. 82. » Ora, quanto a *Gaudo*, l'*u* non rappresenta che il velarizzarsi di un *l* din. a dentale (*wild*), sicchè questo supposto fenomeno, contrario alle norme fonetiche, si risolve in nulla. Voglio poi avvertire che il vocabolo *fini* (*kelle fini*, l. 48) è scritto nella carta : *fini*, con *f* e *i* in senso¹. In appendice (p. 523), il M. ha dato anche le formule del 964 (Rajna, *Romania*, XX, 389) e del 963 (D'Ovidio, *Z. f. rom. Phil.*, XX, 323), leggendo in questo ultimo documento il *marice* per *Marie* e, come avevo già fatto per conto mio e come ha fatto anche il Sepulcri, *Studi mediev.*, III, 126. Ora, si sa che un altro periodetto volgare (Sessa Aurunca, 963) è stato agglunto ai precedenti da J. E. Shaw in *Modern Language Notes*, XXI, 103. Il M. non lo riporta forse perchè le pagine della Crestomazia dedicate all' Appendice erano già stampate quando fu nota la scoperta della nuova formula. Il periodetto, che fu trovato nell' *Historia* del Gattola (I, 1, 308-10) da J. A. Child, il quale lo indicò allo Shaw, suona : *Sao cco kelle terre per delle fin que tebe mostrai Pergalli foro que ki contene et per trenta anni le posside*. Non vedo che il M., parlando dell' articolo (p. 591), abbia notato il frequente uso nelle antiche carte meridionali di *ipse* come articolo, p. es. I, 18 *ipse silva*; l. 20 *ipri monticelli*; 23 *ipra billa*; 26 *ipsa abbreviatura*, ecc. ecc. Grazie a ciò, assistiamo a una novella fase della lotta fra *ipse* e *ille* nella Romania, fase che non è stata senza lasciare tracce, com' è naturale. Vedi : Rajna, *Romania*, XX, 393 : De Bartholomaeis, *Arch. glott.*, XV, 267 : Ascoli, *Arch. glott.*, cit., p. 203 segg. In funzione d'articolo, pare poi che queste antiche carte abbiano anche un *hi* (l. 56 cum *hos* testes suos) e forse *iste* (*passim*), ma saranno, in ogni modo, casi sporadici. Si ricordi, tuttavia, che l'articolo è tratto da *iste* nel majorchino (Morel-Fatio, *Grundris f. rom. Phil.*, I, 682) e in una zona abbastanza estesa (e più estesa certo per il passato) dei Pirenei francesi (Pascy, *L'Origine des Ossalois*, in *Bibl. de l'École des Hautes Études*, t. 112, p. 35). L'art. *iste* trovasi altresì nella *Sainte Foi d' Agen*.

Anche non vedo che il M. (p. 591) abbia attribuito l'importanza che ha, all'alternarsi di pron. *lu* e *lo* in alcuni antichi testi, come la *Formula di con-*

¹ Occorre poi avvertire che alla l. 73 va letto *ko* (non *co*). Cfr. Rajna, *Romania*, XX, 387 n.

fessione e il *Ritmo cassinese*. Nella prima si ha, a ragion d'esempio : *indignamente lu accepi* (il *corpus Domini*), accanto a : *ipou Dominedeu lo aa*, e nel secondo : v. 25 *alza l'oclu si llu spri* (l'uomo d'Occidente) mentre si legge ai vv. 54-55 :

En qualecumqua causa delectamo
tutt' a quella binja lo trobajo (corr. *trobamo*)

Altrettanto accade per il composto : v. 8 *quello ke tactio*, e v. 25 *quillo contento* e altrettanto avviene nella carta picena del 1193. Insomma, *lu* è adoperato per il maschile e *lo* per il neutro. Quest' ultimo pare quindi risalire a un **illo d* ovvero a un **illo c* (il primo foggiato su *quod*, il secondo da *ill' hoc*). È noto che molti dial. odierni centro-meridionali serbano perspicua siffatta distinzione. Il Merlo (*Z. f. rom. Philol.*, XXX, 440), che ha il merito di aver studiato nelle parlate moderne questo fenomeno (che non potrà, sotto un certo rispetto, non essere avvicinato all' uso dell' art. e pron. spagnuolo, p. es. *lo bueno* (la bontà) e *el bueno, este e esto*), non ha estesa l'indagine agli antichi documenti, pei quali non bisogna dimenticare che l'influsso del linguaggio illustre portava talvolta alla soppressione della forma *lu*, in omaggio, per esempio, al toscano. Qualche appunto farò anche sul testo della *Formula* : ll. 2 e 28 *mat donna*. Il ms. ha, infatti, staccati gli elementi del vocabolo, ma bisognerà leggere *matdonna*, in quanto il *td* non rappresenta che *d*, il che vuol dire che nella pronuncia del copista la divisione della sillaba cadeva fra l'implosione e l'esplosione della momentanea; l. 4 ms. *battismu* (non *batismu*); ll. 17 e 19 *corpori e genera* sono sicuri nel ms. e il M. ha ben fatto ad accettarli senz' altro (nell' *Arch. Glott.*, VII, 121 : *corpi* (sic) e *qua* (?); l. 24 ms. *m̄da ia*. Leggerei *me 'nd' aja* (= me ne abbia), e così sotto, l. 26, (*me 'nde*).

Ma senza troppo dar peso a qualche leggera imperfezione¹, passero ad esaminare due o tre punti del prospetto e del glossario, ai quali mi propongo di fare alcune poche postille, oltre quelle che possano essere suggerite dai soli testi della *Crestomazia*. Non intendo perchè il M. chiami di ragione analogica (§ 6, p. 560) l'-er (lat. -are), p. es. *parler*, delle formule caravesane. Si tratto dell' inf. piemontese (*Romania*, XI, 436) della I con. con la solita palatalizzazione dell' *a* che diviene costante in Emilia e altrove. Ha ragione il M. di dire che i testi emiliani della *Crestomazia* non danno mai *è* (*ā*) per *a* libero. La pronuncia, tuttavia, doveva essere *ā*. I casi sicuri più antichi della grafia *è*

1. Non voglio insistere su così fatte collazioni; qui in nota, farò soltanto un paio di osservazioni. Nel « Serventese dei Lambertazzi e Gere-mei » (n° 132) bene il M. ha letto *paxi* (v. 34) invece dell' erroneo *pau* che si ha nell' ediz. del Pellegrini. Il ms., da me collazionato alcuni anni or sono, ha infatti chiaramente *paxi*. Quanto al son. di Enzo Re (p. 203) *Tempo vene ki sale e ki discende*, dirò che esso si legge in un altro manoscritto, trascurato sin qui, nella Nazionale di Parigi (f. lat. Nouv. Acq. 1745, cart. sec.

si trovano in una poesiola dei Memoriali bolognesi (*apikè*, l. *apikè*, -*atu*) e in un testo moden. del 1337. Quanto all' *a*, per *e*, che si ha in *sanza* (senza), proprio non soltanto della Toscana (p. 362), il M. ricorre alla proclisia; ma accanto ad essa dovrà essere posto l'influsso letterario francese, com' è provato, a ragion d'esempio, dalla frase *san jaglia*, che rispecchia l'a. franc. *sans faille* e che ebbe nel sec. XIII diritto di cittadinanza fra noi. Jacopo Mostacci (ediz. rom. del can. Vat. 3793, p. 47) scrive: *e chi non teme non ama san jaglio* e Brunetto Latino nel *Trecceto*, v. 9 (Wiese, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, VII, 154):

*San jaglia si conviene
Ponendo mente al bene*

e Prevalle Dore (n° 86): *dolglioso sanza jaglia* e Re Federico (n° 48): *sanza jabio*. L'a. ital. *sanza* rappresenta per me un incrocio di fr. *sans* e ital. *senza*, favorito dalla proclisia e dai numerosi casi di *-anza* per *-enza* (p. es. *cano-
-anza*), nei quali si può vedere uno scambio di suffisso. Il problema concer-
nente *sanza* è dunque assai complesso e non può non essere riattaccato per
qualche lato alla storia dei francesismi in Italia, francesismi che ebbero gene-
ralmente un carattere o un'impronta dotta e letteraria, ma poterono anche
farli comuni e generalizzarsi fra il popolo, come, ad. es., accadde del vocab.
cora. Nel solo ms. Vat. 3793 noto i seguenti francesismi: *civalli* e *civaliere*
233^b; *ciomino* 232^a; *miro* (medico) 813^b; *comsleri* 54^b (= *confreri*); *acievisca*
261^a. E poi: *clero*, *petetta* (piccola), *tutatore*, ecc. Nei « Testi trojani » editi
dal Savi-López: *anblaura*, *follar* (fouler), *pasibele* (paisible), *palmoiar*, ecc.,
ecc. Questa ricerca mi porterebbe troppo lontano. A me basterà di insistere
sulla necessità di non trascurare la storia degli elementi francesi in Italia per
la dichiarazione di *sanza*. La storia di tali elementi gioverà anche, a parer mio,
allo miglior conoscenza dei significati di alcuni antichi vocaboli in Francia e
in Occitania. Mi si permetta, giacchè ho la penna tra mano, di darne un
esempio. In un passo di Gaucelm Faidit, la voce *giquit* si presenta in un'accezione
insolita: *Ar laissem lan giquitz | Remazutz escarnitz* (Bartsch, *Chrest.* 159, 33-
34). Il Lesy S.-H., IV, 114 domanda: « Wie ist die... Stelle zu verstehen? »
Credo che a bene intendere questo passo, occorra tener d'occhio il senso che
gacare, *gacito*, *gacimento*, d'origine francese fra noi, ebbero in Italia nel sec.

XIV, c. 12^a), del quale dò qui le varianti: v. 1 *Tempo ven ch' è chi sale e chi
scende*; v. 3 *riprendere*; vv. 4-8: *Tempo è di molte cose prouedere | Tempo è di
uindere | del soffrire | Tempo è d'insegnare de non uedere | Tempo è di minace
non tenere — Tempo è da dire quel che si riprende*; v. 9 *E però, conoscente*; v. 10
quello che sti (corr. *fo*) *ui facti*; v. 11 *conformare*; v. 12 *mectere*; v. 13 *truoua*;
v. 14 *che li tuoi facti si partan hia mare*. Infine, nell' App. p. 534, è strano
che il M. stampi (nella risposta del Carnevale alla Quaresima): *le toe vare è
grice* aggiungendo, in nota: corr. « nare ». Si legga: *le toe vare e grice* (vajo
e grigio, cioè: i tuoi vestiti) *sci è* (sono) *cenere sacchi e dici* (corr. *e licci*, cfr.
Bernini, *Z. f. roman. Phil.*, XXXI, 106, e Misc. Creccini, p. 40).

XIII. Non v' ha dubbio che *gechito* nell' antica lirica italiana significa « umiliato, avvilito » come appare da numerosi esempi (ms. 3793 : *om gechito servire a p. 180*, e a p. 314 : *però conuene ciaschuno a umiliare e stare gechito di quant' à podere*). Ora, poichè la voce italiana rispecchia quella provenzale e francese, è chiaro che il *giquit* di Gaucelm riceve una bella luce dai fatti avvicinati, i quali attestano, parmi, che al di là dell' Alpi l'accezione di « umiliare » per *gequir* dovè essere assai comune (oltre a quella di « abbandonare » e « lasciare »), se in Italia il verbo venne con quel significato e solo, si può aggiungere, con quel significato. Non nego che la voce germanica abbia potuto passare direttamente in Italia senza la trafila del provenzale e francese (essa esiste anche nel lomb. *gacchirse*), ma affermo che nei testi lirici del sec. XIII non può essere che richiamata al solito influsso della poesia di Francia.

Il glossario è importante. Qua e là si hanno notevoli osservazioni, come quelle concernenti il senso di *compello* (p. 640) nel *Ritmo cassinese*, di *dolea* (p. 647) ecc. ecc. Le dimenticanze debbono essere rare. Vi noto quella dell' agg. *golioso* (dalla base *goli-* studiata dallo Schuchardt, *Z. f. rom. Phil.*, XXXI, 21) che si legge in *Part' io mi cavalcava* (II, 286, vv. 37 sgg.)

Oi figlia, nom pensai
 sì fosse mala tosa!
 che bene conosco ormai
 di che se goliosa.

Anche la voce *rintronico*, che si trova per designare la musica di certe antiche liriche, avrebbe dovuto essere accolta nel glossario. Con essa, i copisti rendevano malamente la *retroensa* e *rotrouenge* della Francia. In testa del componimento di Lunardo del Guallaccha *Sicome 'l pescio al lasso*, sta scritto nel cod. Laur.-Red. 9 : *Rintronicho* (Monaci II, p. 198)¹.

Una serie di aggiunte (pp. 697-701) è destinata a ricordare le più recenti opere, in cui è stato discorso dei testi editi dall' autore ai fascicoli precedenti. Noto con piacere che il M. accetta la mia difesa dell' autenticità della famosa iscrizione ferrarese del 1135 (*Studi mediev.*, II, 477 sgg.). Lo noto con piacere, anche perchè ultimamente ho veduti svisati (G. Pardi, *L'antica iscrizione volgare ferrarese*, Ferrara, 1910) alcuni degli argomenti da me portati nella discussione. Quanto a Matazone da Caligano, il M. dichiara (p. 701) che la proposta del Meyer, che il poeta sia di Calignano (proposta da me

1. Qui vada un' altra postilla. Giustamente il M. (p. 615) ricorda, a proposito di *deurus* : (*deohprob*) delle Glosse di Cassel, il b. lat. *tubrucus* (vedasi Thomas, *Nouv. Ess.*, p. 364). Riconnetto alla medesima base il valt. *tranch* « scarpe », *traisi* « brache » onsern. *trevis'* ecc. citati nella *Romania*, XXIX, 552 dal Salvioni. Il Restori, a proposito del v. provenz. *Ab tant bassa las braias et apres los trebuç* (v. *Palais*, Cremona, 1892, p. 17), vorrebbe correggere, senza ragione, a *pes las trebuç*. Egli ha certo frainteso il senso del nostro vocabolo, perchè la lezione dei mss. (due in tutto) è eccellente e devesi conservare.

accettata nel mio *Dizionario*, pp. 191 e 283) e arbitraria e arrischiata. Pensa egli piuttosto a Calignano in provincia di Massa e Carrara; ma la lingua del testo, per quanto si possa ammettere che i copisti l'abbiano alterata, parla bene per l'Italia settentrionale e d'altronde nella grafia del sec. XIV un *g* rappresentava talora, com'è noto, un *gn*, sicché l'ipotesi del Meyer mi par sempre la migliore.

Il primo fascicolo di quest'opera comparve nel 1889, il secondo nel 1897, il terzo e ultimo ha visto la luce soltanto nel 1912. Si tratta di un lavoro di gran mole, degno d'essere accolto con gratitudine e letizia, perchè, già utilissimo prima, è destinato a divenire d'ora in poi uno strumento indispensabile fra le mani dei neolatiniisti.

Giulio BERTONI.

PÉRIODIQUES

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS, XXXV, 1909.
— P. 64-79. P. Meyer, *Instruction pour la publication des anciens textes*.
« Cette instruction a pour objet d'introduire dans nos publications l'uniformité, au moins extérieure, qui leur a manqué jusqu'à présent. » Les propositions recommandées — et qui peuvent être utiles ailleurs que dans la Société des anciens textes — concernent ordinairement des dispositions pratiques sur lesquelles tout le monde peut tomber d'accord.

— XXXVI, 1910. — P. 45-8, Gaston Raynaud, *Ballade adressée à Charles VII contre Arthur de Richement, connétable de France*.

— XXXVII, 1911. — P. 45-56, P. Meyer, *Chanson à la Vierge en vers alternés français et latins*; d'après un manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. — *Chanson à Jésus-Christ en sixain latins et français*; d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale latin 15131. — P. 92-9. P. Meyer, *Chansons religieuses en latin et en français*; tirées du même ms. B. N. latin 15131. Ce sont des poésies religieuses, précédées des premiers vers de certaines pièces profanes qui servent en quelque sorte de timbres. Plusieurs de ces chansons ont déjà été publiées par le P. Dreves, dans ses *Analeta hymnica*, mais d'une façon très incorrecte.

Paul MEYER.

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXXV (1911), 1. — P. 1.
J. Reinhold, *Ueber die verschiedenen Fassungen der Bertavage*. Première partie du travail; étudie la légende de Berte aux grands pieds en Allemagne et en Italie.
— P. 31. E. Pfitzner, *Das anglonormannische Gedicht von Brendan als Quelle einer lateinischen Prosafassung*. M. Charles Plummer a fait connaître en 1905 (*Zeitschrift f. celt. Philol.*, V, 138) et publié en 1900 (*Vita Sanctuarum Hiberniae*, II, 270-92) une *Vita Brendani*, conservée dans un manuscrit de la Bodléienne, qui sur plusieurs points se sépare de la *Navigatio Brendani* primitive, pour se rapprocher, quelquefois jusqu'à l'expression même, du récit du poème anglo-normand où « li apostoiles danz Benedeiz » a rimé la vie de S. Brendan; M. Plummer en avait conclu que cette *Vita Brendani* était l'original du poème anglo-normand (et non, comme on l'avait cru, la *Navigatio*), et qu'il fallait attribuer au rédacteur de la *Vita* les inventions nouvelles dont on avait fait honneur au poète anglo-normand. M. Pf. s'élève contre cette conclusion et montre sans peine que c'est l'inverse qui est vrai : la *Vita* n'est qu'une traduction du poème de Benedeit. — P. 67. G. Bertoni, *Note etimo-*

logische u. reinlich samstane. — P. 71. H. Schuchardt, *Zum Nasaleinschub*. M. Sch. ne pense pas que l'épenthèse de la nasale soit essentiellement un fait phonétique; il y voit de préférence le résultat de confusions de radicaux, de croisements de mots, ou d'assimilations consonantiques à distance; remarques intéressantes sur le rôle que peut jouer la phonétique comparée s'exerçant sur des langues sans parenté historique.

MELANGES. — P. 93. A. Stimming, *Ueber das anglonormannische dl, du = alfranz. sl, sn*. M. St. ne voit plus dans *dl, du*, le résultat d'une évolution phonétique de *sl, sn*, mais une confusion graphique: *retina*, ayant passé par *redne*, avait conservé la forme graphique *redne*, même alors qu'il avait abouti à la forme phonique *resne*: il était dès lors possible d'écrire *adne* ce qu'on lisait *ame*. — P. 97. H. Schuchardt, *Siz. «burda»*. Controverse avec M. Salvioni. — P. 99. O. Schultz-Gora, *Zu Bertoni's Ausgabe des Rambertino Bertolli*. Discussion sur quelques points de la biographie. — P. 103. G. Bertoni, *Su Lanfranc Cigala* 282, 20. Passage incompréhensible rétabli à l'aide du ms. de Bernart Amoros. — P. 104. G. Bertoni, *Nota sulla «Novella del Pappagallo» di Arnaut de Carcasses*. Il s'agit du fragment inséré au dernier feuillet du ms. 2736 de la Riccardienne et jadis imprimé par Wesselofsky (*Romania*, VII, 327): M. B. en donne une reproduction diplomatique qui permet de rectifier les mauvaises lectures du premier éditeur.

COMPTES RENDUS. — P. 106. L. Mascetta-Caracci, *Dante e il «Dedalo» petrarchesco con uno studio sulle malattie di Francesco Petrarca* (B. Wiese: cf. *Romania*, XXXIX, 597). — P. 110. E. Cotarelo y Mori, *Obras de Lope de Rueda* (P. de Mugica). — P. 114. F. Rodriguez March, *Obras de Pedro Espinosa* (P. de Mugica). — P. 118. Lage F. W. Staël von Holstein, *Le roman d'Albia et Prophilias* (A. Hilka: cf. *Romania*, XXXIX, 388). — P. 121. Fl. N. Jones, *Boccaccio and his imitators in german, english, french, spanish and italian literature: the «Decameron»* (W. v. Wurzbach). — P. 123. H. A. Rennert, *The spanish stage in the time of Lope de Vega* (W. v. Wurzbach). — P. 125. *Romania*, oct. 1909 et janvier 1910 (W. Meyer-Lübke).

XXXV, 2. — P. 129. J. Reinhold, *Ueber die verschiedenen Fassungen der Berliuze*. Suite: la légende en Italie, Espagne, France, Hollande. En conclusion, essai de restitution sommaire de la version française du XII^e siècle, source de toutes les autres, et résumé des conditions dans lesquelles s'est propagée la légende. — P. 153. E. Hoepffner, *Die Balladen des Dichters Jehan de le Mote*. Dans son *Regret Guillaume, comte de Hainaut* (1139), Jehan de le Mote a inséré trente ballades; M. H. en étudie minutieusement la forme, que la date de l'œuvre rend particulièrement intéressante. — P. 167. K. Pietsch, *Zur spanischen Grammatik*. 1. *Vom auslautenden, unbetonten y*: 4. *Präs. Ind. 3 stiniger Verba auf er, ir*: — 5. *Präs. Conj. 3 von dar (estar)*: — 6. *Imp. sing. stiniger verba auf er, ir*: — 7. *Imp. plur.*: — 8. *Präs. Ind. 1 von haber, saber, ser*: — 9. *Perf. I 1, diey, fuey*: cf. ci-dessus, p. 312. — P. 180. A. Hornung, *zum Glossar von Belmont*. Résultats d'une nouvelle enquête, cf.

ci-dessus, p. 154. — P. 192. L. Spitzer, *Stilistisch-Syntaktisches aus den spanisch-portugiesischen Romanzen*. Première partie d'un travail d'analyse minutieuse ; M. Sp. y étudie l'usage des temps et l'asymétrie dans l'emploi de l'article et des prépositions.

MÉLANGES. — P. 231. D. Behrens, *Franz. « roteugle »*, coquille lexicographique pour *roteugle*, nom de poisson, qui est l'allemand *Roteugel* ; — *Saunée* : c'est dans le centre de la France (voy. Jaubert, *Glossaire*) l'un des noms des lacets à alouettes. M. Körting a voulu l'expliquer par *salinata*, ce qui ne convient guère, M. B. préfère y voir une forme de *saignée*, en rapprochant cette expression de « saigner un poulet » ; mais il est certain que cela ne convient pas mieux : le poulet est réellement tué par « saignée », et non point l'alouette prise au lacet. — P. 232. B. Wiese, *Altitalienisch « rasmio »*. A l'unique exemple de ce mot connu jusqu'ici (dans les *Laude* de Jacopone da Todi), M. W. en ajoute un second où l'expression plus complète est *mal de san rasmio*, ce qui permet de l'interpréter comme « mal de saint Rasmio, c'est-à-dire Érasme », le dit saint étant invoqué « contra ventris tormina, etc. ». — P. 233. E. Sicardi, *Per un verso di Rinaldo d'Aquino* (v. 5 de la pièce *Già mai non mi conforto*), il faut lire, avec le ms., non *Vassene la piu gente*, mais *V. lo p. g.* — P. 236. G. Bertoni, *Un componimento inedito di Albertet de Sisteron*, conservé par le chansonnier de Bernart Amoros (compl. Campori, n° 182).

COMPTES RENDUS. — P. 240. E. Bourciez, *Éléments de linguistique romane* (W. Meyer-Lübke). — P. 246. A. Dauzat, *La vie du langage* (É. Tappolet : jugement sévère ; cf. *Romania*, XL, 159). — P. 248. Fr. Bliss Luquiens, *An introduction to old French phonologie and morphologie* (D. Behrens ; cf. *Romania*, XXXIX, 420). — P. 250. K. Jaberg, *Sprachgeographie* (K. v. Eitmayer).

XXXV, 3. — P. 257. L. Spitzer, *Stilistisch-Syntaktisches aus den spanisch-portugiesischen Romanzen*. Suite et fin, avec index. — P. 309. F. Helfenbein, *Die Sprache des Trouvère Adam de la Halle aus Arras*. Première partie : phonétique des voyelles ; exposé méthodique soigneux ; tout n'y est pas également utile, les faits de langue et les faits de graphie sont quelque peu mêlés. — P. 364. G. Schläger, *Zur Rhythmik des altfranzösischen epischen Verses*. A propos de la mélodie de la *Bataille d'Annezin* (cf. *Romania*, XLI, 309) ; observations sur la méthode de transcription de M. Beck, etc.

MÉLANGES. — P. 376. C. Salvioni, *Note sintattiche* : 1. En Engadine, l'absence fréquente de distinction entre datif et accusatif a conduit à faire accorder le participe précédé de *habere* même avec le complément indirect (datif) ; — 2. Sur le type *voglio amata* = *voglio essere amata* (Calabre, Frioul, Sardaigne) et formules voisines ; — 3. Emploi de *stare* comme auxiliaire (= *essere* ou *venire* + part. passé) en logudorien.

COMPTES RENDUS. — P. 382. Ch. Lecomte, *Le parler dolois* (D. Behrens ; cf. *Romania*, XLI, 158). — P. 383. Zu Meyer-Lübkes « *Romanischem Etymologischem Wörterbuch* » (H. Schuchardt : observations sur le système de références).

M. R.

CHRONIQUE

Notre collaborateur, M. Gustave Cohen, a été nommé professeur de langue et littérature françaises à l'Université d'Amsterdam (chaire nouvelle), et notre collaborateur M. C. de Boer privat-docent à l'Université d'Utrecht.

— Des travaux dédiés à M. Hugo Schuchardt à l'occasion de son 70^e anniversaire nous avons reçu les suivants : *Effets de la liaison de consonnes initiales dans y finale observés dans quelques noms de lieu valaisans*, par Ernest MEYER ; Lausanne, Imprimeries réunies, 1912 : in-8, 39 p. (extrait du *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande*, XI), et *L'aire clavellus d'après l'Atlas linguistique de la France*, résumé de conférences faites à l'École pratique des Hautes Études par J. GILLÉRON ; Neuveville (Suisse), Beyerle, 1912 : pet. 8°, 27 p. et 7 cartes.

Publications annoncées.

M. Alfons Hilke prépare une nouvelle édition du *Roman des Sept Sages* déjà édité par Keller (1836).

Collections et publications en cours.

La Société des anciens textes français a distribué au commencement de 1912 les deux volumes qui constituent l'exercice de 1911 : *Guillaume de Machaut*, t. II, et *Montage Guillaume*, t. II, comprenant l'Introduction et le Glossaire avec, en préface, une courte notice de M. A. Thomas sur le regretté W. Cloetta ; en juin a été distribué le premier volume de l'exercice 1912, c'est le t. VI et dernier du *Roman de Troie* : ce volume est composé de l'Introduction qui complète l'importante publication de M. Constans.

— Dans la collection des *Classiques français du moyen âge* : *La Chastelaine de Fierri*, édit. G. Raynaud, deuxième édition revue par Lucien FOLET (renouveau du texte et des variantes, glossaire plus étendu)

— Nous avons indiqué (XXIX, 627) que l'*Atlas linguistique de la France* de MM. Gilléron et Edmond devait être complété par un volume de tables et de matériaux qui n'avaient pu rentrer dans les cartes. Ce complément est devenu si important qu'il a fallu en faire deux tomes : le premier vient de paraître, c'est la *Table de l'Atlas linguistique de la France*, par

J. GILLIERON et E. EDMONT, Paris, Champion, 1912. VIII-319 p. in-4°. Ce beau volume sera indispensable, non seulement aux travailleurs qui possèdent dans leur bibliothèque le précieux *Atlas*, mais à tous les romanistes, qui sauront dorénavant avec certitude ce qu'ils peuvent trouver dans l'enquête de MM. Gilliéron et Edmont ; la *Table* tient compte des matériaux que contiendra le Supplément en cours d'impression.

— La publication du *Catalogue de la Bibliothèque Gaston Paris*, dont on regrettait le long retard, est enfin commencée. Le *Catalogue* rédigé par M. Barrau-Dihigo forme le fascicule CC de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études* (l'on se rappelle que c'est dans une des salles de l'École qu'est placée la précieuse bibliothèque de Gaston Paris) ; la première livraison (Paris, Champion, 1912 ; grand in-8, 120 p. = 240 colonnes) contient les *Généralités* et la *Linguistique*, la seconde contiendra la *Littérature*.

Comptes rendus sommaires.

G. COHEN, *Une chaire nouvelle de langue et de littérature françaises à l'Université d'Amsterdam ; programme et méthode* ; Paris, Champion, 1912 ; 35 p. in-8 (tirage à part de la *Revue internationale de l'Enseignement*). — Leçon d'ouverture ; le programme de M. C. est extrêmement vaste, mais la méthode est précise et son information large, et nous pouvons beaucoup attendre pour les études françaises de l'enseignement qu'il inaugure à Amsterdam. — M. R.

La Normandie et la Renaissance classique dans la littérature française du XIII^e siècle, par C. DE BOIR ; Groningue, de Waal, 1912 ; in-8, 39 pages. — Leçon d'ouverture très sobre de ton, mais riche de matière ; les idées essentielles sont qu'il n'y a pas lieu de distinguer, comme on le fait, au XIII^e siècle entre textes anglo-normands et textes normands, et que les romans antiques du troisième quart du XIII^e siècle sont les produits d'une école littéraire d'Anglo-Normandie (Normandie et Angleterre). — M. R.

Old Spanish Readings, selected on the basis of critically edited texts, edited with Introduction, Notes and Vocabulary by J. D. M. FORD ; Boston, etc. Ginn and Company, s. d. ; in-12, XLIV-312 p. — Ce volume, d'une exécution typographique irréprochable et d'un agréable maniement, comprend des éléments de phonétique (p. VII-XLIV), des textes, au nombre de seize (p. 1), des notes (p. 73) et un lexique étymologique (p. 177). L'auteur paraît avoir voulu éviter les défauts ou combler les lacunes des manuels antérieurs : dans celui de Restori (1898), l'introduction grammaticale est complète et satisfaisante, les textes abondants et bien choisis, mais ils ne sont accompagnés d'aucune note, et le lexique, sans renvois, est vraiment insuffisant ; dans celui de Zauner (1908), comme dans tous les ouvrages de la collection pour laquelle il a été rédigé, la place d'honneur est réservée à la grammaire, les textes, les notes et le glossaire (où le renvoi

aux textes n'est pas systématique) n'occupant guère que le quart du volume. M. F. paraît, comme on l'a vu plus haut, avoir voulu renverser les rôles : la grammaire, réduite à la phonétique, occupe à peine le sixième de l'espace total. C'est fort bien ; mais j'avoue que je n'approuve pas absolument la part faite respectivement aux trois autres sections : ici aussi les textes sont sacrifiés ; il aurait fallu, à mon avis, réduire beaucoup les notes, où entrent des discussions trop longues et trop minutieuses, et qui ne laisseront pas grand chose à dire au professeur. Le glossaire est parfaitement complet, mais il contient vraiment des inutilités : il eût été facile de l'alléger : toutes les formes verbales et pronominales y sont relevées à leur rang, ainsi que de nombreux groupes qui n'ont qu'une existence, si je puis dire, graphique : quel intérêt peut-il y avoir à relever *alos*, *amenos*, *dela*, etc., etc. ? Ce lexique contient, outre des traductions pour chaque passage (avec renvois), des discussions étymologiques ou sémantiques comme il s'en trouve déjà dans les notes ; de là un peu de flottement dans la répartition des matières et la fréquente nécessité de se reporter d'une section à l'autre : ainsi l'article *afenos* renvoie à p. 124, qui renvoie à p. 108. — Est-il légitime de parler, comme il est fait dans le titre, de « textes critiques » pour des ouvrages contenus dans un seul manuscrit et dont plusieurs n'ont même pas encore reçu l'élaboration nécessaire ? Ainsi les nos IV (*Cid*), VI B (*Alexandre*) et X (*Libro de buen amor*) sont donnés d'après des éditions diplomatiques (l'édition critique du *Poème du Cid* par M. Pidal est postérieure à la publication du volume). — Toutes ces critiques n'intéressent pas, on le voit, le fond de l'ouvrage, qui est excellent : M. Ford s'y est montré, une fois de plus, l'excellent hispanisant que ses publications antérieures nous avaient fait connaître. Dans le domaine étymologique il est ordinairement très prudent, mais pas assez encore : c'est une idée singulière de voir dans *ardido* le part. passé de *arder*, le lat. vulg. ne connaissant que la forme *arsus* ; *coytar* doit être dérivé de **cōctare* (pour **coactare*), et non de **cóctare*, comme l'a montré plus haut (p. 452) M. Thomas, et comme l'attestent les rimes *cocha* : *bocha* : *trocha* : *locha* (Hameu de la Broqueira, dans *Parn. occ.*, p. 373, et Amanieu de Sescas, dans *Milà, Trovadores*, 2^e éd., p. 452) ; *rançal* (*rançan* dans d'autres textes) n'est pas le persan *ransan*, le mot n'étant pas original en arabe (voir Pidal, *Cid*, p. 819), mais le provençal *ransan* < **remicianus*, « toile de Reims ». Le mot « latin » *habiens* (p. 164), sans astérisque, est, j'imagine, un simple lapsus. — A. JEANROY.

(*Œuvre de François Rabelais*, édition critique publiée par Abel LEFRANC, Jacques BOULENGER, Henri CLOUZOT, Paul DORVEAUX, Jean PLATTARD et LÉZARC SAINÉAN, t. I, *Gargantua, Prologue, Chapitres I-XXII*, avec une introduction, une carte et un portrait ; Paris, Champion, 1912 ; CLVI-214 p. in-4^o. — Rabelais touche par trop de points au moyen âge et tient trop de place dans l'histoire du français pour que nous ne signalions pas

ici le premier volume de la belle édition entreprise par A. Lefranc; le texte est établi avec grand soin et les notes sont abondantes, trop abondantes à notre sens : il nous semble que, pour les remarques linguistiques en particulier, il y aurait eu intérêt à grouper en un lexique et une grammaire de Rabelais toutes les indications disséminées ou perdues au bas des pages, et qui sont loin, d'ailleurs, d'être toutes indispensables à l'intelligence immédiate du texte. — M. R.

Philologischer Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae. Untersuchung zur Geschichte der lateinischen Sprache von Einar LÖRSTEDT; Upsal, Almqvist, et Leipzig, Haupt, 1911; in-8, 360 p. — Série de notes développées, suivant l'ordre du texte, sur les particularités du latin de l'auteur; l'usage en est facilité par un index des faits grammaticaux et un index alphabétique.

La prononciation du latin, manuel pratique... par Alcide MACÉ, Paris, Klincksieck, 1911; in-12, 148 p. — L'on trouve dans ce petit livre un sommaire, brièvement commenté, des modifications à faire à notre prononciation traditionnelle du latin pour la rendre historiquement plus correcte et pédagogiquement ou pratiquement plus utile : suppression des voyelles nasales, prononciation dans tous les cas de *c*, *g*, *t* comme explosives, de *s* comme sourde, de *u* comme *ou*, de *i* consonne comme semi-voyelle, indication de l'accent tonique (d'intensité), — et les notions élémentaires de prosodie indispensables pour bien accentuer. L'on y trouve aussi un plaidoyer pour la réforme de notre prononciation et des indications sur la manière de la réaliser : c'est une cause qui devrait être gagnée depuis longtemps; il faut remercier M. M. de l'avoir utilement plaidée une fois de plus : peut-être n'était-ce pas dans un manuel « à l'usage des classes » qu'il y avait lieu de le faire. — M. R.

Les obres d'Auzias March, edició crítica per Amadeu PAGÉS, I; Barcelone, Institut d'estudis catalans, 1912; in-4°, 440 p. — Le premier volume de cette belle publication comprend l'Introduction, dont nous avons déjà parlé ci-dessus (p. 428), et le texte critique des poésies I à LXXIV, avec index, table et trois planches. L'édition sera complète en trois volumes.

Le Opere minori di Dante Alighieri novamente annotate da G. L. PASSERINI. — I, *La Vita nuova*; IV, *Il trattato della Monarchia o dell' Impero*; V, *Il trattato della volgare Eloquenza*; VI, *Le Epistole e la disputa intorno all' Acqua e alla Terra*; Florence, Sansoni, 1910-12, 4 vol. in-18; de XVIII-195, XI-301, X-172, XII-277 p. — Ces éditions seront certainement les très bienvenues auprès du grand public, auquel elles offriront, sous un format commode et pour un prix modique, un bon texte des *Opere minori* du grand poète, avec une traduction pour les œuvres latines. Le texte est, pour la *Vita Nuova*, celui du manuscrit Chigi, pour le *De vulgari Eloquio*, celui de Rajna, pour le *De Monarchia*, celui de Witte, pour les *Epistole*, celui de Moore et de Torri; la traduction du *De Monarchia* est celle de Marsile Ficin,

les autres sont de l'éditeur. Pour l'annotation, celui-ci s'en est tenu au principe formale par l'épigraphe, empruntée à Jacopone da Todi : *Dov' è parata la lettera Non fare oscura glosa*. Il n'a pas voulu même effleurer toutes les questions soulevées par les textes, mais simplement faciliter l'intelligence de ceux-ci. Les notes de la *Vita Nuova*, égales en longueur au texte, puisqu'elles sont imprimées en regard, donnent un résumé substantiel des meilleurs commentaires ; les autres, plus brèves, consistent surtout en références, en éclaircissements des textes allégués, en rapprochements avec les autres œuvres de Dante : en somme, beaucoup de renseignements utiles et précis sous une forme très concise. Il est regrettable que M. P. ait si complètement négligé de se renseigner sur quelques troubadours dont il avait à parler à propos du *De Vulgari Eloquentia* : Hautefort est placé en Gascogne, Folquet devient abbé de Tarronet (*sic*) et évêque de Marseille, et la carrière de Gérard (*vic*) de Borneil, qu'on fait vivre plus que centenaire, est prolongée jusqu'en 1280. — Le tome I est une réimpression (la première édition est, si je ne me trompe, de 1900). Les tomes II et III sont sans doute réservés au *Convito* et au *Canzoniere*. — A. JEANROY.

O. PLANTICIANI, *Che cosa significa il mio nome? Saggio etimologico dei nomi proprii, con una appendice sopra alcune voci ed espressioni straniere entrate nell'uso*. Lucca, Rocchi, 1911 : pet. in-8 de xvi-373 p. — Ce petit livre est assez comparable, dans son ensemble, au *Dictionnaire étymologique des noms propres* de Loredan Larchey, qu'il paraît du reste avoir pris pour modèle. Il repandra dans le grand public certaines notions exactes, ayant puisé à quelques bonnes sources, comme Pott et Förstemann (dont il ne faudrait pas utiliser la première édition, vieille de plus d'un demi-siècle) : mais il risque d'y propager aussi, par un penchant déclaré à l'affirmation téméraire, bien des erreurs, et de ne donner aucune idée du degré de certitude que le sujet comporte. Le plan surtout est bizarre : le titre promet un dictionnaire étymologique des noms, c'est-à-dire dans la pensée de l'auteur, des prénoms. Or M. P. nous donne, par surcroît, un embryon de dictionnaire de géographie ancienne et moderne et d'interminables listes de noms mythologiques, hébraïques, grecs et latins absolument inconnus à nos civilisations. Que viennent faire des articles comme *Gianduia*, masque de théâtre en Piémont (article au reste intéressant), ou comme *Paquino*, qui devient, par une étrange aberration, le nom de « due pontefici della chiesa romana » ? Il semble que l'auteur ait versé ici, au petit bonheur, tout ce qui n'avait pas trouvé place dans son grand *Vocabolario etimologico*. livre d'une érudition immense, confuse et audacieuse, qui est précisément le contraire de ce que nous aurions rêvé. — A. JEANROY.

1. Rome-Milan, Albrighi et Segati, 1907, 2 vol. gr. in-8°.

[Émile PICOT]. *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le Baron James de Rothschild*, t. IV; Paris, Rahir, 1912; gr. in-8, 647 p et 20 pl. hors texte. — Le tome premier de cet important catalogue qui, publié en 1884, a été signalé ici en son temps (*Romania*, XIV, 320), a été suivi en 1887 d'un deuxième et en 1893 d'un troisième tome. Parmi les volumes décrits dans le tome qui vient de paraître, plusieurs rentrent dans notre cadre. Signalons, à titre d'exemples, le très précieux manuscrit du *Roman de la Rose* (n° 2800), déjà connu par le livre de M. Ernest Langlois (voir aussi ici même, p. 289); un manuscrit du xv^e siècle (n° 2753) qui contient diverses poésies du xiii^e siècle, notamment un poème *De la puissance de Dieu* (début : *Quand Dieu fit le monde premier*) qui se retrouve ailleurs; enfin (n° 2746), l'exemplaire du *Repos de l'âme* que le traducteur, Robert du Herlin, offrit en 1466 au roi René d'Anjou; la notice biographique et bibliographique que M. Picot a jointe à la description de ce dernier manuscrit corrige et complète abondamment ce que j'ai dit ici (p. 236) sur ce secrétaire princier. Parmi les livres imprimés on peut citer (n° 2776) une impression d'environ 1500 de *La chef d'aymer* qui n'est pas celle qu'a connue le dernier éditeur de ce poème, M. A. Doutrepont. — A. LANGFORS.

E. K. RAND et E. H. WILKINS, *Dantis Alagberii operum Latinorum Concordantiae*; Oxford, Clarendon Press, 1892, in-8, VIII-577 p. — Les auteurs y ont fait figurer tous les mots des œuvres latines et les mots latins des autres œuvres; ils ont pris pour base l'édition d'Oxford (1904), mais ont indiqué les variantes des éditions partielles récentes.

Fernand ROBERT, *Nizier du Puitspelu, lyonnais. Essai sur la vie et l'œuvre de Clair Tisseur*; Lyon, Rey, 1911; in-18, 287 p. — Sur Clair Tisseur, voir *Romania*, XXIV, 619. La brochure de M. Robert permettra de mieux connaître cet esprit curieux et distingué, et sera un guide utile à travers les publications du regretté érudit lyonnais; malheureusement, les quelques pages consacrées à l'activité linguistique de Tisseur, qui seraient pour nous les plus intéressantes, ne sont pas fort instructives. — M. R.

A. SCHIAPARELLI, *La casa fiorentina e i suoi arredi nei secoli XIV e XV*, volume primo, con 174 illustrazioni; Florence, Sansoni, 1908; petit in-8, XXIV-301 p. (*Biblioteca storica del Rinascimento, diretta da F. P. Luise*, t. IV). — Ce livre, déjà ancien, qui nous est parvenu récemment, n'intéresse pas seulement les archéologues, mais aussi les historiens de la langue. M. S. a fait une ample moisson de termes techniques (concernant l'architecture, l'ameublement, la décoration interne et externe des édifices) dans des documents complètement négligés par les lexicographes italiens, notamment par les compilateurs de la *Crusca*, c.-à-d. dans des livres de comptes et inventaires, en grande partie inédits, dont plusieurs remontent au début du xiv^e siècle. Les illustrations sont malheureusement d'un for-

mat très réduit et souvent assez peu nettes : il y a là aussi trop de vues modernes et pas assez d'emprunts aux documents anciens et inédits. Il serait à souhaiter qu'un *Index* terminât ce savant et important ouvrage. — A. JEANROY.

Apollonius und Forträge von Dr S. SINGER : Tübingen, Mohr, 1912 ; VII-280 p. in-8 — Réimpression, avec remaniements, d'articles parus dans divers recueils ; nous signalerons : p. 79, *Apollonius von Tyrus*, — p. 104, *Lanzlet*, — p. 162, *Thomas' Tristan und Benoit de Sainte-Maure*, — p. 166, *Gottfried von Strassburg : die literarische Stelle*.

Vermischte Beiträge (des *vermischten Beiträge zur französischen Grammatik fünfte Reihe*) von Adolf TOBLER : Leipzig, Hirzel, 1912 ; in-8, X-514 pages. — Adolf Tobler avait, en 1908, fait paraître la quatrième série de ses *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik* : la mort ne lui laissa le temps d'écrire pour une série nouvelle que quelques articles, qui parurent dans les comptes rendus de l'Académie de Berlin. M. R. Tobler a voulu mettre à la disposition des travailleurs ces derniers articles, mais il a eu la pieuse et heureuse idée d'y joindre la réimpression de nombreux travaux de son père qui n'avaient pas pu trouver place dans les recueils grammaticaux déjà publiés. Voici le contenu de cet utile volume de mélanges : p. 1-29, *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik, fünfte Reihe* ; p. 31-50, *Etymologisches* (deux mélanges étymologiques et un index alphabétique, avec références, de toutes les étymologies proposées par A. T.) ; p. 51-272, *Literarhistorisches* (six articles, anciens pour la plupart) ; p. 273-436, *Rezensionen* (dix comptes rendus importants) ; p. 437-78, *Zur Geschichte der romanischen Philologie* (trois articles, entre autres l'édition des lettres de G. Paris à Diez) ; p. 479-514, *Opera omnia* (bibliographie par ordre chronologique des travaux de A. T. : 381 numéros, de 1857 à 1910). — M. R.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
A nos lecteurs (P. Meyer).....	1
ANGLADE (J.), <i>Nostradamica</i> : I, Encore le moine des Iles d'Or.....	321
BÉDIER (J.), De la formation des chansons de geste.....	5
— De l'autorité du manuscrit d'Oxford pour l'établissement du texte de la <i>Chanson de Roland</i>	331
BERTONI (G.), Un frammento di una raccolta di miracoli e Odilone di Cluny.....	161
BLOCH (O.), Étymologies franc-comtoises et lorraines.....	171
COHEN (G.), La scène de l'aveugle et de son valet dans le théâtre fran- çais du moyen âge.....	346
DE GREGORIO (G.), Note etimologichè italiane.....	373
FARAL (É.), Le poème de <i>Piramus et Tisbé</i> et quelques contes ou romans français du XIII ^e siècle.....	32
— Les débats du clerc et du chevalier dans la littérature des XII ^e et XIII ^e siècles.....	473
HAUVETTE (H.), La 39 ^e nouvelle du <i>Décameron</i> et la légende du « Cœur mangé ».....	184
HUET (G.), Le <i>Lancelot</i> en prose et <i>Méraugis de Portlesguez</i>	518
LÂNGFORS (A.), Notice du manuscrit français 24436 de la Bibliothèque nationale.....	206
MILLARDET (G.), Sur le traitement de <i>a + yod</i> en vieil espagnol.....	247
PHILIPON (É.), Les parlers du duché de Bourgogne aux XIII ^e et XIV ^e siècles, II, Bourgogne occidentale.....	541
THOMAS (A.), Étimologies provençales et françaises.....	58
— Guillaume de Machaut et l' <i>Ovide moralisé</i>	382

MÉLANGES

BERTONI (G.), Note al testo di <i>Aigar e Maurin</i>	401
— Ferrarino da Ferrara.....	405
BLONDHEIM (D. S.), <i>Maimon</i>	260
— Judéo-espagnol <i>abediguar</i>	265

DE BOIR (C.), Chretien de Troves, auteur de <i>Philomena</i>	94
FARAL (E.), Le récit du jugement de Paris dans l' <i>Énéas</i> et ses sources.	100
— Une chanson française inédite (cf. l'art. suivant).....	265
— Une chanson française du XIII ^e siècle.....	412
HAMILTON (G. L.), Sur la date et quelques sources du <i>Thesaur</i> de Peire de Corbian.....	269
— Un manuscrit perdu de l' <i>Histoire de Guillaume le Maréchal</i>	601
HELT (G.), <i>Daresth, Darester, Darestant</i>	102
JEANROY (A.), Sur quelques textes provençaux récemment publiés.....	105
— <i>Lère</i> dans une chanson française.....	113
— Prov. <i>estoh</i>	415
LANGLOIS (E.), <i>l < k</i> après <i>o, au</i>	605
LONGNON (A.), Le nom de lieu <i>Montmirail</i> et son étymologie.....	115
MEYER (P.), <i>Le Dit du bardi cheval</i>	90
PHILIPOT (E.), <i>Happelourde</i>	119
ROQUES (M.), Anc. franç. <i>estuper, a estupons</i>	608
THOMAS (A.), Franç. <i>amecon</i>	281
— Bortholmieu Marc, collaborateur de Guilhem Molinier.....	418
— Un manuscrit provençal retrouvé.....	612
— Notes complémentaires sur les manuscrits des ducs de Milan..	614
— Bonaventure de Demena, traducteur du <i>De consolatione</i> de Boèce.....	615

COMPTES RENDUS

AIMERIC DE PEGULHAN, Il sirventese di A. de P., p. p. V. DE BARTHO- LOMAFIS (A. Jeanroy).....	139
ARON (A.), Voir <i>Glossaire hébreu-français de Leipzig</i> .	
BARRI (M.), Per la storia della poesia popolare in Italia (G. Bertoni)...	124
BARTS (A.), Voir <i>Lai du Conseil</i> .	
BATTISTI (C.), Zur Sulzberger Mundart (J. Jud).....	292
BRENNHARDT (A.), Die altfranzösische Helinandstrophe (A. Långfors)..	420
CHICHMARIEV (V.), Lirika i liriki pozdniago sredneviekovia (M. Boro- dine).....	127
<i>Dameisèle a la male</i> . Voir PAIEN DE MAISIERES.	
DE BARTHOLOMAFIS (V.), Voir AIMERIC DE PEGULHAN.	
DE BOIR (C.), Voir <i>Pyrame et Thisbé</i> .	
<i>Étoile d'Eutychius</i> . Voir <i>Vie de saint Eutache</i> .	
<i>Glossaire hébreu-français de Leipzig</i> (ms. 102), éd. par A. ARON; — éd. par W. Aldis WRIGHT (L. Brandin).....	284
HIEL (R. Th.), Voir PAIEN DE MAISIERES.	
HUGO LE ROI DE CAMBRAI, <i>Li abecés par ekivoche et li significations des littres</i> , éd. critique par A. LÅNGTÖPS (E. Faral).....	131

• <i>Lai (Le) du Conseil</i> , hgg. v. A. BARTH (W. v. Wartburg).....	288
LANGFORS (A.). Voir HUON LE ROI DE CAMBRAI.	
LANGLOIS (É.), <i>Les manuscrits du Roman de la Rose</i> , description et classement (A. Langfors).....	122
MONACI (É.), <i>Crestomazia italiana dei primi secoli con prospetto grammaticale e glossario</i> , fasc. III (G. Bertoni).....	617
<i>Mule sanz fram</i> . Voir PAIEN DE MAISIÈRES.	
ORLOWSKI (B.). Voir PAIEN DE MAISIÈRES.	
OTT (A. C.). Voir <i>Vie de S. Eustache</i> .	
OULMONT (C.), <i>Les débats du clerc et du chevalier dans la littérature poétique du moyen âge</i> (É. Faral).....	136
PAGIS (A.), <i>Auzias March et ses prédécesseurs</i> (A. Jeanroy).....	426
— <i>Introducció a l'edició crítica de les obres de Auzias March</i> (M. Roques).....	428
PAIEN DE MAISIÈRES, <i>La mule sanz fram</i> , ed. by R. Th. Hill; — <i>La Damoisele a la mule</i> , éd. par B. ORLOWSKI (M. Roques).....	141
PARDUCCI (A.). Voir RAIMON DE TORS.	
• <i>Pyrame et Thibé</i> , texte normand du XIII ^e siècle, éd. par C. DE BOER (É. Faral).....	291
RAIMON DE TORS, trovatore marsigliese del sec. XIII, p. p. A. PARDUCCI (A. Jeanroy).....	138
• TERRACHER (A.), <i>Le pluriel du démonstratif dans les parlers populaires de l'Angoumois</i> (G. Millardet).....	429
• VEÏ (E.), <i>Le dialecte de Saint-Étienne au XVII^e siècle; Le Ballet forésien de 1605</i> (J. Ronjat).....	431
<i>Vie de S. Eustache</i> (ms. de Paris, B. N. fr. 1374) hgg. v. A. C. OTT (A. Langfors).....	424
WRIGHT (W. Aldis). Voir <i>Glossaire hébreu-français de Le pzig</i> .	

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Académie roumaine, <i>Dicționarul limbii române</i> , [S. PUȘCARIU]. 316.	448
ADAM LE BOSSU, <i>Le Jeu de la Fenillee</i> , éd. par É. LANGLOIS.....	157
<i>Athis et Prophilias (Li romanç d')</i> , p. p. A. HILKA.....	447
• BALLY (Ch.), <i>Traité de stylistique française</i> (H. Yvon).....	316
BANDELLO, <i>Nouvelles</i> , p. p. G. BROGNOLEGO.....	315
BARRAU-DIHIGO (L.). Voir Catalogue G. Paris.	
Bases para a unificação da ortografia.....	317
BECK (J.). Voir COLIN MUSSET.	
BÉDIER (J.). Voir COLIN MUSSET.	
BENOIT DE SAINTE-MAURE, <i>Roman de Troie</i> , p. p. L. CONSTANS, VI. .	626

BERTONI (G.), Il canzoniere provenzale della Bibl. Ambrosiana R. 71. Sup.	447
— Notice sur deux manuscrits d'une traduction française de la <i>Consolation</i> de Boèce (A. Thomas).....	459
BLOCH (M.), Les formes de la rupture de l'hommage dans l'ancien droit féodal (E. Faral).....	460
<i>Bolognese (Ed) ovvero Masetto da Lampoleccio ortolano</i>	316
BROGNOLEGO (G.). Voir BANDELLO.	
BROWN (A. C. L.), Chrétien's <i>Yvain</i> (E. Faral).....	157
<i>Bucur de Hantone</i> (Der festlandische), 2 ^e rédaction, p. p. A. STIMMING.	448
Catalogue de la Bibliothèque Gaston Paris, I, p. p. L. BARRAU-DIHIGO.	627
Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild, IV, [p. p. É. PICOT] (A. Langfors).....	631
<i>Chastelaine de Vergi</i> , éd. p. G. RAYNAUD.....	156
— éd. revue par L. FOULET.....	626
CLOETTA (W.). Voir <i>Moniage Guillaume</i> .	
COHEN (G.). Une chaire nouvelle de langue et de littérature françaises à l'Université d'Amsterdam.....	627
COLIN MUSET. <i>Chansons</i> , éd. par J. BÉDIER et J. BECK.....	315
CONSTANS (L.). Voir BENOIT DE SAINTE-MAURE..	
COUNSON (A.), La pensée romane (A. Jeanroy).....	461
<i>Courtois d'Arras</i> , éd. par E. FARAL.....	157
CROZE (A. de). La chanson populaire de l'île de Corse (A. Jeanroy)...	462
CURTIVS (E. R.). Voir <i>Quatre livre des Reis</i> .	
DANTI, Opere minori, p. p. PASSERINI (A. Jeanroy).....	629
DEBENEDETTI (S.), Nuovi studi sulla Giuntina di Rime antiche (H. Hauvette).....	462
DE BOER (C.). La Normandie et la Renaissance classique dans la litté- rature française du XIII ^e siècle.....	627
DENIS PYRAMUS, <i>La Vie saint Edmund le Rei</i> , ed. by Fl. L. RAVENEL (E. Faral).....	446
DUDLEY (L.). The egyptian elements in the legend of the body and soul (E. Faral).....	447
ETTMEYER (K. v.), Vorträge zur Charakteristik des Altfranzösischen...	463
FARAL (E.). Voir <i>Courtois d'Arras</i> .	
Festschrift zum 15. Neuphilologentage in Frankfurt am Main.....	463
FOLENGO, <i>Marcheronee</i> , p. p. A. LUZIO.....	315
FORD (J. D. M.), Old Spanish Readings (A. Jeanroy).....	627
FOULET (L.). Voir <i>Chastelaine de Vergi</i> .	
FRANÇOIS (A.), Les caractères distinctifs du français moderne.....	463
FREDENHAGEN (H.), Sur l'emploi des temps et des modes dans la prose française du XIII ^e siècle (H. Yvon).....	158
FRIEDWAGNER (M.). Ueber die Volksdichtung der Bukowiner Rumä- nen.....	158

GALLI (G.). Voir <i>Laudi inedita</i> .	
<i>Garçon (Le) et l'Aveugle</i> , éd. par M. ROQUES.	157
GAUCHAT (L.), Régression linguistique (M. R.)	318
GILLIÉRON (J.), <i>L'aire clavellus</i> , d'après l'Atlas linguistique de la France.	626
* GILLIÉRON (J.) et E. EDMONT, Table de l'Atlas linguistique de la France.	626
GRÉGOIRE (A.), « Édmond », essai sur les transformations d'un prénom d'enfant.	318
GUDIOL Y CUVILL (J.), <i>Una antiga traducció catalana dels quatre evangelis (codex del Palau)</i>	318
GUILLAUME, <i>La Male Honte</i> , p. p. A. LANGFORS	447
GUILLAUME DE MACHAUT, Œuvres, p. p. E. HÖPFNER, II	626
GÜYS (H.). Voir LEGRAND (É.).	
HAUVETTE (H.), Dante, introduction à l'étude de la <i>Divine Comédie</i> (G. Bertoni).	464
HILKA (A.). Voir <i>Athis et Prophilias</i> .	
<i>Historia (La) de Fiorindo e Chiarestella</i>	316
— <i>di Ottinnello e Julia</i>	316
HÖPFNER (E.). Voir GUILLAUME DE MACHAUT.	
HUON DE CAMBRAI, <i>Le Vair palefroi</i> , p. p. A. LANGFORS.	447
HUON LE ROI, <i>La Male Honte</i> , p. p. A. LANGFORS.	447
KOHLER (E.). Voir <i>Sieben spanische dramatische Eklogen</i> .	
LA CORTE (G.), <i>Nomi e paesi d'Italia</i> (A. Jeanroy).	466
LANGFORS (A.). Voir GUILLAUME, HUON DE CAMBRAI, HUON LE ROI.	
LANGLOIS (É.). Voir ADAM LE BOSSU.	
<i>Laudi inedita dei disciplinati umbri</i> , p. p. G. GALLI (G. Bertoni).	464
LECOMTE (Ch.), <i>Le parler dolois</i> (A. Thomas).	158
LEFRANC (A.). Voir RABELAIS.	
LEGRAND (É.) et H. GÜYS, <i>Bibliographie albanaise</i>	466
LEVY (E.), <i>Provenzalisches Supplement-Wörterbuch</i> , fasc. 30.	448
LÖFSTEDT (E.), <i>Philologischer Kommentar zur Peregrinatio Aethiæ</i>	629
LONGNON (A.). Voir VILLON.	
LUZIO (A.). Voir FOLENGO.	
MACÉ (A.), <i>La prononciation du latin</i>	629
MALAGOLI (G.), <i>Studi sui dialetti reggiani. Fonologia del dialetto di Novellara</i> (G. Bertoni).	466
MARCH (Auzias), <i>Les obres</i> , éd. crit., par A. PAGÈS, I.	629
MARTÍNEZ SALAZAR (A.), <i>Documentos gallegos de los siglos XIII al XVI</i> (A. Thomas).	467
MARTINON (Ph.), <i>Les strophes ; — Répertoire général de la strophe française depuis la Renaissance</i> (A. Jeanroy).	468
MATZKE Memorial Volume (M. R.).	158
MEYER-LÜBKE (W.), <i>Romanisches etymologisches Wörterbuch</i> , fasc. 2-4 (A. Thomas).	448

<i>Moniage Guillaume</i> (Les deux rédactions en vers du), p. p. W. CLOETTA, II.	626
MORLEY (S. G.). Spanish Ballads (A. Jeanroy).	469
MURET (E.). Effets de la liaison de consonnes initiales avec s finale observés dans quelques noms de lieu valaisans.	626
<i>Novella della figliuola del mercatante</i>	316
— (La) di Gualtieri e Griselda.	316
— — — Paganino e di messer Ricciardo.	316
PACHNIO (R.). Die Beinamen der Pariser Steuerrolle von 1292 (A. Thomas).	469
PAGÈS (A.). Voir MARCH (Auzias).	
PARIS (G.). Voir <i>Vie de saint Alexis</i> .	
PASSERINI (G. L.). Voir DANTE.	
PEEBLES (R. J.). The Legend of Longinus in ecclesiastical tradition and in english literature, and its connection with the Grail.	447
PHILIPON (E.). Voir UCHARD.	
PIANIGIANI (O.). Che cosa significa il mio nome? (A. Jeanroy).	630
PICOT (É.). Voir Catalogue Rothschild.	
POLIZIANO (Angelo). <i>Le Stanze, l'Orfeo e le Rime</i> . .. éd. par G. ROSSI.	160
PUȘCARIU (S.). Voir Académie roumaine.	
<i>Quatre (Li) livre des Reis</i> , éd. par E. Robert CURTIUS.	157
RABELAIS, (<i>Œuvres</i> , p. p. A. LEFRANC, etc., t. I.	628
RAND (E. K.) et WILKINS (E. H.), <i>Dantis Alagherii operum latinorum Concordantiæ</i>	631
RATTI (A.). <i>Un trattatello di ascetica in volgare alto-italiano</i> (G. Ber- toni).	159
RAVENEL (Fl. L.). Voir DENIS PIRAMUS.	
RAYNAUD (G.). Voir <i>Chastelaine de Vergi</i> .	
REINACH (S.), <i>La tête magique des Templiers</i> (E. Faral).	319
ROBERT (F.). <i>Nizier du Puitspelu, lyonnais</i>	631
ROQUES (M.). Voir <i>Garçon (Le) et l'Aveugle</i> .	
ROSSI (G.), <i>I sonetti attribuiti ad Angelo Poliziano</i> (A. Jeanroy).	160
SANESI (I.), <i>Commedie del Cinquecento</i>	315
SCHIAPARELLI (A.), <i>La casa fiorentina e i suoi arredi nei secoli XIV e XV. I</i> (A. Jeanroy).	631
<i>Sieben spanische dramatische Eklogen</i> , éd. par E. KOHLER.	157
SINGER (S.). <i>Aufsätze und Vorträge</i>	632
SORRENTO (L.), <i>Introduzione allo studio dell' antico siciliano</i>	319
— Voir VESPASIANO DA BISTICCI.	
STIMMING (A.). Voir <i>Bueve de Hautone</i> .	
TIKTIC (H.), <i>Rumanisch-deutsches Wörterbuch, II-III</i>	459
*TOBLER (A.), <i>Vermischte Beiträge</i>	632
TRAYER (H.), <i>The four daughters of God</i>	446

UCHARD (B.), <i>La Piedmonteyza</i> , p. p. E. PHILIPON.	318
VESPASIANO DA BISTICCI, <i>Il libro delle lodi e commendazione delle donne</i> , p. p. L. SORRENTO (A. Jeanroy).	319
VESSELOFSKI (A. N.), <i>Sobranie Sotchineni</i> (M. Borodine).	320
<i>Vie de saint Alexis</i> , texte critique de G. PARIS.	157
VILLON, <i>Œuvres</i> , éd. par un ancien archiviste [A. LONGNON].	157
VOGEL (E.), <i>Taschenwörterbuch der katalanischen und deutschen Sprache I, Katalanisch-deutsch</i> (P. Barnils).	470
× VORETZSCH (C.), <i>Introduction à l'étude de l'ancienne langue française</i> , 4 ^e éd.	320
WARD (Ch. Fr.), <i>The Epistles on the Romance of the Rose and other documents in the debate</i> (A. Thomas).	470

PÉRIODIQUES

Annuari de l'Institut d'Estudis catalans, I (1907).	434
— II (1908).	437
Bulletin de la Société des anciens textes français, XXXV-XXXVII.	623
Bulletin historique et philologique (Comité des travaux historiques), 1908.	148
Giornale storico della Letteratura italiana, XXIX (1897) — XXXV, 1 (1900).	438
Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache zu Leipzig, XVII- XVIII (1911).	441
Revue de philologie française et de littérature, XXIII (1909).	306
— XXIV (1910).	307
— XXV (1911).	442
Revue de phonétique, I (1911).	308
Romanische Forschungen, XXV (1908).	443
Studi glottologici italiani, V (1910).	149
Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur, XXXVI (1910).	150
— XXXVII (1911).	152
— XXXVIII (1911).	444
Zeitschrift für romanische Philologie, XXXIV (1910). 2.	153
— XXXIV (1910). 3-6.	309
— XXXV (1911), 1-3.	623

CHRONIQUE

Nécrologie : M. Augé-Chiquet, 314 ; L. Beszard, 155 ; M. de Fréville de Lorme, 155 ; G. Monod, 314 ; miss L. Toulmin Smith, 155. — Nominations : G. Cohen, à Amsterdam, 626 ; C. De Boer, à Utrecht, 626 :

K. von Etmayer, à Innsbrück, 156 : L. Havet, à la présidence de l'École des Hautes Études (sciences histor. et philologiques), 314. — Célébration du 70^e anniversaire de M. H. Schuchardt, 156, 626. — Création d'un institut de philologie roumaine à Paris, 156.

Collections : Bryn Mawr College Monographs, 446 ; Classiques français du moyen âge, 156, 315, 447, 626 ; Gesellschaft für romanische Literatur, 157, 447 ; Société des anciens textes français, 626 ; Scrittori d'Italia, 315 ; Fac-similés d'impressions populaires italiennes, par M. Varnhagen, 316.

Projets de publication : *Atlas linguistique de la Corse*, par J. Gilliéron et E. Edmont, 156 ; — éditions de : *Floire et Blancheflor*, par O. M. Johnston et J. Reinhold, 315 ; Gerbert de Montreuil, *Perceval le Gallois*, par miss M. Williams, 315 ; Guiot de Provins, *Bible*, par J. Orr, 156 ; *Gunbaut*, par R. Th. Hill, 156 ; Huon de Rotelande, *Protesilaus*, par E. Faral, 315 ; *Roman des Sept Sages*, par A. Hilka, 626.

Le Propriétaire-Gérant, H. CHAMPION.

PC

Romania

2

R6

t.41

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

